This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

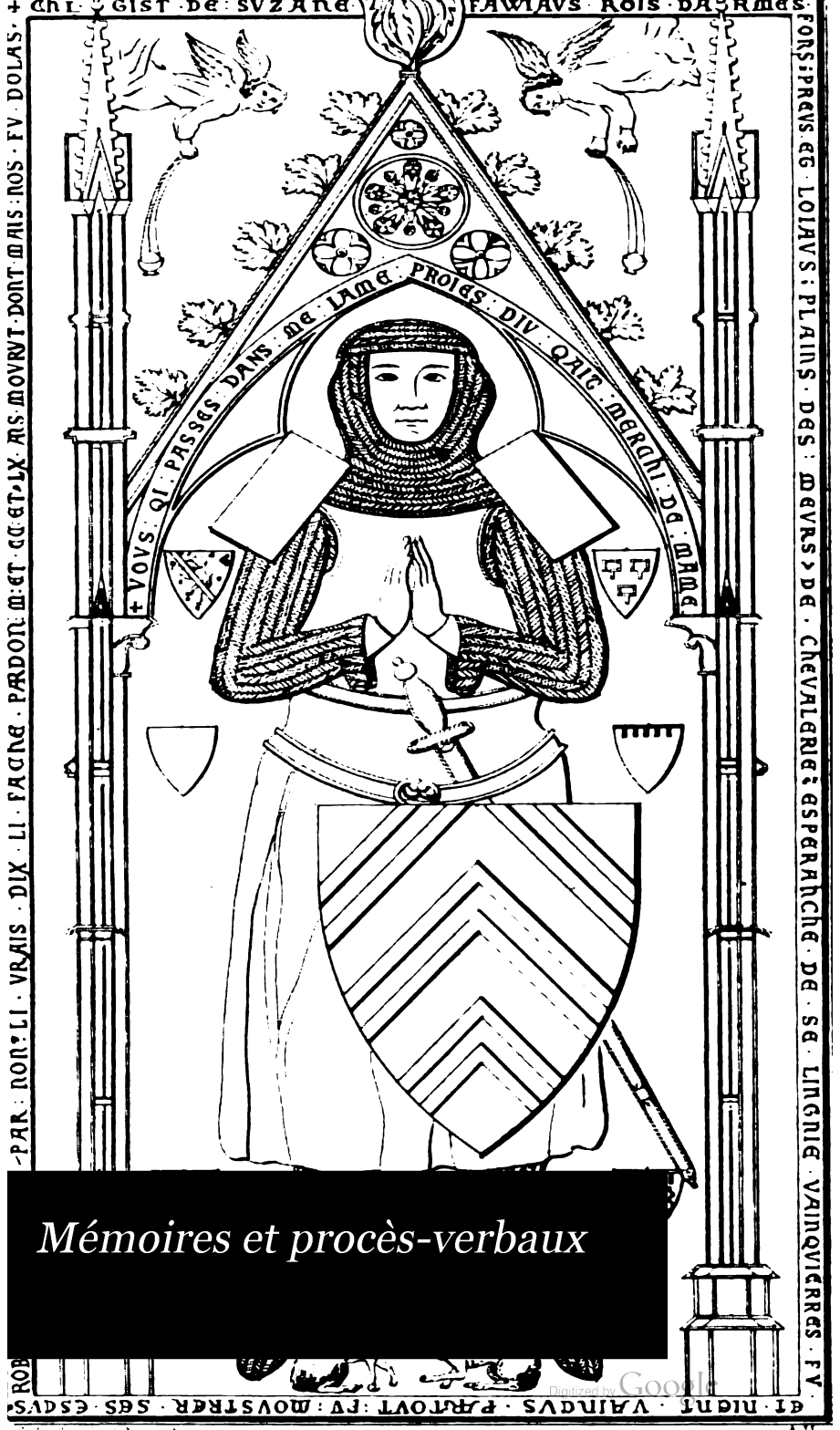

Mémoires et procès-verbaux

Digitized by Google

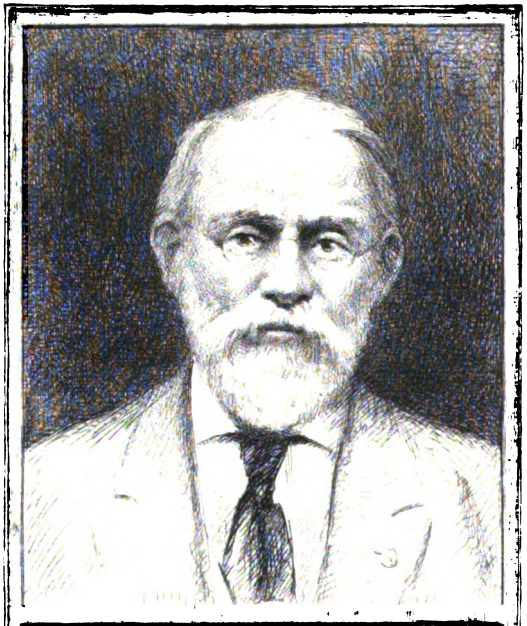

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

Digitized by Google

ARRAS, TYP. ET LITH. D'ALPHONSE BRISSY.

Digitized by Google

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE.

VINGTIÈME SESSION

Ouverte à Arras le 23 Août 1853.

TOME PREMIER.

A ARRAS,
CHEZ TOPINO, LIBRAIRE,
Rue Saint-Aubert.

A PARIS,
CHEZ DERACHE, LIBRAIRE,
Rue du Bouloy, 7.

1854.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
1614 3

PRÉFACE.

Depuis longtemps, il n'y avait point eu de Congrès scientifiques dans le nord de la France, et cependant celui de Douai, en 1832, avait laissé des souvenirs trop durables pour que les érudits n'appelassent point de leurs vœux de semblables solennités. Lille avait réuni, en 1845, les archéologues; quoique cette ville fût loin d'offrir, sous le rapport des monuments, autant d'intérêt qu'Amiens, St.-Omer, Rheims, etc., cette session fut brillante, et le Compte-rendu est l'un des plus intéressants de cette riche collection. Les agriculteurs du nord de la France avaient tenu à Arras, en 1850, une session, et l'on avait pu apprécier les éléments que cette ville fournissait pour les discussions sérieuses. Aussi, fûmes-nous chargé, au mois de septembre 1851, par l'Académie d'Arras et par plusieurs autres sociétés savantes, de demander au Congrès alors réuni à Orléans, qu'une des prochaines sessions eût lieu dans l'ancienne capitale de l'Artois. De son côté, l'un des membres de l'administration municipale avait écrit à M. de Caumont pour lui exprimer les mêmes sentiments, pour assurer aux membres étrangers une cordiale hospitalité, et pour mettre à leur disposition les locaux dont ils auraient besoin.

Digitized by Google

L'honneur de réunir le Congrès était brigué par plusieurs villes, et notamment par Toulouse, Bordeaux, Dijon, La Rochelle, etc. Dans un arrêté de l'Institut des Provinces, reçu avec acclamation par les membres présents, on fixa la vingtième session du Congrès scientifique de France à Arras, et l'on nous confia les importantes fonctions de Secrétaire-général. Dès lors, nous ne négligeâmes aucune des mesures qui nous paraissaient les plus propres à assurer le succès de cette réunion. Notre premier soin fut de choisir des collaborateurs, dont les noms connus du monde savant pussent être, en quelque sorte, la garantie de discussions sérieuses. MM. Lecesne, de Mallortie, de Linas et Godin voulurent bien partager avec nous les fonctions de secrétaires généraux; ce dernier y joignit celles d'Archiviste et de Trésorier. Il ne nous appartient pas d'énumérer ici la part qu'ils ont prise dans l'organisation du Congrès, ni de dire le zèle et le dévouement qu'ils ont apportés. Toutes les mesures ont été résolues d'un commun accord, et il n'y eut entre nous d'autre rivalité que celle de préparer pour les membres étrangers les discussions qui pouvaient plus spécialement avoir lieu à Arras.

Nous avons constamment trouvé dans M. Plichon, maire de cette ville, un appui et une sympathie que nous ne saurions trop reconnaître; nous sommes heureux de constater ici, avec l'expression de notre gratitude personnelle, la reconnaissance des étrangers qui se sont rendus au Congrès.

Il arrive souvent que des questions ne peuvent avoir de solution, parce que le programme a été distribué trop tard; le secrétariat général a voulu prévenir cet état de choses : il a fait un appel aux sociétés savantes du nord de la France; presque toutes y ont répondu, et ont envoyé d'utiles indications. Les personnes qui, à Arras, s'occupent d'études sérieuses, voulurent bien aussi nous prêter le concours de leurs lumières. Nous regrettons de ne pouvoir citer leurs noms; on nous permettra, toutefois, de rappeler ceux des

Digitized by Google

présidents et des secrétaires provisoires de chaque section :

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES.

Sciences naturelles. — Sciences physiques et mathématiques.

Président : M. le Colonel RÉPÉCAUD, Commandeur de la Légion-d'Honneur.

Secrétaire : M. SENS, Ingénieur des Mines.

DEUXIÈME SECTION.

Agriculture, Industrie, Commerce.

Président : M. Léon D'HERLINCOURT, Membre du Corps Législatif.

Secrétaire : M. RAFFENEAU DE LILE, Maire de Duisans.

TROISIÈME SECTION.

Sciences médicales.

Président : M. le Docteur LEDIEU, Directeur de l'Ecole de Médecine d'Arras.

Secrétaire : M. le Docteur SERRÉ.

QUATRIÈME SECTION.

Histoire et Archéologie.

Président : M. HARBAVILLE, Membre de plusieurs Sociétés savantes.

Secrétaire : M. l'Abbé LEQUETTE, Directeur au grand Séminaire d'Arras.

Digitized by Google

CINQUIÈME SECTION.

Littérature et Beaux-Arts.

Président : M. DELALLEAU, Recteur de l'Académie du Pas-de-Calais.

Secrétaire : M. SOURDAT, Substitut du Procureur impérial au Tribunal d'Arras.

L'espace nous manque pour citer les fêtes qui eurent lieu pendant la vingtième session du Congrès scientifique de France. Quelques-unes étaient de simples distractions à une journée remplie par des discussions sérieuses ; d'autres, au contraire, avaient un caractère plus utile : elles pouvaient faire connaître les richesses agricoles et industrielles du pays, tels sont les Courses de chevaux, le Concours de bestiaux, organisés par les soins de la Société d'Agriculture du Pas-de-Calais, mais auxquels l'administration municipale avait contribué par d'importants subsides. M. le maire de la ville d'Arras avait provoqué une exposition des produits agricoles et industriels, et mis à la disposition de la commission les vastes et beaux bâtiments du collége communal. Quoiqu'elle eût été annoncée tardivement, cette exposition était digne de fixer l'attention des étrangers par la diversité des produits, la richesse de ses tentures, en un mot, comme étant, en quelque sorte, le véritable reflet de l'industrie dans le nord de la France. Aussi la Commission a-t-elle cru devoir augmenter le nombre des médailles qu'elle avait promises. Nous croyons ne pouvoir mieux faire apprécier la richesse de cette exposition qu'en donnant la liste des récompenses. On s'étonnera, sans doute, de ne point y voir figurer MM. Crespel-Dellisse, fabricant de sucre à Arras, Scrive, fabricant de cardes à Lille, ainsi que MM. Tahan et Christofle. Le premier, dont le nom est si honorablement connu dans les fastes de l'industrie française, avait généreusement mis à la disposition de la Com-

Digitized by Google

mission les machines agricoles et industrielles, dont plusieurs lui doivent de si notables perfectionnements, et qui assurent à ses établissements un rang si distingué. Les autres industriels avaient été mis hors de concours, à cause de leur supériorité reconnue.

Médailles d'or.

MM. Champailler fils ainé, fabricant de tulles de soie, à St.-Pierre-lez-Calais.

Oeschger, Mesdach et Cie, fabricants de métaux, à Biache-St.-Vaast.

Pinard, maître de forges, à Marquise.

Requillart, Roussel et Choqueel, fabricants de tapis, à Aubusson (Creuse) et à Tourcoing (Nord).

Médailles de vermeil.

MM. Blanzy, Poure et Cie, fabricants de plumes métalliques, à Boulogne-sur-Mer.

Jacquet-Robillard, fabricant d'instruments aratoires, à Arras.

Leloup, fondeur, à Blangy-St.-Laurent.

Malliavin, fabricant de velours de coton, à Marœuil.

Valdelièvre fils et Cie, filateurs, à St.-Pierre-lez-Calais.

Rappel de Médailles d'argent.

M. Parvy, facteur de pianos, à Paris.

Médailles d'argent.

MM. Bizénius, carrossier, à St.-Quentin (Aisne).

Cuvillier, constructeur-mécanicien, à Arras.

Duméril, Leurs et Cie, fabricants de pipes, à St.-Omer.

Dupont, fabricant de ciments, à Boulogne-sur-Mer.

Farez et Lobry, fabricants d'amidon, à Cambrai.

Digitized by Google

Fontaine, chef d'atelier au chantier des mines d'Anzin.
Godart et Malherbe, maîtres de forges, au Grand-Pas-Bayard, près Hirson (Aisne).
Ibled, fabricant de chocolat, à Mondicourt.
Laurent, fabricant de bougies, etc., à Arras.
Lefrançois et Cie, fabricants de cardes, à Paris.

Médailles de bronze.

MM. Bauchet-Verlinde, papetier, à Lille.
Bouchez, Napoléon, serrurier, à Arras.
Chappuy, fabricant de verreries, à Frais-Marais, près Douai.
Delannoy, maréchal, à Habarcq.
Deusy et Cie, fabricants de carton, à Athies.
Fanien-Leprestre, fabricant de chaussures, à Lillers.
Juhel-Desmars, fabricant de draps, à Vire (Calvados).
Leflon, fabricant de poteries, à Douai.
Lemaire, fabricant de produits chimiques, à Valenciennes.
Leplant, serrurier, à Arras.
Leroux frères, maîtres de forges, à St.-Laurent-Blangy.
Mariolle, ébéniste, à St.-Quentin (Aisne).
Morel, menuisier-sculpteur, à Arras.
Morgant, fabricant de stores peints, à Guînes.
Mourue, marbrier, à Arras.
Perin frères, fabricants de chicorée, à Arras.
Robaut, lithographe, à Douai.
Rouzé-Degand, ébéniste, à Arras.
Scaillerez, cultivateur, à Feuchy.
Thomas, fabricant de chicorée, à Arras.
Verneuil, horloger, à Arras.

Cette simple énumération montre la richesse de cette exposition (1), et nous fait espérer que, dorénavant, la ville

(1) Nous ne quitterons pas l'exposition sans expliquer un malentendu

Digitized by Google

d'Arras tiendra à honneur d'ouvrir ses magnifiques établissements communaux, et d'y recueillir les produits de l'agriculture et de l'industrie dans le nord de la France. Le succès qui a couronné cette première tentative est une sûre garantie pour l'avenir.

Toutefois le Congrès scientifique de France devait être avant tout une solennité scientifique et littéraire; il ne fallait point perdre de vue ce caractère spécial, ni le laisser distraire, soit par des expositions agricoles, soit par des fêtes artistiques. Les membres du Congrès se réunissaient en section à huit heures du matin; quelquefois même, la société française pour la conservation des monuments, avait une séance plus tôt. Les travaux du Congrès se prolongeaient jusqu'à six heures du soir, souvent même plus tard; et nous pouvons citer la section des sciences médicales qui a tenu jusqu'à deux et trois séances par jour. Enfin l'Académie d'Arras a offert, aux savants étrangers, une soirée littéraire dont ils garderont un précieux souvenir.

Et nous aussi, habitants d'Arras! nous aimerons à nous rappeler la réunion du Congrès, ses savantes discussions, son heureuse influence sur le mouvement intellectuel en province,

dont a été victime l'un des plus honorables industriels du département du Nord. M. Terwangne avait envoyé une intéressante brochure sur le rouissage du lin; il y avait joint une collection de lin provenant de son mode de rouissage appliqué depuis un mois dans une sucrerie de betteraves. Cette collection de lin fut déposée à l'exposition des produits agricoles et industriels au lieu d'être envoyée au Congrès. M. Payen a donc pu dire dans la séance du 31 août (tome 1er, p. 87), que le procédé de M. Terwangne était encore inconnu, puisque l'inventeur n'avait fait aucune communication qui ait permis de vérifier l'exactitude des résultats du rendement qu'il avait obtenus; si la brochure avait été remise au Congrès, on eût pu apprécier l'importance de la découverte de M. Terwangne. Depuis lors, d'ailleurs, cette brochure a été adressée à un grand nombre de personnes compétentes, et l'on sait que M. Terwangne a été le premier à provoquer des discussions sur un système qui a été d'ailleurs apprécié par des juges plus aptes que moi. (Note du Secrétaire-Général.)

Digitized by Google

et en terminant, nous formulerons le vœu qu'il tienne l'une de ses prochaines sessions dans une ville voisine, puisqu'il ne nous est plus donné de posséder ces célébrités de la science et de la littérature.

Digitized by Google

RÈGLEMENT

DE

La XX^e^ Session.

ART. 1^er^. La XX^e^ Session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Arras, le 23 août 1853, à une heure, dans la Salle des Concerts.

ART. 2. Toutes les personnes qui s'intéressent au progrès des Sciences, des Lettres et des Arts sont invitées à s'associer aux travaux de cette Session.

ART. 3. Les Académies et les Sociétés savantes de France sont priées de communiquer au Congrès la statistique de leurs travaux et de s'y faire représenter par un ou plusieurs de leurs membres.

ART. 4. La durée de la Session sera de dix jours.

ART. 5. Les travaux du Congrès seront répartis en six sections : 1^re^ Sciences naturelles; — 2^e^ Agriculture, Industrie, Commerce; — 3^e^ Sciences médicales; — 4^e^ Histoire et Ar-

Digitized by Google

chéologie ; — 5e Littérature et Beaux-Arts ; — 6e Sciences physiques et mathématiques.

Cette dernière section pourra être réunie à la première.

ART. 6. A l'ouverture de la première séance, on nommera le Président et les quatre Vice-Présidents du Congrès qui, avec les Secrétaires-Généraux et le Trésorier, formeront le bureau central.

Les Secrétaires-Généraux inscriront, dans chaque section, ceux qui désireront en faire partie. On pourra se faire inscrire dans plusieurs sections à la fois.

ART. 7. Chaque section, le lendemain de l'ouverture du Congrès, nommera son Président et deux ou trois Vice-Présidents.

Les Secrétaires des sections sont désignés par les Secrétaires-Généraux.

ART. 8. Les sections s'assembleront chaque jour. Elles fixeront à la première réunion la durée de leurs séances. Elles pourront, dans l'intérêt de leurs travaux, se distribuer en sous-sections. L'heure d'ouverture des séances des sections sera indiquée sur une carte particulière qui sera remise à chaque membre du Congrès.

ART. 9. Des promenades scientifiques, agricoles et archéologiques, des visites dans les établissements publics auront lieu tous les jours depuis une heure jusqu'à deux heures et demie.

ART. 10. Chaque jour, à trois heures précises de l'après-midi, il y aura assemblée générale de toutes les sections. Un des Secrétaires-Généraux lira le procès-verbal de la séance de la veille, et les Secrétaires des sections donneront une analyse sommaire des procès-verbaux des séances particulières tenues dans la matinée. La lecture des procès-verbaux des sous-sections aura lieu dans les sections dont elles dépendent. La séance de l'assemblée générale sera ensuite consacrée à des lectures de mémoires et à des communications verbales.

Digitized by Google

ART. 11. Nul ne pourra prendre la parole sans l'autorisation du Président.

ART. 12. Aucune délibération ne sera prise, soit dans les sections, soit dans les séances générales, si le quart des membres inscrits n'est présent.

ART. 13. Toute discussion sur la religion et la politique est formellement interdite.

ART. 14. Aucun travail ne sera lu en séance générale qu'après avoir été approuvé par la section à laquelle il appartiendra.

ART. 15. Les membres ont, outre le droit de communiquer des travaux, celui de présenter des questions autres que celles du programme. Ces questions devront être préalablement déposées sur le bureau en séance générale. Elles seront examinées le soir même par la commission permanente qui jugera si elles peuvent être admises. Le résultat de la délibération sera communiqué le lendemain aux sections.

La Commission permanente est composée des membres du bureau central et des Présidents des sections.

ART. 16. Des excursions scientifiques auront lieu pendant et après la tenue du Congrès.

ART. 17. Seront membres du Congrès les personnes qui, ayant accepté l'invitation qui leur aura été faite, verseront entre les mains du Trésorier la somme de *dix francs* pour servir à acquitter les frais du Congrès et à imprimer le compte-rendu des travaux de la Session.

ART. 18. Chaque membre du Congrès aura droit à un exemplaire du compte-rendu, qui sera publié par les soins des Secrétaires-Généraux.

ART. 19. Les membres du Congrès, qui ne pourront assister aux séances, auront le droit de présenter des mémoires sur les diverses questions du programme, ou sur tout autre sujet relatif aux travaux des sections, sauf, dans ce dernier cas, à se conformer à l'article 15.

Digitized by Google

ART. 20. Avant de se séparer, le Congrès fixera la date de la XXI[e] Session et le lieu seulement de la XXII[e].

ART. 21. Toute difficulté non prévue par les présentes dispositions sera jugée par la Commission permanente.

ART. 22. Chaque membre du Congrès sera tenu de signer le présent règlement en retirant sa carte d'entrée.

Digitized by Google

PROGRAMME

DES QUESTIONS

PROPOSÉES

POUR CHACUNE DES SECTIONS.

PREMIÈRE SECTION.

Sciences naturelles.

1° Quels sont les caractères des terrains qui recouvrent la craie dans le nord de la France?

2° A quel étage des terrains tertiaires faut-il rapporter le grès dont on s'est servi pendant longtemps et dont on se sert encore pour les constructions et pour le pavage des rues dans plusieurs villes du Nord et du Pas-de-Calais?

3° Quelle classification faut-il adopter dans le nord de la France et spécialement dans le Pas-de-Calais pour les terrains meubles soumis à la culture et pour ceux qui les supportent; en d'autres termes, quelles sont les principales sortes de

Digitized by Google

terres arables et les différents sous-sols dans le nord de la France et spécialement dans le Pas-de-Calais ?

4° Quelles sont les espèces végétales reconnues dans les tourbes du nord de la France ? Quels sont les phénomènes qui ont dû déterminer la formation des couches tourbeuses ?

5° Quels sont les faits qui à l'époque actuelle se passent dans nos marais ? Ont-ils quelqu'analogie avec ceux des époques contemporaines de la formation des tourbes ?

6° Est-il possible de reconnaître, parmi les végétaux sauvages qui existent actuellement sur le sol de l'Artois, ceux qui sont naturels à ce sol, et ceux qui, s'y étant introduits accidentellement, s'y sont acclimatés et propagés ?

7° Rechercher et constater l'harmonie qui existe dans les insectes, c'est-à-dire, la coordination que présentent leurs organes, soit entr'eux, soit avec leurs fonctions.

8° Faire connaître les diverses espèces d'insectes qui causent des dégâts à l'agriculture et à ses produits récoltés; déterminer l'état de larve ou d'insecte parfait dans lequel ils commettent ces dégâts, et indiquer les meilleurs moyens de les combattre.

9° L'envahissement des forêts par les insectes lignivores est-il la cause première de la ruine d'arbres parfaitement sains, ou bien est-il déterminé par un principe de maladie préalablement existant dans les arbres dont les insectes ne font dès-lors que hâter la destruction ? Dans l'un ou l'autre cas indiquer les moyens de prévenir et de combattre ce fléau.

10° De quelle manière la fécondation artificielle des poissons pourrait-elle être appliquée dans le nord de la France ?

11° Quel est l'état actuel des études et des collections relatives aux sciences naturelles dans le nord de la France et spécialement dans le Pas-de-Calais ?

DEUXIÈME SECTION.

—

Agriculture.

1° Des Baux des propriétés rurales.

Quelles seraient les conditions à inscrire dans les baux des

Digitized by Google

propriétés rurales pour *parvenir à l'amélioration du sol* tout en conciliant l'intérêt du propriétaire et celui du fermier?

2° *Engrais.*

Par quels moyens peut-on faire profiter l'agriculture des urines qui sont perdues dans les villes?

Quelles mesures peut-on adopter pour assurer la vente loyale des engrais commerciaux?

Ne pourrait-on pas, en mettant à la portée des cultivateurs quelques procédés simples de fabrication d'engrais artificiels, les affranchir de la fraude à laquelle ils sont exposés?

Par quels moyens pourrait-on faire arriver les fumiers de ferme à leur plus grande puissance, tout en diminuant leur poids et leur volume?

3° *Industrie linière.*

Quels motifs ont fait abandonner en Artois la culture du lin, qui jusqu'au commencement de ce siècle était très-répandue?

Comment parviendrait-on à la faire refleurir?

Le rouissage salubre du lin s'opère par divers procédés; les décrire et développer ceux qu'il serait utile de vulgariser.

Les diverses préparations du lin et la filature sont-elles en voie de progrès? Faire ressortir les avantages des différentes sortes de métiers et indiquer les perfectionnements dont ils sont susceptibles.

4° *Drainage.*

L'amélioration du sol par le drainage, dans les terrains bas et humides, est un fait aujourd'hui bien constaté: mais il serait intéressant de savoir si l'on a obtenu d'aussi bons résultats de l'application de ce procédé aux terres fortes situées en plaine et principalement à celles dites bieffeuses que l'on rencontre fréquemment en Artois. Ces terres, composées d'une argile plastique rouge mêlée de graviers siliceux, sont, pendant la saison des pluies, compactes, grasses, s'attachent aux pieds et l'on a beaucoup de peine à les cultiver, tandis qu'en été elles deviennent dures, brûlantes, et les récoltes souffrent beaucoup de la chaleur.

Digitized by Google

Dans les cantons où l'opération du drainage a été faite en grand, a-t-on remarqué si la santé publique s'est améliorée, et surtout s'il y a eu diminution dans les fièvres intermittentes?

5° *Betteraves.*

Quelles sont les améliorations qu'on peut apporter à la culture de la betterave dans le but d'augmenter sa richesse en sucre? Quelle influence doit-on attribuer en ce qui concerne cette richesse et le rendement en sucre, au choix de la *graine*, à la nature du *sol*, aux circonstances *climatériques*, au mode de *culture*, aux *engrais*, aux *amendements*, etc.?

6° *Gisements et recherches de Phosphate de chaux.*

Le Phosphate de chaux, qui est un des meilleurs amendements employés en Angleterre, se trouve dans ce pays soit à l'état de nodules dans des couches de sable vert, soit dans des marnières où il est disséminé dans la masse. On a signalé sa présence à l'état de rognons dans la craie chloritée du département du Nord.

Faire connaître les points du nord de la France et les terrains où l'on aurait chance de rencontrer le Phosphate de chaux, et présenter un aperçu des moyens et des frais d'exploitation?

7° *Péripneumonie des bêtes bovines.*

Quels sont les moyens préservatifs et curatifs qui ont été employés jusqu'à ce jour avec le plus de succès contre la péripneumonie des bêtes bovines? Donner surtout des détails circonstanciés sur l'inoculation du virus péripneumonique qui paraît être employée avec succès, tant en France qu'à l'étranger, pour prévenir le développement de cette maladie?

8° *Cartes agronomiques.*

Faire connaître les cartes agronomiques qui ont été dressées dans la région du nord de la France. Quelle est la forme de notation figurative adoptée et quels sont les travaux statistiques qui accompagnent ces cartes?

Digitized by Google

Le système recommandé en 1842 par M. de Caumont, ainsi que les perfectionnements indiqués postérieurement, ont-ils prévalu et ont-ils pu être appliqués à la région du nord ?

9° *Culture du Maïs dans le nord de la France.*

A-t-on reconnu les causes qui jusqu'à présent ont empêché l'acclimatation du Maïs dans les départements du nord de la France ? Donner connaissance des essais qui ont été tentés, soit avec des espèces diverses de Maïs, soit avec des engrais spéciaux.

Peut-on espérer que cette culture réussira ?

TROISIÈME SECTION.

—

Sciences médicales.

1° Examiner le degré de confiance qu'on doit accorder aux résultats des recherches statistiques qui établissent pour le Pas-de-Calais :

« 1° Que dès 1786 la population du département n'était pas de beaucoup inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui ;

» 2° Que depuis 30 ans la mortalité pendant l'enfance et pendant la jeunesse a augmenté plutôt que diminué ;

» 3° Que depuis le commencement du siècle la taille moyenne des conscrits a diminué d'au moins 20 millimètres. »

Rechercher si des résultats analogues existent dans d'autres départements et en indiquer les causes.

2° Y a-t-il des faits démontrant qu'il existe des rapports intimes entre l'hématose et l'albuminerie ?

3° Faire l'histoire de l'Ozène ; établir surtout le traitement de cette maladie sur des faits bien authentiques.

4° Étiologie et Thérapeutique de l'haleine fétide.

5° Que penser du traitement de la fièvre typhoïde par la glace et l'eau froide.

6° De l'urine dans les maladies.

Digitized by Google

7° L'épidémie de 1849 a-t-elle fourni quelques données sur le mode de propagation du choléra?

8° Du traitement abortif de l'amygdalite.

9° Des caustiques appliqués au traitement des affections cancéreuses externes.

10° Des préjugés et du charlatanisme en médecine.

11° Quels seraient les avantages et les inconvénients de la suture pratiquée sur la section faite à l'utérus dans l'opération césarienne et comment cette suture devrait-elle être faite?

12° L'expérience a-t-elle suffisamment établi les avantages et les inconvénients du chloroforme dans les diverses opérations chirurgicales?

13° De l'hygiène et de ses rapports avec la morale.

14° Des émanations en général sous le rapport de l'hygiène.

15° De l'organisation d'un service de santé pour les indigents des campagnes.

QUATRIÈME SECTION.

—

Histoire et Archéologie.

Histoire.

1° Quelles étaient les populations qui du temps de César et de Comius roi des Atrébates occupaient les deux côtés du *fretum gallicum*?..... Étaient-elles de race tudesque ou de race kymri-belge?..... Quels étaient leur idiome, leur religion, leurs principales divinités?..... Leurs monuments religieux et civils?..... Leurs circonscriptions territoriales, leurs cantons ou *pagi*?..... Quelle était en particulier la position topographique du *Pagus Oromansacus*?.....

Toutes les divisions de cette question peuvent être traitées séparément.

2° Quelles furent les premières colonies romaines dans le Nord de la Gaule et à l'Est de la Grande-Bretagne?

3° La domination romaine a-t-elle été avantageuse ou nuisible au développement de la population de la Gaule-Belgique?

4° Quel fut le premier établissement du Christianisme dans

Digitized by Google

la Gaule-Belgique? Jusqu'à quel point le polythéisme romain y avait-il pénétré? Jusqu'à quelle époque continua la lutte entre le polythéisme et le christianisme?

5° A quelle époque remonte la première occupation du littoral par les Saxons? Fixer l'étendue et les limites du *littus Saxonicum*.

6° Indiquer les principaux établissements des francs Saliens et Austrasiens en Morinie, en Artois et dans les contrées circonvoisines.

7° Quelles furent sur le double littoral Gallo-Belge et Breton les cités et forteresses fondées depuis Gallien jusqu'à Valentinien III? de quelle époque date notamment celle de *Nobiliacum* chez les Atrébates?

8° Quand et dans quelles circonstances eurent lieu les diverses transportations des races germaniques et notamment des Saxons sur le littoral des Flandres? Comment se forma la race flamande?

9° Quelle fut, par rapport à l'affermissement du christianisme, à la civilisation et à l'agriculture, l'influence des monastères fondés avant le 8° siècle?

10° Rechercher les causes qui ont amené dans la Gaule-Belgique, aux 6° et 7° siècles, des missionnaires Scoto-Irlandais. Quels ont été les résultats de leurs prédications? Le christianisme était-il plus développé à cette époque de l'autre côté du détroit?

11° Étudier sous quelle influence les noms de lieux de la Gaule-Belgique ont été formés.

12° Retrouve-t-on dans les pratiques superstitieuses répandues dans les villages de la Gaule-Belgique des vestiges du culte des peuples qui ont habité anciennement cette contrée?

13° Quel fut, sous les grands forestiers et sous les premiers Comtes de Flandre, le développement du double élément flamand et wallon?

14° Signaler les premiers documents historiques, les premières poésies, les premiers actes rédigés dans les deux langues flamande et wallonne?

15° Quelles furent, sous les Comtes de Flandre et d'Artois, l'organisation et la hiérarchie féodales? Quels étaient les premiers possesseurs des terrains et marais communaux?

16° Quels sont les monuments qui attestent le passage de St.-Bernard dans le nord de la France et les pays limitrophes?

17° Donner un aperçu de la formation progressive et de l'administration des villages.

18° Signaler et recueillir les documents relatifs à l'occupation anglaise dans nos contrées depuis la conquête

Digitized by Google

d'Edouard III, en 1347, jusqu'à la reprise de Calais en 1558 ?

19° Dans une partie des vastes états de Charles le Hardi (dit le Téméraire) duc de Bourgogne, on crut quelque temps que ce prince n'avait pas péri devant Nancy, le 5 janvier 1477. Rechercher ce qui a pu donner cours à cette croyance populaire signalée par quelques historiens.

20° Est-il possible de déterminer, d'une manière précise, les usages qui ont été suivis dans les anciennes provinces des Pays-Bas et du nord de la France pour fixer le commencement de l'année civile avant le 16e siècle?

21° Quel a été dans le nord de la France l'enseignement public des lois et de la jurisprudence avant la révolution de 1789? Y a-t-il eu dans quelques villes du Nord des Universités de lois comme à Toulouse et à Orléans, et quelle est leur histoire?

22° Décrire, d'une manière précise, les limites successives de l'Artois et de la Picardie, sous les rapports politique, civil et religieux.

23° Quelle fut l'influence de la réunion de l'Artois et de la Flandre à la France, sur les lois civiles, les institutions administratives locales, et les intérêts commerciaux et économiques de ces deux pays?

Archéologie.

1° Comment les voies romaines du nord de la France se présentent-elles relativement à la distribution des camps romains ou des positions fortifiées? La topographie de la Gaule-Belgique a-t-elle été indiquée sur des cartes spéciales dans les départements du Nord?

2° De quelle époque date la première rédaction de l'itinéraire d'Antonin et de la carte théodosienne dite de Peutinger?

3° Y a-t-il dans le nord de la France des inscriptions qui se rapportent à des divinités topiques ou locales?

4° A quelle époque peut-on rapporter les tombeaux en plomb? Sont-ils exclusivement chrétiens? A quel caractère peut-on reconnaître les différentes époques auxquelles ils appartiennent?

5° A quelle époque doit-on faire remonter l'introduction du monnayage chez les Atrébates et les Morins?

6° A-t-il existé des monnaies de verre chez les Gaulois, spécialement chez les Gallo-Belges?

7° Quel était le caractère des sceaux avant l'adoption générale des armoiries?

Digitized by Google

8° Existe-t-il dans les contrées qui faisaient autrefois partie de la Gaule-Belgique des édifices du moyen-âge authentiquement antérieurs au dixième siècle? Quels sont-ils? Quels sont leurs caractères?

9° Quelles sont dans ces mêmes contrées les églises non-voutées? Quelles sont leurs dates? Leurs nefs sont-elles supportées par des colonnes ou des piliers, ou par une alternance des unes et des autres?

10° Y a-t-il dans ces mêmes contrées des cryptes, des chœurs à l'ouest des églises, des corniches à petits arceaux ou autres parties communes aux églises romaines de l'Allemagne? Quelle en est la date?

11° L'emploi du style ogival a-t-il été généralement adopté à la même époque dans toutes les parties de l'ancien comté de Flandre?

12° L'occupation par les armées anglaises des diverses provinces françaises a-t-elle apporté des modifications au style ogival des monuments du quatorzième siècle, et ces modifications constituent-elles un style particulier?

13° Comment était organisé au moyen-âge le système de surveillance employé pour la conservation des monuments religieux?

14° Rechercher et décrire la forme des autels depuis l'origine du christianisme jusqu'au quinzième siècle.

CINQUIÈME SECTION.

—

Littérature et Beaux-Arts.

1° Que faut-il penser de la ressemblance que M. James Prinsep, secrétaire perpétuel de la société de Calcutta, attribue à seize caractères de l'alphabet grec, avec un pareil nombre de caractères pâli et sanskrits, employés dans les inscriptions de Dhauli et de Girnard, dont la date paraît remonter à plusieurs siècles avant Jésus-Christ, et quelles conséquences pourrait-on tirer de cette ressemblance?

2° Apprécier l'interprétation qu'a faite M. Forster (1) des

(1) The one primeval language.... including the voice of Israel

Digitized by Google

nombreuses inscriptions qui recouvrent les rochers du désert de Sinaï, particulièrement ceux qui sont situés dans la partie appelée par les Arabes *la Vallée écrite?* Les conclusions admises déjà par plusieurs recueils scientifiques peuvent-elles être sérieusement combattues?

3° Tracer l'aperçu historique des écoles et associations littéraires qui ont existé dans le nord de la France et dans la Belgique.

4° Rechercher les causes qui ont contribué à donner un caractère particulier aux idiômes issus d'une même langue.

5° La langue flamande a-t-elle eu une certaine influence sur les dialectes romans (écrits ou parlés) qui sont en usage dans les contrées voisines de la Flandre, et à quelles causes faut-il attribuer cette influence?

6° Quels sont les mots et les locutions qui appartiennent en propre au patois artésien, et qui ne se rencontrent point dans les provinces voisines?

7° Déterminer l'influence que les Trouvères du nord de la France ont exercée sur la formation de la langue française.

8° Quelle a été l'influence des premiers traducteurs français sur la formation de notre langue?

9° Les représentations des mystères furent très-nombreuses en Artois au quinzième et au seizième siècle. Indiquer les documents inédits qui permettraient de faire l'histoire de l'art théatral dans ce pays pendant cette période.

10° L'art dramatique peut-il devenir véritablement utile aux bonnes mœurs, et quelle direction peut-il recevoir pour atteindre ce but?

11° Histoire des beaux arts dans le nord de la France.

12° Exposer les principes de la musique des anciens grecs et les emprunts que lui ont faits le plain-chant et la musique liturgique.

13° Quelle a été l'influence exercée par les Trouvères sur la musique du douzième et du treizième siècle, sous le rapport de la mélodie et de l'harmonie?

14° Des musées de département, de leur but et de leur utilité; réformes et améliorations que l'on pourrait introduire dans leur organisation.

15° Quelles sont les tendances de la peinture au dix-neuvième siècle, et, parmi ces tendances, quelle est la meilleure?

16° Comment pourrait-on régénérer la peinture religieuse, et quelle direction conviendrait-il de lui donner dans l'intérêt même de l'art?

from the rocks of Sinaï.... by the Rev^{d} Ch. Forster.... London, Richard Bentley, 1851.

Digitized by Google

SIXIÈME SECTION.

—

Sciences physiques et mathématiques.

1° Faire connaître le niveau moyen de la mer sur les côtes de la Manche en le rapportant à des repères déterminés; produire la justification de cette donnée.

2° Quelles sont les causes réelles du frottement? Doit-il être attribué au choc et au brisement des aspérités, à la force d'adhésion moléculaire, à des vibrations et déperditions du mouvement...? Quelle est l'importance relative de ces diverses causes?

3° L'air condensé et chauffé pourra-t-il être substitué avantageusement comme agent-moteur à la vapeur d'eau?

4° De l'agent électro-magnétique considéré comme moteur; en discuter les avantages et les inconvénients au point de vue de la puissance, de l'économie et de la sécurité.

5° Est-il facile d'établir d'une manière économique des appareils portatifs pour l'application de la pile au tirage à la poudre dans l'exploitation des mines et des carrières?

6° Des divers systèmes de foyers-fumivores proposés jusqu'à présent. En discuter l'efficacité et indiquer les perfectionnements dont ils sont susceptibles.

7° Quelles sont les limites d'erreur propres à l'aréomètre et au saccharimètre dans l'appréciation de la quantité de sucre cristallisable contenu dans les jus, sirops et mélasses des fabriques de sucre indigène?

8° Quelle est la nature des brouillards d'automne? Quelle est la cause de la fétidité qu'on y remarque quelquefois?

9° Dans l'étude de la mécanique rationnelle, convient-il de subordonner la statique à la dynamique ou d'admettre l'ordre inverse?

10° Peut-on exclure de l'enseignement et remplacer avec avantage les notions de l'infini mathématique, notions qui, mal comprises, portent à croire qu'en dehors des grandeurs finies il en existe d'autres, les unes infiniment grandes, les autres infiniment petites?

11° Quel est le vrai sens du symbole différentiel? Quelle est la vraie métaphysique de l'analyse transcendante? Y a-t-il une

Digitized by Google

interprétation qui permette de fonder une méthode susceptible d'être suivie à l'exclusion de toute autre?

12° Réduire à leur plus simple expression les lois fondamentales de la rotation et les énoncer en langage ordinaire. Expliquer par ces lois et sans calcul le phénomène d'orientation que présentent les corps placés à la surface de la terre et animés en propre d'un mouvement gyratoire.

13° Expliquer pourquoi, et dire jusqu'à quel point, l'eau qui recouvre une partie du globe et l'atmosphère qui l'entoure participent à ses mouvements de translation et de rotation.

14° Etablir le degré de probabilité de cette opinion que les vingt-deux planètes télescopiques, découvertes depuis les premiers jours de ce siècle, sont les fragments d'une grande planète soupçonnée par Képler et qui aurait existé à une distance du soleil plus grande que celle de Mars, plus petite que celle de Jupiter.

Digitized by Google

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

XX^e SESSION.

23 AOUT 1853.

SÉANCE D'OUVERTURE.

L'an mil huit cent cinquante-trois, le 23 août, à trois heures de l'après-midi, en vertu d'une délibération du Congrès scientifique de France, réuni à Orléans en 1851, confirmée par une nouvelle délibération datée de Toulouse au mois de septembre 1852, et sur la lettre d'invitation individuellement adressée, par MM. les secrétaires-généraux, aux notabilités administratives et scientifiques du département du Pas-de-Calais, le Congrès a inauguré sa vingtième session à Arras. M. le Maire avait mis à sa disposition la Salle des Concerts magnifiquement restaurée par ses soins.

M. le C^te VICTOR DU HAMEL, Préfet du Pas-de-Calais, présidait la séance.

Digitized by Google

Auprès de lui siégeaient au bureau : MM. Plichon, Maire d'Arras; Delalleau, Recteur de l'Académie du Pas-de-Calais; De Caumont, Directeur de l'Institut des Provinces; Adam, Président du Conseil général; le Baron Léon d'Herlincourt, membre du corps législatif; Vincent et Péligot, Membres de l'Institut; l'Abbé Parenty, Président de l'Académie d'Arras.

On remarquait dans la salle plusieurs Membres de l'Institut des provinces, notamment MM. l'Abbé Lacurie, de Saintes, président des Assises scientifiques de la Rochelle; Bertini, questeur de la Chambre législative de Sardaigne, adjoint à la municipalité de Turin : Feuillet, député des Sociétés savantes de Lyon; Parcker, d'Oxford; le docteur Bally, de l'Yonne, ancien président de l'Académie de médecine de Paris; Gomart, de St.-Quentin; Lemaistre d'Anstaing de Tournay; le docteur Rigollot, président de la Société des antiquaires de Picardie.

La Société Française pour la conservation des monuments était représentée par MM. Bessy, de Dijon; Pernot, de Vassy; Pailloux, de Saône-et-Loire; Ch. Givelet, inspecteur de la Marne; Magdelaine, ancien Ingénieur des Ponts-et-Chaussées; Peigné-Delacourt, de Paris, qui a assuré la conservation des belles ruines de l'Abbaye d'Ourscamp; Vicomte de Genouillac, du département d'Ile-et-Vilaine; Garnier, Secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, etc.; et par Mesdames Philippe-Lemaître, de l'Eure, et Parcker, d'Oxford.

Entre autres notabilités scientifiques, on voyait encore MM. Kervyn de Lettenhove (de Bruges), auteur d'une excellente histoire de Flandre; Goffint-Delrue (de Mons); Riboli (de Parme), etc.; les présidents de presque toutes les sociétés savantes du nord de la France, notamment MM. Cousin (de Dunkerque); de Coussemaker, membre du conseil général du Nord; Alc. Vilbert (de Cambrai); Quenson, ancien député, président de la société d'agriculture de Saint-Omer et du tribunal de première instance de la même ville, secrétaire du conseil général du département du Pas-de-Calais; Onésyme Seure, président de l'Athénée de Paris, etc., etc.

M. le comte Victor Duhamel a ouvert la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

Si les hautes fonctions que j'occupe m'imposent de laborieux devoirs, elles m'offrent en ce jour de précieuses consolations. Je leur dois la faveur de présider à l'inauguration de vos travaux, honneur bien flatteur pour moi, et dont un grand nombre d'entre vous eussent été plus dignes.

Digitized by Google

Evoquant d'anciens souvenirs, il m'eût été doux de vous demander rang parmi vous, sur le terrain de l'intelligence, de glaner sur ce sol toujours fécond pour tout homme laborieux et de profiter du fruit de vos recherches éclairées.

Des occupations positives et sévères enchaînent ma volonté. Une regrettable coïncidence m'empêchera même d'assister au développement des intéressantes questions qui vont se dérouler dans cette enceinte. Les justes exigences de l'assemblée des mandataires du département me tiendront éloigné de vos réunions; cependant, Messieurs, je n'en porterai pas moins à vos travaux un puissant intérêt.

Honneur à l'esprit élevé qui eut la généreuse, je dirai plus, la nationale conception, de réunir chaque année, sur des points différents de la France, les hommes d'étude et de savoir, quelque soit le pays qui leur ait donné naissance. Chaque portion du territoire, appelée ainsi à fournir son contingent à la science, se voit par une juste réciprocité fécondée à son tour. Aussi, par une assimilation empruntée à nos fastes judiciaires, pourrait-on à bon droit qualifier de *grands jours* ces moments précieux consacrés périodiquement à des réunions où se trouvent représentées toutes les spécialités de l'intelligence?

Honneur au jeune et infatigable savant à qui la cité d'Arras doit, cette année, l'inappréciable avantage d'être le rendez-vous de ces hommes d'élite, qu'elle est heureuse et fière de posséder dans ses murs!

Hommage de respectueuse gratitude à l'Empereur, dont l'égide tutélaire protége les sciences, les lettres et les arts!

Plus l'esprit de l'homme est cultivé, plus il pénètre la logique des faits. Si la reconnaissance vient du cœur, elle doit augmenter à mesure des bienfaits que l'on ressent et que l'on analyse. Si donc, délivrés des préoccupations cruelles qui naguère tourmentaient notre existence sociale et paralysaient, par suite, la marche de nos facultés, nous pouvons librement donner cours aux diverses études qui nous entraînent toujours vers l'avenir, empressons-nous, Messieurs, comme le poète latin, de faire remonter l'hommage de notre profonde gratitude au nouvel Auguste qui a mis un frein à nos discordes et a rendu le repos à notre patrie, si longtemps agitée.

En terminant, Messieurs, permettez-moi de vous exprimer un vœu qui, je l'espère, trouvera un écho sympathique parmi vous. Puissiez-vous, avec les fruits que vous retirerez de vos travaux, emporter de la ville d'Arras un de ces souvenirs pleins de charme que l'on aime à se rappeler dans la vie.

Ce discours est accueilli par de vifs applaudissements.

Digitized by Google

M. le Président donne ensuite la parole à M. d'Héricourt, secrétaire général, qui s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

C'est aux bienveillants suffrages des membres du Congrès, réunis il y a deux ans à Orléans, que je dois le périlleux honneur de porter la parole dans cette assemblée qui compte tant de savants illustres, tant de fonctionnaires éminents, et de remercier l'honorable magistrat qui a bien voulu présider à nos premiers travaux. Heureux les départements dirigés par des hommes aussi distingués ; le mouvement intellectuel s'y développe avec calme et progressivement, car il est sûr de trouver appui et sympathie. Et si la présidence est accordée au fonctionnaire à qui nous devons une si grande reconnaissance, nous aurions été heureux de réserver l'un de nos rangs les plus élevés à l'éloquent historien des Constitutions de l'Espagne, au littérateur qui, par ses écrits, la pureté, la chaleur de son style, la moralité et la hardiesse de ses conceptions, brille parmi cette phalange d'auteurs dévoués aux intérêts du pays et à la défense de la religion. C'est à son précieux concours, à sa haute protection que nous devons l'éclat de cette solennité.

De toutes parts, en effet, notre appel a été entendu, et les délégués des nombreuses sociétés savantes sont venus généreusement se ranger sous la bannière scientifique.

Les membres de ce savant Institut, qui suffirait à lui seul pour assurer la gloire de la France, ont joint leurs puissants efforts à la faiblesse des nôtres pour rendre cette session aussi brillante que possible. L'action bienfaisante des Congrès, Messieurs, n'est plus révoquée en doute. Une société scientifique qui, dans un siècle d'agitation et de progrès comme le nôtre, a non-seulement survécu aux commotions politiques, mais encore s'est recrutée chaque année de nouveaux adeptes, cette société a trouvé, dans la durée même de son existence, la preuve incontestable des services qu'elle a rendus. C'est en 1833 que, pour la première fois et sous l'habile direction de M. de Caumont, le Congrès se réunit dans cette province de Normandie, si belle par ses souvenirs, si riche en monuments anciens, si féconde en hommes illustres. Dès lors, l'essor était donné. On comprit qu'il y avait intérêt pour tous d'unir ses efforts, afin d'éclairer les points les plus obscurs de la science et d'échanger le résultat d'observations faites à de longues distances. Le Congrès devint, si je puis m'exprimer ainsi avec notre vieux Montaigne, *le filet qui servoit à loyer*

Digitized by Google

toutes les fleurs de sciences écloses sur le territoire de notre patrie. Deux ans plus tard, le Congrès se réunissait à Douai, dans cette ville si justement nommée l'Athènes du nord de la France, et deux cent soixante-treize membres s'associaient par leurs adhésions à cette généreuse organisation. Il est bon quelquefois de jeter un coup d'œil en arrière : on s'élance alors d'un pas plus sûr vers les améliorations qui sont réservées à l'avenir. Nous avons donc voulu relire le compte-rendu de cette session, dont les travaux ont été analysés d'une manière si consciencieuse et si complète par un collègue aussi estimé que généralement aimé. Nous voulons parler de M. de Givenchy, que la maladie retient loin de nous, mais dont le nom est dans toutes les bouches. Affable et bon, aussi ferme dans ses convictions politiques que dans sa foi religieuse, notre honorable collègue a pris une trop grande part à l'organisation du mouvement intellectuel dans ce pays pour qu'il ne soit point permis à son disciple de lui payer un juste et consciencieux tribut d'éloges. C'est donc dans les procès-verbaux qu'il avait rédigés que nous avons constaté les importants résultats de la session tenue à Douai. Nous y avons retrouvé le germe de ces beaux ouvrages qui assurent au département du Nord un rang honorable dans le mouvement intellectuel.

Ce que les Leglay, les Dinaux, les Taillard ont depuis prouvé d'une manière si savante, ils l'indiquaient déjà dans les discussions tenues au sein des commissions. Ces honorables collègues sont encore parmi nous, prêts à guider les débutants, disposés à nous ouvrir ces vastes trésors d'érudition qu'un travail de dix-huit ans consciencieux et soutenu a puissamment grossis. Depuis lors, Messieurs, les Congrès ont fait le tour de la France. Ils ont visité Metz, la ville des sciences exactes; Nancy, la gracieuse cité du bon roi Stanislas; Marseille, la colonie phocéenne, qui semble avoir conservé cet art de bien dire; Tours, à la langue si poétique; Poitiers, à la belle cathédrale; Orléans, toute pleine des souvenirs de Jeanne d'Arc; Toulouse, la patrie de Clémence Isaure. Là, vous avez pu étudier la langue d'oc si douce dans les accents de ses troubadours; nous vous parlerons des trouvères que l'Artois a produits en grand nombre, et cette comparaison sera certainement l'une de vos études les plus intéressantes.

Arras, Messieurs, méritait votre visite. Sans doute, elle n'a plus ces magnifiques édifices qui l'avaient fait surnommer au moyen-âge la ville *aux Clochers*; le temps, les révolutions et plus encore le mauvais goût ont beaucoup détruit. Vous ne retrouverez plus cette ancienne cathédrale où s'alliaient si gràcieusement la foi forte et robuste du XII[e] siècle et les

Digitized by Google

formes élancées de l'époque suivante. Cette chapelle de la sainte Chandelle, véritable cierge de pierres, a été également renversée. Mais, du moins, nous avons conservé le joyau qui contenait cette précieuse relique, et vous y verrez un des plus beaux morceaux d'orfèvrerie au moyen-âge. Quant à cette pourpre qui causait tant de regrets aux empereurs romains, ces étoffes qu'on retrouvait jusque sous la tente d'Attila, ces tapisseries qui servaient à payer la rançon de l'un des ducs de Bourgogne, nous n'en avons gardé que le souvenir. C'est à Paris seulement, au musée de Cluny dont ils font l'ornement, que vous pourrez admirer ces *arrazzi* que l'Italie nous envie, et que la Flandre, dans son artistique opulence, n'a jamais pu surpasser.

Rassurez-vous, savants dévoués qui avez consacré vos veilles à l'étude de l'histoire et de l'archéologie; votre voyage ne sera point sans profit: vous visiterez ces constructions souterraines toujours respectées, car, dans son ardeur dévorante, le démolisseur s'arrête au sol. Vous pourrez consulter les richesses littéraires amassées à grande peine par les religieux de St.-Vaast; vous travaillerez dans les mêmes locaux, et c'est dans les livres, couverts encore de notes bénédictines, qu'étudieront les modernes missionnaires de la science et de la civilisation. Notre histoire elle-même, si remplie de souvenirs généreux, appellera votre attention et sera le texte de savantes discussions. L'enceinte de la Cité vous permettra de rappeler cette farouche énergie de Comius qui sacrifia la pourpre, les honneurs, l'amitié de César, à son amour de liberté, et qui, vaincu, s'enfonça dans les forêts encore vierges de la Germanie, pour que du moins son œil ne vît plus un Romain. Mais bientôt les mœurs s'adoucissent, la religion de la foi et de l'amour change la face du monde; les soldats romains deviennent les soldats du Christ et propagent la nouvelle doctrine. Vous verrez, Messieurs, quelle époque doit être assignée à la conversion des Atrébates, et dès le début de leur histoire religieuse, vous trouverez la main de Dieu s'ouvrant pleine de bénédictions pour récompenser les prières des Néophytes.

Détournons nos regards des scènes de deuil qui suivent: Vandales, Francs, Huns, Normands et Hongrois désolent à l'envie ces contrées maintenant si fertiles, et la voix du clergé est impuissante à arracher les armes de leurs mains. Et cependant, Messieurs, c'est l'époque des fondations religieuses, de ces monastères, dont l'influence fut si grande sur le mouvement intellectuel des siècles qui suivirent. Ce furent les religieux qui, unis sous la triple bannière de la piété, de l'étude et du travail, défrichèrent les landes et les forêts, ar-

Digitized by Google

rosèrent de leurs sueurs les rudes sillons de nos champs, et les premiers portèrent au sein de la terre cette fertilité si développée par nos intelligents agriculteurs.

Arras était à cette époque la capitale de la Flandre; ils nous permettront de le rappeler, ces savants collègues venus des rives de l'Escaut, car nous sommes unis par l'étude, comme nos pères l'étaient par leur nationalité. L'ambition d'un prince, qui fut cependant grand dans la plupart de ses actions, nous rattacha à la couronne de France. Quoiqu'entrés depuis peu de temps dans cette famille qu'on appelle la nation française, nous ne sommes ni moins dévoués, ni moins patriotiques. Nous regarderions comme une insulte toute allusion blessante aux luttes que nous avons soutenues contre la puissance royale; c'est le devoir du citoyen, et nul n'y manquerait parmi nous. Mais l'historien a une mission plus noble : appuyé sur l'étude des temps passés, il doit louer les grandes choses accomplies, et rappeler le dévouement et la fidélité, afin que ces actions d'éclat trouvent encore des imitateurs. Sans doute, les Artésiens sont Français de cœur et de fait, mais ils ne renient aucune des gloires de leurs annales, et, au moment où la ville d'Arras possède dans ses murs les représentants du mouvement intellectuel de la Flandre et des provinces Belges, elle peut redire avec orgueil qu'avec leurs pères, elle a pris part à ce grand mouvement qui entraîna l'Occident au tombeau du Christ; qu'avec eux, elle a constamment combattu pour la foi religieuse et politique; que, fidèle à l'infortunée Marie de Bourgogne, sa princesse légitime, elle a payé de la ruine de son commerce, de l'exil de tous ses habitants, le droit de rappeler un fait aussi glorieux de son histoire. Et plus tard, lorsque l'ambition entraîna les seigneurs du Nord à lever l'étendard de la Réforme, c'est d'Arras encore que partit le premier cri de résistance : Gand, Bruxelles, Mons, Cambrai l'entendirent, et, ralliés à ce mot d'ordre, ils surent arrêter la Réforme sur la rive septentrionale de l'Escaut,

Si nous voulions dérouler devant vous, Messieurs, tous les titres de gloire de la ville d'Arras, tous les sujets d'étude que vous offrent ses annales, nous fatiguerions votre sympathique bienveillance. Nous aurions à vous montrer le vénérable Mathieu Moulard sur les remparts de la cité, excitant, de la voix et du geste, l'ardeur belliqueuse de nos pères. Il faudrait rappeler aussi les faits si nombreux de prouesses et de bravoure, les tournois, les luttes poétiques, le généreux dévouement de la science. Il était originaire d'Arras, le studieux naturaliste qui, au XVI^e^ siècle, introduisit dans les provinces belges la culture de cette plante si précieuse et si justement nommée le

Digitized by Google

pain des pauvres. Heureuse découverte, dont on ne tira pas de suite tout le profit qu'on pouvait en attendre et dont on attribua toute la gloire à un savant plus rapproché de nos jours !

A côté de ces grands faits du passé, de ces glorieux souvenirs, nous avons l'époque présente qui peut offrir, aux discussions scientifiques du Congrès, un sujet aussi puissant d'intérêt et plus actuel. Qu'est devenue cette garance aux riches coloris, portée par les empereurs romains, et dont le temps n'a pu ternir les couleurs ? Où sont ces laines longues et soyeuses qui donnèrent une si grande activité à nos manufactures ? Naguère encore, la ville d'Arras entendait le marteau des forgerons ; de ses vastes ateliers sortaient ces puissantes locomotives, l'une des plus belles créations de l'homme. La Scarpe suffisait à peine aux nombreux transports des machines qu'avait créées le génie de M. Hallette. Cette activité d'hier paraît éteinte aujourd'hui. Ce n'est peut-être pas à un habitant d'Arras qu'il appartient de vous signaler cette torpeur ; mais il a foi dans l'avenir de cette noble cité, dans l'activité de ses laborieux concitoyens, dans leur amour de l'ordre, dans leur attachement aux prescriptions de la religion et du devoir. A toutes les époques Arras fut grande parmi les cités du nord de la France, et, grâces à vos lumières, elle s'élèvera bientôt à un rang plus distingué encore.

Si nous sortons de cette ville et de son enceinte de fortifications dans laquelle toute son activité paraît être comprimée, nous trouverons de belles et fertiles plaines naguère couvertes d'une luxuriante moisson, de riches prairies conquises sur l'eau et connues encore sous le nom de marais. Nous ne nous arrêterons pas à ces bestiaux produits par d'intelligents croisements, et qui ont si puissamment amélioré la race du pays. C'est à la section d'agriculture qu'il appartient d'étudier le point de départ, de constater les résultats obtenus, et d'exposer ce qui reste à faire, car dans la voie du progrès on ne s'arrête jamais. A côté de ces champs dépouillés, déjà même préparés pour recevoir la prochaine récolte, des plantes s'élancent hors du sol qui les a nourries, étalant la verdeur de leur feuillage. Vous admirez cette sève si puissante, ce tubercule si développé par l'art et le génie de l'homme. Mais le savant porte plus loin son scrupuleux examen. Où vous voyez la richesse et la vie, il découvre la maladie, et craint déjà la mort d'une industrie si utile à la prospérité commerciale de notre pays. Sous cette large feuille, il vous montre le cachet du fléau dans les stries qui la sillonnent et dans sa nature cassante. Toutefois nous sommes assez heureux pour posséder au sein du Congrès des

Digitized by Google

hommes qui ont fait une étude spéciale de la maladie, qui ont constaté sa marche dévastatrice, ses progrès envahisseurs, qui sont remontés à l'origine et en ont trouvé la cause dans la trop grande avidité de l'homme. Il y a deux ans à peine, le Congrès était réuni à Orléans. La loupe à la main, il étudiait l'oïdium, et, des premiers, en faisait connaître la nature. Malgré ses nombreuses investigations et les discussions savantes qui eurent lieu dans son sein, il ne put triompher de cet insecte parasite; espérons que nous serons plus heureux à Arras, et que dans cette session qui réunit les chefs de la science agricole, nous apporterons à la betterave un traitement énergique qui lui rendra toute sa richesse saccharine.

Nous n'avons pas encore passé en revue toutes les questions du programme, ni indiqué les éléments que la ville d'Arras pourrait apporter à leur solution; ce n'est pas l'œuvre d'un rapport. Nous ne ferions qu'effleurer des discussions où tout le monde aura à gagner. Et, en effet, si les membres de l'Institut de France nous apportent le tribut de leurs constantes et consciencieuses études, ils recueilleront, dans les commissions, des observations basées sur la pratique, et dont ils pourront, eux aussi, faire leur profit. Et vous, savants étrangers, Anglais, Allemands, Belges surtout, nos frères dans le passé, nos amis maintenant, vous aurez, malgré votre érudition, d'utiles documents à recueillir : la différence du sol, les modifications apportées par le progrès, vous fourniront de curieuses observations, tandis que vous puiserez dans nos archives les titres qui intéressent votre histoire. C'est en Allemagne que les Congrès ont pris naissance, et cependant, grâce à l'énergie, au zèle, au dévouement de notre directeur, cette institution a été si complètement perfectionnée que l'Angleterre et l'Italie ont cru nous la devoir. Honneur au savant modeste et laborieux qui a tant fait pour le développement du mouvement intellectuel en province! Dernièrement encore, une voix plus éloquente que la mienne, celle de notre honorable et aimé collègue, M. le comte de Montalembert, demandait qu'une statue fût élevée pour consacrer le souvenir des services que M. de Caumont a rendus à la science et notamment à l'archéologie. Nous nous associons complètement à ce vœu; mais, à défaut de statue, n'avons-nous pas ces monuments dont la conservation est maintenant assurée. Chaque fois que nous nous trouvons en présence de l'un de ces vastes et beaux édifices du moyen-âge, chaque fois que nous voyons des travaux inspirés par la foi et l'étude du passé, notre souvenir se reporte vers l'homme éminent qui a tracé d'une manière si précise les véritables principes de l'art chrétien, et donné le premier essor aux pensées religieuses

Digitized by Google

de notre époque. Une statue rappellerait des traits aimés ; quant au nom de M. de Caumont, il est inscrit sur toutes les restaurations intelligentes.

Nous devrions aussi payer un juste tribut d'éloges aux délégués de ces sociétés qui ont si puissamment contribué au développement de la science. Nous le ferions avec bonheur, si depuis long-temps on ne lisait sur leurs bannières : modestie et dévouement. Toutefois, nous serions ingrats en n'accordant pas une mention spéciale à l'Académie royale de Belgique. Nous n'avons point à apprécier les savants travaux qui l'ont élevée à l'un des premiers rangs parmi les Académies de l'Europe, mais nos remercîments doivent être exprimés publiquement au président de cette savante compagnie, à M. le baron de Stassart, si poëte par le cœur et par l'esprit. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler ces charmants apologues qui ont placé son nom près de celui de La Fontaine, ni de mentionner des services dont la France garde un précieux souvenir, et que l'histoire a enregistrés. Cependant, nous rappellerons aux savants ici réunis que M. le baron de Stassart a interrompu un long voyage pour venir prendre part à nos luttes littéraires, où de nouveaux succès lui sont réservés. Les Belges verront dans cet hommage rendu au président de leur Académie, à l'homme qui est, pour ainsi dire, l'intelligent trait d'union des deux nations, un témoignage de notre profonde gratitude pour le concours qu'ils nous ont accordé.

Nous avons soulevé tout à l'heure un coin du rideau qui recouvre notre histoire. Il est un fait que nous avons passé sous silence dans la rapidité de notre analyse : nous voulons parler du Congrès d'Arras en 1435. A cette époque, l'Europe occidentale était en guerre ; le duc de Bourgogne avait fait alliance avec les Anglais pour venger l'assassinat de son père. Trois pages désastreuses ont été consacrées dans l'histoire aux défaites de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Vous avez visité l'un de ces champs de bataille ; Arras se trouve au centre des deux autres qui l'entourent comme une ceinture de deuil. Ces luttes épuisaient l'Europe, et l'on conçut unanimement le projet d'y mettre fin. La capitale de l'Artois fut choisie pour le Congrès et l'on y vit affluer les représentants de toutes les nations, le légat du Pape, les députés du Concile, les envoyés de l'Allemagne. On conserve le souvenir des fêtes qui eurent lieu à cette occasion et du luxe qui y fut déployé. Un nouveau Congrès se tient aujourd'hui à Arras. Sa réunion n'a point été provoquée par des désordres ; il ne rappellera ni guerres civiles, ni hostilités entre les nations. Sa mission est plus belle : il vient discuter les questions scientifiques dont on n'a point encore trouvé la solution, étudier les épidémies qui ont décimé

Digitized by Google

les populations, rappeler les souvenirs du passé, développer le mouvement agricole et industriel, donner aux poëtes et aux artistes les saines notions qu'inspire une religion éclairée. Le premier, c'était le Congrès de la guerre; celui-ci, Messieurs, dont le souvenir se conservera comme l'un des faits les plus importants de l'histoire littéraire du Nord de la France au XIX^e^ siècle, celui-ci sera nommé le Congrès de l'intelligence.

Ce discours est couvert d'applaudissements unanimes.

M. Onésime Seure lit une pièce de vers intitulée :

DISCOURS EN VERS

pour l'ouverture du Congrès d'Arras.

—

Au-dessus des destins, à travers les années,
La science poursuit ses hautes destinées;
Elle marche toujours, et ne demande pas
Si le sol s'affermit ou tremble sous ses pas;
Elle explique le sort des nations qui pleurent,
Recueille les débris des empires qui meurent,
Plonge d'un œil serein dans les volcans ouverts,
Et d'un regard paisible éclaire l'univers.

Aujourd'hui, cette illustre et belle souveraine
Offre à ses champions une nouvelle arène,
Et du roi Comius la célèbre cité
Accorde à nos travaux son hospitalité.
Saluons donc Arras, la ville protectrice,
De tant d'hommes fameux magnanime nourrice :
Clusius, Baudouin, Palissot de Beauvois,
Le vertueux Proyart, précepteur de nos rois,
Saint Aubert de Cambrai, le vénérable Pierre,
Noble vieillard, martyr des fureurs de la guerre,
Et tant d'autres encor, dont les esprits vivants
Assisteront, Messieurs, à vos débats savants,
Car leur tombeau n'a pas de ténèbres profondes,
Et l'immortalité réunit les deux mondes.

Mais je dirai d'abord que d'un titre sacré
Vous daignez revêtir un poëte ignoré :

Digitized by Google

Je dirai que l'honneur d'être votre interprète
Mieux qu'un laurier sublime énorgueillit ma tête.
Puissé-je dignement reconnaître un tel don,
Et pour ma faible voix obtenir le pardon;
J'ose y compter, Messieurs, car vous pouvez, je pense,
N'en ayant pas besoin, prodiguer l'indulgence.
D'ailleurs, pour me promettre assistance et bonté,
Ne vois-je pas Dieu même, ici représenté
Par un docte prélat, dont les talents affables
Savent rendre et l'étude et les vertus aimables!
Un prélat dont la foi couronne le savoir,
Qui, par la charité, fait aimer le devoir,
Et, du catholicisme appuyant le saint temple,
Nous donne en même temps, le précepte et l'exemple.

Auprès du saint Pasteur, l'humaine autorité
Siége avec un Préfet justement vénéré.
Digne représentant de nos cours de justice,
Un Président illustre aura, sous son auspice,
Vu s'ouvrir les débats, qu'avec un plein pouvoir
Juge, en dernier ressort, la *cour du gay savoir*,
L'enseignement aussi, généreux tributaire
Offre de son concours un gage volontaire;
C'est un représentant de l'Université,
Un recteur qui sait être aimable et respecté.
— Quel grave tribunal! quelle noble assistance!
Eh! nous ne parlons pas seulement à la France:
D'illustres voyageurs prouvent que désormais
Le congrès du savoir est celui de la paix.
La Belgique surtout, voisine bienveillante,
Nous prête le secours d'une élite brillante,
Dont un auteur aimé, le baron de Stassard,
Parmi vous dignement peut porter l'étendard.

Salut, Concitoyens de la même patrie!
La fille du savoir, l'opulente industrie,
A déjà réuni les gages solennels,
Et couronné l'effort des travaux fraternels;
Paris n'envîra plus bientôt à l'Angleterre
L'honneur d'encourager ainsi toute la terre.
Mais la réunion des hommes distingués,
Frères par le savoir, et saintement ligués
Pour vaincre du progrès les éternels obstacles,
Présente au monde entier le plus grand des spectacles.
Puissent tous les partis ainsi se réunir,
Et la religion régner pour les bénir!

Digitized by Google

Ils sont bien loin ces jours, — mon cœur du moins l'espère,
Où l'homme, enfant superbe, insultait à son père;
Comme les échafauds, le mépris a passé;
Le monde est revenu d'un sophisme insensé
Qui donnait le néant pour cause à la nature,
Et taxait l'Éternel d'erreur ou d'imposture.
Le peuple, détrompé des dieux qu'il encensait,
Baise aujourd'hui la croix qu'hier il renversait.
Les vertus, désarmant enfin la calomnie,
D'un céleste évangile ont prouvé le génie;
Nos prêtres maintenant, forts de leur pauvreté,
Prêchent par leur foi vive et leur austérité:
Indulgents pour le pauvre, au riche plus sévères,
Et des lois du Sauveur interprètes sincères:
Leur seule ambition, c'est d'aimer, de souffrir,
Et, comme leur modèle, ils sont prêts à mourir.
La foi peut donc, au nom de ses anciens miracles,
A la science altière imposer ses oracles;
Le monde peut encor s'étonner et pleurer,
Et croire à des vertus qui se font adorer.
Bénissons-la, Messieurs, cette heureuse harmonie
De la religion favorable au génie,
Et que l'Olympe antique, humble, cède à la fois,
Sa foudre à nos Franklins, et sa gloire à la Croix.

A vous d'inaugurer cette époque nouvelle,
Vous qui rivalisez de savoir et de zèle;
Poëtes, orateurs, calculateurs profonds,
Sages observateurs, historiens féconds,
Confidents des secrets de la mère nature,
Arbitres souverains de la littérature,
Nos maîtres, en un mot, c'est à vous qu'aujourd'hui
Le Ciel veut confier ce qui retourne à lui;
Le feu pur et sacré qui ranime les âmes,
De l'esprit créateur les éternelles flammes.
Faites-les donc jaillir, l'univers les attend.
Que de l'humanité le navire flottant
Touche la pierre vive, et qu'un saint patriarche
Voie ici revenir la colombe de l'Arche,
Rapportant, comme un signe assuré désormais,
Sur vos fronts couronnés l'olive de la paix.

Si j'emprunte à dessein, ces candides images
Au livre dont l'Église a consacré les pages,
Je ne veux point cacher que je pensais à vous
Dont l'approbation nous est un prix si doux;

Digitized by Google

Vous, la grâce et la paix du foyer domestique,
Vous, à qui l'Éternel, dans sa promesse antique,
En mettant sous vos pieds le reptile pervers,
A remis le salut du souffrant univers.
Vous voir ici nous donne espérance et courage;
Et, comme en ces tournois fameux au moyen âge,
Vos mains embellissaient la palme du vainqueur,
Notre esprit est jaloux de plaire à votre cœur.
Dieu vous a départi, merveilleuse richesse,
Les trésors sensitifs de la délicatesse;
Vous devinez toujours mieux que vous ne savez,
Et le ciel doit bénir ceux que vous approuvez.
Mesdames, prenez part à nos fêtes savantes,
Soyez notre génie et nos muses vivantes;
Arrachez la science à son doute cruel :
Dieu n'a-t-il pas tout dit à l'amour maternel!
Oh! promettez-nous bien votre accueil sympathique,
Et demain s'ouvrira la lice pacifique.

De ce Congrès savant, illustre fondateur,
Laissez-moi saluer le digne bienfaiteur,
Vers qui de nos efforts doit remonter la gloire :
L'étude avec succès cultive la mémoire,
Et son flambeau divin devant nous doit briller
Pour apprendre à nos cœurs à ne rien oublier.
Caumont a mieux agi qu'on ne saurait écrire,
D'autres disaient sans faire, il a fait, lui, sans dire.
Sans doute l'œuvre est grande, et tout n'est pas fini,
Mais l'initiateur en doit être béni.
Plus le travail est grand, plus l'honneur est immense,
Et toujours le plus brave est celui qui commence.

Et vous, ses conseillers, assemblés en ce lieu,
Représentants du siècle, et ministres de Dieu,
Arras devient pour vous un foyer de lumières,
Et comptera ce jour parmi ses jours prospères,
Vous êtes le sénat du peuple de penseurs,
Et, de l'intelligence habiles assesseurs,
Vous allez du progrès juger encore la cause.
Sur vous de nos destins l'espérance repose.....
Et j'entends l'avenir heureux, crier : Merci!
Messieurs, vous faites bien, continuez ainsi;
Vous réaliserez, par vos œuvres sublimes,
De l'univers moral tous les vœux légitimes.
Par vos savants efforts, vos nobles actions,

Digitized by Google

La France sera grande entre les nations;
Puissante de savoir, libre sous des lois fortes, (*)
Au commerce, aux beaux-arts elle ouvrira ses portes,
Unissant, dans la paix, l'audace à la douceur,
Et les armes de France à la Croix du Seigneur.

Cette lecture a été plusieurs fois interrompue par de nombreuses marques de sympathie et par des bravos multipliés.

M. d'Héricourt rappelle aux membres du Congrès que, conformément à ses précédents, des fauteuils seront réservés dans toutes les sections et à l'assemblée générale à Mgr. l'Evêque, à M. le Préfet du Pas-de-Calais et à M. le Maire d'Arras. Il ajoute que plusieurs savants Belges, retenus par les fêtes offertes au duc de Brabant et à l'archiduchesse d'Autriche, doivent arriver dans la soirée et dans la matinée du lendemain.

On procède ensuite à l'élection du Président et des Vice-Présidents; ont été élus :

Président : M. LE BARON DE STASSART, ministre plénipotentiaire, président de l'Académie royale de Belgique.

Vice-Présidents : M. DE CAUMONT, directeur de l'Institut des provinces;

M. BERTINI, membre de la chambre des représentants de Turin;

M. LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE, ministre d'Etat de Belgique;

M. REICHENSPERGER, membre de la chambre des députés de Prusse;

M. PÉLIGOT, membre de l'Institut;

M. PAYEN, membre de l'Institut.

M. le Président déclare que la séance est levée.

Le procès-verbal serait incomplet si l'on ne constatait l'heureux concours de la Société Philharmonique et de la Société des Orphéonistes. La *Marche du Prophète*, l'ouverture du *Freyschutz* ont mérité, par la manière dont elles ont été exécutées, d'unanimes applaudissements. Les Orphéonistes ont fait entendre le chœur, *Dans la Forêt*, qui leur a valu une

(*) VARIANTES. Puissante de science, et libre en ses lois fortes,
Riche d'intelligence, et libre en ses lois fortes.

Digitized by Google

distinction aussi flatteuse que méritée au dernier concours de Fontainebleau. Nos concitoyens ont été heureux de joindre leurs sympathiques bravos aux éloges donnés par des juges compétents ; grâces aux efforts réunis de ces deux sociétés, l'inauguration du Congrès a été brillante et l'on ne pouvait mieux prouver l'alliance intime des arts et de la science. On s'accordait aussi à louer la magnificence de la Salle des Concerts si généreusement mise à la disposition du Congrès par l'administration municipale; l'élégance, le bon goût des décorations justifiaient les unanimes éloges des savants étrangers qui pouvaient dire hautement ce que pensaient nos concitoyens. Il sera permis aussi aux secrétaires du Congrès d'exprimer leur reconnaissance aux dames de la ville qui, par leur présence, prêtaient un si puissant attrait à une séance ordinairement aride ; grâces, musique, sciences et poésie s'étaient réunies pour offrir à nos illustres hôtes un accueil sympathique, dont, nous en avons l'espoir, ils garderont le souvenir.

—

Ordre du jour du 24 Août.

1° Nomination du Président et des quatre Vice-Présidents de chaque Section.
2° Discussion des premières questions portées au Programme.

Nota. La 1re et la 6e Sections, après s'être constituées, auront à discuter sur l'utilité d'une réunion qui a eu lieu dans plusieurs Congrès.

—

Excursions Scientifiques et Archéologiques.

La réunion a lieu aura une heure, dans la salle dite d'Harmonie.

—

Monuments à visiter.

Maison des jésuites (XVIIe siècle), École de médecine, Académie d'Arras, Palais-de-Justice, autrefois des Etats de la province, Caves du XIIIe siècle, Hôtel-de-Ville, Beffroi, Archives municipales, petite et grande Places, Maisons du XIIIe

Digitized by Google

siècle, Façade de la Renaissance, Église de Saint-Jean-Baptiste, Reliquaire du XIII[e] siècle, Portes de Saint-Nicolas et de Ronville, Pierre romaine.

SECRÉTAIRES DES SECTIONS.

—

1re SECTION.

Sciences naturelles.

M. Plichon, Albert ; M. Gossart, chimiste.

2e SECTION.

Agriculture et Industrie.

M. Gomart, de Saint-Quentin ; M. Raffeneau de Lille.

3e SECTION.

Sciences médicales.

M. le Docteur Serré.

On a laissé aux membres de cette Section qui paraît devoir être très-nombreuse, le soin de choisir un second Secrétaire. (1)

4e SECTION.

Histoire et Archéologie.

M. Garnier, Secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie ; M. l'Abbé Lequette, Professeur au grand Séminaire.

5e SECTION.

Littérature et Beaux-Arts.

M. l'Abbé Vandrival, chanoine honoraire, professeur au grand Séminaire ; M. Wicquot, professeur de logique au Collége d'Arras.

(1) La commission a nommé M. le Docteur Brémart, d'Arras.

Digitized by Google

6e SECTION.

Sciences Physiques et Mathématiques.

M. Pagnoul, licencié ès-sciences; M. Sens, ingénieur des mines.

RÉUNION DES SECTIONS.

—

1° *Sciences naturelles.*

Réunion à dix heures et demie, dans la salle qui précède la tribune (1er étage).

2° *Section d'Agriculture.*

Réunion à huit heures, dans la salle dite d'harmonie.

3° *Section des Sciences médicales.*

Réunion à huit heures, dans la salle qui précède la tribune.

4° *Section d'Histoire et d'Archéologie.*

Réunion à huit heures, dans la grande salle.

5° *Section de Littérature et Beaux-Arts.*

Réunion à dix heures et demie, dans la grande salle.

6° *Section des Sciences Physiques et Mathématiques.*

Réunion à dix heures et demie, dans la salle dite d'harmonie.

Excursions Scientifiques et Archéologiques.

Réunion à une heure, dans la salle dite d'harmonie.

Séance publique à trois heures.

Digitized by Google

TRAVAUX DES SECTIONS.

Première et sixième sections réunies.

SCIENCES NATURELLES, PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Séance du 24 Août.

L'an mil huit cent cinquante-trois, le vingt-quatre Août à onze heures du matin, la section des sciences naturelles et la section des sciences physiques et mathématiques se sont réunies conformément à l'usage établi par les précédents Congrès, sous la présidence provisoire de M. le colonel Répécaud.

Sur la proposition de M. Répécaud, M. Macquart est élu par acclamations président d'honneur.

Il est ensuite procédé à la formation du bureau définitif. Deux des vice-présidents devront être choisis dans la section des sciences naturelles, les deux autres dans la section des sciences physiques et mathématiques.

Sont élus : Président, M. le colonel Bazin, directeur des fortifications.

Vice-Présidents, MM. Blanchart, Henri Colin, le colonel Répécaud, Leroux-Duchâtelet.

M. Bazin prend place au fauteuil de la présidence à côté de M. Macquart.

M. le colonel Répécaud dépose sur le bureau un mémoire de M. Coffin sur la métaphysique du calcul différentiel.

La lecture de ce travail est fixée au Samedi 27 Août et M. Répécaud est prié d'en donner avis à M. Lamarle (de

Digitized by Google

Gand), qui se propose de traiter la question plus générale, inscrite au n° 11 du programme des sciences physiques et mathématiques.

M. le Président donne ensuite lecture des questions inscrites aux programmes de la 1re et de la 6e section.

M. Macquart annonce qu'il lira un mémoire sur la 7e question des sciences naturelles relative à l'harmonie que présentent les insectes. M. Blanchart y joindra quelques observations qui lui sont particulières.

La 8e et la 9e question du même programme seront également traitées par M. Macquart dont les conclusions seront communiquées à la section d'agriculture en raison de l'intérêt pratique qu'elles peuvent offrir.

M. de Caumont parlera de la fécondation artificielle des poissons dans le nord de la France.

M. le colonel Répécaud communiquera le résultat de ses recherches sur la 13e question des sciences mathématiques relative aux mouvements simultanés de la terre et des fluides qui l'entourent.

La séance est levée à une heure et demie.

—

Ordre du jour du 25 *Août.*

Développement de la 7e question des sciences naturelles : « Rechercher et constater l'harmonie qui existe dans les in-» sectes ; c'est-à-dire, la coordination que présentent leurs or-» ganes soit entr'eux, soit avec leurs fonctions. »

—

Séance du 25 *Août* 1853.

La séance est ouverte sous la présidence de MM. Macquart, président d'honneur, et Bazin, président.

Un mémoire a été remis à la section sur la quatrième question de la 6e section, au nom de M. Tréca. L'auteur sera invité par l'un des secrétaires à se présenter dans le sein de la section pour y donner lecture de son mémoire et y joindre les explications nécessaires.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un travail de M. Macquart sur les *Harmonies entomologiques*.

Après avoir présenté quelques considérations sur le rôle

Digitized by Google

important que les insectes sont appelés à jouer dans l'harmonie générale de la création, M. Macquart passe en revue leurs diverses fonctions animales.

Il montre comment les organes des sens et le système musculaire se perfectionnent dans le même animal à mesure que, passant par des transformations successives, il arrive à l'état d'insecte parfait; comment les organes de la respiration s'approprient aux milieux où l'animal doit vivre; comment ils se modifient quand, de larve aquatique, ils passent à l'état d'insecte; comment enfin l'existence des vésicules qu'ils gonflent à volonté vient ajouter à la légèreté et aux facultés locomotrices de ceux de ces êtres qui mènent une existence tout aérienne. Poursuivant la description des moyens par lesquels la nature protège, entretient la vie animale et assure la production des espèces, l'honorable membre passe à l'examen des fonctions de nutrition, de secrétion, et indique les prodiges d'industrie et d'instinct dont la génération et les soins maternels sont l'occasion chez ces êtres dont les mœurs présentent un vif intérêt.

M. Blanchard succédant à M. Macquart donne des développements oraux très-intéressants sur la même question.

Il montre d'abord la dissémination des fonctions les plus importantes des centres nerveux; il rappelle les expériences de Dugès qui démontrent l'existence d'une contractilité volontaire chez l'animal que l'on a privé des organes les plus essentiels à son existence.

Faisant l'historique de la découverte du système circulatoire des insectes, il indique d'abord l'ingénieuse explication donnée par Cuvier suivant qui, chez les insectes, ce n'eût pas été le sang qui fût venu chercher l'air, mais l'air qui fût venu chercher le sang dans l'appareil respiratoire répandu à travers tout l'organisme. Hypothèse ingénieuse bientôt détruite par les travaux de Messieurs Strauss-Burkeim en France et Carus en Allemagne. Après leurs découvertes une anomalie subsistait; les fonctions circulatoires et respiratoires qui dans le reste de la série animale sont si intimement mêlées étaient rapprochées, mais paraissaient indépendantes. Dans ces derniers temps des injections habilement dirigées ont pénétré dans la double membrane qui forme la tunique des trachées; et ainsi se trouve démontrée dans les insectes aussi l'intime annexion des appareils de la circulation et de la respiration.

M. Blanchart, en terminant, a fait part à la section de faits encore peu connus qui font comprendre comment la fécondation de tous les œufs peut s'effectuer dans l'ovaire distendu, cependant, à tel point qu'aucune injection n'y peut pénétrer.

Digitized by Google

Il a rappelé les découvertes de Hunter, celles plus récentes de M. Audouin, et comment la liqueur séminale déposée lors de la fécondation unique dans une vésicule s'écoulait à mesure que les œufs venaient presser sur le muscle qui la ferme.

La section vivement intéressée par la lecture de M. Macquart et par la facile improvisation de M. Blanchard, décide, sur la proposition de M. Bazin, président, que le mémoire sera renvoyé à la séance publique, et M. Blanchard est prié de vouloir bien aussi y reproduire ses observations. Elle décide encore que le Mémoire que M. Macquart a bien voulu lire sur les dévastations des insectes nuisibles à l'agriculture sera communiqué à la section d'agriculture, et ensuite proposé pour être lu en séance publique.

M. Leroux-Duchâtelet, vice-président, fait savoir que M. l'abbé Gourlay, de Douai, a promis de lire le 30 août son travail sur les insectes lignivores, et de donner connaissance des observations dont il l'a enrichi depuis qu'il a été imprimé par ordre du gouvernement. En conséquence, la section décide que la lecture du Mémoire de M. Macquart sur la même question sera renvoyée à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi et demi.

Ordre du jour du 26 Août.

Lecture du Mémoire de M. Tréca sur la quatrième question des sciences physiques :

« De l'agent électro-magnétique considéré comme moteur; en discuter les avantages et les inconvénients, au » point de vue de la puissance, de l'économie et de la sécurité. »

Séance du 26 Août.

La séance est ouverte à onze heures du matin sous la présidence de MM. Macquart, président d'honneur, et Bazin, président.

MM. le colonel Répécaud, Leroux-Duchâtelet et Blanchard, vice-présidents, siègent au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Plichon donne lecture d'un mémoire de M. Célestin

Digitized by Google

Tréca, de Douai, qui a pour titre : *Galvanomètrie analytique*.

L'auteur établit d'abord une distinction précise entre la *quantité* ou la masse du fluide en mouvement, et l'*intensité* ou l'énergie plus ou moins grande que possède ce fluide pour vaincre les obstacles qu'il doit parcourir. La quantité augmente dans une pile avec la grandeur des éléments, le rapprochement des surfaces, la force de la dissolution et la conductibilité des substances employées. Les différentes causes qui font croître l'intensité sont : le nombre des couples, la moindre conductibilité des éléments et leur éloignement, enfin, l'abondance même du fluide. Cette dernière cause est excessivement secondaire. Les piles thermo-électriques, par exemple, ne peuvent produire que des courants d'une très-faible intensité parce que la grande conductibilité des éléments permet aux fluides de se recombiner avec facilité à travers la pile et de reculer ainsi devant les moindres obstacles. Si les causes de la quantité et de l'intensité dans les courants sont différentes, leurs effets spéciaux ne le sont pas moins ; or, les divers courants peuvent posséder ces deux qualités dans des proportions respectives infiniment variées.

La mesure des courants est donc complexe et il importe, pour l'obtenir avec exactitude, d'isoler et de mesurer séparément leur quantité et leur intensité. La disposition ordinaire des Galvanomètres est insuffisante pour arriver à ce but : en effet, un Galvanomètre à fil court, s'il laisse passer toute la masse d'électricité produite, marquera le même dégré avec un ou plusieurs éléments; il ne dira donc rien relativement à l'intensité; un Galvanomètre à fil long marquera un degré d'autant plus élevé que l'intensité sera plus grande; il ne mesurera plus la quantité réelle du courant, mais seulement la quantité qu'il laissera passer.

L'auteur, dans un second chapitre intitulé, *Galvanomètres analyseurs*, indique les modifications à introduire dans l'emploi des Galvanomètres pour arriver à cette double détermination ; il emploie, pour mesurer la quantité des courants, des Galvanomètres à fil assez court pour laisser passer toute la masse d'électricité que peuvent produire les piles sur lesquelles il veut expérimenter; il s'assure que le fil est *un conducteur parfait* dans cette limite en adaptant successivement au Galvanomètre deux éléments plus forts que ceux dont il doit faire usage et donnant lieu à une même déviation de l'aiguille, puis en les réunissant en série; si la déviation est encore la même dans ce dernier cas, c'est que l'intensité n'a aucune influence et que le fil ne met aucun obstacle au passage du courant. Le Galvanomètre ainsi préparé est apte à mesurer les quantités d'électricité dans la limite déterminée.

Digitized by Google

Pour comparer l'intensité de deux courants, on les rendra d'abord égaux sous le rapport de la quantité, puis, en employant toujours le Galvanomètre à fil court, on interposera dans le circuit un fil mince médiocrement conducteur et d'une longueur variable de manière à faire marquer encore un même degré pour chacun des courants. L'intensité sera proportionnelle à la longueur du fil interposé.

L'auteur, par l'emploi de cette méthode Galvanométrique, est arrivé aux lois suivantes : 1° la quantité d'une pile voltaïque est égale à la moyenne des quantités de tous les couples ; 2° l'intensité est égale à la somme des intensités de tous les couples, moins une quantité qui représente la résistance de la pile elle-même dans le circuit. M. Tréca s'est également servi de cette méthode pour déterminer relativement aux électro-aimants le rapport qui doit exister entre la quantité et l'intensité pour produire économiquement le plus grand effet possible. Il termine par la description d'un nouvel appareil électro-magnétique qu'il croit pouvoir être employé comme moteur. Cet appareil se compose d'une roue verticale mobile autour d'un axe horizontal, portant, à la surface externe de sa circonférence, un certain nombre d'électro-aimants ; une autre circonférence fixe, enveloppant la roue mobile, porte à sa surface interne autant d'électro-aimant qu'il y en a à la roue mobile. Chaque aimant mobile est soumis de la part d'un aimant fixe à une attraction, puis à une répulsion, qui le poussent dans le même sens et qui sont successivement produites par un renversement des pôles au moment où l'aimant mobile passe sur l'aimant fixe.

La section reconnaît dans ce Mémoire un esprit remarquable d'analyse et d'observations, et adresse des remercîments à l'auteur.

M. Davaine fait observer que la machine électromotrice dont on vient de lire la description est tout-à-fait semblable à une machine qui avait été construite par M. Guillard, et qui n'a jamais pu fonctionner. M. Davaine croit que les moteurs électriques pourront passer dans l'industrie, mais qu'il ne faut admettre qu'avec beaucoup de prudence les expériences de cette nature.

M. Gossart donne lecture d'une lettre de M. Arrondeau, professeur au lycée impérial de Toulouse, ayant pour but d'appeler l'attention du Congrès sur les idées émises par M. Jordan de Lyon, relativement à la définition et à la délimitation des espèces en botanique. D'après M. Jordan (1),

(1) *De l'origine des diverses variétés ou espèces d'arbres fruitiers*, par Alexis JORDAN ; Paris, chez Baillère — 1853.

Digitized by Google

la séparation des espèces dans le système de Linné serait purement artificielle, et il conviendrait de la réformer à l'aide de la méthode naturelle et philosophique que le génie de L. de Jussieu a appliquée à la classification des genres. Les genres sont-ils pourtant, comme il le dit, des *êtres de raison*, tandis que les espèces seraient des *êtres réels?* M. Arrondeau n'admet pas cette distinction. La nature n'offre que des individus, et l'espèce n'existe pas plus comme être distinct que le genre. Le genre et l'espèce sont des formes; mais l'espèce est une forme immuable résultant nécessairement de la constance des caractères propres aux individus qui la composent; le genre est une forme essentiellement conventionnelle déterminée par l'association d'espèces présentant un nombre plus ou moins considérable de caractères communs.

M. Blanchard défend la méthode qui a été suivie jusqu'à ce jour dans la détermination des espèces; il ne lui reconnaît rien d'arbitraire. MM. Gossart et Plichon échangent avec lui quelques observations à ce sujet.

La section, consultée, vote des remerciements à M. Arrondeau.

La séance est levée à une heure de l'après-midi.

Ordre du jour du 27 Août.

Développement de la huitième question du programme des sciences naturelles :

« Faire connaître les diverses espèces d'insectes qui causent » des dégats à l'agriculture et à ses produits récoltés; indi- » quer l'état de larve ou d'insecte parfait dans lequel ils com- » mettent ces dégats, ainsi que les meilleurs moyens de les » combattre. »

Développement de la onzième question du programme des sciences physiques et mathématiques :

« Quel est le vrai sens du symbole différentiel? Quelle est la » vraie métaphysique de l'analyse transcendante? Y a-t-il une » interprétation qui permette de fonder une méthode suscepti- » ble d'être suivie à l'exclusion de tout autre? »

Séance du 27 Août 1853.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le colonel Bazin : M. Elie de Beaumont, sénateur, membre de l'Académie

Digitized by Google

des sciences, MM. Henri Colin et Répécaud vice-présidents, siègent au bureau.

Les membres de la section d'agriculture assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. Macquart sur les insectes nuisibles à l'agriculture.

L'auteur, après avoir décrit les divers insectes qui attaquent les plantes à l'état vivant ou à l'état sec, indique pour plusieurs d'entre eux les moyens de parer aux ravages qu'ils exercent; il conclut, en conseillant comme préservatif le plus efficace, les rotations de culture composées de plantes fort dissemblables entr'elles, de telle sorte que les larves ne trouvent point à se développer dans des végétaux analogues à ceux où leurs ancêtres ont vécu.

Suivant M. Henri Colin, le labour simple favoriserait la conservation des insectes, car il enterre les larves et les nymphes et les met ainsi à l'abri des atteintes de l'hiver. Pour les détruire, il conviendrait de rassembler les éteules après le labour et de les brûler.

M. Goffint-Delrue fait connaître que certains insectes déposent leurs œufs sur la plante des graines oléagineuses, et que depuis longtemps il soustrait sa culture à leurs ravages, en faisant tremper les graines dans une solution d'acide sulfurique.

A l'unanimité les sections expriment le vœu que le travail de M. Macquart soit inséré dans les annales du Congrès.

M. le président, profitant de la présence de M. Elie de Beaumont, prie l'illustre savant de vouloir bien reprendre une question fort intéressante qui, dans la séance précédente, a été examinée par la section d'agriculture. Il s'agit des gisements de phosphate de chaux et de l'emploi de cette substance en agriculture. Cette substance minérale, dit M. de Beaumont, devrait se rencontrer dans tous les calcaires, puisqu'ils sont formés de débris coquillers. Cependant on n'en signale des traces que dans les falunières et encore ces gisements ne sont-ils pas exploitables, au point de vue du moins du phosphate calcaire qu'ils renferment. Mais dans la craie chloritée, on en trouve des nodules, des lentilles, qui s'étendent quelquefois au point de devenir de véritables couches que l'on peut extraire avec avantage.

M. Delanoue, sur l'invitation de M. le Président, indique qu'il a reconnu, dans les carrières du département du Nord, l'existence d'une couche de phosphate calcaire qui paraît s'étendre à plusieurs lieues aux environs de Lille. Ce banc, dans lequel l'acide phosphorique est combiné avec la chaux

Digitized by Google

et le fer, est remarquable par une grande dureté, et se rencontre dans le terrain crétacé, entre la craie blanche et la craie glauconieuse. Il serait intéressant, dit-il, que sa place dans la série géologique fût nettement déterminée, ce qui permettrait sans doute de le retrouver dans les pays voisins, dans le Pas-de-Calais par exemple.

M. Elie de Beaumont partage l'espoir exprimé par M. Delanoue : le phosphate calcaire avait été jusqu'à présent regardé comme une substance assez rare en grande masse ; ses caractères extérieurs ont pu le faire confondre avec d'autres matières ; on peut donc espérer que les recherches seront couronnées de succès.

M. Elie de Beaumont, consulté sur l'étage des terrains tertiaires auxquels il convient de rapporter les grés qui servent communément au pavage en Artois, pense qu'ils appartiennent à l'étage inférieur du calcaire grossier. Un membre de la section propose de mettre sous les yeux de ses collègues un fragment de grés portant de belles empreintes coquillières qui pourront servir à établir le fait que l'on recherche.

Sur la troisième question du programme relative à la nature des terrains qui recouvrent la craie et forment les terres arables de l'Artois, MM. Elie de Beaumont, Davaine et Delanoue prennent part à une discussion sur la nature du limon jaunâtre qui forme le sol cultivable d'une partie de notre pays. M. Delanoue le considérait comme un dépôt lacustre, mais M. de Beaumont ayant fait connaître que ce dépôt affectait des caractères analogues à ceux que présente le grand dépôt des terres rouges à coton de l'Amérique septentrionale et qu'il occupait en Europe une immense étendue, depuis la Normandie jusqu'en Russie, les membres qui ont pris part à la discussion se rangent à l'opinion qu'il exprime et regardent ce vaste dépôt comme un terrain diluvien.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire sur la 11e question des sciences mathématiques ; mais l'auteur du mémoire et M. Lamarle, de Gand, qui avait promis un travail sur le même sujet, se trouvent absents ; le mémoire est renvoyé à M. Davaine, avec prière d'en faire un rapport.

M. Bourgois dépose sur le bureau un ouvrage sur le dessin industriel. Renvoi au bureau central.

M. Davaine annonce une communication sur des phénomènes nouveaux d'hydrodynamique : il est invité à soumettre son travail au bureau central avant l'examen de la section.

Avant de se séparer, la section, par l'organe de son président, exprime ses remerciements à M. Elie de Beaumont qui a bien voulu prendre part à ses travaux.

La séance est levée.

Digitized by Google

Ordre du jour du 29 Août.

Rapport sur le mémoire de M. Coffin relatif à la métaphysique du calcul différentiel.

Communication de M. Davaine sur des phénomènes nouveaux d'hydrodynamique.

—

Séance du 29 Août 1853.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le colonel Bazin : MM. le colonel Répécaud et Leroux-Duchâtelet, vice-présidents, siègent au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Davaine rend compte du Mémoire présenté par M. Coffin sur la métaphysique du calcul différentiel et donne lecture d'un appendice dans lequel l'auteur a cru devoir résumer ses propositions. Ces propositions consistent en définitions ou interprétations plus ou moins rigoureuses dont le rapporteur et les membres présents cherchent en vain à saisir l'enchaînement et le but. En conséquence, la section décide que le travail sera renvoyé à son auteur, et en remerciant M. Coffin de sa communication, elle exprime le regret de n'avoir pu pénétrer suffisamment sa pensée.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Davaine, sur des faits nouveaux relatifs au mouvement des liquides.

M. Davaine rend compte à la section des expériences qu'il a exécutées pour étudier les lois de l'écoulement de l'eau par des ajutages particuliers. La section, à l'unanimité, vote des remerciements à M. Davaine, et, dans l'espoir que ses recherches, si intéressantes par les résultats remarquables qu'elles ont déjà fourni à la pratique seront continuées, exprime le vœu d'en voir insérer la relation dans les mémoires que le Congrès doit publier.

La séance est levée.

—

Ordre du jour du 30 Août.

Communication de M. de Caumont sur la fécondation artificielle des poissons.

Examen de la méthode proposée par M. Bourgois pour l'enseignement du dessin linéaire industriel.

Digitized by Google

Séance du 30 Août.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le colonel Bazin : MM. Répécaud, Leroux-Duchâtelet, Henri Colin, vice-présidents siègent au bureau.

L'ordre du jour appelle la discussion de la dixième question du programme des sciences naturelles. Elle est ainsi conçue : De quelle manière la fécondation artificielle des poissons pourrait-elle être appliquée dans le Nord de la France.

M. de Caumont prend la parole sur la question. Il rend compte, en peu de mots, des expériences qui ont été faites à sa connaissance sur la fécondation artificielle et de celles qu'il a commencées lui-même dans le Loison, rivière qui passe au milieu de son parc. Il communique ensuite un Mémoire très-intéressant, sur le même sujet, par M. Sivard de Beaulieu, qui a fait des expériences nombreuses à son château de Rochemont, près de Cherbourg. M. Sivard donne dans ce Mémoire, qui va être publié dans l'*Annuaire de l'Association normande*, des détails nouveaux sur les mœurs des truites. Il passe en revue toutes les espèces de poissons d'eau douce sur lesquelles on peut expérimenter avec chances de succès, et indique sur quelles espèces de poissons de mer on peut, avec chances de succès aussi, pratiquer la fécondation artificielle, dans *certains étangs salés ou parcs à huîtres* qui existent sur les côtes de Normandie et de Bretagne.

M. Sivard de Beaulieu traite aussi de l'engraissement du poisson au moyen de la *castration*, opération qu'il décrit en détail, et qui a pour résultat de soustraire les individus aux influences sexuelles qui le font maigrir à certaines époques de l'année. Cette pratique permettrait d'obtenir des poissons infiniment plus gros et meilleurs.

M. de Caumont parle ensuite de l'essai qu'il a tenté cette année dans le Loison. Il y a placé de grandes cages en bois, avec barreaux de fer, dans lesquelles des truites ont été enfermées et nourries avec de la viande, des vers et d'autres aliments; il n'en a pas obtenu tous les résultats qu'il en espérait : les truites captives ne montraient que peu d'avidité pour la nourriture qui leur était offerte. Plusieurs d'entre elles ont été atteintes d'une espèce de maladie de peau qui les faisait périr au bout de quelques jours. Cette maladie paraît devoir être attribuée au besoin qu'éprouvent les poissons de se frotter et de se débarrasser ainsi des mucosités qui les couvrent et forment une espèce de taie sur la queue et sur d'autres parties du corps. Chose remarquable, c'est que sur vingt truites soumises au régime de la réclusion, le cinquième environ a été

Digitized by Google

attaqué de la maladie, et les sujets atteints étaient des femelles. Les mâles ont supporté beaucoup mieux la captivité.

M. de Caumont parle des efforts que, dans un vivier fermé, mais ayant des bords peu élevés, les truites ont fait pour en sortir. Quelques-unes ont pu sauter sur le gazon voisin et y sont mortes. Il paraît que de jeunes individus se sont perdus de la même manière au collége de France en sautant hors des réservoirs où on les avait placés et en tombant sur le pavé voisin.

M. de Caumont insiste sur la difficulté d'élever et d'engraisser le poisson tant qu'on n'aura pas des notions certaines sur la nourriture qui lui convient à différents âges de sa vie, et que les mœurs des différentes espèces n'auront pas été suffisamment étudiées.

Sur l'invitation de M. le président, M. Jourdier qui vient d'entrer dans la salle donne des explications sur les expériences de M. Milet. MM. Milet et de Cuzzay ont fondé à Enghien un établissement destiné à devenir une manufacture d'œufs fécondés : ces œufs seront livrés au commerce à un prix peu élevé, et ils pourront être transportés au loin entre des linges mouillés. L'acheteur recevra en même temps une instruction publiée par M. de Cuzzay, sur les soins qu'il doit donner aux œufs et à l'alevin. Les œufs à leur arrivée sont placés dans une sorte de tamis qu'on enfonce dans l'eau et qui sert principalement à les protéger contre leurs ennemis. Les fécondations artificielles, dit M. Jourdier, sont une véritable manipulation; c'est une affaire de pratique. Des personnes peu expérimentées sont exposées à des insuccès : l'établissement d'Enghien est donc appelé à rendre de grands services.

Une question toute nouvelle, et qui mérite des recherches, est l'étude des milieux dans lesquels les divers poissons peuvent vivre et multiplier. Ainsi par exemple, disent MM. Leroux-Duchâtelet et Colin, jamais il n'a été possible de faire multiplier les carpes dans les environs d'Arras, bien que les eaux leur conviennent pour y grossir. M. Leroux-Duchâtelet attribue l'insuccès dont il a souvent été le témoin à la décomposition des végétaux formant une tourbe nouvelle et à la nature vaseuse du terrain. On sait que les poissons pour se débarrasser de leurs œufs sont obligés de se frotter sur le sable des rivières. Il semble bien que c'est sous l'empire de ce besoin que les carpes pêchées dans les étangs des environs d'Arras viennent se faire prendre près des sources qui rejettent du sable et du gravier, mais sans que ces matières se déposent et puissent permettre les frottements que l'instinct du poisson le porte à rechercher.

Les membres qui ont pris part à la discussion partagent

Digitized by Google

l'opinion de M. Colin qui voudrait que l'on entreprît des expériences dans le but de déterminer les circonstances et les milieux dans lesquels chaque espèce peut vivre et que l'on en dressât des tableaux. Ce serait le moyen d'éviter de fâcheux mécomptes.

M. Auguste Bourgois, architecte à Arras, présente ensuite à l'examen de la section une méthode de dessin linéaire mis à la portée des classes laborieuses. Cette méthode a déjà reçue, il y a plusieurs années, les éloges de l'Académie d'Arras. L'auteur indique le plan de son ouvrage et fait connaître qu'au moyen de la méthode qu'il emploie, les élèves ne sont pas de serviles copistes, embarrassés sitôt qu'ils ont à construire quelque épure par eux-mêmes et sans modèle à suivre. M. le colonel Répécaud qui a plusieurs fois été chargé d'examiner les travaux de l'école de dessin linéaire d'Arras, rend le témoignage le plus favorable des résultats qu'il y a constatés. La méthode de M. Bourgois permet à l'ouvrier de saisir aisément les projections des corps dont la forme est rendue palpable par une représentation suivant laquelle les corps n'éprouvent aucune déformation. L'ouvrier, par ce moyen, saisit sans peine les opérations à faire pour tracer sur le bois ou la pierre le travail qu'il doit exécuter.

La section a examiné avec intérêt les solides dont M. Bourgois se sert dans son enseignement, ainsi que diverses pièces exécutées par ses élèves et surtout les planches de l'ouvrage qu'il se propose de publier. Partageant cette opinion exprimée par l'auteur qu'un tel ouvrage devrait être mis à la portée des plus modestes ouvriers par la modicité de son prix, elle verrait avec plaisir le Congrès recommander cet ouvrage aux sociétés savantes et aux conseils généraux et appeler leur patronage sur un travail qui paraît réunir les conditions désirables pour l'enseignement élémentaire et les applications usuelles.

La séance est levée.

—

Ordre du jour du 31 *Août* 1853.

Examen de la méthode, proposée par M. Pronier, pour la résolution des équations algébriques.

—

Digitized by Google

Séance du 31 *Août* 1853.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le colonel Bazin. MM. Répécaud, Leroux-Duchâtelet et Henri Colin siègent au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle l'examen de la méthode, proposée par M. Pronier, pour la résolution des équations algébriques d'un degré quelconque.

L'auteur énonce et explique par des exemples particuliers le théorème général suivant :

Premièrement. Dans l'équation

$$AX^m + BX^{m-1} + CX^{m-2} + \ldots\ldots\ldots\ldots + T = 0$$

qui revient à $\left\{\left[(AX+B)X + C\right]X + D\right\}X + \ldots = 0$

renfermant comme cas particuliers les équations des degrés inférieurs au sien :

1° La forme de la racine (devant contenir aussi comme cas particuliers les formes des racines des équations des degrés inférieurs au sien) est composée de m termes (Euler);

2° Le premier terme est $-\frac{B}{mA}$;

3° Les $m-1$ autres termes sont autant de radicaux de l'indice m (Euler), affectant les $m-1$ formes des $m-1$ racines de l'équation de degré inférieur $m-1$.

Secondement. Pour obtenir les m—1 autres racines de la proposée, on suppose une circonférence partagée en $m-1$ arcs, contenant chacun dans son segment, l'une des $m-1$ racines m^{es} de l'unité (l'unité étant exceptée); ces racines seront les coefficients de chaque expression radicale placée en regard de chaque axe extérieurement à sa circonférence : en ajoutant à leur somme le terme invariable $-\frac{B}{mA}$ on aura la deuxième racine. On supposera ensuite la rotation du cercle autour de son centre : chaque segment prendra successivement en $m-2$ mouvements la place des $m-2$ autres segments; les coefficients des $m-1$ radicaux changeront ainsi $m-2$ fois; ajoutant chaque fois à ces $m-2$ nouvelles sommes le terme constant $-\frac{B}{mA}$, on aura les $m-2$ autres racines.

La méthode de résolution, dit M. Pronier, consiste :

1° à transformer la forme de la racine (forme donnée par

Digitized by Google

l'énoncé) $X = x + \text{etc.....}$ en une équation de même degré que celui de la proposée, en transposant pour cela x, et en élevant les deux membres à la puissance du degré de l'équation, à égaler ensuite chacun à chacun les coefficients de la transformée à ceux de la proposée divisés par A. On obtient ainsi *m* réduites que l'on résout l'une par l'autre de proche en proche.

Ou bien, 2° à substituer la forme de l'inconnue dans la proposée, à développer, à ordonner par rapport aux puissances de fonctions des radicaux de cette forme, et à égaler chacun des coefficients de la transformée à zéro. On obtient *m* réduites à résoudre l'une par l'autre de proche en proche.

Ou enfin, 3° à faire le produit des facteurs binomes de la proposée, facteurs dont chaque second terme soit l'une des formes de chaque racine (formes données par l'énoncé), et à égaler chacun à chacun les coefficients de la proposée à ceux de la transformée divisés par A. On obtient *m* réduites à résoudre l'une par l'autre de proche en proche.

M. Pronier applique sa méthode à la résolution des équations du 2e degré, et commence la vérification de sa formule sur les équations du 3e degré. L'heure avancée ne permet pas d'achever cette vérification, et la suite de l'examen est renvoyée à la séance du 1er Septembre.

Un membre donne lecture d'une notice de M. Augte du Peyrat, ancien ingénieur, directeur de la ferme école d'agriculture des Landes, etc., sur un système de télégraphe mobile applicable aux chemins de fer; elle est ainsi conçue :

« Le Moniteur du 21 février dernier contient une note sur l'emploi des lampes colorées sur les chemins de fer anglais et ce moyen est fort dangereux pour des signaux, car, selon l'état du ciel, la couleur ou la réfraction des corps environnants et même, selon la disposition naturelle ou maladive de l'organe de la vision de l'observateur, la couleur peut être altérée au point de prendre le rouge pour le blanc, ce qui serait la cause des plus graves accidents. Ce moyen doit donc être rejeté sans plus ample examen.

» J'ai employé dans l'Inde, avec succès, un télégraphe de jour et de nuit qui pourrait être appliqué, non-seulement aux chemins de fer, mais encore à la guerre et à la marine. Son mécanisme est fort simple.

» Deux fanaux sont fixés, par deux axes tournants, aux deux extrémités d'une barre légère de 3 à 4 mètres de longueur; le milieu de cette barre s'adapte à un axe en fer fixé à un materot en bois pour le rendre plus léger et plus portatif. Une drisse sans fin est adaptée à la barre pour lui faire prendre toutes les positions, en tournant verticalement autour

Digitized by Google

de son axe, et les fanaux par leur système de suspension suivent ce mouvement en restant toujours verticaux.

» Pour éviter toute méprise dans les signaux, on ne fait prendre à la barre mobile que quatre positions, savoir :

1° horizontale; 2° inclinée de 45° à droite;
3° verticale; 4° inclinée de 45° à gauche.

» La drisse ou cordelle sans fin fixe la position à l'aide d'une boucle qui passe dans une cheville en fer, et trois trous sont ménagés à cet effet dans le materot pour recevoir cette cheville et rendre la position du signal invariable.

» Ces quatre positions se rapportent à quatre phrases de convention qui ne varient jamais, si ce n'est dans la guerre en présence de l'ennemi, où elles changent au contraire selon les besoins et les circonstances.

» Quatre phrases suffisent pour les signaux des chemins de fer; il est d'ailleurs facile de les doubler en plaçant un troisième fanal au centre, au milieu de la barre mobile pendant la nuit et un pavillon au sommet du materot pendant le jour, ce qui donne huit n^os ou phrases conventionnelles. Enfin, on peut ajouter un second appareil à côté du premier, ce qui donne 64 n^os et même au besoin un troisième et alors on a 512 n^os ou signes différents, chacun étant composé de trois lignes distinctes de feu dans l'espace qui sont parfaitement visibles.

» La simplicité de ce télégraphe permet de l'employer avec beaucoup de succès dans une foule de circonstances, comme pour des observations scientifiques sur les montagnes, et pour transmettre des ordres d'un point central d'opérations; mais c'est surtout dans la guerre qu'il aurait de grands avantages, soit pour ordonner les mouvements instantanés de l'aile droite ou de l'aile gauche d'une armée, soit pour indiquer ceux que fait l'ennemi en avant ou en arrière, au N. au S. ou vers l'E. ou l'O.; ces mouvements, qui sont ordinairement observés des hauteurs, pourraient être transmis dans un moment au général en chef, de jour comme de nuit, en plaçant un télégraphe mobile tous les 2, 3 ou 4 kilomètres, suivant la configuration du terrain, depuis les avant-postes jusqu'au quartier-général. Dans ce cas, la face des fanaux, du côté de l'ennemi, serait masquée par des plaques peintes en noir.

» Le même système de signaux pourrait aussi être employé à bord des navires. Il suffirait, pendant le jour, de surmonter le materot d'un pavillon, et de remplacer les fanaux par des sphères en toile peinte, ce qui rendrait les signaux bien plus lisibles que ceux de la série des pavillons de la langue universelle que l'usage a consacré. Deux appareils accolés et dix pavillons différents exprimeraient 1600 numéros ou phrases, et l'on pourrait faire une nouvelle série de 1600 numéros en per-

Digitized by Google

çant les pavillons d'un cercle noir. Quant au télégraphe de nuit, il pourrait se borner à 512 numéros ou phrases les plus importantes, à moins qu'on ne voulut augmenter le nombre des fanaux pour le mettre en rapport avec le télégraphe de jour.

» Les mêmes signaux maritimes pourraient aussi se faire de la terre aux navires en danger par des phrases ou des réponses de convention qui leur permettraient de manœuvrer pour leur sûreté ou pour le salut des équipages.

» Il importe de bien remarquer que la faible dépense d'établissement de ces appareils permettrait d'en placer sur les points dangereux de toutes les côtes, et leur manœuvre pourrait être confiée aux brigadiers des douanes, qui pourraient aussi quelquefois s'en servir dans l'intérêt de leur service pour mieux réprimer la fraude.

» Le télégraphe mobile que je viens de décrire est d'une construction si simple et d'une manœuvre si facile que je suis véritablement étonné qu'on n'ait pas encore songé à l'employer dans la guerre, et, dans ces derniers temps, pour éclairer la marche des convois sur les chemins de fer, afin d'éviter les accidents qui se reproduisent malheureusement trop souvent. Ces télégraphes de jour et de nuit devraient être établis le plutôt possible sur toutes les lignes de fer, et être assez multipliés pour régler parfaitement la marche des convois, de manière à ce qu'il soit toujours impossible qu'ils puissent se rencontrer et s'aborder. Comme il y a des bornes sur les routes ordinaires pour indiquer les distances aux voyageurs, il devrait y avoir des télégraphes à des distances plus éloignées, mais qui fussent particulièrement placés aux environs de tous les points dangereux des chemins. »

La séance est levée.

—

Ordre du jour du 1er Septembre.

Suite de l'examen de la méthode de M. Pronier.

Lecture du mémoire de M. Macquart sur les insectes lignivores.

Communication de M. Répécaud sur les mouvements simultanés de la terre et des fluides qui l'entourent.

—

Digitized by Google

Séance du 1er Septembre.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le colonel Bazin.

MM. le colonel Répécaud, Leroux-Duchatelet et Henri Colin siègent au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La parole est à M. Pronier pour la continuation de ses développements sur la résolution des équations. L'auteur termine la vérification de sa formule générale sur les équations du 3e degré; mais la longueur des calculs ne lui permet pas de reproduire ici les vérifications qu'il annonce avoir obtenues pour les équations de degrés supérieurs jusqu'au onzième inclusivement.

M. Vincent fait remarquer que la condition de satisfaire à l'équation du 3e degré, dont les racines sont depuis longtemps connues, ne suffit pas pour établir la généralité de la formule proposée par M. Pronier. Il demande que la vérification en soit faite pour une équation jusqu'à présent non résolue, celle du 5e degré par exemple. Encore restera-il à démontrer que la formule, satisfaisant aux équations du degré κ, satisfait également aux équations du degré $\kappa + 1$.

M. Pronier s'engage à fournir à M. Vincent la vérification réclamée pour le 5e degré.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du mémoire de M. Macquart sur la 9e question des sciences naturelles; elle est ainsi conçue :

« L'envahissement des forêts par les insectes lignivores est-il la cause première de la ruine d'arbres parfaitement sains, ou bien, est-il déterminé par un principe de maladie préalablement existant dans les arbres dont les insectes ne font, dès lors, que hâter la destruction. Dans l'un ou l'autre cas, indiquer les moyens de prévenir et de combattre ce fléau. »

Ces deux opinions, dit M. Macquart dans son lucide rapport, ont leurs partisans et sont surtout très-débattues en Allemagne, où les intérêts forestiers ont une grande importance.

L'orateur passe en revue les différents systèmes des savants qui se sont occupés de cette question en Allemagne et en France, les analyse et fait connaître les points sur lesquels ils diffèrent. Selon M. Macquart, la température, les accidents sont les causes les plus ordinaires du dépérissement des bois qui sont dès lors assaillis par des essaims de scolytes; dans tous les cas de dévastation des forêts par les insectes, observés jusqu'à ce jour, on a pu constater ce dépé-

Digitized by Google

rissement préalable. Ainsi, en l'année 1835, remarquable par l'excessive mortalité qui a régné dans les forêts, la sécheresse avait tari la sève des arbres. Dans une plantation d'épicéas intempestivement élagués, l'écoulement de la sève, par un temps très-chaud, détermina un dessèchement qui fut suivi de l'apparition des insectes. Parfois encore les chenilles, en dépouillant les arbres de leurs feuilles, amènent chez eux un affaiblissement qui les prédispose à l'attaque des xylophages.

Quant aux moyens de prévenir et de combattre ces agressions, les procédés les plus recommandés, tels que les arbres d'appât, les incisions, l'écorcement des arbres abattus, la destruction des souches, etc., sont illusoires ou peu efficaces; les soins donnés aux plantations et à l'appropriation aux diverses espèces de sols, d'essences qu'ils comportent, sont les préservatifs les plus naturels.

A l'appui de l'opinion de M. Macquart, M. Henri Colin cite deux expériences remarquables:

Des arbres sains, dépouillés de leur écorce, ont été revêtus d'écorces prises sur des sujets attaqués par les xylophages, et infestées par les larves de ces insectes: ces arbres n'ont pas souffert.

Dans le département des Landes, on a circonscrit, par une tranchée, un massif de pins maritimes chez lequel un principe morbide se communiquait par les racines. Tous les arbres de ce massif ont été détruits par les insectes. Ceux qui se trouvaient en dehors de la tranchée, au contraire, ont été à l'abri de leurs ravages.

M. le président donne la parole à M. le colonel Répécaud pour la lecture d'un mémoire sur la treizième question du programme des sciences mathématiques ainsi conçue :

« Expliquer pourquoi et dire jusqu'à quel point l'eau qui recouvre une partie du globe et l'atmosphère qui l'entoure participent à ses mouvements de translation et de rotation. »

L'eau des mers et l'air de l'atmosphère, dit M. le colonel Répécaud, suivent la terre dans son mouvement de translation, car, s'il en était autrement, en un seul instant la mer serait aussitôt desséchée et l'atmosphère n'existerait plus. De même, si l'eau et l'air ne participaient nullement au mouvement de rotation de la terre, la mer et l'atmosphère sembleraient se mouvoir de l'E. à l'O. avec une vitesse qui sous l'équateur ne serait pas moindre de 465 mètres par seconde.

Deux faits cependant semblent indiquer que le mouvement des mers et de l'atmosphère ne sont pas les mêmes que si l'eau et l'air faisaient corps avec la terre.

Le premier, c'est que les corps nageant librement sur une

Digitized by Google

mer sans être poussés par aucun vent, ni entraînés par aucun courant local, sont mus de l'E. à l'O.

Le deuxième, c'est l'existence des vents alizés soufflant constamment dans la même direction entre les tropiques, sauf les déviations et les variations d'intensité qui sont dues à des causes diverses.

M. le colonel Répécaud combat l'opinion des physiciens, qui prétendent trouver dans le frottement des différentes couches entr'elles ou contre la terre, une raison pour que le mouvement de l'atmosphère soit le même que celui de la terre.

Il ramène à sa véritable interprétation l'expérience faite par M. Foucaut, au Panthéon, de laquelle il résulte, non pas que la terre tourne de l'O. à l'E., ce qui est surabondamment prouvé, mais bien qu'un corps détaché de la terre se meut en apparence de l'E. à l'O., c'est-à-dire, qu'il se meut réellement dans le sens opposé avec moins de vitesse que les objets qui l'entourent.

M. le colonel Répécaud communique ensuite à la section les croquis d'une machine rotative à vapeur qu'il a tracée dès 1825; la vapeur arrive par l'intérieur d'un axe fixe dans un tambour qu'elle met en mouvement et s'échappe ensuite dans l'atmosphère à l'aide de clapets qui s'appliquent contre sa circonférence extérieure.

L'honorable membre présente le dessin d'un compas trisecteur dont l'application peut-être d'une grande utilité dans les instruments astronomiques et mécaniques pour diviser en trois parties égales un arc de longueur variable. La section demande que la description du compas soit insérée dans les mémoires que doit publier le Congrès.

M. Gossart présente ensuite quelques observations :

1° Sur l'inconvénient qu'il y a, dans les foyers fermés, à placer le régulateur derrière le foyer.

2° Sur l'avantage qu'il y a dans les cheminées dites Prussiennes à prendre l'air comburant hors de l'appartement.

Il ajoute quelques considérations sur la possibilité d'appliquer le gaz au chauffage domestique et donne la description d'un appareil à ce destiné qu'il a rapporté de Boulogne.

M. le président félicite ses collègues de l'activité qu'ils ont apportée aux travaux de la section et déclare la séance levée.

—

Digitized by Google

Deuxième section.

—

AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE.

Séance du 24 Août.

Les membres composant cette section se sont réunis à huit heures du matin sous la présidence provisoire de M. PÉLIGOT, vice-président du Congrès.

On procède à la formation du bureau définitif.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Président : M. LÉON D'HERLINCOURT, membre du Corps législatif.

Vice-Présidents : MM. le marquis D'HAVRINCOURT;
le vicomte DE GENOUILLAC;
GOFFINT-DELRUE;
le comte DE COURCELLES.

MM. GOMART et RAFFENEAU DE LILE, secrétaires, prennent place au bureau.

M. le président donne lecture du programme des questions proposées à l'examen de la section et il invite MM. les membres à indiquer les questions sur lesquelles ils comptent faire des communications.

1re QUESTION : *Des baux des propriétés rurales.* L'examen en est fixé au jour même.

2e. QUESTION : *Engrais.* MM. Péligot, de Genouillac, d'Herlincourt prendront la parole sur cette question qui sera mise à l'ordre du jour après l'arrivée de MM. Payen et Barral.

3e QUESTION : *Industrie linière.* M. Gomart traitera les deux premiers paragraphes. La question est réservée jusqu'à l'arrivée de MM. Alcan, Payen et Barral.

4e QUESTION : *Drainage.* MM. de Caumont, Decrombecque (de Lens) et Jourdier se font inscrire pour cette question.

5e QUESTION : *Betteraves.* M. le président invite M. Tiburce Crespel à présenter un rapport sur cette question dont la discussion est fixée au lundi 29 août.

6e QUESTION : *Gisements de phosphate de chaux.* M. Delanoue, ingénieur géologue, à Raismes (Nord), fera dans la séance

Digitized by Google

du vendredi 26 août, une communication relative à un gisement important qu'il a découvert dans le département du Nord.

7e QUESTION : *Péripneumonie des bêtes bovines.* MM. Decrombecque, Mannechez et Charlier se font inscrire pour cette question qui est mise à l'ordre du jour du lendemain.

8e QUESTION : *Cartes agronomiques.* Elle doit être traitée par MM. de Caumont, Élie de Beaumont et Vasse, dans la même séance.

9e QUESTION : *Culture du maïs.* MM. d'Herlincourt, d'Havrincourt, Gomart, et le docteur Pailloux prendront la parole.

M. Quenson, président de la société d'agriculture de Saint-Omer, dépose sur le bureau deux rapports offerts par cette société.

1re QUESTION. Quelles seraient les conditions à imposer dans les baux des propriétés rurales pour parvenir à l'amélioration du sol, tout en conciliant l'intérêt du propriétaire et celui du fermier.

M. d'Havrincourt a la parole et lit un travail remarquable sur ce sujet (1).

La discussion s'engage sur les conclusions de ce mémoire.

MM. de Caumont et Péligot pensent que l'enseignement oral doit primer dans cette matière tout autre mode d'instruction et que des manuels d'agriculture ne seraient lus avec fruit que par les personnes ayant déjà quelques connaissances des matières qu'ils traitent.

M. Quenson appuie les observations précédentes et pense que la lenteur des progrès de l'agriculture provient surtout du peu de connaissances que possèdent les aides agricoles : il désirerait que l'instruction agricole fût plus répandue dans les écoles communales.

M. d'Havrincourt présente l'historique des démarches qu'il a faites avec plusieurs membres de la société d'agriculture du département de la Somme, auprès de M. de Salvandy, alors ministre de l'Instruction publique, pour obtenir la création de cours d'agriculture dans les colléges et il termine en rappelant les difficultés insurmontables qu'ils ont rencontrées.

M. Quenson croit que l'enseignement agricole ne peut avoir lieu dans les colléges, car ceux-ci ne sont qu'une préparation à des études spéciales.

Selon lui, le point utile est de propager l'enseignement agricole dans les campagnes, et il rappelle à ce sujet ce qu'a fait la société d'agriculture de Saint-Omer dans l'école nor-

(1) Voir le mémoire imprimé dans la seconde partie.

Digitized by Google

male de garçons et de filles instituée dans le Nord. L'enseignement des clercs instituteurs comprend des leçons pratiques d'agriculture, des leçons de comptabilité agricole, des leçons en un mot de tout ce qui se rapporte aux principes de l'agriculture; elles forment une espèce de catéchisme agricole dont les notions se gravent dans la mémoire et se retrouvent lorsque le jour de l'application est venu.

La société agricole, dont l'honorable membre vient de parler, distribue des prix aux instituteurs qui enseignent l'agriculture et peuvent justifier des progrès de leurs élèves. C'est le jeudi qu'ont lieu les promenades, et les leçons se donnent sans rien enlever aux exercices du corps.

M. le vicomte de Genouillac se prononce dans le même sens et, par des faits nouveaux, corrobore l'opinion du préopinant.

M. de Caumont signale le bien produit par les leçons de professeurs d'agriculture qui, chaque année, se rendent dans un canton et ouvrent des cours auxquels les agriculteurs de tout âge prennent part; l'honorable orateur a entendu des discussions du plus haut intérêt qui s'élevaient entre les auditeurs et le professeur, et dont tous profitaient.

M. d'Havrincourt propose quelques modifications à ses conclusions; elles sont alors adoptées.

La section décide que ce travail sera renvoyé à la séance générale.

—

Ordre du jour de la séance du 25 août.

Péripneumonie des bêtes bovines.
Cartes agronomiques.
Culture du maïs dans le Nord de la France.

La séance est levée à onze heures.

—

Séance du 25 Août 1853.

Présidence de M. le vicomte DE GENOUILLAC, vice-président.

Sont présents au bureau : MM. Elie de Beaumont, sénateur, membre de l'Institut, le comte de Courcelles, Goffint-Delrue.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

M. Raffeneau de Lile, secrétaire, donne lecture du procès-

Digitized by Google

verbal de la dernière séance de la section d'agriculture : il est adopté.

M. le docteur Ancelon, de Dieuze, dépose sur le bureau un échantillon d'épis de blé atteints de l'ergot, et qui proviennent de la récolte de 1852; il y joint un échantillon de la récolte de 1853 atteint de la même maladie. Il expose que depuis deux ans cette maladie a envahi les récoltes de la Côte-d'Or dans une proportion qui menace de devenir alarmante pour l'alimentation publique, puisqu'il a été constaté que cette proportion s'élevait à un dixième de la récolte. Il cite des expériences qu'il a faites avec des grains de blé ergoté ; ils ont produit exactement les mêmes symptômes que l'ergot vendu par les pharmaciens. Il annonce qu'il a entrepris de faire l'analyse de ce blé, mais que cette opération sera longue et difficile.

M. le docteur Pailloux dit qu'on ne rencontre presque pas de seigle ou de blé ergotés dans le département de Saône-et-Loire.

M. Goffint-Delrue expose que la maladie de l'ergot est si rare en Belgique que c'est à peine si on peut constater son existence.

La parole est à M. Charlier, médecin-vétérinaire, à Reims, pour exposer les avantages que l'agriculture peut retirer de l'ablation des ovaires chez les vaches.

M. Charlier dit, que depuis neuf années, il s'est adonné à l'étude et à la pratique de cette opération, et qu'à la suite de plusieurs accidents, il a complètement changé son mode d'opérer. Depuis trois ans il pratique, sans que le sujet ressente de douleurs, sans hémorragie, sans fièvre de réaction et sans dérangement dans les habitudes de l'animal. Il a fait plus de deux cents opérations et toujours il a obtenu les résultats les plus satisfaisants.

Les cultivateurs savent que la vache qui n'a pas subi cette opération ne donne du lait que par intermittence; aussi les nourrisseurs dans les villes ont pris le parti de ne pas faire produire leurs vaches, afin de ne pas être privés du lait pendant quelques mois. Au moyen de la castration, la vache peut donner très-longtemps la même quantité de lait, et cette quantité peut être évaluée, en moyenne, à dix litres de lait par jour : de plus le lait est meilleur, et il a un goût et une qualité particulières. Quand le lait diminue, la vache s'engraisse plus facilement, même avec la nourriture habituelle; la viande est d'une qualité supérieure; enfin on arrive à la guérison de la nymphomanie, maladie redoutable, puisqu'on évalue à dix pour cent le nombre des vaches nymphomanes, ce qui fait plus de cinq cent mille sur la totalité des vaches de la France.

A diverses questions qui lui sont adressées, M. Charlier

Digitized by Google

répond que le prix de l'opération n'est point élevé, que tout médecin-vétérinaire, opérateur un peu adroit, peut, avec ses instruments, pratiquer l'opération avec sécurité, enfin que le développement trop prompt de la graisse peut être prévenu par une nourriture aqueuse au lieu d'une nourriture d'engrais.

M. le Président remercie M. Charlier de cette communication qu'il regarde d'un grand intérêt pour l'agriculture.

L'ordre du jour appelle la question n° 8 ainsi conçue :

« Faire connaître les cartes agronomiques qui ont été dressées dans la région du nord de la France. Quelle est la forme de notation figurative adoptée et quels sont les travaux statistiques qui accompagnent ces cartes ?

« Le système recommandé en 1842 par M. de Caumont, ainsi que les perfectionnements indiqués postérieurement, ont-ils prévalu et ont-ils pu être appliqués à la région du nord? »

M. le président donne la parole à M. de Caumont.

Le programme, dit-il, demande si l'on a dressé des cartes agronomiques dans le nord de la France, et quel système de notation a été suivi? on aurait pu demander seulement s'il y a de pareilles cartes en voie d'exécution ; car il faut un temps assez long pour les terminer, et c'est à peine depuis quelques années que l'on a pensé à faire dresser ces cartes.

C'est parce que les cartes agronomiques sont encore, en quelque sorte, à l'état de projet, qu'il importerait de s'entendre bien sur le système de notation figurative qui doit être suivi, et de rechercher le moyen de le rendre aussi uniforme que possible dans tous les départements où l'on fera des cartes agronomiques. C'est aussi le motif qui a déterminé la commission préparatoire du Congrès à admettre la question telle qu'elle est posée pour le programme de la section d'agriculture.

Mais il n'est peut-être pas inutile de préciser ce que c'est qu'une carte agronomique : il y a si peu de temps que ce mot a été prononcé pour la première fois, que beaucoup de personnes se font une idée peu exacte de ce que ces cartes doivent représenter aux yeux et indiquer à l'esprit.

Quand on traverse une certaine étendue de pays, il est rare, surtout en France, que l'on ne soit pas frappé de la différence des aspects, de la diversité des modes de culture, de l'abondance ou de la rareté des clotures boisées : bref le tableau varie et la scène change, de distance en distance, en même temps que la fertilité des terres varie elle-même en raison de la nature du sol.

Ces régions agricoles qui se déploient à la surface de la terre correspondent, en général, à la distribution des for-

Digitized by Google

mations géologiques. Il est certain aussi que la distribution des eaux à la surface du globe dépend beaucoup des terrains sur lesquels tombent les pluies. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur une carte géologique. Ainsi, dans les régions des granits et des schistes qui ne se laissent pas pénétrer par les eaux fluviales, ces ruisseaux se ramifient et sont nombreux.

Dans les calcaires qui peuvent être pénétrés par les pluies et où les eaux ne sont arrêtées que par les couches argileuses qui se trouvent toujours au-dessous des formations à un certain niveau, les cours d'eau sont plus rares, mais aussi d'un volume relativement plus considérable.

A un autre point de vue, la nature du sol exerce, abstraction faite de sa fertilité plus ou moins grande, une influence considérable sur l'industrie agricole par sa compacité ou sa légèreté, et les qualités du sol en déterminent son aptitude à tel ou tel genre de productions et influent de la manière la plus évidente sur *les formes de l'exploitation*, sur la facilité des labours, sur le *traitement* que l'exploitant doit appliquer à la terre; bref sur tout ce qui complète le système de l'exploitation.

Ces grandes vérités, aperçues par tous les hommes qui savent se rendre compte des faits, méritent à tous égards d'être étudiées plus à fond. Il faut généraliser ces faits, les comparer, mieux approfondir leurs causes, et faire, en quelque sorte, la *Géographie agricole de la France*, comme on a fait la géographie des roches. Cette pensée m'avait déterminé, dit l'orateur, à demander, il y a longtemps, au Congrès de recommander les cartes agronomiques. L'idée a circulé depuis plusieurs années : des essais remarquables ont été produits, et l'administration, frappée de l'importance de ces essais, a voulu régulariser le travail en le confiant à des fonctionnaires éclairés.

Toutefois, nous ne sommes qu'au début; ni l'Allemagne ni l'Angleterre ne nous ont précédés dans la publication des cartes agronomiques; de grandes difficultés restent à vaincre.

La confection de ces cartes agronomiques n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire d'abord. Il est bien plus difficile de faire une carte agronomique que de faire une carte géologique; il est même, je crois, impossible d'arriver, pour les cartes agronomiques, à des divisions ou délimitations précises dans certaines contrées. Je vais l'expliquer tout à l'heure. Mais ce vague, qui pourrait exister dans l'appréciation des terrains de certaines régions, ne doit point empêcher de marcher dans la voie; les essais, quelqu'imparfaits qu'ils soient d'abord, auront toujours une utilité incontestable, et, il est

Digitized by Google

très-utile que, dans tous nos Congrès, la question que nous examinons à présent soit reproduite au programme, afin que, d'ici à quelques années, on puisse s'aider mutuellement dans l'œuvre des cartes agronomiques.

Il est bien vrai qu'après vingt années de recommandations, M. le ministre a chargé MM. les ingénieurs des mines de dresser ces cartes; mais, il y a tant d'observations à faire, tant de faits à recueillir pour arriver à la connaissance du sol, je ne dirai pas d'un département, mais seulement d'un canton, que le concours de tous les observateurs ne sera pas inutile.

Ici, M. de Caumont présente quelques développements explicites sur le système de notation figurative qu'il a proposé, et qu'il recommande à ceux qui voudront entreprendre une confection de cartes agronomiques par département ou par arrondissement. La difficulté sera toujours dans les alluvions, dans les transports locaux qui masquent plus ou moins le terrain constitutif. M. de Caumont parle ensuite des instructions rédigées par M. Elie de Beaumont, et qui ont été adressées à MM. les ingénieurs des mines pour les aider dans la confection des cartes agronomiques. Il prie M. Elie de Beaumont de vouloir bien dire où en est arrivé cet important travail.

M. Elie de Beaumont répond que M. le ministre attache un grand intérêt à la confection de bonnes cartes agronomiques. Ces cartes sont en voie d'exécution dans un grand nombre de départements. L'honorable orateur cite, entr'autres, les départements de l'Isère, de la Haute-Saône, de la Haute-Marne, de Seine-et-Marne et de la Côte-d'Or. MM. les ingénieurs des mines, qui ont entrepris ce travail, ont été conduits par la nature même du sol à des différences dans la manière de représenter la constitution agronomique du terrain. L'administration leur a laissé toute latitude, pourvu qu'ils arrivent à la division du sol par compartiments de cultures homogènes. L'orateur termine en payant un juste hommage de reconnaissance à M. de Caumont, qui, le premier, il y a vingt ans, en dressant la carte géologique du Calvados, traçait le plan d'une carte agronomique de ce département, et exposait, quelques années plus tard, un plan que le conseil général d'agriculture approuva dans sa session de 1841.

M. de Caumont demande incidemment à M. Elie de Beaumont si les couches de sable vert qu'on rencontre dans la partie inférieure du terrain crétacé contiennent quelquefois assez de phosphate de chaux pour que son exploitation soit avantageuse pour l'amendement des terres.

M. Elie de Beaumont pense qu'il est difficile d'en déterminer la proportion qui varie infiniment suivant les localités. Ce phosphate est exploité en Angleterre et l'on a trouvé avantage à le faire.

Digitized by Google

M. Vasse, de Douai, rappelle qu'un essai de carte géologique, pour l'agriculture et l'industrie, a été récemment fait pour les arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck, Lille et Douai, par M. Meugy, ancien ingénieur des mines à Lille.

Le travail a été fait sur la carte du ministre de la guerre, réduite à un 80/000e, en différenciant par des teintes la nature des terrains existants à l'extrême surface du sol, et en joignant à cette carte un ouvrage précieux pour les cultivateurs et industriels des quatre arrondissements.

L'auteur de cette géologie, appliquée à l'agriculture, signale, dans le voisinage de Lille, un gisement de phosphate de chaux dans la marne chloritée, avec laquelle il est mélangé, sans être en proportion trop petite, pour être exploité comme engrais propre à l'agriculture.

Quant aux détails qu'on peut donner à une carte géologique agricole, M. Vasse hésite à croire qu'il faille désirer aujourd'hui autre chose que la notation de la constitution chimique du sol cultivé, attendu qu'on ne sait pas encore atteindre et formuler d'une manière nette les propriétés physiques de ces mêmes sols. Le grain plus ou moins gros du sol, l'anguleux plus ou moins marqué de ce grain, font (avec la même roche) des sols plus ou moins légers, plus ou moins tenaces.

M. Sens, ingénieur des mines à Arras, dit qu'il a abandonné toute espèce de recherches sur le Pas-de-Calais, par suite du travail fait par M. Dusouich sur ce département, au point de vue agricole.

Il ajoute que divers gisements de sables verts, contenant du phosphate de chaux en assez grande abondance, ont été signalés dans le Boulonnais.

M. le président déclare la discussion close et passe à l'examen de la 7e question :

Péripneumonie des bêtes bovines. — « Quels sont les moyens » préservatifs et curatifs qui ont été employés jusqu'à ce jour » avec le plus de succès contre la péripneumonie des bêtes » bovines? Donner surtout des détails circonstanciés sur l'ino- » culation du virus péripneumonique qui paraît être employé » avec succès, tant en France qu'à l'étranger, pour prévenir » le développement de cette maladie? »

M. Ch. Mannechez, artiste vétérinaire à Arras, rend compte de quelques faits relatifs à l'inoculation qu'il a pratiquée pour arriver à la guérison de la péripneumonie des bêtes bovines.

Chez les bœufs, les suites de l'inoculation se manifestent par une petite rougeur autour de la piqûre. — Chez les vaches, il y a souvent engorgement à la queue.

Digitized by Google

M. Crespel-Pinta, a fait opérer vingt vaches; toutes ont été préservées de la maladie. — Chez quatre nourrisseurs d'Arras, la maladie a disparu par l'inoculation. — Dans une distillerie de genièvre, 40 vaches ont été opérées; la maladie a continué, et plusieurs sujets ont succombé. M. Mannechez pense que ce peu de succès doit être attribué, dans ce cas, à ce que la maladie était à son début. Il cite le fait d'un nourrisseur qui avait inoculé 80 bêtes, parmi lesquelles se trouvaient 18 taureaux; mais l'inoculation, pratiquée par une main non exercée, avait été faite à la base de la queue. Une inflammation violente s'est manifestée à la croupe, surtout chez les taureaux et plus de la moitié de ces animaux sont morts.

M. Mannechez pense que cette opération entraîne par elle-même quelques inconvénients, mais qu'on finira par les vaincre ou par les amoindrir. Ainsi, l'on a déjà pu remarquer que ces inconvénients étaient moins grands, lorsque le virus était pris sur un animal déjà vacciné, que lorsqu'il l'était sur un animal malade. On a remédié au danger que présentait l'engorgement de la queue, en la débridant largement, et l'on a ainsi évité la gangrène qui entraîne le plus souvent la perte de l'animal. On est encore dans l'enfance des moyens employés, et, malgré les préventions, on finira par obtenir de bons résultats.

M. Vasse expose que M. Decrombecque a pratiqué chez lui l'opération de l'inoculation sur une très-grande échelle. Cet agriculteur distingué a presque toujours trois cents bêtes qui restent quatre mois, en moyenne, dans ses étables. Depuis dix-huit mois, aucune bête n'est entrée chez lui sans avoir été inoculée.

Il a éprouvé quelques pertes, mais ces pertes ne sont pas comparables à celles qu'il essuyait auparavant, et ses étables sont exemptes de la péripneumonie, fléau qui les décimait par intervalle.

M. Braux conteste ce principe que le virus est moins inoffensif après plusieurs inoculations; on a vu le virus être aussi nuisible au vingtième chancre qu'au premier.

M. Charlier rapporte ce fait qu'un de ses confrères, M. Delcanbre, de Denain, avait inoculé quinze ou dix-huit bêtes dans une étable où il n'y avait pas de vache malade; après trois semaines, deux sujets étaient attaqués de la péripneumonie et en sont morts. Les autres vaches ont été toutes complètement exemptes de la maladie.

M. Goffint demande si des opérations d'inoculations successives ont été faites.

M. Mannechez répond que ces expériences n'ont pas été faites, et qu'il appartient à des commissions spéciales de les provoquer.

Digitized by Google

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Thomas, de la Nièvre, qui adresse au Congrès cent exemplaires de sa brochure *sur les coupes claires et les coupes sombres*. Remerciements à M. Thomas.

Un membre propose d'examiner la question de la conservation des étalons de demi-sang dans les haras. Cette demande sera soumise à l'approbation de la commission permanente.

Après la discussion, l'ordre du jour de la séance de la section d'agriculture du 26 août est réglé ainsi qu'il suit :

1° Gisements et recherches de phosphate de chaux ;
2° Culture du maïs ;
3° Drainage ;
4° Achats d'étalons ;
5° Engrais.

—

Séance du 26 Août 1853.

Présidence de M. D'HERLINCOURT.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Sont présents au bureau MM. le vicomte de Genouillac et Goffint-Delrue.

M. Gomart, secrétaire, lit le procès-verbal de la séance du 25 courant; il est adopté.

La parole est à M. Billet, d'Arras, qui propose l'examen de cette question : *De la nécessité de mettre à la charge de l'État les frais de répression des délits ruraux.*

Cette demande sera soumise à l'approbation de la commission centrale.

M. de Caumont dépose sur le bureau un projet de concession de terres en Algérie.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 6e question du programme :

« Le Phosphate de chaux, qui est un des meilleurs amendements employés en Angleterre, se trouve dans ce pays soit à l'état de nodules dans des couches de sable vert, soit dans des marnières où il est disséminé dans la masse. On a signalé sa présence à l'état de rognons dans la craie chloritée du département du Nord.

» Faire connaître les points du nord de la France et les terrains où l'on aurait chance de rencontrer le Phosphate de chaux, et présenter un aperçu des moyens et des frais d'exploitation ? »

Digitized by Google

M. le président donne la parole à M. Delanoue, ingénieur géologue à Raismes.

L'acide phosphorique, dit l'honorable membre, a été signalé depuis longtemps dans le terrain crétacé inférieur en Angleterre, et plus tard dans le nord de la France.

M. Meugy, ingénieur des mines, dans ses *études géologiques sur la Flandre française*, conseille de calciner la craie glauconieuse (qui est phosphatée) pour en employer la chaux aux usages agricoles de préférence à la chaux ordinaire. D'après les analyses faites par M. Delanoue, cette craie glauconieuse ne contiendrait que deux centièmes environ d'acide phosphorique, ce qui est insignifiant.

Il existe dans les carrières calcaires des environs de Lille une substance appelée *Tun* qui, suivant M. Meugy, ne contiendrait que de la silice, de la chaux et point d'acide phosphorique.

M. Delanoue ayant fait l'analyse de cette même roche, y a trouvé au contraire une quantité considérable d'acide phosphorique, qui varie de 8 à 15 pour %. Il dépose sur le bureau des échantillons de cette roche (1) et, après en avoir décrit les caractères, il fait sentir toute l'importance de cette découverte en annonçant que cette substance forme une couche de 0,60 à 1 mètre 20 d'épaisseur, s'étendant à plusieurs lieues aux environs de Lille et représentant par conséquent la plus considérable accumulation d'acide phosphorique qui ait été reconnue sur le globe.

Cette couche de *Tun*, c'est-à-dire, d'acide phosphorique se trouve à la limite de la craie blanche et de la craie glauconieuse à une profondeur de 15 à 30 mètres, en général, au niveau de l'eau dans les carrières, ainsi que le fait remarquer M. de Braquemont, ce qui ne permettrait probablement l'exploitation du *tun* qu'en été lorsqu'il ne serait pas baigné par l'eau.

Quelque soit l'abondance et le bas prix de cette substance, il est indispensable que sa préparation soit très-économique; il faut que le phosphate soit amené à l'état de division la plus grande possible, soit par des moyens mécaniques, soit par des procédés chimiques.

(1) Analyse du *tun* blanc provenant d'une couche non homogène de 2 mètres d'épaisseur par M. Delanoue.

10 grammes préalablement desséchés à 100° ont donné :

0,041 de résidu insoluble de quartz glauconie bitume.

2,37 de phosphate mangnésique représentant 1,493 en acide phosphorique et 3,248 en phosphate calcique, soit environ 32 pour cent.

Digitized by Google

M. Delanoue donne la préférence à l'état de précipité chimique, c'est-à-dire, de division extrême, état naissant si favorable à l'assimilation par les organes des végétaux.

A cet effet il communique à titre de renseignement, le résultat des essais qu'il a entrepris avec les dissolutions de manganèse qui sortent en ruisseaux inutiles des grandes fabriques de chlorure de chaux; il a reconnu qu'une très-grande quantité de phosphate était dissoute par une très-faible proportion relative de cette solution qui a l'avantage d'agir non-seulement par son acide libre, mais encore par son chlorure ferrique qui est décomposé par le carbonate calcique, avantage inappréciable puisque le calcaire n'empêche plus l'action directe du phosphate sur les plantes comme cela arrive trop souvent dans l'emploi des os et du noir de raffinerie.

Si pour des raisons quelconques, on préférait une division mécanique, il faudrait calciner la substance à une température humide (s'il est possible,) mais en tous cas suffisante pour décarbonater le calcaire sans vitrifier le phosphate.

M. Delanoue, ne voulant point tirer parti de cette découverte dans son intérêt personnel, a réservé pour le Congrès scientifique l'annonce d'un fait si important pour l'agriculture, mais il craint que l'empressement des spéculateurs, plus avides qu'expérimentés, ne vienne compromettre le succès de la découverte d'un amendement si précieux.

Il pense que le développement le plus désirable de la question consisterait maintenant dans l'essai et l'emploi en grand de cet amendement tout à la fois si rare et si indispensable à certaines cultures. Toutes les causes de la fertilité des terres ne sont pas encore bien connues. S'il est vrai que l'acide phosphorique est indispensable au développement des semences végétales et animales, son intervention dans les sols arables doit jouer un des premiers rôles dans la production des céréales. Ne serait-ce pas alors l'absence de la chaux carbonatée et surtout *phosphatée* qui empêche la Campine, les Ardennes, la Bretagne, la Sologne, les Landes, etc., de produire, même avec d'abondantes fumures, des récoltes comparables à celles des autres contrées?... La question ne peut être résolue que par des analyses chimiques et des expériences agricoles faites avec soin. Jusqu'à présent les chimistes ont cherché dans le sol toute autre chose que l'acide phosphorique; ils ne l'indiquent même point dans leurs analyses de terres. Cependant quand ils voudront le bien chercher, ils sont sûrs de le trouver dans tous les sols à céréales; puisque toutes les graines en contiennent et quelques unes même jusqu'à 50 pour 100 du poids de leurs cendres. Il serait de la plus haute importance

Digitized by Google

d'appeler sur ce point l'attention des savants, car il y a là un beau et utile travail à faire, travail tout scientifique qui devra nécessairement précéder et guider la pratique des agriculteurs.

M. Delanoue engage en conséquence le Congrès à prendre sous ses auspices la série des expériences qui devront être faites, et à cet effet il propose qu'une commission soit chargée de :

1° Constater l'exactitude des faits ci-dessus énoncés.

2° S'assurer de l'étendue topographique et de la puissance géologique du gisement signalé.

3° Étudier les moyens d'exploitation et de transport.

4° Expérimenter sur la meilleure préparation mécanique ou chimique de ce sel.

5° Indiquer le meilleur mode de combiner ce sel avec les engrais et les amendements ordinaires.

La section, qui a écouté cette communication avec le plus vif intérêt, applaudit à la clarté d'exposition des recherches si remarquables de M. Delanoue.

M. Péligot estime qu'on ne saurait trop insister sur les moyens faciles de désagréger ces roches; il pense que le moyen le plus économique serait de les chauffer dans un four coulant et, lorsqu'elles seraient parvenues au rouge sombre de les étonner en les précipitant dans l'eau froide; il ne doute pas que l'on obtienne ainsi une désagrégation suffisante pour les besoins de l'agriculture.

M. de Caumont, appréciant l'utilité de cette découverte, pense que l'emploi du phosphate de chaux sera très-utile dans les terrains de transition.

M. Payen conseille d'étudier la composition des terrains avant de faire l'emploi des phosphates. Il estime qu'il devra être préalablement mélangé avec des matières organiques azotées.

M. Delanoue reconnaît aussi qu'il est indispensable de bien consulter la nature du terrain. Une substance ne peut réussir, comme amendement, que là où elle manquait auparavant. Ainsi, la Bretagne qui importe à des prix élevés, et cependant avec bénéfice, du vieux noir de raffinerie, c'est-à-dire, du phosphate calcique des os, devra trouver avantage à se procurer ce phosphate naturel que la Flandre peut lui livrer à vil prix et en quantité presque illimitée.

Les Anglais, qui nous ont précédé dans cette voie, savent bien faire ce choix des sols. Il y a longtemps qu'ils ont découvert dans la craie inférieure de la Grande-Bretagne du phosphate analogue à notre *Tun*. Ils le pulvérisent dans des moulins spéciaux et l'emploient avec grand avantage dans les sols qui en sont dépourvus. Tout récemment, dit-on, ils ont com-

Digitized by Google

mencé à en importer de l'étranger des cargaisons entières pour subvenir aux besoins croissants de leur agriculture. M. Delanoue termine en exprimant l'espoir de voir la France suivre cet exemple.

L'assemblée décide qu'une commission sera chargée de l'examen et de l'analyse des gisements de phosphate de chaux signalés par M. Delanoue, et elle désigne comme membres devant composer cette commission M. Delanoue de Raismes; M. Sens, ingénieur des mines, à Arras; M. Vasse, professeur de chimie à Douai; M. l'ingénieur des mines de Lille; M. le marquis d'Havrincourt; M. le comte de Courcelles; M. Demesnay de Templeuve.

M. le secrétaire-général dépose sur le bureau un atlas agricole à l'usage des colons en Algérie, par M. Sohn, colon d'Aboukir. M le président examinera ce travail et en fera le sujet d'une communication prochaine à la section.

Passant à la 9e question (culture du maïs dans le nord de la France) M. d'Herlincourt expose qu'il a fait un grand nombre d'essais de culture du maïs. Toutes les fois que cette culture a eu lieu dans le but d'être employée comme fourrage vert, il en a obtenu des résultats excellents, car, à volume égal, le poids de ce fourrage est double de celui des fourrages ordinaires, trèfles, foins, etc., et de plus, la qualité des produits (lait, beurre, etc.) est très-supérieure; mais il n'a pas obtenu le même succès pour la fructification qui réussit rarement dans cette contrée, attendu que, pour parcourir toute sa période de végétation, cette plante devrait être semée vers le 15 avril, époque trop hâtive à cause des gelées printanières qui la détruisent. M. d'Herlincourt conseille de semer à partir de la mi-mai, et successivement par petites parties, afin de pouvoir donner long-temps ce fourrage en vert. Il a semé le maïs en lignes dans des terres bien fumées et a donné de fréquents sarclages, surtout dans le commencement.

M. Delanoue fait observer que dans les terrains calcaires du Périgord cette plante fructifie mieux que dans les terres de nature argileuse de cette province.

La période de végétation, lorsqu'on veut la donner en vert, n'étant guère que d'un mois, il pense qu'il serait avantageux de semer le maïs après les récoltes de blé.

—

Ordre du jour.

Achat d'étalons.

Modifications à la législation des chemins communaux.

Nomination des jurés pour les concours de bestiaux et pour les courses.

Digitized by Google

Séance du 27 Août 1853.

Présidence de M. D'HERLINCOURT.

Sont présents au bureau : MM. Elie de Beaumont, de Genouillac, de Courcelles et Goffint-Delrue.

M. Raffeneau de Lile donne lecture du procès-verbal de la séance du 26, qui est adopté.

M. Pailloux demande à présenter quelques renseignements sur la culture du maïs et les avantages d'une pratique mise en usage pour en hâter la maturité. Il s'exprime ainsi :

La culture du maïs dans notre département de Saône-et-Loire est si prospère et paraît devoir si bien s'acclimater au sol de la France, que vous me permettrez d'insister ici pour en recommander la propagation et tenter de nouveaux essais sur le sol si riche de ce département où elle a déjà eu quelques succès.

Cette plante, habilement cultivée, offre une végétation si luxuriante et un produit si abondant qu'elle devient une ressource précieuse et un véritable ornement pour nos campagnes. Cette culture mérite d'autant plus d'être encouragée et répandue, que la robuste constitution de ce végétal semble le mettre à l'abri du fléau qui en attaque aujourd'hui plusieurs autres si essentiels à notre alimentation, et paraît devoir suppléer avantageusement à leur insuffisance.

Qu'on parcourre nos campagnes et nos marchés, on en sentira l'importance mieux que je ne la ferai connaître.

La grande difficulté pour la culture de cette plante est de lui procurer un sol et un climat où ses fruits puissent arriver à une bonne maturité. Mais avec des soins bien entendus et le choix des espèces, on est déjà arrivé à obtenir d'excellents produits, là où on avait désespéré. Ainsi dans nos contrées où pour obtenir double récolte de navette et de maïs, on était réduit à semer ce blé de Turquie un peu tard, on est parvenu à le conduire à maturité par le choix de certaines espèces et ailleurs par certains soins. Le blé maïs particulièrement semble être plus printanier ; il fructifie quelquefois un mois plutôt que d'autres, si la saison est favorable ; on hâte aussi la maturité du maïs et on favorise son produit en l'éclaircissant convenablement et en supprimant la partie supérieure de la tige à 15 centimètres environ, quand la fructification est bien avancée. A ce sujet, j'ai bien remarqué que dans certains pays, surtout dans les Pyrénées et les environs de Bayonne, on n'a pas le soin ou plutôt l'habitude de l'éclaircir assez.

Il y pousse bien néanmoins, puisqu'il atteint souvent plus de 2 mètres de hauteur, mais il y vient grêle et ses fruits sont

Digitized by Google

évidemment moins beaux et moins abondants que dans le centre de la France, où on laisse entre chaque pied plus d'espace. A coup sûr, ce procédé nuirait aussi à sa maturité dans notre département et à plus forte raison dans le nord de la France. Pour obtenir de beaux produits dans notre département où toutes les terres conviennent à peu près à cette culture, on a grand soin de biner le maïs ou de le sarcler trois ou quatre fois pendant le développement et surtout à propos, car huit jours trop tard décident souvent de l'insuccès de la récolte, soit que l'herbe ou la sécheresse lui nuise. On a soin aussi chaque fois qu'on le cultive, de l'éclaircir jusqu'à ce qu'on puisse se promener entre chaque pied sans les renverser, ce qui serait tout à fait impossible dans le midi de la France.

Le maïs offrirait encore cette ressource dans le nord où on pourrait craindre de ne pas le voir mûrir tout-à-fait, que pour en obtenir de bonnes farines, on n'a pas besoin absolument d'attendre une maturité parfaite. C'est ce qui se passe à Saint-Jean-de-Losne, dans la Haute-Saône, où la farine jouit d'une réputation toute particulière et où il est récolté à dessein avant la parfaite maturité.

Le maïs est un excellent assolement pour cultiver ensuite le blé froment, parce que sa culture ameublit la terre. L'expérience l'a tellement démontré dans nos pays, que les cultivateurs qui l'avaient abandonnée, ont été obligés d'y revenir pour avoir du bon blé.

Quant aux préparations et à l'emploi de la farine de maïs, ils sont bien connus, mais ce n'est pas souvent dans les pays où on le cultive le mieux qu'on en tire le meilleur parti ; ainsi dans nos contrées on ne la mange qu'en bouillie, tandis qu'aux environs de Bayonne les habitants des campagnes en font un pain tout à la fois économique et substantiel.

M. Charlier a cultivé le maïs à Reims ; il a fait manger une partie de tiges en vert à ses vaches et il a obtenu un lait excellent. Le grain a été donné aux poules qui l'ont mangé avec avidité et sans aucune préparation. Il a remarqué que le maïs quarantin mûrissait plus facilement que le maïs ordinaire.

M. le président déclare la discussion close, et donne la parole à M. de Genouillac sur la question relative à l'achat des étalons par le gouvernement.

M. de Genouillac expose, de la part de M. Adeline, qu'il semblerait résulter des mesures prises par l'administration des haras, que le gouvernement aurait l'intention de ne plus conserver dans les haras que des chevaux pur sang. Il appelle l'attention de la section d'agriculture sur ce point qu'il regarde comme très-intéressant pour les éleveurs.

Digitized by Google

M. d'Herlincourt dit que ce bruit avait déjà couru et effrayé les agriculteurs; que plusieurs députés se sont rendus auprès de M. le ministre de l'intérieur pour lui exposer les craintes des éleveurs et que M. le ministre les a rassurés. La même démarche a été faite auprès de S. M. l'Empereur qui a donné les mêmes assurances. Aussi les achats ont-ils continué.

M. Mannechez signale les inconvénients de l'application du pur sang anglais à toutes les races. Le pur sang a produit généralement de mauvais résultats avec les grandes races de Flandre. Il est bon pour les races qui manquent d'énergie; quant à la race boulonnaise, si recherchée et à laquelle on ne peut reprocher que le manque d'un peu de hauteur dans le garrot, le pur sang ne peut lui donner cette qualité. Il conseille de préférence l'emploi de l'étalon percheron demi-sang.

Il estime que ce serait un mal de faire entrer de suite le pur sang anglais dans la race chevaline du Pas-de-Calais. En agissant ainsi, le gouvernement se mettrait en contradiction avec les éleveurs boulonnais dont les produits réussissent presque tous, tandis que ces croisements ont eu jusqu'alors fort peu de réussite dans l'application.

M. Charlier cite le haras de Braisne où la direction avait une tendance à faire adopter les étalons pur sang par les éleveurs du pays qui n'ont que des juments bâtardes ardenaises ou picardes; on n'a obtenu de ces croisements le plus souvent que des produits décousus. Les éleveurs ont repoussé les étalons des haras. — Un éleveur de Reims, M. Terreau, a fait venir un étalon percheron demi-sang, avec lequel il a obtenu de bien meilleurs produits; il pense donc qu'il est nécessaire d'améliorer la race par elle-même avant d'y introduire le pur sang, et encore ce pur sang ne doit être pris que chez une race homogène.

Personne ne réclamant la parole, M. le président appelle la discussion sur les modifications qu'il serait utile d'apporter à la législation des chemins communaux.

M. de Genouillac, délégué de plusieurs sociétés d'agriculture, propose au Congrès, au nom du Comice central agricole de Dinan (Côtes-du-Nord), d'émettre le vœu que les chemins communaux, en dehors de la grande ou de la petite vicinalité, soient admis à participer aux ressources créées par la loi de 1837 (art. 2 et 3).

A l'appui de cette proposition, il fait une triste peinture de l'état de notre agriculture réduite à la plus grande détresse par suite de la concurrence qui est faite à la France de la part des pays plus favorisés, et produisant à meilleur marché. Il en

Digitized by Google

conclut qu'il y a nécessité de rechercher, par tous les moyens possibles, à réduire le prix de revient.

Ce but, dit-il, un seul moyen ne peut sans doute nous y faire arriver; mais tout changement qui réalisera ou une augmentation de produits, ou une économie dans les dépenses, aura mis sur la voie du succès; c'est dans cette pensée qu'il propose d'émettre le vœu qu'il vient de soumettre à l'examen du Congrès

Abordant la discussion, il signale l'importance pour l'agriculture de chemins viables, non seulement de ceux qui donnent des communications avec les marchés ou les villes du voisinage, mais encore de ceux qui servent journellement à l'exploitation des terres.

D'après lui, dans la plus grande partie de la France, les simples chemins communaux sont dans l'état le plus déplorable et entraînent des frais énormes de culture et même la rendent souvent très-défectueuse, à tel point qu'on a vu trop souvent des terres ensemencées sans engrais. Les chemins communaux, aux termes de la loi, se divisent en effet en chemins de grande communication, en chemins vicinaux, enfin en chemins non classés ou communaux; et les deux premières classes, absorbant la totalité des ressources créées par la loi, il en résulte que la dernière, celle qui, plus spécialement sert à la culture, est sans moyens d'entretien et de réparation. La conséquence de cette situation est facile à comprendre et la portion la plus considérable des communes qui paient en centimes additionnels et en prestations d'énormes impôts, ne profite en rien de ces sacrifices. L'honorable membre croit qu'une répartition, qui affecterait une portion de cet impôt aux réparations de ces chemins communaux, aurait un effet très-salutaire, et il explique, comment avec de faibles ressources prises dans l'impôt actuel on obtiendrait de bons résultats.

Il termine en disant: dans la révision que je sollicite, il ne s'agit point d'une modification absolue. Les chemins vicinaux et de grande communication existent: qu'on les finisse, qu'on les entretienne, rien de mieux; mais que les autres chemins puissent aussi être réparés; qu'une loi plus équitable leur attribue l'emploi d'une portion des prestations en nature et des cinq centimes imposés par les articles 2 et 3 de la loi du 21 mai 1836.

M. d'Herlincourt répond que la loi de 1836 a rendu d'immenses services. On ne peut pas obtenir à la fois toutes les améliorations. Dès que les chemins de grande communication seront achevés, et cela ne peut tarder, on s'occupera des chemins d'un intérêt secondaire. La loi a été sage, elle n'a

Digitized by Google

pas voulu que les ressources des communes fussent éparpillées; et la preuve, c'est que chaque année des réformes à cette loi ont été proposées aux assemblées législatives et qu'elles ont toujours été écartées.

M. Decrombecque estime que l'emploi de l'armée à la confection des routes serait un bienfait; on obtiendrait ainsi des terrassements importants faits à peu de frais, des pentes bien établies pour l'écoulement des eaux.

M. d'Herlincourt répond que l'emploi de l'armée à la confection des routes a été essayé et que ces routes ont coûté plus que celles effectuées par les entrepreneurs, sous la direction des ponts-et-chaussées. Cette différence est causée principalement, par la dépense de renouvellement d'habillements, des effets et de la chaussure du soldat, usés beaucoup plus vite par le travail de terrassement.

M. Gomart demande si, dans le département du Pas-de-Calais, on obtient du travail manuel des prestataires des résultats économiques et satisfaisants. Il ne le croit pas, s'il en juge par les plaintes que suscite ce mode de travail parmi les ouvriers de la campagne dans l'Aisne. Il pense que si on abaissait le prix de la journée de prestation pour les hommes, de manière à ce qu'il y eut pour l'ouvrier un grand avantage à payer sa prestation, au lieu de la faire manuellement, on obtiendrait plus d'ensemble dans les travaux et des mains plus expérimentées pour le travail. Il croit aussi que les ressources des communes pourraient être employées moins souvent hors de la commune même.

M. d'Herlincourt dit que, dans plusieurs arrondissements du Pas-de-Calais, on fait rendre à la prestation par le travail des hommes plus qu'elle ne produirait en argent; les inconvénients signalés par M. Gomart tiennent sans doute à des causes toutes locales.

M. de Genouillac présente de nouvelles observations à l'appui de sa proposition. Le point, qui le sépare de M. d'Herlincourt, consiste principalement en ce qu'en dehors des chemins de la grande et de la simple vicinalité, il existe une troisième classe de chemins qui sont complètement privés de toute ressource.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Hocedé, Raffeneau et d'Herlincourt, la discussion de cette question est renvoyée à la séance de lundi prochain 29 août 1853.

Sur la proposition de M. Hocedé, la section d'agriculture désigne pour remplir les fonctions de jurés, au concours d'animaux qui aura lieu le 31 août à Arras.

Race bovine : MM. d'Havrincourt; Augustin Proyart;

Digitized by Google

Auguste Boisleux; Decrombecque (de Lens); Ch. Gomart, de Saint-Quentin; Charlier, de Reims.

Race ovine : MM. d'Herlincourt; Ch. Demory; Victor Proyart; Merlin; Mannechez; Auguste Bauchart, de Saint-Quentin; de Bonival.

Machines et produits : MM. d'Havrincourt; de Bonival; de Madre; Léonce Crespel; Albéric Hocedé; Raffeneau de Lile; Vasse; Decrombecque, d'Arras; Goffint-Delrue.

Courses : MM. Léon d'Herlincourt; d'Havrincourt; Ch. Demory; Tiburce Crespel; de Genouillac; Plichon, maire d'Arras; de Foulers; Blondel-d'Aubers.

La réunion des jurés aura lieu sur l'emplacement du concours à huit heures du matin.

L'assemblée arrête ensuite l'ordre du jour de sa séance de lundi ainsi qu'il suit :

1° Suite de la discussion sur les chemins vicinaux;
2° Rapport sur la maladie de la betterave;
3° Drainage.

—

Séance du 29 *août* 1853.

Présidence de M. d'HERLINCOURT.

Sont présents au bureau, MM. le vicomte de Genouillac, le comte de Courcelles, Goffint-Delrue.

M. Gomart, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance de la section d'agriculture du 27 août, qui est adopté.

M. le secrétaire général annonce à MM. les membres, que M. Crespel-Dellisse aura l'honneur de les recevoir dans son établissement industriel d'Arras, le 30 à une heure.

M. le président du Congrès dépose sur le bureau un mémoire sur la 1re question : *des baux des propriétés rurales*, par M. Caffin. Cette question ayant été traitée, le mémoire sera transmis à la commission centrale pour être déposé aux archives.

La suite de la discussion sur l'admission des chemins ruraux à la participation des ressources créées par la loi de 1836, est ouverte.

M. de Genouillac a la parole. Après avoir précisé le point de fait qui à la dernière séance divisait l'assemblée; il donne lecture de plusieurs articles de la loi de 1836, sur les chemins vicinaux, ainsi que de divers paragraphes du règlement sur les chemins vicinaux du Pas-de-Calais, lesquels, à son avis,

Digitized by Google

prouvent que la question doit être envisagée sous le même point de vue en Artois qu'en Bretagne.

M. Billet, après un aperçu historique de la législation sur cette matière, est d'avis qu'on trouve dans la loi de 1836 (qu'il regarde comme une des meilleures que l'on ait faites) et surtout dans les instructions ministérielles, tous les moyens de faire classer les chemins qui présentent de l'utilité. Il pense que l'adoption de la proposition entraînerait probablement la dispersion des faibles ressources des communes sur un trop grand nombre de chemins et que l'on n'arriverait ainsi à aucun résultat utile.

M. Tiburce Crespel fait ressortir les vices de la loi de 1836. Il critique surtout l'assiette de l'impôt et voudrait que chaque cultivateur payât en raison de la superficie des terres qu'il exploite.

Après quelques observations présentées par MM. d'Herlincourt, Billet et Goffint-Delrue, M. de Genouillac passe en revue les opinions qui se sont produites dans le cours de la discussion, et résumant la question, demande de modifier sa proposition qui serait ainsi formulée ;

« Le Congrès reconnaissant l'insuffisance de la loi du 21 mai 1836, sur les chemins vicinaux, émet le vœu que cette loi soit révisée dans l'intérêt de l'agriculture. »

M. le président met cette proposition aux voix, elle est adoptée et sera discutée en séance générale.

La parole est à M. Tiburce Crespel sur la 5e question : *Quelles sont les améliorations qu'on peut apporter à la culture de la betterave dans le but d'augmenter sa richesse en sucre?*

M. T. Crespel pense que ces recherches sont de la plus haute importance, en ce moment surtout où les lois fiscales jointes à une production agricole et coloniale supérieures à la consommation, empêchent cette industrie agricole de se propager en France et tendent même à faire disparaître les fabriques qui sont l'annexe d'une exploitation rurale.

M. Crespel, faisant l'historique de cette industrie, montre qu'à l'origine toute l'attention se portait sur le perfectionnement des appareils industriels de fabrication. Parmi les diverses sortes de betteraves, on s'était arrêté à celle dite blanche à collet rose dont il décrit les caractères. Mais depuis l'essor pris par l'industrie, cette plante ayant été cultivée par des fermiers qui n'avaient pour but que d'obtenir le plus grand rendement possible en poids, on en a modifié la nature en la plantant dans des terres humides trop fumées, où elles sont trop espacées. Elles sont devenues énormes et ont perdu une grande partie de leur propriété saccharine.

M. Crespel, après avoir développé les observations qu'il a

Digitized by Google

faites à ce sujet, est d'avis que pour apporter des améliorations à la culture de la betterave, dans le but d'augmenter sa richesse en sucre, il faut :

Chercher à obtenir des graines des espèces reconnues, soit par l'aspect, soit par l'analyse, comme renfermant les plus grandes qualités saccharifères.

Eviter de semer dans des terres trop humides, des terrains salifères trop fortement ou trop nouvellement fumés.

Tenir surtout compte de la fertilité du sol pour la distance à conserver entre chaque plante.

M. Péligot pense que d'une même espèce de graine, on peut obtenir par la culture des betteraves présentant des différences considérables : les éléments sucrés sont toujours à peu près les mêmes, mais les substances étrangères viennent tellement modifier le jus qu'on obtient, que l'extraction du sucre en devient industriellement presqu'impossible. Il cite l'analyse de betteraves venant du Piémont, qui renfermaient des quantités considérables de sel marin.

Cette question devant être traitée en séance générale, la discussion est close.

M. le président rend compte de l'atlas présenté par M. Sohn, colon d'Aboukir ; les planches de l'industrie maraîchère de la province d'Oran qui composent en grande partie cet ouvrage lui ont paru très-intelligemment inventées pour indiquer dans un tableau synoptique le temps de semer, de récolter les plantes et les soins qu'exige leur culture.

—

Ordre du jour de la séance du 30.

Des engrais.
De l'industrie linière.
Du drainage.

—

Séance du 30 *août* 1853.

Présidence de M. d'HERLINCOURT.

Sont présents au bureau : MM. Payen, Péligot, Elie de Beaumont, membres de l'Institut, de Courcelles, de Genouillac, Goffint-Delrue et d'Havrincourt.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la séance du lundi 29 août est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau une note de Messieurs Larrue et Cᵉ sur un système qu'ils proposent pour désinfecter l'urine humaine répandue sur la voie publique. Ils soumettent au Congrès le dessin d'une Vespasienne, et des échantillons de la poudre chimique qu'ils emploient, pour arriver à la désinfection.

L'ordre du jour appelle précisément l'examen des moyens de faire profiter l'agriculture des urines qui sont perdues dans les villes.

M. Payen expose que les urines recueillies sont de deux natures : les unes à l'état à peu près pur; les autres contenant environ quatre cinquièmes d'eau. Pour les premières, il conseille l'emploi d'un mélange de charbon de tourbe, avec addition d'une petite quantité de sulfate de fer; puis de les laisser dessécher spontanément à l'air. On conservera ainsi, aux urines, toutes leurs propriétés fertilisantes et on obtiendra d'excellents résultats. Pour les secondes, il croit qu'on doit chercher à utiliser les différences du niveau, afin d'arriver à les transporter économiquement à distance des villes par des tuyaux en tôle bitumée ou en fonte à la portée de l'agriculture, ainsi que l'a fait un anglais, M. Kennedy. On pourrait ralentir la fermentation par l'emploi du sulfate de fer et du sulfate de chaux. On éviterait ainsi l'infection de l'odeur et ses désagréments. On pourrait charger des ingénieurs spéciaux d'étudier les moyens économiques de transporter, des divers points des villes, les urines dans les campagnes.

M. Péligot examine les deux moyens de transporter les urines dans les campagnes, soit par des canaux, soit par des voitures. Il conseille aussi l'addition, avant la fermentation, soit du sulfate de fer, soit de l'acide sulfurique en très-petite quantité. Il considère comme très-avantageux le transport des urines par des tuyaux à quelque distance des villes, dans des bassins au milieu des campagnes. On évaporerait alors ces liquides sur des bâtiments de graduation, comme on fait pour l'eau salée qui n'a pas une valeur plus considérable que l'urine; on arriverait ensuite, par une faible dépense de combustible, à achever l'évaporation. On utiliserait ainsi une quantité très-considérable d'urines qui se trouvent aujourd'hui perdues.

M. d'Herlincourt fait part à l'assemblée des résultats qu'il a obtenus de l'argile brûlée qu'il emploie avec succès, depuis plusieurs années, pour absorber les urines des animaux de ses fermes. Puis il entre dans des détails fort intéressants sur les moyens de construire un four économique pour y calciner

Digitized by Google

l'argile, pour la réduire en poussière, et pour l'employer utilement à l'absorption des urines. Passant ensuite aux résultats obtenus, il les a trouvés aussi énergiques que ceux fournis par le meilleur guano, qui est d'un prix bien supérieur à l'argile traitée par le procédé qu'il vient d'indiquer.

M. Payen reconnaît que l'argile brûlée est un des meilleurs agents pour dessécher économiquement les urines, surtout si on y ajoute un peu de sulfate de fer. Des expériences récentes lui ont démontré que le sulfate de chaux absorbait très-rapidement l'urine; mais que, sous l'influence de diverses causes, la matière azotée reprenait sa fermentation.

M. Plichon demande si les tuyaux en terre ou drains qu'on propose d'employer pour transporter les urines, ne s'obstrueraient pas par les liquides, s'ils n'infecteraient pas, par des pertes, les terrains qu'ils traverseraient, enfin, si la déperdition des matières par les jointures des tuyaux ne serait pas très-grande sur une longue distance.

M. Payen répond que les puits artésiens employés à Paris pour faire écouler dans la terre les eaux vaines se sont tapissés d'une couche de matière visqueuse plus ou moins épaisse et qu'ils ont été obstrués au bout d'une année.

M. d'Herlincourt expose qu'il résulte d'expériences qu'il a faites sur l'emploi de drains, que la pente du terrain ne suffirait pas pour conduire les urines; il faut l'emploi d'une machine, et la force de cette machine a bouleversé les drains et rendu nécessaire l'emploi de tuyaux plus solides que les drains ordinaires.

M. le président résume les diverses opinions émises, et la section d'agriculture, sur la proposition de M. Jourdier, propose au Congrès d'émettre le vœu : que dans toutes les villes on s'occupe de recueillir les urines, qu'on évite la déperdition des principes fertilisants qu'elles contiennent, et qu'on charge des ingénieurs spéciaux d'étudier les moyens de les mettre économiquement à portée de l'agriculture.

M. Payen aborde ensuite la question des engrais et pense que les mesures les plus efficaces pour assurer la vente loyale des engrais commerciaux consisteraient dans l'analyse chimique des engrais, dans la garantie sur facture détaillée des matières azotées et des phosphates qu'ils contiennent; enfin, dans les dépôts d'engrais analysés, établis dans des locaux fermés et disposés par les soins de l'autorité municipale, accumulés en tas avec indication de leur composition. Ces moyens ont été déjà prescrits dans plusieurs départements, et principalement dans le département de la Loire-Inférieure, et les meilleurs résultats ont été obtenus. Il y a avantage réciproque pour le fabricant et le

Digitized by Google

cultivateur; l'exécution ne présente pas de difficultés, et la bonne foi est sauvegardée.

M. de Genouillac dit que des mesures analogues ont été prises dans le département d'Ille-et-Vilaine et que les résultats ont été excellents.

M. Péligot voudrait que l'Etat ne se mêlât pas de cette réglementation. Pourquoi ne pas adopter la vente des engrais au titre, après une analyse préalable, sans bureau officiel, sans intervention de l'autorité, ainsi que cela est établi en Angleterre?

M. Payen dit que ce mode serait désirable, mais qu'en France, si l'initiative ne vient pas du gouvernement, il est difficile de vaincre l'inertie des cultivateurs. Les Anglais aiment à agir par eux-mêmes; chez nous, c'est le contraire: il faut donc que le gouvernement donne l'exemple.

A l'appui de l'opinion de M. Payen, M. Jourdier cite l'exemple de la Société d'agriculture de Meaux, qui avait fait analyser divers engrais et fait déposer des échantillons de ces engrais dans ses bureaux, afin que la fraude pût être constatée, si elle avait lieu. Pas un cultivateur n'a usé de cette faculté, quoique tous se plaignent continuellement de falsification. Depuis que le préfet de Seine-et-Marne a pris un arrêté pour réglementer le commerce des engrais, tout marche supérieurement.

La section d'agriculture propose au Congrès de donner le conseil aux cultivateurs d'avoir plus souvent recours aux analyses chimiques, faites par des hommes spéciaux, pour s'assurer de la valeur des engrais qu'ils veulent acheter. En attendant que cet excellent exemple, qui nous est déjà donné de l'autre côté du détroit, soit suffisamment compris et suivi en France, le Congrès ajoute le vœu complémentaire suivant:

Que, dans tous les départements, on prenne des mesures analogues à celles qui sont en vigueur dans la Loire-Inférieure, et qui déjà ont été employées avantageusement dans les départements d'Ille-et-Vilaine et de Seine-et-Marne. Ces mesures consistent principalement: — dans l'analyse chimique des engrais, — dans la garantie sur facture détaillée des matières azotées et des phosphates qu'ils contiennent, — dans les dépôts d'engrais analysés, établis dans des locaux fermés et disposés par l'autorité municipale, accumulés en tas, avec indication de leur composition.

Quant aux procédés simples de fabrication d'engrais artificiels mis à la portée des cultivateurs, M. Payen conseille:

1° L'emploi du sang desséché après une addition de 5 p. % d'acide sulfurique à 50 degrés. Le sang ainsi traité ne perd aucune de ses qualités fertilisantes, et il peut se garder indé-

Digitized by Google

finiment en l'étendant à l'air où il se dessèche peu à peu. On peut l'employer à raison de 350 kilog. de sang ainsi desséché pour l'engrais d'un hectare de terre.

2° Le savant chimiste conseille aussi l'emploi des os. Il cite les Anglais qui ont des fabriques spéciales pour traiter les os qu'ils font venir en grande quantité de toutes les parties du monde. Pour désagréger les os après qu'ils ont été broyés, on se sert d'acide sulfurique à 55° qu'on emploie à raison de 30 pour cent de leur poids. On emploie les os ainsi préparés à raison de 10 hectolitres à l'hectare et ils produisent le meilleur effet sur les terres argilo-siliceuses.

3° Les matières fécales peuvent être avantageusement employées après avoir été désinfectées par le sulfate de fer.

4° L'argile calcinée employée comme le fait M. d'Herlincourt est encore un excellent engrais.

5° Enfin les débris des animaux morts ou abattus pour cause de vieillesse.

Il ne conseille pas, comme le font certains cultivateurs, de dépécer les chairs et de les disséminer dans un tas de fumier : ce moyen est très-incomplet et amène une déperdition considérable. Il conseille de préférence l'emploi de la chair cuite ou crue, mais plutôt cuite pour l'alimentation et l'engraissement des porcs. Des expériences faites à Alfort depuis bon nombre d'années ont démontré clairement que l'emploi de chairs provenant d'animaux malades, pour la nourriture des porcs, n'avait amené aucun résultat fâcheux et qu'aucun inconvénient n'avait été signalé malgré toutes les expériences faites même avec de la viande provenant d'animaux morts de maladies contagieuses.

M. d'Havrincourt dit qu'il a essayé le goudron dans lequel il trempait les chairs divisées, mais que ce moyen fort incommode n'a pas donné de résultats satisfaisants. Depuis, il a employé avec plus de succès la chaux hydratée à raison de 3 hectolitres par animal; cet engrais, qu'il mélange avec des matières végétales, ne lui revient qu'à 3 fr. les cent kilog.

M. Payen détermine numériquement les effets des différentes matières, telles que la chaux, le charbon, employées pour arriver à la désinfection; il spécifie pour le sang et la chair musculaire l'emploi de 3 p. °/₀ — 5 p. °/₀ — 10 p. °/₀ de chaux hydratée qui lui paraît le meilleur agent pour conserver la presque totalité des principes fertilisants. Le carbonate de chaux est l'agent qui favorise le plus la transformation des matières organiques, et facilite aux plantes l'assimilation des matières minérales insolubles. Avec de la chaux, l'urine fraîche perd très-peu et se garde pendant longtemps sans aucune déperdition.

Digitized by Google

Pour hydrater la chaux, il conseille de la placer dans un panier qu'on immerge dans l'eau pendant deux minutes; puis on la verse en tas sur le sol, où elle se réduit d'elle-même en poussière. — Quand on ajoute de la chaux au fumier, il faut que le fumier soit frais, car si le fumier était déjà en fermentation, la chaux aiderait au contraire à la déperdition de l'ammoniaque. M. Payen conseille l'emploi de la chaux dans les terres argileuses; dans les terres où il y a excès de calcaire, l'emploi de sulfate de fer est préférable pour conserver les urines et les fumiers.

M. Tiburce Crespel dit que, depuis plus de quinze ans, il emploie dans ses bergeries la chaux et l'argile qu'il place par lits de 10 à 15 centimètres d'épaisseur; tous les jours, le berger remue cette couche, et, après trois mois de séjour, on est arrivé à obtenir une épaisseur de 60 centimètres d'un excellent engrais.

Des essais comparatifs qu'il a faits cette année sur l'emploi de la chaux et de l'argile, — de la chaux et du sable, — du plâtre et du sable, lui font penser que la chaux et l'argile préparés sont jusqu'ici un des engrais les plus puissants.

La continuation de cette intéressante discussion est renvoyée à la séance de demain mercredi, à sept heures du matin.

La proposition suivante est déposée sur le bureau par M. Hocedé, secrétaire de la Société d'agriculture du Pas-de-Calais.

Le Congrès est invité à donner son avis sur le système Guénon pour la connaissance des vaches laitières par des signes extérieurs.

—

Ordre du jour :

1° Continuation de l'examen de la question des engrais.
2° Industrie linière.
3° Drainage.

—

Séance du 31 *Août* 1853.

Présidence de M. DE GENOUILLAC.

Sont présents au bureau : MM. Payen, Péligot, Goffint-Delrue.

M. Raffeneau de Lile, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Digitized by Google

La discussion est ouverte sur le 4e paragraphe de la question des engrais.

« Par quels moyens pourrait-on faire arriver les fumiers de ferme à leur plus grande puissance, tout en diminuant leur poids et leur volume? »

M. Payen a la parole.

Le moyen demandé consisterait à changer la méthode généralement répandue d'arroser les fumiers des cours avec le purin que l'on a accumulé dans des fosses : cette coutume en causant la volatilisation du carbonate d'ammoniaque fait perdre une quantité considérable (les neuf dixièmes) de la matière azotée utile.

On pourrait facilement éviter cette déperdition en ajoutant au purin 2 à 3 °/₀ de sulfate de fer, chose peu dispendieuse, car ce sel ne coûte que 5 fr. les 100 kilos et même que 3 fr. si on utilisait à cet usage les dépôts ou sous sulfates, ou résidus de la fabrication des couperoses.

Dans le cas ou l'on ne pourrait se procurer du sulfate de fer, on obtiendrait le même résultat en versant chaque jour 2 °/₀ de chaux hydratée dans l'urine au fur et à mesure de son écoulement dans la fosse.

L'emploi de l'un de ces procédés permettrait les arrosages; il n'y aurait plus à craindre l'évaporation et les altérations provenant de la fermentation; on pourrait, en certaines occasions faire dessècher les fumiers et les employer à l'état sec, ce qui économiserait une partie des frais de transport et présenterait encore une solution de la question.

M. Dailly a fait dessécher des fumiers aussitôt leur sortie de l'étable; il n'a pas eu de perte sensible lorsqu'il les a employés tout de suite, mais il n'en a pas été de même lorsqu'il les a conservés. A cet égard, M. de Gasparin conseillait d'entretenir les fumiers immergés, ou bien leur dissécation, comme cidessus; on évitait ainsi la fermentation et toute déperdition.

Des analyses ont confirmé les méthodes qui viennent d'être exposées.

Répondant à M. de Cussy qui désirait savoir si les mélanges d'argile ou de terre à l'état ordinaire avec le fumier doivent être employés, M. Payen qui a vu ce moyen employé en France, en Angleterre, en Ecosse, pense qu'il est meilleur que celui de laisser le fumier exposé en grande surface à l'air et que l'on peut évaluer dans ce dernier cas la déperdition à 50 pour °/₀.

Il a vu en Irlande couvrir les tas de fumier d'argile bien damée, de telle sorte qu'il ne se trouvait aucune fissure à leur superficie; de cette manière le fumier se macérait à l'abri de l'air sans perdre beaucoup des éléments utiles.

Digitized by Google

Mais ce qui serait meilleur, serait l'emploi de l'argile légèrement cuite qui, par sa grande puissance absorbante, ralentirait ou préviendrait presqu'entièrement la fermentation.

Examinant rapidement le système Kennedy, M. Payen n'oserait pas en conseiller l'emploi à cause des énormes dépenses qu'il nécessite. Cependant les résultats en sont si remarquables que peut-être les produits couvriraient les frais.

M. d'Herlincourt n'est pas de cet avis, un projet qu'il a dressé pour l'application de la méthode de Kennedy à une terre de 200 hectares, ne s'élève qu'à 6,000 fr. ce qui fait environ 12 fr. par arpent, somme bien inférieure au prix du transport du fumier pour une seule année.

Les litières terreuses qui sont employées avec le plus grand succès en Angleterre et en France, chez M. Decrombecque de Lens entr'autres, doivent être classées au nombre des meilleurs moyens de répondre à la question posée; l'emploi des boxes permet de laisser le fumier sous les bestiaux pendant tout le temps de leur engraissement qui est d'environ trois mois. Il suffit d'ajouter chaque jour sous l'animal un peu de terre et de paille pour couvrir les parties qui sont contaminées et les tenir à sec. Le fumier trépigné, tassé naturellement par l'animal est très-compact et n'exhale pas d'odeur; il réunit ainsi de grandes qualités. Un autre avantage bien constaté des boxes est que l'engraissement des animaux (des génisses surtout) est plus rapide et plus économique. En effet, l'animal n'est pas chaque jour dérangé pour la façon de la litière. On peut résumer ainsi les avantages des boxes :

Faire arriver le fumier à une grande puissance;

Engraisser plus facilement les bestiaux;

Eviter une partie de la main-d'œuvre.

M. Goffint-Delrue demande si l'on doit employer les fumiers au sortir de l'étable ou s'il est préférable de leur faire subir des préparations.

On doit, dit M. Payen, examiner la nature des terres que l'on veut fumer. Dans les terres fortes, le fumier récent est meilleur, car la paille facilite la division de la terre. Quant aux terres légères, il vaut mieux employer les fumiers bien macérés, et même en Angleterre, on emploie dans ce but, la paille hachée comme litière, parce qu'elle agit d'abord plus facilement comme absorbant et ensuite parce que pour cette espèce de terres le fumier court est plus convenable.

Enfin, ne doutant pas que l'emploi, par les cultivateurs, des moyens indiqués plus haut ne leur donne des résultats très-favorables, et que leur bon exemple ne soit rapidement suivi

Digitized by Google

dans les campagnes, M. Payen propose d'émettre le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que les agriculteurs fassent l'essai comparatif en grand du traitement des fumiers par arrosages avec le purin et les urines humaines, mêlées préalablement soit avec 2 k^os de sulfate de fer par hectolitre d'urine, soit avec 2 à 3 k^os de plâtre en poudre fine, soit enfin avec 3 k^os de chaux éteinte en poudre, en ayant le soin dans ce dernier cas, d'ajouter la chaux aussitôt que l'urine est émise, ou mieux encore de mettre la chaux d'avance dans les récipients à urine, et de remuer de temps à autre le mélange liquide afin que la chaux se trouve en contact avec l'urine toute récente; d'engager en outre les agriculteurs à préserver les tas de fumier de déperdition en les couvrant d'argile sèche ou mieux calcinée.

» Le Congrès recommande aux éleveurs le système des boxes, qui permet de ménager les litières composées d'argile et de paille, et maintenues tassées sous les animaux. »

M. le président met cette proposition aux voix : elle est adoptée, et sera renvoyée à la séance générale.

INDUSTRIE LINIÈRE.

M. le président donne lecture de la 3^e question du programme ainsi conçue :

« Quels motifs ont fait abandonner en Artois la culture du lin, qui jusqu'au commencement de ce siècle était très-répandue?

« Comment parviendrait-on à la faire refleurir?

» Le rouissage salubre du lin s'opère par divers procédés; les décrire et développer ceux qu'il serait utile de vulgariser.

» Les diverses préparations du lin et la filature sont-elles en voie de progrès? Faire ressortir les avantages des différentes sortes de métiers et indiquer les perfectionnements dont ils sont susceptibles. »

Personne ne demandant la parole sur les premiers paragraphes, M. Payen qui s'est beaucoup occupé de cette question a bien voulu donner les renseignements suivants :

Le rouissage s'opère par divers moyens connus depuis longtemps et par d'autres récemment inventés.

Des inconvénients les plus graves résultent de la méthode du rouissage dans des fosses d'eau stagnante. Le premier est d'agir d'une manière déplorable sur la santé publique en déterminant, dans la saison du rouissage, une évaporation qui produit de ces fièvres paludéennes endémiques, que l'on ren-

Digitized by Google

contre toutes les fois que la terre imprégnée d'eau croupie se dessèche.

En second lieu, une odeur excessivement nauséabonde se répand sur le pays, lorsqu'on retire le lin des fosses à rouir.

Enfin, l'on n'est point maître d'arrêter le rouissage au moment convenable; cette opération a une durée qui varie de 10 à 20 jours, suivant les conditions de l'atmosphère. Il suffit d'un temps orageux pour que le terme du rouissage soit dépassé; aussi dans cette prévision souvent on se hâte, si le fait a lieu dans le jour, de retirer le lin des fosses; mais si l'orage éclate dans la nuit, le lin trop roui n'a plus de consistance et est quelquefois perdu. Enfin, il arrive que souvent la fermentation s'établit d'une manière irrégulière dans les fosses, d'où irrégularité dans les produits du lin.

Le rouissage à l'eau courante est le meilleur mode anciennement employé; mais là aussi il arrive souvent que par suite d'une circulation inégale, une putréfaction éclate en certains points et il en résulte de l'inégalité dans le rouissage. Pour y obvier, on a fait circuler l'eau dans des canaux construits *ad hoc*. Par cette méthode, les inconvénients d'insalubrité sont en partie évités, mais souvent aussi la fermentation développe de l'hydrogène sulfuré qui, entraîné dans les rivières où l'eau de rouissage va se perdre, empoisonne les poissons et rend l'eau impropre aux usages domestiques.

On rouit encore sur la terre et sur la neige. Le premier de ces moyens est bon, mais il a d'autres inconvénients que ceux signalés ci-dessus. Lorsque le lin est étendu en couches minces sur la terre, il n'y a pas de fermentation à craindre, mais les alternatives de sécheresse et d'humidité font sortir de la terre des lombrics ou vers, lesquels dégorgent à leur sortie des déjections terreuses sur les tiges de lin, et en chacun de ces points une macération putride a lieu qui désagrège la cellulose composant les fibres textiles; le lin se trouve coupé et il en résulte une fibre plus courte et d'une moindre valeur.

Enfin quand on peut compter sur une durée de trois mois de neige, on obtient un rouissage excellent, et on comprend facilement que tous les accidents signalés précédemment ne soient pas à craindre. En Russie, ce mode est employé pour les chanvres et les lins, mais en France, il ne peut être mis en usage; la neige n'ayant jamais une durée aussi longue.

Pour obvier à toutes ces incertitudes, on a inventé diverses méthodes; celle qui s'est produite la première est due à un Américain, M. Schenk, qui opère ainsi : dans une cuve en bois, munie d'un double fond, on range debout 1400 kil. de lin. On remplit la cuve d'eau froide qui est graduellement portée à 31 degrés au moyen de la vapeur circulant dans un

Digitized by Google

tuyau placé au-dessous du double fond; une fermentation acide, un peu putrescente, qui n'est pas insalubre, se développe et l'opération dure de 48 à 96 heures, suivant les qualités douces ou séléniteuses de l'eau. La surveillance du rouissage est très-simple; il suffit d'examiner de temps en temps un brin de lin. L'opération étant arrivée au point convenable, on vide la cuve et l'on expose le lin à l'air sur le sol, puis dans un séchoir chauffé par le calorique perdu des appareils à vapeur.

Il se forme pendant le rouissage une écume brune de nature albumineuse qu'il est nécessaire d'enlever; elle constitue d'ailleurs un bon engrais, de même que le liquide auquel il faut cependant ajouter 3 à 4 % de craie pulvérisée. On rend ainsi à la terre une partie de l'azote enlevé par la plante.

Cette méthode a aussi des inconvénients : d'abord l'écume brune donne souvent lieu à la coloration des parties supérieures des tiges, surtout lorsque l'eau est séléniteuse; il y a aussi souvent irrégularité de rouissage dans la masse.

MM. Scrive de Lille ont amélioré ce procédé en établissant une circulation d'eau dans la cuve; ils introduisent de l'eau à 30° par le fond de la cuve, laquelle s'écoule par un trop plein placé à la partie supérieure. Un renouvellement de deux fois la capacité de la cuve est suffisant; ils évitent ainsi la coloration et la putridité. La fermentation s'établit régulièrement dans toutes les parties de la cuve.

Après avoir extrait le lin de la cuve, ils emploient un moyen indiqué par M. Watt; au lieu de le porter directement au séchoir, ils le font passer entre deux cylindres compresseurs qui expriment la plus grande partie de l'eau et séparent les fibres; le lin après cette opération est desséché en vingt-quatre heures à l'étuve et peut être livré au teillage.

On préfère aujourd'hui en Irlande un procédé portant le nom de Watt et qui n'est qu'une modification du rouissage à la vapeur et par distillation en vases clos, imaginé en France, antérieurement à M. Watt, par MM. Dellisse et Thomas.

Ce procédé consiste à rouir le lin à la vapeur en vase clos. Un grand vase rectangulaire en fonte, garni d'un double fond à la partie inférieure et surmonté d'un rebord, est disposé de telle sorte que la face supérieure forme une cuve et renferme, à une hauteur de 15 à 20 c., de l'eau froide. Le lin étant rangé sur 2 ou 3 étages de hauteur, on introduit dans le double fond de la vapeur à un atmosphère; l'eau se condense sur les tiges et le plafond, et produit de l'eau distillée qui lave en quelque sorte les fibres et se réunit au fond du récipient. La durée de cette opération est de 2 à 3 heures; le lin, à la sortie du récipient passe dans les cylindres égoutteurs, puis est porté au

Digitized by Google

séchoir et l'opération du rouissage est complète en 24 heures.

Le liquide résidu peut servir à la nourriture des animaux, notamment des porcs. Une partie des matières enlevées au sol lui est donc restituée par les déjections animales.

Ces modes de rouissage, qui sont assez généralement employés dans plusieurs localités de l'Irlande et de l'Ecosse, n'ont pas pris encore une grande extension en France, parce que les industriels éprouvent de grandes difficultés à s'approvisionner auprès des cultivateurs, qui préfèrent profiter eux-mêmes de toute la main-d'œuvre préparatoire.

M. Alcan a proposé récemment une méthode qui paraît efficace et d'une remarquable simplicité ; elle consiste à imprégner, plus complètement que par les procédés d'immersion précédents, les fibres du lin entre lesquelles de nombreuses bulles d'air interposées empêchent l'eau de pénétrer. Pour arriver à ce résultat, après avoir enfermé le lin dans un vase clos, on y injecte un instant de la vapeur qui chasse l'air et qui se condensant peu après, y forme le vide et permet au liquide que l'on introduit ensuite et dans lequel le lin se trouve immergé, de pénétrer dans les plus petites cavités et par suite de rendre le rouissage d'une régularité parfaite. Ce procédé paraît à M. Payen très-digne d'intérêt.

M. Péligot rappelle que ce procédé a été appliqué par M. Alcan à la soie qu'il était très-difficile de dévider à l'eau froide et qu'on a obtenu un rendement supérieur aux procédés anciens.

Tous ces procédés s'appliquent également au chanvre.

Enfin M. Payen termine cette remarquable exposition en regrettant de ne pouvoir donner des explications sur un procédé présenté aux sociétés d'encouragement et d'agriculture par M. Terwangne de Lille. Ce procédé, que l'inventeur annonce produire des résultats de rendement supérieurs aux autres, est complètement inconnu ; l'inventeur n'ayant fait aucune communication qui ait permis de vérifier l'exactitude des faits qu'il a avancés.

La séance est levée à onze heures.

—

Séance du 1er Septembre 1853.

Présidence de M. D'HERLINCOURT,

Sont présents au bureau : MM. Élie de Beaumont, Payen, Péligot et de Genouillac.

Le procès-verbal de la séance du 31 août est lu et adopté.

Digitized by Google

M. le président rappelle que la quatrième question du programme relative au drainage n'a pas encore été traitée. Il propose de s'en occuper et, après avoir consulté la section, donne lecture de la question :

« L'amélioration du sol par le drainage, dans les terrains bas et humides, est un fait aujourd'hui bien constaté; mais il serait intéressant de savoir si l'on a obtenu d'aussi bons résultats de l'application de ce procédé aux terres fortes situées en plaine et principalement à celles dites bieffeuses que l'on rencontre fréquemment en Artois. Ces terres, composées d'une argile plastique rouge mêlée de graviers siliceux, sont, pendant la saison des pluies, compactes, grasses, s'attachent aux pieds, et l'on a beaucoup de peine à les cultiver, tandis qu'en été elles deviennent dures, brûlantes, et les récoltes souffrent beaucoup de la chaleur.

» Dans les cantons où l'opération du drainage a été faite en grand, a-t-on remarqué si la santé publique s'est améliorée, et surtout s'il y a eu diminution dans les fièvres intermittentes? »

Un membre fait un rapport verbal sur la brochure relative au drainage et dont M. le comte de Straten a fait hommage au Congrès; il regrette que chaque membre n'ait pu la lire, car elle jette un grand jour sur cette importante question.

M. de Caumont a la parole.

Il pense que l'on a très-bien fait d'appeler l'attention du Congrès sur l'application du drainage aux terres bieffeuses, car il existe un préjugé contre l'efficacité du dessèchement de cette espèce de terres par ce procédé. Il fait connaître les opérations qu'il a effectuées dans le Calvados sur des terrains de même nature; elles ont donné pour résultats : la première année, un suintement à l'extrémité des drains, sans effets sensibles à la surface des terres; la seconde année, l'eau a commencé à s'écouler; et enfin la troisième année l'écoulement est devenu considérable, et le terrain a présenté toutes les améliorations que l'on espérait. On explique fort bien cette lenteur de dessèchement dans les terres de cette nature; car, ainsi qu'on le conçoit facilement, il ne peut s'effectuer que graduellement et à partir du drain, et ce n'est qu'insensiblement que les eaux supérieures acquièrent, par les petites fissures qui se forment, la faculté de remplacer celles inférieures qui se sont écoulées; de cette manière s'opère, à la longue, le dessèchement des terres, en allant de bas en haut; et, une fois ce premier travail souterrain effectué, rien n'empêche plus les eaux pluviales d'arriver par infiltrations jusqu'aux drains.

M. Payen corrobore la justesse des explications de M. de

Digitized by Google

Caumont, en citant les observations qu'il a faites lui-même dans des coupes transversales de terrains drainés et en relatant que le drainage a très-bien réussi dans des terrains composés d'argile plastique propres à luter les tuyaux, mais seulement après un laps de temps de trois ou quatre ans.

M. de Cussy prenant part à la discussion signale les résultats avantageux obtenus près de Liverpool par le drainage dans des terres tourbeuses.

M. Payen a remarqué que le drainage produit une élévation dans la température du sol. On conçoit, en effet, que l'on diminue ainsi l'évaporation de l'eau à la surface, qui ne se fait qu'aux dépens du calorique du sol. Cette élévation de température présente un immense avantage, celui d'avancer la maturité des plantes de quinze jours et même d'un mois. Enfin, il signale une amélioration notable dans l'état sanitaire des cantons anglais où l'exploitation du drainage a été pratiquée sur une grande échelle.

M. Payen recommande aussi de n'employer que des tuyaux bien droits, ainsi qu'on a soin de le faire en Angleterre, ce qui facilite beaucoup l'écoulement des eaux en empêchant que de petits dépôts ne se forment dans les parties courbes.

M. de Cussy pense qu'un bon moyen de favoriser les opérations du drainage serait d'imiter l'exemple de l'Angleterre où tout individu ayant le désir de drainer s'adresse aux agents du gouvernement et obtient de lui l'argent nécessaire au paiement du travail, moyennant des annuités de 6 1/2 p. %, pendant vingt-et-un ans.

M. Payen espère qu'en France on trouvera sans doute auprès des sociétés de crédit foncier les mêmes avantages lorsqu'elles seront complètement organisées.

Une discussion s'établit sur les conditions de prêt des sociétés de crédit foncier de France, à la suite de laquelle M. Péligot propose d'émettre ce vœu :

« Le Congrès scientifique de France émet le vœu que les sociétés de crédit foncier soient invitées à faire des études sur un mode d'emprunt d'une durée de 18 à 25 ans, avec intérêt réduit, ce qui permettrait aux propriétaires et aux fermiers de se procurer l'argent nécessaire aux travaux de drainage. »

M. Tiburce Crespel désirerait que le gouvernement fît connaître les noms des sociétés et des personnes qui s'occupent de drainage, et auxquelles on pourrait s'adresser avec confiance pour entreprendre des opérations de ce genre.

M. Payen répond en citant entr'autres une société qui a pour gérant M. de Liron-d'Airolles, et qui, sous l'habile direction de M. Hervé-Mangon, ingénieur des ponts-et-chaussées, a déjà réalisé rapidement des opérations impor-

Digitized by Google

tantes et très-fructueuses, tant pour son propre compte que pour celui des propriétaires qui se sont adressés à elle.

M. d'Herlincourt fait observer que des instructions ont été récemment envoyées par le ministre des travaux publics aux ingénieurs des ponts-et-chaussées et des mines pour les inviter à prêter leur concours aux propriétaires qui voudraient entreprendre des opérations de drainage, et que le conseil général du Pas-de-Calais a voté le 30 août dernier une somme destinée à indemniser les ingénieurs des tournées qu'ils auraient à faire pour reconnaître les terrains propres au drainage ou à l'irrigation.

M. de Genouillac expose qu'en beaucoup de localités, en Bretagne surtout, il existe un grand nombre de ruisseaux sur lesquels s'établissent des barrages destinés à relever les eaux pour faire tourner de petits moulins, et que, par suite, ces eaux sortant de leur lit naturel forment des étangs préjudiciables aux propriétés riveraines. — Dans le but de faire cesser cet état de chose nuisible à beaucoup de propriétaires, il désirerait que le gouvernement intervînt pour réglementer le régime des eaux.

A ce sujet, M. Billet présente quelques observations. Il voudrait que l'on créât pour chaque cours d'eau des syndicats formés des parties intéressées, comme il en existe déjà dans certaines vallées, et que l'on donnât une grande prépondérance à l'opinion des ingénieurs placés par le gouvernement auprès de ces compagnies.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Caumont, d'Herlincourt et de Genouillac, M. Payen résume la question et propose d'émettre ce vœu :

« Le Congrès scientifique émet le vœu que le gouvernement fasse étudier la question de savoir quels seraient les avantages, ou les inconvénients, qui pourraient résulter de la suppression des usines alimentées par des cours d'eau, dont le niveau exhaussé s'oppose au dessèchement des terrains riverains, et du bénéfice que l'on obtiendrait alors en effectuant ce dessèchement par des travaux de drainage. »

Toutes les questions mises à l'ordre du jour étant épuisées, M. le président déclare clos les travaux de la section d'agriculture; mais avant de lever la séance, il exprime aux membres du bureau, et à ceux qui faisaient partie de la deuxième section, tous ses remercîments pour le concours actif et éclairé qu'ils ont apporté. Il doit aussi une mention spéciale à M. Elie de Beaumont, sénateur, qui a bien voulu assister à plusieurs séances, ainsi qu'à M. Payen, membre de l'institut, dont les savantes communications ont si vivement interessé la section, et dont ses collègues conserveront un précieux

Digitized by Google

souvenir. Il rappelle que les courses de chevaux auront lieu sur le champ de manœuvre, et il engage ses collègues à honorer de leur présence ces courses, car elles peuvent faire apprécier les efforts tentés par la société d'agriculture et les comices pour l'amélioration de la race chevaline, et donner lieu à d'utiles observations.

M. le président lève la séance à onze heures.

—

Troisième section.

SCIENCES MÉDICALES.

Séance du 24 Août.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

M. le docteur Bally, président d'âge, invite les membres présents à déposer leurs votes pour la composition du bureau.

Le scrutin a fourni les résultats suivants :

Président : M. le docteur BALLY, ancien président de l'Académie de Médecine de Paris.

Vice-Présidents : MM. le docteur LEDIEU, directeur de l'Ecole de Médecine d'Arras, membre de l'Académie de cette ville et de plusieurs sociétés savantes;

le docteur ANCELON, de Dieuze (Meuse);

le docteur VASSILIÈRE, médecin-major de 1re classe, directeur de l'hôpital militaire d'Arras;

le docteur PAILLOUX, de Saint-Ambreuil (Saône-et-Loire).

M. le secrétaire général expose à la section que M. le docteur Serré (d'Arras) a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire. On a laissé à la section de médecine, qui doit être nombreuse, le soin de choisir un second secrétaire.

M. le docteur Brémard, adjoint à l'hôpital civil d'Arras, est désigné, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions.

Un membre fait observer que le local assigné à la section des sciences médicales n'est pas suffisamment isolé pour ses études. Dans plusieurs sessions précédentes, les réunions

Digitized by Google

avaient lieu soit à l'école de médecine, soit dans une des salles des hôpitaux; on a ainsi sous la main les livres qu'on peut avoir besoin de consulter.

M. le docteur Ledieu s'empresse de mettre à la disposition de ses collègues les salles de l'école de médecine.

Cette proposition est adoptée, et des remercîments sont unanimement votés à M. le directeur.

Sur la proposition d'un membre, la commission s'ajourne à onze heures.

La séance est reprise à l'heure indiquée sous la présidence de M. le docteur Bally.

MM. les vice-présidents et les secrétaires siègent au bureau.

M. le président donne lecture des questions portées au programme; il engage ensuite MM. les membres de la section à arrêter l'ordre du jour de plusieurs séances successives. Le médecin, en effet, quelque soit son amour de la science, ne peut toujours disposer de son temps.

Cette proposition est adoptée.

On discutera dans la séance du 25 août la treizième question du programme relative à l'hygiène et à ses rapports avec la morale.

M. le docteur Maurice soumettra à la section un travail sur ce sujet.

La séance du 26 août sera consacrée à la discussion de la cinquième section : *Que penser du traitement de la fièvre typhoïde par la glace et l'eau froide;* M. le docteur Leroy, de Béthune, et M. Ledieu se font inscrire.

Dans la séance du 27 août on discutera la quinzième question ainsi conçue : *De l'organisation d'un service de santé pour les indigents dans les campagnes.*

MM. Ledieu, Danvin, de St.-Pol, et Billet prendront part à la discussion.

M. Charlier, médecin-vétérinaire à Reims, a ensuite la parole pour exposer une méthode nouvelle pour l'ablation des ovaires (1).

Cette opération, dit M. Charlier, se pratique en quelques minutes, est exempte de douleurs, expose beaucoup moins aux dangers de la méthode ancienne et donne pour résultats :

1° La prolongation de la sécrétion lactée;
2° L'engraissement plus facile;
3° Une viande de meilleure qualité;
4° La guérison du taureillage, (hystérie de la vache.)

M. Gautier, économe des hospices d'Arras, lit un mé-

(1) Voir à la section d'agriculture, pag. 58.

Digitized by Google

moire ayant pour titre : *Des avantages de la réunion des Hôpitaux, Hospices et Bureaux de bienfaisance sous une seule administration d'assistance publique dans les grands centres de population.*

L'auteur fait ressortir dans ce mémoire ce qu'il y a de pénible pour l'indigent, malade ou nécessiteux, d'être repoussé souvent d'un établissement sur un autre, quand les hospices et les bureaux de bienfaisance, forment, dans une même cité, deux administrations distinctes, ayant chacune des ressources spéciales qu'elles veulent ménager.

Il démontre la nécessité d'une plus grande extension de secours à domicile pour éviter une plus forte dépense aux hospices à l'égard des malades, des enfants abandonnés, car, avec un modique secours, on éviterait l'admission dans les hôpitaux d'individus qui ne viennent s'y refugier que par excès de misère, l'abandon des enfants par leurs parents, cette agglomération toujours croissante dans les maisons destinées aux vieillards et aux infirmes. Bien qu'une loi du 7 frimaire an V, ait attribué à une commission spéciale, la régie des bureaux de bienfaisance, la législation postérieure et diverses circulaires ministérielles tendent à arriver à une centralisation qui offrirait de grands avantages et qui existe déjà dans plusieurs villes importantes.

M. Gautier entre dans des développements assez étendus sur les enfants trouvés, abandonnés et orphelins; mais, Messieurs, dit-il, cette plaie sociale est grave, et le gouvernement l'a compris depuis longtemps. Aussi, a-t-il fait étudier cette matière depuis plusieurs années. Le projet d'une loi nouvelle sur les enfants assistés vient d'être communiqué il y a quelques jours seulement à MM. les préfets des départements. L'auteur y voit avec bonheur qu'une partie des propositions qu'il avait émises dans une petite brochure, adressée l'année dernière au Conseil d'Etat, ont été presque littéralement acceptées par le gouvernement.

Ce succès l'encourage à continuer l'œuvre qu'il a entreprise dans l'intérêt des classes pauvres dont les misères et les souffrances lui sont bien connues par 40 années de service dans les hôpitaux. Enfin, après avoir discuté diverses objections qu'on pourrait faire à son travail, M. Gautier conclut en demandant l'institution d'une seule commission d'assistance publique, dans les grands centres de population; cette commission s'adjoindrait un certain nombre de collaborateurs, dont la mission serait de porter une investigation sévère dans les familles pauvres, afin de constater leurs véritables besoins et d'obtenir, par l'autorité de leur position et de leur *convic-*

Digitized by Google

tion, une répartition de secours plus équitable et plus salutaire.

Ce travail est renvoyé au comité de publication.

La séance est levée à une heure.

—

Séance du 25 Août.

La séance est ouverte à onze heures du matin.

Le bureau est occupé par MM. Bally, président; Ancelon, Pailloux, Ledieu, vice-présidents; Serré et Brémard, secrétaires.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bertini fait hommage, à la section médicale, des ouvrages suivants qui seront placés dans la bibliothèque de l'école de médecine, savoir :

Rapport sur le 18e Congrès scientifique de France, tenu à Orléans en septembre 1851.

Rapport sur le Congrès scientifique de France, tenu à Toulouse en septembre 1852.

M. Ancelon fait également don à la même bibliothèque :

1° De son mémoire sur *la transformation des fièvres essentielles ;*

2° D'un second ouvrage intitulé : *De la Constitution épidémique actuelle :* 1852-1853.

La section médicale, désirant être témoin de l'application des manœuvres opératoires que M. Charlier exécute sur la vache, dans le but de prolonger la lactation et de faciliter l'engraissement, tout en apportant à la viande des qualités meilleures, émet, par l'organe de son président, le vœu que le Congrès fournisse à son inventeur, les moyens de pratiquer, en sa présence, cette nouvelle opération.

A l'occasion de la 13e question du programme, portée à l'ordre du jour et ayant pour titre : *De l'Hygiène et de ses Rapports avec la morale*, M. le docteur Maurice produit un travail qui, en raison de l'intérêt qu'il comporte, est jugé digne d'être lu en séance générale.

Parmi les différentes réflexions auxquelles ce travail donne lieu, il en est une surtout qui fixe l'attention. Elle a trait à la dernière partie du deuxième paragraphe de la 1re question du programme ; savoir :

« Que depuis 30 ans la mortalité pendant la jeunesse a augmenté plutôt que diminué. »

M. le docteur Ancelon attribue ce fâcheux résultat à la

Digitized by Google

pratique de la vaccine qui, en mettant l'enfance à l'abri des funestes conséquences de la variole, semble laisser dans l'économie un germe qui plus tard, dans l'âge adulte, se traduit par une expression morbide, mais plus grave, la fièvre typhoïde. M. Ancelon appuie cette manière de voir sur les rapprochements établis par MM. Petit, Serres, Bretonneau et Louis, entre la fièvre varioleuse et la fièvre typhoïde.

Tout en signalant très-sérieusement à l'attention médicale l'opinion de notre confrère, nous espérons toutefois, avec M. le docteur Rigollot, qu'il ne s'agit que d'une coïncidence, et qu'il faut attribuer la fièvre typhoïde à un ensemble de causes morbifiques encore mal déterminées et non à la découverte de Jenner.

BRÉMARD.

Vu le grand nombre des travaux présentés, la section décide qu'elle tiendra, à partir d'aujourd'hui, deux séances par jour, la première à onze heures, comme d'habitude, la seconde de sept heures à neuf heures du soir.

—

Séance du 26 Août.

La séance est ouverte à onze heures du matin.

M. Bally occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents au bureau : MM. Anselon, Ledieu, vice-présidents; Serré, Brémard, secrétaires.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 7e question du programme, ainsi conçue :

« L'épidémie de 1849 a-t-elle fourni quelques données sur » le mode de propagation du choléra? »

Sur ce sujet, M. Pailloux nous communique l'analyse d'un mémoire adressé au Congrès par M. d'Agar de Bus, ayant pour titre : *De la propagation du choléra.*

Considérant que l'art médical ne doit s'étayer que sur des faits rigoureusement observés, et non sur des théories auxquelles cette base essentielle fait défaut, nous nous bornons à citer le titre du mémoire qui toutefois sera déposé honorablement dans les archives du Congrès.

A cette communication, succède sur le même sujet, la lecture d'un mémoire de M. Bonnafont, chirurgien à l'hôpital militaire du Gros-Caillou. Il suffit de citer le nom de l'auteur pour être convaincu d'avance de tout l'intérêt que ce travail comporte.

Digitized by Google

Tout en applaudissant à la valeur des considérations du mémoire, M. Ancelon nous fait part de sa manière de voir qui n'est pas complètement en harmonie avec celle de M. Bonnafont, sur l'influence marécageuse. Il se fonde sur les nombreuses observations qu'il a recueillies dans le département de la Meurthe; il fait remarquer, que dans ce pays essentiellement marécageux, ce sont particulièrement les hauteurs qui ont été envahies par le terrible fléau. D'où il conclut d'une façon très-pittoresque que le choléra descend rarement dans la boue.

Cette conclusion est appuyée par plusieurs membres qui, en raison des localités dans lesquelles ils exercent, ont pu faire de semblables observations. Je citerai entr'autres M. Dansou, médecin des épidémies pour le canton de Béthune.

M. Bally reconnaît également que les nombreuses épidémies qui frappent au cœur la cité romaine n'ont pas, comme on le pense, leur source dans les émanations des marais pontins, endigués qu'ils sont par une chaîne de hautes montagnes.

M. Bertini en trouve la cause dans les exhalaisons qui s'élèvent des terrains d'alluvions que le Tibre entraîne vers son embouchure.

Avant de clore la discussion sur ce sujet, M. le président met aux voix le renvoi du mémoire de M. Bonnafont au comité de publication, avec recommandation de l'insérer dans la série des travaux de la section médicale. La proposition est adoptée.

A une heure la séance est levée.

A deux heures, la plupart d'entre nous se rendent à l'abattoir pour y être témoins de l'opération pratiquée par M. Charlier. Tous nous avons été frappés de la simplicité du procédé, ainsi que de la facilité et de la rapidité de l'exécution.

Cédant aux sollicitations de ses collègues, M. Charlier formule ainsi les avantages de cette opération.

J'en conclus, dit-il, 1° que la castration des vaches laitières, si elle était adoptée en France, et mise en usage partout où elle est réclamée, augmenterait et améliorerait nos ressources alimentaires, industrielles et commerciales, puisque, *avec la même quantité de nourriture*, ces vaches castrées fournissent plus de lait, plus de beurre, plus de fromage, plus de viande et plus de suif de meilleure qualité, au commerce et à la consommation, que les vaches ordinaires.

2° Que la castration pourra permettre de substituer avec avantage, dans les contrées où les fourrages sont rares et

Digitized by Google

chers, l'engraissement de la vache, à l'engraissement trop coûteux des bœufs.

3° Que cette opération sera utile, non-seulement pour les nourrisseurs des grandes villes, mais pour tous ceux qui ne se livrent point à l'élève du bétail, et qu'elle serait d'une grande ressource pour les pays de petite culture et les vignobles, où souvent on n'a qu'une seule vache, qui pendant la gestion reste des mois entiers sans donner de lait.

4° Qu'elle permet de tirer un parti avantageux des vieilles vaches; de celles qui vêlent difficilement, ou délivrent mal; de celles dites taurellières, qui se tourmentent continuellement et amènent le désordre dans les étables et les paturages; de celles qui restent infécondes, etc.

5° Que la castration peut avoir une influence très-favorable sur l'amélioration des races, en rendant impuissantes à la reproduction, une foule de vaches dégenérées, qui détériorent et abâtardissent l'espèce, donnent peu de profit, et sont la honte de notre agriculture.

6° Enfin, que la castration doit être considérée et adoptée, comme un des éléments de perfectionnement de la femelle bovine, ce précieux animal qui, par ses produits variés et multipliés, augmente la richesse nationale, et concourt si puissamment au bien-être matériel des populations.

—

2e séance du 26 Août.

A sept heures du soir, la section entre en séance sous la présidence de M. le docteur Bally.

M. Bonnafont, médecin principal à l'hôpital du Gros-Caillou de Paris, donne lecture d'un mémoire ayant pour titre : *De la nécessité d'opérer un assainissement général des contrées marécageuses, surtout de celles arrosées par le Delta du Gange, comme moyen prophylactique efficace à opposer aux ravages et aux diverses invasions des épidémies cholériques.*

Plusieurs fois témoin de la force et de la gravité de l'intoxication cholérique et de l'insuffisance des remèdes que la thérapeutique met à notre disposition, M. Bonnafont pense que c'est à l'hygiène qu'il faut recourir pour atteindre le fléau dans sa source. Convaincu, avec tous les praticiens qui ont étudié et approfondi cette question, que le choléra est originaire de l'Inde, où il est produit et entretenu par les émanations putrides qui s'échappent des boues infectes du Delta du

Digitized by Google

Gange, c'est là, où M. Bonnafont voudrait qu'on portât le remède en modifiant le sol fangeux de cette contrée. Mais de même que des plantes parasites prennent des racines à mesure qu'elles grimpent sur les arbres, de même le choléra en parcourant les diverses contrées du globe a laissé des germes épidémiques dans les terrains marécageux les plus favorables à sa conservation.

Comme unique remède efficace, non-seulement contre le choléra, mais aussi contre toutes les épidémies, M. Bonnafont propose un assainissement général, et à cet effet, tous les gouvernements, étant solidaires les uns des autres devant la santé générale, auraient à nommer des commissaires qui étudieraient tous les plans des travaux à faire exécuter.

Quant aux dépenses qui seront considérables, l'auteur du projet voudrait qu'elles fussent couvertes par une souscription générale et que les pauvres y participassent par une minime obole, comme le riche par des sommes plus importantes.

M. Bonnafont ne se dissimule pas les difficultés que présente l'exécution des moyens qu'il propose, mais en présence d'un fléau qui depuis trente-six ans couvre de deuil tout le globe et met la désolation dans les familles, il est temps que les gouvernements s'émeuvent de cet ennemi commun qui ne peut être repoussé ni par des canons ni par des protocoles.

D'ailleurs, Messieurs, comme l'a dit M. Bonnafont, aux grands maux les grands remèdes, et si la société reproche à la médecine de manquer de moyens contre le choléra, la médecine à son tour sera en droit de vous dire : nous vous en proposons un, c'est à vous de le mettre à exécution. La médecine aura fait son devoir en vous signalant ses avantages et en vous mettant à même de faire le vôtre en suivant ses prescriptions.

M. Bonnafont termine cette si intéressante lecture en faisant des vœux pour que vos voix se joignent à la sienne afin de fixer l'attention générale sur un sujet aussi important, et le projet qu'il propose sera non-seulement accueilli avec bienveillance par notre gouvernement, mais les généreux principes de son administration doivent encore faire espérer qu'il s'en fera l'écho auprès des autres états. La France aura ainsi donné par votre initiative, un bon et salutaire exemple de plus à servir toutes les nations.

La section médicale, s'associant auxidées si généreuses et si philanthropiques de M. Bonnafont, a voté le renvoi de son intéressant mémoire au comité de publication pour être imprimé dans le compte rendu du Congrès.

M. Leroy, de Béthune, a la parole pour lire un mémoire qui répond à la 5e question du programme, savoir :

Digitized by Google

« Que penser du traitement de la fièvre typhoïde par la » glace et l'eau froide. »

Il nous est impossible de suivre M. Leroy au milieu des nombreux détails qu'il expose et des intéressantes observations qui leur servent de base, nous nous bornerons à une analyse succincte.

Cette méthode de traitement consiste à attaquer la maladie dans sa période inflammatoire par des émissions sanguines générales et locales, dont il faudra complètement s'abstenir dès que l'inflammation folliculaire se sera terminée par ulcération.

Dès ce moment, ou mieux encore immédiatement après les déplétions sanguines, c'est aux antiphlogistiques non débilitants et aux anticeptiques qu'il faut avoir recours. La réfrigération continue remplit cette double indication, car le froid prévient ou éteint l'inflammation dans les parties sur lesquelles on l'applique pendant un temps suffisamment prolongé. L'intestin étant le siége de la lésion la plus fondamentale et la plus constante, c'est sur le ventre que la réfrigération doit être pratiquée; la température sera maintenue à un degré modéré jusqu'à ce que la réaction inflammatoire et la tendance à la fermentation soient complètement arrêtées.

L'honorable auteur entre ensuite dans des détails très-précis et très-complets sur l'application du traitement; cette partie de son intéressant mémoire devant être livrée à l'impression nous y renvoyons nos lecteurs; nous nous contenterons de constater les différentes manières dont le traitement a opéré sur la marche de la maladie :

1° Les accidents ont été enrayés immédiatement et d'une manière définitive.

2° Ils ont été suspendus momentanément et se sont reproduits après un temps déterminé.

3° La maladie a continué son cours, mais sa marche, sa durée et sa gravité ont été modifiées de la manière la plus avantageuse.

4° Les principaux symptômes ont été notablement atténués, mais la durée de leur évolution n'a guères été abrégée.

5° Enfin, dans les cas les moins favorables, la terminaison a été néanmoins heureuse malgré la gravité et la longue durée de la maladie.

L'auteur cite à l'appui de cette division un grand nombre de faits qui montrent l'étude spéciale qu'il a faite de cette maladie et un incontestable talent d'observation. « Ce traitement est applicable, dit-il, à toute maladie quelle que soit sa forme, pourvu qu'elle reconnaisse pour cause l'absorption de miasmes animaux. » Cependant il n'exclue pas quelques moyens acces-

Digitized by Google

soires réclamés soit par quelques circonstances particulières, soit par quelques complications, et l'auteur les passe rapidement en revue. Il indique ensuite les soins, presque minutieux, dont doit être entouré le convalescent, les nourritures qui sont mieux appropriées à la faiblesse de l'intestin, et entre dans quelques détails complémentaires qui peuvent faire connaître entièrement son traitement.

Appuyant son succès sur des chiffres authentiques, et sur une statistique qui comprend huit années et 206 cas, M. Leroy déclare qu'il ne perd ordinairement qu'un malade sur 36, tandis que, par les anciens modes de traitement, la mortalité, dans les mêmes lieux et dans les mêmes conditions, s'élevait presque au tiers.

Les résultats obtenus par M. Leroy ont fait adopter sa méthode de traitement par un grand nombre de médecins, mais il en est parmi eux qui essaient de le modifier. C'est recommencer la série des essais par lesquels l'honorable rapporteur a dû passer avant d'arriver à la formule dont il ne s'écarte plus. Il regrette, en terminant, ces modifications que le succès a rarement couronnées.

MM. Ledieu et Brémard prennent la parole pour annoncer qu'ils possèdent des faits recueillis dans leur pratique, et confirment en tous points les avantages que ce mode de traitement paraît avoir sur ceux qui l'ont précédé. M. Bonnafont rapporte également que, dans l'épidémie qui vient d'avoir lieu à Paris, il est à sa connaissance qu'un médecin militaire distingué a employé avec succès la même méthode sur les malades de l'hôpital du Roule, à l'exception, toutefois, des saignées.

M. Leroy, vu l'étendue de son mémoire, est engagé à en faire un extrait qui sera remis au comité de publication.

La séance est levée à neuf heures du soir.

—

Séance du 27 Août.

Présidence de M. Bally.

La séance est ouverte à onze heures du matin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bonnafont fait hommage à la section de ses ouvrages sur la Surdi-Mutité.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur le choléra.

M. Maurice lit une note dans laquelle il établit un rappro-

Digitized by Google

chement entre la fièvre typhoïde et le choléra. Il considère ces maladies comme étant le résultat d'une altération profonde dans la production de la calorification, soit en plus, soit en moins. Cette altération aurait sa source dans les phénomènes chimiques de la respiration.

C'est une nouvelle manière de plus d'envisager la pathogénie de ces deux affections.

Dans l'opinion de M. Bally, la cause du fléau asiatique, comme il l'appelle, existe dans un poison miasmatique provenant de la décomposition des matières animales.

L'honorable président explique comment il conçoit la formation de la choladrée séreuse « Nous ne la comprenons, dit-il, qu'au moyen d'une matière, d'un corpuscule, effluve ou miasme. Ce corps intoxicant émane, le plus souvent, des malades, pénètre dans le sang par la respiration, le désagrège, le dissout et le sépare en deux parts fort distinctes, le cruor ou partie solide, et la lymphe ou serum, partie liquide. Or, la partie aqueuse se précipite vers le tube digestif, où les utricules, organes préexistants, mais doués de nouvelles fonctions toutes pathologiques, exsudent si abondamment qu'ils forment ce cataclysme qui explique comment les organes secréteurs, privés qu'ils sont des matériaux qu'ils doivent s'approprier, ne fonctionnent plus. Pendant ce temps ou avant ce temps, les miasmes intoxicants se sont reproduits, multipliés. »

En nous transmettant toute sa pensée sur ce sujet, malheureusement trop important, notre respectable président appuie de sa haute autorité une conviction que nous partageons tous ici, savoir : que l'invasion du choléra est toujours la conséquence de l'action de l'influence délétère sur l'économie.

La séance est levée à une heure ; à sept heures du soir, elle reprend par la mise à l'ordre du jour de la quinzième question du programme intitulée : *De l'organisation du service de santé pour les indigents dans les campagnes.*

M. Ledieu a la parole sur cette importante question. Il lui donne, dans la lecture de son mémoire, tous les développements qu'elle comporte.

Ce qui nous frappe surtout, c'est la raison incontestable des chiffres sur laquelle il se fonde pour défendre l'organisation si utile des officiers de santé.

Passant ensuite en revue les divers ouvrages dont le but est d'organiser un service de santé pour les indigents des campagnes, il s'arrête d'abord aux hôpitaux cantonnaux, système défendu par MM. les docteurs Delasiaure et Danvin, l'analyse avec talent, mais il conclut que fort peu de communes voudront faire un pareil sacrifice lors qu'elles n'ont aucune ressource pour ce service et que les sommes qui pourront être

Digitized by Google

votées par les Conseils généraux seront toujours insuffisantes. M. Ledieu s'élève avec force contre les médecins cantonnaux, dont l'application faite depuis 1810 dans le département du Bas-Rhin ne paraît pas avoir donné tous les résultats qu'on en espérait. Le chiffre des médecins en France n'est pas en rapport avec celui de la population, c'est un fait incontestable, mais la création des médecins cantonnaux ne pourrait modifier cet état de choses. Dans plusieurs départements, leur création serait inutile; l'auteur cite le Pas-de-Calais et montre que partout les pauvres peuvent être utilement secourus, pourvu toutefois que les deux ordres de médecins soient maintenus et que ceux-ci soient répartis comme ils le sont actuellement.

M. Ledieu veut que les pauvres puissent choisir leurs médecins, pourvu qu'ils soient légalement reçus. L'état, le département et la commune contribueront à un fonds commun affecté au service médical des pauvres. Les listes des indigents seront dressées et révisées avec le plus grand soin, et des bons de visites seront remis par le maire aux indigents qui en auront besoin. Les médecins seront payés à la fin de l'année, proportionnellement à l'importance du fonds communal, et de cette manière si le fonds est insuffisant, la perte sera partagée par tous les médecins.

Une pharmacie, comprenant les remèdes indispensables et d'une absolue nécessité, sera établie dans chaque commune; le médecin devra y trouver du linge, de la charpie, etc. Enfin il serait utile d'établir dans chaque canton quelques sœurs hospitalières; elles se porteraient dans les communes où il y aurait des malades indigents; dans d'autres moments elles soigneraient les malades ou les infirmes assez riches pour les rétribuer.

La lecture de ce mémoire est écoutée avec le plus vif intérêt, et par l'organe de son président, la section décide qu'il sera publié en entier.

M. Danvin, dont les travaux sur ce sujet ont déjà été appréciés honorablement par l'Académie de cette ville, nous lit également un mémoire d'une haute portée tendant à provoquer l'établissement d'hospices cantonnaux.

Nous nous bornerons à citer les conclusions de M. Danvin.

L'auteur cherche à établir :

1° Que la création d'hôpitaux régionaux est indispensable à l'assistance médicale publique, pour suppléer à l'insuffisance des secours à domicile, dans les cas de maladies ou d'accidents graves essuyés par les indigents des campagnes, qui ne sauraient être convenablement ni utilement traités chez eux;

2° Que, non-seulement il n'est pas impossible, mais qu'il est facile de trouver les moyens pour fonder et entretenir des

Digitized by Google

établissements hospitaliers pour le service des pauvres des communes rurales à l'aide de combinaisons financières excessivement praticables;

3° Qu'il serait urgent de répartir l'assistance hospitalière d'une manière égale, mais proportionnelle sur toute l'étendue du territoire, et qu'à cette fin, une bonne classification des établissements hospitaliers, et une bonne organisation du service fussent instituées;

4° Que, loin d'exclure les secours à domicile, l'érection des hôpitaux (hospices régionaux) ne fait que suppléer à leur insuffisance dans des cas déterminés et parfaitement définis, et laisse ainsi aux bureaux de bienfaisance des ressources plus étendues pour des nécessités moins pressantes et moins immédiatement dangereuses.

M. Gautier, économe à l'hôpital, initié depuis longtemps aux rouages administratifs, nous apporte aussi le fruit de ses réflexions pratiques qui le conduisent à démontrer les avantages de la centralisation des secours publics.

Vient ensuite M. Billet avocat, qui nous expose avec talent un plan d'organisation médicale dans les campagnes.

Tant il est vrai de dire que quand il s'agit d'améliorer le sort du pauvre qui souffre, on rencontre partout des âmes généreuses.

M. Billet entre dans de grands développements et présente d'utiles considérations sur le *système médical* qui pourrait être introduit dans nos campagnes pour secourir efficacement les malheureux atteints par la maladie ou la vieillesse.

Les ouvriers et les pauvres de nos campagnes, dit-il, sont, quand ils se *portent bien*, moins malheureux que ceux des villes; mais il n'en est pas de même quand les *maladies* et la *vieillesse* viennent les atteindre. Alors ils sont presque toujours sans secours par l'absence *de mesures sanitaires*, et le délaissement dans lequel ils se trouvent les oblige trop souvent à *mendier* pour se procurer le pain et le vêtement dans les dernières années de leur existence. Etudier sans relâche, proposer de bonne foi, sans orgueil, les améliorations que l'on croit bonnes et utiles, pour opérer une bonne distribution des secours médicaux dans les campagnes, voilà le devoir d'aujourd'hui, dit M. Billet. Les hommes de cœur doivent sans cesse se rappeler que la principale ambition d'un citoyen, alors surtout qu'il arrive aux affaires, c'est de demander le pouvoir de faire le bien et la force nécessaire pour empêcher le mal de s'aggraver. Ainsi, ajoute M. Billet, nous devons diriger tous nos efforts, pour que dans nos campagnes, les pauvres malades soient visités par des médecins et que les prescriptions de ceux-ci puissent recevoir leur application.

Digitized by Google

Entre le riche et le pauvre, il doit y avoir, à l'époque où nous vivons, des rapports tels que ces derniers soient visités à des époques fréquentes, dans leur vieillesse et dans les maladies surtout. M. Degérando a dit, avec raison, dans son *Visiteur du Pauvre*, ouvrage couronné par l'Académie de Lyon, qu'il ne suffit pas d'être généreux et large vis-à-vis les pauvres malades des campagnes, mais qu'il faut encore les visiter, les consoler et leur procurer ces médecins qui reconnaissent généralement que les malades sont plus guérissables dans les campagnes que dans les villes. Aujourd'hui, ajoute encore M. Billet, les aumônes faites par les particuliers sont insuffisantes en les ajoutant aux revenus des bureaux de bienfaisance pour organiser un service efficace de secours médicaux dans nos campagnes. Il est utile, nous dirons même indispensable, que l'administration départementale leur vienne en aide, et c'est à cette fin que nous avons l'honneur de présenter à la commission médicale du Congrès les propositions suivantes :

1° Que tous les médecins et officiers de santé sans exception des cantons du département du Pas-de-Calais soient appelés à visiter les pauvres de chacune de nos communes rurales;

2° Qu'à cette fin, des circonscriptions soient établies dans un même canton, en prenant pour base le nombre des pauvres qu'il renferme et des médecins ou officiers de santé qui y demeurent;

3° Que la liste de tous les pauvres, dressée par l'autorité compétente, et pour chacune des communes comprises dans la circonscription, soit remise aux médecins et officiers de santé de chacune d'elle, afin qu'ils aient par là une connaissance complète du personnel des pauvres de ces circonscriptions ;

4° Que les malades pauvres ou leurs parents, leur servant d'intermédiaires, puissent s'adresser directement aux médecins de leurs circonscriptions pour en obtenir les visites utiles à ces malades;

5° Que les médecins reçoivent les honoraires qui leur seront dus sur le prix déterminé par un règlement qui sera fait à cette fin par l'administration;

6° Que les médicaments prescrits soient livrés par les pharmaciens demeurant dans chacune de ces circonscriptions, ou dans le lieu le plus voisin, sur des prix qui seront également réglés par l'administration ;

7° Qu'enfin, pour faire face à ces deux espèces de dépenses, des centimes additionnels soient imposés au rôle des contributions directes pour venir au secours de celles des communes qui ne posséderaient point de ressources suffi-

Digitized by Google

santes, afin de faire face à cette double dépense, et que l'application de ce crédit extraordinaire soit faite par l'administration départementale.

La séance est levée à neuf heures du soir.

Séance du 29 Août.

Présidence de M. Bally.

La séance est ouverte à onze heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bertini dépose sur le bureau un travail indiquant l'organisation, telle qu'elle existe en Sardaigne, du service médical des malades pauvres des campagnes.

M. Chatin a la parole. Cet habile chimiste lit le résumé d'un mémoire intitulé : *Distribution de l'iode dans l'air et les eaux du Jura, du Valais, de l'Italie et de l'Allemagne, et de ses rapports avec le nombre des goîtreux.*

Par l'analyse des eaux de plusieurs contrées de l'Europe et surtout de celles où sévit le goître, l'infatigable M. Chatin est arrivé, par une foule d'analyses, à constater l'absence ou la diminution de l'iode dans les eaux potables des pays où règnent le goître et le crétinisme.

M. Chatin cite, entr'autres observations, un fait qui lui paraît concluant : le village de Saillon, sur la rive droite du Rhône, n'a de goîtreux que depuis six ou sept ans, c'est-à-dire, depuis l'époque où l'on approfondit la Solente, espèce de torrent qui donne de l'eau au village, et que l'on modifia son cours. M. Chatin analysa les eaux et reconnut : 1° que celle bue actuellement à Saillon est privée d'iode ;

2° Que l'eau bue à Saillon, quand le goître y était inconnu, contenait plus d'iode que les eaux de Paris ;

3° Qu'une source d'eau chaude qui tombait au-dessus de l'ancienne prise d'eau de Saillon, tandis qu'elle est maintenant en aval, contient au moins soixante fois plus d'iode que les eaux potables des contrées où le goître est inconnu ; c'est donc, dit l'honorable rapporteur, une véritable eau minérale chloro-iodurée contenant des traces de fer.

Cette intéressante lecture donne lieu à une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de la section.

M. Riboli dit avoir souvent observé, parmi les goîtreux, des individus qui ne boivent pas d'eau, et d'autres qui mangent beaucoup de sel qui, comme on le sait, contient une grande quantité d'iode.

Digitized by Google

Je n'attribue au sel, répond M. Chatin, aucune action curative du goître.

M. le président demande ensuite comment il se fait que les goîtreux soient en plus grand nombre dans les vallées que sur les hauteurs, l'iode diminuant à mesure qu'on s'élève.

Pour nous, répond encore M. Chatin, la cause essentielle du goître est bien la diminution ou l'absence de l'iode dans l'eau, mais elle n'est pas la seule; il faut aussi tenir compte des conditions hygiéniques particulières.

Ces conditions seraient surtout, pour M. Ancelon, une nourriture peu substantielle, une habitation privée d'air et de lumière, une atmosphère humide. Ces causes sont tellement puissantes, dit-il, qu'elles suffisent à elles seules pour engendrer le goître.

M. Plouviez a la parole pour traiter la douzième question. « L'expérience a-t-elle suffisamment établi les avantages et les inconvénients du chloroforme dans les diverses opérations chirurgicales? »

Notre honorable et savant collègue insiste, et avec talent, sur le meilleur mode de chloroformer, sur les précautions que réclame cette opération et sur les moyens les plus convenables de combattre les accidents dont elle est susceptible.

M. Plouviez rappelle le rapport présenté par M. Robert, le 1er juin dernier, à la Société de chirurgie de Paris, et la savante discussion qui a suivi cette lecture. Cependant, la question portée au programme n'est pas encore résolue; peut-être est-elle de celles dont l'étude n'est jamais complète.

L'auteur décrit l'instrument dont il se sert depuis plus de six ans et qui lui paraît mériter la préférence à cause de l'uniformité de ses effets et de la facilité de son usage. Il se compose d'une feuille de papier en forme d'entonnoir et d'une éponge taillée en cône.

M. Plouviez appuie sur les soins, presque minutieux, qu'il convient d'apporter à la respiration qui doit toujours être large et libre, ainsi qu'à l'état du pouls qui doit se conserver au-delà de soixante pulsations.

Quant à l'asphyxie, ou la syncope, qui peut se manifester, on la combattra à l'instant par l'exposition à l'air frais, des frictions, des aspersions d'eau fraîche, la flagellation, la stimulation de la muqueuse nasale avec l'ammoniaque, le vinaigre, etc. Dans ses nombreuses expériences sur les animaux, M. Plouviez a obtenu les meilleurs résultats des insufflations et des pressions alternatives de la poitrine et du bas ventre, pourvu qu'on ne laisse pas écouler plus d'une minute à partir de la dernière expiration; il n'a point découvert

Digitized by Google

d'agents thérapeutiques *plus héroïques*, comme il le déclare lui-même.

L'auteur décrit ensuite sa manière d'opérer, les soins à donner dans le cas où, contre toute prévison, il surviendrait de graves accidents. Il montre que nul n'a apprécié avant lui la valeur des insufflations et des pressions pour combattre la sidération par le chloroforme; il cite la date de plusieurs communications qu'il a faites à ce sujet et qui remontent jusqu'en 1847. Passant en revue un certain nombre d'accidents, M. Plouviez montre que les insufflations et les pressions n'ont pas été employées de la manière qu'il le prescrit, c'est-à-dire, *instantanément et à la seconde même*. Il termine en demandant que, dans ces conditions, on les expérimente sur les animaux tant qu'on soit fixé sur leur importance.

Cette lecture donne lieu à une discussion pleine d'intérêt.

M. Bonnafont considère le chloroforme comme un agent dangereux à craindre pour certaines idiosyncrasies et dont il faut se défier surtout dans les plaies d'armes à feu et dans les accidents avec trouble de l'encéphale.

Quant aux nombreuses conditions réclamées par M. Plouviez, telles que prévenir le collapsus, avoir un aide intelligent, etc., nous croyons, dit M. Bonnafont, qu'elles sont souvent difficiles à remplir et nous craignons que l'omission d'une seule ne soit souvent une cause de mort.

Par tout ce que nous a dit M. Plouviez, par tout ce qui a été dit sur le chloroforme, nous devons, ajoute M. Bonnafont, ayant deux agents anesthésiques, l'un dangereux, le chloroforme, l'autre inoffensif, l'éther, nous devons, disons-nous, bannir le chloroforme pour ne plus employer que l'éthérisation.

M. Plouviez répond à M. Bonnafont, en répétant que le chloroforme appliqué d'après le mode qu'il propose et avec les précautions qu'il indique, n'expose à aucun danger. Le chloroforme est, en outre, dit-il, plus agréable que l'éther, qui lui-même n'a pas toujours été exempt d'accidents.

M. Ancelon pense que le chloroforme doit être conservé dans la pratique, d'abord, parce qu'on ne peut lui attribuer les accidents survenus chez les chloroformés, ensuite, parce que l'usage de cet anesthésique n'expose point au délire nerveux et au tétanos qui surviennent si souvent à la suite des grandes opérations chirurgicales.

Cette opinion, en ce qu'elle a trait à l'inocuité du chloroforme, n'est point partagée.

La séance est levée à neuf heures.

—

Digitized by Google

Séance du 30 Août.

Présidence de M. Bally.

La séance est ouverte à onze heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Plouviez lit d'abord un travail intitulé : *De la possibilité de guérir l'épilepsie.*

M. Plouviez s'attache à démontrer que par une médication appropriée, variée à propos, appliquée avec méthode et persévérance, on peut, dans certains cas, arriver à une curation de l'épilepsie.

M. Plouviez a obtenu de bons résultats de pilules composées ainsi :

Extrait aqueux de Belladone. . . .	2	grammes.
Digitale en poudre.	3	id.
Indigo en poudre.	10	id.
Mucilage.	9	id.

Cependant une maladie, qui a des causes si diverses, ne peut être soumise à un traitement uniforme; l'auteur est le premier à le reconnaître. Il a donc employé dans certains cas des moyens révulsifs ou perturbateurs généraux, tels que ventouses-junot et bains froids.

M. Plouviez rapporte ensuite onze traitements dont plusieurs ont été couronnés de succès. Ces observations historiques, qui prouvent le talent de l'auteur, intéressent vivement la section des sciences médicales qui renvoie honorablement ce travail au comité de publication. La section déclare, en outre, qu'elle partage l'opinion de M. Plouviez sur la possibilité de guérir l'épilepsie dans certains cas.

Notre honorable confrère donne ensuite lecture d'un second travail qui a pour titre : *Des préjugés et du charlatanisme en médecine.*

A l'occasion de ce mémoire, on fait observer à M. Plouviez qu'il a peut-être trop oublié de parler des préjugés et du charlatanisme en médecine, pour ne s'occuper que du savoir-faire médical, de ces mille petits moyens employés par le médecin qui veut arriver à la vogue.

M. Lestocquoy a la parole pour lire un mémoire répondant à cette question de notre programme :

« Quels sont les avantages et les inconvénients de la suture pratiquée sur la section faite à l'utérus dans l'opération césarienne et comment cette suture devrait-elle être faite. »

M. Lestocquoy le déclare dès le début de son travail, il adopte en tous points le procédé généralement suivi pour l'opération césarienne, et se contente de proposer une simple modification qu'il regarde cependant comme de la plus haute

Digitized by Google

importance. Une des principales causes d'insuccès de l'opération césarienne, la première peut-être, provient de ce que la plaie de l'utérus reste béante après l'opération, épanche plus tard et déverse à-peu-près constamment dans la cavité du péritoine des produits morbides dont le contact ou l'absorption détermine une péritonite presque toujours rapidement mortelle. Les efforts du chirurgien doivent donc tendre à empêcher cet épanchement, ainsi qu'à faciliter l'issue des lochies par les voies naturelles, mais rarement ses efforts sont couronnés de succès.

L'auteur passe en revue les différentes précautions usitées par les praticiens, et cet examen le porte à conclure que les moyens employés jusqu'ici pour assurer le succès de l'opération césarienne sont insuffisants ou nuisibles. M. Lestocquoy voudrait que l'on appliquât aux plaies de l'utérus, lors de l'état puerpéral, le même traitement qu'aux plaies intestinales; c'est-à-dire, qu'on s'efforçât d'en réunir les lèvres au moyen d'une suture. Cette suture aurait donc ce double avantage : 1° d'empêcher l'épanchement de se produire, au moins de longtemps, c'est-à-dire, tant que la chute des moyens d'union n'aurait pas eu lieu; 2° de mettre l'utérus dans de meilleures conditions pour une réunion immédiate.

M. Lestocquoy s'attache à combattre les objections qu'on pourrait lui adresser et qui seraient relatives soit à la longueur du procédé opératoire, soit à l'irritation de l'utérus par les piqûres des aiguilles, la constriction des fils, etc. Il décrit ensuite un mode de suture qu'il a employé en 1845; ce mode présentait certainement des avantages, mais il avait l'inconvénient de laisser une douzaine de fils séjourner dans la cavité du péritoine, en contact avec les intestins, la vessie, etc.

L'auteur rend compte de la marche de l'opération, de ses observations pendant vingt et un jours, des espérances qu'il avait légitimement conçues avant que la malade, reprise par des accès d'épilepsie auxquels elle était sujette, n'y eût succombé. L'autopsie a démontré que l'utérus était parfaitement sain et paraissait avoir peu souffert.

De ses observations, M. Lestocquoy déduit cette conclusion : Que la suture est bonne, mais que le mode employé jusqu'à présent laisse beaucoup à désirer. Il propose donc de faire la suture de manière à ce que les fils au lieu d'être conduits à travers la cavité du péritoine puissent être dirigés au dehors, à travers la cavité utérine; elle pourrait, du moins l'auteur le pense, être faite avec une promptitude et une facilité égales, et elle aurait l'avantage de présenter des chances plus favorables à une réunion immédiate. Cette suture consisterait également en cinq ou six points séparés, mais ces points au lieu

Digitized by Google

d'être arrêtés, comme à l'ordinaire, par un double nœud, ce qui serait impossible à pratiquer à l'intérieur de l'utérus, le seraient par un simple nœud coulant. L'auteur termine par de nouvelles explications qui sont de nature à bien faire connaître la suture qu'il propose.

La lecture de cet intéressant mémoire donne lieu à une longue et savante discussion que M. Bally résume avec le talent qu'on lui connaît.

Le travail de M. Lestocquoy est ensuite renvoyé au comité de publication.

La séance est levée à une heure.

—

Séance du 31 *Août.*

Présidence de M. Bally.

La séance est ouverte à sept heures du soir.

Siégent au bureau, le président, les vice-présidents et les secrétaires.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la proposition de M. le président, la section reprend la question du programme ainsi conçue :

« L'épidémie de 1849 a-t-elle fourni quelques données sur le mode de propagation du choléra. »

Cette question a été déjà l'objet d'importantes discussions, mais elle n'a pas encore reçu tous ses développements, relativement surtout au mode de propagation de cette épidémie.

M. le docteur Demarquette, d'Hénin-Liétard, lit le résultat de ses observations; nous nous contenterons de citer les conclusions de son travail :

« L'épidémie cholérique de 1849 n'a pas différé de celle de 1832, relativement à son mode de propagation.

Sa cause essentielle nous est inconnue.

Elle réside probablement dans un état passager de l'atmosphère constitué par un miasme, un état électrique particulier ou par des animalcules.

Le choléra s'est déclaré tantôt spontanément et tantôt par importation.

L'influence de la situation des lieux est nulle sur sa propagation.

Les habitations plus ou moins insalubres n'ont pas paru avoir plus d'influence, au moins directement.

Un genre de vie irrégulier, une alimentation mauvaise ou

Digitized by Google

insuffisante, l'excès de travail et tout ce qui débilite l'organisation sont très-favorables à sa propagation.

La peur ne paraît pas avoir eu toute l'influence qu'on lui a accordée ; elle a même été, dans bon nombre de cas, un préservatif indirect.

L'état de maladie, surtout des organes digestifs, a été une cause puissante de transmission.

Les petites localités ont eu plus de cholériques, proportion gardée, que les grands centres de population ; les villages plus que les villes.

L'air libre et pur semble favorable au développement et à la propagation du choléra.

Y aurait-il antagonisme entre le méphitisme, *sui generis*, qui résulte de l'agglomération d'individus et le méphitisme ou miasme cholérique, et cet antagonisme aurait-il sa part dans l'immunité dont ont joui les casernes, les pensionnats, etc. ?

La propagation du choléra trouve la plus grande efficacité dans ses rapports avec les cholériques, quand ces rapports consistent à séjourner longtemps près d'eux, à y manger et surtout à y dormir.

Il n'y a aucun danger à visiter de temps en temps les malades, à leur donner les soins strictement nécessaires, en évitant les conditions de séjour, et cette manière de les visiter paraît même produire, dans la grande majorité des cas, un effet préservatif.

C'est probablement à ce mode de fréquentation intermittente que les médecins, les infirmiers, les garde-malades, les prêtres, etc., ont dû l'immunité remarquable dont ils ont généralement joui. »

M. le docteur Lestocquoy prend ensuite la parole et lit un mémoire que plusieurs d'entre nous connaissaient, puisqu'il a été publié dans le rapport général sur *les travaux d'hygiène et de salubrité des conseils d'arrondissement d'Arras*.

L'auteur croit pouvoir conclure de ses recherches et de quelques inductions générales des faits :

1° Que la constitution géologique ou hydrographique du sol n'a paru en rien entraver ou favoriser l'invasion ou le développement du fléau ; car, s'il s'est montré d'abord dans quelques communes, sur des cours d'eau, ou au milieu des marais, il a paru bientôt sur des lieux élevés, calcaires et bien boisés ;

2° Qu'il est impossible de rattacher la cause du fléau à aucun phénomène barométrique, thermométrique ou météorologique appréciable quelconque ;

3° Que cette cause, quelle qu'elle soit, ne paraît en aucune manière, au moins dans les cinq premiers mois, avoir exercé

Digitized by Google

une influence générale sur l'ensemble de la population de l'arrondissement d'Arras;

4° Que la présence d'un ou plusieurs individus cholériques semble, sinon être une condition indispensable pour le développement du mal, au moins singulièrement favoriser sa propagation.

Il résulte de ces quelques inductions, que les recherches ultérieures doivent particulièrement constater :

1° Si, lorsque le mal a paru dans une commune, il y a été précédé par l'arrivée d'un cholérique;

2° Si le premier individu atteint avait communiqué avec une localité actuellement infectée;

3° Enfin, s'il existait dans le voisinage un certain nombre de communes déjà en proie à la maladie.

L'orateur après de longues et savantes études établit : 1° que toutes les fois que le choléra a éclaté dans une commune de l'arrondissement, séparée de toute autre déjà infectée par une distance de plus de six à huit kilomètres, son apparition a pu, avec apparence de raison, être attribuée à l'importation;

2° Que le fléau, une fois déclaré dans une commune, a gagné en général, de proche en proche, les communes voisines, soit que l'importation ait encore joué le principal rôle, soit que la présence seule d'un foyer d'infection ait suffi pour vicier l'atmosphère et lui permettre de propager le mal aux environs.

Nous croyons utile de faire connaître un résumé des conclusions de l'auteur, conclusions appuyées sur des faits authentiques :

1° L'épidémie de 1849 a visité soixante-seize communes, sur deux cent onze que renferme l'arrondissement d'Arras;

2° L'épidémie a fait périr 2,945 individus; ce qui, comparé au chiffre de la population, 158,919, donne à peu près 1,25 pour cent;

3° Elle a frappé indistinctement tous les âges, et n'a pas fait varier sensiblement la règle proportionnelle des décès, qui indique en général trois époques fatales, savoir : de à 2 ans, — de 30 à 50 — et de 60 à 70;

4° Toutes les classes de la société, toutes les professions ont payé leur tribut au fléau;

5° Toutefois le chiffre de la mortalité chez les personnes dont la profession était d'être auprès des malades, nous paraît considérable; il s'élève en effet à 77, c'est-à-dire, au 40e; or, on sait combien, dans les campagnes, il est rare que l'on appelle, pour soigner les malades, des personnes étrangères à la famille; les parents seuls s'en occupent, et il faut des circonstances exceptionnelles pour qu'ils abandonnent ce soin à des mains mercenaires;

Digitized by Google

6° Par contre, on peut établir que ce n'a été qu'exceptionnellement, que la maladie s'est développée chez les personnes qui visitaient habituellement les cholériques (prêtres et médecins), mais qui ne faisaient auprès d'eux qu'un séjour peu prolongé;

7° Ce qui nous a le plus frappés dans l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés, c'est l'extrême fréquence du développement successif du mal sur un certain nombre d'individus appartenant à la même famille et vivant sous le même toit; que si surtout, comme cela a presque toujours lieu à la campagne, ces divers individus étaient réunis (sains et malades), dans une même chambre peu spacieuse et peu aérée, on peut dire qu'il a été de règle qu'ils fussent tous atteints, et que ce n'a été qu'exceptionnellement qu'ils ont été prémunis. Nous pensons donc qu'il y aurait lieu d'empêcher non seulement de partager la couche des cholériques, mais même de passer la nuit dans des lits contigus aux leurs, ou placés dans la même chambre.

8° Il serait utile et important de rechercher et d'établir, par des faits authentiques, jusqu'à quel point une première attaque de choléra prémunit ou non les individus qui l'ont subie, d'une atteinte ultérieure. Cette question ne nous paraît nullement résolue dans la science, et nous pensons que l'on trouverait actuellement les éléments nécessaires pour la résoudre. En effet, nous trouvons, dans le seul arrondissement d'Arras, 42 communes qui, après avoir été visitées par le choléra, lors de la première épidémie, viennent de l'être de nouveau dans la seconde. Ce qui me porte à soulever cette question, c'est: 1° son importance extrême, relativement au choix des gardes-malades; 2° l'analogie palpable qui existe entre le choléra et un certain nombre de maladies, notamment le typhus et la fièvre typhoïde, pour lesquelles, après une première atteinte, l'immunité est la règle, et une seconde atteinte l'exception; 3° c'est enfin le fait suivant, que je regretterais de passer sous silence. Nous avons eu à l'hospice civil d'Arras, un assez bon nombre de cholériques, en 1849; couchés dans une salle spéciale, ils ont reçu les soins des médecins, religieuses et infirmiers attachés au service. Plusieurs religieuses et plusieurs infirmiers ont été atteints et enlevés par le choléra; mais il y eut ceci de remarquable, que la maladie a épargné celui-là même qui y paraissait le plus constamment et le plus directement exposé. Un individu de Beaurains, nommé Hoël, convalescent d'une légère affection chirurgicale, et qui, spontanément, et afin de prolonger son séjour à l'hospice, s'était offert pour soigner spécialement les cholériques. Il se chargea du soin de les ensevelir, de les nettoyer, de faire disparaître les

Digitized by Google

produits de leurs déjections, etc.; enfin, pendant toute la durée de l'épidémie (huit à dix mois), il vécut constamment auprès des cholériques, occupé à leur prodiguer des soins, et pourtant il ne ressentit jamais le plus léger symptôme de choléra. Chaque jour, dans les controverses entre les médecins de l'établissement, ce fait était présenté comme une objection sérieuse à l'idée de la contagion; et, en effet, il ne laissait pas que d'embarrasser les partisans de cette opinion, lorsqu'il nous vint à l'esprit de lui demander si, par hasard, il n'aurait pas été affecté du choléra lors de la première épidémie, et nous apprîmes ainsi qu'il en avait été atteint, en effet, très gravement. On conçoit combien cette sorte d'immunité que présentait Hoël trouverait une explication naturelle s'il était établi qu'une première atteinte de choléra préserve, en effet, d'une seconde.

Il nous resterait maintenant à nous prononcer nettement sur une question encore actuellement en litige et diversement résolue par les sommités de la science, à savoir, la contagion. Devons-nous l'admettre ou la rejeter d'une manière absolue? Si nous examinons ce qui se passait dans les communes rurales où régnait l'épidémie, nous trouvons, qu'aux yeux des habitants, la contagion paraissait tellement évidente, que tous les liens sociaux étaient rompus, les attachements de famille violemment brisés, et que souvent les malades mouraient dans l'isolement et sans que leur lit fût entouré de leurs proches. Si nous interrogeons les officiers de santé qui ont exercé dans les campagnes pendant le règne du fléau et qui ont pu suivre pas à pas la propagation de la maladie, nous trouvons que tous ou presque tous avouent hautement qu'ils croient à la contagion. Presque toujours, disent-ils, dans les petites localités, et surtout dans celles où les habitations sont situées à une certaine distance les unes des autres, nous avons pu prédire l'invasion du mal chez telle ou telle personne et tracer pour ainsi dire à l'avance la marche du fléau; et nos prédictions se sont si souvent réalisées, qu'il est bien difficile de n'admettre qu'une simple coïncidence; que si, faisant abstraction de ces instincts populaires, et de ces jugements de nos modestes confrères, nous voulons nous en tenir exclusivement à l'expression des faits recueillis et signalés plus haut, nous trouvons encore que ces faits parlent puissamment en faveur de la contagion; enfin, si nous nous demandons pourquoi, depuis que l'épidémie est éloignée de nous, l'administration a cru devoir honorer et récompenser le zèle qu'avaient montré les médecins dans le traitement des cholériques, nous sommes conduits encore à constater qu'elle même admet la contagion, puisqu'elle semble reconnaître

Digitized by Google

qu'il pouvait y avoir péril. Il semble donc qu'en admettant la contagion, nous ne ferions que nous associer à une opinion déjà universellement adoptée, et pourtant il n'en est rien. Bien des médecins, des plus hauts placés dans l'estime publique et à qui on ne saurait dénier ni le talent, ni le génie d'observation, non seulement sont restés dans le doute, mais ont péremptoirement nié la contagion : il faut donc qu'ils aient observé un bien grand nombre de faits *négatifs* pour que les faits, en apparence *positifs*, qui ont dû se multiplier sous leurs yeux comme sous les nôtres, soient regardés par eux comme non-avenus.

M. Serré lit ensuite un travail intitulé : *Des préjugés et du charlatanisme en médecine.*

M. Serré, après avoir indiqué les sources des préjugés nombreux qui infectent la pathologie, met en relief tout ce que ces erreurs ont de ridicule, d'absurde et de dangereux.

S'agit-il du charlatanisme, notre collègue nous le montre tel qu'il existait au moyen-âge et à la renaissance, et puis tel qu'il règne aujourd'hui.

M. Serré termine son travail par l'indication des moyens propres à amener sinon la destruction complète, chose impossible, du moins la répression des préjugés et du charlatanisme.

Les mémoires de MM. Lestocquoy et Serré sont renvoyés au comité de publication.

M. Brémard fait part à la section d'une modification qu'il a apportée dans la ligature pour la chute du rectum, heureuse modification qui simplifie considérablement le manuel opératoire.

MM. Riboli de (Turin), Ledieu, Lestocquoy, Charlier, Pailloux et Maurice prennent successivement la parole.

Il est ensuite proposé un vœu à la section qui l'accepte et ordonne qu'il soit soumis à la sanction de l'assemblée générale.

M. Serré fait voir deux calculs salivaires, tous deux d'un volume considérable et pouvant être considérés comme des plus gros qui soient signalés dans les ouvrages de la science.

M. le président se lève pour remercier les membres de la section de leur assiduité et de l'importance de leurs communications.

M. Maurice, au nom de la section, remercie M. le président de la bienveillance et de l'habileté avec lesquelles il a dirigé nos travaux.

La séance est levée.

Digitized by Google

Quatrième section.

—

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Séance du 24 Août.

La séance est ouverte à huit heures.

Sur l'invitation de M. le secrétaire général, il est procédé à la formation du bureau. Le scrutin est ouvert et donne les résultats suivants :

Président : M. le docteur RIGOLLOT, président de la Société des Antiquaires de la Picardie.

Vice-présidents : MM. l'abbé LACURIE, de Saintes, président des Assises scientifiques de La Rochelle ;

KERVYN DE LETTENHOVE, de Bruges, membre de l'Académie royale de Belgique ;

L'abbé PARENTY, président de l'Académie d'Arras ;

VILBERT, président de la Société d'Emulation de Cambrai.

MM. les président et vice-présidents prennent place au bureau, et M. le docteur Rigollot remercie la section de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire en l'appelant à la direction de ses travaux.

L'un des secrétaires donne lecture des questions du programme qui devront être traitées, et invite les membres à vouloir faire connaître quelles sont celles sur lesquelles ils se proposent de prendre la parole.

M. le docteur Rigollot prendra la parole sur les premières questions du programme relatives aux origines des anciens habitants de la Gaule-Belgique et à l'administration romaine dans ce pays. M. Vilbert traitera la quatorzième question concernant le premier établissement du christianisme dans la Gaule-Belgique, et la dix-septième sur la formation progressive des villages et leur administration. Les occupations saxonnes (5e et 8e questions du programme) seront discutées par MM. Harbaville et Kervyn de Lettenhove. M. Billet, avocat, parlera sur les premiers possesseurs des terrains et marais communaux. M. Pernot soumettra au Congrès un

Digitized by Google

travail sur la dix-neuvième question relative à Charles-le-Téméraire; il exposera en outre un grand nombre de dessins de monuments élevés en souvenir de cette grande figure du XV^e^ siècle, ainsi que des étendards ou autres objets qui lui ont appartenu.

Quant à l'archéologie, les orateurs qui se font inscrire sont : M. Dancoisne pour les questions de numismatique (5^e^ et 6^e^) relatives à l'introduction du monnayage chez les Atrebates et les Morins, ainsi qu'à l'existence de monnaies de verre chez les Gallo-Belges. M. Souquet citera un exemple d'église non voûtée (n° 9 du programme); enfin, M. Parenty, président de l'Académie d'Arras, et M. Pernot, s'occuperont de la forme des autels depuis l'origine du christianisme jusqu'au XV^e^ siècle.

Sur l'observation faite par M. le secrétaire général que plusieurs des membres du Congrès ne pourront assister à toutes les séances, et qu'il conviendrait dès lors de ne point tenir compte de l'ordre du programme, il est décidé que l'on s'occupera d'abord des questions 5 et 8 qui ont entre elles le plus grand rapport.

M. Harbaville a la parole sur cette question :

« A quelle époque remonte la première occupation du littoral par les Saxons? Fixer l'étendue et les limites du *littus Saxonicum*. »

Dès la fin du troisième siècle, dit-il, les Saxons, peuple d'origine Kimrique, commencèrent à inquiéter, par leurs pirateries, le nord des Gaules et l'orient de la Grande-Bretagne, et furent signalés pour la première fois sur nos côtes vers l'an 286, et repoussés par Carausius, lieutenant de Maximin Hercule. Venus des bords de l'Elbe, dont ils habitaient les deux rives, ces précurseurs des Normands prirent successivement, par leurs colonies, possession de toutes les côtes de la mer, depuis l'Elbe jusqu'à l'Aa. Une communauté d'origine et de langage leur assura un accueil favorable des Kimris, qui, en 311 avant J.-C., occupaient la Morinie et envahirent la Gaule en 313. Quant à l'étendue de la partie du rivage de la Flandre, appelée *littus Saxonicum*, dont la notice de l'empire fait mention pour la première fois, M. Harbaville la fixe entre la rive droite de l'Aa, près de Mardyck, et la rive gauche de l'Escaut, sans pouvoir assigner l'emplacement de quelques points d'ailleurs sans intérêt.

Abordant ensuite la huitième question :

« Quand et dans quelles circonstances eurent lieu les diverses transportations de races germaniques, et notamment des Saxons, sur le littoral des Flandres? Comment se forma la race flamande? »

Digitized by Google

M. Harbaville montre, vers le milieu du troisième siècle, les hordes germaniques se répandant dans le nord et dans l'est de la Gaule; obtenant, les unes, des terres incultes, sous promesse de service; les autres s'arrêtant sans conditions sur des lieux à moitié dépeuplés, sortes de colonies militaires qui ne retardèrent point la chute de l'empire, et retournèrent bientôt à leurs instincts. Plus tard viennent les colonies de Charlemagne qui sont une sorte de transportation de ces turbulents ennemis. M. Harbaville n'admet point avec les chroniqueurs que dix mille familles furent établies dans la Flandre maritime, mais il croit qu'une partie put accroître la population de notre littoral. C'est ainsi que la race flamande s'est formée, suivant lui, des divers éléments germaniques déposés sur le sol, et mêlés avec les anciens habitants du pays, éléments qui, fondus à la longue dans une forte unité, formèrent une nationalité distincte, quand le comté de Flandre fut constitué par Charles-le-Chauve, en 863.

M. Kervyn de Lettenhove, dans une improvisation élégante et facile, conteste l'établissement, en Flandre, des familles saxonnes au temps de Charlemagne, car c'eût été, de sa part, transporter un nouveau ferment de résistance dans des populations déjà trop peu dociles, et il insiste sur l'importance des colonies saxonnes qui y avaient abordé à une époque antérieure. Il s'attache à démontrer que ces colonies saxonnes ont exercé sur la Flandre une influence considérable aussi bien dans les faits historiques qu'au point de vue des lois et des institutions. Selon des textes fort anciens, les ancêtres de Charlemagne auraient une origine saxonne, et c'est ainsi qu'il faudrait expliquer le nom de Karl, qui, en Flandre, comme dans le Nord, désignait les Saxons libres.

Nous sommes heureux de devoir à l'auteur un résumé complet de cette brillante improvisation.

Pendant longtemps, tous les peuples qui marchaient à la tête de la civilisation, tinrent à honneur de remonter bien au-delà de l'invasion des barbares et de l'empire romain, jusqu'aux murs de Troie qui semblaient avoir reçu du génie d'Homère le privilége d'être le berceau de toutes les grandeurs et de toutes les gloires.

Les légendes héroïques de la France et de l'Angleterre se retrouvent en Flandre et dans les contrées voisines. C'est le phrygien Bavon qui a fondé, en mémoire de Bélus, la cité de Belges aux mille tours, et la ville de Gand n'hésite pas à considérer les héros d'Ilion comme les auteurs de ses franchises municipales. Ne lit-on pas dans une loi d'Edouard-le-Confesseur que Londres conserve les libertés des Troyens? *Fundata*

Digitized by Google

in memoriam veteris Trojæ, libertates antiquæ magnæ Trojæ in se continet.

Quelques historiens allaient même, grâce à l'alliance de l'érudition et de l'imagination, jusqu'à réclamer pour aïeules des Ménapiens, ces Ménades de Thessalie, qui mêlèrent le sang d'Orphée aux nocturnes orgies de Bacchus. Les esprits sérieux, que ces données satisfaisaient peu, n'en attribuaient pas moins aux Ménapiens et aux Morins tout ce qui avait constitué la vie nationale des populations, depuis César jusqu'à Charles-Quint, c'est-à-dire, pendant seize siècles.

Ce système n'est pas, toutefois, à l'abri de toute contestation. César ne porte pas fort haut la puissance des Ménapiens et des Morins. Saint Jérôme, au IVe siècle, *les Annales de St.-Vaast*, au IXe, les représentent exterminés (*usque ad internecionem*) par les hordes d'Attila et par les Normands. Serait-ce au milieu des débris de deux peuplades gauloises, sur lesquelles s'étaient appesanties la conquête romaine et la conquête barbare, qu'il faudrait chercher l'origine de cette nationalité persévérante et vivace qui se plaça elle-même parmi les races frankes, en inscrivant son nom, à Jérusalem ou à Constantinople, sur toutes les pages de ce beau livre qui porte le titre non moins admirable de : *Gesta Dei per Francos ?*

Lorsqu'on étudie les institutions et les mœurs de la Flandre et du nord de la France, on ne découvre pas plus de traces de cette origine gauloise, si longtemps admise par les historiens. Soit que l'on étudie ses keures et ses réglements de gildes, soit que l'on veuille rechercher les causes qui maintinrent, jusqu'au XIVe siècle, l'usage du *wehrgeld*, tout annonce des lois et des coutumes empruntées aux races septentrionales.

Rien ne serait plus facile à expliquer, s'il était permis d'ajouter foi à quelques lignes de la *Chronique de St-Denis* : *L'empereur Charlemaines fist passer les Saisnes en France : de celle gent sont estrais les Flamens, et ont encore meisme langue.* Je ne joindrai pas à une autorité si grave le texte du facétieux auteur qui rapporte *que Charlemaigne feit d'un diable deux, quand il transporta les Saxons en Flandre et les Flamens en Saxe;* mais je remarquerai qu'il n'y a là qu'une interpolation qui paraît appartenir à l'époque de Philippe-le-Bel. Eginhard, à qui est emprunté ce chapitre des *Chroniques de Saint-Denis*, se contente de dire : *Saxones huc atque illuc per Galliam et Germaniam multimoda divisione distribuit.* La Flandre était d'ailleurs trop exposée aux débarquements des pirates du Nord, trop voisine de la nation belliqueuse et remuante des Frisons, trop agitée elle-même par des séditions fréquentes, comme l'attestent les capitulaires, pour que l'on

Digitized by Google

eût pu songer à y conduire des ôtages qu'on voulait conserver avec soin, lors même qu'ils n'eussent pas formé dix mille familles.

Il est d'ailleurs bien certain que les Saxons s'étaient fixés en Flandre, longtemps avant Charlemagne. On lit dans Eutiope : *Tractum Belgicæ Saxones infestabant*; dans Ammien Marcellin : *Gallicanos tractus Saxones violabant*; dans Orose : *Oceani littora Saxones infestabant*. Les actes du martyre de la légion thébéenne placent la ville de Boulogne *juxta Saxonum confinia*. C'est le *Littus saxonicum* des géographes du v^e^ siècle. Orose ajoute que les Saxons habitaient un pays marécageux et voisin de l'Océan : *Saxones, gens in Oceani littoribus et paludibus sita*, ce que complètent ces lignes de Zozime : *Saxones omnium eas regiones incolentium barbarorum, animis et corporum viribus fortissimi.*

Parmi ces Saxons, il en était même d'assez illustres; car, selon toute vraisemblance, c'est parmi eux qu'il faut chercher les ancêtres de Karl-le-Grand, les Karls ou Karlman, antérieurs à Karl-le-Martel, qui ne dut lui-même ce surnom qu'à la massue saxonne, emblème de la force qui détruit les empires, et de la conquête qui les relève et les agrandit.

Des recherches continuées pendant plusieurs années m'avaient donné la conviction qu'il fallait placer dans le *Littus saxonicum* le berceau des Karlman et des Peppin, lorsque je rencontrai ce texte formel dans l'un des plus anciens mouuments hagiographiques recueillis par les Bollandistes : *Pepinus saxo, pater S. Gertrudis, virginis nivialensis.* Depuis lors, l'un des plus savants continuateurs des pieux travaux de l'ordre des Bénédictins, le vénérable Dom Pitra, a retrouvé, dans les anciennes annales de Saint-Vaast, la même phrase : *Pepinus saxo*, que suivent quelques lignes fort remarquables relatives à Peppin d'Héristal : *Pepinus ex Chalpiade genuit filium vocavitque nomen ejus linguæ proprietate Carlo.*

En effet, le nom de Karl était propre aux races saxonnes. L'un des poèmes de l'Edda rapporte que le dieu Eric créa le *Karl*, inférieur aux *Sarls*, mais supérieur au *trœlle*. L'invasion des Saxons en Bretagne y introduisit les gildes de Karls, dont quelques statuts nous ont été conservés. On connaît des Karls en Frise. On en aperçoit dans toute l'étendue du *Littus saxonicum*, non-seulement dans le pays de Guines, où Lambert d'Ardres et Ipérius mentionnent au xi^e^ siècle les *Colve-Kerli*, ou les Karls qui portent la massue, mais jusqu'en Normandie, où le roman de Rou parle des laboureurs qui brandissaient aussi de leurs bras vigoureux l'arme de Karl-le-Martel, même jusqu'aux rives de la Loire où Grégoire de Tours place ces colonies saxonnes, d'où sortit Robert-le-

Digitized by Google

Fort, *Saxonici generis vir*, aussi bien que Karl-le-Grand.

Ce serait un fait digne de remarque que cette communauté d'origine des Karlings et des Capétiens ; mais le nom même de ces hommes libres, de ces Karls (car ce mot ne signifie autre chose), conduit à une conclusion plus générale. Wargs, Saxons, Danes et Normands, ou Warègues russes (*warg*, exul), Flamings du Fleanderland (*Flyman*, *fugitivus*, *forbannitus*, *Flean*, *fuir*, *Fleanderland*, pays des fugitifs), Utlagas, du pays de Séez, l'ancienne Saxia (*otlinga utlagati*), Franks, selon l'étymologie d'Eccard : *Frak*, *profugus*, tous venus également du Nord, forment un immense *ver sacrum*, qui s'étend de l'ouest à l'est de l'Angleterre jusqu'à l'Oural, du nord au midi des Alpes scandinaves jusqu'à Constantinople, où ils défendent, intrépides mercenaires, le trône menacé des Commènes.

Ce n'est pas seulement par leur nom que les Flamings se rattachent aux populations septentrionales, c'est bien plus par leurs institutions et leurs mœurs. De la gilde sort la commune telle qu'elle exista dans les pays soumis à la même influence, perpétuant, sous des noms différents, mais avec des caractères identiques, l'association (*amicelia*) telle qu'elle existait chez les peuples du Nord.

Les Flamings résistent à l'action civilisatrice de Karl-le-Grand.

Ils combattent l'élément wallon ou gallo-romain, représenté par Richilde de Hainaut.

Ils forcent le comte de Guines à respecter leur liberté; ils mettent à mort le comte Charles de Flandre qui a osé la contester.

Impitoyables vis-à-vis des missionnaires, entre lesquels ils semblent écouter plus volontiers ceux d'origine anglo-saxonne, et longtemps à peine chrétiens, ils ne renoncent à leur idolâtrie et à leurs discordes intestines, que lorsque la croisade les appelle par les armes et par la guerre à la foi et à la civilisation. Depuis Godefroi de Bouillon jusqu'à saint Louis, ils apportent aux milices enrôlées pour les guerres saintes leur élément le plus énergique et le plus intrépide. Ils restent sans cesse les représentants de la nationalité flamande dans ce qu'elle eut de plus fier et de plus libre. A la journée de Courtray, ils ont attaché à leur massue le *Scharm-Sax*, auquel les Saxons doivent leur nom ; et, le premier usage que fait Charles VI des droits de la victoire, après la bataille de Rosebeke, est de défendre une arme devenue un symbole de lutte et de résistance aux yeux des populations toujours rudes et cruelles du Fleanderland. Aujourd'hui encore, les usages et les mœurs offrent, dans toute la partie de la Flandre,

Digitized by Google

voisine des bords de la mer, les vestiges de l'établissement primitif des races septentrionales, et la langue même se distingue par des rapports nombreux avec l'anglo-saxon du XI^e^ siècle.

J'ai exposé, avec des détails qu'il serait trop long de reproduire, les phases diverses des annales des populations saxonnes du Fleanderland, dans le premier volume de mon histoire de Flandre, et une autorité incontestable dans le domaine de la critique historique, M. de Reiffenberg a cru devoir, dans un ouvrage, publié peu de temps avant sa mort (*Histoire du Hainaut*, II, p. 13), adopter ce système comme placé hors de contestation. Quoiqu'il en soit, ces questions méritent un examen sérieux, car il n'en est point de plus intéressantes que celles qui, en remontant jusqu'à l'origine même des nations, leur rappellent de glorieux souvenirs ou de mémorables exemples.

La section, dont M. d'Héricourt a été l'interprète, décide que les mémoires de M. Harbaville seront renvoyés à la commission chargée de l'impression du Compte-Rendu et que M. Kervyn de Lettenhove sera prié de reproduire en séance générale la thèse qu'il vient de soutenir, et pendant laquelle il a constamment captivé l'attention de ses auditeurs.

La parole est accordée à M. Vilbert sur la dix-septième question.

« Donner un aperçu de la formation progressive de l'administration des villages. »

Les habitations, dit M. Vilbert, d'abord isolées, se groupèrent bientôt auprès d'une habitation principale, sous la sauve-garde de laquelle elles furent placées, et c'est à cette agglomération qu'il faut faire remonter le premier établissement des villages. A la demeure principale succéda le château. Si la population qui l'entourait n'y trouva plus l'administration patriarchale, elle y trouva un refuge en cas d'invasions, et ne refusa point de s'y retirer pour se défendre. Cette réciprocité de droits et de devoirs amena tout naturellement la formation de lois que M. Vilbert examine pour sept villages de l'arrondissement de Cambrai. Après l'exposé succinct des dispositions qu'elles renfermaient, il termine en faisant remarquer que du XIII^e^ à la fin du XVIII^e^ siècle, on voit partout les terres possédées en franc-alleu, données, louées et vendues devant le maire ou le mayeur et en présence de ses échevins, et celles qui avaient un caractère féodal devant le seigneur ou son bailli, en présence des hommes de fief.

La séance est levée à dix heures et demie.

—

Digitized by Google

Séance du 25 Août.

La séance est ouverte sous la présidence de M. RIGOLLOT; siégent au bureau: MM. les vice-présidents et un peu plus tard M. le baron de Stassart dont l'arrivée est saluée par d'unanimes applaudissements.

M. l'Abbé Lamort lit un travail sur la dixième question:

« Rechercher les causes qui ont amené dans la Gaule-Belgique, aux 6e et 7e siècles, des missionnaires scoto-Irlandais. Quels ont été les résultats de leurs prédications? Le christianisme était-il plus développé à cette époque de l'autre côté du détroit? »

M. Lamort commence par établir l'état du christianisme dans l'Irlande au 6e siècle; il présente le peuple Irlandais comme un peuple monastique chez lequel on voit, dès le 6e siècle, s'élever de nombreux asiles consacrés à la piété et à la science. Leur réputation s'étendait au loin; les étrangers y accouraient de toutes parts. D'un autre côté le flambeau du christianisme un moment allumé de l'autre côté du détroit par les missionnaires venus de Rome, s'était presqu'éteint, et le paganisme avait ressuscité. C'est à cette époque, à la fin du 6e siècle, et au commencement du 7e, que se manifesta, dans les contrées Gallo-Belges, cet apostolat des missionnaires Irlandais qui a été signalé par tous les historiens.

M. Lamort recherche les causes qui ont déterminé cet apostolat et en signale les principales: 1° L'espérance de porter l'évangile à des régions qui ne l'avaient pas encore embrassé; 2° Le besoin de fuir une terre désolée par les dissensions intestines, les irruptions des Saxons et des peuples payens, pour se livrer plus facilement aux contemplations de la vie monastique; 3° Le désir de visiter sur le continent les monastères fondés par les Irlandais, la célèbre abbaye de Luxeuil entr'autres fondée par saint Colomban; 4° Enfin le pèlerinage à Rome, qui, à cette époque, portait généralement les nouveaux chrétiens a envoyer vers la ville éternelle les plus doctes et les plus pieux de leurs enfants.

M. Lamort montre ensuite comment les efforts réunis des missionnaires Irlandais et des saints évêques de la Gaule-Belgique ont exercé la plus heureuse influence sur l'établissement définitif du christianisme dans ce pays. Il signale comme résultat de cet apostolat: 25 grands monastères, 11 collégiales, 6 abbayes de dames nobles, et 5 abbayes de chanoines réguliers. Du côté des mœurs, il fait voir la réhabilitation du mariage par la chasteté; de la famille par le lien conjugal; de la société civile par l'amour des pauvres, la charité, le travail; de la dignité personnelle par la virginité, la morti-

Digitized by Google

fication des sens et la prière ; et de la religion enfin par l'éloignement de la superstition payenne.

La section applaudit au style élégant, à la clarté d'exposition et à l'abondance des faits qui caractérisent le travail de M. l'abbé Lamort.

M. Vilbert demande la parole pour quelques observations.

Malgré les prédications irlandaises, dit-il, et l'apostolat des évêques, le christianisme ne peut être regardé comme établi que vers le IX^e^ siècle ; le pays avait conservé ses mœurs et ses superstitions. Il cite divers fragments de la chronique de Balderic qui prouvent jusqu'à quel point l'idolâtrie était encore dans l'esprit des peuples ; il cite encore les capitulaires de 743 et 794 dressés contre ceux qui se livraient à ces pratiques superstitieuses, et cependant, ajoute-t-il, les capitulaires étaient des règlements d'intérêt général provoqués par des enquêtes et des rapports qu'un fait isolé n'aurait pu détruire.

M. l'abbé Lamort répond que les faits cités par M. Vilbert ne sauraient infirmer l'opinion qu'il a émise, que ces documents prouvent seulement que des usages superstitieux s'étaient conservés, comme il en existe encore, mais qu'il n'en est pas moins vrai que le christianisme avait fait invasion dans le pays, et qu'il s'y était établi, malgré les efforts que l'on pouvait faire sur quelques parties pour raviver le foyer mal éteint de l'ancien paganisme.

M. Kervyn de Lettenhove pense qu'il est fort difficile, sinon impossible, de déterminer l'époque précise de l'abolition de certains usages payens, alors qu'il retrouve encore dans des temps récents des superstitions anciennes transformées. Le Nord, suivant lui, doit sa civilisation à trois sortes d'apôtres : les gallo-romains, les Francs et les scoto-irlandais, et il serait curieux de rechercher, au point de vue de l'histoire, dans quelle condition s'exerça cette triple mission. Les missionnaires gallo-romains paraissent devoir leur influence à l'alliance des familles de Narbonne avec les ancêtres de Charlemagne. Saint Amand a agi d'abord sur les nobles de ces temps et, par leur intermédiaire, la doctrine est descendue jusqu'au peuple, auprès duquel il n'avait trouvé que défiante hostilité.

Les scoto-Irlandais furent au contraire généralement reçus avec respect par les peuples même les plus sauvages. Cette différence paraît à M. Kervyn avoir des causes qu'il serait important de rechercher, en même temps qu'on essaierait de déterminer quel nouvel élément de succès appuient les missions de St.-Augustin, et quel concours de grâce particulière les aida dans cette grande œuvre religieuse et civilisatrice.

M. Peignée pense que le succès des missions prêchées par

Digitized by Google

les Irlandais, est dû surtout à l'action bienfaisante qu'avaient exercée les prédications antérieures et à la préparation déjà fort avancée des esprits.

M. Kervyn ne croit pas cette cause suffisante; il pense, au contraire, que la barbarie des peuples visités, la foi éteinte, devaient être un obstacle nouveau, et il cite saint Arnould qui trouva l'idolâtrie rétablie à la place du christianisme vaincu, eut affaire à des peuples féroces, haineux, et cependant réussit, malgré ces difficultés qui semblaient insurmontables.

M. l'abbé Lequette fait remarquer que l'accueil ne fut point toujours aussi bienveillant que le montre M. Kervyn, que le martyre fut le prix de plus d'un apôtre, et il cite entr'autres saint Liévin et saint Rombault qui payèrent de leur vie, leur zèle et leurs efforts.

M. Peignée, après avoir félicité M. Lamort, de son travail, demande la permission d'appeler l'attention sur un des compagnons de saint Amand et de saint Eloi, de saint Ursus, dont l'origine lui est inconnue et qui lui paraît avoir donné son nom à l'abbaye d'Ourscamp, et avoir suivi saint Amand à l'abbaye d'Elnon. Il saisit avec empressement une circonstance qui le rapproche d'hommes qui ont fait une étude spéciale des saints et des légendes du nord de la France, pour en obtenir des renseignements auxquels il attacherait le plus grand prix.

M. Lamort promet, en son nom et celui de ses amis, de faire ses efforts pour satisfaire à la curiosité de M. Peignée.

M. Pigault de Beaupré lit une note dans laquelle, après avoir montré quel intérêt s'attache aux vieilles coutumes et aux vieux usages qui vont se perdant de jour en jour, il en cite plusieurs qui existaient dans le pays.

Messieurs, dit-il, lorsque j'avais l'honneur de faire partie du Conseil général du Pas-de-Calais, je voulus un jour présenter une proposition peu en harmonie au premier coup d'œil, avec la gravité des sujets dont cette assemblée était appelée à faire l'étude.

Néanmoins, encouragé par la bienveillance accoutumée de mes collègues, je m'enhardis, et commençais mon discours par cette phrase : « A quoi sert un Conseil général? »

Une demande aussi étrange fit succéder une hilarité dont on ne put se défendre, à la surprise qu'elle faisait naître.

Mais, quand j'eus obtenu la permission d'expliquer ma pensée; quand j'eus démontré que si les attributions des Conseils généraux ne s'appliquaient pas seulement à l'examen des importants services de l'administration départementale; qu'elles s'étendaient aussi sur les questions les plus intimes,

Digitized by Google

pourvu qu'elles fussent dans l'intérêt public, l'attention fit place au sourire, l'indulgence à la critique; on trouva que j'avais raison, et bientôt ma proposition fut adoptée.

Si aujourd'hui, Messieurs, devant cette importante réunion de tant de notabilités scientifiques, je venais tenir le même langage, il obtiendrait probablement le même accueil d'hilarité, mais non peut-être le même résultat.

Et pourtant, je pourrais, comme je l'ai fait ci-dessus, faire ressortir en pareil cas l'importance d'un congrès, dont le but, dont le principal besoin est de se procurer des documents plus ou moins précieux; d'étendre, de propager de plus en plus les connaissances humaines; d'approfondir certains points litigieux de la science et de l'histoire; et d'établir enfin une confraternité littéraire entre des hommes que leur savoir ou leur désir d'apprendre a fait ici répondre à un flatteur appel.

Aussi, Messieurs, j'ai l'honneur de venir avec confiance, vous faire une proposition, dont j'essayerai de justifier l'utilité par des antécédents, par des exemples.

L'histoire des peuples ne s'apprend pas seulement par le récit de leurs actions, par l'aspect des monuments qu'ils ont laissés; car souvent un tableau de leurs mœurs et de leurs coutumes les fait connaître davantage, et permet d'apprécier leur degré réel de civilisation ou de barbarie.

Le sujet qui m'occupe, sous ce rapport, Messieurs, a déjà été traité en 1734, sous un autre point de vue, par l'abbé Legendre, dans son ouvrage intitulé : *Les Mœurs et Coutumes des Français dans les différents temps de la monarchie.*

Il en a été de même de *l'Histoire de la vie privée des Français*, qui a paru en 1817.

Enfin, en 1831, l'Angleterre a dû à Joseph Strutt, un ouvrage intitulé : *The sport and pastimes of the people of england* (les Amusements du peuple anglais,) dans lequel l'auteur nous initie aux divers jeux de ses compatriotes depuis le séjour des Romains dans la Grande-Bretagne.

Mais, en général, et quelque curieux qu'ils soient, les faits contenus dans les recueils que je viens de citer, sont presque tous à peu près connus de longue date, et laissent une lacune que votre intervention pourrait contribuer à remplir.

J'ai donc l'honneur de vous proposer, Messieurs, que par l'organe de notre honorable président, Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique, soit prié en votre nom, de vouloir bien engager MM. les Préfets, à se procurer dans chaque canton, un rapport détaillé sur certaines coutumes et cérémonies locales, étranges, bizarres, ridicules même,

Digitized by Google

mais dont l'origine peut-être vient ennoblir ou excuser le but.

Pour me faire pardonner la singularité de ma demande, n'ai-je pas, Messieurs, l'exemple de M. le Ministre lui-même, qui récemment, dans l'intérêt historique, n'a pas dédaigné de faire, dans toute la France, rechercher et recueillir les vieilles chansons de nos ancêtres ?

Quand les portes de l'Académie française se sont ouvertes devant l'un des plus spirituels et des plus féconds auteurs de notre époque, pour sujet de son discours de réception, M. Scribe n'a-t-il pas pris avec autant de talent que de bonheur, l'*Histoire du Vaudeville* !

Rien n'est donc à négliger, Messieurs, pour connaître la vérité sur des usages et des coutumes qui disparaissent chaque jour, et dont, malgré leur peu d'importance apparente, nos descendants nous sauront gré de leur avoir conservé le souvenir.

Si d'ailleurs, on tend de plus en plus à enrichir nos collections des objets matériels ou artistiques dont la découverte met en quelque sorte sous les yeux, la vie privée des anciens, pourquoi ne mettrait-on pas le même empressement à conserver les traditions qui peuvent nous éclairer sur les habitudes de nos ancêtres ?

Tout futile que semble d'abord un pareil sujet, rappelons-nous, qu'en matière historique, tout se lie, tout s'enchaîne, depuis les plus petits effets jusqu'aux causes les plus sérieuses ; et que si, depuis *la Tarasque*, du Midi, jusqu'au *Papa Reuse*, de Dunkerque, et au *Gayant*, de Douai, les populations attachent un grand prix à ces souvenirs traditionnels, c'est que dans les siècles précédents, quelque circonstance mémorable y a donné lieu.

Rechercher, recueillir les faits plus ou moins analogues qui se présentent sur tous les points du sol Français, n'est donc pas selon moi, Messieurs, une mesure insolite, et d'un résultat insignifiant, car toute étrange qu'elle soit, n'est-ce pas le complément obligé de notre histoire ?

Pour vous mettre à même d'apprécier de suite le genre d'investigations historiques dont j'ose vous soumettre le projet, permettez-moi, Messieurs, de vous citer les deux exemples suivants :

Rente d'un dîner.

Dans un ancien titre, renouvelé le 12 mars 1560, et qui est relatif à une rente singulière, nommée : *Le pâté du Val vieilhames*, du nom d'une ferme qui m'appartient et qui est

Digitized by Google

située à Hubersent, arrondissement de Montreuil, on lit ce passage :

« Pourquoi lesdits comparans doivent solidairement à la » chapelle et aumonerie du bourg dudit Samer, aux termes » égaux de la saint Jean-Baptiste et Noël, la somme de » trente-deux livres quatorze sous neuf deniers de franche » et nette rente surcensière par chacun an, qu'ils ont promis » et promettent par ladite voye de solidarité, de continuer » héréditairement et perpétuellement.

» Item, ont reconnu devoir et fournir un repas, ancienne- » ment nommé *le pâté de vieilhames*, aussi par chacun an, » pour huit hommes natifs originaires dudit Samer, au choix » des sieurs administrateurs et receveur de ladite chapelle et » aumonerie, qui se prend et paie en nature sur les lieux, » chez lesdits comparans et leurs successeurs, ainsi qu'ont » toujours fait leurs ancètres et prédécesseurs, entre les jours » des Rois et la Chandeleure, en avertissant, par lesdits com- » parans le receveur en charge, huit jours auparavant ledit » repas pour convenir du jour.

» Lequel repas se consiste : En deux jambons, deux échi- » nées, deux côtelettes, deux andouilles, le tout de porc » gras; trois pattes de poules, dont deux pour mettre sur la » table, et l'autre rapportée audit Samer, suivant l'ancien » usage, par l'un des huit habitants dernier marié ; plus, » deux tartes, deux gâteaux, avec deux plats de soupe ; le tout » bien cuit et accomodé ; la table bien couverte de linge, avec » du bon feu :

» Item, huit pots de bon vin, qui doit se prendre par » lesdits comparants audit bourg de Samer, au choix desdits » receveurs avec la bière, autant que lesdits huit habitants en » voudront dans le temps de la durée dudit repas et pattée » dudit jour, en dedans le soleil levant et couchant.

» Permis cependant, aux deux chefs de chaque maison d'y » participer, et non d'autre qui que ce soit, et autre convenu, » que lesdits huit habitants ne pourront loger ni mener dans » lesdites maisons, aucuns chevaux, ni chiens, etc. »

Comme dans ce repas, Messieurs, on ne voit pas figurer de pâté, tout porte à croire que le véritable nom de cette redevance originale, était *la pattée du Val vieilhames*.

Les trois pattes de poules qu'on y fait paraître, semblent assez confirmer cette dénomination, que l'abondance des mets et liquides ne vient que trop justifier.

Quoiqu'il en soit, les conditions ci-dessus furent strictement suivies pendant plusieurs siècles ; mais comme ces repas dégénéraient assez ordinairement en orgies terminées par des rixes et des batailles, les propriétaires finirent en 1706, par

Digitized by Google

passer avec l'aumônerie de Samer, une transaction en vertu de laquelle le repas *du pâté du Val vielhames* fut converti en une rente ou redevance en argent, et par arrêté de M. le préfet du Pas-de-Calais, du 31 Juillet 1838, le capital de cette rente, ou plutôt de cette *pattée*, a été remboursé, par moi, le 20 novembre suivant au bureau de bienfaisance de Samer.

Procession des sables d'Olonne.

La procession de la Fête Dieu aux sables d'Olonne présente un spectacle extraordinaire, car, le saint Sacrement y est précédé d'une foule de personnages de l'ancien testament: Adam, Eve, Noé, David, Goliath, Salomon, la reine de Sabba, etc., etc., y figurent *en costumes!*....

Cette coutume, qu'on peut regarder comme symbolique, puisqu'elle semble annoncer la venue du Sauveur, est assez singulière pour mériter quelque attention, et trouver sa place dans un recueil d'usages remarquables.

Sans multiplier davantage mes citations, celles qui précèdent, peuvent suffire pour indiquer le véritable but de ma proposition; et en venant ainsi, Messieurs, apporter mon épi à la gerbe commune de vos travaux, j'ai tenté de m'y associer, en vous soumettant une mesure statistique que je crois utile, et pour laquelle, en faveur de l'intention, j'ose réclamer toute votre indulgence.

Après cette lecture qui est accueillie par de chaleureux applaudissements, M. Pigault de Beaupré cite plusieurs autres usages dont le souvenir se perdra bientôt; ainsi dans la ville d'Arras, le maire recevait le premier jour de l'année, sur un coussin vert, une paire de gants blancs dont les doigts étaient remplis de pièces d'or. L'orateur croit qu'il est inutile d'ajouter que depuis un grand nombre d'années cette coutume n'est plus observée.

M. le président remercie M. Pigault de Beaupré de son intéressante communication, et sur sa proposition, ce travail est honorablement renvoyé au comité de publication.

M. Peignée présente ensuite une analyse raisonnée du Roman de Hem, par Sarrasin; il appelle l'attention des hommes d'étude de l'Artois sur un poème dont l'action s'est passée sur les marches de cette province et dans laquelle on voit figurer les seigneurs artésiens et picards dont quelques-uns lui paraissent encore inconnus et que la connaissance de l'histoire locale pourrait tirer de l'oubli.

Ce travail est si important que nous ne pouvons résister au désir d'en citer quelques fragments; en voici le début:

Messieurs, dit M. Peignée, il existe au département des

Digitized by Google

manuscrits de la Bibliothèque impériale à Paris, sous le n° 7609, un volume contenant plusieurs pièces rimées entre lesquelles le *roman du Hem*, d'une écriture du XIV^e^ siècle; malheureusement le premier feuillet de ce poème manque, et vers la fin plusieurs vers ont été rognés par la pourriture du parchemin.

L'auteur du *Roman du Hem* prend soin de se nommer, au début et en parlant du tournoi qui aura lieu

Au bel castel de Hem sour Somme
Sarrasin dist en sa parole
C'un rommant i vaurra extraire
Selonc çau qu'il en vaura faire.

A l'explicit, on lit :

Ci fine li Remans du Hen
Et Sarrasins, s'il l'en est miex
Dist que boine part i ait Diex.

L'œuvre de Sarrasin est, en 4000 vers de huit syllabes, le curieux et naïf récit d'une fête complète, tournoi, danses, banquets, représentations d'épisodes, où figurent dames et chevaliers sous les noms, *les Héros de la Table ronde*, chantés par Chrétien de Troies, *Artus et la reine Genièvre*, *Gauvain*, *le Chevalier au Lion*, et comme toujours *le Sénéchal*, le fameux *Queux*.

La date de l'année et même le jour de la fête ne sont pas oubliés par notre trouvère.

Et pour çou qu'il en souvenra
Ciaus qui venront en nascion
Vous di qu'en l'incarnation
Avoit XII^c^ ans en conte
Themoins celui qui fist ce conte
Et puis IX et X et VIII
Ni avoit plus ne jour ne nuit.

Nous verrons plus tard que ce fut au jour de saint Denis.

Quant au lieu, théâtre de ces joûtes, je dois avouer que sur la foi, et de l'inventaire du trésor des chartes et des historiens de Picardie, incliné d'ailleurs à doter la ville de Ham qui m'est chère, j'avais d'abord compris ce tournoi dans le bagage des faits historiques qui se passèrent sous ses murs.

On voit, en effet, que Guillaume de Longueval, en cédant en l'année 1266 la chatellenie de Péronne au roi Louis IX, fit la réserve *de villâ de Hem*, mots traduits en français dans l'inventaire mentionné par ceux-ci : la ville de Ham.

L'abbé de La Rue, dans son ouvrage sur *les Trouvères*, place en cette ville la fête contée par Sarrasin.

Digitized by Google

M. Francisque Michel, en publiant en 1840 dans la collection in-8° de la Société de l'Histoire de France, *le Roman de Ham*, n'éleva point de doutes sur ce point; s'il eût connu les lieux, sa science et son grand esprit de critique n'auraient point été en défaut. Je lui ai soumis mes observations, et il m'a pleinement autorisé à déclarer qu'il partageait mon opinion, à savoir que le Hem, actuellement simple hameau, situé entre Péronne et Bray, est bien le lieu où les seigneurs de Longueval et de Montauban donnèrent cette mémorable fête, et non la ville de Ham en Vermandois.

Ces deux chevaliers pouvaient très-bien donner rendez-vous à la noblesse au Hem, placé à proximité de leurs manoirs. Ham en eût été fort éloignée; et le sire de Longueval ne figure aucunement dans les actes de cette époque concernant cette ville du Vermandois; le Hem, au contraire, était sur les marches de l'Artois.

J'ai voulu visiter le Hem, en compagnie de M. l'abbé de Cagny, consciencieux auteur de l'*Histoire de l'arrondissement de Péronne*; nous avons vu entre les masures qui subsistent encore le long de la Somme et la ferme située sur la même ligne, une plaine suffisamment étendue et offrant une déclivité douce et régulière vers la rivière. A ce point, quelques traces d'une chaussée conduisant à travers le marécage à un îlot distant de 25 à 30 mètres, aujourd'hui baigné presque constamment par les eaux retenues pour le service des moulins, on aperçoit, à peu de distance, notre ferme en aval. De temps immémorial, les habitants du lieu retirent de cet endroit des matériaux façonnés, de grand et petit appareil, des grès taillés et des débris de tuiles.

Evidemment, il y eut là, autrefois, il y a moins de six cents ans, d'importantes constructions, un manoir, un château fort, dont il ne reste ni souvenirs sur les lieux, ni titres, ni documents, que je sache, autres que ceux relatés ci-dessus.

Et pourtant, ce fut là que les nobles du nord de la France, de l'Artois surtout, vinrent donner pour la dernière fois carrière à ces montres de bravoure et de galanterie déjà défendues comme dangereuses par Saint-Louis et Philippe-le-Hardi et qui furent bientôt entièrement prohibées. Pour la dernière fois aussi, l'on y vit les joûtes chevaleresques entremêlées d'épisodes tirés des aventures *des Héros de la Table ronde*. A moins de nouvelles découvertes, nous ne saurons jamais qui représenta Bruiaut, le chevalier félon, le brave Gauvain, qui fut le grand Sénéchal, le fameux Queux; quant à la belle *Genièvre*, ce fut une parente du comte d'Artois, et le chevalier félon est bien le comte Robert II d'Artois, surnommé le Beau, le Gentil Chevalier.

Digitized by Google

M. Peignée continue l'analyse de l'intéressant roman, et, par de nombreuses citations, en fait connaître l'intérêt d'une manière si savante, que nous ne pouvons résister au plaisir d'en faire quelques citations :

Sarrasin débute par l'éloge de Charles d'Anjou, roi de Sicile, frère de Saint-Louis, se souvenant sans doute de Mainfroi et de Conradin, il dit :

Tout cil qui a lui affaire ont
Le prisent pour sa loialté
Et doutent pour sa cruauté :

Puis il donne un souvenir au roi d'armes, Fauviaus de Suzanne,

Si bon qu'il ni avoit que dire.

J'ai retrouvé, après bien des recherches sans résultat, la curieuse lance de ce chevalier, et cela en plein Montfaucon. En voici l'inscription, telle que lui-même l'avait recueillie à l'abbaye du Mont-Saint-Quentin, près de Péronne.

Chi gist de Suzane Fauviaus
Roi d'armes fors preux et loiaus
Plains der meurs de chevalerie
Esperanche de se lignie.
Vainquierres fu et nient vaincus.
Par tout fu moustrer ses escus
Robers fu apeles par non :
Li vrai Dix li fache pardon.
M. et CC. et LX ans
Mourut dont mains homs fut dolens.

Vient ensuite l'éloge de Robert de Ronsoy, celui-là, des environs de Cambrai, de la lignée du Concy, portant leurs armes, frère de la dame Béatrice d'Offemont, qui donna 10 livres de rente à l'abbaye d'Ourscamp, *où li cors de son frère gist en l'église :*

Preus fu et preus et bien apris
Convoitiés fu pour sa biauté
Et convoitiés pour sa honté.
En ces lieux où il ne fu mie
Tex n'en sait mot, qui a amie :

J'ai cité ces deux derniers vers, pour vous demander de m'aider à en trouver le véritable sens : ainsi ferai-je encore plus d'une fois dans le cours de cet examen.

L'auteur continue ainsi le portrait de Robert de Ronsoi :

Il fu preus en bacelerie
Il fu larges et mout loiaus

Digitized by Google

De menestreus et de hiraus
Estoit adies ses ostex plains
Tous-jors donnait il a II mains.

En toute occasion, notre trouvère tient grand compte de la largesse.

Suit un blâme vigoureux aux gens qui ont conseillé au roi de défendre les tournois où chacun pouvait s'avancer par les armes, et où hérauts, lormiers, maréchaux et selliers trouvaient à gagner la vie.

Neis cil qui œvrent en gisant.

Aussi ceux qui *vendent connins et plouviers* (perdrix) *et bons vins maudissent ces défenses.*

Le poème finit ainsi :

(Sa)rasin en un petit livre
(M)ist les joustes qu'il vit molt dures,
(Et) si i mist le aventures,
(D)ont vous avez oï de beles,
Des chevaliers et des puceles
Et du chevalier au lyon
Qui bons est et de grant renon,
Et toute l'afaire qui i fu;
Et la roïne qui la fu
Li commanda et si li dit
Que, s'il en faisoit un bel dit,
Qu'ele li paieroit si bien
Qu'il ne s'en plainderoit de rien,
Et feroit à sa gent païer.
« Tu ne t'en dois mie esmaïer,
Dist li sires de Basentin :
Je sui pleges, par saint Martin !
Sele men prie tant ne quant. »
— Sire, je m'en tieng bien à tant;
Mais je ne vous refuse mie,
Que vous arés et crouste et mie,
Je pens et croi, encore au Wen (1)
Ci fine li roman du Hen;
Et Sarrasins, s'il l'in est miex
Dict que boine part i ait Biex.

La section écoute cette lecture avec le plus vif intérêt et elle émet le vœu que, si l'espace le permet, le travail de M. Peignée soit inséré dans le compte-rendu du Congrès. Quelle que soit la solution de la commission d'impression, la section

(1) Vinum? — Ou genre?

Digitized by Google

espère que cette analyse faite par un auteur aussi consciencieux et aussi éclairé sera prochainement publiée.

M. l'abbé Destombes, de Cambrai, se fait inscrire pour la lecture d'un travail sur les séminaires anglais établis dans le Nord, et le R. Dom. Lacombe pour quelques développements sur la 9e question du programme :

« Quelle fut, par rapport à l'affermissement du christianisme, à la civilisation et à l'agriculture, l'influence des monastères fondés avant le 8e siècle ? »

La séance est levée à dix heures et demie.

—

Séance du 26 Août.

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence de M. le docteur Rigollot. MM. le comte Félix de Mérode, vice-président du Congrès, l'abbé Lacurie, l'abbé Parenty, Vilbert prennent place au bureau.

M. de Caumont communique à la section des dessins du 13e siècle, copiés sur le manuscrit de Willard de Nonnecourt, par M. Lassus et envoyés par M. Parker, bibliothécaire de l'Université d'Oxford. Ces dessins passent successivement sous les yeux des membres de la section et excitent un vif intérêt; on remarque surtout ceux qui représentent l'ancienne métropole de Cambrai.

M. de Caumont communique aussi un glossaire d'architecture publié il y a un an à Oxford par M. Parker, et exprime le vœu émis par le savant anglais qu'un semblable glossaire soit aussi publié en Allemagne et que Monsieur Reischenperger veuille bien s'en charger.

M. le baron de Hauteclocque, ancien maire d'Arras, ayant obtenu la parole, soumet à la section quelques rapides observations sur l'ancienne organisation municipale de cette ville, dans le but d'établir que les chartes de commune qui lui ont été concédées, n'ont fait que régulariser pour son échevinage, des droits préexistants et antérieurs à Philippe-Auguste ; en d'autres termes que ces chartes sont purement confirmatives et non d'institution spéciale et primitive.

Il croit qu'il peut être utile, à une époque où l'on s'occupe activement de rechercher tout ce qui se rattache à notre ancien droit municipal, de présenter, fût-ce même d'une manière succincte et abrégée, quelques considérations historiques sur l'ancienne organisation échevinale de la ville où siége le Congrès. Il réclame l'indulgence de la section pour la communication qu'il croit devoir faire à cette occasion.

Digitized by Google

Il est assez difficile, dit l'orateur, de reproduire avec une rigoureuse exactitude les diverses organisations qu'a subies l'administration municipale d'Arras. Les guerres nombreuses dont cette ville a été le théâtre, les modifications diverses que les comtes d'Artois ont apporté si souvent à son régime municipal, et surtout l'ostracisme que Louis XI a fait subir aux habitants de cette ville, dans le XV^e^ siècle, alors que ce monarque prononçât l'exil et la confiscation des biens des citoyens qui la composaient, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition, et enfin les désordres des événements révolutionnaires, qui, à Arras, plus qu'ailleurs, ont si cruellement pesé sur ses habitants, à la fin du siècle dernier; toutes ces causes ont nécessairement apporté quelque confusion dans ses archives publiques; et l'histoire de la municipalité d'Arras, compliquée encore par celle de la cité, qui en était pour ainsi dire distincte, et soumise à la juridiction des évêques, ses seigneurs temporels, offre tant de difficultés aux investigations, qu'il devient peu aisé d'en présenter l'analyse.

Cependant, nous allons faire en sorte de reproduire, aussi exactement que possible, mais d'une manière sommaire, les diverses phases de l'histoire de son institution communale.

Il faut distinguer trois choses dans les administrations échevinales: l'institution, l'organisation, l'autorité ou le pouvoir. Celui-ci, dans les temps anciens, paraît d'autant plus considérable, qu'il était tout à la fois civil et judiciaire, en ce sens qu'il comprenait un droit de juridiction et d'administration publique.

En ce qui concerne l'institution, nous ferons remarquer d'abord que la ville d'Arras a conservé, dans tous les temps, les divers caractères auxquels on reconnaît une ville de commune : *Scabinatus collegium*, *majoratus*, *sigillum*, *campana*, *beffredu*, *juridictio*. (Du Cange.) Les chartes accordées à la ville d'Arras, par Philippe-Auguste, en 1194, Louis VIII, son fils, en 1211, Robert comte d'Artois, en 1268, ne sont que confirmatives du droit de commune, lequel était préexistant. Elles n'avaient d'autre objet principal que de régler l'exercice de la justice, police et juridiction des échevins d'Arras.

« Lorsque Philippe-Auguste, dit M. du Bellois dans un mémoire lu à l'Académie des inscriptions, dont il faisait partie, » et Louis VIII accordèrent aux villes de Tournay et *d'Arras* » des chartes de commune, ces princes ne leur donnèrent au» cun droit nouveau; ils confirmèrent seulement ces villes » dans la possession de ceux dont ils avaient joui de temps » immémorial; *Tournay et Arras* étaient deux anciennes » cités de la Gaule-Belgique; ces villes et plusieurs autres, à » la décadence de la maison de Charlemagne, lorsque les

Digitized by Google

» officiers du roi usurpèrent les droits des souverains et ceux » du peuple, avaient été assez puissantes pour conserver leurs » priviléges, et se maintenir dans leurs anciens usages de » rendre la justice à leurs concitoyens, et d'avoir, la direction » de leurs revenus publics, enfin, l'autorité de ces anciens » sénats (en parlant des échevins), qui ont été connus presque » jusqu'à notre siècle. »

Une charte de Philippe d'Alsace, de 1190, (antérieure par conséquent à la première de celles que nous venons de citer), rendue à l'occasion de la pêche et des marais des environs d'Arras, dont le produit devait être appliqué aux fortifications de la ville, dit expressément *Asiamenta omnia ad firmitatem civitatis, emendendam consilio scabinorum*, vient établir d'une manière invincible l'antériorité de ce droit de commune que Philippe-Auguste se borna à confirmer, et fortifier le système dont nous venons de parler. Il est utile toutefois de faire une distinction essentielle entre la ville et la cité d'Arras. Du temps des Romains, les anciennes cités des provinces belgiques, connues sous les noms de Cambray, Tournay, Arras, Thérouanne, Boulogne, etc., étaient comprises dans la 2e division belgique, avec Rheims, Soissons, Amiens, etc., il existait une indivisibilité d'usages et de droits primitifs entre ces anciennes cités. (Itinéraire d'Antonin). Parmi celles qui ont conservé les vestiges de ces anciens usages au milieu des concessions de communes, il faut certainement placer Arras. Mais, ainsi que le remarque fort judicieusement l'auteur d'un mémoire intitulé : *Requête au roi, pour les Etats, les évêques et les bailliages de l'Artois*, au sujet de l'administration des colléges, ce n'était pas la ville d'Arras qui était en possession de ces droits, mais la cité de cette ville qui était d'origine bien plus ancienne.

La nouvelle ville d'Arras n'existait pas avant l'abbaye de Saint-Vaast, fondée au VIIe siècle. Cette ville se forma alors près de la cité d'Arras, sous la mouvance de cette abbaye. L'antique cité d'Arras jusqu'en 1749, époque de l'édit de réunion, n'avait rien de commun avec la nouvelle ville pour l'origine, les droits, les priviléges, les coutumes et les usages.

Ainsi, par exemple, on peut signaler une différence remarquable entre le corps municipal de la cité et celui de la ville. Relativement à la gestion des revenus publics, les échevins de la première n'avaient pas le maniement des deniers publics qui était réservé au corps particulier appelé les Trois-Etats de la cité, et ce corps était composé d'un député de l'évêque, comme seigneur temporel, d'un député du chapitre pour représenter le clergé, et d'un député de l'échevinage

Digitized by Google

représentant le Tiers-Etat. C'est dans ce corps antique des Trois-Etats de la cité que se retrouvaient les droits des cités gauloises conservés par les Romains et où les Druides avaient le premier rang ; les trois ordres étaient composés de seigneurs, d'honorables citoyens et sénateurs, et le dernier ordre, sous le nom de Tiers-Etat, d'affranchis ou d'artisans. Ce système, (cette opinion est partagée par le savant abbé Dubos), semble encore confirmé par le témoignage d'Aulu-Gelle, livre 16, chapitre 13, et celui de Pline, livre 4. En effet, selon ces écrivains, plusieurs villes de la Gaule-Belgique conservèrent, lors de la conquête des Romains, leurs priviléges et usages d'administration municipale par les traités qu'elles firent avec Rome.

Suétone nous atteste, que César permit à plusieurs villes qui avaient bien mérité de la République d'avoir leurs magistrats comme auparavant, et leur laissa leurs lois. Mais on voit que cette liberté était une concession du vainqueur, et ne subsistait que par sa permission.

Il est toutefois probable que, par assimilation, et avec les modifications inhérentes à la situation politique et à la mouvance de la nouvelle ville d'Arras, celle-ci eut, comme la cité, des droits, usages et priviléges préexistants aux chartes de communes que nous avons rappelées.

Quoiqu'il en soit, la Charte de 1194 précitée, fait connaître le mode de nomination de l'échevinage. On y lit, article 45 :

« Outre cela, nous accordons aux bourgeois d'Arras le pouvoir de renouveler *leurs échevins* de quatorze mois en quatorze mois, de manière qu'après chaque expiration des quatorze mois, les échevins qui sortiront alors d'exercice éliront quatre citoyens de probité et de bonne réputation, après avoir auparavant prêté serment de procéder loyalement à cette élection. Ces quatre élus en choisiront, sous leur serment, vingt autres, également honnêtes et irréprochables. De ces vingt-quatre élus, douze entreront à l'échevinage, et les douze autres administreront toutes les affaires de la ville sous l'inspection et la surveillance des échevins, par qui ils feront examiner leur gestion.

» Dans ce même nombre, on procédera, après l'expiration du quatorzième mois, comme dessus, à l'élection de douze échevins et de douze notables ou prudhommes, sans préjudice au droit du mayeur d'Arras, tel qu'il doit exister et tous autres. »

Pour ce qui concerne les juridictions échevinales, nous croyons pouvoir dire, avec Loiseau, que les justices des villes viennent des Romains.

Pour bien comprendre l'usage de ces justices, il convient

Digitized by Google

de se représenter l'état ancien de celles des villes romaines, et de remarquer que celles-ci avaient trois espèces de justices, entre autres celles des *duumvirs* ou magistrats municipaux. ***Municipia***, étaient originairement les villes libres, qui, par leur capitulation, s'étaient rendues volontairement à la république romaine, quant à la souveraineté seulement, gardant néanmoins leur liberté à l'égard de la seigneurie publique et privée, parce que ces villes, vivaient selon leurs propres lois, et sous leurs magistrats : ***Quia suis legibus et sub suis magistratibus vivebant.***

Il faut reconnaître cependant que dans les premiers temps du gouvernement féodal et avant l'institution des communes, la puissance du seigneur absorbait toute l'autorité, et que la justice n'était rendue que par un bailli, gardien de ses droits, tout à la fois son homme de guerre et de judicature.

Plus tard, alors que des chartes de commune concédèrent un affranchissement et l'octroi de certaines immunités ou privilèges, on comprend que les attributions des baillis, sénéchaux, ou tous autres hommes de fiefs, dûrent être amoindries. Ceux-ci conservèrent l'administration des biens, et la recette des domaines et des droits du seigneur; mais leurs fonctions judiciaires furent réduites à ne connaître que certains cas privilégiés, et à n'avoir que la conjure des autres causes civiles et criminelles qui devaient être portées devant les échevinages à l'élection desquels ils devaient présider, sous l'autorité du comte ou seigneur.

Cet état de choses, toutefois, n'était pas absolument celui des anciennes cités de la Gaule-Belgique, lesquelles, ainsi que nous l'avons dit, avaient conservé de la domination romaine, des usages, des droits et privilèges que les chartes de commune n'avaient fait que maintenir et régulariser.

Les échevinages de ces villes avaient conservé et maintenu dans leur intégrité, à toutes les époques, dans leurs attributions, tout ce qui pouvait intéresser leur cité et les droits des citoyens; l'exercice du pouvoir judiciaire, l'administration ou gestion des biens et revenus publics, la prescription des mesures d'utilité générale, etc., etc.

En ce qui concerne l'organisation municipale de la ville d'Arras spécialement, nous terminerons ce rapide aperçu, en disant que la magistrature de cette ville, lors de sa plus complète organisation, était anciennement composée :

d'un grand bailli,
du mayeur,
des échevins,
des conseillers pensionnaires,

Digitized by Google

d'un procureur de ville,
d'un argentier,
du clerc de la ville,
des commis aux ouvrages,
et d'assesseurs.

La parole est à Monsieur le président de la section sur une des divisions de la première question du programme : « Les populations, qui du temps de César et de Comius roi des Atrébates, occupaient les deux cotés du *fretum gallicum* étaient-elles de race tudesque ou de race kymri-belge? »

Il expose les résultats de ses recherches ayant pour objet d'établir que les peuples Teutons n'occupèrent que tard l'ancienne Germanie, qui précédemment était habitée par des Celtes. Ces Teutons n'ont laissé du reste que des cimetières dans lesquels on a recueilli des armes et des bijoux ayant une ornementation toute spéciale, inconnue aux anciens, aux grecs, et qu'on retrouve sur les plus vieux monuments du christianisme dans les Gaules, l'Angleterre, le Danemarck, sur les évangéliaires Carlovingiens, sur les sculptures des tombes, aux porches des églises. Ce caractère d'ornementation tout spécial, conservé pendant des siècles, transmis d'âge en âge, diffère totalement de ce qui a pu être un héritage des latins et c'est ce qu'on appelle style Gothique, Saxon, Scandinave; il n'a eu d'influence que sur l'ornementation, car tout ce qui appartient à l'architecture proprement dite et à la représentation des formes humaines lui est étranger.

Le R. P. Lacombe demande la parole pour quelques observations sur le précédent rapport. Sans entrer dans le fond même de la question qu'il déclare savamment traitée par l'honorable président, il croit devoir protester contre le passage suivant : « C'est de cette grande invasion du 5e siècle que date l'anéantissement de la civilisation ancienne et la destruction de tout ce qui pouvait en conserver le souvenir. Alors commencent les temps obscurs appelés moyen-âge, ou tout fut informe, incorrect, barbare, et l'ignorance si absolue qu'il fallut près de mille ans à l'espèce humaine pour qu'elle parvint à grande peine et avec le secours des débris de l'antiquité peu à peu rappelés au jour, à reconquérir ce qu'elle avait possédé dans les âges antérieurs de l'intelligence. » Le R. P. Lacombe trouve cette assertion trop générale, trop absolue; il demande si on peut traiter ainsi les siècles qui ont produit ces chefs-d'œuvres de l'art chrétien qui excitent l'admiration de tous et dont les membres de la section parcourent actuellement avec tant d'intérêt les dessins qui leur sont communiqués; sans rabaisser l'art classique, qu'il lui soit

Digitized by Google

permis du moins de revendiquer la gloire et les beautés de l'art chrétien. L'assemblée accueille avec applaudissements les observations du R. P. Lacombe.

M. le docteur Rigollot répond qu'en établissant par des preuves matérielles que les ouvriers qui copiaient les manuscrits, qui sculptaient les pierres, avaient reproduit ce qui avait été apporté par les peuples barbares et payens de la race teutonique, il ne prétend pas que cela puisse diminuer la valeur des monuments chrétiens qui peu à peu s'élevèrent à un haut degré de perfection et peuvent sans désavantage être comparés aux chefs-d'œuvres de l'antiquité grecque. Il a voulu seulement montrer la différence absolue du point de départ et l'origine d'un style tout nouveau, d'un goût si opposé à tout ce qui avait existé jusqu'alors et qui, fécondé par le christianisme, se développa à un si haut point de perfection. Ces antiquités dont on parle sont du 4e et du 5e siècle; elles précèdent de beaucoup les miniatures, les pierres sur lesquelles on les retrouve. Ce qui a paru une atteinte portée à la gloire des monuments chrétiens n'a jamais existé dans la pensée de l'auteur; il les admire comme tout le monde, il reconnaît ce qu'ils ont de sublime et n'a voulu en rien diminuer la vénération qu'ils inspirent à tous.

M. Peignée termine la discussion en faisant remarquer que le R. P. Lacombe a donné trop d'extension aux pensées de l'honorable président; elles ne s'appliquent tout au plus qu'au moyen-âge proprement dit, c'est-à-dire au 8e et 9e siècle, où l'art chrétien était encore si informe.

La parole est ensuite donnée à M. Souquet, membre de la commission des antiquités du département du Pas-de-Calais, sur la dixième question du programme d'archéologie : « Existe-t-il dans la Gaule-Belgique des églises du moyen-âge non-voûtées? Quelles sont leurs dates? » etc. A cette occasion il donne une description détaillée de l'église d'Etaples qu'il regarde comme un monument d'architecture romane. Il pense que sa construction est antérieure à l'an mil, date gravée sur une pierre tumulaire dont il donne le dessin. Cette lecture est accueillie avec intérêt par l'assemblée.

M. l'abbé Lamort demande la parole pour communiquer à la section une notice sur la construction des églises au moyen âge. Après avoir payé un légitime tribut à l'empressement religieux avec lequel le Congrès associe dans ses travaux le christianisme et la science, M. l'abbé Lamort énumère à grands traits les productions chrétiennes du moyen-âge dont la fécondité fut telle que l'on comptait alors en France trente mille grandes églises, quinze cents abbayes, huit mille cinq cents chapelles, trois mille prieurés, un million sept cent mille

Digitized by Google

clochers, sans parler d'un nombre infini d'oratoires élevés dans les lieux les plus périlleux, les plus reculés, en faveur des bergers, laboureurs et pâtres. L'église voulait, par des monuments visibles, symboles toujours présents des vérités d'un autre ordre, faire de toute la vie de l'homme, un hymne, un soupir d'espérance, un chant de louanges ou d'actions de grâces. Après des détails intéressants sur le zèle des constructions religieuses qui animaient les chrétiens du moyen-âge, M. l'abbé Lamort se demande comment et par quelles ressources on entreprenait alors ces édifices gigantesques dont la dépense serait souvent aujourd'hui un fardeau presque trop lourd pour une ville et même pour un gouvernement. Il répond qu'après la foi qui était toujours l'âme des constructions chrétiennes de cette époque, la source la plus féconde où l'on puisait, pour l'érection des églises, c'était la munificence des rois et des grands. Souvent aussi on faisait appel au concours des populations dont la vie laborieuse, le régime peu couteux et la simplicité dans le vêtement permettaient des économies qu'on aimait à consacrer au culte religieux. Dans ces âges de foi, ajoute M. l'abbé Lamort, on ne se contentait pas de contribuer par de pieuses libéralités à la construction des églises, on y apportait le secours de son bras et de son génie.

M. l'abbé Lamort se demande si notre siècle laissera un pareil témoignage de son passage ici bas; il entrevoit un symptôme consolant dans l'admiration de notre époque pour les œuvres du passé; et comme gage de la résurrection du génie constructeur d'églises, il cite ce monument si gracieux, si frais, si délicat, si svelte où s'est révélé dans nos murs le talent d'un architecte qui n'est plus déjà à son coup d'essai. Il termine en s'applaudissant de se rencontrer dans le même culte du passé et dans la même émulation pour l'avenir avec les intelligences d'élite qui composent le Congrès.

La section écoute avec le plus vif intérêt la lecture de cette notice qu'elle accompagne de ses applaudissements. Elle se rappelle avec plaisir la lecture que le même membre lui a faite hier sur l'apostolat des missionnaires irlandais dans nos contrées gallo-belges, et émet le vœu que cette lecture soit renouvelée en séance générale.

M. Dancoisne qui s'est engagé à traiter la sixième question d'archéologie : « A-t-il existé des monnaies de verre chez les Gaulois, spécialement chez les gallo-belges? » se présente à la tribune et fait observer que la discussion à laquelle il désire se livrer aurait plus d'intérêt si elle avait lieu en présence de quelques numismates distingués, entr'autres MM. De Saulcy, Duchalais et Hermand qui ne se trouvent pas à cette séance.

Digitized by Google

L'assemblée faisant droit au désir de M. Dancoisne, décide que cette discussion sera ajournée.

La séance est levée à dix heures et demie.

Séance du 27 Août 1853.

La séance s'ouvre à huit heures et demie sous la présidence de M. l'abbé LACURIE.

Sont présents au bureau : MM. de Caumont, l'abbé Parenty, Kervyn de Lettenhove et plus tard viennent prendre place MM. le comte Félix de Mérode, le docteur Rigollot et le R. P. Martin.

La parole est donnée à M. Billet avocat.

L'honorable membre examine cette question soumise au Congrès : « Quels étaient les premiers possesseurs des terrains communaux. » Il déclare, avant d'entrer en matière, que la question qu'il se propose de traiter, n'est pas une affaire de pure érudition, mais bien la solution d'une question d'utilité pratique. Ce ne fut, dit-il, que quand ils méditaient d'envahir ces biens communaux, que les seigneurs parlèrent des libéralités de leurs ancêtres envers les communautés d'habitants ; ils supposèrent le bienfait, pour justifier le droit qu'ils prétendaient avoir de le *retirer* en tout ou en partie. Par une singularité bien remarquable, presque toutes les spoliations dont les communes ont été les victimes, tous ces démembrements de leurs biens opérés jadis, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit, au profit des seigneurs *hauts justiciers* furent motivées sur la mensongère présomption que ces biens avaient été dans l'origine concédés aux habitants des villages par les anciens seigneurs féodaux. La jurisprudence moderne sur cette matière est fondée sur la même supposition. On peut s'en convaincre en ouvrant le répertoire de M. Merlin qui soutient une doctrine et des arrêts anciens, il est vrai, plus hostiles envers les communautés d'habitants que ne le furent les lois féodales. Par *biens communaux*, il entend désigner les *pâturages*, les *marais*, les terres *vaines* et *vagues*, et même quelquefois les forêts pour en tirer des conséquences générales sur tout ce qui concerne cette espèce de biens. M. Billet ajoute qu'afin d'éviter les reproches fondés qu'on adresse quelquefois à ceux qui comme lui sont dans la nécessité de raisonner d'après la loi et sur le témoignage d'auteurs oubliés, il aura soin de rapporter les autorités qu'il aura invoquées. Parcourant à grands traits les phases les plus anciennes de l'histoire de la Gaule, il se demande si au moment de l'occupation de la

Digitized by Google

Gaule par les Francs, tout le territoire fut partagé par les conquérants, soit parce que le pays aurait été désert, soit parce que le peuple vaincu aurait été réduit en esclavage. Pour décider que les communautés d'habitants ont reçu des seigneurs ce qui composait anciennement, ou compose encore aujourd'hui, *les biens communaux*, il faut supposer que les seigneurs étaient propriétaires de toutes les terres; or ils n'auraient pu en être propriétaires légitimes que par la loi de la conquête. Si donc l'histoire nous apprend que toute la Gaule a été partagée entre les conquérants, que les habitants et leurs biens sont devenus la propriété des vainqueurs, il en faudra conclure, avec quelques modernes *feudistes*, que la formation des *villages* et celle des *biens communaux* proviennent nécessairement des concessions faites par les possesseurs de grands fiefs. Mais si, au contraire, tous les monuments historiques nous révèlent que les villages de la Gaule étaient, avant l'invasion des Francs, peuplés de *colons*, et que les *biens communaux* existaient en vertu d'une mesure générale d'administration et comme une condition essentielle de l'exercice de l'agriculture; s'il est constant aussi qu'après leur conquête, les Francs ont respecté l'ordre existant, la présomption qui attribuait aux libéralités des seigneurs la création des villages et des propriétés communales devra disparaître devant l'évidence des faits, pour faire place à la présomption contraire. C'est cette opinion que M. Billet a embrassée, et, pour cela, il s'est attaché à reconnaître quel était, sous le rapport de l'agriculture et des biens communaux, l'état de la Gaule avant son invasion par les Francs; quels changements se sont opérés, au moment de la conquête, dans les premiers siècles qui l'ont suivie, et, de cet examen, il a fait sortir les conséquences, qui selon lui, fixent irrévocablement l'opinion qu'on doit avoir sur l'origine des propriétés communales.

Des études auxquelles M. Billet s'est livré, il résulte, selon lui : 1° que chaque village des provinces romaines, et conséquemment de la Gaule, avait en sa possession une portion de *biens communaux;*

2° Que ces biens étaient inaliénables, et, par une suite nécessaire, imprescriptibles;

3° Que la propriété n'en appartenait pas aux individus vivant dans le village ou la colonie, mais qu'elle était censée attachée aux fonds, dans quelques mains qu'ils se trouvassent, ou plutôt qu'elle appartenait à la colonie considérée comme être politique ou de fiction;

4° Que la communauté vivante n'était nullement *qu'usagère* des biens appartenant à la communauté fictive;

Digitized by Google

5° Que, sous les Francs, comme sous les Romains et les Gaulois, il y a toujours eu des biens communaux, et que les communautés n'en ont été privées que par abus de la puissance féodale; cette vérité résulte des ordonnances de nos rois, de Louis XIV surtout, et de la loi de 1792 en faveur des communes.

M. Pigault de Beaupré signale une erreur dans le travail de M. Billet. Il pense qu'il n'est pas exact de dire que lorsque les Barbares firent la conquête de la Gaule, ils ne dépouillèrent pas les habitants de leurs possessions pour en faire le partage.

Lorsque les Normands firent la conquête de l'Angleterre, ils s'emparèrent aussitôt des terres; de là l'origine de ces immenses fortunes. Les Francs, dit-il, ont dû faire de même.

M. Kervyn de Lettenhove ne partage pas entièrement l'opinion de M. Billet. Il trouve dans les documents les plus anciens, relatifs à l'occupation de la Gaule par les Francs, la preuve que ces terres vagues et les pâturages communaux furent compris dans les donations des rois Francs aux nobles qui devinrent plus tard les feudataires.

M. Billet répond, qu'antérieurement à la conquête de la Gaule, par les Romains, il y avait des biens communaux. Les Romains voulant s'établir dans le pays qu'ils avaient conquis, dépouillèrent sans doute les principaux habitants de leurs propriétés particulières; mais ceux qui possédaient en commun furent respectés dans leurs propriétés; les Francs firent de même lorsqu'ils envahirent les Gaules; mais l'époque à laquelle restèrent beaucoup de propriétés communales fut celle où les seigneurs, soit par privilége, soit par usurpation, s'emparèrent de ces biens.

La discussion étant terminée, la parole est donnée à M. l'abbé Parenty sur la 14e question du programme d'archéologie : « Rechercher et décrire la forme des autels depuis l'origine du christianisme jusqu'au 15e siècle. »

Après avoir expliqué les différents noms donnés à l'autel dans la langue liturgique, l'honorable membre, dans une analyse pleine de faits et de documents, trace l'historique des autels qu'il considère successivement dans les temps apostoliques, dans les catacombes, et dans les siècles qui succédèrent aux temps de persécution. Il les envisage d'abord sous le rapport de la forme, montre comment la nécessité, où ont été les premiers chrétiens dans les siècles de persécution d'offrir le saint sacrifice sur les tombeaux des martyrs, donna lieu à la forme sépulcrale qu'ont eue généralement les autels et à la coutume d'y insérer toujours quelques reliques.

Le savant auteur montre ensuite qu'à part les temps apostoliques la pierre a été constamment la matière qu'on choi-

Digitized by Google

sissait de préférence pour l'érection des autels, matière d'ailleurs adoptée par les peuples primitifs, que Dieu avait prescrite au peuple juif et qu'on retrouve dans les dolmens.

M. l'abbé Parenty énumère ensuite les différents ornements que les autels ont reçus dans les diverses époques. Quant aux rideaux et aux parements qui furent très-longtemps en usage, et dont l'emploi n'est point entièrement oublié, il constate qu'il y en eut d'une richesse extraordinaire et d'un travail exquis. Il ne saurait trop encourager les recherches qu'il y aurait à faire sur cette partie de l'iconographie chrétienne.

Cette lecture, écoutée avec l'attention la plus soutenue, excite de vifs applaudissements.

M. Pernot, après avoir rendu hommage au travail consciencieux de M. l'abbé Parenty, dit qu'il a écrit un mémoire sur la même question ; il promet aux membres de la section de leur communiquer différents dessins qu'il pense devoir les intéresser vivement, mais il demande que la lecture de son mémoire soit remise à la séance suivante. L'assemblée se rend avec empressement au désir de M. Pernot.

Le R. P. Martin pense que M. l'abbé Parenty dans son judicieux travail ne s'est peut-être pas assez étendu sur les autels ouverts au-dessus des tombeaux des saints. L'honorable membre répond qu'il a été retenu par la crainte de donner trop d'étendue à sa notice.

La parole est donnée au R. P. Lacombe sur la 9e question du programme d'histoire : « Quelle fut par rapport à l'affermissement du Christianisme, à la civilisation et à l'agriculture, l'influence des monastères fondés avant le 8e siècle. »

Le R. P. Lacombe considère la question spécialement sous le rapport de l'agriculture. Il montre que cette influence des monastères sur l'agriculture, qui ne saurait être contestée, n'est pas venue d'un système conçu d'avance ni de théories savamment combinées, mais de la seule force que puisaient les moines dans la pratique exacte de la règle monastique, où il est dit que les moines ne doivent s'estimer vraiment moines que lorsqu'ils vivent du travail de leurs mains. Il expose ensuite quelle devait être la fécondité d'un travail accepté volontairement, dirigé par une entière obéissance, et soutenu par la pensée d'un Dieu qui, descendu sur la terre, avait travaillé lui-même de ses mains divines. Le R. P. Lacombe parcourt ensuite les différents objets sur lesquels s'est porté le travail monastique ; il énumère le défrichement des forêts le dessèchement des marais, les travaux d'irrigation, la formation de nombreux étangs pour entretenir les poissons, la culture des terres, de la vigne, et l'élève des bestiaux. Il montre quelle immense influence devait avoir sur les popu-

Digitized by Google

lations un travail exercé dans ces conditions par des milliers de religieux. Il termine enfin en disant que le travail accepté volontairement et soutenu par la prière a été et sera toujours, et en tout temps, un des plus puissants mobiles.

Les considérations du R. P. Lacombe sont accueillies par de chaleureux applaudissements.

L'assemblée décide ensuite qu'elle n'aura pas de réunion le lendemain, dimanche, et s'ajourne au lundi à l'heure accoutumée. — La séance est levée à dix heures et demie.

—

Séance du 30 *Août.* (1)

La séance s'ouvre à huit heures sous la présidence de M. l'abbé Lacurie, vice-président.

Siégent au bureau : MM. l'abbé Parenty, vice-président, de Caumont, vice-président du Congrès et Didron.

En l'absence des secrétaires, M. d'Héricourt en remplit les fonctions.

M. Robaut, pressé par le temps, et appelé par des affaires importantes à Douai, demande au Congrès la permission de donner quelques explications sur les albums qu'il a déposés sur le bureau. Ces albums, contenus dans deux énormes portefeuilles sont relatifs à l'histoire des départements du Nord et du Pas-de-Calais; on y trouve classés sous des divisions parfaitement établies tous les édifices, on peut même dire tous les souvenirs qui intéressent les provinces de Flandre et d'Artois.

M. Robaut s'excuse d'entretenir le Congrès scientifique de France d'une collection locale. M. Pernot fait observer qu'avec l'activité des sociétés savantes, aucune collection, même locale, ne peut être indifférente aux travaux du Congrès.

Après avoir laissé aux membres présents le temps d'admirer ces dessins faits avec tant de soin, M. de Caumont demande la parole. La conscience des dessins, dit-il, leur exactitude, le soin qu'on a apporté dans les caractères architectoniques, doivent mériter à M. Robaut une mention toute spéciale. M. de Caumont exprime donc le vœu que mention de cette collection soit faite en séance publique, que la collection de M. Robaut obtienne un témoignage flatteur de la sympathie du Congrès, et qu'enfin des collections semblables soient pro-

(1) Les membres de la quatrième et de la cinquième sections se sont réunis le 29 Août pour entendre le travail de M. Vincent, de l'Institut, sur la musique des grecs.

Digitized by Google

voquées dans chaque province. Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour appelle la suite de la question relative aux autels, question sur laquelle M. l'abbé Parenty, président de l'Académie d'Arras, a déjà parlé. La parole est donnée à M. Pernot, qui lit un travail sur la même question. Le savant artiste a exposé, dans la salle qui précède celle des séances, de magnifiques dessins d'autels anciens, dessins qui ont fixé l'attention des membres du Congrès. L'orateur prend pour texte une citation de M. le comte de Montalembert; il regrette qu'aucun travail spécial n'ait été publié sur les autels chrétiens, tandis qu'on s'est tant préoccupé des temples, qui, après tout, n'avaient d'autre but que de les couvrir et de les protéger. La question du programme est belle, mais M. Pernot l'agrandira encore, et il traitera l'histoire des autels jusqu'à l'époque moderne. L'historique de la forme des autels jetterait peu de jour sur une question déjà traitée au sein de la section; l'auteur a surtout pour but de flétrir la hardiesse de ces novateurs, qui, selon l'expression d'un orateur religieux, n'ont pas craint de greffer leurs mesquines inventions sur les plus vénérables monuments de l'antiquité chrétienne; le meilleur moyen de ramener à la pureté de la forme est d'étudier la grandeur et la majesté de ces autels qui ne sont pour ainsi dire plus que des exceptions. L'auteur remonte à ces tables primitives sur lesquelles célébraient les premiers apôtres, et il suit l'historique de l'autel jusqu'aux temps modernes. M. Pernot connaît bien la France; il l'a parcourue en artiste et surtout en chrétien; il peut donc citer avec profit et avantage ces nombreux autels que son crayon a recueillis. L'orateur se demande ensuite ce que doit être l'autel : n'est-ce pas, dit-il, pour la religion qu'on doit sonder les profondeurs de la terre afin d'en tirer les marbres précieux et les métaux brillants? M. Pernot, en terminant, veut que l'autel soit pour ainsi dire spiritualisé; il repousse ces ornements inutiles, et de mauvais goût; il ne voit dans l'autel qu'un moyen d'exalter la gloire de Dieu.

M. de Caumont trouve le mémoire de M. Pernot un peu trop absolu; sans doute le gothique est beau, pur, essentiellement religieux, mais il ne faudrait pas pousser jusqu'à l'abus l'amour de cette forme, et le mémoire de M. Pernot pourrait exciter l'ardeur destructive de quelques-uns de ces prétendus restaurateurs du moyen-âge. Dernièrement encore à Laval, M. de Caumont protégeait avec la plus grande énergie un fort beau retable, moderne sans doute, mais qui allait être sacrifié. L'orateur pense que l'on ne doit point réclamer de destruction, car ce vœu trop absolu pourrait plus tard inspirer des regrets.

Digitized by Google

M. Pernot explique son mémoire; il n'a point voulu prêcher une mission contre ces autels dont il croit devoir blâmer la forme; il s'est contenté de répondre à la question du programme, et, selon lui, le meilleur autel est celui qui répond au style de l'édifice. M. de Caumont demande la plus grande prudence; il a vu, en effet, dans ses excursions, des autels qui, s'ils n'étaient point de la meilleure époque architectonique, méritaient cependant l'attention des artistes; on les a détruits pour leur substituer des ouvrages faits par l'ouvrier de l'endroit et qu'on décorait du nom pompeux de menuiserie du moyen-âge.

M. d'Héricourt regrette des porches très-curieux qui ont été détruits pour faire place à un portail grec; la destruction, pour l'imitation du moyen-âge, n'est certes pas plus regrettable que la destruction du moyen-âge pour l'art grec moderne.

M. Pernot revient sur sa première pensée : un autel est déplacé quand il n'est pas en rapport avec l'édifice, et dans cette cathédrale d'Arras, qu'il n'hésite pas à déclarer très-belle, il ne trouverait rien de ridicule comme un autel du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle; si on élevait un autel au milieu du chœur, il devrait appartenir certainement à l'époque bysantine.

M. le comte de Mérode, combattant l'opinion de M. d'Héricourt qui réclamait la conservation entière de tout ce qui existe aujourd'hui, dit qu'on ne peut point fixer de règles, et que la construction des autels doit être inspirée par le bon sens et le goût artistique. Qu'on prenne l'époque actuelle telle qu'elle est, qu'on examine les églises, et l'on verra que, s'il serait regrettable de supprimer certaines parties artistiques qui ne sont pas en rapport avec le caractère architectonique de l'édifice, ce serait malséant de conserver tout ce qui existe. L'orateur cite un exemple tiré de l'église de Solre-le-Château. Dans une question de cette importance, il ne peut, ajoute l'orateur, y avoir de règles absolues. Après une observation de M. Pernot, qui signale de regrettables actes de vandalisme ou, pour mieux dire, de mauvais goût dans l'église de Reims, où l'on a changé les autels, M. de Caumont prend la parole et dit qu'on doit avant tout se garder de détruire ce qui est bien ou même passable pour faire mal.

M. Didron déclare qu'il est avant tout conservateur; toutefois, il y a des exceptions qu'il faut établir. Ainsi, lorsqu'un autel, appartenant à une mauvaise époque, déshonore l'église, ou cache des objets précieux, il est incontestable qu'il doit être sacrifié; mais ces cas sont rares, et ne doivent être appliqués que très-prudemment. Non, il ne faut point détruire pour rétablir des autels dans le prétendu style de l'Eglise, car sou-

Digitized by Google

vent vous ferez moins bien et vous ne recueillerez que des regrets. Il existe en Espagne, dans la cathédrale de Burgos, qui date de la fin du XIII^e^ siècle, des retables remontant à peine à l'époque de Charles-Quint. L'unité de style demanderait leur destruction; ne serait-ce pas cependant une destruction regrettable, puisque nous n'avons en France aucun monument semblable. Souvent M. Didron a été consulté : on lui a demandé s'il ne fallait pas enlever les retables pour donner plus de jour aux églises, et il se félicite d'avoir toujours prêché la conservation.

M. le comte de Mérode revient sur sa pensée; il ne veut point tout conserver; il demande seulement qu'on ne trace pas de limites absolues, mais que le bon sens et l'intelligence soient les seuls guides dans cette occasion. M. Vander Cruisse appuie sur les regrettables modifications de l'autel; il était carré, vous lui avez donné une forme ronde; vous avez donc changé son caractère primitif.

M. Pernot ne comprend pas qu'une discussion aussi longue puisse s'élever à propos de son travail; il n'a eu d'autre but que de répondre à la question qui demandait l'historique des autels; il laisse à chacun son interprétation; quant à lui, son opinion est qu'on a complétement changé la forme des autels; de carrés, on les a faits ronds; à la pierre, on a substitué le bois; quels rapports entre la tombe et ces bizarres ornementations modernes?

M. d'Héricourt croit que la question est suffisamment traitée, d'autant plus qu'elle ne s'est introduite que subsidiairement. Il résulte de la discussion, que tout le monde est d'accord sur l'opportunité de rendre à l'autel sa forme primitive et son caractère liturgique.

La parole est à M. Dumortier sur l'origine de l'ogive dans le comté de Flandre et les pays circonvoisins. Cette question, dit l'orateur, n'intéresse pas seulement la Belgique et les contrées limitrophes, mais elle peut fournir d'utiles éclaircissements à l'histoire de l'art. Si l'on examine attentivement toutes les constructions de forme ogivale, on obtient de curieux rapprochements; mais d'abord, quelle époque doit-on assigner à l'apparition de ce style? Il faut le faire remonter à plus d'un siècle avant l'époque généralement adoptée. L'orateur prend pour base de son système le chœur de la cathédrale de Tournay, dont on a commencé les travaux en 1110. Il sait bien que cette date n'est point d'accord avec l'opinion générale des achéologues, mais cependant il faut incontestablement l'admettre. M. Dumortier a parcouru tous les actes contenus dans les dépôts littéraires de Tournay; il a dépouillé tous les cartulaires de la cathédrale et n'a rien trouvé qui

Digitized by Google

pût un moment ébranler sa conviction. Au contraire, la construction du cœur de Tournay, en 1110, présente tous les caractères de la plus incontestable autorité. Ce fait n'est pas seulement rapporté par des contemporains, mais on trouve des actes nombreux qui le corroborent. C'est ainsi, qu'en 1171, Henri de France, archevêque de Reims, vint avec tous ses évêques suffragants consacrer le chœur nouvellement achevé. Si l'on admet cette opinion, on a un système complet de preuves à l'appui; si, au contraire, on veut que le chœur de l'église de Tournay soit du XIV^e^ siècle, on ne peut citer aucun acte. Bien plus, les documents écrits eux-mêmes fournissent des assertions contraires. On trouve en effet qu'en 1310, les reliques de la cathédrale furent portées processionnellement dans toutes les églises de la Flandre, et qu'on fit une quête pour la restauration du chœur. On trouve aussi, qu'en 1346, on dut refaire les contreforts du chœur ogival qui menaçaient ruine. Or, si l'église était nouvellement construite, comment comprendre ces travaux de réparation, si faciles à expliquer lorsqu'on admet que le chœur de Tournay remonte à 1110. Cette construction ogivale est elle-même en rapport, par sa date, avec tous les autres édifices de la même époque en Flandre. Prenant le chœur de la cathédrale de Tournay comme centre de ses études, M. Dumortier montre qu'autour de lui rayonnent de nombreux édifices de forme ogivale et qui sont plus récents à mesure qu'ils s'éloignent du point qu'il a pris pour départ. Il y a encore une autre observation que peut fournir la comparaison du chœur de Tournay avec les églises de Cologne et d'Amiens; ces trois édifices sont identiques, un seul est sévère, c'est Tournay qui est le plus ancien; là, vous ne verrez pas l'élégance chargée d'ornementations végétales. Amiens en montre un peu plus, Cologne mérite d'être signalé à cause de sa richesse. Se demandant ensuite quelle a été l'influence des croisades sur l'ogive, l'orateur convient qu'elle a été très-grande; sans doute, il existait des édifices contenant des ogives, dès la première croisade; sans doute, ce style était appliqué dans cette Flandre si opulente et si artistique, mais les architectes en rapportèrent cette inspiration qui se modifia selon les écoles diocésaines, dont les tendances particulières doivent être étudiées.

M. Reichensperger ne peut partager l'opinion du préopinant; il espère que les explications données sur les lieux mêmes par M. Dumortier auront un meilleur résultat.

M. Dumortier répond qu'il faut, en histoire comme en archéologie, procéder du connu à l'inconnu; or que connaît-on? des titres, des chartes authentiques, d'irrécusables témoignages

Digitized by Google

d'auteurs contemporains; qu'ignore-t-on ? la date des édifices. Si l'on procède du connu à l'inconnu, on partagera l'opinion qu'il vient d'émettre et l'on admettra la date de 1110.

M. le comte de Mérode fait observer que ce système a contre lui les formes architectoniques si bien caractérisées; cherchant à faire concorder la construction de l'édifice avec les témoignages historiques qui établissent la reconstruction des pilliers, l'orateur croit qu'on peut l'expliquer par l'extrême légéreté qu'on apportait dans les constructions; il cite la cathédrale de Beauvais qui n'a pu supporter la légéreté de son architecture. On ne trouve point de documents écrits, mais du moins les caractères sont trop profondément inscrits sur la cathédrale de Tournay pour que, selon lui, on puisse élever le moindre doute sur sa construction.

M. Givelet de Reims appuie le préopinant; il discute ensuite la date attribuée à Henri de France et croit qu'elle est postérieure.

M. Reichensperger ne trouve rien dans les chartes qui établisse que le chœur de 1110 soit celui qui existe maintenant. On a parlé de connu et d'inconnu. Or, avec les progrès de la science, les caractères architectoniques sont plus certains que les titres mêmes. Cette belle cathédrale de Cologne dont on vantait tout à l'heure encore la magnificence n'a point trouvé pendant plusieurs siècles d'historien qui lui accordât une mention.

M. Dumortier ne peut admettre un système absolu pour le style ogival; il le répète, il faut aller du connu à l'inconnu; tel édifice n'a point de date ? où la trouverez-vous si ce n'est dans les archives ? Au XII^e^ siècle, la Flandre était une riche contrée, elle imprimait le mouvement à la civilisation et comptait de nombreux artistes; l'a-t-on prise pour centre des études archéologiques de cette époque ? non sans doute; on a fait un système sans s'en occuper; là est l'erreur. Mais ce pays, qui possédait des édifices de forme ogivale avant la France, l'Angleterre et l'Allemagne aurait dû être étudié d'abord pour que le système fût applicable à ces royaumes. Cependant tout système doit s'appuyer sur des faits et non point les faits sur le système. On a parlé de la possibilité d'une réparation immédiate du chœur de Tournay; mais comment se fait-il que ces archives si riches, si complètes en renseignements sur la construction au XII^e^ siècle, gardent le silence sur la prétendue construction du chœur au XIV^e^ siècle. On peut tout contester, même la cathédrale de Tournay, même l'histoire de nos temples. (Applaudissements.)

M. Didron fait observer qu'il y a deux écoles en archéologie; elles comprennent ceux qui étudient cette science avec

Digitized by Google

des livres et ceux qui croient que l'archéologie doit être faite sur les édifices comme la botanique s'apprend sur les plantes ; les premiers sont très-sujets aux erreurs ; en veut-on une preuve ? Orderic Vital dit qu'après l'an 1000 la France se couvrit d'un blanc manteau d'églises ; quelques débris à peine en ont été retrouvés par les archéologues et tandis que nous avons tant d'édifices remarquables du XIII^e^ siècle, nous ne trouvons aucun renseignement dans les archives. Si l'on s'en rapporte aux documents écrits, aux articles des journaux, la cathédrale de Chartres brûlait il y a quelques années : elle serait complètement détruite ; on a cependant la preuve du contraire, et l'on sait que les flammes ont dévoré peu d'objets regrettables. L'archéologie est une science d'observations, de comparaisons, on doit l'étudier avec les monuments ; quand on ne le fait qu'avec des livres, on n'arrive qu'au roman archéologique.

M. Dumortier se demande si on pourrait faire l'histoire de la numismatique avec des médailles seulement, comme on prétend faire celle des édifices sans recourir aux documents. On a dit qu'il y avait deux écoles d'archéologie, celle qui étudiait sur les livres, celle qui n'admettait que l'édifice. L'auteur n'appartient ni à l'une ni à l'autre ; il veut qu'on compare les édifices entr'eux, mais aussi qu'on ne néglige pas les documents contenus dans les archives. Si ce système était généralement admis, cinq siècles n'auraient pas absence totale d'histoire de l'art, car depuis l'an 300, l'auteur le démontrera dans un grand travail actuellement sous presse, on construisait en style roman. A la suite d'une excursion dans le Nord de la France, M. Vitté se plaignait de n'avoir pas découvert de monument mérovingien ; la faute en est à ce système exclusif. L'auteur le répète, dès le IV^e^ siècle on construisait en style roman ; Charlemagne essaya de revenir au romain, mais ses essais ne lui survécurent pas.

L'heure avancée engage M. le président à déclarer que la séance est levée.

—

Séance du 31 *Août* 1853.

Présidence de M. l'abbé LACURIE.

Siégent au bureau : MM. de Caumont, l'abbé Parenty, Didron et d'Héricourt.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la question des tombeaux en plomb, M. l'abbé Lacurie s'exprime ainsi :

Digitized by Google

Depuis dix ans la ville de Saintes prend de grands accroissements, et s'étend en aval du pont suspendu, précisément sur le sol de la cité gallo-romaine. Tout un quartier neuf couronne la colline de St.-Vivien dominant la Charente, et de fraîches et coquettes habitations baignent leurs pieds dans le flot courant.

Ici se présenterait une question dont la solution ne serait pas sans intérêt : Pourquoi les villes placées sur les rives d'un fleuve tendent-elles toujours à se développer en aval plutôt qu'en amont ? A cela il y a une cause sans doute. Nous ne la rechercherons pas ici ; cela nous entraînerait trop loin de l'objet de la présente note.

Les travaux de terrassement exécutés pour l'établissement des nouvelles habitations ont mis à découvert des ruines précieuses : thermes publics, bains particuliers, édifices plus ou moins somptueux, citernes, hyposcamtes, conduits d'aqueducs, mosaïques, poteries, médailles, statues, etc., etc. ; le tout était recouvert d'une épaisse couche de cendres et de matières carbonisées. Les restes de l'une de ces habitations gallo-romaines ont dû appartenir à un homme fort riche. Les appartements, généralement peu spacieux, le romain vivait peu chez lui, étaient ornés de mosaïques fort belles. Un seul de ces appartements a été respecté par le propriétaire du terrain qui a compris enfin qu'il devait modifier le plan de la maison qu'il bâtissait ; c'est un cabinet de bains. Le pavé et la coupe sont entièrement couverts de mosaïques. Ce cabinet conserve sa destination première dans la nouvelle habitation. Plusieurs autres appartements ornés également de mosaïques auraient pu être utilisés dans la nouvelle bâtisse ; mais le propriétaire, fort peu antiquaire, avait décidé qu'il placerait ici un choix, là telle autre servitude, de sorte que tout a été sacrifié. Le musée en a profité, car nous y avons fait porter de larges fragments de ces mosaïques. Il est pénible quelques fois de voir certaines gens favorisées des biens de la fortune ; les anciens avaient certes raison de la représenter aveugle.

Sur la crête du coteau, et dans l'emplacement occupé par le prieuré de St.-Vivien (v^e^ siècle), les fouilles ont fait découvrir un grand nombre de sépultures. Généralement ce sont des auges en pierre avec couvercle taillé en pointe de diamant. Ces auges, plus larges à l'une de leurs extrémités qu'à l'autre, renferment une capse en plomb dont la partie supérieure, non soudée, emboîte le fond au moyen d'un pli formant recouvrement tout autour. Quelques unes de ces auges étaient creusées dans des fûts de demi colonnes imbriquées. Un seul de ces tombeaux nous a présenté la forme carrée. Parmi les ossements, qui ont dû appartenir à plusieurs individus, se

Digitized by Google

trouvaient mêlés des vestiges de sandales, une houppe de laine blanche et une boucle carrée en cuivre doré. Du reste, pas le moindre vestige d'inscription soit payenne, soit chrétienne. Tous les tombeaux payens trouvés à Saintes, et ils sont nombreux, portent invariablement les sigles D. M. *Diis manibus*. Les sépultures chrétiennes offrent certains indices auxquels on les reconnaît: c'est un vase rempli de charbon, certaines plantes symboliques, un chapelet, etc. Ici, rien, absolument rien qui puisse mettre sur la voie. Toutefois, la plupart de ces sépultures peu profondément enfouies, sont dans l'enclos du plus ancien monastère bâti à Saintes par saint Vivien (v^e^ siècle); les couvercles des auges offrent une analogie frappante avec le couvercle de l'auge qui renferme les restes précieux de saint Eutrope, premier évêque de Saintes, et cette auge est très-certainement contemporaine de saint Pallais (fin du vi^e^ siècle). Tout ceci porterait à croire que ces sépultures appartiennent à des chrétiens qui auront voulu reposer à l'ombre du *moutier* fondé par Vivien, mort en odeur de sainteté.

M. Dancoisne prend la parole au sujet des monnaies gauloises en verre et en plomb trouvées sur le territoire de Fresnicourt. L'honorable numismate fait surtout remarquer la monnaie de verre, portant l'empreinte d'un cheval, qui a été reconnue véritable par le conservateur du cabinet des médailles de Paris. A l'appui de cette opinion, M. Dancoisne cite les monnaies en verre de la Chine et des Indes, monnaies communiquées par un missionnaire français et artésien qui évangélise ces contrées. Ces médailles présentées à l'examen de la section excitent la curiosité universelle qui s'accroît encore par la lecture de la lettre d'envoi du missionnaire, laquelle indique de quelle manière se fabrique cette monnaie, et quel usage on en fait. M. Dancoisne croit que la monnaie de verre qu'il présente au Congrès est la seule qui ait été découverte jusqu'à nos jours.

Le travail de M. Dancoisne est accueilli par d'unanimes applaudissements et renvoyé honorablement à la commission d'impression.

M^me^ Philippe Lemaître lit une notice dont le but est de rectifier l'erreur où, selon elle, est la ville de Gisors, au sujet d'un prisonnier de distinction qu'elle croit avoir été renfermé dans ses murs. Ce prisonnier paraît, au contraire, avoir été détenu à Arras par l'ordre de Louis XI, qui demanda pour prix de sa liberté qu'on lui donnât des lévriers et lévrières de la race possédée par M. de Bossut; ce qui lui fut accordé, et le prisonnier, nommé Wolfegang de Polhein, chevalier allemand

Digitized by Google

favori de Maximilien, l'époux de la duchesse Marie de Bourgogne, fut mis en liberté au mois de décembre 1480.

Messieurs, dit-elle, n'étant point de la province d'Artois, j'avais pensé qu'aux seuls fils de la Gaule-Belgique, il appartenait de prendre la parole dans votre Congrès; aussi ai-je gardé le silence depuis son ouverture, n'ayant à vous entretenir que de faits étrangers à votre patrie. Aujourd'hui vous m'invitez à rompre ce silence; mais je n'abuserai pas de vos moments, et me bornerai à vous lire une courte notice qui, par un heureux hasard, a quelque rapport avec les événements qui se sont passés dans l'Artois, au quinzième siècle. Voici cette notice écrite dans le but de rectifier ce que j'ai pensé être une erreur relativement à un chevalier de distinction que la ville de Gisors croit avoir été prisonnier pendant quinze ou vingt ans dans ses murs, mais qui selon moi, aurait été enfermé à Arras, peut-être, Messieurs, dans cette prison où a gémi la malheureuse Jeanne d'Arc, prison sur les ruines de laquelle M. le comte d'Héricourt nous a conduits si obligeamment vendredi.

Notre mémoire avait conservé le plus séduisant souvenir de la notice lue par M. le baron de Montreuil, dans la séance archéologique, tenue à Gisors le 4 octobre 1851 par la Société française pour la conservation des monuments historiques de France, et sans plus d'examen, nous étions aussi portée à croire que le personnage mystérieux qui n'a laissé d'autres traces de son existence que les curieux bas-reliefs de la tour dite du Prisonnier ou de la Passion, pouvait réellement bien avoir été ce chevalier nommé Wolfegang de Polhein, qui fut pris par les Français, à la bataille de Guinegate. Mais voici qu'un petit poëme de M. Parin de Sémainville, en élevant à ce sujet des doutes dans notre esprit, nous a conduite à une certitude toute contraire par les recherches auxquelles il nous a obligée. Or, comme M. Blangis, ancien professeur du collége de Gisors, et auteur de la note précitée, avait cité à l'appui de son opinion plusieurs passages de l'histoire des ducs de Bourgogne, par M. de Barante, c'est aussi le premier ouvrage auquel nous avons eu recours pour fixer la nôtre. Nous allons mettre le lecteur en état d'en agir de même en reproduisant ici tous les passages de l'histoire des ducs de Bourgogne qui concernent le chevalier Wolfegang de Polhein. Voici le premier de ces passages et celui que nous regardons comme l'un des plus explicatifs. Il s'agit de la bataille de Guinegate.

« 1479. . . . . Quand les gens d'armes de France » virent cette déroute, ils se lancèrent à la poursuite des » fuyards. C'étaient, pour la plupart, des gentilshommes et » des chevaliers richement armés et vêtus..... Un chevalier *allemand*, nommé Wolfegang de Polhein, *le plus grand*

Digitized by Google

» *ami et favori du duc Maximilien*, fut aussi pris, etc. » (Tome 8, p. 14.)

Il est donc évident, d'après ce passage, que Polhein n'était pas Artésien, non plus que favori de la duchesse Marie de Bourgogne, comme l'a prétendu M. Blangis, mais qu'il était celui de Maximilien qui l'avait ou amené, ou fait venir d'Allemagne à sa cour. Le passage suivant ne fait que confirmer le premier.

« (Louis XI) ordonna à son prévôt, Tristan l'Hermite, de » prendre cinquante des nouveaux prisonniers que les Fran- » çais avaient entre les mains, et d'aller les pendre dans les » lieux les plus apparents de l'Artois. Tristan se mit à la tête » de 800 lances et de 6,000 francs archers. Il vint d'abord de- » vant la ville d'Aire, etc. De là il s'en alla devant St.-Omer, » Douai, Lille, faisant toujours ce que le roi lui avait ordonné. » Pour se conformer à sa volonté, il avait pris *Wolfegang de* » *Polhein* et l'allait pendre tout comme les autres; mais le roi » qui avait su *combien le duc Maximilien aimait ce jeune sei-* » *gneur*, ne voulut pas lui faire cette offense et ce chagrin. Il » envoya *ordre de le garder en prison*. Le messager arriva à » temps pour sauver le sire de Wolfegang.

» Le soin qu'avait pris le roi pour qu'il fût épargné, la di- » ligence du message, qu'il envoya, furent fort remarqués, et » une erreur produite par le nom de Polheim, fit répandre le » bruit qu'il s'en était fallu de peu que Tristan ne pendît le » fils du roi de Pologne. » (V. pag. 22.)

Voici maintenant à quel prix Louis XI mettait la délivrance de Wolfegang:

« Vous ne me mandez pas si vous avez reçu les lettres, » etc.... Je serais bien ébahi si elles étaient perdues. A l'égard » de la délivrance de Polhein, il n'y a homme qui ait pouvoir » là-dessus que M. Du Bouchage, *et je veux avoir les lévriers* » *et lévrières de Bossut*. Adieu, Messieurs.

» Au Plessis, 13 Novembre (1480).

» Ces lévriers dont parlait le roi, était une de ces fantaisies » où sa volonté n'était pas moindre que pour les grandes » affaires. Wolfegang de Polhein, favori *du duc* Maximilien, » fait prisonnier à la journée de Guinegate, avait été enfermé à » Arras, et depuis plus d'un an, le roi ne voulait pas consentir » à le délivrer, ni à le mettre à rançon. Le duc avait plusieurs » fois demandé qu'on mît un terme à sa longue détention. » Madame Marie en fit même prier le roi comme d'une chose » qui lui tenait au cœur et l'affligeait beaucoup. Enfin un jour » que quelques envoyés de Flandre étaient venus trouver le » roi à Tours, ils lui parlèrent encore du chagrin qu'avait leur » dame et maîtresse au sujet de Messire Wolfegang. Il ne leur

Digitized by Google

» répondit rien ; mais à leur départ M. de Solliers leur dit en » confidence que le roi voulait absolument avoir des chiens de M. » de Bossut, et que si l'on trouvait moyen de les lui donner, » il rendrait la liberté à Messire Wolfegang. (V. p. 62 et 63).

» A leur retour les envoyés conjurèrent M. De Bossut » de vouloir bien se dessaisir de quelques-uns de ses beaux » lévriers dont la race était si célèbre, et qui était si fort » enviée des chasseurs. Cela lui coûta beaucoup, mais enfin il » y consentit, et l'on écrivit aux ambassadeurs du roi d'en- » voyer prendre les chiens avec un sauf conduit.» (Année » 1480).

C'est ainsi que se termina la captivité de Wolfegang de Polhein, et ce sont les faits que nous venons de rapporter qui nous paraissent établir, d'une manière incontestable, que ce chevalier ne peut être le prisonnier de Gisors. Premièrement, on ne voit point que Wolfegang ait été détenu à Gisors ; il le fut à Arras. En second lieu, il ne resta ni vingt ans, ni quinze ans en prison, mais seulement dix-huit mois ou deux ans, ayant été fait prisonnier à la fin de juillet 1479, pour être délivré en décembre 1480 ou au commencement de l'année 1481. En supposant même qu'il n'eût obtenu sa liberté qu'à la mort de Louis XI, il n'eût encore passé que quatre ans en prison, ce roi étant mort le 30 août 1483. Enfin Polhein n'était ni Bourguignon, ni favori de Marie de Bourgogne, mais chevalier Allemand. Et si la duchesse s'entremit pour le faire mettre en liberté, ce ne fut, très-probablement, que par complaisance pour son mari, dont Wolfegang était tant aimé. De plus, est-il vraisemblable que si ce chevalier eût été l'auteur des bas-reliefs de la Tour de la Passion, il eût francisé son nom au point d'écrire Poulain pour Polhein, ainsi qu'on le voit dans l'invocation à la Vierge qui existe à l'intérieur des murs du cachot de Gisors, invocation dont voici les termes :

« *O Mater Dei memento mei Poulain.* »

Si, après ce qui vient d'être lu, on nous demandait quel était ce fameux prisonnier de Gisors, nous avouerions que nous sommes tout aussi ignorante que chacun à cet égard ; mais que nous penchons beaucoup pour la version de M. de Sémainville, parce que nous y retrouvons des traits d'histoire qui lui donnent un grand air de vraisemblance. En effet, nous y voyons figurer un chevalier de l'Etoile ; or, il y avait en France, au XIV^e^ siècle, un ordre de chevalerie de ce nom que le roi Jean avait restauré en 1351, mais qui cessa d'exister sous le règne de Charles V, qui, le voyant tomber dans l'avilissement, à cause de sa trop grande quantité de chevaliers, dit Mézeray, fit de l'étoile, que chaque membre devait porter

Digitized by Google

brodée sur son manteau, le signe distinctif des chevaliers du Guet, à Paris. Secondement, le domaine de Gisors a réellement appartenu à la veuve de Philippe de Valois, Blanche d'Evreux et de Navarre, morte à Neaufles-Saint-Martin, en 1398. Quoiqu'on en ait dit de la clémenee de cette princesse, à laquelle, dit M. de Sémainville,

. . . . . L'histoire donne
Une douceur égale aux lys de sa couronne,

il se peut qu'elle lui ait fait une fois défaut, surtout si elle avait pour motif une trop hardie tentative d'amour, la colère de cette reine, qui, après la mort de Philippe de Valois, étant demandée en mariage par Pierre, roi de Castille, répondit fièrement à ses ambassadeurs : *Que les reines de France ne se remariaient point.* Au reste, l'on peut vérifier l'écusson en question; s'il porte réellement les armes de Blanche d'Evreux, ce sera déjà un pas fait vers la vérité; or, la vérité est le but que tout historien doit poursuivre avec autant d'ardeur que de persévérance.

M. l'abbé Lamort communique un reliquaire du treizième siècle provenant de l'abbaye du Verger, à Oisy. Ce précieux monument de l'orfèvrerie du moyen-âge, échappé providentiellement à la destruction, traversa, entre deux plafonds où on l'avait caché, toute l'époque de la révolution. Il est maintenant la propriété de M. Charles Hary, qui s'est fait un bonheur de le présenter à l'examen des membres de la section. M. l'abbé Lamort fait en peu de mots l'historique de ce curieux monument, dont le reliquaire de la Sainte-Épine, conservé aux Dames Augustines d'Arras, ne serait que l'imitation et la copie. On sait que le reliquaire de la Sainte Epine fut laissé aux Religieuses Augustines par Dame Monique Payen, l'une des dernières religieuses de l'abbaye du Verger.

Le R. P. Martin, plaçant sans hésitation ce monument à l'époque qui précède immédiatement saint Louis, fait remarquer que l'ensemble de ce chef-d'œuvre a atteint cette perfection de l'art qui caractérise une époque et qui ne peut plus être suivie que de la décadence. Il le regarde comme appartenant à cette précieuse série d'ouvrages d'orfévrerie provenant de l'abbaye d'Oignies, conservés à Namur et dûs au burin du célèbre Hugot.

A l'occasion du médaillon présentant Adam enseveli, selon la tradition, sur le mont Calvaire, et sortant du tombeau, tenant à la main la coupe du saint Graal, le R. P. Martin rappelle le sublime symbole des deux Adam tracé par saint Paul. Entrant ensuite dans l'examen des détails, il en fait admirer la richesse et le fini. Il termine en faisant des vœux pour que

Digitized by Google

ce rare monument, reproduit par le crayon ou le burin, puisse offrir aux amateurs et aux artistes, un type achevé d'une orfévrerie religieuse que nous serions heureux de voir renaître. La brillante improvisation du R. P. Martin est écoutée avec une religieuse sympathie.

A propos de ce monument M. Didron fait remarquer la supériorité de l'orfévrerie religieuse des douzième et treizième siècles, sur celle du quinzième et du seizième. Il en résulte une discussion très-savante à laquelle prennent part MM. Reichensperger, Didron, le comte de Mérode et le R. P. Martin, qui approuve hautement à cet égard l'opinion de M. Didron. M. Didron s'élève aussi contre la prétention que l'on a eue au quatorzième, au quinzième et surtout au seizième siècle, de donner aux objets d'ameublement intérieur la forme architectonique des grands édifices; il déplore que trop souvent aussi la forme générale soit amoindrie par la profusion des détails.

M. Reichensperger voit avec peine que dans les riches productions de l'orfévrie du moyen-âge, on attache généralement aujourd'hui trop de prix à la forme artistique et à la valeur purement archéologique, de manière que le but primitif qui était le respect des saintes reliques en soit dénaturé. Il voudrait qu'à l'exemple des anciens temps, ces augustes monuments fussent encore, dans les circonstances solennelles, exposés avec les reliques qu'ils contiennent à la vénération des fidèles.

Le R. P. Martin espère obtenir de M. Charles Hary, l'autorisation de prendre le dessin de ce beau reliquaire, et M. Didron se propose de le reproduire au moyen de la gravure.

La séance est levée à dix heures et demie.

—

Séance du 1er Septembre 1853.

La séance s'ouvre à huit heures sous la présidence de M. le comte d'Héricourt, secrétaire-général du Congrès.

M. l'abbé Lamort donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté.

M. le président lit un mémoire présenté au Congrès par M. l'abbé Destombes, directeur au petit séminaire de Cambrai, sur cette question : « Quels sont les séminaires et collèges Anglais qui ont été fondés, au XVI^e^ siècle, dans le nord de la

Digitized by Google

France, et quels services ont-ils rendu à la religion catholique? »

Dans cette notice assez étendue, le savant professeur, déjà connu par sa belle vie de saint Amand, donne les détails les plus intéressants sur la persécution exercée par la reine Elisabeth contre les catholiques d'Angleterre; il montre qu'au moment même où cette reine croit anéantir dans les profondeurs d'un cachot les derniers de ces bénédictins, qui ont tant contribué à l'établissement et à la propagation de la foi dans ce royaume, au moment où elle interdit aux jeunes catholiques l'entrée des universités d'Oxford et de Cambridge, Dieu appelle de l'université même d'Oxford le prêtre qui doit contribuer le plus à conserver la vieille foi catholique dans l'Angleterre, en perpétuant son sacerdoce.

Ce prêtre, c'est le célèbre Guillaume Allen! Aidé de Philippe Morgan, autrefois recteur du collége Oriel en Angleterre, et du docteur Jean Vendeville, il fait un appel à tous les jeunes étudiants des universités d'Oxford et de Cambridge, répandus dans les différentes écoles de France et des Pays-Bas. Il les invite à venir se joindre à lui pour former une communauté, et par leurs efforts réunis commencer l'œuvre sainte qu'il a entreprise: la restauration catholique de leur patrie par l'apostolat ou par le martyre. Tel est le faible commencement de cette œuvre qui devait avoir de si prodigieux résultats.

Bientôt le nombre des sujets augmenta. Trois principaux monastères du diocèse d'Arras, les abbayes de Saint-Vaast, de Marchiennes et d'Anchin, s'intéressent en faveur de cette communauté, jeune et étrangère, qui se forme auprès d'eux. Le savant auteur fait ensuite le détail des épreuves que subit cette œuvre naissante, excitées par la politique jalouse d'Elisabeth; il rappelle la fondation du collége de St.-Omer, le rétablissement de la congrégation anglaise de saint Benoît favorisé surtout par le célèbre abbé de Saint-Vaast, dom Philippe de Caverel. C'est par lui que sont jetés les fondements du collége qu'occupent encore aujourd'hui à Douai, les bénédictins Anglais. Cette congrégation, à peine établie, se trouve en état de fonder de nouvelles colonies avec les nombreux jeunes gens qui arrivaient de toutes parts à Douai. Enfin, l'auteur signale en terminant, comme une gloire nouvelle de l'église d'Arras, la fondation à Paris d'un collége connu sous le nom de collége d'Arras; c'était là que des prêtres anglais, vivant en communauté sous une sage règle, se livraient à la composition d'écrits destinés à combattre les erreurs qui se produisaient chaque jour en Angleterre.

Ce mémoire, écouté avec une religieuse attention, excite

Digitized by Google

des applaudissements unanimes, et l'assemblée en décide l'impression.

M. le président prie M. le vicomte de Cussy de vouloir bien communiquer quelques détails sur l'intéressant voyage qu'il vient de faire en Allemagne. L'honorable membre regrette de ne pouvoir répondre au désir de M. le président. Il ne lui serait pas possible en quelques instants, sans y être préparé, de donner un résumé de tant de souvenirs que lui a laissés cette excursion. Toutefois, il donne quelques détails sur les remarquables cathédrales de Bamberg et de Ratisbonne, ainsi que sur les intelligentes restaurations exécutées par les ordres du roi de Bavière. Il signale en particulier que les tours de la cathédrale de Laon se retrouvent reproduites fidèlement à celles de Bamberg; c'est le même style, ce sont les mêmes dessins.

M. de Caumont, au nom de la Société française établie pour la conservation et la description des monuments historiques de France, prie MM. les membres de vouloir bien se rendre au Congrès archéologique qui aura lieu le 23 juin 1854, à Moulins. Cette association fondée en 1833 a déjà rendu d'éminents services. La session de cette année, qui a eu lieu à Troyes, a été remplie par des travaux nombreux et importants. M. de Caumont croit pouvoir assurer que la session de 1854 trouvera un honorable et intelligent patronage auprès de Mgr. l'évêque de Moulins qui a repris dans ses ornements et son sceau les formes du moyen-âge. M. de Linas se plaît aussi à rendre le même témoignage d'un des grands vicaires de Mgr. de Moulins, M. l'abbé Vantroyen, autrefois professeur au grand séminaire d'Arras.

M. Jules Perrin, d'Arras, dépose un mémoire sur la 13e question du programme d'archéologie déjà traitée par M. Pernot : « Rechercher ce qui a pu donner cours à la croyance populaire que Charles-le-Hardi, dit le Téméraire, n'avait pas péri devant Nancy en 1477. »

Ce travail présenté tardivement est renvoyé au comité de publication qui en appréciera l'importance.

Avant de lever la séance, M. le président félicite ses collègues de l'activité qu'ils ont apportée dans leurs travaux; grâces à eux un grand nombre de faits jusqu'à présent obscurs ont été l'objet de discussions aussi savantes qu'approfondies. M. d'Héricourt les énumère rapidement, mais il appuie principalement sur ces études d'histoire religieuse qui ont eu pour objet l'influence des missionnaires Scoto-Irlandais, et les services rendus à la civilisation et à la science par ces missionnaires anglais qui au XVIe siècle vinrent défendre la foi si solidement établie par leurs prédécesseurs. On est toujours

Digitized by Google

sûr d'intéresser lorsqu'on rappelle de semblables souvenirs.

Le Congrès d'Arras a d'ailleurs sa place marquée dans les fastes littéraires du nord de la France; on consultera avec fruit ses compte-rendus, et l'on appréciera ainsi la profondeur des recherches, la solide érudition, l'esprit de foi qui sont le cachet spécial des travaux de la section.

Après cette improvisation, M. le président déclare que la séance est levée et que la session est close.

—

Cinquième section.

LITTÉRATURE ET BEAUX ARTS.

—

Séance du 24 Août 1853.

La cinquième section du Congrès scientifique de France, s'est réunie à onze heures, sous la présidence provisoire de M. Vincent, membre de l'Institut.

On procède à l'élection d'un président et de quatre vice-présidents.

Voici le résultat du scrutin.

Président : M. VINCENT, membre de l'Institut.

Vice-Présidents : MM. DELALLEAU, recteur de l'Académie du Pas-de-Calais;
PERNOT, délégué de la Société libre des beaux arts de Paris;
SEURE, président de l'Athénée de Paris;
ROBERT Victor, membre de plusieurs Sociétés savantes.

M. le président remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en lui confiant la direction de leurs travaux, lorsqu'il n'était venu que pour s'y associer. Toutefois, ils peuvent compter sur son zèle ainsi que sur sa reconnaissance.

M. le comte d'Héricourt, secrétaire général, rappelle aux membres de la section que des promenades et des excursions archéologiques auront lieu tous les jours à une heure, et il les invite à y prendre part. Il regrette les monuments détruits par la guerre et surtout par les commotions politiques du siècle dernier; les collections ne sont ni riches, ni nombreuses, mais partout le véritable artiste sait glaner, et il espère que

Digitized by Google

ces excursions ne seront point sans profit pour ses collègues. Il termine par une énumération rapide des monuments que le Congrès doit visiter aujourd'hui.

Lecture est faite des différentes questions que renferme le programme de la cinquième section.

Voici les questions pour lesquelles, dès à présent, des membres du Congrès se font inscrire.

2e Question : « Apprécier l'interprétation qu'a faite Monsieur Forster, des nombreuses inscriptions qui recouvrent les rochers du désert de Sinaï, particulièrement ceux qui sont situés dans la partie appelée par les Arabes la *Vallée écrite*. Les conclusions admises déjà par plusieurs recueils scientifiques peuvent-elles être sérieusement combattues? »

M. l'abbé Van Drival présentera un travail sur cette question.

5e Question : « La langue flamande a-t-elle eu une certaine influence sur les dialectes romans (écrits ou parlés) qui sont en usage dans les contrées voisines de la Flandre, et à quelles causes faut-il attribuer cette influence? »

M. Gachet, de Bruxelles, avait promis un mémoire sur cette question; il est retenu par une indisposition; mais M. le secrétaire général espère qu'il voudra bien adresser son travail ainsi qu'il en a été prié.

6e Question : « Quels sont les mots et les locutions qui appartiennent en propre au patois artésien, et qui ne se rencontrent point dans les provinces voisines? »

M. Vilbert, de Cambrai, s'est chargé de la traiter.

9e Question : « Les représentations des mystères furent très-nombreuses en Artois au XVe et au XVIe siècles. Indiquer les documents inédits qui permettraient de faire l'histoire de l'art théâtral dans ce pays pendant cette période. »

La Société des antiquaires de la Morinie a pris l'engagement d'envoyer un mémoire sur ce sujet.

10e Question : L'art dramatique peut-il devenir véritablement utile aux bonnes mœurs, et quelle direction peut-il recevoir pour atteindre ce but? »

MM. Robert Victor, Seure, et Feuillet, juge-de-paix, à Lyon, se sont fait inscrire pour traiter cette question.

12e Question : « Exposer les principes de la musique des anciens Grecs, et les emprunts que lui ont faits le plain-chant et la musique liturgique »

M. Vincent, de l'Institut, traitera la première partie de cette question; M. l'abbé Cloet, curé d'Annay, parlera sur la seconde.

13e Question : « Quelle a été l'influence exercée par les Trou-

Digitized by Google

vères sur la musique du XII^e^ et du XIII^e^ siècles, sous le rapport de la mélodie et de l'harmonie? »

Ce sujet sera traité par M. de Coussemaker, de Dunkerque, si la session du conseil général lui laisse des loisirs.

M. Pernot parlera sur la quatorzième question.

« Des musées de département, de leur but et de leur utilité; réformes et améliorations que l'on pourrait introduire dans leur organisation »

On attend aussi, sur cette même question, un travail de M. de Chennevière, inspecteur des musées départementaux.

MM. Lecesne et Seure se font inscrire pour la quinzième question, qui est ainsi formulée :

« Quelles sont les tendances de la peinture au XIX^e^ siècle, et, parmi ces tendances, quelle est la meilleure? »

16^e^ QUESTION. « Comment pourrait-on régénérer la peinture religieuse, et quelle direction conviendrait-il de lui donner dans l'intérêt même de l'art? »

Un mémoire sera présenté sur cette question par M. Demory, Charles; M. Pernot prendra aussi la parole sur ce sujet.

La question suivante a été proposée par M. Robert Victor, pour être ajoutée au programme après l'approbation du bureau central : « Quelle est l'influence de la poésie en *général* sur les mœurs? »

M. Pernot, à l'aide de plusieurs considérations pleines de justesse et d'exemples parfaitement choisis, soutient, sur l'idée de la convenance, qu'il doit toujours y avoir entre le lieu auquel sont destinées les peintures et l'objet de ces peintures elles-mêmes, une thèse que l'on peut formuler en la question suivante :

« De la peinture murale; de la nécessité de ne traiter que des sujets en rapport avec la destination des monuments qu'ils décorent. » Ces idées développées seront considérées comme un appendice de la seizième question relative à la peinture religieuse.

M. Robert propose une question incidente, sur laquelle une discussion très-intéressante s'établit entre l'orateur et M. l'abbé Planque; MM. Lecesne, Pernot, de Linas, de Mallortie y prennent part. La question est celle-ci : « Quelle différence y a-t-il entre la poésie en prose et la poésie poétisée? » La conclusion de cette discussion est que la poésie consiste bien plus dans le fond que dans la forme, dans l'invention, l'inspiration, la création, l'éclat des figures, que dans la versification, laquelle peut être considérée indépendamment du rhythme proprement dit. Toutefois on convient qu'on ne doit pas abuser de cette manière large de considérer

Digitized by Google

la poésie, et qu'on doit bien se garder de vouloir faire un genre particulier de littérature de ce qu'on appelle la prose poétique.

La séance est levée à une heure.

Séance du 25 Août 1853.

Président M. PERNOT, vice-président.

Siégent au bureau : MM. Seure et Robert, vice-présidents.

En l'absence de M. l'abbé Van Drival et de M. Wicquot, retenus, le premier, à la Commission des Antiquités départementales, et le second, à l'examen des institutrices, M. Derode veut bien accepter les fonctions de secrétaire.

M. Pernot donne lecture d'une lettre de M. Vincent qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Vilbert parle sur la 6e question : « Quels sont les mots et les locutions qui appartiennent en propre au patois artésien et qui ne se rencontrent pas dans les provinces voisines. »

Après un exorde où il s'excuse d'aborder, ainsi et presque à l'improviste, un sujet si important qui mériterait un mémoire particulier, on ne doit pas s'étonner, dit M. Vilbert, de trouver dans le patois picard des mots qui appartiennent également au Rouchi, au wallon ou au patois cambraisien, lorsqu'on sait que ces mots sont particulièrement usités dans les communes qui séparent les arrondissements de Valenciennes, de Douai ou de Cambrai.

Quant aux mots qui sont propres à chacun de ces arrondissements, dire dans quelles communes on les emploie, c'est tracer en quelque sorte la délimitation des anciennes peuplades qui habitaient nos contrées avant la constitution définitive de la nationalité française.

L'orateur signale surtout entre le Picard et le Cambraisien une différence saillante dans la conjugaison et cite particulièrement les désinences du futur et du conditionnel.

Le Cambraisien n'a que deux terminaisons. L'Artésien en a six qui ont le plus grand rapport avec le conditionnel français.

M. d'Héricourt parle sur la 7e question et fait espérer que M. Arthur Dinaux, récemment arrivé, prendra la parole sur ce sujet qu'il possède d'une manière si éminente.

M. le baron de Stassart, président du Congrès entre dans la salle et sa présence est saluée par de chaleureux applaudissements. L'honorable membre prend place au bureau, et la séance continue.

Digitized by Google

L'ordre du jour du 26 Août portera l'indication de la 2e et de la 7e question.

M. Derode propose au bureau de porter à l'ordre du jour de samedi une lecture sur *les lois de la progression des langues*.

Cette proposition est appuyée et sera soumise au bureau central.

M. O. Seure, en l'absence de matières à l'ordre du jour, a la parole et expose dans une rapide improvisation, un système de philosophie qui se résume à une pensée qu'il appelle chrétienne, parce qu'elle est divine et humaine; divine, parce qu'elle honore la divinité dans sa plus belle manifestation, le génie de l'homme; et humaine, parce qu'elle ne perd pas un seul instant de vue le perfectionnement moral de l'humanité.

L'assemblée écoute l'orateur avec un vif intérêt et l'applaudit chaleureusement.

Sur la proposition de M. Kervyn de Lettenhove, l'assemblée émet le vœu unanime que la remarquable poésie de M. Seure soit lue à la séance publique.

La séance est levée.

—

Séance du 26 Août.

Président : M. VINCENT, de l'Institut.

M. le baron de Stassart président du Congrès, MM. Pernot, O. Seurre et Robert siégent au bureau.

M. le président lit une lettre de M. Timothée Riboli de Parme, exprimant ses craintes de ne pouvoir arriver assez tôt pour lire un mémoire sur la dixième question, et demandant qu'il en soit donné lecture.

Le mémoire de M. Riboli sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Il est fait hommage au Congrès des dessins de M. Parker d'Oxford.

M. Parker exprime le vœu de voir pratiquer en France ce qui a lieu en Allemagne et ailleurs, et demande qu'il soit rédigé un vocabulaire archéologique.

M. l'abbé Van Drival a la parole sur la deuxième question, qui est ainsi conçue : « Apprécier l'interprétation qu'a faite » M. Forster des nombreuses inscriptions qui recouvrent les » rochers du désert de Sinaï, particulièrement ceux qui sont » situés dans la partie appelée par les Arabes la *Vallée écrite*.

Digitized by Google

» Les conclusions, admises déjà par plusieurs recueils scien-» tifiques, peuvent-elles être sérieusement combattues? »

Le travail de M. Van Drival est divisé en trois parties : dans la première, il expose le fait même et trace une description rapide et nette de l'état, de la nature et de la forme de ces inscriptions si curieuses; puis il se demande qui a tracé ces monuments et ce qu'ils signifient.

Rendant compte, dans une seconde partie, du système d'interprétation proposé par M. Forster, M. Van Drival est amené naturellement à citer un certain nombre des traductions de M. Forster, lesquelles sont saisissantes d'intérêt et rappellent, quoique dans un langage différent, les faits principaux que raconte la Bible. Enfin, dans la troisième partie, la plus importante sans doute, il examine avec soin les raisons que M. Forster apporte à l'appui de son système. D'abord, il donne un résumé des articles pour et contre publiés par les journaux français et étrangers : *La Revue the church of England; the Theologian; le Journal asiatique de Paris; les Annales de Philosophie chrétienne; le Journal des Savants.* Il réfute le système du professeur Beer, montre la tradition sur ce point, puis les raisons intrinsèques fondées sur les découvertes de Champollion et sur celles de M. Forster lui-même à Hassan Ghorâb; enfin, il conclut à l'adoption du système de M. Forster, en émettant toutefois le vœu que la collection assez complète de ces inscriptions, qui se trouve au Louvre, soit bientôt intégralement publiée, afin que le monde savant sache clairement à quoi s'en tenir sur ce point.

M. Guesnon présente plusieurs objections relativement à des mots qui se trouvent cités dans la Bible, comme Egyptiens, et pense que les Juifs ne parlaient pas l'égyptien à la sortie d'Egypte.

M. Van Drival répond que, tout en faisant ses réserves sur la question de similitude très-grande entre l'égyptien et l'hébreu, chose qu'il se propose de prouver ailleurs, il fait observer qu'il ne s'agit ici proprement que d'écriture; il entre dans d'assez longs développements sur le système d'écriture suivi par les Egyptiens et sur la question de l'invention de l'écriture elle-même. Plusieurs autres membres de la section prennent part à cette discussion qui offre un vif intérêt.

La section décide que le mémoire de M. Van Drival sera lu en séance générale.

M. Vilbert lit la proposition suivante dont il développe les motifs :

Le Congrès scientifique de France, considérant que la plupart des sociétés instituées dans les départements pour encourager, dans la limite de leurs ressources, les sciences, les lettres et les arts, ont, en outre, pour objet la situation de

Digitized by Google

l'agriculture, et qu'elles s'efforcent de l'améliorer par la publication des enseignements qu'elles doivent à l'étude de ses besoins;

Considérant que ces enseignements sont nécessaires aux cultivateurs pour s'affranchir de l'esprit de routine qui n'a pas cessé d'être pour eux le plus grand obstacle à surmonter;

Considérant qu'en réglementant les comices, le gouvernement français n'a pas entendu les charger d'autre chose que des intérêts pratiques de l'agriculture, son intention, formellement exprimée, ayant été de seconder toujours par ses subventions les sociétés agricoles qui continueraient de se recommander par leurs travaux;

Considérant que les comices qui devaient antérieurement leurs ressources aux cotisations de leurs membres et aux subventions du gouvernement et des conseils généraux sont, en outre, arrivés aujourd'hui à les augmenter en partageant avec les sociétés mixtes les fonds que ces dernières avaient seules obtenus des conseils municipaux, et dont elles continuaient d'avoir la libre disposition;

Considérant que les réclamations faites à ce sujet par les sociétés mixtes n'ont pas été jusqu'à présent accueillies;

Considérant que, pour donner une satisfaction aux sociétés agricoles et aux comices, il est indispensable d'établir, dans une juste proportion, la répartition des subventions qui leur sont nécessaires;

Considérant aussi que les intérêts matériels ne sont pas les seuls qui doivent occuper les conseils généraux, et que, pour civiliser, en l'éclairant, le pays auquel ils appartiennent, les sciences, les lettres et les arts ont toujours besoin de leur patronage;

Persuadé que M. le ministre de l'agriculture n'oubliera aucune des promesses qu'il a faites aux sociétés qui continueront de se faire remarquer par leurs travaux et par ceux qui seront le résultat des concours ouverts par elles;

Recommande à la sollicitude des conseils municipaux la situation qu'a faite aux sociétés mixtes la nécessité de partager avec les comices les subventions qu'elles affectaient antérieurement aux seuls intérêts intellectuels.

La section, adoptant ces vues, décide que le vœu sera soumis à la sanction du bureau central.

L'ordre du jour de la séance prochaine est ainsi fixé :

7e Question. Déterminer l'influence que les trouvères du nord de la France ont exercé sur la formation de la langue française.

10e Question. L'art dramatique peut-il devenir véritable-

Digitized by Google

ment utile aux bonnes mœurs, et quelle direction peut-il recevoir pour atteindre ce but?

—

Séance du 27 Août.

Président : M. VINCENT, membre de l'institut.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Arthur Dinaux, auteur d'un ouvrage sur les poètes du moyen-âge, fait connaître qu'il ne peut prendre part à la discussion et demande que la question sur les trouvères artésiens soit ajournée à lundi. — Cette proposition est adoptée.

M. Kervyn de Lettenhove fait une communication intéressante sur le voyage en Afrique d'Adam de la Halle, trouvère artésien. Il s'exprime ainsi :

Le nom d'Adam de la Halle figure dans le programme de la vingtième session du Congrès scientifique de France. Rappeler la gloire que la ville d'Arras dut aux lettres, au XIII^e^ siècle, n'est-ce pas reconnaître son hospitalité toute littéraire en 1853?

Le voyage d'Adam de la Halle en Afrique est établi par les comptes de Jean Makiel conservés à Gand. J'en extrais quelques lignes qui compléteront peut-être la biographie du célèbre ménestrel d'Arras.

Gui de Dampierre s'était embarqué à Aigues-Mortes avec saint Louis, après un assez long séjour à Saint-Gilles. Arrivé en Afrique, il campa sur les ruines de Carthage « Dalés Carthage » dit Jean Makiel. N'y avait-il pas là ample matière pour l'imagination d'un ménestrel? Les chroniques de Saint-Denis elles-mêmes ont un chapitre très-poétique intitulé : *De la semblance de Carthage* où « la royne Didon n'est pas oubliée. »

Gui de Dampierre échappa fort heureusement à son retour d'Afrique à l'effroyable tempête qui dispersa la flotte des croisés. Le 12 décembre, il quitta Trapani; mais « l'*hostes* arrière demora à Trappes. » Nous supposons, toutefois, que l'*hostes* (et avec l'*hostes* Adam de la Halle) avait rejoint le comte de Flandre, le 22 décembre, quand « il tint cort » à Palerme.

« Le lundi après Noël, au soir, » ajoute le compte de Jean Makiel, « vint li cuens à Calabouton (*Caltabellota*) et fu là cele nuit et l'endemain disna avec les ménestrels. » Ces ménestrels étaient Adam de la Halle, Musart et Angoulant. On lit ailleurs que les gages d'Adam étaient inférieurs de moitié à ceux de maître *Jehan*, *fisicieri* de l'évêque de Langres. Le

Digitized by Google

poète recevait peu, le médecin beaucoup. Les choses n'ont pas changé depuis le XIIIe siècle.

Le comte de Flandre se rendit de Messines à Naples, de Naples à Rome, où il fit « ses offrandes aux saintes reliques », de Rome à Viterbe, où le collége des cardinaux se trouvait réuni pour l'élection du successeur de Clément IV, puis de Viterbe à Florence et à Bologne.

A Viterbe, Adam reçut un cheval de dix-huit livres. C'est la dernière mention qui le concerne dans le compte de Jean Makiel.

Il resterait à rechercher dans les vers que nous a laissés Adam de la Halle les allusions qui se rapportent à la désastreuse croisade de Tunis, et à ce voyage non moins déplorable d'Italie, depuis Trapani, où mourut le roi de Navarre, jusqu'à l'église de Saint-Laurent de Viterbe, ensanglantée par le crime de Gui de Montfort. Il serait non moins intéressant de déterminer quelles furent les relations du poète d'Arras avec Charles d'Anjou, qui l'excepta de la haine qu'il portait, selon Villani, à tous les ménestrels : *Facta principis Caroli nobilia, dit Gilles li Muisis, habentur in metro et in prosa et maxime Adam li Bochus de Atrebato fecit et composuit librum unum in quo plurimum ipsum commendavit.* On trouve ce poème d'Adam de la Halle, en l'honneur de Charles d'Anjou, dans les *OEuvres de Rutebœuf*, édition de M. Jubinal, tom. I, p. 428.

M. Seure observe que la question sur l'art dramatique exigera plusieurs séances, et qu'il serait plus opportun de la renvoyer à la semaine prochaine. Il appuie la demande de M. Lecesne qui désire lire un mémoire sur la quinzième question : « Quelles sont les tendances de la peinture au dix-neuvième siècle, et parmi ces tendances, quelle est la meilleure? »

M. le président met aux voix l'opinion de M. Seure et donne la parole à M. Lecesne.

M. Lecesne, dans un mémoire vif et précis, caractérise la peinture française, qui, selon ses propres expressions, n'a jamais été exclusive, mais a parcouru tous les tons de la gamme artistique. Il nous la montre, sous l'empire, grâce à l'impulsion et au génie de David, ne recevant plus des autres, mais s'imposant à toute l'Europe comme type et comme modèle.

Après la chûte du système de David, il n'y a plus d'école en France, il n'y reste que des ateliers. M. Lecesne, avec une grande netteté, indique le bon et le mauvais côté de cette émancipation. Puis il caractérise en deux mots les tendances de l'école française : diversité et imitation. Cette diversité même ne manque pas de charme; elle met l'art à la portée de toutes les intelligences, et élargit le cercle des adeptes.

Digitized by Google

Après d'autres considérations aussi justes que profondes, M. Lecesne termine par cette pensée que l'école moderne sera appréciée dans les âges suivants à sa juste valeur, et qu'elle obtiendra une place honorable dans l'estime de la postérité.

M. de Linas combat quelques opinions de M. Lecesne, ce qui donne lieu à une discussion du plus vif intérêt sur les causes de la décadence de l'art contemporain, et sur le prix excessif des peintures tant anciennes que modernes.

M. le président donne ensuite la parole à M. Seure sur le même sujet. Son mémoire est accueilli avec la plus grande sympathie; l'analyse en est inutile, puisque la commission a l'unanimité décide qu'il sera lu en séance publique, ainsi que celui de M. Lecesne.

M. Albert Plichon, d'Arras, lit une pièce de vers français pleine de charme, et qui aussi sera lue dans une séance publique.

La séance est levée à une heure.

Séance du 29 Août.

Présidence de M. O. Seure.

La séance s'ouvre à huit heures quinze minutes.

Sur la proposition d'un grand nombre de membres des quatrième et cinquième sections, il est décidé que, pour cette fois, ces deux sections se réuniront en une seule et même séance, afin d'entendre la lecture du beau mémoire de M. Vincent, de ses explications ingénieuses et profondes à la fois, et d'être témoin des expériences musicales qui vont s'exécuter sous sa direction savante. L'honorable membre de l'Institut, traitant la douzième question du programme, relative aux principes de la musique des Grecs et aux emprunts que lui ont faits le plain-chant et la musique liturgique, définit d'abord d'une manière lucide la valeur des mots harmonie, entendu dans le sens des anciens, modes, tons et tropes. Il fait remarquer la grande simplicité qui présidait aux compositions musicales des anciens, simplicité d'un grand effet pourtant, et dont nous avons des exemples frappants dans plusieurs chants d'église, roulant seulement sur trois notes comme ceux des anciens. Il passe ensuite à l'exposé des sentiments que le mode phrygien est propre à exprimer, en donnant sur ce sujet des exemples frappants de justesse. Puis il expose de même les sentiments divers qu'expriment les modes dorien, lydien et mixo-lydien, en accompagnant ces principes

Digitized by Google

d'exemples non moins remarquables. Ces principes, du reste, comme tous ceux qui vont suivre, sont appuyés d'une série on ne peut plus imposante d'autorités et de preuves puisées aux sources les plus authentiques. M. Vincent achève de donner une idée du caractère de chacun des modes principaux et secondaires; il montre comment une même phrase musicale est susceptible d'exprimer des sentiments divers selon qu'elle se trouve transportée dans des modes différents. Puis il explique ce qu'il y a de naturel et ce qu'il y a de conventionnel dans la musique, et, au moyen d'un instrument construit dans ce but, il développe la théorie des tétracordes et celle des trois genres : diatonique, chromatique et enharmonique. Ensuite il donne d'admirables notions sur la rhythmique des anciens, d'après bien des auteurs et notamment saint Augustin ; il scande selon ces principes une des odes d'Horace celle *ad Pyrrham*, puis il fait exécuter un chant qu'il a composé pour cette ode dans le mode lydien et le genre enharmonique. L'assemblée écoute avec ravissement cette mélodie étrange d'abord, mais admirable et d'un effet saisissant à mesure que l'oreille parvient à la comprendre. C'est bien le lieu de consigner un mot remarquable prononcé à cette occasion par un des honorables assistants, M. Pigault de Beaupré : il y a une larme au bout de chaque note (1).

Après des conclusions pratiques, parmi lesquelles nous avons remarqué les belles considérations relatives à la puissance de moralisation qui réside dans l'art musical tel que le comprenait l'antiquité, et, au milieu des applaudissements unanimes les plus énergiques, il est décidé que le beau travail de M. Vincent sera renvoyé à la commission de publication, pour être inséré dans les mémoires du Congrès.

Il est de plus décidé que le mémoire de M. Vincent sera lu en séance publique, demain, mardi, à trois heures, et que ses expériences musicales seront de nouveau exécutées sur son ingénieux instrument.

M. le comte Félix de Mérode se plaint avec raison du mauvais goût qui règne dans certaines musiques d'église, notamment en Belgique. Déjà en France d'importantes améliorations ont été réalisées ; espérons que de plus en plus on s'efforcera de revenir aux saines traditions. Le vénérable prélat qui gouverne ce diocèse, Mgr. Parisis, a déjà immensément fait dans cette direction.

M. Arthur Dinaux lit un mémoire fort remarquable sur la

(1) La composition de l'instrument dont il vient d'être parlé consiste en deux claviers superposés et accordés à un quart de ton de différence l'un de l'autre.

Digitized by Google

septième question du programme relative aux trouvères du nord de la France et à leur influence sur la formation de la langue française. Après avoir fixé l'âge du plus ancien de ces poètes, Hermann de Valenciennes (fin du XI^e^ siècle et commencement du XII^e^), M. Arthur Dinaux montre les caractères de transition entre le latin et le français qui se trouvent dans la langue des trouvères. Des vestiges de déclinaisons se rencontrent encore dans cette langue, qui, non-seulement est aussi le berceau de la nôtre, mais qui renferme une foule de monuments précieux qu'un grand nombre d'auteurs venus plus tard, La Fontaine lui-même, n'ont fait que suivre et développer.

M. Dinaux entre dans beaucoup de détails fort intéressants sur les trouvères d'Arras et de l'Artois; il dit quels étaient en particulier les sujets que traitaient ceux d'Arras dans leurs *congés* ou adieux à la cité natale; il montre les commencements, d'abord bibliques ou religieux, de ces sujets en général, lesquels dégénérèrent bientôt pour devenir ce que chacun sait. L'honorable membre expose ensuite des aperçus très-justes sur la ressemblance fondamentale qui existe entre les trouvères et les troubadours, les uns et les autres *trouveurs* de belles et merveilleuses choses, et termine par quelques exemples du genre de nos poètes artésiens.

M. Emile Bessy présente quelques observations auxquelles M. Dinaux répond en rappelant que la question actuelle est toute locale, et que, par conséquent, il n'a pu lui donner la généralité que M. Bessy voudrait y voir.

L'ordre du jour de demain est ainsi fixé :

1° Lecture d'un mémoire de M. Ch. Demory sur la seizième question du programme : des moyens de régénérer la peinture religieuse.

2° Discussion de la dixième question : l'art dramatique peut-il devenir véritablement utile aux bonnes mœurs? Plusieurs orateurs sont inscrits comme devant prendre part à cette discussion.

La séance est levée à dix heures quinze minutes; celle de demain aura lieu à dix heures et demie.

—

Séance du 30 *Août.*

La séance est ouverte à dix heures et demie.

M. Victor ROBERT, vice-président, occupe le fauteuil.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

Digitized by Google

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. Charles Demory, sur la 16e question du programme, relative à la régénération de la peinture religieuse.

M. Demory passe en revue le but des arts, surtout dans leur application à la peinture religieuse qu'il prend depuis sa naissance dans les catacombes, et la suit à travers tous ses développements. Il parcourt les diverses écoles qui se sont principalement occupées de ce genre, dans lequel il suit à la fois l'accroissement que prennent les parties extérieures de l'art et la décadence de ce dernier, envisagé dans ses rapports avec l'inspiration chrétienne. Enfin après avoir énuméré les diverses causes de décadence parmi lesquelles il compte surtout le naturalisme et le paganisme, il arrive aux moyens de régénérer l'art chrétien. La foi est indispensable pour traiter les sujets religieux, et M. Demory pense qu'avec elle et combinant les tendances des écoles allemande et française, c'est-à-dire, en prenant à la première sa piété, sa foi, à la seconde sa composition savante et sa perfection de dessin, on pourrait arriver à rendre à la peinture chrétienne sa première splendeur.

Ce mémoire sera lu en séance publique, avec les légères modifications proposées par MM. le baron de Stassart et Riboli.

On aborde ensuite la question dixième relative à la moralisation des théâtres. M. O. Seure a la parole sur cette question. L'honorable membre donne lecture d'un mémoire rempli des sentiments les plus élevés et des convictions les plus énergiques.

La discussion est remise à la séance de demain, à cause de l'heure avancée. Cette séance de demain, à dix heures et demie, offre le plus grand intérêt, divers membres s'étant fait inscrire de nouveau. En conséquence, la section appelle sur cette séance l'attention toute spéciale de MM. les membres du Congrès.

La séance est levée à midi et demi.

Ordre du jour de la séance de demain.

Suite de la discussion sur la 10e question du programme.

« L'art dramatique peut-il devenir véritablement utile aux » bonnes mœurs, et quelle direction peut-il recevoir pour » atteindre ce but? »

Digitized by Google

Séance du 31 *Août.*

Présidence de M. Victor Robert.

Siégeaient au bureau : MM. le baron de Stassart, Delalleau, recteur de l'Académie d'Arras; O. Seure et Pernot.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur la dixième question : « L'art dramatique peut-il devenir véritablement utile aux bonnes mœurs, et quelle direction peut-il recevoir pour atteindre ce but ? »

M. Feuillet, de Lyon, a la parole.

Après avoir, dans son exorde, apprécié d'une manière juste et approuvée de tous, le mémoire de M. Seure, lu dans la séance précédente, M. Feuillet lit un mémoire plein de pensées judicieuses et de sages réflexions.

M. Riboli de Parme fait aussi la lecture d'un travail terminé par des conclusions qui, bonnes peut-être pour la patrie de l'orateur, ne paraissent pas d'une application facile en France.

Il s'élève alors une discussion vive et animée à laquelle prennent successivement part M. le baron de Stassart, avec sa haute raison, sa longue expérience des hommes et des choses, ses précieux souvenirs, et son esprit, qui n'est que le sel de sa raison ; ainsi que MM. Lecesne, Delalleau, Robert et Seure, avec leur judicieux bon sens, leur solide érudition, leur autorité dans tout ce qui regarde les œuvres de l'esprit, leur riche imagination et leur verve poétique.

M. Robert propose une solution qui, ne pouvant, à cause de l'heure avancée, être discutée immédiatement, est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à une heure.

—

Séance du 1er *Septembre.*

Présidence de M. Victor Robert.

M. Pernot demande la parole sur la quatorzième question du programme ainsi conçue : « Des musées de département, de leur but et de leur utilité; réformes et améliorations que l'on pourrait introduire dans leur organisation. » M. Pernot fait une proposition tendant à ce que le ministre de l'instruction publique encourage les écoles de dessin des départements. Pour y parvenir, il faudrait, suivant l'honorable orateur, faire une position à quelques artistes de mérite qui

Digitized by Google

pourraient trouver en province une existence plus facile qu'à Paris.

Nous espérions, dit M. Pernot, que le savant M. de Chennevières, chef de la division qui comprend les musées des départements, dans l'administration des musées impériaux, viendrait au milieu de nous, que nous aurions le bonheur comme cela a eu lieu aux Congrès de Paris, d'entendre de sa bouche toutes les bonnes *choses*, tous les renseignements relatifs à cette *chose* aussi, si importante, *les musées des départements*. Mais sans doute que les grandes occupations de M. de Chennevières, qui dirigeait la dernière exposition de Paris, l'auront retenu dans la capitale. Permettez-moi donc en son absence, sinon de traiter à fond cet important sujet qui pourra retrouver sa place à Dijon, à Dijon où il y a un des beaux musées de la province, permettez-moi donc, dis-je, au moment même de vous quitter de dire *deux mots*.

Ne pourrait-on pas en créant des musées, je ne dis pas dans toutes nos grandes villes, mais dans les principales et dans les chef-lieux surtout, rattacher cette création ou pour mieux dire la direction et la petite administration de ces musées, à des *professeurs de dessin* ?

Bien certainement quelques localités seulement sont bien partagées; elles ont déjà des maîtres de dessin de talent. Depuis six ans surtout, je le sais, Messieurs, quelques artistes se sont retirés dans leur province ou dans le lieu qui les avait vu naître, ou qui les avait encouragés dans leur début. Eh bien, il faudrait aussi encourager cela, le provoquer ! quel en serait le moyen? ce serait d'offrir ce que je disais plus haut, la direction des musées à ces hommes qui, quoique n'ayant pas eu le bonheur d'être des premiers à Paris, ont encore un certain mérite, et tout en ayant du talent n'ont pu le faire remarquer d'une manière saillante, parce qu'il y a un nombre immense d'artistes ayant de bons principes de dessin, mais peu encouragés à cause de leur grand nombre.

Les départements, les provinces, peuvent bien certainement pourvoir à l'existence des moins privilégiés; elles réclament en vain depuis longtemps des professeurs de dessin. Sans doute il ne s'en présente pas parce que même dans leur position secondaire à Paris, il n'y a pas de perspective heureuse pour eux en province. Ouvrez-leur, ou pour mieux dire que le gouvernement leur ouvre ses lycées, les colléges, puisqu'ils trouvent protection dans l'administration, d'abord à Paris, puis dans les départements, et vous verrez les choses changer.

Je viens donc faire cette petite proposition à l'occasion de la 14e question que je n'ai pas le temps de traiter à fond,

Digitized by Google

comme je viens de le dire, et sur laquelle j'avais cependant osé me faire inscrire pour prendre la parole, parce que c'est à mon avis une chose importante pour la destinée des arts en province, que d'y attirer ce que je nommerai, permettez-moi l'expression, *le trop plein intelligent de Paris*.

M. le baron de Stassart appuie la proposition de M. Pernot et indique quelques moyens pratiques pour rendre plus utiles et plus intéressants les musées de département. Il voudrait que chaque musée fût décoré de tableaux se rapportant principalement à l'histoire de la localité.

M. Planque, chanoine, craint que les écoles de dessin trop multipliées n'augmentent le nombre des artistes qui ne trouvent pas dans leur talent les moyens de vivre.

M. d'Héricourt ne veut pas que le gouvernement envoie des artistes, mais il demande que les localités soient libres de choisir elles-mêmes les maîtres de dessin pour leurs écoles. Il voudrait que le gouvernement créât quelques centres de peinture, dans les provinces, où l'on trouverait des artistes pour les localités environnantes.

M. d'Héricourt étend la proposition de M. de Stassart à l'ensemble même des collections qui se trouvent dans les musées départementaux, non-seulement en ce qui regarde la peinture, mais aussi pour l'archéologie, l'histoire naturelle, la numismatique, qui deviendraient ainsi des collections locales.

M. le président résume la discussion et formule la proposition suivante :

Le Congrès est d'avis que les administrations de musées s'attachent surtout à recueillir tous les monuments relatifs aux localités environnantes, les musées devant avoir, avant tout, un intérêt départemental,

Et considérant, en particulier, l'état précaire où se trouvent un grand nombre d'artistes, il émet le vœu: 1° Que des artistes obtiennent, dans les localités qui le demanderont, des places de professeurs de dessin et de conservateurs de musée;

2° Que des peintres, ayant déjà fait leurs preuves, soient chargés de reproduire pour chaque département les monuments historiques, les champs de bataille, les points de vue remarquables, etc.

De telle sorte en un mot, qu'en ce qui regarde les sciences et les arts, un musée devienne surtout l'expression de toutes les richesses de la contrée au milieu de laquelle il se trouve.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

L'ordre du jour appelle de nouveau la question de l'art dramatique.

Après une nouvelle discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, la section déclare passer à l'ordre du jour.

Digitized by Google

Un des membres, M. Riboli, de Parme, demande que les conclusions qu'il a présentées hier soient inscrites au procès-verbal. Il sera fait droit à cette demande.

Voici ces conclusions :

1° Que les auteurs soient encouragés et payés avec des fonds sociaux en proportion de leurs ouvrages;

2° Que les artistes puissent faire leur carrière en raison de leurs talents et de leur conduite;

3° Qu'il y ait des associations dramatiques de différentes classes, dont les frais seraient payés par la société; les acteurs verraient augmenter leurs appointements jusqu'au moment où ils prendraient leur retraite;

4° Que des maisons de retraite soient ouvertes, et que les acteurs puissent y vivre du produit de leurs épargnes; quelques uns, plus malheureux, pourraient même y être admis gratuitement;

5° Que leurs fils, et surtout leurs orphelins, puissent entrer dans des pensionnats, dans des lycées, et même dans des établissements créés spécialement; qu'ils y soient l'objet de soins assidus et surtout qu'on s'attache à les rendre bons fils, bons artistes, bons citoyens, bons pères de famille;

En un mot, que ces associations, ces établissements soient formés pour améliorer les mœurs et pour l'utilité civile et morale des associés.

Un membre donne lecture d'un travail de M. Labour, ancien magistrat et maire de Doullens. On sait que l'honorable érudit s'occupe d'étymologies, avec une ardeur presque juvénile, selon ses propres expressions. Son système a pour base générale, celle adoptée par Eusèbe de Salverte, dans son essai historique et philosophique sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux. On y lit en effet, tome 1, page 7 : « Tous » les noms propres ont été originairement *significatifs*. Qu'on » ne dise point que rien n'empêche le caprice de créer des » mots insignifiants; l'invention sans motif et sans principe » est aussi difficile pour ce sujet que pour tout autre. Il n'est » pas dans la nature de l'homme d'appliquer à la chose dont » il s'occupe des sons qui ne réveillent aucune impression dans » sa mémoire, aucune idée dans son esprit; si cela est cons- » tant pour la création des substantifs communs, à plus forte » raison, est-ce une vérité indubitable pour le nom propre, » destiné à mettre sous nos yeux l'objet unique auquel il » s'applique. »

Après avoir rappelé les travaux de MM. Henri Martin, Ozanam, Delatre qui publie en ce moment par livraisons un ouvrage intitulé *la langue française dans ses rapports avec le sanskrit et avec les autres langues indo-européennes*, men-

Digitized by Google

tionné le savant mémoire de M. Eichhoff, sous le titre de *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde, ou étude des principales langues romane, germanique, slavonne et celtique comparées entr'elles et la langue sanskrite*, M. Labour croit pouvoir tirer cette conclusion :

Les noms de lieu sont généralement d'origine théocratique; les localités portent le nom de génies protecteurs, de patrons mythologiques, et comme les dieux de l'antiquité ainsi que l'a prouvé Dulaure, dans son histoire des cultes antérieurs à l'idolâtrie, ont été longtemps des choses et non des personnes, il en résulte que souvent ces noms sont composés de mots désignant des objets usuels mais sacrés sous le fétichisme et le sabéisme, cultes qui ont précédé celui des idoles proprement dites.

L'auteur prend pour exemple la commune de Souchez, canton de Vimy, département du Pas-de-Calais, et s'attache à prouver que les mots *sou* et *chez* ont désigné des objets du culte druidique.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les nombreuses citations qui prouvent la longueur de ses recherches et l'aridité des études auxquelles il s'est livré. Les idiômes Basque, Breton, Hébreu, Arabe, Persan, Turc, Copte, etc., ont été mis à contribution pour prouver que *sou*, même chose selon M. Labour que *us*, (puisque les Orientaux écrivent de droite à gauche et que dans un grand nombre de langues ou dialectes U se prononce OU), pour prouver, dis-je, que *sou* veut dire feu. D'autres comparaisons amènent l'érudit à établir que le feu (sour en Persan) peut et doit être considéré comme être divin. Quant à la syllabe *chez* les mêmes interprétations (car cai est à cé, ce que ché est à chai) permettent de la traduire par maison. Il est permis de croire, dit M. Labour, « que le mot » *cé* n'est pas autre chose que la phonétisation du signe hiéro» glyphique C qui représente une enceinte et qui tracé ainsi ⊂, » à la manière des Indoux, offre l'image vraie d'une grotte, » d'une cave, d'un *cé*, d'un *ché* devenu un *chez soi*. »

Il existe à Souchez une fort belle croix de grès qui rappelle les caractères architectoniques du XIV^e^ siècle; sur le socle, on lit : lehan de Mahegni. Dans une seconde note, M. Labour établit la corrélation de Mah-Egni et de Sou-chez, « noms, » dit-il, qui appartiennent à l'immense famille de ceux pro» venant du culte du feu, appelé *Sa-béisme*, le même que » *Biesme* parce qu'en même temps qu'on adorait le feu, on le » faisait près de l'eau que l'on adorait aussi comme la sève » universelle, la *mère* (mer, *mare*) de tout ce qui a vie sur » notre globe, que l'eau a formé, puisque l'Esprit Saint a dit, » par l'organe de Moïse, au deuxième verset du chapitre 1^er^ de

Digitized by Google

» la Genèse, qu'avant le *fiat* qui a produit la terre telle qu'elle » est, l'esprit de Dieu reposait sur les eaux. »

La section écoute avec intérêt la lecture du travail de M. Labour; puis, considérant que ce mémoire n'est relatif à aucune question portée au programme, que l'absence de l'auteur n'a point permis de discuter son système, elle décide que des remercîments lui seront adressés et que son mémoire sera honorablement déposé dans les archives du Congrès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi et demi.

—

Séances générales.

—

Séance du 24 Août.

L'an mil huit cent cinquante trois, le vingt-quatre août, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu la séance générale du Congrès scientifique de France, sous la présidence de M. DE CAUMONT, vice-président.

Siégeaient au bureau : MM. Bertini, membre du parlement sarde, Péligot, de l'Institut, vice-présidents; MM. Parenty et Proyart, grands-vicaires, prennent place à leur côté.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

1. *Croyances*, par Onésime Seure. Paris 1852.
2. *Le Divorce*, par Onésime Seure. Paris 1851.
3. *Note sur les Tombeaux et les Cryptes de Jouarre* (Seine-et-Marne), par M. de Caumont. Caen 1843.
4. *Principes d'Archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises*, etc., par M. Raymond Bordeaux, docteur en droit, etc. Caen 1852.
5. *Association normande.* (Séances générales, 18 et 19 avril 1834.) Caen 1834.
6. *Mémoire sur les voies romaines de la Bretagne, et en particulier de celles du Morbihan*, par M. Biseul. Caen 1843.
7. *Discours prononcé* par M. l'abbé Chevereau, professeur au grand séminaire du Mans, à la réunion générale de la Société française pour la conservation des monuments. Juin 1837. Caen 1837. (2 exemplaires.)
8. *Mémoires sur les moyens de reconnaître l'existence de l'acide sulfureux dans l'acide hydrochlorique du commerce*,

Digitized by Google

par L. Girardin, professeur de chimie à l'école municipale de Rouen. Rouen 1835.

9. *Revue normande*, rédigée par une société de savants et de littérateurs de Rouen, de Caen et des principales villes de la Normandie, sous la direction de M. de Caumont (1er volume), imprimé à Caen.

10. *Congrès archéologique de France.* (Séances générales tenues à Sens, à Tours, à Angoulême et à Limoges en 1847, par la Société française pour la conservation des monuments historiques.) Paris 1848.

11. *Congrès archéologique de France* tenu à Auxerre, à Cluny et à Clermont-Ferrant, en 1850, par la Société française pour la conservation des monuments historiques. Paris 1851.

12. *Rapport verbal sur une excursion archéologique aux environs d'Orléans et en Bourgogne*, fait à la Société française, pour la conservation des monuments, le 30 octobre 1851, par M. de Caumont. Paris 1852.

13. *Chroniques de Mortain*, par M. Hippolyte Sauvage, avocat. (Feuilleton du *Journal le Mortenais* des 23 et 30 octobre 1850.) Mortain 1850.

14. *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, publié par l'Association normande; dix-neuvième année. Caen 1853.

15. *Instructions de la Commission archéologique diocésaine, établie à Poitiers, adressées par Mgr. l'évêque, président, au clergé de son diocèse, sur la restauration, l'entretien et la décoration des églises*, par M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers. Paris 1851.

16. *Association normande.* Caen 1833.

17. *Congrès scientifique de France.* XIe session. (2 volumes.) *Mémoires et procès-verbaux.* Angers 1843.

18. *Congrès scientifique de France.* XVe session, tenue à Tours en 1847. (2 volumes.)

19. *Congrès scientifique de France.* XVIIe session, tenue à Nancy, en septembre 1850. (2 volumes.)

20. *Essai sur l'Accroissement de la population et sur les progrès de la criminalité en France*, par M. Fayet. (1846.) — (1 volume in-16.)

21. *Essai sur la Statistique de la population d'un département* (Pas-de-Calais), par M. Fayet. (1852.) — (1 volume in-8°.)

22. *Observations sur la Statistique intellectuelle et morale de la France, pendant la période de vingt ans* (1828-1847), par M. Fayet. (1852.) — (1 volume in-8°.)

23. *Analyse d'une communication sur la Statistique intel-*

Digitized by Google

lectuelle et morale comparée des départements de la France, par M. Fayet. (Brochure in-8°.)

24. *Essai sur la Statistique intellectuelle et morale comparée des départements de la France*, périodes de 1827-1836 et 1837-40, par M. Fayet. (1840.) — (1 volume.)

25. *Essai sur la Statistique intellectuelle et morale de la France*, par M. Fayet. (Brochure in-8°.)

26. *Statistique intellectuelle et morale* (profession des accusés pendant la période de 1829-44), par M. Fayet. (Brochure in-8°.)

27. *Essai sur la Statistique de la population du département du Pas-de-Calais*, par M. Fayet. (Brochure in-8°.)

28. *Progrès de la Charité en France*, par M. Fayet, 1846. (Brochure in-8°.)

29. *Société archéologique de Luxembourg*. (Rapport du conservateur-secrétaire sur les travaux de la Société pendant l'année 1852.)

30. *Notice sur un véritable Lacrymatoire découvert en 1852 dans le grand duché de Luxembourg*, par M. A. Namur, professeur à l'Athénée royal, grand ducal. (4 pages.)

31. *Inscription votive au Dieu « Silvano Sinquati, »* par M. Namur. (3 pages.)

32. *Mélanges numismatiques*, par M. Namur. (2 pages.).

33. *Notice sur les tombes Gallo-Frankes du grand duché de Luxembourg*, par M. Namur. (1833.)

34. *Histoire de Dunkerque*, par M. Victor Derode. 4 vol. grand in-8°.

35. *La Famille Prudhomme*, par M. Victor Derode, mœurs Lilloises au XVI^e^ siècle, 2 vol. petit in-8°.

36. *Flore du Morbihan*, par M. Le Gall, conseiller à la cour d'appel de Rennes, 1 vol. in-12.

37. *Congrès scientifique de France*. (Compte-rendu de la XVI^e^ session tenue à Rennes, en 1849), 2 vol. in-8°. Hommage des secrétaires-généraux.

38. *Dissertation sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et Bertrand de Got*, par M. l'abbé Lacurie, chanoine honoraire de la Rochelle; 1 vol. in-8°.

39. *Notice sur le pays des Santones à l'époque de la domination romaine*, par M. l'abbé Lacurie; 1 vol. in-8°.

40. *Excursion archéologique de Saintes à Luçon et retour*, par M. l'abbé Lacurie, *en août* 1851, 1 vol. in-8°.

41. *Lettres à Julie sur la Botanique et la Physiologi-végétale*, par M^me^ Philippe Lemaître, 1 vol. in-8°.

42. *Notice sur les vitraux de Saint-Ouen de Pont-Audemer*, par M^me^ Philippe Lemaître: (Eure), in-8°.

43. *Recherches historiques sur le Château et les Communes*

Digitized by Google

de Saint-André et de Saint-Benoît d'Hébertot, (Calvados), par Mme Philippe Lemaître, in-8°.

44. *Le Château de Saint-Mard-sur-Risle*, par Mme Philippe Lemaître, in-8°.

45. *Description de la Baronnie de Saint-Chilbert-sur-Risle* (Eure), et *Documents historiques sur la femme de Guillaume-Longue-Epée, deuxième duc de Normandie*, par Mme Philippe Lemaître.

46. *Congrès scientifique de France*, (XIXe session tenue à Toulouse en septembre 1852. 2 vol. in-8°

47. *Les Arbres et Arbrisseaux d'Europe et leurs Insectes*, par M. Macquart. Lille 1852, 1 vol. in-8°.

48. *Mémoires de la Société Impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille* (année 1852), Lille 1853.

M. le président résume la correspondance :

1° M. le comte de Peyronnet, qui a présidé avec tant de talent la XIXe session du Congrès scientifique de France, exprime ses regrets de ne pouvoir se rendre à Arras ; il eût été heureux de se retrouver au milieu d'honorables collègues qui occupent si utilement leurs loisirs, et de s'associer à leurs intéressants travaux. M. de Peyronnet termine en remerciant MM. les secrétaires généraux des termes aussi bienveillants que flatteurs dans lesquels était conçue leur aimable invitation.

2° M. le baron de Stassart, ministre plénipotentiaire et président de l'Académie royale de Belgique, regrette de ne pouvoir assister aux premières séances du Congrès ; mais il est retenu par le mariage du duc de Brabant avec l'archiduchesse Marie-Henriette d'Autriche. Les mêmes regrets sont exprimés par MM. l'abbé Van de Putte, (de Bousinghe), Dumortier, (de Tournai), etc.

3° M. Gachard, conservateur en chef des archives du royaume de Belgique, a été obligé de partir pour la Hollande, où l'appellent des recherches indispensables à la commission royale chargée de la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, près de laquelle il remplit les fonctions de secrétaire.

4° M. Gachet, chef du bureau paléographique de Belgique, s'excuse de ne point venir au Congrès ; mais il est malade à Bruxelles. M. le secrétaire rappelle que M. Gachet, qui connaît si bien l'histoire du nord de la France et du midi de la Belgique, avait promis deux mémoires ; on lui écrira pour qu'il veuille bien communiquer le résultat de ses recherches.

5° M. Namur, de Luxembourg, avait espéré jusqu'au dernier moment se rendre au Congrès d'Arras ; il adresse quel-

Digitized by Google

ques brochures « comme marques de la sympathie et du haut intérêt que lui inspirent ces savantes réunions. »

6° M. Leverrier, membre du sénat et de l'institut de France, est empêché par la session du conseil général de la Manche.

7° M. Fayet, recteur de l'Académie de la Haute-Marne, ne peut maintenant quitter ce département ; il promet des renseignements pour résoudre la 1re question du programme des sciences médicales.

8° M. Duchalais, employé au cabinet des médailles de la Bibliothèque Impériale, fera ses efforts pour prendre part aux travaux du Congrès ; il adresse une question de numismatique ; cette lettre et le texte de la question sont renvoyés à la section des sciences historiques et archéologiques.

9° M. de Haërne, commissaire du gouvernement, à Turnhout (Belgique), retenu par les fêtes nationales de ce royaume, propose plusieurs questions relatives à Michel de Harnes, célèbre Trouvère Artésien, dont les manuscrits se trouvent dans plusieurs bibliothèques et notamment dans celle de Copenhague ; renvoi à la section d'histoire.

10° M. le docteur Leglay, membre correspondant de l'Institut de France et conservateur en chef des archives du département du Nord, regrette que la session du Conseil général ne lui permette pas de prendre au Congrès une part aussi grande qu'il l'eût voulu ; il promet cependant un travail qu'il viendra lire lui-même.

Cette nouvelle est accueillie par de nombreuses marques de sympathie.

11° La Société impériale et centrale d'Agriculture, de Paris, se fera représenter par M. Payen, membre de l'Institut ; celle d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, par MM. Delanoue, géologue, à Raismes, et Edmond Pesier, professeur de chimie, à Valenciennes ; les délégués de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer, sont : MM. Adam et Chauveau, tous deux membres du Conseil général ; MM. Cousin, Derode et De Coussemaker, représenteront la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, et MM. Rigollot, Bouthors et Garnier, la Société des antiquaires de Picardie.

12° M. l'abbé Destombes, directeur au grand séminaire de Cambrai, exprime ses regrets et promet l'envoi d'un travail historique.

13° L'administration du journal *la Patrie* regrette de ne pouvoir envoyer de rédacteur à Arras ; elle publiera cependant un résumé des travaux du Congrès, si on lui en fournit

Digitized by Google

la facilité. — Des remercîments sont votés et il sera tenu compte de cette demande.

14° M. de Buzonière, secrétaire-général de la XVIII° session, adresse le règlement définitif des comptes du Congrès de 1851 et y joint un mandat de 110 fr. 77 cent. pour solde; il rappelle que les pièces comptables de la première partie du compte ont été déposées sur le bureau du Congrès de Toulouse.

La lettre de M. de Buzonière sera remise ainsi que le mandat à M. de Caumont pour être soumise à l'Institut des provinces.

M. le président donne lecture de la délégation officielle remise par l'Académie de Turin, à M. Bertini, qui, pour la dixième fois, est investi de cet honneur.

MM. les secrétaires des sections résument les discussions qui ont eu lieu dans les séances du matin.

M. d'Héricourt rend verbalement compte de l'excursion archéologique qui a été faite par les membres du Congrès.

Il déplore la pauvreté de la ville d'Arras en monuments et surtout la ruine de l'ancienne Cathédrale. Reprenant ensuite l'itinéraire suivi par le Congrès, il passe successivement en revue l'ancien emplacement de la Maison des Jésuites, le Palais des Etats d'Artois, maintenant le Palais-de-Justice, une Cave du XIII° siècle située au-dessous, l'Hôtel-de-Ville, dont les précieuses archives furent mises si grâcieusement à la disposition des membres du Congrès. Il parle de la visite des belles caves de l'un de nos concitoyens (M. Minart, banquier,) qui accueillit avec une aimable courtoisie les illustres visiteurs, et de la réception si cordiale et si belle faite au Congrès par M. le Curé de St.-Jean-Baptiste, qui voudra bien, ajoute-t-il, recevoir l'expression de la reconnaissance des membres du Congrès.

Il rappelle enfin une pierre ornée d'une inscription romaine dont l'empreinte a été prise par M. Givelet, de Reims.

M. le président donne la parole à M. le marquis d'Havrincourt, qui lit un mémoire sur la première question de la deuxième section.

« Quelles seraient les conditions à inscrire dans les baux des propriétés rurales pour parvenir à l'amélioration du sol, tout en conciliant l'intérêt du propriétaire et celui du fermier. »

M. le marquis d'Havrincourt, après avoir passé en revue les différents modes de location des terres, fait connaître que le métayage et le fermage divisent la France en parties à peu près égales. Le métayage, qui est basé sur la mise des capitaux pour le propriétaire et sur le partage des fruits, oblige le propriétaire à une surveillance journalière et stimule

Digitized by Google

peu l'activité du métayer. Dans les pays où le propriétaire habite son bien et aime la vie agricole, le métayage, qui, par lui-même, est une association toute légitime, se trouve dans d'excellentes conditions. Mais là où le propriétaire veut suivre quelque carrière, il est une lourde charge pour lui, et ne peut être conservé que comme une nécessité impérieuse résultant du manque complet de capitaux dans la classe agricole.

Le fermage est sans contredit un progrès, car, d'un côté, il laisse le propriétaire libre de suivre les carrières nécessaires au pays, et, d'un autre, il stimule l'activité du fermier. Mais souvent aussi, il a l'inconvénient d'éloigner les deux intéressés trop l'un de l'autre. Le propriétaire alors ne considère plus sa terre que comme un capital, et son unique but est d'en tirer les plus gros intérêts possibles. A ces inconvénients, on conseille souvent, comme seul remède, les baux à long terme de l'Angleterre. Le rapporteur compare la constitution de la propriété et surtout les mœurs des propriétaires et des agriculteurs en France et en Angleterre, et il prouve qu'il est impossible d'appliquer les mêmes conseils et les mêmes procédés aux deux pays.

Comparant aussi l'Angleterre avec l'Espagne, il montre encore que, dans ces deux contrées, la constitution de la propriété est à peu près la même; que dans l'une et dans l'autre, les terres sont concentrées en d'immenses domaines perpétuellement substitués; mais que, tandis qu'en Angleterre, les propriétaires habitent tous leurs terres, et les cultivateurs sont riches et instruits, en Espagne, les grands seigneurs suivent tous des carrières qui les éloignent, toute leur vie, de leurs propriétés, et les cultivateurs pauvres et ignorants, indolents et sobres, se contentent d'une misérable existence. Il en conclut que c'est bien moins dans la constitution du sol que dans les mœurs des propriétaires et des cultivateurs qu'il faut chercher les véritables causes de la prospérité ou de l'infériorité de l'agriculture. Il ajoute que les baux à long terme, tout excellents qu'ils soient, ne sont que très-rarement applicables en France, et qu'enfin c'est dans nos mœurs et dans nos goûts que se trouve le mal, et que c'est là qu'il faut porter le remède.

Mais comme d'un côté chacun chez nous, s'il est intelligent, est appelé par nos institutions à la possession du sol, et que de l'autre, beaucoup suivent une carrière qui ne leur laisse pas le temps de songer à étudier tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour bien gérer une fortune, le rapporteur conclut que c'est dès l'enfance et dans tous les colléges et toutes les écoles qu'il faut donner à chaque Français les notions élémentaires d'économie agricole qu'il trouvera le jour où il sera appelé à la direction d'un domaine.

Digitized by Google

En conséquence, au nom de la section d'agriculture, il propose au Congrès l'adoption des conclusions suivantes :

Le Congrès scientifique, persuadé que les bases de toute amélioration agricole sont le goût du propriétaire pour son bien et la connaissance, chez le propriétaire et chez le fermier, de certains principes élémentaires qui seuls peuvent les amener à passer des contrats qui concilient leurs intérêts, dans le but commun de l'amélioration du sol, émet le vœu :

1° Que le gouvernement fasse une part sérieuse à l'enseignement agricole dans l'éducation à tous les degrès, soit par des cours sédentaires ou ambulants, soit par l'étude des manuels les plus estimés;

2° Qu'il mette à la portée des propriétaires et des fermiers un nombre suffisant d'experts assermentés, dont la moralité, l'impartialité et l'expérience des valeurs agricoles puissent présenter le plus de garanties possible dans les estimations nécessaires à la fin des baux ;

3° Que le gouvernement fasse dresser pour chaque région agricole des modèles de baux applicables à chaque nature de biens, et ayant pour but l'amélioration du sol et la conciliation des intérêts du propriétaire avec ceux du fermier. Que chaque notaire soit tenu à avoir ces modèles dans son étude et engagé à les communiquer à ses clients ;

Le Congrès est d'avis que la base de toutes les améliorations agricoles avec les contrats de louage, consiste dans les avances faites par le propriétaire à l'entrée du fermier, et dans le remboursement, à la sortie de ce dernier, des prairies artificielles, engrais, et autres avances prévues par le bail, et dont il n'aurait pas recouvré les bénéfices.

Sur l'observation de M. Garnier, la discussion de cette importante question est ajournée.

La parole est à M. Kervyn de Lettenhove pour donner quelques développements sur les cinquième et huitième questions de la section des sciences historiques. Elles sont ainsi conçues :

« A quelle époque remonte la première occupation du littoral par les Saxons? Fixer l'étendue et les limites du *littus Saxonicum*. »

« Quand et dans quelles circonstances eurent lieu les diverses transportations des races germaniques, et notamment des Saxons, sur le littoral des Flandres? Comment se forma la race flamande? »

M. Kervyn de Lettenhove, après avoir rappelé qu'au douzième siècle, un évêque Gallois réfugié à Arras, ne voyait dans la pompe des tournois qu'une vanité éphémère, félicite la ville d'Arras d'allier aujourd'hui à la même hospitalité les

Digitized by Google

joûtes plus durables et plus utiles de la science. Sans s'arrêter aux historiens qui ont cherché, dans les établissements de familles Saxonnes au temps de Charlemagne, la base de la nationalité de la Flandre, il remonte à une époque antérieure pour fixer les établissements des colonies Saxonnes sur le rivage qui s'appela le *littus Saxonicum*, colonies d'ailleurs bien plus considérables qu'on ne le suppose communément, puisqu'on les retrouve de l'Escaut à la Seine, et de la Seine à la Loire. L'orateur cherche à justifier son opinion en citant, dans les mœurs et dans les lois de la Flandre, les traces incontestables de ces gildes Saxonnes d'où sortit la commune. S'appuyant sur des textes inédits, il montre Charlemagne et Charles-le-Martel, issus de la race saxonne, aussi bien que Robert le Fort, rappelant même par leur nom ces *Karls* dont parle Lambert d'Ardres et dont le souvenir s'est conservé sur les rivages de la Flandre. Toute l'histoire de ce pays, depuis le temps les plus reculés jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle, atteste, selon M. Kervyn de Lettenhove, l'existence de ces indomptables Flamings, d'origine Saxonne, *ver sacrum* des populations septentrionales selon l'étymologie de leur nom (flymind, fugitif). L'orateur termine en priant l'assemblée d'accueillir avec indulgence des efforts qui tendent à éclaircir l'époque où commencèrent pour la Belgique et le Nord de la France, ces communes destinées qui, comme l'a si bien dit M. le comte d'Héricourt, se relient dans le souvenir d'un glorieux passé.

Une analyse aussi rapide ne peut suffisamment faire connaître cette remarquable improvisation que de nombreux applaudissements ont interrompu à plusieurs reprises. Conformément au vœu qu'en avait exprimé le Congrès, M. Kervyn de Lettenhove avait bien voulu nous promettre un mémoire sur cette question; mais des occupations trop multipliées ne lui ont pas permis de remplir cet engagement, et il s'est vu réduit, à son grand regret, à résumer dans une note succincte les considérations historiques et ethnographiques qu'il nous avait présentées (1).

M. le président lit une lettre qu'on lui remet de la part de Mgr l'évêque d'Arras.

Cette lettre est conçue en ces termes :

Monsieur le Président,

Depuis que la ville d'Arras a été désignée pour une des ses-

(1) Voyez la *Note sur les établissements des Saxons en Flandre et dans le nord de la France*, dans le procès-verbal de la section d'histoire et d'archéologie, page 118.

Digitized by Google

sions du Congrès scientifique, je me faisais une véritable fête d'y prendre part, au moins par ma présence assidue. Mais des ordres exprès m'ayant été envoyés par Notre Saint-Père le Pape de me rendre, *nullâ interpositâ morâ*, à la maison centrale de la Congrégation dite de Picpus pour y promulguer et y faire exécuter divers décrets du Saint-Siége, j'ai dû partir pour Paris immédiatement après la clôture de notre dernière retraite pastorale, et mes travaux obligés ne finissant ici que demain dans la matinée, je ne pourrai être de retour à Arras que vers quatre heures et demie du soir.

Pour comble de contre-temps, je suis forcé de partir pour Saint-Omer jeudi, à midi, pour de là me rendre à Boulogne. Je ne saurais dire combien je regrette tous ces mal-entendus. Veuillez, Monsieur le Président, en faire agréer mes excuses à vos très-honorables collègues du Congrès et agréer vous-même l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

† PIERRE-LOUIS, évêque d'Arras.

Paris, le 23 Août 1853.

M. l'Abbé de la Tour-d'Auvergne fait espérer au Congrès que Mgr. Parisis pourra assister à la séance générale de vendredi prochain; l'assemblée témoigne par des applaudissements la satisfaction que lui fait éprouver cette communication.

La séance est levée à six heures.

—

Séance du 25 Août.

L'an mil huit cent cinquante-trois, le vingt-cinq août, à une heure de l'après-midi, a eu lieu la séance générale du Congrès scientifique de France, sous la présidence de M. le baron DE STASSART.

Siégeaient au bureau : MM. Bertini, de Caumont, Péligot, vice-présidents, et Elie de Beaumont, membre de l'Institut.

M. le baron de Stassart remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à diriger leurs débats; retenu par un devoir de sa position, il n'a pu arriver aussitôt qu'il l'aurait désiré, et il en a exprimé ses regrets à M. le secrétaire. Il aime cette ville d'Arras qui a tant de liens avec les provinces belges; il revoie avec plaisir le directeur dévoué des Congrès et témoigne sa sympathie au secrétaire qui a pré-

Digitized by Google

paré cette solennité. Son zèle et son dévouement sont acquis au Congrès.

Des applaudissements unanimes et répétés accueillent cette improvisation, et témoignent des sympathies de l'assemblée.

L'un des secrétaires généraux donne lecture du procès-verbal de la séance générale du vingt-quatre août; il est adopté sans observation.

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

A. Dinaux : *Bataille de Jules-César contre les Nevriens.*

Dom Lacombe : *Manuel des sciences ecclésiastiques*, tom. I, 1850.

Dr Rigollot : *Catalogue de l'œuvre de Léonard de Vinci*, 1849.

Travaux de la Société française pour la conservation des monuments, en septembre 1847.

De Caumont : *Guide des baigneurs aux environs de Trouville*, 1853.

Beaulieu : *Du rythme, des effets qu'il produit et de leurs causes*, Paris et Niort.

Bertini : *Compte-rendu de la XVIIIe session du Congrès scientifique* tenue à Orléans, en 1851, (*en italien*).

Compte-rendu de la XIXe session, tenue à Toulouse, en 1852, (*en italien*).

Statistique du Parlement sarde, depuis sa première ouverture, en 1848, jusqu'à sa prorogation, au 13 novembre 1853, contenant la liste des élections dans les quatre législatures, dans les deux cent vingt-deux colléges, avec l'indication du nombre des électeurs, des votants, et des votes acquis aux candidats dans chaque collége; la note des colléges qui ont élu un ou plusieurs députés dans la même législature; les décès, les démissions, les options, enfin tous les changements survenus; les actes du gouvernement relatifs au parlement, la liste des sénateurs, les variations survenues dans le personnel de cette première chambre, etc. (*en italien*).

M. L. Cousin, président de la Société Dunkerquoise, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts :

1° *Discours* prononcé à la séance solennelle de cette Société; le 27 juin dernier;

2° Le *Programme du Concours* de la Société Dunkerquoise pour 1854;

3° *Deux bulletins* de cette Société.

Ancelon : *Mémoire sur la transformation des fièvres essentielles*, 1853.

Ancelon : *Mémoire sur la constitution épidémique actuelle*, 1852-1853, Dieuze, 1853.

Digitized by Google

MM. les secrétaires des sections rendent compte des travaux qui ont eu lieu dans les séances du matin.

M. de Caumont profitant de la présence de M. de Beaumont et de M. Péligot, membres de l'Académie des sciences, revient sur un fait qui a occupé, ce matin, la section d'agriculture: la présence du phosphate de chaux dans les sables verts. Il parle de rivières qui, sortant de ce terrain, sont employées avec un grand avantage à l'irrigation des prairies à faucher; il demande si le phosphate de chaux ne jouerait pas un rôle puissant dans cet effet des eaux : il serait porté à le penser, en considérant que, d'après les propriétaires riverains, la *bonté* des eaux est en raison inverse de l'éloignement de leur source.

M. de Beaumont, sénateur, répond que l'action des phosphates est surtout favorable pour le développement des fruits, et qu'il serait utile de faire une analyse de ces eaux.

M. Péligot, membre de l'Institut, dit que le phosphate de chaux contenu dans les sources est dissous à l'aide de l'acide carbonique provenant des couches calcaires qu'elles parcourent; que l'acide carbonique se dégage après la sortie des sources; l'eau perdant, par l'absence de cet acide, la faculté de tenir en dissolution les phosphates et les carbonates de chaux, elle abandonne ces sels et finit par en être dépourvue ; qu'ainsi on explique facilement pourquoi les eaux sont moins bonnes pour l'irrigation, à mesure qu'elles s'éloignent de leur source.

M. de Caumont pense que cette explication est d'une haute importance pour l'agriculture, et il la croit fondée sur ce qui se passe dans les vallées dont il a parlé.

Elle est très-importante, reprend M. de Caumont, car il est question dans plusieurs contrées de réglementer les eaux, et les ingénieurs des cours d'eau établis depuis quelque temps ont la prétention de déterminer ce que nos prés doivent recevoir d'eau, sans avoir égard aux usages incontestés et consacrés par l'expérience; tel ingénieur dit aux propriétaires: *Vous donnez trop d'eau à vos prés; dans l'intérêt de leur santé nous allons vous mesurer ce qu'ils doivent en boire pour se bien porter*, et cela dans l'intérêt de l'agriculture. Les propriétaires répondent que ce n'est pas l'eau seulement qu'ils réclament, en demandant la conservation des usages consacrés par des droits acquis, mais aussi ce que l'eau apporte, ce qu'elle dépose sur la terre, aux pieds des herbes, la *fertilité*, qui résulte de l'irrigation continuée pendant un certain temps.

Les ingénieurs répondent, que dans le midi, on se contente d'une certaine quantité d'eau pour l'irrigation, et que si dans

Digitized by Google

les départements les plus chauds cette quantité est suffisante, elle doit, à plus forte raison, l'être dans le centre et le nord de la France.

Cette manière de raisonner, logique en apparence, n'a pas le moins du monde convaincu les agriculteurs : la Chambre consultative d'Agriculture de Lisieux, entr'autres, a été saisie de la question, et elle s'est, *à l'unanimité*, prononcée en faveur du maintien des anciens usages, que nul besoin d'ailleurs, autre que celui d'innover et de *réglementer*, ne devait faire abandonner.

Ne serait-il pas nécessaire de bien étudier partout ce qui se passe dans la nature, de bien connaître le rôle des eaux diverses employées à l'irrigation, avant de dire, *à priori*: il faut tant de litres d'eau pour obtenir la fécondation des prés; la nature plus ou moins perméable du sol, sa *profondeur* et d'autres circonstances, ne doivent-elles pas modifier à l'infini les conditions de l'irrigation? S'il est bien prouvé que les carbonates de chaux et les phosphates tenus en suspens dans l'eau, et précipités ensuite pendant l'écoulement du liquide, donnent à la végétation une nouvelle énergie, les ingénieurs peuvent-ils prendre sous leur reponsabilité de dépouiller les agriculteurs d'un droit dont ils jouissent depuis des siècles? *Non sans doute*, et il importe que les Sociétés d'Agriculture et les chimistes examinent à fond ces questions, si palpitantes d'intérêt, et qu'armés des faits, ils défendent l'agriculture contre des mesures qui pourraient lui être préjudiciables.

Nous sommes tous de bonne foi, j'en suis persuadé; agriculteurs et ingénieurs se rendront à l'évidence des faits. C'est à la science d'éclairer la question, et il appartient au Congrès de recommander aux Sociétés savantes, l'étude des eaux et de leurs propriétés.

Le Congrès adopte cette opinion. M. de Stassart ajoute, qu'il a été autrefois préfet dans le midi de la France, et qu'il a pu se convaincre que la quantité d'eau accordée à l'irrigation était loin d'être suffisante, et qu'on ne s'en contentait que parce que *l'on n'en avait pas davantage*. Il s'étonne donc que l'on pense à rationner l'agriculture, là où l'eau ne manque pas, comme on la rationne *par nécessité*, là où elle ne peut être employée qu'en quantité très-limitée.

M. Elie de Beaumont dit que tous ces sujets d'étude, étant d'un haut intérêt, n'ont pas encore assez occupé les savants et les observateurs; ce sont des études neuves et très-intéressantes.

M. d'Héricourt rappelle que Mgr Parisis a promis d'honorer, demain, le Congrès de sa présence; il annonce un travail fort intéressant sur Charles-le-Téméraire. M. Pernot, qui en est

Digitized by Google

l'auteur, a exposé les beaux dessins que l'on admire à l'entrée de la salle des séances. Des albums, de toute beauté, seront montrés aux dames qui assisteront à cette réunion.

Il ajoute que MM. les Orphéonistes, dont on a su apprécier le talent à la séance d'ouverture, mettent leur Cercle à la disposition de MM. les membres du Congrès ; ils ont chaque soir une répétition de huit à neuf heures.

M. le président invite M. Seure à lire une pièce de vers, intitulée *La Charité*, que la section de littérature a renvoyée à la séance générale.

Cette lecture est accueillie, à plusieurs reprises, par les applaudissements les plus chaleureux.

M. de Stassart témoigne à l'assemblée les regrets que le secrétaire de l'Académie de Bruxelles éprouve de ne pouvoir se rendre au Congrès.

La séance est levée à trois heures.

—

Séance du 26 Août 1853.

L'an mil huit cent cinquante-trois, le vingt-six Août, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu la séance générale du Congrès scientifique de France, sous la présidence de M. le baron de Stassart, ayant près de lui S. E. Mgr. Parisis, évêque d'Arras.

Siégeaient au bureau : MM. le comte de Mérode, de Caumont, l'abbé Parenty, Péligot, Bertini, vice-présidents ; Macquart, président d'honneur des première et sixième sections réunies.

Mgr. Parisis, au milieu du plus profond silence, lit le discours suivant :

AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE A ARRAS,

le 26 août 1853, 3e jour de sa session.

MESSIEURS,

Telle est aujourd'hui la haute position de votre Congrès scientifique dans le monde, que les villes les plus illustres comme les plus importantes, se trouvent honorées d'obtenir une de ses sessions, et qu'après avoir joui de ce rare privilége, elles l'inscrivent dans leurs annales comme un brillant souvenir et le transmettent à leurs enfants comme une gloire pleine d'encouragement et de sérénité.

Digitized by Google

C'est d'abord un précieux mérite pour vous, Messieurs, d'avoir ainsi réhabilité le culte spirituel et désintéressé des lettres et des sciences dans un siècle où le matérialisme avait dégradé tant d'intelligences, et l'égoïsme desséché tant de cœurs. C'est aussi un honneur véritable pour les villes, que vous jugez capables de s'associer à ce mouvement régénérateur et d'apporter leur tribut au trésor de lumière qu'ont produit depuis vingt ans vos investigations incessantes et vos courageuses manifestations.

Puisque notre chère ville épiscopale est aujourd'hui même en possession de cette insigne faveur, nous y applaudissons comme à une justice qui lui est rendue, et nous nous en félicitons comme d'une jouissance paternelle.

Maintenant, Messieurs, laissez-nous vous dire ce qui nous fait regarder les travaux de vos Congrès, non plus comme un très-honorable passe-temps, non plus même comme un sujet de haute émulation pour les esprits les plus éminents et les plus ornés de l'Europe, mais comme un véritable bienfait social. Ce qui nous inspire pour vous une sympathie profonde et presque religieuse, ce qui nous eût rendu très-sensible le regret de ne pouvoir venir nous asseoir un instant parmi vous, c'est que dans toutes vos études, tous, de plus en plus, vous cherchez le vrai, rien que le vrai; c'est que de plus en plus vous l'y trouvez, et que tout votre but, comme toute votre joie, c'est de faire resplendir la vérité en toute chose.

La vérité! Ah! Messieurs, qui de nous ne sait combien depuis trois siècles elle avait, sur presque tous les points, été altérée parmi nous; combien les idées publiques en avaient été détournées, tantôt par des dégradations successives, tantôt par de violentes aberrations, et comment toutes les commotions, toutes les crises, toutes les angoisses auxquelles ont été livrées nos sociétés modernes, s'expliquent par les mensonges dont on les avait saturées, de même que certaines maladies s'expliquent par les poisons dont on s'est nourri.

Car, Messieurs, la vérité, c'est tout dans le monde : dans les arts, la vérité c'est le beau; dans les sciences physiques, la vérité c'est la force; dans les sciences intellectuelles, la vérité c'est la lumière; en morale, la vérité c'est la vertu; en politique, la vérité c'est l'ordre; en religion comme en tout, la vérité c'est Dieu; puisque comme le remarque saint Augustin, tout ce qui est vrai vient de celui qui a dit : *Ego sum veritas.* (1)

La vérité est multiple pour nous dans son application, à

(1) Nam omne verum ab illo est qui ait *Ego sum veritas.* (De doctr. Chrst. Prologus).

Digitized by Google

cause de la diversité de nos facultés et de nos besoins, mais elle est une dans sa nature et dans sa source, parce que la vérité c'est ce qui est, et tout ce qui est tient à Dieu ou par sa substance ou par ses lois.

D'où il suit, Messieurs, qu'attaquer la vérité sur un point, c'est l'ébranler plus ou moins sur tous les autres, et qu'au contraire, la restaurer comme vous le faites sous certains rapports, c'est plus ou moins la raffermir toute entière.

Pour vous en convaincre, Messieurs, veuillez remarquer en parcourant l'histoire, qu'à certaines époques des nations, et notamment de notre belle France, toutes les vérités à la fois sont en honneur; et alors il y a dans tous les esprits une fermeté, une lucidité, une rectitude qui se remarquent dans toutes leurs œuvres, quelle qu'en soit la matière ou l'objet; en sorte que naturellement et instinctivement on dit de ce siècle : il était dans le vrai.

A d'autres époques, au contraire, on voit s'opérer un phénomène que nos saintes écritures ont décrit par ces paroles énergiques et frappantes : *Diminutæ sunt veritates a filiis hominum.* (1) Les vérités diminuent; non pas en elles-mêmes, puisqu'elles sont inaltérables, mais aux yeux des peuples, *a filiis hominum;* elles ne disparaissent pas entièrement, car le monde ne pourrait pas un instant subsister dans leur privation absolue, mais elles se rapetissent comme un objet qui s'en va dans le lointain, elles s'obscurcissent comme une lumière qui s'enveloppe d'un nuage, *diminutæ sunt;* et alors, tout se ressent à la fois de cette altération du principe de la vie; tout dégénère sans que rien puisse l'empêcher; tout tombe plus ou moins dans le faux, histoire, littérature, beaux-arts, sciences, philosophie, et quelquefois jusqu'à la théologie elle-même, tout en même temps s'abaisse, s'égare et se corrompt : on étudie cependant toujours, on fait toujours de laborieuses recherches sur tout, mais comme l'œil de l'âme est altéré, on voit à faux, on marche à faux, on conclut à faux, et alors s'accomplit à la lettre cette autre parole de l'Esprit Saint: *ut videntes non videant et audientes non intelligant,* (2) tant il est vrai que tout se tient, que toutes les vérités sont réciproquement dépendantes et solidaires, ou plutôt comme nous l'avons déjà dit, d'après le grand docteur d'Hippone, que toutes les vérités sont une et se rapportent toutes à Dieu, éternelle et substantielle vérité (3).

De là, Messieurs, malgré la modestie si naturelle aux sa-

(1) Ps. XI, 2.
(2) Dei est verum omne quod loquimur (Lib. de Beatâ vitâ, 85.
(3) Luc. VIII, 10.

Digitized by Google

vants, il vous est facile de comprendre qu'en rétablissant partout la vérité dans le domaine de la science, vous contribuez puissamment à la raffermir dans toute l'économie sociale; parce qu'en redressant les idées, vous travaillez directement à réformer les mœurs.

Ainsi, chaque point de l'histoire ou de l'archéologie chrétienne que vous avez éclairé, a dissipé des milliers de préventions élevées contre cette Eglise catholique, seule infaillible dépositaire de la vérité révélée; chaque découverte que vous avez faite, ou dans les entrailles de la terre, ou dans les monuments des races primitives, a été un hommage de plus rendu à l'authenticité de nos livres saints; chaque merveille du Créateur que vous avez montrée au monde, est devenue comme une invitation solennelle à louer sa puissance et sa bonté; enfin, chaque impulsion que vous avez donnée aux études consciencieuses et pacifiques, dont l'amour vous réunit dans cette gracieuse enceinte, a formé comme un heureux contrepoids aux ambitions insatiables et à toutes les folles passions dont on ne trouve de remède que dans la vérité venue de Dieu.

Oh! veuillez donc recevoir tous les remercîments que je tiens à vous offrir, Messieurs, non pas comme homme de science, puisque sous ce rapport j'aime à voir en vous tous des modèles, mais comme évêque, et à ce titre représentant et ministre de la vérité divine.

Car, Messieurs, nous n'avons pas oublié ces temps calamiteux où, par je ne sais quelle fiction criminelle, on avait soufflé la guerre entre la science et la révélation, entre la raison et la foi; où, dans ce divorce insensé, toutes les ressources de l'esprit humain étaient mises en jeu pour isoler l'homme de son créateur et le faire devenir à lui-même son idole, son Dieu, son tout : hélas! il devint ce qu'avait prédit un apôtre : *nubes sine aquâ..... sidera errantia.....* (1)

Quel spectacle différent nous est heureusement offert dans vos réunions, Messieurs! D'un côté, des prêtres, d'une foi vive et d'une piété profonde, qui viennent apporter aux sciences humaines l'utile et sincère concours de leurs études; de l'autre, les savants les plus illustres qui se font gloire, avant tout, de leurs croyances religieuses et mettent aux pieds de Dieu toutes leurs connaissances et toutes leurs recherches, dont ils comprennent devant lui l'insuffisance et le néant.

Oh! puisse s'opérer partout cette réconciliation si naturelle entre la raison et la foi, puisque c'est le Dieu de vérité qui les

(1) Jud. 12.

Digitized by Google

a faites toutes deux et que c'est de la même vérité que toutes deux sont nourries.

Oui, nous vous remercions, Messieurs, car vous nous laissez des exemples que nous n'oublierons jamais pour nous-même; que nous rappellerons souvent aux autres; dont le souvenir sera un appui pour les faibles, une excitation pour les hommes de bonne volonté et un véritable bienfait pour tous.

A. M. D. G.

Cet éloquent discours du vénérable prélat est accueilli par des applaudissements unanimes et répétés.

M. le président remercie Sa Grandeur de la haute sympathie qu'elle accorde au Congrès, et dans une de ces brillantes improvisations qui portent le cachet de sentiments aussi généreux qu'élevés, se félicite de pouvoir offrir à l'éminent prélat qui dirige le diocèse d'Arras, la sincère expression de la gratitude des membres présents.

MM. les secrétaires des sections rendent compte des travaux lus dans les réunions du matin.

Une observation ayant été faite sur l'exactitude des procès-verbaux, qui n'ont pu être contrôlés préalablement, il est convenu que dorénavant, MM. les secrétaires seront invités à ne présenter à la séance générale, qu'un compte sommaire des séances du matin.

L'un des secrétaires généraux lit le procès-verbal de la séance générale du 25, et il est adopté sans réclamation.

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

1° *Études sur le grand monument funéraire égyptien du musée de Boulogne*, par M. l'abbé Van Drival, 1851.

2° *Grammaire comparée des langues bibliques*, par le même, 1853;

3° *La vieillesse de Milton*, poème qui a remporté le prix à l'Académie des Jeux-Floraux, O. Seure, 1853;

4° De Quast : *Des caractères des monuments en briques dans le Brandebourg ;* Berlin, 1850 (en Allemand.)

Le même : *Caractères des chapelles de château*, Berlin, 1853;

6° *Caractères des anciennes églises chrétiennes*, Berlin, 1853;

7°, 8°, 9°, *Fables*, par M. le baron de Stassart ;

10° *Notice sur Corneille de Nélis*, par le même ;

11° *Discours* prononcé par M. le baron de Stassart, à la séance du 11 Mai 1853, à l'Académie Royale de Belgique ;

12° *Lettre sur le chevalier Bayard*, écrite au rédacteur en chef de l'*Indépendance belge*, par le même.

Digitized by Google

13° *Lettre de Dom Hervin à l'abbé de St.-Leger*, par le même ;

14° *Collection des grands écrivains Belges.*

M. le comte d'Héricourt rend compte de l'excursion archéologique : Cette salle même, dit-il, est construite sur le *castrum nobiliacum*, dont le savant M. Harbaville a retrouvé l'enceinte; ce *castrum* était la résidence du Chatelain d'Arras et c'est dans les cachots voisins que fut enfermée Jeanne-d'Arc, lorsqu'on la conduisit dans nos murs; c'est là aussi que, pour la première fois, la vaillante héroïne quitta ces habits d'hommes que son cœur généreux lui donnait le droit de porter et qu'elle subit les interrogatoires de ces juges iniques qui devaient peu après l'envoyer au bûcher de Rouen. Sans s'arrêter aux pénibles souvenirs que présente la place du Théâtre et la rue des Rapporteurs, l'honorable orateur conduit la docte assemblée dans les salles basses de l'Hôtel-de-Ville, dont il fait admirer les voûtes soutenues par d'élégantes colonnes; il montre ensuite sur la Grand' Place, une maison du XIII^e^ siècle et de remarquables bâtiments du XVI^e^; arrivant enfin près de la porte St.-Nicolas, il rappelle l'histoire et l'inscription qui doit être reproduite par M. V. Leclerc, dans ses monuments épigraphiques de France.

Il introduit ses auditeurs dans les intéressantes caves du couvent des Augustines ; ces constructions du XIII^e^ siècle viennent apporter une nouvelle force à cette assertion de M. de Caumont, qu'au moyen-âge l'architecture souterraine était traitée avec le même soin que les constructions élevées au-dessus du sol. Passant ensuite à des œuvres moins grandes, mais aussi précieuses, M. le comte d'Héricourt fait admirer au Congrès l'intéressant reliquaire de la Sainte-Epine, décrit par M. l'abbé Lequette et dessiné par M. A. Deschamp, dont M. Léon Gaucherel, l'habile graveur de la commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, a si bien reproduit le travail.

La brillante improvisation de M. le secrétaire-général est couverte d'applaudissements.

Les magnifiques albums historiques que M. Robaut, de Douai, a mis à la disposition du Congrès, sont déposés sur le bureau; leur dimension ne permettant pas de les faire circu- M. le comte d'Héricourt engage les membres présents à les feuilleter après la séance.

M. le président invite ensuite M. Macquart à donner lecture de son mémoire sur les *harmonies entomologiques;* le vénérable doyen des naturalistes du nord de la France, s'excuse auprès de l'assemblée de ne pouvoir lui-même prendre la parole ; son état de santé ne le lui permettant pas, il prie

Digitized by Google

M. Blanchard de vouloir bien le remplacer, et de lire la première partie de son travail des *Harmonies individuelles*.

M. Blanchard donne lecture du mémoire suivant :

Parmi les questions portées au programme du Congrès est celle-ci :

« Rechercher et constater l'harmonie qui existe dans les insectes, c'est-à-dire, la coordination que présentent leurs organes, soit entr'eux, soit avec leurs fonctions. »

Nous allons présenter quelques aperçus que nous croyons propres à élucider cette question.

L'harmonie des êtres animés, cette grande loi de la nature, se manifeste d'autant plus qu'ils possèdent une organisation plus compliquée.

Elle se divise en individuelle et générale : la première est celle qui fait conspirer les organes entr'eux pour le bien-être de l'ensemble, et d'après laquelle l'ensemble favorise chaque organe en particulier.

L'harmonie générale étend sa sphère sur la vie de l'espèce, et même sur l'existence du règne entier.

Cette étude est vaste, même restreinte aux insectes, parce que, malgré leur exiguité, ils présentent l'organisme le plus composé, adapté aux actions les plus compliquées, servant l'instinct le plus développé. Elle présente de l'intérêt, parce que les insectes sont les êtres les plus nombreux de la nature, ceux qui jettent le plus de mouvement sur la scène que nous avons le plus habituellement sous les yeux ; ils forment la classe la plus diversifiée, la plus répandue sur le globe ; ils sont de tous les animaux ceux qui exécutent les travaux les plus ingénieux ; enfin ils sont investis des fonctions les plus importantes que la sagesse suprême ait confiées aux êtres vivants pour le maintien de l'ordre physique sur la terre ; ils contribuent à maintenir la pureté de l'air sur la terre, en hâtant la décomposition des animaux et des plantes que la vie a abandonnés ; ils restreignent la surabondance des végétaux et des animaux inférieurs qui, par leur prodigieuse fécondité, envahiraient le globe et détruiraient l'équilibre entre les êtres vivants ; ils servent à leur tour d'aliment aux races supérieures qui en font une consommation immense ; mais, autant la vie des individus est prodiguée, autant l'existence des espèces est protégée, et aucune classe ne nous présente le bienfait de la vie répandu avec autant de profusion et sans cesse renouvelé par de nouvelles générations.

Nous allons commencer par donner un aperçu de l'harmonie individuelle chez les insectes dans les différents systèmes organiques dont se compose leur corps.

Digitized by Google

Système nerveux.

Ce système, qui constitue le caractère essentiel de la vie animale, puisque c'est par les nerfs que les animaux sentent et qu'ils se distinguent ainsi des végétaux, est destiné, 1° à recevoir des impressions; 2° à réagir; 3° à transmettre, soit les impressions reçues, soit les réactions opérées. Il présente dans la chaîne animale une série continue de développements progressifs, qui est en parfaite harmonie avec les développements des autres systèmes organiques.

Dans les insectes, le système nerveux présente des centres plus ou moins nombreux, des ganglions médullaires communiquant les uns avec les autres par des cordons fibreux et émettant des branches qui se répandent dans tous les organes. Ils offrent, dans leur nombre et leurs combinaisons, une diversité proportionnée à celle des modifications organiques de ces petits animaux, et, en même temps, une progression concordante avec celle qui se manifeste dans le développement des organes; c'est ainsi que dans les larves vermiformes, il y a autant de ganglions que le corps a de segments, tandis que dans les insectes parfaits, ils s'agglomèrent et se combinent diversement dans les trois parties du corps : la tête, le thorax et l'abdomen.

Par exemple, l'abeille présente dans la tête un ganglion cérébral et un autre ganglion inférieur, qui sont réunis en masses médullaires relativement très-considérables et en harmonie avec l'instinct si remarquable de cet insecte.

Sens.

Les sensations reçues par la matière nerveuse se modifient par l'effet d'appareils spéciaux qui sont les organes des sens.

Les sens, qui se réduisent à un seul, le toucher, dans les animaux les plus inférieurs, et qui se développent progressivement dans les autres, sont au nombre de cinq dans les insectes, comme dans les animaux les plus supérieurs.

Les sens peuvent se diviser en deux classes : ceux qui agissent au contact immédiat de l'objet : le toucher et le goût; ceux qui agissent à distance : l'ouie, l'odorat, la vue.

Plus ou moins perfectionnés dans la série entomologique, les appareils des sens présentent des modifications nombreuses, singulières, pleines d'harmonie avec les besoins de l'insecte.

C'est ainsi que la vue, qui a pour organe l'œil, généralement composé d'un nerf pour sentir la lumière, d'une len-

Digitized by Google

tille pour la concentrer et de matière opaque pour en absorber le superflu, parcourt, dans la série animale, tous les degrés de composition, présente dans les insectes (et autres articulés) des modifications qui n'élèvent pas ces organes au-dessus de leur composition élémentaire, telle que nous venons de la décrire, mais qui les diversifient et les améliorent par le nombre, la disposition, la combinaison. Ces yeux sont tantôt simples, c'est-à-dire, plus ou moins isolés, tantôt composés, c'est-à-dire, agglomérés.

Les yeux simples appartiennent généralement aux insectes aptères, aux larves des insectes ailés, en un mot, à tous ces petits animaux qui vivent à terre ou dans l'obscurité, et à qui la vue n'est nécessaire que pour la recherche directe de leur nourriture, et en effet, ils sont à courte portée.

Ces yeux simples, par leur tendance à s'accroître en nombre, à se combiner entr'eux, à se rapprocher, à s'agglomérer, deviennent bientôt des yeux composés ou à réseau, tels que nous les présentent les insectes ailés; ainsi les papillons, dans l'état de chenille, n'ont que des yeux simples au nombre de 7 à 8; dans l'état de chrysalide où s'opère le passage successif vers l'état parfait, les yeux simples se multiplient à mesure que le nerf optique se forme, et le papillon en revêtant sa forme brillante est pourvu d'yeux composés adaptés à son existence aérienne, et dont le nombre variable s'élève jusqu'à 25,000 (1).

Les yeux composés sont d'autant plus favorables à la vue qu'ils sont plus convexes. L'insecte peut voir autour de lui presque dans tous les sens, et cette disposition supplée à l'immobilité de l'œil et de la tête.

Une des harmonies les plus remarquables que présentent les yeux des insectes avec la manière de vivre de ces animaux, est celle que nous observons dans les coléoptères aquatiques nommés gyrins. Passant leur vie à la surface des eaux, où ils se font remarquer par la vivacité de leur natation et par les méandres qu'ils décrivent, ils ont le corps et la tête à moitié plongés dans l'eau, et il leur était nécessaire de voir dans les deux milieux qu'ils habitent. Leurs yeux, appropriés à ce double usage, sont chacun divisés en deux par une ligne horizontale, située à la surface de l'eau, de manière à constituer quatre yeux composés, dont les supérieurs voient dans l'air et les inférieurs dans l'eau.

(1) Dans la mordelle.

Digitized by Google

Système musculaire.

Les muscles, ces organes charnus, composés de fibres plus ou moins parallèles entr'elles, irritables, contractiles, et destinés à mouvoir le corps, présentent dans les insectes un haut degré de développement et, en même temps, de diversité. Ce développement est surtout attesté par les 4061 muscles que Lyonnet a fait connaître dans la chenille du saule.

La diversité du système musculaire dans les insectes est en harmonie surtout avec les modifications infinies des organes extérieurs et des actes qu'ils exécutent, tels que la reptation, la marche, la natation, le saut, le vol et tous les autres mouvements auxquels ils se livrent pour la conservation ou la propagation de leur vie.

Ce qui contribue surtout à multiplier chez eux les modifications du système musculaire, c'est qu'ils passent successivement par plusieurs états, à chacun desquels leurs muscles subissent aussi des changements, de sorte que plus l'organisation devient parfaite, et plus elle se diversifie.

Système respiratoire.

La respiration est une condition si essentielle de la vie, qu'elle n'est pas soumise comme la nutrition à la volonté de l'animal. Elle est pour ainsi dire la vie même, que les anciens appelaient du même nom *spiritus;* elle entretient, comme l'alimentation, le renouvellement continuel de la masse matérielle du corps. L'animal tient à l'atmosphère par le besoin de respirer, comme à la terre par celui de se nourrir. Il y a dans la respiration comme dans la digestion, admission au dedans de substances extérieures et rejet au dehors de substances intérieures.

Dans les insectes, la respiration s'opère au moyen d'appareils qui se présentent sous deux formes très-différentes, selon qu'ils habitent l'eau ou l'air, et admirablement appropriées à leurs fonctions. Les espèces aquatiques respirent par des branchies qui consistent en de nombreuses lames extérieures, placées à la suite les unes des autres, qui s'emparent de l'oxigène dissous dans l'eau. Les espèces aériennes, c'est-à-dire, généralement les insectes à l'état ailé, respirent à l'aide de trachées qui sont des canaux en communication avec l'air extérieur par leurs orifices, et portant cet air dans toutes les parties du corps.

Les trachées présentent deux ordres distincts, le plus souvent réunis dans les insectes : les tubulaires dont l'existence est constante, et les vésiculaires qui manquent quelquefois.

Digitized by Google

Les premières servent exclusivement à la respiration ; les dernières, par leur texture dilatable et par leur forme utriculaire, sont destinées à l'accumulation de l'air pour favoriser le vol.

Les orifices nommés stigmates qui servent de bouches aérifères, sont munis de lèvres qui s'ouvrent ou se ferment à la volonté de l'insecte. Ils sont le plus souvent rangés aux deux côtés du corps.

Les insectes à l'état de larve et de nymphe sont quelquefois aquatiques, et alors leur organe respiratoire, en harmonie avec l'eau, prend les formes de branchies, et lorsqu'ils passent à l'état ailé, cet organe prend celle de trachées tubulaires avec une diversité infinie, en harmonie avec les autres parties de l'organisation. Les vésiculaires consistent en des milliers de vésicules qui se remplissent d'air et font de l'intérieur du corps une masse extrêmement légère semblable à de la mousse ; et, pour ne laisser aucun doute sur leur destination, elles n'existent que dans les insectes munis d'ailes et dont le genre de vie est plus ou moins aérien.

C'est ainsi que dans les criquets (sauterelles voyageuses), les trachées vésiculaires se combinent avec les tubulaires, et donnent à ces insectes la faculté de parcourir les airs avec rapidité ; nous ne savons que trop combien leurs hordes émigrantes peuvent entreprendre de longs voyages aériens, pour fondre sur les récoltes et les dévaster! tandis que d'autres orthoptères, les grillons, les mantes, les blattes, qui n'ont que des trachées tubulaires, volent peu ou faiblement.

Chez les hyménoptères, dont la vie est en grande partie aérienne, les trachées vésiculaires forment un vaste sac, non-seulement destiné à tenir en réserve l'air qui doit servir à la circulation et à la nutrition, mais encore à hâter ou à ralentir leurs évolutions atmosphériques au gré de leur volonté. C'est un véritable ballon qu'ils recèlent dans leurs flancs et qu'ils peuvent gonfler à leur gré. S'il est parmi ces insectes quelque famille dont les mœurs sont peu aériennes, le ballon est inutile et n'existe pas : telles sont les fourmis.

Chez les diptères, les trachées vésiculaires forment aussi des ballons qui varient beaucoup de grandeur selon le genre de vie plus ou moins porté à la locomotion aérienne, et qui disparaissent même quelquefois. Cette absence coïncide particulièrement avec celle des cuillerons, et ces deux traits négatifs entraînent, pour résultats physiologiques sur l'ensemble de l'économie animale, des habitudes paisibles ou sédentaires, un vol faible et muet, des teintes sombres, qui caractérisent les petites mouches sans cuillerons.

Digitized by Google

Circulation.

La circulation, c'est-à-dire, le cours du sang dans des vaisseaux partant du cœur, est, relativement aux insectes, l'objet de deux opinons différentes pour les physiologistes. Malpighi, Swammerdam, Lyonnet, Dugès, M. Blanchard reconnaissent un cœur et toutes ses fonctions dans le vaisseau dorsal qui règne longitudinalement au-dessus du tube digestif; Cuvier, MM. Marcel de Serres, et L. Dufour ne voient dans ce vaisseau, tout au plus qu'un inutile rudiment de cœur, et ils considèrent la circulation du sang chez les autres animaux comme remplacée chez les insectes par la circulation de l'air au moyen des trachées, cette dernière rendant la première superflue!

Ces deux opinions, adoptées de part et d'autre par des hommes dont l'autorité est très-considérable, sont fondées sur des observations si précises, si concluantes, qu'il ne nous paraît pas possible de contester l'une plutôt que l'autre, et qu'il est juste de chercher à les concilier.

D'une part, le vaisseau dorsal, dans certains insectes, est partagé en loges dont le nombre est à peu près égal à celui des segments de l'abdomen, et ces loges, communiquant entr'elles, poussent successivement de l'une à l'autre le fluide circulatoire dans un sens antéri-postérieur; de plus, à chaque jonction, le renflement postérieur semble s'enfoncer un peu dans l'antérieur; mais il reste deux *boutonnières* latérales, dont les bords saillants en avant et en dedans, font valvule, et permettent au liquide épanché dans la cavité générale du corps, de pénétrer dans le vaisseau dorsal d'arrière en avant, et non d'en sortir de même.

Ces insectes ont donc un cœur et une aorte à branches peu distinctes. Il y a donc un moteur central qui suppose un mouvement circulatoire des liquides. La contractilité de ce cœur est très-grande; cette circulation, qui est complète, est très-visible dans les larves de libellules, d'agrions et des éphémères.

D'une autre part, tout le monde reconnaît que cette circulation est peu distincte dans les autres insectes; que le vaisseau dorsal doit y être considéré comme un vestige de cœur, qui ne remplit plus ses fonctions que d'une manière vague et incomplète, et que, dans les animaux où il y a une circulation générale de l'air, celle-ci remplace plus ou moins la circulation générale du sang, ou d'un liquide semblable.

Généralement, chez les insectes parfaits, et surtout chez les lépidoptères, le système vasculaire disparaît peu à peu, à mesure que le système respiratoire se développe davantage. C'est

Digitized by Google

le contraire de ce qui est observé chez les mammifères qui, dans l'état de fœtus, reproduisent transitoirement les degrès permanents de la circulation dans les animaux inférieurs, de manière qu'elle subit des métamorphoses et des modifications si nombreuses que l'on a pu trouver dans les diverses périodes de la vie fœtale presque toutes les combinaisons que l'on observe chez les divers animaux.

Chez les insectes, qui étaient destinés à une vie plus ou moins aérienne, l'introduction de l'air dans le corps était nécessaire pour leur donner de la légèreté, et la circulation de ce fluide a été substituée à celle du sang pour opérer d'une autre manière l'absorption de l'oxigène nécessaire à l'entretien de la vie.

Chez les hémiptères qui, en qualité de suceurs, ont une organisation moins compliquée que celle des broyeurs, le vaisseau dorsal est en harmonie avec cette simplicité organique, en se montrant également moins développé.

Sécrétions.

La sécrétion, cette fonction par laquelle certains organes spéciaux élaborent avec le sang d'autres humeurs, dont chacune a sa propriété particulière, est très-importante chez les insectes, tant par les substances nombreuses qu'elle produit que par la destination de chacune d'elles. Il en résulte des harmonies remarquables.

Les sécrétions servent généralement d'auxiliaires à la génération et à la nutrition : telles sont la liqueur séminale, la liqueur sébifique qui enduit les œufs pour les préserver du contact de l'air, et qui les colle sur les corps où ils sont déposés, le fluide phosphorescent dont la lumière favorise le rapprochement des sexes, la bile versée dans le canal alimentaire pour compléter l'acte de la digestion, la salive qui y coopère en dissolvant les matières solubles et délayant les solides, la graisse, qui est un aliment élaboré pour les temps de disette, d'inactivité ou de léthargie, le miel qui est la nourriture destinée aux larves. Telles sont encore les humeurs vénéneuses qui hâtent la mort de la proie, les vapeurs caustiques, lancées avec explosion pour éloigner l'ennemi, les substances floconneuses, écumeuses, qui servent d'abri, la soie, la cire, mises en œuvre avec tant d'industrie. Quelle profusion de moyens mis à la disposition de ces petits êtres pour la conservation et la transmission de la vie!

Digitized by Google

Nutrition.

Cette fonction, commune à tous les êtres vivants, par laquelle les substances alimentaires les accroissent, les entretiennent et réparent leurs pertes journalières, s'exerce chez les insectes au moyen d'appareils internes et externes semblables à ceux des classes supérieures, en parfaite concordance entr'eux, et en rapport avec les aliments qui sont affectés à ces petits animaux. Elle est aussi en harmonie intime avec un grand nombre d'autres fonctions, telles que la locomotion, les sensations, les instincts, les industries.

Les insectes, considérés sous le rapport de la nutrition, se divisent en trois classes : les carnassiers, les herbivores et les suceurs; leurs organes internes et externes destinés à cette fonction, sont parfaitement coordonnés avec chacune de ces manières de se nourrir.

Dans les carnassiers, armés de mandibules tranchantes, le jabot généralement très-musculeux et rétractile qui suit l'œsophage, comprime la matière alimentaire et la réduit en pulpe, tandis que le gésier, au moyen des lames cornées dont il est pourvu, la hâche et la broie.

Les insectes herbivores, munis de mandibules comme les précédents, ont le plus souvent le gésier extrêmement long, profondément strié, garni de parties dures et mobiles, destinées à triturer les substances végétales. Dans quelques-uns, tels que les sauterelles, l'estomac se complique à l'instar de celui des animaux qui ruminent, et l'on croit qu'elles ont la même faculté, d'autant plus qu'on leur voit souvent la mâchoire en mouvement sans qu'elles mangent.

Dans les insectes suceurs dont la bouche est munie d'une trompe, le tube digestif n'a pas le développement qu'il présente dans les broyeurs ; la raison de cette différence se trouve dans la nature liquide des aliments, qui n'exige que peu d'efforts pour l'élaborer et la digérer. Cependant, les punaises ont un estomac fort ample, mais c'est un réservoir qui leur sert à conserver pour long-temps le sang qu'elles ont sucé. Dans les abeilles, le tube digestif présente un grand intérêt ; outre sa fonction spéciale, il a encore celle d'élaborer le miel et la cire. Le grêle œsophage se dilate en un ample jabot dans lequel le suc des fleurs est converti en miel, que l'insecte dégorge ensuite dans les alvéoles de la ruche. Au jabot succède l'estomac dans lequel a lieu la production de la cire qui transsude ensuite à travers les anneaux du ventre.

Le tube digestif des insectes ne nous fait jamais plus admirer l'harmonie qu'il présente avec leur manière de vivre que, lorsque nous le considérons dans les différentes phases

Digitized by Google

de la vie, et particulièrement dans l'état de chenille et de papillon; la première, qui ronge les feuilles avec ses fortes mandibules, a le tube digestif court, mais il remplit presque toute l'épaisseur du corps, et il est énormément large, eu égard à sa briéveté. Au contraire, le papillon a les intestins très-longs, contournés en nombreuses circonvolutions, mais très-grèles et d'une très-faible capacité ; aussi se nourrit-il du suc des fleurs, substance bien plus nutritive, sous un moindre volume, que les feuilles.

Génération et soins maternels.

Si la conservation de l'*individu* est un des mobiles qui donnent aux insectes l'activité qui les caracterise, par la nécessité de se procurer leur nourriture, le maintien de l'*espèce* par la génération donne à cette activité une bien plus grande énergie encore, d'abord, dans la recherche des sexes entr'eux, et surtout dans les soins maternels, tant pour choisir des abris pour leurs œufs, que pour donner la subsistance à leurs larves. C'est à cette mission que se rapportent non seulement cette infatigable mobilité des insectes, mais encore les prodiges d'industrie et d'instinct qui excitent notre admiration.

La génération présente chez les insectes plusieurs modifications singulières : la loi d'après laquelle les *individus* sont généralement de l'un ou de l'autre sexe est suspendue dans quelques familles vivant en société, où il y a un grand nombre de neutres : c'est le phénomène que présentent les abeilles. Cependant, l'anomalie n'est pas complète : les neutres sont toujours des femelles, mais stériles; l'anatomie en donne des preuves manifestes. D'ailleurs, conformément à la loi qui régit les insectes, ces femelles stériles ont en partage, comme ce sexe en général, l'industrie des constructions qui servent de berceau à leur famille.

Cette coïncidence d'individus neutres, qui sont travailleurs, existant seulement chez les insectes sociaux, décèle une vue particulière de la providence : la grande fin des sociétés d'insectes étant la rapide multiplicaton dans ces espèces, elle a employé des moyens extraordinaires pour assurer l'accomplissement de ce dessein en créant dans chaque société un ordre particulier d'individus qui, dégagés de toute occupation sexuelle, pussent se dévouer entièrement au travail et affranchir ainsi les femelles de toute autre fonction que de pourvoir l'association des œufs nécessaires au maintien de la population dans son état normal.

Une autre modification de la génération des insectes consiste dans la naissance à l'état de larve, et même, mais rare-

Digitized by Google

ment, à l'état de nymphe, sans commencer par l'état d'œuf. Ce mode qui hâte le développement est naturellement propre aux espèces destinées à absorber rapidement les substances en décomposition : telles sont les mouches de la viande, et dans ces espèces l'ovaire est remplacé par une matrice. Ce mode appartient aussi aux insectes qui produisent plusieurs générations pendant la même année, tels que les pucerons, et, à cette modification, s'en joint une autre bien plus extraordinaire encore ; c'est que ces générations successives, quelquefois au nombre de seize, s'opèrent par l'effet d'une seule union.

Comme dans la généralité des autres animaux ovipares, les insectes naissent en nombre à peu près égal de mâles et de femelles dans chaque ponte ; cependant il y a des exceptions à cette règle. M. Léon Dufour a observé un cynips dont une ponte a produit au moins cinquante individus tous femelles, tandis qu'un autre de la même espèce a mis au jour à peu près le même nombre de mâles.

Les œufs, à leur trajet dans l'oviducte, reçoivent la fécondation du dépôt séminal qui y est inséré, et ensuite ils sont enduits d'un vernis conservateur, sécrété dans la glande sébifique située à la suite de ce réservoir; mais cette glande manque dans certaines espèces vivipares, tandis qu'elle existe dans les ovo-vivipares. Dans ces derniers, tels que les sarcophages, les tachines, les dexies (diptères), les œufs, à leur sortie de l'ovaire, passent sous l'orifice d'une glande sébifique et sont reçus dans un ou plusieurs réservoirs aux parois desquels ils sont collés, et où ils subissent une sorte d'incubation jusqu'à l'éclosion des larves et à leur sortie du corps. Dans les pucerons, au contraire, les petits naissent tout formés, et, par une concordance remarquable, la glande sébifique manque, ainsi que le réservoir dont nous venons de parler. Dans le capse tricolor (hémiptère), cette glande présente une structure insolite, très-compliquée, qui porte à soupçonner que ces fonctions consistent non-seulement à enduire les œufs d'un vernis, mais encore à élaborer une enveloppe commune analogue à la capsule des blattes.

Après la conception, l'embryon est toujours entouré de membranes qui le protègent et accompagné de deux organes qui élaborent chacun un principe nutritif spécial, l'albumine et le vitellus. C'est ce qui constitue l'œuf, cette ébauche de la vie.

Les œufs des insectes sont entourés d'une coque de substance calcaire ou carnée ou membraneuse d'autant plus dure que les œufs doivent rester longtemps sans éclore. Quelquefois une culotte ou couvercle n'adhère que faiblement au reste,

Digitized by Google

afin de faciliter la sortie de la larve (1). Ceux d'une sorte de punaises joignent à ce couvercle un appareil comparable à un arbalète dont la corde, en se détendant tout-à-coup, le fait sauter et donne issue à la larve qui, sans ce secours, n'aurait pu ouvrir la porte de sa prison.

Les œufs affectent une multitude de formes; ils figurent des sphères, des cylindres, des cônes, des disques, des navettes, des turbans, des tambours, des cymbales; leur surface est lisse, ridée, sillonnée, ciselée, guillochée. Quelquefois leur circonférence est coupée par des stries qui correspondent aux segments de l'embryon qu'ils renferment (2). Nous ne pouvons douter que chacune de ces formes n'ait son utilité, quoique nous l'ignorions encore; mais nous connaissons un grand nombre de ces modifications dont la destination est évidemment protectrice. Les œufs de quelques insectes sont couverts de poils (3), ou de soies, ou d'écailles imbriquées (4); quelquefois ils sont pourvus à leur extrémité de deux cornes divergentes, destinées à les maintenir à la surface de la substance liquide sur laquelle ils sont déposés (5). Les œufs des nèpes, des ranatres, placés dans l'intérieur des plantes aquatiques, sont terminés par quelques filaments saillants qui servent peut-être à la respiration (6). Ceux de l'ichneumon jaune ont un long support articulé, au moyen duquel ils sont implantés dans le corps des chenilles.

Les œufs du psylle du figuier se singularisent aussi par leur configuration. Ils sont pointus par un bout, arrondis par l'autre et munis au-dessous de ce dernier d'un bec latéral assez prononcé, qui leur donne de la ressemblance avec une cornue. Ils sont déposés dans les fentes qui avoisinent les bourgeons et couchés suivant leur longueur, de manière que leur bec latéral n'est pas apparent, et s'enfonce dans l'écorce pour les fixer. Leur bout pointu se termine par un filet capillaire presqu'aussi long qu'eux et plus ou moins flexueux. Ce filet n'existe pas dans l'œuf encore renfermé dans l'ovaire, et il est sans doute fourni, lors de la ponte, par la glande sébifique.

Un certain nombre d'insectes déposent leurs œufs en

(1) Tels sont les œufs de plusieurs punaises et d'un grand nombre de papillons.
(2) Les œufs de quelques bombix.
(3) Ceux du Pentatome du génevrier.
(4) Ceux du Satyrus Ianerus.
(5) Ceux des Scatophagues
(6) Ceux des ranatres sont et allongés, terminés par deux longues soies; ceux des nèpes sont ovales et couronnés par sept soies conniventes.

Digitized by Google

masses, enveloppés, renfermés, abrités par différentes substances secrétées dans des appareils particuliers, et dont la destination préservatrice est de la plus grande évidence.

Les œufs des phryganes sont entourés d'une matière gélatineuse transparente qui s'élabore dans une glande voisine, mais distincte de celle qui secrète le vernis qui les enduit, et analogue à celle qui prépare la soie chez d'autres insectes.

La dorthésie, comparable à la sarigue, porte ses œufs dans un sac attaché à l'extrémité du corps jusqu'à ce que ses petits éclosent et soient en état de pourvoir à leur subsistance. Ce sac est garni intérieurement d'une bourre cotonneuse qui couvre la nudité des larves et qui leur tient lieu de l'épaisse toison qui les revêt dans l'état adulte. Les blattes ont un grand nombre d'œufs renfermés dans une capsule commune, absolument comme les graines d'une plante dans leur gousse, et, pour rendre la ressemblance encore plus exacte, les capsules sont divisées en deux moitiés, et les œufs s'y développent de telle manière que les embryons ont tous le dos tourné en dehors, le ventre en dedans et la tête vers le bord par lequel s'ouvre la capsule. Cette disposition dans laquelle brille l'instinct vital, et qui particulièrement soustrait les œufs à l'influence de l'air, rendait inutile l'appareil sébifique, et en effet il n'existe de cette glande qu'un faible rudiment.

Jusqu'ici nous avons considéré les insectes pour ainsi dire en eux-mêmes, sous le rapport de leur organisation et des conditions de leur vie individuelle, faisant ressortir les relations qui règnent entre les divers organes, les secours qu'ils se prêtent réciproquement, et les harmonies qui en dérivent, et nous avons fait abstraction de toutes leurs relations extérieures, si ce n'est avec l'air qu'ils respirent.

Nous allons maintenant examiner les harmonies qu'ils présentent avec les autres insectes, en commençant par celles qui se produisent entre les individus de la même espèce. Nous avons déjà parlé des harmonies sexuelles; nous devons surtout mentionner celles que nous offrent les races sociales, c'est-à-dire, les bourdons, les guêpes, les abeilles, les fourmis et les termès. Ce groupe est le plus remarquable du règne animal par la réunion des phénomènes qu'il expose à nos yeux; son mode d'existence, ses travaux, ses productions, son instinct, son discernement.

Le premier trait qui caractérise les insectes sociaux, c'est la présence, dans leur société, d'individus neutres chargés de tous les soins domestiques.

Ces sociétés, ainsi constituées, sont annuelles chez les bourdons et les guêpes; elles sont permanentes chez les abeilles et les fourmis : elles commencent par une seule femelle chez

Digitized by Google

toutes, à l'exception des abeilles où elles commencent par un essaim.

Parmi les particularités organiques que présentent les insectes sociaux, il en est plusieurs qui ne les caractérisent que partiellement : telle est la faculté dont jouissent les abeilles de réparer la perte de leur reine en transformant une larve d'ouvrière en larve royale. Elles opèrent cette métamorphose en donnant à cette larve la nourriture réservée aux jeunes reines, et en agrandissant son alvéole, faculté merveilleuse réservée pour leurs crises, en quelque sorte politiques, et en harmonie avec les intérêts de leurs grandes populations.

Tel est encore le phénomène organique que présentent seuls, entre tous les insectes, les fourmis et les termès, mâles et femelles, dont les ailes tombent après leurs unions dans les airs, c'est-à-dire, lorsque ces organes ont rempli leur unique destination.

Plusieurs insectes sociaux élaborent des substances nécessaires, soit à leurs constructions, soit à la subsistance de leurs larves. C'est ainsi que les guêpes composent une sorte de papier de particules de bois qu'elles hâchent à l'aide de leurs mandibules et pétrissent avec leur salive, pour composer leurs guêpiers; que les bourdons et les abeilles secrètent la cire qui sort par les incisions de l'abdomen, et le miel, c'est-à-dire, le suc des fleurs, élaboré dans leur estomac. La production de ces deux substances, que nous détournons à notre profit au moyen de l'espèce de domesticité à laquelle nous avons asservi les abeilles, les met au premier rang des animaux inférieurs qui sont utiles à l'homme.

L'instinct des insectes sociaux est admirablement en harmonie avec toute cette économie de leurs associations; nous nous bornerons à signaler l'art avec lequel les guêpes et les abeilles construisent leurs gâteaux; la forme hexagonale de leurs alvéoles tant admirée des géomètres; l'ordre qui règne dans les ruches, la salubrité que les ouvrières y entretiennent au moyen de la ventilation opérée par la vibration de leurs ailes; les soins qu'elles rendent aux femelles; le cortège qu'elles leur font pendant la ponte; la nourriture principale des fourmis, qui consiste dans la liqueur sucrée qu'élaborent les pucerons, et les moyens diversifiés et ingénieux dont elles se l'approprient, au point de transporter ces insectes dans leurs fourmilières et de les y nourrir, d'en faire en quelque sorte leurs bêtes laitières; enfin l'instinct plus prodigieux encore qu'ont aussi les fourmis de se procurer des esclaves en faisant la guerre à des espèces voisines dont elles enlèvent les ouvrières dans l'état de larves, et qui, par les soins qu'elles

Digitized by Google

leur donnent, les attachent à leur nouvelle patrie et en font d'utiles auxiliaires.

Les autres relations qui existent entre les insectes d'espèces différentes consistent à se faire la guerre. Un grand nombre d'entr'eux vivent de proie; beaucoup d'autres nourrissent leurs larves du produit de leur chasse, ou déposent leurs œufs à portée des insectes qui doivent servir d'aliment à leurs larves. Dans ces diverses manières de vivre, ils montrent des instincts aussi variés que leur organisation, et en harmonie avec elle. Ceux qui vivent de proie, emploient la force ouverte, comme les libellules, ces infatigables chasseresses, ou la ruse, comme la larve du fourmilion si célèbre dans les fastes entomologiques. Sa conformation anomale qui le contraint à une marche rétrograde présente un désavantage qui est compensé par les qualités physiques et instinctives les plus développées : la mobilité des articles des tarses, la flexibilité du cou, la forme aplatie de la tête, la structure en pompe à siphon des robustes mandibules, et bien plus, l'usage qu'elle fait de ces moyens d'action, l'industrie avec laquelle elle forme son entonnoir par ses marches concentriques et en chargeant sa tête, à l'aide de l'une de ses pates, de grains de sable qu'elle rejette au dehors, l'adresse et la persévérance qu'elle met à transporter sur son dos les pierres trop pesantes pour les jeter, sa patience à attendre, les pinces ouvertes, qu'un insecte tombe dans le piége, et la vivacité avec laquelle elle lui lance une grêle de sable, lorsque, s'accrochant sur le talus, il fait des efforts pour remonter. Il y a entre tout cet ensemble de facultés une harmonie qui excite notre admiration.

Parmi les insectes qui nourrissent leurs larves du produit de leur chasse, nous mentionnerons les hyménoptères fossoyeurs qui creusent des cavités souterraines où ils déposent leurs œufs et apportent des insectes pour la nourriture des larves qui en éclosent. Nous citerons en particulier les pompiles qui enferment dans leurs trous plusieurs chenilles sans les tuer, mais en les piquant de leur aiguillon de manière à leur causer une sorte de paralysie qui leur ôte les moyens de fuir ou de nuire à la larve qu'elles doivent nourrir, et qui se prolonge jusqu'au moment où elles en sont dévorées.

Parmi les insectes qui déposent leurs œufs sur la proie destinée à leurs larves, nous citerons les ichneumons et les tachines qui éclosent dans le corps des chenilles; ils en absorbent la substance sans offenser les organes nécessaires à la vie; ils n'en occasionnent la mort par épuisement que lorsqu'ils sont parvenus au terme de leur développement, et ils contribuent ainsi à en restreindre la multiplication et à mettre des

Digitized by Google

bornes à leurs dévastations. Nous nommerons encore les larves des volucelles, qui naissent dans les nids des bourdons. Leurs mères, pour y déposer leurs œufs, semblent tromper la vigilance de leurs ennemis, dont elles ont la forme et les couleurs, pour s'introduire frauduleusement dans leurs souterrains.

Ce parasitisme des insectes s'exerce aussi sur d'autres animaux; quelques-uns vivent aux dépens des mollusques. C'est ainsi que la larve d'un coléoptère, le *drilus flavescens*, choisit un colimaçon, monte sur la spire, s'y accroche et attend patiemment que l'hélice sorte de sa coquille et se mette à ramper. Alors elle se glisse sous le manteau du mollusque dont elle fait sa proie, et elle en dévore plusieurs autres de la même manière avant de passer à l'état de nymphe.

Les insectes parasites des animaux vertébrés le sont particulièrement des mammifères et des oiseaux. Tels sont les diptères de la famille des coriacés, dont la plupart des espèces vivent sur les hirondelles et quelques autres sur les chauve-souris, les brebis, les chevaux. Cette famille s'harmonise avec ces divers animaux de la manière la plus remarquable, tant dans son organisation extérieure et intérieure, que dans son mode de développement qui est entièrement exceptionnel sous le rapport des métamorphoses. Les coriacés, destinés à vivre sur des animaux volants, marchants, courants, ont les pieds armés des ongles les plus robustes, les plus crochus, les plus propres à se cramponner. Leur corps est aplati pour se mouvoir plus facilement sous les plumes et les poils. Conformément à leur vie parasite, ils sont pourvus d'une trompe acérée qui perce les vaisseaux sanguins. Trouvant toujours leur substance sur leur animal nourricier, ils n'ont besoin d'ailes que pour la dispersion de leurs générations, et ces organes sont peu développés et même quelquefois entièrement oblitérés. Il en est de même de leurs yeux auxquels leur vie sédentaire donne peu d'exercice, et qui, pour cette raison, ne sont que rudimentaires.

Relativement au mode de développement des coriacés, la vie parasite extérieure étant peu compatible avec le repos qu'exige l'état de larve et de nymphe, ces phases de la vie d'insecte se passent l'une et l'autre dans l'intérieur du corps de la mère, seul exemple de ce mode de développement chez les insectes, qui entraîne une organisation intérieure toute spéciale. Les œufs fécondés éclosent dans le ventre; les larves y vivent, y prennent leur accroissement, et y passent à l'état de nymphe sous la forme de coques aussi grosses que le ventre même et de laquelle sort l'insecte adulte.

Les conséquences de cette génération exceptionnelle sont

Digitized by Google

pour la mère de ne pouvoir porter qu'un seul individu à la fois et d'avoir une matrice qui se dilate énormément, ainsi que la peau du ventre, suivant les progrès de la gestation.

Comment pourrait-on méconnaître les nombreuses harmonies que nous présentent ces insectes?

D'autres parasites nous offrent des phénomènes très-différents. Les œstres, qui sont aussi des diptères, vivent, en l'état de larve, dans le corps des mammifères, tels que le cheval, le bœuf, le cerf, le mouton et plusieurs autres herbivores. L'insecte adulte ne semble vivre que pour transmettre la vie à une autre génération, car il a la trompe nulle ou rudimentaire; il ne prend que peu ou point de nourriture et dépose ses œufs sur le corps de l'animal que la nature lui a assigné, selon son espèce et de manières très diverses.

L'œstre du bœuf perce de sa tarière le cuir du dos et introduit un œuf dans la plaie, qui devient une tumeur où la larve se développe.

L'œstre du mouton et celui du cerf déposent les leurs dans les narines. Les larves du premier parviennent dans les sinus maxillaires et frontaux, et ceux du dernier, dans les bourses charnues du pharinx.

L'œstre du cheval, bien plus singulier dans son instinct, après s'être balancé quelque temps dans l'air au-dessus de sa victime, dépose, à plusieurs reprises, un œuf sur les épaules ou sur la partie interne des jambes; le cheval en se léchant enlève la jeune larve, la porte à la bouche d'où elle arrive à l'estomac. Elle se cramponne aux parois à l'aide de deux crochets qu'elle porte aux côtés de la bouche, et se nourrit du fluide que secrète la membrane interne; la respiration, difficile sans doute dans un pareil séjour, est facilitée par la multiplicité des stigmates et par leur position dans une cavité qui empêche que les ouvertures n'en soient obstruées.

Ces larves, parvenues au terme de leur développement, quittent l'estomac, descendent dans les intestins et sortent du corps.

La présence de ces larves semblerait devoir nuire beaucoup à ces bestiaux. Il n'en est rien, si ce n'est exceptionnellement. On a observé que les œstres choisissent toujours des sujets jeunes et bien portants pour leur confier leur progéniture, et, quoique les larves soient quelquefois en grand nombre dans le même individu, elles ne paraissent pas en altérer la santé, et il y a évidemment harmonie entre les unes et les autres.

—

Digitized by Google

Harmonies entre les insectes et le règne végétal.

Après avoir esquissé les relations harmoniques qui lient les insectes aux animaux, nous passons à celles qu'ils ont avec les plantes.

C'est à elles surtout qu'ils sont coordonnés. Leur destination dans l'économie générale de la nature est particulièrement de prendre leur part au grand banquet que leur offrent les végétaux, d'animer la scène végétale par leur activité, leurs passions, leurs guerres, leurs amours, et, répandus à l'infini à la faveur de l'exiguité de leurs dimensions, de manifester par toutes les merveilles de leur organisation et de leurs instincts, la puissance, la sagesse et la bonté divines.

Une autre attribution générale des insectes, à l'égard des plantes, est de restreindre la multiplication de ces dernières dans les bornes nécessaires au maintien de l'équilibre entre les espèces, et il en résulte quelquefois des dévastations utiles au point de vue général, mais qui nuisent à nos intérêts particuliers, et auxquelles nous n'opposons pas toujours des digues efficaces.

Les insectes ont leur berceau, leur aliment et leur demeure dans toutes les parties des végétaux; leur organisation dans les diverses phases de leur développement; leurs appétits, leurs instincts sont en harmonie avec les racines, l'écorce, le bois, les feuilles, les fleurs, les fruits; ils réalisent la fable des Hamadryades dont la destinée était liée à celle des arbres.

Les insectes qui se nourrissent de racines et qui par conséquent vivent dans la terre, ont généralement une conformation propre à fouiller le sol, à y creuser des galeries. Plusieurs espèces ne sont que trop connues par les dégâts qu'elles commettent dans nos cultures. La larve du hanneton, la chenille de la noctuelle des moissons (1), la courtillière ont reçu cette sévère mission. La dernière offre un exemple remarquable de l'appropriation des organes à leur destination. Cet insecte, appartenant à une famille qui saute, qui vole, qui vit au grand air, présente les mêmes caractères organiques, mais modifiés pour la vie souterraine. Les pieds antérieurs courts, élargis, dentés, semblables à la main des taupes, sont éminemment faits pour creuser la terre. Cette action est secondée par la tête enfoncée dans le thorax qui est comprimé sur les côtés. De plus, les jambes postérieures sont courtes et ne servent pas à sauter; les ailes sont étroites et peu propres au vol. La transformation est complète; c'est le grillon devenu taupe, se frayant des routes ténébreuses avec

(1) Noctua segetis; Linn.

Digitized by Google

de nombreuses ramifications, rongeant les racines des plantes avec la plus grande voracité, se faisant ainsi le fléau des jardins et présentant une harmonie parfaite entre les organes et l'instinct.

Les écorces des arbres servent de nourriture et de berceau à une multitude d'insectes et particulièrement de coléoptères dont les tégumens et les élytres durs et solides sont appropriés à la rudesse et aux aspérités du milieu qu'ils habitent. C'est ainsi que le scolyte du chêne pénètre sous l'écorce en choisissant une fissure. Il pratique, dans la couche la plus récente, des trouées verticales au bord desquelles il dépose ses œufs, et il revient mourir à l'entrée qui reste fermée par son cadavre, afin de prolonger au delà de la mort même ses soins maternels. Lorsque les larves sont écloses, elles creusent chacune des sillons transversaux extrêmement rapprochés entr'eux et qui causent souvent la mort des arbres.

L'écorce est encore percée par la trompe des cigales, des pucerons, des gallinsectes, qui s'abreuvent de la sève; elle est incisée par la scie des tenthrèdes qui y introduisent leurs œufs; elle présente des convenances sans nombre aux besoins des insectes dont les organes offrent les formes les mieux adaptées à ce genre de vie.

L'aubier et même le bois sont souvent envahis par les cossus, les sirex, les capricornes. Parmi ces derniers, une espèce de la Guadeloupe (1) montre un instinct bien remarquable; elle scie horizontalement les branches des *mimosa*, et y dépose ses œufs. Pour effectuer cette œuvre ardue, elle saisit la branche de ses longues et robustes mandibules, et, par un vol circulaire et rapide, elle parvient en peu d'instants à la couper, quoique plus épaisse qu'un canon de fusil, comme avec un instrument tranchant.

Les feuilles, ces organes si importants de la végétation, ces racines aériennes, ces appareils de la respiration, présentent avec les insectes des harmonies pleines d'intérêt. Constituant le fonds de la subsistance d'un grand nombre d'entr'eux, elles se coordonnent par la substance nutritive du parenchyme, aux organes de la digestion, par la délicatesse de leur contexture à l'exiguité des parties de la bouche; elles se développent toujours lors de l'éclosion des insectes qu'elles nourrissent; elles sont le plus souvent, selon chaque espèce de plantes, affectées aux mêmes insectes. Elles sont particulièrement l'aliment des chenilles, ces innombrables productrices de la soie que nous détournons si utilement à notre usage; elles nourrissent un assez grand nombre de larves

(1) Macrodontia cervicornis, fab.

Digitized by Google

mineuses qui n'en rongent que le parenchyme, laissant intactes les membranes qui le recouvrent et se trouvant ainsi protégées par elles.

Dans d'autres, des œufs, tels que ceux des cynips introduits dans leur mince épaisseur, déterminent l'afflux de la sève, et la formation d'excroissances sous la forme souvent élégante de fleurs et de fruits, présentant ainsi le phénomène singulier de l'ordre, de la régularité, de la convenance provenant d'une déviation accidentelle des sucs végétaux.

Les feuilles fournissent encore aux insectes d'autres moyens de pourvoir à la sûreté de leurs œufs et de leurs larves. Celles du coudrier, par exemple, sont employées avec beaucoup d'industrie par les charençons qui les roulent en cornet, en estompe, qui les plient en valise pour y déposer leurs œufs et les soustraire aux dangers qui les menacent.

Si les feuilles font vivre le végétal, les fleurs le font revivre dans sa postérité, et cette plus haute destination rend ces dernières l'objet de la sollicitude bien plus signalée de la providence. Autant les feuilles sont abandonnées à la dent des insectes, autant les fleurs en sont généralement ménagées; mais par un autre trait de la sagesse suprême, les insectes pourvus de trompe y puisent leur subsistance sans leur nuire; d'innombrables essaims vont humer le doux suc des nectaires; d'autres, munis de brosses, de cuillers, recueillent le pollen des étamines, sans porter la moindre atteinte à la fécondation. C'est ainsi que l'abeille rassemble son innocent larcin et, de retour à la ruche, le transforme en miel et en cire pour la construction de ses alvéoles et la subsistance de sa famille. La trompe est admirablement en harmonie avec les fleurs; elle est courte, épaisse, longue, menue, suivant les corolles sur lesquelles elle va butiner; tantôt elle se tient rigide en avant, tantôt elle se roule en spirale dans le repos. Elle est le plus souvent adaptée aux fleurs d'un grand nombre de plantes; quelquefois aussi elle est spécialement coordonnée à une seule. Ainsi, la némestrine à longue trompe du cap de Bonne-Espérance paraît au mois d'octobre en même temps que la fleur d'un glayeul, dont le tube est précisément de la même longueur démesurée et qui lui fournit sa seule nourriture. Quelquefois cependant les corolles opposent des résistances à la convoitise des insectes. L'épais bourdon veut parfois pénétrer dans l'étroite embouchure d'un convolvulus, et ne pouvant y parvenir, il prend adroitement le parti de pratiquer au moyen de ses mandibules une trouée au bas de la corolle et d'introduire ainsi sa trompe dans le nectaire.

Les fruits, en étendant cette dénomination à toutes les graines qui résultent de la fécondation des plantes, et qui contien-

Digitized by Google

nent le germe de la génération suivante, sont le fonds le plus général de la nourriture des êtres animés ; sans eux, le règne animal n'existerait pas plus que le végétal lui-même. Aussi la sagesse suprême les a-t-elle prodigués de manière à remplir cette double destination, et, autant elle les a protégés, garantis, soigneusement revêtus, comme gage de la conservation des espèces, autant elle les a présentés à l'appétit des animaux par toutes les séductions de la forme, de la couleur, de l'odeur et de la saveur ; des harmonies ineffables résultent de ces relations entre la diversité des fruits et celle de l'organisation animale.

Les insectes prennent une large part à ce vaste banquet ; nous ne les trouvons que trop souvent partageant nos goûts et nous disputant les fruits dont nous sommes les plus friands. Les guêpes, les mouches, les fourmis ravagent nos reines-claudes, nos abricots, nos poires, nos raisins ; une multitude d'autres déposent leurs œufs sur le germe des fruits et leurs larves s'y développent au centre. C'est ainsi que nous trouvons des pyrales se développant dans la pomme, la chataigne, une mouche dans la cerise, un charençon dans la noisette ; toujours l'image du ver rongeur qui corrompt le bonheur fondé sur les jouissances sensuelles.

Après cette légère étude des harmonies particulières qui lient les insectes aux diverses parties des végétaux, reportons un moment notre attention sur une généralité. Considérons toutes les races qui vivent sur le chêne, par exemple, qui y naissent, s'y nourrissent, s'y développent, s'y métamorphosent, y établissent le berceau de leur famille et y meurent. Plus de trois cents espèces connues y élisent leur domicile, seulement en Europe, sans compter celles qui en quelque sorte cosmopolites vont butiner sur chaque végétal. Lorsque, sous l'épais ombrage d'un rouvre centenaire, dont l'écorce rugueuse est couverte de mousse et de lichen, l'on écoute et l'on regarde autour de soi, on entend un bruit confus produit par des murmures, des frôlements, des bruissements, des tapottements d'une multitude d'insectes ; on les voit, animés chacun par son instinct particulier, ramper, courir, sauter, voler, pourvoir à sa subsistance, s'occuper de ses amours, travailler au berceau de sa famille avec la plus vive sollicitude. Ici, ce sont des lamellicornes, des chrysomélines rongeant le feuillage ; là, les scolytes forant l'écoree pour y déposer leurs œufs ; là encore, le prione s'échappant adulte de sa dépouille de nymphe enfoncée dans l'aubier. Ailleurs, c'est une longue file de chenilles processionnaires qui sortent de leurs grandes bourses de soie pour prendre leur repas, dans un ordre invariable ; une seule d'abord, puis deux, puis

Digitized by Google

trois, toujours sur la même ligne parallèle, et toujours en augmentant de nombre. Elles n'avancent jamais qu'en formant un fil de la longueur de leurs pas, pour se tracer une route et revenir sur la même voie, comme sur un tapis de soie; ensuite ce sont les essaims de papillons, de sphinx, de bombix, de noctuelles, de phalènes, de pyrales, s'évertuant chacun à sa manière, pour assurer la conservation de son espèce.

Outre tous les travaux que les insectes exécutent sous nos yeux, le chêne nous montre dans toutes ses parties des traces de leur présence; l'écorce est criblée des trous qui ont servi de passage à une multitude de coléoptères; les feuilles se couvrent d'une grande variété de galles élégantes dues aux cynips; les glands portent l'empreinte des charençons qui y ont vécu; et, malgré toutes ces petites pirateries, le chêne conserve toute sa vigueur et prête son ombre séculaire à tous ces petits êtres éphémères qui tourbillonnent à l'entour et qui ajoutent à sa beauté végétale, tout le mouvement, l'action, l'intérêt de la vie animale la plus agitée.

Des harmonies particulières nous passons aux générales, et nous voyons les insectes former avec les autres animaux articulés la partie intermédiaire de la chaîne des êtres. Sans eux, cette chaîne n'existerait pas, et nous ne connaîtrions ni cette gradation merveilleuse dans l'organisation et dans les facultés des êtres, depuis les éléments les plus simples jusqu'aux dernières limites du développement, ni cette loi de l'*unité* de composition dans laquelle Dieu a daigné nous montrer l'image du premier de ses attributs.

Cette communication intéresse vivement le Congrès, qui le témoigne par de chaleureux applaudissements.

M. Emile Blanchard, dans une brillante improvisation, attache ensuite à établir qu'il existe une harmonie complète, une unité de plan physiologique parfaite, dans tout l'ensemble du règne animal.

Partant de ce fait général que le corps des insectes est divisé en une série de tronçons, tous plus ou moins semblables les uns aux autres, il montre que la même tendance se manifeste dans la plupart des systèmes organiques.

Bien que le système nerveux des insectes composé de noyaux médullaires, tous peu différents les uns des autres, présente un centre principal placé dans la tête, il demeure constant que les autres foyers d'innervation ont une grande partie des mêmes fonctions; c'est ainsi que l'ablation de la tête n'entraîne pas la mort immédiate de l'animal et qu'après une telle mutilation, on observe encore chez lui des mouvements réfléchis.

Digitized by Google

Passant à une autre série de faits, M. Emile Blanchart rappelle que jusque dans ces derniers temps on avait cru à la plus étrange anomalie chez les insectes. On s'était persuadé que, dans l'organisme si remarquable de ces êtres, l'appareil respiratoire cessait d'être une dépendance de l'appareil circulatoire, contrairement à ce qui se voit dans tous les autres types du règne animal. Après avoir retracé l'historique de la question, M. Emile Blanchard dit qu'en 1847 on est parvenu à reconnaître les relations de l'appareil circulatoire avec les organes de respiration, et cela en introduisant soit dans le cœur, soit dans l'un des méats que remplit le sang, un liquide coloré, qui, aussitôt introduit, pénètre partout où se trouve le fluide nourricier. En pratiquant ainsi des injections, on voit aussitôt tout l'espace périphérique des trachées se remplir du liquide coloré. Ainsi a été prouvé que la même harmonie ne cessait jamais d'exister dans les fonctions de tous les animaux, qu'il y avait bien réellement unité de plan physiologique dans l'ensemble du règne animal.

Mgr. Parisis annonce à l'assemblée que les salons de l'évêché seront ouverts aux membres du Congrès, le samedi vingt-sept; cette invitation formulée dans les termes les plus aimables et les plus pressants est acceptée avec reconnaissance.

M. Pernot a la parole sur la 19e question du programme de la section d'histoire, ainsi conçue :

« Dans une partie des vastes états de Charles le Hardi (dit le Téméraire), duc de Bourgogne, on crut quelque temps que ce prince n'avait pas péri devant Nancy, le 5 janvier 1477. Rechercher ce qui a pu donner cours à cette croyance populaire signalée par quelques historiens. »

Le peintre distingué, qui a exposé dans la salle d'attente une série de dessins se liant à l'histoire de Charles-le-Téméraire, prouve par un mémoire aussi élégant de style que rempli d'érudition que chez lui l'écrivain marche de pair avec l'artiste; il réhabilite, avec la chaleur de la conviction, ce malheureux duc de Bourgogne si calomnié, si mal jugé; il le montre savant, miséricordieux et cherchant par des privations à réprimer la violence de sa nature. Puis, abordant cette opinion long-temps accréditée, surtout en Flandre, que Charles n'avait pas péri à la bataille de Nancy, il en montre l'absurdité en s'appuyant sur des autorités contemporaines. M. Pernot termine par une description du tombeau où reposa jusqu'en 1850 le corps du duc dans la cathédrale de Nancy, et par quelques considérations morales sur le néant des grandeurs humaines.

M. Victor Robert clot la séance par une pièce de vers sur

Digitized by Google

l'*Homme*, dont il fait hommage au Congrès; les belles pensées du poète et la facture énergique de son vers sont vivement applaudies.

M. de Caumont invite les membres du Congrès à assister à une séance de la Société Française, qui doit avoir lieu le lendemain à sept heures du matin.

La séance est levée à six heures.

—

Séance du 27 Août.

L'an mil huit cent cinquante-trois, le vingt-sept Août, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu la séance générale du Congrès scientifique de France, sous la présidence de M. le baron DE STASSART.

Siègeaient au bureau : MM. Plichon, Maire d'Arras, Elie de Beaumont, sénateur, membre de l'Institut, Bertini, comte de Mérode, de Caumont, vice-présidents.

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

1° *Notice historique sur la milice Amiénoise*, par Auguste Janvier, Amiens 1853.

2° M. Boucher de Perthes envoie les *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, 1852.

3° *Rapport présenté au Conseil général de l'Institut des Provinces, sur l'origine, les travaux et l'influence de la Société d'émulation d'Abbeville*, par M. Mauge du Bois-des-Entes.

4° M. de Paravey adresse à M. le président une longue lettre et quatre brochures :

1re *Aperçu des mémoires encore manuscrits sur l'origine de la sphère et sur l'âge des Zodiaques*, 1853.

2e *Lettre à l'Académie des sciences sur l'anthuopophagie des habitants de la Chine.*

3e *Preuves de l'antique science qu'ont possédée les peuples à écriture hyéroglyphique et anté diluvienne.*

4e Enfin, *Rapport fait à l'Académie des sciences sur les mémoires encore inédits*, par M. de Paravey, et M. le comte Delambre.

Cette lettre et ces quatre mémoires sont renvoyés à la section des sciences.

MM. les secrétaires des sections font connaître les travaux qui ont eu lieu dans les séances du matin.

Digitized by Google

M. le Préfet écrit à M. le secrétaire et l'informe que par une délibération du 23 Août, le conseil général du Pas-de-Calais a bien voulu voter une allocation de 2,000 francs, payable au commencement de 1854, pour contribuer à l'exposition des produits agricoles et industriels qui doit avoir lieu à l'occasion de la XX^e^ session du Congrès scientifique de France.

Des remercîments seront adressés à M. le Préfet.

M. le Préfet recevra MM. les membres du Congrès jeudi prochain, à neuf heures du soir.

M. Kervyn adresse au Congrès ses remercîments pour l'honneur qu'il lui a fait de l'associer à ses travaux, et les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir prolonger son séjour à Arras.

M. de Quast, Inspecteur des monuments de la Prusse, regrette de ne pouvoir, à cause de sa santé, assister à la XX^e^ session du Congrès scientifique de France; il engage les savants réunis maintenant à Arras, à assister au Congrès archéologique de Nuremberg qui doit s'ouvrir le dix-huit septembre. L'honorable M. de Quast joint à sa lettre un numéro du *Correspondent Clatt*, dans lequel sont annoncés les Congrès d'Arras et de Nuremberg.

M. le président lit une lettre de M. Georges Rouget, président de la Société libre des beaux-arts; cette Société a choisi, pour son délégué au Congrès d'Arras, M. Pernot, artiste-peintre, chevalier de la légion d'honneur, l'un de ses membres les plus distingués.

M. le vicomte Paul de Genouillac est chargé de représenter la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, la Société d'agriculture et d'industrie du même département, et le comice agricole de l'arrondissement de Dinan. Le comice l'a spécialement chargé de demander la révision de la loi de 1836 sur les communications vicinales.

Renvoi à la section d'agriculture de la lettre de M. le président du comice agricole de Dinan et de la question telle qu'elle est formulée par M. le vicomte de Genouillac.

M. Brun Lavainne, ancien archiviste de Lille, remet un mémoire sur la 8^e^ question du programme d'histoire : « Quand et dans quelles circonstances eurent lieu les diverses transportations des races germaniques et notamment des Saxons sur le littoral des Flandres? Comment se forma la race flamande ? »

M. le Secrétaire regrette que ce mémoire soit parvenu aussi tard, puisque la question a été l'objet des remarquables rapports de MM. Harbaville et Kervyn de Lettenhove. Toutefois, il verrait à regret que le travail de M. Brun Lavainne ne fût

Digitized by Google

pas utilisé ; il demande que ce mémoire soit soumis à la section d'histoire et d'archéologie, et dans le cas où cette section n'aurait pas le temps de revenir sur cette question, qu'il soit renvoyé à la commission d'impression. Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. le docteur Maurice, sur l'hygiène; ce mémoire est ainsi conçu :

En présence de cette assemblée composée d'hommes dont les noms se rattachent à tout ce qu'il y a d'utile et de grand dans les sciences, les arts et les lettres, j'éprouve un sentiment que je ne puis définir, mélange de crainte et de confiance : de crainte ! car j'ai la conscience de ma faiblesse; de confiance ! car je crois accomplir un devoir ; en effet, dans cette imposante solennité, chacun ne doit-il pas déposer son offrande sur l'autel de l'utilité publique.

Je ne chercherai pas, Messieurs, à élucider un de ces grands problèmes inscrits au programme du Congrès scientifique de France ; je laisse cette tâche à ces esprits encyclopédiques, qui, de la hauteur de leur intelligence, dominent sans peine l'horizon des connaissances humaines; j'abandonne cet honneur aux hommes qui, soit à cause de leur goût, de leur aptitude, ou des influences professionnelles, sont devenus d'illustres spécialités. Pour moi, MM., faisant partie de cette multitude qu'on appelle les hommes ordinaires, je me bornerai à traiter un sujet sur lequel, j'en conviens, presque tout a été dit, mais qui, dans son application, n'a point encore été envisagé à mon point de vue.

C'est de l'hygiène, MM., que je vais vous entretenir, science dont l'origine se perd dans les premiers âges du monde, mais qui doit être issue de ce sentiment qu'on appelle instinct, mouvement indépendant de la réflexion et que Dieu a donné aux êtres afin qu'ils puissent éviter ce qui leur nuit et rechercher ce qui leur est utile.

L'homme, par son intelligence, est bien supérieur au reste des animaux, mais il leur est de beaucoup inférieur en instinct.

L'instinct, chez les animaux, ou cette connaissance instinctive de ce qui leur est salutaire et de ce qui leur est nuisible, suffit pour sauvegarder leur existence. Chez l'homme, fait pour vivre en société, l'intelligence devait diriger l'instinct : de là cette science qui, ainsi que l'a dit un médecin philosophe, peut seule donner les moyens, soit de développer des sentiments naturels trop faibles pour servir à l'entretien et au bonheur de l'existence, soit de restreindre ces mêmes sentiments, lorsque, devenus trop ardents, ils menacent de dégénérer en passions violentes et de causer le malheur de l'homme.

Digitized by Google

Mon intention n'est pas de faire ici l'histoire de l'hygiène; je ne chercherai pas à suivre cette science dans le cours des âges; je ne vous parlerai point de ce qu'elle était chez les peuples de l'antiquité; je sais que je n'ai point à vous apprendre que les chefs de secte, les législateurs, dictèrent des lois, imposèrent des devoirs basés uniquement sur les sages préceptes de l'hygiène.

Nulle science ne peut revendiquer une origine aussi glorieuse; il n'en est pas qui puisse s'honorer d'avoir avec la morale une si étroite intimité. L'hygiène vient de Dieu! n'est-ce pas Dieu qui dit à Moïse, il y a quarante siècles de cela : « Je serai dans votre bouche, et j'y mettrai ce que vous aurez à dire. » Et le sublime législateur ne s'en fut-il pas écrire son Pentateuque, livre éternel, dans lequel sont renfermées les meilleures maximes d'hygiène, les meilleures maximes de cet art, qui non seulement est un code de santé, mais est aussi un cours de philosophie et de morale.

La religion, lien du ciel et de la terre, sublime et mystérieux rapport entre Dieu et l'homme! La religion est pour l'âme ce que l'hygiène est pour le corps.

La religion, en guidant l'homme dans le chemin de la vertu, le conduit à cette vie qui sera pour lui une éternité de bonheur. L'hygiène, suprême enseignement de la sagesse, après l'avoir dirigé à travers les écueils de cette vie et s'être intéressée à tous les détails de son existence, après lui avoir indiqué les choses qu'il doit fuir et celles qu'il doit rechercher, après enfin lui avoir enseigné l'art de vaincre ses passions, l'endort heureux et content dans le sommeil éternel. Il meurt, comme le juste, de cette mort naturelle, si rare dans ces temps où la voix désordonnée des passions domine trop souvent les plaintes de la morale.

L'aimable auteur de l'histoire naturelle du genre humain, Virey, a inscrit quelque part cette désolante vérité : « l'espèce » humaine tend à s'affaiblir, à dégénérer, en usant ou abu» sant trop de ses facultés, par une vie de luxe et d'efforts, » au sein de jouissances prématurées; » (textuel).

En effet, si la civilisation et le progrès, génies infatigables, font chaque jour de nouvelles conquêtes dans le champ des améliorations humanitaires, à tel point que la somme de bien-être mise à la portée de tous, s'accroisse sans mesure, qui donc se chargera de poser des bornes à notre convoitise? sera-ce la raison? non sans doute; pauvres ou riches sont également avides de voluptés; chacun à sa manière fait abus des jouissances et les âmes s'énervent, les corps perdent de leur vigueur, les tempéraments se détériorent, les maladies se muliplient et la vie s'abrège.

Digitized by Google

Qui de vous, MM., en parcourant les musées d'antiques, où sont déposées les armes de nos aïeux, en admirant ces vastes et pesantes cuirasses, ces haches d'armes et ces épées formidables que nous aurions peine à soulever aujourd'hui; qui de vous, dis-je, ne s'est pris à songer à l'incroyable dégénération de notre espèce? Quelles sont les causes de cette dégénération? serait-il vrai que, dans notre marche à travers les siècles qui s'écoulent, nous préférerions, aux sages enseignements de la nature, les séduisantes utopies de l'art.

En remontant le torrent des âges, en pénétrant les ténèbres qui environnent la société naissante, on aperçoit les hommes retirés dans les profondeurs des forêts, ou vivant en tribus dans le voisinage des fleuves, n'ayant pour guides que leurs instincts. Rarement alors les infirmités, qui nous déciment aujourd'hui, venaient jeter le trouble au sein de leur vie sauvage mais paisible.

Bientôt, entraînés par leur amour pour la société, ils abandonnèrent leurs calmes solitudes. Les diverses tribus répandues sur la surface de la terre se réunirent, s'agglomérèrent et formèrent d'immenses sociétés; tous travaillèrent à la hâte à élever l'édifice de la civilisation. De grandes et magnifiques cités, dont les ruines éparses rappellent encore l'existence, s'élevèrent de toutes parts. Le luxe et la mollesse ne tardèrent pas à créer de nouveaux besoins. A cette alimentation simple, douce et bienfaisante, parce qu'elle était toute naturelle, succédèrent ces détestables mélanges, et cet assemblage informe de substances hétérogènes, qui à lui seul fait tout le secret de l'art culinaire. Toutes les contrées de la terre devinrent bientôt tributaires de notre sensualité : les assaisonnements, les épices de toute nature furent introduits dans notre régime, sans discernement, et souvent sans autre but que celui de complaire aux exigences de notre gourmandise.

La plupart des assaisonnements, tout en stimulant l'estomac, quelquefois même jusqu'à l'irritation, font naître un appétit factice qui nous invite, nous oblige même à ingérer un surcroît d'aliments qui met cet organe (*l'estomac*) dans la nécessité d'accomplir trop souvent un travail au-dessus de ses forces; et de même que nous laissons imparfaite toute œuvre au-dessus de nos forces, de même la digestion, œuvre de l'estomac, devient mauvaise. L'organe se fatigue, la nutrition s'altère, et cet état se répétant tous les jours pour quelques-uns, très-fréquemment pour d'autres, des affections d'abord latentes surviennent bientôt et se révèlent sous forme d'inflammation aiguë ou chronique, sous forme de squirrhe, de cancer, etc., affections si communes dans le désordre des

Digitized by Google

villes et si rares au village où le calme dans la vie est le prix d'un régime simple et sans art.

Parlerai-je de ce don funeste que la civilisation a fait à l'homme? Parlerai-je de cet art meurtrier qui lui a appris à fabriquer ces boissons séduisantes et perfides, qui lui ravissent la raison, et ne lui laissent pas même l'instinct de la brute? Qui de vous, Messieurs, ne connaît l'immense influence des liqueurs alcooliques sur l'homme physique et moral? On frémit quand on songe à la multitude de maux que l'abus des liqueurs alcooliques a répandus au sein de notre société : la perversion de la digestion, la gastrite, l'ulcération et l'induration squirrheuse de l'estomac, du pylore, des intestins, l'induration du foie, l'ascite sont les déplorables résultats de l'action immédiate des liqueurs alcooliques. Puis, quand elles sont introduites dans le sang, quand le poison circule dans les veines, alors naissent et grandissent ces affections qui minent le corps et le font périr lentement : les artérites, les cardites, les troubles divers dans les mouvements du cœur, les hydropysies, les paralysies ou le catarrhe de la vessie, les maladies de peau, l'ophthalmie, la dipoplie, l'amaurose, le tremblement musculaire, l'idiotie, la démence même sont des conséquences funestes de l'abus habituel des liqueurs fortes. L'usage journalier des spiritueux a pour effet d'accélérer les mouvements vitaux et de produire en conséquence l'usure prématurée des rouages qui font mouvoir la mécanique humaine : ceci est si vrai, qu'au rapport de plusieurs naturalistes, les anachorètes et tous ceux qui sont parvenus à un âge très-avancé, 100 ans, 154 ans, 172 ans, 184 ans, avaient vécu dans une sobriété qui rappelait celle des premiers âges, et s'étaient abstenus de boissons alcooliques pendant leur vie.

Non accepimus vitam brevem, a dit Sénéque, *sed per luxum fecimus*. La civilisation s'insinua de plus en plus au sein des sociétés naissantes et, parmi les bienfaits sans nombre dont elle nous dota, se glissèrent, hélas! beaucoup d'abus.

Les vêtements, qui avaient d'abord été inventés pour garantir l'homme de la rigueur des saisons, devinrent des objets d'ornement. L'œuvre la plus accomplie de la création n'était plus assez belle; l'homme, dans sa folle vanité, voulut corriger ce que la nature avait si merveilleusement construit, et c'est surtout parmi les modernes que nous trouvons, en ce qui concerne les vêtements, des usages très-éloignés de la nature, et qui intéressent éminemment la santé et la vie.

Il me serait des plus facile de démontrer l'influence déplorable que ce tyran, qu'on appelle la mode, a exercé sur la santé. Si chez l'homme cette influence est peu sensible, chez

Digitized by Google

la femme la mode a renversé les lois de la nature. En effet, nous considérons comme un des attributs de la beauté une taille fine et élancée, et, dans notre aveuglement, nous nous hâtons, dès le jeune âge, d'enserrer la poitrine de nos pauvres enfants dans ces moules étroits qui s'opposent aux mouvements libres des côtes et du ventre, et qui, contrairement à ce que la nature a établi, déplacent le sommet du thorax; il est en haut selon la nature, il doit être en bas selon la mode: de là, gêne de la circulation, stase du sang dans le poumon et le cœur, prédisposition aux palpitations, aux hémopthysies, aux phthysies. Les corsets sont aussi les causes les plus fréquentes de l'induration des glandes mammaires, première expression du cancer du sein.

La plupart des hommes ne connaissent pas les dangers qui les environnent; ils suivent une route dont la pente est facile, enivrés par les séductions qu'ils rencontrent en chemin. Ils marchent quelque temps sans encombre, soutenus par la jeunesse et l'ardeur du plaisir. Hélas! bientôt la vieillesse hâtive les arrête et leur montre l'autre moitié du chemin avec ses ronces, ses épines et son abîme.

Pourquoi donc ne pas initier tout homme à la science qui apprend à régler tous les actes de sa vie; pourquoi le laisser dans l'ignorance d'un art qui lui ferait toucher du doigt tous les dangers de l'abus et de l'excès, d'un art qui, selon l'expression du docteur Rostan, le rendrait plus sain et meilleur? Si l'hygiène est une vertu, comme l'a dit Rousseau, l'hygiène devrait être le complément de toute éducation.

Mon but, en écrivant ces lignes, a été d'appeler votre attention sur une science vers laquelle semblent revenir les tendances de l'époque; en effet, dans aucun temps, et chez aucun peuple, on ne vit s'accomplir plus de travaux au point de vue de l'hygiène publique qu'au XIX^e^ siècle; dans aucun temps et chez aucun peuple, on ne donna aux besoins physiques et moraux des hommes, une satisfaction plus complète.

Dans sa sollicitude pour le bien-être des populations, le gouvernement a établi des institutions de salubrité qui assurément sont appelées à rendre d'immenses services.

Mais que devient l'hygiène privée? celle qui s'adresse à l'homme pris individuellement, celle qui enseigne à chacun l'art d'user avec discernement des biens que la civilisation a répandus avec profusion sur la société moderne? hélas! méconnue du plus grand nombre, elle ne subsiste plus guère que dans quelques œuvres éparses, et sa voix ne se fait plus entendre que dans les amphithéâtres des facultés de médecine de Paris, Strasbourg et Montpellier. Je déplore l'abandon dans lequel on laisse cette branche des connaissances hu-

Digitized by Google

mainés, je voudrais lui voir reprendre le rang qui lui convient, je dis plus, je voudrais la voir entrer dans le programme de l'enseignement universitaire. Si dans la dernière année de ses études scholastiques, on faisait suivre à tout homme un cours d'hygiène, on arriverait évidemment à fortifier les constitutions, à améliorer les mœurs, à détruire une foule de préjugés ridicules ou nuisibles que l'erreur ou le charlatanisme ont introduits dans notre régime de vie. Par cette partie de l'hygiène qui traite de la climatologie, on enseignerait à chacun les règles à suivre pour lutter contre les influences délétères de ces contrées lointaines, où tant d'Européens trouvent leur tombeau, au lieu de la fortune qu'ils couraient y chercher.

La question de l'acclimatement est longuement traitée dans l'hygiène. Maintenant que les merveilleuses applications de la vapeur vont établir des relations intimes entre tous les peuples du monde, pourrait-on contester l'utilité d'un art qui donne les règles d'après lesquelles le régime doit être modifié selon les climats.

Insisterai-je sur l'utilité qu'il y aurait à introduire l'enseignement de l'hygiène dans les écoles militaires? Mais non, je ne veux pas plus longtemps fatiguer votre attention; je crois qu'il serait superflu de vous dire qu'il est une hygiène du soldat, hygiène spéciale que ne devraient pas ignorer les hommes qui dirigent et commandent cette noble multitude qui fait la force et la gloire des nations.

Dans ce discours, bien imparfait sans doute, Messieurs, j'ai essayé d'attirer vos regards sur l'hygiène privée, dont les préceptes sont partout méconnus et par conséquent inobservés.

J'ai parlé des liens qui unissent étroitement l'hygiène et la morale. Il ressort aussi de ce que j'ai dit précédemment qu'après la religion, cette science est le plus puissant moyen de moralisation.

J'ai rappelé que l'homme ne pouvait impunément fouler aux pieds les lois de l'hygiène, que tôt ou tard la maladie venait cruellement le punir de ces imprudentes infractions; infractions, du reste, qui sont autant le fait de sa déplorable ignorance que de ses passions.

Enfin, Messieurs, non-seulement j'ai déploré l'abandon dans lequel languit l'hygiène privée, mais j'ai réclamé pour elle le rang qui lui appartient dans le domaine de l'instruction publique; bientôt n'en doutez pas, Messieurs, les générations éprouveraient son influence moralisatrice; car elle parle à l'homme par la voix de ses intérêts les plus chers, et l'on écoute avec plaisir, et l'on adopte facilement ce qui s'applique à notre intérêt personnel et le satisfait.

Digitized by Google

Ce travail qui a constamment fixé l'attention de l'assemblée est couvert d'applaudissements.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion des conclusions de M. le marquis d'Havrincourt, sur la première question du programme de la section d'Agriculture ainsi conçue : « Quelles seraient les conditions à inscrire dans les baux des propriétés rurales pour *parvenir à l'amélioration du sol*, tout en conciliant l'intérêt du propriétaire et celui du fermier ? »

La parole est donnée à M. d'Havrincourt qui, dans une brillante et rapide improvisation, résume son mémoire. Il appuie principalement sur la réforme qu'il faut apporter dans les goûts et dans les usages agricoles : que le propriétaire s'attache à sa terre, qu'il ait de fréquents rapports, soit avec le métayer, soit avec son fermier, mais que du moins il sache défendre ses intérêts, afin de pouvoir se montrer plus généreux.

Depuis quelque temps on s'est beaucoup préoccupé d'agriculture, et on trouve sur plusieurs points de la France et notamment en Normandie et en Bretagne, des cours nomades, où des personnes expérimentées professent des leçons pratiques et ont un auditoire nombreux : les manuels abondent, des primes sont offertes aux meilleurs, et l'on n'a pour ainsi dire que le choix parmi les ouvrages que signale l'orateur. Toutefois l'enseignement agricole n'est pas encore complet.

Dans un pays comme la France où chacun est propriétaire, ou du moins est apte à le devenir, il est bon que les premières notions de l'économie agricole soient enseignées, soit dans les lycées, soit dans les colléges, soit même dans les écoles primaires. Telle est la raison qui a porté l'orateur à émettre la première partie de sa proposition. M. d'Havrincourt demande ensuite qu'un nombre suffisant d'experts assermentés soit désigné par le gouvernement, afin que le propriétaire éloigné puisse connaître les hommes capables à qui il doit remettre la défense de ses intérêts. M. d'Havrincourt demande en outre, que des modèles de baux applicables à chaque nature de biens, et ayant pour but l'amélioration du sol, ainsi que la conciliation des intérêts du propriétaire et de son fermier, soient déposés de manière à ce que les propriétaires, jeunes et inexpérimentés, puissent les consulter et y recueillir d'utiles leçons. Les notaires, ces officiers ministériels qui se trouvent, pour ainsi dire, par leurs fonctions, désignés spécialement à la confiance publique, doivent, selon l'orateur, tenir ces renseignements. M. d'Havrincourt termine, par quelques observations à l'appui de son système, cette éloquente improvisation que l'assemblée accueille par des bravos multipliés.

Digitized by Google

M. le Président demande si quelqu'un veut prendre la parole et propose ensuite de mettre aux voix les conclusions de M. le marquis d'Havrincourt.

On demande que ces propositions soient divisées. M. le Président donne lecture du 1er paragraphe ainsi conçu :

« Le Congrès scientifique, persuadé que les bases de toute amélioration agricole sont le goût du propriétaire pour son bien, et la connaissance, chez le propriétaire et chez le fermier, de certains principes élémentaires qui seuls peuvent les amener à passer des contrats qui concilient leurs intérêts, dans le but commun de l'amélioration du sol, émet le vœu :

« Que le gouvernement fasse une part sérieuse à l'enseignement agricole dans l'éducation à tous les degrès, soit par des cours sédentaires ou ambulants, soit par l'étude des manuels les plus estimés. »

Ce paragraphe est adopté sans opposition.

M. le président donne ensuite lecture de la deuxième proposition ainsi conçue :

« Qu'il mette à la portée des propriétaires et des fermiers, un nombre suffisant d'experts assermentés, dont la moralité, l'impartialité et l'expérience des valeurs agricoles puissent présenter le plus de garantie possible dans les estimations nécessaires à la fin des baux. »

M. de Mérode rend justice à la pensée qui a inspiré le travail de M. d'Havrincourt ; il est sans doute l'expression de sentiments généreux, mais son application n'est pas aussi facile que le croit le préopinant ; où trouver des experts aussi nombreux ? C'est une difficulté dont le Gouvernement aurait peine à triompher. Après quelques observations échangées rapidement, M. Constantin de Hauteclocque demande la parole sur la position de la question.

M. Pigault de Beaupré admet que, dans ce moment-ci, il sera libre aux propriétaires de s'adresser aux experts du gouvernement ; mais, plus tard, ce sera une nécessité, une nouvelle difficulté qui entravera la liberté des propriétaires, liberté qui doit avant tout être protégée.

M. Delaplace ne voit pas l'utilité de faire intervenir le gouvernement ; des experts sont nommés par les tribunaux ; ils sont suffisants, et ont déjà rendu d'incontestables services. Ne sont-ce pas eux qui prononcent dans les difficultés si nombreuses, qu'une fin de bail amène entre le propriétaire et le fermier. Des questions spéciales leur sont soumises, notamment celle de l'engrais si difficile à résoudre. La question de ces engrais, réclamée dans les baux, presque toujours inexécutée, leur est renvoyée et ni le propriétaire, ni le fermier ne se plaint du jugement des experts. Puisque l'ac-

Digitized by Google

tion des tribunaux est suffisante, puisqu'aucun droit n'est en souffrance, pourquoi créer de nouveaux rouages administratifs ?

M. le vicomte de Genouillac combat l'opinion du préopinant ; il explique ce qu'on entend dans les campagnes par l'expertise. Les experts n'ont pas seulement à juger des questions d'engrais : ils ont à se prononcer sur des intérêts plus grands. Oui, il est utile que le gouvernement signale quelques hommes, que l'estime publique recommande, non moins que leurs connaissances agricoles, à la confiance des propriétaires ; c'est un prestige qui leur sera accordé et l'on trouvera des hommes assez dévoués pour accepter cette mission. Mais ce n'est pas seulement dans le nord de la France, dans la région où les baux à argent sont plus généralement acceptés, que les experts ont à remplir une mission utile ; pour les métairies, l'expert est pour ainsi dire indispensable, car les propriétaires éloignés trouveraient en eux d'impartiaux défenseurs de leurs intérêts.

M. Billet ne veut pas combattre les baux à long terme ; cette modification est généralement adoptée maintenant et l'agriculture y trouve d'heureux résultats ; mais il croit devoir faire observer que la question posée par M. le marquis d'Havrincourt, n'est point neuve. Il cite plusieurs auteurs qui se sont occupés de ce sujet et il rappelle qu'il y a quelques années le Congrès agricole, alors réuni à Arras, la traita sérieusement.

Il se demande ensuite quelle utilité présenteraient les experts ; lorsque des difficultés s'élèvent entre le propriétaire et le fermier, elles se règlent amiablement ou pardevant les tribunaux. Amiablement, les experts sont nommés des deux côtés sans que le gouvernement intervienne ; pardevant les tribunaux, alors ceux-ci désignent des experts impartiaux et qui donnent satisfaction aux partis. L'orateur le répète, il ne voit pas l'utilité de faire intervenir le gouvernement.

M. le marquis d'Havrincourt répond d'abord à l'observation de M. Billet relative à la nouveauté de la question ; sans doute MM. Passy et Ladoucette se sont occupés des baux à longs termes, mais si le préopinant avait lu leurs ouvrages, s'il connaissait le mémoire de M. d'Havrincourt ou même le résumé qui en a été fait dans les procès-verbaux, il saurait que ce mémoire, bien loin d'être une copie des ouvrages précédents, n'a été écrit que pour arriver à des conclusions opposées. Ce n'est pas seulement la moralité et l'impartialité qu'il faut dans les experts ; sans doute, ceux qui sont nommés par les tribunaux offrent toute la garantie à cet égard ; il importe surtout qu'ils soient capables, et qu'ils aient une complète connaissance des valeurs agricoles, connaissance qu'on trouve

Digitized by Google

rarement dans les experts désignés par les tribunaux; c'est donc au gouvernement seul qu'il appartient de chercher ces experts et de les désigner au propriétaire. M. d'Havrincourt l'a toujours déclaré, le propriétaire doit faire des sacrifices, afin d'encourager les efforts du fermier, et quand celui-ci en a fait, il doit en être remboursé à moins qu'il n'ait eu le temps de recueillir, par l'amélioration de sa culture, une récompense et une indemnité suffisantes. Il importe donc à la fin du bail que des hommes soient désignés pour faire valoir les droits du fermier et défendre ceux du propriétaire. Or, au moment actuel, quelle garantie peut trouver le propriétaire? où prendra-t-il ses experts? Dans les communes? Il est à craindre que le cultivateur choisi ne se laisse entraîner à protéger le voisin avec lequel il vit tous les jours, au détriment d'un propriétaire éloigné : aux tribunaux? Mais, l'orateur l'a déjà dit, les experts, quoiqu'intègres et moraux, n'ont pas des connaissances assez spéciales de la valeur des objets. Ce n'est pas simplement aux propriétaires de ce département que parle M. d'Havrincourt; qu'on ne l'oublie pas, le Congrès scientifique s'adresse à la France entière, et cette session notamment, renferme des délégués venus de points fort éloignés. Dans le Nord, la propriété est divisée et restreinte : il n'en est pas de même partout et dans plus des deux tiers du pays, vous trouverez le métayage dont a parlé M. de Genouillac; puis la culture des grandes fermes; c'est là surtout que la désignation d'experts faite par le gouvernement, peut produire d'heureux résultats; partout elle est utile; dans ces régions, elle est indispensable. M. d'Havrincourt termine en disant qu'il n'a jamais eu la pensée de forcer ni le propriétaire, ni le fermier, à prendre les experts nommés par le gouvernement; plus que personne, il veut la liberté des transactions, il croit inutile d'appuyer plus longtemps sur ce sujet.

M. le comte de Mérode constate la pensée généreuse qui a inspiré le préopinant, mais il existe, selon lui, une grande difficulté pour arriver aux résultats demandés : où trouver ces experts capables, que les tribunaux n'ont pu découvrir? S'ils n'existent pas, il faut donc les créer, et ces créations entraîneront de grands frais; le nombre des fonctionnaires n'est-il pas assez grand en France pour qu'on ne songe pas encore à l'augmenter. Et qu'est-il besoin d'experts? quand on veut qu'une terre soit bien cultivée, il faut s'efforcer d'avoir des fermiers qui vous soient attachés depuis longtemps, ne point chercher à en tirer le plus possible, faciliter leurs paiements, en un mot, les traiter, non comme des serfs, mais comme des amis. — Applaudissements.

Digitized by Google

M. d'Héricourt s'associe à la pensée si généreuse, si sociale de M. le comte de Mérode ; elle inspire presque tous les propriétaires, et sans sortir de cette enceinte, il pourrait en citer un grand nombre qui se conduisent ainsi. Mais la question n'est point là : des difficultés peuvent survenir indépendamment des bons rapports qui existent entre le propriétaire et le fermier. Celui-ci peut prendre une exploitation plus étendue ; il peut aussi abandonner la culture pour jouir dans les dernières années de sa vie du fruit de ses sueurs. Si des experts connaissant la valeur des différents objets, tels que pailles, bestiaux, etc., étaientdésignés par le gouvernement, le propriétaire pourrait les choisir sans être obligé à des voyages plus ou moins onéreux; bien plus, si les experts étaient connus, on viendrait leur soumettre les difficultés et l'on pourrait ainsi prévenir bien des procès. Ce ne serait pas des fonctionnaires, comme on l'a prétendu, qui seraient créés ; mais le gouvernement, en désignant MM. tels et tels, leur donnerait une marque de confiance, et par son choix établirait qu'ils sont non-seulement probes, moraux, mais qu'ils possèdent une instruction spéciale et peuvent rendre les plus grands services.

M. Pigault de Beaupré ne croit pas qu'on puisse former des experts sans créer des écoles pour leur donner l'instruction nécessaire.

M. Plichon ne comprend pas l'utilité de la proposition. Quand une difficulté s'élève entre le cultivateur et le propriétaire, on choisit amiablement des experts parmi les fermiers de la localité, et presque toujours leur arbitrage est reçu sans contestation. Veut-on des hommes de science, des chimistes, des professeurs d'agriculture? Qu'on laisse au tribunal le soin de les choisir; il saura le faire en sauvegardant les intérêts de chacun. Pourquoi appeler le gouvernement, et lui demander la création de nouveaux fonctionnaires? Son action étant moins locale, il doit moins connaître les experts qu'il emploiera. Il repousse donc la proposition de M. d'Havrincourt comme nuisible et comme onéreuse.

Au milieu d'une vive agitation, M. d'Havrincourt réclame la parole; le rapporteur a toujours eu le droit dans toutes les assemblées parlementaires et scientifiques, de résumer la question et de répondre aux objections qui auraient pu être faites à sa proposition. Sa pensée a été dénaturée par les derniers orateurs; non, il ne faut point créér de nouveaux fonctionnaires ; non, il ne faut pas substituer l'action du gouvernement à la liberté des transactions, mais il est indispensable que le propriétaire connaisse les hommes à qui il peut s'adresser. Après avoir résumé sommairement les différentes

Digitized by Google

objections qui ont été faites, l'orateur essaie de les combattre et de prouver l'utilité des experts.

M. le président relit la question : une voix fait observer que ce paragraphe est dans l'esprit de celui qui précède et qui a été adopté par l'assemblée à une grande majorité.

M. d'Havrincourt accepte cette explication ; non, il ne s'agit pas de créér des écoles d'experts ; non, il ne s'agit pas de faire ni de choisir des professeurs d'agriculture ; ce qu'il demande, c'est que le gouvernement désigne des cultivateurs intelligents, connaissant la valeur des objets et qui puissent en fixer le prix réel.

Le second paragraphe des conclusions de M. le marquis d'Havrincourt est mis aux voix et rejeté.

M. le président donne lecture du troisième paragraphe des conclusions ainsi conçu :

« Que le gouvernement fasse dresser, pour chaque région agricole des modèles de baux applicables à chaque nature de bien, et ayant pour base l'amélioration du sol et la conciliation des intérêts du propriétaire avec ceux du fermier. Que chaque notaire ~~soit tenu d'avoir ces~~ modèles dans son étude, et soit engagé à les communiquer à ses clients. »

M. d'Héricourt fait observer que le ~~retranchement du second paragraphe nuit à la clarté~~ de la proposition, et demande que la proposition entière soit renvoyée à la section d'agriculture, afin qu'elle puisse, en tenant compte des observations de l'assemblée, lui donner une rédaction nouvelle et homogène.

M. le comte de Mérode ne voit aucun inconvénient à s'associer au vœu proposé par M. d'Havrincourt ; il est bon que le propriétaire trouve des formules qu'il puisse consulter avec fruit ; il ne voit ici aucune création de fonctionnaires et appuie la proposition qui est mise aux voix et adoptée.

M. de Mallortie demande que ces modèles soient également déposés dans les mairies. — Adopté.

La séance est levée à six heures.

—

Séance du 29 août.

L'an mil huit cent cinquante-trois, le 29 août, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu la séance générale du Congrès Scientifique de France, sous la présidence de M. le baron DE STASSART, ayant près de lui M. Plichon, maire de la ville d'Arras.

Digitized by Google

Siégeaient au bureau : MM. le comte de Mérode, de Caumont et Bertini, vice-présidents :

L'un des secrétaires généraux lit le procès-verbal de la séance du 27 qui est adopté après une légère rectification.

Immédiatement après l'adoption du procès-verbal, M. de Caumont fait observer que c'est à tort que M. d'Havrincourt a prétendu, *comme rapporteur*, avoir le droit de prendre le dernier la parole, ainsi que cela se pratiquait dans les anciennes chambres parlementaires. Il n'y aaucune analogie à établir entre les deux assemblées. Une proposition acceptée par une section devient la propriété de cette section, mais celle-ci ne nomme nullement un rapporteur chargé de défendre ses conclusions lorsqu'elles sont attaquées.

MM. les secrétaires des sections rendent compte des travaux de la séance du matin.

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

Atlas agricole (statistique et comptabilité) à l'usage des colons en Algérie, par Sohn, colon d'Aboukir, membre de l'Académie nationale de Paris.

Notre-Dame du Joyel, ou histoire légendaire et numismatique de la Chandelle d'Arras, par Auguste Terninck, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Essai historique et monographique sur l'ancienne Cathédrale d'Arras, par le même.

Des coupes sombres et des coupes claires, par J.-B. Thomas, bûcheron de la Nièvre, (50 exemplaires.)

Notice historique sur le Congrès d'Amiens, par M. Ch. Dufour, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

Calendrier Picard pour 1852, par le même.

Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale et de la Société française de statistique universelle, (nos de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet et août 1853.)

Examen de la lettre et de la note de M. le chevalier Lelièvre de Staumont, sur les synonimes français.

Rapport, par M. le baron de Stassart, membre de l'Académie royale de Belgique.

Notice sur Cornille-François de Nélis, évêque d'Anvers et membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, par le même.

Le Coursier réformé, fable adressée à M. le général baron Pétié, par le même.

De la prééminence de la femme sur l'homme, par le docteur Gulmot, ancien chirurgien-major de la garde impériale.

Guerrières et sentimentales, poésies, par Mme Fanny Denoix.

M. le secrétaire dépose sur le bureau de la part de M. Elliott, professeur d'Anglais, au lycée de St.-Omer, un travail ma-

Digitized by Google

nuscrit : *Baux à ferme ;* extrait de l'ouvrage de M. Culloch, intitulé, *Account of British empire* ou *Statistique de l'Empire Britannique ;* édition de 1851. Les chapitres qui ont plus spécialement occupé le traducteur, sont les suivants : Occupation du sol par les fermiers ; avantage des baux à ferme, conditions d'exploitation, paiement des fermages, réduction des fermages, objections contre les baux à ferme, durée des baux, location à fermages escomptés, ou anticipés, et à forfait (by fine) (1).

Le Congrès apprécie l'importance de cette communication, mais considérant que la question a été suffisamment discutée dans deux séances générales, il décide que des remercîments seront adressés à M. Elliott et que son travail sera honorablement déposé dans les archives du Congrès.

MM. les secrétaires des sections font connaître les travaux qui ont eu lieu dans les séances du matin.

M. d'Héricourt rend verbalement compte de l'excursion archéologique. Il rappelle l'ouverture de l'exposition des produits agricoles et industriels par M. le Maire d'Arras, et M. le président du Congrès ; Mgr. Parisis avait bien voulu se joindre à eux pour donner plus d'éclat à cette fête. On a admiré ces belles étoffes qui rivalisent avec les tentures des manufactures Impériales ; ces tulles de Calais tissés avec la soie produite dans le département ; ces nombreux instruments agricoles qui assurent à la culture du Nord de la France une incontestable supériorité. M. d'Héricourt ne veut pas entrer dans de longs détails ; il n'a pour cette tâche, dit-il, ni le temps ni les connaissances spéciales qui sont indispensables pour traiter ce sujet. D'ailleurs un rapport sera fait sur l'exposition et permettra d'en apprécier la richesse. Plus modeste, l'orateur se contentera de suivre l'itinéraire de l'excursion archéologique.

Ces salles, qui contiennent maintenant les produits de l'exposition agricole et industrielle, où se pressent ordinairement de nombreux élèves, rappellent de curieux souvenirs. L'ancien hôtel, dit de Beaufort, du nom de la famille qui le possédait, construit en 1754, fut acheté par le monastère de Saint-Vaast qui le convertit en palais pour les abbés commendataires, lorsqu'ils venaient à Arras. Pendant la révolution, ces bâtiments convertis en prison servirent à différents usages jusqu'en

(1) L'expression *by fine* est empruntée au droit féodal et signifie un arrangement final entre parties au sujet des terres et fermages, ou entre le seigneur et son vassal, touchant les conditions d'occupation des terres par ce dernier. (Note du traducteur).

Digitized by Google

1820, époque à laquelle la ville les acheta pour y établir le collége, qui est resté depuis lors.

Le Congrès a ensuite visité l'élégante et gracieuse chapelle du Saint-Sacrement, construite sur les plans de M. Grigny. M. d'Héricourt la décrit rapidement; puis, arrivant à M. Grigny, il croit devoir payer un juste tribut d'éloges à l'habile architecte qui, le premier dans le département, s'est inspiré des monuments anciens pour rendre aux églises nouvellement construites leur caractère véritablement religieux. Il rappelle les nombreuses chapelles élevées sur différents points du département, tantôt pour les besoins du culte, tantôt comme un hommage ou un pieux souvenir, et dans lesquelles M. Grigny s'est si heureusement inspiré du XIII^e^ siècle. Mais ce n'est pas seulement à Arras que l'on a apprécié le talent de cet architecte; on lui a confié l'importante église de Valenciennes, et lorsqu'à Genève, sur les remparts détruits des protestants, on a élevé une église catholique, près de ce beau lac qui doit en refléter les caractères architectoniques, c'est à l'architecte d'Arras qu'on a remis le soin de diriger les constructions. L'orateur regrette que M. Grigny ait été appelé à Genève, car sans nul doute il eût mis ses plans à la disposition du Congrès.

La crainte de retarder la séance publique n'a point permis de prolonger l'excursion archéologique, de s'arrêter à la porte dite de la Cité, ni de visiter l'hôpital; toutefois l'on a admiré l'ancien hôtel de Chaune, plus tard le refuge de Saint-Eloy. Deux pierres bleues placées près de la loge maçonnique proviennent, selon une tradition généralement admise, de l'ancien temple d'Arras, mais M. de Caumont avec son érudition habituelle a suffisamment établi que les caractères architectoniques en étaient beaucoup postérieurs à la destruction de l'ordre du Temple. Cette maison doit être décrite, d'une manière complète, dans le bulletin de la commission des antiquités départementales. M. d'Héricourt annonce en terminant que le Congrès visitera le lendemain le bel établissement de M. Crespel-Dellisse, l'un des plus curieux du nord de la France.

Un mémoire a été présenté par M. Bouthors sur la 6^e^ question du programme, ainsi conçue : « Indiquer les principaux établissements des Francs Saliens et Austrasiens en Morinie, en Artois et dans les contrées circonvoisines. »

L'auteur de ce mémoire indique les Francs Saliens comme étant signalés au IV^e^ siècle par les historiens, et comme déjà très-nombreux un siècle plus tard; il cite l'île des Bataves pour berceau de ces tribus, qui s'étendirent successivement jusqu'aux Pyrénées.

Arrivant aux établissements qui furent fondés par les Francs

Digitized by Google

Saliens et Austrasiens, et dont il reste encore des vestiges écrits, l'auteur n'en reconnaît qu'un seul qui ait laissé des traces durables dans nos contrées, c'est la Loi Salique. Il cite le titre 62 de cette loi qu'il retrouve dans nos coutumiers flamands et artésiens, et qui concédait de si grands droits aux aînés mâles dans la famille.

Après avoir démontré plus particulièrement l'esprit prépondérant de la ghilde du nord, et la force de son action dans la révolution du XII^e^ siècle, l'auteur du mémoire se reporte à la première communication qu'il a faite au Congrès de Douai en 1835, sur les coutumes dont il vient d'achever la publication; nous n'appuierons pas davantage sur ce savant mémoire, que nous croyons devoir insérer ici à cause de la discussion à laquelle il a donné lieu.

Les Francs-Saliens nous sont signalés par les historiens du IV^e^ siècle, comme les auxiliaires des légions chargées de défendre les frontières de l'Empire romain contre les attaques des autres peuples barbares.

Au moment de la grande invasion de 406, on comptait jusqu'à neuf cohortes de Francs-auxiliaires. La notice de l'Empire place, dans les Gaules, celles des *Salii seniores*, dans l'Espagne, celle des *Salii juniores Gallicani*. Le préfet de la seconde Belgique avait sous ses ordres des compagnies de *Bataves*, de *Lètes-Bataves*, de *Sarmates-Gentils*, de *Lètes-Gentils* stationnées à Reims, à Noyon, à Amiens et à Arras. Or, comme nous savons que l'Ile des Bataves avait été cédée aux Francs-Saliens, par l'Empereur Julien, et que nous ne voyons pas qu'aucun de ses successeurs les en ait chassés, nous sommes portés à croire que toutes ces tribus ne formaient qu'un seul et même peuple Germain auquel saint Jérôme, dans la vie de saint Hilarion, fait occuper tout le littoral du Rhin, depuis le pays des Saxons, au Nord, jusqu'à celui des Allemands, au midi : *apud historicos* GERMANIA, *nunc vero* FRANCIA *vocata*.

Nous savons également, sans toutefois en pouvoir préciser la date, que Clodion, après s'être emparé de Cambrai et de tout le pays jusqu'à la Somme, fut vaincu, par Aétius, non loin de *Vicus-Helena*, aujourd'hui Vieil-Hesdin.

Il importe peu que nous sachions si les Francs formaient un peuple séparé, ou s'ils n'étaient qu'une confédération de plusieurs peuples, comme le prétendent quelques historiens. Il n'en est pas moins démontré que la monarchie à laquelle les Francs-Saliens ont donné leur nom, a eu pour berceau le deltà du Rhin, la petite Ile des Bataves. C'est de là que nous les voyons s'étendre, par stations et par campements successifs, d'abord jusqu'à la Toxandrie, puis jusqu'à la Somme, puis

Digitized by Google

jusqu'à Orléans et Angers, puis enfin jusqu'aux Pyrénées et à l'Océan; car, en même temps que Chideric Ier poussait ses conquêtes jusqu'à la Loire, une autre tribu franque s'emparait de Cologne, de Mayence et de Trèves, et préparait ainsi la voie au conquérant qui devait réunir toute la Gaule sous sa domination.

Maintenant je me demande quels peuvent être les établissements que les Francs-Saliens et Austrasiens ont laissés dans nos contrées.

Tout naturellement, les établissements religieux se présentent en première ligne. Cependant je ne m'y arrêterai pas, parce que les abbayes fondées et richement dotées par les Mérovingiens, ne me paraissent pas rentrer dans la sixième question du programme: tout ce qui a trait à ce sujet doit être réservé pour la neuvième ou la dixième.

Ont-ils au moins fondé quelques villes ou établi quelque château, quelque monument, dont les ruines soient encore apparentes, dont les vestiges offrent un moyen d'étudier les arts et les mœurs de cette époque? Sur ce point, j'attends les lumières et les révélations que pourront produire mes honorables collègues qui s'occupent plus spécialement d'archéologie. Quant à moi je ne connais que les monuments écrits; je me tais toutes les fois que je ne puis pas appuyer mon opinion sur leur témoignage. Je me range pour laisser passer ceux qui savent faire parler les dyptiques, les monnaies et les sarcophages.

En fait d'établissements Mérovingiens vraiment digne de ce nom, je n'en connais qu'un seul qui ait laissé des traces durables dans nos contrées, c'est la Loi Salique, et c'est parce que j'ai cru en reconnaître la trace dans notre droit coutumier, que je me suis décidé à prendre la parole sur la question.

Il me paraît évident, en effet, que les principes qui régissaient les tenures en échevinage, en main-ferme et en bourgage, dans les cantons qui nous environnent, tirent leur origine de la conquête des Francs-Saliens, et se rapportent, par la tradition, à la possession allodiale des hommes libres, et même aux dotations territoriales de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, dans le baillage de Béthune.

Malheureusement, cette thèse serait trop longue à développer. Pour ne point fatiguer inutilement votre attention, je me bornerai à rappeler les dispositions du titre 62 de la Loi Salique, qui se trouvent reproduites dans nos coutumiers flamands et artésiens. Conformément aux antiques prescriptions de la Loi Salique, les père et mère sont héritiers de leurs enfants, et il faut qu'ils soient décédés pour que la succession de leur fils mort sans postérité, passe à ses frères et sœurs. A la

Digitized by Google

vérité, les filles ne sont pas exclues jusqu'à la cinquième génération, mais les mâles leur sont préférés, dans la succession du manoir patrimonial, qui est identiquement la même chose que la *terra salica* de la Loi Salique, que la *terra aviatica* de la Loi Ripuaire, que la *terra paterna* des Formules de Marculfe. Le manoir de succession ne se confond pas avec le manoir d'acquisition, *terra de comparatu*: s'il en existe plusieurs dans la même succession, tenus d'un même seigneur, l'aîné des enfants mâles en choisit un, et chacun des autres frères pareillement, en suivant l'ordre de primogéniture, puis les filles viennent après et dans le même ordre; s'il y a plus de manoirs que d'enfants, l'aîné mâle recommence à choisir, et les autres successivement jusqu'à épuisement des héritages à partager.

Comme on le voit, la coutume s'écarte peu de l'esprit de la loi barbare qu'elle a remplacée. Il y a plus, elle en conserve l'esprit, car la préférence qu'elle accorde aux mâles se justifie par le motif qui fait exclure les filles dans le premier cas. Le motif de cette exclusion, dit un commentateur, était juste, parce que les fils qui héritaient la terre salique étaient, à cause du service militaire, astreints à des dépenses dont les filles étaient exemptes. De même, dans la succession du manoir patrimonial, les fils étaient préférés aux filles, parce que les fils seuls pouvaient accomplir les devoirs de l'homme libre, et satisfaire à la double obligation de l'assistance au plaid général et du service de l'échevinage.

Chez les Francs-Saliens, la minorité, comme l'insanité d'esprit, pouvait être une cause d'exhérédation. Tout le monde sait, d'après le récit d'Aimoin, les efforts d'éloquence que dut faire la terrible Frédegonde, pour engager les grands du royaume de Neustrie à poser la couronne de Chilpéric sur la tête du jeune enfant qu'elle portait encore dans ses bras. De même que, sous les Mérovingiens, on pouvait exclure du trône l'héritier mineur, *minder jahrig*, dans l'Ardresis et le Pays de l'Angle, l'orphelin *mendre d'ans* pouvait être maintenu en avouerie, quel que fût son âge, jusqu'à ce que le conseil de famille eût déclaré qu'il était apte à gérer ses affaires. Il y avait donc aussi des coutumes qui subordonnaient la majorité légale à des conditions autres que celles de l'âge. L'orphelin, placé sous la protection de la commune, n'était proclamé majeur que lorsqu'il avait subi les longues et difficiles épreuves de l'apprentissage d'une profession. Sous ce rapport, la tutelle prolongée des orphelins bourgeois, par le mayeur et les échevins des communes, ressemble un peu à la tutelle perpétuelle des rois fainéants par les maires du palais. Quand l'hérédité consacre le droit à l'exercice de certaines fonctions ou

Digitized by Google

de certains priviléges, il faut bien que la loi avise au moyen de remédier aux abus qui peuvent résulter de l'application du principe qu'elle proclame. C'est pour cela qu'il est si souvent nécessaire de remonter jusqu'au droit politique pour découvrir la raison du droit civil.

La persistance de l'allodialité dans le droit flamand et artésien, a été la conséquence du système d'association des Francs-Saliens qui ont formé leurs premiers établissements dans ce pays. Les Saxons que Charlemagne y transplanta, n'ont fait que donner une nouvelle énergie à ce principe. Les associations des hommes libres se sont d'abord formées dans les campagnes, sur le modèle du fryborg anglo-saxon; elles ont appliqué leurs efforts à fertiliser les moères de la Flandre maritime et de la Morinie, à créer ces digues et ces canaux qui sont, pour ce pays, une garantie de sécurité; elles ont donné naissance à ces puissantes corporations qui, par la liberté et le négoce, ont fait de Gand et de Bruges, des villes florissantes, et, par l'extension de leurs relations commerciales, communiqué le secret de leur bien-être et de leurs institutions aux pays voisins.

Oui, Messieurs, telle est ma profonde et intime conviction. La révolution communale du XII^e^ siècle a été surtout inspirée par l'exemple de la Flandre. L'esprit de la ghilde du Nord y a eu plus de part que le municipe romain. La Flandre, berceau de la nationalité française, est le foyer d'où est parti la première étincelle qui a rallumé le flambeau de la civilisation.

Cette révolution a été provoquée par l'état d'anarchie dans lequel la France fut plongée après la chute de la dynastie Carlovingienne.

En effet, quel est le sentiment qui se développe avec le plus d'énergie dans les sociétés en désordre? C'est le sentiment du péril commun auquel l'instinct de la conservation cherche un remède, en réunissant les efforts de tous ceux qui ont des intérêts identiques à défendre. Après avoir été un obstacle à la marche régulière des gouvernements qui ont précédé l'avènement du système féodal, après avoir été condamnées et réprouvées par les conciles, les ghildes sont devenues un moyen de protection, lorsque l'autorité publique se fut affaissée sur elle-même. Les grands se sont associés pour se partager les dépouilles de la royauté et pour se faire rois dans leurs domaines. Les faibles, à leur exemple, se sont associés pour se soustraire aux vexations et aux violences. La religion elle-même s'est mise à la tête du mouvement pour le diriger, en conspirant contre les guerres privées. Ainsi, la féodalité, la paix de Dieu, les confraternités de métiers, les communes, les hanses de commerce, les bourgeoisies, sont

Digitized by Google

des faits complexes résultant d'une seule et même cause qui est la ghilde, principe bien plus actif et bien plus vivace que les traditions du vieux municipe romain.

Pour apprécier la force de son action, il faut surtout tenir compte de l'allodialité qui, en se dénaturant par l'abandon volontaire des possesseurs, par les recommandations aux églises ou par des concessions à certaine classe de tenanciers, n'a pas perdu toutes les prérogatives que l'organisation des hommes libres y avait attachées; l'allodialité salienne reparaît, animée de l'esprit de la ghilde, dans nos chartes de commune.

Cette conviction, Messieurs, je la puise dans le riche trésor de coutumes dont je vous ai révélé l'existence et dont vous avez accueilli la première communication, avec tant de bienveillance, au Congrès de Douai en 1835. Je viens d'en achever la publication sous les auspices de la Société des Antiquaires de Picardie. C'est pourquoi je m'empresse d'offrir au Congrès de 1853, le tribut des impressions qu'elles m'ont laissées; ces impressions les voici :

C'est sur les bords de la Lys et de l'Escaut, que les Francs-Saliens ont formé leurs premiers établissements. Les Clans-Saxons qui leur ont succédé n'ont fait que continuer les usages de la commune patrie de ces deux peuples congénères. L'association des hommes libres s'est maintenue en Flandre forte et respectée, car elle a su résister aussi bien aux envahissements de la féodalité, qu'aux tempêtes de l'océan. A l'un elle a opposé des digues, à l'autre, l'esprit belliqueux de ses populations, et à tous les deux, le principe de la protection et de la garantie mutuelle.

C'est donc aux Flamands que la France du XII^e^ siècle a emprunté l'idée des institutions auxquelles nous avons dû l'industrie de nos villes et la prospérité de nos campagnes. Nos pères ont appris d'eux à conquérir les priviléges de la liberté civile et politique; mais ils n'ont pas su les imiter dans l'application du plus précieux de tous les arts utiles, celui de la colonisation et de la protection des intérêts ruraux; l'idée ne leur est jamais venue d'en demander le secret aux statuts locaux de cette province privilégiée qui a su tirer son sol du néant et en faire une source inépuisable de richesses agricoles.

C'est assez vous dire combien je suis heureux de placer la discussion sur ce terrain et de fournir au Congrès l'occasion d'entendre la parole si éloquente et si persuasive de l'honorable M. du Mortier, qui va prendre la parole après moi. Avec un pareil adversaire la lutte est toujours inégale et je n'aurais pas voulu laisser inscrire mon nom à côté du sien, dans l'ordre du jour de cette séance, si je n'avais été convaincu que je dois l'avoir pour auxiliaire et non pour contradicteur dans ce dé-

Digitized by Google

bat. Peut-il attaquer le système que je présente? ce serait répudier la gloire que je veux attribuer à son pays: avec l'appui de son patriotisme, je n'ai rien à redouter de son talent. (Applaudissements prolongés.)

M. Du Mortier a la parole sur cette même question. Aux yeux de l'honorable orateur, la question portée au programme a une toute autre importance. Il ne s'agit pas, suivant lui, des institutions judiciaires des Francs, mais bien de leur établissement dans les Gaules, ou plutôt dans la partie septentrionale des Gaules. Cette question, digne de notre intérêt, a été l'objet des études d'un grand nombre d'historiens tels que l'abbé Dubos, MM. Guizot, Augustin Thiéry, Lehouerou, de Pétigny, etc. M. Du Mortier ne peut accepter, sur un grand nombre de points, les conclusions de ces éminents esprits; pour être en désaccord avec eux, il a fallu des raisons bien graves que l'auteur va déduire.

Suivant Grégoire de Tours, le seul historien primitif qui nous reste à ce sujet, les Francs venus de la Pannonie auraient traversé le Rhin et conquis la Gaule. L'auteur des *Gestes* et Aimoin ajoutent que jusqu'au temps de Valentinien, ils habitèrent les rives du Palus-Méotide, et qu'alors seulement ils se portèrent sur le Rhin. Cette opinion, partagée par un grand nombre d'historiens, est une grave erreur. Nous démontrerons que les Francs n'étaient pas des barbares arrivés des bords du Danube pour conquérir les Gaules; qu'au contraire, leur établissement dans ce pays a été successif et présente quatre périodes distinctes; qu'il s'est fait lentement et qu'avant de s'en rendre maîtres, ils étaient établis depuis cinq cents ans dans la partie septentrionale des Gaules. C'est l'histoire de ces établissements successifs des Francs que les historiens ont méconnu en prenant à la lettre le passage de Grégoire de Tours, en l'interprétant par les auteurs précités.

D'abord, qu'étaient originairement les Francs-Saliens qui, plus tard sous la conduite de Clovis, parvinrent à établir leur domination sur la Gaule, et fondèrent la monarchie Française? Les historiens sont d'accord; les Francs-Saliens étaient le même peuple que les Sicambres. Quand saint Remy vient baptiser Clovis, il lui adresse la parole en ces termes: *mitis depone colla Sicamber*. Tous les poètes de la basse latinité, Claudius, Sidonius Appollinaris, Fortunatus emploient indistinctement le nom de Franc-Salien et celui de Sicambre pour désigner le même peuple. Ce point est hors de contestation et il servira à jeter de vives lumières sur la question qui nous occupe.

Grégoire de Tours nous apprend donc qu'on disait que les Francs étaient venus de la Pannonie et avaient d'abord habité

Digitized by Google

les bords du Rhin; qu'ensuite ils avaient traversé ce fleuve et s'étaient fixés dans la Toringie. En développant ce passage, l'auteur des Gestes et Aimoin racontent que les Francs fixés aux bords de la mer Méotide, traversèrent la Pannonie sous Valentinien et vinrent se fixer sur la rive droite du Rhin, dans la grande Germanie. Ils ajoutent que le château de *Dispargun*, habité par Clodion, était situé au-delà du Rhin, en sorte que ce roi dut traverser ce fleuve pour se rendre maître des Cités de Tournay et de Cambrai en sorte que l'établissement des Francs dans les Gaules n'aurait eu lieu que sous Clodion, en 428. Ce sont ces textes qui ont jeté tant d'obscurité dans la question de l'établissement des Francs dans les Gaules, et qu'il importe de rectifier. Cette interprétation de Grégoire de Tours, suivie par la plupart des historiens, doit-elle être acceptée ou n'est-elle pas erronée; le texte de l'historien des Francs doit-il être pris d'une manière rigoureuse, doit-il être attribué à l'époque de Clodion, ou bien faut-il le rapporter à un ordre de faits antérieurs? Telle est la question que nous allons chercher à résoudre.

Oui les Francs-Saliens sont arrivés dans ces contrées par la Pannonie, comme toutes les peuplades Germaniques qui envahirent les Gaules, mais cette arrivée ne fut pas immédiate, elle n'eut pas lieu sous Valentinien; les Francs ne résidèrent pas sur la rive droite du Rhin jusqu'à l'invasion de Clodion, mais ils occupaient le nord de la Gaule-Belgique depuis plus de quatre siècles avant les conquêtes de ce prince. A l'interprétation que nous venons de signaler du texte de Grégoire de Tours, opposons le témoignage des historiens contemporains et par là plus dignes d'être crus; ils nous diront toutes les phases de l'établissement des Francs dans les Gaules.

Nous avons vu que les Francs-Saliens étaient le même peuple que les Sicambres; or, César, dans ses commentaires, nous fait connaître que lors de son arrivée dans les Gaules, les Sicambres habitaient la rive droite du Rhin vers le pays des Ubiens, en face du pays actuel de Cologne; ainsi, à cette époque, ils n'avaient aucun établissement sur le territoire des Gaules. C'est sous Auguste qu'il leur fut donné de s'y fixer. Suétone, dans la vie d'Auguste, nous apprend que ce prince transféra les Sicambres dans la Gaule, en leur assignant des terres sur les bords du Rhin: *Sicambros dedentes se traduxit in Galliam, atque in proximis Rheno agris collocavit.* Et dans la vie de Tibère, Suétone reproduit ce passage, en portant le nombre des Sicambres, ainsi transférés dans les Gaules, à quarante mille hommes : *Quadraginta millia*; Eutrope fixe ce nombre à quatre cent mille : *Quadringenta millia.* Ils n'étaient pas vaincus, car Tacite nous apprend que pour les transférer

Digitized by Google

dans les Gaules, Tibère fit plus par le conseil que par la force : *Plura consilio quam vi perficisse*, ce qui explique la condition politique qu'ils vont avoir. Ce fait dut se passer vers l'an 8 avant l'ère moderne. Voilà donc les Sicambres établis sur la rive gauche du Rhin à l'époque d'Auguste, avant l'ère chrétienne, et ce premier établissement des Francs dans les Gaules remonte à cinq siècles avant la conquête de Clovis.

Maintenant, nous devons nous demander quelle fut la contrée assignée par Auguste aux Sicambres sur la rive gauche du Rhin. Procope nous apprend qu'elle était située vers l'embouchure de ce fleuve, au voisinage de l'océan, et composée de marais. Il n'est donc aucunement douteux que ce pays est la Toxandrie, aujourd'hui la Campigne, située entre la Meuse, le Wahal et les îles de la Zéelande, où plus tard, sous Julien, nous retrouvons les Francs-Saliens. Leur résidence sur les bords du Wahal est indiquée par plusieurs écrivains latins; ils occupèrent même, comme le dit Zozime, la partie méridionale de l'île des Bataves, tandis que la partie septentrionale de cette île était habitée par les Kattes dont Katwyck a conservé le souvenir. En effet, Sidonius nous apprend qu'ils possédaient sous Aëtius les deux rives du Wahal, lorsqu'il dit :

Sic ripæ duplicis tumore fracto,
Detonsus Wachalim bibat Sicamber.

Et Vopiscus nous fait connaître qu'ils étaient couverts par des marais impénétrables, *inviis strati paludibus*. C'est donc là, dans les marais impénétrables de la Campigne et sur les bords du Wahal, que les Francs-Saliens eurent dès l'époque d'Auguste leur premier établissement dans les Gaules. Et en effet, c'est dans la Toxandrie ou Campigne que sous la guerre de Julien, on retrouve les Francs-Saliens, ainsi que nous l'apprend Ammien Marcelin en disant : *Salios olim in romano solo apud Toxandriam locum habitacula sibi figere*. Ajoutons qu'on retrouve encore dans la Campigne *Tessender-loo*, qui rappelle le pays désigné par l'écrivain romain sous le nom de *Toxandria-locus*.

Après avoir établi les Francs-Saliens dans la contrée occidentale de la Campigne depuis les bords du Wahal, Auguste transféra également dans la région orientale de cette même contrée, une partie des Toringes. Procope le dit en termes explicites, en indiquant qu'ils étaient placés à l'orient des Francs. La position où furent établis ces Toringes ne laisse donc aucun doute; c'est dans les terres de la cité de Tongres, qui, plus tard, prit par là le nom de Toringie chez les écrivains de l'époque mérovingienne. Si on eut bien compris cette

Digitized by Google

position réciproque des Sicambres et des Toringes, toutes les discussions auxquelles les passages de Grégoire de Tours relatifs à la Toringie, ont donné naissance, n'eussent jamais eu lieu. En outre, Auguste plaça une partie de Suèves dans le pays des Nerviens, à la rive gauche de la Lys; les noms de *Sueveghem* et *Suevezeele*, que l'on y rencontre encore aujourd'hui, semblent indiquer que cette contrée leur fut assignée.

Pour établir les Sicambres dans la Campigne et sur les bords du Wahal, Auguste dut en déplacer les Ménapiens qui, au temps de César, habitaient ces contrées. Les Ménapiens furent donc refoulés dans l'intérieur, au voisinage de la mer, la plupart sur le terrain des Morins, où Cassel devint leur capitale, et une faible partie dans la Nervie maritime; cette contrée prit plus tard le nom de *Mempiscus*. C'est pour n'avoir pas tenu compte de ce déplacement des Ménapiens par les Sicambres, que les écrivains belges ont commis tant et de si étranges erreurs au sujet des Nerviens et des Ménapiens, erreurs qui reposent sur la confusion des temps et des lieux. En effet, le *pagus Mempiscus* du moyen-âge n'occupa jamais qu'une faible partie du territoire des Nerviens, étant limité au nord par le *pagus Flandrensis* et à l'est par le *pagus Corturiacensis*. Non-seulement il ne confinait pas l'Escaut, mais il s'étendait à peine jusqu'à la Lys, occupée par les Suèves. Son centre, sa capitale était Cassel, située dans le pays des Morins. Le pays entre la Lys et l'Escaut, depuis le mont Blandin à Gand, jusqu'à Seclin et aux confins des Atrébates, ou *pagus Tornacencis*, et celui situé au nord de la forêt Charbonnière continuèrent à rester aux Nerviens, sans jamais appartenir aux Ménapiens, et nous verrons plus tard les Francs s'y fixer.

Nous venons de tracer le premier établissement des Francs dans les Gaules, et cet établissement est antérieur à l'ère chrétienne. A la vérité, ces peuples n'étaient pas encore désignés sous le nom de Francs, mais ce sont bien les mêmes qui le porteront plus tard. Ils avaient été placés par Auguste dans les marais imprenables de la Campigne, pour préserver les marges de l'empire des attaques quotidiennes des tribus germaines, situées en dehors de ses limites, et, comme le dit Eumenius, *ut pacem Romani imperii cultu juvarent et arma delectu*. La politique habile d'Auguste établit donc ces peuples indomptables sur les parties inaccessibles du sol de l'empire, afin qu'elles contribuassent à la défense de l'empire lui-même, et par là, d'ennemis qu'ils étaient, il en fit des alliés.

Fixés ainsi à l'extrémité du territoire romain, les Sicambres ou Saliens n'étaient pas soumis aux lois de l'empire; Dion, Sulpice Alexandre, Procope et Jornandès nous l'apprennent.

Digitized by Google

Ils étaient fédérés et conservaient leur organisation germaine et leur liberté, sous le protectorat de l'empire, comme l'étaient les Bataves, les Kattes, les Chamaves, les Nerviens libres (*Nervii liberi*), et comme le devinrent ensuite les Ripuaires, les Toringes, les Hattuaires, les Bruchteres, les Ampsuaires, et les habitants de la Nervie maritime, occupée depuis par les Saxons, que leur situation au milieu des Moeres, fit désigner sous le nom d'Armoriques. Tous ces peuples, bien que placés sur le sol de l'empire, étaient libres, exempts d'impôts et réservés seulement pour la guerre, et c'est à cette politique que Tacite fait allusion, lorsqu'il dit en parlant des Bataves : *Sibi non tributa, sed virtutem et viros indici ; proximum id libertati.* Tels étaient les Sicambres ou Saliens ; ils étaient fédérés et libres, gouvernés par leurs rois, et vivants sous leurs propres lois germaines, en quoi ils différaient des Lètes qui étaient soumis à l'empire. C'est cette condition libre qui fit prendre aux peuplades germaines, établies sur le sol de l'empire, le nom de Francs, car Procope nous apprend que toutes étaient libres : *ουτοι αυτονομοι απαντες.*

C'est au commencement du troisième siècle que ce nom commence à apparaître. Le nom de Franc n'a pas été donné à ces peuples par Valentinien, comme le disent l'auteur des Gestes et Aimoin, puisqu'ils le portaient déjà un siècle auparavant; il ne vient pas, comme ils le disent, d'après Isidore de Séville, de la férocité de ceux qui le portaient, un peuple brave et victorieux ne se donne pas une telle dénomination ; il ne dérive pas du radical tuatique ou bas allemand *Vrang*, acide, apre, mais du radical *Vrank* qui en tuatique ou thiois signifie *libre*. Cela est si vrai qu'au moyen-âge tous les actes passés dans nos contrées, résidence primitive des Francs, et qui portent les mots : *Franci scabini*, sont traduits en français par ceux de *libres échevins ;* toujours dans ces actes, *francus* signifie *libre*. Il en est de même dans les assises de Jérusalem où on lit : *del Franco*, *id est libero*, *che batte el schiavo*, etc.; de même encore dans les formules de Marculf, *homo francus* signifie toujours homme libre. Les peuples germains, fédérés et libres sur le sol de l'empire, pour se distinguer des nations asservies et des Lètes, prirent dans leur propre langue le nom de *Vrank*, *Vranken*, *libres*, dont par la suite les Romains firent le mot *Franci*, comme de *Leiden*, transportation, ils firent le mot de *Læti*, les transportés.

Il y eut, en effet, des Francs sur toutes les marges de l'empire, au delà comme en deçà du Rhin et jusqu'en Orient, partout où existaient des tribus germaines ou Slaves, libres et fédérées, alors que les empereurs eurent étendu à ces tribus le régime appliqué par Auguste aux Bataves et aux Sicambres,

Digitized by Google

sans cependant que ces diverses tribus formassent ensemble un peuple distinct, ni qu'elles fussent confédérées entr'elles; mais uniquement parce que ces diverses peuplades franques étaient libres sous l'empire romain, qu'elles défendirent longtemps et renversèrent enfin.

Parmi toutes ces peuplades, deux surtout, résidant au nord des Gaules, acquirent une grande renommée: les Sicambres que la coutume désigna, comme le dit Ammien, sous le nom de Saliens, mot dérivé, non de la Sala, rivière qui n'a rien de commun avec eux, mais du celtique *sal*, la mer, parce qu'ils habitaient les bords de la mer; les Chamaves ou Ripuaires ainsi nommés parce qu'ils habitaient les rives des grands fleuves. Si la condition sociale des peuples francs eût été comprise, les écrivains modernes n'eussent pas rendu l'histoire des origines franques incompréhensible, en attribuant aux Saliens les textes qui se rapportent aux Francs de la grande Germanie, situés au delà du Rhin. Ainsi les écrivains allemands, en attribuant la Franconie comme résidence des Francs-Saliens, ont fait une étrange confusion; cette contrée n'était pas habitée par eux, mais par les Francs-Hattuaires qui furent plus tard anéantis par les Alains et les Vandales.

Cette organisation politique des Francs vient résoudre une question sur laquelle on a beaucoup discuté; nous voulons parler de l'origine du régime féodal, sujet si obscur et jusqu'ici inexpliqué. En étudiant attentivement ce régime, on voit qu'il n'est autre que celui qui unissait les fédérés Germains à l'Empire, régime que les Francs, vainqueurs, étendirent ensuite à toute l'Europe parce que c'était celui sous lequel ils avaient vécu. Le *Foedus* des Romains et le *Feodum* des Francs du moyen-âge ne sont qu'une seule et même chose: liberté sous la protection souveraine et services pour devoir. Le fieffé occupait vis-à-vis du souverain précisément la même position que le fédéré vis-à-vis de l'empereur. Comme le fédéré romain, il devait à son suzerain, foi, c'est-à-dire, serment, hommage, c'est-à-dire, prestation d'hommes pour la guerre, après quoi il était exempt d'impôts et libre: *sibi non tributa, sed virtutem et viros indici, proximum id libertati.* Tacite dans ces mots a tracé tout le régime féodal. Et les causes qui avaient amené la création des fédérés Francs, sous Auguste et les Empereurs romains, furent identiquement les mêmes qui amenèrent le régime féodal sous les Carolingiens; c'était le renouvellement, par l'Empire nouveau, du système du haut et bas empire, et rien de plus. En effet, les premiers fieffés furent placés sur les marges de l'empire pour le préserver des attaques des peuplades insoumises, ce qui fit qu'ils prirent le nom de *marquis*. Ainsi, Everard, gendre de Louis-le-

Digitized by Google

Débonnaire, est créé marquis de Frioul pour préserver l'Italie de l'invasion des Slaves; ainsi encore Bauduin-Bras-de-Fer, gendre de Charles-le-Chauve, est créé marquis des Flandres pour préserver la Gaule de l'invasion des Normands. C'est là l'origine des grands fiefs, créés exactement dans les mêmes conditions et pour le même motif que l'avaient été les fédérés Francs. Plus tard, ce système s'étendant à tout le territoire, les mêmes causes produisirent les mêmes effets : il avait, par son extension, amené la chute de l'Empire Romain, il amena, par le même motif, celle de l'Empire des Francs Carolingiens.

Nous avons vu que le premier établissement dans les Gaules des Sicambres, nommés depuis Francs maritimes ou Saliens, est antérieur à l'ère chrétienne et qu'il remonte au temps d'Auguste; que ce peuple fut placé dans la Toxandrie ou Campigne entre la Zéelande, le Wahal et la Meuse. Les Francs étaient confinés au Nord par les Kattes et les Bataves, à l'Est par les Toringes et la Cité de Tongres, au Midi par les Nerviens dont ils étaient séparés par les vastes forêts du Hagheland. Pendant plus de deux siècles, ils habitèrent cette contrée couverte encore de leurs tombeaux. On ne peut douter que durant ce long séjour, leur population et leur force durent considérablement s'accroître, et qu'ils n'aient souvent cherché à s'étendre au midi, au-delà du Hagheland, dans la Nervie septentrionale dont les terres étaient aussi fertiles que l'étaient peu celles de la Campigne. C'est à ce besoin de s'étendre et d'échanger les sables arides de la Campigne, contre les terres fertiles de la Nervie septentrionale, qu'il faut attribuer les grandes luttes qu'ils eurent à soutenir contre l'empire durant le commencement du III^e^ siècle. Enfin, Probus, après avoir vaincu les Francs, leur accorda un nouveau territoire où probablement ils étaient déjà établis de fait depuis leur alliance avec Galien, ce qui expliquerait une telle donation après une défaite. Cette concession est rapportée par Zosyme, et elle dut avoir lieu vers l'an 274; c'est leur second établissement dans les Gaules. Mais où faut-il chercher ce nouveau territoire? Ce ne peut-être à l'Est où étaient les Toringes; c'est donc au Midi, dans la partie septentrionale des Nerviens, que Tacite désigne sous le nom de *Deserta Nerviorum;* et en effet quelques années ensuite, les terres incultes des Nerviens leur furent définitivement concédées par Maximien-Hercule, ainsi que nous l'apprend Eumenius, en disant : *Tuo, Maximiane Auguste, nutu, Nerviorum arva jacentia receptus in leges Francus excoluit.*

Voilà donc le second établissement des Francs dans les Gaules, clairement démontré; il se fait sur le territoire des Nerviens et dans la seconde moitié du III^e^ siècle. Mais quelle

Digitized by Google

partie de ce territoire les Francs occupèrent-ils alors? Pour bien résoudre cette question, il faut se rendre compte de ce qu'était le pays des Nerviens et détruire les erreurs des écrivains Belges à ce sujet.

Les limites du pays des Nerviens sont parfaitement tracées par César, et c'est une inconcevable erreur que de vouloir avec le P. Boucher, Wastelain, Desroche, et les auteurs Belges modernes, assigner l'Escaut comme terme de leur territoire. Les Nerviens, dit César, touchaient au Midi, les Amiennois et les Vermandois; ils confinaient les Atrébates: *unà cum Atrebatibus finitimis suis*. Si les Nerviens confinaient les Atrébates, il est de toute évidence qu'ils occupaient toute la Flandre Française et le Tournaisis, et qu'ainsi l'Escaut ne leur servait pas de limite; soutenir le contraire, c'est faire mentir le texte de César. A l'Est, ils étaient bornés par la forêt des Ardennes, domaine des Trévires, par les Atuatiques et les Eburons; à l'Ouest, par les Morins et l'Océan; au Nord, par les Ménapiens, que nous avons vu déplacés ensuite sous Auguste et refoulés à l'intérieur pour faire place aux Sicambres. La limite de l'Océan ne peut être révoquée en doute, puisque César nous apprend que les Nerviens avaient sauvé les vieillards, les femmes et les enfants dans les *æstuaria*, c'est-à-dire, dans les polders que l'*æstus* ou le flot de la Mer couvre et découvre chaque marée. En outre, la notice de l'Empire nous montre clairement que le pays des Nerviens s'étendait jusqu'à la Mer, lorsqu'elle parle du *tractus armoricanus et nervicanus*, et saint Paulin dans ses lettres à saint Victrix, au sujet de ses prédications dans la Flandre, confirme cette vérité en disant qu'il avait fait entendre la parole de Dieu dans le pays de la côte Nervienne: *in remotissimo Nervici littoris tractu*.

Le pays des Nerviens comprenait donc, non seulement l'ancien diocèse de Cambrai, mais bien les deux diocèses de Tournay et de Cambrai, tels qu'ils étaient au XV^e^ siècle. L'Escaut le traversait de part en part, mais ne lui servait pas de limite, pas plus que les autres rivières des Gaules, et ce n'est qu'au VI^e^ siècle, lors du partage du royaume de Tournay, en Ostrasie et Westrasie, c'est-à-dire, en contrées à l'Est et à l'Ouest de l'Escaut, partage fait entre les enfants de Clovis, que ce fleuve prit le caractère de limite. Et alors, la raison d'État entraînant celle des diocèses, ceux-ci devinrent limités par l'Escaut. Mais à l'époque romaine, il est hors de doute que le pays des Nerviens s'étendait depuis l'Artois et le Vermandois jusqu'au Hagheland, et depuis la forêt des Ardennes jusqu'à l'Océan.

De même que le pays des Nerviens était traversé du Midi

Digitized by Google

au Nord par l'Escaut, de même il était séparé de l'Est à l'Ouest en deux parties distinctes par une forêt impénétrable, la forêt Charbonnière. Celle-ci partait de la Sambre, suivait le bassin de la Haine, traversait l'Escaut vers St.-Amand et venait mourir aux confins de l'Artois, dans le quartier de Carembaut. Le pays des Nerviens était donc divisé par cette immense forêt en deux régions distinctes et qui plus tard formèrent deux Cités romaines et par suite deux royaumes Francs : au Nord, celle de Tournay ; au Midi, celle de Bavay à qui Cambrai succéda. Nous démontrerons cette vérité quand nous parlerons des limites du royaume de Tournay, formé de la Cité septentrionale des Nerviens. Ajoutons toutefois que jamais, à aucune époque, Tournay ne fit, comme l'affirment les auteurs Belges modernes, partie du pays des Ménapiens ; c'est là une erreur qui ne souffre pas l'examen. Bien qu'une partie des Ménapiens ait été, comme nous l'avons vu, transférée par Auguste dans la Nervie maritime, contre la Morinie, le territoire qu'ils occupèrent ne confina même jamais le *pagus Tornacensis* dont elle était séparée par le *pagus Corturiacensis*. Nous ne savons où M. Warnkoenig a été chercher à Tournay un *Episcopatus Menapiorum* qui n'a jamais existé que dans son imagination : la capitale des Ménapiens était Cassel, ville située dans le pays des Morins et non dans celui des Nerviens.

Après avoir tracé les limites de la Nervie, il nous reste à rechercher quelle est la contrée de ce pays qui fut assignée aux Francs-Saliens, pour leur second établissement. Nous avons vu que ce pays confinait au Nord la Toxandrie ou Campigne dont il était séparé par la forêt du Hagheland ; or, la partie septentrionale des Nerviens comprenant l'ancien Brabant paraît n'avoir jamais été soumise aux romains, car on n'y trouve aucune chaussée romaine, aucun reste de constructions qui rappelle celles du peuple roi, et l'itinéraire d'Antonin ne désigne aucune route, aucun lieu, au Nord de Tournay ni entre la route de cette ville à Boulogne, par Vervic, et celle de Bavay à Tongres. Ce territoire paraît avoir été délaissé, abandonné par les romains ; c'était comme nous l'avons dit, les *deserta Nerviorum*. C'est là sans doute qu'il faut chercher les *arva jacentia* dont parle Eumenius. Remarquons en effet que ces expressions semblent être la traduction littérale du mot *Brac-bant*, car Brach signifie terre délaissée, et Bant, pays ; le pays des terres délaissées, des jachères, *arva jacentia*. Ainsi les terres incultes des Nerviens ne peuvent être autres que celle de la cité de Tournay, c'est-à-dire de la Cité septentrionale des Nerviens.

Le nouveau territoire des Francs-Saliens était donc limité

Digitized by Google

au midi et à l'est par la forêt Charbonnière, qui le séparait des cités de Cambray et de Tongres ; à l'ouest, il était borné par la Lys, et s'étendait jusqu'à la ville de Tournay, peut-être même jusqu'aux Atrébates, comme nous le verrons en parlant de Clodion, en sorte que ce second établissement correspond à toute la partie de l'ancien diocèse de Cambrai située au nord de la forêt Charbonnière, si même il ne s'étendait pas sur la rive gauche de l'Escaut jusqu'au pays des Atrébates ; mais la ville de Tournay restait romaine, comme le montre la *notice de l'empire*. C'est ce qui explique ce passage de Grégoire de Tours où il dit que les Francs s'établirent d'abord autour des villes et des cités : *juxta pagos et civitates*. Ainsi, voisins des cités romaines, ils participèrent à leur civilisation et se préparèrent, deux siècles et demi avant la conquête des Gaules, à vivre au milieu des Romains, à respecter leurs lois et leurs usages, ce qui facilita plus tard leur établissement dans les Gaules. Cet état des Francs-Saliens dura depuis le milieu du troisième siècle jusqu'à Clodion, c'est-à-dire environ deux siècles.

Vers cette époque, sous Julien, les Saxons, désignés par Zosime sous le nom de Kuades, occupèrent, de leur côté, les rives des bouches de l'Escaut et la Flandre primitive située le long du Hont et de l'océan, et ils s'étendaient jusqu'à Mardyck, ou comme dit la notice de l'empire, *Marcis in littore Saxonico*. C'est aussi des îles de la Zéelande que parle Grégoire de Tours, lorsqu'il dit que Childéric s'empara des îles des Saxons : *Insulæ Saxonum*. Zosime décrit au long les guerres de ces Saxons-Kuades contre les Saliens, et indique l'établissement que Julien leur accorda, dont la notice de l'empire vient définir les limites. D'autre part les Francs-Ripuaires, les Allamands s'étendaient sur la Meuse et le Rhin, en sorte que saint Jérome est très-exact, lorsqu'il écrivait en 402, que les Francs résidaient entre les Saxons et les Allemands : *inter Saxones et Alamannos, gens non tam lata quam valida.*

Jusqu'ici les Francs ne résidaient pas dans les cités romaines qui restaient toujours sous la domination de l'empire ; la cité de Tournay, bien que située au milieu des terres qu'ils occupaient, continuait à être entièrement impériale ; elle avait son gynécée, ses milices et toutes les institutions romaines, comme le montre la notice des dignités de l'empire. Leur troisième établissement va singulièrement fortifier leur puissance en leur donnant, avec un nouvel accroissement de territoire, la domination des cités. Clodion habitait le château de *Dispargum* vers l'an 426, lorsqu'à la mort d'Honorius, il conçut la pensée d'augmenter son domaine. Il était excité dans cette voie par

Digitized by Google

l'exemple des Francs-Ripuaires qui, en 413, s'étaient emparés de Cologne et de Trèves.

Les auteurs allemands ont cru retrouver le château de *Dispargum* dans la ville de Duysbourg, située dans le cercle de Westphalie, au delà du Rhin. L'erreur est manifeste, car depuis quatre siécles et demi les Sicambres ou Saliens avaient abandonné cette contrée. Les Bollandistes pensent y voir la ville de Diest, nommée dans les vieilles chartes *Diosta*, et Herman Muller pense que la résidance de *Dispargum* est la ville de Famars. Nous ne pouvons nous ranger à cette opinion et nous croyons, avec plusieurs écrivains belges, que le château de *Dispargum*, dont parle Grégoire de Tours, n'est ni l'un ni l'autre, et qu'il faut le chercher dans le village de Duysbourg en Brachant, entre Louvain et Bruxelles, et sur les confins des Toringes. En effet, ce château de Duysbourg, même après sa destruction, continua toujours à être un fief souverain, ce qui semble indiquer son origine. Au surplus, il existait à quelques lieues de Tournay, entre Montreul (*Monasteriolum*) et Hacquenies, une résidence dont la chapelle existe encore et qui porte le nom de Duisbourg.

Clodion habitait donc le château de *Dispargum* lorsqu'il voulut s'étendre aux dépens de l'empire. Pour cela, il envoya des espions vers la cité de Cambrai et bientôt après, s'étant mis en marche avec son armée, il mit les Romains en fuite et obtint la ville de Tournay. De là, traversant la forêt Charbonnière, il s'empara de la ville de Cambrai et durant le court séjour qu'il y fit, il mit à mort tous les Romains qu'il y rencontra; puis, poursuivant le cours de ses conquêtes, il occupa tout le terrain jusqu'à la Somme.

Nous devons ici faire remarquer la différence des termes employés par les auteurs de l'histoire des Francs, au sujet de l'occupation des deux villes de Tournay et de Cambrai, parce qu'elle peut servir à rendre raison d'un passage important de Procope, jusqu'ici inexpliqué. En parlant de la prise de Cambrai, Aimoin écrit que Clodion l'assiégea et la prit : *obsidens expugnavit et cepit;* l'auteur des Gestes dit qu'il y tua tous les Romains, ce qui indique une prise de force. Au contraire, tous deux en parlant de Tournay se bornent à dire qu'il l'obtint : *Tornacum urbem obtinuit;* ils ne disent pas la cité, c'est-à-dire ses dépendances, mais la ville seule, *urbem*, et l'auteur des Gestes, qu'Aimoin a mal copié, ne parle pas de Romains massacrés dans Tournay. Il y a donc là deux conditions d'occupation bien différentes : l'une est le fait des armes, l'autre parait être le fait des négociations et d'une composition qui en dut être la suite. Mais Procope nous apprend que les milices romaines qui étaient stationnaires à l'extrémité des

Digitized by Google

Gaules, et chrétiennes, ne voulant pas suivre les armées et ne pouvant retourner à Rome, s'accordèrent avec les Francs pour eux et le territoire qui leur était confié, et qu'ils conservèrent les lois romaines et leurs enseignes, que leurs descendants maintenaient encore lorsque cet historien écrivait.

Ce texte de Procope me paraît expliquer clairement l'occupation de la ville de Tournay par les Francs, et la nature de cette occupation. En effet, l'histoire de l'église de cette ville nous montre que dans cette capitale du royaume des Francs, les Romains avaient conservé leur tribun qui régissait les citoyens romains de la contrée de l'Escaut : *Tribunus scaudinensis*. C'est d'ailleurs un fait bien remarquable que Tournay, seule entre les villes du nord des Gaules, conserva toujours son organisation municipale romaine, avec ses duumvirs précédés de licteurs, ses sénateurs revêtus de la toge, ses milices dont les chefs portaient la chlamyde et l'épée au côté droit, et avec l'aigle romaine que l'on plantait chaque année le jour de l'Ascension. Et à côté de cette magistrature romaine, de ce tribun, de ces duumvirs, jugeant les citoyens romains, siégeait la magistrature septemvirale, c'est-à-dire salique, destinée à juger les Francs.

Il nous paraît donc évident que l'occupation de la ville royale des Francs, *urbs regalis* comme dit saint Audoen, fut l'effet d'une transaction qui assurait la mutuelle indépendance du Franc et du Romain, sous leurs lois réciproques, transaction dont l'effet fut considérable pour préparer la conquête des Gaules, car elle habitua les Francs à vivre au milieu des Romains en respectant leurs personnes, leurs biens et leurs lois, et en préférant le christianisme à l'arianisme, de manière à se faire désirer par toute la Gaule : *Omnes*, dit Grégoire de Tours, *eos amore desiderabili cupiebant regnare*. Cette transaction donne donc l'explication de la facilité du dernier établissement des Francs dans les Gaules.

Clodion ne conserva pas les terres qu'il avait conquises jusqu'à la Somme. Aëtius se mit à sa poursuite et délivra les pays situés au midi des terres des Nerviens. Cependant de leur territoire les Francs ne cessaient de faire des incursions dans l'Artois. Un jour qu'ils célébraient une noce à Halènes-sur-Marais, village situé dans le municipe de Tournay, sur la Deule et confinant l'Artois, Aëtius arrive à l'improviste, traverse la Deule sur un pont de planches, tandis que le jeune Majorien s'élance à travers les marécages, et ils se précipitent sur Clodion, s'emparent du bagage des jeunes époux et du repas préparé pour célébrer la noce. Idace fixe la défaite des Francs à l'année 431, et leur pacification par Aëtius à l'année 432.

Digitized by Google

Cette bataille, racontée par Sidonius, donne lieu à deux remarques. D'abord elle n'eut lieu ni à Hesdin, ni à Lens en Artois comme l'affirment les historiens; ni l'une ni l'autre de ces deux villes ne convient soit à la dénomination, soit à la description locale tracée par Sidonius. Cet écrivain ne dit pas d'ailleurs que Clodion occupait l'Artois, mais qu'il y faisait des incursions; il ne se sert pas du verbe *invadere* mais *pervadere*. Ce n'est pas non plus dans l'intérieur de l'Artois que le combat eut lieu; on ne fait pas des noces durant un coup de main, mais à sa résidence. C'est, Sidonius le dit, sur la voie que prenaient les Francs pour faire leurs incursions en Artois :

Quâ Cloio patentes
Atrebatum terras pervaserat.

Quâ sous entend *viâ* qui se trouve au vers suivant. Or, le véritable *Vicus helenæ*, le village d'Halènes-sur-marais, est situé sur la voie romaine de Tournay à Arras par Seclin, et il est le dernier village de la Nervie avant d'arriver aux terres de l'Artois, dont il n'est séparé que par la Deule. C'est par cette voie romaine que Clodion lançait ses troupes sur l'Artois.

Après cela, la situation du lieu de la noce sur les terres de la cité de Tournay, où Aëtius vient par surprise attaquer Clodion, et cette particularité que le général romain ne cherche pas à poursuivre les fuyards, mais se borne à faire sien le repas préparé pour la noce, prouvent que ce lieu faisait partie du domaine légitime des rois Francs, de sorte qu'on doit en conclure que le territoire de la cité nervienne de Tournay, situé entre l'Escaut et l'Artois, leur avait été concédé avec les terres adjacentes de la Nervie, ou qu'ils l'avaient obtenue depuis. Car Prosper d'Aquitaine fixe à l'an 428, sous le consulat de Félix et Taurus, les guerres d'Aëtius contre les Francs, dans lesquelles il récupéra les terres envahies par ceux-ci, et ce n'est qu'en 432 qu'Idace, témoin oculaire, fixe l'époque de la paix entre les Francs et les Romains. Ainsi Aëtius, se bornant à une razzia sur les terres de la Nervie, et ne poursuivant pas les Francs après les avoir défaits, prouve que ces terres constituaient déjà, avant la guerre, le domaine légitimement acquis des Saliens. Enfin, en 432, Aëtius fit sa paix avec les Francs et c'est alors qu'ils possédèrent de droit les villes de Cambrai et de Tournay, ainsi que sans doute la cité de Térouanne. C'est la date de leur troisième établissement ou du royaume de Tournay.

Clodion, par ses conquêtes, régnait sur trois Cités, celles de Tournay, de Cambrai et de Térouanne; après sa mort ces Cités formèrent autant de royaumes. Celui de Térouanne com-

Digitized by Google

prenait le pays des Morins; celui de Cambrai, la portion de la Nervie située au Midi de la forêt Charbonnière; enfin le royaume de Tournay, formant l'ancien domaine des Francs, comprenait toute la Cité de ce nom, à l'exception de la Nervie maritime qui était occupée par les Saxons Armoriques. Nous ignorons les noms des rois qui se succédèrent dans les cités de Cambrai et de Térouanne; tout ce que nous savons, c'est que Ragnacaire qui régnait à Cambrai, et Cararie à Térouanne, à l'époque de Clovis, étaient de ses parents. Quant au royaume de Tournay, domaine principal et résidence de leurs chefs suprêmes, il fournit quatre rois, tous justement célèbres: Clodion qui assit son pouvoir sur les Cités; Mérovée que l'on croit avoir été le vainqueur d'Attila, et qui donna son nom à la première race des rois de France; Chilpéric le vainqueur des Goths, des Saxons et des Allamands, et Clovis le conquérant des Gaules.

Après avoir établi les limites des deux premiers établissements des Francs dans les Gaules, nous avons à déterminer celles du royaume de Tournay. Ces limites sont celles de la Cité de ce nom, moins toutefois la Nervie maritime qui, ainsi que les Iles de la Zéelande, était occupée, comme nous l'avons vu par les Saxons Armoriques. Ce royaume était borné au midi par les Cités de Cambrai, d'Arras et de Térouanne; à l'est, par les Ripuaires; au nord par les Tongres; au couchant, par le Lys et la mer de Zéelande. C'est ici que nous avons à montrer la ligne de séparation entre la Cité Nervienne méridionale de Cambrai, et la Cité Nervienne septentrionale de Tournay.

La séparation de ces deux Cités était, comme nous l'avons dit, la forêt Charbonnière. En effet, la Loi Salique, rédigée pour la cité de Tournay, donne au titre *de Filtortis* l'indication précise des limites de ce royaume. Il s'agit des voleurs fugitifs et de leur assignation; la Loi Salique ordonne que, si le voleur et le volé résident entre le fleuve *Ligeris*, la forêt Charbonnière et la Mer, le plaid aura lieu dans quarante nuits, mais que s'ils habitent au-delà du *Ligeris* et de la forêt Charbonnière, celui qui doit connaître du délit aura quatre-vingts nuits pour faire jugement. La mer, la forêt Charbonnière et le fleuve *Ligeris*, voilà donc les limites du royaume de Tournay. Le fleuve *Ligeris* est la Lys qui séparait les Francs des Saxons et des Ménapiens, ou peut-être la Linge, qui divisait en deux, de l'Est à l'Ouest, l'Ile des Bataves. Quant à la forêt Charbonnière, elle s'étendait, comme nous l'avons dit, depuis les frontières de l'Artois jusqu'à la Sambre, en longeant le cours de la Haine. Voilà donc la limite des deux Cités clairement indiquée; c'était la forêt Charbonnière qui

Digitized by Google

séparait le royaume ou la cité de Tournay, du royaume ou de la cité de Cambrai. Le territoire de la dernière se composait donc de toute la partie de l'ancien diocèse de ce nom, située au midi de la forêt Charbonnière, tandis que celui de la cité de Tournay comprenait, outre l'ancien diocèse de ce nom, toute la partie de l'ancien diocèse de Cambrai, située au nord de la forêt, c'est-à-dire, le Brabant. C'est ce que déclarent aussi, dans les termes les plus clairs, et Jacques de Guise, et la vieille chronique de Tournay, écrite à l'époque de la première croisade.

Nous venons de parler de la Loi Salique et les limites qu'elle trace du territoire, au sujet des assignations, indiquent clairement qu'elle fut écrite pour le royaume de Tournay. Mais quelle époque faut-il lui assigner? Telle est la question qui se présente. L'auteur des Gestes assure qu'elle fut écrite sous Pharamond, et le manuscrit de Wolfenbutel dit que le premier roi des Francs en établit les soixante-deux premiers chapitres. C'est là ce qui aura occasionné l'erreur de l'auteur des Gestes, qui, dans ce premier roi, a cru voir Pharamond. Mais le premier roi des Francs, auquel il est fait allusion dans le manuscrit de Wolfenbultel, n'est autre que le *Cledoveus rex francorum primus* du bardit de la Loi Salique. Il est d'ailleurs à remarquer que la Loi Salique a été rédigée en langue latine, et que l'emploi de cette langue prouve clairement qu'elle a été écrite à une époque où les Francs étaient familiarisés avec cet idiome, ce qui n'a pu être que lorsqu'ils habitaient dans les cités romaines, et cette réflexion concorde pleinement avec les limites du territoire pour lequel elle a été écrite.

Que si nous interrogeons le bardit de la Loi Salique, nous y trouverons des renseignements qui nous apprendront l'époque réelle où elle fut rédigée. Il y est dit qu'elle fut compilée avant Clovis, et à la suite d'une sédition, par quatre *proceres* qui, à l'époque de sa rédaction, gouvernaient la nation franque : *Qui tunc temporis apud eamdem (gentem) erant Rectores.* C'est donc à l'époque d'un interrègne que la Loi Salique fut rédigée. Or, l'histoire nous apprend qu'il y eut un interrègne sous Childéric, lorsque ce roi ayant été banni par les Francs de Tournay, ceux-ci se mirent sous la protection d'Ægidius. La puissance latine prit donc momentanément le dessus, et il est à remarquer que ce fut ce même Ægidius qui fit rédiger la loi des Burgondes. Dans une lettre qu'il lui adresse, l'évêque Sidonius le compare à un nouveau Solon et lui dit : *Novus Burgundiorum Solon in legibus disserendis;* il lui rappelle la facilité avec laquelle il parlait la langue des Germains, c'est-à-dire des Francs, et il ajoute qu'il savait s'en faire

Digitized by Google

aimer, désirer et élire : *Amaris, expeteris, eligeris.* Voilà donc la date de la Loi Salique. Elle fut rédigée avant Clovis qui, après son baptême, la fit réviser ; elle le fut à la suite d'une sédition entre le peuple et les proceres, et dans un moment où les Francs n'étaient pas gouvernés par leurs propres rois, ce qui ne peut s'appliquer qu'à l'époque du renversement de Childéric et de son remplacement par Ægidius, le législateur des barbares ; elle fut écrite en langue latine et non franque, à cause de la prédominance momentanée du général romain sur les Francs ; elle constate enfin par son texte qu'elle fut rédigée à l'époque où les limites des Saliens étaient celles du royaume de Tournay. C'est donc à l'interrègne de Childéric qu'il faut rapporter la date de la Loi Salique. Et les valeurs monétaires qu'elle emploie viennent pleinement confirmer cette vérité.

La Loi Salique, ce monument célèbre de la législation des Francs-Saliens, fut rédigée par quatre procères qui, alors, gouvernaient la nation franque : Wisogast, Bodogast, Salogast et Windogast. Ceux-ci se réunirent durant trois mals dans les lieux nommés Salagheve, Bodogheve et Windogheve, autrement nommés Saleheim, Bodohaim et Windohaim, que Wendelin nous montre dans Seleheim, Badehoven et Wintershoven, trois villages de la Campigne situés dans le pays désigné encore de nos jours sous le nom de *Vrank-Ryk* ou royaume des Francs. Les écrivains allemands, voulant placer les Francs-Sicambres sur la Sala, et faire naître la Loi Salique dans la Franconie, ont regardé l'œuvre du savant Wendelin comme un roman ; mais aujourd'hui que cette époque s'éclaircit, il faudra y revenir. J'ajouterai que l'explication des glosses malbergiennes, données par Wendelin, me parait souvent bien supérieure à celles d'Eckard qui, presque toujours, sont torturées et plus subtiles que réelles.

Par leur établissement dans la cité de Tournay, les Francs vécurent en commun avec les Romains et les Chrétiens. A la vérité, les rois de Tournay n'exerçaient pas leur autorité sur les citoyens romains de leurs domaines qui, pour l'exercice de la vie civile, avaient conservé leur propre magistrature ; mais ils étaient héréditairement maîtres de la milice, ce que démontre la lettre de saint Remy à Clovis où il le félicite d'être parvenu à cette éminente fonction comme ses ancêtres l'ont toujours été : *Sicut parentes tui semper fuerunt.* L'hérédité de ces fonctions chez les rois de Tournay est donc hors de doute, et c'est en vertu de cette hérédité que les rois Francs de la première race s'intitulaient dans leurs Chartes *Vir illustris*, titre que les dignités de l'empire accordent aux maîtres de la milice.

Digitized by Google

L'histoire civile nous apprend fort peu de choses sur les faits intérieurs des Francs durant le royaume de Tournay; mais ici, l'histoire ecclésiastique de cette ville nous vient en aide. Nous voyons, en effet, que durant cette époque les chrétiens furent bannis de Tournay et forcés de s'établir au village de Blandain, situé à une lieue de cette ville, sur la chaussée romaine menant à Vervic; qu'après un certain temps, ils y élirent pour évêque Théodore, puis saint Eleuthère, qui, après avoir tenu son siége épiscopal dans ce village durant neuf ans, revint à Tournay et y releva l'antique cathédrale construite par Constantin. Or, si nous examinons la coïncidence des temps, nous verrons que l'époque où les Chrétiens sont expulsés de la capitale des Francs, coïncide avec celle de la révolte qui rejeta Syagrius et rappela Childéric; que celle de l'élévation de saint Eleuthère au siége épiscopal, coïncide avec l'élévation de Clovis sur le trône; enfin, que l'époque où saint Eleuthère revint fixer son siége épiscopal à Tournay coïncide avec le mariage de Clovis et de Clotilde.

De ces coïncidences résultent des inductions importantes pour l'histoire des Francs, durant la période si obscure du royaume de Tournay. Remarquons d'abord que les rois francs ne régnaient que sur les Francs, et que les citoyens romains, les chrétiens habitant Tournay, restaient sous la domination romaine et en avaient conservé les institutions, les lois et les usages, comme nous l'avons vu. Ainsi, à la même époque, Childéric régnait sur les Francs de Tournay, et Ædigius sur les chrétiens de cette ville. C'est ce qui explique ce passage de Grégoire de Tours : *His regnantibus simul*, sur lequel on a tant discuté sans le comprendre.

Maintenant le prologue de la Loi Salique, que nous avons montré avoir été écrite durant l'interrègne de Childéric, nous apprend qu'elle fut rédigée pour faire cesser les luttes entre les Francs et leurs procères, en sorte qu'il n'est pas douteux que c'est à ces luttes qu'avait été dû le renvoi de Childéric. Le grief signalé par Grégoire de Tours contre ce roi, qui s'emparait de force des filles des Francs, dut aussi s'appliquer aux filles des chrétiens, et alors ceux-ci auront donné aux premiers l'appui de leur force pour combattre les procères et expulser Childéric. L'élection du chrétien Ægidius, pour régner sur les Francs, montre que l'action des chrétiens y eut une grande part.

Le règne d'Ægidius amena nécessairement le triomphe du christianisme, et alors il y eut une réaction dont les procères surent profiter pour vaincre les chrétiens, les expulser à leur tour et rétablir Childéric sur les Francs.

Mais personnellement, ce roi n'était pas hostile aux chré-

Digitized by Google

tiens; la vie de sainte Geneviève en fait foi. Il sentait le danger de régner dans un état composé de vainqueurs et de vaincus; aussi ne tarda-t-il pas à permettre aux chrétiens d'avoir un évêque, et ceux-ci élirent Théodore. On voit donc que dans cette lutte du paganisme et du christianisme, les rois Francs, profonds politiques et personnellement tolérants, ne cherchaient pas à tourmenter le christianisme. En effet, Clovis, à son tour, monte sur le trône, et aussitôt les chrétiens élisent pour évêque le vertueux Eleuthère, qui deviendra un jour l'apôtre des Francs du Tournaisis. C'est ce qui donne l'explication de la lettre adressée par saint Remy à Clovis, lors de son arrivée à l'administration de la milice, où il lui dit de s'entourer du conseil de ses évêques, afin d'arriver au mieux être de sa province, c'est-à-dire, des cités occupées par les Francs, dont le roi de Tournay était le chef suprême.

L'époque de Clovis est celle du quatrième et dernier établissement des Francs dans les Gaules. Nous avons vu les limites du royaume de Tournay, lorsque ce roi monta sur le trône; il était séparé de la cité de Cambrai par la forêt Charbonnière. Cette dernière cité était possédée par un parent de Clovis, Regnacaire, qui, sans doute, avait aussi dans son domaine la cité d'Arras, puisque nous voyons saint Vaast devenir à la fois évêque de ces deux cités. Quant au pays des Morins, formant l'évêché de Térouanne. il était sous la domination de Cararic. La lettre de saint Remy à Clovis, monument important de l'histoire des Francs durant leur troisième établissement dans les Gaules, fournit des renseignements précieux pour l'organisation des pays qu'ils habitaient.

Dans cette lettre, écrite au point de vue purement chrétien, l'archevêque de Reims fait connaître le retentissement qu'avait eu l'élévation de Clovis aux fonctions de maître de la milice, fonctions, dit-il, que ses ancêtres avaient toujours occupées. On voit par là, la double autorité des rois francs qui, comme tels, gouvernaient leur nation, et qui, à titre de maîtres de la milice, avaient le commandement des troupes romaines de leur ressort. Ce ressort ne se bornait pas à la cité royale de Tournay; il constituait une province: *provincia tua*, dit saint Remy. Or, dans l'acception romaine, la province s'étendait sur plusieurs cités, ainsi que le montre la notice de l'Empire. Il en résulte que la suprématie de Clovis s'étendait sur les cités occupées par les autres rois francs qui faisaient partie de sa province, et n'étaient, à proprement parler, que ses vassaux; c'était là l'étendue de son bénéfice: *Beneficium tuum*. Aussi saint Remy lui dit-il de consulter ses évêques, *Sacerdotibus tuis*, ce qui prouve que sa suprématie s'étendait sur plusieurs cités épiscopales, à savoir celles de

Digitized by Google

Tournay et de Tongres, de Cambrai, d'Arras et de Térouanne.

Quant à ce qui concerne les populations du domaine de Clovis, saint Remi lui recommande de veiller au bonheur des chrétiens qui y résidaient, car ce n'était pas pour les payens qu'il lui écrivait. Aussi, l'engage-t-il de relever les citoyens romains, *cives tuos*, de libérer les captifs en les absolvant du joug de la servitude, afin d'être aimé de tous. Evidemment en parlant de la sorte, l'archevêque de Reims n'avait pas en vue les Francs qui n'étaient pas sous la servitude, mais les chrétiens qui seuls étaient encore bannis de Tournay. Ce n'est pas pourtant que ces citoyens romains fussent sujets du roi des Francs; au contraire, ils avaient leur magistrature propre, et, sous Clovis, l'histoire de l'Eglise de Tournay nous montre les Romains administrés par un tribun romain, Censorinus Cœsar; mais le maître de la milice pouvait les protéger, aider à absoudre du joug de la servitude, les chrétiens placés au gynecée de Tournay, et c'est ce que saint Remy réclame de lui. Il fut entendu, car la lettre de ce grand évêque coïncide avec l'élection de saint Eleuthère, c'est-à-dire, avec l'émancipation des chrétiens placés dans les domaines de Clovis, fait qui dut avoir une grande portée sur le quatrième établissement des Francs, en montrant que Clovis sympathisait avec eux. Et nous voyons par la légende, que Clovis, suivant les avis de saint Remy, consultait souvent saint Eleuthère et se complaisait à sa conversation. Nous venons de dire que les citoyens romains n'étaient pas sujets des rois francs durant le royaume de Tournay; ce n'est en effet que lorsque Clovis eut été nommé Consul et Patrice, que son autorité s'étendit sur eux.

Nous avons vu que le royaume des Francs de Tournay ne s'étendait pas à toute la cité de ce nom; la Nervie maritime ou armorique, c'est-à-dire, la Flandre primitive, était occupée, depuis Julien, par les Saxons, qui s'étendaient sur la côte, *littus Saxonicum*, depuis le pays de Waes et la Zéelande jusque vers Boulogne. Ceux-ci, placés en dehors des limites de l'empire, ne reconnaissaient pas la souveraineté des Francs, et ce sont là les Armoriques dont parle Procope. Les auteurs ont voulu voir dans ces Armoriques, les peuples de la Bretagne, et ils y ont créés une prétendue république armoricaine; mais pour cela, il a fallu ne tenir aucun compte du texte de Procope qui porte expressément que les Armoriques dont il parle, confinaient les Francs, ce que Zosime dit aussi des Saxons, et qui est confirmé par Ammien Marcelin et par saint Jérôme, en sorte qu'il ne peut être ici question que des Armoriques de la Nervie, c'est-à-dire, de ceux habitant le *littus Saxonicum*, ou la Flaudre primitive et la Zéelande.

Digitized by Google

Ceux-ci furent souvent en guerre avec les Francs de Tournay, leurs voisins, et ils soutinrent ces guerres sans désavantage, jusqu'à ce qu'enfin, les Francs, voyant que ce système ne leur procurait aucune utilité, se coalisèrent avec eux, et par là augmentèrent leur puissance au point de pouvoir ensuite abattre la domination romaine dans les Gaules. Cette alliance des Francs avec les Saxons Armoriques est rapportée par Grégoire de Tours à la fin du règne de Chilpéric, lorsque ce roi allait entrer en campagne pour combattre les Allamands. L'abbé Dubos fixe cette expédition à l'année 479, deux ans avant l'arrivée de Clovis au trône, en sorte que celui-ci trouva cette alliance toute contractée, et les Saxons prêts à le seconder lorsqu'il entreprit d'anéantir dans les Gaules la puissance romaine, et d'établir son empire sur ses débris.

Clovis, après la conquête des Gaules, réunit à son royaume les tribus franques de Cambrai, Térouanne et Tongres, ainsi que le pays des Ripuaires, mais il ne parait pas que les Saxons de la Flandre maritime furent soumis, et ils durent rester longtemps au rang de confédérés. Il est curieux de remarquer que, lors de ses guerres contre les Allamands, Childéric eut pour compagnon d'armes et confédéré Odovacre, chef des Saxons, et plus tard nous retrouvons ce même titre parmi les forestiers de Flandre, qui pourraient n'être pas aussi fabuleux que certains auteurs le pensent, et dont le titre me parait dérivé de ce qu'ils restaient en dehors de l'empire : *Foras stare*. Cette position de quasi-indépendance du royaume des Francs resta comme droit public en Flandre. Différente en cela des autres fiefs du royaume, cette province ne devait au roi de France, pour tout droit, qu'une armure à l'inauguration du nouveau comte et rien de plus. On voit par Galbert, qu'à la mort de Charles-le-Bon, les Etats de Flandre firent savoir à saint Louis que le roi de France n'avait rien à dire dans la nomination du comte de ce pays, qui, que son prédécesseur fût mort avec ou sans héritier, était élu et inauguré par les pairs de Flandre et les bourgeois, mais qu'à l'exception de l'armure à livrer, le roi de France n'avait aucun pouvoir sur le comté. On voit ici la tradition des libertés des Armoriques dont parle Procope, et l'origine de l'indépendance et de ses privilèges flamands.

Dans le rapide exposé qui précède nous avons, en présentant les faits dans un jour nouveau, redressé un grand nombre d'erreurs sur l'histoire de l'établissement des Francs dans les Gaules, et passé en revue leurs quatre établissements, leurs accroissements successifs qui expliquent si bien la facilité avec laquelle Clovis put se rendre maître de la vaste contrée où il parvint à établir sa domination. Quelle conclusion faut-il

Digitized by Google

tirer de tous ces faits? C'est que la Gaule, à la fin de v^e^ siècle, fut conquise, non par des barbares arrivés de la veille, mais par des Gallo-Francs fixés depuis cinq cents ans sur le territoire de la Gaule elle-même, et habitués, bien que Germains, par cet établissement dans les terres de la Cité de Tournay, et ensuite dans cette ville même, qu'ils n'avait pas conquise, mais obtenue par transaction, à vivre au milieu des Romains en respectant leurs mœurs, leurs lois, leur religion, sans avoir contracté jamais de sympathie pour l'arianisme qui minait les autres sociétés Gauloises.

Cette conclusion ressortira plus évidemment encore si nous étudions la constitution morale des Francs à l'époque du royaume de Tournay, qui précéda leur dernière invasion. Les auteurs latins de cette époque sont peu nombreux et disent peu de choses à ce sujet; mais les historiens Byzantins, et Agathias surtout, nous offrent de précieux renseignements sur l'état de leur civilisation. « Les Francs, dit Agathias, ne sont pas campagnards comme la plupart des barbares, mais ils sont policés et soumis aux lois comme les Romains; ils ont des magistrats dans les villes, et pour une nation barbare, je les trouve très-civilisés et pleins d'urbanité, au point qu'ils ne diffèrent de nous que par le vêtement et le langage. » En effet, dans les monuments historiques qui nous restent, nous voyons les Francs occuper à la cour des empereurs les charges les plus importantes, les plus hautes dignités. La langue latine leur était familière, et c'est probablement celle dont usaient les rois de Tournay, puisque l'anneau du sceau de Childéric, retrouvé dans son tombeau, porte une inscription latine : *Childirici regis*. Les Francs s'étaient donc identifiés à la civilisation romaine, tout en obéissant à des lois différentes.

La conséquence de cette civilisation et de cette habitude séculaire de vivre au milieu des populations romaines, devait être nécessairement une plus grande douceur, une plus grande tolérance des Francs vainqueurs à l'égard des citoyens romains, une véritable vie de transactions. Tandis que les Burgondes, venus du fond de la Pannonie, maîtres par la force, excerçaient dans toute leur rigueur les droits de la conquête en s'emparant des biens des citoyens, les Francs, qui depuis des siècles vivaient au milieu des Gallo-Romains se montrèrent plus doux, plus humains et ne cherchèrent à spolier personne. Cette considération jointe à la pureté du christianisme du peuple au milieu duquel ils avaient vécu, et à l'absence de toute hérésie, nous explique comment la conquête des Gaules leur fut si facile, comment les Gaulois eux mêmes et leurs évêques désiraient les voir

Digitized by Google

arriver : *Omnes amore desiderabili cupiebant eos regnare.*

Il est donc inexact d'interpréter comme on l'a fait, le passage de Grégoire de Tours par l'auteur des Gestes. Ce n'est pas un peuple barbare, arrivé précipitamment de la Pannonie, qui s'est emparé violemment de la Gaule pour y exercer les droits de la conquête et les cruautés de la barbarie ; ce furent des Francs, naturalisés Gaulois, vivants depuis cinq siècles dans la partie septentrionale des Gaules, initiés à la civilisation romaine, témoins des vertus chrétiennes, qui, non affaiblis par la dégradation des mœurs publiques, mais pleins de force et de courage, vinrent aider par le fer, leurs compatriotes Gaulois à secouer le joug pesant des Romains, fondant ainsi cette monarchie qui devait être la première du monde.

Cette brillante improvisation est à plusieurs reprises interrompue par des applaudissements et M. le président, vu son importance, prie M. Du Mortier de remettre un mémoire sur ce sujet pour le compte-rendu du Congrès.

L'ordre du jour appelle la discussion sur une proposition de M. Vilbert, président de la Société d'Emulation de Cambrai ; cette proposition est ainsi conçue :

Le Congrès de France, considérant que la plupart des sociétés instituées dans les départements pour encourager, dans la limite de leurs ressources, les sciences, les lettres et les arts, ont, en outre, pour objet la situation de l'agriculture, et qu'elles s'efforcent de l'améliorer par la publication des enseignements qu'elles doivent à l'étude de ses besoins ;

Considérant que ces enseignements sont nécessaires aux cultivateurs pour s'affranchir de l'esprit de routine qui n'a pas cessé d'être pour eux le plus grand obstacle à surmonter ;

Considérant qu'en réglementant les comices, le gouvernement français n'a pas entendu les charger d'autre chose, que des intérêts pratiques de l'agriculture ; son intention, formellement exprimée, ayant été de seconder toujours par ses subventions les sociétés agricoles qui continueraient de se recommander par leurs travaux ;

Considérant que les comices qui devaient antérieurement leurs ressources aux cotisations de leurs membres et aux subventions du gouvernement et des conseils généraux sont, en outre, arrivés aujourd'hui à les augmenter en partageant, avec les sociétés mixtes, les fonds que ces dernières avaient seules obtenus des conseils municipaux et dont elles continuaient d'avoir la libre disposition ;

Considérant que les réclamations faites à ce sujet par les sociétés mixtes n'ont pas été jusqu'à présent accueillies ;

Considérant que, pour donner une satisfaction aux sociétés agricoles et aux comices, il est indispensable d'établir dans

Digitized by Google

une juste proportion, la répartition des subventions qui leur sont nécessaires ;

Considérant aussi que les intérêts matériels ne sont pas les seuls qui doivent occuper les conseils généraux et que, pour civiliser en éclairant le pays auquel ils appartiennent, les sciences, les lettres et les arts ont toujours besoin de leur patronage ;

Persuadé que M. le ministre de l'agriculture n'oubliera aucune des promesses qu'il a faites aux sociétés qui continueront de se faire remarquer par leurs travaux, et par ceux qui seront le résultat des concours ouverts par elles ;

Recommande à la sollicitude des conseils municipaux la situation qu'a faite aux sociétés mixtes la nécessité de partager avec les comices les subventions qu'elles affectaient antérieurement aux seuls intérêts intellectuels.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Caumont, d'Héricourt et Billet, le Congrès scientifique appuie par son approbation la demande de M. Vilbert, et décide que ses conclusions, légèrement modifiées dans la forme, seront adressées aux conseils généraux et aux conseils municipaux pour solliciter en faveur des sociétés d'agriculture, des lettres, des sciences et des arts, les encouragements dont elles ont besoin.

M. Onésime Seurre lit une pièce de vers intitulée : *Lecture d'un Drame dans un Salon.* Ce morceau de poésie plein de finesse, de bon sens et de verve, relevé encore par l'habile et heureuse manière de dire de l'auteur, qui sait ainsi ajouter l'exemple au précepte, est accueilli par d'unanimes applaudissements.

Ordre du jour de la Séance du 30 *Août* 1853.

1° Lecture d'un mémoire de M. Vincent sur la musique des anciens, et les emprunts que lui ont faits le plain-chant et la musique liturgique.

2° Communication par M. l'abbé Lacurie.

3° Poésies par M^me^ Fanny Dénoix et MM. Albert Ptichon, Derbigny, etc.

Séance du 30 *Août* 1853.

L'an mil huit cent cinquante-trois, le trente août, a eu lieu la séance générale du Congrès scientifique de France sous la présidence de M. le baron de Stassart. Siégeaient au bureau

Digitized by Google

MM. Payen, Reichensperger, Péligot, de Caumont, vice-présidents et M. Vincent, membre de l'Institut.

M. le président annonce l'arrivée de MM. le vicomte de Cussy et Leglay.

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

1° *Nouveaux analectes historiques*, par M. Leglay.

2° *Jeanne d'Arc, Champenoise et non pas Lorraine*, par M. Pernot.

3° *De la restauration du chant liturgique*, par M. l'abbé Cloët.

MM. les secrétaires analysent les travaux faits le matin dans chacune de leurs sections.

M. Payen rend compte de la visite faite par le Congrès à la sucrerie indigène de M. Crespel-Dellisse. Il fait remarquer que c'est peut-être le seul établissement de ce genre qui n'ait pas subi d'interruption, malgré les vicissitudes des temps, et les nombreux sacrifices nécessités par des crises imprévues. Le Congrès a successivement visité les lavoirs, les rapes mécaniques, les presses perfectionnées par une invention due à M. Crespel, et qui permet de maintenir facilement la pression à un maximum fixé d'avance, et à volonté. Les membres du Congrès ont ensuite examiné les appareils de défécation et d'évaporation, le filtrage sur le charbon animal dont M. Crespel a, l'un des premiers, adopté le système, l'évaporation dans le vide, la cristallisation et l'égouttage abrégés au moyen de l'épuration par la force centrifuge. Enfin, le Congrès a remarqué que tous les instruments et les machines, dont M. Crespel se sert dans ses nombreuses usines et ses exploitations agricoles, sont exécutés dans des ateliers de construction annexés à son établissement central, excellent exemple, dit M. Payen, mais qui demande, pour être suivi avec succès, beaucoup de lumière, des soins très-intelligents et de grands capitaux. Telle est l'analyse succincte de l'examen fait par le Congrès, de ce bel établissement qui honore la France entière et la ville d'Arras en particulier.

D'unanimes applaudissements accueillent cette brillante improvisation, double témoignage de sympathie accordé au rapporteur et à notre honorable concitoyen.

M. Vincent fait une seconde lecture du mémoire sur la musique des Grecs qui a été analysé d'une manière remarquable, par M. l'abbé Van Drival, dans le procès-verbal des quatrième et cinquième sections réunies; les membres du Congrès ont pu apprécier cette importante communication. Comme d'ailleurs ce travail doit être imprimé dans le Compte-Rendu du Congrès, nous croyons inutile d'insister davantage ici sur cet objet. Nous pensons cependant devoir

Digitized by Google

constater une circonstance d'autant plus importante pour la question de la restauration pratique du genre enharmonique et de l'emploi du quart de ton dans la musique moderne, qu'une simple phrase de huit mesures, écrite suivant les principes de ce genre et dictée par M. Vincent à l'habile artiste (1) qui tenait son instrument, a été vivement applaudie par l'assemblée qui, outre les membres du Congrès, comptait un grand nombre de dames et de personnes étrangères à la réunion.

M. l'abbé Lacurie lit un travail intéressant sur les traditions et usages locaux; il s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Pour peu que l'on veuille y faire attention, on remarque des nuances bien tranchées dans le langage, les mœurs et les usages des habitants des diverses contrées d'un même département.

Dans les îles et sur le littoral, dans le marais, dans l'intérieur des terres, dans les parties du sud et de l'est du département que j'habite, les populations ont encore aujourd'hui une physionomie spéciale, et les races paraissent avoir conservé un cachet indélébile.

Vous le savez, Messieurs, dans les temps anciens, on suivit l'ordre du gouvernement public dans l'établissement des évêchés. L'étendue de la juridiction ecclésiastique fut, pour ainsi dire, identifiée avec celle de la juridiction civile. Le ressort épiscopal était le même que le ressort du diocèse, ou département particulier de chaque cité.

Ces cités, indépendantes les unes des autres et métropoles d'un territoire plus ou moins étendu, étaient formées de peuplades d'origine commune, sans doute, et d'intérêts communs, mais de mœurs et d'habitudes différentes.

Telle est l'origine de la circonscription de nos diocèses; le diocèse représente la cité formée de peuplades diverses.

Il ne serait pas possible de retrouver aujourd'hui les noms de ces peuplades diverses, mais on peut en constater le nombre et la position géographique. Tous les documents positifs n'ont pas complètement disparu à l'endroit de ces tribus diverses; on peut les suivre à travers les siècles. La route est convenablement jalonnée pour qui voudra entreprendre une étude du plus haut intérêt, au point de vue historique, car tout se touche dans la science archéologique, tout se commande, tout se suit.

(1) M. Arthur Leclercq, fils de l'un des éditeurs modernes de D. Jumilhac.

Digitized by Google

J'ai commencé cette étude dans le département de la Charente-Inférieure, et je viens en toute simplicité vous apporter mon grain de sable, pour l'édifice que vous élevez à la confraternité franche et cordiale, et qui a sa base dans un échange bienveillant et mutuel de la pensée.

En étudiant les confins de l'ancien diocèse de Saintes, j'avais pu reconstituer la carte de la cité des Santones à l'époque de la domination romaine, et déterminer la délimitation relative des Pictones, des Lemovices, des Petrocorii et des Bituriges-Vivisci.

Restaient à déterminer également le nombre et la position géographique des différentes tribus qui constituaient la cité. Ma route était tracée; la juridiction ecclésiastique devait me mettre sur la voie. Arguant du premier fait acquis, celui de la délimitation du ressort épiscopal, je me suis demandé si ces différentes tribus ne devaient pas être cherchées dans la circonscription des anciens archiprêtrés. Il m'a semblé difficile d'admettre que, dans ces temps reculés, alors que les relations sociales étaient moins suivies, et que la civilisation n'avait pas façonné l'esprit des peuples, les évêques eussent voulu comprendre, dans une même circonscription, un même archiprêtré, des peuplades de mœurs et d'habitudes différentes. J'ai cru que puisque le ressort épiscopal était le même que celui du département particulier de chaque cité, la circonscription de chaque tribu particulière pouvait aussi avoir délimité chaque archiprêtré.

Mes doutes se sont changés en certitude, du moins pour le département que j'habite, lorsque par suite de travaux entrepris par l'ordre de Mgr. l'évêque de la Rochelle, pour recueillir les pouillés de Saintes, j'ai pu me convaincre que les archiprêtrés d'Arvert, de Cônac, de Monteuire, d'Archiac, de Bouteville, de Sargère et de la Rochelle avaient la même délimitation que les tribus connues sous les noms de Arivos, Doci, Vivisci, Saui, Liberi. J'ai été amené à conclure que les autres archiprêtrés n'avaient pas une étendue territoriale autre que celle des tribus dont nous avons perdu les noms.

A cela viennent se joindre d'autres preuves qu'il vous sera facile d'apprécier.

Nous remarquons des différences très-tranchées dans les mœurs, les coutumes et le langage des diverses contrées du département; or, ces contrées diverses, où se remarquent ces différences, étaient autrefois des archiprêtrés.

Vous comprenez, Messieurs, que l'étude de ces différences serait d'un immense avantage au point de vue de l'histoire, et que le Congrès ne saurait trop la recommander à ces hom-

Digitized by Google

mes d'élite, qui ne savent pas reculer lorsqu'il s'agit de remonter aux sources du vrai.

L'une de ces sources, celle où j'ai puisé souvent avec bonheur, c'est la causerie avec le colon. J'ai toujours profité de ces causeries avec l'habitant des campagnes, chronique vivante et d'autant plus précieuse que les souvenirs traditionnels y sont dégagés de toute préoccupation, et surtout de l'attache au sentiment propre, idole à laquelle, laissez-moi vous le dire, Messieurs, certains esprits sacrifient trop amoureusement pour le bien de la science. On se persuade si aisément ce que l'on désire! Préoccupé d'une idée préconçue, on s'y attache, on la caresse, et, quoiqu'il arrive, il faut que tout se plie au système bâti sur un fondement qui n'est rien moins que solide.

Des occupations officielles ne m'ont pas permis de compléter, cette année, mes recherches sur les tribus Santoniennes; j'espère pouvoir, avant longtemps, réunir assez de documents pour mener l'œuvre à bonne fin. Aujourd'hui quatre faits me sont acquis.

La cité des Santones était formée d'un certain nombre de tribus d'origine commune et d'intérêts communs, mais de mœurs et d'habitudes différentes.

Cinq de ces tribus, dont les noms sont venus jusqu'à nous, ont formé cinq divisions ecclésiastiquement appelées archiprêtrés; une sixième tribu plus nombreuse et plus compacte, celle des Agesinates-Cambolutri, a formé, sous Honorius, le diocèse d'Angoulême.

Dans ces archiprêtrés, les mœurs, les habitudes, le langage différent.

Enfin, l'ancien diocèse de Saintes comprenait vingt-sept archiprêtrés.

Jusqu'à ce jour, je n'ai pu constater l'existence que de six tribus, dont les noms ont traversé les siècles; la circonscription des archiprêtrés, absolument la même que celle des territoires occupés par ces tribus, les différences qui se remarquent encore dans les allures, les mœurs, le langage, le costume des populations respectives, sont venus confirmer ces premières données.

N'est-il pas vrai, Messieurs, que si les autres archiprêtrés du diocèse de Saintes offrent les mêmes nuances caractéristiques, je serai en droit d'en conclure qu'eux aussi signalent respectivement des territoires anciennement occupés par autant de tribus séparées? La conclusion me semble naturelle.

Peut-être objectera-t-on qu'une cité, composée de vingt-sept peuplades, supposerait une importance difficile à justifier.

A cela, je répondrai que la cité des Santones avait eu, avant

Digitized by Google

la conquête, une grande importance. En effet, le contingent qu'elle fournit à César, dans l'expédition contre les Vénètes, fut plus considérable que celui des cités environnantes; les vainqueurs firent de Mediolanum un municipe dont les intérêts étaient ménagés, à la cour des Césars, par un défenseur spécial; la métropole des Santones avait un capitole, faveur que deux autres cités des Gaules seulement partagèrent avec elle; enfin, chacun peut voir encore à Saintes, les ruines d'un amphithéâtre offrant place à 25,000 spectateurs. Si à cela nous joignons les temples et les thermes, les nombreuses voies qui sillonnent son territoire, nous n'aurons aucun doute sur une importance désormais incontestable.

Vous avez sous les yeux une preuve matérielle de l'une de ces nuances caractéristiques qui se remarquent dans les diverses contrées du département de la Charente-Inférieure; c'est, si je puis m'exprimer ainsi, la coiffure nationale de ces contrées diverses, où les coutumes, les allures, les mœurs et le langage diffèrent à l'égal de la coiffure.

Je me résume, et je dis qu'il serait bon que l'on étudiât ces différences qui doivent se remarquer dans tous les départements. Un esprit observateur pourra, sans trop de peines, les constater, d'abord par lui-même, puis à l'aide des traditions locales, qu'il ne faut jamais mépriser, si obscures qu'elles soient. J'avoue qu'il faut souvent beaucoup de zèle, beaucoup de patience pour démêler le vrai dans les longues légendes racontées au foyer de la chaumière; dans la recherche du vrai, la route n'est pas toujours semée de roses. Mais aussi quelle douce jouissance on éprouve lorsque, la lumière se faisant, on peut se dire : J'épargnerai à des amis, à des frères, la fatigue et les ennuis de la route!

Après cette lecture qui est accueillie par de vifs applaudissements, M. l'abbé Lacurie rend verbalement compte de quelques usages du département de la Charente-Inférieure. Ces récits mêlés de piquantes anecdotes, de curieuses études de mœurs, montrent l'érudition du narrateur et son incontestable talent d'observation. M. l'abbé Lacurie met ensuite sous les yeux du Congrès de nombreux échantillons des coiffures portées dans la Charente; cette collection aussi riche que variée intéresse vivement l'assemblée qui le témoigne à plusieurs reprises. M. l'abbé Lacurie reçoit les félicitations des membres du Congrès.

Un membre rappelle que la question de l'antiquité des costumes provinciaux a été discutée au dernier Congrès des délégués des sociétés savantes et que M. R. Bordeaux, interprète de cette réunion, a suffisamment établi l'intérêt que présenteraient les rapprochements à faire entre les costumes et le

Digitized by Google

langage de certaines provinces. N'aurait-on pas d'utiles documents à recueillir dans les sculptures, soit en bois, soit en pierre, dans les vignettes des manuscrits, et même dans le texte des fabliaux ou des légendes. On ne saurait donc trop recommander aux sociétés savantes de la province d'encourager des études semblables; le travail de M. l'abbé Lacurie et la collection qu'il a formée peuvent servir de modèles.

Mme Fanny Denoix lit une pièce de vers intitulée :

AU COUVENT DU SACRÉ CŒUR.

Qui me donnera les ailes de la colombe
pour m'enlever au lieu de mon repos!
(Ps. 54.)

Pourquoi l'ai-je cherché, ce monde si frivole?
Déjà comme son bruit me paraît importun!
Sa faveur est semblable à l'ombre qui s'envole;
Sa coupe de plaisirs est vide de parfum!

Je suis lasse de tout, dans ce monde qui change:
De ses joyeux concerts, de ses brillants atours,
De ses riches trésors, de sa douce louange,
De son dédain glacé, de ses folles amours!

Où vais-je donc porter ma course vagabonde?
Aux champs, dans la Cité, je retrouve l'ennui!
Partout, en flots amers, la tristesse m'inonde;
Là! de moi pour jamais le bonheur a-t-il fui?

Dans mon sein oppressé, je sens pleurer mon âme;
Rien ne comble mes vœux, rien ne remplit mes jours;
Bonheur, rêve chéri! quand mon cœur te réclame,
Faut-il que dans le vide, il s'élance toujours!

Mais au loin quel accent murmure?
Est-ce l'hymne de la nature
Qui monte jusqu'à l'éternel?
Est-ce un torrent fougueux qui descend des montagnes?
Est-ce le doux ruisseau qui baigne les campagnes?

Du monde est-ce un dernier appel?
Est-ce le cri de la chaumière
Ou la romance du castel?
C'est la cloche de la prière
Qui ramène le cloître aux marches de l'autel.

Digitized by Google

C'est l'heure de la rêverie;
C'est l'heure où notre âme attendrie
Présage un avenir qui n'est point d'ici-bas;
C'est l'heure où son aile captive
Bat vers une autre perspective,
Où les anges du ciel nous consolent tout bas!

Ici, j'exhale en vain mes plaintes;
Suivons plutôt ces filles saintes.
Dans mon âme je sens un besoin de prier!
Après les fracas de la fête,
Après le bruit de la tempête,
Au port il est si doux de se réfugier!

Ouvre-toi, demeure sacrée;
Le baume de l'âme ulcérée,
L'innocence, l'oubli, les plaisirs les plus purs,
Le tendre amour et la constance,
Et l'étoile de l'espérance,
Sans doute, heureux séjour, habitent dans tes murs!

Colombes du Très-Haut, me voilà, saintes femmes!
Portez-moi dans vos rangs, nommez-moi votre sœur;
Imprimez à mon front le calme de vos âmes,
Vos sourires divins, votre parfait bonheur!

Apprenez-moi le Dieu que ma pensée ignore;
C'est lui que je cherchais; oui, c'est lui que je veux :
Lui seul apaisera l'ennui qui me dévore,
Il sèchera mes pleurs, il comblera mes vœux!

Quel charme d'écouter vos concerts de louanges,
De vos âmes vers Dieu l'élu continuel,
De vivre parmi vous la compagne des anges,
De mourir avec vous, de m'éveiller au ciel!

Des applaudissements vifs et nombreux interrompent fréquemment cette charmante poésie.

M. Albert Plichon lit une pièce de vers intitulée :

LA MORT D'UN ENFANT.

Comme la fleur séchée et qui vit un matin,
L'homme naquit hier, il doit mourir demain :
Pauvre petite fleur pâle et décolorée,

Digitized by Google

De ton lointain pays, pauvre enfant, séparée,
Quatre ans déjà passés, à ton soleil breton
Quand ma main t'arracha, l'on entendait le son
Des cloches de Karnac se perdre dans la plaine
Avec le bruit des flots, et, sous la pure haleine
Du vent frais du matin, la bruyère crier.
C'était l'heure où l'enfant s'éveille pour prier ;
Cœur pur, dont rien encor n'a souillé l'innocence ;
Age heureux, de sa mère inquiète espérance,
Alors qu'avec amour penchée à son berceau,
Fière d'être sa mère et de le voir si beau,
Elle rêve pour lui le bonheur et la gloire ;
De ses ans à venir elle invente l'histoire,
Le fait grandir, le voit dans les sentiers douteux
De ce monde incertain marcher d'un pas heureux.
Mais l'avenir est loin qui suit ta destinée :
Dois-tu vivre ou tomber comme la fleur fanée?
Ta mère, cher enfant, avec de doux propos
Et des chants pleins d'amour te versant des pavots,
Sur ton front endormi bien tendrement s'incline ;
Mais qui sait, cher petit, si ta lèvre enfantine
Et ton œil bleu si pur, voilé de longs cils d'or,
Aux baisers maternels pourront s'ouvrir encor.
Non, tu n'étais pas fait pour habiter la terre :
Dieu te rappelle, enfant, dans les cieux qu'il éclaire ;
Vers un autre séjour ton âme a pris l'essor.
— Tu dormais ! Dans ses bras l'impitoyable mort
T'a pris pour te bercer comme une fleur passée ;
Elle t'a remis froid dans ta couche glacée.
En te voyant si pâle à l'instant du réveil,
Ta mère a redouté de troubler ton sommeil ;
Elle craignait d'ouvrir trop tôt cette paupière,
Et ces yeux pour toujours fermés à la lumière.
— Tu dormais... tu n'es plus !—Grand Dieu ! que de soupirs,
De larmes, de sanglots! L'entendez-vous gémir
Et pleurer, pauvre femme ? — O toi! cher petit ange,
A son chevet, la nuit, quand ton image étrange,
Sous l'ombre des rideaux, reviendra voltiger,
Viens avec un sourire, oh ! viens, sylphe léger,
Mêlant dans ses cheveux une main familière,
Ecarter les soucis des rêves de ta mère.

L'assemblée témoigne, par ses applaudissements, du plaisir que lui a fait éprouver cette lecture.

Digitized by Google

M. Le Glay s'exprime ainsi sur les écrivains modernes de l'Artois, ou plutôt du Pas-de-Calais :

MESSIEURS,

Il ne suffit pas, ce nous semble, pour l'éclat et le succès de cette solennité scientifique, que tous les hommes d'étude s'y soient donné rendez-vous. Sans doute on est heureux de voir réunis dans la même enceinte, au même jour et sous les mêmes auspices, tous ceux qui, obéissant aux inspirations intellectuelles, se livrent aux divers travaux de la pensée. C'est avoir fait beaucoup ; mais je le répète, ce n'est pas assez encore; il faut que de chaque point de la contrée, il vous arrive un autre genre de députation. En premier lieu, appel aux écrivains, puis appel à leurs œuvres.

Il est bien juste que le pays, où vous venez tenir les assises de la science, essaie de vous démontrer qu'il n'est pas indigne d'une telle faveur. Et à cet effet, j'ai reçu la mission de vous entretenir un instant des productions savantes, littéraires ou artistiques qui ont paru récemment dans le Pas-de-Calais, et qui, d'une manière ou d'une autre, ont fixé l'attention publique.

Vous auriez pu, Messieurs les directeurs du Congrès, confier à une voix plus habile le soin de vous nommer ici ces publications plus ou moins remarquables. Si la tâche n'est pas remplie avec succès, la faute ne me sera pas tout à fait personnelle; vous en partagerez un peu la solidarité. Je m'explique pourtant jusqu'à un certain point ce choix, cette désignation. Placé en dehors de votre circonscription territoriale, étranger en quelque sorte, et pour mon malheur, à vos bons et utiles travaux que je connais néanmoins, je suis peut-être par cela même dans une situation plus favorable, pour en être, sinon l'historien, du moins le proclamateur momentané.

Et puis, vétéran de l'étude, exercé depuis longtemps à vous lire, à vous entendre, à vous applaudir, j'ai, pour parler de vos succès, à défaut d'autre compétence, le triste bénéfice de l'âge.

Mais ne dois-je point me défier, dans ce compte-rendu, de mes penchants, de mes prédilections? Et ne puis-je pas craindre que les sentiments du cœur ne fassent quelquefois trébucher la droiture du jugement? Or, Messieurs, sur ce point encore je me sens rassuré. Pour qui donc aurais-je des prédilections, pour qui serais-je sévèrement injuste dans une assemblée où mon regard ne se repose que sur des visages amis, et dans une œuvre où je n'aurai à prononcer que des noms qui me sont tout à la fois chers et honorables? D'ailleurs ce n'est point en

Digitized by Google

qualité de juge, je vous prie de le croire, mais tout simplement comme rapporteur que je parais devant vous.

Payons tout d'abord notre hommage aux compagnies savantes qui illustrent le pays en y conservant un foyer perpétuel de lumières, un centre toujours actif d'émulation. Et en tête de ces sociétés dont vous pouvez tous, Messieurs, parler avec un juste orgueil, parce que tous vous contribuez à en soutenir les travaux et la gloire, nommons l'Académie d'Arras, célèbre déjà sous un autre titre à une époque où nulle institution pareille n'avait encore pris naissance dans la contrée. A quiconque demanderait où sont les titres et les monuments de son existence, il suffirait pour répondre de montrer les vingt-six volumes qui composent ou plutôt qui résument son avoir. Je laisse d'ailleurs à l'un de ses membres les plus distingués le soin de parler d'elle, et d'analyser les œuvres auxquelles elle va ajouter bientôt une publication capitale : la traduction du fameux traité *de Morinis* par le père Malbrancq.

Dans ce département, l'un des plus riches et des plus populeux de l'empire, il y a, outre le chef-lieu, de grandes et belles villes qui ont aussi leurs académies. Qui de nous ne connaît pas la Société des Antiquaires de la Morinie, cette institution qui, à peine organisée, projetait déjà tant de lumières sur l'histoire de nos monuments de tous les âges, et prenait ainsi un rang si honorable parmi les sociétés archéologiques que ces derniers temps ont vu éclore ?

Ce que j'aime, ce que j'admire dans cette institution des corps scientifiques et littéraires, c'est le dévouement profond et filial qu'ils ne manquent jamais d'inspirer à quelques uns de leurs adeptes. Si nos académies de province ont surmonté tant d'obstacles qui entravaient leur marche et semblaient devoir arrêter leur développement, c'est grâces sans doute aux œuvres et à la renommée des membres qui les composent; mais c'est grâces aussi et surtout, je le crois, à ce culte pieux, exclusif, dont elles ont été si souvent l'objet de la part d'un homme qui s'est passionné pour leur gloire, qui s'est consacré tout entier à leur service. La Société des Antiquaires de la Morinie a eu cette chance heureuse. Dès son début, elle a trouvé parmi ses fondateurs, un ami enthousiaste qui sur le champ l'a mise en lumière, mais dont la santé, hélas! n'a pu suffire longtemps à son zèle trop ardent. Par bonheur un autre athlète s'est présenté; M. H. de la Plane, très-bien secondé d'ailleurs, poursuit dignement sa tâche, ce qui ne l'empêche pas de se livrer à des travaux personnels fort dignes d'être mentionnés.

Moins ancienne encore, la Société académique de Calais a cru devoir, jusqu'à présent, être sobre de publications; mais

Digitized by Google

quand on ne lui devrait que l'important travail de M. Lebeau sur le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, il y aurait déjà là des motifs de reconnaissance, car, d'après ce mémoire remarquable, le fait dont il s'agit est maintenant placé hors des atteintes du doute.

Votre commission des antiquités départementales ne date que de 1846. Chargée de la conservation intelligente des monuments historiques, elle remplit dignement sa tâche, comme le témoigne le bel ouvrage qu'elle publie sous le titre de *Statistique monumentale du département*. Ce livre de format in-4°, avec planches gravées, paraît par livraisons dont la sixième ne tardera pas à voir le jour.

Forcé de marcher d'un pas rapide dans ce voyage que j'ai entrepris, Messieurs, à travers le vaste territoire de vos travaux, je ne puis m'arrêter nulle part, tandis que je trouverais tant de charme et tant d'instruction à faire des poses plus longues..... Honneur à ces compagnies qui entretiennent avec une vigilance persévérante le feu sacré du beau, du vrai et de l'utile!

Messieurs, si les sociétés académiques, dont je viens de parler, ont disséminé, pour ainsi dire, leur sollicitude active sur toutes les divisions des connaissances humaines, et abordé tous les terrains de la science, cela était dans leurs obligations; mais nous ne leur en savons pas moins de grè, nous ne leur en payons pas moins notre juste hommage de gratitude et d'admiration. Les académies ont donc des devoirs publics à remplir; chacun de vous en particulier, Messieurs, dans l'ordre des travaux intellectuels, bien entendu, n'a que son inclination à suivre et ses penchants à consulter.

Or, le sentiment qui domine ici, on aime à le constater, c'est ce que j'oserai appeler le patriotisme appliqué à l'histoire. A la vue des monuments qui couvrent encore le beau sol de l'Artois, au souvenir des faits héroïques qui se sont accomplis de siècle en siècle sur cette terre fameuse, il semble que chacun de vous s'est senti comme inspiré, et a saisi, soit la plume, soit le pinceau, soit la lyre, pour raconter, peindre ou chanter cette histoire si féconde, si variée, si honorable.

On a reconnu et dit, il y a longtemps, que l'histoire de l'église et des faits religieux, c'est l'histoire propre et par excellence de la civilisation. Eh bien! Messieurs, vous avez, pour votre contingent, ajouté quelques bonnes pages à ce grand livre, dont Eusèbe a tracé les premières lignes, et qui, de nos jours, se poursuit noblement sous la plume des premiers écrivains de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France. Dans cette mine de documents chrétiens, il n'y a point de filon stérile, il n'y a pas de bloc à négliger; que dis-je!

Digitized by Google

n'y a point de parcelle qui ne doive être recueillie avec respect pour être ensuite mise en œuvre avec discernement, de même que, dans nos cathédrales, les moindres motifs d'architecture et la plus légère feuille d'acanthe trouvent leur place et concourent à l'harmonie générale. Aussi voyez-vous comme les meilleurs esprits s'appliquent volontiers à ressaisir et à mettre en relief les faits intimes de la vie des saints personnages? Quel gré ne sait-on pas à M. l'abbé Parenty de ces histoires de sainte Angèle, de Florence de Verquignœul, des saintes Berthe et Berthilde, de sa traduction de la vie de saint Eloi, tous ouvrages, ou, comme les désigne la modestie de l'auteur, tous opuscules qui charment par la candeur et la clarté du style, par la sobriété discrète et néanmoins savante des détails.

Ainsi, M. l'abbé Van Drival, jeune professeur qui déjà révèle un écrivain d'avenir, nous a retracé avec talent et critique, comme avec foi, la légende des évêques de Térouane devenus plus tard évêques de Boulogne. Et à côté de cette œuvre d'histoire locale, M. Van Drival est venu, orientaliste exercé, nous parler savamment du monument funéraire égyptien qui brille au musée de Boulogne. On n'est pas fâché de voir le clergé tourner quelquefois ses regards vers cet orient d'où nous est venue la lumière qui éclaire le monde.

Un autre ecclésiastique, M. l'abbé Robert, a, dans ses notices sur Fauquembergue et Merck-Saint-Liévin, rassemblé de précieux matériaux qui serviront à d'autres encore, n'en doutons pas.

L'atlas des églises de Notre-Dame de Saint-Omer et de Saint-Bertin est aussi une œuvre très-remarquable d'histoire ecclésiastique ou plutôt d'art religieux. Désormais c'est dans ce splendide atlas qu'on cherchera la vénérable abbaye effacée, hélas! du sol dont elle a fait si longtemps la gloire et la richesse.

A cette même catégorie appartient encore l'excellente édition de l'histoire de Notre-Dame de Boulogne, donnée récemment par M. Hédouin. Le bon chanoine Leroy doit sourire de là haut à son élégant éditeur qui, d'un volume assez médiocre pour le fonds et pour la forme, a su faire un livre fort estimable, très-digne de notre époque si exigeante.

En fait d'iconographie religieuse, j'ai à peine besoin, Messieurs, de prononcer le nom de M. de Linas, nom qui est, j'en suis certain, sur vos lèvres à tous. On connaît, ailleurs encore que dans l'Artois, le mérite de cet archéologue éclairé qui est en même temps dessinateur très-habile.

Je porte un grand respect, Messieurs, aux hommes qui ayant, pour ainsi dire, épousé un noble et beau sujet, lui

Digitized by Google

consacrent toute leur vie, toute leur prédilection. Tel est M. Auguste Terninck, en qui l'antique cathédrale d'Arras a trouvé un monographe des plus distingués. Estime profonde à l'homme dont le cœur et l'esprit se sont ainsi dévoués à une œuvre capitale dont cette ville, dont le diocèse entier ne sauraient lui garder trop de reconnaissance! Et comme épisode de ce poème de la Cathédrale, M. Terninck a détaché un curieux mémoire sur la Sainte Chandelle d'Arras.

Il est un antiquaire dont nous aimons aussi à constater les titres, titres plus méritoires encore qu'ils ne sont nombreux. On sait avec quel dévouement, quel zèle studieux et judicieux, M. Deschamps de Pas a scruté, apprécié et décrit les vieilles constructions dont il est temps de signaler les rares vestiges. Voici la mention pure et simple de quelques ouvrages de M. de Pas : *Essai sur les pavages des églises antérieurement au* XVI^e^ *siècle. Essai sur l'art des constructions à Saint-Omer à la fin du* XV^e^ *et au commencement du* XVI^e^ *siècle. — Note sur un manuscrit relatif à la peinture au* XIII^e^ *siècle, par Pierre de Saint-Omer. — Description de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Omer et de l'église de Saint-Denis à Saint-Omer* en collaboration avec M. de Linas.

Ce n'est pas tout encore. L'histoire et l'archéologie religieuses sont des champs dont les bornes reculent à mesure qu'on les explore. *On ne peut tellement les moissonner que les derniers venus n'y trouvent à glaner.* M. Quenson, il y a déjà long-temps, a produit, avec le talent de saine critique qu'on lui connaît, une histoire de N. D. de Saint-Omer, et de la croix pélérine. Après lui, après les hommes éclairés dont je viens de citer les travaux, la lice n'est pas close. A un sujet inépuisable, vous et vos successeurs répondrez, Messieurs, par une inépuisable ardeur.

Et d'ailleurs, dans le domaine de l'histoire qui est le culte des choses passées, il y a toujours un côté religieux et sacré; témoin cette vénération que nous professons pour les débris numismatiques des anciens âges; témoin le magnifique travail que M. Hermant a publié sous le titre d'*Histoire monétaire d'Artois*, monument de haute et sage érudition; témoins encore les labeurs si judicieux, si persévérants, si estimés, de M. Dancoisne qui a trouvé dans l'histoire d'une seule commune, les motifs de recherches auxquelles vous avez applaudi avec tant de raison.

Ce qui prouve tout à la fois la fécondité historique de nos chères provinces, et l'habileté infatigable des hommes studieux de la contrée, c'est encore cette histoire de Saint-Omer souvent abordée avant M. De Rheims et néanmoins si bien

Digitized by Google

traitée par lui sous le triple rapport de l'intérêt religieux, des faits civils, de la gloire militaire.

En vérité, Messieurs, quand on voit toutes ces publications historiques qui ne tarissent point sous votre plume, on est tenté de croire qu'il n'y a qu'à frapper la terre pour en faire jaillir des trésors. Du moins il n'y a qu'à puiser dans vos riches bibliothèques, dans vos archives opulentes; mais il faut creuser ces mines avec sagacité et discernement. C'est ce que fait M. de la Fons de Mélicocq dont les journées se passent en de telles investigations, et qui tous les soirs est heureux d'avoir recueilli pour enrichir la science, quelques noms nouveaux, quelques faits ignorés ou mal connus. Grâces à lui, nous aurons une histoire des artistes flamands et artésiens au XIV^e^ et au XV^e^ siècle; et ce travail méthodique formera un digne complément aux productions par lesquelles le même érudit s'est déjà rendu célèbre.

Messieurs, quand je n'aurais à signaler de M. Harbaville que les deux volumes ayant pour titre : *Mémorial historique du Pas-de-Calais*, je serais en mesure d'exciter en cette assemblée un juste sentiment de reconnaissance pour l'honorable écrivain qui peut revendiquer le mérite et la gloire d'avoir popularisé ainsi l'histoire de son département. Il n'est point de village, point de lieu un peu notable, que ne décrive le Mémorial avec science et conscience. Et si, chose inévitable dans toute œuvre de ce genre, quelques erreurs, quelques lacunes ont pu s'y glisser, l'auteur prépare une seconde édition qui comblera les unes, rectifiera les autres et ajoutera de nouvelles notions aux documents déjà si nombreux dont abonde ce précieux ouvrage digne d'être offert comme un modèle aux autres départements. Ce n'est point là du reste que se bornent les travaux de M. Harbaville. Quiconque a ouvert les mémoires de l'Académie d'Arras peut dire aussi combien sont instructives, à divers points de vue, les notices dont il les a enrichis.

Il est un nom, Messieurs, que vous vous étonnez peut-être de ne m'avoir pas encore entendu prononcer. C'est celui de l'homme excellent et distingué que nous devons considérer comme le promoteur et, pour ainsi dire, l'âme de ce Congrès. M. le comte d'Héricourt n'est-il pas en effet un de ceux à qui la science historique est le plus redevable dans ces provinces? Jeune encore, il a donné au public des preuves d'un savoir éclairé par le goût et la méthode. Son zèle chaleureux n'ôte rien à la sagesse de ses écrits, parmi lesquels il suffira de citer aujourd'hui : un bon *Manuel de l'histoire de France* qui se fait rechercher après tant d'autres productions du même genre; une édition judicieusement traitée des *Troubles d'Arras*, par

Digitized by Google

Ponthus-Payen, suivie d'autres documents sur cette époque du XVIe siècle, qui remua jusque dans ses profondeurs notre Gaule-Belgique livrée alors tout à la fois aux dissensions civiles et aux agitations religieuses; enfin quelques opuscules de topographie et d'histoire locale où l'abondance des notions se concilie à merveille avec la philosophique brièveté du discours.

Il est temps d'arriver, dans cette imparfaite esquisse, à la littérature proprement dite. Je me suis un peu trop complu peut-être à parcourir ce domaine de l'histoire auquel j'appartiens moi-même par mes sympathies comme par mes devoirs; mais nos affections à tous ne sont pas absorbées par ces études de choix. Nul d'entre nous n'est sourd à la voix enchanteresse de l'éloquence et de la poésie qui ont d'ailleurs ici d'heureux interprètes.

La poésie, par exemple, est tellement, chez nous comme partout, identifiée au goût universel que le peuple, ce régulateur définitif de l'opinion, aime à retrouver partout le rythme et les vers. Dans le moyen-âge nulle représentation dramatique n'était privée de ce prestige de la cadence; toutes les compositions théâtrales étaient en vers ou du moins en prose rimée et harmonieuse. C'est sans doute en vertu de cette règle antique, puisée dans la nature, que M. Esnault, ancien député, a eu la hardiesse de toucher à la prose de Molière et de l'animer du coloris de la versification. L'*Avare* et *Georges Dandin* ont été avec bonheur soumis par lui à cette nouveauté de forme qui a reçu des applaudissements et a mérité de notables suffrages.

S'il y a du courage à traduire ainsi les immortels dialogues de Molière, il n'y en a pas moins sans doute à mettre en scène et à faire parler, après Lafontaine, les animaux, autre espèce de personnages, acteurs multiples et variés d'une comédie qui ne finit jamais, sur un théâtre sans limites.

Hâtons-nous de dire, Messieurs, que l'auteur du livre publié tout récemment sous le titre: *Fables, contes et autres poésies*, vient de prendre une place distinguée au milieu de cette pléïade de conteurs aimables qui expriment et caractérisent l'esprit français. M. Derbigny, observateur délicat des mœurs, des travers de son siècle, s'est attaché à les peindre et à faire jaillir de ses gracieux tableaux des leçons utiles, des maximes à la fois douces et consolantes, spirituelles et pures. Si Lafontaine avait suivi le conseil du célèbre avocat Patru, il n'aurait jamais fait de fables, sous prétexte qu'il était impossible d'atteindre à l'élégante précision de Phèdre, le fabuliste latin. Ce que Patru disait à propos de Phèdre, certains esprits trop sévères le répètent souvent à propos du *bon homme* de

Digitized by Google

Château-Thierry, dont on ne saurait, disent-ils, égaler l'originalité. On n'a pas pris à la lettre ces avis décourageants et l'on a bien fait. Félicitons, par exemple, notre vénérable président, M. le baron de Stassart, d'avoir osé entrer dans cette voie où il a conquis une si juste renommée, et où il y a de la gloire encore à recueillir. Le livre du fabuliste nouveau le prouve assez. Si, comme M. Derbigny l'a dit lui-même au sein de l'Académie d'Arras, la fable a été *pour son esprit l'occupation ou plutôt la distraction littéraire la plus séduisante de sa vie*, la lecture de ce charmant volume témoigne qu'on ne pouvait, dans les rares loisirs d'une administration laborieuse, s'occuper plus noblement et avec plus de succès, et se distraire d'une façon plus légitime, plus profitable à nos plaisirs, comme à notre instruction.

Une courte citation fera mieux apprécier que toutes mes paroles, ce recueil destiné à un succès réel et durable.

Ecoutons M. Derbigny qui, sans le prévoir, a dépeint son propre livre et défini son propre talent :

Et, puisque j'ai parlé de cet art inventé
Pour déguiser sous un voile emprunté
La vérité quelquefois trop austère,
Essayons de tracer avec légèreté
Quelques traits de son caractère :
La fable vit d'esprit, de sens et de gaîté ;
Elle aime l'ornement, mais non point la parure ;
Quelque peu de vivacité
Ne messied point à son allure ;
Son air, c'est la simplicité ;
Son abord, la douceur ; son maintien, la décence ;
Son élément, la liberté,
Et son instinct lui dit que la licence
Serait l'écueil de sa moralité.

Me voici parvenu, Messieurs, à la clôture de ce petit et fugitif panorama de vos travaux ; et je m'aperçois que les sciences proprement dites n'y figurent point. D'où vient et comment expliquer une telle lacune, à une époque où la science opère tant de merveilles, et sur un terrain où elle a toujours compté des adeptes fervents, depuis Charles de Lécluse qui n'a point encore de statue à Arras, jusqu'à MM. tels et tels, nos contemporains illustres, que je m'abstiens de nommer de peur qu'ils ne soient à portée de m'entendre.

Au surplus, s'il est vrai que l'élément scientifique ait gardé parmi vous le silence durant ces dernières années, vous venez

Digitized by Google

de lui rendre solennellement la parole. Dans cette assemblée, les sciences exactes et naturelles ont brillé de toute leur solide splendeur. Le Congrès d'Arras n'est donc pas seulement une fête en l'honneur de la science. Vos doctes conférences ont aussi et surtout pour objet d'éveiller tous les genres d'esprit dans l'intérêt de l'avenir, de proclamer l'utilité de toutes les branches du savoir, et, si vous me permettez le mot, de sonner le tocsin sur chaque portion de ce vaste territoire des études humaines.

Certes, le charme qui nous attache à la littérature et aux arts, l'indicible attrait avec lequel nous nous livrons aux recherches historiques ne nous captivent point assez pour nous faire méconnaître les prodiges de la science et son immense intérêt au point de vue social.

Vous cultivez donc les sciences en même temps que les lettres et l'histoire ; et c'est justice.

La civilisation scientifique qui, de nos jours, vient ajouter sa puissance à la force de nos sociétés chrétiennes, contribuera à les préserver de cette déchéance dont on nous menace quelquefois.

Si Leibnitz, Newton, Galilée, Descartes pouvaient apparaître tout à coup au milieu de notre XIX^e^ siècle et voir les miracles qui s'accomplissent sous l'œil de Dieu par leurs vrais disciples, ils s'écrieraient sans doute qu'avec tant de ressources et de pareils défenseurs les nations de l'Occident ont devant elles encore un long avenir de vie et de supériorité.

Cette communication a été interrompue à plusieurs reprises par de vifs et chaleureux applaudissements.

M. Derbigny a bien voulu extraire d'un recueil de contes et de fables, actuellement sous presse, le récit suivant :

LE BALAI DU MAGICIEN.

APOLOGUE IMITÉ DE GŒTHE.

L'élève d'un sorcier, en l'absence du maître,
Voulut un jour essayer son pouvoir ;
Il avait grand désir de voir
Si le diable déjà voudrait le reconnaître.
Pour l'attirer, il se mit en devoir
De lui montrer tout son savoir.
D'abord, il s'affubla tel qu'il devait paraître :
La robe, la baguette et le chapeau pointu,
Et le rabat magique et le trépied tortu
Vinrent lui prêter leur vertu.

Digitized by Google

Puis, récitant quelques mots du grimoire;
Il ferma les volets; puis, dans la chambre noire,
Pour évoquer les esprits infernaux,
Il fit, trois fois, le tour de ses fourneaux;
Puis enfin, prenant l'écritoire
Et la plume de Lucifer,
A la lueur d'une livide flamme,
Il signa le serment d'abandonner son âme
A tous les suppôts de l'Enfer.
Et, cela fait, il lui parut facile
De tirer bon parti de l'instrument docile
Aux volontés de l'enchanteur.
Cet instrument, ce prompt exécuteur
Des ordres qu'il reçoit par la bouche du maître,
C'était un vieux balai dont le manche de hêtre
Avait été coupé, la veille du sabbat.
L'élève, impatient émule
De celui dont il vient d'usurper le rabat,
S'approche du balai, prononce la formule,
Et dit : « Va me chercher de l'eau;
Cours prendre l'un et l'autre sceau
Pour en puiser à la rivière;
Allons, vite! Obéis, comme à ton ordinaire,
Emplis-moi cette cuve et cela promptement, »
Aussitôt le balai de se mettre à l'affaire,
De prendre les deux sceaux, je ne sais trop comment;
Le diable s'en mêlait; le diable, assurément,
Fait toujours bien ce qu'il doit faire.
N'exigez point d'autre raison.
Il va, puise de l'eau, revient à la maison,
Verse l'eau dans la cuve et refait le voyage;
Et le refait encore, et, d'un nouveau courage,
S'en va du logis au ruisseau
Toujours puiser de nouvelle eau,
Fait vingt fois le trajet, et, sans reprendre haleine,
Autant de fois décharge son fardeau,
Sitôt que la cuve est bientôt pleine.
« Assez, dit le sorcier, grand merci de ta peine;
» Tu peux te reposer, j'ai juste ce qu'il faut. »
Mais quel subit éclair! quelle crainte soudaine!
Voilà sa puissance en défaut.
Fidèle à sa métamorphose,
Le balai ne l'écoute pas,
Il va toujours le même pas,

Digitized by Google

Faisant toujours la même chose,
Versant toujours la même dose.
L'imprudent voit l'abîme, et bientôt sa raison
S'égare à ce penser qui le frappe et l'éclaire,
Que s'il sait bien le formulaire
Qui fait entrer le diable à la maison,
Il ne sait pas la magique oraison
Qu'il faut dire pour qu'il en sorte.
La cuve enfin déborde et l'eau coule partout.
Le malheureux élève et se fâche et s'emporte;
Ainsi que son latin, sa constance est à bout.
Robe, rabat, chapeau, trépied du maléfice,
Il vous invoque, impuissante vertu!
Le drôle va toujours, poursuivant son office:
« Arrête, misérable! assez! finiras-tu?
» Quoi! je n'obtiendrai pas un instant de relâche? »
Sa colère se change en accès de fureur.
Dans son emportement, il saisit une hâche,
Coupe en deux le balai. Mais quelle est son erreur!
Mais quelle est sa surprise ou plutôt sa terreur!
Chacun des deux tronçons, rentrant dans la carrière,
S'en va, de son côté, puiser à la rivière.
L'eau vient en double charge, ainsi que le péril.
« J'y vais donc succomber, c'en est fait, se dit-il,
» Tout espoir est perdu; le mal est sans remède. »
Mais le maître survient. Le maître, à qui tout cède,
Voit le pressant danger, prononce quelques mots,
Et d'un coup de baguette il apaise les flots.
En un clin-d'œil tout a changé de face:
Les tronçons du balai vont reprendre leur place;
Et, le charme une fois détruit,
L'eau baisse promptement et s'écoule sans bruit.
Le désordre arrêté laisse à peine sa trace;
Et l'apprenti sorcier, qui n'a plus qu'à bénir
Ce secours de la Providence,
Se promet bien, pour l'avenir,
De ne plus soulever, dans sa jeune imprudence,
Des flots qu'il ne sait contenir.
Grande leçon pour ces esprits frivoles,
Imprudents s'ils ne sont pervers,
Pour ces beaux diseurs de paroles
A soulever tout l'univers!
En sophistes la terre abonde,
Par un étrange abus des mots,

Digitized by Google

Ils savent tous, fort à propos,
Remuer, agiter le monde;
Mais de le remettre en repos,
Comptez sur eux, ignorance profonde!

Cette lecture excite à plusieurs reprises les applaudissements les plus chaleureux.

M. le président invite les présidents et secrétaires des sections à se réunir, après la séance, pour désigner le lieu du prochain Congrès.

—

Séance du 31 *Août* 1853.

L'an mil huit cent cinquante-trois, le trente et un Août, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu la séance générale du Congrès scientifique de France, sous la présidence de M. le baron DE STASSART.

Siégeaient au bureau : MM. de Caumont, Payen, Péligot, Reichensperger, vice-présidents; Blondeau, membre de l'Institut, et do Warenghen, de Douai.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. les secrétaires des différentes sections rendent compte des travaux de la séance du matin.

M. le comte d'Héricourt fait un récit rapide et animé de l'excursion archéologique qui a eu lieu ce jour même.

Le Congrès, dit M. d'Héricourt, a aujourd'hui exploré ces belles et vastes constructions élevées, au XVIII^e^ siècle, par un abbé de St.-Vaast; elles suffisaient à peine aux besoins si multipliés de ce monastère, et maintenant s'y trouvent réunis quoique s'y heurtant, le palais épiscopal et une salle de bal, le logement du recteur et l'entrepôt, puis le musée, la bibliothèque, les archives, etc. L'orateur ne décrira pas cet édifice qui appartient à une époque architectonique mauvaise. Toutefois on a fidèlement suivi un plan académique, et il ne manque pas d'une certaine grandeur. Le musée a provoqué de sévères critiques dont M. d'Héricourt regrette d'être l'interprète. On a trouvé que l'on prenait peu de soins de la collection d'antiquités; on s'est plaint que les fragments de sculptures gallo-romaines et romanes fussent entassés, sans ordre, dans des embrasures de fenêtres et qu'il n'y eût point de catalogue général. Quand on a des locaux aussi vastes,

Digitized by Google

a-t-on dit, on pourrait, on devrait en tirer un tout autre parti. Le Congrès a cependant remarqué plusieurs morceaux de sculpture dignes à tous égards de fixer son attention. Le musée d'Arras possède un certain nombre de pierres tombales dont la plus intéressante est sans contredit la mosaïque de l'évêque Frumaldus mort en 1183. Une tombe plus récente représente un cadavre rongé déjà par une légion de vers ; ces images qui nous montrent la mort dans ce qu'elle a de hideux peuvent-elles soutenir la comparaison avec ces statues habillées des tombeaux du moyen-âge, les mains croisées sur la poitrine et représentant la fin calme et religieuse du juste? M. de Caumont a fait judicieusement observer cette différence toute à l'avantage du moyen-âge.

Si le Congrès a cru devoir prononcer quelques blâmes sur la tenue du musée, il n'a eu que des éloges à accorder pour l'ordre qui règne dans la bibliotèque et dans les archives départementales. Après avoir parcouru la belle galerie des imprimés, l'nne des plus vastes du nord de la France, le Congrès a visité la salle des manuscrits. La bibliothèque d'Arras compte près de 40,000 volumes imprimés et plus de 1,100 manuscrits. On a vu avec intérêt des incurables des Aldes, un grand nombre d'Elzévirs et de Plantin, ainsi que des Morin dont on recherche maintenant les éditions. Parmi les manuscrits, celui qui porte le numéro 572 est aussi beau que précieux ; il remonte au règne de Charlemagne. Les membres du Congrès ont feuilleté avec intérêt des bibles, des missels, une collection de mystères, et surtout un recueil de chants de Trouvères qui, malgré ses mutilations, est aussi remarquable sous le rapport de l'art que pour les études philologiques.

Les Archives départementales sont très-riches en documents anciens ; M. Godin en a fait les honneurs avec cette obligeance qui le caractérise. Les membres du Congrès, après avoir visité ces magnifiques salles voûtées où se pressent tant de titres importants pour l'histoire d'Artois, ont vu avec intérêt les cartulaires échappés aux ravages du temps, et à l'action plus dévastatrice encore des révolutions. M. d'Héricourt a rappelé cette circulaire qui obligeait les archivistes à livrer les parchemins et les titres féodaux pour servir de gargousses, ou même être simplement détruits ; mais le dépôt d'Arras était confié à un généreux citoyen, dont le nom mérite d'être conservé à cause de la fermeté dont il fit preuve. Au péril de sa tête, M. Fourmault, tel était le nom du courageux archiviste, osa désobéir, et il ne livra que des registres sans importance. Lebon voulut s'assurer que les ordres du ministre étaient exécutés, et il arriva au moment de la livraison.

Digitized by Google

L'archiviste tremble, car il sait combien est prompte la vengeance du farouche Proconsul. Mais celui-ci, ouvrant un des registres anciens de l'Abbaye de St-Vaast, ne peut le lire, et se contente de railler l'ignorance de ces moines dont on avait tant de peine alors à sauver les chefs-d'œuvres. Honneur à M. Fourmault, à son énergie, à son sang-froid!

Après avoir rapidement énuméré les nombreux travaux de classification dus à l'intelligente activité de M. Godin, l'orateur regrette de ne pouvoir exprimer ce qu'il pense de son honorable collègue; mais il craindrait de blesser sa modestie, ou de mal traduire la gratitude des membres du Congrès qui ont utilisé à des travaux historiques les rares loisirs qui leur étaient laissés. L'excursion archéologique s'est terminée par la visite de la cathédrale, ancienne église de l'abbaye de St.-Vaast, construite au siècle dernier, et qui n'a été livrée au culte que depuis vingt ans à peine. On y trouve cependant quelques statues du XVI^e^ siècle, remarquables par leur exécution. M. l'abbé Parenty et M. l'abbé Proyart, grand-vicaires du diocèse, ont bien voulu faire les honneurs de cet édifice, et nul ne pouvait le faire mieux qu'eux. Ils ont montré le trésor des reliques, et notamment cette magnifique custode de la Sainte Chandelle d'Arras, publiée dans les annales archéologiques, par les soins de M. de Linas. M. d'Héricourt est heureux d'être l'interprète des membres du Congrès, en offrant à MM. les grand-vicaires Parenty et Proyart, l'expression de leur reconnaissance. L'orateur signale en terminant différents édifices qui méritent d'être visités. On trouve dans l'église de St.-Nicolas un reliquaire ancien et plusieurs tableaux d'une époque reculée. Le beffroi renferme une cloche qui date du XV^e^ siècle, et qui est d'une forme inusitée, l'orateur engage les membres du Congrès à la visiter. Avant de clore le Compte-Rendu des excursions archéologiques, M. d'Héricourt doit remercier ses collègues des nombreuses marques de sympathie et de l'indulgence qu'ils lui ont témoignées. Leurs applaudissements sont une douce récompense dont il gardera toujours le souvenir.

M. le Président, au nom du Congrès, remercie M. d'Héricourt de la manière dont il a fait les honneurs de la ville d'Arras, et le félicite du talent avec lequel il a rendu compte des excursions archéologiques. Il voudrait qu'il en restât autre chose que la courte analyse d'un procès-verbal, et il espère que M. d'Héricourt, dont on connaît l'obligeance, voudra bien résumer ces diverses excursions en un travail qui sera publié dans le Compte-Rendu du Congrès.

Cette proposition est unanimement adoptée.

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

Digitized by Google

Sur les poésies de Daveau, brochure in-8°, Paris, 1849.

Bulletin bibliographique des sociétés savantes des départements, n°s 7, 8 et 9, 1853.

Cathédrale de Tournay, restauration du portail roman, rose et verrière nouvelles, par M. Le Maistre d'Anstaing, Bruxelles, 1853, brochure in-8°.

Vitraux de la Cathédrale de Tournay, par le même.

Nuovi Studii antropologici, del dottor Timotheo Riboli, Torino, 1852.

Estracto dal giornale delle Scienze Mediche della Reale academia medico-chirurgica di Torino, juillet 1851, offert par le même.

Documents inédits concernant la province de Picardie, tables, par M. A. Bouthors, greffier en chef de la Cour impériale d'Amiens.

M. de Caumont a la parole. Il fait connaître au Congrès, que le bureau central, réuni hier soir après la séance générale, a désigné la ville du Puy pour être le siége de la XXII^e^ session du Congrès, en 1855. On sait que la XXI^e^ session doit avoir lieu à Dijon; elle s'ouvrira vers la fin du mois d'août 1854.

M. de Caumont lit ensuite un projet d'arrêté concernant la publication du Compte-rendu de la XX^e^ session, la convocation et la tenue du Congrès en 1854 et en 1855. Cet arrêté adopté à l'unanimité est ainsi conçu :

ART. 1^er^. Conformément à la demande adressée au nom des sociétés savantes et de l'administration de la ville du Puy, par M. Albert de Brives, membre du Conseil général de l'agriculture, et du Conseil général de la Haute Loire, et président de la société académique du département, la XXII^e^ session du Congrès scientifique de France s'ouvrira au Puy, du 1^er^ au 5 septembre 1855. Le Congrès sera divisé en six sections comme les années précédentes, et portant les mêmes dénominations.

ART. 2. M. Albert de Brives, président de la société académique du Puy, est nommé secrétaire général du Congrès; il nommera le trésorier de la session et choisira deux secrétaires pour chacune des sections.

ART. 3. Le programme des questions à discuter sera soumis à l'Institut des Provinces, avant d'être imprimé.

ART. 4. Ce programme et les lettres d'invitation seront, selon l'usage, adressés aux savants de la France et de l'étranger. MM. les secrétaires généraux des précédentes sessions seront priés d'aider le secrétaire général de la XXII^e^ session dans les provinces qu'ils habitent.

ART. 5. Le secrétaire général de la XX^e^ session et les secré-

Digitized by Google

taires des sections en résidence à Arras, seront, selon l'usage, chargés de la publication du compte rendu de la session ; ils reverront à cet effet les mémoires présentés au Congrès ; ils pourront n'imprimer que par extraits, ou même supprimer, s'ils le jugent convenable, les mémoires présentés pendant la session, lors même que l'impression en aurait été votée.

ART. 6. MM. les secrétaires généraux et le trésorier du Congrès présideront à la distribution du compte rendu. Cent exemplaires seront adressés aux sociétés savantes, vingt-cinq exemplaires seront déposés aux archives de l'Institut des Provinces, et le reste mis en dépôt chez M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7, à Paris, qui rendra compte à l'Institut des Provinces du résultat de la vente.

ART. 7. Le compte rendu de la XX^e^ session sera tiré au moins à 600 exemplaires et à 700 exemplaires, si MM. les secrétaires généraux le jugent convenable.

ART. 8. Conformément aux délibérations antérieures, les fonds qui pourront rester en caisse après l'impression des volumes, seront versés à l'Institut des Provinces, qui décidera quel emploi cette somme devra recevoir dans l'intérêt des études scientifiques de la province.

ART. 9. Le Congrès réuni à Arras maintient et confirme l'arrêté pris l'année précédente à Toulouse, en réunion générale, le 14 septembre, concernant la tenue de la XXI^e^ session du Congrès à Dijon.

M. de Caumont ajoute que M. l'abbé Lacurie a déjà réclamé, pour La Rochelle, la faveur de recevoir le Congrès en 1856. L'honorable vice-président donne lecture d'une lettre de M. le maire de La Rochelle, qui fait la même demande. Cette lettre est ainsi conçue :

La Rochelle, le 29 août 1853.

A M. de Caumont, directeur de l'Institut des Provinces.

Monsieur,

» Informé par M. l'abbé Lacurie des bonnes dispositions dans lesquelles vous êtes, ainsi que MM. les membres de l'Institut, pour faire tenir à La Rochelle une des sessions du Congrès scientifique de France, j'ai l'honneur de vous prier, au nom de notre ville, de vouloir bien nous faire obtenir la XXIII^e^ session, qui doit avoir lieu en 1856.

» La ville de La Rochelle sera fière de voir son nom associé à une institution aussi utile, tant sous le rapport de la science que sous celui de la civilisation, par les relations qu'elle éta-

Digitized by Google

blit entre les hommes d'étude de tous les pays; et elle vous en conservera, Monsieur, ainsi qu'à l'Institut, une véritable gratitude. »

» J'ai l'honneur d'être, avec une considération très-distinguée,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Maire,

« BEAUNAUX. »

L'ordre du jour appelle la discussion sur la cinquième question de la section d'agriculture : « Quelles sont les améliora-» tions qu'on peut apporter à la culture de la betterave dans » le but d'augmenter sa richesse en sucre? Quelle influence » doit-on attribuer, en ce qui concerne cette richesse et le » rendement sucre, au choix de la *graine*, à la nature du » *sol*, aux circonstances *climatériques*, au mode de *culture*, » aux *engrais*, aux *amendements*, etc. »

M. Tiburce Crespel lit un mémoire sur cette question. L'honorable orateur fait un tableau rapide des nombreuses vicissitudes de l'industrie sucrière. Il la montre, à sa naissance, encouragée par le gouvernement impérial, mais faible, inexpérimentée; luttant, sous la Restauration, contre un abaissement successif dans les prix, contre l'imperfection du système de fabrication et des machines qu'il fallait toutes créer, contre les préjugés qui s'étaient élevés sur la qualité du sucre de betteraves, et surtout enfin contre le cultivateur qui s'était prêté d'assez mauvaise grâce à une culture qui lui avait été presque imposée. Les fabriques furent donc obligées de cultiver elles-mêmes les betteraves dont elles avaient besoin. Le fabricant rechercha l'espèce qui convenait le mieux à son travail. On distingua particulièrement une espèce blanche à collet rose : sa racine est conique; la peau rosée, à partir du collet jusqu'au quart environ de la longueur, est blanche ensuite jusqu'à l'extrémité. A l'intérieur, la chair est blanche; les feuilles sont d'un beau vert pendant la végétation; elles sont fines et portées par une côte très-allongée; elles jaunissent et sèchent lentement à partir du collet, au moment de la maturité. La première couronne des feuilles est toujours au niveau du sol.

Cultivée dans un terrain léger, humide et trop fumé, placée à de grandes distances, cette betterave change d'aspect; les

Digitized by Google

feuilles deviennent plus larges, plus épaisses, d'un vert très-foncé; la couleur rose du collet commence à disparaître; elle ne paraît même plus lorsque la végétation est trop forte, et ce collet prend alors une couleur verte; la racine acquiert un volume énorme, commence à sortir de terre; l'intérieur devient creux. Ces deux racines, provenant de la même graine, cultivées dans deux terrains différents, sous les mêmes conditions climatériques, à distances égales, donnent des résultats différents. La betterave obtenue dans un terrain trop fumé, rendra moins de sucre et sera d'un travail plus difficile.

Cette espèce de betterave fut la plus généralement cultivée sous la Restauration : elle servait le mieux les intérêts du fabricant. Mais bientôt l'extraction du sucre ne fut plus un problème; elle fut rendue plus facile à l'aide de découvertes chimiques et de l'expérience; les machines se perfectionnèrent, et l'industrie, prenant un nouvel essor, perdit son caractère vraiment agricole. Les fabricants demandèrent aux cultivateurs voisins une seconde provision de racines pour continuer leurs travaux. Mais comme les achats de betteraves se firent au poids, sans tenir compte de la richesse saccharine, l'intérêt du fabricant se sépara bientôt de celui du cultivateur. Celui-ci, par des croisements, rechercha et trouva des espèces qui fournirent des rendements d'un poids extraordinaire, mais très-pauvres en tissus sacchariféres. La betterave à collet rose fut presque abandonnée en France, comme ne pesant pas assez; elle a servi à faire obtenir celle que le cultivateur recherche aujourd'hui pour livrer aux fabriques. Cette même betterave, importée en 1835 et 1836 en Silésie et en Allemagne, a produit aussi sans doute cette espèce dite de Silésie que Mathieu Dombasle signalait comme la plus riche, quoique présentant une couleur différente au collet. Le fabricant d'Allemagne, mieux avisé, a soigné particulièrement sa matière première; dans ce pays, il est vrai, l'impôt se prélève sur les betteraves.

L'honorable membre rappelle ensuite plusieurs analyses, desquelles il résulte que la richesse en sucre de certaines betteraves peut varier de 6 à 15 °[o];

Que pour certaines espèces à collet rose sortant de terre, la partie végétant en terre renferme 4,24 %, tandis que la partie végétant hors de terre n'en renfermait que 3,75;

Que M. Péligot a trouvé que les betteraves, connues lors de ses premiers essais, possédaient en moyenne une richesse de 8 %.

Cette année, M. Payen a constaté, dans les betteraves livrées à un fabricant dans une localité du Nord (Bouchenenils), une moyenne de 4 %.

Digitized by Google

Ainsi le volume a augmenté, mais la richesse saccharine a diminué.

Parlant ensuite du *sol*, M. Crespel établit qu'un sol trop humide donne toujours des betteraves d'une qualité inférieure; qu'un sol trop riche fait perdre à la betterave beaucoup de ses principes sucrés, si l'on n'a pas soin d'arrêter la végétation en rapprochant davantage les racines; que les *engrais* jouent aussi un grand rôle dans la qualité des betteraves; ainsi l'engrais des moutons, les vidanges des fosses vicinales produisent des racines d'un rendement médiocre et d'un travail difficile. Enfin le *climat* a aussi une grande importance; la même espèce de betterave cultivée sous le climat de Bordeaux est plus riche en sucre, et l'extraction en est plus facile.

Le mémoire se termine par les conclusions suivantes :

1° On doit chercher à obtenir des graines des espèces reconnues, comme renfermant les plus grandes qualités saccharifères;

2° Eviter de semer dans des terres trop humides, des terrains salifères, trop fortement et trop nouvellement fumés.

3° Tenir surtout compte de la fertilité du sol pour la distance à conserver entre les plantes;

4° Les fabriques qui achètent des racines doivent ne les estimer qu'en raison du sucre qu'elles contiennent.

Après la lecture de ce mémoire, écoutée avec un très-vif intérêt et suivie de nombreux applaudissements, M. Péligot demande la parole.

L'honorable membre croit qu'il serait utile que le Congrès formulât un vœu relatif à l'appauvrissement de la richesse saccharine de la betterave.

Comme l'a très-bien dit M. Crespel dans son judicieux mémoire, les conditions de la culture de la betterave ont changé. Autrefois, les fabricants de sucre cultivaient eux-mêmes leurs betteraves, et choisissaient de préférence, non pas les espèces qui viennent les plus grosses, mais celles qui possèdent le plus de qualités saccharifères. Aujourd'hui ils sont forcés de les acheter et les paient au poids. Le cultivateur recherche et cultive l'espèce qui produit les plus grosses, les plus lourdes betteraves; or, la grosseur est en raison inverse de la qualité. L'acheteur, fabricant de sucre, voit donc ses intérêts compromis. M. Péligot demande qu'on fasse pour les betteraves ce qu'on a l'habitude de faire pour les autres productions de l'industrie, qu'on achète non au poids, mais au titre. Il y aurait avantage pour l'acheteur, sans nul préjudice pour le cultivateur qui dirigerait alors sa culture dans le sens de ses intérêts; il y aurait bénéfice pour le consom-

Digitized by Google

mateur et par conséquent pour tout le monde. M Péligot formule ainsi sa proposition : « Le Congrès scientifique émet » le vœu que, dans l'achat des betteraves, le prix soit établi » non plus seulement sur le poids des betteraves, mais aussi » sur la densité du jus et la richesse saccharine. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Un des membres prie M. Payen de vouloir bien faire connaître le résultat de ses observations sur la maladie de la betterave.

La principale maladie de la betterave, dit M. Payen, est heureusement très-peu grave cette année; l'année dernière et l'année précédente, dans l'arrondissement de Valenciennes, on avait remarqué une maladie toute particulière. La betterave cessait de se développer; à l'extérieur, on voyait des marbrures sur les feuilles; la portion saccharifère des racines diminuait; la récolte enfin était presque nulle dans certaines terres.

Des recherches nombreuses ont prouvé d'une manière évidente, qu'il existe deux sortes de maladies pour la betterave. L'une qui sévit dans toutes les contrées; elle est si peu grave qu'elle n'inquiète plus personne aujourd'hui. Cette maladie peut se comparer à celle des pommes de terre. Les tissus saccharifères, les tissus cellulaires se colorent d'une manière analogue à ce qui arrive pour la zône corticale des pommes de terre. Dans la cuisson, toutes ces parties colorées en brun roux, deviennent plus dures que le reste du tissu. Mais ce fait est sans importance, heureusement, car les betteraves en petit nombre, atteintes de cette maladie qui se développe de haut en bas, ou se propage des feuilles aux racines, perdent leurs feuilles, absorbent moins d'engrais; par suite, les betteraves voisines se développent davantage et compensent presque entièrement la perte que les premières ont fait éprouver.

Mais il est une seconde maladie plus grave que celle dont nous venons de parler. Dans cette maladie, au lieu que ce soient les feuilles, les pétioles, les sommets ou tiges qui soient d'abord atteints, ce sont les racines. La maladie se développe, non plus de haut en bas, mais de bas en haut. Les radicelles sont d'abord malades à 50, 60 centimètres, quelquefois même au delà dans la terre; le mal qui commence par l'extrémité monte, monte toujours; les spongioles s'entr'ouvrent, l'air s'introduit, et bientôt la pourriture, une véritable putréfaction se manifeste dans la partie inférieure de la betterave; la désaggrégation se propage, tandis que la partie supérieure reste encore parfaitement blanche. Alors les feuilles se développe nt aux dépens de la matière sucrée qui passe en elles et

Digitized by Google

se transforme en tissus foliacés. La fermentation arrive promptement dans le jus de ces betteraves.

Quelle est la cause de cette maladie? Les chimistes ont dû faire des analyses nombreuses et sérieusement suivies. On croyait d'abord que ce phénomène coïncidait avec une habitude depuis longtemps pratiquée de livrer les résidus des fabriques de sucre aux distilleries, au lieu de s'en servir comme d'engrais. On appauvrissait ainsi, disait-on, le sol en sels alcalins de potasse et de soude, mais d'autres observations pouvaient conduire à une conséquence contraire. En voici une qui mit sur la voie pour trouver le moyen d'éviter cette maladie. Dans un champ où l'on avait creusé des silos, comme c'est l'habitude, pour conserver les betteraves, ces silos avaient été remplis avec la terre extraite précédemment. On remarqua que toutes les betteraves semées sur l'emplacement même des silos étaient parfaitement saines, tandis que toutes les autres qui avaient poussé dans les intervalles des silos, étaient malades. Or, c'était la même composition de terre et ces mêmes phénomènes se répétaient à des distances très-rapprochées. On profita de cette observation; on en conclut que la maladie pouvait tenir, non à l'épuisement du sol, mais bien plutôt à un tassement du sol, tel que, l'air manquant, les radicelles ne pouvaient continuer de se développer, et elles étaient nécessairement dès lors condamnées à périr, et les phénomènes de la désaggrégation devaient commencer de bas en haut; ce qui précisément avait eu lieu. Sur l'emplacement des silos, où la terre remuée plus profondément était plus légère, les circonstances n'existaient plus, et la betterave pouvait dans ce sol aéré se développer et rester parfaitement saine.

Cette supposition se transforma en réalité lorsqu'on reconnut que, sous des influences diverses, le sol plus ou moins fouillé, par suite plus ou moins léger, produisait des betteraves plus ou moins saines, et possédant des qualités saccharifères en proportion de la légèreté même du sol.

Enfin, cette année, dans les mêmes terres moins tassées, mieux égouttées, la maladie n'a pas sévi.

Il résulte de tous ces faits, que le moyen d'éviter la maladie des betteraves, c'est d'alléger autant que possible le sol, s'il est marécageux, et d'empêcher l'accumulation de l'eau qui bientôt s'opposerait à ce que l'air pénétrât jusqu'à la racine. Et pour cela, il est un moyen: c'est le drainage. Le drainage produira le même effet que l'extraction des terres pour former les *silos;* la terre alors allégée permettra à l'eau des pluies de s'infiltrer et de s'écouler.

De toutes ces observations, il ressort une conclusion bien précise et bien évidente : c'est que la maladie des betteraves,

Digitized by Google

signalée l'année dernière, n'est ni endémique, ni indépendante des circonstances atmosphériques; qu'elle ne paraîtra pas lorsque des pluies trop abondantes au moment des semailles, ou à peu près, n'auront pu éliminer l'air qui rendra l'excès d'eau persistant, et qu'elle ne reparaîtra plus dans les contrées où l'on aura soin d'employer les moyens préservatifs.

Le drainage, employé dans les terres compactes, aura le grand avantage de faciliter la végétation de la betterave et l'extension des racines; il sera donc une des meilleures conditions pour améliorer la qualité de la betterave.

Encore une observation, ajoute l'éloquent chimiste, et je termine. On avait craint que le défaut de soude et de potasse ne fût contraire à la betterave, ne diminuât en elle les qualités saccharifères. Or, l'analyse a prouvé à l'évidence que les betteraves les moins riches en sucre avaient précisément des sels alcalins en plus grande proportion. Il faut donc chercher à éviter l'influence des sels trop abondants dans les engrais; et cependant on ne peut se passer d'engrais. Il faut en donner assez sans prodiguer les matières salines, et l'on y parvient, non pas en cessant de fumer, mais en appliquant la fumure à une ou deux récoltes précédentes; car les sels alcalins, par leur nature même, passent très-facilement dans la première récolte et ne se trouvent qu'en médiocre quantité quand viennent les betteraves; or, si les sels alcalins sont favorables au développement de la betterave elle-même, ils sont contraires au développement et à l'extraction de la matière saccharine.

Après cette explication si nette et si claire, à laquelle la science exacte et l'expérience de M. Payen donnent la plus grande autorité, l'honorable membre propose au Congrès la résolution suivante :

« Le Congrès émet le vœu que les agriculteurs essaient le » drainage dans les terres argileuses très-compactes, comme » un moyen d'améliorer la production et la qualité des bet- » teraves. »

Cette proposition est admise à l'unanimité.

M. Goffint-Delrue demande si dans la vue de fournir au sol des sels alcalins utiles à la végétation, on pourrait employer indistinctement des sels de potasse, ou le sel marin, ou la soude.

M. Payen répond que si l'on veut obtenir des betteraves, du blé, des navets, etc., il ne faut employer ni sel marin, ni soude extraite du sel; dans tous les sols cultivés, la soude se trouve en quantité suffisante; les sels alcalins ne manquent pas généralement dans les terres en culture. Le sel marin, en particulier, aurait des inconvénients dans la culture des bet-

Digitized by Google

teraves, car il rendrait extrêmement difficile l'extraction du sucre.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture d'une notice de Madame Philippe Lemaître, dont le but est de rectifier l'erreur où, selon l'honorable membre, est la ville de Gisors au sujet d'un prisonnier de distinction qu'elle croit avoir été détenu à Arras.

Ce mémoire plein d'une érudition solide et qui est écouté avec le plus vif intérêt a été publié dans le procès-verbal de la section d'histoire, séance du 31 août 1853.

M. de Genouillac, qui doit prendre la parole sur les chemins vicinaux, se présente à la tribune, mais sur l'observation que l'heure est déjà très-avancée, la communication de l'honorable membre est remise à demain, 1er septembre, à deux heures précises.

M. Victor Robert, qui avait déjà lu en séance générale de beaux vers sur l'*Homme*, fait une nouvelle communication intitulée :

LE PAYS.

Tu veux savoir, ô toi, dont j'ai reçu la vie,
Quel peut être ici-bas le destin que j'envie?
Quels titres, quels honneurs tenteraient mon orgueil
Sur ce trop court chemin du néant au cercueil?
Viens, je vais te répondre en face du Ciel même.
Au doux tomber du soir, la nature que j'aime
Inspire mieux un cœur épris de ses beautés;
L'air est plus pur; les fleurs aux contours veloutés
Répandent mieux partout leur suave ambroisie :
On sent couler en soi des flots de poésie;
Oh! viens sur la montagne, où lorsque fuit le jour
Le soleil jette encore un long regard d'amour.
Oh, ma mère, vois-tu, dans un lointain immense,
Comme des flots mouvants que l'ouragan balance,
S'amonceler sans fin, l'un sur l'autre entassés,
Tous ces monts de l'Auvergne à l'horizon dressés?
Là, c'est le Puy-de-Dôme, et sombre, et gigantesque,
D'un nuage entourant son cône pittoresque;
Il domine la plaine, ainsi que ces géants
Qui portent près de lui leurs cratères béants.
Les Monts-Dorez plus loin, découpent leurs entailles,
Comme les noirs créneaux des antiques murailles;
Mais du pic de Sancy, le front pyramidal
S'élève au-dessus d'eux comme un fort colossal.
Maintenant à nos pieds, vois-tu, dans la prairie,

Digitized by Google

Glisser, comme un serpent, la rivière chérie
Qui livrait à mes jeux le sable de ses bords,
Quand j'allais opposer à ses flots mes efforts?
Vois-tu son onde au loin s'en aller murmurante,
Comme les derniers sons d'une lyre expirante,
Où les derniers adieux de l'être qui, pour toi,
Un jour fut tout au monde, et ta vie, et ta loi?
C'est l'Allier... Pareille à l'écharpe soyeuse
Qu'abandonna sur l'herbe une enfant oublieuse,
Elle roule, et parmi des saules, des ormeaux,
Comme autant de rubis étincellent ses eaux.
De Busset, de Randan, j'aperçois les tourelles;
Mais au sein du vallon, comme deux sœurs jumelles
Se confiant le soir leur joie et leurs douleurs,
Nos deux villes sont là, sur la mousse et les fleurs.
On dirait à les voir, dans la verdure écloses,
Deux papillons joyeux s'ébattant sur des roses.
En caressant leurs murs, dans ses mille détours,
Limpide, le Sichon précipite son cours.
Limagne, ô mon pays, que ta nature est belle,
Comme en battant la plage un flot pur étincelle!
Sous ce dôme azuré, de ton ciel sans courroux
Que l'air est vaporeux, que les parfums sont doux!
Qu'ils jouissent des biens, que leur orgueil envie,
Ces imprudents mortels qui consument leur vie
Dévorés par la soif d'un fragile trésor!
Vers un bonheur plus vrai mon âme prend l'essor.
Aimer, prier, rêver sur ces charmants rivages;
Un volume à la main m'asseoir sous ces ombrages;
Ecouter vers le soir, au penchant du coteau,
Les refrains du bouvier qui retourne au hameau;
Dormir sur le gazon, aux pieds de la cascade
Qui semble en bondissant redire une ballade;
Avoir sous un beau ciel l'ombre des bois touffus,
Ton amour et la foi, que me faut-il de plus?
Que m'importe le reste! Avec son aile blanche,
L'hirondelle marine en palpitant se penche
Sur le flot bleu qui brille aux rayons du soleil;
Elle est heureuse! Et moi, comme elle à mon réveil,
Tu le sais, noble femme, écho de ma pensée,
Sur la rive toujours des brises caressée,
Je ne demande au ciel, pour accomplir mon sort,
Qu'une chaumine, assise à l'abri des remords.
Paisible et doux vallon, vallon de mon enfance,

Digitized by Google

Que je voudrais pouvoir dans ma frêle existence,
Coulant en paix les jours qui me sont destinés,
Chanter, et puis mourir sur tes bords fortunés !

Des bravos multipliés accompagnent le poète lorsqu'il quitte la tribune.

La séance est levée à six heures.

Séance du 1er Septembre.

L'an mil huit cent cinquante-trois, le premier Septembre, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu la séance générale du Congrès scientifique de France, sous la présidence de M. le baron DE STASSART.

Siégeaient au bureau : MM. Plichon, Maire de la ville d'Arras, Payen, de Caumont, Péligot, vice-présidents, Blondeau, membres de l'Institut de France.

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages suivants :

Rapport sur un voyage agronomique en Angleterre et en Ecosse, par M. Jourdier ;

Essai historique et archéologique sur le canton de Blangy, (*Pays de Bray*), par M. l'abbé Descorde ;

Essai historique et archéologique sur le canton de Londinières, par le même auteur ;

Dictionnaire du patois du pays de Bray, par le même ;

Discours sur l'origine, les vicissitudes et les destinées religieuses de la Rochelle, prononcé dans sa cathédrale le 2 Août 1853, jour de la clôture du Concile provincial de la Rochelle, par Mgr. l'évêque de la Rochelle et de Saintes ;

Histoire de l'harmonie au moyen-âge, par M. de Coussemaker, article de M. Vincent, membre de l'Institut ;

Fables, par M. Derbigny.

MM. les secrétaires des sections rendent compte des discussions qui ont eu lieu le matin.

M. Bally, président de la section de médecine, résume les travaux de cette section dans les termes suivants :

La section aurait désiré que l'analyse de ses travaux fût communiquée au Congrès, mais lorsqu'on songe que, dans dix-sept séances, il a été présenté, lu et discuté des mémoires qui ne rempliraient pas moins d'un fort volume, il a bien fallu écarter cette pensée.

C'est avec le plus vif regret que le président s'est vu forcé de renoncer à un projet qui lui aurait permis de témoigner

Digitized by Google

hautement sa gratitude aux illustrations médicales de la ville qui l'ont si bien secondé, et à ces célébrités qui, des départements et de l'étranger, sont venues apporter le tribut de leur expérience, de leurs veilles, de leurs méditations.

Toutefois la section a voulu qu'il fût fait mention d'un certain nombre de communications qui, ce nous semble, ont éclairci quelques points de la science. Et d'abord nous dirons que si nos conférences ont eu quelques succès, si elles ont porté quelques fruits, nos actions de grâces doivent s'élever d'abord vers M. le directeur de l'école de médecine, qui nous a livré un local où nous pouvions, dans la tranquillité la plus absolue, approfondir des questions qui touchent de si près aux grands intérêts de l'humanité.

C'est là que l'on a parlé avec talent, et dans bien des séances, de ce présent funeste que, pour la première fois, la presqu'île du Gange a légué à l'Europe, fléau qui, après avoir répandu son funeste poison sur la surface du globe, est allé, après vingt ans, s'abattre sur la ville sainte, où il a terminé, en 1837, sa course meurtrière et vagabonde.

On a aussi approfondi la question de cette fièvre typhoïde qui imprime tant et de si légitimes terreurs aux mères de famille, et la section a accepté cette méthode qui consiste dans la réfrigération abdominale et l'entretien de la caléfaction aux extrémités.

M. Chatin, membre de l'Académie impériale de médecine, est accouru pour nous développer, avec le talent qui le distingue, ses pensées sur la présence de l'iode dans tous les corps de la nature, et appuyé sur près de 500 analyses faites dans autant de localités, en France, en Italie, en Allemagne, il a démontré que là où l'iode, comme dans les eaux d'Arras, entre dans des proportions normales, le goître et le crétinisme y sont inconnus.

L'emploi du chloroforme, dans les grandes opérations chirurgicales, est souvent une question de vie ou de mort. M. Plouviez, d'Arras, médecin à Lille, prouve péremptoirement qu'avec de sages et minutieuses précautions qu'il signale, le danger est nul. Il préfère avec raison un soufflet, aux insufflations par la bouche. Cela se comprend facilement, car le soufflet projette dans les poumons un air fort respirable, composé d'une grande proportion d'oxygène, l'agent principal de l'hématose, tandis que l'air expiré sortant de la bouche, beaucoup moins vital, contient plusieurs éléments impropres à la respiration.

M. Bonafond préfère l'éther au chloroforme, comme moins dangereux.

Ce même docteur nous a lu son important mémoire d'hy-

Digitized by Google

giène publique, où il provoque des mesures universelles propres à l'extinction de toutes les épidémies. Nous avons remarqué dans cette élucubration, pleine de vues lumineuses, que M. Bonafond, plus vaillant qu'Hercule, qui n'avait desséché qu'un marais, voulait détruire ceux du globe entier.

Nous devons à M. Ledieu un excellent rapport sur les phases de l'épidémie de la maladie asiatique dans l'arrondissement d'Arras; il nous a parfaitement initié à ses voies de transmission.

Quant à M. Maurice, l'assemblée générale, en couvrant sa lecture d'applaudissements, a parfaitement montré qu'elle approuvait ses opinions relativement à l'influence de l'hygiène sur la santé et la moralisation des peuples.

M. Lestocquoy communique ses précieuses recherches sur l'épidémie de 1849, résolvant parfaitement la septième question du programme ainsi conçue : *L'épidémie de* 1849 *a-t-elle fourni quelques documents sur le mode de propagation du choléra?* La transmission d'individu à individu ne lui semble pas douteuse, et l'assemblée semble partager cette opinion, rendue évidente par le récit de faits nombreux.

Notre conviction que des mémoires importants, féconds en grandes pensées, ont été soumis à la section par des médecins d'Arras, de Paris, Turin, Béthune, St.-Pol, Amiens, Lille, nous impose le devoir de les recommander avec chaleur au comité de publication. Nous les signalons aussi spécialement à M. le secrétaire général, comte d'Héricourt, dont la prodigieuse activité et la haute intelligence ont placé au premier rang le Congrès d'Arras.

Nous avons été touchés, pendant la durée de nos longues séances, de l'admirable harmonie qui règne dans les relations des membres du corps médical d'Arras, harmonie que nous avait révélée M. le directeur de l'école, harmonie assez rare pour être donnée en exemple. La bienveillance réciproque inspire la confiance, rend la profession plus facile, plus douce, plus utile.

Après avoir adressé ses remerciements à la section pour la bienveillance dont elle l'a honoré, le président témoigne, et en son nom et au nom de ses collègues étrangers, sa gratitude pour la généreuse hospitalité dont ils ont été l'objet. Pour sa part, il a été comblé par le directeur de l'école, si bien secondé dans ses attentions délicates par sa noble et gracieuse compagne.

La session est terminée par la proposition d'un vœu que la section soumet au Congrès général avec prière de le sanctionner.

L'Angleterre vient de donner un grand exemple aux peu-

Digitized by Google

ples civilisés, et nous regrettons vivement, nous qui avions conçu quelque chose d'analogue, d'avoir été devancés. L'initiative, dont il faut lui faire honneur, caractérise bien une nation toujours prête à marcher dans les grandes voies de la civilisation.

Tout récemment on a posé, près de la ville d'Epson, la première pierre pour la fondation d'un collége de retraite, destiné à assurer un asile à 200 pensionnaires, appartenant tous à la profession médicale ou à leurs veuves, et à fonder dans le même local une école pour donner l'éducation à 200 enfants, tous fils de médecins.

Parmi nous, l'exécution de ce projet serait, sans toucher au trésor public, aussi facile que simple; aussi facile, car les sociétés de secours mutuels, instituées par le décret du 26 mars 1852, nous ouvrent la voie, nous enseignent les moyens; aussi simple, car tout se réduirait à un établissement central, entretenu par une souscription d'un franc par mois qui, bien que modique, produirait des sommes considérables. Et puis, combien de legs, de dons viendraient augmenter l'aisance et les richesses de l'établissement? Peut-être, dans son inépuisable générosité, le prince qui règne vous accorderait-il un terrain propre à élever l'édifice, tel par exemple que l'éminence de Chaillot, le lieu le plus sain du territoire parisien.

Alors le palais de la science et de la réparation serait en regard du palais de la gloire et de la mutilation.

Et l'enthousiasme de la reconnaissance attacherait de plus en plus à l'ordre, à la loi, à la patrie, cette classe d'hommes éclairés qui consacre ses plus beaux jours à tempérer les souffrances de l'humanité.

Appuyée sur ces hautes considérations, la section des sciences médicales émet le vœu suivant qu'elle soumet au Congrès en assemblée générale :

1° Que, sous les auspices du gouvernement et son autorité, il soit fondé une société de secours mutuels, composée de tous ceux qui professent légalement l'art de guérir;

2° Qu'un édifice, disposé pour contenir une école ou collége de deux cents appartements distincts, soit élevé en faveur de la profession médicale;

3° Que l'Académie impériale de médecine soit investie du droit de présentation à S. E. le ministre de l'intérieur, qui soumettrait la liste des candidats à l'approbation de Sa Majesté.

Messieurs, l'âme s'élève, s'électrise à cette haute pensée, et d'avance nous bénissons la main puissante et protectrice

Digitized by Google

qui édifiera ce beau monument, digne à lui seul d'illustrer un règne.

Ce rapport est couvert d'unanimes applaudissements. Les membres du Congrès saisissent avec empressement cette occasion de témoigner à M. le docteur Bally, leur gratitude pour le zèle, le talent et l'intelligence dont cette fois encore il a fait preuve.

M. Proyart, chargé de rendre compte du concours de bestiaux, pour la race bovine, le fait dans les termes suivants :

MESSIEURS,

La commission chargée de procéder aux opérations du concours de la race bovine, s'est réunie aujourd'hui à neuf heures du matin, dans le jardin du collége.

La commission aurait désiré trouver à ce concours un plus grand nombre d'animaux producteurs. Cependant, si d'un côté, elle a ce regret à vous exprimer, d'un autre, elle a la satisfaction d'avoir rencontré d'excellents types dignes d'être signalés. La race de Flandre et la race Durham y étaient dignement représentées, et bien que le programme n'indique pas de distinctions de race dans les distributions de ces prix, chacune d'elles y a recueilli des palmes.

Indépendamment des prix portés au programme, deux mentions honorables ont été accordées, l'une à un taureau flamand, l'autre à un demi-sang Durham. Ce dernier aurait pu obtenir mieux, sans un léger défaut de conformation dans les pieds.

Deux taureaux, hors ligne, figuraient également à ce concours. Je veux vous parler, Messieurs, du fameux taureau flamand appartenant à M. Trannin de Villers-les-Cagnicourt. Ce taureau, âgé seulement de vingt-quatre mois, a remporté les prix dans tous les concours où il a été présenté. Dernièrement encore on lui décernait le deuxième prix au concours régional de St.-Quentin, et quelques jours après, il remportait le premier au concours général d'Orléans.

L'autre taureau, charmant Durham, appartient à M. d'Herlincourt.

A tous deux, le jury a décerné une mention très-honorable.

Le concours des vaches était nombreux et présentait une collection de sujets vraiment remarquables. Aussi le jury n'a-t-il eu que l'embarras du choix pour décerner les prix et les mentions honorables. Races flamande, artésienne, picarde, flamande-Durham, chacune y brillait par son mérite respectif, chacune aussi a eu sa part des récompenses.

Plusieurs vaches d'un mérite réel, mais d'un embonpoint

Digitized by Google

qui dénotait que l'abattoir les attendait sous peu de jours, ont été éliminées du concours.

Ce concours indique une fois de plus que les éleveurs de ce beau département rivalisent de zèle et d'intelligence; aussi leur dirons-nous : persévérance, et le succès est assuré. (Applaudissements).

M. d'Herlincourt rend compte, à peu près en ces termes, du concours des races ovine et porcine :

Les animaux présentés étaient peu nombreux dans l'un et l'autre concours. Parmi les béliers les plus beaux étaient fatigués de la monte. On remarquait un anglo-mérinos d'une grande valeur, qui ne concourait pas.

Les meilleurs béliers appartenaient à MM. le marquis d'Havrincourt, Crespel-Pinta et Saudemont, et ils ont été primés dans cet ordre.

Parmi les verrats, on a primé aussi tout ce qui avait quelque mérite; le reste n'est digne d'aucune mention. On peut en excepter un couple de chinois bien tournés pour la graisse, qui ne concourait pas, et un animal monstrueux et paralysé, qu'on n'a pu descendre de la voiture qui l'avait amené, et qui était évidemment incapable pour la reproduction. Il arrive, du reste très-souvent, que ces animaux contractent, dès l'âge de 2 à 3 ans, des infirmités qui affectent les articulations, à tel point que les membres ne peuvent plus porter le corps trop chargé de graisse; il vaut donc mieux les engraisser de bonne heure et renouveler ainsi plus souvent son capital.

Le 1er prix a été donné à M. Dubus, de Carency, pour un couple de porcs anglais; le 2e prix à M. Lesenne, de Bermicourt, pour un verrat métis.

Il est ensuite procédé à la distribution des médailles; puis M. le baron de Stassart donne lecture de deux charmantes fables que nous reproduisons ici :

—

LE VAUTOUR LIBÉRAL.

« Vive la liberté! combattons l'injustice,
Disait maître vautour aux oiseaux rassemblés.
« Du joug de l'aigle il faut qu'on s'affranchisse!
« Périssent nos tyrans sous nos coups redoublés!
« Vous verra-t-on toujours les jouets du caprice
« D'un maître au regard dédaigneux?
« Satisfait de mon sort, sachant borner mes vœux,
« Si j'aspire au pouvoir, c'est un grand sacrifice

Digitized by Google

« Que je fais pour vous rendre heureux. »
Dans une lutte électorale,
Un candidat, chez nous, ne parlerait pas mieux.
A ce discours ambitieux
Par d'éclatants bravos répondit la cabale;
Mais, proclamé tribun, l'estimable vautour
Modifia de jour en jour
Les fougues de son éloquence,
Et bientôt même il vanta, sans détour,
Du monarque la bienfaisance,
La douceur, l'aimable indulgence.
L'aigle, touché d'un semblable retour,
Nomma notre ex-frondeur, malgré la concurrence,
Intendant de la basse-cour.
Pour lui quelle heureuse chevance!
Il s'en donne à cœur joie, il vit dans l'abondance.
Chaque jour ses quatre repas
Sont la cause de maint trépas...
On se plaint, on murmure. « Eh! mais quelle démence
« Vraiment, dit-il, la conçoit-on?
« Elle ignore, la sotte engeance,
« Qu'on créa le vautour pour manger le dindon. »

Je vous en fais la confidence,
Les cafards libéraux, les tribuns convertis,
Ne sont pas trop rares en France,
Ni même dans d'autres pays.

—

JOCRISSE SUR SON ANE.

Jocrisse, un jour, était en belle humeur;
Enfourché sur son âne, il allait de bon cœur
A la fête de son village.
« Suis-je heureux! disait-il. Jeannette est de mon âge,
» A ce soir la Polka!... je pétille d'ardeur. »
Pour tempérer le plaisir du voyage,
Le soleil de midi fait sentir sa chaleur.
On cherche vainement une ombre hospitalière;
Le vent du sud soulève la poussière,
Jocrisse en a plein le gosier....
Et point de cabaret!... il ne sait comment faire.
La providence, bonne mère,

Digitized by Google

Offre à ses yeux un superbe poirier,
Et le proverbe alors lui revient en mémoire :
Il faut pour la soif une poire.
Il la convoite ; elle était un peu haut ;
Nul moyen de tenter l'assaut !
Notre homme s'ingénie, et sur l'âne se dresse ;
Mais au lieu de saisir le fruit avec prestesse,
Il s'admire, se loue, et, fier de son esprit :
« Qui mieux que moi, dit-il, de cette circonstance
» Aurait su faire son profit....
« Jocrisse est moins sot qu'on ne pense ;
» Cependant si quelqu'un passait
» Et s'avisait
» De crier : *Hue, hue, hue.* » Imprudente parole !
Qui, dite à haute voix, mit la bête en gaîté.
Voilà Jocrisse démonté ;
Jocrisse fit la cabriole.

Ceci prouve qu'en bien des cas
Il est bon de penser tout bas.

M. Lecesne donne lecture d'un travail sur les tendances de la peinture au XIX^e^ siècle. Il prouve que la peinture française a essayé de tous les genres. Après avoir imité l'école italienne sous Louis XIV et l'école flamande sous Louis XV, elle est arrivée sous l'empire à l'imitation des Grecs et des Romains. Ce genre a produit des œuvres de mérite tant qu'il a été exploité par les maîtres ; mais quand les élèves ont voulu y toucher, il est tombé dans un discrédit complet.

Née de la réaction contre l'école académique, la peinture française au XIX^e^ siècle s'est distinguée et ressentie de cet esprit d'indépendance. Elle ne suivit aucune direction positive ; elle n'adopta exclusivement les principes d'aucun maître ; elle se laissa aller à toute la fougue de ses caprices. Cette tendance produisit, il est vrai, bien des ouvrages d'une faiblesse désespérante ou d'un ridicule achevé ; mais elle a aussi été favorable à l'inspiration et au talent.

Son effet le plus direct a été d'ouvrir la carrière à tous les genres, de permettre à toutes les idées de se faire jour. Il en est sorti une diversité qui ne manque pas de charme.

Si la peinture française au XIX^e^ siècle ne se distingue pas d'une manière à faire époque dans l'histoire des arts, pourtant on ne peut pas dire qu'elle soit dénuée de mérite, et il est certain que plusieurs de ses productions occuperont toujours un rang honorable dans l'estime des hommes de goût.

Digitized by Google

Elle est surtout bien supérieure aux autres écoles de l'Europe actuelle ; c'est un honneur qu'il est bon de revendiquer pour elle.

Ainsi d'une part, liberté pleine et entière dans l'imitation des modèles, d'autre part diversité dans la production ; telles sont les tendances dominantes de l'école française au XIX^e^ siècle.

M. Alfred de Hauteclocque lit une légende en vers sur une tradition conservée sur les bords de la Canche.

LA DAME BLANCHE DE BOUBERS.

—

LÉGENDE.

—

Le printemps renaissait ; au bord des nids de mousse,
Les oiseaux saluaient cette saison plus douce,
De plus joyeux concerts,
Et le soleil vainqueur s'élançait de la brume
Qui, le matin, le long des fleuves monte et fume,
Puis se fond dans les airs.

On eût dit un nouveau réveil de la nature
Pour la seconde fois s'échappant jeune et pure
Des mains du créateur ;
Le chêne au fond des bois, l'herbe sur la prairie
Sortaient d'un long sommeil ; la terre était fleurie ;
Essor réparateur !

Tout paraissait heureux : le vieux château lui-même
D'un aspect si hautain sous son noir diadème
De créneaux anguleux,
Souriait aux entours, du haut de la colline
Qui protège Boubers, sommet d'où l'œil domine
L'horizon vaporeux.

Il ouvrait au soleil ses longues meurtrières ;
L'on en voyait jaillir d'éclatantes lumières
Sur les sombres parvis,
Et dans l'étroite cour, étincelaient les armes
Des robustes archers, des pages, des gens-d'armes
Gardiens du pont-levis.

Digitized by Google

Soudain chacun fait place,
Car voici le seigneur
Qui descend la terrasse
Et l'escalier d'honneur;
Son page, qu'il appelle,
Donne l'ordre qu'on selle
Son destrier fidèle
En maint combats vainqueur.

Sur sa croupe il s'élance
Sans toucher l'étrier :
On lui donne sa lance
Et son heaume d'acier;
Puis seul, sans autre escorte
Que le glaive qu'il porte,
Il fait franchir la porte
A son ardent coursier.

Par la plaine déserte
Il s'éloigne à grand bruit,
De la herse entr'ouverte
L'œil quelque temps le suit :
Bientôt sa blanche plume
Comme un flocon d'écume
Disparaît dans la brume
A l'horizon qui fuit.

Où va-t-il ainsi seul? à la guerre? à la chasse ?
Mais non; car ses guerriers auraient suivi sa trace
Groupés sous son pennon;
Il n'a pris avec lui ni ses limiers avides,
Ni ses grands lévriers d'Écosse, si rapides,
Ni son ardent faucon.

N'aurait-il pas reçu plutôt un doux message?
Il est jeune, il est beau; sans doute un petit page,
Au minois enfantin,
Confident de l'amour de quelque chatelaine,
A promis que la Dame, en la forêt prochaine,
L'attendrait ce matin.

Il marche, il marche encor; bientôt près de la Canche,
Dont les flots sont si verts, et l'écume si blanche,
Il arrête ses pas,

Digitized by Google

Met pied à terre; au tronc d'un vieux saule il attache,
Avec son destrier, sa lance et sa rondache,
Inutile embarras.

Puis, comme un noir serpent rampe sous l'herbe haute,
A travers les buissons qui tapissent la côte
Il cherche à se glisser;
Si quelqu'un l'eût alors vu mettre un tel mystère
Pour atteindre sans bruit le lit de la rivière,
Il n'eût su que penser.

Sous son épais sourcil, son humide prunelle
S'embrase tout-à-coup; une ardente étincelle
En active l'éclair;
Il s'arrête haletant, caché sous l'aubépine,
Car ce qu'il aperçoit fait bondir sa poitrine
Sous sa cotte de fer.

Elle est là, nageant dans l'onde
Peu profonde,
L'ondine au regard d'azur;
Son beau corps brille sans voile
Et dévoile
Son galbe suave et pur.

Sa chevelure soyeuse,
Onduleuse,
Exhale un divin parfum;
L'eau qui rejaillit sous elle
Étincelle
En perles sur son dos brun.

Son front porte une couronne
Et rayonne
Sous les fleurs du Nénuphar,
Dans l'onde qui la réflète,
La coquette
Les entrelace avec art.

Voyez comme elle folâtre,
Idolâtre
D'un chaud rayon de soleil :
Le rayon dore sa joue
Et se joue
Sur son visage vermeil.

Digitized by Google

Sur son flanc qui se reploie
Et déploie
Mille harmonieux contours,
Et sur sa ronde poitrine,
Blanche hermine
Plus douce que le velours.

C'est vraiment une merveille
Sans pareille ;
Un rêve de l'idéal ;
Telle jadis un profane
Vit Diane
Dans le transparent cristal

D'une fontaine sacrée.
L'eau nacrée
Enveloppe avec amour,
Le corps moëlleux de l'Ondine
Qui badine
Sous les premiers feux du jour.

Le Seigneur qui s'en enivre,
Peut la suivre
Et l'admirer dans son bain :
Certes jamais une fille
Plus gentille
N'éblouit un œil humain.

Un soupir embrasé trahit son voisinage :
L'Ondine tout-à-coup l'aperçoit : son visage
S'empourpre de fureur ;
Un éclair menaçant jaillit de sa prunelle :
« Mortel audacieux ! qui que tu sois, dit-elle,
» Quelle est donc ton erreur ?

» En moi croyais-tu voir une enfant de la terre,
» Pour oser de ces lieux profaner le mystère ?
» Fille des éléments,
» Je pourrais d'un regard t'écraser à ta place,
» Ou te faire expier ta criminelle audace
» Au milieu des tourments. »

Elle était là, debout ; sa chevelure blonde
Ruisselait sur son sein, et se noyait dans l'onde
Comme un long voile d'or :

Digitized by Google

« Parle, que me veux-tu? » le seigneur immobile
Admirait, la trouvant en sa rage fébrile
Plus énivrante encore.

Quoique fille des eaux, toute Ondine naît femme:
La colère en son cœur, se fondit à la flamme
De deux ardents regards.
Se sentant adorée, elle fut moins farouche;
L'on put voir un sourire illuminer sa bouche
Sous ses cheveux épars.

Le coupable d'ailleurs était jeune, était brave;
L'amour fait pardonner la faute la plus grave;
Il s'avouait vaincu.
Ce fut donc d'un accent plus tendre et moins sévère
Que l'Ondine reprit : « Jeune homme téméraire,
» Parle, que me veux-tu? »

L'imprudent chevalier, par un effort suprême,
Ne put que murmurer ces mots brûlants : « Je t'aime
» D'un amour éternel,
» Je t'aime, et pour ton cœur je donnerais mon âme,
» Sois à moi; que me font, ange, démon ou femme
» Et la terre et le ciel! »

L'Ondine soupira : « Tu m'aimes, lui dit-elle,
Ou du moins tu le dis, car tu me trouves belle
Sous l'éclat du matin,
Mais avant que mon cœur n'écoute ta prière,
Je dois te révéler le terrible mystère
Qui régit mon destin.

Je suis fille de l'onde;
J'habite loin du monde,
Une grotte profonde
Cachée au sein des eaux;
Mon existence douce
S'écoule sans secousse,
Sur un trône de mousse
Entouré de roseaux.

A l'amant qui me presse
J'accorde ma tendresse,
Mais apprends que je laisse
Les frivoles amours

Digitized by Google

Aux filles de la terre
Dont l'éclat éphémère
Et l'ardeur mensongère
S'éteint en quelques jours.

Dans les vastes royaumes
Qu'habitent les fantômes,
Les Ondins et les Gnômes,
Tel n'est pas notre sort :
Dès qu'une destinée
A l'autre est enchaînée,
Ce fidèle hyménée
Dure jusqu'à la mort.

Pour gage de ta flamme,
Songe qu'à toute femme
Il faut fermer ton âme,
Un triomphe étranger,
Te vaudrait ma colère,
Et rien, sur cette terre,
Ne pourrait t'y soustraire,
Car je sais me venger.

Si ton cœur sympathique
Me voue amour unique,
Prends cet anneau magique
Qui m'enchaîne ta foi,
C'est une aigue-marine;
Quand on trahit l'Ondine,
La bague le devine
Et retourne vers moi. »

Tout en chantant ainsi, pas à pas de la rive
Elle se rapprochait. Sur la bague massive
L'impétueux seigneur
S'élança; plus d'obstacle, et la folâtre ondine
Disparut avec lui sous la blanche aubépine,
Asile protecteur.

Cet amour tint d'abord ce qu'il semblait promettre;
Chaque matin, dès l'aube, on voyait disparaître
Le seigneur du manoir;
Il dirigeait ses pas vers la rive déserte,
Et souvent, dans les bois dont elle était couverte
S'égarait jusqu'au soir.

Digitized by Google

Sa conduite à ses gens causait quelques alarmes :
« Qu'a donc le châtelain? disaient les hommes d'armes,
Il ne paraît heureux
Que seul : il ne va plus à la chasse, à la guerre,
Son cœur évidemment dissimule un mystère ;
Serait-il amoureux ? »

Mais, comme il ne parlait jamais d'aucune femme,
Nul ne pouvait savoir le secret de son âme :
D'ailleurs, avant deux mois,
On le vit moins souvent chercher les solitudes;
Bientôt même il reprit toutes ses habitudes
Et ses goûts d'autrefois.

Il aimait à courir les tournois et les fêtes,
Toujours le plus galant auprès des plus coquettes
Cherchant nouvel amour,
Car son cœur était vide. — Et cependant l'Ondine
Allait chaque matin sous la blanche aubépine
Attendre son retour.

Un jour on annonça, comme chose certaine,
Qu'avant peu le manoir aurait sa châtelaine;
Le jeune châtelain
A la Dame de Flers, sa nouvelle maîtresse,
Offrait, assurait-on, pour prix de sa tendresse
Son cœur avec sa main.

Il n'était que trop vrai : le jour des fiançailles,
Comme pour attirer de justes représailles
Fut même rapproché ;
Ce jour vint et, la joie étouffant toute crainte,
Le seigneur au plaisir se livra sans contrainte
Jusqu'au soleil couché.

Un fait jeta pourtant quelque trouble en son âme ;
Il devait échanger sa bague avec la Dame ;
Or, ce moment venu,
Son œil chercha l'anneau garni d'aigue-marine
Qu'il ne quittait jamais, seul présent de l'Ondine.
Il avait disparu !

Après tout, qu'importait! une vague menace
Peut-elle d'un guerrier épouvanter l'audace?
Quand on est jeune et fort,

Digitized by Google

Que le soleil est beau, que votre fiancée
Est là vous souriant. La maîtresse passée
D'ailleurs eut toujours tort.

Le soir était venu, suivi de son escorte,
Le seigneur prit congé ; puis, il franchit la porte
De l'antique manoir ;
On entendait au loin hurler les grands loups maigres,
Le hibou fatiguait l'écho de ses cris aigres,
Et le ciel était noir.

Longtemps on chevaucha d'une rapide allure,
A travers les grands bois, les plaines sans culture,
Les ajoncs et les houx,
Tant qu'enfin l'on joignit la profonde vallée
Où la Canche en fureur, par l'orage gonflée,
Déroulait ses flots roux.

Il n'existait alors qu'un gué pour tout passage ;
Le seigneur, bien qu'ému, rassemblant son courage
Descendit le premier ;
Mais, il n'avait pas fait plus de vingt pas peut-être,
Qu'on le vit, tout à coup, sombrer et disparaître
Avec son destrier.

La troupe s'arrêta, la nuit était si sombre ;
Mais, dès que le soleil en eut dissipé l'ombre,
D'épouvante éperdu
Chacun se répandit sur l'une et l'autre rive ;
On retrouva le corps voguant à la dérive,
Noir et le cou tordu.

—

Longtemps on commenta cette étrange aventure ;
Quelques-uns prétendaient qu'une blanche figure
S'élançant des roseaux,
Du seigneur de Boubers avait causé la chute,
Et que sa mort était le produit d'une lutte
Avec l'Esprit des eaux.

Depuis lors, dès qu'au jour succède la nuit noire,
On évite ce gué de funeste mémoire,
Car on dit que souvent
L'on y voit les ondins former des rondes folles,
Et qu'un chant composé de magiques paroles
Se mêle au bruit du vent.

—

Digitized by Google

La parole est accordée à M. Payen pour traiter l'importante question des engrais. L'honorable orateur craint que cette question ne soit bien aride pour une séance publique. Mais on a fait appel à son dévouement, et les nombreuses marques de sympathie qu'il a recueillies à Arras, lui font un devoir de souscrire au désir qui lui a été exprimé; cette question, sans doute, demande des développements très-sérieux, mais elle a une importance et une actualité qui justifient le désir exprimé par le Congrès.

Dans la nature, rien n'est perdu et, après des transformations qu'il serait trop long d'étudier, les produits rendent à la terre la richesse fertilisante qu'ils lui ont enlevée. Parmi les substances qui sont les plus utiles à l'alimentation des plantes, il faut surtout citer les engrais provenant des animaux, car ils sont les plus riches en matières azotées; toutefois l'agriculteur doit éviter toute déperdition, car les récoltes sont toujours en rapport avec cette richesse. Aussi de nombreux essais ont été tentés; l'on a employé, en arrosage, les excréments liquides; mais si l'on n'apporte pas les plus grandes précautions, la perte est énorme et s'élève souvent aux 9/10e de la partie la plus riche, c'est-à-dire, de la matière azotée. Le carbonate d'ammoniaque, qui se forme si rapidement dans la fermentation des urines, est en effet très-volatil et se répand facilement dans l'air où il sert à la nourriture des végétaux dans des cultures plus ou moins éloignées des fermes où la déperdition s'est faite. S'il se répand ainsi au profit de tous, il n'est pas moins en très-grande partie perdu pour le fermier qui l'a laissé s'échapper dans l'air atmosphérique. Depuis longtemps on s'était préoccupé de retenir les matières azotées, en retardant leur transformation en carbonate d'ammoniaque afin de les rendre ensuite à la terre.

La solution de ce problème était difficile, car la plupart des agents antiseptiques étaient trop dispendieux, ou ne se trouvaient pas à la portée du plus grand nombre des agriculteurs, lorsque le hasard, ou pour mieux dire une découverte imprévue, vint répondre au désir exprimé par l'agriculture. La chaux vive préserve l'urine des altérations spontanées, et s'empare de la matière organique renfermant la plus grande partie de l'azote. Par suite d'une nouvelle combinaison, les matières fertilisantes, dont la chaux est imprégnée, sont rendues à la terre; toutefois le succès de cette combinaison n'est assuré qu'à la condition que la chaux sera immédiatement employée avant qu'il y ait eu une fermentation, car dans ce dernier cas son emploi serait plus nuisible qu'utile.

La chaux doit être employée après avoir été hydratée et mise en poudre par le moyen usuel d'extinction avec une

Digitized by Google

faible quantité d'eau ; elle agit encore plus efficacement peut-être sur un liquide essentiellement putrescible. L'orateur veut parler du sang des animaux qui, en se desséchant rapidement, produit un engrais si énergique qu'il double généralement la récolte de la terre dans laquelle il est employé ; mais son odeur nauséabonde, sa putridité en faisait redouter l'usage ; le fabricant de cet engrais devait être écarté de toute habitation, et, quelles que fussent les précautions prises, son voisinage était excessivement incommode. La chaux vient encore apporter son utilité, et lorsqu'elle est employée avant la fermentation, elle prévient toute infection complète ; il suffit de dix, ou même cinq pour cent, de chaux hydratée mêlée au sang liquide, pour obtenir ce résultat. Le sang devient alors solide et se dessèche à l'air libre sans répandre d'odeur. Ce résultat est sans doute contraire à ce que l'on pouvait attendre ; de nombreuses expériences n'en ont pas moins parfaitement établi la puissance de la chaux comme agent antiseptique. On s'est demandé si le sang mêlé à la chaux rendait à la terre les matières utiles qu'il avait absorbées ? Le savant chimiste n'hésite pas à l'assurer. La chaux contenue, mélange du sang combiné avec l'acide carbonique qui est dans l'air et le sol, ne tarde pas à former du carbonate de chaux, l'un des agents les plus puissants de la décomposition dans des matières organiques putrescibles, et les plantes s'enrichissent du carbonate d'ammoniaque formé dans ces circonstances. On peut donc ainsi utiliser toutes les matières solides des urines et du sang, et l'on a résolu l'un des plus importants problèmes dont on se préoccupe depuis longtemps dans l'intérêt de l'agriculture et de la salubrité publique.

Cette brillante improvisation, aussi lucide que savante, est accueillie par des applaudissements unanimes, et le Congrès, par ses bravos répétés, témoigne à M. Payen du plaisir qu'il a eu à l'entendre.

L'ordre du jour appelle une communication de M. Seure ; l'orateur s'est fait un véritable plaisir de répondre à l'appel qui lui avait été adressé, et c'est avec empressement qu'il est venu dans cette belle et bonne ville d'Arras, si célèbre depuis longtemps par la gracieuse hospitalité qu'elle offre aux étrangers. Il est venu, non point pour donner des leçons, mais afin d'en recevoir, et son espoir n'a point été déçu. Il gardera un précieux souvenir de cette solennité littéraire où l'on s'est montré pour lui si bon, si indulgent, si affectueux.

En témoignage de sa gratitude, il demande à l'auditoire la permission de lui lire quelques vers composés pendant son séjour à Arras, et dont il est heureux d'offrir les prémices

Digitized by Google

à une assemblée qui s'est toujours montrée si sympathique pour lui. Les vers de M. Seure, sur l'amour, sont à plusieurs fois interrompus par des applaudissements.

L'ordre du jour rappelle la discussion des différents vœux renvoyés par les sections à l'adoption du Congrès.

Il adopte les suivants :

1° Le Congrès, reconnaissant l'insuffisance de la loi du 31 mai 1836, sur les chemins vicinaux, émet le vœu que cette loi soit révisée dans l'intérêt de l'agriculture.

2° Le Congrès émet le vœu que les cultivateurs aient plus souvent recours aux analyses chimiques, faites par des hommes spéciaux, pour s'assurer de la valeur des engrais qu'ils veulent acheter.

3° Le Congrès émet le vœu que les sociétés de crédit foncier de France soient invitées à faire des études sur un mode d'emprunt d'une durée de 18 à 25 ans avec intérêt réduit en raison de la plus value qu'acquerraient les terres ; ce mode aurait pour résultat de permettre aux propriétaires et aux fermiers de se procurer l'argent nécessaire aux travaux de drainage, et de rendre cette utile pratique plus facile et plus générale.

4° Le Congrès émet le vœu que le gouvernement fasse étudier les questions de savoir : quels seraient les avantages qui résulteraient de la suppression, par voie d'expropriation ou d'indemnité à l'amiable, *des usines* alimentées par des cours d'eau, dont le niveau exhaussé s'oppose au dessèchement des sols riverains, et le bénéfice que l'on obtiendrait en effectuant alors le dessèchement de ces terres par des travaux de drainage qui développeraient la production agricole dans ces localités.

5° Le Congrès émet le vœu que dans tous les départements, on prenne des mesures analogues à celles qui sont en vigueur dans celui de la Loire-Inférieure, et qui déjà ont été employées avantageusement dans les départements d'Ille-et-Vilaine et de Seine-et-Marne. Ces mesures consistent principalement dans l'analyse chimique des engrais, dans la garantie sur facture détaillée des matières azotées et des phosphates qu'ils contiennent, dans les dépôts d'engrais analysés, établis dans des locaux fermés et disposés par l'autorité municipale, accumulés en tas, avec indication de leur composition.

6° Le Congrès émet le vœu que, dans toutes les villes, on s'occupe de recueillir les urines, qu'on évite la déperdition des principes fertilisants qu'elles contiennent, et qu'on charge des ingénieurs spéciaux d'étudier les moyens de les mettre économiquement à la portée de l'agriculture.

Digitized by Google

7° Le Congrès émet le vœu que les agriculteurs fassent l'essai comparatif en grand du traitement des fumiers par arrosages avec le purin et les urines humaines, mêlés préalablement, soit avec 2 kilos de sulfate de fer par hectolitre d'urine, soit avec 2 à 3 kilos de plâtre en poudre fine, soit enfin avec 3 kilos de chaux éteinte en poudre, en ayant le soin, dans ce dernier cas, d'ajouter la chaux aussitôt que l'urine est émise ou mieux encore de mettre la chaux d'avance dans les récipients à urine, et de remuer de temps à autre le mélange liquide, afin que la chaux se trouve en contact avec l'urine toute récente; d'engager, en outre, les agriculteurs à préserver de déperdition, les tas de fumier en les couvrant d'argile sèche, ou mieux, d'argile calcinée.

8° Le Congrès émet le vœu que les administrateurs des musées s'attachent surtout à recueillir tous les monuments relatifs aux localités environnantes, les musées devant avoir, avant tout, un intérêt départemental.

Et considérant, en particulier, l'état précaire où se trouvent un grand nombre d'artistes, il émet le vœu :

1° Que des artistes obtiennent, dans les localités qui le demanderont, des places de professeurs de dessin et de conservateurs de musée;

2° Que des peintres, ayant déjà fait leurs preuves, soient chargés de reproduire pour chaque département les monuments historiques, les champs de bataille, les points de vue remarquables, de telle sorte, en un mot, que le musée, en ce qui regarde les sciences et les arts, devienne surtout l'expression de toutes les richesses de la contrée au milieu de laquelle il se trouve.

9° Le Congrès émet le vœu que, sous les auspices du gouvernement et de son autorité, il soit fondé une société de secours mutuels, composée de tous ceux qui professent légalement l'art de guérir;

Qu'un édifice disposé pour contenir une école ou collége et 200 appartements distincts soit élevé en faveur de la profession médicale;

Que l'Académie impériale de médecine soit investie du droit de présentation à son Excellence le ministre de l'Intérieur, qui soumettrait la liste des candidats à l'approbation de Sa Majesté.

M. Onésime Seure adresse en vers les adieux du Congrès à la ville d'Arras. L'impression en est votée par acclamation au milieu de chaleureux applaudissements.

Digitized by Google

ADIEUX AU CONGRÈS D'ARRAS.

Si le Ciel m'eût donné le compas d'Uranie
Pour tracer dans l'azur un poème étoilé,
Et si de l'infini le secret dévoilé
Me laissait mesurer les œuvres du génie;

Si mes mains du savoir pouvaient toucher les arbres;
Si mes pieds enjambaient les abîmes béants,
Et si je ranimais, pour soulever les marbres,
Ou la lyre d'Orphée, ou les bras des géants;

Je doterais Arras d'un monument sacré
Dont l'imposant aspect dirait à la science :
Ici se reposa la sainte intelligence,
L'étude fit un pas, et Dieu fut adoré.

Mais je sais me connaître, et d'une voix moins fière,
Je dois de ces beaux jours fixer le souvenir.
Pour immortalité je n'ai que la prière;
La prière est pour tous un gage d'avenir.

Le temple du savoir n'est-il pas un saint lieu?
La clarté des esprits n'est-elle pas vivante?
Et l'homme a-t-il jamais, dans sa marche savante,
Cotoyé l'infini sans y rencontrer Dieu?

En voyant cette grave et brillante assemblée
Délibérant en paix comme un conseil de Rois,
J'ai cru voir Eleusis où trônait autrefois
Des mystères humains la déesse voilée.

Mais le Sphinx n'avait plus ses antiques menaces;
Les monstres d'Ameuthi se taisaient pour jamais,
Et Typhon renversé laissait régner, en paix,
Avec l'urbanité, la décence et les grâces.

Faites, oh! faites place à la reconnaissance :
Les discours pourraient-ils vous être indifférents,
Lorsque vous avez pu voir, avec complaisance,
Le dernier d'entre vous siéger aux premiers rangs? (1)

Et toi, Cité d'Arras, dont le pieux accueil
Eût consolé jadis les disgrâces d'Homère,

(1) Vice-président de la section des beaux arts.

Digitized by Google

De tant de beaux enfants laborieuse mère,
Toi que l'ancienne France avoue avec orgueil;

Je n'oublirai jamais ton hospitalité;
Dans mes bons souvenirs ta place est assurée;
Puisses-tu, toujours noble et de vertus parée,
T'asseoir au grand banquet de l'immortalité !

Si jamais, — car peut-on préjuger l'avenir ? —
Si jamais de mes vers triomphe l'espérance,
J'ornerai de ton nom les fastes de la France,
Et j'unirai sa gloire avec ton souvenir.

Sous des talents plus grands sagement abrité,
J'ai pris part aux succès qui couronnaient tes fêtes;
Tel un chêne superbe, aux rayons de l'été,
Des jeunes arbrisseaux montre à demi les têtes.

Mais mon cœur du triomphe a pris toute sa part;
Aussi, lorsqu'attristé de tes murs je m'exile,
Je veux d'un long regret saluer ton asile,
Avec un sympathique et fraternel regard.

Si je puis te revoir, — et j'en forme les vœux, —
Si je puis te revoir digne de tes hommages,
Je veux de tes enfants illustrer les images
Et transmettre leurs noms à nos derniers neveux.

Mais adieu ! Le temps marche, il faut nous séparer :
Adieu graves discours, séances solennelles;
Adieu foyer vivant de lumières nouvelles,
Gages des jours plus beaux qu'il est doux d'espérer.

Des doctes entretiens les instants sont finis;
Mais les esprits jamais ne connaissent l'absence,
Et malgré la durée, et malgré la distance,
Tous les cœurs généreux restent toujours unis.

Au moment où M. le baron de Stassart, président du Congrès, se disposait à adresser à l'assemblée sa dernière allocution, M. Vincent s'est levé et a prononcé quelques phrases dont nous reproduisons la substance :

Monsieur le président, a-t-il dit, c'est à votre parole si éloquente, si spirituelle, si animée, qu'il appartient de clore cette séance et les travaux du Congrès. Permettez-

Digitized by Google

moi donc auparavant d'adresser à la ville d'Arras l'expression de ma profonde reconnaissance pour les applaudissements qu'elle a accordés à la gamme enharmonique des Grecs. Ces applaudissements, Messieurs, ont assuré l'avenir du quart de ton et fixé sa place dans la musique moderne; ils m'ont récompensé de quinze années de travaux, et resteront désormais l'un des évènements les plus heureux de ma vie. (Bravos et applaudissements prolongés.)

M. le baron de Stassart prononce ensuite le discours suivant:

MESSIEURS,

Avant de nous séparer, qu'il me soit permis de prier, au nom du Congrès, les autorités et les habitants d'agréer le tribut de notre juste reconnaissance pour leur bonne hospitalité, pour leur accueil si cordial, si gracieusement sympathique. Que de remercîments aussi ne devons-nous pas à l'illustre fondateur des Congrès pour l'utile impulsion qu'il ne cesse de donner à nos travaux! Que de remercîments ne devons-nous pas à l'infatigable comte d'Héricourt, (ainsi qu'aux honorables collègues qu'il s'est adjoints), pour avoir, avec une intelligence sans égale, préparé cette session qui nous a valu des mémoires fort remarquables et qui ne laissera point de produire plus d'un résultat satisfaisant. Les dames qui, par leur présence, ont bien voulu prêter du charme à nos séances parfois si sévères, ne doivent pas non plus être oubliées dans l'expression de notre gratitude.

Ce n'est pas sans un vif regret que nous quittons cette ville d'Arras si riche de glorieux souvenirs, cette ville où nous avons éprouvé de si douces jouissances de l'esprit et du cœur. De retour dans nos foyers, nous nous rappellerons, avec un vif intérêt, les relations agréables que nous avons formées et ce précieux échange d'idées qui double, qui décuple les ressources intellectuelles de chacun. Nous aimerons à nous retracer le souvenir de cette lutte pacifique, de ce délicieux tournoi musical dont l'influence contribue, n'en doutons point, à polir les mœurs, à favoriser les progrès de la vie sociale... On se plaisait à voir réunies, comme en un faisceau, les bannières des diverses nations..... Si, placé dans un autre monde, devenu la récompense de sa vertueuse philosophie, le bon abbé de Saint-Pierre a connaissance de ce qui se passe dans le nôtre, cet emblème de la réalisation de son système de paix universelle a dû le faire tressaillir de joie.

De retour dans nos foyers, c'est avec un sentiment de bonheur que nous songerons à l'époque qui doit nous réunir de nouveau.

Digitized by Google

Maintenant, Messieurs, souffrez que mes dernières paroles soient des paroles de gratitude pour tous les témoignages de bienveillance que vous m'avez prodigués et qui resteront à jamais gravés dans ma mémoire, ou plutôt dans mon cœur.»

Après cette lecture, souvent interrompue par de chaleureux et unanimes applaudissements, des remercîments sont votés par le Congrès à M. le président et à MM. les membres du bureau. M. le président se lève et déclare close la vingtième session du Congrès scientifique de France.

Après la séance, Messieurs les Orphéonistes d'Arras, qui avec la Société philharmonique, avaient si puissamment contribué à rendre brillante l'ouverture du Congrès et qui avaient ouvert avec empressement leurs salons aux membres étrangers, ont bien voulu se faire entendre de nouveau; ils ont chanté chez M. le baron de Stassart, président de la XX^e^ session du Congrès, chez M. de Caumont, directeur de l'Institut des Provinces, et chez M. le comte d'Héricourt, secrétaire général. Cette fois encore, ils ont recueilli des bravos mérités et montré combien étaient légitimes les succès qu'ils ont obtenus dans les concours de Lille et de Fontainebleau. Pendant cette soirée, les membres de l'Institut des Provinces se sont réunis, et ont décidé, à l'unanimité, qu'une médaille d'honneur serait remise à MM. les Orphéonistes d'Arras, comme un souvenir de gratitude pour leur gracieuse hospitalité et de sympathie pour leur incontestable talent.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

—

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES.

—

SCIENCES

Naturelles, Physiques et Mathématiques.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUR LES INSECTES LIGNIVORES,

PAR M. MACQUART,

Président des 1re et 6e sections réunies.

—

Le programme du Congrès contient la question suivante :

« L'envahissement des forêts par les insectes lignivores » est-il la cause première de la ruine d'arbres parfaitement » sains, ou bien est-il déterminé par un principe de maladie » préalablement existant dans les arbres, dont les insectes ne » font dès-lors que hâter la destruction ? Dans l'un et l'autre » cas, indiquer les moyens de prévenir et de combattre ce » fléau. »

Les deux opinions énoncées dans cette question ont leurs partisans qui les appuient de preuves, de raisonnements et de leur autorité quelquefois très-respectable. Elles sont surtout très-débattues en Allemagne, où les intérêts forestiers ont une grande importance.

La première opinion qui admet que les insectes lignivores sont la cause première de la ruine d'arbres parfaitement sains, est soutenue en Allemagne par des savants tels que Pfeil, Saxesen, et surtout par Ratzeburg, le premier forestier de l'Europe; en France, par la plupart des entomologistes. Ils allèguent des faits très-concluants (au moins en apparence) pour expliquer la destruction, souvent très-prompte, par des insectes, de plusieurs milliers d'arbres déclarés en parfaite santé : tels que les 50,000 pieds de Chênes, agés de 35 à 40 ans, qu'il a fallu abattre en 1835, dans le bois de Vincennes; l'immense quantité de Pins qui couvraient 190 hectares de la forêt de Rouvray, morts aussi en 1835.

La seconde opinion qui reconnaît que les insectes lignivores ne font que hâter la mort d'arbres préalablement atteints d'un principe de maladie, cette opinion, dis-je, est celle d'hommes également compétents, tels que Linker, Thiersen, Wigmann, Liebig, en Allemagne; de plusieurs savants entomologistes, en France, et particulièrement de M. Perris qui, habitant le département des Landes, a fait une étude approfondie du Pin maritime qui y occupe une si large place.

Il résulte des observations de ces savants, et, oserais-je dire des miennes propres, que très-généralement les insectes

Digitized by Google

lignivores n'attaquent pas les arbres sains et vigoureux, c'est-à-dire, qu'ils n'y déposent pas leurs œufs. L'instinct leur apprend, et de rares exemples nous montrent qu'en le faisant, ils attirent par la présence de leurs œufs la sève ou la résine de ces arbres avec une abondance qui fait périr leurs larves; mais tout arbre qui commence à languir et à dépérir par une cause quelconque, est assailli par des essaims de Scolytes, de Tomicus, d'Hylurgus, de Pissodes, d'Hylobius, d'Hylastes et d'une foule d'autres qui déposent leur ponte dans les écorces, et dont les larves rongent le liber en creusant mille galeries dans tous les sens, et en peu de temps l'arbre succombe à tant d'attaques.

Les arbres tombent dans l'état de langueur et de dépérissement par des causes très-diverses : le sol, la température, les accidents en sont les plus ordinaires. La grande mortalité dans les arbres, en 1835, a été occasionnée d'abord par la grande sécheresse qui a régné en cette année, et qui, ayant tari plus ou moins leur sève, a attiré la multitude d'insectes lignivores qui ont achevé leur destruction.

Une plantation d'Epicéas ayant été élaguée en pleine sève et par un temps très-chaud, presque tous ces arbres furent desséchés en peu de jours par l'écoulement de la résine, et exhalèrent une forte odeur d'éther, ce qui provenait sans doute de la décomposition de la résine. On s'aperçut bientôt après que tous les arbres étaient piqués par les Scolytes. Il est hors de doute que l'élagage intempestif opéré sur ces Epicéas a fait sortir une assez grande quantité de sève, et que cette circonstance, en rendant ces arbres maladifs, a nécessairement facilité la multiplication de ces insectes.

Il arrive quelquefois que le dépérissement des arbres est produit par des insectes non lignivores, tels que les chenilles qui les dépouillent de leur feuillage, de sorte qu'ils en sont affaiblis et deviennent ensuite la proie de toute la horde des Xylophages.

L'instinct de ces essaims est parfaitement approprié aux dévastations qu'ils commettent; chacun y concourt à sa manière : les larves, écloses par milliers sous l'écorce, se nourrissent du cambium et du liber en traçant des routes ténébreuses; l'*Hylurgus minor* creuse de longues galeries transversales; le *Tomicus bidens* procède par des canaux étoilés; le *Pissodes notatus* pratique des sentiers sinueux, et il résulte de tout ce travail intérieur que l'écorce de ces arbres est tellement labourée, sillonnée, ciselée, que la sève ne peut plus y circuler et que l'arbre meurt.

D'après l'examen auquel nous venons de nous livrer des raisons sur lesquelles s'appuient les deux opinions qui sont

Digitized by Google

en question, nous nous déclarons favorables à celle qui admet que les insectes lignivores ne font que hâter la mort des arbres atteints de maladies. Aux raisons que nous avons alléguées, nous ajouterons cette considération que ces insectes ne font ainsi que remplir une des grandes missions données à ces petits animaux, celle de hâter la destruction commencée des êtres vivants, et de faire disparaître les dépouilles mortelles. Ils sont pour les végétaux ce que sont pour les animaux un grand nombre d'autres insectes qui travaillent sans relâche à la dissolution de tout ce qui a cessé de vivre.

Quant aux moyens de prévenir et de combattre les agressions que nous avons signalées, on a conseillé bien des procédés : les arbres d'appât dispersés dans les bois pour recevoir les pontes des insectes dont on détruit ensuite les larves, l'enlèvement de bandes longitudinales d'écorce, ou simplement les incisions, l'écorcement des arbres abattus, la destruction des souches; mais il faut convenir que ces moyens sont illusoires ou peu efficaces, parce qu'ils ne peuvent être employés que sur une petite échelle, tandis qu'ils devraient l'être sur de grandes étendues, et avec des efforts combinés, simultanés, qu'il est impossible d'obtenir.

Mais il existe un moyen de préserver les arbres plantés ou semés contre les ravages des insectes lignivores; c'est de soigner les plantations et les semis, de discerner les espèces propres à chaque sol et de leur donner la culture que chacune réclame. La santé et la vigueur que ces arbres acquerront les mettront à l'abri des dégâts de ces insectes. Quant aux forêts naturelles, les arbres qui y croissent spontanément sont toujours appropriés au sol et dans de bonnes conditions; aussi n'est-ce qu'accidentellement que ces insectes les attaquent.

Au surplus, la nature s'est pourvue contre les multiplications excessives. Les insectes destructeurs sont détruits eux-mêmes par une multitude d'animaux qui en font une consommation énorme : tels sont la plupart des oiseaux, et, parmi les insectes, des ennemis et des parasites sans nombre, les Ichneumons, les Tachines qui pullulent dans la même proportion que leurs victimes. En un mot, l'équilibre entre les êtres se maintient, et il y a pour le moindre insecte la même limite qui a été imposée aux flots de l'Océan : Tu n'iras pas plus avant.

—

Digitized by Google

GALVANOMÉTRIE ANALYTIQUE,

ÉLECTRO-AIMANTS,

Par M. Célestin TRÉCA, de Douai.

—

PREMIÈRE PARTIE.

—

Galvanométrie analytique.

Parmi les appareils propres à l'étude de l'électricité, il en est qui servent à constater la présence et à observer les phénomènes de l'électricité libre sur les corps : ce sont les électroscopes et les électromètres. Il en est d'autres qui ont pour but l'observation des phénomènes de l'électricité, lorsqu'elle est en mouvement dans les corps, et qu'elle s'y manifeste à l'état de courants, comme dans la pile voltaïque et les conducteurs métalliques : ce sont les rhéomètres ou galvanomètres multiplicateurs. C'est de ces derniers que nous allons nous occuper exclusivement.

Frappé de l'importance du rôle que l'électricité voltaïque joue dans tous les phénomènes de la nature, je me suis préoccupé surtout de l'instrument le plus indispensable à l'étude des courants, et il m'a semblé que souvent on lui demandait plus ou moins qu'il ne pouvait donner. C'est dans le but de bien préciser et déterminer ses capacités relatives, selon les conditions de sa construction, ce qu'il nous semble qu'on n'a pas fait jusqu'ici suffisamment, que nous avons écrit ce mémoire. Nous nous sommes proposé, en même temps, de faire ressortir deux qualités bien distinctes des courants électriques d'une importance extrême à constater, pour leur appréciation exacte, et leur application raisonnée aux divers usages auxquels on les emploie, soit comme producteurs de force mécanique, de calorique, de lumière, etc, soit comme instruments pour le travail des métaux.

Tout le monde sait ce qu'est un galvanomètre. Il repose sur la propriété que possède un courant électrique d'agir sur l'aiguille aimantée. Si cette aiguille est placée au-dessus ou en dessous d'un fil conducteur, parallèlement à sa direction, aussitôt que le courant traverse le fil, elle est déviée de sa

Digitized by Google

position pour se rapprocher plus ou moins de la perpendiculaire au courant, selon que le courant a plus ou moins de force. Et cette déviation se fera à droite ou à gauche, selon que le courant sera dirigé dans le fil, dans un sens ou dans un autre.

Dans cet instrument, nous avons donc : 1° un moyen de mesurer la force du courant par la grandeur de la déviation produite sur l'aiguille aimantée ; 2° un moyen de reconnaître la direction de ce courant, par le sens de la déviation. Une fois ce sens déterminé pour une direction connue, il sera toujours facile de la reconnaître en toute circonstance ; mais quant à la force du courant, sa mesure exacte est complexe, parce que cette force est elle-même complexe, en ce qu'elle dépend de deux qualités distinctes possédées par les divers courants dans des proportions différentes.

L'instrument qui servira à cette mesure sera complexe lui-même, comme nous le verrons plus tard ; un seul et même appareil ordinaire, ne pouvant nous donner l'appréciation complète des courants, et ne pouvant tout au plus nous fournir des notions exactes sur une des qualités des courants, qu'en opérant dans des conditions déterminées et rigoureusement indispensables.

La force du courant, qu'il s'agit d'apprécier, se compose, selon nous, de deux éléments : 1° la *quantité*, la masse du fluide en mouvement ; 2° *l'intensité*, plus ou moins énergique, de ce mouvement même.

L'expérience, au reste, va nous les rendre évidentes, et nous faire toucher du doigt l'importance extrême de les distinguer dans l'appréciation, la mesure, comme dans les applications des courants.

CHAPITRE Ier.

Quantité, intensité des courants électro-chimiques, — leurs causes, — leurs effets.

I. Il existe dans les courants électriques des différences d'effet si sensibles, qu'elles conduisent directement à conclure une différence intrinsèque entre ces courants, sinon dans la substance même qui les compose, au moins dans les modes d'action qu'elle affecte. Nous allons au reste les constater par des expériences très-simples.

Un couple Daniel a marqué au galvanomètre à fil court, sans fil métallique extérieur ajouté dans le circuit. . . . . 74° »

Digitized by Google

Avec un fil de 23 mètres ajouté dans le circuit. . 20° »
Un couple cuivre et charbon a marqué sans fil intercalé dans le circuit. . . . . 74° »
Avec le même fil de 23 mètres dans le circuit. . 12° 50

Voilà deux courants qui, placés dans les mêmes circonstances, nous donnent des résultats dont les différences se traduisent clairement par les diverses déviations de l'aiguille du galvanomètre.

Seconde expérience. Un couple Daniel a marqué au galvanomètre à fil court. . . . . 30° »
Avec un long fil ajouté dans le circuit . . . . . 17° »
Un couple cuivre et sulfate, zinc et bitartrate de potasse a marqué au galvanomètre à fil court 35° »
Avec le même long fil métallique dans le circuit. 15° »

Pourquoi cette différence? Dans la première expérience, l'un des courants, celui du couple Daniel, dévie l'aiguille à 74°, sans fil dans le circuit; et en interposant cet obstacle sur son passage, à 20°, tandis que l'autre qui, sans fil interposé, marque aussi 74°, ne marque plus que 12° 50 avec le fil.

De même, dans la seconde expérience, le courant du couple Daniel, dévie l'aiguille à 30°, sans fil dans le circuit, et avec cet obstacle interposé sur son passage à 17° ; tandis que l'autre qui l'a déviée à 35°, sans fil dans le circuit, ne la dévie plus qu'à 15° avec le même fil.

Le même fil, dans l'un et l'autre cas, a donc été un plus grand obstacle pour un courant que pour l'autre; dans le second cas notamment, le fluide du premier courant, quoique moins fort primitivement en apparence, a une énergie plus grande que celui du second, pour vaincre l'obstacle interposé sur son passage. Chaque courant a donc son énergie propre, qui est comme une qualité particulière, possédée par les courants à des degrés différents. Cette qualité particulière, nous la nommons *intensité*. Quant au fluide électrique lui-même, produit en plus ou moins grande abondance, par les différentes piles, nous le considérons sous le point de vue de cette *quantité* même, dans chaque courant produit, et nous comparons les courants sous ces deux points de vue distincts, qui nous apparaissent dans l'expérience précédente, comme dans des faits nombreux dont j'aurai occasion de citer plusieurs.

Nous avons donc constaté deux qualités, deux modes qui peuvent exister dans les courants en proportions différentes: l'un sera la *quantité*, la substance même du fluide électrique plus ou moins abondant; l'autre sera l'énergie de ce fluide pour vaincre les obstacles jetés sur son passage, et que nous appellerons *intensité*.

La *quantité* d'un courant sera donc la quantité de la subs-

Digitized by Google

tance électrique mise en mouvement par l'action de la pile.

L'*intensité* sera ce mouvement lui-même plus ou moins énergique, et qui donne au courant la faculté de vaincre les milieux qu'il traverse.

La *quantité*, c'est le fluide électrique lui-même produit par la pile; l'*intensité* est une qualité de ce fluide, un mode relatif au plus ou au moins d'énergie de sa marche dans le circuit.

Au reste, la vérité de ces définitions résultera plus clairement encore des expériences subséquentes, comme elle résulte notamment d'une manière évidente des moyens que l'on peut employer pour produire la *quantité* et l'*intensité*, dans une pile, en plus ou moins grande proportion, au gré de l'expérimentateur.

Nous étudierons donc ces deux qualités des courants, dans les causes qui les produisent, et ensuite dans leurs effets.

II. La *quantité* dépend dans une pile : 1° de la grandeur des éléments qui la composent; 2° du rapprochement de leurs surfaces; 3° de la force de la dissolution; et 4° de la conductibilité de toutes les substances employées.

1° Prenez un galvanomètre à fil court, et faites varier la surface des métaux de la pile, en les plongeant plus ou moins dans la dissolution acide, et vous obtiendrez une déviation plus grande de l'aiguille aimantée, ce qui indique une plus grande *quantité*, à mesure que la surface métallique plongée augmentera.

2° Rapprochez ou éloignez les surfaces des métaux positif et négatif, et le degré marqué deviendra supérieur ou inférieur, c'est-à-dire, que la *quantité* augmentera ou diminuera.

3° De même en augmentant la proportion d'acide dans le liquide excitant de la pile, vous augmentez la quantité de fluide développé.

4° A égalité de surface, un couple *Smée*, produit plus de *quantité*, qu'un couple *Daniel*, parce que, dans un couple Daniel, les deux dissolutions, dont une de sulfate de cuivre, offrent moins de *conductibilité* que la seule dissolution acide du couple de Smée; c'est ici la différence des substances employées et de leur conductibilité, qui constitue la différence des quantités respectives des deux piles. La *quantité* augmente avec la conductibilité des éléments de la pile.

L'*intensité* dépend, entre autres causes encore peu connues : 1° du nombre des couples mis en relation, à la suite les uns des autres, en forme de série; 2° de la moindre conductibilité des éléments solides et liquides qui composent la pile, et de l'éloignement des éléments métalliques de la pile, l'un à l'égard de l'autre; et 3° de l'abondance de la production du fluide lui-même.

Digitized by Google

1° Un seul couple Daniel ou de Smée ne décompose pas l'eau ; pourquoi? Parce que le courant n'a pas assez d'énergie pour vaincre l'obstacle que lui oppose une substance peu conductrice, comme l'eau pure, et par suite ne peut opérer la séparation de ses éléments ; mais ajoutez-y un, deux ou trois couples semblables, en les réunissant en série, c'est-à-dire, en unissant le métal positif de l'un avec le métal négatif d'un autre, au moyen d'un fil ou d'une lame de métal ; aussitôt que l'on plonge les deux fils libres terminant les deux pôles de la batterie, dans le liquide, le courant passe à travers avec facilité, et le décompose.

2° Dans la pile de Bunsen, qui se compose de zinc plongeant dans l'acide sulfurique étendu, et de charbon plongeant dans l'acide nitrique séparé de la dissolution de zinc par un diaphragme perméable, il y a plus *d'intensité* que dans la pile Daniel, qui se compose de zinc plongeant dans l'acide sulfurique étendu, et de cuivre plongeant dans une dissolution de sulfate de cuivre, séparé de la dissolution de zinc par un diaphragme perméable ; pourquoi? Parce que, dans la pile Bunsen, le charbon est moins bon conducteur qu'un métal, que le cuivre, par exemple, dans la pile de Daniel ; un second motif de cette intensité plus grande, c'est la double action chimique qui se produit dans la pile Bunsen, savoir : l'oxidation du zinc par l'acide sulfurique d'abord, puis la réaction de l'acide nitrique et de l'acide sulfurique l'un sur l'autre, et qui opère leur décomposition, réaction qui donne un courant dans le même sens que celui dû à l'oxidation du zinc, et qui fait pour ainsi dire l'effet d'un second couple. La quantité de fluide, due à ces deux actions, accumulée sur le charbon, force le passage à travers ses molécules, en perdant ou laissant en arrière une grande partie de fluide qui le recompose (1) ; puis ce qui a forcé l'obstacle devient plus apte à vaincre d'autres résistances, en raison de l'obstacle vaincu, obstacle qui s'oppose à la recomposition du fluide à travers la pile, et le force à marcher en avant. Voilà pourquoi le courant a plus d'intensité.

La pile de Daniel, au contraire, offrant plus de facilité au passage du fluide par ses éléments métalliques, si quelque

(1) Ces expressions ne sont qu'une manière de parler utile à faire mieux comprendre l'effet que nous voulons mettre en lumière, mais qui ne préjuge en rien la question de savoir s'il y a, dans le mouvement de la substance électrique de la pile, émission, transport de substance, ou simplement déplacement, vibration, ondulation des molécules du fluide ; ce que je crois pour ma part. Je ne parle que du fluide impondérable, du fluide électrique, et non des substances pondérables, soit liquides, solides, ou gazeuses de la pile. Le nom de

Digitized by Google

obstacle extérieur s'oppose à la marche du courant, le fluide, trouvant plus de conductibilité dans les éléments de la pile, revient sur ses pas, plutôt que de franchir l'obstacle, et se recompose à travers la pile elle-même. Le courant est moins intense.

On comprend de même comment l'éloignement des éléments métalliques de la pile contribue à augmenter l'*intensité*, tout en diminuant la *quantité* du courant. L'épaisseur des dissolutions à traverser étant alors plus grande, les fluides séparés éprouvent plus d'obstacles à leur recomposition à travers ces dissolutions mêmes, quand une résistance extérieure à la pile s'oppose à leur circulation. Le même effet se produit quand les dissolutions ont peu de conductibilité.

Il est facile de vérifier ces faits par la méthode que nous développerons plus loin, pour la mesure des quantités et des intensités.

De même la pile de Smée, qui se compose de platine et zinc plongeant dans l'acide sulfurique étendu, offre moins d'intensité encore que la pile de Daniel; pourquoi? Parce que, dans la pile de Smée, les fluides électriques n'ont à traverser que deux métaux et une seule dissolution sans diaphragme; tandis que, dans celle de Daniel, il y en a deux à traverser, celle de zinc, celle de sulfate de cuivre, plus un diaphragme. Ainsi, si, comme nous l'avons vu, la quantité augmente avec la conductibilité des substances qui composent la pile, l'intensité au contraire diminue.

Les piles thermo-électriques se distinguent par la grande quantité d'électricité qu'elles mettent en mouvement, mais aussi par leur faible intensité. Aussi pour mesurer les courants thermo-électriques, emploie-t-on un multiplicateur ou galvanomètre d'un fil gros et court, ayant un petit nombre de circonvolutions, afin d'offrir au courant le moindre obstacle possible. La cause de ce peu d'intensité provient de la conductibilité relative très-grande de ses éléments, qui sont purement métalliques et soudés l'un à l'autre métalliquement. Le courant d'une pareille pile est très-peu intense, parce que les fluides, séparés par l'action électro-motrice, trouvent à se recombiner, à travers la pile composée d'éléments bons conducteurs, une facilité très-grande; et le moindre obstacle, in-

courants, donné aux phénomènes voltaïques, autorise l'emploi des expressions dont je me sers. De même elles laissent entière la question de savoir, si les fluides positif et négatif sont bien deux entités réelles, ou seulement deux modes relatifs à un seul et même fluide, l'un correspondant à un excès de fluide, à un mouvement de *condensation*, l'autre à un manque, à un défaut de fluide, à un mouvement de raréfaction.

Digitized by Google

terposé dans le circuit, arrête leur marche et les force à retourner en arrière et à opérer leur recomposition.

3° L'abondance de la production du fluide, ou la *quantité* devient aussi une cause d'*intensité*, mais une cause bien secondaire; car elle est relative à l'imparfaite conductibilité des conducteurs. Il faut pour produire l'intensité par cette cause une très-grande quantité, et un très-mauvais conducteur, un conducteur très-insuffisant pour cette quantité. C'est ainsi que pour donner à un seul couple l'intensité nécessaire pour décomposer l'eau, il faut pour ainsi dire concentrer toute la quantité de ce couple sur une infiniment petite partie de liquide, au moyen d'un conducteur en disproportion avec la quantité, savoir, la pointe d'un fil infiniment mince enchassé dans une gaine de verre.

De tout ce qui précède, il résulte que la *quantité* d'un courant voltaïque, est le fluide électrique lui-même, plus ou moins abondant, produit par la pile; que l'*intensité* est l'énergie de la marche de ce fluide dans la pile et dans les conducteurs, énergie qui provient des causes décrites plus haut, et peut-être aussi d'autres causes encore peu étudiées, notamment de l'énergie plus ou moins grande des réactions chimiques des différentes substances employées dans la pile, les unes sur les autres.

La *quantité*, l'*intensité* existent donc comme deux qualités, deux modes distincts des courants voltaïques, qualités qui existent généralement en des proportions différentes dans chaque courant. Ces rapports d'intensité et de quantité changent non-seulement avec chaque courant, avec chaque source particulière d'électricité, avec chaque pile, mais varient incessamment pendant la durée d'un même courant. Ainsi dans un même couple, la quantité diminue quand l'intensité augmente, et réciproquement; ou bien elles diminuent ou augmentent en même temps, dans des rapports divers, et cela, par le seul effet des changements, des transformations chimiques qui s'opèrent dans la pile, et même des changements survenus dans l'état des substances extérieures à la pile, comme l'air et la lumière, par exemple, de sorte qu'il est bien difficile pour ne pas dire impossible, de trouver, pour deux courants, et même pour deux moments dans la durée d'un même courant, des rapports de quantité et d'intensité parfaitement identiques. Il faudrait, pour les obtenir, identité, homogénéité parfaite d'abord, chimiquement, dans toutes les matières employées pour produire ces courants; ensuite identité dans le mode, les conditions, les circonstances de leur emploi; et cette identité mathématique est impossible à obtenir.

Digitized by Google

Deux piles Daniel construites le plus identiquement possible, me donnèrent des degrés très-différents au galvanomètre ; j'ai été obligé de diminuer les surfaces de l'une pour lui faire marquer le même degré que l'autre, et après avoir été en action le même temps, l'une avait consommé 2 gr. 50 centigr. de zinc, l'autre 1 gr. 25, juste la moitié moins. Il est très-facile d'obtenir deux courants, marquant le même degré au galvanomètre, sous le rapport de la quantité, pendant un temps très-court ; il n'y a pour cela qu'à augmenter la surface de l'un des couples, ou diminuer la surface de l'autre. Mais, quant à l'intensité, une identité parfaite est difficile à obtenir. Il est très-difficile d'obtenir deux courants parfaitement identiques, quant à leurs effets chimiques, dynamiques, physiologiques, même avec des piles construites avec les éléments et de la manière les plus identiques possibles, parce que cette identité d'effet dépend aussi bien de l'intensité que de la quantité des courants. Presque toujours pour obtenir les mêmes effets avec l'un comme avec l'autre, il faudra faire varier la forme, la disposition, la proportion, la surface des éléments de l'une d'elles, afin d'arriver par tâtonnements, à des rapports identiques dans la quantité et l'intensité.

III. Ces deux propriétés des courants sont donc très-importantes à connaître et à régler, puisque les plus petites variations, dans leurs proportions respectives, changent les effets, les résultats chimiques, électrodynamiques, physiologiques des courants. M. Smée, dans son ouvrage sur la galvanoplastie, a parfaitement analysé et mis en lumière l'influence de ces deux propriétés dans la réduction des métaux. Nous allons essayer d'étudier cette même influence dans les phénomènes électrodynamiques, en dirigeant principalement nos recherches vers les moyens de comparer, de mesurer dans les courants, les proportions respectives de quantité et d'intensité qu'ils possèdent, de manière à pouvoir nous rendre compte de la différence de leurs effets.

Faisons quelques expériences et appliquons les principes posés précédemment.

Une pile de Bunsen marqua 60° au galvanomètre, sans fil dans le circuit ; une pile de Daniel marqua 63°, aussi sans fil dans le circuit. Avec un même fil dans le circuit, la première descendit de 2° 1/2 ; la seconde de 5°. Et cependant, quant aux effets de force développée dans l'électro-aimant d'une machine électromagnétique, la première, quoique marquant un degré inférieur au galvanomètre, imprimait un mouvement rotatif de 64 tours par minute à l'électro-aimant, tandis que la seconde, quoique marquant 3° de plus, ne lui imprima qu'un mouvement de 31 tours. Pourquoi ces ré-

Digitized by Google

sultats? Parce que, avec moins de quantité, la pile de Bunsen offrait plus d'intensité dans la marche du courant. Au reste, les degrés marqués par les deux courants, après avoir interposé un fil dans le circuit, nous faisaient pressentir ces résultats avec la machine électro-magnétique; ils nous montraient le premier courant perdant moins devant les obstacles à franchir que le second, et devant lui devenir supérieur, par ses effets, comme en quantité transmise, après une certaine résistance vaincue. C'est ce qui est arrivé.

Et cependant cette pile de Bunsen n'était chargée que d'acide nitrique très-étendu; si la pile avait été chargée d'acide nitrique pur, la différence d'intensité eût été plus grande encore.

Un couple de Smée marquait au galvanomètre à fil court 55°; un couple Daniel marqua 50°; le premier, au galvanomètre à fil long, fit faire à l'aiguille aimantée 140 oscillations par minute, le second 170. Pourquoi cette différence? C'est que le premier, bien qu'ayant une quantité plus grande, selon les indications du galvanomètre à fil conrt, n'avait pas autant d'intensité que le second. Aussi le couple Daniel, quoique possédant une quantité moindre, mais ayant plus d'intensité, a moins perdu, en traversant l'obstacle que lui opposait le long fil du galvanomètre, et a manifesté, après ce long parcours, une action plus forte.

Deux couples Daniel marquaient chacun isolément 50° au galvanomètre à fil court; réunis en série, ils ne marquèrent pas un degré de plus; la quantité du courant n'a pas augmenté. Les mêmes au galvanomètre à fil long donnèrent chacun séparément 160 oscillations en une minute; les deux réunis en série, donnèrent 200 oscillations.

Ici nous voyons qu'en réunissant en série les deux couples, nous n'avons pas augmenté la quantité du courant, puisque séparément ou réunis en série, ils marquèrent toujours 50° au galvanomètre à fil court; mais au galvanomètre à fil long, nous voyons qu'après leurs réunions en série, l'intensité du courant est devenue plus considérable, et l'action du même courant plus énergique.

Le galvanomètre à fil court et le galvanomètre à fil long sont ici nécessaires pour nous faire apprécier l'un, la quantité, l'autre, l'intensité; mais cette appréciation, dans de telles conditions, n'est que très-imparfaite; nous verrons ailleurs, dans quelles conditions rigoureuses il faut opérer, pour avoir une appréciation plus certaine et plus parfaite.

Poursuivons nos expériences, et l'étude des phénomènes dont la connaissance nous conduira aux déductions que nous voulons en tirer.

Digitized by Google

Un couple de Smée a marqué au galvanomètre à fil court, sans addition de fil dans le circuit . . 53° »
Avec un fil de 15 mètres de longueur et de 1/2 millimètre de diamètre environ, introduit dans le circuit . . . . . 32° »
Avec deux fils pareils ajoutés bout à bout. . . 19° »
Avec trois fils. . . . . 14° »

Un couple Daniel a marqué, sans fil dans le circuit . . . . . 53° »
Avec un fil pareil au premier. . . . . 42° »
En le doublant. . . . . 30° »
En le triplant. . . . . 22° »

On voit que le couple Daniel a diminué de quantité, dans un rapport moindre que le couple de Smée, pour les mêmes longueurs de fil ajoutées dans le circuit. C'est la différence de ce rapport qui me conduira à comparer et à connaître les *intensités*.

Nous voyons les quantités de fluide transmises des courants, changer avec la longueur des fils qu'ils traversent, et, ce qu'il faut bien observer, changer dans des proportions différentes. Comme les galvanomètres se composent de fils de longueur et de finesse plus ou moins grandes, longueur et finesse qui influent sur les degrés marqués par tels ou tels courants; et comme les variations qui en dépendent ne sont point uniformes pour tous les courants possibles, mais se font en des proportions différentes, selon que le courant provient d'une source ou d'une autre, selon que le courant a plus ou moins d'intensité; il faut, quand on veut comparer des courants, au moyen du galvanomètre, tenir compte des observations que nous venons de faire, car, sans cela, on se tromperait grossièrement sur l'appréciation et la mesure des courants.

Et en effet prenons un galvanomètre ordinaire, divisé selon les méthodes connues.

Soit un galvanomètre à fil court, propre à mesurer des courants d'une force moyenne;

Un couple a marqué au galvanomètre . . . . 26° »
Deux couples réunis en série ont marqué . . . 26° »
Trois couples d° d° . . . . 26° »

Bien entendu, on avait réglé la quantité, pour que les trois couples fussent, quant au degré marqué, parfaitement semblables; et, comme on le voit, le degré marqué est resté le même pour un, pour deux, pour trois couples unis en série; et cependant, le courant de deux, de trois couples unis en série, a des effets tout différents de ceux d'un seul couple.

Digitized by Google

Il n'y a, pour s'en assurer, qu'à les faire agir pour la production de quelque effet chimique, dynamique, physiologique. Leur différence d'effet sautera aux yeux et par suite leur différence intrinsèque; et cependant le galvanomètre ne nous en avait rien dit. Le galvanomètre, dans ce cas, nous a indiqué exactement la quantité du courant; quant à l'intensité qui a réellement augmenté par l'addition d'un, de deux couples au premier, elle est restée impuissante à augmenter la déviation de l'aiguille, d'où il résulte que ce n'est pas l'intensité qui agit sur l'aiguille aimantée, mais la quantité du courant.

M. Faraday a découvert le principe en vertu duquel le pouvoir chimique d'un courant électrique est en proportion directe avec la quantité d'électricité qui passe; de même il n'y a que la quantité d'électricité qui passe, qui agisse sur l'aiguille aimantée, et la déviation augmente avec cette quantité. Le rôle de l'intensité est d'augmenter la quantité transmise, quand le fil du galvanomètre n'a pas une section suffisante, ou qu'il a une trop grande longueur pour livrer passage à toute la quantité que l'appareil voltaïque est capable de produire.

Dans l'expérience qui nous occupe, le galvanomètre livrait passage à toute la quantité produite, parce qu'il était à fil court; aussi, nous avons eu beau doubler, tripler l'intensité par l'addition d'un second, d'un troisième couple semblable; comme il n'y avait pas d'obstacle à vaincre pour la quantité du courant, et que cette quantité passait tout entière, le rôle de l'intensité a été nul, et la déviation est restée de 26°, la même qu'avec un seul couple.

Dans cette même expérience, le galvanomètre nous a donc fait défaut, quant à l'appréciation de l'intensité; et si nous ne savions que l'intensité de trois couples arrangés en série est bien certainement plus grande que l'intensité d'un seul, nous aurions pu croire à leur identité, en ne nous en rapportant qu'à ce galvanomètre. Il est des cas, et ce sont les plus ordinaires, où les circonstances étrangères au galvanomètre ne nous donnent plus aucune indication au sujet de l'intensité; ainsi, lorsqu'il s'agit de deux courants résultant de deux combinaisons voltaïques séparées, de deux actions chimiques dues au contact, au mélange de substances différentes, etc., en un mot, dans la plupart des cas où il est nécessaire de comparer des courants, cette différence d'intensité n'apparaîtra plus. Le galvanomètre électro-magnétique, à fil court, ne pouvant toujours, comme nous venons de le voir, nous fournir les indications nécessaires à la mesure de cette intensité, quel moyen sûr aurons-nous d'apprécier cette intensité, et par suite de comparer ces courants?

Digitized by Google

Le galvanomètre à fil long nous donnera-t-il ce moyen? C'est ce que nous allons examiner. Si le fil du galvanomètre n'offre pas d'obstacle au passage du courant, comme il est arrivé dans l'expérience précédente, nous ne mesurerons que la quantité du courant; en effet, nous y avons vu que, lorsque le courant ne trouve pas d'obstacle, et que la quantité passe tout entière, on a beau augmenter l'intensité du courant, le degré marqué au galvanomètre ne change pas. Si le fil, au contraire, est très-long ou très-fin, relativement à la quantité du courant, ou même s'il offre le plus léger obstacle à la libre circulation de toute cette quantité, dès lors le galvanomètre n'est plus apte à mesurer la quantité du courant; il ne mesurera pas la quantité réelle, mais seulement la quantité qu'il laissera passer.

Voici un exemple de cet effet : Un couple Daniel marquait, sans fil introduit dans le circuit, au galvanomètre à fil court	26°	»
Avec un fil de 43 mètres dans le circuit, il n'a plus marqué que	4°	4
Différence.	21°	»
Un autre couple, sans fil ajouté dans le circuit, marqua au galvanomètre à fil court	6°	»
Avec ce même fil introduit dans le circuit, il marqua.	2°	8
Différence.	3°	2

On voit ce qu'un long fil ajouté dans le circuit produit sur la quantité du courant : il la diminue, dans des proportions différentes, selon qu'elle est primitivement plus grande ou plus petite, mais qui sont loin, comme on le voit, d'être en rapport avec les quantités réelles des piles. Ces proportions ne peuvent donc être comparées; car, de plus, ces proportions de quantités qui passent, dépendent aussi de l'intensité propre de la pile, qui augmente cette quantité selon qu'elle est plus ou moins grande. Comme nous l'avons vu, quand le fil offre un obstacle à la libre circulation du courant, le rôle de l'intensité est de faire franchir cet obstacle à une plus grande proportion de quantité électrique. C'est ainsi que nous avons vu un courant inférieur en quantité à un autre, au galvanomètre à fil court, lui devenir supérieur au galvanomètre à fil long; pourquoi? Parce que l'intensité du premier étant plus grande que celle du second, a fait franchir l'obstacle à une plus grande proportion de sa quantité. Les quantités qui passent ne peuvent donc devenir la mesure des quantités réelles des courants, quand le fil du galvanomètre offre le plus léger

Digitized by Google

obstacle à leur libre circulation, parce qu'il refoule alors une partie de la quantité de la pile qui dès lors est dissimulée ; et que cette portion refoulée comme la portion admise, la quantité réelle de deux piles, fût-elle parfaitement égale, change si leur intensité n'est pas absolument la même.

Le galvanomètre à fil long pourrait plutôt servir à la mesure de l'intensité, car par l'obstacle que son fil offre à la marche du courant, il semble destiné à apprécier cette intensité. C'est en effet, en offrant un obstacle à la marche du courant, que nous arriverons à la mesure de l'intensité ; mais, comme nous le verrons ci-après, en opérant dans d'autres conditions que celles résultant de la construction ordinaire des galvanomètres ; car, dans ces conditions, quand la quantité est grande relativement à la conductibilité du fil, une portion de cette *quantité* même fait office d'*intensité*, et s'ajoute à l'intensité proprement dite de la pile, telle que nous l'avons définie et constatée précédemment. Cet effet se produit dans l'exemple cité plus haut : ce couple Daniel, qui marquait 26° sans fil dans le circuit, a marqué 4°,4 encore après l'avoir traversé ; tandis que cet autre qui marquait 6° d'abord, n'a plus marqué que 2°,8. Pourquoi cette différence entre deux couples Daniel dont l'intensité proprement dite devait être la même ? Elle est due à l'*intensité* produite par l'excès de quantité du premier couple sur celle du second. Or, cette différence s'ajoute à l'intensité proprement dite, quand les piles sont de quantité et d'intensité différentes ; et cet effet se produisant *ordinairement* dans un galvanomètre à fil long, (car il faut que le courant soit bien petit, quant à la quantité, pour n'y pas trouver un obstacle à sa marche,) cet effet se produisant, dis-je, nous ne sommes sûrs de rien quant à la véritable appréciation de l'intensité, si nous n'en avons pas tenu compte. Nous verrons dans le chapitre suivant, dans quelles conditions nous devons opérer, pour apprécier aussi exactement que possible, la *quantité*, comme l'*intensité* des courants.

CHAPITRE II.

Galvanomètres analyseurs.

I. De tout ce qui précède, nous pouvons conclure que les galvanomètres à fil court, comme ceux à fil long, sont impuissants à nous donner une appréciation exacte et certaine de tous les courants. Ce que nous avons dit de ces galvanomètres, s'applique à toute espèce d'appareil galvanométrique ayant pour principe l'action des courants sur l'aiguille aimantée.

Digitized by Google

Le galvanomètre à fil court, pourvu qu'il n'offre aucun obstacle à la libre circulation de la quantité intégrale de la pile, ce dont il faut toujours s'assurer, et nous verrons comment, peut bien nous donner la mesure de la *quantité*, mais en aucune manière de l'*intensité* du courant électrique.

Le galvanomètre à fil long ne nous indique que la quantité qui passe à travers les spires de son fil, et non pas la *quantité* réelle que la source électrique produit ou peut produire; il ne nous donne pas non plus la mesure certaine de l'*intensité*.

Il faut donc recourir à d'autres moyens, ou du moins opérer dans des conditions tout autres, pour parvenir à l'analyse des deux propriétés qui constituent l'état de la substance électrique dans les courants, et par suite à l'appréciation exacte, à la mesure, à la comparaison de ceux-ci.

Ces deux propriétés, la *quantité* et l'*intensité*, sont bien distinctes l'une de l'autre; elles peuvent exister dans les courants, en des proportions différentes; nous l'avons surabondamment prouvé, et par l'examen de leurs causes et par celui de leurs effets, qui deviennent tout différents, selon que ces propriétés existent en proportions différentes. Il est donc important, pour toutes les branches d'application du galvanisme comme pour l'étude des lois qui les régissent, de connaître, d'apprécier, de mesurer exactement les proportions, les rapports respectifs de ces deux propriétés dans les courants.

Posons, pour parvenir à cela, quelques définitions.

J'appelle *conducteur parfait* tout corps qui, interposé dans le circuit, suffit à conduire toute la *quantité* d'électricité que la source est capable de produire.

J'appelle *conducteur imparfait* tout corps qui ne suffit pas à conduire toute cette quantité.

Je dis que, pour indiquer la mesure de la *quantité* qu'une pile voltaïque, ou une source quelconque d'électricité voltaïque est capable de produire, le galvanomètre doit pouvoir livrer passage par son fil à toute cette quantité. Le fil du galvanomètre doit être pour le courant un *conducteur parfait*. S'il en est autrement, nous ne connaîtrons que la quantité qui passe.

Au contraire, un galvanomètre ne peut indiquer la mesure des *intensités* des courants, que lorsque son fil oppose une résistance au passage de la *quantité* de ces mêmes courants. Le fil du galvanomètre doit être, dans ce cas, pour les courants un *conducteur imparfait*. C'est l'appréciation de cette résistance connue qui nous servira de mesure.

Ces conséquences résultent de tout ce que nous avons dit précédemment de la quantité et de l'intensité des courants.

II. Pour pouvoir mesurer la quantité d'un courant, le fil du galvanomètre doit être, pour ce courant, un *conducteur*

Digitized by Google

parfait. Il faut donc nous assurer que le fil du galvanomètre conduit toute la quantité que la source voltaïque est capable de produire.

Je dis, *est capable de produire;* car la résistance apportée au courant influe puissamment sur la somme d'électricité produite. Non seulement elle refoule, pour ainsi dire, les fluides développés sur eux-mêmes, et les force à se recombiner à travers les éléments de la pile, mais de plus elle empêche cette production d'électricité, et, dans les piles où il n'y a point d'action locale, la réaction chimique même des substances mises en présence; c'est ainsi que dans la pile de Smée, quand le zinc a été amalgamé, l'acide sulfurique de la dissolution n'a aucune action sur lui, si le circuit n'est pas fermé, ou si quelque substance non conductrice offre un obstacle insurmontable à la circulation du courant: point de courant, point d'action chimique, et partant point de production d'électricité, malgré le contact des substances qui reste toujours le même. Mais aussitôt que le circuit est fermé, le courant commence avec l'action chimique, et le zinc se dissout dans la proportion de la quantité d'électricité en circulation dans les conducteurs.

On sait aussi que, dans chaque couple d'une pile, la somme d'action chimique est la même, sauf les décompositions dues à l'action locale; et que, pour des métaux et des substances différentes, l'équivalent chimique d'une substance quelconque est décomposé dans chaque couple; de sorte que, dans un circuit voltaïque, toutes les parties qui le composent sont dépendantes l'une de l'autre. Ainsi, que les couples soient grands ou petits, la quantité d'action chimique produite dans chacun d'eux, est toujours proportionnelle à la quantité d'électricité qui passe, sauf toujours les effets de l'action locale; or, cette quantité qui passe, dépend non seulement de la force de production, de la *productivité* de la pile, mais encore du plus ou moins de conductibilité de toutes les matières qui composent le circuit voltaïque, qu'elles soient ou non extérieures à la pile elle-même. Le fil d'un galvanomètre, quoique extérieur à la pile, influe donc par son plus ou moins de conductibilité sur la *quantité* produite.

Dans le cas qui nous occupe, j'entends que le fil du galvanomètre soit tel, par sa conductibilité, qu'il n'offre plus aucun obstacle appréciable à la quantité qui se trouve dans les limites de la force de production intrinsèque de la source électrique, indépendamment de tout obstacle extérieur; j'entends que le fil soit conducteur parfait de toute cette quantité possible.

Pour remplir cette condition, je construis le galvanomètre

Digitized by Google

avec un fil d'une grande section et d'une très-petite longueur; puis je prends deux couples d'une surface supérieure à celle des couples voltaïques que le galvanomètre est destiné à comparer; je fais passer le courant d'un couple à travers le fil du galvanomètre; je note le degré marqué sur le quart de cercle que parcourt l'aiguille aimantée. Je prends ensuite le second couple, que j'amène à marquer sur le quart de cercle, le même degré que le premier, afin que les deux courants soient aussi pareils que possible. Ces deux couples à courants égaux, je les dispose en série, puis j'établis le circuit à travers le galvanomètre, et j'observe le degré marqué par l'aiguille; si ce degré est supérieur au degré marqué primitivement par le courant d'un seul couple, c'est que la quantité, que chaque couple isolé était capable de produire, ne passait pas tout entière, puisque l'intensité de deux couples unis en série en a fait passer davantage, ce que le degré marqué postérieurement nous démontre. Cela vient de ce que le fil du galvanomètre offrait un obstacle à cette quantité, dont elle empêchait une portion de circuler. Donc le fil est, pour de pareils courants, un conducteur imparfait, et impuissant comme tel à donner la mesure de leur quantité.

Au contraire, si le degré marqué par le courant des deux couples disposés en série, est le même que celui marqué par le courant d'un seul, c'est qu'alors la quantité tout entière passait primitivement par le fil du galvanomètre, puisqu'une addition d'intensité n'en a pas fait passer davantage. Le fil était alors, pour la quantité du courant, un *conducteur parfait*; et le galvanomètre est apte à mesurer les quantités de tous les courants d'une quantité égale ou inférieure, le fil étant à plus forte raison pour ces quantités inférieures, un conducteur parfait.

L'essai dont nous venons de parler peut se faire sur un galvanomètre quelconque. Si l'on soupçonne que le galvanomètre qu'on a sous la main n'a pas un fil convenable pour être conducteur parfait des quantités que l'on a à mesurer, il faut répéter avec deux couples semblables, ou plutôt deux courants semblables au courant à mesurer, ou qui lui seront supérieurs en quantités, l'opération que nous venons de décrire; si l'intensité ajoutée n'ajoutait rien à la quantité marquée d'abord sur le quart de cercle par un des deux courants, le galvanomètre serait apte à donner la mesure de ce courant et de tous ceux qui lui seraient inférieurs quant à la quantité.

Si l'on construit le galvanomètre, on établit primitivement un champ de conductibilité assez large, pour n'être pas gêné dans les expériences auxquelles il doit servir.

On comprend que plus le fil sera gros et court, plus sa con-

Digitized by Google

ductibilité sera grande, et plus les quantités que le galvanomètre sera propre à mesurer, seront considérables. Au contraire, plus le fil sera long et fin, plus le galvanomètre sera sensible, plus les quantités qu'il sera propre à mesurer seront petites. Il faut donc, avant de se servir d'un galvanomètre, se raisonner son emploi; il faut, pour la mesure des quantités, s'assurer que les quantités à mesurer se trouvent dans la limite de conductibilité parfaite du galvanomètre, par la méthode que nous venons de décrire.

Après avoir donc déterminé la limite après laquelle le galvanomètre cesse d'être conducteur parfait pour la quantité d'un couple, dont les éléments et les surfaces sont connus, et à la quantité duquel toutes les quantités à mesurer devront être inférieures, on gradue l'appareil selon les méthodes ordinaires. Les degrès marqués seront l'expression exacte, autant que possible dans ces sortes d'observations, des quantités inférieures à la quantité maxima qui a servi à déterminer le champ de conductibilité parfaite du galvanomètre.

III. Occupons-nous maintenant de la mesure des intensités. Nous savons que pour arriver à cette mesure, il est nécessaire d'opposer à la marche du courant une certaine résistance, pour que l'obstacle vaincu nous serve lui-même de mesure: car autrement, s'il n'y a point d'obstacle à vaincre, il arrivera ce qui est arrivé dans l'une des expériences précédentes; nous ne mesurerons que la quantité du courant. Nous ajouterons donc au galvanomètre à fil court, tel que nous venons de le construire, un appareil propre à opposer au passage des courants une résistance connue, qui sera comme un dynamomètre à intensité (1); la résistance surmontée nous conduira à la mesure de cette intensité.

Je dispose donc, à cet effet, sur un cadre isolant, un fil médiocrement conducteur en or ou en platine, très-long, que j'enroule autour de ce cadre isolant, et que je divise sur toute sa longueur en parties égales, soit en mètres. Le fil, pour plus d'économie pourrait être un fil de fer enduit de plombagine, de manière à ce qu'il puisse toujours, par le contact, livrer passage au courant, quand on le mettra en

(1) J'appelle cette partie du galvanomètre à intensité, dynamomètre, parce qu'il joue le rôle d'un véritable dynamomètre. En effet, le dynamomètre est un instrument destiné à mesurer l'intensité des forces par l'appréciation d'une résistance connue, de celle d'un ressort, par exemple, mesurée par la marche d'une aiguille sur un cadran. Il y a analogie entre cette manière de mesurer l'intensité des forces mécaniques, et celle que j'emploie pour mesurer l'intensité des courants, savoir, par la résistance appréciée qu'oppose à ces courants un fil d'une longueur connue plus ou moins grande.

Digitized by Google

communication avec les pôles de la pile. L'un des bouts de ce fil communique avec le galvanomètre, mis lui-même en relation avec l'un des fils conducteurs de la pile; l'autre fil conducteur de la pile porte une pince métallique, propre à le mettre en contact avec le fil de l'appareil dynamométrique. De cette manière, le circuit est établi, et le courant passe à travers toutes les parties du système.

Maintenant que nous connaissons l'appareil, appliquons-le, et cherchons à établir la comparaison entre les *intensités* de deux couples, indépendamment de leurs *quantités* respectives, qu'il nous est du reste facile de connaître par le procédé indiqué plus haut.

Pour cela, j'ai pris deux couples, l'un de Daniel, l'autre de Bunsen; leurs quantités respectives ayant été trouvées différentes, je les ramenai à l'égalité, et leur fis marquer le même degré au galvanomètre à fil court, en diminuant la surface du plus grand couple, jusqu'à ce que son courant descendît au degré marqué par le plus petit; cela fait, je les fis agir isolément sur le galvanomètre: chacun isolément marqua sans fil dans le circuit, 4°,50.

En intercalant dans le circuit, 20 mètres du fil de l'appareil dynamométrique, le premier couple amena l'aiguille à 3°; le second n'est descendu à ce même point, 3°, qu'après avoir traversé une longueur double de fil intercalé dans le circuit, savoir 40 mètres au lieu de 20 mètres. J'en conclus que l'intensité du couple Daniel, est à l'intensité du couple Bunsen, comme 20 est à 40:

$$\text{Int. D} : \text{Int. B} :: 20 : 40 :: 2 : 4.$$

C'est-à-dire, que l'intensité du couple Bunsen était double de celle du couple Daniel, dans le cas actuel.

J'ai décrit l'application de l'appareil précité, à la mesure des intensités, en indiquant les opérations à faire pour y arriver. Il s'agit maintenant de justifier ces opérations et de montrer qu'elles nous donnent exactement cette mesure.

Je dis d'abord que pour arriver à pouvoir mesurer les intensités de deux courants, il faut commencer par ramener à l'égalité leurs quantités respectives. En effet, que voulons-nous faire? Nous voulons comparer les intensités, indépendamment des quantités des courants, et nous servir pour cela du galvanomètre et des indications que nous fournissent les déviations de l'aiguille aimantée; mais nous n'avons pas besoin de la différence de ces quantités entr'elles. Cette différence serait dans l'appréciation de l'intensité, non seulement une complication, mais même une cause d'erreur car, un surcroît

Digitized by Google

de quantité influe sur l'intensité, comme nous l'avons vu précédemment; et, c'est ce qu'il faut éviter, puisque notre but est de considérer les intensités indépendamment des quantités. Nous y parvenons en ramenant à l'égalité les deux courants, sous le rapport de la quantité accusée pour chacun, par les déviations de l'aiguille du galvanomètre; ces courants devenus identiques sous ce rapport, et marquant le même degré au galvanomètre sans fil introduit dans le circuit, nous nous trouvons dans les conditions convenables pour comparer leurs intensités respectives.

Comment se fera cette comparaison? Comme nous l'avons dit, par la comparaison des résistances différentes qu'ils sont capables de vaincre, en ne perdant l'un et l'autre qu'une même quantité de leur substance; et nous choisissons comme obstacle à opposer à la marche du courant, un fil métallique, dont on peut intercaler dans le circuit une plus ou moins grande longueur, parce que ce mode de faire varier les résistances nous a paru le plus commode, et l'appréciation des intensités rendue par ce moyen plus facile.

Appliquons de nouveau la méthode. Deux couples Daniel ont été amenés à marquer chacun isolément au galvanomètre à fil court, une quantité 5° 20, sans fil dans le circuit; en ajoutant au circuit un fil de $12^{m},50$, ils marquèrent chacun encore isolément, 3° 90; ce qui indique qu'ils avaient la même intensité, puisqu'ils traversaient le même obstacle, ne perdant l'un et l'autre que la même quantité de substance électrique. Les deux couples, ayant la même intensité, furent réunis en série, afin de donner au courant une intensité double. Ce courant n'a marqué au galvanomètre la quantité 3° 90, qu'après avoir traversé un fil d'une longueur de 25 mètres, juste le double de celui dont la résistance réduisait la quantité d'un seul couple à 3° 90. Nous avons pour résultat: l'intensité d'un couple est à l'intensité de deux couples, comme 12,50 est à 25. D'où, les intensités sont entr'elles comme la longueur des fils que les courants traversent, en ne perdant de leurs quantités, ramenées d'abord à l'égalité, que la même portion.

Nous voyons en effet qu'en opérant comme nous l'avons fait, une longueur de fil double nous indique une intensité double; une longueur de fil triple nous indiquerait une intensité triple. Donc, dans ces conditions, la longueur du fil ajouté dans le circuit, nous donne la mesure de l'intensité.

Mais poursuivons, et de nouvelles expériences nous montreront avec plus d'évidence encore l'exactitude de notre méthode d'appréciation des intensités.

Deux courants de quantité différente ont été ramenés sous

Digitized by Google

ce rapport à l'égalité, et ont marqué au galvanomètre, chacun isolément, sans fil intercalé dans le circuit, 4° 50; l'un A avec 20 tours de fil intercalé dans le circuit, a marqué 3°; le second B n'est descendu à ce même degré qu'après avoir traversé un fil de longueur double, savoir 40 tours au lieu de 20; donc nous avons :

$$\text{Int. A} : \text{Int. B} :: 20 : 40 :: 2 : 4.$$

Donc l'intensité du courant B est double de l'intensité du courant A. La preuve que la mesure est exacte, c'est que l'intensité avait été réellement doublée, expressément pour vérifier l'exactitude de la méthode, comme dans l'expérience précédente. De plus, on a opéré dans celle-ci avec d'autres quantités, afin de s'assurer que quelles que soient les quantités, la méthode de comparaison pour les intensités est exacte.

Autre exemple :

Deux courants ont marqué en quantité, sans fil dans le circuit 12° 35; l'un deux A, avec un fil de 15 tours ajouté dans le circuit, à marqué 5° 70; l'autre B de même. Nous avons donc :

$$\text{Int. A} : \text{Int. B} :: 15 : 15.$$

Les intensités des deux courants sont égales. Après avoir traversé 40 tours du même fil, ils marquèrent, l'un comme l'autre, 3° 75.

D'où l'on voit que quand les intensités de deux courants sont égales, elles le demeurent indépendamment de la longueur des fils traversés par les courants.

Autre exemple :

Un courant Daniel marque au galvanomètre à fil court, une quantité de 34°; un courant Bunsen marque 11° 70; l'un et l'autre, bien entendu, sans fil interposé dans le circuit. Voilà leurs quantités respectives. Pour connaître de même leurs intensités respectives, je ramenai le courant Daniel, en diminuant les surfaces du couple, à ne marquer que 11° 70; comme le couple Bunsen. Avec un fil de 20 mètres ajouté dans le circuit, le courant Daniel marqua 5° 40; le courant Bunsen ne marqua 5° 40 qu'après avoir traversé une longueur de 30 mètres de fil. Nous avons donc :

$$\text{Int. D} : \text{Int. B} :: 20 : 30.$$

La différence des intensités est d'un tiers en plus en faveur du couple Bunsen.

Ainsi donc, pour comparer et mesurer les *intensités* de deux

Digitized by Google

ou plusieurs courants, en se servant de l'appareil décrit plus haut, il faut: 1° ramener ces courants à marquer au galvanomètre à fil court, et sans autre fil dans le circuit, des *quantités égales;* 2° interposer dans le circuit, au moyen de la pince métallique dont nous avons parlé, une longueur de fil métallique suffisante, pour s'opposer au passage d'une partie de cette quantité, de manière à amener l'aiguille du galvanomètre à marquer un degré inférieur au degré marqué d'abord. La différence des longueurs de fil qu'il sera nécessaire d'ajouter dans le circuit, pour amener chacun de ces courants à marquer le même degré, sera la différence de leurs intensités respectives, car les intensités sont entre elles comme ces longueurs.

On peut mettre ainsi en lumière des différences d'intensité d'autant plus petites que le galvanomètre sera plus sensible, et la finesse du fil à intercaler dans le courant plus petite. La sensibilité à donner au galvanomètre, comme la finesse du fil de l'appareil dynamométrique, devront toujours être réglées sur la valeur des quantités et des intensités des courants, à la mesure desquels ils devront être employés. On comprend qu'on ne peut employer les mêmes appareils pour des courants très-faibles, que pour des courants très-forts. Ils devront donc être choisis et employés avec discernement, et suivant les conditions déterminées précédemment.

Dans l'emploi de notre méthode, nous avons donc un moyen facile *d'analyser* les courants électriques, d'isoler pour ainsi dire, de considérer, l'une indépendamment de l'autre, leurs qualités distinctes; de comparer dans quelle mesure, dans quelle proportion, dans quels rapports ils possèdent respectivement ces deux qualités, la *quantité*, *l'intensité*, qui, par la différence de ces rapports, donnent aux courants des effets si différents, qu'ils semblent être au premier abord d'une autre nature. Après avoir déterminé ces rapports, et seulement alors, nous aurons une connaissance exacte des courants, et une explication toute naturelle, et aussi satisfaisante que possible de la différence de leurs effets, si elle existe, ou de leur identité; diversité ou identité qu'il nous sera facile, en suivant la route que nous avons tracée, de produire à notre gré, c'est-à-dire, en donnant aux courants, par les moyens ci-dessus décrits, les qualités nécessaires, et dans des proportions respectives appropriées aux effets à obtenir, que ces effets soient chimiques, physiques, ou physiologiques.

—

Digitized by Google

DEUXIEME PARTIE.

Application de la méthode galvanométrique analytique à l'étude de quelques phénomènes voltaïques et électro-magnétiques.

I. On comprend, par ce que nous venons de dire, combien de services peut rendre notre méthode galvanométrique, comme moyen d'analyse, en portant la lumière dans les phénomènes si subtils et souvent si insaisissables de l'électricité voltaïque en général. Nous allons en faire quelques applications particulières.

Par l'emploi de notre méthode, nous avons reconnu et vérifié les lois suivantes : 1° la quantité d'une pile voltaïque égale la somme des quantités de tous les couples dont elle se compose, divisée par le nombre de ces couples, c'est-à-dire, égale la moyenne des quantités de tous les couples.

Exemple : Un couple a marqué au galvanomètre 15° 6 ; un autre 12° 3 ; somme égale 27° 9, qui divisée par 2, nombre des couples, donne pour moyenne 13° 95, quantité marquée au galvanomètre par les deux couples réunis en série : d'où, la loi précitée.

2° L'intensité d'une pile égale la somme des intensités de tous les couples.

Exemple : Un couple Daniel et un couple Bunsen déjà épuisé en partie, ramenés à l'égalité, sous le rapport de la quantité, marquèrent chacun isolément, sans fil dans le circuit, 15°. Avec un fil de 10 mètres de long., le couple Daniel marqua 10° 35. Le couple Bunsen ne marqua 10° 35, qu'après avoir traversé un fil de 13 mètres. Nous avons Int. D = 10

Int. B = 13

Somme des intensités 23

Les deux couples réunis en série, ne marquèrent 10° 35 qu'après avoir traversé 22 mètres de longueur. L'intensité des deux couples en série = 22. Or 22 = 23 — 1. D'où résulte la loi sus-énoncée, avec la modification suivante : l'intensité d'une pile voltaïque égale la somme de toutes les intensités des couples composant la série, moins une quantité, qui, selon moi, représente la résistance que le courant éprouve à traverser la pile elle-même ; dans le cas actuel, deux couples au lieu d'un, estimés en longueur de fil ; le circuit s'est augmenté en effet de ce second couple : le résultat en tient compte.

II. Passons maintenant à l'étude de l'un des problèmes qui se rattachent à l'électro-magnétisme dynamique.

Digitized by Google

Un électro-aimant étant donné, proposons-nous de trouver le courant nécessaire, pour lui faire produire le maximum de force magnétique qu'il puisse produire, au point de vue de l'économie de l'électricité dépensée.

Nous avons vu que lorsqu'il s'agit de faire produire à un courant un effet quelconque, il n'est pas indifférent que ses deux qualités, la *quantité*, *l'intensité*, soient dans un rapport quelconque, l'une à l'égard de l'autre, puisque cet effet change avec ce rapport. Le problème est donc de déterminer non seulement la quantité, mais aussi l'intensité du courant les plus utiles, pour produire *économiquement* le plus grand effet possible.

Soit un électro-aimant composé de trois pièces, deux bobines de fer doux entourées de fil de cuivre recouvert de soie, et reliées par une armature. Cherchons : 1° le maximum de quantité le plus utile, 2° le maximum d'intensité pour cet électro-aimant, au point de vue de la production économique de la force, quant à la dépense de la pile.

Pour cela, j'ai placé l'un des pôles de cet électro-aimant, sous l'une des extrémités du fléau d'une balance, auquel était suspendu un cylindre de fer doux destiné à subir l'influence de ce pôle en regard ; à l'autre bout fut attaché un plateau destiné à recevoir des poids. Lorsqu'on faisait passer les courants dans le fil de l'électro-aimant, l'intensité magnétique développée attirait le cylindre de fer doux, qui, pour obéir à l'attraction exercée sur lui par le pôle en regard, faisait trébucher la balance, jusqu'à ce qu'il rencontrât le pôle lui-même, auquel il restait uni par la force de l'attraction réciproque. Des poids ajoutés dans le plateau de la balance, jusqu'à ce qu'ils fissent équilibre à la force magnétique développée par les courants, me donnaient la mesure comparative des diverses forces obtenues, correspondant aux diverses quantités et intensités du courant essayées.

Le tableau suivant présente les résultats obtenus relativement au maximum de quantité le plus utile pour l'électro-aimant donné.

Quantités du courant exprimées en degrés galvanométriques.	*Poids faisant équilibre à la force magnétique de l'électro-aimant, correspondant aux diverses quantités du courant.*	
28° »	17	grammes.
20° »	17	id.
15° »	14	id.
10° »	14	id.
5° »	10	id.
2° »	4,50	id.

Digitized by Google

Nous voyons par ce tableau, que pour l'électro-aimant donné, le maximum de quantité le plus utile et le plus économique est égal à 5°, puisque, à partir de ce point, la force développée n'augmente que dans une proportion moindre que la quantité d'électricité qu'il faut ajouter pour l'obtenir, de manière qu'en portant au double, au triple, la quantité 5°, savoir, à 10°, à 15°, on ne porte la force développée, 10 gr., qu'à 14 grammes; c'est-à-dire, qu'en triplant la quantité électrique, on n'a pas obtenu même un tiers de force en plus. De même en la quintuplant et même la sextuplant, on n'obtient que 17 grammes. La quantité exprimée au galvanomètre par 5°, est donc le maximum de quantité utile pour l'électro-aimant donné.

Cherchons maintenant à déterminer le maximum d'intensité.

Pour cela, augmentons successivement l'intensité du courant par les moyens connus, soit en disposant en série plusieurs couples, et procédons comme précédemment, au moyen de la balance et du cylindre suspendu, pour connaître et comparer les différentes forces magnétiques obtenues, pour des intensités différentes du courant.

Le tableau suivant nous montre les résultats obtenus.

Nombre des couples employés.		*Poids faisant équilibre à la force magnétique développée par les intensités différentes.*
Quantité de chacun des 3 couples : 5°	1 couple.	a donné 10 grammes.
	2 couples en série	ont donné 35 id.
	3 couples en série	. . id. 97 id.
1 couple marquant 5° 6, et un autre marquant 12° 3 en quantité, réunis en série		. . id. 62 id.

Nous voyons par ces tableaux qu'une addition d'intensité dans la pile nous donne des résultats bien supérieurs à ceux obtenus par une addition de quantité, pour la production de la force magnétique dans l'électro-aimant donné. Trois petits couples marquant chacun en quantité 5°, qui, réunis en série, donnent un courant d'une intensité triple environ (1), de l'intensité d'un seul, produisent une force faisant équilibre à 97 grammes, tandis qu'un grand couple marquant 28°, c'est-à-dire, ayant une surface presque double de celle des trois pe-

(1) Je m'étais assuré d'abord que chacun de ces couples avait une intensité pareille, au moyen de la méthode décrite précédemment, de sorte qu'en les réunissant en série ils devaient avoir une intensité triple, à peu de chose près.

Digitized by Google

tits couples, ne produit qu'une force faisant équilibre à 17 grammes.

De plus l'intensité de trois couples n'est peut-être pas le maximum cherché pour l'électro-aimant donné; il nous est facile de nous en assurer, en ajoutant de nouveaux couples dans la série, jusqu'à ce que la force n'augmente plus que dans un rapport moindre que celui observé jusque là, et par conséquent en disproportion avec la dépense d'intensité qu'il faudrait faire pour l'obtenir. Ce point atteint, nous avons le maximum d'intensité cherché.

Nous nous sommes en outre demandé si des couples d'une quantité plus grande que 5° réunis en série, ne nous donneraient pas plus de résultats que les premiers; la seconde partie du tableau précédent nous donne la réponse. Ainsi 2 couples dont l'un marquait en quantité 15°,6, et l'autre 12°,3, ensemble 27°,9, réunis en série ne nous ont donné que 62 grammes de force, tandis que 3 couples marquant chacun séparément 5°, ensemble 15° en quantité, c'est-à-dire, près de moitié moins, nous ont donné 97 grammes. On voit quel avantage peut résulter de l'emploi de courants ainsi appropriés à l'électro-aimant qu'ils doivent mettre en action.

Cette seconde partie du tableau est comme la preuve de la justesse du procédé pour arriver à la solution du problème proposé.

Résultats donnés par d'autres électro-aimants désignés dans les tableaux suivants par les numéros 1, 2, 3, 4.

TABLEAU RELATIF AU MAXIMUM DE QUANTITÉ.

	Quantités du courant.	*Poids faisant équilibre à la force obtenue par chaque quantité.*	
N° 1.	2°,50	53 »	grammes.
	5° »	126 »	id.
	10° »	165 »	id.
	15° »	181,30	id.
	20° »	187,30	id.
	25° »	189,50	id.
N° 2.	2°,50	52 »	id.
	5° »	129 »	id.
	10° »	188 »	id,
	15° »	207,50	id.
	20° »	219 »	id.
	25° »	216 »	id.
N° 3.	2°,50	152 »	id.
	5° »	320 »	id.
	10° »	334 »	id.
	20° »	342 »	id

Digitized by Google

N° 4.	2° 50	13, 50	id.
	5° »	21 »	id.
	10° »	26 »	id.
	15° »	30 »	id.
	20° »	31 »	id.

TABLEAU RELATIF AU MAXIMUM D'INTENSITÉ.

NOMBRE DE COUPLES ARRANGÉS EN SÉRIE, OU INTENSITÉ DU COURANT.		POIDS FAISANT ÉQUILIBRE A LA FORCE OBTENUE POUR DES INTENSITÉS DIFFÉRENTES.	
N° 1.	1 couple marquant 5°	126 »	grammes.
	2 couples id.	171 »	id.
	3 couples id.	183 »	id.
N° 2.	1 couple id.	129 »	id.
	2 couples id.	164, 30	id.
	3 couples id.	175 »	id.
N° 3.	1 couple id.	320 »	id.
	2 couples id.	670 »	id.
	3 couples id.	743 »	id.
N° 4.	1 couple id.	21 »	id.
	2 couples id.	25 »	id
	3 couples id.	26, 25	id.

La *quantité* maxima est 5°, d'après le tableau, pour les quatre fers doux.

L'intensité maxima s'obtient au moyen d'un couple seulement pour les numéros 2 et 4, et au moyen de deux couples pour les numéros 1 et 3. Ce résultat se trouve en faisant sur les chiffres de ces deux tableaux les mêmes raisonnements que nous avons faits précédemment sur ceux des premiers.

Nous avons donc, dans la méthode précédemment développée, un moyen facile de résoudre, pour n'importe quel électro-aimant, le problème proposé. On comprend que cette méthode peut s'appliquer à tout système électro-dynamique, soumis à l'action des courants électro-chimiques, et en général à tout système d'appareils ayant pour but de produire un effet quelconque au moyen de ces courants. En effet, tout ce qui précède entraîne évidemment cette conclusion, qu'il faut quand on se sert des courants, toujours approprier, proportionner leur *quantité* et leur *intensité* aux effets que l'on veut produire, sous peine de dépenser beaucoup plus que le nécessaire, ou de ne pas atteindre le but qu'on se propose.

On voit donc combien il est important de connaître et d'apprécier ces deux qualités dans les courants, ces deux éléments qui constituent leur force et dont les proportions diverses peuvent différencier leurs effets à l'infini. Notre méthode et

Digitized by Google

nos appareils galvanométriques tendent directement et principalement à ce but. Par leur moyen, on parviendra à pénétrer plus intimement dans les mystères de l'électricité, à approfondir les propriétés encore si obscures, malgré les éminentes découvertes de nos physiciens modernes, de cet agent général de la nature, dont l'emploi si restreint encore, en comparaison du rôle qu'il remplit dans le monde, nous a doté déjà de si utiles, de si magnifiques bienfaits, et qui est appelé dans les desseins de la Providence à rendre, je le crois, à l'humanité de plus grands et de plus signalés services.

Digitized by Google

D'UNE APPLICATION

DE LA COHÉSION DES LIQUIDES EN MÉCANIQUE,

Par M. DAVAINE.

—

Vers le commencement du siècle, deux mécaniciens, Lanz et Bétancourt, ont eu la pensée de réunir, dans un tableau synoptique, les dessins des organes usités de leur temps pour opérer les transformations de mouvement. C'était offrir d'un coup d'œil, à l'esprit des constructeurs, tous les éléments dont se composent les machines, ceux du moins qui transmettent l'action du moteur à l'outil, et qui servent à lui imprimer et à régler sa direction, sa vitesse et son énergie. Les services des machines sont tellement appréciés aujourd'hui qu'il serait superflu d'essayer de faire ressortir la valeur des richesses intellectuelles entassées dans un tel trésor. Mais ce tableau contient encore un bon nombre de cases vides, et celles qui sont remplies ne satisfont pas toujours. Une solution en effet ne peut suffire à tous les cas, parceque tous les cas ne sont pas semblables, et le constructeur, aux prises avec la difficulté, n'a que trop à se plaindre de l'insuffisance des moyens connus. Elle se révèle dans la complication des machines les plus usitées; elle éclate surtout dans le mouvement des fluides, fussent-ils à l'état liquide. Le récepteur de la force motrice produite par une chute d'eau est un appareil assez compliqué, faisant perdre de 20 à 30 pour % de la force motrice; les machines à élever l'eau ne sont pas moins compliquées et n'occasionnent pas de pertes moindres. C'est dès lors un problème fort délicat pour le constructeur que d'opérer sur des liquides, et l'extrême mobilité de leurs molécules ne fait souvent qu'ajouter à la difficulté. Comment résoudre par exemple la question suivante : Etant donnée une fontaine débitant six litres par seconde sous une pression de deux atmosphères, en transformer le mouvement de manière à augmenter le volume insuffisant du jet aux dépens de la pression qui est surabondante ?

Le tableau synoptique n'offre pour cette solution que des appareils où les corps solides participent au mouvement du liquide pour le transmettre ou le transformer; de là, des constructions dispendieuses, des frottements, du graissage, de

Digitized by Google

l'usure, de la surveillance, en un mot, un entretien coûteux et, qui pis est, une grande déperdition de force motrice.

A l'examen de ces appareils, on est frappé tout d'abord d'une observation; c'est qu'ils utilisent plus ou moins le poids, la mobilité, l'incompressibilité, ou même l'élasticité du liquide; mais aucun sa cohésion; elle n'y agit que comme résistance, comme obstacle, par les frottements qu'elle occasionne. J'ai pensé qu'elle pouvait être utilisée comme moyen de transmission de mouvement et, étant alors retenu par mon service loin du lieu où s'établissait la fontaine à transformer, j'ai prié M. Coupey, conducteur des Ponts-et-Chaussées, dont l'esprit d'observation et l'intelligence m'étaient connues, de faire les expériences rapportées ci-après, en profitant de l'eau de la conduite et de sa pression. Je cite textuellement le rapport de M. Coupey pour plus d'exactitude.

Lille, le 4 Mars 1844.

Je me suis servi pour les expériences, d'une demi pipe de 0^m 57 de profondeur, jointe à la conduite par un tuyau en S de 0^m 006 de diamètre intérieur, ainsi que le représente la figure 1re ci-contre. A ce tube était joint (le bord de la cuve entre deux) le tube à tubulures M formé de deux tuyaux de 0^m 06 de diamètre intérieur et terminé aux extrémités par des collets de 0^m 15 de diamètre, le collet inférieur distant de 0^m 015 du fond de la cuve.

Première expérience (fig. 1).

Cette expérience a été faite au moyen de deux tuyaux en cuivre C, D (fig. 1.); le premier, placé sur le collet supérieur du tube à tubulures, et l'autre marqué D passant au travers du tube à tubulures et du tuyau C, et se terminant à la hauteur de ce dernier tuyau; ce tuyau D était joint au collet inférieur du tube à tubulures. La cuve étant pleine, j'ai fait passer l'eau de la conduite par le tuyau à tubulures et par le tube C. En quinze minutes, l'eau a baissé de 0^m 095 dans la cuve, ou de 54 litres, qui ont été aspirés par la colonne d'eau venant de C.

La hauteur du jet au commencement de l'expérience
était de . . . . . 4^m 40;
à la fin de . . . . . 3^m 00.

Il est à remarquer que pendant cette expérience, il faisait un grand vent et que l'eau retombait en petite partie dans la cuve.

J'ai recommencé la même expérience le jour suivant par un

Digitized by Google

temps calme: le jet était oblique et il n'y avait pas d'eau qui retombât dans la cuve; en 15 minutes, l'eau a baissé de 0m 15 de hauteur dans la cuve. Capacité vidée, 86 litres.

La hauteur du jet au commencement de l'opération était de 5m 00;
à la fin de . . . . . 3m 00.

J'ai fait ensuite entièrement vider la cuve, l'air pouvait passer par le tuyau D, le jet s'est maintenu à 3m de hauteur.

Deuxième et troisième expériences (fig. 2).

Avec les tuyaux A et B, le tuyau A joint au-dessus de la tubulure, le tuyau B joint au-dessous de la tubulure, et traversant le tuyau A; la cuve pleine; en cinq minutes il y a eu retour d'eau du tuyau A par le tuyau B de 135 litres.

La hauteur du jet par le tuyau A était de 0m 60.

J'ai placé ensuite au-dessus de A un petit tuyau, (fig. 2.) de 0m 30 de hauteur et se terminant en haut par un diamètre de 0m 01; la hauteur du jet était de 6m 50, mais il n'y avait pas plus de la moitié de l'eau de la conduite qui sortit en jet; le surplus faisait retour d'eau dans la cuve par le tuyau B.

Quatrième expérience (fig. 4).

Avec les tuyaux D et B, le tuyau B joint au-dessus de la tubulure, le tuyau D joint au-dessous et, prenant l'eau de la cuve, ce tuyau arrivait à sa partie supérieure à 0m 10 plus bas que le tuyau B.

La cuve étant pleine en 15 minutes, l'eau a baissé de 0m 43 dans la cuve, ce qui fait 227 litres environ d'eau enlevée.

Hauteur du jet au commencement de l'expérience 4m 60;
à la fin . . . . . 4 20.

J'ai continué à laisser sortir l'eau de la conduite après les 15 minutes ci-dessus, et 3 minutes après, la cuve était vidée jusqu'au niveau du collet inférieur du tube à tubulures. Aussitôt que l'air a pu s'introduire dans le tuyau D, et que la cuve ne pouvait plus fournir d'eau à ce tuyau, le jet s'est élevé à 7m 35.

Cinquième expérience (fig. 5).

Expérience avec les tuyaux C et B, ce dernier placé à l'intérieur et assemblé en dessous du tube à tubulures; retour d'eau dans la cuve. Hauteur du jet 3m 00.

Digitized by Google

Sixième expérience (fig. 6).

Expérience avec les tuyaux D et B, le tuyau B étant placé à l'intérieur et assemblé en dessous du tube à tubulures.
Retour d'eau considérable par ce dernier tuyau.

Septième expérience (fig. 7).

Avec les tuyaux B et D, celui B allongé de 0m 50, l'allonge ayant 0m 01 de diamètre intérieurement dans toute sa longueur. Le tuyau D a été joint au-dessous du tube à tubulure, celui B enveloppant D et joint au-dessus de la tubulure.
La cuve étant pleine, l'eau de la conduite venait par B; il y avait retour d'eau dans la cuve par le tuyau D.

Huitième expérience (fig. 8).

Le tuyau B ayant été réduit à 0m 60 de hauteur, il y a eu également retour d'eau, mais moins considérable.

Neuvième expérience (fig. 9).

Le tuyau B ayant été réduit à 0m 44, et dépassant le tuyau D de 0m 04; la cuve étant pleine, en dix minutes l'eau a baissé de 0m 36 dans la cuve, laquelle quantité a été aspirée par B (198 litres); la hauteur du jet au commencement de l'opération était de 4m 60; cette hauteur s'est maintenue jusqu'à la fin des dix minutes. Il a fallu quatre minutes et demie de plus pour vider la cuve jusqu'au niveau du dessous du tube à tubulures, et à la fin de ce dernier temps, le jet avait 4m 40 de hauteur.
Lorsque le tuyau D n'a plus aspiré l'eau qui était au niveau du dessous du tube à tubulures, le jet s'est élevé par B à 7m 30; j'ai mis un obturateur en cuir au-dessous de D; le jet s'est également maintenu à 7m 30; l'air qui entre par le tuyau D (la cuve étant vide) n'influe donc en rien sur la hauteur du jet.

Dixième expérience (fig. 10).

Le tuyau B a ensuite été réduit à la hauteur de D, c'est-à-dire, que sa hauteur a été réduite à 0m 40; il avait alors 0m 16 de diam. supérieur; la cuve étant vide, le jet sortant par B et venant de la conduite, était de 7m de hauteur. Ce jet retombait en parapluie.

Digitized by Google

J'ai mis un obturateur en cuir au-dessous de D; la hauteur du jet est restée la même.

J'ai alors fait remplir la cuve; la hauteur du jet était de 6m 00.

J'ai fait aller l'eau de la conduite pendant dix minutes par le tuyau B; l'eau est restée stationnaire dans la cuve.

Onzième expérience (fig. 11).

Le tuyau B a ensuite été raccourci de 0m 02, de telle sorte qu'il arrivait à 0m 02 plus bas que D; ce dernier étant toujours assemblé au-dessous du tube à tubulures, la cuve étant pleine; la hauteur du jet a varié entre 7m et 7m 50.

L'eau est restée stationnaire dans la cuve.

Douzième expérience (fig. 12).

Expérience faite avec les tuyaux E, D, le tuyau D placé à l'intérieur et assemblé au bas de la tubulure, le tuyau intérieur E prenant l'eau de la conduite, et ce dernier tuyau enveloppé d'un autre E′ dont la base formait une sorte de boule percée de trous de manière à être en communication avec l'eau de la cuve. Ainsi assemblé, le tube D se trouvait à sa partie supérieure 0,10 plus bas que le dessus de E.

La cuve étant pleine, j'ai fait passer l'eau de la conduite par le tuyau intérieur E; en cinq minutes, l'eau de la conduite a fait retour par le tuyau D, de 92 litres.

Treizième expérience (fig. 13).

J'ai fait ensuite une autre expérience avec le tuyau double EE′ seul avec obturateur dans le bas du tube à tubulures, de sorte que le tuyau E′ n'avait de communication avec la cuve que par sa base percée de trous, ledit tube double assemblé sur le dessus du tube à tubulures.

La cuve étant pleine et faisant passer l'eau de la conduite par le tuyau intérieur E, l'eau est restée stationnaire dans la cuve.

Quatorzième expérience (fig. 14).

Avec les tuyaux C et F, le tuyau C percé de trous au nombre de 34 sur 0m 09 de hauteur, chaque trou ayant 0m 007 de diamètre; ledit tuyau joint à la partie supérieure du tube à tubulures; la partie inférieure du tube à tubulures étant bouchée par un obturateur; le tuyau F ayant 0m 20 de hauteur, 0m 03 de diamètre inférieur et 0m 022 de diamètre supérieur;

Digitized by Google

ce tube recevait l'eau de la conduite et était assemblé et joint au-dessus du tube à tubulures; le tube F ne pouvait aspirer l'eau de la cuve que par les trous de C.

La cuve étant pleine, j'ai fait passer l'eau de la conduite par le tube à tubulures et par le tuyau F; en une minute 1/4, l'eau de la cuve a baissé de 0^m 15; c'est-à-dire, qu'il en est sorti, par le tube C, 86 litres, en même temps que l'eau de la conduite.

Au commencement de l'opération et pendant toute sa durée, la hauteur du jet était de 4^m, mais quand l'eau de la cuve a été au niveau des petits trous du tube C et que conséquemment le tuyau C n'aspirait plus d'eau de la cuve, la hauteur du jet était de 7^m 30.

J'ai recommencé de nouveau cette opération et j'ai obtenu le même résultat en une minute 1/2.

La cuve étant pleine et l'eau de la conduite arrivant par F, j'ai fait remettre de l'eau dans la cuve au fur et à mesure qu'il en partait par le tuyau C, et en cinq minutes 3/4, il a fallu pour maintenir le niveau constant dans la cuve, il a fallu, dis-je, y verser 3 hectolitres 50 litres.

Quinzième expérience (fig. 15).

Avec les tuyaux C et F, disposés comme à l'expérience précédente, mais en place d'obturateur, dans le bas du tube à tubulures, j'ai fait placer un tube de 0^m 65 de hauteur, ayant 0^m 01 de diamètre à sa base et 0^m 007 à sa partie supérieure, et arrivant à la hauteur du tube C. J'ai fait ensuite passer l'eau de la conduite par le tube F; l'eau de la cuve a été en même temps enlevée par le jet et en quantité de 0^m 15 de hauteur de la cuve, ou de 86 litres en une minute.

Même opération renouvelée en une minute 1/4, même résultat qu'à l'expérience précédente.

Hauteur du jet au commencement de l'opération . 4^m 20
id. lorsque l'eau de la cuve était abaissée à la hauteur des trous du tuyau C. . . . . 6^m 50

Seizième expérience (fig. 16).

Même opération avec les tuyaux précédents, mais le petit tuyau intérieur de 0^m 65 étant raccourci de 0^m 20 et mis à la hauteur du tuyau F.

La cuve étant pleine, j'ai fait passer l'eau de la conduite par le tuyau F; en une minute 1/4, elle a baissé de 0^m 15 dans la cuve, soit 86 litres d'eau enlevés hors de la cuve.

Digitized by Google

Tuyau C { *diam. sup. 0. 03.* / *diam. inf. 0. 06.* / *hauteur 0. 40.* }

Tuyau D { *diam. sup. 0. 01.* / *diam. inf. 0. 03.* / *hauteur 0. 65.* }

FIG. 1.

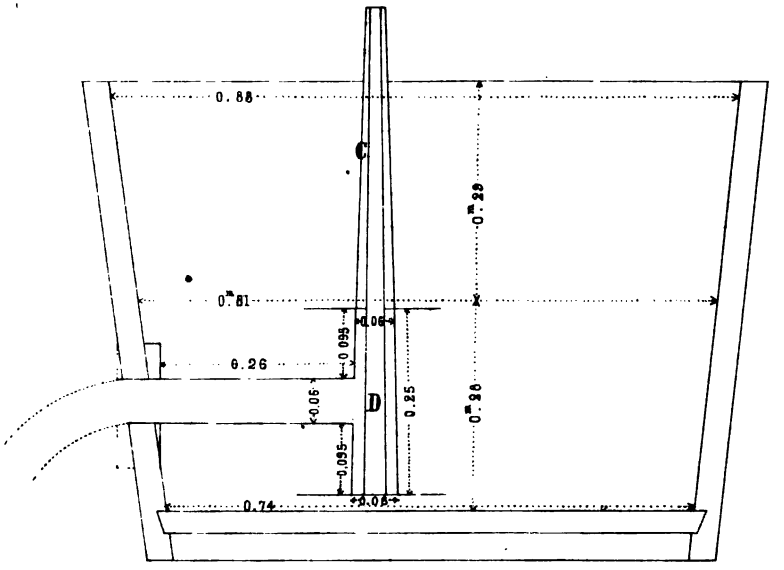

1re Expérience.

Échelle de 0.001 pour 0.01.

Lith. d'Alphonse Brissy, Arras.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH

Digitized by Google

Tuyau A.' { diam. sup. 0, 01 / diam. inf. 0, 04 / hauteur 0.30

Tuyau A." { diam. sup. 0.04 / diam. inf. 0.06 / hauteur 0 30.

Tuyau A { diam. sup. 0.04 / diam inf. 0.04 / hauteur 0.70.

Tuyau B { diam. sup. 0.015 / diam. inf. 0.03 / hauteur 0.50

Le tuyau A plus le tuyau A" est désign
sous le nom de tuyau A au rapport.

FIG. 2 & 3.

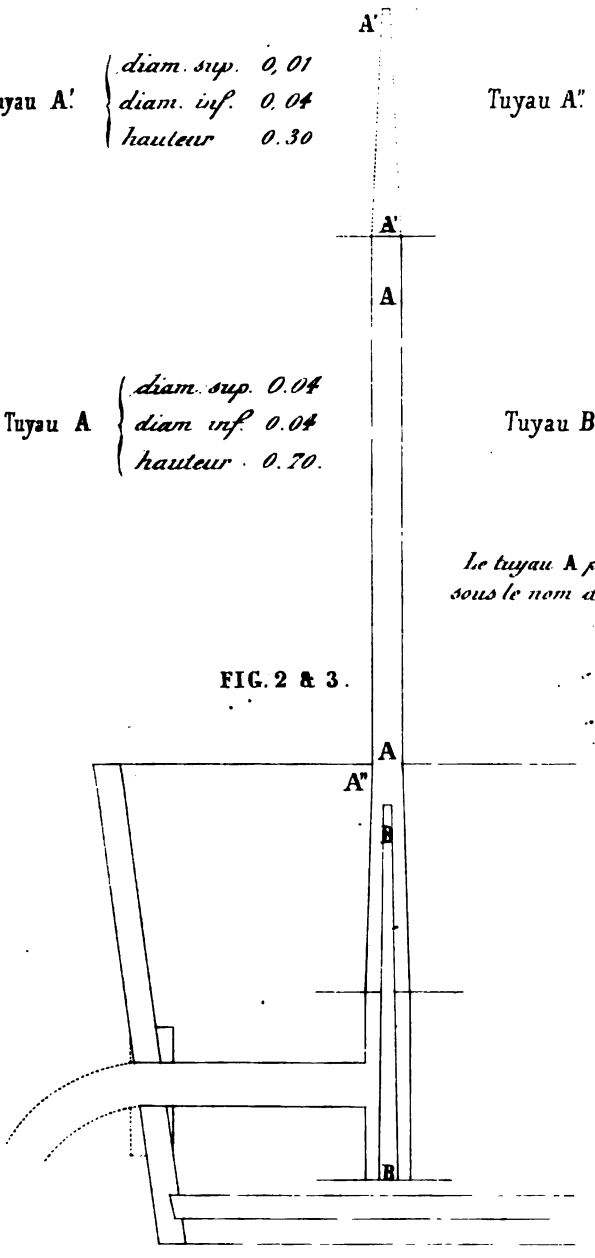

2e & 3e Expérience.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH

Digitized by Google

FIG. 4.

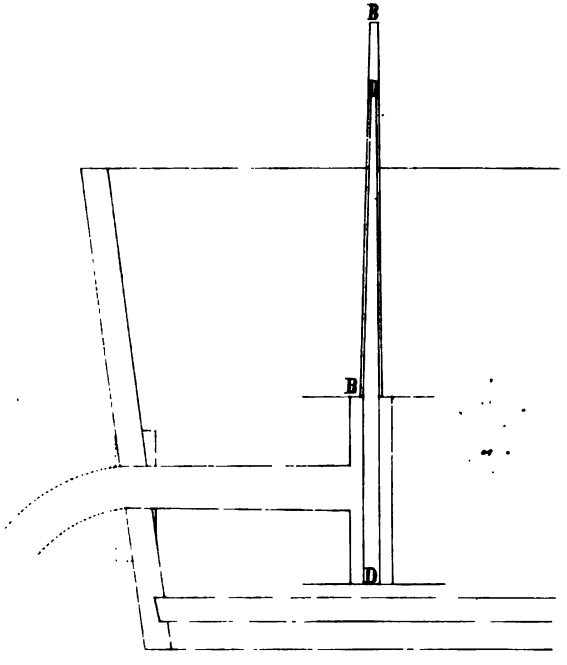

4.e Experience.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

FIG. 5.

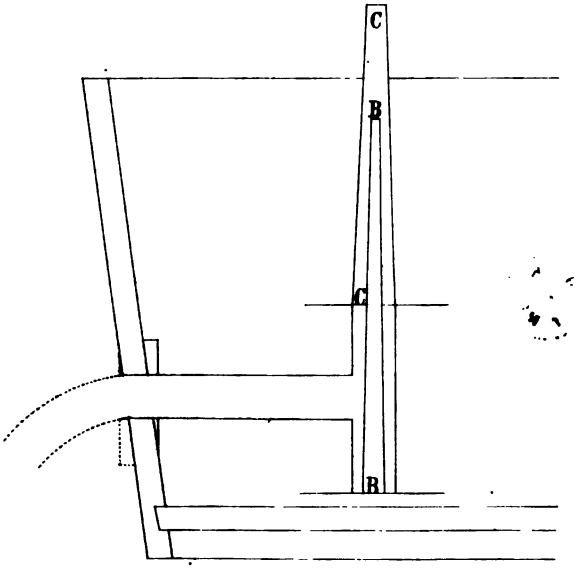

5^e^ Expérience.

Digitized by Google

Digitized by Google

FIG. 6.

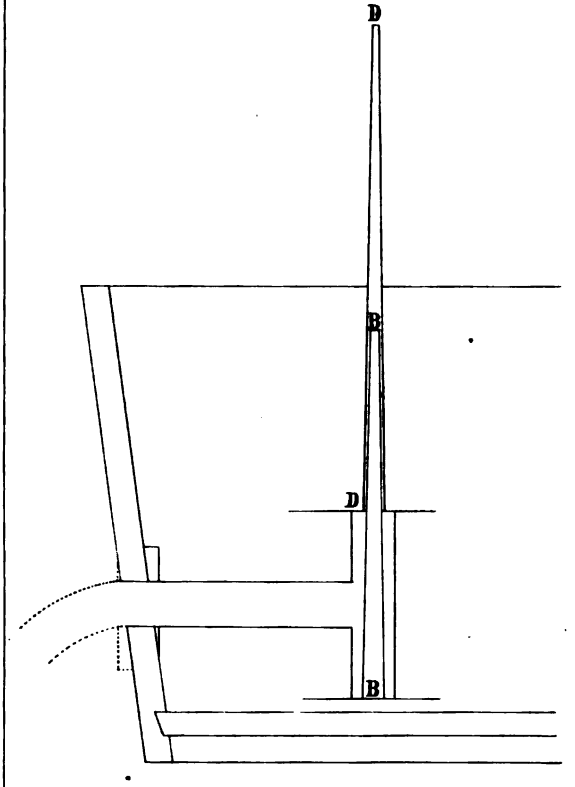

6.e Expérience.

Digitized by Google

UNIV. OF M.

Digitized by Google

FIG. 7

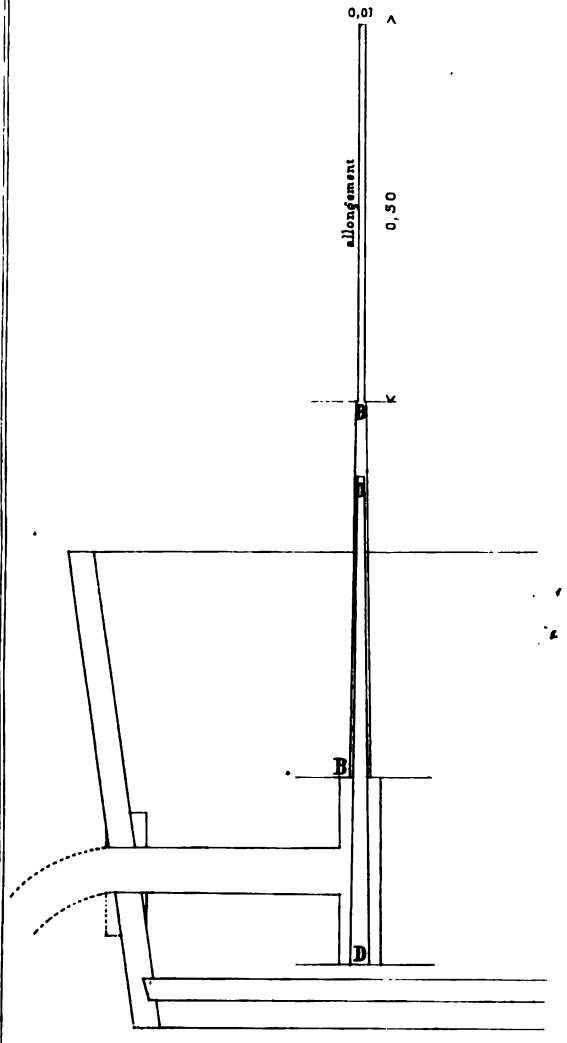

7e Expérience.

Digitized by Google

Digitized by Google

FIG. 8.

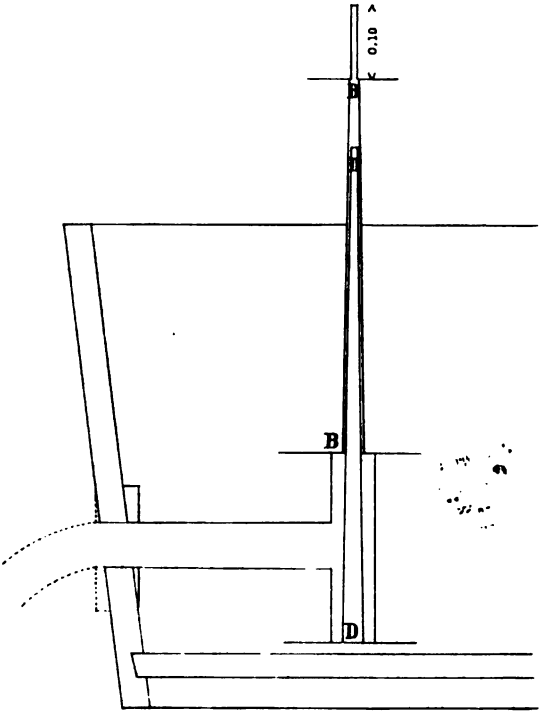

8e. Expérience.

Digitized by Google

Digitized by Google

FIG. 9.

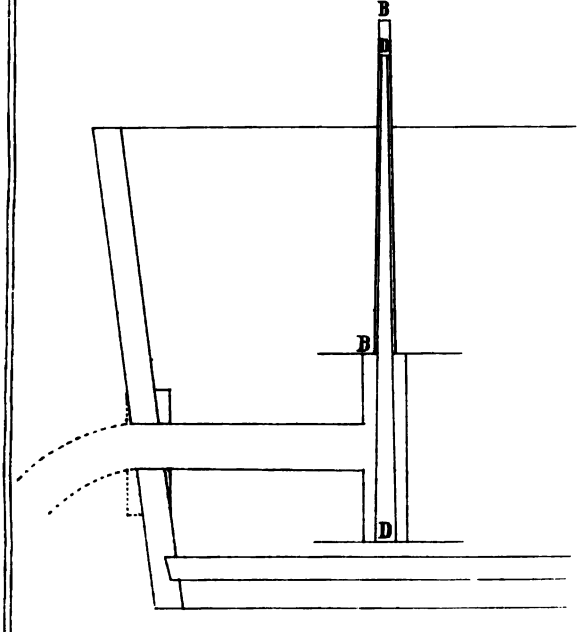

9e. Expérience.

Digitized by Google

UNIV OF MICH

Digitized by Google

FIG. 10.

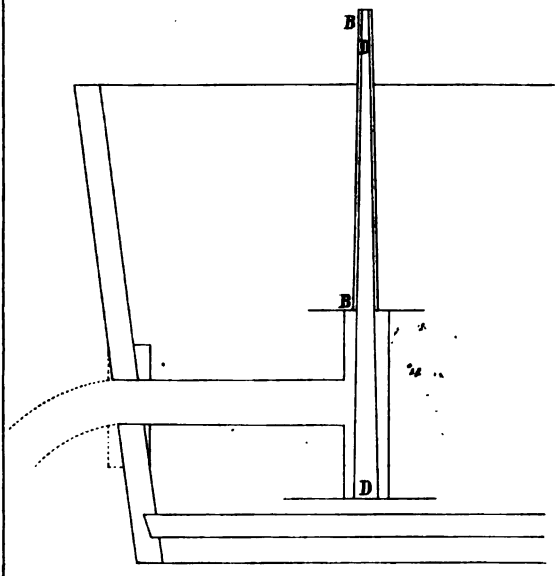

10^e. Expérience.

Digitized by Google

Digitized by Google

FIG. 11.

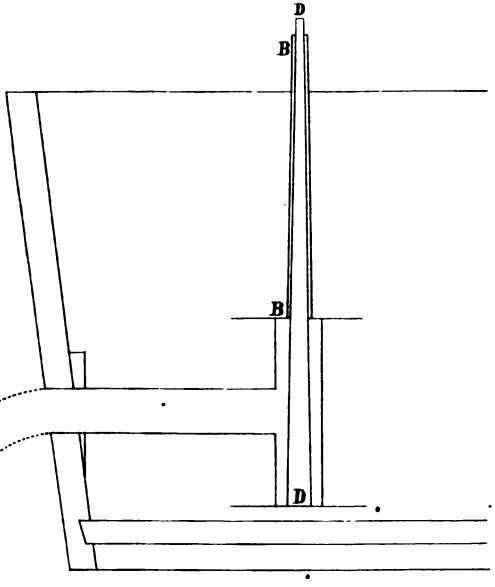

11e. Expérience.

Digitized by Google

UNIV OF MICH.

Digitized by Google

FIG. 12.

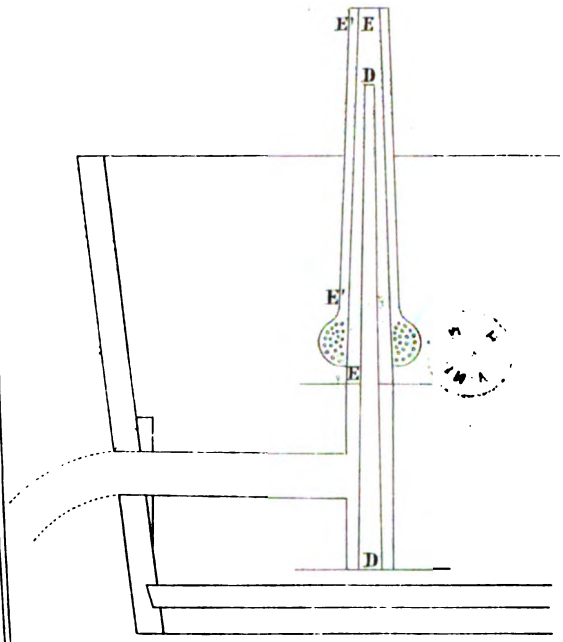

12e Expérience.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

FIG. 13

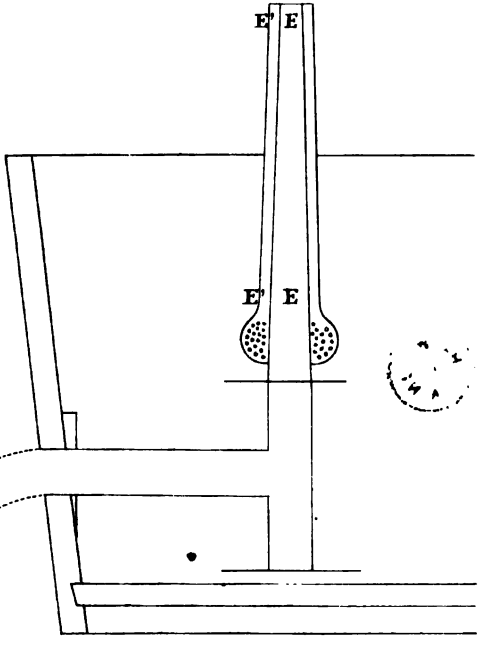

13e Expérience.

Digitized by Google

Digitized by Google

FIG. 14.

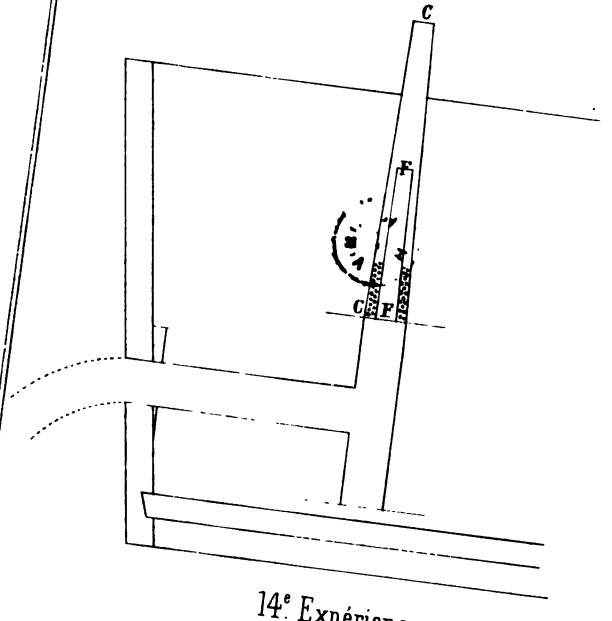

14e Expérience.

Digitized by Google

UNIV. OF CT.

Digitized by Google

FIG. 15.

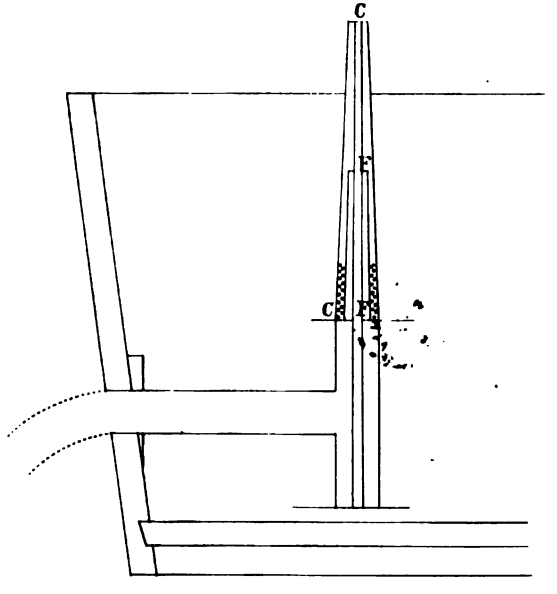

15ᵉ Expérience.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

FIG. 16.

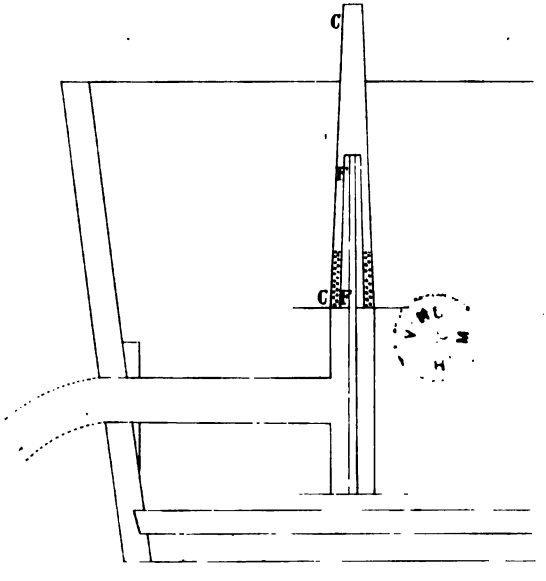

16e. Expérience.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

L'opération ayant été renouvelée, j'ai obtenu le même abaissement en une minute.

Hauteur du jet au commencement de l'opération, c'est-à-dire, la cuve étant pleine . . . . . 4m 20.

Hauteur du jet lorsque l'eau se trouvait abaissée dans la cuve au niveau des trous du tube C . . 8m 40.

Ces expériences montrent que, dans une conduite, il peut y avoir, selon les circonstances, pression ou succion, et c'était un phénomène intéressant à constater. Au point de vue scientifique, elles sont incomplètes. Le temps et l'occasion m'ont manqué jusqu'ici pour déterminer, par voie expérimentale, les formes qui donnent le maximum d'effet utile; mais pour la question que je m'étais posée, les recherches étaient suffisantes. J'avais un appareil qui me permettait de transformer, sans frais, sans entretien ni surveillance, et surtout sans frottements, un jet trop élancé, en un autre plus volumineux, et je pus faire choix des dispositions définitives. Ce n'était pas un but assez frivole d'agrément que je m'étais attaché à poursuivre. Il y en avait un autre plus sérieux que les chimistes recommandent; je voulais aérer l'eau destinée à l'alimentation d'une ville. Il fallait donc la projeter dans l'atmosphère et après sa chute l'y relancer encore. J'y réussis au-delà de mes espérances.

Chacun sait que l'eau d'un bassin, si elle s'échappe par un orifice dans une direction verticale, tend à remonter au niveau du bassin, mais qu'elle ne peut y parvenir à cause de la résistance de l'air, des chocs et des frottements; j'avais trouvé le moyen de compenser ces pertes en introduisant dans le jet un filet d'eau ayant une pression supérieure et entraînant, grâce à la cohésion, toute la masse à une plus grande hauteur que sa vitesse initiale ne lui aurait fait atteindre. Je pus ainsi la faire retomber dans le bassin pour recommencer sans cesse la même évolution et l'aérer de plus en plus.

Finalement, je transformai une fontaine qui n'avait qu'un seul jet en une autre qui en avait dix-sept et qui avec un petit volume d'eau produisait relativement un très-grand effet.

J'ai pensé qu'à une époque où l'étude de la mécanique est devenue populaire, et où les villes s'imposent généralement de grands sacrifices pour leurs approvisionnements d'eau, ces quelques détails n'auraient pas été entièrement dépourvus d'intérêt.

Digitized by Google

MÉMOIRE SUR LES INSECTES

NUISIBLES A L'AGRICULTURE,

Par M. J. MACQUART,

Président des 1re et 6e sections réunies.

Parmi les questions portées au programme du Congrès est celle-ci :

« Faire connaître les diverses espèces d'insectes qui causent » des dégâts à l'agriculture et à ses produits récoltés; déter- » miner l'état de larve ou d'insecte parfait dans lequel ils » commettent ces dégâts, et indiquer les meilleurs moyens » de les combattre. »

Ce sujet est vaste; il est important; s'il ne peut être encore traité que d'une manière insuffisante, il peut déjà l'être utilement.

Le sujet est vaste. Comme tout le règne végétal est en proie aux insectes, aucune de nos cultures n'est à l'abri de leurs déprédations et toutes les parties de la végétation y sont exposées: les racines, les tiges, les feuilles, les fleurs, les graines, les fruits sont diversement attaqués, rongés, détruits. Souvent chacune de ces parties, dans le même végétal, nourrit plusieurs espèces dévastatrices. Les arbres surtout en comptent un grand nombre. Le chêne sert de berceau et d'aliment à plus de trois cents espèces, dont chacune est représentée par une multitude d'individus.

Le sujet est important. Toutes les productions de notre sol paient tribut à la voracité des insectes; les céréales surtout subissent souvent de grands dégâts, tant dans l'état de végétation que dans les grains récoltés, et la perte éprouvée par l'agriculture en France n'est pas évaluée à moins de deux cents millions par année.

Mais, avant d'aborder ce sujet, il nous paraît nécessaire de donner aux cultivateurs quelques notions sur les insectes en général, afin de leur faciliter la connaissance des espèces nuisibles et de leur donner un aperçu du rôle que ces petits êtres jouent dans l'économie générale de la nature, pour leur apprendre la cause des déprédations qu'ils ont à combattre.

Digitized by Google

Les insectes sont de petits animaux sans vertèbres, dont le corps est formé de plusieurs articles, qui ont six pattes, ordinairement quatre ailes, et deux petites cornes, appelées antennes, sur le devant de la tête. Ils jouissent le plus souvent des cinq sens comme les animaux supérieurs, et la même analogie se montre dans l'organisation intérieure, appropriée aux grandes fonctions vitales du système nerveux et musculaire, de la respiration, de la circulation, de la nutrition, de la génération. Ils se multiplient par des œufs déposés par les femelles, qui passent ordinairement par deux états très-différents avant d'arriver à l'état adulte: celui de larve ou de chenille, appelé vulgairement ver, et celui de nymphe ou de chrysalide immobile. Ils se nourrissent au moyen d'une bouche munie de mâchoires ou de trompe; ils ne croissent que dans le premier état, et la nourriture qu'ils prennent dans le troisième ne sert par conséquent qu'à alimenter leur vie.

Les insectes présentent une grande unité de composition, mais il s'y joint une diversité infinie de modifications, dans laquelle on distingue cependant un petit nombre de types secondaires, de manières d'être particulières qui ont donné lieu à la formation d'autant d'ordres caractérisés par le nombre et la disposition des ailes; telles sont celles des insectes à étuis, ou coléoptères dont les ailes supérieures épaissies servent à garantir les inférieures; les papillons ou lépidoptères dont les ailes sont couvertes et colorées de petites écailles semblables à de la poussière; les insectes dont les ailes s'unissent deux à deux ou hyménoptères; ceux qui n'en ont que deux ou diptères, et quelques autres.

Considérés sous le rapport du rôle qu'ils jouent dans la nature, les insectes présentent un grand intérêt. Placés par leur organisation au plus haut degré des animaux inférieurs, ils constituent l'un des anneaux de la chaîne des êtres qui nous montrent le mieux la gradation de la création. L'absence d'intelligence est compensée, chez eux, par un instinct qui excite notre admiration et confond notre raison. Malgré leur petitesse, ils sont par leur nombre investis des attributions les plus importantes: ils contribuent, par l'extrême multiplicité de leurs larves aquatiques à maintenir la pureté des eaux en absorbant les substances délétères qui les corrompraient trop souvent; ils entretiennent la salubrité de l'air en hâtant la dissolution des plantes et des animaux que la vie abandonne, avec une activité telle que Linnée a pu dire sans trop d'exagération que trois mouches, par leur voracité et leurs générations sans cesse renaissantes, pouvaient mettre moins de temps qu'un lion à dévorer le cadavre d'un cheval; ils restreignent la surabondance des plantes et

Digitized by Google

des animaux inférieurs qui, par leur prodigieuse fécondité, envahiraient la terre et détruiraient l'équilibre entre les êtres vivants. Ils servent à leur tour de nourriture aux races supérieures qui en font une consommation prodigieuse; mais autant la vie des individus est prodiguée, autant l'existence des espèces est protégée, et aucune classe ne nous présente le bienfait de la vie répandu avec autant de profusion et sans cesse renouvelé par des générations successives. La balance ne se maintient même souvent que par la guerre que les insectes se font entre eux.

Nous venons de dire que l'action qu'ils exercent sur les végétaux est double : ils sont destinés à coopérer à la dissolution des végétaux morts et dépérissants, et l'on sait avec quelle merveilleuse activité toute la race lignivore remplit ses fonctions. Ils sont aussi appelés à prévenir le débordement des plantes envahissantes et à maintenir l'équilibre entre les espèces. Cette action ne produit ordinairement qu'un effet inaperçu sur les végétations spontanées des forêts et des prairies, où la diversité des végétaux est plus ou moins grande; mais, dans nos cultures, où nous accumulons une seule espèce sur un même champ, nous déterminons l'affluence des insectes qui lui sont affectés; la multiplication en est proportionnée aux moyens d'existence, et il en résulte les ravages qui viennent nous enlever les fruits de nos travaux.

Pour combattre efficacement ce fléau, il faudrait les efforts réunis de l'agriculture et de l'entomologie; mais jusqu'ici l'une et l'autre se sont trop peu entendues pour obtenir des résultats importants; l'agriculture se borne encore sous ce rapport à quelques pratiques routinières fondées sur l'expérience des aïeux. C'est ainsi que les culitvateurs du canton de Laventie, arrondissement de Béthune, qui cultivent en grande quantité le lin tardif, dit de mai, parviennent à soustraire leurs semailles à la voracité des Altises, qu'ils connaissent sous le nom de puces, en convenant entre voisins de semer le même jour, de sorte que ces insectes, se répandant sur des espaces considérables, ne produisent qu'un effet insensible, tandis qu'ils dévorent toutes les plantes à mesure qu'elles lèvent, lorsqu'ils se réunissent sur des semis isolés. L'entomologie a signalé un grand nombre d'espèces nuisibles aux cultures; elle les a fait connaître assez souvent dans les différentes phases de leur développement, mais elle n'a pu que rarement indiquer les moyens d'en arrêter les ravages. Ces moyens doivent être généraux ou particuliers, agriculturaux ou entomologiques suivant la diversité des circonstances. Parmi les premiers, nous mentionnerons celui que présentent l'assolement et la rotation des cultures, qui, destinés

Digitized by Google

à entretenir la fertilité du sol par la variété des récoltes, a aussi pour effet d'éloigner les plantes sur lesquelles les insectes doivent déposer leurs œufs et de prévenir ainsi les ravages qui devaient se produire. Nous indiquerons aussi le moyen de détruire des générations entières, soit en coupant une récolte un peu avant la complète maturité, afin d'empêcher les larves qui la dévastent de parvenir à l'état adulte et de préserver ainsi des mêmes dégâts la moisson suivante, soit en faisant des semailles un peu plus tard qu'à l'ordinaire, afin que les insectes, affaiblis par le froid de l'automne, n'aient pas la force de déposer leurs œufs. Parmi les moyens directs que nous fournit la connaissance des insectes, nous citerons la destruction des œufs, des larves, des chenilles, des chrysalides et des insectes parfaits, par les recherches assidues, le feu, la flamme, la chaux, la suie, etc.

Les moyens particuliers dont nous devons recommander l'emploi sont, par exemple, les préservatifs contre les ravages des Calandres dans les greniers, les recherches auxquelles il faut se livrer pour détruire les vers blancs, les Grillons-taupes, partout où se décèle leur présence souterraine.

Indépendamment des moyens que l'agriculture et l'entomologie peuvent employer pour s'opposer à ces ravages, la providence a établi une loi modératrice qui les atténue naturellement. Comme elle a destiné des insectes pour arrêter la propagation excessive des plantes, elle en a préposé d'autres pour que ce moyen ait lui-même ses limites. Les insectes déprédateurs des végétaux ont des parasites qui en font périr une partie et qui se trouvent toujours en nombre proportionnel avec celui de leurs victimes. A voir chaque printemps le nombre effrayant des chenilles, par exemple, qui naissent sur les plantes, il semble que la génération suivante doive s'accroître dans une proportion telle que toute végétation doive périr; il n'en est rien cependant. Ces myriades de chenilles ne donnent le jour qu'à un nombre relativement minime de papillons; un grand nombre en est dévoré par les oiseaux; beaucoup d'autres sont la proie des insectes parasites. Il y a surtout deux races innombrables qui ont reçu la mission spéciale de les détruire, et elles la remplissent d'une manière semblable et singulière.

Les Ichneumons, hyménoptères au corps fluet, prolongé par de longues antennes et le plus souvent par une longue tarière; les Tachines, diptères à la taille épaisse, ramassée. Les uns et les autres, animés par le même instinct, déposent leurs œufs sur les chenilles; les larves qui en proviennent pénètrent dans le corps de leurs victimes, se nourrissent de leur substance sans attaquer les organes essentiels à la vie, et

Digitized by Google

n'occasionnent leur mort qu'au moment où elles sont entièrement développées, de sorte que nous voyons très-souvent sortir d'une chrysalide un grand nombre de ces mouches au lieu du papillon qui devait en éclore. Il nous est arrivé d'en obtenir 80 d'une seule. Elles remplissent tellement leur mission que les chenilles sont d'autant moins nombreuses qu'elles l'ont été davantage l'année précédente.

Beaucoup d'autres insectes atténuent également les ravages que nous avons à craindre. Les Libellules, les Asiles, les Carabes vivent de proie et en font une grande consommation; parmi ces derniers, on peut utiliser l'espèce, la plus commune, ce carabe doré; un certain nombre d'individus recueillis et déposés aux pieds des arbres infestés de chenilles, y montent la nuit, les dévorent et arrêtent la destruction du feuillage.

Nous signalerons successivement les insectes qui attaquent les plantes céréales, légumineuses, fourragères, oléagineuses, textiles, tinctoriales et autres, en indiquant, autant qu'il est possible, les moyens de les combattre.

La plupart des plantes cultivées nourrissent plusieurs espèces d'insectes dont les uns leur sont le plus souvent nuisibles, et dont les autres ne leur font pas ordinairement de tort sensible. Nous ne nous occuperons que des premiers.

Nous rangerons les insectes dans leurs ordres respectifs, en commençant par les espèces les plus nuisibles.

CÉRÉALES.

Les céréales ont été créées pour l'alimentation de l'homme et de ses animaux domestiques; elles lui donnent non seulement le pain, mais la chair, le lait, la laine de ses bestiaux, le chaume de son toit, elles suffisent à son nécessaire; mais elles ne lui ont été accordées qu'à la condition de les cultiver, et il en est résulté un autre bienfait, celui de la civilisation par l'agriculture, par la propriété, par la vie sédentaire qui en sont dérivées.

Les insectes nuisibles aux céréales sont nombreux, redoutables: les larves du Hanneton, de plusieurs Noctuelles dévorent les racines; celles des Chlorops, des Céphus, des Saperdes s'attaquent au chaume; celles des Calandres, des Alucites, des Teignes dévastent le grain. Nous avons le plus grand intérêt à nous opposer à leurs ravages.

BLÉ. *Triticum vulgare* (Linnée).

CALANDRE DES GRAINS. *Calandra granaria-fabricius.* —

Digitized by Google

Ce Charançon est le plus grand dévastateur du blé dans l'état sec. L'on sait que le moyen le plus usuel de le combattre est de remuer souvent les tas de blé dans les greniers, pour l'empêcher d'y commettre des dégâts; cependant on en a proposé plusieurs autres, parmi lesquels nous ne rappellerons que le suivant. Lorsqu'on s'aperçoit qu'un tas de blé est attaqué, on forme à côté un petit monticule de grains, auquel on ne touche plus, tandis qu'on remue le tas avec une pelle. Les Calandres qui l'habitent, étant inquiétées, l'abandonnent et se réfugient presque toutes dans le monticule. On doit continuer le remuement pendant quelque temps et à des intervalles assez rapprochés. Lorsqu'on juge qu'un grand nombre d'individus se sont réunis dans le monticule, on les fait périr en y jetant de l'eau bouillante. On doit employer ce procédé qui détruit les insectes parfaits et non les larves, aux premières chaleurs du printemps et avant que la ponte n'ait eu lieu. L'opération réussit encore plus complètement si, à la place du monticule de blé, on substitue de l'orge, les Calandres ayant une préférence bien marquée pour cette dernière.

Saperde grêle. *Saperda gracilis* (Guérin). — Ce petit longicorne, nommé Aiguillonnier à Barbezieux dans la Saintonge, paraît dans le courant de juin, quand les blés sont en fleurs. Alors la femelle perce un trou dans la tige près de l'épi, et y introduit un œuf. Comme elle en a au moins 200 dans les ovaires, et qu'elle n'en dépose qu'un dans chaque tige, et seulement dans celles qui portent les plus grands épis, il en résulte qu'une seule femelle peut infester plus de 200 tiges de blé. L'œuf, descendu ou tombé jusqu'au premier nœud du chaume, donne naissance à une larve qui remonte dans le tuyau jusques près de l'épi, ronge circulairement ce tuyau, ne laissant intact que l'épiderme. L'épi, ainsi isolé, ne reçoit plus les sucs nourriciers, reste vide, se dessèche quand les grains approchent de leur maturité, et tombe au premier vent. Cette larve descend ensuite dans le chaume, en perce successivement les nœuds, et va se loger au bas de la tige, afin d'y passer l'hiver. Les tiges, dont les épis sont tombés, s'appellent aiguillons, et ces blés sont dits aiguillonnés. La perte causée par cet insecte, s'élève quelquefois au cinquième ou sixième de la récolte. Le meilleur préservatif est d'enterrer profondément les étocs avec la charrue, ou de les brûler.

Agriote du blé. *Agriotes segetis* (Gyllenhal). — Les larves de ce Taupin sont allongées, fort étroites, jaunâtres, d'une consistance dure; elles sont souterraines, rongent les racines du blé jusqu'au collet, et font périr les plantes. C'est au mois d'avril qu'elles exercent leurs ravages d'autant plus considé-

Digitized by Google

rables que l'hiver a été plus rigoureux. Les champs n'en sont infestés que par parties, sans que l'on en ait encore expliqué la cause. On conseille, comme moyen de prévenir ces dégâts, de répandre des tourteaux de cameline, réduits en poudre, sur les parcelles des champs où l'on commence à s'apercevoir de la présence de ces larves. On assure même que le blé que l'on fait succéder à la cameline, n'en est jamais attaqué, comme il paraît au contraire qu'après le trèfle, le blé y est plus exposé. On peut encore faire la guerre à l'insecte, lorsqu'il paraît en été dans l'état ailé, et avant qu'il dépose ses œufs. Il est probable qu'il le fait en automne au pied des blés nouvellement levés, mais ce fait n'a pas encore été constaté et il importe de le vérifier.

Hanneton commun. *Melolontha vulgaris* (Linnée). — Les larves, appelées Mans, en Normandie, infestent les champs de blé comme de toutes les autres cultures. On peut en atténuer les ravages en les recueillant et en les détruisant.

Zabre enflé. *Zabrus inflatus* (Dejean). Quoique les Carabiques soient généralement carnassiers, la larve de celui-ci se nourrit des racines du blé, et commet quelquefois de grands dégâts. L'insecte parfait se trouve aussi sur les épis, et en ronge le grain.

Amare vulgaire. *Amara trivialis* (Duflschmidt). Ce carabique donne lieu aux mêmes observations que l'espèce précédente.

Lytta des blés. *Lytta segetum* (Fabricius). Cet hétéromère nuit au blé dans la Sicile.

ORTHOPTÈRES.

Criquet voyageur. *Arcydium migratorium* (Linn). Il est assez connu dans le midi par les ravages qu'il commet en voyageant.

HYMÉNOPTÈRES.

Cephus pygmée. *Cephus pygmœus* (Fab.).—Cette Tenthrédine nuit souvent au froment. La femelle insère, au mois de mai, un œuf dans une tige au moyen de la petite scie qu'elle porte à l'extrémité du corps. La larve se nourrit de la moelle du chaume, perce les cloisons, et, parvenue au terme de sa croissance peu de jours avant la moisson, elle descend vers la terre, et y prend un moyen singulier pour faciliter sa sortie sous la forme ailée au printemps suivant; c'est de couper circulairement, comme la Saperde, la paille en dedans, mais de 14 à 28 millimètres de terre; ensuite elle s'enfonce un peu en

Digitized by Google

dessous du sol, et se construit dans l'intérieur du chaume, une enveloppe de soie, dans laquelle elle passe l'hiver. Au mois d'avril suivant, elle se transforme en nymphe et, peu de jours après, en insecte parfait. Les effets qu'elle produit sur les blés consistent d'abord dans la couleur et le port des épis : huit à quinze jours avant la moisson, ils sont blanchâtres et droits; ils s'élèvent au-dessus des autres qui sont encore verts et qui se courbent sous le poids du grain, tandis que les premiers sont entièrement vides, ou ne contiennent qu'un très-petit nombre de grains raccornis. Ensuite la coupure circulaire, opérée par la larve au bas du chaume, fait qu'il se brise au pied et qu'il tombe à terre lorsqu'il fait du vent. Alors le champ présente quelquefois le même aspect que s'il avait été traversé dans tous les sens par des chasseurs ou par des animaux (Herpin). Le moyen le plus rationnel de se garantir de ces dégâts est de détruire les larves des Céphus, soit en labourant à plusieurs reprises et en enterrant les étocs, soit en les brûlant.

LÉPIDOPTÈRES.

Alucite des Grains. *Butalis cerealella* (Encycl.). — La chenille vit et se transforme dans des grains de froment sec qu'elle ronge à l'intérieur sans que l'on s'en aperçoive. La multiplication en est prodigieuse, car elle peut produire jusqu'à six générations par année, et cause quelquefois les plus grands ravages. Un cultivateur a remarqué que les gerbes qu'il laissait en javelles couchées par terre pendant quelque temps donnaient un blé qui n'était pas attaqué par ces chenilles, tandis que celui provenant des gerbes rentrées immédiatement après la moisson en était fortement atteint. On a observé aussi que le blé, battu de suite après la moisson, était à l'abri de ces attaques, tandis que celui que l'on ne battait que plus tard y était sujet. Enfin il résulte d'une autre observation que le blé dur serait préservé des atteintes de l'insecte, et que le blé tendre y serait très-exposé. Au surplus, l'Alucite n'exerce ses ravages que dans les parties intérieures de la France; le midi et le nord en sont exempts.

Teigne des grains. *Tinea granella* (Linn.). — Elle ne commet pas moins de dégâts que l'Alucite lorsqu'on la laisse se multiplier sans obstacle. La chenille réunit plusieurs grains de blé avec la soie qu'elle file, et elle se nourrit de la substance. Le meilleur moyen de s'en délivrer est de purger les greniers des grains attaqués qui se trouvent toujours à la surface des tas; ensuite, de fermer les fenêtres des greniers avec des châssis à canevas.

Digitized by Google

AGROTIS DES MOISSONS. *Agrotis segetum* (Linn.). — La chenille de cette Noctuelle ronge les racines du blé; elle passe l'hiver sous terre et cause souvent des dégâts.

SÉGÉTIE XANTHOGRAPHE. *Segetia Xanthographa* (Fab.).—La chenille de cette noctuelle vit de céréales et se tient cachée sous leurs touffes. La chrysalide est renfermée dans un léger cocon sous la terre ou à la surface.

ILARE JAUNE ET BLANC. *Ilarus ochroleuca* (Westwood). — La chenille de cette Noctuelle vit à découvert sur les blés dont elle dévore les grains. La chrysalide est renfermée dans un léger cocon de terre.

CRAMBUS PÉDRIOLE. *Crambus Pedriolellus* (Duponchel). — La chenille de cette Tinéite vit dans un long fourreau composé de soie et de sable, à la base des blés dont elle dévore les racines.

DIPTÈRES.

CHLOROPS A LIGNES. *Chlorops lineata* (Meig.). — Cette petite Mouche jaune, à lignes noires, paraît en automne, gonflée d'un grand nombre d'œufs. Elle les dépose sur de jeunes plantes de blé ou de seigle, un seul sur chaque pied nouvellement levé. Peu de jours après, il naît de cet œuf une larve qui ronge la tige à sa base et l'empêche de monter; mais la sève, alimentée par les racines, continue la végétation, et ne pouvant faire monter la plante privée de sa tige, épaissit le collet entouré de feuilles, au milieu duquel la larve passe l'hiver. Dans cet état de la plante, les cultivateurs du centre de la France disent qu'elle est *en poireau* ou qu'elle *culotte*. Elle reste ainsi jusqu'au mois de mars où elle jaunit et meurt. Cependant, vers le même temps, les larves se changent en nymphes qui, au mois de mai, passent à l'état de mouches. Elles s'accouplent peu après, et les femelles de cette seconde génération pondent à leur tour au mois de juin; mais, cette fois, elles n'attaquent que le froment, la végétation du seigle étant avancée et la tige déjà dure et sèche. Elles ont l'instinct de déposer leurs œufs au bas de l'épi du froment, avant qu'il soit sorti de la feuille supérieure qui l'enveloppe et qui lui forme une sorte de coiffe. Si l'on détache, quelques jours après, cette feuille de la tige, on voit que la larve, qui est sortie de l'œuf, au bas de l'épi, se creuse un sillon extérieur le long de la tige, depuis l'épi jusqu'au nœud supérieur. Lorsqu'elle est arrivée à ce point, elle a atteint le terme de sa croissance, elle se change en nymphe et, peu de jours après, en insecte parfait. Cependant les tiges attaquées présentent des altérations singulières; elles n'atteignent

Digitized by Google

guères que la moitié de la hauteur de celles qui sont saines; leur maturité est considérablement retardée; elles sont encore très-vertes lorsque les autres sont déjà jaunes; l'épi n'est pas sorti d'entre les feuilles qui l'engaînent; il est court, peu volumineux, peu abondant en grains; ceux-ci d'ailleurs sont maigres et raccornis; enfin tous les épillets, situés du côté du sillon longitudinal creusé par la larve, sont entièrement avortés. Les Chlorops de cette seconde génération, développés au mois d'août, s'accouplent au mois de septembre et déposent leurs œufs comme leurs aïeuls sur les plantes de blé ou de seigle nouvellement levés. Ces petits insectes ont fait de grands dégâts en France, en 1812 et en 1839. Le Nord paraît à peu près exempt de leurs ravages, et on le doit sans doute aux assolements plus perfectionnés, plus variés, au moyen desquels ces Mouches arrivées au moment de pondre, ne trouvent pas à leur portée les plantes qui doivent recevoir leurs œufs, et elles meurent sans pouvoir se reproduire; car il est à remarquer qu'elles s'éloignent peu du lieu de leur naissance. Un second moyen de les détruire, c'est d'arracher les tiges qui contiennent leurs larves. Il en est un plus efficace encore, c'est de semer les blés en novembre, les Chlorops n'ayant plus alors la vigueur nécessaire pour opérer leur ponte.

Chlorops abondant. *Chlorops lœta* (Meig.). — M. Waga a fait connaître une immense multiplication de cette espèce aux environs de Varsovie.

Cécydomyie des céréales. *Cecidomyia cerealis* (Bremi.). — Cette Tipulaire a causé des dégâts considérables dans le Grand-Duché de Bade, dans la Hongrie et la Carinthie.

Cécidomyie du blé. *Cecidomyia tritici* (Latreille). — La larve vit dans la tige, près du collet ou du premier nœud, et elle fait avorter les épis sans nuire à leur développement extérieur.

Cécidomyie du froment. *Cecidomyia frumenti* (Macquart). — J'ai observé dans les environs de Saint-Omer, et sur un champ de blé barbu, quinze à vingt de ces petits insectes qui voltigeaient autour de chaque épi, ou se posaient dessus. J'en ai vu plusieurs qui introduisaient l'extrémité du corps entre les glumes pour y déposer leurs œufs. On ne peut douter, malgré leur petitesse, qu'ils ne commettent, par leur grand nombre sur chaque épi, des dégâts, au moins sur la qualité du grain.

SEIGLE. *Secale* (Linn).

La plupart des insectes qui vivent sur le blé se trouvent aussi sur le seigle. Nous n'avons à y ajouter qu'un petit lépidoptère.

Digitized by Google

Pyrale du seigle. *Pyralis secalis* (Linn.). — La chenille se tient dans les feuilles et les ronge.

ORGE. *Hordeum* (Linn.).

Parmi les insectes qui se développent sur l'Orge, la Teigne des grains et les Chlorops y exercent quelquefois des ravages comme sur les blés. Du nombre de ces derniers, l'espèce nommée Frit est redoutable en Suède. Huit à dix individus vivent dans chaque épi; ils rongent la fleur et font avorter le grain. Du temps de Linnée, le Chlorops causait un dommage annuel de 100,000 ducats pour la Suède seulement.

AVOINE. *Avena* (Linn.).

Les insectes de l'Avoine présentent une espèce de Diptères quelquefois très-nuisible.

Agromyza nigritarsis (Macq). — Cette petite mouche, qui a des rapports avec les Chlorops, dépose ses œufs à la base de l'Avoine nouvellement levée. Le développement en est arrêté, et il se forme une tumeur au centre de laquelle vit la larve. Au mois de juin, en ouvrant les plantes tuméfiées, on voit l'épi bien formé, mais contre terre, et la larve s'attache alors à la base de l'épi et y creuse un sillon en hélice, de manière à intercepter la sève et à empêcher la maturité du grain. Les cultivateurs de l'intérieur de la France, pour désigner cette altération, disent que les Avoines boudent. Les moyens les plus efficaces de prévenir le retour du mal sont d'alterner les récoltes et d'arracher les plantes attaquées avant que les larves aient passé à l'état d'insecte parfait.

L'Agriote, Taupin qui dévore les racines du blé, n'est pas moins nuisible à l'avoine, et doit être combattu par les mêmes moyens.

RIZ. *Oryza* (Linn.).

Nous ne connaissons aucun insecte qui nuise au riz dans l'état de végétation. Deux coléoptères en dévorent le grain dans l'état sec.

Calandre du riz. *Calandro oryzæ* (Fab). — Cette espèce, voisine de la Calandre du blé, dépose son œuf sur un grain de Riz. La larve qui en provient pénètre à l'intérieur, le dévore, et, par son extrême fécondité, produit de grands ravages dans le Midi; mais on peut y remédier par les mêmes moyens que l'on emploie contre la Calandre du blé.

Sylvain six dents. *Sylvanus sexdentatus* (Fab.). — La larve naît dans les tas de Riz et s'y développe.

Digitized by Google

MAÏS. *Zea* (Linn.).

Cette belle graminée, dont l'ancien et le nouveau monde se disputent le berceau, qui nourrit en grande partie l'Afrique et l'Amérique, et dont la zône s'étend sur la partie méridionale de la France, y est attaquée par un assez grand nombre d'insectes. Nous en mentionnons les plus nuisibles.

COLÉOPTÈRES.

HANNETON COMMUN. *Melolontha vulgaris* (Linn.). — La larve, le ver blanc, porte dans le Béarn le nom de Laire; elle dévore la racine.

AGRIOTE DES BLÉS. *Agriotes segetis* (Fab.). — Elle dévore également la racine.

PÉDINE GLABRE. *Pedinus glaber* (Fab.). — Même observation.

ORTHOPTÈRES.

GRILLON-TAUPE. *Grylto-talpa vulgaris* (Linn.). — Il cause des dégâts.

CRIQUET VOYAGEUR. *Acrydium migratorium* (Linn.). — Il détruit le feuillage.

HÉMIPTÈRES.

PUCERON DU MAÏS. *Aphis zeæ* (Bonafus). — On le trouve en grand nombre à l'aisselle des feuilles caulinaires et entre celles de l'épi.

LÉPIDOPTÈRES.

HÉLIOTHIS ARMIGÈRE. *Heliothis armigera* (Dup.). — Cette Noctuelle se trouve dans tous les pays où l'on cultive le Maïs. Elle vit de la plante.

HÉLIOTHIS PELTIGÈRE. *Heliothis peltigera* (Guénée.). — La chenille attaque toutes les parties de l'épi.

LEUCANIE DU MAÏS. *Leucania zeæ* (Dup.). — La chenille dévore les barbes de l'épi et pénètre entre les balles qui le recouvrent.

AGROTIS PRÉCOCE. *Agrotis præcox* (Fab.). — La chenille infeste la tige.

BOTYS SILACÉE. *Botys silacealis* (Hubn.). — La chenille pénètre dans la moelle, la dévore, fait jaunir la plante et cause la mort. M. Guérin-Menneville recommande d'arracher les pieds attaqués.

Digitized by Google

TEIGNE DU MAÏS. *Tinea zeella* (Villiers). La chenille vit dans le cœur des panicules et de l'épi.

PLANTES LÉGUMINEUSES.

Après les céréales, aucun groupe de plantes n'est aussi utile que les légumineux; elles contribuent puissamment à notre alimentation et à celle de nos bestiaux par l'abondance des principes nutritifs que leurs graines contiennent; elles sont d'une importance extrême en agriculture par les prairies artificielles dont nous trouvons les éléments dans les Trèfles, les Luzernes, les Sainfoins; elles suppriment la jachère, améliorent le sol par l'azote dont elles l'enrichissent. Elles multiplient les troupeaux et les engrais, elles constituent ainsi en grande partie le pâturage, la deuxième mamelle de l'Etat.

Les insectes qui vivent sur les Légumineux sont quelquefois nuisibles par leur extrême multiplication. Parmi les Coléoptères, les Charançons en infestent les graines : les Bruches surtout attaquent les Fèves, les Pois, les Lentilles et nous causent parfois de grands dommages. Les Apions, dans leur petitesse, sont plus en harmonie avec les menues graines des Mélilots, des Trèfles, des Luzernes. Parmi les lépidoptères, les Zygènes paraissent les mieux appropriées aux légumineuses, dont la plupart en nourrissent une espèce.

POIS. *Pisum* (Linn.).

Les insectes causent quelquefois aux Pois des dommages considérables. Le meilleur moyen de les combattre serait la rotation des assolements qui éloigne les plantes de leurs insectes nuisibles; mais la culture maraîchère, à laquelle appartient ce légume, s'exerce le plus souvent sur des espaces trop restreints pour que ce moyen soit efficace.

COLÉOPTÈRES.

DERMESTE DES POIS. *Dermestes pisorum* (Linn.). — Il attaque les graines.

BRUCHE DES POIS. *Bruchus pisi* (Fab.). — Il nuit de la même manière.

APION DU POIS. *Apion pisi* (Fab.). — Il commet moins souvent des dégâts.

LÉPIDOPTÈRES.

HADENA DU POIS. *Hadena pisi* (Linn.). — La chenille de

Digitized by Google

cette Noctuelle est rase; elle se tient abritée pendant le jour, mais on peut facilement la découvrir et la détruire.

ACRONYCTA DU POIS. *Acronycta pisi* (Linn.). — La chenille de ce Bombyx porte une corne charnue sur le quatrième segment du corps. On peut la détruire comme la précédente.

HARICOT. *Phaseolus* (Linn).

Ces plantes sont peu attaquées par les insectes. Nous n'en mentionnons qu'une espèce:

TETRANYCHUS TISSERAND. *Tetranychus telarius* (Fab.). — Cet insecte aptère tisse sur la surface inférieure des feuilles une petite toile sous laquelle il se tient; mais il a pour parasite un petit Coléoptère, le Scymnus minimus-gyll, qui en fait une grande destruction.

LENTILLE. *Ervum* (Linn).

Deux insectes coléoptères nuisent quelquefois aux Lentilles:

BRUCHE NUBILE. *Bruchus nubilus* (Dejean). — La larve se développe dans la graine.

APION DE LA LENTILLE. *Apion ervi* (Gyll). — La larve infeste également les graines.

FÈVE. *Faba* (Linn).

Les Fèves et Fèveroles, qui appartiennent au genre Vesce, sont souvent infestées par des insectes contre lesquels la rotation des cultures paraît le moyen le plus efficace à employer.

COLÉOPTÈRES.

BRUCHE DES GRAINS. *Bruchus granarius* (Fab.). — Il dépose ses œufs sur les fèves; les larves s'y développent en dévorant la substance intérieure, et en sortent après avoir percé un trou à la surface.

HÉMIPTÈRES.

PUCERON DE LA FÈVE. *Aphis fabæ-scopoli.* — Il pullule quelquefois au point de faire périr toutes les plantes d'un champ.

Les autres plantes légumineuses cultivées ne servent pas à l'alimentation des hommes, mais à celle des bestiaux; elles sont fourragères. Ce sont les Vesces, les Luzernes, les Trèfles,

Digitized by Google

les Mélilots, les Sainfoins. Elles sont toutes en proie à des insectes nuisibles.

VESCE. *Vicia* (Linn.).

Ces plantes sont attaquées par plusieurs espèces de Charançons et de Chenilles.

Bruche allié. *Bruchus affinis* (Stephens). — La larve se trouve dans les gousses.

Apion de la vesce. *Apion viciæ* (Payk.). — La larve opère toutes ses métamorphoses dans la graine.

Phytonome trois-lignes. *Phytonomus trilineatus* (Marsham). — Il ronge également le grain.

LÉPIDOPTÈRES.

Toxocampe de la vesce. *Toxocampa viciæ* (Hubn.). — La chenille de cette Noctuelle est parsemée de poils isolés. Elle infeste le feuillage.

Acidalie auréolaire. *Acidalia aureolaria* (Fab.). — La chenille de cette Phalène est effilée. Elle ronge également les feuilles.

Coléophore vibicinelle. *Coleophora vibicinella* (Hubn.). — La chenille de cette Teigne vit et se métamorphose dans un fourreau portatif.

LUZERNE. *Medicago* (Linn).

Plusieurs insectes nuisent aux récoltes de la Luzerne.

COLÉOPTÈRES.

Hanneton commun. *Melolonthe vulgaris* (Linn.). — Les ravages qu'il commet dans les champs de luzerne doivent nous détourner de la cultiver à proximité des bois.

Thylacite cornet. *Thylacites fritillum* (Panzer). — Ce Charançon se montre en grand nombre dans les champs de Luzerne.

Hypère variable. *Hypera variabilis* (Fab.). — Il vit au sommet des tiges et aux dépens de la plante.

Colaspis barbare. — *Colaspis barbara* (Fab.). — La larve de cette Chrysomèle fait de grands dégâts dans les Luzernes du Midi de la France.

LÉPIDOPTÈRES.

Zygène de la luzerne. *Zygæna medicaginis* (Hubn.). —

Digitized by Google

La chenille ronge les feuilles de la Luzerne ; elle est quelquefois nuisible par le nombre.

Euclidia mi. *Euclidia mi* (Linn.). — La chenille de cette Noctuelle est lisse ; elle vit sur la Luzerne et l'infeste quelquefois.

Strénie treillissée. *Strenia cluthraria* (Hubn.). — La chenille de cette Phalène vit également sur la Luzerne et lui est parfois nuisible.

Pyrale blanc. *Pyralis incana* (Fab.). — La chenille se cache dans le sommet des fleurs et s'en nourrit.

Agromyze pieds noirs. *Agromyza nigripes* (Macq.). — La larve de cette petite Mouche vit en mineuse dans l'intérieur des feuilles de Luzerne dont elle ronge le parenchyme en laissant intactes les deux membranes.

MÉLILOT. *Melilotus* (Linn.).

Nous ne mentionnons qu'un seul insecte lépidoptère comme nuisible au Mélilot (minette).

Zygène du mélilot. *Zyvena meliloti* (Esper.). La chenille dévore le feuillage.

TRÈFLE. *Trifolium* (Linn.).

Les Trèfles sont attaqués par un grand nombre d'insectes dont plusieurs nuisent à la récolte.

COLÉOPTÈRES.

Apion apricant. *Apion apricans* (Schonheer). — Ce Charançon pond à la base du calice des fleurons ; la larve ronge la graine et perce un trou sur le côté des fleurons pour en sortir, et elle y passe à l'état de nymphe.

Le grand nombre de ces larves nuit quelquefois à la récolte en dévorant les graines du trèfle.

C'est après la rentrée des trèfles que ces Charançons arrivent à l'état parfait. On en voit sortir alors une grande quantité cheminant de tous côtés sur les murs des greniers et gagnant la campagne, si bien que la floraison du regain est attaquée, comme la première coupe, par cette seconde génération et qu'elle n'est pas moins maltraitée.

Un moyen de se préserver de ces dégâts est de faucher le Trèfle attaqué, avant que la floraison ne soit assez avancée pour que les larves puissent arriver à l'état ailé.

Eumolpe obscur. *Emolpus obscurus* (Fab.). — Sa multiplication est si grande dans le midi de la France que chaque

Digitized by Google

plante de trèfle renferme quelquefois plus de cent larves de ces insectes. Non-seulement elles détruisent les feuilles, mais elles laissent sur leur passage une liqueur corrosive qui achève le mal qu'elles ont commencé; elles rongent la plante jusqu'au collet.

LÉPIDOPTÈRES.

ZYGÆNE DU TRÈFLE. *Zygæna trifolii* (Esper.). — La chenille ronge les feuilles.

BOMBYX DU TRÈFLE. *Bombyx trifolii*. — La chenille fait quelquefois tort à la récolte.

SAINFOIN. *Hedysarum* (Linn.).

Parmi les insectes qui vivent sur le Sainfoin, nous mentionnons, comme nuisibles quelquefois, les espèces suivantes :

COLÉOPTÈRES.

APION DU POIS. *Apion pisi* (Fab.). — Il vit de la graine du Sainfoin.

LÉPIDOPTÈRES.

SPINTHÉROPS DÉLUCIDE. *Spintherops delucida*. — La chenille de cette Noctuelle vit sur le Sainfoin.

DIPTÈRES.

CÉCIDOMYIE DU SAINFOIN. *Cecidomyia hedysari* (Blud.).— Cette Tipulaire dépose ses œufs sur les boutons de fleurs. Les larves déterminent, en suçant la sève, le gonflement de ces fleurs, sous la forme de galles au milieu desquelles elles vivent en détruisant les graines. Pour éviter le retour de ces dégâts quelquefois considérables, le meilleur moyen est de faire manger sur pied le Sainfoin qui en est attaqué, ou de le récolter avant qu'il soit entièrement fleuri, et de l'enlever de suite du champ. On fait ainsi périr ces insectes qui ne peuvent parvenir à l'état parfait, et l'on prévient ainsi les ravages que commettrait une nouvelle génération sur la seconde coupe.

PLANTES FOURRAGÈRES ET POTAGÈRES.

Ces plantes qui contribuent à la nourriture des hommes et des bestiaux sont les Choux, les Navets, les Pommes de terre,

Digitized by Google

la Betterave devenue en même temps la plus précieuse des plantes industrielles; chacune de ces espèces est infestée par des insectes contre lesquels nous devons les défendre.

Les Choux et les Navets qui appartiennent au même genre ont souvent pour ennemis les mêmes insectes et quelquefois des espèces différentes.

CHOU CULTIVÉ. *Brassica oleracea* (Linn.).

Les différentes parties de la végétation sont attaquées par les insectes.

COLÉOPTÈRES.

ANISOPLIE DES JARDINS. *Anisoplia horticola* (Fab.). — La larve de ce Lamellicorne vit dans les racines.

CENTORHYNQUE FULVICOLLE. *Centorhynchus fulvicollis.* (Fab.). — Les larves de ce Charançon naissent dans le collet des Choux; elles y déterminent la formation de tubercules dans lesquels elles se développent; elles en sortent pour se transformer, s'enfoncent dans la terre et se construisent une coque ronde.

BARIS CUPRIROSTRE. *Baris cuprirostris* (Fab.). — Ce Charançon, dans le midi de la France, perfore les tiges, arrête la sève et fait languir la plante.

ALTISE DU CHOU. *Altica brassicæ* (Fab.). — Cette Chrysomèle dévore la plante nouvellement levée et, plus tard, elle crible les feuilles de trous.

HÉMIPTÈRES.

PUCERON DU CHOU. *Aphis brassicæ* (Linn.). Souvent nuisible.

ALEYRODE DE LA CHÉLIDOINE. *Aleurodes chelidonii* (Linn.). — Cet Hémiptère attaque aussi les Choux et se tient sous les feuilles.

LÉPIDOPTÈRES.

PIÉRIDE DU CHOU. *Pieris brassicæ* (Linn.).— La chenille de ce Papillon blanc si commun exerce souvent des ravages.

HADENA DU CHOU. *Hadena brassicæ* (Linn.). — La chenille de cette Noctuelle est également nuisible.

DIPTÈRES.

OCYPTÈRE DU CHOU. *Ocyptera brassicaria* (Fab.). — Les larves de cette Mouche habitent le collet des racines qui se déforme.

Digitized by Google

NAVET. *Brassica Rapu* (Koch).

Les insectes suivants se joignent à ceux du Chou pour infester le Navet. Pour les détruire, les Anglais font passer dans leurs champs de turneps de grandes troupes de canards.

HYMÉNOPTÈRES.

ALLANTE DU NAVET. *Allantus rapæ* (Jurine). — Les fausses chenilles de cette Tenthrède dévorent quelquefois les feuilles au point d'anéantir la récolte. Le seul moyen de la préserver est de recueillir et de détruire ces larves.

LÉPIDOPTÈRES.

PIÉRIDE DU NAVET. *Pieris rapæ* (Linn.). — La chenille de ce Papillon ne commet pas moins de dégâts que celle du Chou.

POMME DE TERRE. *Solanum tuberosum* (Linn.).

Malgré la maladie dont elle est atteinte, la Pomme de terre est encore une de nos plantes alimentaires les plus utiles et que nous devons défendre contre les insectes nuisibles.

COLÉOPTÈRES.

BLANIULE GUTTULÉ. *Blaniulus guttulatus* (Guér.). Suivant M. Guérin, cet insecte se rencontre souvent dans les Pommes de terre malades.

LÉPIDOPTÈRES.

ACHÉRONTIE ATROPOS. *Acherontia atropos* (Linn.).—La chenille du Sphinx tête de mort dévore les feuilles.

DIPTÈRES.

PHYTOMYZE DU SOLANUM. *Phytomyza solani* (Macq.). — La larve de cette petite Mouche vit en mineuse dans les feuilles de la Pomme de terre malade.

BETTERAVE. *Beta Saccharifera.*

La Betterave qui, longtemps plante fourragère, a acquis tant d'importance par la sucrerie indigène qu'elle a fait naître et par les avantages immenses qu'elle procure à l'agriculture, est souvent maltraitée par des insectes qu'il est utile de connaître pour les combattre.

Digitized by Google

COLÉOPTÈRES.

ATOMARIA LINÉARIS. *Atomaria linearis* (Stephens). — Ce très-petit Cryptophage dévore les plantes nouvellement levées, et fait souvent manquer les semailles, surtout lorsque la même terre produit de la Betterave plusieurs années consécutives; mais un second semis répare ordinairement le mal qui se réduit à la perte de la semence et de la main-d'œuvre; les petits insectes qui ont détruit les premières semailles n'existent plus lors des secondes qui peuvent se développer sans obstacle.

AGRIOTE SPUTATEUR. *Agriotes sputator* (Fab.). — La larve de ce Taupin est souterraine et attaque les racines.

HANNETON COMMUN. *Melolontha vulgaris* (Linn.). — Le ver blanc est également redoutable.

ALTISE TÊTE D'OR. *Altica chrysocephala* (Fab.). — Elle crible les feuilles.

LÉPIDOPTÈRES.

AGROTIS DES MOISSONS. *Agrotis segetum* (Linn.). — La chenille de cette Noctuelle ronge la plante autour et au-dessus du collet.

HADENA DU CHOU. *Hadena brassicæ* (Linn.). — La chenille de cette Noctuelle ronge les feuilles et se rend nuisible.

DIPTÈRES.

PHYTOMYZE DE LA BETTERAVE. *Phytomyza betæ* (Macq.). — La larve mine les feuilles.

PLANTES OLÉAGINEUSES.

Ces plantes, c'est-à-dire principalement le Colza, la Navette, la Cameline, le Pavot ou l'Œillette, le Lin que nous placerons, de préférence, parmi les plantes textiles, sont précieuses à l'agriculture, tant par leurs produits, en y comprenant les tourteaux, que par l'amélioration du sol comme plantes sarclées et par la suppression de la jachère, à laquelle elles ont le plus contribué. Nous devons les garantir avec le plus grand soin contre les ravages des insectes.

COLZA. *Brassica napus* (Koch.).

Cette plante a un ennemi redoutable.

COLÉOPTÈRE.

ALTISE TÊTE D'OR. *Altica chrysocephala* (Fab.).—Ces insectes,

Digitized by Google

trop connus des cultivateurs sous le nom de Puces, commettent souvent de grand dégâts, en automne sur les semailles, au printemps sur les plantes avant la floraison. Les larves et les insectes rongent également les feuilles. Le remède le plus efficace contre ces déprédations est de disposer les assolements de manière à éviter que les colzas se retrouvent, non seulement dans les mêmes terres, mais dans les terres voisines de celles qui en ont produit l'année prrcédente.

NAVETTE. *Brassica rapa* (Var, Koch.).

Cette espèce est en proie à un Moucheron quelquefois nuisible.

DIPTÈRE.

CÉCIDOMYIE DU CHOU. *Cecidomyia brassicæ* (Drewssen).—Les larves habitent au nombre de 30 à 40 dans une seule capsule, détruisent les graines et descendent ensuite dans la terre pour s'y métamorphoser.

CAMELINE. *Camelina sativa* (Crantz).

Les Camelines sont attaquées par les Altises comme les Colzas.

ŒILLETTE. *Papaver somniferum* (Linn.).

Parmi les insectes qui vivent sur les Pavots, nous en signalons un comme nuisible aux œillettes.

COLÉOPTÈRES.

CRYPTORHYNQUE TACHE BLANCHE. *Cryptorhynchus macula alba* (Herbst). Ce Charançon exerce quelquefois de grands ravages.

Dans le nord de la France, une grosse larve, dont nous ne connaissons pas l'état parfait, dévore les racines, fait languir la plante et cause même sa mort.

PLANTES TEXTILES.

Le Lin, que nous avons déjà mentionné parmi les plantes oléagineuses et le Chanvre, par leur nature textile, n'intéressent pas moins l'industrie que l'agriculture; ils donnent du travail à l'ouvrier et lui assurent à la fois son pain et son vêtement.

LIN. *Linum vulgare* (Linn.).

Nous ne connaissons qu'un seul insecte nuisible au lin.

Digitized by Google

COLÉOPTÈRES.

ALTISE TÊTE D'OR. *Altica chrysocephala* (Fab.).—Ces insectes pullulent au point de détruire des récoltes entières, si l'on ne leur oppose pas d'obstacle. Les cultivateurs du canton de La Ventie, arrondissement de Béthune, qui cultivent en grandes quantités le Lin tardif, dit de mai, ne parviennent à soustraire leurs semailles à la voracité des Altises, qu'en convenant entre voisins de semer le même jour. Il en résulte que ces insectes, disséminés sur des espaces considérables, ne produisent qu'un effet insensible, tandis qu'ils dévorent tout, lorsqu'ils se réunissent sur des semis isolés.

CHANVRE. *Conuabis sativa.* (Linn.).

Trois insectes commettent quelquefois des dégâts sur les Chanvres.

COLÉOPTÈRES.

ALTISE ATTÉNUÉ. *Altica attenuata* (Fab.). — La larve ronge les feuilles.

LÉPIDOPTÈRES.

SPHINX ATROPOS. *Sphinx atropos* (Linn.). — La chenille attaque parfois les Chanvres comme les Pommes de terre.

PLUSIA GAMMA. *Plusia gamma* (Linn.).— La chenille de cette Noctuelle n'a que douze pattes, ce qui l'oblige de marcher comme les arpenteuses; elle dévore les feuilles du Chanvre.

HADENA DE LA PERSICARIE. *Hadena persicariæ* (Linn.).— La chenille de cette Noctuelle dévaste le Chanvre.

PLANTES TINCTORIALES.

Les plantes tinctoriales intéressent à la fois l'agriculture et l'industrie. Nous mentionnons la Gaude, le Pastel, plusieurs Renouées et la Garance qui réclament nos soins contre les insectes nuisibles.

GAUDE. *Reseda luteola* (Linn.).

Cette plante, dont la décoction donne une belle couleur jaune, est quelquefois attaquée par un insecte.

LÉPIDOPTÈRES.

PIÉRIDE DAPLIDICE. *Pieris daplidice* (Linn.). — La chenille de ce Papillon blanc dévore le feuillage.

Digitized by Google

PASTEL. *Isatis tinctoria* (Linn.).

Cette Crucifère, dont les feuilles macérées dans l'eau et fermentées, fournissent une fécule analogue à l'indigo, est comme la Gaude en proie à un insecte quelquefois nuisible.

HÉMIPTÈRES.

PUCERON DU PASTEL. *Aphis isatidis* (Fons Colombe). — Il couvre souvent les tiges du Pastel.

RENOUÉE. *Polygonum* (Linn.).

Plusieurs plantes de ce genre fournissent des ressources à la teinture. Par la macération de leurs feuilles, la Renouée tinctoriale et celle des oiseaux donnent de l'indigo, la Renouée poivre d'eau un beau jaune, la Persicaire un jaune rougeâtre. Divers insectes nuisent à ces plantes.

COLÉOPTÈRES.

PHYTONOME DU RUMEX. *Phytonomus rumicis* (Linn.). — Les larves de ce Charançon vivent en grand nombre sur la Renouée des oiseaux.

APION LŒVICOLLE. *Apion lævicollis* (Kirby). — Il vit sur la Renouée poivre d'eau.

CAMPYLIRHYNQUE PÉRICARPE. *Campylirhychus pericarpius* (Fab.). — Il vit sur la Renouée persicaire.

RHYNCHUS BRUCHOÏDE. *Rhynchus bruchoides* (Herbes). — Il vit sur la Renouée persicaire.

LÉPIDOPTÈRES.

CALLIMORPE HERA. *Callimorpha hera* (Linn.). — La chenille de cette Lithosie dévore les feuilles de la Renouée des oiseaux.

CALOCAMPE EXOLÈTE. *Calocampa exoleta* (Linn.). — La chenille de cette Noctuelle vit sur la Renouée des oiseaux.

DIPTÈRES.

CÉCIDOMYIE DE LA PERSICAIRE. *Cecidomyia persicariæ*. — Les larves vivent dans le bord roulé des feuilles de la Renouée persicaire.

GARANCE. *Rubia tinctorum* (Linn.).

Cette plante, dont la racine fournit la couleur si connue, n'est

Digitized by Google

attaquée, d'après mes recherches, que par un seul insecte.

LÉPIDOPTÈRES.

MACROGLOSSE STELLAIRE. ***Macroglossa stellatarum*** (Linn.). — La chenille de ce Sphinx se nourrit des feuilles.

Nous terminons par deux autres plantes industrielles dont les produits sont l'objet d'une consommation immense, produite par deux genres de sensualité, dont les excès ne sont que trop connus. Ces plantes sont le Houblon et le Tabac, qui sont l'une et l'autre attaquées par des insectes déprédateurs.

HOUBLON. *Humulus lupulus* (Linn.).

Cette Plante, dont une bonne récolte vaut le prix du sol qui l'a produite, nourrit un assez grand nombre d'insectes dont plusieurs sont très-nuisibles.

HÉMIPTÈRES.

PUCERON DU HOUBLON. ***Aphis humuli*** (Schranck). — Il pullule quelquefois au point de faire manquer la récolte. Cependant les nombreux insectes aphidiphages, tels que les larves des Coccinelles, des Hémérobes, des Syrphes, en restreignent souvent le nombre, de manière à rétablir l'équilibre.

LÉPIDOPTÈRES.

HÉPIALE DU HOUBLON. ***Hepialus humuli*** (Linn.).—La chenille, munie de fortes mâchoires, ronge les racines et s'y enfonce pour se transformer. Elle se construit un cocon revêtu extérieurement de grains de sable et tapissé en dedans d'un tissu de soie très-serré. C'est donc dans les racines que l'échenillage doit s'opérer.

VANESSA Io. ***Vanessa io*** (Linn.). — La chenille de ce Papillon est garnie d'épines; elle dévore le feuillage.

HYPÈNE PROBOSCIDALE. ***Hypena proboscidalis*** (Linn.). — Cette Pyrale, dont les palpes sont plus longues que le corselet, provient d'une chenille garnie de protubérances surmontées chacune d'un poil. Elle ronge les feuilles et se transforme après avoir formé un tissu de soie à demi-transparent.

Digitized by Google

Botys silacée. *Botys silacealis* (Hubn.). — Les chenilles de cette Pyrale roulent les feuilles en cornet, y vivent, et s'y métamorphosent; il est facile de les découvrir et de les détruire.

TABAC. *Nicotiana tabacum* (Linn.).

Aucune culture n'améliore le sol au même degré que le Tabac par les engrais qu'elle exige, et dont la plus grande partie reste et profite aux récoltes suivantes, de sorte qu'un domaine dont les terres sont successivement plantées de Tabac, devient de plus en plus fertile. Les insectes nuisibles à cette plante sont :

LÉPIDOPTÈRES.

Plusie gamma. *Plusia gamma* (Linn.). — Les chenilles de cette Noctuelle ont le corps parsemé de poils; elles dévorent le feuillage et passent à l'état de chrysalide dans des cocons de soie d'un tissu léger, et fixées aux feuilles ou aux tiges. Elles ont occasionné de grandes pertes en Alsace, en 1835.

Hadena du chou. *Hadena brassicæ* (Linn.). — Les chenilles de cette Noctuelle sont rases, à tête globuleuse. Elles rongent les feuilles; elles s'enfoncent dans le sol pour se métamorphoser, et se construisent des cocons de terre.

Dans l'état sec, le Tabac est attaqué par plusieurs Coléoptères Xylophages.

Tels sont les insectes les plus nuisibles aux plantes qui sont l'objet de l'agriculture proprement dite en France, c'est-à-dire, aux plantes herbacées. Nous pourrions considérer aussi comme agricoles plusieurs végétaux ligneux qui couvrent de vastes campagnes, qui sont l'objet de grandes cultures et dont les produits contribuent également à notre alimentation et à nos jouissances; tels sont: la Vigne, le Pommier, l'Olivier, le Mûrier, le Châtaignier; mais il existe un art, l'arboriculture, qui nous paraît revendiquer avec justice ses droits sur cette partie de son domaine, et d'ailleurs, nous croyons rester plus fidèle à l'esprit de la question posée par le programme du Congrès, en laissant notre travail dans les bornes que nous lui avons données. Nous nous résumons donc, après avoir exprimé le regret de n'avoir pu indiquer des moyens pour la destruction de tous les insectes qui nuisent à nos moissons, en engageant les cultivateurs à combattre leurs ennemis, avec

Digitized by Google

toutes les armes que l'expérience et la science leur proposent. Ils doivent particulièrement extirper les plantes attaquées, afin de détruire les insectes qui s'y développent, et mettre ainsi obstacle à leur multiplication; ils doivent préserver leurs grains récoltés des dévastations de la Calandre et de l'Alucite. Nous les engageons surtout à recourir aux moyens généraux que nous avons signalés, c'est-à-dire, à chercher dans la rotation des cultures, dans des récoltes un peu avancées, dans des semailles un peu retardées, des mesures préservatrices contre les insectes nuisibles; mais ils ne peuvent y avoir recours qu'après s'être initiés à la connaissance de ces déprédateurs, afin de pouvoir appliquer avec sagacité les moyens indiqués par la science pour en arrêter les dévastations. Le succès qu'ils en obtiendront les dédommagera amplement de leurs efforts; ils s'épargneront des pertes quelquefois considérables et ils accroîtront le produit de leurs terres. Chaque procédé efficace, qui les délivrera de quelqu'insecte déprédateur, leur offrira le même avantage qu'ils trouvent dans l'emploi d'un procédé nouveau ou d'un instrument aratoire perfectionné, qui améliore leurs récoltes.

Si l'agriculture française, à l'aide de la science, peut se soustraire au tribut annuel des 200 millions que lui imposent les ravages des insectes, elle aura réalisé un progrès comparable à celui que promet le drainage, supérieur peut-être, car le dessèchement des terres n'est pas utile, applicable à toutes, tandis que notre sol ne comporte pas une seule culture qui soit à l'abri des insectes dévastateurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

Pages.

Organisation du Congrès. — Nomination provisoire des Présidents et des Secrétaires de sections. — Exposition des produits agricoles et industriels. 1
Règlement de la XX^e^ session et programme des questions qui doivent y être traitées 1
Ouverture de la XX^e^ session. — Membres présents. 17
Discours de M. le C^te^ Victor du Hamel, Préfet du département du Pas-de-Calais. 18
Rapport de M. le C^te^ d'Héricourt, Secrétaire-général du Congrès. 20
Discours en vers pour l'ouverture du Congrès d'Arras, par M. O. Seure 27
Election du Président et des vice-Présidents. 31
Excursions scientifiques et archéologiques. 32
Nomination des Secrétaires de sections. 33
Division des travaux. 34
PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES. — Sciences naturelles, physiques et mathématiques. — Formation du bureau. . . 35
Mémoire sur les harmonies entomologiques, par M. Macquart. 36
Développements oraux sur la même question, par M. Blanchard. 37
Galvanométrie analytique, par M. C. Tréca. 39
Définition et délimitation des espèces en botanique, par M. Arrondeau. 40
Insectes nuisibles à l'agriculture, par M. Macquart. — Phosphate de chaux, par MM. Elie de Beaumont et Delanoue . . 42
Métaphysique du calcul différentiel, par M. Coffin. — Faits nouveaux relatifs au mouvement des liquides, par M. Davaine. 44
Fécondation artificielle des poissons, par MM. de Caumont, Jourdier, Leroux-Duchâtelet et H. Colin 45
Méthode de dessin linéaire mis à la portée des classes laborieuses, par M. Bourgois, architecte. 47
Méthode pour la résolution des équations algébriques d'un degré quelconque, par M. Pronier. 48
Télégraphie mobile applicable aux chemins de fer, par M. du Peyrat 49
Observations sur la résolution des équations, par M. Vincent. 50
Envahissement des forêts par les insectes lignivores, par M. Macquart. 52
Observations de M. H. Colin. 53
Influence de l'eau et de l'atmosphère sur les mouvements de rotation et de translation de la terre, par M. le Colonel Répécaud 53
Compas trisecteur pour diviser en trois parties égales un arc

Digitized by Google

de longueur variable, par M. Répécaud. — Des foyers fumivores, par M. Gossart. 54
Deuxième section. — Agriculture, commerce, industrie. — Formation du bureau 55
Des baux des propriétés rurales, par M. le Mis d'Havrincourt. — Observations de MM. de Caumont, Péligot, Quenson et Vicomte de Genouillac. 56
Epis de blé atteints de l'ergot. — Observations de MM. Ancelon, Pailloux, Goffint-Delrue. — Ablation des ovaires, par M. Charlier 58
Des cartes agronomiques, par M. de Caumont 59
Des couches de sable vert contenant du phosphate de chaux. — Observations par MM. de Caumont et Elie de Beaumont . 61
Des cartes géologiques dans le nord de la France. — Observations par MM. Vasse et Sens. — La péripneumonie des bêtes bovines, par MM. Mannechez, Vasse, etc. 62
Phosphate de chaux, par M. Delanoue 65
Observations sur le même sujet, par MM. de Caumont, Payen et Delanoue 67
Culture du maïs dans le nord de la France, par MM. d'Herlincourt et Delanoue. 68
Du maïs dans le département de Saône-et-Loire, par M. Pailloux 69
De l'achat des étalons par le gouvernement. — Observations de MM. de Genouillac, d'Herlincourt, Mannechez et Charlier. 70
Des modifications à la législation des chemins communaux, par M. de Genouillac 71
Observations sur le même sujet, par MM. d'Herlincourt, Decrombecque, Gomart et de Genouillac 72
Nomination du jury pour les concours de bestiaux. 73
Admission des chemins ruraux au partage des ressources créées par la loi de 1836. — Observations de MM. de Genouillac, Billet, Crespel, etc. 74
Des améliorations qu'on doit apporter à la betterave pour augmenter sa richesse saccharine, par M. Tib. Crespel. . . . 75
Observations sur le même sujet, par M. Péligot. — Compte-rendu d'un atlas agricole à l'usage des colons en Algérie, par M. d'Herlincourt. 76
Des engrais, par MM. Payen, Péligot, d'Herlincourt, etc . . . 77
De l'industrie linière, par M. Payen. 84
Du drainage, par MM. de Caumont, Payen, de Cussy, etc. . . 88
Du régime des eaux, par MM. de Genouillac, Billet, etc. — Discours de clôture, par M. d'Herlincourt. 90
Troisième section. — Sciences médicales. — Formation du bureau. 91
De l'ablation des ovaires, dans la race bovine, par M. Charlier. 92
Des avantages de la réunion des hôpitaux-hospices et des bureaux de bienfaisance sous une seule administration d'assistance publique, dans les grands centres de population, par M. Gautier. 93
De l'hygiène et de ses rapports avec la morale, par M. le docteur Maurice 94
De la mortalité pendant la jeunesse, par M. Ancelon. — De la propagation du choléra, par MM. Pailloux, Bonnafont,

Digitized by Google

Dansou, etc. 95
De la castration des vaches laitières. 96
De la nécessité d'opérer un assainissement général des contrées marécageuses, par M. Bonnafont. 97
Du traitement de la fièvre typhoïde par la glace et l'eau froide, par M. Leroy. 99
Rapprochement entre la fièvre typhoïde et le choléra, par M. Maurice. — Du fléau asiatique, par M. Bally. — De l'organisation du service de santé dans les campagnes, par M. Ledieu. 101
Des hospices cantonaux, par M. Danvin 102
De la centralisation des secours publics, par M. Gautier. — De l'organisaiion médicale dans les campagnes, par M. Billet. . 103
Distribution de l'iode dans l'air, et ses rapports avec le nombre des goîtreux, par MM. Chatin, Riboli, etc. 105
Des avantages et des inconvénients du chloroforme dans les diverses opérations chirurgicales, par MM. Plouviez, Bonnafont, etc. 106
De la possibilité de guérir l'épilepsie, par M. Plouviez. — Des préjugés et du charlatanisme en médecine, par le même.—De la suture pratiquée à la section faite à l'utérus dans l'opération césarienne, par M. Lestocquoy. 108
De la propagation du choléra, par M. Demarquette. 110
Observations sur le même sujet, par M. Lestocquoy. 111
Des préjugés et du charlatanisme en médecine, par M. Serré. — Différentes communications de MM. Brémart, Riboli, etc. . 115
QUATRIÈME SECTION. — Histoire et Archéologie. — Formation du bureau 116
Des Saxons dans les Flandres, par M. Harbaville. 117
Observations sur le même sujet, par M. Kervyn de Lettenhove. . 118
De la formation progressive de l'administration des villages, par M. Wilbert. 122
Des missionnaires scoto-irlandais aux VIe et VIIe siècles, par M. l'abbé Lamort. 123
Observations sur le même sujet, par MM. Wilbert, Kervyn de Lettenhove, etc. 124
De l'utilité d'étudier les anciens usages, par M. Pigault de Beaupré. 125
Analyse raisonnée du roman du Hem, par M. Peignée. 129
Dessins du XIIIe siècle. — Organisation municipale de la ville d'Arras, par M. le baron de Hauteclocque. 134
Des populations qui occupaient autrefois les deux côtés du *Fretum-Gallicum*, par M. Rigollot. — Observations du R. P. Lacombe, etc. 139
Des églises du moyen-âge non voûtées, par M. Souquet. — De la construction des églises à cette époque, par M. l'abbé Lamort 140
Des premiers possesseurs des terrains communaux, par M. Billet. 142
Observations sur le même sujet, par MM. Pigault de Beaupré, Kervyn de Lettenhove, etc. 144
Des autels jusqu'au XVe siècle, par M. l'abbé Parenty. 144
De l'influence des monastères fondés avant le VIIIe siècle, par le P. R. Lacombe. 145
Communication de dessins relatifs aux départements du Nord,

Digitized by Google

par M. Robaut 146
Des autels anciens et de leur caractère, par M. Pernot. — Observations sur le même sujet, par MM. De Caumont, d'Héricourt, de Mérode, Didron, etc. 147
De l'origine de l'ogive dans le comté de Flandre et les pays circonvoisins, par M. Dumortier. 149
Observations sur le même sujet, par MM. Reichensperger, de Mérode, Didron, etc. 150
Des tombeaux en plomb découverts à Saintes, par M. l'abbé Lacurie. 153
Des monnaies gauloises en verre et en plomb, par M. Dancoisne. 154
Etude sur le prisonnier, *dit de Gisors*, par Mme Philippe Lemaitre. 155
Reliquaire du XIIIe siècle. — Observations du R. P. Martin et de MM. Didron et Reichensperger 158
Des séminaires et colléges anglais fondés au XVIe siècle dans le nord de la France, par M. l'abbé Destombes. 160
Diverses communications de MM. le vicomte de Cussy, de Caumont, Jules Perin, et d'Héricourt. 161
CINQUIÈME SECTION. — Littérature et beaux-arts. — Formation du bureau. 162
De la différence entre la poésie en prose et la poésie versifiée, par MM. Robert, l'abbé Planque, Lecesne, de Linas, Pernot, de Mallortie, etc. 164
Des mots et locutions propres au patois artésien, par M. Wilbert. 165
De la philosophie chrétienne, par M. Seure. — Dessins du XIIIe siècle, par M. Parker. 166
De l'interprétation faite par M. Forster des nombreuses inscriptions qui couvrent les rochers du désert de Sinaï, par M. l'abbé Van Drival. — Observations de M. Guesnon. 167
De la part des sociétés savantes dans les subventions votées par les conseils généraux et municipaux, par M. Wilbert. . . 168
Voyage d'Adam de la Halle en Afrique, par M. Kervyn de Lettenhove. 169
Des tendances de la peinture moderne, par M. Lecesne. . . 170
Observations sur le même sujet, par MM. de Linas et Seure. . 171
De la musique des Grecs, par M. Vincent. 171
De l'influence des trouvères du nord de la France sur la formation de la langue française, par M. A. Dinaux. — Observations de M. Bessy. 173
De la peinture religieuse, par M. Demory. — De la moralisation des théâtres, par M. Seure. 174
Observations sur le même sujet, par M. Feuillet de Lyon et Riboli de Parme. — Des musées de département, de leur utilité et de leur but, par M. Pernot. 175
Observations sur le même sujet, par MM. le baron de Stassart, l'abbé Planque, le comte d'Héricourt, etc. 177
Conclusions présentées par M. Riboli. . . . . .
De l'étude des noms de lieux, par M. Labourt, de Doullens. . 178
SÉANCES GÉNÉRALES. — Livres offerts au Congrès. . . . 180
Dépouillement de la correspondance. 183
Excursions archéologiques, compte-rendu par M. le comte

Digitized by Google

d'Héricourt. — Des baux des propriétés rurales, par M. le Mis d'Havrincourt. 185
De l'occupation du littoral par les Saxons et de la formation de la race flamande, par M. Kervyn de Lettenhove. 187
Lettre de Mgr Parisis, évêque d'Arras. 188
Discours de M. le baron de Stassart, président du Congrès. . 189
Livres offerts au Congrès. 190
Du phosphate de chaux et de la loi sur les irrigations, par MM. de Caumont, E. de Beaumont et Péligot, membres de l'Institut. 191
Cercle des Orphéonistes d'Arras. — La Charité (poème) par M. Seure. 193
Discours au Congrès scientifique, par Mgr Parisis. 193
Réponse de M. le baron de Stassart. — Livres offerts au Congrès. 197
Compte-rendu de l'excursion archéologique, par M. d'Héricourt. — Album archéologique de M. Robaut. 198
Des harmonies entomologiques, par M. Macquart. 199
Observations sur le même sujet, par M. Emile Blanchard. . . 219
Des croyances relatives à la mort de Charles-le-Téméraire, par M. Pernot. — L'homme (poésie), par M. Victor Robert. . . 220
Livres offerts au Congrès. 221
Allocation accordée par le conseil général, pour l'exposition des produits agricoles et industriels, à l'occasion du Congrès. — Dépouillement de la correspondance. — Dépôt de propositions. — Des Saxons et de la race flamande, par M. Brun-Lavainne. 222
De l'hygiène, par M. le docteur Maurice. 223
Des baux des propriétés rurales et des améliorations à y apporter, par M. le Mis d'Havrincourt. 229
Observations sur le même sujet, par MM. de Mérode, Pigault de Beaupré, Delaplace, le Vte de Genouillac, Billet, d'Héricourt, Plichon, de Mallortie et d'Havrincourt. 230
Livres offerts au Congrès. 235
Compte-rendu de l'excursion archéologique, par M. d'Héricourt. 236
Des établissements des Francs-Saliens et Austrasiens dans le nord de la France, par M. Bouthors. 237
Mémoire sur le même sujet, par M. Dumortier. 243
De la part des sociétés savantes dans les encouragements votés par les conseils généraux et municipaux, par MM. Wilbert, de Caumont, d'Héricourt et Billet. 264
Lecture d'un drame dans un salon (poésie), par M. O. Seure. . 265
Livres offerts au Congrès. — Compte-rendu de la visite dans les établissements de M. Crespel-Dellisse, par M. Payen. — De la musique des Grecs, par M. Vincent. 266
Des traditions et des usages locaux, par M. l'abbé Lacurie, de Saintes. 267
Au couvent du Sacré-Cœur, (poésie), par Mme Fanny Dénoix des Vergnes. 271
La mort d'un enfant (poésie), par M. Albert Plichon. . . . 272
Les écrivains modernes du Pas-de-Calais, par M. Le Glay. . . 274
Le balai du magicien (apologue en vers), par M. Derbigny. . 282
Compte-rendu de l'excursion archéologique, par M. d'Héricourt, 285

Digitized by Google

Livres offerts au Congrès. — Règlement relatif aux XX^e, XXI^e et XXII^e sessions. 288
Lettre de M. le Maire de La Rochelle. 289
Des améliorations qu'on peut apporter à la culture de la betterave, par M. Tib. Crespel. 290
Vœu relatif à l'appauvrissement de la richesse saccharine de cette plante, par M. Péligot, de l'Institut. 292
Observations sur la maladie de la betterave, par M. Payen, de l'Institut. 293
Le prisonnier, *dit de Gisors*, par M^me Philippe Lemaître. — L'homme (poésie), par M. Victor Robert. 296
Livres offerts au Congrès. — Des travaux de la section des sciences médicales, par M. le docteur Bally. 298
Compte-rendu des concours de bestiaux, par MM. Proyart et d'Herlincourt. 302
Fables et apologues, par M. le baron de Stassart. 303
Des tendances de la peinture au XIX^e siècle, par M. Lecesne. . 305
La Dame blanche de Boubers, légende en vers, par M. Alfred de Hauteclocque. 306
Des engrais, par M. Payen. 314
L'amour (poésie), par M. Seure. 315
Vœux émis par la XX^e session du Congrès scientifique de France. 316
Adieux en vers au Congrès d'Arras, par M. Seure. 318
De l'influence de cette réunion sur l'étude de la musique ancienne, par M. Vincent, de l'Institut. 319
Discours de clôture, par M. le baron de Stassart. 320
Médaille offerte aux Orphéonistes d'Arras. 321

DEUXIÈME PARTIE. — MÉMOIRES.

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES. — Sciences naturelles, physiques et mathématiques. 323
Sur les insectes lignivores, par M. Macquart. 325
Galvanométrie analytique. — Electro-aimants, par M. Célestin Tréca. 328
D'une application de la cohésion des liquides en mécanique, par M. Davaine. 355
Mémoire sur les insectes nuisibles à l'agriculture, par M. J. Macquart. 362
Table des matières. 389

Digitized by Google

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

Digitized by Google

ARRAS, TYP. ET LITH. D'ALPHONSE BRISSY.

Digitized by Google

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

VINGTIÈME SESSION

Ouverte à Arras le 23 Août 1853.

TOME DEUXIÈME.

A ARRAS,
CHEZ TOPINO, LIBRAIRE,
Rue Saint-Aubert.

A PARIS,
CHEZ DERACHE, LIBRAIRE,
Rue du Bouloy, 7.

1854.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE,

COMMERCE.

Digitized by Google

Digitized by Google

SCIENCES AGRICOLES.

—

DES CONTRATS

DE LOUAGE DES TERRES

ET DES MOYENS

DE CONCILIER L'AMÉLIORATION DU SOL, LES INTÉRÊTS DU PROPRIÉTAIRE ET CEUX DU FERMIER (1),

par

M. LE Mis D'HAVRINCOURT,

ANCIEN REPRÉSENTANT,

Membre du Conseil général du Pas-de-Calais.

MESSIEURS,

« Chercher à obtenir l'amélioration du sol, tout en conci-» liant les intérêts du propriétaire et ceux du fermier dans les » contrats de louage des terres, » telle est l'importante question que je suis chargé d'examiner devant vous, par votre section d'agriculture.

Elle est digne de votre intérêt, Messieurs; de sa solution dépend la richesse territoriale, source la plus sûre de la fortune publique, et si nous pouvions indiquer les moyens de concilier des intérêts, qui aboutissent à l'épuisement du sol

(1) Ce Mémoire présenté à la section d'Agriculture le 24 août, a été lu à la séance générale du même jour, tome 1, pages 185 et suivantes. Voyez aussi la discussion à laquelle ce travail a donné lieu, page 229.

Digitized by Google

lorsqu'ils marchent en sens opposés, nous ouvririons la voie à d'incalculables progrès, et nous préparerions le rapprochement durable de deux classes dont l'union intime est la plus certaine garantie d'ordre, de force et de prospérité pour la société.

En agriculture, Messieurs, il est bien imprudent de poser des règles générales, absolues, car les meilleurs principes dépendent dans leur application, des institutions sociales, du caractère et des mœurs des peuples, comme du climat et de la constitution du sol. Ce sont donc les institutions, les mœurs, le climat de notre pays, qu'il nous faut étudier, avant de lui rien conseiller.

Deux modes de location des terres se divisent la France en parties à peu près égales : le *métayage* et le *fermage*. Le *métayage* est usité dans le centre, le midi et l'ouest ; le *fermage* dans le nord et l'est.

Du métayage.

Le métayage consiste dans l'apport par le propriétaire, du capital de cheptel et des avances, et dans le partage des fruits entre lui et le métayer : « C'est un contrat, dit M. de Gasparin, » par lequel, quand le tenancier n'a pas un capital ou un cré- » dit suffisant pour garantir le paiement de la rente et les » avances du propriétaire, celui-ci prélève cette rente par » parties proportionnelles sur la récolte de chaque année, de » manière que la moyenne arithmétique de ces proportions » annuelles représente la valeur de la rente. »

Cette définition, en indiquant les conditions dans lesquelles le contrat est passé, est à elle seule une justification de cet usage imprudemment attaqué par ceux qui, voulant toujours généraliser, ont présenté des analogies incomplètes, et porté des jugements hasardés.

Le métayage est sans contredit un contrat de louage inférieur en lui-même au système des baux : il maintient parfois dans l'indolence le métayer qui, ne risquant pas ses capitaux, sa fortune privée, et n'ayant qu'une partie des produits de la métairie, se contente souvent de trouver son existence, et s'occupe peu de progrès ; il est une lourde charge pour le propriétaire, qui est tenu à une surveillance perpétuelle ; tout cela est incontestable.

Mais le métayage présente aussi de précieux avantages dont nous ferons ressortir quelques-uns. D'ailleurs il y a une raison d'être à laquelle il n'y a rien à répliquer ; c'est qu'il est d'une nécessité absolue dans la plupart des pays où il se pratique, parce que le sol et le climat y rendent les récoltes si chan-

Digitized by Google

ceuses et si variables, qu'il faut beaucoup d'avances pour cultiver, et parce que la classe agricole y manque de capitaux.

Dans les temps historiques les plus reculés, sous les Egyptiens dont les usages nous sont retracés par les immenses travaux qui décorent leurs tombeaux (1), le sol était exploité par les propriétaires à l'aide d'esclaves. Il en fut de même sous presque toute la domination romaine.

Après que le christianisme et le manque de nations à conquérir eurent fait disparaître l'esclavage chez les romains, il a fallu bien des siècles pour qu'il se formât une classe agricole assez riche pour prendre des terres à bail à ses risques et périls, et faire toutes les avances nécessaires à la culture.

Le métayage a été la transition nécessaire entre les deux systèmes.

Le propriétaire, qui seul a les capitaux, fait les avances, puis, au lieu de payer des ouvriers et de conserver tous les produits, il intéresse ces derniers à son exploitation en les appelant à partager les fruits de leur travail et de son capital.

Il y a dans cette association, des conditions si légitimes, si morales, si fertiles, que loin de repousser ce contrat d'une manière absolue, il faut convenir que là, où le propriétaire habite sa terre et s'en occupe, comme dans l'Ouest de la France, il renferme de précieux éléments de bien être et de prospérité.

La nécessité d'avoir sans cesse des intérêts communs rend les rapports fort doux et la supériorité inoffensive. Le propriétaire est bon, et le métayer, qui, en général a succédé à son père, est honnête parce que de son honnêteté depend la conservation de l'existence de toute sa famille; il est tranquille sur son avenir, car il ne risque ni son capital ni ses économies, et il ne paie ni impôts directs, ni impôts indirects; enfin, comme dit encore M. de Gasparin : « Courir ensemble les mêmes chances, craindre les mêmes fléaux,

(1) Champollion a même retrouvé dans des tombeaux qui présentent une succession de plusieurs siècles, la chanson qui mettait les bœufs en mouvement lorsqu'ils battaient de leurs pieds les gerbes de blé :

Battez pour vous (bis),
Oh bœufs;
Battez pour vous,
Des boisseaux pour vos maîtres.

On retrouve le même usage chez les juifs et un rapprochement curieux avec ce refrain ; « Battez *pour vous*, oh bœufs; » dans la loi de Moïse, qui défend de lier la bouche du bœuf qui bat le blé dans l'aire :

Non alligabis os bovi trituranti.

Digitized by Google

» se réjouir des mêmes évènements, pleurer les mêmes » pertes, c'est établir une confraternité qui ne laisse pas » prise aux mauvaises passions et qui développe les bons » instincts. »

Dans ces conditions, le métayage est donc un excellent mode d'exploitation du sol, et il arrive précisément au but que nous nous proposons : l'amélioration du sol en conciliant les intérêts du propriétaire et ceux du fermier.

Sans doute pour les propriétaires qui habitent loin de leurs biens, dont les intérêts ou la carrière rendent la surveillance impossible, ou enfin qui ne trouvent pas chez leurs métayers l'honnêteté et l'attachement qui applanissent bien des difficultés, sans doute alors pour eux, le métayage est un contrat très-onéreux. Ils sont obligés d'avoir des agents sur les lieux et de s'en rapporter à eux pour tous les détails de la surveillance et des estimations; et chacun sait combien sont rares les intermédiaires qui savent concilier l'activité pour les intérêts du propriétaire, avec la bienveillance dont le métayer a besoin.

De son côté, le métayer dont le maître n'a ni le goût de la propriété et de l'agriculture, ni les connaissances spéciales nécessaires pour une exploitation, sera toujours malheureux. Le propriétaire ne donnant à l'exploitation en commun, ni l'intelligence, ni les capitaux, qui seuls peuvent la faire fructier, elle restera misérable : la part de ses fruits qui forme le salaire, l'existence même du métayer et de sa famille, ne leur suffira pas pour vivre. Dans ces conditions, les deux associés devront se séparer au plus tôt.

Le métayer fera bien mieux de redevenir laborieux ouvrier, ne dépendant plus que de son propre travail, et le propriétaire devra faire tous ses efforts pour préparer peu à peu la transition du métayage en fermage.

Cette opération est toujours fort délicate. Le propriétaire qui voudra faire cette tentative, devra nécessairement commencer par donner à sa terre des avances qui enrichissent assez le métayer pour qu'il ose faire des entreprises pour son propre compte. Ensuite le propriétaire pourra successivement convertir sa propre part sur certains produits en une rente fixe : il lui faudra seulement avoir soin d'essayer d'abord cette transition par les bestiaux et par les prairies artificielles, et de finir par les céréales. Il trouvera deux avantages à suivre cette méthode : le premier, c'est qu'il commencera par se débarrasser des produits les plus difficiles à apprécier et par suite à partager; le second, bien plus important, c'est qu'il mettra à profit dans l'intérêt du sol et par conséquent de l'association, la tendance qu'aura toujours le métayer à augmenter les pro-

Digitized by Google

duits qui lui reviennent en entier moyennant une rente fixe, au détriment même de ceux qu'il partage encore. Il augmentera donc le nombre de ses bestiaux, l'étendue de ses prairies, et par suite la masse de ses engrais : de cette augmentation résultera infailliblement celle de la fertilité du sol et des produits, et bientôt le métayer, éclairé, enrichi par ses succès, sera le premier à demander un bail à rente fixe pour sa ferme entière, devenue fertile et d'une exploitation plus sûre.

Cependant le propriétaire ne devra agir qu'avec prudence, pour éviter les mécomptes arrivés dans le midi en 1822 et 1823. Les hauts prix et les bonnes récoltes de 1815 à 1821 avaient engagé les métayers à demander des baux, et plusieurs contrats furent passés; mais bientôt les prix baissèrent, les récoltes furent mauvaises; les métayers, dont les ressources furent promptement épuisées, demandèrent la résiliation de leurs baux, et force fut de revenir au métayage.

Nous le répétons, lorsque la population agricole ne possède ni capitaux, ni terres, lorsque le climat et le sol rendent les produits irréguliers et chanceux, lorsqu'enfin le propriétaire ne veut pas cultiver lui-même, alors le métayage est une nécessité. Ce sera au propriétaire à chercher le meilleur agent pour surveiller ses affaires, et il fera bien de l'intéresser dans les produits afin de stimuler son zèle et son activité.

Il y a peu de conseils à donner pour les terres soumises au métayage afin d'arriver au but que nous nous proposons : *l'amélioration du sol, et la conciliation des intérêts du propriétaire et du métayer.*

La conciliation ici est toute faite, puisque les intéressés sont associés dans l'exploitation et dans les produits; toutes les améliorations viendront de l'intelligence du propriétaire dans la direction donnée à ses avances, et du caractère du fermier.

C'est au propriétaire qu'appartient toute l'initiative : c'est donc de son intelligence, de son instruction que dépendent presque tous les progrès.

Nous verrons plus tard à quelles conclusions nous conduit cette importante considération.

Du bail ou fermage à prix fixe.

Le fermage à prix fixe est le contrat usité dans les pays où les cultivateurs sont assez riches pour faire les avances, et courir les chances qui sont la conséquence d'un bail. Ce système est, sans contredit, le plus parfait, et c'est celui vers lequel tend la propriété, depuis que la suppression de l'es-

Digitized by Google

clavage a fait cesser l'exploitation du sol par les propriétaires eux-mêmes.

Il faut à une nation des hommes qui se consacrent aux carrières publiques et qui aient par conséquent toute leur liberté d'action. Ces fonctionnaires sont donc forcés de se reposer sur d'autres, du soin de leurs intérêts privés et de la surveillance de leurs domaines. Pour eux les baux à rentes fixes sont précieux. A des époques déterminées, ils ont à s'occuper de la location de leurs biens ; une rente, qui représente le revenu moyen, est fixée pour un temps convenu, et jusqu'à cette échéance, le propriétaire peut consacrer tout son temps aux intérêts publics, aux études, ou à d'autres intérêts privés.

De son côté, le fermier est chaque jour stimulé par un intérêt considérable, car si, dans son exploitation, il a placé en cheptel en avances de nourritures ou de travail, etc., un capital important qu'il doit conserver et rendre productif, en retour il touchera seul tous les bénéfices de ses avances et de son travail, ou bien il supportera toutes les pertes.

Il est évident qu'il y a dans ce contrat, des conditions de sécurité et de progrès qui ne se rencontrent pas dans le métayage. Cependant il présente des inconvénients que chacun reconnaît aujourd'hui et auxquels nous voudrions porter remède.

Il sépare presqu'entièrement le propriétaire de sa terre : celle-ci ne semble plus qu'un capital dont on lui paie l'intérêt ; il ne s'en occupe qu'au renouvellement des baux et pour obtenir le plus haut fermage possible, tout en dépensant le moins qu'il pourra dans sa ferme ; puis il confie la rédaction du bail à un notaire qui suit des formules de droit, dont le but unique est d'assurer le paiement de la rente, et jamais de s'occuper de l'amélioration du sol. Souvent le fermier entrant trouve ces terres en mauvais état ; alors s'il a neuf ans de bail, il les fume pendant les trois premières années, il les cultive bien pendant les trois suivantes, et il les épuise pendant les trois dernières. Cette condition est invariablement celle de tous les biens de main-morte, puisque tous les neuf ans leurs administrateurs sont tenus à les relouer aux enchères ; de sorte qu'on peut diviser la partie très-considérable du sol français ainsi exploité, en 1/3 que l'on remet en bon état à grands frais, 1/3 que l'on entretient, et 1/3 que l'on épuise.

Voilà, Messieurs, les tristes et trop fréquentes conséquences des baux tels qu'ils sont compris et passés la plupart du temps. Nous trouvons ici les inconvénients inverses de ceux du métayage. Le métayage enchaîne trop le propriétaire et ne stimule pas assez l'intérêt du métayer ; le fermage éloigne

Digitized by Google

trop le propriétaire de son bien, et, en isolant le fermier, lui crée des intérêts trop ardents pour le présent, sans garantie pour l'avenir. C'est un état intermédiaire qu'il faudrait indiquer et obtenir.

Quelques agriculteurs le demandent à nos lois ; d'autres, voulant imiter l'Angleterre, voient tout l'avenir de l'agriculture française dans les baux à longs termes.

Nous ne pouvons partager ces avis.

Il y aurait de graves inconvénients à faire intervenir la loi dans le détail de contrats privés dont les conditions doivent nécessairement varier suivant les pays, la nature des terrains engagés, la position et la volonté des parties.

Le code civil ne peut proclamer une culture officielle, lorsque chaque jour les méthodes changent ; d'ailleurs les parties seraient toujours libres de renoncer aux avantages que leur ferait la loi, qui resterait ainsi la plupart du temps sans effet.

Quant aux baux à longs termes, depuis plusieurs années la plupart des comices et des congrès les ont recommandés et réclamés. On cite sans cesse l'Angleterre et ses admirables résultats; puis on veut importer, de toutes pièces, en France, les méthodes anglaises.

Sans aucun doute, le bail à long terme, c'est-à-dire, de 18 et de 27 ans, est une précieuse garantie pour le fermier, et un stimulant presque toujours fertile pour l'amélioration du sol. Nous l'appelons de tous nos efforts dans tous les cas possibles, et nous joignons notre voix à tant d'autres pour demander au gouvernement qu'il encourage ce contrat, soit en réduisant à un taux fixe, le droit pour les années du bail qui dépasserait neuf ans, soit, tout au moins, en réglant la perception du droit par annuités. Ces réclamations sont si modérées et si légitimes, qu'elles seront sans doute satisfaites.

Mais la question que nous nous sommes posée est celle-ci : « L'avenir de l'agriculture francaise est-il réellement dans » les baux à longs termes? »

Or, nous n'avons pas ouï dire que malgré tant de recommandations et d'éloges, il se soit fait beaucoup de baux anglais, même entre les propriétaires et les agriculteurs qui les avaient le plus vantés : la raison nous en paraît fort simple. Pour qu'une méthode s'introduise dans un pays, il faut qu'elle soit en harmonie avec ses mœurs et ses institutions, et avant de vanter les baux à longs termes, *comme le remède aux maux de l'agriculture française*, on a oublié de se demander :

« Dans quelles conditions les baux à longs termes sont-ils » faits en Angleterre? »

Digitized by Google

« La France est-elle dans ces conditions? »

Si on avait procédé ainsi, comme le voulaient la logique et l'expérience, on aurait bientôt reconnu qu'il n'y a peut-être pas deux pays qui diffèrent plus que la France et l'Angleterre dans la constitution de la propriété, dans celle de l'agriculture, et dans les mœurs des propriétaires et des cultivateurs.

En Angleterre, chacun le sait, la propriété est concentrée dans les mains de quelques grands seigneurs, depuis la conquête des Normands, et, ce qui est surtout important pour la la question, elle est perpétuellement substituée.

En France, toutes nos lois conduisent à la division du sol; il est déjà très-morcelé et le devient chaque jour davantage: les grands domaines tendent à disparaître, car, un ou deux partages les détruisent, et il faudrait des siècles ou une conquête pour les recréer. Ainsi, tandis qu'un propriétaire anglais, qui n'est en réalité que l'usufruitier de son bien, peut le louer pour une longue période sans aucun inconvénient, puisqu'il ne pourra pas plus être divisé ou vendu par son fils que par lui-même, comment pourrait-on demander à un propriétaire français qui, ayant des enfants, est déjà arrivé à 40 ou 50 ans, d'engager pour 18 ou 27 ans un domaine dont le partage et la division, après sa mort, sont l'avenir certain. Les héritiers auront, peut-être, besoin de leurs capitaux dans leurs carrières; ils voudront arrondir le bien qu'ils habitent, et par ces motifs tout légitimes, ils désireront vendre leur part du domaine paternel. Un bail d'une très-longue durée leur causerait alors un grave préjudice. Voilà ce qui se présente chez nous dans la plupart des successions.

Ainsi, tandis qu'en Angleterre le sol presque tout entier est immobilisé, et que la terre manque toujours à l'acheteur, en France, c'est l'acheteur qui manque à la propriété, dont la constitution, essentiellement mobilisable, est antipathique à un engagement qui immobiliserait sa jouissance.

Mais ce n'est pas tout: comparons les mœurs des propriétaires et ceux des cultivateurs dans les deux pays.

En Angleterre, les propriétaires laissent les carrières publiques à leurs cadets et n'acceptent que celle des parlements, parce qu'elle ne les éloigne pas de chez eux; ils ont de tout temps habité leurs immenses domaines. Enfants, ils ont pris ce goût de leurs parents, et leur éducation ne manque pas de le développer par des études toutes spéciales. Devenus hommes, ils s'occupent constamment de ces biens qu'ils ont sans cesse sous les yeux. Ils sont presque tous de véritables agriculteurs, et la plupart ont des fermes expérimentales.

D'un autre côté, comme les capitaux ne peuvent se placer en terres, il se trouve un grand nombre de cultivateurs

Digitized by Google

riches, bien élevés, instruits, qui possèdent des économies et qui se présentent aux propriétaires avec 50, 60 et 80 mille francs à mettre en améliorations dans un domaine, si on leur passe un long bail avec des conditions qui leur permettent de rentrer dans leurs avances. Ces agriculteurs sont tellement considérés que, pour eux, l'Angleterre a inventé la dénomination de *gentleman farmer* (1), qui n'a pas son analogue dans l'industrie.

On comprend qu'entre de telles parties un contrat, aussi difficile et aussi important qu'un bail à long terme, puisse être sérieusement discuté et consenti à l'avantage de l'une et de l'autre.

En France, vous le savez, Messieurs, ni l'exemple de nos pères, ni les enseignements du collége n'ont pu nous donner les goûts et l'instruction agricoles. La propriété est, ou peut être la condition de tout le monde, et cependant chacun de nous a fait ses études, puis est devenu négociant, avocat, médecin, magistrat, militaire, diplomate, etc., sans que, depuis son enfance, on lui ait fait ouvrir, ou qu'il lui ait pris l'idée d'ouvrir un ouvrage agricole qui le mette à même de bien gérer, dans son propre intérêt comme dans l'intérêt général, le domaine acquis par lui ou transmis par ses parents.

Me permettrez-vous, Messieurs, de vous citer en toute humilité une des phases de ma vie de propriétaire agriculteur :

Je me souviens qu'après avoir été successivement bachelier, élève de l'Ecole Polytechnique, officier d'artillerie, j'eus à passer des baux. Eh bien! je les fis détestables, aussi mauvais pour moi que pour mes fermiers, puisqu'ils amenaient presqu'inévitablement à l'épuisement du sol, c'est-à-dire, à la gêne du fermier et à la diminution de mon revenu. Pouvait-il en être autrement, Messieurs; dans tout le cours de mes études, je n'avais pas une seule fois entendu parler d'agriculture. Plus tard, je quittai le service et vins habiter mes biens : dès que je m'en occupai, je reconnus ma profonde ignorance; j'ouvris de bons ouvrages, je les dévorai, car j'y trouvais à chaque page à utiliser mes études, dont on ne m'avait pas indiqué l'application. J'allai visiter et étudier les meilleures cultures, les terres les mieux administrées, et enfin, j'ai fondé chez moi une exploitation qui passe pour bien et utilement conduite, et j'ai repassé des baux progressifs qui, tout en augmentant mon revenu, ont donné plus d'aisance à mes fermiers.

(1) Gentilhomme cultivateur.

Digitized by Google

Me pardonnerez-vous, Messieurs, cette digression? Mais cette histoire n'est-elle pas celle de beaucoup de propriétaires de France, de plusieurs de vous peut-être? Et malheureusement ne s'arrête-elle pas, bien souvent, à la première période pour ceux qui ont continué leurs carrières, ou qui n'ont jamais pris de goûts agricoles.

Voilà ce que sont les propriétaires français.

De leur côté, les cultivateurs sont bons praticiens; mais ils ont, en général, un profond éloignement pour l'instruction agricole et surtout pour la comptabilité, qui seule cependant, peut leur permettre de se rendre compte de leurs entreprises.

Dans ces dispositions, se présenteront-ils, surtout avec des capitaux suffisants, pour contracter une obligation de l'importance d'un bail de 18 ou de 27 ans? D'après Thaer, Gasparin, Adams Smith, le capital nécessaire dans une culture améliorée, pour les avances de cheptel, c'est-à-dire, de bestiaux et d'instruments aratoires, pour celles de nourritures, de journées d'ouvriers, et enfin pour une année de fermage, ce capital, disons-nous, est de 750 à 800 francs par hectare; à Grignon, on le porte à 900 francs. Cela fait pour une ferme de 50 hectares un capital de 40,000 francs. Combien trouverions-nous, en France, de cultivateurs qui, même avec un long bail, voudraient risquer cette somme en améliorations sur une ferme louée, et qui, s'ils la possèdent, ne préfèreraient pas la placer en acquisitions foncières? Ils seraient bien rares, Messieurs, car, tandis que le cultivateur anglais ne voit dans une ferme qu'un moyen de faire fructifier son capital, comme il le ferait dans le commerce, sans se soucier de devenir lui-même propriétaire foncier, le français de toutes les classes, pousse jusqu'au fanatisme et souvent jusqu'à sa ruine, le désir de la propriété; à tel point qu'au lieu de commencer par mettre en plein rapport ses champs, on le voit chaque jour les grever d'hypothèques, tout maigres qu'ils sont, pour en acheter encore d'autres.

Comment voudriez-vous, Messieurs, qu'avec ces idées, ces habitudes, cette position pécuniaire et cette condition sociale, les propriétaires et les cultivateurs français pussent s'engager pour 20 et 30 ans? Aussi, dernièrement, le comice de Gisors, après une discussion fort remarquable, exprimait-il l'avis : « Que la variation de valeur des monnaies et des » denrées ne permettait guère au propriétaire ni au fermier » de s'engager pour plus de 12 ans, et que cette durée ne » pouvait être prolongée que si les cultivateurs prenaient des » fermes proportionnées à leur capital d'exploitation. »

Non, Messieurs, pas d'illusions, et surtout pas de conseils

Digitized by Google

imprudents ou même inutiles de la part d'une assemblée aussi grave que la vôtre. Disons-le franchement : les baux à longs termes ne sont guère applicables à la propriété et à l'agriculture françaises. Non, ce n'est pas là qu'il faut chercher le remède au mal signalé et qui n'est que trop réel.

Ce mal, Messieurs, il est dans nos goûts, dans notre éducation, dans nos mœurs, dans nos habitudes, qui rendent le plus grand nombre des propriétaires étrangers à l'administration de leurs fermes et aux plus simples données agricoles ; le remède, la seule condition de progrès, consiste à répandre par tous les moyens possibles chez nous, certaines données élémentaires d'agriculture, et le goût des intérêts agricoles.

Déjà les comices, les sociétés, les Congrès ont produit un grand bien : des propriétaires, attirés d'abord par curiosité, y ont entendu de bonnes paroles ; ils ont compris qu'ils avaient à apprendre des choses utiles à leurs intérêts, et poussés par ce vif stimulant, ils se sont mis à leur tour à étudier et bientôt à améliorer avec intelligence. Il y a vingt ans encore on n'aurait pas eu l'idée de parler *agriculture* dans un salon ; la poésie, l'histoire, la politique y avaient seuls accès. Un propriétaire du monde élégant qui se serait avisé de diriger lui-même une culture, aurait passé pour un imprudent qui courait à sa ruine et qui allait changer ses mœurs policées pour des habitudes peu relevées. En un mot, l'agriculture n'était pour tout le monde qu'un métier de laboureur. Aujourd'hui la conversation qui a trait à nos champs et à l'agriculture est écoutée partout avec intérêt, et ne paraît déplacée nulle part. Les propriétaires les plus considérables briguent les couronnes des concours agricoles. Nous sommes en voie de progrès, et la mode elle-même semble se tourner vers les travaux des champs. En France, la mode est une grande puissance ; mais elle est bien changeante, et, qu'une guerre ou de grandes entreprises industrielles viennent captiver les esprits, les champs seront promptement oubliés. Il faut donc assurer l'avenir.

Nous l'avons déjà dit : chacun en France est propriétaire, ou peut le devenir. N'en résulte-t-il pas cette conséquence, qu'il est urgent de préparer un état de choses tel que nul ne soit pris au dépourvu le jour où l'administration d'un domaine viendra à tomber entre ses mains.

L'éducation, Messieurs, l'éducation seule pourra satisfaire à ce besoin jusqu'ici méconnu.

Aujourd'hui les enfants et les jeunes gens dans les colléges, apprennent tout, sauf les notions les plus élémentaires de ce qui leur sera si utile un jour ; et plus tard, quand ils auront, pour leurs propres biens ou pour ceux des autres, à combiner

Digitized by Google

les intérêts de la propriété avec ceux du fermier qui l'exploite, lorsqu'ils devront comme notaires, comme avocats, comme juges, traiter, plaider ou décider des questions agricoles, ils n'auront aucune donnée qui les dirige ; ils seront exposés à faire les fautes les plus malheureuses, dont les conséquences pourront être fatales à la propriété ou décourager les meilleurs cultivateurs.

Il faudrait donc en France, plus que dans tout autre pays, Messieurs, qu'il n'y eût pas un collége, pas une pension, pas une école de village, où l'on ne donnât de bons principes d'économie agricole dirigés dans le but, non pas de faire des demi-cultivateurs, ce qui serait détestable, mais de donner à tous les propriétaires présents ou futurs, à tous les cultivateurs grands et petits, le goût de leurs propriétés et de leur agriculture, et les moyens de les administrer avec intelligence. Ils emporteraient ces notions élémentaires dans toutes leurs carrières, avec le souvenir de leurs études, et ils appliqueraient ces données agricoles bien plus souvent que leurs humanités.

Mais, répond-on, quelles théories agricoles seront les bonnes ? Où trouvera-t-on des professeurs ?

Nous le savons, Messieurs, dans l'université on a jusqu'ici repoussé la généralisation d'un enseignement élémentaire d'économie agricole, en répondant que les années consacrées aux études étaient tellement remplies, qu'il était impossible d'en distraire un temps suffisant pour justifier l'établissement et les frais d'un nouveau cours. Nous savons encore qu'on a objecté la crainte de l'anarchie des méthodes et de l'introduction du détail des pratiques, qui deviendrait inutile et souvent nuisible. Cependant, déjà dans certains départements, les cours ont réussi. On nous cite au Congrès même, le cours du collége de Reims, qui réunit beaucoup d'élèves, et surtout les cours ambulants de Normandie. Le Préfet fait savoir aux maires le jour où le professeur ira dans les communes faire aux mairies une leçon d'agriculture ; les cultivateurs s'y rendent à l'envi, et l'on remarque déjà qu'ils appliquent ce qu'ils ont entendu. Ne repoussons donc pas cet élément de progrès là où il peut être employé.

Mais il est un autre moyen de généraliser l'enseignement agricole, qui ne présente aucune difficulté, n'entraîne point de dépenses, et répond aux objections faites contre les cours.

Nous avons aujourd'hui un grand nombre de manuels élémentaires courts, concis, rédigés avec talent et dont les principes ne sont contestés par personne. Les sociétés locales, la société centrale de Paris, le ministère de l'Agriculture, les ont couronnés et adoptés, et en répandent même un assez

Digitized by Google

grand nombre d'exemplaires chaque année; mais ces publications sont malheureusement restreintes aux membres des sociétés et aux agriculteurs déjà éclairés.

Qui conteste le mérite et les doctrines des petits ouvrages de Jacques Bugeaud, du calendrier de Mathieu de Dombasle, des guides du propriétaire pour les biens ruraux affermés et pour les biens soumis au métayage, par M. le comte de Gasparin ? Et cependant combien peu de propriétaires, de cultivateurs mêmes, connaissent ces véritables trésors de science et de philanthropie qui, plus répandus, seraient la source de progrès incalculables.

Puisqu'ils sont déjà adoptés par tout le monde, et publiés par le gouvernement et les sociétés, pourquoi ne pas les prendre pour bases, non point de pratiques officielles, mais d'un enseignement élémentaire d'économie agricole qui s'appliquera ensuite à toutes les pratiques, à toutes les localités ?

Dès lors la généralisation de cet enseignement ne présente plus ni frais, ni difficultés, ni dangers. Tous les professeurs peuvent expliquer et faire apprendre aux élèves ces précieux ouvrages qui deviendraient la base de l'enseignement dans les écoles secondaires; d'autres manuels plus simples encore et rédigés au point de vue de chaque localité, d'après les inspirations des sociétés et comices, seraient indiqués à tous les instituteurs avec injonction de les faire entrer dans leur enseignement.

Voyez, Messieurs, comme tout cela est facile; certes, l'exigence n'est pas grande, et il nous paraît impossible qu'en présence d'un si grand intérêt, la mesure que nous venons de signaler ne soit pas promptement réalisée, lorsqu'elle sera sérieusement expliquée et réclamée.

Et que, pour être simple et facile, on ne lui suppose pas une faible portée.

Croyez-le, Messieurs, lorsque plus tard l'intérêt privé viendra à parler au propriétaire, l'homme se rappellera ce qu'il a appris dans son enfance. Vous le savez, dans toutes les sciences ce sont les premiers éléments, les plus simples données, qui sont les plus difficiles à comprendre; puis ces premiers principes généraux une fois bien saisis, l'esprit entre aisément dans la nouvelle voie qui lui est ouverte; on apprend promptement la langue dont on connaît l'alphabet. Il en sera ainsi de l'économie agricole : l'homme se souviendra toujours des principes généraux, base de toute agriculture intelligente, qu'il aura appris au collége et qui l'auront mis pour toujours sur la bonne voie; lorsqu'il lui faudra les appliquer, il suivra avec empressement cette direction, et

Digitized by Google

complètera son instruction pratique, parce qu'il en appréciera l'utilité.

Alors le propriétaire comprendra que la terre, même louée pour un prix fixe, ne doit pas être regardée par lui comme un capital dont il cherche uniquement les plus gros intérêts; il comprendra que cette terre est une fabrique de produits agricoles, et que, semblable à toutes les autres fabriques, elle ne peut être conservée, exploitée, améliorée, qu'à l'aide de capitaux. Il saura que les fermiers en ont rarement assez pour suffire à toutes ces exigences, et qu'en eussent-ils, ils ne les placeront dans cette industrie, que s'ils sont sûrs de les recouvrer.

Dès lors le propriétaire viendra, soit prêter ses capitaux au fermier à son entrée, soit lui assurer à sa sortie le remboursement de ses avances.

Lorsque ce principe, fécond en conséquences sera pris pour base des rapports entre le propriétaire et le fermier, la misère de l'exploitation, ses souffrances à la fin de chaque bail, feront bientôt place aux fertiles progrès poursuivis d'une manière suivie, et sans crises, et les intérêts si longtemps opposés viendront tout naturellement se concilier dans un intérêt commun, la richesse du sol.

De son côté, le cultivateur, initié dès son enfance aux vrais principes d'une bonne culture, ne rejettera plus systématiquement tout ce qui n'est pas la routine; il croira aux progrès sages et productifs; il ne repoussera pas sans examen, l'intervention de la chimie, de la physique, de la botanique, de ces belles sciences si intimement liées à l'agriculture, qui seules lui permettent de se rendre compte des faits et de prévoir souvent l'avenir, et dont nous voyons les adeptes diriger avec tant de succès depuis quelques années leurs études vers les intérêts agricoles; il comprendra combien une comptabilité lui est précieuse, puisqu'elle jette le jour dans ses opérations si nombreuses et si compliquées, et lui montre, pour chaque localité, celles qui le laissent en pertes; il verra bientôt qu'il ne doit avoir qu'une culture proportionnée à son capital d'exploitation, et qu'avant d'acheter ou de louer un seul nouveau champ, il doit d'abord mettre tous ceux qu'il cultive, en parfait état. Alors diminuera notablement cette perpétuelle mutation dans les propriétaires et les cultivateurs français, qui, si elle remplit le trésor public, vide la bourse des uns et des autres, et épuise la richesse foncière; car, si matériellement, les droits énormes qui résultent de ces mutations viennent augmenter le capital d'acquisition et sont un énorme impôt foncier, il y a en outre, dans le seul fait du changement de propriétaire ou de fermier, un tel dommage

Digitized by Google

pour la ferme que les cultivateurs le comparent à celui d'un incendie. Enfin le fermier, trouvant dans son propriétaire un protecteur, un ami éclairé, un capitaliste dont la bourse lui est ouverte, en remplaçant les intérêts usuraires, qu'il ne devait que trop souvent subir dans les campagnes, par un partage des bénéfices obtenus avec ces capitaux, le fermier, disons-nous, rendra en affection personnelle, comme en attachement pour sa culture, en exactitude et en honnêteté, les services qu'il aura reçus.

Ces rapports nouveaux ne seraient fondés que sur l'équité la plus stricte, et cependant, ils n'existent presque nulle part; mais reconnaissons-le, c'est qu'il faut au propriétaire comme au fermier, pour prévoir les résultats des avances et les bien employer, pour agir dans un but d'avenir au lieu de se borner aux courtes vues du moment, il leur faut, disons-nous, une certaine instruction spéciale; il leur faut, en économie agricole, la science pratique du capitaliste qui, au lieu de laisser dormir ses fonds dans sa caisse, sait les placer d'une manière fructueuse.

Le propriétaire aura souvent à faire des avances à son fermier pour deux raisons : la première, c'est qu'elles sont souvent indispensables pour l'exploitation de la ferme, et surtout qu'elles sont de nature à durer au-delà de la fin du bail, et alors, il est bien juste qu'elles soient faites par celui qui y a un intérêt permanent, et non par celui qui n'y est que transitoirement intéressé; la deuxième, c'est que la plupart du temps le fermier n'a guère de capitaux.

Ces avances peuvent être de plusieurs sortes : améliorations dans la distribution des bâtiments et dans le nivellement des cours, fossés d'irrigation et d'écoulement, marnages, etc., tous travaux dont le fermier devra payer l'intérêt dans son bail, et certes, il le fera volontiers. Elles pourront encore consister en un bail progressif, mode de location très-utile et parfaitement applicable à nos usages. Voici en quoi il consiste : En supposant un fermage normal de 100 fr. par hectare pour douze ans, le fermier paiera pendant les quatre premières années 90 fr., pendant les quatre suivantes 100 fr., et pendant les quatre dernières 110 fr. On peut faire varier la progression comme la durée du bail, en conservant le même rapport entre le premier et le dernier terme. Le propriétaire aura touché au bout de 12 ans une rente moyenne au prix normal de 100 fr.; seulement, il aura avancé à son fermier, pendant chacune des quatre premières années, 10 fr. que ce dernier lui rendra dans la dernière période. Or, l'entrée en ferme est toujours le moment épineux pour le fermier; il lui faut faire des avances de toutes natures; il ne connaît pas

Digitized by Google

encore bien ses terres; s'il est étranger, il n'a pas encore apprécié le pays, ses ressources, ses débouchés; il n'a pu encore se former des ouvriers, étudier leur caractère, toutes données si nécessaires à la réussite d'une entreprise agricole. C'est donc au moment de cette crise que le fermier a besoin d'être aidé, tandis que plus tard, lorsqu'il aura mis ses terres en parfait état, qu'il se sera identifié avec les nombreux détails qu'il lui faut coordonner, il les dirigera d'une main sûre, et paiera sans contredit, bien plus facilement encore, 110 fr. de fermage qu'il n'en aura payé 90 à son entrée.

De son côté, le propriétaire aura fait, il est vrai, une avance sur son revenu, et cette avance ne lui sera remboursée sans intérêts qu'au bout de huit ans. Mais combien cette avance lui sera productive ! En donnant des facilités à son fermier au moment de son entrée, il lui a permis, et il a bien alors le droit de l'exiger, il lui a permis de parfaitement fumer ses terres, et, pour y arriver, d'augmenter le nombre de ses bestiaux, l'étendue de ses prairies artificielles; il peut même en faire la condition de ses avances. La conséquence sera l'amélioration du sol, et, bien souvent à la fin du bail, ce ne sera plus 100 fr., mais 110 fr. que l'hectare pourra être reloué.

Ce bail à fermage progressif, qui a été introduit sur une assez large échelle dans le Pas-de-Calais, (à Havrincourt), est précisément l'opposé du bail désastreux avec un *pot-de-vin*, ou des épingles, payé par le fermier à son entrée en ferme; ce dernier usage est si peu rationnel, si barbare, si absurde, qu'il ne peut s'expliquer que comme un reste féodal du droit de joyeux avènement, payé par chaque nouveau possesseur d'un bien quelconque chargé de redevance; mais alors ces redevances, qui originairement étaient un fermage, se trouvaient réduites à si peu peu de chose, que le droit d'entrée en jouissance était une sorte d'acquisition *viagère* parfaitement justifiée, tandis qu'il est impossible de soutenir et même d'expliquer sérieusement le pot-de-vin, payé par le fermier, presque toujours à court de capitaux, au commencement d'un bail de neuf ans pendant lequel il paie un fermage toujours représentatif du revenu réel. Cet usage barbare qui, du reste tend chaque jour à diminuer, est pernicieux pour l'amélioration du sol, puisqu'il épuise, ou du moins diminue tout d'abord, les ressources avec lesquelles le fermier peut améliorer; il est donc aussi funeste au propriétaire du sol qu'à son occupeur.

Le bail progressif, au contraire, est la véritable réalisation du problème que nous cherchons: « la conciliation des intérêts du propriétaire et de ceux du fermier, avec l'amélioration du sol. »

Digitized by Google

Mais par la raison même que le propriétaire aura donné au fermier toutes les facilités pour améliorer, il pourra se montrer plus exigeant pour assurer ce résultat.

Ainsi, il devra, soit lui remettre à son entrée un certain nombre d'hectares de prairies artificielles, soit l'aider à les établir, mais avec la condition qu'il en conservera le même nombre et qu'il le rendra encore à sa sortie; et si c'est le fermier qui les a formées, il devra lui être payé une prime convenue par hectare, suivant l'âge et l'état de la prairie, après expertise.

Le propriétaire devra exiger que le fermier ait toujours un certain nombre moyen de bestiaux; il devra interdire la vente des pailles, l'emploi sur d'autres terres des engrais et des parcages, la succession sans intervalles de cultures épuisantes, du moins dans les dernières années; mais aussi, il devra s'engager à rembourser au fermier à la fin du bail, et après expertise, les marnages qui ne seraient pas épuisés, les fumiers restant dans les cours, et ceux qui, transportés dans les champs, n'auraient pas produit, ou même qui n'auraient produit qu'une récolte, enfin, les pailles et les fourrages que le fermier doit être tenu à laisser dans les granges pour son successeur.

Ce n'est que par l'ensemble de ces mesures que le propriétaire parviendra à la fois à préparer l'amélioration de sa terre, et à empêcher son épuisement à la fin de chaque bail. Il sera toujours sûr alors, ou de conserver son fermier, ou d'en trouver facilement un nouveau qui paiera bien volontiers ce qu'aura laissé son prédécesseur, parce que tous ces éléments de culture lui sont indispensables.

De son côté, le fermier pourra jusqu'à la fin continuer le même mode de culture, certain qu'il sera d'être remboursé de toutes ses avances.

Comment voudrait-on, sans ces conditions, qu'il conservât des bestiaux, fumât ses terres et continuât enfin toutes les dépenses d'avenir, jusqu'à la fin de son bail, puisqu'il ne retirerait pas le bénéfice de ses engrais, qui, en général, durent au moins deux ans. Mais, dès qu'il sera sûr d'en être payé en *argent*, au lieu de l'être en *récoltes*, il continuera sans interruption sa culture normale.

Quant au successeur, il trouvera les terres en bon état, des engrais, des nourritures : il lui faudra donc un premier capital moins considérable. Le propriétaire recueillera alors le fruit de ses prévoyantes avances, car il trouvera pour sa ferme plus de concurrence et plus de rente.

Les intérêts des deux parties se trouveraient enfin conciliés et le but tant cherché, *l'amélioration du sol*, atteint.

Digitized by Google

Telles seront, Messieurs, les heureuses conséquences de l'introduction dans nos habitudes, des goûts et d'une certaine instruction agricoles. Nous le répétons, jamais on n'obtiendra d'une manière un peu sérieuse une transformation aussi considérable dans les mœurs de notre pays, si l'on ne s'adresse pas à tous, dès leur enfance, par l'enseignement des colléges et des écoles. C'est en exprimant avec la plus vive insistance ce vœu important, Messieurs, que vous obtiendrez l'application des principes posés dans votre programme.

Il resterait encore cependant, pour compléter l'ensemble des mesures qui doivent vivifier notre agriculture, à demander au gouvernement son concours actif. Ainsi, les expertises de fin de bail demandent des hommes ayant une instruction et des connaissances spéciales ; il serait très-utile que le gouvernement s'occupât de mettre à la portée des cultivateurs et des propriétaires, des experts assermentés, surveillés par le parquet, qui aient justifié de leurs connaissances et dont la liste dressée chaque année, pût servir au propriétaire le plus éloigné de son bien.

MM. Mathieu de Dombasle, de Gasparin et d'autres économistes éminents, ont publié d'excellents modèles de baux applicables aux différentes circonstances. Il serait très-désirable que le ministère de l'agriculture fît étudier et établir par ses inspecteurs, par les sociétés et les chambres d'agriculture, de bons modèles de baux pour chaque localité ; puis, après les avoir fait imprimer, qu'il enjoignît à chaque notaire d'en avoir un exemplaire dans son étude, avec invitation de le communiquer à ses clients. Personne ne peut se plaindre de ce que la lumière lui soit offerte. Chacun n'en conservera pas moins toute sa liberté, mais au moins chacun se décidera en connaissance de cause.

Ma tâche est achevée, Messieurs. J'aurais pu, me renfermant dans la lettre même du programme, me borner à vous proposer de formuler quelques conseils aux cultivateurs et quelques demandes au gouvernement. Il en aurait été de ces conclusions comme de celles de tant d'autres réunions : lues par quelques hommes spéciaux, déjà instruits, elles eussent pu leur être de quelque utilité ; mais ces résultats eussent été bien restreints, parce que n'attaquant le mal que par quelques unes de ses conséquences, nous en eussions laissé subsister la cause.

C'est pour cela, qu'après avoir bien cherché le principe même des souffrances de notre agriculture par les faits de chaque jour, et par la comparaison de nos mœurs agricoles avec ceux de cette riche Angleterre, qui marche si aisément à pas de géants à la tête de tous les progrès, nous sommes

Digitized by Google

arrivés à cette conviction que la cause de notre infériorité, était dans *nos goûts et dans nos habitudes*.

Sans doute, les Anglais trouvent dans leur constitution territoriale des avantages auxquels il faut prudemment renoncer chez nous ; mais si cette fixité de la propriété leur est un aide puissant, elle n'est pas la cause incessante, immédiate de leurs progrès.

Le rapprochement entre l'Angleterre et d'autres pays, dont la propriété est constituée de même, le démontre jusqu'à l'évidence. En Espagne, par exemple, il y a aussi d'immenses domaines substitués : le fermage existe, et cependant l'agriculture y est misérable et les propriétés ne rapportent presqu'aucun revenu ; mais, c'est que les grands d'Espagne et les prélats qui possèdent ces domaines, ne les habitent, ne les visitent jamais ; ils ne s'en occupent point et n'auraient pas l'idée de tenter des améliorations. Les fermiers sont peu nombreux et font la loi : comme ils sont indolents et sobres, ils se contentent de trouver leur existence dans une misérable culture, sans songer au moindre progrès. Vous le voyez, Messieurs, les grands domaines espagnols ne diffèrent des domaines anglais que par les mœurs de leurs propriétaires et de leurs fermiers ; et si les Anglais, de propriétaires agriculteurs qu'ils sont tous, devenaient comme les grands d'Espagne, des seigneurs de cour, des hommes d'épée ou de robe, ne vivant qu'à la ville et laissant le soin de leurs biens à leurs hommes d'affaires, bientôt l'agriculture anglaise redescendrait du rang qu'elle doit aujourd'hui à la faveur dont elle jouit dans tous les rangs de la nation anglaise.

Eh bien, Messieurs, sachons profiter chez nous des exemples que nous donnent les deux nations voisines de la France. Tout en leur laissant ce qui leur est propre, imitons habilement ce qui nous est applicable. Dès que le chemin est tracé, la route est facile pour celui qui veut fermement arriver. Nous n'en pouvons plus douter : c'est la faveur ou l'abandon qui s'attachent à l'agriculture, c'est le goût général de ses intérêts si importants, de ses habitudes si saines, si morales, qui font sa prospérité ou sa misère, qui créent la richesse ou la pauvreté territoriale d'un pays. Hâtons-nous donc de répandre ces précieux instincts ; et puisqu'il a été facilement démontré que ce n'est que par l'instruction dans le jeune âge qu'on pouvait arriver à modifier sérieusement les goûts et les habitudes d'un peuple, adressons-nous au gouvernement avec l'insistance, d'une profonde conviction et de l'importance de nos conseils, afin qu'il n'hésite pas à user de ce puissant levier.

Digitized by Google

Nous vous proposons donc, Messieurs, d'adopter les conclusions suivantes :

« Le Congrès scientifique, persuadé que les bases de toute » amélioration agricole sont le goût du propriétaire pour » son bien, et la connaissance, chez le propriétaire et le » fermier, de certains principes élémentaires qui seuls peuvent les amener à passer des contrats qui concilient leurs » intérêts, dans le but commun de l'amélioration du sol, émet » le vœu :

» Que le gouvernement fasse une part sérieuse à l'enseignement agricole dans l'éducation à tous les degrès, soit » par des cours sédentaires ou ambulants, soit par l'étude » des manuels les plus estimés;

» Qu'il mette à la portée des propriétaires et des fermiers » un nombre suffisant d'experts assermentés qui, par leur » moralité et leur expérience des valeurs agricoles, puissent » présenter le plus de garanties possibles dans les estimations » nécessaires à la fin des baux;

» Que le gouvernement fasse dresser pour chaque région » agricole des modèles de baux, applicables aux différentes » natures de biens, et ayant pour but l'*amélioration du sol* » *et la conciliation des intérêts du propriétaire avec ceux du* » *fermier*; que chaque notaire soit tenu d'avoir ces modèles » dans son étude, et soit engagé à les communiquer à ses » clients. »

Digitized by Google

MÉMOIRE

DE

M. LE Vte DE GENOUILLAC SUR DES MODIFICATIONS A LA LOI SUR LES CHEMINS VICINAUX.

Développements de la proposition faite au Congrès scientifique d'Arras, de la part du Comice central agricole de Dinan (Côtes du Nord), *d'émettre le vœu que les chemins ruraux, en dehors de la grande et de la petite vicinalité, soient admis à participer aux ressources créées par la loi du 21 mai 1836.*

MESSIEURS,

Une expérience, résultat d'une pratique déjà longue, m'avait mis à même d'apprécier tout ce que l'état déplorable de nos chemins communaux cause de pertes aux cultivateurs. Appelé, pendant quelques années, à faire exécuter dans ma commune les lois qui règlent l'entretien et la confection des chemins vicinaux, j'ai pu alors reconnaître ce qu'elles ont de défectueux, et combien elles sont insuffisantes à pourvoir aux besoins de l'agriculture. C'est, pénétré de cette pensée que j'ai présenté, à plusieurs sociétés d'agriculture, un projet de modification à la loi du 21 mai 1836. Ces diverses assemblées ont été unanimes sur l'insuffisance de la loi actuelle ; l'une d'elles plus particulièrement, en recommandant ma proposition à la Chambre consultative de l'arrondissement, me chargeait en même temps de vous la soumettre pour que le vœu qui y est exprimé parvenant de divers côtés au ministre, l'attention de ce magistrat fût plus vivement excitée, et que les plaintes de l'agriculture pussent être prises en quelque considération.

C'est donc au nom du Comice central agricole de l'arrondissement de Dinan, que j'ai réclamé la mise en discussion de cette question : « La loi du 28 juillet 1824 et celle du 21 mai » 1836, relatives aux chemins communaux, pourvoient-elles » suffisamment aux besoins de l'agriculture? »

Messieurs, ce n'est pas sans une sorte d'hésitation que j'aborderai cette discussion dans votre province si différente

Digitized by Google

par son climat, ses campagnes et sa culture, de *celles* que j'habite et où sont mes divers établissements ruraux. J'ai à vous parler de chemins affreux, de bas-fonds où le soleil ne pénètre jamais et qui rendent extrêmement coûteux les travaux du cultivateur, à vous, Messieurs, qui ne connaissez, dans votre riche pays, ni les misérables séparations en talus, de nos campagnes, ni les arbres qui les couvrent, ni ces mares infectes qui remplissent nos chemins. La révision de la loi de 1836 ne serait cependant pas sans intérêt pour vous, car vos chemins communaux, quoique peu en rapport avec ceux dont je vais vous entretenir, ont encore besoin de travaux et de réparations qu'une plus équitable distribution des impôts à la charge des communes, vous mettrait à même d'exécuter. J'oserai donc, Messieurs, en répondant négativement à la question, vous proposer d'émettre le vœu que les chemins ruraux, en dehors de la grande et de la petite vicinalité, soient admis à participer aux ressources créées par la loi de 1836.

Avant d'entrer dans la discussion, permettez-moi, Messieurs, de jeter un coup d'œil sur l'état déplorable de notre agriculture. Les temps de prospérité agricole que nous avons connus sont maintenant loin de nous.

Je ne sais jusqu'à quel point votre département a été atteint, mais dans la plus grande partie de la France, les propriétaires et les cultivateurs ne comprennent que trop bien, à l'échéance des termes des baux, à quelle détresse sont réduits tous ceux qui se livrent aux travaux de l'agriculture. Les commotions politiques, les inquiétudes qui les accompagnent, les nouvelles charges qui en sont la conséquence, ont sans doute contribué à ces tristes résultats ; il serait injuste, cependant, de ne pas reconnaître que d'autres causes absolument étrangères à nos troubles civils, ont amené cette dépréciation des produits du sol.

Les relations internationales si gravement modifiées par la facilité des transports, sont aussi pour beaucoup dans la crise actuelle.

Une concurrence désastreuse nous atteint sur tous les marchés, et cette concurrence, si nuisible à nos intérêts agricoles, menace non seulement la France, mais encore d'autres états de la vieille Europe. Aux produits si peu coûteux des rivages de la mer Baltique, à ceux non moins abondants des bords de la mer Noire, viennent se joindre ceux de l'Amérique du Nord. Une navigation aussi hardie que rapide apporte sur nos côtes les produits des terres les plus éloignées ; car, dans cet immense continent, grâce aux moyens de communications, si bien combinés, des chemins de fer et des

Digitized by Google

fleuves qui traversent le pays, on peut dire qu'il n'y a plus de distance; c'est ainsi que nous voyons les marchés européens de plus en plus envahis par les produits à bas prix que peuvent fournir les étrangers. Sans entrer dans le détail des cultures de ces divers pays, je me borne à constater que les rivages de la mer Baltique et de la mer Noire, les États-Unis d'Amérique, peuvent faire une concurrence ruineuse à nos produits. Malgré les frais de transport, ces pays peuvent livrer en France des grains ou des farines à meilleur marché que nous-mêmes. A cela, sans doute, on répondra qu'un système protecteur et des droits d'entrée, bien calculés, nous préserveront de ce danger.

Messieurs, je suis peu partisan du libre échange, de cette utopie des économistes qui ne réussirait qu'à ruiner et à bouleverser la France agricole; mais, sans relever les déplorables dispositions de la loi qui règle l'entrée et la sortie des céréales, et, en admettant que l'on nous donne la meilleure loi possible sur cette matière, il faudra encore en reconnaître l'impuissance; car si nous réservons, par son exécution, notre consommation à nos produits, les marchés étrangers seront fermés, ou du moins ne seront ouverts à nos grains qu'à des prix inférieurs à celui qui serait justement rémunérateur. Dans une circonstance solennelle (novembre 1851), on se félicitait d'avoir vu, pendant l'année écoulée, la masse énorme de nos grains qui avait trouvé un débouché en Angleterre; triste sujet de félicitation, Messieurs, de vendre le froment au prix de 12 francs l'hectolitre, si le prix de revient s'élève à plus de 14 ou 15 francs.

Ces réflexions trop justifiées par les mercuriales de nos marchés pendant les dernières années, ne paraîtront-elles pas peu concluantes en présence des cours élevés des récoltes de 1853? Pour mon compte, je ne le crois pas, et s'il fallait une nouvelle preuve de notre déplorable situation, je la trouverais dans cette exagération même des prix si onéreuse aux diverses classes des consommateurs, et peu avantageuse aux producteurs. Ainsi donc, notre culture si dispendieuse nous tient même, lorsque les années sont abondantes, dans un état d'infériorité, vis-à-vis de la concurrence étrangère; et, lorsqu'elles seraient plus fertiles, cette même culture, réduite par les mécomptes des années précédentes à ne demander au sol que les besoins de sa consommation, nous laisse sans ressource à l'intérieur et contraints à recevoir, de cette même production étrangère, les secours dont nous avons besoin; secours, comme vous le savez, chèrement payés et dont le haut prix est aussi désastreux pour le pays que la concurrence que nous subis-

Digitized by Google

sons dans les années où l'abondance de vos récoltes cherche un débouché à l'étranger.

Messieurs, le mal est profond. Notre situation agricole ne peut se prolonger sans mener à de terribles catastrophes ; aussi, après l'avoir froidement envisagée, après avoir sondé d'une main ferme la plaie de notre agriculture, devons-nous chercher les moyens d'y apporter remède. Il devient de toute nécessité de diminuer le prix de revient de nos céréales. Augmenter la masse des produits, diminuer les frais de production, c'est là que doivent tendre tous nos efforts aujourd'hui plus que jamais, aujourd'hui, car c'est une question d'existence.

Ce but, un seul moyen ne peut sans doute nous y faire arriver ; mais tout changement qui réalise ou une économie de dépenses, ou une augmentation même minime de produits, aura mis sur la voie du succès ; c'est dans cette pensée que je vous propose d'émettre le vœu que je livre à votre examen.

Messieurs, la loi du 28 Juillet 1824 et, plus encore, celle du 21 Mai 1836 semblent n'avoir eu d'autre but que de faciliter les moyens de communications entre les communes voisines. C'est ainsi que la loi de 1824 ne parle et ne s'occupe que des chemins vicinaux. Celle de 1836 exagère encore ce système ; elle classe les chemins communaux en chemins vicinaux, en chemins d'intérêt collectif, enfin en chemins vicinaux de grande communication. Il n'est plus question des autres chemins de la commune, la loi n'en parle pas ; et dans l'emploi des ressources créées par les articles 2 et 3 pour l'entretien des chemins, les deux tiers sont attribués aux chemins de grande communication ; le dernier tiers revient aux chemins de simple vicinalité. Quant aux chemins de la commune qui vont de la maison d'habitation aux champs en culture, qui relient entre elles toutes les parties d'une même commune, on n'y songe pas plus que s'ils n'existaient pas, et que si leur nécessité avait disparu par la création des chemins de la grande ou de la petite vicinalité. Et cependant, Messieurs, ces chemins ainsi dédaignés sont ceux qui pour les neuf dixièmes de la commune servent à l'exploitation de presque toutes les terres. On ne peut certes prétendre nier le bienfait des chemins exécutés en vertu de la loi de 1836 : tous nous en profitons dans nos habitations et l'on se trouve heureux du voisinage d'un chemin vicinal. Ceci accordé, examinons avec équité à qui sur l'universalité de la commune, ces chemins ont été utiles ? Aux riverains ? Soit ; mais tous les autres habitants, enfoncés plus ou moins dans les terres, ne les connaissent que par les charges énormes qu'ils ont imposées à la commune.

Digitized by Google

Tandis que l'on fait avec luxe, et au moyen de prestations de tous les habitants, le chemin de grande communication, les chemins utiles à tous, les chemins véritablement indispensables pour l'agriculture sont oubliés dans la loi; aucune ressource, telle minime qu'elle soit, n'est accordée à leur entretien. L'on ne peut se faire une idée de l'état affreux de ces chemins dans la plus grande partie de la France: des terres détrempées par les eaux stagnantes, ombragées par des plantations touffues qui ne laissent pas pénétrer les rayons du soleil, tels sont les moyens de communications qui doivent servir à la mise en culture de toutes nos terres. Aussi, à peine les pluies de l'automne ont-elles commencé, que tout devient impraticable. On a vu même trop souvent des terres ensemencées sans qu'il ait été possible d'y conduire des engrais; si d'autres champs moins maltraités semblent avoir une issue plus facile, ce n'est toujours qu'avec des frais énormes que l'on peut faire une très-petite partie des travaux de la saison. La récolte n'est pas moins difficile, et sans parler de ces bas-fonds qui ne sèchent jamais, et où les fondrières subsistent au milieu de l'été, les chemins dont le sol est moins mouillé présentent des obstacles ruineux pour la rentrée des foins et des gerbes: ce sont des ornières d'une profondeur extrême, dont la terre durcie occasionne de fréquents accidents pour les bêtes de trait et les charrettes.

Dans les Congrès, les Sociétés d'Agriculture, les Comices agricoles, nous conseillons aux cultivateurs une agriculture perfectionnée, nous leur indiquons de nouveaux engrais, nous leur démontrons la nécessité de mettre dans le sol les parties qui lui manquent, du calcaire, de la marne, etc., etc., etc... Conseils vains et inutiles! Comment pourraient-ils, en effet, songer à transporter dans ces chemins impraticables ces nouveaux moyens de fertilité! Dans la plus grande partie de nos chemins communaux, en dehors des chemins vicinaux, on ne peut conduire une charrette avec sa charge ordinaire. Si l'on va vers la grande route, c'est avec demi-charge, sauf à venir prendre dans un second voyage le complément de la charge que l'on veut mener à la ville. Lorsqu'il faut aller de l'habitation aux terres en culture pour porter les engrais, ce n'est qu'en multipliant indéfiniment les voyages, qu'on réussit à donner une demi-fumure à des terres que le défaut d'engrais a depuis longtemps épuisées. Si l'on pouvait faire ici, Messieurs, le compte exact des dépenses *extraordinaires* qu'entraînent les mauvais chemins pour un cultivateur, vous en seriez effrayés. Ainsi, doublez, triplez les journées de charrois pour fumer imparfaitement les terres, calculez la fatigue des chevaux, des bœufs, les accidents qui en sont la

Digitized by Google

suite, n'oubliez pas les charrettes énormes et si coûteuses qui sont indispensables, et vous apprécierez facilement les économies importantes qu'un autre système réaliserait pour les cultivateurs. Les personnes qui s'occupent d'agriculture, celles qui habitent un grand nombre de départements, ne pourront sans doute contester la vérité de ce triste tableau; mais on objectera la difficulté, l'impossibilité de réparer des chemins aussi nombreux, dans lesquels il faudrait faire des dépenses hors de toutes proportions avec les ressources des communes. C'est-à-dire, que l'on ne viendra pas au secours de notre agriculture, parce que ses besoins sont trop réels. Cette objection de l'impossibilité de suffire à des travaux si dispendieux, est-elle aussi fondée qu'on le dit habituellement? J'en doute, pour mon compte, et c'est ici que j'oserai réclamer plus particulièrement votre attention. Depuis 1824 jusqu'à ce moment, des sommes énormes ont été dépensées pour le tracé et l'exécution des chemins de nos communes rurales; tous ces chemins ont eu pour but, comme je vous l'ai déjà dit, de rendre facile la communication d'une commune à l'autre, presque toujours en ligne droite; plus tard, à la distance qui sépare deux communes, l'on a substitué un plus long parcours et l'on a fait le chemin de grande communication. A qui ont servi ces routes pour lesquelles les agriculteurs ont payé de lourds impôts en centimes ou en prestations? A ceux des habitants qui font le commerce; les cultivateurs n'en ont profité qu'accidentellement, lorsque leurs terres se sont trouvées sur le parcours. Eh bien! Messieurs, ces routes faites avec luxe, ont coûté des sommes qui auraient suffi à faire de nos chemins communaux des routes telles, que les cultivateurs auraient pu réduire considérablement les frais de leur culture et en augmenter le produit. Ainsi donc, qu'une commune dispose de trois journées de prestation et et des cinq centimes qu'absorbent aujourd'hui les chemins vicinaux, emploie ces ressources en réparations de ces chemins communaux, et d'ici à moins de dix ans, les *mares*, les *bourbiers*, les *fondrières* auront disparu. On pourra communiquer en toute saison dans les diverses parties de la commune; à l'époque des labours, le cultivateur pourra facilement transporter ses engrais dans les champs.

Elargir le chemin dans quelques endroits, donner par des fossés, qui souvent seront peu dispendieux, l'écoulement aux eaux stagnantes, empierrer quelques parties, car souvent l'empierrement de ces chemins ne sera pas indispensable, et dans tous les cas il n'exigera pas les mêmes dépenses que celui du chemin unique fréquenté par un bien plus grand nombre d'étrangers, enfin soumettre les plantations voisines

Digitized by Google

à des règles qui permettent au soleil de pénétrer dans les bas-fonds, tout cela peut se faire, non pas sans argent, mais à bien moins de frais qu'on ne l'imagine. Il ne peut être ici question de faire de larges routes coupées au milieu des champs, tracées sans égard pour les propriétaires ; tout, au contraire, sera calculé dans l'intérêt de ces derniers. On réparera les chemins existants, et si, au premier essai, vous trouvez quelque difficulté pour un élargissement nécessaire, cette mauvaise disposition disparaîtra bientôt en présence des bénéfices que d'autres voisins auront réalisés par ce sacrifice. Les concessions que l'on obtient aujourd'hui si rarement, seront au contraire, très-fréquentes lorsque leur résultat sera un avantage presque exclusif à celui qui les fera ; les prestations en nature seront faites avec zèle par le fermier dont on réparera le chemin qui conduit à ses champs ; certes, alors une journée vaudra plus que deux employées aujourd'hui sur un chemin par lequel il ne doit jamais passer. Ainsi, et pour ne citer qu'un fait relatif à la loi de 1836, aucun article n'autorise d'une manière explicite l'emploi des prestations en nature, en dehors des limites de la commune, sur le parcours d'un chemin de grande communication ; cependant une jurisprudence adoptée dans plusieurs départements consacre cette méthode. Vous pouvez apprécier quel zèle le prestataire met à son travail ; il n'en fait que juste ce qu'il faut pour avoir son reçu du cantonnier.

Messieurs, un bon système de chemins communaux aurait moins coûté et aurait dispensé des chemins vicinaux et de grande communication. Si la nécessité de quelques-uns de ces derniers s'était fait sentir, ils eussent été naturellement classés comme chemins départementaux. Supposez en effet un canton où les chemins communaux soient tous praticables ; mais il n'est plus nécessaire de venir prendre le chemin vicinal pour aller au chef-lieu du canton et aux marchés voisins ; mille voies y mènent ; chaque habitant trouve à sa porte, le chemin qui le conduit. De commune en commune, le trajet sera probablement un peu plus long ; mais pour tous les autres que les riverains du chemin vicinal, il y aura une ligne plus directe, si on la compare aux détours nécessaires dans le système actuel.

Maintenant, Messieurs, si nous nous reportons aux considérations que je vous ai soumises en commençant, concevez-vous quelles immenses économies dans les travaux de culture? Ainsi, facilité pour transporter les fumiers de l'étable dans les champs en toute saison ; diminution dans les frais de transport des engrais étrangers, si le besoin s'en fait sentir ; même économie pour la rentrée des récoltes, plus grande encore,

Digitized by Google

car on n'a plus ces mares et ces boues qui perdent par le contact de la roue une partie des foins et des gerbes. Enfin, Messieurs, à ces économies immédiates dans l'état de notre industrie agricole, nous pourrions ajouter celles d'un autre système qui réduirait considérablement nos frais d'achat et d'entretien de nos bêtes de trait. L'Angleterre, sur ce point comme sur tant d'autres, nous donne un exemple bon à suivre. Ainsi je puis vous citer ce fait : Une ferme d'un comté du Nord, payant 1,000 à 1,200 livres sterlings (25 à 30,000 fr.), avait pour tous ses travaux, huit chevaux.... à peine le double de ce qui est indispensable en Bretagne, pour une ferme de 2,000 fr. ! Pour qui connaît les travaux exécutés par les fermiers anglais, ce petit nombre de bêtes de trait paraît incroyable et n'est dû qu'à la parfaite viabilité des chemins d'exploitation. Aujourd'hui, aux charrettes à plusieurs chevaux, on a substitué très-généralement la petite charrette à un cheval ; l'on ne peut se faire une idée de la promptitude et de l'économie qui en résultent. Un témoin me racontait avoir vu enlever l'avoine d'un champ de quatre hectares environ (la récolte était magnifique, et par conséquent très-volumineuse) ; trois ou quatre charrettes *à un cheval* y furent employées. Trois hommes restaient à décharger et à conduire la *barge* ; deux étaient aux champs occupés à charger ; un homme conduisait la charrette. Les hommes employés à charger ou à décharger ne cessaient de travailler ; à peine la charrette chargée, le conducteur la remplaçait par celle qui venait de se vider. Lorsque la distance devint plus grande entre le champ et la *barge*, une quatrième charrette et un homme furent ajoutés, de manière à ne pas faire attendre les ouvriers. Cet ouvrage fut ainsi exécuté en un temps très-court, sans qu'un seul ouvrier restât inoccupé. Mais, Messieurs, pour employer ce mode de charroi et réaliser cette économie, il faut d'abord de beaux chemins ; il faut avant tout faire disparaître ces bourbes et ces mares qui entourent presque toutes nos terres cultivées.

Tels sont, Messieurs, les motifs qui m'ont porté à soumettre cette question à diverses Sociétés d'Agriculture. Ces motifs leur ont paru fondés et m'ont valu l'honneur d'être délégué près de vous, pour solliciter du Congrès, qu'il adressât au ministre, la demande de révision d'une loi défectueuse et onéreuse aux intérêts de l'agriculture. Messieurs, je ne puis trop insister sur l'état actuel de nos relations étrangères ; notre agriculture est gravement compromise, et nous n'avons d'autres ressources pour l'avenir que dans la réduction du prix de revient. A d'autres époques, il n'était pas aussi indispensable de se conduire d'après les règles d'une

Digitized by Google

sévère économie; alors il y avait prospérité, et toute la question se résolvait dans le chiffre plus ou moins élevé des bénéfices. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui; une rigoureuse nécessité exige la réduction de nos frais de production; si vous n'y arrivez par le progrès, par une culture plus parfaite, soyez-en convaincus, vous reculerez, et la diminution dans le prix de location du sol rétablira l'équilibre entre la recette et la dépense du cultivateur. Multipliez ensuite ce chiffre par le nombre d'hectares en culture, et vous en apprécierez les conséquences pour la fortune publique aussi bien que privée.

Faisons donc tous nos efforts pour arriver à cette réduction, par une culture moins dispendieuse et plus abondante; vienne ensuite le libre échange, si des circonstances impérieuses nous jettent dans cette voie inconnue et périlleuse, du moins nous aurons fait tout ce qui aura dépendu de nous pour éloigner le danger, et pour profiter des avantages de ce système. Le comice de Dinan nous signale, comme l'un des moyens les plus puissants d'arriver à ce but, une meilleure viabilité des chemins communaux, de ces chemins qui entourent nos terres cultivées et n'ont d'autre utilité que pour l'agriculture. Cette amélioration, nous l'obtiendrons, sans nouvelles charges pour l'état, les communes ni les cultivateurs, par une répartition plus équitable des produits de l'impôt, en attribuant un tiers de cet impôt aux simples chemins communaux, comme aux chemins de grande communication et de simple vicinalité.

Il ne s'agit point d'une modification absolue; les chemins vicinaux et de grande communication existent; qu'on les finisse, qu'on les entretienne, mais que les autres chemins puissent aussi se réparer et donner une issue facile à nos champs.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. TIBURCE CRESPEL SUR LA BETTERAVE.

—

Le problème des améliorations à introduire dans la culture de la betterave, pour augmenter sa richesse saccharine, est appelé à rendre un service immense à la première des industries agricoles, dans un moment où les lois fiscales, jointes à une production indigène et coloniale supérieure à la consommation, l'empêchent de se propager dans le centre de la France, et tendent même à faire disparaître un certain nombre de fabriques, celles surtout qui sont l'annexe d'une exploitation rurale.

Le génie industriel est venu l'aider à lutter jusqu'à présent contre toutes les entraves qui lui ont été mises pour la restreindre, peut-être même pour l'anéantir. Trop confiants dans ses puissants secours, les fabricants ont malheureusement négligé, pendant longtemps, de porter une grande partie de leur attention sur le choix et la qualité de la racine qu'ils emploient. En remontant aux premiers temps de cette industrie, on trouve les premiers moyens employés déjà pour améliorer la betterave, les causes qui ont concouru à faire cultiver de préférence les betteraves qui étaient signalées pour leur grand rendement en poids; on reconnaît l'impérieuse nécessité de soigner une plante qui peut perdre très-facilement ses qualités sacharifères.

Lorsque le gouvernement impérial chercha à encourager la fabrication du sucre de betteraves, les premiers essais furent faits sur des racines de toutes espèces provenant toutes, selon Thaër, d'une seule, de la *beta vulgaris*, qui, par des croisements successifs, a produit toutes les variétés que l'on connaît.

Le grand problème à résoudre alors était d'extraire en grand un sucre cristallisable de cette racine; on négligea d'abord le choix à faire parmi toutes ses variétés.

La chimie et la pratique donnèrent une première solution au problème de la fabrication; mais la Restauration ne lui accordant plus toute l'importance qu'elle méritait, on vit disparaître la presque totalité du petit nombre de fabriques que les encouragements et le haut prix des sucres avaient fait établir. Celles qui restèrent alors eurent à lutter contre un abaissement excessif dans les prix, contre l'imperfection du système de fa-

Digitized by Google

brication et des machines qu'il fallut toutes créer, contre les préjugés qui s'étaient élevés sur la qualité du sucre de betteraves, et surtout enfin contre le cultivateur qui s'était prêté d'assez mauvaise grâce à une culture qui lui avait été presque imposée. Ces fabriques furent donc obligées de cultiver elles-mêmes les betteraves dont elles avaient besoin.

Le fabricant chercha de suite à reconnaître l'espèce qui convenait le mieux à son travail. L'extraction du sucre, faite séparément d'un assez grand nombre de variétés, permit de distinguer les qualités de chacune d'elles ; l'aréomètre de Beaumé guidant dans ces recherches, on put distinguer particulièrement une espèce blanche à collet rose, comme la plus riche de toutes les espèces alors connues. Sa racine est conique ; sa peau est rosée partant du collet jusqu'au quart environ de sa longueur, puis blanche jusqu'à l'extrémité ; à l'intérieur, la chair est blanche. Ses feuilles sont d'un beau vert pendant la végétation, elles sont fines et portées par une côte très-allongée, les feuilles jaunissent et sèchent lentement à partir du collet, au moment de la maturité.

Lorsque la végétation de la première année s'arrête, le collet est souvent dépouillé d'une grande partie de ses feuilles, dont la première couronne est toujours au niveau du sol.

Cultivée dans un terrain léger, humide et trop fumé, placée à de grandes distances, cette betterave change d'aspect ; les feuilles deviennent plus larges, plus épaisses, d'un vert très-foncé ; la couleur rose du collet commence à disparaître, elle ne paraît même pas lorsque la végétation est trop forte, et ce collet prend alors une couleur verte ; la racine acquiert un volume énorme, commence à sortir de terre ; l'intérieur devient quelquefois creux. Soumises à l'extraction du sucre, ces deux racines provenant de la même graine, cultivées dans des terrains bien différents, *dans les mêmes conditions climatériques*, à distances égales, donneront des résultats différents. La betterave, obtenue dans un terrain trop fumé, rendra moins de sucre et sera d'un travail plus difficile.

Les premières fabriques qui furent créées sous la Restauration, étaient d'abord la plupart, des fabriques agricoles, c'est-à-dire, exploitées par des personnes qui cultivèrent elles-mêmes leurs betteraves, soignèrent le choix de la graine, le choix des sujets qui devaient la leur donner, guidées par les apparences de l'espèce qui vient de vous être signalée, et qui fut par conséquent le plus généralement cultivée à cette époque. Plus tard l'industrie, prenant un nouvel essor, perdit généralement son caractère vraiment agricole ; l'extraction du sucre n'étant plus un problème, mais étant devenue plus facile à l'aide des découvertes chimiques et pratiques, toutes

Digitized by Google

les recherches se portèrent principalement sur la perfection des machines. Les fabriques prirent une grande extension et demandèrent aux cultivateurs voisins une seconde provision de racines pour continuer plus longtemps les travaux.

Dès ce moment, l'intérêt du fabricant se sépara entièrement de celui du cultivateur; les achats de betteraves se firent au poids, sans tenir compte de la richesse de la racine.

Le cultivateur chercha tous les moyens d'augmenter les récoltes. Par les croisements, on arriva à trouver des espèces qui fournirent des rendements en poids extraordinaires, et qui commencent enfin à être rejetées par les fabricants, pour leur pauvreté en principes sucrés. Ainsi, la betterave blanche à collet rose, qui a été trouvée d'abord supérieure à toutes les autres espèces connues au moment où la fabrique était l'annexe d'une culture, a été presque abandonnée en France, parce qu'elle ne produisait pas assez de poids; elle a servi à faire obtenir la betterave que le cultivateur recherche aujourd'hui pour livrer aux fabriques.

Cette betterave blanche à collet rose, importée en grande quantité en 1825 et 1836, en Russie et en Allemagne, pour les fabriques qui ont alors été créées dans ces pays, n'a-t-elle pas pu aussi produire cette espèce de Silésie que Mathieu-Dombasle signalait comme la plus riche, quoique présentant une couleur différente au collet?

Loin de faire la même faute que le fabricant français, le fabricant d'Allemagne a soigné particulièrement sa matière première; dans ce pays l'impôt du sucre se prélève sur la betterave.

Les recherches faites par M. Péligot sur la richesse en sucre de certaines betteraves, lui ont fait connaître qu'elle pouvait varier de 6 à 16 pour %.

Par les analyses de M. Payen sur certaines espèces à collet rose sortant de terre, il a été prouvé que la partie végétant en terre renfermait 4,24 pour % de sucre, tandis que celle végétant hors de terre n'en renfermait que 3,75.

M. Péligot a trouvé qu'en moyenne l'analyse des betteraves, connues lors de ses essais, annonçait une richesse de 8 pour % en moyenne.

M. Payen analysant, cette année, des betteraves livrées par des cultivateurs à un fabricant, dans une localité du Nord, Boucheneuil, a trouvé une moyenne d'environ 4 pour %; or, ces betteraves étaient une de ces espèces que recherchent les cultivateurs pour les vendre au poids; ainsi donc, le cultivateur, par ce moyen des croisements et des engrais, parvient rapidement à augmenter le volume et le poids de la betterave

Digitized by Google

aux dépens de la richesse saccharine, en perdant les caractères appartenant à la meilleure espèce.

L'expérience pratique a prouvé que l'état et la composition de la terre influaient beaucoup sur la végétation de la betterave; que le mélange ou la combinaison des sels de soude et de potasse, renfermés dans certains terrains, pouvait donner un suc plutôt salé que sucré; qu'un sol trop humide produit toujours des betteraves de qualité inférieure; qu'un sol trop riche fait perdre à la betterave beaucoup de ses principes sucrés, si l'on n'a pas soin d'arrêter la production du poids, en tenant les racines plus rapprochées; que si la nature du sol influe sur la qualité de la betterave, les engrais y jouent un grand rôle. L'engrais des moutons, les vidanges des fosses, etc., produisent toujours des betteraves d'un rendement médiocre en sucre et d'un travail difficile.

Le climat aussi a une grande importance sur le développement des qualités saccharifères, car la même espèce de betteraves cultivée sous le climat de Bordeaux est plus riche en sucre et plus facile aussi à extraire.

Des faits qui viennent d'être cités, on peut en tirer les conséquences que pour apporter des améliorations à la culture de la betterave, pour augmenter sa richesse en sucre, il faut :

1° Chercher à obtenir des graines des espèces reconnues, soit par l'espèce de betteraves, soit par les analyses faites au moment de la récolte, comme renfermant les plus grandes qualités saccharifères;

2° D'éviter de semer dans des terres trop humides, des terrains salifères trop fortement et trop nouvellement fumés;

3° De tenir surtout compte de la fertilité du sol pour la distance à conserver entre chaque place;

4° Que les fabriques qui achètent des racines ne les estiment qu'en raison du sucre qu'elles renferment.

Digitized by Google

ARGILE BRULÉE.

FABRICATION DES ENGRAIS ARTIFICIELS,

par M. Léon d'HERLINCOURT,

MEMBRE DU CORPS LÉGISLATIF.

Depuis longtemps, les cultivateurs recherchent les moyens de concentrer les fumiers en évitant l'évaporation de l'ammoniaque. Le sulfate de chaux semblait convenir pour remplir ce rôle, mais des expériences nouvelles m'ont convaincu qu'il n'en absorbait qu'une partie. J'ai essayé, après le plâtre, le noir animal, la tourbe écrasée, les cendres, le carbonate de chaux et enfin l'argile brûlée, et j'ai constaté que cette substance était la plus avantageuse pour amortir la fermentation et suspendre la déperdition des principes fertilisants. J'ai remarqué que les fumiers qui avaient été mêlés à l'argile brûlée avaient une action bien supérieure à ceux qui en étaient dépourvus. Cette observation m'a amené à employer l'argile brûlée seule, puis à lui faire absorber beaucoup d'engrais liquide. J'ai alors obtenu un engrais pulvérulent, un guano artificiel parfait, aussi efficace et moins coûteux que celui du Pérou, avec cette différence que le dernier coûte 28 à 30 francs, tandis que l'autre produit le même effet à la dose de 6 hectolitres qui coûtent 4 francs saturé d'engrais liquide, et 2 francs 40 centimes à l'état de poudre sèche.

Notez que d'une manière comme de l'autre, cet engrais est facile à transporter et ne produit pas de mauvaises herbes.

En poudre sèche, elle est déjà favorable à certaines récoltes, ainsi pour les navets et les pommes de terre elle augmente la récolte dans la proportion suivante comparée avec les cendres de bois, la suie et l'état du terrain sans amendement.

	NAVETS.	POMMES DE TERRE.
Argile brûlée.	25, 2	4, 80
Cendres de bois.	23, 12	4, 56
Suie	16, 12	4, 32
Sans revêtement	10, 4	3, 40

Digitized by Google

Liebig attribue l'effet de l'argile brûlée en partie à son affinité très-puissante avec l'ammoniaque qu'elle attire de l'air et transmet à la plante, et à la potasse dégagée de l'argile par l'effet du feu. Arthur Young, John Saint-Clair et Cartewight ont fait les premiers essais qui ont réussi en Angleterre.

La difficulté est dans la pratique de l'incinération. Brûler de l'argile est une opération qui exige de l'expérience et du tact; elle doit être humide pour ne pas faire de la brique qui serait difficile à écraser, tandis que brûlée humide, elle donne après la combustion, des mottes poreuses qu'il est facile de réduire en poussière. Cette argile change de caractère, d'affinités et de propriétés; elle amende la terre comme la chaux et lui donne le même stimulant de fécondité, avec cette différence qu'elle convient aux sols calcaires, tandis que la chaux leur est préjudiciable. Nous n'entendons pas dire que l'argile brûlée puisse remplacer les fumiers animaux, mais alternée ou mêlée avec eux, elle les complète en leur fournissant cette variété nutritive nécessaire aux plantes qui absorbent chacune leurs sucs spéciaux, théorie connue des Chinois avant qu'elle fût appliquée en France, et qui leur est un puissant auxiliaire. Ainsi est résolu ce problème, posé par le Congrès, d'élever le fumier de ferme à sa plus haute puissance de fertilisation en le désinfectant, soit dans les fosses ou cours à fumier, soit mieux encore dans les étables, bergeries et écuries, sous les animaux, où se neutralisent ces émanations fétides qui font souffrir les personnes qui en approchent, et à plus forte raison les pauvres bêtes qui n'en ont pas d'autre sous les naseaux (1).

(1) Cette notice a été communiquée par M. Payen, à l'Institut et à la Société impériale d'Agriculture de Paris, qui en ont voté l'impression.

Digitized by Google

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR LA CASTRATION DES VACHES LAITIÈRES,

PAR P. CHARLIER,

Médecin-Vétérinaire à Reims, membre de l'Académie impériale de la même ville, correspondant de la Société centrale de médecine vétérinaire.

L'idée de castrer les vaches dans le but de prolonger la sécrétion laiteuse et d'obtenir un engraissement plus facile, appartient à un Américain, Thomas Winn, et nous a été transmise par M. Levrat, vétérinaire à Lausanne, qui inséra divers articles à ce sujet dans le recueil de médecine-vétérinaire, des années 1834, 35 et 38.

Avant cette époque, l'opération ne paraît avoir été pratiquée dans aucun pays, en grand du moins, car pas un des auteurs anciens n'en parle avec clarté ; tout au plus peut-on croire d'après leurs écrits, qu'elle fut à certaines époques tentée pour faciliter l'engraissement, puis abandonnée. La castration des femelles bovines ne fut pratiquée que sur les jeunes génisses, comme elle se pratique encore aujourd'hui dans quelques contrées de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Belgique.

Mais depuis que M. Levrat fit connaître les bons résultats qu'il avait obtenus de cette opération sur les vaches laitières, plusieurs vétérinaires français et étrangers la pratiquèrent, et par les quelques succès qu'ils obtiennent, on put espérer qu'elle allait prendre rang parmi les opérations vétérinaires les plus utiles.

Peu de temps s'était à peine écoulé qu'elle était cependant encore une fois abandonnée.

C'est qu'aux premiers succès dans la pratique de l'opération avaient succédé des pertes nombreuses, et que, pour qu'elle fût usuelle, il fallait avant tout simplifier son manuel opératoire, la rendre moins dangereuse pour la vie de l'animal qui la subissait.

C'est ce que j'entrepris de faire, comprenant qu'il importait peu d'obtenir de certaines vaches plus de lait et de viande, s'il fallait en perdre d'autres, en nombre considérable.

J'apportai d'abord de grandes modifications au procédé

Digitized by Google

décrit par M. Levrat ; j'opérai par torsion jusqu'à rupture des vaisseaux ovariques, au lieu d'arracher simplement les glandes comme il l'indique ; j'évitais ainsi l'hémorrhagie qui avait été mortelle, mais faute d'instruments, cet effet n'était pas constant, et puis la plaie du flanc, qui était une véritable éventration, une véritable opération césarienne, restait avec tous ses dangers, toutes ses complications.

Il fallait donc changer complètement la méthode opératoire ; voici comment j'y arrivai.

J'avais déjà songé qu'il me serait peut-être possible d'aller chercher les ovaires par les voies naturelles; je les avais sentis un jour, en explorant une vache pour savoir si elle était pleine, et j'avais eu dans ma pratique deux déchirures complètes de la paroi supérieure du vagin, qui s'étaient promptement guéries d'elles-mêmes; mais la difficulté d'inciser un organe à l'intérieur, que je savais mobile, élastique, pourvu à certains endroits de nombreux et gros vaisseaux, entouré d'autres organes très-importants qu'il ne fallait point attaquer, et le manque d'instruments nécessaires m'avaient fait reculer.

Cela n'était plus possible, après les accidents de Versailles surtout qui pouvaient avoir une cause particulière, mais qui n'en avaient pas moins retenti d'une manière fâcheuse dans l'esprit public; il me fallait ou abandonner l'opération, ou la tenter par ce moyen.

Je le fis, et après bien des essais dans les abattoirs, bien des tentatives de tous genres, bien des instruments imaginés, puis brisés, je réussis à rendre l'opération des plus simples, des plus faciles, non douloureuse pour l'animal, et constamment suivie de succès, à moins d'un état maladif des organes, ou d'un cas fortuit, comme le prouvent plus de 200 opérations faites sans aucun accident.

C'est par une petite incision pratiquée à la paroi supérieure du vagin préalablement tendue par un instrument à quatre branches, espèce de spéculum pourvu d'une plaque fenêtrée, pour servir de guide, que je vais avec l'index et le médius, chercher les deux ovaires, qui sont l'un après l'autre amenés dans le conduit, et extirpés par torsion jusqu'à rupture, à l'aide d'une pince à anneaux dans laquelle l'organe fait hernie. (1)

(1) Voir pour la description du manuel opératoire, le *Recueil de médecine vétérinaire*, année 1854, premier semestre.

Digitized by Google

A. Influence de la castration sur la sécrétion laiteuse.

La castration prolonge la durée de la sécrétion laiteuse et augmente la rente annuelle du lait.

Il est une vérité reconnue par tous les expérimentateurs: c'est que la castration chez la vache laitière prolonge la durée de la sécrétion lactée; cela paraît étrange, qu'en enlevant à la femelle la faculté de se produire, la castration lui conserve celle de donner du lait; mais le fait est là, et l'on peut en avoir une certaine explication, en réfléchissant que l'opération n'enlève pas l'organe sécréteur du lait, qu'elle lui conserve au contraire toute sa puissance d'action, en le saisissant au moment où il est en pleine activité, et l'isolant de l'appareil génital.

Par le fait de la castration, si les rapports des organes génitaux avec les glandes mammaires n'existent plus, toute la sympathie est détruite au profit de ces glandes qui restent seules maîtresses de la place; le sang y afflue davantage, les matériaux y abondent; elles prennent plus de développement, et au moyen des tractions répétées sur les trayons, et d'une nourriture appropriée, la sécrétion continue après l'opération, quelquefois même plus abondante qu'auparavant. Aussi remarque-t-on à l'abattage des vaches castrées, que l'utérus et le vagin sont atrophiés, tandis que le pis et les mamelles sont hypertrophiés.

La vache castrée peut donc donner du lait pendant plusieurs années. Thomas Winn rapporte même en avoir possédé une qui lui en donna pendant six ans. Mais cela n'a pas lieu d'ordinaire dans nos contrées, et surtout chez les nourrisseurs des grandes villes, où les vaches fort nourries avec des aliments secs, du son et du grain cuits, poussent plus vite à la graisse.

D'après les expériences de MM. Levrat, Régnié, Morin, et celles qui me sont propres, je crois pouvoir affirmer, que les vaches, après la castration, donnent pendant 15 à 18 mois à peu près la même quantité de lait que celle qu'elles donnaient au moment de l'opération, en tenant compte toutefois des changements de nourriture, comme le passage du vert au sec. Après ce laps de temps, la quantité diminue peu à peu et les vaches s'engraissent.

Suivant les qualités lactifères de la bête, suivant la quantité et la nature des aliments qu'on lui donne, suivant les soins qu'elle reçoit et la manière dont elle est traitée, cette durée

Digitized by Google

de la lactation varie encore cependant; ainsi, j'ai vu des vaches ne pas même arriver à ce terme de 15 à 18 mois, tandis que d'autres l'ont de beaucoup dépassé; mais je n'hésite pas à avancer que dans les vacheries bien organisées, où le régime alimentaire approprié à la production du lait est donné en abondance et avec régularité, il y aura toujours continuation plus longue et plus abondante de la sécrétion lactée.

Quoiqu'il en soit, la diminution du lait est bien compensée par l'engraissement tout naturel des vaches, et pendant la durée de la sécrétion, la vache castrée donne toujours un chiffre de rendement annuel, plus élevé que celui des vaches ordinaires.

Cela se comprend puisque, après la castration, la vache donne son lait sans intermittence, tandis que chez les vaches qu'on fait renouveler, la sécrétion diminue peu après la conception, pour cesser généralement du cinquième au septième mois.

Et c'est ce qui explique comment avec des vaches castrées de moyenne taille, médiocres laitières et assez peu nourries, comparativement à celles des nourrisseurs, j'ai obtenu, de six vaches d'expériences, *la moitié en plus* de ce que donnent en moyenne les vaches de tous pays qui n'ont pas subi l'opération, et comment avec de bonnes vaches bien nourries, on a de beaucoup dépassé ce chiffre. (1)

B. Influence de la castration sur la qualité du lait.

La castration améliore la qualité du lait; sous son influence, le beurre et le caséum augmentent de plus d'un tiers.

A son aspect physique, à sa couleur toute particulière, le lait de la vache castrée se reconnaît parmi tous les autres laits; il est plus jaune, plus épais, plus crémeux et plus agréable au goût. M. Morin rapporte, dans sa notice sur la castration, qu'un enfant de 6 mois, qui était nourri avec le lait d'une vache opérée exprès pour lui, refusait celui d'autres vaches. Et moi-même j'ai plus d'une fois essayé de donner aux personnes qui faisaient usage du lait de mes vaches castrées de bon lait de vaches ordinaires, sans avoir pu réussir à leur faire prendre le change.

Mais pour donner plus de force à cette assertion, je vais rapporter textuellement l'analyse comparative faite par M. Maumené, professeur de chimie industrielle à la chaire muni-

(1) Voir les faits cités dans mon travail présenté à l'Académie des sciences.

Digitized by Google

cipale de Reims, et M. Grandval, professeur à l'école de Médecine, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu.

Première analyse faite par M. Maumené, sur 1000 *parties de liquide.*

« Vache	n° 1	caséum et beurre	. . . . .	66	»
» id.	2	id.	. . . . .	80	4
» id.	3	id.	. . . . .	116	»
» id.	4	id.	. . . . .	140	»
» id.	5	id.	. . . . .	117	6
» id.	6	id.	. . . . .	150	»
» id.	7	id.	. . . . .	101	2
» id.	8	id.	. . . . .	105	2

» Les deux premiers numéros appartiennent à des vaches » ordinaires; les six autres à des vaches castrées de mon » étable.

» Analyse a également été faite du lait de deux vaches de » la ferme de M. Ruinart de Brimont.

» Le n° 1 a fourni le chiffre de. 85 8
» et le n° 2 celui de . . . . . 114 2.

» Le premier numéro se rapporte à une vache ordinaire » donnant au dire du bouvier, homme compétent en cette » matière, le meilleur lait de toutes les vaches de l'étable; le » second à une vache castrée, de 13 ans, qui avant l'opéra- » tion avait toujours donné un lait séreux.

» Enfin M. Grandval, plusieurs mois après les analyses de » M. Maumené, ayant traité le lait de la vache n° 8, a trouvé » le chiffre de 92, au lieu de celui de 105, qu'il présente » dans la dernière analyse.

» Il a aussi analysé le lait de la vache n° 4 pris avant l'opé- » ration; ce lait à cette époque lui a fourni 72 parties de » caséum et beurre qui, six mois après l'opération, se sont » élevées à 104.

Le docteur Leuchring, qui donne cette analyse dans un rapport à l'académie impériale de Reims sur mes expériences de castrations, ajoute :

» De là ressort pour nous la preuve évidente que la cas- » tration apporte, dans les principes nutritifs du lait, une » amélioration considérable.

» Si, à ces données scientifiques, nous ajoutons celles qui » nous ont été fournies par les renseignements pris directe- » ment par nous près des familles qui, sur la recommandation » de médecins des plus distingués de notre ville, ont fait

Digitized by Google

» usage, pour l'alimentation de leurs enfants, du lait des » vaches castrées de M. Charlier, nous nous croyons autorisé » à affirmer que la castration doit avoir sur le lait une » influence très-précieuse pour l'alimentation des jeunes » nourrissons privés du sein maternel. Toutes les mères que » nous avons interrogées à ce sujet, nous ont unanimement » répondu que ce lait avait ou rendu, ou affermi la santé de » leurs enfants.

Et plus loin :

» Le lait des vaches castrées devient éminemment propre » à l'alimentation des individus dont la santé réclame une » nourriture substantielle et en même temps légère. »

C. Influence de la castration sur la santé et le caractère des vaches laitières.

La vache castrée est moins exposée aux maladies de toute nature que celle qui n'a point subi l'opération; elle est plus douce, plus tranquille, plus facile à soigner, se repose mieux, et son lait ne subit d'autres variations que celles apportées par le changement de nourriture.

Dans l'état actuel des choses, ou les nourrisseurs conservent leurs vaches plusieurs années et leur font faire un veau tous les ans, ou ils ne les gardent que le temps que dure la lactation, les vendent alors à perte pour la basse boucherie, ou aux engraisseurs, ne voulant pas le plus souvent les engraisser eux-mêmes.

Le premier de ces moyens est déjà généralement abandonné, parce qu'on sait trop que la vache qui renouvelle reste longtemps sans donner de lait, ce qui nécessite d'avoir le tiers, ou moitié de vaches en plus qu'il n'en faudrait pour desservir les consommateurs auxquels on fournit; que parmi ces vaches, il y en a qui, après avoir donné beaucoup de lait une année, diminuent considérablement après un second vêlage, quoique habituées à l'étable et au régime; que beaucoup d'entr'elles ne peuvent pas renouveler; que d'autres avortent, vêlent difficilement, délivrent mal, etc.

Pour le second moyen, suivi maintenant par les nourrisseurs un peu importants, que d'inconvénients s'y rattachent encore !

La vache, en effet, soumise à une bonne nourriture, logée dans une étable chaude, placée en un mot dans toutes les conditions qui peuvent exciter le sens génital, ressent bientôt après le part le besoin de se reproduire, et devient ce qu'on appelle, en folie, en chasse; alors elle se tourmente, s'échauffe,

Digitized by Google

cesse quelquefois de manger, de ruminer; son lait diminue de quantité et de qualité, il est moins agréable au goût et plus difficile à digérer, souvent il tourne à l'ébullition et, s'il est mélangé, gâte ainsi la traite de toutes les vaches de l'étable. Quelquefois le pis se gonfle, s'enflamme, devient douloureux et durcit; au lait qui tarit parfois subitement, succède un liquide séreux, caillebotté ou purulent et mélangé de sang.

La nature n'étant pas satisfaite, ces folies se renouvellent à de courts intervalles, et si elles augmentent d'intensité, la vache en souffre réellement et maigrit, quelles que soient la quantité et la qualité des aliments dont elle fasse usage. L'organe pulmonaire, mystérieusement uni aux organes de la génération, se fatigue, s'échauffe, s'irrite, et devient le siége de maladies aiguës ou chroniques, toujours graves, souvent mortelles.

Sous l'influence de la castration, les désirs génériques de la vache s'éteignent; elle ne se tourmente plus, devient plus douce, plus maniable, et repose mieux. Tous ses appétits se bornent à ceux que réveille en elle les besoins de la réparation; la vie animale prédomine.

Notre confrère, M. Levrat, ne craint pas d'avancer que la castration préserve les vaches de la pomellière, maladie fréquente chez les grandes laitières, qui mine sourdement l'économie, vicie le lait, et le rend nuisible à la santé des personnes qui en font usage. Je partage complètement son opinion sur ce point; je dirai même plus que cette opération doit prévenir ou diminuer de beaucoup les cas de phthisie péripneumonite, ainsi que d'autres maladies de poitrine, si communes dans toutes les localités où les vaches reçoivent une alimentation substantielle et échauffante, sont privées du mâle, et desquelles on exige une forte sécrétion lactée.

La castration, en anéantissant les fonctions des organes générateurs, détruit les rapports sympathiques si intimes de ces organes avec les poumons, qui ne reçoivent plus la surexcitation produite par l'orgasme vénérien dans l'état normal.

La castration prévient et guérit les maladies des ovaires beaucoup plus fréquentes qu'on ne le pense généralement, le renversement périodique du vagin, et calme les fureurs utérines des vaches taurellières, dont quelques-unes éprouvent parfois encore quelques désirs, ainsi qu'on l'a observé et que je l'ai observé moi-même, mais sans en ressentir les funestes effets.

Quelques vaches ne redemandent-elles pas aussi le taureau

Digitized by Google

pendant la gestation? Dans cet état comme après la castration, ne serait-ce pas plutôt par souvenir que par besoin.

D. INFLUENCE DE LA CASTRATION SUR L'ENGRAISSEMENT.

La castration favorise l'engraissement et améliore la qualité de la viande et du suif, en même temps qu'elle prolonge la sécrétion laiteuse.

S'il est une question importante au point de vue de l'économie agricole et de l'économie publique, c'est sans contredit l'engraissement du bœuf et de la vache qui fournissent à la consommation une abondante quantité de viande, au commerce, du suif et des cuirs, et à la terre, beaucoup d'engrais.

L'engraissement du bœuf, dit Grognier, est plus important que celui de tous les autres animaux domestiques réunis, et l'on doit gémir de ce qu'on engraisse si peu de bêtes bovines en France, en ce qu'il résulte de cette pénurie, que pour l'exiguë consommation de ses habitants en viande de boucherie, on est forcé d'avoir recours à l'étranger.

Ne serait-il pas possible de trouver la cause de cette pénurie dans l'*énorme dépense* que nécessite l'engraissement du bœuf à l'étable? Si le cultivateur qui se livre à cette industrie devait calculer, en effet, les frais d'entretien et de nourriture, il verrait qu'il lui est impossible de réaliser les bénéfices qu'il avait droit d'attendre de son travail et du capital employé à l'acquisition ou à l'élevage de ces animaux.

Sans doute si, à l'aide d'une culture perfectionnée, nous produisions une plus grande abondance de fourrages, nous pourrions nous livrer plus avantageusement à l'engraissement, mais avec nos faibles ressources du moment, je soutiens que cette industrie *est souvent impossible*, *toujours onéreuse*.

Un moyen se présente pour la rendre plus lucrative, plus profitable à tous, c'est celui de substituer, dans certaines contrées, à l'engraissement du bœuf, l'engraissement de la vache castrée.

On sait d'après des expériences faites en Angleterre que, pour faire produire au bœuf un kilogramme de viande par jour, il faut dépenser en nourriture une valeur de 2 francs au moins. Or, cette valeur n'est compensée que par une augmentation de 1 franc de viande; le produit du fumier correspondant à peu près à la dépense de la paille employée pour la litière, c'est donc une perte de 1 franc par jour sur chaque animal pour l'engraisseur.

Digitized by Google

La vache castrée, plus prodigue de ses dons, fournit en même temps et de la viande et du lait.

Avec la quantité de nourriture employée à l'engraissement du bœuf, pour peu que la vache soit moyenne laitière, nous aurons en effet dix litres de lait au moins par jour, soit 3,650 litres par an, qui, vendu en nature, ou converti en beurre et en fromage, compensera largement les dépenses d'entretien et de nourriture, puisque ce produit est ajouté à celui de l'engraissement.

Je dis dix litres de lait par jour; cette quantité est fort minime pour des vaches bien choisies et bonnes laitières qui recevraient la quantité de nourriture indiquée ci-dessus. Je l'admets cependant pour terme moyen, parce que si, dans la première année, les vaches castrées bien nourries donnent quelquefois beaucoup plus, la seconde ou la troisième année, dans les derniers temps de l'engraissement, elles diminuent toujours plus ou moins, suivant que l'engraissement est plus prompt et plus parfait.

Le lait est l'un des aliments les plus essentiels à la vie; témoin cette prodigieuse quantité vendue en nature dans toutes les villes, et ces exportations considérables de beurre et de fromages de toutes sortes qui font la fortune des pays qui s'y livrent, et qui seraient plus avantageuses encore au moyen des vaches castrées, puisque le lait donné sans intermittence est plus riche en beurre et en caséum.

Le lait est encore l'aliment qui convient le mieux pour l'engraissement des veaux, et ceci est d'une grande ressource pour les pays éloignés des villes qui ne peuvent se livrer à l'industrie laitière, ni à l'élève du bétail dont l'enfance est trop coûteuse là où les fourrages sont rares.

A propos des veaux, je vais répondre à une objection toute spécieuse qui m'a souvent été faite : « Que la castration des vaches devra diminuer le nombre des veaux, et partant nuire à la consommation et à la reproduction de l'espèce. »

Je ne conseille de castrer que les vaches de six à huit ou neuf ans qui ont fait plusieurs veaux et qui, pour la plupart, sont déjà destinées à la boucherie, ainsi que cela se pratique chez les nourrisseurs qui approvisionnent les grandes villes, et dans toutes les localités où l'on recherche, avant tout, *la production du lait.*

Et quand cette méthode s'étendrait davantage, ne sait-on pas que les vaches, arrivées à l'âge de six à sept ans, commencent à perdre de leur valeur vénale, que leur lait diminue chaque année en quantité et en qualité, que leurs veaux ne sont plus ni aussi beaux, ni aussi bons, et que plus elles avancent en âge plus elles s'engraissent difficilement, quoique

Digitized by Google

consommant beaucoup, font moins de poids, moins de suif, et donnent une moins bonne viande à la consommation.

Les vieilles vaches n'ont plus cours dans le commerce, elles ne sont plus marchandes.

Prenons désormais plus de soins pour le choix et l'accouplement des reproducteurs; conservons toutes nos jeunes femelles pour les vendre et les exporter dans les pays d'élevage qui, à leur tour, rendraient des veaux mâles pour l'engraissement. (1). Multiplions et améliorons l'espèce à l'aide d'une culture perfectionnée et mieux appropriée à nos besoins toujours croissants, et, pour obvier à la diminution des veaux de boucherie, sacrifions tous les veaux mâles qui ne doivent pas servir à la reproduction ni aux travaux des champs (2); obtenons en poids ce que nous perdons en nombre; l'hygiène publique y gagnera. La chose n'est pas difficile avec des vaches castrées qui, tout en augmentant de volume et s'engraissant, donnent un lait riche en matières nutritives.

L'exportation des vêles de nos grandes villes dans les pays d'élèves, qui peut se faire facilement, comme se fait déjà celle des veaux à engraisser, au moyen de gens qui en font le commerce, contribuerait à améliorer les races en ce que, chez les nourrisseurs, les vaches y sont d'ordinaire jeunes, bien choisies et bonnes laitières; ce sont en un mot les meilleures importées des pays reproducteurs.

Mais revenons à l'engraissement des vaches. J'ai dit que dans beaucoup de localités, l'engraissement de la vache castrée devait être plus avantageux que celui du bœuf, et il le sera en effet, pour les raisons que j'ai indiquées, toutes les fois qu'on voudra tirer parti du lait.

Dans le cas où l'on préférerait un engraissement simple, sans production de lait, la castration de la femelle bovine nous sera encore d'une grande ressource pour cet effet.

La castration chez la vache, aussi bien que chez les autres animaux, enlève tout désir de reproduction; elle augmente la puissance nutritive et assimilatrice, et favorise le dévelop-

(1) Le chiffre des vêles qu'on livre à la boucherie est effrayant. M. Guillot-Harmel, tanneur à Reims, m'a donné, d'après ses livres de commerce, celui de 841 pour une année, de 1156 pour une autre, proportion que M. Guillot m'affirme être la même chez tous les tanneurs de Reims.

(2) Elever le bœuf exclusivement pour en faire un animal de boucherie, c'est, à mon avis, dépenser en pure perte une masse d'aliments qui eussent pu servir à l'entretien d'une vache à veaux, ou d'une vache propre à la production du lait vendu en nature, ou transformé en beurre et en fromage, pour la consommation, en même temps qu'à l'engraissement de la bête pour la boucherie.

Digitized by Google

pement de la graisse, en faisant prédominer la *sécrétion* sur la résorption. Or, ce qui a lieu pour le bœuf et les autres espèces domestiques, a lieu également pour la vache, c'est-à-dire, augmentation de viande et de graisse d'autant plus prompte que la bête reçoit une bonne et abondante nourriture et qu'elle fait moins de déperditions.

De même aussi que celle du bœuf, la chair de la vache castrée est tendre, succulente, entrelardée; j'ai vu les meilleurs bouchers s'y méprendre.

Au moyen de la castration, le nourrisseur pourra donc avoir toujours ses vaches en bon état, et quand elles ne donnent plus assez de lait, les vendre pour la bonne boucherie des campagnes et la moyenne boucherie des villes, ou bien les vendre aux engraisseurs, qui dans cet état les achèteront sous de meilleures conditions.

Enfin le fumier des vaches castrées est aussi plus gras, plus abondant, de meilleure qualité que celui des vaches ordinaires; je ne l'ai pas fait analyser, mais j'ai pu en juger à son aspect physique.

Ne sait-on pas du reste que le fumeir du bœuf est meilleur que celui du taureau et de la vache.

E. CONCLUSIONS.

De tout ce qui précède, je conclus :

1° Que la castration des vaches laitières, si elle était adoptée en France et mise en usage partout où elle est réclamée, augmenterait et améliorerait nos ressources alimentaires, industrielles et commerciales puisque, *avec la même quantité de nourriture*, les vaches castrées fournissent plus de lait, plus de beurre, plus de fromage, plus de viande et plus de suif de meilleure qualité, au commerce et à la consommation, que les vaches ordinaires;

2° Que la castration pourra permettre de substituer avec avantage, dans les contrées où les fourrages sont rares et chers, l'engraissement de la vache, à l'engraissement trop coûteux des bœufs;

3° Que cette opération sera utile, non seulement pour les nourrisseurs de grandes villes, mais pour tous ceux qui ne se livrent point à l'élève du bétail, et qu'elle serait d'une grande ressource pour les pays de petite culture et les vignobles, où souvent on n'a qu'une seule vache, qui pendant la gestation reste des mois entiers sans donner de lait;

4° Qu'elle permet de tirer un parti avantageux des vieilles vaches, de celles qui vèlent difficilement ou délivrent mal, de celles dites taurellières, qui se tourmentent continuellement,

Digitized by Google

et amènent le désordre dans les étables et les pâturages, de celles qui restent infécondes, etc. ;

5° Que la castration peut avoir une influence très-favorable sur l'amélioration des races, en rendant impuissantes à la reproduction, une foule de vaches dégénérées, qui détériorent et abâtardissent l'espèce, donnent peu de profit, et font la honte de notre agriculture ;

6° Enfin, que la castration doit être considérée et adoptée comme un des éléments de perfectionnement de la femelle bovine, ce précieux animal qui, par ses produits variés et multipliés, augmente la richesse nationale, et concourt si puissamment au bien-être matériel des populations.

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE L'ORGANISATION

D'UN SERVICE DE SANTÉ POUR LES INDIGENTS

DES CAMPAGNES,

par M. le docteur LEDIEU, Directeur de l'Ecole de Médecine d'Arras.

—

Parmi les questions qui ont été proposées au Congrès par MM. les membres composant la section des Sciences médicales, il en est une qui, par la nature du sujet dont elle a été si souvent l'objet, mérite d'exciter très-vivement notre attention.

Si le Congrès parvenait à poser les bases d'une bonne organisation d'un service de santé pour les indigents des campagnes, il résoudrait un problème qui, nonobstant les nombreux mémoires publiés jusqu'à ce jour sur cette matière, est resté, selon moi, presque insoluble.

En effet, tous les philanthropes qui, depuis quelques années, ont repris en sous-œuvre les moyens proposés par nos devanciers, en y ajoutant ce que l'expérience leur a appris sur cette question d'assistance publique, se sont aperçus combien leurs systèmes étaient difficiles à mettre en pratique. Pour les uns, le seul moyen d'atteindre le but, c'était la suppression du second ordre de médecins. A leur point de vue, les Officiers de santé devaient disparaître de la scène, afin que le pauvre reçût, ainsi que le riche, les secours d'un docteur en médecine. Pour d'autres, c'était la création d'hôpitaux cantonnaux, de médecins cantonnaux, la distribution de secours à domicile, etc.... Chaque auteur après avoir édifié péniblement une théorie, l'avoir parée et en avoir fait l'application, *dans l'intérieur de son cabinet*, a fini par se persuader que le pauvre de la campagne ne recevrait réellement les secours de la médecine que quand son système aurait été généralement adopté ! Disons de suite aux premiers : Tant qu'il y aura des demi-fortunes, des quarts de fortune, et, qui pis est, des pauvres disséminés sur une grande superficie de terrain, on devra s'estimer très-heureux de rencontrer des hommes dévoués, pourvus d'une instruction moins étendue, il est vrai, que celle des docteurs, mais solide et admirablement appropriée aux besoins de nos compatriotes des campagnes. Qu'il suffise

Digitized by Google

aux seconds de se bien pénétrer de cette idée, que nous ne voulons point d'aristocratie dans notre profession, ni d'inspecteurs médicaux. Enfin, une question qui prime toutes les autres, c'est celle de savoir si le service médical est réellement en souffrance dans le Pas-de-Calais. Pour approfondir toutes ces propositions, entrons dans le cœur d'une question qui, bien qu'elle ait été étudiée sous toutes les faces, est constamment neuve, tant le sujet est fécond et offre de difficultés pour être mis en pratique.

Article 1er.

Utilité des Médecins d'un ordre inférieur.

Ce fut, à la vérité, une idée généreuse et philanthropique que celle de vouloir que tous les malades, à quelque condition qu'ils appartinssent, fussent traités par des médecins également instruits, par des docteurs enfin. Elle fait honneur à celui qui l'a conçue le premier et à tous ceux qui la partagèrent. Mais n'est-ce pas une de ces conceptions brillantes, séduisantes en théorie, dont la réalisation est impossible, et qui aurait plus d'inconvénients que d'avantages si on voulait l'obtenir par une loi.

La plupart des Officiers de santé qui exercent à la campagne, sont généralement des hommes modestes, ayant des connaissances suffisantes pour traiter les maladies simples qui sont si ordinaires aux personnes de la campagne, et y appliquer à l'instant les remèdes simples qui leur conviennent. Se présente-t-il de ces maladies fugaces, multiformes, qui sont, en général, le partage des riches, et même des maladies chroniques, on aura le temps de réclamer les conseils des médecins de la ville. « La médecine, a dit Cuvier, est comme les autres sciences : il n'est pas nécessaire que tous ceux qui l'appliquent en possèdent scientifiquement l'ensemble et le principe, et, pour remettre une jambe, pour saigner à propos dans une pleurésie, il n'est pas plus nécessaire d'être un Haller ou un Boerrhave, qu'il ne faut être un Archimède pour arpenter un champ, ou un Newton pour calculer un almanach. »

Nul ne conteste aujourd'hui l'utilité des médecins d'un ordre inférieur ; les services signalés qu'ils ont rendus dans nos campagnes désolées par le choléra, les ont justement vengés des outrages dont ils avaient été l'objet, deux ans auparavant, au sein du Congrès médical ; une chose certaine, c'est qu'ils sont indispensables, qu'ils l'ont toujours été et qu'ils le seront toujours ; quelles que soient les bornes que puisse avoir leur

Digitized by Google

utilité, il faut en tirer parti, ou condamner le peuple à se jeter dans les bras des plus misérables charlatans.

C'est une chose qui surprend toujours ceux qui ont vu de leurs propres yeux, quelle insouciance on a dans les grandes villes, notamment à Paris, des médecins qui exercent dans les campagnes. Il y a surtout une chose entièrement ignorée à ce sujet. Mais comment saurait-on une pareille chose? La profession ne présente-t-elle pas ici deux pôles, pour ainsi dire, opposés sous beaucoup de rapports. Imaginez, d'une part, un docteur bien fourré, la mine fleurie, douillettement couvert d'habits chauds et moelleux, courant dans un bon carrosse pour faire ses visites, gagnant beaucoup, pour peu que la renommée ait enflé sa voile, grossi son nom et son talent; de l'autre, un pauvre officier de santé chevauchant sur son bidet par monts et par vaux, le jour, la nuit, à toute heure, à chaque instant, exposé aux intempéries des saisons, à des fatigues, des dégoûts et des ennuis de toute espèce; dont la vie entière n'est, pour ainsi dire, qu'une longue journée de travail, car il faut recommencer sans cesse cette pénible existence, jusqu'à ce que la mort lui dise : C'est assez, va maintenant reposer dans un coin du cimetière de ton village, où personne, peut-être, ne pensera à toi. Croirait-on que ces deux hommes exercent la même profession. A la vérité, je les prends dans les extrêmes, sans pourtant sortir de la réalité.

Si, maintenant, l'on était étonné de voir les jeunes médecins s'entasser dans les villes au risque d'y languir plusieurs années, tandis que beaucoup de campagnes restent sans secours, ou si l'on s'ébahissait de ce que les hommes instruits se poussent, se pressent, s'agglomèrent dans un endroit très-circonscrit, tandis que de larges espaces leur sont ouverts, il n'y aurait qu'à réfléchir à la manière dont le médecin de campagne perçoit ses honoraires. Dans les rangs inférieurs, deux catégories sont à faire: l'une, des clients qui paient; l'autre, de ceux qui ne paient jamais. Parmi ces derniers, les uns doivent leur misère à des calamités domestiques; les autres y sont entraînés par leurs débauches.

Quant aux premiers (ceux qui paient) tous sont travailleurs, gens d'ordre et de conduite; beaucoup d'entr'eux ont hérité de la maison et du champ paternels, et, cependant, qui le croirait, si ce phénomène ne se renouvelait sans cesse, il leur faut plusieurs années pour parvenir à s'acquitter, envers le médecin, des sommes les plus minimes? On en voit pour 30, 20, 10, 5 francs même, et moins encore, solliciter toujours de nouveaux délais et n'obtempérer qu'à des injonctions réitérées. Certes alors, si la nécessité de vivre n'était une

Digitized by Google

loi pour le médecin, il éprouverait moins de regret à sacrifier son dû, que de répugnance à le demander et à le recevoir.

Je vous le demande, Messieurs, est-il naturel d'espérer qu'un homme préparé par des études sévères, dans les lettres et dans les sciences, possédant les langues anciennes et les auteurs classiques, et qui a approfondi les deux plus grands problèmes de la nature, le *cœur* et le *corps* de l'homme, est-il, dis-je, naturel d'espérer qu'un homme élevé à ce degré au-dessus de ses semblables, et qui trouve à peine, dans la société la plus distinguée, à converser, à placer ses idées, veuille se confiner à la campagne, au milieu d'êtres hors d'état de comprendre son langage, réduit à vivre avec lui seul, loin de tout ce qui avait fait le charme et le bonheur de sa jeunesse? N'est-il pas tout simple, au contraire, qu'il aime mieux végéter dans une ville, où il peut du moins occuper son esprit, que de s'établir dans une campagne où il n'aurait que de faibles avantages lucratifs. Et si vous ajoutez encore à ces considérations les avances considérables qu'un docteur est obligé de faire pendant 12 ou 15 ans au moins que doivent nécessairement durer ses études littéraires et scientifiques, son séjour dans une grande ville, les frais de ses inscriptions, de ses examens, des cours particuliers qu'il est toujours obligé de suivre, ces avances, disons-nous, trouveront-elles la juste compensation qui leur est due dans les misérables rétributions que peuvent lui offrir les ouvriers des campagnes?

Il est certain que si on eût supprimé le second ordre de médecins, il en serait résulté que nos campagnes, après avoir vu s'éteindre les praticiens qui y sont actuellement, privées de médecins, ou n'en ayant que de très-rares et éloignés les uns des autres, se livreraient aux charlatans les plus impudents, aux meiges, aux rebouteurs, aux bonnes femmes que l'on rencontre partout.

En 1848, l'assemblée nationale a ordonné une enquête dans le but de constater les souffrances des travailleurs industriels et agricoles. On n'a point parlé des travailleurs médicaux. Pourquoi cela? Parce que, sans doute, les médecins n'ont, comme je l'ai déjà dit, de repos ni le jour ni la nuit; que la plupart d'entr'eux, après avoir dévoré leur patrimoine pour acquérir les connaissances nécessaires à leur profession, ruinent leur santé en la pratiquant.

Les médecins qui exercent à la campagne, parce qu'ils sont mal payés, sont dans un état d'infériorité aux notaires, aux huissiers, aux curés, aux instituteurs primaires. Les frais d'études des premiers sont cependant supérieurs à ceux des autres professions.

Ils sont remplis d'humanité, de dévouement pour leurs

Digitized by Google

frères que la douleur opprime ; cette vertu, ils la mettent en œuvre spontanément et avec zèle, sans tenir compte de l'injustice des hommes qui prétendent la leur imposer comme un devoir.

Pas plus que les autres travailleurs, les médecins et leurs familles ne peuvent vivre de l'air du temps. Qu'on améliore le sort des travailleurs, rien de mieux, mais qu'on ne perde pas de vue celui des travailleurs médicaux.

Art. 2.

Des hopitaux cantonnaux.

Dans leurs traités sur l'organisation du service médical en France, les docteurs Delassiauve et Danvin insistent sur les inconvénients graves du manque d'hôpitaux dans les campagnes. Il n'y a rien à répondre aux sages observations que font ces auteurs, rien, si ce n'est que, malgré leur vérité et leur portée, elles resteront sans résultats et n'auront guère servi qu'à émouvoir les cœurs de pitié et de sympathie pour toutes les misères qui accablent notre société. C'est à des médecins que revient l'honneur de cette inspiration. Elle a coulé largement sur des pages empreintes d'une noble éloquence et du sentiment de la plus chaleureuse philanthropie. MM. Delassiauve et Danvin ont exercé à la campagne, car ils connaissent tout le détail des souffrances, des vices et des mérites des gens qui l'habitent. Chez eux, point d'illusion ni de prévention ; et, là où le cœur d'autrui se crisperait peut-être d'aversion, ou se contracterait d'indifférence, ils trouvent encore de la pitié dans le leur et laissent échapper, comme par instinct, des vœux de soulagement et de condoléance.

Certains esprits, dit M. Delassiauve, accoutumés à voir en toutes choses le côté poétique, exaltent les vertus rustiques. Ce n'est qu'aux champs qu'on admire la simplicité des mœurs, l'amitié franche, le dévouement, la piété filiale.

Malheureusement, ces merveilleuses vertus n'ont guère de réalité que dans leurs tableaux. L'absence d'éducation se joint, au contraire, à la détresse pour altérer les meilleurs sentiments. Tout manque souvent à la fois aux pauves malades des campagnes : traitement, égards, consolations. Ecoutons M. Danvin dans le second chapitre de son mémoire, où il examine les conditions hygiéniques de la demeure du pauvre, du domicile de l'indigent.

« Voici, dit-il, ce que j'ai vu. Dans la commune d'Auchy-» lès-Hesdin, arrondissement de St.-Pol, la variole s'y est » un jour déclarée avec une extrême violence. Les indigents

Digitized by Google

» seuls furent atteints, vaccinés ou non. Les trois quarts des » malades, au nombre de plus de cinquante, étaient couchés » chacun chez soi, dans de vraies étables humaines, au milieu » des immondices, sans feu, dans un hiver rigoureux, sans » abri, car les maisons percées de part en part d'ouvertures, » suite du délabrement intérieur et extérieur des parois, n'é- » taient çà et là bouchées qu'avec une poignée de paille ou de » foin; des haillons de toile, de misérables guenilles, sales de » boue, de crasse et de matières immondes, servaient de cou- » vertures aux patiens couchés deux à deux, trois à trois. Rien » que des feuilles mortes dans l'âtre, comme moyen de chauf- » fage, qui remplissaient la chambre humide et infecte d'une » fumée suffocante. J'ai vu là, spectacle horrible ! un mort » entre deux agonisants dans le même lit. La mort du défunt » avait eu lieu depuis plusieurs heures; on attendait la bière » pour l'y placer, faute d'espace et de paille pour le retirer » du lit mortuaire ! Jai observé partout, ou presque partout, » dans l'arrondissement que j'habite, des cas de misère et » et d'angoisses plus ou moins analogues. »

Je pourrais multiplier les exemples de détresse dans laquelle sont plongés les pauvres campagnards. « Voyez-les couchés, » dit M. Delassiauve, sur des lits durs, aux draps étroits et » grossiers, dans des appartements humides, sans air et sans » lumière, seuls lieux qu'habite parfois la famille entière, où » se prépare la cuisine, où se prennent les repas, où jouent, » dorment et crient de nombreux enfants. Les portes, sans » ouverture, entretiennent des courants d'air glacé, que le » chétif foyer ne neutralise point. Le linge, bientôt épuisé, » ne suffit plus. Pour subvenir à la dépense de la maison, » chacun se dispersant, les malades restent seuls, ou sont » abandonnés à la garde d'un enfant, ou d'une personne inca- » pable. Médication nulle, incomplète ou vicieuse, faute » d'argent pour acheter les médicaments, de commission- » naires pour les quérir, d'une main intelligente pour les » préparer, et de gens actifs à les administrer en temps op- » portun. Quoi d'étonnant que la mort moissonne largement » dans les rangs des malheureux, que leurs affections durent, » dégénèrent, se transmettent de générations en générations, » que leurs plaies s'enveniment et se transforment en d'in- » curables ulcères? »

Nonobstant cette profonde misère du pauvre malade dont je viens de soulever un des coins du tableau, nous voyons tous les jours, dit M. Cazin, l'indigent malade, surtout dans les campagnes, éprouver de la répugnance à se séparer de sa famille pour aller dans un hôpital, recevoir des secours étrangers. Certains indigents, bien qu'isolés, bien que dénués de tout,

Digitized by Google

ajoute M. Félix Hatin cité par M. Cazin, préfèrent encore la solitude et la pauvreté de leur demeure au confort de l'hôpital. Leur habitation est un galetas, leur couche un fouillis de haillons. Ils n'ont ni linge, ni couvertures, ni vêtements, ni ustensiles de ménage.... n'importe... ils sont chez eux. Ils voudraient y rester, y vivre, y mourir.

Mais cette répulsion pour l'hôpital ne se manifeste point seulement chez les pauvres de la campagne; elle existe également chez les habitants des villes, où l'on trouve des hôpitaux parfaitement tenus sous tous les rapports que prescrit l'hygiène.

M. Danvin va encore nous en fournir la preuve. Je tiens, dit cet honorable confrère, d'un magistrat de la cour de Douai les détails qui suivent; il les a recueillis lui-même de la bouche d'un prêtre. « Un jour le curé d'une paroisse d'une » grande ville du nord de la France, fut mandé auprès d'une » pauvre femme à l'agonie, pour lui administrer les derniers » sacrements. Mais quel ne fut pas son douloureux étonne- » ment lorsque, pour arriver jusqu'à elle, il fallut traverser » un corridor obscur, encombré de matières fécales, au tra- » vers d'une atmosphère d'une épouvantable fétidité, par- » venir presqu'à tâtons dans une cour étroite et dégoûtante, » entourée de bâtiments d'une grande élévation et donnant » accès à de nombreux logements, ignobles d'aspect et de » saleté, parmi lesquels une entrée ménagée sous le sol con- » duisait, par de nombreuses marches mal assises, au fond » d'une cave qui n'avait d'ouverture qu'une petite lucarne et » la porte d'entrée! Jamais le soleil n'avait égaré un de ses » rayons dans cet antre boueux et infect. Le curé y pénètre, » manque d'être suffoqué par les miasmes putrides qui s'en » exhalent. L'espace est étroit; il trouve sur une litière pour- » rie, couverte par des haillons sordides, la pauvre malade » prête à rendre l'âme! Il déclare aux assistants qu'il ne peut » confesser la patiente en présence des personnes qui l'en- » tourent. On se retire, et dix-neuf individus, tous habitant » ce bouge immonde, sortent successivement. Le prêtre, » manquant d'air lui-même, se hâte d'ouvrir le soupirail » unique, hermétiquement fermé jusque-là, et laisse la porte » béante. Aussitôt la malade, sans connaissance tout à l'heure, » s'agite, soulève sa poitrine, revient à elle et s'écrie : Je » respire, je me sens revivre, je suis sauvée!

» Cette infortunée mère de famille, malade, il est vrai, » mourait, non de sa maladie, mais du défaut d'air respi- » rable; elle s'asphyxiait par la présence fatale des nombreux » habitants. »

Non, Messieurs, l'hôpital n'est pas une demeure aussi insa-

Digitized by Google

lubre que l'a prétendu M. Félix Hatin ; mais ce qu'il faut admettre, c'est que c'est le plus petit nombre qui se trouve dans un dénuement aussi absolu. La grande majorité, dit M. Cazin, a le mobilier indispensable, une famille et quelques relations d'amitié. Ainsi, les voisins logent les enfants des parents malades, et, lorsque la convalescence arrive, des secours, tels que des œufs, du lait, appropriés à leur état, sont donnés aux convalescents, secours que l'on n'obtient qu'à prix d'argent dans les villes. Enfin disons de suite que la création d'hôpitaux dans la campagne a rencontré, au sein de l'Assemblée nationale, un puissant antagoniste. M. de Meulun, ayant été nommé rapporteur de la commission d'assistance publique sur les hôpitaux et hospices, combattit le contre-projet de M. Magne, qui avait pour but de créer immédiatement 2,500 hôpitaux dans les différents cantons de la République.

Cette création exigerait des sommes fabuleuses, et M. Magne proposait uniquement pour y faire face, d'établir un impôt de huit millions au moyen de retenues sur les traitements des fonctionnaires publics. Ce contre-projet de M. Magne ayant été rejeté, on a adopté l'article premier de la commission, qui est ainsi conçu :

« Lorsqu'un individu, privé de ressources, tombe malade » dans une commune, aucune condition de domicile ne peut » être exigée pour son admission dans l'hôpital existant dans » la commune. L'administration des hospices peut toujours » exercer son recours, s'il y a lieu, contre les membres de la » famille du malade, désignés par les articles 205 et 206 du » code civil.

» ART. 3. Les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers pourront être » admis aux hospices et hôpitaux des départements désignés » par le Conseil général, sur la proportion du Préfet, suivant un prix de journée fixé par le Préfet, d'accord avec la » commission des hospices et hôpitaux.

» ART. 4. Les communes qui voudraient profiter du bénéfice de l'art. 3, supporteront la dépense nécessitée pour le » traitement de leurs malades incurables. Toutefois, le département, dans les cas et les propositions déterminés par » le Conseil général, pourra venir en aide aux communes » dont les ressources sont insuffisantes.

» Dans le cas où les revenus d'un hospice ou hôpital le permettraient, les commissions administratives sont autorisées » à admettre dans les lits vacants les malades ou incurables » des communes, sans exiger d'elles le prix de journée fixé » par l'art. 3. »

Je pense, ainsi que M. Danvin, que ces dispositions sont

Digitized by Google

complètement illusoires, et que fort peu de communes voudront faire un pareil sacrifice, alors qu'elles n'ont aucune ressource pour ce service, et que les sommes qui pourront être votées par les Conseils généraux seront toujours insuffisantes.

ART. 3.

Des Médecins cantonnaux.

En présence de tant d'infortunes à secourir, nous nous demandons comment on pourrait organiser la médecine des pauvres? M. Dezautière, médecin à Decize (Nièvre), a examiné successivement les divers systèmes qui ont été proposés pour assurer des soins médicaux à la classe peu aisée de la population. Il rejette d'abord le système qui voudrait faire de tous les médecins autant de fonctionnaires publics. L'indépendance du corps médical et les intérêts du trésor s'opposent également à l'adoption d'un pareil système. On avait cru pouvoir, par l'institution des médecins cantonnaux, suppléer à celle des officiers de santé; c'était là, pour beaucoup de médecins, un appât séduisant, mais les départements retireraient-ils, réellement, de cette institution tout le bien qu'on en attend?

Dans ce système on disait que pour engager les docteurs à aller porter leurs talents dans les campagnes, le traitement de 600 francs étant reconnu insuffisant et nullement en rapport avec le pénible et ingrat service qu'on demande d'un seul médecin par canton, on donnerait à chaque médecin, de 1,000 à 1,200 francs par an.

Sans examiner si l'État ou les Conseils généraux voudraient surcharger leur budget de 40 à 50,000 francs pour chaque département, ne semble-t-il pas que ce projet ait été conçu pour Paris et ses environs, où un million d'habitants est concentré sur deux myriamètres carrés, traversés par d'excellentes routes, qui rendent les communications faciles, où l'argent afflue de toutes parts. Là, sans doute, on peut se passer de deux ordres de médecins; les docteurs peuvent suffire. Mais en est-il de même des autres 33,000,000, éparpillés sur la superficie de toute la France? S'est-on bien représenté ce que c'est qu'un canton rural? Il en est qui ont 10, 15, 20 communes, éloignées les unes des autres de 4 à 5 kilomètres, avec des chemins tellement impraticables l'hiver, que les officiers de santé vendent leurs chevaux pour aller à pied.

Si, par exemple, nous admettons un seul docteur par canton dans le département du Pas-de-Calais, qui est divisé en 6 arrondissements et 43 cantons, comprenant 903 communes, et dont la population s'élève à 675,766 habitants, ce médecin

Digitized by Google

aura à parcourir 21 communes dans lesquelles se trouvent 16,180 habitants dispersés sur 150 kilomètres carrés.

Or, il est reconnu qu'alors même que les populations sont agglomérées sur un petit espace de terrain, il faut au moins un médecin sur 12 ou 1,400 habitants, pour que le service médical ne souffre pas. Que ferait donc un seul médecin par canton? Ne faudrait-il pas toujours, tôt ou tard, avoir recours aux officiers de santé et même aux sages femmes qu'on a voulu supprimer, et alors, le médecin de canton ne serait plus qu'un inspecteur qu'il faudrait payer chèrement.

La question des médecins cantonnaux ayant été soumise à MM. les membres composant le conseil d'hygiène de la ville de Boulogne-sur-Mer, voici le résultat de leur délibération :

« Un médecin cantonnal ne pourrait pas remplir le but » qu'on se propose, celui de dispenser, d'une manière suffi- » sante, les secours médicaux chez tous les pauvres du canton. » Il ne pourrait se transporter, avec assez de promptitude, » chez ceux qui réclament ses soins, à raison des distances » souvent assez grandes, ni répéter convenablement ses vi- » sites. Les autres praticiens des différentes communes du » canton se refuseraient souvent à aller chez les indigents ma- » lades, sous prétexte qu'un d'entre eux est payé pour les soi- » gner. Il serait de beaucoup plus préférable d'autoriser tous » les médecins légalement reçus du canton d'en soigner les » pauvres, laissant à ceux-ci la faculté d'appeler celui qui a » leur confiance. C'est, dit M. Cazin, une consolation bien » due à l'indigence malheureuse, c'est un droit dont elle sait » toujours gré qu'on lui reconnaisse. De cette manière, d'ail- » leurs, on respecte les sympathies qui se forment si souvent » entre le médecin et son malade, même pauvre, et qui tour- » nent au profit de ce dernier, car nous guérissons au moins » autant par la confiance que nous inspirons, que par les » drogues que nous prescrivons. »

En 1851, M. Félix Roubaud a aussi traité cette question des médecins cantonnaux.

« Depuis la révolution de février, dit-il, on s'est pris d'un bel » amour pour l'assistance publique, qui jusqu'alors, avait été » considérée comme le rêve creux des esprits malades ou des » idéologues, ce qui était la même chose. Tout cela est bien » changé aujourd'hui : il n'est si mince fonctionnaire, si petit » écrivain, si prétendu penseur qui ne s'intitule fastueusement » philanthrope et qui ne propose, tous les matins, un nouveau » plan d'assistance publique. »

A moins de dérayer complètement, il reste peu de chose à faire dans cette voie, surtout à l'égard des pauvres des villes pour lesquels la charité publique et la charité privée ont fait

Digitized by Google

de véritables prodiges. On s'est, en désespoir de cause, rabattu sur la campagne, et l'idée de soulager nos paysans est une de celles, parmi tant d'autres, qui ont obtenu le plus de faveur et de crédit depuis trois ans.

Malheureusement, les innovations ne sont pas faciles dans notre siècle, où, plus que dans tout autre, on peut s'écrier avec Salomon : *nil novum sub sole*, et principalement en fait d'assistance publique ; force donc a été aux philanthropes de fraîche date de reprendre, en sous-œuvre, les moyens proposés par nos devanciers, bien que l'expérience et une discussion approfondie en eussent, depuis longtemps, montré l'insuffisance et l'inanité.

Parmi ces moyens, se place en première ligne l'institution des médecins cantonnaux, qui soulève un enthousiasme presque lyrique chez tous les nouveaux convertis à la charité publique dans les campagnes. Ici, des préfets proposent cette institution aux Conseils généraux, qui l'ajournent ; là certains grands journaux (voir les *Débats* du 23 Avril 1851) entonnent en son honneur un dithyrambe auprès duquel serait de la Saint-Jean l'hymne en faveur d'une mesure de salut public.

La question nous touche d'assez près pour qu'il nous soit permis de l'aborder ici.

Disons d'abord en passant que l'idée de médecins cantonnaux n'est pas neuve : l'application en fut faite pour la première fois dans le département du Bas-Rhin, en vertu d'un arrêté préfectoral en date du 31 Octobre 1810 ; depuis cette époque, l'exemple a été suivi par les départements du Haut-Rhin, de Saône-et-Loire, de Haute-Saône, de la Moselle et d'Ille-et-Vilaine. En 1848, M. de Tocqueville fit la proposition de cette institution au Conseil général de l'Oise, et M. Dubessey, préfet du Loiret, en a proposé l'adoption dans la dernière session du Conseil général de son département.

Certes, la France n'a pas montré, il faut en convenir, un bien grand empressement à suivre le département du Bas-Rhin dans la voie où depuis 1810 il était entré, et nous pouvons déjà déduire de ce fait que la mesure n'est pas aussi efficace qu'on voudrait bien le dire.

Examinons sommairement quelques faces de ce problème qui, par les idées d'assistance publique qui courent et par l'élaboration des propositions préfectorales pour la prochaine session des Conseils généraux, nous présente un caractère incontestable d'actualité.

Il est un fait que personne ne peut mettre en doute, c'est que le chiffre des médecins en France n'est pas en rapport avec celui de la population. Dans son annuaire de la France pour 1853, M. Roubaud a établi que, sur la population de

Digitized by Google

35,781,628 habitants, la France, partagée en 86 départements, 363 arrondissements, 2,847 cantons et 36,835 communes, possède 11,217 docteurs, 7,221 officiers de santé (total 18,438 praticiens), 5,175 pharmaciens, 1,177 établissements hospitaliers et 103,857 lits d'hôpitaux ou hospices.

S'il était possible de répartir uniformément sur tout le territoire de la France, les médecins (docteurs et officiers de santé), les pharmaciens et les hôpitaux, on aurait :

Un médecin	sur	1,941	habitants.
Un pharmacien	sur	6,914	d°.
Un hôpital	sur	30,400	d°.
Un lit	sur	344	d°.

Mais il est constant que la répartition des médecins est fort inégalement faite sur le territoire, et que telle localité, par exemple, compte, la population égale d'ailleurs, deux et même trois fois plus de praticiens que telle autre.

Cette différence tient évidemment à ce que, dans la première localité, les médecins trouvent une compensation à leurs travaux et à leurs fatigues, qu'ils ne rencontrent pas dans la seconde. Par conséquent, les lieux où l'on voudra créer des médecins cantonnaux doivent être considérés comme très-ingrats pour la profession médicale, puisque aucun praticien ne juge convenable de s'y établir.

C'est en vain que vous espérez en attirer quelques-uns par l'appât d'appointements qui varieront, selon la munificence des conseils généraux ou communaux, de 200 à 400 francs par an; l'homme prudent et sage ne joue pas son avenir sur un aussi faible enjeu. M. de Salvandy avait si bien compris les difficultés de cette position que, pour avoir des médecins cantonnaux, qu'il créait en quelque sorte afin de se prémunir contre les attaques que lui préparaient les partisans des officiers de santé, M. de Salvandy, disons-nous, instituait des élèves boursiers qui s'engageaient à pratiquer, pendant dix ans, dans les localités qui leur seraient désignées. Avec de semblables précautions, on aurait peut-être espéré de faire face à toutes les nécessités, tandis qu'avec 400 fr., maximum, vous ne déciderez jamais un médecin à s'établir dans un hameau ou un village qui ne lui offriront pas d'autres chances de fortune.

Sans doute rien ne sera plus facile que d'établir des médecins cantonnaux dans les localités déjà pourvues d'un ou de plusieurs praticiens; les émoluments attachés à cette place seront un surcroît de bénéfices qu'aucun d'eux ne refusera, soyez-en sûr; mais ce n'est pas tout.

D'abord, ne faudrait-il pas abandonner les circonscriptions cantonnales et dresser des circonscriptions médicales? La

Digitized by Google

Faculté de médecine de Strasbourg, dans les observations qu'elle publia en 1847 sur le projet de loi de M. de Salvandy, réclamait ce changement, et la Chambre des Pairs l'adopta en principe, et, pour cette raison, changeait le nom de médecin cantonnal en celui de médecin de charité. Qui établira les nouvelles circonscriptions? La loi Salvandy créait des conseils médicaux sur lesquels la Faculté de Strasbourg faisait également porter l'institution des médecins cantonnaux. Rien de cela n'existe aujourd'hui, et pourtant on voudrait faire fonctionner un nouveau rouage au milieu d'une machine qui n'est pas arrangée pour le recevoir.

En second lieu, qui paiera les médecins cantonnaux? sera-ce la commune? sera-ce le canton? sera-ce l'arrondissement? sera-ce le département? sera-ce l'Etat? Ecoutez la Faculté de Strasbourg, qui, à coup sûr, doit-être compétente dans cette question, puisque le département où elle siége jouit depuis 1810 de l'institution des médecins cantonnaux. « Le traitement des médecins cantonnaux, dit-elle, devrait être supporté par la communes intéressées; par le département et par l'État lorsque les ressources locales seraient insuffisantes. Cette disposition donnerait à l'institution la stabilité et le développement que réclame l'intérêt public. »

Voyez donc déjà tout ce qu'il faut pour donner la stabilité à l'institution des médecins cantonnaux, au dire de ses plus fougueux partisans : 1° Elèves boursiers qui s'engageraient à remplir ces fonctions pendant dix ans; 2° conseils médicaux chargés de la surveillance, de la nomination, etc., etc., des médecins cantonnaux; 3° enfin, nouveau chapitre de dépenses porté sur les registres de la commune, du département et de l'Etat.

Sait-on à combien s'élève ce nouveau chapitre de dépenses? M. Dubessey, préfet du Loiret, va nous l'apprendre; nous lui cédons la plume un instant :

« Traitement de quarante médecins cantonnaux, calculé de 100 à 200 fr., destiné à les indemniser de leurs frais de déplacement, et augmenté des rétributions qu'on est en droit d'exiger des communes, au nombre de 90 environ, assez riches pour ne pas prétendre à un service gratuit.	6,000	fr.
Frais de médicaments.	4,300	
Frais d'inspection	700	
Primes aux médecins qui auront montré le plus de zèle	1,000	
TOTAL.	12,000	»

Digitized by Google

Le *Journal des Débats* fait suivre ces chiffres des observations suivantes : « Cette somme (calculée pour le départe» ment du Loiret) serait variable suivant la richesse des dé» partements, le nombre et la richesse des communes et le » nombre des chefs-lieux de canton ; mais il est facile de voir » d'après la statistique communale et cantonnale de chaque » département, que la différence approximative ne saurait » entraver rigoureusement l'adoption d'une mesure que nous » recommandons à toute l'attention des Conseils généraux. »

Les *Débats*, ajoute M. F. Roubaux, me permettront de préférer, à la leur, l'opinion de la Faculté de Strasbourg, plus compétente qu'eux en cette matière, et de penser que l'État doit intervenir pour assurer la stabilité de l'institution des médecins cantonnaux.

Or, si l'État est obligé d'intervenir, tenez pour assuré que les départements et les communes se feront plus pauvres qu'ils ne le sont, et ce n'est pas beaucoup dire, pour s'exonérer autant que possible de leur nouvelle charge, de telle sorte que le budget social, déjà si lourd, sera grevé au moins d'un nouveau million.

Si l'État, au contraire, refuse d'intervenir et laisse la dépense à la charge des départements et des communes, croyez la Faculté de Strasbourg, l'institution n'aura aucune stabilité.

Mais laissons les questions de finances, et revenons à une partie qui ressort mieux de notre compétence.

On veut instituer des médecins cantonnaux, très-bien ; qui va les nommer? Car les pauvres, plus, peut-être, que les riches, réclament des soins intelligents. La Faculté de Strasbourg s'exprimait en ces termes en 1847 : « Les médecins » cantonnaux seraient nommés par les préfets sur une liste » de présentation de trois candidats, dressée à la suite d'un » concours pour chaque place vacante par les Conseils médi» caux. » Cette solution est impossible puisque les Conseils cantonnaux n'existent pas.

Le concours devant une autre juridiction est également impossible dans la pratique. Voulez-vous de la nomination directe par le préfet, ou de la nomination par le préfet sur une liste dressée par la Faculté ou l'Ecole préparatoire dans la circonscription de laquelle se trouverait la place vacante? Laissez-moi vous rappeler ce que M. F. Roubaux écrivait en 1847 : « Quelle garantie de savoir offrira l'élu du préfet? Quelle confiance voulez-vous que l'on accorde à un homme dont les seuls titres de recommandation seront peut-être le favoritisme ou la courtisannerie? La vie de l'indigent, l'hygiène publique, la médecine légale, etc., sont-elles donc

Digitized by Google

de si peu d'importance qu'il faille les confier au premier intrigant venu? »

En ce qui regarde la présentation par un corps enseignant, M. Roubaux écrivait également à la même époque : « Ce moyen, réalisable sans doute, présente aussi quelques graves difficultés. Comment établir les titres des concurrents? Comment, sans épreuves, initier un jury à la science des postulants? Ne voit-on pas que la question, pour avoir changé de terrain, reste presque également insoluble, etc. »

M. F. Roubaux, apres avoir démontré que la répartition des médecins suit des lois constantes, selon que l'on se place au point de vue topographique ou de la richesse des départements, tire cette conclusion : « La répartition des médecins » sur le territoire de la France n'est pas faite d'une manière » arbitraire; elle obéit constamment à des lois invariables; elle » suit dans ses moindres détails une marche toujours égale, » sans brusquerie et avec une transition admirablement ménagée. Ces lois, cette marche, ne doivent rien elles-mêmes » au hasard; elles trouvent leur explication, soit dans les » mœurs des habitants, soit dans les conditions commerciales, » industrielles ou agricoles du pays, soit dans la nature du » sol, soit dans des causes spéciales et inhérentes à certaines » localités. Aussi faut-il déclarer irréalisable le rêve d'une » répartition uniforme des médecins et des pharmaciens » sur la surface de la France, et comme très-difficile la » création de médecins cantonnaux sur tous les points du » territoire; il est des obstacles qu'aucune puissance humaine » ne peut surmonter. Il est des conditions matérielles, topographiques devant lesquelles le génie de l'homme s'arrête » et se reconnaît impuissant. »

Art. 4.

Le nombre des médecins est-il assez considérable pour assurer le service médical dans le Pas-de-Calais.

Je ne crains point de me prononcer affirmativement, tant que l'on maintiendra les deux ordres de médecins, et qu'ils se trouveront répartis, comme ils le sont aujourd'hui, sur les 660,562 hectares qui forment la superficie totale de ce département, dont la population s'élève, comme je l'ai déjà dit, à 695,766 habitants.

Vous savez aussi bien que moi, Messieurs, que si les officiers de santé sont nombreux, en retour, ils exercent leur profession sur une très-grande partie de la population. Leur nombre est une fois plus considérable que celui des docteurs

Digitized by Google

et, cependant, chacun d'eux est obligé de traiter presque une fois plus d'habitants que les docteurs en médecine ; c'est ce que le calcul ci-après va mettre dans toute son évidence.

En effet, il en résulte que les 97 docteurs fixés dans 33 villes et bourgs (1) du département, ont à traiter 161,507 habitants, c'est-à-dire, un peu plus de 1,663 habitants chacun; et que les officiers de santé, au nombre de 234, répandus dans 870 communes, en ont 534,259 à desservir, un peu plus de 2,283 chacun ! A la vérité, les habitants des campagnes sont moins sujets aux maladies que ceux des villes; mais aussi, ces derniers sont agglomérés, tandis que les autres sont disséminés sur une grande étendue et plus difficiles à visiter.

Supposez pour un instant, Messieurs, qu'en 1825, on eût admis cette mesure, qu'on eût créé le double de docteurs en médecine de ceux qui existaient alors, et qu'on fût parvenu à établir ce surplus. A la campagne, 97 docteurs auraient eu à traiter chacun environ 5,507 habitants. En leur accordant un traitement de 1,000 francs par an, le buget départemental aurait été surchargé de 97,000 francs. Est-il probable que les malades en seraient mieux soignés, quoique par des hommes plus instruits? Avec des habitudes de mollesse, d'aisance et de délicatesse, contractées par un long séjour dans les grandes cités, n'est-il pas à présumer, au contraire, qu'ils le seraient moins bien?

Si donc les deux ordres de médecins sont indispensables, et si, chose très-importante, ils suffisent pour assurer convenablement le service médical dans notre département, je dis avec MM. Dezautier et Cazin, qu'il faut laisser aux pauvres le soin de choisir leur médecin, pourvu, je le répète, qu'il soit légalement reçu.

N'est-il pas souverainement injuste de priver les pauvres des médecins qui ont leur confiance, et n'est-il pas tout aussi injuste de priver les médecins de leur clientèle pauvre?

On peut organiser la médecine des pauvres en laissant aux malades la faculté de choisir eux-mêmes leur médecin. Ce qui aujourd'hui est pratiqué sans honoraires pour le praticien, sera tout aussi facile lorsque ce médecin aura des honoraires.

Voici comment serait organisé le service médical des pauvres :

L'État, le département et la commune doivent contribuer

(1) Arras, Bapaume, Béthune, Lillers, Boulogne, Calais, Saint-Pierre-lès-Calais, Montreuil, Hesdin, Saint-Omer, Aire, Saint-Pol, Carvin, Hénin-Liétard, Guînes, Fruges, Croisilles, Baralle, Pas, Lens, Marck, Audinghem, Marquise, Campagne, Embry, Marconnelle, Verton, Ardres, Audruick, Fauquembergue, Moulle, Auxi-le-Château et Avesnes-le-Comte.

Digitized by Google

à faire un fonds commun affecté au service médical des pauvres;

Les fonds seraient versés à la caisse communale, ou mieux entre les mains du percepteur des contributions directes résidant au chef-lieu de canton;

Une commission municipale serait nommée par le maire, pour dresser la liste des pauvres, et il importe beaucoup que cette liste soit bien dressée; il serait fâcheux que l'on mît sur la liste des noms qui ne doivent pas être secourus gratuitement, encore plus fâcheux si l'on oubliait d'y mettre un malheureux. Pour que cet état fût convenablement fait, il faudrait qu'il fût discuté et arrêté en conseil municipal. On devrait le réviser tous les six mois.

Un registre à souche de bons de visites serait déposé à la mairie de chaque commune.

Les bons imprimés ou manuscrits porteraient :

N°

BON pour justification d'une visite faite à
profession
domicilié à
par M. (les noms, qualité et demeure du médecin)
délivré par nous Maire de la commune d

Cachet de la Mairie.

Si un indigent devient malade, le maire lui délivre un bon pour une visite de médecin; ce bon sera revêtu du cachet de la mairie. De cette façon, on laissera aux malades toute leur liberté, puisqu'ils auront la faculté de faire porter le bon chez tel médecin qu'ils désigneront.

Les médecins, porteurs de ces bons, se présenteront, à la fin de l'année, chez le receveur, qui leur donnera en échange une somme déterminée et basée sur la distance parcourue par le médecin.

Si le fonds communal est insuffisant, la visite sera d'un prix moins élevé, et de cette manière, la perte sera partagée par tous les médecins; si ce fonds est suffisant, la visite sera taxée avec modération; s'il est plus que suffisant, le reste sera gardé pour l'année suivante qui, peut-être, présentera un plus grand nombre de malades, ou donné à une autre commune qui aura été envahie par une épidémie, ou servira à accorder des encouragements et des distinctions honorifiques aux médecins et aux autres personnes qui se seront consacrées au soulagement des malades indigents, ou enfin versé dans la caisse de l'hôpital cantonnal.

Digitized by Google

Si, après la première visite, le malade n'a pas éprouvé de soulagement, le Maire (1) délivrera un autre bon, et le médecin renouvellera sa visite, et ainsi de suite.

Il nous reste à nous occuper de la pharmacie.

Dans chaque commune, une petite pharmacie où le médecin puisse trouver seulement les remèdes indispensables est d'une absolue nécessité. Une vingtaine de substances suffiraient; seulement on aurait soin de les choisir parmi les remèdes inaltérables. Il faudrait aussi que le médecin trouvât du linge, de la charpie, etc.

Les fonds pour former et entretenir cette pharmacie seraient pris dans la caisse commune.

Si un remède, ne se trouvant pas dans la pharmacie communale, devenait nécessaire, le médecin ferait la formule, et l'ordonnance serait envoyée au pharmacien choisi par le malade. Il suffirait que cette ordonnance contînt le nom du malade, le nom de la commune et la date de la prescription. Elle devrait être revêtue du cachet de la Mairie, et, après vérification, s'il y a lieu, serait payée chez le receveur, en suivant les mêmes règles que nous avons énoncées.

On pourrait entretenir dans chaque canton quelques sœurs hospitalières. La présence de ces saintes filles rendrait de grands services, car elles se rendraient dans les communes où se trouveraient des malades pauvres. Dans le cas où il n'y aurait pas de pauvres à soigner, elles iraient chez les malades capables de les rétribuer.

Le système que je viens d'exposer a l'avantage de ne constituer aucune aristocratie dans le corps médical et de satisfaire tous les malades. Les médecins dits de charité ou cantonnaux doivent être absolument rejetés, car nous dirons en terminant avec MM. Dezautier et Cazin : si c'est un avantage, une faveur de soigner les pauvres, il est juste que tous les médecins en profitent; si c'est une charge, il est injuste de la donner à un seul.

(1) A défaut du Maire, une personne pourra être chargée de ce soin.

Digitized by Google

EXPOSÉ

de l'état actuel, des ressources, des proportions et de la distribution

DE L'ASSISTANCE HOSPITALIÈRE EN FRANCE,

et des moyens de l'étendre à toutes les contrées qui en sont dépourvues

par la création

D'HOPITAUX-HOSPICES RÉGIONAUX (1),

par M. le docteur B. DANVIN, de St.-Pol,

Médecin des épidémies; médecin de l'hôpital et du bureau de bienfaisance de St.-Pol; vice-président du conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement; membre correspondant de l'académie d'Arras; de celle de Nantes; des sociétés impériales d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de Lille, de Douai, de Calais, du département de l'Eure et de plusieurs autres sociétés savantes.

« Tant que les campagnes seront dépourvues
« d'établissements charitables, la charité française
» ne sera pas complète.

(MARBEAU, du Paupérisme,)

En démontrant la nécessité de fonder des Hôpitaux cantonnaux, ou, si l'on veut, des Hôpitaux-Hospices régionaux destinés à desservir chacun une circonscription déterminée, non par l'étendue et la surface du sol, mais par le chiffre de la population, nous avons effleuré la question des voies et

(1) L'adjectif *cantonnal*, malgré l'explication qui l'accompagne dans notre 1er mémoire, a donné le change à beaucoup de lecteurs qui ont pensé qu'il s'agissait, dans notre plan, de fonder des établissements hospitaliers, à raison d'*un par canton*. Comme telle n'est pas notre opinion, nous avons cherché un mot qui exprimât mieux nos idées à cet égard. Il n'y a rien, entre l'arrondissement et le canton, dans la division administrative du territoire, et c'est là, quelque part, qu'il faudrait des hôpitaux-hospices. *La région* correspond à une délimitation arbitraire fort élastique; c'est ce qui nous a déterminé à appliquer l'épithète *régional* à chacun des établissements hospitaliers qui auraient à desservir plus particulièrement les populations rurales agroupées par 24 à 26 mille habitants.

Digitized by Google

moyens pour indiquer seulement où et comment il était possible de trouver les ressources indispensables à la création du vaste établissement secourable que nous avons en vue d'organiser (1). Mais nos aperçus à cet égard demandent des explications et appellent des développements que nous essayerons de donner aujourd'hui.

Nous l'avons déjà dit, et nous croyons devoir le répéter ici, dans des questions du genre de celle que nous avons soulevée, c'est surtout l'élément financier qu'il faut envisager, pour savoir si la réalisation des nobles projets de la bienfaisance est véritablement possible et praticable. C'est ce que nous allons faire avec quelque soin.

CHAPITRE 1er.

D'après un tableau des revenus, des dépenses et de la population des hôpitaux de la France en 1752, le nombre des individus assistés dans ces établissements était de 73,192 (2). Le revenu net s'élevait à 5,150,493 liv.; c'était une moyenne annuelle de 70 fr. 37 cent. par personne secourue.

En 1764, de nouveaux états furent dressés, et il paraît qu'on y constata l'existence de 957 hôpitaux, jouissant de quatorze millions de revenus; c'était, en moyenne, 14,628 fr. par établissement. Nous devons faire remarquer que sous la dénomination d'hôpitaux, il faut comprendre ici tous les établissements hospitaliers et par conséquent les hospices.

De 1784 à 1789, le ministre Necker évaluait à 700 le nombre des hôpitaux du Royaume (non compris une centaine d'asiles de trois ou quatre lits fondés par des particuliers), où se répartissaient 25,000 malades, 40,000 vieillards et infirmes et 40,000 enfants-trouvés. A cette époque les revenus ne se montaient qu'à dix-huit ou vingt millions (3); c'était une moyenne de 28,571 fr. par établissement, et de 190 fr. 50 c. environ par individu assisté. Mais on a fait observer que cette évaluation de Necker n'était appuyée d'aucun document vérifiable, et nous ajoutons qu'il est bien peu probable que 157 établissements hospitaliers aient disparu dans l'espace de vingt-cinq ans.

(1) De l'insuffisance du secours médical à domicile et de la nécessité d'hôpitaux cantonnaux. Voyez Mémoires de l'Académie d'Arras, t. xxvi, 1853, p. 311 — 413.

(2) De Gérando, *Traité de la bienfaisance publique*, t. iv, p. 305.

(3) Necker, *De l'administration des finances.*
De Gasparin, *Rapport au Roi sur les hôpitaux, hospices*, p. 15.
De Gérando, *De la bienfaisance publique*, t. iv, p. 306.

Digitized by Google

En 1791, le Comité de mendicité de l'Assemblée Constituante portait à 1,155 le nombre des établissements hospitaliers existants, et le chiffre de leurs revenus à 28 millions, soit une moyenne par hospice ou hôpital de 24,242 fr.

En 1816, M. Laisné pensait que les ressources des hôpitaux et des hospices étaient, de cinq à six millions, supérieures à celles de 1789 (1).

En 1833, il y avait en France, d'après des documents officiels, 1,329 hôpitaux et hospices, donnant asile, au 1er janvier, à 154,253 individus, ce qui suppose un nombre égal de lits, et dans le cours de l'année, 425,049 malheureux y avaient été secourus. Le total des revenus s'élevait à 51,222,063 fr. 38 cent (2). C'était une moyenne de 38,541 fr. et quelques centimes par établissement, et de 120 fr. par personne assistée. On voit, dit M. de Gérando (3), que pendant l'intervalle d'un demi-siècle, le nombre des établissements hospitaliers en France a presque doublé, que leurs revenus se sont accrus dans la proportion de 2 à 5, et que cependant le nombre des individus qui y ont été recueillis ne s'est élevé que dans le rapport de 11 à 15 (4). Aux remarques qui précèdent, il convient d'ajouter que les 425,049 sujets admis, pendant le cours de 1833, dans les hôpitaux et hospices, ne représentent pas le nombre des indigents assistés, car M. de Gasparin a négligé de soustraire de ce chiffre le nombre des militaires et des malades payants qui ont, en même temps, demandé et obtenu le secours de l'hôpital; il est à croire aussi que les hôpitaux militaires figurent dans son total de 1,329 établissements hospitaliers. Or, les hôpitaux militaires ne sont point des maisons charitables.

M. de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, constatait, en 1844, dans son Essai statistique, l'existence de 1,338 hôpitaux et hospices situés savoir: 180 dans 86 chefs-lieux de département; 318 dans 254 chefs-lieux d'arrondissement, et 840 dans 824 chefs-lieux de canton (5).

(1) Rapport au Roi du 25 novembre 1816.
(2) Tableaux de M. de Gasparin, p. 6, 7.
(3) Tome IV, p. 306—7, ouvrage cité.
(4) M. de Gasparin dit que le nombre des individus secourus annuellement dans les établissements hospitaliers était, avant 1833, terme moyen, de 152,000, Rapport au Roi, p. 15; mais cette assertion n'est pas en concordance avec les indications de ses tableaux qui établissent que 425,049 personnes ont été secourues.
(5) Ces chiffres et ces données sont textuellement reproduits par M. de Melun, dans son rapport à l'Assemblée législative. Cependant ils sont inexacts, car, ainsi qu'on le verra plus loin, il n'y a que 597 chefs-lieux de canton dotés d'établissements hospitaliers, mais 193 communes rurales en possèdent également.

Digitized by Google

Le nombre des individus admis pendant l'année dans ces établissements, y compris les vieillards, les infirmes, les incurables, les aliénés, les enfants-trouvés et les malades, ne s'est monté qu'à 579,302. Les revenus s'élevaient à 53,632,992 fr. 77 cent.; c'est une moyenne de 40,084 fr. par établissement, et de 92 fr. 60 cent. environ par personne secourue.

Mais M. le Baron de Watteville a révisé son travail, et dans un volumineux rapport, publié en 1851 par l'imprimerie nationale, et adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, il a établi qu'il y a aujourd'hui, en France, 1,270 établissements hospitaliers, savoir :

337 hôpitaux exclusivement consacrés aux indigents malades;
199 hospices exclusivement consacrés aux infirmes et aux vieillards;
734 hôpitaux-hospices, recevant ensemble les vieillards et les malades.

1,270 (1) établissements dont le revenu collectif est, pour l'année 1847, de 54,116,661 fr. 68 cent., avec lesquels 575,223 individus ont été secourus. C'est une moyenne de 42,611 fr. par hôpital ou hospice, et de 94 fr. environ par personne admise au bénéfice de l'assistance hospitalière.

L'hospice des Quinze-Vingts ne figure pas dans les relevés qui précèdent.

Il importe de noter immédiatement que, si les hôpitaux et hospices ont en 1847, recueilli 575,223 sujets, il n'y a eu, en réalité, que 466,776 indigents qui ont été assistés, le surplus étant fourni par les militaires, les malades, les vieillards et les aliénés payants (2).

(1) Il conviendrait toutefois de retrancher de ce nombre, onze établissements qui ne figurent au tableau que pour mémoire; comme les trente-huit administrations hospitalières qui, faute de bâtiments et de mobilier, font traiter les malades à domicile, et pour cela ne font point partie des 1,270 hôpitaux et hospices comptés en France; ces onze établissements, oubliés sans doute par inadvertance, doivent être soustraits, et réduire ainsi à 1,259 le chiffre réel des maisons montées qui fonctionnent. Ces onze établissements appartiennent aux communes de St.-Girons (Arriège), de Savigny (Loir-et-Cher), de Charlieu (Loire), de Boiscommun et de Ferrière (Loiret), de Castelnau (Lot), d'Esclaron (Haute-Marne), de Sarrebourg (Meurthe), de Neuilly en Thelle (Oise) et de Collioure (Pyrénées Orientales).

(2) Nous devons faire ici une observation qui ne manque pas d'importance et qui prouve que les données sur lesquelles nous fondons nos calculs et nos raisonnements sont prises avec une grande réserve dans les rapports officiels, afin de ne pas encourir un soupçon de

Digitized by Google

M. de Watteville constate en outre que 22 chefs-lieux d'arrondissement, sur 363 qui existent en France, n'ont point d'établissements hospitaliers, et que 14 arrondissements en sont absolument dépourvus, que 38 administrations hospitalières, réparties entre 21 départements, ne peuvent recevoir ni malades, ni vieillards, faute de bâtiments et de mobilier (1). Il remarque encore avec justesse que les hôpitaux et hospices sont fort inégalement distribués sur le sol de la France, car, ainsi qu'il arrive trop souvent, ce sont précisément les départements les plus pauvres, c'est-à-dire, ceux où les institutions hospitalières seraient les plus indispensables, qui en possèdent le moins. Aussi, M. l'Inspecteur général se plaint-il, avec raison, de l'insuffisance du nombre des institutions hospitalières, et regrette-t-il que la somme de 122,514,890 fr. (non compris les dons manuels, les offrandes et les legs autorisés par les préfets) versée officiellement par des bienfaiteurs, dans la caisse des pauvres, depuis l'année 1800 jusqu'en 1845, n'ait pas été employée, en partie, à fonder de nouveaux établissements dans les localités où le besoin s'en faisait sentir, plutôt qu'à augmenter les revenus des établissements déjà en activité, car, dit-il, le nombre des hôpitaux n'est pas en France assez considérable (2). En effet, les 86 chefs-lieux de département et les 225 chefs-lieux d'arrondissement qui ont des hôpitaux ou hospices forment 500 cantons; 597 cantons

partialité et d'exagération. C'est ainsi que M. de Watteville, à la page 22 de son texte, mentionne en dehors des 380,840 indigents malades secourus dans les hôpitaux à titre gratuit, 17,843 *indigents* reçus en payant. Nous n'en avons pas tenu compte dans nos calculs.

(1) Ainsi que nous venons de le faire remarquer dans la note précédente, il faut joindre à ces trente-huit administrations hospitalières, onze établissements qui figurent en blanc aux tableaux, et sont néanmoins comptés dans le nombre de 1,270, ce qui réduit le chiffre des hôpitaux et hospices à 1,259.

Voici du reste le nombre des administrations hospitalières qu'il ne faut pas confondre avec les établissements hospitaliers, puisque la même administration peut diriger le service de plusieurs maisons. On verra que non seulement les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton possèdent des hôpitaux et des hospices, mais qu'un certain nombre de communes rurales n'en sont pas dépourvues.

Dans les chefs-lieux de département .	87
» d'arrondissement .	255
» de canton . . .	597
Dans les communes rurales . . .	193
Total. . .	1,132

(2) Rapport, p. 6.

Digitized by Google

ruraux ont également des établissements hospitaliers; 1,097 cantons seulement possèdent donc un hôpital ou un hospice; or, la France est divisée en 2,847 circonscriptions cantonnales.

Une observation intéressante à faire est celle-ci : Dans plusieurs départements, les établissements hospitaliers sont en si grand nombre qu'il y a en quelque sorte surabondance (Vaucluse 50, Var 34, Haut-Rhin 30, Nord 28, Seine-et-Oise 28, Bouches-du-Rhône 26). Dans d'autres départements, au contraire, on peut parcourir plusieurs myriamètres sans en trouver nn seul (Hautes-Alpes 3, Corse 3, Hautes-Pyrénées 4, Haute-Saône 4, Tarn 5). De là, dit-il, impossibilité pour l'habitant des campagnes de recevoir le secours de l'hôpital, en cas de maladie ou d'accident (1).

(1) Les indications de M. de Watteville à ce sujet, ne sont pas en concordance avec celles, également officielles, contenues dans le tableau du rapport au Roi de M. de Gasparin, qui donne au département de Vaucluse 70 établissements hospitaliers, au Var 53, au Haut-Rhin 26, au Nord 49, à Seine-et-Oise 28, aux Bouches-du-Rhône 38, aux Hautes-Alpes 3, à la Corse 3, aux Hautes-Pyrénées 4, à la Haute-Saône 6; ni avec celles de M. F. Roubaud—Annuaire, 1853 — qui fait la répartition suivante : Vaucluse 42, Var 26, Haut-Rhin 18, Nord 42, Seine-et-Oise 27, Bouches-du-Rhône 32. Hautes-Alpes 3, Corse 3, Hautes-Pyrénées 4, Haute-Saône 4, Tarn 7. Chose curieuse, l'Ille-et-Vilaine, qui n'a que 18 établissements hospitaliers, possède 3,000 lits, et le département de Vaucluse avec sa grande quantité d'hôpitaux et d'hospices n'en n'a que 1,887, tandis que le Tarn avec ses quelques établissements en offre 948. Cette inégale répartition de l'assistance se retrouve également dans la distribution des secours à domicile administrés par les bureaux de bienfaisance. Ainsi on compte 612 bureaux dans le Nord, 417 dans le Pas-de-Calais, 277 dans l'Aisne, 266 dans la Seine-et-Oise, 252 dans les Basses-Pyrénées, 219 dans le Calvados, 209 dans l'Oise et 88 dans la Seine, tandis qu'il n'y en a que 3 dans la Haute-Vienne, 4 dans la Corse, 6 dans la Creuse, 8 dans les Pyrénées-Orientales, 10 dans la Vienne, 10 dans l'Allier, 11 dans la Vendée, 12 dans la Nièvre, 14 dans le Cher et 15 dans la Loire.

Les revenus des bureaux de charité de la Seine sont de 2,321,938 f., ceux du Nord de 1,791,367 f., du Pas-de-Calais de 638,789 f., de Seine-et-Oise de 529,529 f., de la Seine-Inférieure de 528,244 f., des Bouches-du-Rhône de 315,407 f, de la Gironde de 298,756 f., du Loiret de 288,139 f., de la Somme de 251,808 f.

Par contraste, les revenus des bureaux de la Creuse ne sont que de 5,533 f., ceux des Pyrénées-Orientales de 10,004 f., ceux de la Corrèze de 11,725 f., de l'Allier de 13,976 f., de la Corse de 14,824 f., des Hautes-Alpes de 17,122 f., de la Charente de 21,701 f.; de la Haute-Marne de 21,989 f., si bien que ces huit derniers départements ensemble n'ont pas la moitié des revenus du seul département de la Somme ! Un grand nombre de bureaux de bienfaisance n'ont que 8,

Digitized by Google

Si la répartition des institutions hospitalières est fort inégale en France, ainsi qu'on vient de le voir, l'importance relative des hôpitaux et des hospices fait constater des différences également très-considérables. Ainsi, la Seine, le Nord, la Seine-Inférieure, les Bouches-du-Rhône, le Rhône ont ensemble un effectif de 31,403 lits, tandis que la Corse, la Creuse, la Lozère, la Haute-Saône et la Haute-Marne n'en comportent à elles toutes que 1,255. La population des cinq premiers départements est trois fois 4/10e environ plus forte que celle des cinq derniers, et ceux-ci possèdent vingt-cinq fois moins de lits. Le Hâvre a 819 lits (par exemple, dans un seul établissement), Seyne (Basses-Alpes), St.-Rambert (Ain), Villeneuve-de-Berg (Ardèche) n'en offrent que deux, quatre et cinq aux indigents malades. Chose incroyable, il y a 368 établissements qui ont moins de 20 lits!

Les ressources financières des hôpitaux et hospices comparées entre elles ne présentent pas des disproportions moins grandes. Il suffira de dire que 395 établissements hospitaliers ont des revenus supérieurs à 30,000 francs, dont 93 dépassent 100,000 fr., et 875 autres établissements ont moins de 30,000 fr., de sorte que les ressources totalisées de 395 hôpitaux et hospices se montent à 46,279,710 fr. 75, cent., et que les revenus des 875 autres maisons hospitalières, additionnés ensemble ne se montent qu'à 7,836,949 fr. 93 cent. L'hôpital de Bourdeilles, dans la Dordogne, n'a que 278 fr. de revenus, celui de Marignan, dans les Bouches-du-Rhône, ne possède que 450 fr. (1).

12, 18 ou 20 f. de ressources, ce qui a fait M. de Watteville se demander quel bien pouvaient opérer des établissements charitables qui possèdent des moyens d'assistance si insignifiants. Aussi le *Constitutionnel*, dans son numéro du 21 décembre 1846, propose-t-il la réunion de plusieurs bureaux entre eux (1). Ces documents prouvent pour leur part, la nécessité des hôpitaux-hospices régionaux. Car ce ne sont pas les départements qui possèdent le plus de bureaux qui ont le moins d'hôpitaux, *et vice versa*, par exemple la Corse n'a que trois établissements hospitaliers et que quatre bureaux de bienfaisance, les Hautes-Alpes que trois hôpitaux et que vingt-neuf bureaux, la Creuse que sept hôpitaux et que six bureaux.

(1) M. le docteur Félix Roubaud, dans son *Annuaire médical de* 1853, donne une statistique des établissements hospitaliers fort différente de celle de M. de Watteville. D'abord il porte à 1,177 seulement le nombre des hôpitaux et hospices existant dans les 86 départements. Le nombre de lits affectés aux indigents est par lui évalué à

(1) Nous avons émis nous-même en 1845 — PROGRAMME D'UNE ORGANISATION DE LA MÉDECINE EN FRANCE COMPORTANT LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE — l'idée de réunir les revenus de tous les établissements hospitaliers pour en faire une distribution proportionnelle à l'importance de chaque hôpital ou hospice.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Après avoir fixé, d'une manière aussi complète que possible et sur des documents authentiques, l'état actuel de l'assistance hospitalière en France, recherchons quels sont les rapports de la population indigente avec la population générale de l'Empire et les rapports de celle-ci avec le nombre des malades qu'elle fournit annuellement.

Dans la vie civile et parmi les classes pauvres on ne compte guère, dit M. de Watteville (1), qu'un malade sur six indigents dans le cours de l'année.

Sur cette donnée essayons donc de calculer le nombre des indigents; cette méthode indirecte qu'il nous faut adopter,

103,857. Les 38 administrations hospitalières sans bâtiments et sans mobilier, déjà retranchées du nombre des hôpitaux par M. l'inspecteur-général, sont confondues par M. Roubaud avec les établissements hospitaliers, si bien que dans les indications de son travail, il se trouve de notables dissidences avec celles de M. de Watteville. C'est ainsi, par exemple, que bien qu'il compte moins d'hôpitaux et d'hospices que ce dernier, il inscrit néanmoins plusieurs communes comme étant dotées de maisons de secours qui ne figurent pas dans la nomenclature officielle. La population de 955 communes désignées par lui, comme possédant des hôpitaux et des hospices, ne monte qu'à 6,430,000, d'après les relevés que nous avons faits, et nous avions basé un premier travail d'évaluation sur ces chiffres, mais nous avons dû recommencer depuis qu'il nous a été possible de nous procurer le rapport de M. de Watteville au Ministre de l'Intérieur. Cette nécessité nous a été démontrée lorsque, lisant le dernier ouvrage de M. Roubaud sur les hôpitaux, nous avons vu que lui-même avait abandonné les chiffres de sa première statistique pour admettre entièrement ceux de M. l'Inspecteur général.

Et cependant pour écrire son annuaire de 1853, il pouvait consulter un rapport publié en 1851; il paraît qu'il n'avait connu que la statistique des établissements de bienfaisance du même auteur, ouvrage dont les données sont aujourd'hui profondément modifiées, puisque les hôpitaux et hospices portés d'abord à 1,338 sont réduits à 1,270. Du reste, M. Roubaud avait dit une chose intéressante dont nous avons tenu compte, dans la note de la page 326 de son Annuaire, et que nous reproduisons : « M. de Watteville a publié » l'année dernière la statistique des établissements hospitaliers de » France. Les personnes qui voudraient comparer ce travail au mien » seraient effrayées de l'espace qui les sépare. Cette différence que » je suis le premier à signaler, dans nos résultats respectifs, tient à » ce que j'ai omis volontairement dans ma statistique les asiles d'a- » liénés et les lits d'hôpitaux consacrés aux militaires, que M. de » Watteville, au contraire, a compris dans la sienne. »

(1) Rapport au ministre de l'intérieur, p. 23.

Digitized by Google

faute d'éléments officiels (1), nous fournira peut-être de curieux renseignements.

Que nous apprennent les rapports administratifs ?

Si nous ouvrons celui de M. de Gasparin, nous y trouvons qu'en 1833 nos établissements hospitaliers étaient habités pour deux tiers par des vieillards ou des infirmes, et pour un tiers seulement par des malades (2). Nous y remarquons, en outre : 1° Que les hôpitaux et hospices ont secouru d'une part 425,049 individus, et d'autre part que 154,253 autres personnes restaient dans les salles au 1er janvier, même année, ce qui donne :

154,253 restant au 1er janvier.
425,049 admis dans le cours de l'année; soit un total

de 579,302, dont le tiers est de 193,100.

2° Que les bureaux de bienfaisance, en dehors de l'assistance hospitalière, ont secouru à domicile 695,932 indigents, ce qui fait une population nécessiteuse de 1,275,234 ayant profité de l'assistance publique.

Mais, il y a en France 2,847 cantons, et M. de Gasparin n'y comptait que 1,329 établissements hospitaliers (3); il y a 37,038 communes et on n'y trouvait en 1833 que le nombre infime de 6,275 bureaux de bienfaisance; ce qui veut dire que

(1) Nous n'avons pas de statistique exacte des pauvres du royaume; il faut nous contenter, en ce moment, d'évaluations. (Marbeau, *du Paupérisme en France*, p. 15).

En 1840 et en 1850, la statistique des indigents a été entreprise, mais conduite à travers tant d'embarras et d'obstacles que ce grand travail a complètement avorté. L'Administration n'a pu rassembler que des documents et des renseignements irréguliers, incertains, incomplets sans identité et qui ne sauraient être mis en œuvre. On n'a d'ailleurs supputé que les pauvres secourus par les établissements de bienfaisance, et les mendiants : or, plus de 30,000 communes n'ont pas de bureaux de bienfaisance et, par conséquent, il n'a pas été possible d'additionner le nombre de malheureux qui auraient été secourus, s'il y avait eu des bureaux de charité, et d'un autre côté, tous ceux qui vivent au jour le jour, et que la maladie ou le chômage privent du pain quotidien, ont été laissés à l'écart. C'est donc un travail à refaire, en vue même de la création des établissements de bienfaisance.

(2) Rapport au Roi de M. de Gasparin, p. 18.

(3) Il est étonnant que M. de Gasparin ait compté officiellement 1,329 hôpitaux et hospices en 1833, qu'en 1844, M. de Watteville, dans un nouveau dénombrement, en ait désigné 1,338, que dans son rapport de 1851 relatif à 1844, le même auteur n'en porte plus le nombre qu'à 1,270, ce qui n'est pas exact et doit être réduit à 1,259, et qu'enfin, M. le docteur F. Roubaud, dans son annuaire de 1853, les ait fait descendre à 1,177. Cela ne se comprend pas.

Digitized by Google

trente mille sept cent soixante et trois communes manquaient de l'assistance à domicile ! Quelle prodigieuse quantité d'êtres privés de secours dans la cruelle épreuve de leurs maladies ! Que devient vis-à-vis de la masse, le nombre de 1,275,234 pauvres secourus ?

Nous allons contrôler ce premier résultat, très-vague d'ailleurs, par d'autres rapprochements fort instructifs suivant nous.

M. de Gasparin a pris le soin d'examiner plus particulièrement la situation des hôpitaux et hospices dont le budget est réglé par le Ministre (1). Ces établissements étaient au nombre de 184, appartenant à 71 villes importantes. Ils ont ensemble secouru et assisté 51,436 malades, vieillards, infirmes, enfants, déduction faite des militaires admis pour y être traités. Quelle était donc, pour 1833, la population de ces 71 villes de France ? La question se précise et les chiffres vont prendre une valeur nouvelle.

Cette population est de 2,700,393 habitants : or, si 2,700,393 habitants fournissent à la charge de l'assistance hospitalière 51,436 malades et infirmes, combien la population totale de la France doit-elle en donner ? Nous trouvons le chiffre de 685,343. Mais nous prenons en bloc les malades et les infirmes, et ce sont les malades seulement que nous devons chercher.

Le nombre de malades secourus dans les hôpitaux a été en 1833 de 16,000 pour les 71 villes dont nous avons parlé. Multipliés par le facteur 6, ces 16,000 donnent un total de 96,000 qui, au premier abord, serait le chiffre de la population indigente dans les villes dont il s'agit. Par conséquent, une simple règle de proportion établit que si 2,700,393 habitants fournissent 16,000 malades, 36,000,000 en donneront 213,300.

Mais il faut remarquer en toute hâte que les 51,436 malades recueillis par les établissements hospitaliers, dans les 71 villes les plus importantes de France, ne représentent pas tous ceux qui peuvent, en cas de maladie, demander l'assistance médicale gratuite. Il y en a beaucoup qui ne sont pas, ou ne peuvent pas être admis à l'hôpital, soit par insuffisance du nombre des lits, soit parce que certains règlements repoussent certains malades à cause du genre de leur affection (2),

(1) Le Ministre règle seul les établissements dont le budget atteint 100,000 fr. de revenus.

(2) En effet, il y a beaucoup de souffrances qui ne reçoivent pas de soulagement dans les hôpitaux. Dans tel hôpital, lisons-nous au rapport de 1851, on ne veut pas soigner les syphilitiques ; dans un autre, les teigneux, ni les psoriques ; dans un troisième, on n'admet pas les femmes en couche ; ici on reçoit les femmes mariées, là on refuse les filles-mères. La loi, ajoute M. de Watteville, devrait

Digitized by Google

soit parce que plusieurs malades répugnent à entrer dans les maisons de secours. Et puis, remarquons d'un autre côté que les villes qui viennent de nous fournir leur statistique sont toutes de premier, de second ou de troisième ordre, et qu'en dehors de leurs établissements hospitaliers, elles possèdent des bureaux de bienfaisance, des dispensaires et diverses autres institutions de charité. Aussi l'assistance à domicile y est-elle établie sur une grande échelle, et le secours médical y est-il porté tous les jours à une foule d'êtres souffrants, dans leur triste réduit (1).

A combien évaluer cette part de malades qui, à notre connaissance du moins, n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune statistique? Serait-ce exagérer et nous éloigner beaucoup de la vérité que de la porter à cinq fois le nombre de ceux qui sont admis dans les maisons hospitalières? Nous ne le pensons pas; nous savons même rester au-dessous de la réalité, et cependant cette hypothèse nous donnerait déjà 80,000 malades qui, réunis aux 16,000 des hôpitaux, fournissent un nouveau total de 96,000 malades pour une population de 2,700,393. Or, si 2,700,393 habitants donnent 96,000 malades, 36,000,000 en donneront 1,279,813, ce qui représente une population indigente de 7,678,878.

Continuons nos recherches avec les documents beaucoup plus récents, beaucoup moins incomplets de M. de Watteville. Ceux-ci sont relatifs à l'année 1847, bien que publiés en 1851. Ici, pas de confusion des indigents malades avec les militaires et les civils payants; nous sommes heureusement en possession de détails beaucoup plus circonstanciés.

Nous constatons tout d'abord que l'armée, où les conditions d'âge, de sexe, de force, de constitution, d'hygiène, de nourriture, de vêtements, de coucher, d'exercice sont si notablement supérieures à celles qu'on observe dans la vie civile de la classe nécessiteuse, que l'armée, disons-nous, a vu entrer, en 1847, dans les hôpitaux militaires et autres, le nombre de 150,500 malades, sur un effectif de 300,000 hommes. C'est plus d'un sur deux, et il n'y a là ni femme, ni enfants, ni vieillards. Les soldats, il est vrai, n'ont pas d'assistance à domicile, mais toujours est-il qu'on en a conclu qu'il doit y avoir de graves abus dans les admissions; cela est probable.

intervenir dans le service des établissements hospitaliers, pour faire cesser ces anomalies.

(1) On a vu plus haut que 6,275 bureaux de bienfaisance avaient secouru 695,932 individus, dont le 1/6 de malades est de 116,000; malheureusement les tableaux de M. de Gasparin sont faits par département et non par commune, ce qui nous ôte un élément indispensable de comparaison et d'appréciation.

Digitized by Google

Toutefois en supposant que les abus aient profité à une moitié des militaires réputés malades, ce qui est énorme, on en conviendra, nous aurions encore un malade sur quatre (1).

Il importe d'examiner ce qui se passe ailleurs pour déterminer si le nombre des indigents annuellement malades ne dépasse pas le sixième.

La population du département de la Seine se monte à 1,364,467 habitants; 87,007 malades proprement dits, sans compter 3,497 aliénés indigents, sont annuellement recueillis dans les hôpitaux; ce chiffre, 87,007, multiplié par 6, nous donnera celui de la population nécessiteuse de ce populeux département, laquelle serait donc de 522,042. Si cette évaluation est trop élevée, c'est que l'on doit compter plus d'un malade sur six indigents, car il faut ajouter que l'assistance hospitalière n'est pas la seule qui vienne, à Paris et dans sa banlieue, au secours des malheureux malades; il y a encore les bureaux de bienfaisance, les dispensaires, les consultations gratuites (2), les crèches et une foule d'autres institutions charitables, de telle sorte qu'en comptant un malade sur six pauvres nous arriverions à absorber, et au delà, la population entière de la Capitale et de ses environs dans la classe indigente (3).

(1) La mortalité dans l'armée, étudiée par plusieurs statisticiens exercés, a fait constater ce phénomène intéressant, savoir : qu'elle est, chez les sous-officiers, de moitié inférieure à celle des simples soldats, ce qui fait dire à Sir Francis d'Ivernois, qu'aisance et vitalité sont des expressions en quelque sorte synonymes. (*Sur la mortalité proportionnelle des peuples.* p. 38.)

(2) Annuellement, les consultations gratuites s'élèvent dans la capitale à 450,000 — Dr G. Piogey, *du charlatanisme médical*, 1853, chapitre VI, p. 57.

(3) Dans un discours, lu à l'Académie des sciences, le 2 Janvier 1843, M. Charles Dupin a constaté qu'à Paris plus du tiers des habitants est secouru par les hôpitaux et les dispensaires, en cas de maladie; les autres villes s'en rapprochent, en proportion de leur importance.

D'après le rapport officiel du préfet de la Seine, au 1er Juillet 1847, les bons de pain à prix réduit avaient coûté à la ville de Paris 7,700,000 fr.; *quatre cent cinquante mille habitants*, c'est-à-dire, près de la moitié, y avaient part.

Il y a en ce moment (1848) 263,000 nécessiteux inscrits sur les listes des bureaux de bienfaisance; il y en aura de 280 à 300 mille pendant les six mois d'hiver. (M. Senard, ministre de l'Intérieur, Exposé des motifs devant l'Assemblée nationale du 11 Octobre.)

Ce n'est pas tout. « Les maladies et les infirmités causent beaucoup « de misères. En 1845, deux millions de journées dans les hôpitaux « de Paris ont coûté 3,700,000 fr. et *beaucoup de malades ont été « refusés, faute de lits.* » (Marbeau, *Du Paupérisme en France*, p. 73.)

Digitized by Google

Mais la Seine est un département si profondément exceptionnel à tous égards, qu'il serait imprudent de généraliser les résultats inattendus que nous venons de signaler; par conséquent, sans les négliger, il convient de nous adresser encore à d'autres éléments d'appréciation, de demander d'autres produits à d'autres chiffres, afin de pouvoir confronter plusieurs calculs, de les vérifier et d'en obtenir ainsi les renseignements dont nous avons besoin. Voyons donc, après avoir éliminé de nos supputations ce qui se rapporte au personnel indigent assisté par les hôpitaux de Paris et de son ressort administratif, les données que nous allons obtenir.

Nous trouvons dans le rapport officiel de 1851, ce qui suit :

380,840 indigents malades, des deux sexes, ont été admis et traités dans les hôpitaux de France;

73,849 infirmes, vieillards, incurables, des deux sexes, ont été recueillis dans les hospices;

10,651 aliénés indigents, des deux sexes, ont été reçus dans tous les quartiers d'hôpitaux, consacrés aux affections mentales.

Total . . 465,340 (1).

Mais nous devons soustraire de ce nombre l'effectif des malades, des infirmes et des aliénés indigents afférent au département de la Seine et qui est de 105,862, et il nous reste à la charge de l'assistance hospitalière de 85 départements, 359,478 individus.

Tel est donc le nombre des malheureux secourus annuellement dans nos établissements hospitaliers (2).

M. Charles Dupin, n'a-t-il pas un jour exhorté la municipalité de Paris à pourvoir, chaque année, aux dots de *trois mille jeunes ménages trop pauvres pour se procurer un lit nuptial?* Or, à l'heure qu'il est, la proportion des mariages est, en France, de 1 sur 122; à ce compte, la population absolument dénuée de la capitale serait de 366,000, ou du quart à peu près.

(1) M. de Watteville donne un total de 466,776 qui est erroné, parce qu'il a négligé de retrancher du chiffre des aliénés traités dans les hôpitaux, le nombre de malades payants, qui est de 1,436. Dans une note de la page 19, M. de Watteville avance que 486,083 malades ont été traités dans les hôpitaux civils. Nous ignorons pourquoi le chiffre des malades se trouve ainsi augmenté. Mais M. l'Inspecteur général ajoute une réflexion qui peut trouver ici sa place. Il admet que 13,323 vieillards ou enfants qui ne comptent pas parmi les malades, dans ses relevés, ont été traités dans les infirmeries des hospices. Ce contingent de malades, assez important cependant, a été négligé dans tous nos calculs.

(2) Dans l'Essai statistique sur les établissements de charité, nous

Digitized by Google

Il s'agit maintenant de déterminer la proportion des malades.

Quand M. de Watteville avance que l'on doit compter, année courante, en dehors des calamités épidémiques, un malade sur six indigents, il est clair qu'il n'entend parler ni des vieillards, ni des infirmes, ni même des aliénés dont il a fait d'ailleurs des catégories différentes. Il ne peut donc être ici question, pour le moment que des *malades*; or, le nombre de ces derniers secourus en France, en 1847, dans les 85 départements, par les hôpitaux, a été de 293,833 (1).

Pour connaître et apprécier l'importance de ce dernier chiffre, nous avons voulu savoir quelle était la proportion des indigents malades admis dans les hôpitaux, relativement à la population des localités où ces établissements fonctionnent. Dans ce but, nous avons eu la patience de faire le relevé de toutes les communes qui jouissent d'une ou de plusieurs institutions hospitalières, car on sait que celles-ci sont essentiellement communales, et de mettre en regard la population de chaque localité. C'est le seul procédé rigoureux qui puisse nous faire sortir du vague où nous plongent des locutions comme celle-ci : « Il y a en France 1,270 hôpitaux recevant » 380,840 malades, » ce qui n'est absolument rien dire.

Nous avons trouvé qu'il y avait, dans les 85 départements (2), 1,080 communes dotées d'un ou de plusieurs hôpitaux dont le nombre ne dépasse pas 1,231 (3) secourant les malades

trouvons qu'en 1844 il y avait, en France, 7,599 bureaux de bienfaisance avec 13,557,830 fr. de revenus. — En 1833, nous n'en possédions que 6,275, dont les ressources ne se montaient qu'à 10,315,746 fr. et qui assistaient à domicile 695,932 indigents. — Malheureusement l'ouvrage dont nous parlons ne nous donne pas, comme M. de Gasparin l'avait fait, le nombre de personnes secourues en 1844. C'est une lacune regrettable que M. Marbeau a indirectement comblée en disant que les participants n'avaient, en moyenne, reçu qu'un sou par jour. Or, à ce compte, les 7,600 bureaux de charité auraient assisté 753,213 individus.

(1) Paris seul donne 87,007 malades (hommes, femmes, enfants).
15,358 vieillards, infirmes (hom., fem., enf).
3,497 aliénés (hommes, femmes, enfants).

TOTAL. . . . 105,862.

(2) Il ne faut pas oublier que, dans ce nouveau calcul, le département de la Seine est mis en dehors.

(3) Les 1,270 institutions hospitalières, dont nous avons parlé plusieurs fois, se réduisent d'abord à 1,259, si on en retranche onze établissements sans mobilier ni bâtiments, et à 1,231 en retranchant les 28 hôpitaux et hospices du département de la Seine. Sur ces 1,259 établissements, il faut encore soustraire 199 hospices qui ne reçoi-

Digitized by Google

proprement dits qui, ainsi que nous venons de le voir, se montent à 293,833. La population de ces 1,080 communes s'élève à 5,500,000. Ce chiffre est forcé pour avoir des nombres ronds. Or, si 5,500,000 donnent 293,833 malades déjà recueillis par l'assistance hospitalière, en dehors des vieillards, des infirmes, des aliénés admis dans les hospices, et des patients secourus à domicile, 34,635,533 en fourniront 1,850,375.

Ce chiffre est tellement élevé qu'il donnerait à lui seul, sur la base de 1 malade sur 6, selon l'évaluation de M. de Watteville, 11,540,620 indigents, ce qui n'est pas admissible, car il faudrait le tripler, le quadrupler si nous tenions compte des malades à domicile et de ceux des hospices qui annuellement et au nombre de plus de 13,000 vont dans les infirmeries de leurs établissements respectifs. C'est donc encore une fois que la proportion des malades de la classe indigente est supérieure à celle qu'à indiquée M. de Watteville, et les admissions des malades militaires, dont il a été question plus haut, viennent ici corroborer notre manière de voir d'une autorité bien inattendue, et assurément fort curieuse.

Cet aperçu reçoit encore sa confirmation des paroles suivantes de M. de Gasparin, dans son rapport au Roi (1): » Ne semble-t-il pas au moins étrange de voir, dans les établissements hospitaliers, repousser, à défaut de moyens ou » d'espace, le malade qui réclame des secours passagers, tandis » que des vieillards valides, presque toujours artisans du malheur qui les accable, occupent dans les hospices des places » qui devraient être réservées à la douleur physique, aux » maux que l'on peut guérir? Et ces places, usurpées pour » ainsi dire, les vieillards les conservent jusqu'au jour où leur » carrière finit (2). » La statistique des malades admis à l'hôpital est donc bien inférieure à ce qu'elle devrait être, et nos calculs sont également dans ce cas.

Les réflexions si sages et si pratiques du Ministre sont corroborées par les observations de M. de Watteville qui dit, page 21: « Le nombre de lits d'hôpital, destinés aux malades civils, » n'est que de 46,538, tandis que le nombre des lits d'hospices

vent point de malades, et il nous reste 1,032 hôpitaux et hôpitaux-hospices.

(1) Page 17.

(2) Ces idées utiles ont porté leurs fruits, car M. de Gasparin constatait, en 1833, un malade sur trois admissions, et maintenant le nombre de malades dans les hôpitaux a considérablement augmenté, surtout dans les grandes villes. Paris, par exemple, compte 87,000 malades reçus contre 15,350 vieillards et infirmes. En 1833, on n'en comptait que 16,000, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Digitized by Google

» pour les vieillards et les enfants est de 55,052. Ce fait est » l'indice d'un grave abus dans l'administration des secours » publics. Le nombre de lits, réservés aux indigents malades, » devrait être, au contraire, beaucoup plus considérable que » celui réservé aux vieillards et aux enfants. En effet, un lit » d'hôpital permet de venir en aide, dans le cours d'une » année, à plus de huit individus, tandis qu'un lit d'hospice » sert à trois personnes seulement dans le cours de deux ans, » c'est-à-dire, que l'un est six fois plus utile que l'autre. Eh ! » quel plus grand service à rendre à la société que celui qui » permet à un père de famille de recouvrer la santé, de re- » prendre son travail et de subvenir aux besoins de sa famille ? » C'est secourir vingt personnes pour une seule. » Il y a donc plus de malades que ne le dit M. de Watteville.

La démonstration qui précède nous paraît de toute évidence. Il nous faut donc ramener au quart ce que l'auteur que nous venons de citer avait mis au sixième : *Il y a un malade sur quatre dans la classe pauvre.* Ce fait ne prouve-t-il pas surabondamment que c'est une pensée vaine que celle qui se borne à ouvrir les hôpitaux et les hospices des villes aux indigents malades des campagnes, que les établissements hospitaliers actuels ne sauraient suffire, et qu'il est urgent d'en fonder de nouveaux, surtout pour les populations rurales ?

En effet, d'après les recherches de M. Marbeau (1), le nombre des indigents qu'il faut secourir en temps ordinaire est évalué à un sixième de la population totale de la France, c'est-à-dire, à six millions, et si nous y ajoutons les pauvres honteux, les habitants qui ne vivent exclusivement que du produit de leur travail et que le moindre chômage jette dans la détresse, lorsque la maladie plus terrible encore les plonge dans la misère, nous admettrons sans conteste le calcul de M. de Cormenin qui écrivait en 1846 (2) : « La mendicité, ce fléau » des états modernes, commence à peser sur la France et à

(1) M. Marbeau a évalué approximativement à 6,000,000 le nombre des indigents en France et, dans d'autres passages de son excellent livre, il dit que nous avons deux tiers de propriétaires environ et *un tiers de prolétaires*, p. 15, et ailleurs, p. 64, que le salaire est l'unique ressource d'*un bon tiers* de la population. M. Moreau de Jonnès, dans ses Eléments de statistique, dit, p. 293, édition de 1847, que : « en France, déduction faite de la propriété bâtie, il n'y a que 4 millions de propriétaires, soit 1/9e de la population totale. Les hypothèques réduisent encore notablement ce nombre. — En 1803, les documents parlementaires établissaient que le chiffre des pauvres officiels, en Angleterre, s'élevait, dans plusieurs provinces, au quart des habitants (Moreau de Jonnès, p. 328).

(2) *Entretiens du village.*

Digitized by Google

» en fatiguer les ressorts. On compte sur 35 millions plus de » 5 millions de pauvres et 3 millions d'hommes qui vivent au » jour le jour. » Déjà le nombre des indigents et des mendiants, qui sont exemptés par la loi du 21 avril 1832 de la contribution personnelle, dépasse 1,700,000, et nous devons réunir à ce nombre immense de pauvres gens une certaine masse d'étrangers que l'hospitalité française attire sur le sol de notre pays, ces mendiants et ouvriers voyageurs qui en parcourent les différentes contrées le long d'une année (1) et un certain nombre de réfugiés que les vicissitudes politiques et les orages révolutionnaires nous amènent périodiquement.

L'évaluation de huit millions d'êtres malheureux qui ont besoin d'être assistés annuellement en France, et que la maladie surtout met sur les bras de l'administration ou à la charge de la charité privée, était la moins inexacte en 1846. Aujourd'hui que la population est plus élevée, que le paupérisme a grandi, nous croyons que le chiffre des nécessiteux oscille entre huit et dix millions, ce qui concorde avec les calculs présentés plus haut, ce qui confirme aussi l'assertion de M. Blanqui, déclarant que l'on compte, par millions, les malheureux qui ne boivent que de l'eau, qui ne mangent jamais, ou presque jamais, de viande ni même de pain blanc (2); celle de M. Michel Chevalier qui prétend qu'il y a une moitié du peuple français dont l'alimentation n'est pas suffisante au gré de l'hygiène (3), et ce fait étourdissant que les hôpitaux de

(1) Les trois quarts des pauvres de Paris ne sont pas de Paris, et chaque ville peut en dire autant. L'hiver dernier (1845) 50,000 belges sont venus profiter de la charité parisienne, et tous les bureaux de bienfaisance de la capitale sont épuisés. (Marbeau, *du Paupérisme en France*, p. 105).

(2) Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques.

(3) La misère est la mitraille des révolutions. Aux journées des 5 et 6 octobre, quand le faubourg Saint-Antoine comptait *un pauvre sur deux habitants*, la misère fut envoyée à Versailles pour démolir un trône de 1,400 ans, et le trône fut démoli (Marbeau, p. 42). — Les ouvriers agricoles, paysans, prolétaires des champs, les hommes, en un mot, qui habitent en dehors des villes, qui possèdent peu, ou même ne possèdent rien, qui vivent de la culture de la terre, le travail le plus rude peut-être, le plus utile et le moins rétribué composent près de deux tiers de la population (Dr Dutouquet, *De la condition des classes pauvres à la campagne*). — On a entassé théories sur théories, *Pélion* sur *Ossa*, et la philanthropie sera bientôt aux abois, sans savoir vers quelle plaie diriger sa main bienfaisante, quand, à la porte des villes, dans les bourgs, les villages, les hameaux, les chaumières isolées, en France, *vingt millions de laboureurs* gagnent littéralement à la sueur de leur front, à remuer la terre, assez de pain *noir* (presque toujours altéré) pour nourrir

Digitized by Google

Londres ont 330,000 places à donner tour à tour aux malades sans traitement dans leurs familles (1).

Nous savons bien que ces calculs sont effrayants, mais que dire, en présence de la triste, lugubre et brutale révélation des chiffres?

Le résultat des considérations que nous venons de présenter est donc qu'il y a, en France, neuf millions de malheureux qui ont besoin d'être assistés, que le quart paie son tribut annuel à la maladie et aux accidents, et nous estimons au tiers de ce dernier nombre le chiffre des malades qui, ne pouvant être utilement et convenablement traités à domicile, doivent être recueillis et secourus à l'hôpital, soit 750,000. Nous sommes assurément très-modeste dans cette évaluation, car, avec ce chiffre, nous ne faisons que doubler l'assistance hospitalière telle qu'elle est aujourd'hui distribuée, ne donnant ainsi à 29,135,543 habitants que le secours hospitalier actuellement acquis à une population de 6,864,467 (2); c'est la réduire, en faveur de la classe nécessiteuse à un peu plus du quart de celle dont disposent les habitants des villes. Ce n'est certes pas trop demander pour les indigents des campagnes; c'est laisser 1,500,000 malades à l'assistance médicale à domicile (3)!

leurs nombreuses familles, et *offrent le tableau d'un dénûment absolu et des souffrances les plus navrantes, dès que la maladie ou des accidents les clouent sur leur grabat*, (p. 18 et 19, Marbeau, *du Paupérisme*).

(1) *Conseiller du peuple*, octobre 1850.

(2) Nous avons vu, en effet, que les malades reçus dans les hôpitaux, y compris ceux de Paris, ou mieux du département de la Seine, montent annuellement à 380,840, pour une population de 6,884,467; on devrait donc établir la proportion suivante :

6,864,467 : 380,840:: 36,000,000 : 1,997,277 (1).

Cette proportion est mathématique; toutefois les usines et les ateliers des grandes villes, la misère plus profonde et plus vicieuse des grands centres, l'insalubrité des milieux, et une foule d'autres circonstances contribuent à exagérer le nombre des malades et des blessés. La campagne n'en fournit pas autant: de là, nos motifs pour restreindre l'étendue de l'assistance hospitalière que nous invoquons surtout au profit des malheureux paysans. Doubler les secours serait rendre un immense service. — Deux fois 380,840 font 761,680, et nous n'arrivons dans nos calculs qu'à 750,000, ce qui n'est pas forcé, on le voit.

(3) A Paris seulement, les consultations gratuites s'élèvent à environ 450,000 par an (Piogey, *du Charlatanisme*, p. 57).

(1) M. de Gérando, dans son beau livre sur la bienfaisance publique, dit que Paris compte 7 malades pour 100 habitants; à ce compte, nous aurions : 100 : 7 :: 36,000,000 : 2,520,000. Mais si la Capitale donne matière à des rapprochements curieux et inattendus, elle ne peut servir d'étalon à des calculs du genre de ceux auxquels nous nous livrons ici.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Jusqu'ici nous avons éliminé avec soin de nos calculs et les hospices et leur personnel d'infirmes, de vieillards, d'enfants, ainsi que les salles ou quartiers, consacrés aux aliénés. Il faut bien cependant en tenir compte et apprécier, s'il est possible, l'état du service sous ce rapport.

Il y a, nous l'avons vu, 199 hospices exclusivement affectés aux vieillards, infirmes, incurables, etc., et 734 hôpitaux-hospices recevant à la fois des vieillards, etc., et des malades.

Dans nos hospices et hôpitaux-hospices, ont reçu asile 73,849 individus, savoir :

Hommes indigents	21,229.
Femmes indigentes	28,444.
Enfants (orphelins ou enfants trouvés).	24,176.
Total . .	73,849.

Dans des quartiers spéciaux où, à titre temporaire, 10,651 aliénés ont été admis dans les établissements hospitaliers :

Hommes indigents	4,974.
Femmes indigentes	5,510.
Enfants	167.
Total . .	10,651.

Mais si nous retranchons, comme nous l'avons fait pour les malades, le nombre des vieillards, infirmes et enfants du département de la Seine, qui se monte à 12,358, du personnel indigent de tous les hospices de France, il nous reste 61,491 sujets entretenus pendant l'année 1847, dans tous les établissements hospitaliers de province, et, si nous opérons de même à l'égard du total des aliénés indigents, il nous en restera 7,154, car la Seine en compte à elle seule 3,497.

Nous n'avons plus qu'à établir nos proportions, comme nous l'avons fait précédemment, pour savoir quelle quantité de vieillards, d'enfants, d'infirmes, d'incurables et d'aliénés, il y aurait à recueillir annuellement en France dans les hospices, en supposant qu'un nombre suffisant de ces asiles de secours fût ouvert. Nous obtenons les résultats suivants.

Le département de la Seine en dehors, on aurait:

Digitized by Google

368,339 vieillards, infirmes et enfants à recevoir (1).
8,000 aliénés indigents à faire entrer dans les hospices.

376,339 (2).

(1) Voici comment nous sommes arrivés à ces chiffres : si 5,500,000 donnent 58,491 vieillards, 34,635,533 habitants en donneront 368,339. D'après M. Moreau de Jonnès, *Eléments de statistique*, p. 253-54, « on suppose qu'en France il y a, par approximation, 2,607,000 vieil- » lards, ou un douzième de la population. » Le quart de ce nombre serait de 651,750. Notre évaluation, comme on le voit, est loin d'être forcée, car elle n'est que de moitié environ.

(2) Nous ne portons qu'au chiffre rond de 8,000, le nombre des aliénés, parce que, pour cette catégorie d'infortunés, il n'y a pas lieu d'établir des règles de proportion. En effet, depuis la loi du 18 juillet 1836, ces malheureux sont administrativement dirigés de tous les points de la France sur les hôpitaux. Toutefois, nous ferons remarquer que les idiots et les imbéciles restent souvent dans leurs familles, l'autorité ne s'occupant sérieusement que des fous dangereux. Notre évaluation de 8,000 indigents aliénés traités dans les quartiers des hospices, ou en passage, est arbitraire, mais assez probable.

Esquirol et le Dr Scipion Pinel portent à un sur mille le nombre des aliénés. M. Ferrus réduit ce chiffre à 15,000; mais il est évident que cette évaluation, faite sur les documents recueillis en 1833 par le Ministre de l'Intérieur, n'est pas exacte; la statistique officielle laissant des lacunes considérables (1). D'ailleurs le Bill, sorti en 1834 du Parlement Anglais, prescrivant qu'une maison fût érigée dans chaque comté pour les aliénés indigents, dont la population moyenne, par comté, est :

En Angleterre de 279,000 habitants.
En Ecosse de 76,000 —
En Irlande de 250,000 —

Ce Bill, disons-nous, vient à l'appui de l'évaluation de MM. Esquirol et Scipion Pinel, et le Dr Falret semble de leur avis; enfin en Belgique, la proportion reconnue des aliénés sur la population totale est de un par mille. Il y aurait donc 36,000 aliénés en France; mais

(1) Voir nos Considérations sur la convenance de la création d'un asile central d'aliénés dans le Pas-de-Calais, Saint-Pol, 1841 : Imprimerie de A. Thomas. — Suivant M. Moreau de Jonnès, il y a en France, année moyenne (1847), 20,000 aliénés (Statistique, p. 230), tandis qu'au compte de M. Quételet (Essai de physique sociale, 1835), il y aurait en France, 30,000 aliénés (p. 122). Nos supputations s'approchent donc beaucoup du chiffre vrai. Nous ajouterons que le nombre des sourds-muets serait, d'après quelques auteurs, de 20 à 25,000 en France, et celui des aveugles de 12 à 15,000. Toutefois, ces chiffres n'ont rien d'authentique.

Les enfants-trouvés âgés de moins de 12 ans s'élèvent à 123,394, dont la dépense pour frais des mois de nourrice et de pension a été, en 1844, de 6,707,829 fr, non compris les layettes et vêtures payées par les hospices dépositaires. Le nombre des enfants-trouvés au-dessus de 12 ans est complètement inconnu. Les départements n'ayant plus de pension à payer pour eux, on cesse de s'occuper d'eux, excepté au tirage au sort, et l'on ne sait en général ce qu'ils deviennent.

Les expositions, ou abandons d'enfants se montent annuellement, en France, à 34,000, dont les trois cinquièmes, à peu près, périssent dans la première année de leur existence. (De Watteville, Statistique des établissements charitables, passim.) Les hôpitaux régionaux seraient d'un grand secours pour cette classe d'infortunés.

Digitized by Google

Le nombre de vieillards, infirmes et enfants, susceptibles de recevoir l'assistance hospitalière, ne nous paraît pas exorbitant; c'est environ un pour cent, ou dix par mille habitants, 4 hommes, 4 femmes et 2 enfants, par exemple, et il n'y a rien, suivant nous, qui excède les besoins véritables de la classe nécessiteuse, pour le peu qu'on réfléchisse aux infirmités, à la caducité, souvent précoce, des hommes du travail manuel, des femmes exténuées par les fatigues de la mère de famille, et si l'on tient compte des causes qui mettent les enfants à la charge de la charité publique.

CHAPITRE IV.

Nous voilà enfin en possession d'éléments que nous croyons précis, puisés à des sources incontestables, et sans lesquels nous ne pouvions déterminer, ni le nombre de lits, ni le nombre d'établissements nécessaires à l'assistance hospitalière. Quand nous saurons la moyenne de séjour à l'hôpital et à l'hospice : 1° des malades; 2° des infirmes, des vieillards et des enfants; 3° des aliénés, nos indications pourront se produire avec une rigueur mathématique, offrir des moyens sûrs d'appréciation et de vérification, et revêtir un cachet qu'aucun travail sur la matière n'a encore présenté jusqu'ici, à notre connaissance du moins.

Voici ce que nous avons trouvé, à cet égard, dans le rapport officiel de 1851.

La durée moyenne du séjour des *malades à l'hôpital* est ainsi répartie, pour toute la France, y compris le département de la Seine :

	Hommes.	48 jours.
	Femmes	64
	Enfants	70
Aliénés	en passage.	71
	en traitement.	260

Les hommes, les femmes et les enfants, pris ensemble, passent donc chacun 60 jours à l'hôpital, ce qui fait dire à l'auteur du rapport que la durée moyenne du séjour dans les

cette statistique approximative n'est faite qu'avec les éléments recueillis dans les hôpitaux et les asiles, et beaucoup de malheureux demeurent dans leurs familles, ainsi que nous l'avons dit.

Au surplus, il n'est pas fait mention, dans le dénombrement des hôpitaux, par M. de Watteville, des asiles d'aliénés, ni de leur population; il y a là encore bien des indigents admis directement sans séjour temporaire préalable dans les hôpitaux.

Digitized by Google

hôpitaux est fort longue, et il ajoute que cela tient à ce que, dans les établissements de médiocre importance placés dans les communes rurales, les malades restent cinq ou six mois à l'hôpital, parce qu'il n'y a pas nécessité de les renvoyer pour faire place à d'autres malades. Cette réflexion ne nous paraît pas acceptable; elle ne repose pas sur l'observation des faits et ne se base que sur les indications des tableaux statistiques analysés sans une suffisante attention. La durée du séjour des malades dans les petits établissements tient essentiellement à ce que ce sont particulièrement les affections chroniques, les lésions graves et profondes qui y sont traitées. Si M. de Watteville avait songé à établir la durée moyenne du séjour, par catégories de maladies aiguës et chroniques chez les hommes, les femmes et les enfants, s'il avait fait la même statistique pour les maladies chirurgicales, s'il avait mis à part la moyenne des femmes en couches, etc., il serait arrivé à des résultats que nous regrettons de ne pas rencontrer dans son grand et beau travail. Le savant économiste, dont nous venons de parler, nous dit, dans son rapport, qu'il y a en France 337 hôpitaux exclusivement consacrés aux indigents *malades*, et l'idée ne lui vient pas d'étudier là exclusivement la durée du séjour des patients dans les salles. Cette donnée statistique est de la plus haute portée pour l'économie charitable; elle manque à la science.

Quoi qu'il en soit, la durée moyenne du temps que passent, dans les hôpitaux, les malades reçus par les établissements des principales villes, est bien différente.

Elle est pour :

Les hommes, de.	27 jours.
Les femmes, de	31 id.
Les enfants, de	20 id (1).
MOYENNE	26 jours.

Si nous ne faisions pas entrer dans le calcul la moyenne des enfants, celle des hommes et des femmes donnerait 29 jours. En combinant ces différentes moyennes, en ayant égard aux maladies chroniques, à l'importance et à la gravité des affections qui, seules, doivent être traitées à l'hôpital, en tenant compte des rechutes et de la longueur de quelques convalescences, nous pensons, faute de moyens de faire des évaluations réelles et positives, mais en admettant la réforme de quelques abus dans les hôpitaux de médiocre importance, que l'on

(1) Il y a assez peu de maladies chroniques dans l'enfance.

Digitized by Google

peut fixer approximativement la durée du séjour des malades de toutes les catégories à 36 jours (1).

(1) Les moyennes de séjour offrent des différences extrêmement considérables, suivant les établissements et suivant les départements. Le tableau récapitulatif n° 23 de M. de Watteville, par département, donne, par exemple, comme *moyenne à l'hôpital*, pour les hommes 212 jours de séjour, pour les femmes 244, pour les enfants 120 dans le département des Basses-Pyrénées; et 18 jours pour les hommes, 18 jours pour les femmes, 14 jours pour les enfants dans le département de la Loire.

Nous avons dressé le tableau des départements qui présentent les moyennes les plus élevées et au-dessus de 60 jours. Le voici :

Nos d'ordre.	NOMS DES DÉPARTEMENTS.	MOYENNE DE SÉJOUR POUR		
		hommes.	femmes.	enfants.
1	Basses-Pyrénées . . .	212	244	120
2	Orne	108	126	180
3	Bas-Rhin	114	117	130
4	Ardennes	104	121	152
5	Aveyron.	95	128	76
6	Haute-Saône	66	112	273
7	Somme	94	109	74
8	Tarn	92	91	106
9	Deux-Sèvres	81	92	129
10	Creuse	78	152	»
11	Rhône	77	80	35
12	Puy-de-Dôme.	80	99	122
13	Meurthe.	76	104	74
14	Charente	72	82	53
15	Meuse	66	121	205
16	Manche.	71	85	80
17	Haute-Vienne.	72	87	123
18	Côtes-du-Nord	67	89	55
19	Drôme	64	91	34
20	Dordogne.	62	79	73
21	Hautes-Pyrénées . . .	61	87	40
22	Vaucluse	63	68	46
23	Vosges	62	79	63

Le tableau ci-dessus donne la moyenne exorbitante de 84 jours de séjour des hommes malades à l'hôpital, de 106 jours des femmes, de 97 jours des enfants. Il est évident qu'il y a là des abus énormes, ou bien qu'on ne reçoit dans ces 23 départements que des maladies chroniques.

Digitized by Google

Quant aux aliénés, nous avons vu qu'elle était pour ceux en passage de 71 jours, pour ceux en traitement de 260 jours. Il ne nous reste plus qu'à savoir la durée moyenne du

Nous avons voulu voir ce que nous donneraient les autres départements. Pour cela nous avons retranché les moyennes des 23 départements repris au tableau et qui tous ont des moyennes de plus de deux mois. Nous avons également soustrait du dividende deux départements, le Cantal et la Haute-Loire, qui n'ont pas de moyenne, ce qui nous a donné les résultats de 61 départements, et nous avons trouvé pour les hommes une moyenne de 38 jours, pour les femmes de 52 jours, pour les enfants de 60, tandis que la moyenne générale de M. de Watteville est de 48, 64 et 70.

Cet aperçu n'était pas inutile pour expliquer la moyenne de 36 jours sur laquelle nous avons basé nos calculs, et il se complète par le tableau qui suit, de dix départements, où la moyenne est pour les hommes de 20 jours, pour les femmes de 30 jours, pour les enfants de 30 jours.

	Nos d'ordre.	NOMS DES DÉPARTEMENTS.	MOYENNE DE SÉJOUR POUR		
			hommes.	femmes.	enfants.
	1	Loire.	18	18	14
	2	Bouches-du-Rhône . .	18	34	55
	3	Corse.	18	45	11
	4	Aube.	19	39	38
	5	Haute-Garonne	19	23	15
	6	Jura	21	29	49
	7	Seine.	24	25	21
	8	Lozère	19	29	24
	9	Oise	23	34	43
	10	Saône-et-Loire	25	29	29
TOTAUX. .	10		204	305	299
Moyennes			20 j.	30 j.	30 j.

La moyenne de séjour à l'hôpital est notablement plus élevée pour les femmes que pour les hommes; cela ne tiendrait-il pas aux conditions fâcheuses qui sont en quelque sorte infligées par l'état social aux femmes indigentes? Il est douteux, en effet, que la prétendue faiblesse de tempérament de leur sexe y entre pour quelque chose. L'exiguité du salaire des femmes, fait remarquer, avec juste raison, M Marbeau, explique l'énorme disproportion qui existe entre les indigents des deux sexes; le nombre des indigentes ins-

Digitized by Google

séjour des vieillards, des infirmes, et des enfants dans les hospices. Nous n'avons rien vu qui pût nous renseigner, sous ce rapport, dans les tableaux de M. de Watteville; il n'y en a pas davantage dans ceux de M. de Gasparin; seulement ce Ministre dit que nos établissements hospitaliers sont habités, pour deux tiers, par les infirmes et les vieillards, et pour un tiers seulement, par les malades. M. de Watteville, de son côté, fait observer qu'un lit d'hospice ne sert qu'à trois personnes dans le cours de deux ans: c'est une moyenne de séjour de 243 jours.

CHAPITRE V.

Nous allons rechercher maintenant, et le nombre de lits, et le nombre d'hôpitaux nécessaires à l'assistance hospitalière générale, d'après les données que nous venons de rassembler.

Les 1,270, ou mieux, les 1,259 établissements hospitaliers de France, possèdent pour le service des indigents 103,534 lits qui se trouvent répartis dans le tableau suivant:

	LITS D'HOPITAL.	LITS D'HOSPICE.	LITS D'ALIÉNÉS.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Hommes.	19,745	17,584	3,019	40,348	Les lits d'aliénés ne sont pas ceux des asiles spéciaux, et appartiennent à des quartiers séparés des hôpitaux ordinaires.
Femmes.	19,371	22,796	3,830	45,997	
Enfants.	5,099	11,969	120	17,189	
Totaux .	44,215	52,349	6,970	103,534	

Ces 103,534 lits appartiennent à une population de 6,864,467 individus; à ce taux, il faudrait pour l'Empire, peuplé de trente-six millions d'habitants, 543,004 lits: ce qui donne un lit sur environ 66 habitants. C'est une proportion énorme, et cependant au premier abord il est difficile d'admettre que l'assistance hospitalière, dans les localités qui sont à même

crites au livre des pauvres est double du nombre des indigents. — La même cause influe nécessairement sur la durée des maladies des femmes pauvres.

Digitized by Google

de la distribuer, soit surabondante. D'après ce calcul, pour répartir ces lits d'une manière égale et uniforme sur toute l'étendue du territoire, il faudrait 2,715 établissements hospitaliers de 200 lits chacun (1).

Si l'on prenait pour point de départ les calculs de Hecker, on devrait admettre qu'une ville de 2,000 habitants, ayant annuellement 200 malades à faire traiter dans un hôpital, aurait besoin d'un établissement de 15 lits pour tous les genres d'affections, en supposant pour chacun 25 jours de durée moyenne de la maladie (2). Ce serait un lit par 134 habitants et 270,000 lits pour la France entière, au service de 3,600,000 malades.

Voilà déjà le chiffre de 543,000 lits réduit de moitié, mais il est vrai de dire, avec une moyenne fictive de 25 jours de durée moyenne de la maladie. Tandis que plus haut nous avions pris la moyenne réelle, quelle qu'elle soit. Voilà en même temps une évaluation nouvelle qui nous vient d'Allemagne et qui dépasse du double celle qui nous donnait tout à l'heure 1,997,277 malades (3).

Mais on a fait observer, avec infiniment de raison, que les évaluations de Hecker sont exagérées pour l'époque présente et pour la plus grande partie de l'Europe. L'accroissement général de l'aisance, les progrès de l'hygiène, le développement des secours à domicile, l'établissement des dispensaires ont réduit, d'une manière sensible, les proportions indiquées par Hecker qui évalue à un dixième de la population le nombre des malades, tandis qu'à Paris, par exemple, on n'en

(1) A ce compte, en raisonnant d'une manière abstraite, nous n'aurions actuellement en France, qu'un nombre de lits qui, à raison de 200 par maison, n'appartiendrait qu'à 517 ou 518 hôpitaux-hospices.

(2) On a vu plus haut que la moyenne de séjour des malades à l'hôpital est, en France, de beaucoup supérieure à celle qui est supposée par Hecker. Pour les malades seulement, hommes, femmes et enfants, cette moyenne, chez nous, suivant les tableaux de M. de Watteville, serait de 60 jours; cela tient évidemment, selon nous, à la proportion notable des maladies chroniques dans les établissements de médiocre importance, et ils sont nombreux. En effet, dans les villes principales, la moyenne de séjour pour les hommes et les femmes, sans compter les enfants, descend à 29 jours, et avec les enfants elle n'est que de 26 jours. Quoi qu'il en soit, la moyenne de 25 jours ne saurait être une moyenne générale, ou ne semble devoir se rapporter qu'aux maladies aiguës exclusivement. — Elle est manifestement trop basse.

(3) Note 2e de la page 88.

Digitized by Google

compte que 7 pour 100 (1). Un hôpital de 15 lits doit suffire, dit M. de Gérando, à une ville de 7,000 âmes où le service des secours à domicile est convenablement organisé, à moins qu'elle ne renferme de grandes manufactures. C'est un lit par 466 habitants; c'est 77,142 lits pour tout l'Empire et pour traiter 1,028,571 malades, sur une moyenne aussi de 25 jours de maladie (2). Mais à raison de 10 malades par lit, avec un séjour moyen de 36 jours par malade, on pourrait recueillir 782,134 personnes.

Nous allons voir que cette dernière évaluation se rapproche si manifestement de la nôtre que nos calculs et ceux de M. de Gérando se vérifient les uns par les autres et se prêtent un solide appui, d'autant plus que nous sommes arrivé à des résultats analogues, par des voies toutes différentes, avec des éléments différents, à des époques différentes. Cela nous donne quelque confiance dans notre travail.

Nous avons porté, on se le rappelle, à 750,000 le nombre des malades qui devraient être reçus et admis dans les hôpitaux pendant le cours d'une année; nous avons fixé à 36 jours la durée moyenne de la maladie, convalescence comprise, ou mieux du séjour des patients dans les salles; il s'agit maintenant de déterminer la quantité de lits nécessaires pour le service des malades indigents, et de la répartir dans un certain nombre d'établissements; nous en ferons autant pour les lits de vieillards et d'aliénés.

Pour recevoir, par an, 750,000 malades qui, chacun, occuperont leurs lits pendant 36 jours, il ne faut que 75,000 lits (3).

(1) Ce qui donnerait à toute la France, nous le rappelons, 2,520,000 malades à faire traiter à l'hôpital.

(2) De Gérando, n'a rien dit de la moyenne du séjour des malades à l'hôpital et nous ne savons pour quel chiffre elle est entrée dans ses calculs. Toutefois, comme il parle des évaluations de Hecker pour en déduire le taux par ses appréciations, et que celles-ci ne portent que sur le nombre de malades et le nombre de lits, il est très-probable, il est même sûr qu'il a pris la moyenne de 25 jours pour établir ses équations.

(3) Nous avons établi différentes proportions que nous donnons ici et qu'il n'est pas inutile de consigner; elles serviront à faire apprécier nos données et la réserve de nos conclusions.

Si 380,840 malades ont besoin de 44,215 lits d'hôpital, 750,000 malades devraient en avoir 87,074.

Si, défalcation faite du département de la Seine, 293,833 malades ont besoin de 37,861 lits, 663,000 malades en auraient besoin de 85,428.

Si 73,849 vieillards, infirmes, enfants fournis, comme plus haut, par 6,864,467 habitants sont reçus annuellement dans 52,349 lits, il

Digitized by Google

Pour recueillir 387,293 vieillards qui ont besoin d'un lit pour trois, tous les deux ans, il faudrait 64,549 lits (1).

Pour donner asile à 12,000 aliénés, il faudrait 7,853 lits.

Ainsi nous avons. . . . 75,000 lits d'une part.
64,549 lits d'autre part.
7,853 lits de troisième part.

Total. . . . 147,402 lits que nous demanderons la permission de porter à cent cinquante mille, pour avoir des chiffres ronds et abréger les calculs; d'ailleurs on l'a vu par notre exposé, nous restons au-dessous des besoins.

En répartissant ces 150,000 lits en 1,500 établissements hospitaliers, nous trouvons un hôpital-hospice pour un peu moins de deux cantons; nous dotons chaque groupe de population de 24,000 âmes d'un asile pour les indigents malades, infirmes et orphelins, et chaque maison hospitalière de 100 lits pour son service annuel et périodique (2).

en faudrait 274,538 pour recueillir 387,293 personnes, chiffre proportionnel des vieillards, enfants, infirmes pour 36,000,000 d'habitants.

Si, défalcation faite du département de la Seine, 58,491 vieillards, etc..., fournis par 5,500,000 habitants, ont besoin de 44,615 lits, 368,339 vieillards, etc..., fournis par 34,635,533, en occuperaient 285,988.

Si 10,651 aliénés indigents des deux sexes nécessitent 6,970 lits, 12,000 aliénés (par hypothèse) nécessiteraient 7,853 lits.

Si, défalcation faite du département de la Seine, 7,154 aliénés ont besoin de 4,740 lits, 8,000 aliénés (par hypothèse) auraient besoin de 5,300 lits.

(1) Le chiffre de 64,549 n'est pas exact, le chiffre réel et proportionnel étant, comme on vient de le voir dans la note qui précède, de 274,538 lits. Mais tous les économistes réclament contre les hospices et l'abus des admissions; les vieillards occupent des places qui devraient être réservées aux malades. Des secours en argent feraient que les familles conserveraient plus de leurs vieux parents : de là les chiffres que nous avons posés. Du reste, il y a aujourd'hui 52,349 lits d'hospice constamment occupés, pour une population de 6,864,467 habitants; si on voulait seulement doubler l'assistance actuelle en faveur des vieillards fournis par les 29,135,533 habitants qui n'ont pas d'hospice, et faire ainsi pour eux comme nous l'avons proposé pour les malades, il faudrait 104,698 lits.

(2) Le comité de mendicité de l'Assemblée constituante, tout en rejetant, en principe, le système des trop populeuses agglomérations de malades, se proposa d'établir dans les villes d'au moins 4,000 âmes, indépendamment du service de santé, des maisons communes de malades ou hospices pour y recevoir ceux qui ne pourraient être reçus à domicile. — Projet de décret sur les secours aux malades, chapitre II, art. 5. — Il ne s'agit plus aujourd'hui de doter les villes, c'est aux campagnes qu'il faut songer; et quand on trouvait néces-

Digitized by Google

Ce résultat de la longue étude à laquelle nous venons de nous livrer est encourageant, il n'effrayera point les hommes d'Etat, il sera consolant pour les amis des pauvres, il ne provoquera pas les récriminations des partisans trop prévenus des secours à domicile.

Mais il faut des quartiers de réserve dans les établissements hospitaliers; des calamités inattendues, la guerre, la famine, une invasion, une épidémie peuvent réclamer des secours supplémentaires; il faut donc que les maisons dont nous nous occupons offrent des ressources en cas de nécessité, et comme il faut des lits pour les sœurs de charité, pour les infirmiers, infirmières et servants, nous proposons d'ajouter 25 lits par hôpital, à titre de prévision et de service accessoire, ce qui nous donne 1,500 hôpitaux-hospices de 125 lits chacun, et un total de 187,500 lits.

Sur cette base, quelle est donc la richesse actuelle de la France hospitalière? Combien abstractivement aurait-elle d'établissements à l'heure qu'il est, car, Dieu merci, nous n'allons pas créer 1,500 hôpitaux? Les 103,534 lits que possèdent aujourd'hui tous les hôpitaux et hospices du pays répartis par 125, garniraient juste 828 hôpitaux-hospices (1);

saire un établissement hospitalier pour 4,000 habitants, on doit le trouver indispensable pour 24,000 âmes, qui est l'agglomération à laquelle nous voulons donner un hôpital-hospice.

« On a proposé, depuis 1848, d'établir des hôpitaux dans tous les chefs-lieux de canton. On croit ce projet inexécutable. 2,847 chefs-lieux de canton existent en France; sur ce nombre, 1,097 sont pourvus d'hôpitaux ou d'hospices. En admettant que l'on puisse transférer dans leurs chefs-lieux de canton 194 hôpitaux établis dans des communes rurales, on obtiendrait le nombre de 1,281; il resterait donc encore 1,556 chefs-lieux de canton qui n'auraient pas d'hôpitaux. M. de Watteville pense que 60,000,000 ne suffiraient pas pour organiser ces établissements, et qu'une somme pareille serait nécessaire pour subvenir à leurs dépenses annuelles (1). C'est là une difficulté sans doute, ce n'est point une impossibilité. Ce qui est impossible, c'est de laisser, absolument sans secours, des malades et des blessés, en France, au XIXe siècle. D'ailleurs, il peut n'être point utile de fonder partout des hôpitaux; mais il n'est pas impossible, et il est nécessaire de secourir toutes les infortunes. La France du XIXe siècle serait-elle plus pauvre et moins charitable que la France du moyen-âge, la France de Louis VIII? » (C. Béranger, *la Politique nouvelle*, 25 mai, 13e livr. 1851, p. 812-13.

(1) Chose digne de remarque, sur les 1,259 établissements hospitaliers qui existent en France, il s'en trouve 368 qui n'ont pas 20 lits chacun; en les retranchant du nombre des hôpitaux et hos-

(1) Voir plus loin pour rapprocher ces évaluations des nôtres.

Digitized by Google

il n'y aurait donc, absolument parlant, qu'à fonder de toutes pièces 672 maisons hospitalières.

C'est ici que nous entrons au cœur de la question; on comprendra la nécessité du travail, minutieux et compliqué, que nous venons d'écrire et qui n'a été entrepris que pour en préparer la solution.

D'après nos recherches et suivant les indications d'un architecte, l'érection d'un hôpital de 125 lits sur une contenance de trois hectares, avec toutes les dépendances, distribution d'eau dans toutes les salles, calorifère, tuyaux d'appel et ventilateurs, salles de bains, lingerie, chapelle, pharmacie, quartiers séparés pour les hommes, pour les femmes et pour les enfants, avec cours distinctes, préaux couverts, etc., etc, l'ameublement compris et une voiture d'ambulance, ne coûterait que la somme, en chiffres ronds, de 225,000 fr. (1).

Nous venons de voir que 672 établissements sont à créer; ce serait donc une dépense totale de 151,200,000 fr. qui, divisés par les 29,135,533 habitants qui manquent d'assistance hospitalière, donnent un quotient de 5 fr. 19 cent. par habitant.

Cette somme de 151,200,000, divisée par 955,696 malades, vieillards, infirmes, enfants et aliénés à secourir dans le cours de l'année (2), n'élèverait la dépense par tête d'assisté qu'à 158 f. 20 c. si les établissements ne devaient durer qu'un an, et ils sont fondés à perpétuité et secourront avec le temps des centaines de millions de malheureux.

Le prix moyen de la journée de séjour des malades à l'hôpital est de 1 fr., des vieillards, etc., à l'hospice de 85 c., des aliénés de 1 fr. 03 c.; ce qui donne une moyenne générale de 96 centimes par jour et par lit, et une dépense totale de 350 fr. 40 c. par lit et par an; pour 125 lits, ce serait donc 43,800 fr., et pour 672 hôpitaux-hospices, ce serait une dépense de 29,433,600 fr.

Mais les frais de séjour des malades, des infirmes et des

pices, il nous reste 891, et si on défalquait les maisons au-dessous de 30 lits, on arriverait au chiffre de 824, ou à ses environs.

(1) Voir aux pièces justificatives.

(2) Ce chiffre de 955,696 individus qui doivent être annuellement, en France, à la charge de l'assistance des hospices et des hôpitaux, se décompose comme il suit :

750,000	malades.
193,696	vieillards, etc.
12,000	aliénés.
Total. . 955,696	

Nous avons pris la moitié de 387,293 vieillards, pour les motifs exposés dans la note de la page 97.

Digitized by Google

aliénés dans les établissements hospitaliers ne sont pas les seuls que supportent les administrations ; il y a, en dehors, les frais généraux qui proviennent du traitement des employés, des médecins, des chirurgiens, des pharmaciens, des sœurs, des servants, des impôts, des primes d'assurances, des réparations, etc. Ils se montent à 15,809,215 fr. pour les 1,259 établissements que nous avons réduits par équivalence à 828 (1); ce qui proportionnellement nous donnerait pour nos 672 hôpitaux-hospices la somme de 12,885,947 fr. (2) qui, ajoutée à celle de 29,433,600 fr. pour les dépenses du séjour, forme un total de 42,319,547 fr.

Nous avons donc d'une part à faire une dépense une fois payée de.	151,200,000
D'autre part, une dépense annuelle de service de	42,319,547
TOTAL. . .	193,519,547 fr.

Comment et avec quelles ressources arriver au solde d'une pareille entreprise qui, toutefois, n'a rien à nos yeux de bien effrayant?

Si nous parvenons à démontrer la possibilité de réaliser des sommes suffisantes pour mener à bien cette grande œuvre de bienfaisance, sans grever énormément le budget de l'Etat, sans entraver les services communaux et départementaux, sans fatiguer le contribuable, alors nous n'aurons plus qu'une prière à adresser au Gouvernement, en lui disant : Au nom des pauvres et de l'humanité souffrante, ordonnez que le bien se fasse.

Et qui de nous doute que, s'il est possible, le bien ne se fasse?

CHAPITRE VI.

Voyons donc et recherchons les moyens financiers capables de nous donner les résultats que nous poursuivons avec la plus entière confiance, il faut le dire.

(1) Voyez p. 100, pour cette réduction de 1,259 à 828.

(2) Les 1,259 hôpitaux et hospices de France, possédant 103,534 lits et réduits à 828 établissements de 125 lits chacun, entraînent une dépense annuelle de 51,900,415 fr., de laquelle il faut distraire 36,091,200 fr. pour frais de séjour des assistés, ce qui nous permet d'établir la proportion suivante :

36,091,200 : 15,809,215 :: 29,608,800 : 12,969,695 fr.

Digitized by Google

Les revenus actuels des 1,259 établissements hospitaliers que possède aujourd'hui la France s'élèvent, pour 1847, à la somme de 54,116,660 fr. qui se décompose ainsi qu'il suit :

Revenus réels (1).	24,453,654
Revenus accidentels.	16,164,118
Revenus et remboursements de frais.	13,498,888
Total égal. . . .	54,116,660 fr.

Les revenus des propriétés foncières des hôpitaux et des hospices ne figurent dans les revenus réels que pour la somme de 14,413,571 fr.; mais il faut en déduire pour le traitement des gardes forestiers, les contributions, les réparations et l'entretien des propriétés, les frais d'exploitation et les frais d'assurance, 3,121,692 fr., ce qui ne laisse qu'un revenu net de 11,291,878 fr.

La valeur vénale des propriétés productives des hôpitaux et des hospices étant évaluée à 500,000,000 environ, dit M. de Watteville, il en résulte que le revenu de ce capital est de 2 1/4 %. D'un autre côté, les baux qui ont été renouvelés depuis 1848 ont été souscrits avec des réductions, et par conséquent ont apporté une diminution dans le chiffre ci-dessus indiqué. La loi du 20 Février 1849, en créant l'impôt de main-morte, a augmenté de deux tiers en sus le montant des contributions et réduit d'autant celui des revenus, en sorte que le chiffre des revenus n'est plus actuellement que de deux pour cent, à peu près. Les administrations hospitalières sont, en général, très-disposées à exploiter elles-mêmes les propriétés rurales à proximité des établissements qu'elles dirigent. Ce mode de gestion est loin d'être avantageux. En effet, il a rapporté 1,141,928 fr. sur lesquels il faut déduire, pour frais d'exploitation, la somme de 621,503 fr., ce qui réduit à moins de 1 p. % le rapport de ces propriétés.

Il appert de ces observations que 500,000,000 d'immeubles productifs de revenus ne rapportent que 11,291,878 fr. net. S'il était possible de faire monter ce revenu net à 12,000,000 fr., de trouver, en même temps, un capital de 151,200,000 fr.

(1) Les revenus réels sont ceux qui proviennent des biens-fonds, des rentes et des capitaux.

Les revenus accidentels proviennent des subventions, des droits sur les spectacles, des dons et legs, des amendes et confiscations, du produit du travail des hospitaliers, etc.

Les revenus en remboursements de frais proviennent des malades payants, militaires, marins et aliénés, des enfants-trouvés, etc.

Digitized by Google

pour nos constructions, et encore un revenu afférent au service des établissements de nouvelle création de l'importance de 1,421,600 fr., nous aurions résolu une grande partie du problème.

Cette combinaison n'est pas impossible ; pour la réaliser, il ne faut que vouloir. En effet, si le Gouvernement, d'accord avec les grands pouvoirs de l'Etat, ordonnait l'aliénation des propriétés immobilières des établissements hospitaliers, à la condition du placement des capitaux provenant de la vente en inscriptions de rentes sur le grand livre de la dette publique, on obtiendrait sans secousse, sans lésion des droits acquis, sans impôt, au grand avantage de tous, les beaux résultats que nous venons de signaler.

Cette proposition mérite, il nous semble, d'être examinée et veut des développements ; essayons.

Commençons par citer l'opinion de M. de Gasparin, les motifs qu'il expose pour expliquer, pour justifier cette grande mesure qu'il n'a envisagée qu'au point de vue de l'accroissement des revenus des établissements hospitaliers, et dans le but de réduire les subventions communales et départementales.

« M. Necker avait proposé, dit-il, et il regretta que ses vues » n'eussent pas été suivies, d'ordonner la vente des biens de » tous les hôpitaux et leur remplacement en rentes sur le Roi, » les Etats, ou le Clergé. Il pensait que ces établissements » auraient ainsi échangé un faible revenu contre un grand, et » une administration compliquée contre une très-simple. Cette » observation est encore vraie aujourd'hui, et elle a d'autant » plus d'importance que la masse des immeubles dont il s'agit » s'est beaucoup accrue.

» La quotité des revenus de cette nature est nécessairement » très-variable, surtout à l'égard de ceux qui proviennent des » maisons de ville. Il y a des non-valeurs à subir ; les réparations, qui ne sont pas toujours faites en temps opportun, » viennent trop souvent dévorer le produit de plusieurs » années.

» D'un autre côté, il existe une grande quantité de propriétés rurales dont les fermages se paient, les uns en argent, » aux prix fixés par des mercuriales, les autres en nature.

» Il en résulte que les établissements charitables sont placés » dans la condition désavantageuse de n'avoir point de revenus fixes, dont le net puisse être connu à l'avance, ce qui » serait d'une incontestable utilité.

» Si du moins ces revenus atteignaient, à l'ordinaire, le taux » élevé que savent obtenir des possesseurs à titre individuel et » privé ; mais il est hors de doute que, malgré le zèle des » commissions administratives, et bien que les baux s'adjugent

Digitized by Google

» aux enchères publiques, la plupart des locations ont lieu à » des prix qui ne sont pas toujours égaux à la valeur véritable.

» Ce qui tend encore à altérer sensiblement les revenus » fonciers, c'est la dissémination des immeubles qui les pro- » duisent. Il y a tels hospices dont les propriétés sont au » nombre de plus de mille; souvent elles se trouvent situées à » de grandes distances, on en compte même quelques-unes à » l'étranger. Or, comment concevoir que des biens ainsi sub- » divisés, éloignés du siége des administrations gratuites qui » sont chargées de les régir, puissent être constamment pré- » servés de toute déprédation par une surveillance réelle et » efficace?

» Il est donc évident que les propriétés immobilières des » établisements charitables produisent beaucoup moins que les » propriétés de même nature appartenant à des particuliers, » outre que la gestion des premières coûte infiniment plus. Les » frais d'entretien et d'administration ne présentent pas une » proportion moins désavantageuse.

» Parmi les administrateurs qui défendent le principe de » l'inaliénation, il en est qui ne dénient pas les avantages du » système opposé; mais ils objectent la nécessité de respecter » l'intention des donateurs, intention suffisamment indiquée » par le choix qu'ils ont fait de biens immeubles, au lieu de » valeurs mobilières.

» Il semble que cette interprétation est plus que hasardée. » Qu'ont voulu les bienfaiteurs des pauvres? Apparemment » que la souffrance et le malheur fussent secourus le plus pos- » sible avec les libéralités dont on les dotait. Or, si par une » voie sûre, sans changer la destination des dons, on parvient à » augmenter la puissance bienfaitrice qu'ils ont créée, en quoi » cela pourrait-il porter la moindre atteinte au respect dû à » la volonté de ces bienfaiteurs?

» On objecte encore que la valeur vénale des immeubles et » le produit tendent constamment à s'accroître, tandis que » le signe monétaire éprouve une dépréciation graduelle et » incessante. On se préoccupe trop de cette crainte, dit l'ha- » bile ministre, sans songer que l'on peut aisément neutra- » liser les pertes qu'elle fait envisager. »

En effet, M. de Gasparin démontre le mécanisme de l'opération financière qui se réduit à ceci : autoriser la vente des immeubles des hôpitaux productifs de revenus, sous la condition formelle de prélever, chaque année, les trois vingtièmes des rentes acquises avec le produit de l'aliénation, et de placer cette réserve dans les mêmes valeurs, ce qui, par la puissance des intérêts composés, produira, pendant le cours de 93 années,

Digitized by Google

un capital égal à celui qui aura été primitivement employé à l'achat de rentes sur l'État (1).

Ainsi, d'une part, la dépréciation progressive des valeurs mobilières n'est pas à craindre, et, d'autre part, les établissements hospitaliers se procurent un revenu fixe, sûr, invariable et surtout beaucoup plus élevé que celui dont ils jouissent en ce moment.

On doit être frappé, avec l'auteur, de l'économie immense qui résulterait de l'adoption de ce système. Plus de réparations ruineuses, plus de risques, plus de non-valeurs, plus de

(1) Parmi les revenus réels des établissements hospitaliers se trouvent ceux des propriétés foncières et les rentes sur l'État. La discussion qui avait été jadis soulevée, à l'occasion de ces deux espèces de revenus, est aujourd'hui vidée en faveur des créances inscrites sur le grand-livre. La perception des rentes est, en effet, tout à la fois facile et non dispendieuse, tandis que les revenus des propriétés foncières, outre qu'ils présentent des chances, en quelque sorte aléatoires, exigent des dépenses qui ne s'élèvent pas à moins de 11,291,878 fr., bien que ces revenus, au lieu d'atteindre, comme les rentes, le taux de 4 1/2 p. % représentent à peine un intérêt de 2 p. %, grâce à la loi du 20 février 1849 qui a créé l'impôt de main-morte. On ne saurait donc trop engager les commissions administratives à confier à l'État, ou bien encore aux communes, le capital de leurs propriétés foncières. (Dr Félix Roubaud, *des Hôpitaux*, 1853, p. 186.)

A ce système financier on a opposé le doute et l'inquiétude. On a dit qu'il était permis de penser que le patrimoine des pauvres, placé sous cette forme, eût pu traverser, sans atteinte, les temps orageux de notre histoire. Si, a-t-on ajouté, le conseil donné par M. Necker avait été suivi, que resterait-il de ces richesses dont les débris sont encore aujourd'hui un des plus puissants moyens d'action de la bienfaisance publique?

Cette objection, suivant nous, est attaquable de deux côtés à la fois. D'abord l'histoire nous apprend que la Convention a décrété l'aliénation des biens des hospices; ce qui prouve que l'action révolutionnaire ne s'arrête pas à une question de forme et qu'elle peut s'emparer tout aussi bien d'un fond de terre que d'un fond de rentes. En second lieu, les propriétés hospitalières, la chose est arrivée, dans l'hypothèse où elles seraient vendues révolutionnairement, ne serait achetées qu'à des prix inférieurs à leur valeur réelle, et si plus tard, le calme étant rétabli, il pouvait y avoir lieu à une revendication de la part des administrations charitables, l'État ne pourrait restituer que l'importance du taux de la vente, tandis que s'il s'était emparé du capital des rentes inscrites sur le grand-livre, le chiffre des revenus étant parfaitement connu, le gouvernement serait mis en demeure de rendre intégralement ce qu'il aurait pris et de solder la rente avec les arrérages. Sous ce rapport, le placement des valeurs hospitalières en rentes sur l'État, loin d'inquiéter les commissions administratives, devrait leur inspirer plus de sécurité.

Digitized by Google

frais énormes de perception, plus d'embarras dans les rentrées, car, quoi de moins onéreux et de plus simple que la perception des rentes sur l'État?

Ces idées ont conquis de nobles et hautes convictions. M. de Watteville les préconise, M. Marbeau les invoque (1), d'excellents économistes veulent même étendre la mesure aux rentes sur particuliers. « Les propriétés de cette nature, dit M. Billet, sont une source intarissable d'abus, de poursuites, d'arriérés, de procès, de prescriptions, de disparitions de titres, de divisions extrêmes de la redevance qui s'éparpille en une foule de mains par le fait des successions, et en définitive de pertes incessantes, de recouvrements difficiles, quelquefois impossibles. » Aussi a-t-on proposé d'édicter une loi qui autoriserait les établissements charitables à aliéner, pour les centraliser, dans les caisses de l'État, toutes les rentes qu'ils possèdent sur particuliers et qui se montent pour les hospices à 1,075,318 fr.

Quoi qu'il en soit, on voit, dit M. Marbeau, des administrations charitables posséder bois, prairies, terres, maisons et jusqu'à des terrains nus, au détriment de la société qu'elles privent ainsi d'utiles instruments de travail, lesquels, livrés à la circulation, accroîtraient la richesse générale, augmenteraient le nombre des propriétaires et diminueraient celui des prolétaires, au détriment du Trésor qu'elles privent de ses droits de mutation, au détriment des pauvres surtout qui, au lieu d'un revenu de 4 à 5, n'ont pas toujours 1 % bien net. *Evidemment on peut accroître le revenu des pauvres, même sans recourir aux caisses publiques.* Ce qu'il faut aux pauvres, c'est *l'absolu nécessaire*; ils ne l'ont pas et ils pourraient l'avoir *si l'on plaçait mieux leur capital.*

Rendre à la circulation les propriétés immobilisées en mainmorte, c'est évidemment augmenter la richesse publique sans atténuer le patrimoine des pauvres. En effet, suivant nous, le patrimoine des pauvres n'est pas constitué par le capital, mais par *le revenu* des établissements charitables; la classe nécessiteuse de chaque époque n'est pas propriétaire, elle n'est qu'usufruitière des produits, et du moment où son revenu non-seulement ne baisse pas, non-seulement reste le même, mais s'accroît et se bonifie pour le même nombre d'indigents secourus, qu'importe à ces derniers, pourvu qu'ils soient assistés à suffisance, si le capital de leur revenu, placé suivant une combinaison plus savante, produit des ressources à l'aide

(1) *Du Paupérisme en France.* — M. l'avocat Billet a écrit un mémoire, lu à l'Académie d'Arras, sur ce même sujet, et soutient la même cause.

Digitized by Google

desquelles un plus grand nombre de malheureux, comme eux, participent à la bienfaisance? Il faut solidariser les moyens de l'assistance médicale hospitalière. « Le grand bienfait de la » solidarité étant surtout de répartir également les secours. » de soulager toutes les misères, sans être arrêté par cette » considération qui aujourd'hui excuse toutes les inhumanités : » *Il n'est pas de ma commune* (1)! »

Il ne s'agit point d'ailleurs de transformer le mode de l'assistance, ni de déplacer le service, affectés aux hôpitaux et hospices, les biens et les propriétés dont nous nous occupons ne doivent servir qu'à des établissements hospitaliers.

Mais une mesure de la nature de celle que nous provoquons ne peut être prise, elle ne peut donner de résultats qu'autant que l'unité de l'assistance sera proclamée, et qu'une autorité centrale, préposée à l'administration du patrimoine des pauvres, en pourra faire une répartition juste et bien ordonnée (2),

(1) *Extinction du Paupérisme*, par le Prince Napoléon-Louis Bonaparte, 1844, p. 23.

(2) Il y aurait avantage pour la charité, avantage pour le pouvoir lui-même, à ce que la répartition des ressources et des secours fût toujours équitable. Pour cela que faut-il? *Un ministre* qui s'occupe exclusivement des pauvres; auprès du ministre, un conseil supérieur de charité qui éclaire son action. Un ministre qui serait chargé de la haute direction de la charité et qui aurait à surveiller la distribution de 200,000,000 de secours à quelque 6,000,000 d'indigents (on doit dire à 9,000,000), un tel ministre aurait de quoi s'occuper, et les services qu'il rendrait au pays, en le délivrant du paupérisme, seraient aussi grands que ceux rendus par les autres agens supérieurs du pouvoir (Marbeau, *du paupérisme*, p. 140).

Dès 1845, nous avons proposé et motivé la création *d'un Ministère de la santé publique*, dans notre programme d'organisation médicale.

Le ministre, dont nous demandons encore aujourd'hui la nomination, aurait, dans ses attributions, bien plus à faire que ne le suppose M. Marbeau. — Voir ce que nous avons écrit à ce sujet, pour les développements de notre pensée, dont la réalisation nous paraît essentiellement utile, pleine d'avenir et de résultats heureux. — Le projet de M. Marbeau est tout entier contenu dans le nôtre qui a été formulé avant la publication de son ouvrage sur le paupérisme. Il est heureux qu'une idée de cette importance soit partagée par un homme aussi éminent, aussi compétent, aussi haut placé que M. Marbeau, dont l'autorité, en matière d'assistance, ne saurait être méconnue.

La loi du 21 février 1841, dans les dispositions de l'article 1er, témoigne d'une tendance manifeste vers l'unité de direction des secours publics : « Les établissements généraux de bienfaisance et d'uti- » lité publique ci-après dénommés, savoir : L'hospice des Quinze- » Vingts, la maison de Charenton, l'institution des Sourds-Muets de » Paris, l'institution des Jeunes-Aveugles, l'institution des Sourds- » Muets de Bordeaux, et tous les établissements analogues qui pour- » raient être ultérieurement formés, seront administrés sous l'auto-

Digitized by Google

sans nuire en rien aux droits acquis, aux avantages actuellement possédés par les établissements actuels.

Une autre observation à présenter est qu'il ne conviendrait pas de jeter, à la fois et en même temps, dans la circulation la masse de propriétés immobilières qui forment et constituent la dotation fixe des hôpitaux et des hospices. On mettrait douze, et quinze ans même, à opérer la vente de ces valeurs qui seraient employées, au fur et à mesure, à l'érection des bâtiments hospitaliers, dans une proportion déterminée par l'administration elle-même.

Aux produits si considérables et si avantageux de la combinaison que nous venons d'exposer pourrait se joindre, ce nous semble, celui qui proviendrait pour le fisc de la vente des immeubles des hôpitaux qui pour un prix de 500,000,000 donnerait 30,250,000 fr. de droits de mutation au trésor, lesquels par une loi ou un décret pourraient être versés dans la caisse des hôpitaux. Car les droits d'enregistrement que, plus tard et dans un bref délai, toutes les propriétés vendues payeraient à l'Etat par les mutations successives, la première réservée, seraient encore énormes et d'un produit considérable.

Or, nous avons vu plus haut que les frais de premier établissement payés, il y aurait 12,000,000 de revenus restant acquis aux hôpitaux et hospices actuels; 1,421,600 fr. de rentes afférentes aux maisons hospitalières de nouvelle créaton; si nous y ajoutons l'intérêt à 4 fr. 50 % des 30,250,000 fr. provenant de la remise au service de l'assistance des droits fiscaux, intérêt qui serait de 1,361,250 fr., nous aurions déjà un revenu de la somme de 2,782,850 fr. Il ne nous reste plus par conséquent que 39,536,697 fr. à trouver pour faire fonctionner nos 672 établissements hospitaliers. Demandons-les à l'impôt somptuaire, il peut les donner (1). Qu'on nous per-

» rité du ministre de l'intérieur, et sous la surveillance d'un conseil » supérieur, par des directeurs responsables, assistés de commis- » sions consultatives. » — C'est un pas de fait vers un but qui ne peut être atteint que par la création d'*un Ministère de la santé publique*. — Voyez d'ailleurs une longue note du chapitre v de notre premier mémoire sur l'*insuffisance du secours médical à domicile et la nécessité d'hôpitaux-hospices régionaux*, et particulièrement, dans l'introduction inédite à ce mémoire, les développements que nous donnons au système de l'unité des secours.

(1) Nous demandons une part de nos ressources à l'impôt somptuaire, parce qu'au point de vue religieux, comme au point de vue social, c'est au riche à secourir le pauvre, et parce que c'est le riche dont la sécurité est exclusivement intéressée à l'extinction de la mendicité, à la diminution du paupérisme, au développement des travaux agricoles et industriels par la conservation de la santé et des bras des hommes de travail, à la tranquillité publique par l'éloi-

Digitized by Google

mette d'emprunter les calculs rassemblés par le général Thiard, dans un discours prononcé à la Chambre en 1834 : « En Angleterre, les taxes somptuaires rapportent 4,000,000 » de livres sterlings, et si cette assertion trouve des contradic- » teurs dans cette enceinte, je m'engage à en fournir la » preuve séance tenante. Il y a à Paris moins de fortunes colos- » sales qu'à Londres, mais il y a en proportion plus de » fortunes intermédiaires. Il y a moins d'écuries de 40 à 50 » chevaux ; mais il y a plus d'équipages particuliers, plus de » chevaux de luxe ; il y en a *incomparablement davantage* dans » la généralité de la France que dans les trois royaumes-unis, » et cependant la taxe sur les voitures y rapporte 400,000 » livres sterlings (10,000,000 de fr.), celle sur les chevaux, de » 4 à 500,000 livres sterlings (10 à 12 millions de fr.), celle » sur les domestiques, un peu moins de 200,000 livres ster- » lings (5,000,000 de fr.), mais sans y comprendre celle sur les » intendants, régisseurs, gardes-chasse, traqueurs, garçons » d'auberge, de comptoir, etc., qui figurent dans un article » pour plus de 100,000 livres sterlings (2,500,000 fr.).

» Ainsi, voilà quatre articles qui, à eux seuls, rapportent » 27,500,000 fr. au moins, et je suis convaincu qu'en France » leur produit ne serait pas moindre. »

A ces différents impôts somptuaires, qui ne font pas fléchir le commerce britannique et n'altèrent en rien la prospérité industrielle de la nation anglaise, on peut, que dis-je, on doit ajouter celui de la taxe des chiens qui, d'après les évaluations de M. de Remilly, se monterait à plus de 12,000,000 de fr. (1).

gnement des causes de l'émeute et des agitations populaires. Quant à la légitimité des taxes qui frapperaient l'opulence, nous nous bornons à citer ici des considérations judicieuses empruntées à l'ouvrage de notre confrère et ami le docteur Ph. Ledru, sur le paupérisme dans les campagnes.

Il faut que le luxe paye son impôt : « Eh ! quoi de plus naturel ? » Lorsque chez nous l'État grève d'une redevance, sous des modes » différents, le sol qui nous nourrit, le toit qui nous abrite, l'air » et la lumière qui vivifient nos habitations ; quand la loi frappe l'ali- » ment journalier à son entrée dans nos villes, les boissons géné- » reuses qui nous soutiennent, l'art que nous exerçons, le commerce » qui se fait, la science que l'on inculque à nos enfants, le luxe » passe inaperçu et se trouve à l'abri de l'impôt qui s'adresse à » tout le reste ! Si nous cherchons à entraver ses allures libres » jusqu'aujourd'hui, c'est au nom du malheur avec lequel il se trouve » constamment en présence ; qu'au moins il ait désormais, à l'aide » de la mesure que nous réclamons, sa juste part du poids qui » s'appesantit sur tant d'autres objets de première nécessité. »

(1) La mesure la plus efficace pour diminuer le nombre des chiens serait l'impôt. Cette mesure existe en Danemarck dès avant 1815 ;

Digitized by Google

Ainsi se trouve dépassé le chiffre de 42,319,547 fr. qu'il nous faut pour mettre en activité tout le système hospitalier de la France entière.

Pour nous résumer, nous avons en effet 500,000,000 réalisés par l'aliénation des immeubles appartenant aujourd'hui aux établissements hospitaliers du pays; nous en prenons d'abord, pour les constructions à faire de toutes pièces 151,200,000

Nous plaçons en rentes sur l'État au taux de 4 1/2 p. % 348,800,000

Total. . . . . 500,000,000 fr.

Les 348,800,000 fr. produiront annuellement. 15,696,000

Les hospices et hôpitaux n'ont actuellement qu'un revenu net de 11,291,878 de leurs immeubles; nous portons à 12,000,000 ce même revenu qui leur demeure acquis. 12,000,000

Reste. . . . 3,696,000 fr.

Mais il nous faut soustraire de ce reste les trois vingtièmes de 15,696,000 fr. qui doivent être mis en réserve et successivement capitalisés, et qui donnent le chiffre de. 2,274,400

Nous pouvons donc disposer de . . . 1,421,600 fr. pour le service et l'entretien des nouveaux établissements hospitaliers.

Mais nous demandons au Trésor l'abandon des droits bruts d'enregistrement payés

aussi dans ce royaume, le nombre des chiens est peu considérable, et il est rare d'y voir mourir un homme de la rage. (Dr Coze, de Saint-Omer, *Mémoire sur un cas de rage*, dans le rapport général du Conseil départemental d'hygiène publique et de salubrité du Pas-de-Calais, 1853, p. 67.)

Il n'est pas inutile de dire ici que, d'après la nouvelle loi sur les contributions directes (1853), un nouvel impôt sera levé en Angleterre sur les chiens. A dater du 5 avril prochain, tout chien quelles que soient sa race et sa qualité, payera 12 sh. d'impôt (15 francs). Cet impôt sera payé par celui dans la possession duquel le chien se trouvera, qu'il lui appartienne ou non. Quel que soit le nombre des chiens d'un particulier, il ne pourra être imposé à plus de 39 liv. 12 sh. (990 fr.). Sont exceptés les chiens de la Reine et de la famille Royale, les chiens âgés de moins de six mois et les chiens de berger employés à la garde du bétail et n'appartenant à aucune des

Digitized by Google

par les acquéreurs des 500,000,000 de propriétés immobilières ; ce droit, sans déduction des remises aux receveurs se monte à 30,250,000 fr. qui, placés dans les mêmes valeurs et au taux légal de 4 1/2 p. °/₀, fournissent encore un revenu pour les nouveaux hôpitaux-hospices de ce qui, en définitive, fixe le capital des établissements hospitaliers placés sur le grand livre à 379,050,000 fr. 1,361,250 fr.

Nous demandons enfin à l'impôt somptuaire. . . . . 39,500,000 fr.

Ce qui nous donne un total de . . . 42,282,850 fr. pour subvenir à tous les frais de service et d'entretien, personnel et matériel compris, de nos 672 hôpitaux-hospices régionaux de nouvelle création, et ce qui assure l'assistance hospitalière à toute la France rurale.

Il nous fallait 42,319,547 fr. pour entretien; nous arrivons au chiffre de 42,282,850 fr.

c'est un déficit de 36,697 fr. qui serait immédiatement comblé par des offrandes et des dons particuliers (1), et nous n'avons point fait appel aux revenus accidentels (2).

races de chiens de chasse énumérés sous les noms de *greyhound, bound, pointer, setting dog, spaniel, curcher* et *terrier*.

D'après la même loi, les chevaux de course seront imposés à 3 liv. sterl. 17 sh. par tête (96 fr. 25 c.).

(1) Nos évaluations sont toujours très-modérées, parce que nous ne voulons pas produire des calculs qui conduisent à la déception. L'impôt somptuaire, d'après les aperçus du général Thiard, fournirait pour les chevaux de 10 à 12,000,000; c'est le premier chiffre que nous avons pris. D'après M. de Remilly, l'impôt sur la race canine monterait à 12,500,000 fr. et c'est à 12,000,000 seulement que nous l'avons porté, par conséquent les dons et les offrandes, qui évidemment seront considérables, pourraient n'être même pas invoqués.

(2) Au nombre des revenus accidentels doivent figurer ceux qui proviennent des lits payants soit pour malades soit pour infirmes et vieillards pensionnaires. Il est indispensable, selon nous, de créer dans les hôpitaux et les hospices des salles spéciales pour les personnes qui ne veulent pas être à la charge de la charité publique, et qui cependant désirent profiter des soins hospitaliers; c'est un point du service que nous n'avons pas eu le temps d'aborder; mais nous ne saurions mieux faire pour motiver la mesure que de citer le passage suivant d'un auteur considérable :

« Il existe une classe de gens peu aisés, mais cependant, vivant » de leur travail, des ouvriers, des petits marchands, des petits indus- » triels qui, par un amour-propre bien ou mal entendu, rougissent de

Digitized by Google

Tel est l'ensemble et l'ordonnance d'un premier moyen pour arriver à la réalisation de notre plan d'assistance hospitalière; il en est d'autres. Nous allons les produire et les expliquer, car il n'est pas indifférent, à ceux qui voudraient sérieusement des institutions nosocomiales pour les campagnes, d'avoir divers éléments de comparaison, et des combinaisons différentes, afin de comprendre la possibilité de créer des établissements secourables placés désormais en dehors des utopies.

Si l'on ne veut pas demander les ressources qu'il nous faut trouver aux propiétés hospitalières elles-mêmes et aux impôts que nous venons de signaler, les biens communaux peuvent, si l'on consent à les aliéner, dans une proportion suffisante, par agglomération de 24,000 habitants, dans les contrées qui ne jouissent ni d'hôpitaux ni d'hospices, et suivant les données économiques et la combinaison que nous avons exposées plus haut, fournir les fonds de premier établissement, sans altérer ni amoindrir, du reste, les revenus municipaux. Car, si la propriété communale, comme le fait observer M. de Montigny, doit être conservée intacte, ce n'est pas une raison pour respecter les abus et les préjugés qui la rendent improductive, au grand détriment des communes, de l'Etat et des habitants

» se faire porter à l'hôpital pour y être traités gratuitement et qui » s'y feraient transporter sans répugnance s'ils payaient pour entrer » une légère indemnité. Ils se font donc traiter à leur domicile où » ils ont bientôt absorbé leurs faibles économies; alors ils con- » tractent des dettes qui, après les avoir longtemps obérés, finissent » souvent par les conduire à la misère. Ne pourrait-on pas sauver un » amour-propre honorable d'ailleurs, en créant des places dans des » quartiers spéciaux, de 50 c., 1 fr., 1 fr. 50 par jour? On viendrait » ainsi au secours d'une classe très-intéressante, et cela sans trop de » dépense, puisqu'au moyen de la rétribution, les administrations » hospitalières rentreraient dans une partie de leurs frais » — et même pourraient les couvrir et au-delà, devrions-nous ajouter.

» Par la même raison, nous voudrions voir également les hos- » pices créer des lits payant pension, par ex. 150 fr., 200 fr., 300 fr. » au plus par an. C'est là même, il faut l'avouer, le complément » nécessaire, indispensable, des caisses d'épargne. Selon toutes les » probabilités, les personnes qui placent leurs économies dans ces » établissements ne parviendront jamais à se faire un revenu qui dé- » passe 150, 200, 300 fr. au plus. Il faut donc qu'avec ce revenu, » elles puissent subvenir à leurs besoins; et comment y parvenir au- » trement qu'au moyen de la vie commune, et d'après nos lois, sous » le patronage et avec le concours de l'autorité? » (De Watteville, *Code d'administration charitable*, 1847.)

Les journées de malades payants figurent, au chapitre des recettes en remboursement de frais, pendant l'année 1847, pour 1,817,967 fr. *(note de l'auteur).*

Digitized by Google

eux-mêmes; d'un autre côté, il y aurait injustice à demander exclusivement à l'impôt ce que les produits des biens communaux pourraient acquitter. En effet, la valeur des propriétés communales s'élève en France, d'après un relevé publié par le Ministère de l'intérieur, à plus de 1,700,000,000 fr. (1) dont le revenu réel est de 45,146,554 fr. La vente de 300,000,000 de valeurs produirait: 1° 152,000,000 nécessaires à la fondation des hôpitaux-hospices régionaux, et 2° 148,000,000 qui, placés en rentes sur l'État, ramèneraient à leur taux actuel les revenus des communes en dehors des trois vingtièmes de réserve, à supposer que ces immeubles fussent actuellement productifs de revenus.

On pourrait sans doute pousser plus loin l'opération et trouver exclusivement, dans cette source de produits, les

(1) La statistique publiée en 1835, évalue la portion des revenus communaux, dont profitent les communes, à 25,828,817 fr.; la portion, absorbée par la jouissance en commun, est de 19,317,737 fr. total 45,146,554 fr. Les biens communaux, non affectés à un service public, forment un total de 4,718,656 hectares; sur ces biens, les patûres vaines et vagues, les landes, pâtis, graviers et bruyères s'élèvent à 2,792,803 hectares.

Les terres labourables appartenant aux communes sont d'une contenance de 149,076 hectares. (Voir M. de Montigny, ancien représentant, *Rapport à l'Assemblée nationale législative*, 26 juillet 1850.)

Huerne de Pommeuse, qui a travaillé sur des documents authentiques, établit qu'il y a en France 7,649,692 hectares de friches communales, qu'il réduit à 7,600,000 pour opérer sur des chiffres ronds. Cette énorme quantité de terres incultes, et cependant susceptibles de productions, a appelé l'attention des économistes; ils ont divisé les terrains communaux en quatre classes et après avoir fixé, approximativement, un prix à chacune d'elles, ils ont facilement trouvé une moyenne proportionnelle à 2,000 fr. par hectare: ainsi 7,600,000 à 2,000 fr., ci 2,000

Donneraient un capital net de. . . . . 15,200,000,000 (1), cette évaluation est sans doute exagérée et celle du ministre insuffisante.

Au point de vue du droit, la question de la vente des biens communaux en faveur des établissements hospitaliers n'est pas douteuse. L'art. 457 du Code civil dit que ces immeubles peuvent être vendus pour cause d'une nécessité absolue ou d'un avantage évident.

Une commune, dit M. Cauchy (2), a-t-elle à pourvoir à quelque établissement d'une incontestable utilité, non-seulement pour le pré-

(1) D'Ivincourt-Laudigeois. — BIENS COMMUNAUX, Réponse aux questions soumises aux conseils généraux, Paris, 1845.

(2) DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE ET DE LA MISE EN CULTURE DES COMMUNAUX, par Eugène Cauchy, septembre 1848.

Digitized by Google

sommes nécessaires à l'entretien des maisons hospitalières de nouvelle création; mais comme il ne serait ni prudent, ni politique d'épuiser toute une nature de ressources, nous pensons que des impôts particuliers, et peu lourds pour la masse des 29,135,533 habitants dépourvus d'établissements hospitaliers, pourraient suffire à réaliser les fonds d'entretien de ceux qui nous occupent.

Nous supposons que ces impôts pourraient porter à la fois : 1° sur les concessions dans les cimetières; 2° sur les enterrements suivant les classes; 3° sur les réserves de chasse; 4° sur le droit de pêche des rivières et des fleuves; 5° sur les titres de noblesse; 6° sur le blason, les écussons, les armoiries; 7° sur les livrées; 8° sur les jeux, les danses, les spectacles et les concerts publics, dans toutes les communes de l'Empire; 9° sur les remplacements militaires; 10° sur les mariages avant la majorité légale des contractans; 11° sur les livrets des caisses d'épargne, pour une somme une fois payée lors du premier dépôt; 12° sur les brevets de nomination aux places et fonctions publiques non gratuites; 13° sur la délivrance des brevets de la Légion-d'Honneur, les soldats exceptés; 14° sur une augmentation de l'impôt du timbre (1).

sent, mais pour l'avenir de ses habitants, tels qu'une église, une école, un *hôpital*, la vente d'une partie de ses biens, pour en affecter le prix à cet emploi, ne serait, suivant l'heureuse expression du conseil général de Saône-et-Loire, « qu'une manière de perpétuer, sous une » autre forme, le patrimoine dont toutes les générations successives » devraient profiter. »

(1) On ne s'attend pas sans doute à ce que nous justifiions, par des considérations étendues, la levée de ces impôts divers laissés, d'ailleurs, à l'appréciation du Gouvernement et des grands pouvoirs de l'État; cela nous entraînerait beaucoup trop loin; nous ne donnons que des indications dont on pourra, nous l'espérons, tirer parti. Seulement nous dirons que les concessions dans les cimetières, pour les 1,080 communes dotées d'hôpitaux et d'hospices, rapportent déjà la somme de 295,486 fr., les droits sur les spectacles 1,134,666 fr. (1), le produit des enterrements 231,158 fr., le produit

(1) Le droit des pauvres sur les spectacles, dit M. de Watteville, est une branche de revenu presqu'abandonnée, et cela bien à tort, par les commissions administratives. Si on défalque les sommes perçues à Paris et à Bordeaux du montant total, il restera une misérable somme de 140,451 fr. pour toute la France. S'il est cependant un impôt légitime et juste, facile à percevoir, et dont la perception n'ait jamais excité la moindre plainte de ceux qui l'acquittent, c'est certainement celui-là. C'est le seul impôt somptuaire qui existe en France, et les administrations hospitalières, en négligeant de faire rentrer les sommes qui appartiennent aux pauvres par le recouvrement de ce droit, me semblent manquer à leurs devoirs, p. 11.—Le droit des pauvres doit être également perçu dans les lieux publics, jardins, etc., où se trouvent des danses, des jeux, des spectacles, des concerts, et où le prix d'entrée se paye soit en consommation, soit par voie de cachet ou d'abonnement. Telle est la législation moderne. Le droit des pauvres sur les spectacles, sauf à Bordeaux, n'est prélevé dans aucune de nos villes de province et, presque partout, les directeurs de théâtre ne peuvent conserver

Digitized by Google

Au produit de ces impôts viendraient se joindre les dons et legs, quêtes, aumônes et offrandes annuellement provoqués en faveur de l'assistance hospitalière, ainsi que les sommes provenant de la vente des effets de décédés, du travail des vieillards et des enfants, et des lits payants, des amendes et des confiscations. Assurément le chiffre de 42,319,547 fr. serait vite atteint.

Voilà donc un second moyen de toucher à notre but; mais admettons, pour un instant, qu'ils ne soient acceptés ni l'un ni l'autre, nous ne sommes point encore cependant au dépourvu.

Le crédit foncier nous ouvre une nouvelle voie et nous

du travail dans les établissements hospitaliers 632,846 fr. (1), la vente des effets de décédés 51,633 fr., les dons, legs et aumônes 1,518,894 fr., les recettes diverses et imprévues 2,416,824 fr., les amendes et confiscations 53,949 fr. : ce qui donne un total de 6,335,456 fr. Si 1,080 communes produisent ces rentrées, combien plus produiraient les 35,739 autres communes?

Les réserves de chasse peuvent être considérées comme une faveur et, par conséquent, être assujéties à l'impôt; la pêche doit être assimilée à la chasse. La noblesse ne répugnera pas à être taxée, en faveur des pauvres, à une redevance pour ses titres, ses écussons et armoiries; ce serait légitimer une fois de plus la distinction aristocratique dont elle se pare, ce serait, pour certains, l'équivalent de l'impôt progressif. Les remplacements militaires sont une véritable concession du Gouvernement. Du moment où ces remplacements ne s'opèrent que sous la condition du payement d'une somme à la caisse des secours hospitaliers, ils perdent quelque chose du caractère fâcheux que leur donne la tolérance légale au détriment de l'égalité vraie. L'impôt sur les mariages contractés avant la majorité des époux tend à en diminuer le nombre, et lutte contre l'abâtardissement de l'espèce. Le payement d'une taxe relative à la délivrance des livrets des caisses d'épargne, pourvu qu'elle ne soit pas trop élevée, semble très-légitime. Les brevets de nomination aux places lucratives, et ceux qui confèrent la Croix-d'Honneur peuvent être soumis à un droit que tous les titulaires payeraient sans hésitation; enfin l'augmentation du timbre ne paraît pas devoir soulever de bien vives résistances. La moyenne des trois dernières années est un produit de 44,640,000 fr.; on pourrait l'augmenter du 10e.

leurs priviléges, obligés qu'ils sont, pour la plupart, d'abandonner leur entreprise. C'est donc ailleurs, bien évidemment, qu'il faut chercher la cause de leur ruine.

De Watteville, DU PATRIMOINE DES PAUVRES, 1849, p. 30-31. Cet auteur va jusqu'à réclamer le même droit sur les billets de faveur, p. 33.

(1) Le produit du travail dans les hôpitaux et hospices, dit encore M. de Watteville, est sans importance aucune. Il s'élève seulement à la somme de 632,846 francs. 253 administrations hospitalières, situées dans 73 départements, font travailler les infirmes et les jeunes orphelins admis dans leurs établissements. Ces travaux sont, en général, exécutés par des vieillards. Ils sont très-peu productifs. On pourrait, je crois, utiliser davantage la population secourue par les administrations charitables, p. 11.

Digitized by Google

offre un nouveau moyen que pourrait compléter l'impôt direct.

Les 35,739 communes de l'empire, en faveur desquelles se créeraient les hôpitaux-hospices régionaux, feraient toutes au crédit foncier, et jusqu'à concurrence de 151,200,000 fr., en dix ou quinze ans, *au prorata* de leur population pauvre d'une part, et du montant de leurs impositions de l'autre, un emprunt sur garantie. Ce serait une spéculation qui les libèreraient en cinquante ans, moyennant un solde d'intérêt annuel de 5 p. %; et ce même crédit foncier en recevrait une vitalité singulière qui en assurerait à toujours la prospérité.

« Emprunter pour faire des travaux utiles, dit M. Marbeau, c'est évidemment bien administrer la chose publique, surtout quand on emprunte pour faire des travaux indispensables pour l'amélioration du pays, *indispensables pour extirper la misère.* » Nous n'en dirons pas davantage à ce sujet; ces quelques mots concis nous dispensent de développements et légitiment la mesure proposée.

Les 42,319,547 fr., annuellement et périodiquement nécessaires au service d'entretien, seraient fournis à la fois par l'État pour une moitié, par les départements pour un quart, par les communes pour l'autre quart, à l'aide de centimes spéciaux qui s'atténueraient progressivement et finiraient même par s'amortir un jour sous le bénéfice des donations, offrandes et fondations successives.

Recherchons à quel taux s'élèveraient les dépenses annuelles des communes emprunteuses qui sont, nous l'avons dit, au nombre de 35,739, et qui demanderaient 151,200,000 fr. au crédit foncier. Nos calculs, s'ils sont exacts, portent l'intérêt moyen à payer annuellement, pendant cinquante ans, au taux de 5 fr., à 211 fr. 53 c. par commune. Et si nous répartissions les intérêts de l'emprunt, qui sont de 7,565,000 fr., en un impôt de capitation entre les 29,135,533 citoyens déshérités du bénéfice des établissements hospitaliers, nous trouverions que chaque habitant n'aurait à payer annuellement, pendant cinquante ans, que la somme infime de 26 centimes environ! Et pour une œuvre de cette nature et de cette importance, nous ne serions pas éloignés de la pensée de l'établir, à cause de l'exiguité de son chiffre, afin que le pauvre lui-même se relevât aux yeux de tous et à ses propres yeux, en contribuant directement à payer une part des fonds nécessaires aux secours dont il peut être l'objet d'un jour à l'autre. Ce serait un dernier moyen plus moral encore que tous les autres moyens. Il ne coûterait pas 6 sous par an à chaque indigent qui participerait ainsi, par son obole, au soulagement des malheureux comme lui, et ferait acte de

Digitized by Google

charité religieuse et de mutualité méritoire. En vue de créations du genre de celles que nous réclamons pour les malades pauvres, il est juste que la génération qui va nous suivre supporte une part des charges de fondation : c'est ce que réaliserait notre procédé.

Quant aux 42,319,547 fr. destinés au service annuel des établissements hospitaliers, la division de cette somme, par les 35,739 communes qui attendent l'assistance des institutions charitables qui nous occupent, donne au quotient une moyenne de 1,184 fr. Mais nous avons demandé au budget de l'État et à celui des départemens les trois quarts de cette somme; il ne resterait donc à inscrire au budget communal que 296 fr. La capitation donnerait 1 fr. 45 c. pour 29,135,533 habitants (1).

Enfin, si l'on n'acceptait en entier aucun de ces systèmes, il serait bien certainement facile de les combiner entre eux dans quelques-unes de leurs parties, de façon à atteindre au

(1) Une observation très-essentielle doit être faite ici. Nous avons établi qu'il fallait pour l'assistance hospitalière, telle que nous la concevons, 1,500 hôpitaux-hospices de 125 lits pour toute la France, et, ayant trouvé que les établissements actuels possèdent déjà 103,534 lits, nous avons fait remarquer, qu'abstraitement parlant, on pouvait admettre qu'il y avait déjà dans toute l'étendue du territoire 828 maisons en activité. Chaque maison devant desservir une population de 24,000 habitants, nous n'avons trouvé, en conséquence, que 672 établissements à fonder. Mais, à raison d'une population de 24,000 âmes à desservir par établissement, il arrive que 828 hôpitaux actuellement existants correspondraient à 19,872,000 habitants, tandis que réellement et effectivement il n'y a que 5,500,000 personnes aujourd'hui dotées de maisons hospitalières. Nos 672 établissements desserviraient 16,128,000, et ils doivent fournir aux besoins d'assistance de 29,135,533 habitants. C'est ce qui prouve l'urgence d'une profonde réforme dans le système hospitalier et la nécessité d'étendre la circonscription de secours de chaque établissement. M. de Watteville, dans la préface de son Code d'administration charitable, est d'avis que « on supprime tous les établissements qui n'au» raient pas 10,000 fr. de revenus. On réunirait leurs richesses, et » l'on créerait, soit par canton, soit par arrondissement, des hos» pices centraux qui recevraient tous les malades du canton ou de » l'arrondissement. Les frais généraux étant les mêmes pour 20 lits » que pour 4, on gagnerait les frais d'administration et l'on pourrait » venir au secours d'un plus grand nombre de pauvres. » Dans son rapport, le même auteur renouvelle sa proposition de réunir ensemble les petits établissements pour en former d'une importance réelle, ce qui serait et plus utile, et plus économique.

Nous devions faire les explications qu'on vient de lire pour donner la clef de nos calculs, car sans elles la vérification de certains chiffres eût été peut-être impossible.

Digitized by Google

résultat désiré. Que dis-je? Dans l'hypothèse où l'on considérerait la quantité de lits et le nombre des hôpitaux-hospices que nous avons demandés comme insuffisants, en admettant même qu'il fallût doubler l'assistance dont nous avons fixé l'importance et l'étendue, les ressources considérables que possède la France permettraient encore de réaliser, et au-delà, ce vaste projet, et de trouver une solution heureuse à ce problème d'une difficulté plus apparente que réelle. Il ne faut pas qu'on puisse dire plus longtemps de notre France que « *avec le superflu, elle ne sait pas faire même le nécessaire.* »

Assurément la dépense de service et d'entretien, que nous avons évaluée à 42,319,547 fr., par rapport au chiffre de la dépense annuelle des hôpitaux et hospices actuellement en activité, pourrait subir une notable réduction, car les économistes qui se sont occupés d'administration hospitalière se plaignent tous de l'élévation des frais. En effet, le personnel des employés, des religieuses et des servants (2) devrait être plus restreint. D'un autre côté, les bâtiments neufs ne nécessiteraient pas de longtemps des réparations dispendieuses. Les octrois des villes où sont situés la plupart des hôpitaux populeux élèvent le prix des objets de consommation, et l'on pourrait exonérer les établissements hospitaliers de ces taxes indirectes. Il convient aussi de faire observer que le prix des denrées est généralement plus bas dans les petites localités que dans les grandes. Enfin, il y a une foule d'abus qui, reconnus dans les hôpitaux et les hospices, ne s'introduiraient pas dans les nouveaux (3). On pourrait évidemment réduire de plusieurs millions la dépense d'entretien estimative de nos

(1) Il serait d'autant plus facile, comme on l'a fait observer, de réduire le nombre des infirmiers, des infirmières, et des servants que, parmi les administrés des hospices, on peut trouver un assez grand nombre de sujets pour remplir ces emplois.

(2) Par exemple, à l'aide d'une pharmacie centrale que nous avons proposée pour desservir toutes les institutions qui ont pour but de secourir les malades et les blessés, (voir notre programme d'organisation médicale), on pourrait obtenir une économie considérable sur le prix des drogues et des agents thérapeuthiques. D'un autre côté, le prix moyen de la journée de séjour à l'hôpital ou à l'hospice est susceptible de réduction; le produit des lits payants est aujourd'hui inférieur à ce qu'il devrait être, etc., etc.

Il ne faut pas oublier qu'en ouvrant les hôpitaux à environ 275,000 malheureux de plus, on opère une décharge considérable des bureaux de bienfaisance au profit des secours à domicile désormais plus à même de distribuer une assistance véritablement utile. Sous ce rapport, les résultats de la mesure ne laisseraient pas que d'être extrêmement heureux.

Digitized by Google

hôpitaux-hospices régionaux; mais nous avons voulu baser nos calculs sur les frais actuels pour éviter toute équivoque, pour ne pas encourir le reproche de dissimulation d'une partie des dépenses.

Quel que soit d'ailleurs le moyen auquel on croit devoir s'arrêter, il y a toujours le chapitre des recettes accidentelles qui viendra largement au secours du service hospitalier. Les dons, legs et offrandes, qui se sont montés à plus de 1,500,000 fr., en 1847, s'élèveraient à une somme plus importante, si l'on fondait de nouveaux établissements pour les campagnes.

Il est donc possible d'augmenter considérablement l'assistance hospitalière et de l'appliquer aux populations rurales dans une sage mesure. Les ressources abondent pour cela, et qui mieux est, elles peuvent se trouver dans des combinaisons financières dont les résultats profiteraient en même temps à la charité, à l'accroissement des revenus publics, à la consolidation des institutions de crédit. Il y a là moyen, suivant nous, d'augmenter la richesse nationale et de diminuer le paupérisme. Les impôts que le Gouvernement viendrait à établir en vue des malades indigents et des secours efficaces à leur porter ne sauraient être assimilés à la taxe des pauvres en Angleterre. Ce ne sont pas les valides, les fainéants et les débauchés, parmi les indigents, qu'il s'agit d'assister et de nourrir; ce sont les malheureux que la maladie réduit à la dernière nécessité et que la mort va frapper si l'on ne vient à leur aide. Guérir les pères et mères, c'est n'avoir pas d'orphelins; conserver au travail les bras qui l'accomplissent, c'est augmenter la richesse nationale. Moins les maladies seront longues, mieux elles seront traitées, et plus le père indigent sera en mesure de subvenir aux besoins des siens. La taxe anglaise augmente et développe le paupérisme; au contraire la taxe des malades en France diminuerait notablement l'indigence et la misère engendrées principalement par la mort de l'homme de travail, soutien de sa famille, par ses affections de longue durée, par les accidents ou les lésions qui compromettent l'exercice de son métier. Avec une bonne organisation des secours aux malades, aux infirmes, aux vieillards, par l'assistance hospitalière et par l'assistance à domicile, plus de mendicité, et par conséquent sécurité complète pour les habitants des campagnes.

Nous pourrions étendre beaucoup ces considérations soit au point de vue des intérêts sociaux, soit au point de vue des intérêts religieux, mais nous avons hâte de dire un mot du classement des établissements hospitaliers et de l'organisation de leur ensemble.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Dans tout ce qui précède, nos appréciations ont porté sur les besoins généraux de la classe indigente, et sur la répartition théorique des secours hospitaliers dont elle a besoin, qui lui est indispensable dans le cours d'une année; mais il n'est point possible de faire, suivant les indications systématiques, de la théorie; nous n'avons pas à parquer l'assistance hospitalière d'une manière absolue par 24,000 habitants. Il y a des établissements qui sont éparpillés çà et là, et qui fonctionnent; il faut les utiliser, les approprier à une nouvelle destination. C'est l'affaire de l'administration publique, et l'on comprend qu'il nous soit interdit d'entrer dans les détails que comporte un pareil sujet.

Mais il est un point de vue sous lequel il nous semble que l'on doit envisager le service des hôpitaux et des hospices; c'est celui de leur classement par ordre d'importance. Nous dirons quelques mots à ce sujet, qui est essentiel et très-intéressant, si nous ne nous trompons.

Nous reproduisons ici, avec de légères modifications, le plan que nous avons tracé en 1845 dans notre programme d'organisation médicale (1).

Voici comment nous entendons, dans son ensemble, l'organisation générale des établissements hospitaliers en France.

Ils sont divisés en six classes :

La première classe comprend les hôpitaux généraux et les hôpitaux de clinique ;

La deuxième, les hôpitaux spéciaux, tels que les lazarets, les asiles d'aliénés, les hôpitaux de vénériens, ceux destinés aux affections cutanées, les maisons d'accouchement, etc.;

La troisième, les hôpitaux départementaux;

La quatrième, les hôpitaux-hospices d'arrondissement ;

La cinquième, les hôpitaux-hospices régionaux ;

La sixième, les hospices communaux et les infirmeries communales, ainsi que les maisons particulières de secours.

Les hôpitaux généraux sont placés dans les villes les plus populeuses de France; ils sont destinés à ne recueillir *que les malades*, de quelque part qu'ils viennent, lorsqu'ils sont atteints de maladies graves ou dangereuses sous le rapport médical et chirurgical.

Mais sous la direction des bureaux centraux d'admission institués auprès d'eux, ce ne sont que les affections les plus sérieuses, les plus compliquées, les plus obscures et les plus rares qui y sont traitées; et cette destination est en rapport

(1) Page 70 et suivantes.

Digitized by Google

avec le haut degré d'expérience et d'instruction dont les médecins et les chirurgiens titulaires doivent avoir fait preuve, car ceux-ci, dans nos vues, n'arrivent pas à la plus haute position pratique pour l'honneur et la distinction seulement, mais bien pour l'utilité directe et pour le plus grand avantage de l'humanité.

L'organisation intérieure et le mobilier de service des hôpitaux généraux sont tels que tous les moyens thérapeutiques, sans aucune exception, sont mis à leur disposition. En conséquence, le matériel y est beaucoup plus complet que partout ailleurs. Les hôpitaux de clinique sont sur la même ligne et jouissent des mêmes avantages.

Les hôpitaux de deuxième classe appartiennent au service des spécialités (1); il y en a un ou deux par province médicale (2), suivant l'étendue des ressources et le besoin reconnu des populations.

Les hôpitaux départementaux sont garnis de 5 à 600 lits. Ils offrent des salles pour toutes les maladies et toutes les subdivisions nécessaires pour un service parfaitement régulier. Le personnel médical et chirurgical y est complet; le matériel y est abondant. Dans certains cas, les chefs de service peuvent évacuer des malades dans quelques circonstances particulières et dans leur intérêt de guérison ou dans un but scientifique, soit sur les hôpitaux généraux, soit sur les hôpitaux spéciaux, de même qu'ils sont autorisés à recevoir d'autres malades venant des hôpitaux inférieurs.

Les hôpitaux de troisième classe, plus particulièrement destinés aux malades atteints d'affections aiguës et chroniques dangereuses ou de lésions chirurgicales, qui nécessitent de grandes et difficiles opérations, reçoivent donc les malheureux du département qui leur sont envoyés, pour un motif sérieux, par les médecins et chirurgiens des hôpitaux inférieurs ou des bureaux de bienfaisance, voire même par les médecins civils, sauf certaines formalités, et les malades de

(1) Le principe de la division du travail s'est introduit dans la pratique médicale, par les spécialités. Il faut s'en féliciter, mais à la condition de voir se maintenir la solidarité de toutes les branches de la science et de l'art. Cette solidarité ne peut se rencontrer heureuse, complète et forte dans ses résultats qu'au milieu des institutions nosocomiales bien organisées. Aussi voudrions-nous de bonnes subdivisions des salles confiées à des hommes de savoir comprenant la liaison de toutes les parties de l'ensemble, et qui seraient soumises à la direction, à l'impulsion, à l'inspection de sommités médicales sous l'autorité d'un ministre.

(2) Voir à ce sujet notre Organisation médicale, p. 133.

Digitized by Google

la circonscription atteints de maladies obscures et d'un traitement difficile.

Les hôpitaux départementaux ne reçoivent ni vieillards ni infirmes, à moins qu'ils ne présentent des affections remarquables ou réputées incurables, etc.

Il peut y avoir plusieurs hôpitaux de troisième classe dans le même département.

Les hôpitaux actuels se prêtent à cette organisation qui n'entraînerait que des frais insignifiants. Il n'y aurait pas un seul établissement à créer; il ne s'agirait que de faire des affectations spéciales à telle ou telle maison hospitalière pour arriver à ce classement en quelque sorte hiérarchique. Jusqu'ici donc, pas la moindre difficulté. Continuons.

Les hôpitaux d'arrondissement (4me classe) ont le triple caractère d'hôpital, d'hospice et d'infirmerie. Ils ont des sections et des quartiers séparés qui correspondent à cette triple destination. Ils sont plus considérables que les hôpitaux-hospices régionaux dont il va être question tout-à-l'heure. Ils ont plusieurs salles spéciales dont sont dépourvus les établissements inférieurs. A l'instar de ceux-ci, ils desservent une population cantonnale déterminée. Ils reçoivent des malades qui ne pourraient être avantageusement admis dans les hôpitaux de cinquième classe, les étrangers et les voyageurs qui tombent malades dans l'arrondissement, les militaires en marche, les aliénés et les détenus malades. Aussi leur matériel est-il plus important que celui des maisons dont nous allons parler. Dans les hôpitaux-hospices d'arrondissement sont admis des vieillards, les hôpitaux dont nous avons parlé jusqu'ici n'étant destinés qu'aux malades.

Vingt-deux chefs-lieux d'arrondissement n'ayant pas d'établissement hospitalier, il faudrait créer 22 hôpitaux-hospices; tous les autres seraient agrandis et appropriés à leur destination.

Les hôpitaux-hospices régionaux sont comme les établissements dont nous venons de parler, créés à l'usage des malades, des infirmes et des vieillards. On y reçoit exclusivement les pauvres de la circonscription atteints de maladies chroniques, épuisantes; les indigents frappés d'affections aiguës de longue durée; les blessés d'une manière grave; enfin, tous ceux qui ne peuvent être ni convenablement ni utilement traités à domicile. Leur matériel est moins varié et moins étendu que celui des hôpitaux précédents, et cependant aussi complet que possible. Lorsque les moyens de traitement spécial manquent aux hôpitaux-hospices de cinquième classe, les chefs de service évacuent sur l'hôpital d'arrondissement les malades qu'ils ne peuvent convenablement traiter.

Digitized by Google

Les établissements de cinquième classe servent à désencombrer les villes de leur personnel un peu excessif de vieillards et d'infirmes; c'est ainsi que serait réalisé le vœu de M. de Watteville qui s'exprime ainsi qu'il suit dans son rapport au Ministre :

« Il serait nécessaire, par mesure d'économie et dans l'intérêt des indigents, afin de pouvoir améliorer le sort des » infortunés qui leur sont confiés, que les commissions administratives des *hospices* éloignassent ces établissements des » villes; placés dans la campagne, les administrés jouiraient » d'une plus grande liberté, d'un plus grand bien-être et » leurs dépenses seraient alors beaucoup moins considérables. »

Les hôpitaux-hospices régionaux desservent une population rurale de 24,000 habitants environ. Des circonscriptions particulières leur sont assignées de manière que ces établissements soient, autant que possible, situés topographiquement au centre des populations qui les entretiennent.

Il y a déjà 1,097 cantons, en y comprenant les cantons dont les chefs-lieux de département et les chefs-lieux d'arrondissement sont les centres, qui possèdent des établissements hospitaliers; il faut y joindre 193 communes rurales actuellement dotées d'hospices ou d'hôpitaux. Ne pourrait-on pas agrandir, approprier, utiliser ces éléments épars?

Quant aux maisons et infirmeries spéciales et communales, elles appartiennent à quelques localités. Cette sixième et dernière classe d'établissements nosocomiaux dérive de la charité privée ou de ressources communales ou extraordinaires; elles ont des réglements propres et des statuts à part, variables suivant l'esprit et les volontés des fondateurs; ce ne sont donc pas des institutions générales.

Il est bien entendu qu'à chaque établissement, aux établissements surtout de 4e et 5e classe serait annexée une ambulance pour le transport des malades : elle consisterait en une voiture à matelas, parfaitement fermée et suspendue, disposée de telle sorte qu'un infirmier pût se tenir auprès du patient, et munie de tous les ustensiles nécessaires à l'usage de celui-ci dans la traversée; il y aurait à l'intérieur un moyen de chauffage. Indépendamment de cette voiture, il y aurait encore plusieurs civières fermées et des chaises à porteurs pour pouvoir transporter à bras les malades qu'il serait imprudent de conduire en voiture.

Nous avons réclamé pour l'assistance hospitalière 185,000 lits; on en aura 200,000 s'il le faut, et alors il ne s'agira plus que de les répartir par établissement de façon à coordonner convenablement les services médicaux, et à classer les mai-

Digitized by Google

sons hospitalières dans l'ordre que nous venons d'indiquer, si cette systématisation est adoptée.

Comme on peut le voir, la classification des hôpitaux entre eux n'est pas une conception oiseuse : elle se rattache à une hiérarchie médicale ; elle ouvre aux médecins, aux chirurgiens, aux pharmaciens une perspective d'avancement ; elle assure aux malades les soins les mieux entendus et proportionne l'habileté des secours à la gravité et à la complication de leurs affections ; elle solidarise l'assistance, la rend plus féconde, plus régulière, plus heureuse dans ses résultats, et désormais les populations agricoles, en mesure de pouvoir utilement secourir leurs indigents dans le fléau de leurs maladies, jouiront au moins sous ce rapport de l'égalité devant l'assistance médicale publique et reconnaîtront les bienfaits de la civilisation qui, en les dotant d'hôpitaux, les dotera encore de médecins habiles et de praticiens expérimentés pour les desservir. C'est en même temps un moyen de détruire les préjugés et d'extirper le charlatanisme qui exploite si effrontément l'habitant des campagnes.

CONCLUSION.

Du travail qui précède, des développements dans lesquels nous sommes entré, des indications que nous avons fournies, nous nous croyons autorisé à conclure :

1° Que la création d'hôpitaux-hospices régionaux est indispensable à l'assistance médicale publique pour suppléer à l'insuffisance du secours à domicile dans les cas de maladies ou d'accidents graves essuyés par les indigents des campagnes qui ne sauraient être convenablement, ni utilement traités chez eux ;

2° Que non seulement il n'est pas impossible, mais qu'il est facile de trouver les moyens de fonder et d'entretenir des établissements hospitaliers pour le service des pauvres des communes rurales, à l'aide de combinaisons financières essentiellement praticables ;

3° Qu'il serait urgent de répartir l'assistance hospitalière d'une manière égale, mais proportionnelle, sur toute l'étendue du territoire, et qu'à cette fin une bonne classification des établissements hospitaliers, une bonne organisation du service fussent instituées ;

4° Que, loin d'exclure le secours à domicile, l'érection des hôpitaux-hospices régionaux ne fait que suppléer à son insuffisance dans des cas déterminés et parfaitement définis, et laisse ainsi aux bureaux de bienfaisance des ressources plus

Digitized by Google

étendues pour des nécessités moins pressantes et moins immédiatement dangereuses.

En conséquence, qu'il nous soit permis de formuler une esquisse de dispositions législatives dont le projet pourrait être soumis au Gouvernement; c'est une manière d'exposer notre pensée en la contractant.

Voici comment nous entendons l'économie d'une loi sur l'assistance hospitalière.

PROJET DE LOI.

Article 1er.

Tout individu, domicilié ou non, tombant malade dans une commune, s'il est dans l'impossibilité reconnue de se faire traiter à ses frais, et dans des conditions d'habitation de nature à compromettre le rétablissement de sa santé, ou si, vu la gravité de son affection ou de sa blessure, il ne peut être utilement assisté par le secours médical à domicile, sera admis à l'hôpital dans la circonscription duquel est comprise la commune où il se trouve.

Art. 2.

L'indigent possédant le domicile de secours peut seul être admis dans l'hospice destiné aux vieillards et aux infirmes de la circonscription.

Art. 3.

A cet effet, il sera fondé, par population rurale, de 24 à 26,000 habitants, des établissements désignés sous le nom d'hôpitaux-hospices, ayant des quartiers séparés pour les malades et pour les vieillards.

Art. 4.

Il y a six classes d'établissements hospitaliers:

1° Des hôpitaux généraux et des hôpitaux de clinique;
2° Des hôpitaux spéciaux;
3° Des hôpitaux départementaux;
4° Des hôpitaux-hospices d'arrondissement;
5° Des hôpitaux-hospices régionaux;
6° Des infirmeries fondées par des particuliers, et les maisons communales de secours.

Digitized by Google

Tous les établissements hospitaliers ont une salle pour un service quotidien de consultations gratuites.

Il sera publié par les Préfets, dans la forme des règlements d'administration publique, des arrêtés qui détermineront l'importance, les prérogatives et l'étendue du service intérieur des maisons hospitalières, sauf approbation ministérielle.

Les infirmeries, fondées par des particuliers et les maisons communales de secours, ne sont pas soumises aux règlements des Préfets, mais sont placées sous leur surveillance.

ART. 5.

Les malades, les incurables, les infirmes et les vieillards indigents des communes privées d'établissements hospitaliers, seront, sur leur demande, ou celle de leurs familles, admis aux hôpitaux-hospices de leur circonscription, d'après l'avis préalable du comité de salubrité et du bureau de bienfaisance, et sur l'attestation écrite du médecin de charité qui constatera la gravité de la maladie, de la blessure ou de l'infirmité, et la nécessité de l'admission.

ART. 6.

Il y aura dans les hôpitaux-hospices des salles spéciales pour les malades, ou les vieillards payant, sur un taux de journées ou pension réglé par un tarif dressé par le Préfet en Conseil général.

ART. 7.

Il sera pourvu aux frais de premier établissement par.....
Et aux frais annuels d'entretien par.....

ART. 8.

Les communes qui possèdent actuellement, et lors de la promulgation de la présente loi, un ou plusieurs établissements hospitaliers, seront exonérées de toute part contributive à l'érection et à l'entretien des maisons hospitalières de nouvelle création, dans le cas où les ressources de leurs maisons hospitalières leur permettraient de subvenir à l'entretien de la proportion d'indigents malades, d'infirmes, de vieillards, etc., afférente à leur population propre.

ART. 9.

Les précédentes dispositions ne porteront aucune atteinte

Digitized by Google

aux droits des communes rurales ou autres, sur les lits des hospices et hôpitaux, ni aux fondations spéciales faites par les départements, les communes ou les particuliers qui doivent toujours être respectées, et qui viendront en décharge du contingent des municipalités au profit desquelles ces institutions ont été créées.

ART. 10.

A l'avenir, toute fondation de lit faite par une personne charitable, à moins de stipulation contraire, expresse et formelle, profitera à la commune que le bienfaiteur habite ou qu'il habitait, et viendra exonérer cette même commune dans une proportion égale à l'importance de la fondation.

Il en sera de même à l'égard des dons et libéralités qui viendront également en déduction du contingent des communes, de façon qu'il soit possible d'amortir progressivement les redevances communales.

ART. 11.

Sont attachés aux hôpitaux de

1re *Classe* : Un docteur en médecine et un docteur en chirurgie, chacun par 40 ou 50 lits.

2e *Classe* : Un docteur en médecine et un docteur en chirurgie, chacun par 50 à 60 lits.

3e *Classe* : Un docteur en médecine et un docteur en chirurgie chacun par 60 ou 70 lits.

4e *Classe* : Un médecin et un chirurgien (Dre en médecine).

5e *Classe* : Un médecin-chirurgien (Dr en médecine).

6e *Classe* : Un médecin-chirurgien.

ART. 12.

Les fondations privées et communales ne peuvent se former qu'avec l'approbation du ministre, et les médecins sont à la nomination des préfets.

Notre travail est terminé : nous avons consciencieusement rempli notre tâche. Si des erreurs ont été commises, notre volumineux mémoire contenant les éléments de nos appréciations, les données de nos calculs, la source de nos renseignements, ces erreurs sont vérifiables et peuvent être redressées. Nous osons nous autoriser d'un illustre exemple et

Digitized by Google

« *nous livrons nos réflexions au public dans l'espoir que, déve-* » *loppées et mises en pratique, elles pourront être utiles au* » *soulagement de l'humanité* (1). » Il est naturel de songer à ceux qui souffrent.

Nous ne regretterons ni les fatigues, ni la peine que nous a coûtées notre difficile entreprise, si nous sommes parvenu à porter la conviction dans les esprits, sur l'indispensable nécessité de créer une assistance hospitalière au profit des indigents des campagnes, si nombreux et jusqu'ici tant délaissés, presque oubliés. Nous avons démontré ailleurs l'insuffisance du secours médical à domicile et l'insuffisance de la loi du 7 août 1851 (2). Aujourd'hui, nous venons prouver qu'il est possible, qu'il est facile de suppléer à cette insuffisance par l'hôpital accessible à tous les pauvres, et par une organisation plus complète, plus généralisée, mieux conçue, du système hospitalier. Rien n'égalerait notre bonheur si le Gouvernement, touché du danger redoutable de la maladie greffée sur la misère, daignait enfin écouter notre voix suppliante et mettre à l'étude, avec la ferme intention d'accomplir cette grande œuvre de bienfaisance publique, la grave question que nous avons soulevée. Il aurait pour salaire ce qu'il y a de plus magnifique et de plus glorieux : l'amour des gens de bien, les bénédictions des pauvres, la reconnaissance de la Religion et l'admiration de la postérité.

—

PROJET *sommaire présentant la dépense à faire pour la construction d'un hôpital de* 125 *lits, destinés aux malades, aux vieillards et aux enfants des deux sexes ; cet établissement serait érigé sur trois hectares de terrain.*

L'acquisition de trois hectares de terres, propres à recevoir un hospice peut être portée sommairement à	8,500 »
Soit 1,500 en mesure ancienne.	
Cette construction, devant recevoir dix sœurs et 125 lits de malades et vieillards, sera composée d'un corps de bâtiment servant de logement aux sœurs, aux hommes et femmes de	
A REPORTER.	8,500 »

(1) Prince Napoléon-Louis Bonaparte, *Extinction du Paupérisme.*
(2) De l'insuffisance du secours médical à domicile et de la nécessité d'hôpitaux cantonnaux.

Digitized by Google

00 »

PROJE
hospic

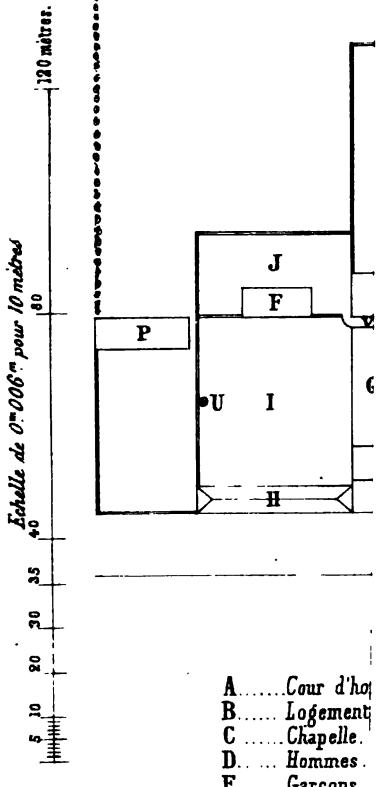

A.....Cour d'ho
B..... Logement
C .....Chapelle.
D..... Hommes.
E..... Garçons.
F..... Filles.
G..... Log.t des
H..... Préau des
I .....Cour des
J. .... Cour des
K .... Log.t des
L..... Cour des

00 »

Digitized by Google

Digitized by Google

Report.		8,500 »
service, d'une surface de 237m 50 c., occupera le centre du terrain devant recevoir des bâtiments. La construction de ce logement, comprenant cuisine, réfectoire des dames, salle de réception, lingerie, salle de bains, laboratoire, pharmacie, réfectoire des servants, relaverie, infirmerie des dames, dortoir pour les sœurs, un pour les infirmiers, un pour les infirmières, ouvroir pour femmes, salle de remise au linge, caves et grenier pour les provisions de grains, peut être évaluée à	35,000 »	
A gauche du bâtiment principal se trouvera une chapelle ayant accès sur ledit bâtiment et sur la cour principale, pouvant contenir 150 personnes occupant chacune un espace de 0m 80c. Cette construction est évaluée, en y comprenant un clocher, avec la cloche et le mobilier, à	17,000 »	
D'autre part	52,000 »	
En retour et sur la cour se trouvera le bâtiment devant recevoir les femmes et enfants du même sexe, avec cour et préau couvert, bûchers, buanderie, magasins de bois, etc.; le bâtiment principal devant recevoir les femmes, aura 6m 40c de large à l'intérieur, afin d'obtenir seulement un lit de chaque côté et un couloir dans le milieu. Ainsi avec un rez-de-chaussée et un étage, on obtient un nombre de lits de 56 pour femmes et enfants. La hauteur des étages sera de 4m 30c chacun, ce qui fait que la hauteur générale du bâtiment, en y comprenant 1m de la sablière au plancher du premier, sera de 9m 90c. Cette construction est évaluée à.	33,000 »	
L'aile vis-à-vis, aussi sur la même face que le logement des sœurs et en		
A reporter.		8,500 »

Digitized by Google

Report		8,500 »
retour aussi, faisant face et le pendant de celui plus haut, ayant un développement de 41m et devant contenir 69 lits pour hommes et enfants du même sexe, comportera une dépense de. .	42,000 »	
Le magasin, ou remise au bois et au linge provenant des plaies, des pansements, ainsi que les murs de clôture du bâtiment affecté à l'usage des femmes, évalués ensemble à. . . .	4,000 »	
La vacherie dans la cour servant de basse-cour, et derrière celle des hommes, évaluée à.	2,000 »	
La clôture du jardin des dames, en briques ou pierres, d'un développement de 170m, sur 4m de hauteur, évalué à	3,500 »	
Le pavage des diverses cours, fait en grès et le milieu en gravier pour les deux cours latérales, évalué à . .	6,800 »	
Le placement d'un calorifère pour tout l'établissement devant coûter, d'acquisition, pose et bâtiment pour le recevoir	8,000 »	
Total . . .	151,300 »	151,300 »
2e Total . . .		159,800 »
A ajouter à cette somme, 1/10 pour dépenses imprévues (*y compris une distribution d'eau dans les salles*) ventilateurs et tuyau d'appel. . . .		15,980 »
Total général de la dépense à faire. . . .		175,780 »
Pour 150 lits au lieu de 125, la dépense augmenterait dans la proportion du 20e, ainsi pour 125 lits la dépense est		175,780 »
Plus le 20e à ajouter		15,980 »
Total de la dépense à faire pour 150 lits. .		191,760 »

Les constructions dont il est parlé plus haut, devront être faites en pierres et briques, pierres en parements et briques en remplissage et à l'intérieur. Les murs auront 0m 50c d'épaisseur au rez-de-chaussée, et 0m 35c pour l'étage supérieur.

Dans le bloc de ces constructions et au droit d'une cour, se

Digitized by Google

trouve une salle spéciale pour les aliénés, une autre pour les morts et enfin, une salle d'opération éloignée des deux quartiers.

Les enfants des deux sexes, auront chacun une cour spéciale.

La distribution de ces bâtiments est conçue de telle sorte que chaque quartier renfermera six à huit salles au moins pour, au moyen de murs de refend, avoir des salles séparées et permettre de mettre telle ou telle catégorie de malades dans telle ou telle salle.

Dans le quartier des hommes se trouvera aussi une tabagie au rez-de-chaussée.

Un lit d'hospice est évalué 325 fr., y compris la couchette en fer, une paillasse, un matelas, six paires de draps, six chemises, rideaux, etc., etc., soit 325 fr. pour 125 lits	40,625 »	
Mobilier de salle (par chaque salle 8 lits, il y en a 125). Pour une salle la dépense est de 100 fr. et pour 16 .	1,600 »	
Batterie de cuisine, évaluée . . .	1,200 »	
Mobilier de la boulangerie, évaluée	700 »	
Buanderie, mobilier	600 »	
Mobilier des sœurs	1,000 »	
Mobilier des infirmiers et servants .	500 »	
Total . . .	46,225 »	
Pour les constructions, en supposant le personnel de 125 et les dépenses imprévues		175,780 »
Mobilier de tout l'établissement		46,225 »
Total . . .		222,005 »
Divers accessoires, tels que loge pour le jardinier et dans le jardin, ustensiles de jardinage, etc.		2,995 »
Total général . . .		225,000 fr.

NOTA : Ce projet, qui n'est qu'un aperçu, paraît susceptible de notables réductions.

Digitized by Google

DES AVANTAGES DE LA RÉUNION

des

HOPITAUX, HOSPICES ET BUREAUX DE BIENFAISANCE,

sous une seule administration

D'ASSISTANCE PUBLIQUE, DANS LES GRANDS CENTRES DE POPULATION,

par L. GAUTIER, Économe des Hospices d'Arras.

Dans la capitale et dans plusieurs villes de France, une seule administration régit les hôpitaux, les hospices et les bureaux de bienfaisance.

Le projet de loi sur l'assistance publique, présenté le 27 novembre 1848 par M. Dufaure, tendait à arriver à ce but; nous ajouterons aux considérations élevées, contenues dans le rapport de ce ministre, d'autres motifs qui démontreront la nécessité de cette centralisation.

Lorsque les hospices et les bureaux de bienfaisance forment, dans une même cité, deux administrations distinctes, ayant chacune leur budget des ressources spéciales dont elles disposent, il arrive souvent que l'on repousse le malheureux qui a besoin d'assistance, en le renvoyant d'un établissement sur un autre.

Si un indigent, chef de famille, tombe malade, et qu'un secours supplémentaire lui soit nécessaire, le bureau de bienfaisance, dont les ressources sont généralement trop bornées, l'engage à se faire admettre à l'hôpital.

Si une pauvre mère, chargée d'une nombreuse famille, réclame un supplément de secours, on lui conseille d'abandonner ses enfants à l'hospice.

Enfin, lorsque des ouvriers indigents sont dans l'impossibilité de pourvoir aux besoins d'un père ou d'une mère trop âgés pour se procurer le nécessaire par le travail qui leur manque, ou qu'ils ne peuvent plus exécuter, au lieu d'ajouter un secours proportionné à la surcharge de cette pauvre famille, on dit aux enfants: Faites admettre votre père, ou votre mère, à l'hospice des vieillards.

Il résulte du refus, très-motivé, sans doute, du bureau de bienfaisance, d'un secours qui n'excèderait pas 5 à 6 francs par mois, que les malades coûtent à l'hôpital 1 fr. 20 c. par jour, que les enfants peuplent les hospices, et que le nombre des vieil-

Digitized by Google

lards qu'il faut y admettre, s'accroît dans des proportions considérables.

Si les commissions administratives des hospices étaient en même temps chargées de la distribution des secours à domicile, elles éviteraient une partie de la dépense qui incombe à leurs établissements, au moyen de secours beaucoup moins dispendieux.

Ainsi, lorsqu'un malade entre en convalescence, elles lui procureraient à domicile les aliments toniques qui lui sont nécessaires, et ce malade, désireux de rentrer au sein de sa famille, ne ferait point à l'hôpital un séjour prolongé, quelquefois dangereux; car on sait que la présence d'un convalescent dans une salle de malades l'expose à une rechute ou à une autre maladie.

Si, pour soulager la misère d'une mère de 4 ou 5 enfants en bas âge, qui, n'ayant à leur donner ni pain, ni vêtements, se voit forcée de les abandonner, on lui accordait un léger secours, on éviterait un abandon d'autant plus funeste qu'il altère les liens du sang, et procure aux parents débarrassés de leurs enfants, les moyens de se livrer à la paresse, à l'ivrognerie, souvent à la débauche.

Si des enfants sont momentanément abandonnés par l'effet d'une condamnation correctionnelle infligée à leurs père et mère, le département ne croit pas devoir les admettre à l'hospice dépositaire, et décide que cette charge doit être supportée par le bureau de bienfaisance. Mais que peut faire cette administration pour secourir des enfants en bas âge? Il ne suffit pas de leur donner du pain : il faut les loger, les soigner, les vêtir..... Au moyen de la centralisation des secours, les hospices pourraient plus facilement remplir les obligations du bureau de bienfaisance qui n'a ni les ressources, ni les éléments nécessaires.

Enfin, si l'on aidait les ouvriers à nourrir leur vieux père, au lieu de les habituer à abandonner le malheureux qu'ils considèrent comme une charge insupportable, on parviendrait à ranimer chez ces individus, des sentiments d'amour filial trop souvent méconnus, qui s'altèrent encore davantage par l'effet de la séparation.

L'administration des bureaux de bienfaisance, bien que régulièrement établie, n'a point, dans beaucoup de localités, une consistance sérieuse; elle ne remplit que le rôle d'une sous-commission déléguée par l'administration municipale, se bornant à disposer de la somme qui lui est allouée par cette administration, dans une proportion tellement mesquine que les secours manquent d'efficacité.

Si le budget des hospices comprenait les dépenses pour secours à domicile, ses propositions de crédits seraient appuyées d'appréciations exactes qui en feraient reconnaître l'importance et la nécessité. D'un autre côté, le contrôle exercé par l'autorité supérieure sur la comptabilité des hospices, le compte de

Digitized by Google

gestion en matières, rendu par l'économe qui y rattacherait les secours en nature délivrés aux indigents, jetteraient une clarté sur des opérations importantes, qui, bien que faites avec une entière bonne foi, sont ordinairement à peine justifiées.

Les vêtements pour les pauvres seraient confectionnés par les orphelines, au moyen de toiles et d'étoffes mises en adjudication et fournies à des prix réduits au minimum, par l'effet de la concurrence. Il en serait de même pour la viande, pour la fabrication du pain, etc. Les approvisionnements de charbons de terre seraient faits directement aux mines en exploitation.

Une pharmacie centrale pour les hôpitaux et les malades traités à domicile présenterait toutes les garanties désirables, par la manipulation d'un pharmacien sédentaire, la bonne confection des médicaments et leur renouvellement fréquent, en raison d'une plus grande consommation.

Les salles de bains des hôpitaux seraient ouvertes aux indigents qui en ont besoin.

Les établissements, si bien dirigés dans beaucoup de villes par nos bonnes sœurs de Saint-Vincent de Paul, deviendraient des annexes aux hospices, et toutes les consommations qui y sont faites seraient classées dans le compte général et dans le budget, matières de l'économe.

Enfin, les distributions de soupes économiques, par les soins des hospices, se feraient à beaucoup moins de frais, ou seraient plus étendues; il ne faudrait pas un personnel, ni un matériel distincts pour ce service; c'est à peine si la dépense du combustible serait augmentée à l'hôpital, car la nécessité de maintenir les feux sous les chaudières occasionne la même consommation.

La réunion du bureau de bienfaisance aux hospices exigerait une commission administrative plus nombreuse; il devrait y avoir en outre une commission adjointe et un très-grand nombre de commissaires de quartiers, qui, à des époques périodiques, se réuniraient au sein de la commission administrative pour faire leurs rapports. On trouverait beaucoup d'hommes charitables disposés à donner leur concours à une œuvre si utile. Ce serait aussi l'occasion de choisir, parmi les plus capables et les plus zélés, des administrateurs éclairés, lorsque des vacances surviennent dans le sein de la commission.

Bien que la loi du 7 frimaire, an V, ait attribué à une commission spéciale la régie des biens des bureaux de bienfaisance, on ne remarque rien, dans la législation postérieure, qui soit incompatible à la réunion de ce service à celui des hospices; au contraire, l'ordonnance du 31 octobre 1821, relative à l'administration des hospices et des bureaux de bienfaisance, a eu pour objet d'établir une commission centrale sous le titre de *Conseil*

Digitized by Google

de Charité. L'article 5 prescrit que : « Les mêmes individus » peuvent être à la fois membres des commissions administra- » tives et des bureaux de bienfaisance. » On a compris que le rapprochement de ces deux services pouvait présenter des avantages.

L'article 4 de la même ordonnance vient confirmer notre proposition d'étendre le cercle des adjonctions. Il y est dit : « Ces » bureaux peuvent nommer dans les divers quartiers des villes, » pour les soins qu'il est jugé utile de leur confier, des adjoints » et des dames de charité. »

Cet usage, du reste, est fort ancien. Durieu rapporte dans son *Mémorial administratif* (pag. 308) que l'institution de François Ier prévoyait que, dans les provinces, les établissements de charité seraient administrés par des assemblées composées du curé, du seigneur, du juge et du procureur fiscal, des marguilliers, tant anciens que nouveaux, des principaux habitants, et qu'ils seraient encore aidés par des dames et demoiselles des pauvres. Aujourd'hui, les dames charitables ont une mission distincte, comme patronnesses des sociétés maternelles, des crèches, des salles d'asile, des institutions de jeunes filles. Il reste à confier à un certain nombre d'habitants animés d'un esprit de charité, des fonctions de surveillants et distributeurs, qui agiraient sous la direction de la commission administrative d'assistance publique : c'est ainsi que cela se pratique à Rouen, à Lille, à Cambrai, et ce qui a été institué, il y a quelques années, à Douai, près Arras. Ces hommes dévoués forment une corporation dite *Pères des Pauvres.*

Nous devons prévoir quelques objections sur la mesure que nous proposons, et essayer d'y répondre.

On dira, qu'en augmentant les secours à domicile, pour éviter les abandons d'enfants, ce sera occasionner une dépense plus considérable à supporter par la ville, pour alléger une charge départementale, puisque les enfants abandonnés sont élevés aux frais du département.

Nous répondrons que le département qui ne paie la pension des enfants que jusqu'à 12 ans, en laissant les frais de layettes et vêtures à la charge des hospices, ne couvre pas la moitié de la dépense, puisque ces enfants sont entretenus par les hospices jusqu'à l'âge de 16 ans, quelquefois au-delà; que par suite des recherches ordonnées pour découvrir le domicile des parents qui les ont abandonnés, il arrive souvent que la radiation de ces enfants, admis d'abord aux frais du département, ne se fait pas attendre, et que dans l'impossibilité de les rendre à des individus trop pauvres, l'hospice en reste exclusivement chargé. Nous ajouterons que, d'après le projet d'une loi nouvelle sur les enfants trouvés, abandonnés et orphelins, les départements vont être appelés à voter

Digitized by Google

des fonds beaucoup plus considérables, puisqu'ils devront acquitter les dépenses intérieures et extérieures de ces enfants, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur quinzième année, et que le prix de la pension devra être plus élevé; que dans ce cas, il serait juste d'alléger les charges départementales, en diminuant le plus possible le nombre des abandons; qu'au surplus, si la mesure que nous proposons devenait trop onéreuse, les départements pourraient être appelés à accorder quelques subsides par compensation.

La centralisation des secours publics pourra inquiéter, en certains lieux, les commissions administratives des hospices qui se demanderont si, en employant une partie des revenus d'un patrimoine qui leur est confié pour un service auquel elles sont restées étrangères jusqu'à présent, ce détournement ne serait pas contraire aux institutions qu'elles doivent respecter.

On trouve dans beaucoup de titres de fondations, dans ceux de dons et legs faits par des personnes pieuses et charitables aux établissements de bienfaisance, que leur intention a été de secourir toutes les misères par différents modes.

D'après quelques recherches faites sur l'origine et la fondation des établissements de charité qui existent dans le Nord de la France, et notamment dans les archives des hospices d'Arras, nous voyons que la centralisation de ces divers établissements remonte à une époque déjà fort ancienne. En effet, le placard de Charles-Quint, de 1531, lorsque l'Artois et les Pays-Bas étaient encore sous la domination espagnole, avait institué une commission administrative d'assistance publique, et prescrit la réunion des diverses institutions charitables, telles que la table des pauvres de chaque paroisse, le produit des *pourchas* dans les églises, les revenus des biens, rentes, *canons*, etc., affectés par des personnes pieuses à des actes de charité. Dès l'année 1535, cette commission s'occupait, tout à la fois dans nos villes voisines et à Arras, des secours à domicile, de l'entretien des vieillards et des infirmes, des enfants orphelins et abandonnés, de vieilles femmes cartrières, admises dans diverses maisons, pour y être logées gratuitement et plus ou moins secourues, selon l'importance des biens légués à ces maisons; cette commission s'enquérait même des pauvres honteux, et l'un de ses membres leur faisait secrètement les aumônes dont ils avaient besoin.

Cet état de choses fut maintenu à Arras : en 1640, lors du retour de cette ville sous la domination de la France, les articles 10 et 14 de la capitulation confirmèrent l'institution, les usages et priviléges de la bourse commune des pauvres d'Arras, conditions qui furent approuvées par Louis XIII; il subsista même jusqu'après la révolution de 1793. On voit par diverses délibérations de l'autorité municipale d'Arras (brumaire, an III, pluviôse, an IV, frimaire, an VI) que tout en destituant les an-

Digitized by Google

ciennes commissions pour les remplacer par de nouveaux membres, le principe de la centralisation fut maintenu.

Pour répondre le plus complètement possible aux objections qui pourraient être faites, nous nous posons les questions suivantes :

1° Quel est le mode le plus avantageux, le plus efficace pour le traitement des malades, soit dans les hôpitaux, soit dans leurs propres demeures?

2° Quel est le mode le plus convenable pour les enfants de familles indigentes, ou d'être élevés en commun dans les établissements qui leur sont destinés, ou d'être élevés par leurs parents?

3° Enfin, est-il préférable d'admettre les incurables et les vieillards dans des établissements spéciaux, au lieu de les laisser moyennant un secours, au sein de leurs familles?

Examinons d'abord la question des malades.

Dans le cas de maladies graves, il est incontestable que le secours des hôpitaux est indispensable à l'indigent dont la famille est dans l'impossibilité de lui donner les soins nécessaires, et, quel que soit le zèle du médecin de son canton, on peut craindre que ses visites, dans certains cas, ne soient pas assez fréquentes, et que la médication ne soit pas faite en temps opportun avec les précautions qu'elle exige. Mais, dans les affections légères, il doit en être autrement, et c'est là que les commissions administratives d'assistance publique réaliseront d'importantes économies, qui tourneront au profit des indigents secourus à domicile.

Il arrive fréquemment que, pour un léger accès de fièvre, une affection catarrhale, un peu de malaise dans les membres, une écorchure insignifiante, les indigents obtiennent facilement un billet d'admission à l'hôpital, et cette indisposition, qui disparaît au bout de trois à quatre jours, donne souvent lieu à un séjour de plusieurs semaines; car l'ouvrier sans courage ou sans travail cherche ainsi un refuge à l'hôpital, à défaut d'autres ressources.

Quant aux maladies graves, il serait bien aussi de ne pas en prolonger la convalescence dans l'hôpital, car, lorsque le convalescent a besoin de respirer un autre air, de se soutenir au bras d'un aide, il ne reçoit pas ces soins dans les hôpitaux, les devoirs des servants les appelant auprès d'autres malades, et leur indifférence, effet de l'habitude, ne leur inspirant aucun de ces petits soins que le convalescent recevrait de sa famille, heureuse de son retour au foyer domestique.

Mais, dira-t-on, si le malade sort trop prématurément de l'hôpital, et qu'un autre médecin soit appelé à suivre les phases

Digitized by Google

de sa convalescence, n'est-il pas à craindre qu'un traitement opposé lui devienne funeste?

Il y a un moyen bien simple d'obvier à cet inconvénient : le malade sortant serait porteur d'un billet indiquant la durée de son séjour à l'hôpital, le genre de maladie et le traitement qui a été prescrit. Ainsi, le médecin qui succède se trouve naturellement au courant du régime suivi et de celui qu'il doit indiquer.

Les maladies cutanées présentent aussi des inconvénients qu'il faut éviter.

Il y a des êtres, encore jeunes, assez dégradés pour préférer au travail une existence nomade, un vagabondage continuel. Il n'est pas rare de voir ces individus se faire inoculer la gale pour avoir le prétexte de passer dans les hôpitaux un certain laps de temps nécessaire à leur traitement.

Pour prévenir ces abus, on doit établir un local particulier pour le traitement externe de ces individus ; ils y recevraient les graisses, les tisanes, les bains qui leur sont nécessaires, mais rien de plus.

Si cependant quelques-uns d'entre eux faisaient partie d'une famille qui serait exposée à la contagion, il y aurait lieu d'en agir autrement. Nous avons tracé la règle ; ici serait l'exception.

Enfants orphelins ou appartenant à des familles indigentes.

Les enfants orphelins de père et de mère dont les ascendants sont dans l'indigence, doivent être recueillis dans les hospices ; mais ceux qui ont encore leurs père et mère, ou l'un d'eux, doivent, autant que possible, rester dans leur famille, sauf à les secourir dans des proportions convenables. Cette catégorie d'enfants est celle désignée dans le projet d'une loi nouvelle sur les enfants confiés à l'assistance publique, sous le titre d'*Enfants secourus*. Tel était déjà le but que se proposait la commission des enfants trouvés instituée par M. le ministre de l'intérieur, le 22 août 1849, pour étudier cette matière.

Cette règle, cependant, ne peut pas être absolue sans danger, à l'égard des enfants dont les parents sont de mœurs dissolues ; leurs mauvais exemples seraient contagieux. Il est préférable, dans ce cas, de recueillir ces enfants, de les placer en pension dans les campagnes chez d'honnêtes cultivateurs, qui, moyennant un salaire suffisant, leur inspireront le goût de la morale, de la religion et du travail.

Quant aux établissements en ville, ils sont généralement consacrés au service exclusif des orphelins des deux sexes, sauf quelques exceptions en faveur d'enfants abandonnés, qui, par

Digitized by Google

leur intelligence et leur bonne conduite, mériteraient de participer aux avantages de ces institutions.

Mais pour qu'il y ait *avantage*, il faut que les hospices des orphelins des deux sexes soient organisés de telle sorte : que les enfants y soient convenablement instruits et exercés à des états professionnels qui leur procurent des moyens de subsistance à leur sortie de l'établissement; que les garçons soient préparés à l'avance au contact du monde, dans lequel ils doivent vivre plus tard, par leur mise en apprentissage pendant la journée chez les artisans de divers métiers; que les filles soient exercées aux travaux domestiques de la maison; qu'elles sachent coudre, tricoter, repasser le linge, broder, faire le lessivage; qu'elles soient à tour de rôle des aides de cuisine; que les plus âgées soient les surveillantes de leurs jeunes compagnes, qu'elles les dirigent dans les menus travaux qui conviennent à leur âge, qu'elles les tiennent dans un état de propreté convenable, etc., de telle sorte enfin que ces jeunes filles, grâce au développement de leur intelligence, puissent se placer, à leur sortie de l'hospice, en qualité de lingères, cuisinières, femmes de chambre, bonnes d'enfants, ou se procurer par un travail manuel perfectionné les moyens de pourvoir à leurs besoins.

Les établissements en ville dont nous venons de parler auront une population peu nombreuse, les enfants abandonnés par leurs parents devant être placés en pension dans les campagnes, où ils seront traités convenablement et à même d'y recevoir l'instruction morale et religieuse, par suite de l'institution sérieuse et sagement surveillée des écoles communales.

Quant aux enfants secourus, ils devront se trouver placés comme les enfants orphelins et abandonnés, sous la tutelle de la commission d'assistance publique, qui devra s'enquérir de la manière dont ils sont traités par leurs parents, si ces derniers méritent les secours qui leur seront accordés à cet effet.

Il résulterait même de cette combinaison, insérée au projet de loi, que la réunion des bureaux de bienfaisance aux hospices deviendrait indispensable, si l'on veut éviter une confusion très-préjudiciable dans ces deux services.

Lorsque nous écrivions ces lignes, nous ne connaissions pas encore positivement le projet de loi sur les enfants assistés, renvoyé alors à une commission spéciale prise dans le sein du Corps législatif.

Ce travail étant terminé vient d'être communiqué il y a quelques jours à MM. les Préfets des départements. Nous y voyons avec bonheur qu'une partie des propositions que nous avons émises dans une petite brochure, adressée l'année dernière au Conseil d'État, ont été presque littéralement acceptées par le gouvernement.

Digitized by Google

Ce succès nous encourage à continuer l'œuvre que nous avons entreprise dans l'intérêt des classes pauvres, dont les misères et les souffrances nous sont bien connues par 40 ans de service dans les hôpitaux.

Des Vieillards et des Incurables.

Les institutions fondées pour venir au secours de la vieillesse ont un but trop respectable pour que nous ne rendions pas un sincère hommage aux bienfaits qu'elles procurent; mais ces asiles doivent être restreints dans de sages limites, si l'on veut éviter l'abus que l'on pourrait en faire.

Il est vraiment déplorable de voir ce vieux père et cette mère infirmes, qui ont sacrifié tous les instants de leur vie pour élever leurs enfants, qui se sont dépouillés pour eux de leurs dernières ressources, devenir pour ces enfants un objet de dégoût, une charge insupportable, dont on cherche à se débarrasser, aussitôt que l'âge de 60 ans est arrivé, en les faisant inscrire sur la liste des postulants à l'hospice des vieillards

Il faudrait rendre plus rigoureuses les conditions d'admission, c'est-à-dire, préciser les circonstances qui, *seules*, peuvent y donner droit, et secourir préférablement les familles pauvres surchargées d'un vieillard ou d'un infirme, dans les proportions de leurs besoins.

Ce système nous est suggéré par l'esprit d'une circulaire du Ministre de l'Intérieur, du 6 août 1840; nous en extrayons ce qui suit :

« On ne peut méconnaître l'immense utilité des hôpitaux et » des hospices, dans les grands centres de population principa- » lement; ils seront toujours une nécessité d'ordre public comme » d'humanité; en général même, et à les considérer sous le rap- » port de l'économie, il est certain que la vie en commun, dans » des établissements où les pauvres sont centralisés, occasionne » une dépense moindre que ne coûterait l'entretien du même » nombre d'individus, secourus isolément à leur domicile; mais, » d'autre part, l'expérience tend chaque jour à démontrer que » le système des hospices relâche, s'il ne les détruit pas, les » liens de la famille. Il déshabitue les enfants du devoir naturel » de nourrir et de soigner leurs parents vieux et infirmes; ces » derniers eux-mêmes, dans la pensée d'enlever une charge à » leurs enfants, finissent par considérer l'hospice comme un » asile où il est naturel d'aller terminer ses jours; et, souvent » même avant l'âge, l'individu apte encore au travail simule » ou exagère des infirmités, pour obtenir son admission. C'est » là un fait d'autant plus grave qu'il coïncide d'ailleurs avec une » tendance que le Ministère de l'Intérieur a constatée, dans cer-

Digitized by Google

» taines localités, de la part de quelques administrations hospita-
» lières, d'augmenter le nombre de lits de vieillards et d'infirmes,
» au préjudice des lits de malades, ou des secours qui pourraient
» être distribués à domicile.

» Il ne peut s'agir sans doute de supprimer les hospices de
» vieillards et d'infirmes; mais ce doit être pourtant l'objet de
» sérieuses méditations, d'examiner s'il ne conviendrait pas d'ar-
» rêter la progression croissante du nombre d'individus admis
» dans ces établissements, et de favoriser au contraire, le déve-
» loppement d'un système de secours à domicile qui, en lais-
» sant le pauvre au sein même de sa famille qui lui doit des
» soins, resserrerait les liens naturels, et, en excitant la pré-
» voyance des pères et des enfants, contribuerait à restreindre
» le nombre des demandes d'admission aux secours publics, et
» substituerait, dans tous les cas, un secours temporaire aux
» frais d'entretien qui deviennent toujours définitifs, dès que le
» pauvre est reçu dans l'hospice. »

Nous pourrions citer beaucoup d'autres autorités, l'opinion d'un grand nombre d'économistes qui ont admis les mêmes principes; nous ferons seulement remarquer que les instructions du gouvernement, en 1840, étaient parfaitement d'accord avec celles des gouvernements antérieurs. En effet, on trouve dans une circulaire ministérielle adressée à MM. les préfets, le 29 frimaire, an X (20 décembre 1801), le passage suivant :

« Le système de secours à domicile doit marcher en première
» ligne dans les différents moyens de venir au secours des mal-
» heureux. Son adoption épargne une grande dépense aux hos-
» pices qu'on ne doit considérer que comme des établissements
» accessoires dans l'administration des secours publics.

» Dans une famille, dont le chef a besoin des secours de l'art,
» la femme ou les enfants s'estiment heureux d'être allégés d'une
» partie de leur dépense par des distributions de médicaments et
» d'aliments à domicile.

» Si l'on ajoute à ces avantages la consolation que doivent
» éprouver les pères et les mères, lorsqu'ils peuvent être soignés
» dans leurs propres lits, par la main de leurs enfants, et rece-
» voir chez eux les soins de la charité douce des sœurs hospita-
» lières, on n'hésitera pas à croire qu'on ne doit admettre dans
» les hôpitaux que les êtres qui sont assez malheureux pour
» n'avoir ni feu, ni lieu, ni parents.

» Organiser et multiplier les secours à domicile est donc le
» complément d'une charité bien entendue. »

Mais, comme nous avons essayé de le démontrer, les secours à domicile ne peuvent être suffisants et efficaces qu'au moyen de la réunion des bureaux de bienfaisance aux hospices, sous une administration d'assistance publique largement et fortement or-

Digitized by Google

ganisée qui saurait, par une sage surveillance, apprécier les véritables besoins du pauvre et donner en connaissance de cause; qui saurait faire la distinction entre ces êtres débauchés qui croupissent dans la paresse, et ceux qui, malgré tous leurs efforts, sont restés dans la misère, ou y sont tombés par des circonstances indépendantes de leur volonté; qui, par son heureuse influence et son ingénieuse charité, saurait provoquer des aumônes, des dons et des legs, au profit de ses pauvres, en faisant reconnaître toutes les lacunes qu'il reste à combler.

Nous sommes persuadé que les généreux efforts d'une telle commission ne seraient pas stériles auprès des personnes charitables qui, par un digne emploi de leur fortune, feraient bénir éternellement leurs noms, devenus chers aux malheureux et à tous les amis de l'humanité.

Digitized by Google

DU MEILLEUR MODE

D'APPLIQUER LE CHLOROFORME,

ET DES MOYENS

DE COMBATTRE LES ACCIDENTS DONT IL EST SUSCEPTIBLE,

PAR LE DOCTEUR PLOUVIEZ, DE LILLE.

MESSIEURS,

La troisième section a proposé au n° 12 du programme :

« L'expérience a-t-elle suffisamment établi les avantages et » les inconvénients du chloroforme dans les diverses opérations » chirurgicales? »

Depuis que cette question a été posée, M. Robert a lu, le 1er juin, à la Société de chirurgie de Paris, un rapport extrêmement remarquable dans lequel il a passé en revue à peu près tout ce qui a trait à l'application et aux suites de la merveilleuse découverte de l'éthérisation. Ce rapport a été suivi d'une discussion fort savante; en sorte que la question, telle qu'elle a été proposée par le Congrès, est en grande partie résolue par anticipation. Ces éminents confrères l'ont-ils épuisée? Nous ne le pensons pas, quoiqu'il soit incontestable qu'ils l'ont envisagée à peu près sous toutes ses faces. Mais le sujet pourrait bien être du nombre de ceux dont l'étude n'est jamais complète. Convaincu pour notre part qu'il en est ainsi, nous examinerons deux points qui nous paraissent nécessiter de nouvelles recherches, et sur lesquels nous désirons appeler toute votre attention : 1° Sur le meilleur mode d'éthérisation; 2° sur les moyens les plus efficaces de combattre les accidents dont elle est susceptible.

Du meilleur mode d'appliquer le chloroforme.

Il est des conditions sans lesquelles, avec le meilleur mode d'éthérisation, on n'atteint pas toujours le but auquel on veut arriver, conditions sur lesquelles nous dirons quelques mots.

Toutes les fois qu'il s'agit de pratiquer une opération chirurgicale un peu importante, il est évident qu'il est impossible que le chirurgien, chargé de tenir le bistouri, puisse diriger et sur-

Digitized by Google

tout surveiller convenablement l'éthérisation. Aussi, posons-nous ce principe : qu'on doit toujours se faire aider par un confrère habile qui, seul, serait chargé de sa direction. Nous ne pouvons trop insister sur ce point; son application, comme l'on sait, étant parfois délicate, difficile, exigeant d'ailleurs une surveillance de tous les instants. Nous sommes même disposé à croire que si un semblable précepte était généralement admis, de même que, si celui qui se permet d'éthériser, avait beaucoup expérimenté sur les animaux, l'expérience des hôpitaux étant tout-à-fait insuffisante à notre avis, il y aurait dorénavant infiniment moins de malheurs à déplorer.

L'appareil dont je me sers depuis plus de six ans, et qui, aujourd'hui encore, me paraît mériter la préférence sur tous les autres, à cause de l'uniformité de ses effets et de la facilité de son application, est d'une extrême simplicité; il se compose d'une feuille de papier et d'une éponge. On donne au papier la forme d'un entonnoir; on le colle ou on le rend solide avec une ou deux épingles. Sa plus large ouverture est pour recouvrir une partie de la face, le menton, la bouche et le nez. La plus petite, de 6 à 7 centimètres de diamètre, est pour le courant d'air. L'éponge taillée en cône doit être sèche, assez dure, d'une longueur de 9 à 10 centimètres. On la place, un peu serrée, à 12, 14 centimètres des bords du cornet, afin que la face n'en soit pas trop rapprochée. Le patient la soutient en plaçant les pouces sous le menton et les indicateurs le long des parties latérales du nez. Il faut l'habituer à respirer ainsi, pendant quelques minutes, avant de le tâter, avec 5 à 6 gouttes de chloroforme, et ce n'est que lorsqu'on est sûr de lui, qu'on peut verser à la fois au *centre*, et non sur toute la superficie de l'éponge, de 18, 20 gouttes à 3 grammes de la liqueur anesthésique, selon l'âge, le degré supposé de résistance individuelle. En la versant au milieu, on est sûr que les vapeurs seront toujours mêlées à une suffisante quantité d'air. Il n'en serait pas de même du mouchoir de M. Sympson, dont les effets irréguliers, à cause de son mode d'emploi, sont incontestables.

Si le malade a la respiration très-précipitée, s'il est très-agité, il faut retirer l'appareil et laisser dissiper son émotion. On doit toujours porter une attention particulière à ce que la respiration se fasse librement et largement. Sous ce rapport, nous partageons entièrement l'avis de M. Sedillot. C'est même, selon nous, le point capital pour chloroformer avec le moins de chance possible d'accidents, sans oublier de suivre l'état du pouls, qui doit se conserver au-delà de 60 pulsations, comme l'a dit M. Jobert.

Quand, malgré toutes les précautions, du spasme, du délire, une gêne extrême de la respiration se produisent sans cesse, il est prudent pour le moment de renoncer à éthériser un pareil sujet.

Digitized by Google

Si l'anesthésie tardait à se manifester, qu'il y eût de l'ivresse, beaucoup d'excitation sans gêne du côté de la respiration, il faudrait ajouter 1 à 2 grammes et plus de chloroforme, surtout chez un homme très-fort. Pour les enfants, il est important de compter par gouttes, de 15 à 20; pour les femmes, de 20 à 40. Au reste, on ne peut rien dire d'absolu, les uns tombant dans le collapsus le plus complet, les adultes avec 2, 3, d'autres avec 10 à 12 grammes. S'il n'y a rien de précis sur les quantités à employer, au moins l'expérience a-t-elle démontré suffisamment aujourd'hui qu'il ne fallait jamais oublier, on ne peut trop insister sur ce précepte, de les graduer, de ne replacer l'appareil pour entretenir l'insensibilité et de n'ajouter du chloroforme que dans la supposition où la respiration se ferait largement, ainsi que la circulation.

On a dit qu'il fallait éviter la période d'irritation autant que possible, et pour cela on a conseillé de faire respirer tout-à-coup une grande quantité d'agent anesthésique. Nous croyons qu'il serait parfois dangereux de suivre un pareil exemple.

D'ailleurs, à l'exception des hommes adonnés aux boissons alcooliques, l'excitation se présente assez rarement; et, si elle existe, avec une respiration assez libre, on doit maintenir l'appareil, qu'il est bon de retirer néanmoins par intervalle, pour être constamment en mesure de prévenir ou d'arrêter les accidents. On a ajouté qu'on ne devait pas dépasser cet état d'excitation, accompagné d'étourdissement, bientôt suivi de l'abolition complète des facultés intellectuelles, afin de s'arrêter au moment où elles disparaissent, où déjà les pincements ne sont plus perçus, une pareille modification étant suffisante pour rendre obscure l'action des instruments. Nous pensons que si l'on ne veut pas exposer davantage l'avenir de cette admirable découverte, il est prudent d'en agir ainsi, que rarement on doit aller jusqu'au collapsus absolu. Si la résolution musculaire, avec l'anéantissement de toute sensibilité, se manifestait presque subitement, à l'instant il faudrait retirer l'appareil et surveiller les actes respiratoires. Il est si vrai que le seul et unique danger du chloroforme réside bien plutôt dans le mauvais emploi que l'on peut en faire, que tous les hommes qui ont étudié expérimentalement les degrés variés de l'anesthésie sont à peu près convaincus de son innocuité entre leurs mains, au moins avec la ressource, au besoin, de quelques agents thérapeutiques.

Des moyens les plus efficaces de combattre les accidents dont l'éthérisation est susceptible.

Quoique nous considérions la chloroformisation bien faite comme à peu près sans danger, d'après les malheurs récents entre les mains de praticiens justement recommandables,

Digitized by Google

il est prudent d'être constamment sur ses gardes, afin de pouvoir combattre à l'instant l'asphyxie ou la syncope, si ces accidents se montraient tout-à-coup. Au moindre danger, comme le ralentissement subit de la respiration et de la circulation, ce que nous avons dit plus haut, il est urgent de retirer promptement l'appareil. Dans cet état, les moyens suivants peuvent avoir leur utilité: l'exposition à l'air frais, des frictions, des aspersions d'eau fraîche, la flagellation, la stimulation de la muqueuse nasale avec l'ammoniaque, le vinaigre, etc; mais ces manœuvres ou ces agents seraient pour le moins inutiles contre l'asphyxie complète ou la syncope continue, les parties sur lesquelles on les appliquerait étant dans l'insensibilité absolue. Et jugez de la valeur de cette mauvaise thérapeutique, si on y avait recours, c'est que, tandis qu'on prendrait cette fausse direction, on perdrait un temps précieux, irréparable même; on négligerait les soins les plus essentiels, les seuls capables de rétablir l'acte de la respiration qui ramène successivement après lui toutes les autres fonctions.

D'après les nombreuses expériences que nous avons faites sur les animaux pour déterminer l'importance relative des agents thérapeutiques, afin de combattre les accidents les plus graves occasionnés par le chloroforme, nous estimons qu'il n'en existe pas de plus héroïques que les *insufflations* et les *pressions alternatives de la poitrine et du bas-ventre*, pourvu, bien entendu, qu'ils soient employés d'une certaine manière, comme nous le dirons tout-à-l'heure, et qu'on ne laisse pas écouler un temps plus long *qu'une minute, à partir de la dernière expiration*. Pour nous, c'est une *loi absolue* de les utiliser dès l'instant même que la mort apparente se manifeste.

Pour que les insufflations soient aussi utiles que possible pour éviter l'emphysème, l'air doit entrer et sortir librement des voies pulmonaires. A cet effet, on introduit le tuyau d'un soufflet dans une narine, laissant l'autre libre, ou entre les arcades dentaires, puis on pousse rapidement et avec force de l'air jusqu'à la manifestation d'une première inspiration. Alors seulement on pourra les ralentir et les suspendre pendant les mouvements respiratoires pour les reprendre dans les moments de repos, en attendant que la respiration soit définitivement rétablie. Il faut bien se garder de les cesser trop tôt, l'asphyxie pouvant se produire et devenir incurable. Le choix du soufflet ne manque pas d'importance pour opérer comme nous l'entendons. Nous estimons, d'après nos expériences sur les animaux, que pour l'homme adulte il en faudrait un à peu près le double de celui de la boîte à secours. Loin de redouter l'emphysème, que l'on craigne plutôt de ne pas injecter assez

Digitized by Google

d'air. Il n'en serait pas de même si on employait la canule trachéale à travers la glotte pour y adapter le soufflet; ici on courrait des dangers réels, si on usait d'une force un peu trop grande. Sans compter la perte d'un temps précieux par les tâtonnements inséparables pour son application, des succès moins nombreux, il y a en outre, avec elle, ce grave inconvénient de produire facilement l'emphysème. C'est pourquoi nous la rejetons formellement.

La pénétration partielle de l'air dans l'estomac n'empêche pas le succès des insufflations: aussi doit-on les continuer sans inquiétude. On a dit encore que l'occlusion spasmodique de la glotte, de même que l'encombrement des bronches par des matières écumeuses, présente des obstacles à la pénétration et à l'action de l'air; d'après nos expériences nous pensons qu'il y a là exagération et même erreur. A défaut de soufflet, les insufflations de bouche à bouche ou au moyen d'un tuyau réussissent aussi quelquefois. Mieux vaut les faire ainsi que de ne rien faire, ou d'employer des moyens insignifiants comme les frictions, etc.

La manière d'exercer les pressions alternatives n'est pas non plus chose indifférente. Faites lentement et avec faiblesse pour simuler les mouvements respiratoires, elles échoueraient bien souvent, tandis qu'en leur donnant au moins le double d'étendue des actes de la respiration, on obtient des succès presque aussi nombreux que par les insufflations.

On doit les faire également avec rapidité jusqu'à la première inspiration, les suspendre pendant les mouvements respiratoires et les reprendre dans les intervalles de repos.

D'autres moyens ont été conseillés par des hommes trop haut placés dans la science pour être passés sous silence. Ce qui leur manque, c'est une étude comparative avec ceux dont il vient d'être question.

M. Rigaux tire la langue hors de la bouche ou accroche l'épiglotte en glissant le doigt le long de la base de la langue pour faciliter l'introduction de l'air, ce qui lui a réussi dans un cas d'une gravité extrême.

Le galvanisme ne devrait pas être négligé, si l'on avait un appareil électrique sous la main, dans le cas où les insufflations et les pressions ne réussiraient pas (1).

Le point essentiel, comme nous l'avons dit, est que, quel que soit le choix des agents parmi ceux dont nous avons fait mention et que nous avons recommandés d'une manière spéciale, ils

(1) Depuis que ce travail a été communiqué au Congrès, nous avons fait des expériences avec l'électro puncture qui nous a donné beaucoup moins de succès que les insufflations et la respiration artificielle.

Digitized by Google

soient employés à l'instant même où des accidents graves paraissent. Ainsi, dans l'ordre de leur utilité plus ou moins grande, du moins dans l'état actuel de la science : 1° insufflations et pressions ; 2° tirer la langue hors de la bouche ; 3° galvanisme.

Quelques considérations physiologiques ne seront peut-être pas inutiles pour justifier les conseils particuliers que nous avons donnés à l'occasion de la syncope, ou des accidents asphyxiques occasionnés par le chloroforme ou l'éther. Pour nous, que l'un où l'autre état existe, du moment où il se prolonge, les soins doivent être les mêmes.

Dans les accidents par le chloroforme, les fonctions respiratoires cessent après les cérébrales. Le cœur est toujours *l'ultimum moriens*. Ses mouvements de plus en plus faibles chez les animaux sont perçus jusqu'à la 8e ou 10e minute au moyen d'une aiguille plongée dans son tissu. Quand elle n'oscille plus, la vie est entièrement éteinte.

On a émis la pensée que, dans la majorité des accidents, la syncope étant la cause la plus fréquente, on devait prescrire un traitement en conséquence; mais l'expérience a prouvé qu'il était insuffisant, et il ne pouvait en être autrement, puisque l'insensibilité était complète et générale. C'est pourquoi nous avons tant insisté, et nous insistons encore sur la nécessité de rétablir la fonction la plus facile à ramener, la *respiration*.

Dans nos expérimentations par l'éthérisation, les phénomènes avant-coureurs de l'asphyxie ont constamment suivi la même marche; ils n'ont varié que par la rapidité de leur manifestation : perte de connaissance et insensibilité, entre 45 secondes et 15 à 20 minutes; diminution des mouvements respiratoires, puis leur suspension entre 45 secondes et 25 à 30 minutes; alors mort apparente. Les oscillations du cœur cessent peu d'instants après, comme nous l'avons dit, mais elles ne sont sensibles jusque-là qu'avec l'aiguille à acupuncture. Ainsi, grande irrégularité dans la succession plus ou moins rapprochée des phénomènes éthériques, et toujours même marche dans l'extinction des fonctions : 1° du cerveau ; 2° des poumons ; 3° du cœur. Si des accidens sont parfois déterminés par la syncope, c'est-à-dire par la paralysie extrême et rapide du système nerveux, et surtout de celui qui se distribue aux poumons et au cœur, il n'y a encore de différence que dans la rapidité de leur apparition, et nullement dans la marche de l'extinction des fonctions.

D'ailleurs est-on bien fixé sur le point de départ de la syncope? Bichat a dit que c'était une affection du cœur; Georget, un état qui n'était que la cessation des fonctions du cerveau, primitivement cérébral dans la plupart des cas, comme à la suite des affections morales. Pour nous, la cause

Digitized by Google

peut être variable, mais l'effet est toujours cérébral ; en d'autres termes, la syncope provient de l'absence ou de la diminution passagère ou continue de la quantité indispensable de sang pour exciter normalement le cerveau. Si elle est produite par l'éthérisation, elle ne diffère en rien de l'asphyxie, puisque la respiration est également suspendue. Aussi pensons-nous que dans les deux cas, la même thérapeutique doit être employée avec d'autant plus de raison que ce sont les mêmes organes qui sont influencés par la même cause intoxicante ; seulement ils le sont plus ou moins vite et plus ou moins violemment. La syncope par suite de pertes sanguines est bien différente.

Dans une hémorrhagie qui doit amener insensiblement la mort, il est facile de suivre l'enchaînement des phénomènes qui y conduisent plus ou moins rapidement : d'abord, grand malaise, tintements d'oreille, vertiges, étourdissements, nausées, quelquefois vomissements, puis léger évanouissement. Après des alternatives de malaise inexprimable, de défaillance, vient tout-à-coup la perte absolue de connaissance et des forces musculaires ; c'est la syncope avant la mort réelle. Le pouls diminue successivement de force et de fréquence ; la respiration est plus rare, puis plus embarrassée et enfin elle se suspend. Si l'on place un stéthoscope sur la région du cœur, on l'entend encore osciller pendant quelques minutes. Le cœur meurt toujours le dernier. Si elle se produit presque instantanément par suite d'une vive douleur, d'une violente émotion, son mécanisme est le même ; c'est par la diminution et la faiblesse subites des battements du cœur, par la paralysie de ses nerfs, déterminée sympathiquement par l'abolition de l'influx du cerveau auquel le cœur ne lance plus assez de sang. Ainsi il n'y aurait jamais syncope sans diminution de la masse normale du sang à l'encéphale. Quant au traitement de celle occasionnée par des accidents hémorrhagiques répétés, elle exige des soins particuliers dont nous n'avons pas à nous occuper ici, et qui ne sont certainement pas les mêmes que ceux indiqués contre la sidération par le chloroforme. Il n'en serait plus de même de celle qui n'aurait pour cause qu'une vive émotion sans perte de sang ; celle-là pourrait être traitée avec succès par la respiration artificielle, en même temps qu'on emploierait les stimulants externes.

En résumé, nous dirons que pour apprendre l'art de la chloroformisation, non seulement il faut l'avoir vu beaucoup appliquer, mais encore l'avoir beaucoup expérimenté sur les animaux. L'homme qui éthérise ne doit jamais perdre le patient une seconde de vue jusqu'à la fin de l'opération.

Ainsi, celui qui est suffisamment préparé par l'étude et par des expériences nombreuses et variées, doit mettre en pratique

Digitized by Google

les règles suivantes pour la meilleure et la plus sûre application qu'on puisse en faire chez l'homme :

1° Mettre le malade dans une position horizontale autant que possible ;

2° L'habituer à respirer dans le cornet de papier ; puis y mettre quelques gouttes de chloroforme pour le familiariser avec cet anesthésique ;

3° Après ces préliminaires, verser tout-à-coup de cette liqueur au milieu de l'éponge : 15 à 20 gouttes pour les enfants ; 1 à 2 grammes pour les femmes, et 2 à 3 pour les hommes. Evidemment pour ces derniers, on va souvent au-delà, jusqu'à 6, 8 et 10 grammes ;

4° S'il survenait beaucoup d'agitation avec difficulté de respirer, il faudrait retirer l'appareil pour ne le réappliquer que lorsque le calme serait rétabli. En cas de pâleur subite, d'affaiblissement considérable du pouls, il faudrait également suspendre l'opération ;

5° En général, la chloroformisation sera suffisante quand on arrivera à la seconde période, que le malade parlera d'étourdissements, de bruit dans les oreilles, puis qu'il tombera dans l'assoupissement et qu'il sera insensible aux pincements ;

6° Si la résolution musculaire avec l'insensibilité survenait presque tout-à-coup, après 40, 50 secondes, il faudrait avoir le plus grand soin d'enlever précipitamment le cornet, afin d'être en mesure de parer à tout.

Si, malgré la meilleure administration possible du chloroforme, il survenait contre toutes les prévisions de graves accidents, voici, dans l'ordre de leur importance, comme nous l'avons dit plus haut, l'énumération des soins à donner, les seuls éprouvés à notre avis avec lesquels on puisse conjurer tous les dangers, *neuf fois sur dix :*

1° Des insufflations de bouche à bouche, ou plutôt avec un soufflet, en même temps que des pressions alternatives de la poitrine et du bas-ventre. Ces manœuvres doivent être employées à la *seconde même* où se produit l'asphyxie, de préférence à tous les autres agents ;

2° Tirer la langue hors de la bouche, s'il y a assez d'aides pour le faire, pour faciliter l'introduction de l'air poussé par les insufflations ;

3° L'électricité, en cas d'insuffisance des autres.

Quant aux moyens de combattre la sidération par le chloroforme, avec les *insufflations* et les *pressions*, nous pensons que personne n'en a apprécié la valeur plutôt que nous, et aujourd'hui, d'après des succès réels sur l'homme, notre confiance en elles est si grande que nous ne doutons pas que le moment n'est pas éloigné où on sera universellement d'accord sur ce point.

Digitized by Google

Au reste en 1847, au sein du cercle médical du Nord, déjà nous avions fait avec un succès constant des expériences au sujet des insufflations. Le bulletin médical du Nord du mois de février 1848, pag. 26, etc., mentionne leur spécificité en pareil cas. Les 5, 17 janvier, 30 octobre 1848, nous avons écrit à l'Académie des sciences, à l'Académie Impériale de médecine, le 24 octobre, les 21 et 28 novembre 1848, etc, pour appeler l'attention des savants sur leur incontestable utilité.

Dans la plupart des accidents qui se sont présentés depuis, a-t-on suivi les règles que nous avions posées? A-t-on employé les insufflations et les pressions dans le délai voulu, *une minute au plus tard à partir de la suspension de la respiration*, pour qu'on puisse aujourd'hui en tirer des inductions, les apprécier convenablement? Non, pas une fois, à l'exception cependant de M. Ricord qui rapporte quatre succès par les insufflations le 20 novembre 1849, dans l'*Union médicale*, et le 21 juin 1853, à la Société de chirurgie. Aussi sa confiance est telle qu'il dit avec raison : « Désormais le médecin qui négligerait d'y avoir recours assumerait sur sa tête une grande responsabilité. »

M. Robert, sans les repousser, prétend dans son rapport que les insufflations, employées plusieurs fois chez les individus dont il donne les observations, n'ont pas eu plus de succès que les autres moyens. D'après un examen attentif de ces mêmes observations, pour nous, la question reste entière, attendu qu'elles n'ont pas été utilisées comme nous avons recommandé qu'elles le fussent pour être profitables ; nous n'en voulons pour preuve que leur analyse succincte : commençons par celle de M. Barrier.

1° « La respiration avait cessé et le pouls ne se sentait pas » au poignet, etc. *Frictions sur les tempes et la poitrine avec le » vinaigre et l'ammoniaque ;* compression alternative du thorax » et de l'abdomen, pour exciter les mouvements respiratoires; » insufflations dans la trachée avec une sonde en argent; » tout resta inutile, dit M. Barrier, et nous n'en sommes pas étonné: voici pourquoi (à notre point de vue bien entendu, car nous ne voulons en aucune manière mettre en doute le mérite des estimables confrères dont nous allons citer les noms ou les observations) ; au lieu d'aller chercher du vinaigre, de l'ammoniaque pour faire des frictions, ce qui a fait perdre du temps, n'eût-on perdu qu'une minute, il fallait immédiatement commencer par les *insufflations et les pressions*.

2° O. de M. Vallet : « Aussitôt qu'on s'aperçut que la respira» tion était suspendue, etc., *la position horizontale est aug» mentée, l'air est renouvelé, on a recours aux aspersions d'eau » froide, aux inspirations de substances irritantes, aux frictions » de toute nature*, aux pressions alternatives sur les parois du » bas-ventre et sur les côtés du thorax. On introduit de l'air de

Digitized by Google

» bouche à bouche pendant que la langue, saisie à sa pointe, » est portée de côté. On pratique ensuite des insufflations pulmonaires au moyen d'une sonde.

Ici encore, on en est venu beaucoup trop tard aux pressions et aux insufflations; il fallait, au contraire, commencer par elles.

3e O. de M. Gorré: « *Frictions sur les tempes, sur la région* » *précordiale*; *projection d'eau fraîche sur le visage; titillation* » *de l'arrière-bouche avec les barbes d'une plume;* insufflation » d'air dans les voies aériennes; ammoniaque sous les narines; » le tout pendant deux heures.

Mêmes objections que plus haut.

4e O. du Dr Majer : « *Aspersion d'eau froide*; insufflation de l'air, etc. Mêmes objections.

5e O. de M. de Confevron : « Les moyens les plus rationnels » furent employés pendant deux heures, mais en vain, *stimula-* « *tion des narines avec l'ammoniaque, mouvements des bras et* » *du thorax*, insufflations répétées d'air dans la poitrine, etc.

6e O. de M. Hannah Greener : « *On lui ouvrit les yeux, on* » *lui jeta de l'eau* à la figure, on lui administra de l'eau-de-vie, » on l'étendit sur le plancher, etc.

7e O. de Mistriss Simmous : « Ammoniaque sous le nez, eau » froide jetée à la figure, moutarde, application de moutarde, » d'eau-de-vie, etc. Une demi-heure après la mort, le Dr Balker » essaya encore la respiration artificielle, l'électro-magnétisme, » les stimulants externes.

8e O. de Walter Badger : « *La mort étant apparente, M. Robin-* » *son envoya chercher en hâte* le Dr Waters, qui essaya la » saignée. Pendant une demi-heure, on tenta l'inspiration artifi- » cielle, les frictions, etc.

9e O. de Daniel Schlyg : « On essaya les frictions sur la peau, les » irritations de la membrane pituitaire, le soulèvement cadencé » des bras et du thorax, etc.

10e O. *De la Gazette médicale*, 10 mars 1849 : « *On ouvrit* » *portes et fenêtres. On ingéra dans le gosier quelques gouttes* » *d'eau-de-vie. Eau froide sur la face; bouteille d'eau chaude* » *aux pieds*. Ces moyens n'ayant amené aucun résultat, on eut » recours à la respiration artificielle que l'on continua vaine- » ment pendant plus d'une heure.

On sait qu'en thérapeutique, certains remèdes n'existent véritablement pour l'art qu'autant qu'on les met en pratique d'après des règles et dans des circonstances bien déterminées: telles sont les *insufflations* et les *pressions*, qui manquent presque toujours leurs effets favorables, si on ne les emploie qu'après la première minute du développement des accidents par le chloroforme. Peut-on dire qu'on en a agi ainsi dans les cas précités? Evidemment, non. C'est pourquoi, nous le répé-

Digitized by Google

tons, la question reste entière et ne pourra être tranchée que lorsqu'on présentera des observations dans lesquelles on les aura utilisées en temps convenable, ou plutôt, en expérimentant sur les animaux, seule voie sûre et certaine de parvenir à résoudre définitivement l'importance relative des moyens conseillés contre la syncope ou l'asphyxie éthérique.

Digitized by Google

DU TRAITEMENT

DES AFFECTIONS TYPHOÏDES

PAR LES ÉMISSIONS SANGUINES AU DÉBUT ET PAR L'EAU FROIDE (intus et extra),

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA MALADIE,

par le Docteur LEROY, Médecin de l'Hôpital de Béthune (Pas-de-Calais).

EXTRAIT DU TRAVAIL LU AU CONGRÈS PAR L'AUTEUR.

—

Pour me renfermer dans les bornes de la question inscrite au programme, et surtout dans les limites de l'espace qui m'est réservé dans le compte-rendu, je passerai rapidement sur la discussion théorique qui, dans le travail lu au Congrès, précède l'exposé de la thérapeutique. Je n'en dirai que ce qui est rigoureusement nécessaire pour prouver que le traitement par la saignée initiale et par l'eau froide, est rationnel et logiquement indiqué.

Sous la dénomination d'affections typhoïdes, je comprends le typhus et les maladies produites, comme lui, par les miasmes répandus dans l'atmosphère ou émanents du corps des malades.

La maladie est la manifestation des efforts exagérés de la nature pour se débarrasser de l'élément morbide qui menace de détruire l'organisme en altérant les humeurs et particulièrement le sang, ou en imprimant au système nerveux des modifications qui troublent ou enrayent complètement ses fonctions.

C'est généralement sur l'intestin que se porte la crise d'élimination. Les cryptes muqueux sont d'abord attaqués ; bientôt l'inflammation se propage à leur pourtour et, en vertu des sympathies qui unissent la muqueuse intestinale aux principaux organes, il s'y forme des congestions appréciables, surtout dans le cerveau, les poumons et la rate (1).

Voilà en résumé ce qui se passe dans la première période de la maladie. Dans la seconde, l'inflammation folliculaire se termine par ulcération. Dès ce moment, des surfaces ulcérées, en nombre et en étendue indéterminés, sont en contact avec des ma-

(1) J'ai rapporté l'observation et l'autopsie d'une femme morte, au début du typhus, d'une congestion cérébrale accompagnée de l'inflammation caractéristique des plaques de Peyer.

Digitized by Google

tières putrides formées du mélange des sécrétions viciées de l'appareil digestif avec le pus qu'elles fournissent elles-mêmes. C'est une nouvelle source d'infection secondaire.

Les indications thérapeutiques à déduire de ces données sont claires et positives : Émissions sanguines générales et locales dans la première période, et dans la seconde, antiphlogistiques non débilitants et antisceptiques.

La saignée est le moyen le plus puissant à opposer aux congestions, les évacuations sanguines locales combattant plus directement la phlegmasie intestinale.

Quant à la médication antiphlogistique non débilitante et antisceptique que réclame la seconde période, on l'obtient par la réfrigération continue ; le froid, qui est éminemment tonique, est aussi un antiphlogistique si puissant qu'il prévient ou éteint l'inflammation dans les parties sur lesquelles on l'applique pendant un temps suffisamment prolongé. Bien qu'employé localement, il produit néanmoins des effets généraux, car, à force de soutirer du calorique à la partie avec laquelle il est mis en contact, il diminue la chaleur du corps et rafraîchit le sang ; il agit encore comme sédatif, c'est-à-dire qu'il régularise et ralentit la circulation en même temps qu'il ramène le calme dans le système nerveux.

Comme dans le cas qui nous occupe, c'est l'intestin qui est le siége de la lésion la plus fondamentale et la plus constante, comme c'est aussi dans la cavité intestinale que s'élabore la fermentation sceptique qu'il est de la plus haute importance de prévenir, c'est sur le ventre que la réfrigération doit être pratiquée. En abaissant sa température, on arrête, ou au moins on ralentit la décomposition putride, on évite l'infection secondaire, non-seulement en s'opposant à la production des matières susceptibles de la produire, mais surtout aussi en ralentissant l'absorption dont l'activité décroît avec la température.

Le volume et la tension élastique des gaz qui sont renfermés dans la cavité intestinale diminuant à mesure que la température s'abaisse, les intestins moins distendus reviennent sur eux-mêmes, et, à mesure qu'ils se contractent, l'étendue des ulcérations, c'est-à-dire des surfaces absorbantes, se rétrécit d'autant. C'est ce qui explique pourquoi le météorisme n'acquiert jamais un grand développement chez les malades soumis dès le début à la réfrigération abdominale, et comment il disparaît presque complètement après quelques jours de l'usage de ce moyen quand il n'est employé que plus tard.

Refroidir le ventre, maintenir sa température à un degré modéré, jusqu'à ce que la réaction inflammatoire et la tendance à la fermentation soient complétement arrêtées, telle est donc, concurremment avec les émissions sanguines, initiales, la thérapeu-

Digitized by Google

tique des affections typhoïdes. Voici d'ailleurs la méthode que je suis dans son application :

Au début, deux ou trois saignées de 4 à 500 grammes chacune ; la quantité de sang que l'on doit tirer est proportionnée à la force du sujet et à l'énergie de la réaction inflammatoire, sans trop tenir compte de la faiblesse du pouls, qui souvent se relève après la saignée ;

La chlorose, la menstruation même ne sont pas des contre-indications ; l'expérience s'est prononcée sur ce point en maintes occasions ;

Les émissions sanguines locales sont employées immédiatement après, toutes les fois qu'il existe des douleurs de ventre ou de la sensibilité à la pression dans les flancs ;

C'est sur cette région que les sangsues, en nombre variable de douze à vingt, ou les ventouses scarifiées, doivent être appliquées ; elles suffisent chez les enfants au-dessous de 4 à 5 ans.

Les évacuations sanguines sont, à mon avis, aussi nécessaires ici que le quinquina dans les fièvres intermittentes, et elles sont d'autant plus efficaces qu'elles sont pratiquées à une époque plus rapprochée de l'invasion. Je les crois dangereuses quand la céphalalgie et le brisement de membres ont disparu, qu'il y a de la toux, de l'engouement pulmonaire, que les douleurs de ventre et la sensibilité iliaque n'existent plus, que le sang est fluide, l'urine fétide, qu'il s'est fait une éruption de sudamina, ou que des tâches roses lenticulaires ont été remarquées depuis plusieurs jours, et, à plus forte raison, lorsque des plaques rouges se font déjà remarquer sur le sacrum ou sur quelque éminence osseuse.

Ces différents signes, qu'on n'observe guères qu'après le premier septenaire, indiquent en effet qu'il existe dans l'intestin des ulcérations, c'est-à-dire des surfaces absorbantes, baignées par des liquides putréfiés, dont la saignée produirait, ou au moins favoriserait l'absorption.

C'est ainsi que dans la phlébite, qui est, à ce point de vue, la maladie qui offre le plus d'analogie avec les affections typhoïdes, on emploie dans la période inflammatoire une médication antiphlogistique des plus énergiques ; mais, dès qu'une fois on a la certitude que la veine suppure, on s'abstient de tirer du sang.

Immédiatement après les émissions sanguines, il faut, sans plus tarder, commencer la *réfrigération continue*.

On l'emploie de la manière suivante :

Un linge plié en plusieurs doubles (une serviette par exemple) est trempé dans *l'eau la plus froide possible*, faiblement tordu et appliqué sur le ventre qu'il recouvre entièrement ; il est maintenu par une deuxième serviette formant ceinture, laquelle doit être fréquemment renouvelée, pour éviter que le malade ne

Digitized by Google

soit trop mouillé aux avant-bras, aux mains et aux autres parties du corps où l'application du froid n'est pas nécessaire.

Le linge mouillé doit être plongé dans l'eau et remis en place aussitôt qu'il s'échauffe, ce qui, quelquefois, dans les premières heures qui suivent son application, arrive au bout de quatre ou cinq minutes. Après un certain temps, la chaleur diminue, de manière que, commençant le matin, on n'est plus obligé le soir de renouveler la fomentation que de vingt à trente minutes d'intervalle. Bientôt les intervalles deviennent encore plus longs; mais il n'y a en cela aucune règle, la réaction variant, non seulement suivant les individus, mais encore la même personne offrant dans le cours de la même maladie des variations de température, en rapport avec les moments d'exacerbation, ce qui fait qu'après avoir pu cesser pendant des heures entières de mouiller le ventre, on est quelquefois obligé de renouveler en certains moments avec autant de fréquence qu'au début.

Dès qu'une fois on a commencé la réfrigération, il ne faut plus, *sous aucun prétexte*, quelle que soit la nature des accidents qui peuvent surgir, la cesser jusqu'à guérison. On peut sans danger la continuer un mois et plus, s'il était nécessaire, excepté dans les moments où le malade se refroidit complètement, malgré l'application aux extrémités inférieures de bouteilles remplies d'eau chaude, ou d'autres moyens analogues; car, en même temps que le ventre est ainsi refroidi, les pieds doivent toujours être tenus suffisamment chauds.

L'eau froide et la décoction légère de chiendent, les demi-lavements froids, réitérés trois ou quatre fois dans la journée, complètent la médication.

Dans le plus grand nombre des cas relatés dans mon travail, le traitement a été commencé immédiatement, ou peu après l'apparition des symptômes caractéristiques. Son influence sur la marche de la maladie s'est manifestée de différentes manières :

1° Les accidents ont été enrayés immédiatement et d'une manière définitive;

2° Ils ont été suspendus momentanément et se sont reproduits après un temps indéterminé;

3° La maladie a continué son cours, mais sa marche, sa durée et sa gravité ont été modifiées de la manière la plus heureuse;

4° Les principaux symptômes ont été promptement atténués, mais la durée de leur évolution n'a pas été notablement abrégée;

5° Enfin, généralement dans le typhus, et très-rarement dans la fièvre typhoïde, des symptômes graves se sont manifestés, ce qui n'a pas empêché la maladie de se terminer par la guérison.

Digitized by Google

J'ai intercalé entre chacune de ces cinq divisions une série d'observations que l'espace ne permet pas de reproduire ici.

Quoique différant notablement par leur marche et par leurs symptômes, les maladies qui sont décrites dans ces cinq catégories ont des caractères communs qui ne permettent pas de douter qu'elles sont identiques au fond. Les principaux sont :

1° Leur ressemblance au début;

2° La fréquence de la transformation d'une forme à une autre;

3° La similitude des accidents qui peuvent surgir dans le cours ou la suite de la maladie, quelle que soit la catégorie à laquelle elle appartienne;

4° Leur pathogénie.

C'est qu'en effet, si l'on compulse les nombreuses observations que j'ai rapportées dans le cours de ce travail, on ne peut manquer d'être frappé de la ressemblance des symptômes *qui* signalent l'invasion; ce n'est qu'après quelques jours, et bien souvent sous l'influence la plus manifeste des moyens employés, que l'on voit surgir les caractères qui classent la maladie dans l'une ou l'autre catégorie. Ce classement même est loin d'être définitif, car souvent il arrive que telle maladie, qui d'abord paraissait devoir affecter telle ou telle forme, en prenne presque subitement une autre; ou bien, dans un cas qui semble douteux à cause de son extrême bénignité, on voit survenir les accidents les plus caractéristiques, soit spontanément, soit sous l'influence d'une médication quelconque, soit par suite d'une imprudence, d'une alimentation prématurée ou d'une négligence dans le traitement. Pendant la maladie, c'est *tantôt* le délire ou l'état cômateux, l'engouement pulmonaire ou la pneumonie hypostatique, ou bien l'hémorrhagie intestinale.

A la fin de la maladie, ce sont les collections purulentes ou les escharres gangréneuses, et quelquefois, quand on la croit tout-à-fait terminée, la perforation de l'intestin.

Ce dernier accident survient même le plus souvent dans les affections mal dessinées où le diagnostic a laissé quelque incertitude, parce que c'est surtout dans ces cas qu'on croit pouvoir se dispenser d'un traitement méthodique pendant la maladie, ou des précautions et du régime ordinaire pendant la convalescence.

Mais, c'est surtout au point de vue pathogénique qu'il y a identité parfaite entre les affections que j'ai décrites. Ainsi elles *règnent* épidémiquement, ou au moins elles se constituent en foyer d'infections plus ou moins restreint, se bornant quelquefois à une seule localité, à une maison, ou même à une famille. Il est rare qu'elles n'attaquent qu'une seule personne dans un même lieu; presque toujours au contraire, elles se propagent rapidement à plusieurs, se montrant chez l'une sous une forme, et sous une

Digitized by Google

forme différente chez une autre. Un séjour plus ou moins prolongé, une visite même dans les foyers d'infection, suffisent aux sujets convenablement prédisposés pour prendre la maladie qui peut aussi bien offrir beaucoup d'analogie avec celle du malade auprès duquel elle a été contractée, qu'en différer complètement.

Elles ont une période d'incubation, c'est-à-dire qu'il s'écoule un certain temps (10 à 15 jours environ), entre l'époque où l'on s'est exposé à la contagion et le moment où la maladie se déclare. Les choses se passent de la même manière, soit que le sujet infecté reste dans le même lieu, soit qu'il se transporte à une distance quelconque; dans l'un et l'autre cas, il devient lui-même un nouveau foyer d'infection.

Dans les campagnes où les habitations sont éloignées les unes des autres, l'origine et le transport de la maladie peuvent toujours être facilement observés et bien appréciés.

La pathogénie des affections typhoïdes est donc en tout semblable à celle des fièvres éruptives. J'ajouterai que sous le rapport symptomatique, au début du moins, la ressemblance n'est pas moins frappante. Enfin les unes et les autres jouissent encore de deux propriétés spéciales, de ne pouvoir se reproduire (qu'à de rares exceptions du moins), sur le même individu, et de n'attaquer aussi que très-rarement les âges extrêmes de la vie. Cette analogie d'ailleurs s'explique aisément, si l'on réfléchit que dans l'une et l'autre maladie, l'étiologie est la même. Un principe délétère introduit dans l'organisme doit être éliminé (et comme je l'ai déjà dit), le travail d'élimination, c'est la maladie.

Si maintenant on admet avec moi que toutes les affections typhoïdes sont identiques au fond, quels que soient leur marche et leur mode de manifestation, on en conclura que le même traitement est applicable à toutes, sauf, bien entendu, les modifications imposées par l'âge, la force et la constitution du sujet, et aussi par les complications dont elles sont quelquefois accompagnées.

Chez les malades qui sont plongés dans une somnolence profonde et continue, on promène des sinapismes ou des cataplasmes sinapisés sur les extrémités inférieures. Assez souvent leur effet est presque immédiat. Chez ceux, au contraire, qui sont dans un état de surexcitation cérébrale qui exclut le sommeil, ou qui sont en proie à un délire très-agité, j'ai recours à l'eau froide appliquée sur la tête de la même manière que sur le ventre, ou bien aux préparations d'opium, et particulièrement à la morphine. Si la toux est fréquente, j'accorde quelques cuillerées de looch blanc, préparation que l'estomac supporte généralement bien.

Pour combattre l'engouement pulmonaire, il est bon de tenir les malades assis aussi longtemps que possible, ou couchés tantôt sur un côté, tantôt sur l'autre. Quand la gêne de la res-

Digitized by Google

piration est très-grande, que la toux est fatigante, que des râles se font entendre dans divers points de la poitrine, j'applique sur le côté le plus affecté un large vésicatoire.

Une jeune fille, qui était menacée d'asphyxie, éprouva un grand soulagement après qu'on l'eut forcée à faire plusieurs fois le tour de la salle, en la soutenant, ou plutôt en la traînant.

Au déclin de la maladie, quand la température de la peau a sensiblement baissé, que le pouls est faible et dépressible, je donne une légère infusion de quinquina. Plus tard, quand la convalescence est commencée, je préfère le sirop de quinquina préparé au vin plus ou moins généreux suivant les circonstances.

On remarque assez fréquemment qu'après que la fièvre est tombée, ou notablement diminuée, il survient par instants des accès ou des redoublements fébriles à des heures régulières, mais plus souvent sans une véritable régularité; quelquefois même, c'est seulement une notable accélération du pouls à certains moments. En pareil cas, j'administre le sulfate de quinine depuis trois jusqu'à huit décigrammes le premier jour; je continue ensuite à doses décroissantes, aussitôt que l'effet s'est manifesté. Il est souvent utile pour ménager l'estomac, d'en donner une partie par l'intestin.

Enfin, il est des cas ou tous les symptômes de maladie ayant disparu, la diarrhée persiste avec opiniâtreté, malgré la diète la plus sévère; c'est par l'alun que je combats ce fâcheux accident. J'ai l'habitude de le faire prendre en pilules, à la dose de vingt à trente centigrammes par jour.

Est-il nécessaire d'ajouter que j'attache la plus grande importance à placer mes malades dans les meilleures conditions hygiéniques. Je les mets autant que possible dans un appartement vaste, dans lequel on renouvelle l'air très-fréquemment, soit en ouvrant les fenêtres et les portes, soit par la ventilation au moyen du feu que l'on entretient dans une cheminée ouverte. La plus grande propreté doit être observée autour d'eux; même à l'hôpital, je leur fais donner deux lits, et plusieurs fois par jour, on les transporte de l'un à l'autre. C'est le meilleur moyen d'éviter les escharres qui se forment si facilement sur les parties qui supportent le poids du corps.

Quand la fièvre typhoïde se complique d'une affection quelconque, je fais marcher concurremment le traitement des deux maladies. Cette règle ne souffre même pas d'exception pour les complications qui émanent de l'appareil respiratoire, des bronches, de la plèvre ou des poumons. J'emploie, suivant les indications, les révulsifs ou les préparations d'antimoine, sans cesser la réfrigération.

Le succès a sanctionné cette pratique un assez grand nombre

Digitized by Google

de fois pour m'autoriser à avancer que la guérison n'est guères moins assurée que dans les cas exempts de toute complication.

Pendant toute la durée de la maladie, c'est-à-dire tant qu'il existe le moindre symptôme morbide du côté des voies digestives, les malades doivent être tenus à la diète la plus rigoureuse. On comprendra la nécessité de cette extrême réserve, si l'on est, comme moi, bien convaincu, qu'à l'inverse de beaucoup de traitements qui entretiennent les accidents généraux longtemps encore après la guérison des accidents locaux, les moyens que je propose enlèvent la fièvre, la douleur, et tous les phénomènes de réaction, alors que la lésion intestinale persiste encore dans toute son intégrité. Il est donc de toute évidence qu'en commençant trop tôt l'alimentation, on s'exposerait à contrarier la cicatrisation des ulcérations ou, ce qui serait pis encore, à déchirer les cicatrices lorsqu'elles n'ont point eu le temps de se consolider.

J'ai relaté une autopsie dans laquelle j'ai observé cette grave lésion sur un militaire qui se donna la mort avec des aliments qu'il avait dérobés.

On sait d'ailleurs que des personnes qui se croyaient guéries et qui avaient repris leur régime et leurs occupations ordinaires, sont mortes subitement d'une perforation intestinale.

Jamais ce terrible accident n'est arrivé à aucun de mes malades. Le soin tout particulier avec lequel je surveille leur régime pendant la convalescence est sans aucun doute le préservatif le plus certain.

En effet, il ne me suffit pas que tous les symptômes de maladie soient dissipés, que le malade sente l'appétit revenir, en même temps que les forces, pour essayer de lui rendre des aliments; aussi longtemps que la diarrhée n'a pas cessé si complètement que les liquides injectés dans l'intestin soient rendus clairs et incolores, ou qu'ils n'amènent que des fèces solides et à peine délayées par l'eau, on a toujours à craindre que les sécrétions intestinales ne soient encore viciées, ou que les ulcères ne soient pas cicatrisés. Ce qui est au moins certain, c'est que les déjections intestinales deviennent solides aussitôt que la maladie est bien terminée.

Il faut donc attendre la constipation, ou mieux encore les garde-robes solides et naturelles, pour commencer l'alimentation, qui est d'abord le bouillon de volaille, pour les enfants surtout, froid, à la dose de deux à trois cuillerées toutes les trois heures; plus tard, j'y fais ajouter du tapioka; enfin, j'arrive par gradation au bouillon de bœuf, et au bout de quelques jours à la côtelette grillée que je fais manger avec très-peu de pain, voulant éviter aux ulcérations récemment cicatrisées le contact de tout ce qui pourrait les irriter, et préférant pour cette raison aux fécules, qui se digèrent dans l'intestin, les

Digitized by Google

bouillons et les viandes qui se dissolvent dans l'estomac et ne laissent que peu de résidu. Les vins généreux, les préparations de quinquina, sont alors d'excellents auxiliaires pour hâter le retour des forces et des fonctions digestives.

Dans une période de huit années qui s'étend de 1845 à 1852 inclusivement, sur 206 cas de fièvre typhoïde qui se sont présentés à l'hôpital, 180 ont été traités d'après les principes que je viens d'exposer; les 26 restants n'ont pas été soumis au même traitement; soit que je voulusse faire des essais comparatifs, quand la question était encore à l'étude, et plus tard quand le diagnostic a été mis en défaut, ou quand les malades m'ont été confiés trop tard.

Il y eut 5 décès dans la première série et 8 dans la seconde, c'est-à-dire, un sur 36 d'un côté, et de l'autre, presque un tiers.

Ce dernier résultat est aussi à peu près celui que j'obtenais en même temps dans ma clientèle particulière où, pendant les années 1845 et 1846, je continuai d'employer les moyens ordinaires et particulièrement la méthode évacuante. Je traitai ainsi en ville et à la campagne, seul ou avec le concours d'autres médecins, 33 malades dont 9 succombèrent. Je n'en ai pas perdu autant depuis sur plusieurs centaines traités par la saignée initiale et par l'eau froide.

C'est d'ailleurs dans les cas les plus graves que ce traitement offre le plus de ressources: ainsi en 1848 et 1849, la maladie qui régnait épidémiquement s'annonçait d'ordinaire avec beaucoup de gravité; cependant sur 85 malades traités dans ces deux années, il n'en mourut que deux, et parmi ces 85 malades, se trouvent compris 21 cas de *typhus fever*, caractérisés par une roséole pétéchiale très-confluente qui, du cinquième au dixième jour, envahissait toute la surface du corps. Cette maladie faisait, à cette époque, de grands ravages en Belgique; des centaines de malheureux qui fuyaient le fléau en apportèrent le germe dans les prisons et les hôpitaux des villes les plus rapprochées de la frontière. Elle fut partout assez meurtrière. A Béthune, une seule femme en fut victime; elle mourut avant que j'eusse le temps d'apprécier la nature de sa maladie, et de tenter aucun traitement. C'est celle dont j'ai déjà parlé.

Depuis quelques années, la fièvre typhoïde règne constamment, sous forme épidémique, dans quelques parties de l'arrondissement. L'occasion n'a donc pas manqué au médecin des épidémies, qui partage toutes mes idées sur la thérapeutique de cette maladie, de faire, en différents lieux, l'application de ma méthode de traitement. Toujours, il a pu arrêter ou diminuer considérablement ses ravages, partout où il est parvenu à la faire employer.

J'ai, moi-même, obtenu bien des fois le même résultat dans

Digitized by Google

des localités et dans des familles où, avant mon arrivée, plusieurs personnes avaient déjà succombé.

Des faits aussi concluants étaient de nature à faire impression sur l'opinion publique, et c'est, en effet, ce qui eut lieu. Mon traitement, devenu populaire dans tout le pays circonvoisin, est adopté par presque tous les médecins qui y exercent. Mais il en est quelques-uns qui ne suivent mes principes qu'en les modifiant, c'est-à-dire, qu'ils recommencent, pour la plupart, la série des essais par lesquels j'ai dû passer avant d'arriver à la formule que je viens de faire connaître et qui est consacrée par de si nombreux succès.

Les uns emploient la réfrigération sans la saignée; les autres ces deux moyens concurremment avec les purgatifs; quelques-uns s'efforcent de combattre la diarrhée, pendant tout le cours de la maladie, par tous les remèdes que la matière médicale met à leur disposition. A Paris, M. Valleix annonce à sa clinique qu'il va faire l'essai de mon traitement; mais il ajoute à la saignée et à la réfrigération abdominale des ablutions froides pratiquées sur tout le corps, cinq ou six fois par jour; il amène ses malades à la cyanose, à la réfrigération extrême et à l'asphyxie, enfin, je vois si souvent les innovations produire de malheureux résultats que j'adjure quiconque aurait le désir de m'imiter de ne le faire qu'à la condition de se conformer rigoureusement aux règles simples et précises que j'ai tracées dans ce court aperçu.

—

Depuis que j'ai soumis au Congrès les résultats de mon traitement, une occasion bien favorable s'est présentée de le mettre en pratique, dans le même lieu et dans les mêmes conditions où d'autres moyens avaient déjà été employés.

Le médecin d'une localité peu éloignée de Béthune fut atteint d'une blessure grave qui le retint au lit pendant plus d'un mois. Appelé à le soigner, j'appris qu'une épidémie de fièvre typhoïde paraissait imminente; il y avait 7 malades, tous au quinzième jour environ, dans un espace très-restreint. Quelques jours après, cinq avaient succombé: quatre avaient été soumis à l'expectation seulement, le cinquième avait été traité par les purgatifs, plus une petite saignée et une application de sangsues au début; c'était un homme de trente-cinq ans, d'une constitution superbe et n'ayant jamais été malade. Les deux autres malades furent sauvées par l'eau froide, c'étaient des jeunes filles de 14 et de 19 ans. Cette dernière avait été assez abondamment saignée, et elle n'avait pris qu'un purgatif. Elle fut cependant si gravement atteinte que, pendant plusieurs jours, elle m'inspira les plus grandes inquiétudes.

Digitized by Google

A partir du jour où le médecin fut obligé de s'aliter, le nombre des malades devint si considérable, que bientôt j'en eus trente-trois dont plus de la moitié appartenait à la classe indigente. Je n'en perdis qu'un seul.

Quand le médecin du lieu fut rétabli, il suivit le même système, et la mortalité fut presque nulle sur un nombre très-considérable de malades.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LA NÉCESSITÉ D'OPÉRER UN ASSAINISSEMENT GÉNÉRAL

DES CONTRÉES MARÉCAGEUSES

et surtout de celles arrosées par le Delta du Gange,

comme seul moyen

PROPHILACTIQUE EFFICACE A OPPOSER AUX RAVAGES ET AUX DIVERSES INVASIONS DE L'ÉPIDÉMIE CHOLÉRIQUE,

Par M. BONNAFONT, Médecin principal des Armées,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Membre correspondant de l'Académie Impériale de Médecine de Paris, etc., etc.

De combien de bienfaits un gouvernement, éclairé par l'hygiène philosophique, ne pourrait-il pas gratifier les hommes?

FODÉRÉ, Paris, an VII, 1798.

Je vous demande pardon, Messieurs, de venir vous entretenir d'un sujet en dehors de ceux qui sont indiqués dans votre programme. Mais celui que j'ai choisi me semble avoir un tel caractère d'actualité, que je n'ai pu résister au désir de faire connaître le vaste projet hygiénique qui me semble le seul propre à éloigner de nos contrées, et probablement aussi de l'Europe, ce fléau qui, exerçant pour la troisième fois depuis plusieurs mois, ses ravages dans le Nord, menace de venir, peut-être lentement, peut-être d'un seul bond, (car sa marche est très-capricieuse) les répandre de nouveau parmi nos populations. On voit que nous voulons parler du choléra, de cette épidémie terrible qui apparaît actuellement, et pour la troisième fois depuis quelques années, dans le nord de l'Europe.

Cette épidémie qui, en 1832, a exercé ses affreux ravages sur presque toute la surface du globe, qui, en 1849 et 1850, a renouvelé ses sinistres en plongeant dans le deuil plus de la moitié de l'espèce humaine, et qui nous menace de nouveau de ses lugubres pérégrinations, a-t-elle assez préoccupé les gouvernements? La société elle-même s'est-elle assez émue de ce fléau destructeur qui la menace constamment lorsqu'il

Digitized by Google

ne la dévore pas? Gouvernements et peuples ont-ils fait tous leurs efforts pour entraver sa marche et paralyser ses funestes effets?

Nous ne le pensons pas, car il serait par trop décevant de demeurer sur cette pensée que rien ne peut calmer ni enrayer la marche de ce monstre toujours prêt à lancer son venin d'un pôle du monde à l'autre. On peut se rendre compte, jusqu'à un certain point, de l'indifférence où toute l'Europe est restée à l'égard du choléra depuis sa première apparition; car dès qu'une couche de gazon, arrosée par d'abondantes larmes, a recouvert la tombe de ses nombreuses victimes, la société, laissant échapper un dernier cri de douleur et espérant que des siècles la sépareraient d'une nouvelle irruption, s'est livrée à ses travaux, à ses joies et à ses plaisirs, sans que le souvenir de cette épidémie les ait troublés un seul instant. Et cependant, tandis que tous les peuples vivaient dans cette quiétude, le monstre s'était replié sur lui-même pour, se plongeant dans les boues infectes du delta du Gange ou d'autres marais infectés du principe épidémique, aller se gonfler d'un nouveau venin et le répandre, quelques années après, sur cette même société qu'il avait déjà si cruellement maltraitée.

Mais cette indifférence ne devait pas toujours durer, et de nos jours, nous nous apercevons de l'intérêt qu'inspire tout ce qui se rattache au choléra.

Dès le siècle dernier, au fur et à mesure que les rapports de l'Europe avec les Indes-Orientales devenaient plus fréquents et plus faciles, on acquérait la preuve que non-seulement le choléra, cette affection si rare en Europe, existait dans l'Inde, mais que ces épidémies meurtrières sévissaient de temps en temps avec une intensité de beaucoup supérieure à ce qui se passait parmi nous. Aux descriptions de Bontius et des premiers voyageurs, il fut bientôt facile d'en ajouter d'autres plus propres à donner une idée de la malignité du fléau : telles sont celles de l'épidémie observée par Paisley, à Trincomale, en 1773, les observations de Sonnerat, sur la côte de Coromandel de 1774 à 1780, et d'une multitude de médecins qui, à Meurice, en 1775, à Gajan, à Calcutta, en 1781, à Arcott, en 1787, n'eurent que trop souvent l'occasion de signaler la gravité de ces épidémies.

Cette énumération de chiffres et de noms qu'il serait facile de grossir, prouve que les avertissements ne nous manquèrent pas; mais si furieuses qu'on les peignît aux Européens, ces épidémies sévissant à 3,000 lieues de nous, dans des contrées si différentes des nôtres par le climat, ne provoquèrent longtemps d'autre sentiment que celui de la curiosité.

Digitized by Google

La distance est comme le passé, a dit BUFFON; celle qui nous séparait du choléra asiatique était assez grande pour qu'on crût n'avoir jamais rien à redouter de ses atteintes; personne enfin ne craignait que ces épidémies, de plus en plus multipliées depuis 40 ans, nous concernassent jamais directement, lorsque l'extension démesurée de celle qui commença à Jessore en 1817, près des bouches du Gange, vint troubler cette sécurité et révéler au monde que les secousses précécédentes n'étaient que les préludes d'une catastrophe qui le menaçait tout entier. Cette fois, les craintes ne furent pas exagérées. Du théâtre habituel de ses ravages, le choléra fit irruption dans tous les sens et, débordant de contrées en contrées, se répandit sur toute la surface du globe dont aujourd'hui, après 36 ans, il a fait le tour et pris plusieurs fois possession. Catastrophe sans égale dans les annales du monde, car il s'en faut que ce que nous savons de l'apparition en Europe de la syphilis et de la variole égale en gravité les désastreux évènements dont nous avons été, et dont nous serons encore malheureusement les témoins.

La nouvelle épreuve que subit en ce moment le Nord de l'Europe suffira-t-elle pour faire comprendre à la société les efforts qu'elle doit faire afin de prévenir son retour? Nous n'osons le croire, tant l'indifférence est à craindre pour toutes les mesures générales dont le but n'est pas restreint à un seul peuple, ou mieux, à une seule localité.

Ne soyons pourtant pas injustes, et reconnaissons que les gouvernements ont organisé des conseils d'hygiène et de salubrité dans toutes les villes, dont la mission est de rechercher et de faire disparaître toutes les causes qui peuvent favoriser la marche du choléra. Cela est fort louable sans doute, car toutes les mesures propres à améliorer la condition hygiénique des peuples doivent être l'objet d'une reconnaissance envers les autorités qui les dirigent et qui en surveillent l'exécution. Mais tous ces moyens prophilactiques sont-ils conçus avec cette homogénéité de vues que comporte un sujet aussi sérieux? Y a-t-il enfin (le choléra étant le même partout) entente entre les peuples et les divers gouvernements sur les moyens d'arrêter le fléau? Je ne sache pas que la diplomatie se soit guère préoccupée de cet ennemi commun, et cela probablement parce qu'aucune puissance n'a rien à y gagner au détriment de ses voisins, et que son mouvement, une fois commencé, ne peut être arrêté ni par des canons, ni par des protocoles.

Eh bien! selon nous le choléra doit devenir une question diplomatique, si on veut le voir disparaître de la surface du globe. Il serait curieux, en effet, de voir les différents cabi-

Digitized by Google

nets s'occuper d'hygiène publique ; mais, après tout, cela serait aussi édifiant et plus humanitaire que de chercher à résoudre combien de mille hommes et de projectiles il faudrait pour saccager une ville et ruiner toute une population. On sera peut-être étonné de voir comment nous voulons faire intervenir les gouvernements contre cette épidémie? Le voici : Il est bien démontré maintenant que le choléra est natif de l'Inde, où il se trouve à l'état endémique, comme les miasmes entretiennent la fièvre intermittente dans les pays marécageux, et la fièvre jaune en Amérique, etc., etc. La contrée de l'Inde, la seule, ou du moins celle qui recèle plus particulièrement le poison cholérique, est bien certainement celle qui est arrosée, et souvent inondée, par les innombrables ramifications du Gange, avant de se jeter dans le golfe du Bengale. Cet énorme delta, qui n'a pas moins de 300 kilomètres de côtes et 4,650 de superficie, qui ressemble à une mer de fange soulevée par des vents furieux, est traversé par des courants rapides et coupé d'îles inondées. C'est dans cet immense cloaque que l'arbre destructeur pousse ses nombreuses racines, suce le venin pestilentiel, d'où ensuite, étendant ses branches gigantesques sur toute la surface du globe, il y exhale son poison délétère. Est-ce à dire pour cela que le principe de cette épidémie n'existe maintenant que dans le delta du Gange? Non sans doute, car les nombreuses apparitions qu'il a faites sur les différentes régions du continent, ainsi que sa marche irrégulière, démontrent à n'en pas douter, que le choléra a laissé partout où il a fait des victimes, et surtout là où le sol paraissait favorable à sa conservation, les germes suffisants pour provoquer, sous l'influence de causes que malheureusement il nous est impossible d'apprécier, de nouvelles irruptions épidémiques. Aussi, en dehors de ce vaste delta fangeux, quelles sont les contrées où le miasme cholérique paraît séjourner plus particulièrement et où l'épidémie a fait irruption avant de venir parmi nous? Toujours elle a commencé ses ravages dans les contrées à demi-barbares où le sol, dépourvu d'une population suffisante pour le mettre en culture, est livré à toutes les vicissitudes atmosphériques et présente de nombreuses flaques d'eau où viennent naître, mourir et se putréfier tant d'espèces d'animaux et de végétaux.

N'est-ce pas en effet des steppes de la Tartarie, de la Crimée et des pays voisins, toutes contrées où l'hygiène est inconnue, que le choléra nous est venu constamment depuis qu'il a franchi les frontières de l'Inde? En un mot, le choléra ressemble, permettez-moi cette comparaison, à ces plantes parasites qui, fixées au sol par de profondes racines, s'atta-

Digitized by Google

chent nonobstant aux arbres par des serres très-fines qui plongent jusque dans les couches où la sève circule pour y puiser une part nécessaire à leur nutrition. De même, le choléra, plongeant ses suçoirs dans les boues infectes du delta du Gange, a laissé en parcourant le globe de profondes ramifications dans les contrées les plus favorables à sa conservation.

Ce principe, dont la vérité résulte de tous les travaux écrits sur la marche et les causes du choléra, une fois admis, les moyens d'en diminuer et peut-être d'en neutraliser les effets s'offrent naturellement à l'esprit.

C'est encore à l'hygiène, ce vaste critérium sanitaire, qu'il faut nécessairement emprunter les moyens les plus efficaces pour atteindre ce but; si, comme l'a dit M. DE SALVANDY alors Ministre, *la corporation des médecins est un corps savant, un révélateur inattendu, à la redoutable assistance duquel est confiée non seulement l'hygiène privée, mais encore l'hygiène publique*, tâchons de nous élever à la hauteur de cette définition, à propos d'un fléau le plus meurtrier qui ait jamais plané sur l'espèce humaine, et de démontrer aux peuples moins instruits que, si terrible que soit cette épidémie, les études médicales et hygiéniques nous offrent quelques ressources pour en atténuer les effets.

Tous les peuples semblent bien rivaliser de zèle pour arrêter la marche de l'épidémie; mais les mesures hygiéniques, prises et exécutées par chaque gouvernement, par chaque province, ou par chaque commune, *à l'apparition seulement du danger*, ne peuvent avoir d'autres résultats, en élaguant quelques branches du gigantesque rameau cholérique, que de modifier faiblement leur délétère influence. Tandis que le tronc principal étant épargné ainsi que ses nombreuses racines, la sève épidémique, profitant de quelques années de quiétude où les peuples seront restés plongés, reprendra son essor sur les différentes parties du globe et y produira d'aussi déplorables effets. En un mot, toutes ces mesures ressemblent beaucoup à celles d'un agronome qui, pour se débarrasser du voisinage d'un arbre dont l'ombre gêne la végétation, se contente tous les ans d'élaguer les nouvelles pousses au lieu de faire tomber le tronc tout entier, en creusant le sol pour atteindre ses racines.

Que faut-il donc faire? Ici, Messieurs, nous touchons à la question pratique, question importante, et de la solution de laquelle, si nous ne nous faisons pas trop d'illusions, dépend le salut des populations. Si donc, au dire de tous les praticiens et des historiographes, en tête desquels nous plaçons notre savant confrère M. ROCHE, le miasme cholérique a pris sa source dans l'immense delta du Gange, c'est là où il im-

Digitized by Google

porte surtout de modifier ce terrain fangeux, et puis, ou mieux en même temps, agir pareillement sur les marais des divers états de l'Europe. Mais, objectera-t-on, le remède que vous indiquez, outre qu'il sera d'une exécution difficile, exigera un temps considérable et des dépenses énormes ; cela peut être vrai et nous ne nous dissimulons pas la gravité de l'objection. Mais si ces travaux sont jugés utiles, certes le génie de l'industrie qui, suivant que le nivellement des travaux l'exige, traverse, au moyen de tunnels de plusieurs lieues, la base des plus hautes montagnes, qui réunit leurs cimes, ou franchit les fleuves à l'aide de ces ponts aériens dont la hardiesse et l'élévation semblent les avoir fait descendre de toutes pièces des régions célestes, ce génie, l'homme enfin, qui fait tant de merveilles, saura bien trouver dans son intelligence féconde, les moyens de conduire et d'exécuter les travaux que nous proposons. Ces travaux, comme tous ceux qui ont pour but l'assainissement d'un pays, comprendront deux opérations principales : 1° le dessèchement des surfaces inondées, soit en agrandissant le lit principal des cours d'eau, soit en construisant des voies artificielles pour concentrer, sur un ou plusieurs points, les nappes d'eau qui forment des mares, ou pour les déverser dans une rivière voisine ; 2° l'inondation continuelle au moyen d'un système d'endiguement dans le cas où l'égalité de niveau entre la mer et l'embouchure des rivières, comme pour le Gange peut-être, s'opposerait à tout écoulement des eaux du fleuve dans la mer. Mais, en supposant que ces travaux soient réalisables, par qui devront-ils être entrepris ? Par tout le monde, car tous les peuples ont payé, payent et payeront encore un tribut mortuaire au choléra.

Le projet que nous proposons nous semble le plus en rapport avec la gravité et l'importance du sujet ; son exécution, tout en répandant la sécurité sur les populations, aurait en outre l'avantage de produire un assainissement d'où résulteraient nécessairement une grande salubrité des lieux, ainsi que la disparition de presque toutes les maladies épidémiques. C'est dans ces nombreux cloaques que s'opèrent ces métamorphoses infinies d'êtres microscopiques, lesquels tenus par myriades en suspension dans l'air et transportés par la force des courants atmosphériques dans des directions variées, frappent de mort tous les êtres vivants sur lesquels ils s'abattent : hommes, animaux et végétaux dépérissent, s'ils ne meurent, au seul contact de ce poison subtil et ambulant. A ce propos, je vous demande la permission de faire une courte digression toute de circonstance. Si, comme deux micrographes l'assurent, la maladie qui détruit la vigne et qui a été observée sur

Digitized by Google

d'autres végétaux, l'oïdium enfin, est produite par de petits insectes dont les œufs formeraient cette poussière blanche qu'on a confondue avec de petits champignons, il y aurait alors une certaine analogie entre le choléra réel et cette épidémie végétale qu'on pourrait désigner sous le nom *d'Epiphutatie*. Les vignerons auraient donc presque raison de l'appeler, comme ils le font, le choléra de la vigne. S'il en était ainsi, le remède que nous proposons pourrait avoir une influence aussi salutaire sur l'oïdium que sur le choléra. Nous émettons seulement cette idée, sans en accepter nullement la responsabilité. Nous sommes d'ailleurs de ceux qui croient que les maladies de ce genre, simples ou graves, dépendent toutes des émanations du sol, tenues en suspension dans l'air qui leur sert de véhicule, et dont l'action est rendue plus ou moins malfaisante, suivant que l'élévation ou l'abaissement de la température concentre ou éloigne les molécules miasmatiques. En résumé, et contrairement à certains praticiens qui prétendent que bien des épidémies peuvent dépendre des transitions simples de la température, nous pensons que, sans émanations malsaines du sol, l'air ne saurait jamais produire des maladies épidémiques graves. Or, comme toute émanation infecte suppose une fermentation, et que celle-ci ne peut s'opérer que par le mélange de matières organiques, animales et végétales accumulées dans les eaux stagnantes, desséchez complètement celles-ci, ou inondez-les de même, et vous détruirez la source de toutes les maladies qui en sont la conséquence. Enfin, les résultats importants de ces travaux pour tous les peuples seraient de rendre à l'agriculture des terrains dont les produits ultérieurs compenseraient amplement des sacrifices qui auraient été faits pour les dessécher et les assainir.

Voici à ce propos ce que disait notre savant et si spirituel confrère et ami, M. Amédée Latour, qui s'est occupé avec tant d'ardeur de l'organisation des conseils d'hygiène; après avoir fait ressortir, avec le talent que vous lui connaissez, les services immenses que ses conseils pouvaient rendre à la société, notre confrère ajoute : « Si, par les mesures que ces » conseils proposeront, ils entraînaient l'État dans des dé» penses considérables, ces dépenses se retrouveront en » partie dans le perfectionnement de l'agriculture et dans la » diminution du nombre des malades, des morts et des » orphelins. »

Chaque gouvernement nommerait donc une commission chargée d'étudier les points principaux du sol qui auraient besoin d'être assainis; laquelle commission composée d'hydrologues, d'ingénieurs des ponts-et-chaussées, et surtout de médecins, aurait aussi pour mission de dresser un devis

Digitized by Google

estimatif de tous les travaux et du plus ou moins de difficultés que présenterait leur exécution. Afin de faciliter et de hâter la levée de tous ces plans, on pourrait confier à chaque préfet, ou à chaque gouverneur de province, le soin de les faire dresser par une commission choisie parmi les fonctionnaires de son gouvernement; puis, dès que tous ces plans et devis seront rendus à l'administration centrale, ils devront y être soumis à l'appréciation d'une haute commission composée d'hommes les plus capables dans cette spécialité.

Pour les travaux à exécuter sur les contrées arrosées par le Gange, ils devront, à cause de leur importance, faire exception, et il sera peut-être nécessaire que tous les États s'entendent avec le gouvernement Anglais pour les conduire à bonne fin; nous prévoyons déjà la grande objection qu'on ne manquera pas d'adresser à ce projet. Pour ce qui concerne le Gange, on dira que les débordements intermittents de ce fleuve étant la cause principale de la fertilité de ce pays, on portera une grave atteinte à sa production si on dérange ces alternatives d'inondations et de dessèchement. Mais comme la même cause engendre aussi les miasmes épidémiques, et que tous les peuples doivent être solidaires les uns des autres devant la santé générale, on mettra dans les plateaux d'une même balance les deux motifs, et on jugera si la santé *de tous* doit être sacrifiée à l'intérêt *d'un seul*.

Quant aux dépenses, nous voudrions, afin de donner plus de valeur et de publicité à ces opérations, que tous les frais fussent couverts par des souscriptions volontaires et générales, et que le pauvre y participât par une mince obole, comme le riche par des sommes plus considérables. Nous sommes persuadé qu'une souscription, s'ouvrant dans tous les pays et proclamant le but qu'on se propose d'atteindre, réunirait bientôt des sommes très-importantes.

Le dessèchement des surfaces marécageuses opéré, il surgirait probablement quelques difficultés. Personne n'ignore combien les terrains, nouvellement desséchés, sont fertiles et combien sont abondantes les récoltes qu'on leur confie; aussi cette fertilité excitera-t-elle probablement la convoitise de tout le monde, et des propriétaires riverains surtout. Mais, si on a soin d'ajouter à la proclamation que la propriété de ce terrain sera acquise de droit à celui ou à ceux qui en opèreront le dessèchement, toute contestation deviendra impossible. Ainsi, si l'État se charge de cette opération, il pourra revendre ces terrains à son profit pour se dédommager de ses dépenses; si c'est avec l'argent des souscripteurs, la somme qui résultera de cette vente sera versée au trésor et employée plus tard à des établissements de bienfaisance et d'utilité pu-

Digitized by Google

blique. J'ai ouï dire à des hommes expérimentés que les bénéfices qui résulteraient de pareilles opérations feraient trouver facilement à tous les gouvernements des compagnies qui s'en chargeraient moyennant quelques garanties peu dispendieuses; c'est là, du reste, une question sérieuse que ni le temps ni les circonstances ne nous permettent de discuter en ce moment (1).

D'ailleurs, Messieurs, aux grands maux les grands remèdes, et si la société reproche à la médecine de manquer de moyens contre le choléra, la médecine à son tour sera en droit de répondre : Nous vous en proposons un; c'est à vous de le mettre à exécution. Or, la thérapeutique ne possédant pas, cela n'est que trop vrai, de remèdes capables de neutraliser l'action si promptement mortelle du miasme cholérique, il faut en appeler à l'hygiène, et puisque l'hygiène nous en fournit d'une efficacité incontestable, c'est à nous, médecins, à vous l'indiquer, et à vous à le mettre en pratique; la médecine aura fait son devoir en vous signalant ses avan-

(1) Pendant que ce travail était sous presse, nous avons appris que le gouvernement Hollandais venait de donner un exemple frappant qui, en corroborant nos idées, prouve d'une manière victorieuse, tout ce que peut la persistance du travail unie à une ferme volonté. Un grand lac, dit mer de Harlem, dont le voisinage était une cause incessante d'insalubrité pour le pays, vient, après des travaux actifs, et dont la persévérance est au-dessus de tout éloge, d'être complètement desséché. Or, ce lac n'avait guère moins de 30,000 hectares de superficie, c'est-à-dire, neuf fois celle représentée par l'enceinte de Paris qui n'a que 3,300 hectares.

Je doute que dans les dessèchements que nous proposons, on trouve des terrains d'une étendue et d'une profondeur pareilles à cette petite mer.

Le gouvernement Hollandais, tout en détruisant cet immense foyer d'infection, a ainsi enrichi son pays de 30,000 hectares de bonne terre labourable. Mais ce qui devient curieux et tout-à-fait à l'appui des craintes que nous avons exprimées dans ce court travail, c'est que la ville de Leyde, qui a contemplé en silence l'exécution de ce gigantesque dessèchement, vient de revendiquer ses droits de propriété au moment où le gouvernement allait faire procéder à la vente publique de ces terres. Ce procès est aujourd'hui pendant devant le tribunal d'arrondissement séant à Amsterdam. Quel qu'il soit, le jugement sera curieux et intéressant. — Un voyageur qui arrive de ce pays m'a raconté que, si les vastes terrains sont vendus leur valeur, le gouvernement rentrerait dans une grande partie de ses frais. C'est là, du reste, l'opinion exprimée par toutes les personnes compétentes, que la vente des terrains desséchés et assainis dédommagerait, dans presque tous les pays, des frais qui auraient été faits pour en opérer le dessèchement.

Digitized by Google

tages, et en vous mettant à même de faire le vôtre en suivant ses prescriptions.

Mais notre voix sera-t-elle écoutée? Nous n'osons l'espérer, car nous savons combien les conseils donnés par les philosophes et les médecins ont besoin d'être longtemps proclamés avant que la main bienfaisante des gouvernements les mette en pratique.

Est-ce que LANCISI, d'immortelle mémoire, n'avait pas écrit depuis plusieurs années son ouvrage, *De noxis palludum effluvis*, ainsi que sa dissertation remarquable, *De sylvæ seminatæ non nisi per partes excidenda*, avant que SIXTE-QUINT, ce pape pourtant si intelligent, eût ordonné les travaux des marais Pontins, travaux encore inachevés et dont le voisinage, par les émanations qui s'en exhalent, rendent les environs de Rome encore si insalubres (1).

Tel est, Messieurs, le projet qui depuis longtemps fait le sujet de mes préoccupations. Mis cinq fois en présence de l'épidémie, deux à Alger, puis à Bône, à Constantine et enfin dans cette ville en 1849, bien que nos résultats thérapeutiques aient été aussi satisfaisants que possible, nous avons pu acquérir la triste conviction que la médecine étant impuissante dans le plus grand nombre de cas, c'est à l'hygiène qu'il fallait faire appel contre un si redoutable fléau.

C'est à vous tous, Messieurs, que nous soumettons le moyen prophilactique que nous avons élaboré; nous en appelons surtout à l'expérience et au jugement de ceux de nos confrères qui, témoins de l'inanité des moyens thérapeutiques contre cette terrible maladie, ont comme nous compris la nécessité de recourir à des mesures plus générales. Nous serions certes très-heureux si celui que j'ai eu l'honneur de vous exposer pouvait mériter votre approbation. Son exécution présentera de grandes difficultés que nous pressentons, puisqu'elle exigera un concours de circonstances qu'on aura probablement bien de la peine à réunir. Mais en venant l'exposer dans ce Congrès, dans une ville où je l'avais élaboré en 1849, et

(1) D'après notre savant confrère, M. Bally, dont les travaux sur le choléra sont si généralement connus et appréciés, cette insalubrité ne résulterait pas du voisinage des marais Pontins, mais bien, comme le pense le professeur Bertini, des émanations provenant des couches vaseuses que laissent sur le sol les débordements du Tibre. M. Bally appuie son opinion sur la disposition qu'affectent les Apennins, disposition qui est telle qu'elle imprime aux courants d'air, susceptibles de transporter les miasmes, une direction contraire à celle de Rome. Toujours est-il que si la ville éternelle n'est pas affectée par les miasmes des marais Pontins, ces miasmes doivent atteindre les habitants des contrées opposées.

Digitized by Google

dans un département qui de tous est celui qui comprend le mieux les questions ayant trait à l'hygiène publique, nous n'avons pas été arrêté par ces difficultés, et nous avons eu la confiance que nos idées y trouveraient une sympathique bienveillance.

Tout le monde sait qu'en 1851, alors qu'il était question d'organiser des conseils d'hygiène dans chaque département, on demanda quelques subsides pour subvenir aux menus frais d'installation et de fonctionnement de ces comités; un seul conseil général, celui du Pas-de-Calais, vota 12,000 fr.; tous les autres conseils refusèrent avec une unanimité qu'il serait difficile de qualifier, en regard du bien que pouvait produire cette organisation. Un pareil résultat se produirait difficilement de nos jours, car il serait en opposition avec une administration dont la pensée se traduit tous les jours par des actes ayant pour but l'amélioration sanitaire, sur une aussi large échelle que possible, et pour ne citer qu'un exemple de cette tendance généreuse et vraiment humanitaire, nous n'avons qu'à rappeler les travaux, si importants et si longtemps désirés des populations locales, qu'elle est en voie de faire exécuter dans notre triste et malheureuse Sologne. Ce que le gouvernement fait en Sologne, nous demandons seulement qu'on le fasse partout où il en sera besoin.

Que vos voix se joignent donc à la nôtre pour fixer l'attention générale sur un sujet aussi important, et le projet que nous proposons sera non seulement accueilli avec bienveillance par notre gouvernement, mais ses généreuses tendances hygiéniques doivent encore nous faire espérer qu'il s'en fera l'écho auprès des autres états. La France aura ainsi donné, par votre initiative, un bon et salutaire exemple de plus à suivre à toutes les nations.

Digitized by Google

QUELS SONT

LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS

DE LA SUTURE

Pratiquée sur la section faite à l'utérus dans l'opération Césarienne, et comment cette suture devrait elle être faite?

—

L'opération césarienne a été le sujet de tant d'écrits, et ce de la part d'hommes si haut placés dans la science, les méthodes opératoires ont d'ailleurs été si multiples, si variées, qu'il semble que tout doive avoir été dit sous ce rapport, et que ce n'est qu'en tremblant qu'on ose s'aventurer à la recherche de quelque procédé nouveau. Et pourtant, à voir le discrédit dans lequel de nos jours est tombée l'opération césarienne, à voir le découragement dans lequel l'insuccès a jeté les praticiens, on est porté à se demander si, en effet, l'art a dit son dernier mot, et s'il faut se résigner, en suivant la route commune, à courir toutes les chances fâcheuses, qui, aujourd'hui, rendent cette opération si redoutable. Toutefois, je me hâte de le dire, je suis loin de rejeter tout ce qui se pratique ordinairement en pareille circonstance. Loin de là, j'adopte de tous points le procédé généralement suivi et me contenterai de proposer une simple modification, tellement simple, en effet, que je m'étonne que personne encore ne l'ait proposée et pratiquée, et que je suis porté à croire qu'elle ne me paraît nouvelle que parce que je n'ai pas connaissance des écrits où elle serait consignée. Toutefois, comme aucun de nos auteurs classiques n'en fait mention, et que pourtant elle me paraît tout-à-fait fondamentale, qu'il me soit permis d'appeler l'attention sur elle et d'en rechercher et discuter la valeur.

Mais avant de dire en quoi elle consiste, il me paraît indispensable d'exposer quelle est à mes yeux la principale cause d'insuccès de l'opération césarienne; il sera plus facile ensuite de juger si le moyen que je propose jouit en effet de quelque efficacité pour la prévenir. Eh bien! à mes yeux, la principale cause d'insuccès provient de ce que la plaie de l'utérus, restée béante après l'opération, épanche plus tard et déverse à peu près constamment dans la cavité du péritoine des produits morbides dont le contact ou l'absorption détermine une péritonite presque toujours rapidement mortelle. Certes, il y a bien d'autres causes de mort, mais, à mes yeux, celle-ci est la principale, et ce n'est peut-être pas aller beaucoup trop loin que d'assimiler les effets de cet épanche-

Digitized by Google

ment à ceux qui résultent de l'épanchement de matières stercorales à la suite des plaies de l'intestin, alors que cet organe est resté ouvert et la plaie abandonnée à elle-même dans la cavité du péritoine. Je sais bien, toutefois, que, primitivement du moins, c'est-à-dire, dans le premier jour, surtout si le travail n'a pas été prolongé outre mesure, je sais bien, dis-je, que les produits versés par l'utérus sont bien moins irritants, bien moins toxiques que ceux versés par l'intestin; mais, après quelque temps, lorsque l'utérus devient le siége d'un travail inflammatoire, et que les lochies revêtent des caractères fermentescibles, je n'oserais plus affirmer que leur épanchement dans la cavité du péritoine soit beaucoup moins dangereux que celui des matières fécales. Je suis porté à croire enfin, qu'excepté le cas où des adhérences rapides viennent s'établir entre le pourtour de la plaie et les organes voisins, excepté celui encore où une large voie de communication est ouverte, au moyen de mèches ou de sétons, entre cette ouverture et l'extérieur, les grandes plaies de l'utérus, dans l'état puerpéral, sont et doivent être funestes presqu'à l'instar des plaies intestinales.

Que si cela était, évidemment tous les efforts du chirurgien devraient tendre à empêcher cet épanchement de se produire et c'est, en effet, ce que se sont proposé la plupart des praticiens, en agissant à l'intérieur de l'utérus, en cherchant à empêcher l'occlusion de son col et en facilitant l'issue des lochies par les voies naturelles, mais ont-ils réussi? Ecoutons M. Velpeau: « Ni le morceau d'éponge de Stein, ni la mèche effilée de Bau» delocque, ni le cierge pertuisé de Buleux, ni la tente de Rousset, » ni la sonde de Tarbès, ni aucune espèce de canule n'empêchent » pas l'orifice de se fermer, et augmentent en pure perte son irri» tation. Autant vaut y porter de temps en temps le doigt pour » l'entr'ouvrir s'il cesse de donner issue aux matières que *rien ne* » *peut empêcher après tout de passer en tout ou en partie par la* » *plaie.* »

Ainsi quelques moyens que l'on emploie pour faciliter l'écoulement des lochies par les voies naturelles, ils sont insuffisants ou nuisibles et ne sauraient empêcher ces matières de passer en grande partie par la plaie.

Est-il possible au moins d'empêcher ces matières ainsi épanchées de séjourner, ou même de fuser au loin dans le péritoine; et les moyens généralement employés pour leur procurer une issue facile par la plaie extérieure, atteignent-ils réellement ce but?

On recommande premièrement de faire en sorte que les deux plaies, utérine et cutanée, conservent un parallélisme parfait, mais cela est-il bien possible? On a bien, il est vrai, fait les incisions parallèles; mais lorsque l'utérus est vidé, lorsque surtout

Digitized by Google

il s'est rétracté sur lui-même, lorsque son fond, libre et flottant dans le ventre, s'est éloigné de la paroi antérieure de l'abdomen et incliné à droite ou à gauche, les deux plaies sont-elles encore bien parallèles? Ne forment-elles pas, au contraire, un angle à vaste sinus supérieur dans lequel vient se loger la masse intestinale; dans un seul point, à savoir, le sommet de cet angle, les deux ouvertures restent en communication; encore cette communication est-elle imparfaite et serait-elle interceptée bientôt elle-même par la masse intestinale ou la vessie, si l'on n'avait soin d'y placer une mèche qui maintienne en rapport les angles inférieurs des deux plaies. Mais du moins au moyen de cette mèche la communication n'est-elle pas suffisante? Je réponds de suite évidemment non, et en effet dans le décubitus dorsal, le seul qu'il soit possible de faire tenir à la malade, pour que les matières puissent s'écouler facilement, il faut qu'elles remontent contre leur propre pesanteur, car l'angle inférieur de la plaie utérine reste toujours dans une position déclive par rapport à l'angle correspondant de la plaie abdominale; il est donc impossible que cette mèche ainsi interposée entre les angles inférieurs des deux plaies puisse, en aucune façon, suffire pour charrier au dehors les produits morbides versés par l'utérus. Il y a plus, et je me demande, mais sérieusement, si elle n'est pas plus nuisible qu'utile. Il me paraît incontestable, en effet, qu'elle facilite l'écoulement des lochies par la plaie utérine, c'est-à-dire, qu'elle facilite l'épanchement, mais il ne me paraît pas aussi évident qu'elle soit efficace à les conduire au-dehors, au moins dans les mêmes proportions.

En résumé, il résulte de ce qui précède: 1° Que l'épanchement des lochies dans la cavité du péritoine est, à mes yeux, la principale cause d'insuccès de l'opération césarienne; 2° Que les moyens employés jusqu'ici pour le prévenir sont insuffisants ou nuisibles. Reste donc à rechercher s'il n'existe pas, en effet, quelque moyen plus efficace pour atteindre ce but; or la question ainsi posée me paraît résolue : c'est de faire pour les plaies de l'utérus, lors de l'état puerpéral, ce que l'on fait pour les plaies intestinales, c'est-à-dire, en réunir les lèvres au moyen d'une suture.

Une suture, dira-t-on, mais quel genre de suture, et comment la pratiquer? Avant d'exposer comment elle peut et doit être faite, supposons-la, théoriquement, aussi parfaite et aussi exacte que possible et examinons ce qui doit résulter comparativement à ce qui existe dans les cas ordinaires où l'on néglige ce moyen, et d'abord ce qui saute aux yeux, c'est que dans ce cas l'épanchement des lochies dans le péritoine est impossible, au moins de longtemps, c'est-à-dire, tant que la suture existe; et alors même que la réunion n'aurait pas lieu par première intention,

Digitized by Google

alors même qu'après la chute des moyens d'union, la plaie de l'utérus devrait, par hypothèse, redevenir béante, ce résultat n'aurait plus ou presque plus d'inconvénients, car cet effet ne devant nécessairement avoir lieu que très-tard : 1° des adhérences nombreuses et solides auraient eu le temps de s'effectuer au pourtour de la plaie utérine; 2° dans tous les cas cette plaie serait considérablement rétrécie par suite du retrait de l'utérus; 3° enfin, la sécrétion utérine non seulement serait déjà considérablement diminuée ou tarie, mais surtout aurait revêtu des caractères bien moins toxiques.

Mais n'est-il point permis d'espérer un résultat bien plus satisfaisant encore, c'est-à-dire, une réunion par première intention? Certes tout concourt théoriquement à faire concevoir cette espérance, et, en effet, affrontation exacte des deux lèvres d'une solution de continuité nette et récente; situation profonde et parfaitement à l'abri du contact de l'air; organe d'ailleurs essentiellement vasculaire; toutes conditions éminemment propres à produire une réunion immédiate; car, ne perdons point de vue que si cette réunion immédiate n'a point lieu dans les cas ordinaires, cela tient : 1° à la mèche interposée entre les lèvres de la plaie; 2° au passage des lochies; 3° à ce que les contractions de l'utérus qui ont lieu dans les premiers temps d'une manière intermittente et dans le but d'expulser les fluides accumulés dans la cavité de cet organe, ont précisément pour résultat de s'opposer à cette réunion; en effet, les fibres longitudinales froncent les lèvres de la plaie, les fibres circulaires et obliques en écartent les bords et laissent par conséquent l'ouverture béante. Dans le cas de suture au contraire, ces mêmes fibres, trouvant dans les moyens d'union un point d'appui suffisant, se contracteront régulièrement et d'une manière normale, et cette contraction aura pour résultat de faire cheminer les matières par les voies naturelles et de permettre par conséquent l'agglutination des lèvres de la plaie.

Il résulte de ce qui précède que la suture de l'utérus considérée d'une manière générale, et abstraction faite de tel ou tel mode en particulier, présente ce double avantage: 1° d'empêcher l'épanchement de se produire au moins de longtemps, c'est-à-dire, tant que la chute des moyens d'union n'aura pas eu lieu; 2° de mettre l'utérus dans les meilleures conditions pour une réunion immédiate.

A ce double avantage quels inconvénients peut-on opposer? Deux aussi, ce sont :

1° De rendre plus long le procédé opératoire;

2° D'irriter l'utérus d'abord par la piqûre des aiguilles. puis par la constriction des fils, puis enfin par le contact ultérieur

Digitized by Google

et assez prolongé de ces mêmes fils agissant comme corps étrangers.

La première objection ne manque pas de valeur; et en effet l'on allonge l'opération précisément à l'instant où il serait nécessaire d'aller le plus vite, c'est-à-dire, au moment où surviennent, d'ordinaire, des efforts de vomissement qui tendent à faire sortir les intestins et finissent souvent par les précipiter en masse. Mais on peut répondre que si tout est bien préparé à l'avance, comme cela doit être, si l'on a d'ailleurs à sa disposition des aides intelligents, cette suture peut être faite avec la plus grande rapidité et qu'un retard d'une minute ou deux, dût-il entraîner la sortie des intestins, cet accident serait bien loin encore de contrebalancer les avantages que nous avons signalés plus haut.

La seconde objection est loin d'avoir autant de valeur. En effet, l'utérus n'est pas très-sensible, comme le savent tous ceux qui ont pratiqué des opérations césariennes; il l'est bien moins que beaucoup d'autres tissus, que la peau, par exemple; aussi n'est-ce point la section de l'utérus, mais bien celle de la peau qui fait pousser des cris aux patientes; la piqûre des aiguilles n'aurait donc pas sur lui plus d'inconvénients qu'elle n'en offre dans les tissus en général, et enfin il paraît évident que le contact des fils, contact si limité, ne devrait pas être plus irritant que celui de la mèche et des lochies qui touchent une bien plus grande surface.

Reste maintenant à examiner comment cette suture peut et doit être faite. Le premier mode de suture, qui se présente à l'esprit et celui que j'ai mis en usage en 1845, est la suture à points séparés. Six points de suture m'ont paru nécessaires, mais aussi très-suffisants pour obtenir une affrontation exacte de toute l'étendue de la plaie. Ces six points ont été pratiqués au moyen d'autant d'aiguilles courbes armées de fil ciré ordinaire, un peu gros pour ne pas couper immédiatement ou trop vite le tissu étreint, pas trop volumineux cependant, pour qu'il ne mît pas trop de temps à opérer cette section; les extrémités des fils, après avoir été réunies furent amenées et maintenues dans l'angle inférieur de la plaie cutanée.

Ce mode de suture avait l'avantage de pouvoir être exécuté rapidement; il procurait d'ailleurs une affrontation exacte, mais il offrait, par contre, un inconvénient grave; c'était celui de laisser ainsi, non pas pour un jour ou deux seulement, mais pour douze ou quinze, peut-être, un cordonnet d'une douzaine de fils séjourner dans la cavité du péritoine, en contact avec les intestins et la vessie, exposé par conséquent à les irriter, à les enflammer, peut-être même à en amener l'ulcération. Aussi le résultat laissa-t-il à désirer. Toutefois, constatons d'abord en faveur de

Digitized by Google

la suture, qu'il n'y eut, dans les *premiers temps*, aucun de ces accidents graves qui, d'ordinaire, tuent les femmes presqu'immédiatement après l'opération, accidents que j'ai attribués plus haut à l'épanchement des lochies dans le péritoine; ces lochies, au contraire, s'écoulèrent régulièrement et en quantité normale par les voies naturelles. On peut dire que tous les accidents se bornèrent à un peu de fièvre et quelques vomissements rares, le plus ordinairement dus aux laxatifs administrés à l'effet de maintenir la liberté du ventre, ce qu'on obtint très-facilement. Au dixième jour, la malade était assez bien pour demander des aliments et obtenir un peu de bouillon.

Mais aucun des fils n'était encore tombé, et l'inconvénient de leur présence dans l'angle inférieur de la plaie et de leur contact prolongé avec l'intestin commençait à se faire sentir. En effet, la plaie cutanée ne pouvant pas être complètement fermée, à travers l'ouverture étroite qu'elle présentait encore, l'intestin était venu constamment se présenter, avait fini même par y contracter des adhérences, et rester ainsi exposé d'une manière permanente au contact des fils et des autres pièces d'appareil. Aussi, bientôt se révélèrent quelques symptômes d'entérite partielle, et le quinzième jour, alors qu'un des fils seulement était tombé et que cinq encore restaient attachés à l'utérus, la petite portion d'intestin interposée entre les lèvres de la plaie devint le siége d'une perforation, qui, bien que minime, ne laissa pas que de donner issue aux matières stercorales. Toutefois aucun accident grave ne se déclara les jours suivants; loin de là, la tympanite diminua et les fils étant tombés successivement (du treizième au dix-huitième jour), tout paraissait marcher vers une terminaison heureuse. Les selles qui, pendant longtemps, étaient restées liquides et verdâtres, étaient redevenues jaunes et consistantes; la plaie extérieure presque cicatrisée, ne donnait plus passage qu'à une faible quantité de pus, d'ailleurs louable; l'appétit était bon, et la malade avait même pu rester levée quelques instants, mais à partir du vingt-et-unième jour, cette pauvre femme qui, depuis longues années, était sujette à des accès d'épilepsie, accès presque journaliers avant la conception, mais qui s'étaient éloignés de plus en plus pendant la grossesse et avaient fini par disparaître sur la fin, cette pauvre femme, disais-je, fut de nouveau reprise de cette terrible maladie dont les accès se répétant presque tous les jours, portèrent à sa constitution déjà si délabrée, une atteinte fatale qui, l'affaiblissant graduellement, la fit succomber le trente-huitième jour après l'opération.

L'autopsie révéla entre autres choses : 1° que la portion d'intestin perforé appartenait à l'iléon; 2° que le long du trajet qu'avaient occupé les fils, depuis l'utérus jusqu'à la peau, des adhérences s'étaient formées entre quelques anses intestinales;

Digitized by Google

3° que, nonobstant la suture, la plaie utérine, non seulement ne s'était pas réunie par première intention, mais était loin encore d'être entièrement fermée; 4° qu'à part ce défaut de cicatrisation, l'utérus était dans un état parfaitement sain et paraissait avoir peu souffert.

Ce fait, unique jusqu'ici, milite-t-il en faveur de la suture, ou, au contraire, lui est-il défavorable? Quant à moi, l'impression qu'il m'a laissée a été celle-ci : l'idée première de la suture est bonne, mais le mode employé dans le cas actuel laisse beaucoup à désirer. Ce fut surtout la présence longtemps prolongée de ces fils dans la cavité du péritoine qui me parut un inconvénient grave. Aussi m'appliquai-je, dès lors, à trouver un mode de suture qui n'offrît plus cet inconvénient, et voici celui auquel je m'arrêtai, et que j'aurais mis en usage, si j'avais depuis rencontré de nouveau l'occasion de pratiquer cette opération.

Je proposerai en conséquence de faire la suture, de manière à ce que les fils, au lieu d'être conduits à travers la cavité du péritoine, puissent être dirigés au-dehors à travers la cavité utérine, et, si je ne me trompe, elle peut être faite à peu près avec autant de promptitude et de facilité, mais surtout avec beaucoup plus de chances favorables à une réunion immédiate. Elle consisterait également en cinq ou six points séparés; mais ces points, au lieu d'être arrêtés, comme à l'ordinaire, par un double nœud, ce qui serait impossible à pratiquer à l'intérieur de l'utérus, le seraient par un simple nœud coulant. Pour me faire plus facilement comprendre, je supposerai d'abord qu'il ne s'agisse de faire qu'un seul point: soit pour cela une aiguille armée d'un fil plié en deux et enfilée par les deux chefs réunis, de manière que l'extrémité opposée au chas puisse former une anse destinée au nœud coulant dont il va être question. L'aiguille pique d'abord une des lèvres de la plaie, de dedans en dehors, et de façon à venir sortir par l'aire même de la section, un peu au-dessous du péritoine; elle est ensuite reportée sur l'autre lèvre, à égale distance du péritoine, et pique alors de dehors en dedans, de manière à rentrer dans la cavité utérine. Cela fait, si l'on passe l'aiguille dans l'anse qui forme l'extrémité du fil, et qu'au moyen d'une sonde flexible on la conduise au dehors par les voies génitales, il suffira de tirer sur le fil, en même temps qu'on rapprochera les lèvres de la plaie, pour étreindre dans un nœud coulant la portion de tissu circonscrite par le trajet de l'aiguille.

Que s'il s'agit de faire cinq ou six points, on aura disposé à l'avance autant d'aiguilles droites armées chacune d'un fil également plié en deux. On aura de même, également préparé, à l'avance, une grosse sonde, soit mieux un bout de sonde œsophagienne portant à l'extrémité ouverte un morceau de liége formant bouchon et parfaitement fixé à la sonde. La délivrance terminée,

Digitized by Google

l'opérateur, s'armant successivement de chacune des aiguilles, exécute avec elles la manœuvre indiquée plus haut et les implante solidement l'une après l'autre dans le liége de la sonde qui, elle-même, a préalablement été glissée dans les voies génitales. En amenant cette sonde au dehors, on amènera simultanément toutes les aiguilles et tous les fils; tirant alors successivement sur chacun de ces fils, on formera l'un après l'autre tous les points de suture.

Digitized by Google

DE LA POSSIBILITÉ DE GUÉRIR SOUVENT

L'ÉPILEPSIE,

PAR LE DOCTEUR PLOUVIEZ, DE LILLE.

—

MESSIEURS,

Je vous demande la permission d'appeler votre attention sur une question qui n'a point été portée au nombre de celles dont la solution est proposée par la troisième section du Congrès. Rassurez-vous cependant, Messieurs, je n'abuserai pas de votre temps si précieux; je serai laconique, malgré la gravité et l'importance du sujet. Généralement, vous le savez, les médecins ne s'occupent guère de traiter le mal caduc, le considérant comme incurable. Il y a même chez eux une prévention si grande à l'endroit de la possibilité de faire de pareilles cures, qu'ils dédaignent, la plupart du temps, de lire tout ce qui paraît sur la matière. Et cependant, si au lieu de ce scepticisme *à priori*, ils s'en occupaient sérieusement, nous sommes convaincu que bientôt ils changeraient d'avis; ils verraient, au contraire, qu'avec de la patience, de l'exactitude et une thérapeutique sage, quoiqu'empirique, on peut obtenir souvent de très-beaux résultats.

Certes, mon intention n'est pas de passer en revue tous les agents qui ont été conseillés contre cette maladie, mais je veux seulement vous dire quelques mots de trois modes de traitement qui ont incontestablement donné un certain nombre de guérisons. Ainsi, il ne s'agit pas de remèdes secrets, de substances médicamenteuses difficiles à trouver, à appliquer; non, Messieurs, ce sont tout simplement des agens à la portée de tous les hommes éclairés, qui comprennent l'art difficile de la thérapeutique, dignes enfin du titre de médecins praticiens. Une grande patience et une grande persévérance sont encore indispensables. Ce sont même les principales qualités dont doit toujours être doué celui qui entreprend ce genre de cure.

M. Herpin, vous le savez, a fait un beau travail sur cette maladie, travail qui a été récompensé par l'Académie des sciences. Les résultats auxquels il est arrivé, sont on ne peut

Digitized by Google

plus encourageants; il a guéri 26 épileptiques sur 48. Ses remèdes de fond sont l'oxyde de zinc administré à doses progressives et longtemps continuées, et le sulfate de cuivre ammoniacal.

M. Puel, avec un traitement plus varié, l'ammoniaque liquide, le sulfate de cuivre ammoniacal, le phosphore, la valériane, l'oxyde de zinc, en a guéri 7 sur 35, sans compter un grand nombre d'améliorations. Si ces savants confrères ne sont pas les premiers à conseiller les remèdes dont je viens de faire l'énumération, au moins ont-ils le mérite d'avoir su les employer mieux qu'on ne l'avait fait avant eux. Il est positif qu'un choix convenable parmi les médicaments qui agissent sur le système nerveux cérébro-spinal, et qu'une bonne méthode pour les appliquer, est la base du traitement avec lequel on parviendra souvent à guérir l'épilepsie dont la nature nous est néanmoins inconnue. Quelle peut être cette perversion inappréciable à nos moyens d'investigation, et si profonde pour donner lieu à des convulsions hebdomadaires avec perte de connaissance? C'est une aberration du mode de sensibilité des centres nerveux sans altération de texture organique visible, en général, qui, sans la reproduction de la première cause, donne lieu à des secousses intermittentes, convulsives: en d'autres termes, c'est une habitude vicieuse, maladive que prend l'organe cérébral. Bien que par cette explication, nous ne fassions pas mieux connaître sa condition organique, que nous ne fassions qu'exprimer notre pensée, cela a suffi pour amener chez nous ce consolant espoir qu'on peut la guérir, comme on guérit les affections nerveuses sur lesquelles nous n'en savons pas davantage.

M. Ferrus lui même n'a-t-il pas parfaitement saisi cette tendance au renouvellement des accès, en disant qu'il suffisait qu'un phénomène se fût plusieurs fois reproduit dans l'économie pour qu'il se montrât ensuite de lui-même sans excitation nouvelle, et que sans nul doute l'épilepsie se trouvait souvent dans ce cas? N'est-ce pas implicitement donner à penser que, quand on voudra changer ces malheureuses dispositions, on le pourra avec de bons soins et de la docilité de la part du malade? Hormis celle compliquée d'aliénation mentale qui est incurable, on doit tenter de guérir toutes les épilepsies, et ne les abandonner qu'après avoir épuisé toutes les ressources thérapeutiques, pendant au moins cinq à six mois. Quand la cause en est connue, qu'elle provient d'émotions morales vives, de frayeur, on doit redoubler d'efforts, car elle est plus facilement curable, la plupart du temps.

Lorsqu'on commence un traitement, il est bon de visiter son malade tous les jours pour surveiller avec la plus grande

Digitized by Google

attention les effets des remèdes. Plus tard, quand on se sera familiarisé avec son état, on pourra sans inconvénient, éloigner les visites, ne les faire que tous les quatre ou cinq jours. S'il survient une rechute, on ne doit pas se décourager, surtout si on a été assez heureux pour prévenir plusieurs accès, et si la maladie n'est pas trop ancienne.

En somme, nous adoptons, sans restriction aucune, l'une des conclusions de M. Herpin : « Que la médecine peut inter» venir utilement chez les trois quarts des malades, qu'elle » peut en guérir plus de la moitié, et procurer une améliora» tion, plus ou moins durable, dans un cinquième des cas; » enfin, que le nombre des épilepsies rebelles aux traitements » dirigés avec persévérance, est d'un quart seulement. » Au reste, c'est une opinion que nous avions déjà formulée en 1847, dans un mémoire sur la thérapeutique de cette maladie. Le mode de traitement dont nous nous sommes servi et auquel, nous l'avouons, nous ne tenons qu'autant qu'il guérit, ne nous faisant pas faute à l'occasion d'avoir recours aux agens conseillés par d'autres confrères, sont : 1° Quelques substances qui portent plus ou moins directement leur action sur le système nerveux; 2° des moyens révulsifs. Il en est d'autres qui, sans avoir un effet direct, peuvent être considérés comme des auxiliaires. En combinant la belladone, l'indigo, la digitale ou la valériane, ma pensée a été que l'indication serait mieux remplie qu'en les employant isolément.

Au reste, l'emploi de la belladone n'est pas nouveau. Munch fils, Greding, Allamand, et surtout M. Debreyne, ont cité de nombreuses preuves de son efficacité. On connaît l'influence de la digitale sur le système circulatoire et le système nerveux; ce qui m'a fait espérer qu'elle tiendrait avantageusement sa place à côté des autres remèdes. Parfois, je la remplace par la valériane. Quant à l'indigo déjà vanté par Ideler comme antispasmodique, il a en outre la propriété de favoriser les évacuations alvines, ce qui est souvent avantageux en pareille circonstance. D'après nos vues thérapeutiques, la manière de les administrer est de la plus haute importance. Ainsi, il faut qu'ils aient une action sensible sur l'organisme; qu'ils modifient visiblement le mode de sensibilité du malade; par exemple, qu'il y ait un peu d'ivresse, de dilatation des pupilles, quelques légers vertiges, etc. On arrivera insensiblement à l'effet désiré au moyen de doses graduées et très-fractionnées, tantôt suspendant, tantôt reprenant les agens.

Voici la formule que j'emploie le plus habituellement :

Extrait aqueux de belladone . . . . . 2 grammes.
Digitale en poudre . . . . . 3 id.

Digitized by Google

Indigo en poudre. . . . . 10 grammes.
Mucilage . . . . . Q. S.
F. S. A. 50 pilules égales.

Autant que possible, environ 7 à 8 jours avant une attaque présumée, on doit en administrer une avant le déjeuner; je n'en donne une seconde que lorsque les effets commencent à diminuer, ou peu d'heures après, s'ils ne se produisent que très-faiblement. On peut aller souvent à trois la première journée. Le lendemain et les jours suivants, même dose ou augmentation quand l'influence de l'habitude se fait sentir. C'est ainsi qu'on arrive insensiblement à 6, 8, 9 et plus. A l'approche des attaques, on doit surtout mettre son malade sous l'influence visible de la médication; si les accès cessent, on n'en continue pas moins les soins: ce n'est qu'après 6, 8 mois à partir de la dernière attaque qu'on suspend par-ci, par-là, les agens thérapeutiques jusqu'à ce qu'on ait atteint le onzième ou douzième mois pour abandonner alors le malade à lui-même;

2° Moyens révulsifs ou perturbateurs généraux: ventouses Junod et bains froids.

Afin d'être utiles, tous doivent être employés dans une juste mesure pour éviter les attaques au lieu de les provoquer. Cinq à six jours avant un accès présumé, on met son malade pendant une à trois minutes selon sa susceptibilité dans un bain à une température de 16 à 18 degrès. En sortant, on l'enveloppe dans deux couvertures bien chauffées et on y ajoute un ou deux cruchons d'eau bouillante aux pieds. L'heure la plus convenable est entre 8 et 10 heures du soir, trois ou quatre heures après le repas. Quelques minutes après, la réaction survient, accompagnée de sueurs abondantes. Si le patient n'en est pas trop incommodé, il y reste jusqu'au lendemain; dans le cas contraire, il se retire des couvertures après 4 à 5 heures, pour passer le reste de la nuit dans les draps.

Quand il supporte plus facilement le bain, on peut en diminuer la température, à 14°, à 12°, à 10°. Il faut toujours éviter de produire une secousse forte et subite. On les cesse deux ou trois jours après les époques passées, pour les reprendre lorsqu'on en approche de nouveau. Si on a affaire à un épileptique aux accès irréguliers, ou s'ils sont suspendus depuis quelques mois, on fait prendre les bains six à huit jours, de temps à autre. Lorsqu'ils sont trop difficilement supportés ou qu'on ne peut pas les administrer, nous nous servons de la botte Junod, que nous utilisons de la manière suivante: on fait le vide avec modération pour ne point arri-

Digitized by Google

ver tout-à-coup jusqu'à la très-vive douleur. Le malade lui-même nous avertit du moment où la tension va devenir insupportable : après quelques minutes, le vide diminue, la tension aussi ; alors on donne de nouveau deux ou trois coups de piston afin de maintenir un afflux constant d'humeurs dans la jambe et la cuisse, et ainsi de suite pendant trente à trente-cinq minutes avant de retirer l'appareil. Le membre se gonfle, se couvre parfois d'ecchymoses. Le lendemain, on fait la même application à l'autre membre ; le surlendemain, on en revient au premier et cela pendant cinq à six jours, en suivant la même marche que pour les pilules et les bains. Rarement nous employons isolément un de ces moyens pendant tout le cours du traitement ; presque toujours nous les associons deux à deux.

Il y a de ces agens dont on n'use pas toujours, mais qui peuvent parfois avoir leur utilité et que nous considérons comme des auxiliaires : la saignée, les sangsues, le séton, le vésicatoire, etc. On n'est pas toujours obligé d'en user pour conduire une cure à bonne fin. Seuls, ils ne guériraient pas ; associés au traitement principal, ils sont quelquefois précieux. Des sangsues au fondement, chez des épileptiques pléthoriques, peuvent éloigner les accès ou en diminuer la violence.

L'ammoniaque inspiré par ceux qui sont avertis de l'approche d'un accès, vient aussi en aide. Le régime doit toujours être très-doux.

A l'appui des réflexions qui précèdent voici un résumé des onze observations dont je vais vous donner à part l'histoire complète.

1re. 22 ans. Frayeur, date du commencement de notre traitement (v. plus bas), trois ans après le début de la maladie, guérison.

2e. 35 ans. Violente émotion, date 7 ans, notre traitement employé, guérison.

3e. 23 ans. Frayeur, date 5 ans, même traitement, guérison.

4e. 27 ans. Cause héréditaire, frayeur, même traitement, guérison.

5e. 23 ans. Date 5 ans, frayeur, amélioration.

6e. 27 ans. Cause inconnue, date ancienne, amélioration.

7e. 28 ans. Date 11 ans, cause inconnue, notre traitement employé sans succès, courses avant les accès, grand exercice tous les jours, cinq à six heures, guérison depuis trois ans environ.

Digitized by Google

8°. 35 ans. Violente douleur, traitement incomplet par nous, pommade stibiée en frictions, guérison.

9°. 20 ans. Cause inconnue, épilepsie ancienne, notre traitement, insuccès.

10°. 26 ans. Cause inconnue, date 3 ans, insuccès.

11°. 18 ans. Cause inconnue, date 2 ans, notre traitement, sans succès; celui de M. Herpin, sans succès.

Obs. I. Mlle... âgée de 22 ans, forte, d'un tempérament sanguin, fut vivement effrayée en 1834, tandis qu'elle avait ses règles. A la suite de cette frayeur, elle eut des attaques convulsives, avec perte de connaissance, d'abord assez rares: cinq accès dans la première année; puis elles finirent par se rapprocher, par venir irrégulièrement deux ou trois fois par mois, en 1837, époque à laquelle je fus consulté. Les accès duraient entre quatre à cinq minutes avec convulsions, yeux fixes, insensibilité, écume à la bouche. Pendant la première année, les règles ne parurent point: ce n'est qu'au commencement de la seconde qu'elles revinrent avec régularité, sans exercer aucune influence sur la marche des attaques.

Le traitement a consisté dans l'emploi des pilules *ut suprà*, à doses croissantes, jusqu'à production d'effets sensibles. La botte Junod y a été ajoutée, en la plaçant un jour à une jambe, et le lendemain à l'autre; elle eut un dernier accès vers la fin du troisième mois du traitement. Les mêmes soins furent continués près d'une année, en suspendant les moyens quelques jours de temps en temps. D'abord la botte fut supprimée, puis les pilules. Mariée cinq à six mois après, elle eut plusieurs enfants, sans que sa santé en souffrît. Aujourd'hui, en 1853, elle continue à jouir d'une bonne santé. Elle m'a assuré qu'elle ne connaissait pas d'épileptique dans sa famille.

Obs. II. M. B...., d'un tempérament nervoso-bilieux, d'une constitution fort délicate, âgé de 42 ans, fut violemment expulsé d'une réunion de marchands forains, par un commissaire de police; c'était en 1835. Rentré chez lui de quelques instants, il eut une attaque de nerfs avec perte de connaissances; le lendemain, il ne lui restait que quelques courbatures. Trois mois après, autre attaque, le soir en se couchant, de trois à quatre minutes de convulsions, suivies d'un assoupissement de quinze à vingt minutes. Le médecin qui fut appelé, ne fit rien, prétendant que ce mal s'userait avec le temps.

Trois mois après encore il eut un autre accès. Ensuite les attaques se rapprochèrent et vinrent tous les deux mois, puis tous les mois. Tel était son état lorsque je le vis pour la première fois en 1842. Après avoir employé, sans avantage, la

Digitized by Google

pommade stibiée, quelques potions antispasmodiques qui lui avaient été ordonnées et qu'il tenait à essayer, j'en vins au traitement plus haut, aux pilules belladonées. Nous passâmes deux époques sans accidents; je croyais le succès assuré, lorsqu'il apprit qu'un de ses amis, qui l'avait quitté une heure auparavant, venait d'être tué par une voiture. Le même jour, violent accès; le lendemain, un second un peu moins fort, pendant lequel il resta immobile, sans pouvoir proférer une parole, conservant connaissance, et voyant tout ce qui se passait autour de lui. Le pouls était raide, vif, pesanteur de tête, courbatures, saignée de 300 grammes; le lendemain, ventouses scarifiées au dos. Il reprit les pilules plus haut et des bains froids d'une minute, le soir, pendant huit jours. Il passa une époque sans accident. Quinze ou dix-huit jours après, il eut un accès de colère des plus violents, à la suite duquel survint une attaque. Il continua les pilules et les bains froids qui ne furent que peu interrompus pendant deux années. Il n'eut plus d'accès à dater de 1843, et aujourd'hui, en 1853, il se porte bien, à une gastralgie près, qu'il porte depuis au moins dix-huit ans. Comme il avait de temps en temps des courbatures, des pesanteurs de tête, des épistaxis, j'étais parfois obligé de lui faire appliquer des sangsues ou des ventouses scarifiées.

Le père et la mère sont morts à un âge fort avancé, l'un d'apoplexie, à 70 ans, l'autre d'une affection des reins, à 74 ans. Les frères et sœurs, au nombre de cinq, sont tous forts et n'ont jamais eu d'affections nerveuses.

Obs. III. Mlle...., domestique, d'une assez bonne constitution, âgée de 28 ans, ayant des attaques d'épilepsie depuis cinq ans, réclama mes soins en 1843. Cette maladie lui était survenue à la suite d'une vive frayeur tandis qu'elle avait ses règles, qui s'arrêtèrent brusquement, et au moment où je la vis, en 1843, elle avait des accès à la fin de chaque mois. Leur durée était d'une minute environ, et elle se mordait toujours la langue. Les menstrues, qui se montraient difficilement et peu abondantes dès le début de son affection, avaient fini par reparaître comme à l'ordinaire. Les pilules *ut suprà* et la botte Junod furent employées pendant six mois, avec un plein succès.

Je la vis pour la dernière fois en 1848 et jusque-là, elle n'avait pas eu de rechute. Elle prétend que son père et sa mère n'ont jamais eu d'affections nerveuses.

Obs. IV. M. H...., d'un tempérament lymphatico-nerveux, âgé de 17 ans, ayant fait beaucoup d'excès depuis plusieurs années, avait eu des convulsions pendant les maladies de l'enfance, rougeole, scarlatine, etc. Ses deux sœurs eurent

Digitized by Google

les mêmes accidents en bas âge, et sont encore atteintes de symptômes spasmodiques intermittents, sur lesquels je n'ai pu me procurer de renseignements complets. Le père avait des attaques de nerfs à la moindre contrariété, attaques qui ressemblaient beaucoup, disait-on, à l'épilepsie.

Jusqu'à l'âge de 20 ans, 1842, H.... eut, tous les quinze à vingt jours, sans perdre connaissance, de fortes crampes dans les jambes, des tremblements qui l'obligeaient de se coucher pendant plusieurs heures quand ils survenaient dans la journée. A partir de cette époque, il perdit connaissance pendant les accès qui lui venaient deux fois par mois.

Le 17 août 1848, en apprenant la mort d'une personne qui lui était chère, il en eut un d'une violence extrême, avec perte de connaissances, écume à la bouche, yeux fixes, turgescence violacée de la face, et trois à quatre minutes après, un côma profond avec ronflement très-bruyant.

Le 2 septembre, à quatre heures du matin, sans cause connue, nouvel accès aussi fort que le dernier. Deux heures plus tard, second accès tellement violent que les médecins appelés le crurent perdu. Il resta dans un profond côma depuis sept heures du matin jusqu'au lendemain à cinq heures du soir.

Je le vis pour la première fois le trois à neuf heures du matin. Les antiphlogistiques, les révulsifs, des inspirations d'ether le tirèrent de cette atteinte si grave. Le 5, il était tout à fait bien. Le 11 le 12, crampes, grand malaise, crainte d'une nouvelle attaque, pilules *ut suprà* du 12 au 23 septembre, en augmentant les doses pour en obtenir des effets sensibles; puis suspension le 24 et le 25, pour les reprendre et les suspendre encore; ainsi de suite.

Du 1er au 5 janvier 1849, pilules; repos du 6 au 12. Du 5 au 24 février, sa position paraissant assez satisfaisante, suspension du traitement. Quelques pilules du 25 au 1er mars, époque à laquelle je le crus assez bien pour l'abandonner à lui-même.

Pendant le cours du traitement, il respirait de temps en temps de l'éther ou du chloroforme, dont il paraissait se trouver bien.

En résumé, il a été 18 mois dans un état très-satisfaisant. Le 2 mars 1850, en se baissant pour jouer avec une chèvre, il reçut de cet animal, un violent coup de tête à l'arcade sourcilière droite. Le lendemain, il eut un petit accès à quatre heures du matin. Quelques jours après, survint une affection érysipélateuse de la tête, qui envahit successivement plusieurs parties du corps et que rien ne put arrêter. Il mourut le 10 novembre 1850, épuisé par les abcès et la suppuration.

Digitized by Google

Obs. v. Mlle.... forte, âgée de 23 ans, d'un tempérament lymphatico-sanguin, fut vivement saisie en 1842. Un mois seulement après, elle eut une violente attaque de nerfs qu'on prit pour un coup de sang. Un second accès vint six mois après; un troisième, trois mois plus tard, puis tous les deux mois; enfin, ils se rapprochèrent au point qu'en 1847, elle les avait régulièrement tous les huit jours. Elle n'était jamais avertie de leur approche. Les convulsions avaient une durée de douze à quinze minutes, et elles étaient suivies d'un assoupissement profond avec une respiration stertoreuse tellement bruyante qu'on l'entendait à de grandes distances. Cet état se prolongeait ordinairement près de deux heures. La face, d'un brun violacé, se couvrait presque à chaque accès de tâches ecchymotiques, ainsi que le cou et les épaules. La bouche était écumeuse, la tête renversée en arrière; les pouces étaient fléchis fortement dans les mains. En tombant elle jetait un cri. A la suite d'un accès, elle avait un air hébété qui ne se dissipait qu'après huit à dix heures. Elle se mordait toujours plus ou moins violemment la langue. Elle était d'un naturel très-gai, aimant beaucoup les plaisirs. Entre autres agens, elle prit, sans succès, de la valériane pendant plus de quinze mois, à des doses énormes.

Je la vis pour la première fois le 8 mai 1848. Elle avait eu un accès le 2. Les soins commencèrent le 9, par les pilules *ut suprà*. Le 14, légère attaque de deux à trois minutes, suivie d'un assoupissement d'un quart-d'heure, presque pas d'hébétude, point de tâches ecchymotiques, ce qui prouvait déjà une grande diminution dans la violence du mal.

Le 21, étant couchée, léger accès dont elle ne se rappelait pas le matin, et qui n'avait laissé aucune trace. Jusqu'au mois d'août, il y eut peu d'interruption dans le traitement, mais alors, comme l'amélioration était incontestable, et qu'elle n'avait plus d'attaque, nous suspendîmes les moyens thérapeutiques de temps en temps, c'est-à-dire, les pilules, car nous n'avons pas eu besoin de recourir à d'autres.

Le 14 septembre, à la suite de très-vives contrariétés et de pertes avec violentes coliques utérines, elle eut, en se levant, un accès de trois minutes environ. A dater de cette époque, à mon grand regret, j'ai été obligé de suspendre mes soins. Cependant elle fut cinq mois sans avoir d'accès. Se croyant guérie, elle se maria au mois de février 1849. Le jour de son mariage, elle eut un accès; le lendemain, un second; un troisième le 19 avril, et un quatrième le 23 juin. Ses attaques étaient moins violentes, moins longues, mais elle perdait connaissance. Elle avait moins d'hébétude et les tâches ecchymotiques ne paraissaient plus.

Digitized by Google

Depuis, je n'ai pu me procurer de renseignements sur lesquels je pusse compter.

Tous ses parents sont d'une assez bonne constitution et ne comptent aucun épileptique parmi eux.

Obs. VI. M...., âgé de 27 ans, d'un tempérament biliosо-sanguin, eut des attaques de nerfs à l'âge de trois ans. Jusque vers l'âge de 17 à 18 ans, elles venaient irrégulièrement tous les mois ou toutes les six semaines; insensiblement elles se rapprochèrent et vinrent deux ou trois fois par mois, avec une extrême violence; après les convulsions, la respiration devenait bruyante, stertoreuse. La durée des accès était d'abord de quelques minutes; plus tard d'un quart-d'heure, d'une demi-heure; à 20 ans, d'une heure et plus. Presque à chaque attaque, les conjonctives et les joues étaient couvertes de tâches ecchymotiques; puis, venait un sommeil profond qui se prolongeait plusieurs heures.

Il se mordait la langue, quelquefois très-violemment. A son réveil, il était triste, abattu; il éprouvait des courbatures dans tous les membres; presque tous les jours, il avait un ou deux vertiges, sans perdre connaissance. En 1843, il tomba dans le feu pendant un accès, et se fit une horrible brûlure à l'épaule droite et au dos, dont la guérison s'est fait attendre 19 mois. Pendant et après, les attaques n'en furent ni moins nombreuses, ni moins violentes. La maladie marchait toujours lorsque je fus consulté à la fin de décembre 1843. Jusqu'au 10 janvier, il eut deux accès. Aux pilules, j'ai ajouté des bains froids, quelques jours avant les époques présumées des accès. De plus, comme il était souvent averti de leur approche par des vertiges, il portait sur lui la potion suivante, qu'il avalait lorsqu'il sentait la moindre menace.

Pr.	Eau de tilleul	80 grammes.
	Ammoniaque liquide	10 gouttes.
	Sirop de guimauve.	16 grammes.

D'autres fois, il avait quelques grammes d'ammoniaque pour respirer au besoin; on sait que Pinel en avait vanté les bons effets en pareil cas. Jusqu'au 27 mai, il n'eut que quelques légers vertiges. C'était donc près de 5 mois sans un seul accès. Le 28 à neuf heures du matin, il éprouva une vive contrariété qui fut suivie d'un accès; le lendemain, d'un autre plus léger. Le 20 juin, fort vertige. Le 15 et le 28 juillet, petits accès. A dater de cette époque, il ne fut plus averti de l'approche des attaques. Le 12 août, léger accès. Septembre et octobre, petits vertiges, rares. Le 6 novembre, un accès à la suite d'une vive contrariété. Le 2 décembre, léger accès. Le 9 jan-

Digitized by Google

vier 1845 accès dans l'après-dîner. Le 8 et le 19 février, vertiges pendant lesquels il perdit connaissance près d'une minute. Le 5 et le 23 mars, légers accès dont la durée aété de cinq à six minutes. Le 16 et 28 avril, petits accès. Mai, juin, juillet, quatre légers accès de trois à quatre minutes, sans convulsions. Depuis la rechute du mois de mai 1844, il n'a plus fait avec exactitude mes prescriptions, et malgré ces soins incomplets son état était évidemment amélioré.

Il a été cinq mois, une autre fois plus de deux mois sans attaque, et le reste du temps elles étaient non seulement plus rares, mais infiniment moins violentes et moins prolongées. Les vertiges qu'il avait auparavant, presque tous les jours, ne venaient plus que tous les huit ou dix jours et à peine perceptibles. Les bains froids n'ont été employés que quelques mois et très-irrégulièrement; la botte Junod, trois à quatre fois. Les pilules, dont nous avons varié la composition avec l'extrait de valériane, ont toujours produit la plus heureuse influence, et nous pensons que c'est à elles seules qu'il faut attribuer l'amélioration obtenue. M...., étant devenu tout à fait indocile, je fus obligé de suspendre mes soins.

Les familles du côté du père et du côté de la mère n'ont aucun épileptique, et les autres enfants jouissent d'une parfaite santé.

Obs. VII. M. V..., d'un tempérament sanguin, d'une bonne constitution, eut à l'âge de 17 ans, étant au lit, sans cause connue, une attaque de nerfs, sans perdre connaissance; une seconde, six semaines après, avec perte complète du sentiment; puis il lui en vint irrégulièrement tous les six, huit, dix jours. Dans l'intervalle, il avait des contractures au pouce, à l'index de la main gauche, à l'avant-bras, le bras, l'épaule et la partie postérieure du cou. Les attaques étaient précédées de l'*aura* qui partait de l'extrémité du bras gauche ou de la lèvre supérieure. Il était toujours prévenu assez à temps pour pouvoir parcourir une distance de cinquante à soixante pas, et se mettre à l'abri de tout accident pendant l'accès, dont la durée n'excédait guère une minute. Il était âgé de 28 ans lorsque je le vis en 1847 et, malgré sa docilité à suivre mes conseils, je n'ai pu obtenir qu'une suspension des accès pendant trente-trois jours, les pilules, les bains froids, la botte Junod ayant été employés alternativement.

Depuis, j'ai appris de bonne source qu'il était radicalement guéri. Voici comment s'est opérée cette guérison. En 1849, une personne étrangère à la médecine l'engagea, chaque fois qu'il aurait l'*aura*, à se mettre à courir jusqu'à ce que toute disposition à une attaque fût parfaitement passée, et dans l'intervalle à beaucoup marcher au lieu de se servir d'une voi-

Digitized by Google

ture que sa position de fortune lui permettait d'avoir. Ces conseils suivis à la lettre lui réussirent à merveille, car au bout de cinq à six mois, il n'avait plus d'*aura*, de contractures, de vertiges, d'accès, en sorte qu'à partir de là, il se contenta de continuer à faire beaucoup d'exercice.

Obs. VIII. M^lle^....., d'un tempérament nervoso-sanguin, d'une haute intelligence, n'ayant jamais fait de maladies graves, eut des odontalgies atroces à l'âge de 23 ans, qui nécessitèrent l'avulsion d'une dent; aussitôt après, attaques de nerfs. Six mois plus tard, nouvelles attaques, qui revinrent tous les trois mois et enfin tous les mois, avant ou après les règles. Il y avait douze ans qu'elle était atteinte d'épilepsie lorsque je la vis pour la première fois. Elle avait souvent des vertiges, qui étaient pour elle un supplice; il lui semblait, disait-elle, qu'elle allait s'évanouir. Aussi s'en plaignait-elle à ce point qu'elle répétait sans cesse que la vie lui était insupportable.

Pendant quelque temps, je lui donnai des soins qui furent mal suivis. Depuis, j'ai appris qu'elle était radicalement guérie, et que cette guérison avait été obtenue avec quelques onces de pommade stibiée en frictions. Il n'y a point eu de rechute et en 1853 elle continue à jouir d'une excellente santé.

Son père est mort d'apoplexie à 62 ans, sa mère d'hydropisie à 74 ans. Ses frères et sœurs, au nombre de six ne sont atteints d'aucune affection nerveuse.

Obs. IX. M^lle^ T.,.., âgée de 20 ans, très-forte, fille unique dont le père et la mère vivent encore, eut des attaques de nerfs dans son enfance, et jusqu'à l'âge de 15 ans, elle ne perdit pas connaissance. En 1847, ses accès vinrent tous les mois, puis ils se rapprochèrent; elle les avait parfois sept à huit jours, sans désemparer; à peine y avait-il des interruptions de quatre à six jours. Assez souvent à la suite d'une attaque, elle avait la figure et le cou couverts de tâches ecchymotiques. Son intelligence était peu développée. Pendant près de quatre mois, j'ai épuisé toutes les ressources thérapeutiques, excepté la botte Junod, sans produire la moindre amélioration. Mariée en 1851, elle est morte pendant un accès, environ trois mois après.

Obs X. M. C. .., âgé de 26 ans, bien constitué, d'un tempérament sanguin, n'ayant jamais fait de maladies sérieuses eut sans cause connue une attaque de nerfs, au mois de mars 1845; une seconde et une troisième le 13 mai; une quatrième le 10 juin, et une cinquième dans le mois d'août. Deux années s'écoulèrent ensuite sans qu'il éprouvât la moindre indisposition, et sans qu'il eût rien fait pour prévenir ces accidents.

Au mois d'octobre 1848 survint un accès et un autre le 27.

Digitized by Google

C'est alors que je le vis pour la première fois. Les pilules, la botte Junod, les bains froids, un séton au cou, le tout employé alternativement pendant près de cinq mois, n'empêchèrent pas la maladie de continuer comme par le passé.

Obs. xi. O...., âgé de dix-huit ans, serrurier, très-fort, bien constitué, d'un tempérament sanguin, fut pris à l'âge de dix-sept ans, sans cause connue, d'une attaque de nerfs, dans le mois de décembre 1850. Il perdit connaissance pendant quatre à cinq minutes, puis survint un profond assoupissement.

Son père est mort de la phthysie pulmonaire; sa mère vit encore, se porte bien ainsi que ses frères et sœurs.

Le deuxième accès vint dans le courant de janvier 1851; le troisième au mois de mars; le quatrième en juin; le cinquième en octobre; le sixième en novembre; le septième et le huitième en décembre, époque à laquelle il fut saigné deux fois. C'est ordinairement pendant la nuit, que lui vient l'accès; il jette un cri, il tremble, dit-il, devient raide, se mord la langue, retourne les yeux, et quatre à cinq minutes après, il s'endort; le lendemain, il ne se souvient de rien, la plupart du temps.

Le 20 mai, accès à une heure du matin, pendant lequel il s'est mordu profondément la langue vers son extrémité, et latéralement à droite.

Le 4 juin, accès à dix heures du matin en travaillant. Il tomba sur l'œil droit, ce qui y détermina une violente inflammation. Il se mordit profondément la langue comme d'habitude. Consulté le 14 juin 1852, je prescrivis les pilules *ut suprà*; le 17 juillet, accès dans la nuit; le 17 août, fort vertige sans tomber; le 5 septembre, petit accès dans la nuit; le 17, un autre à six heures, à son atelier. Le traitement avait été suspendu plusieurs fois, depuis le 6 septembre par sa négligence. Octobre, 4, accès complet à quatre heures du matin.

Ne pouvant employer les bains froids ni la botte Junod, je résolus d'essayer l'oxide de zinc d'après les vues de M. Herpin. Il commença le 9 octobre. Petit accès le 16, à cinq heures du soir. Suspension du traitement du 16 au 25 par sa négligence.

Le 28, à midi, accès violent à neuf heures du soir. Espérant que la saignée lui réussirait comme au mois de décembre 1851, il se fit saigner deux fois le 1er novembre, sans me consulter, et il suspendit l'oxide de zinc à partir du 28 octobre. Le 14 novembre, accès violent à neuf heures du matin, et un autre à quatre heures du matin. La langue est divisée de part en part par la pression dentaire à un centimètre de son extrémité, et traversalement dans une étendue de deux centimètres. La cicatrisation se fit, mais avec une

Digitized by Google

boutonnière. Son extrémité est presque insensible, pendante, et lui rend la parole un peu difficile.

Le 15 décembre 1852, il changea d'état; il prit celui de menuisier. Nous recommençâmes alors l'administration de l'oxide de zinc. 19, violente colère; accès le 21, à onze heures du soir. 31, querelle avec un de ses frères, accès le 2 janvier 1853. Il se divisa complètement une extrémité de la boutonnière de la langue. Le lambeau étant pendant le gênait beaucoup pour manger et pour parler, aussi j'achevai de l'abattre d'un coup de ciseaux. Continuation de l'oxide de zinc.

Le 11 janvier, accès assez violent dans la nuit.

Le 18 février, à quatre heures du matin, petit accès, dont il ne se rappelait pas le matin.

Quelques jours auparavant, il avait eu l'extrémité du pouce droit enlevée par une scie mécanique, et à cause de cet accident, il s'était mis dans un grand accès de colère.

Sous tous les rapports, il se trouve dans des conditions peu favorables pour espérer la continuation de la tranquillité d'âme si nécessaire à la réussite de tous les traitements antiépileptiques. Cependant j'ai continué encore quelque temps mes soins, jusqu'au 13 juin, mais j'ai été obligé de l'abandonner à cause de son indocilité et de son mauvais entourage qui lui suscitait sans cesse des tracasseries.

Digitized by Google

Digitized by Google

QUATRIÈME SECTION.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES

sur

LA FORME DES AUTELS,

Par M. l'Abbé Parenty, Vicaire-Général.

Je viens, Messieurs, essayer de répondre à la quatorzième question posée dans la partie du programme de cette session qui se rattache à l'archéologie. Elle a pour objet la description et la recherche de la forme des autels, depuis l'origine du christianisme jusqu'au XV^e^ siècle.

Dans son acception la plus générale, l'autel peut être défini, une table ou surface plane, posée sur une éminence, pour recevoir les dons et les victimes offertes à la Divinité. Le mot latin, *altare*, dont on fait *alta res*, en le décomposant, signifie *chose élevée*. On le distingue ainsi de *ara*, qui se traduit également par autel, mais qui particularise celui des holocaustes où l'on brûlait l'encens et les victimes. Aussi est-il assez rare d'usurper cette dernière expression dans la liturgie chrétienne (1). L'homme voulut, dans tous les temps, que ce qu'il offrait en sacrifice fût en quelque sorte placé entre le ciel et la terre. On a toujours pensé que Dieu daigne descendre sur l'autel pour recevoir l'offrande qui lui est faite, et que c'est là, par la voie du sacrifice, qu'il s'établit une communication véritable entre l'homme et son Créateur.

Le Sauveur du monde était à table lorsqu'il institua l'Eucharistie. Voilà pourquoi, dans la langue liturgique, l'autel a souvent pris le nom de *Mensa*. Il fut fait, par suite, en forme de table, pour rappeler celle où Jésus-Christ était assis. Il est probable que les apôtres se servirent de tables pour y célébrer les saints mystères dans les demeures des premiers fidèles qu'ils avaient convertis et baptisés (2). « Il paraît certain, a dit M. Bou» rassé (3), que les premiers autels furent de bois, et l'on con» serve à Rome, dans les cryptes vaticanes, l'autel de bois sur » lequel une tradition respectable nous apprend que saint Pierre

(1) On l'emploie néanmoins pour désigner l'autel mobile ou portatif.

(2) *Précis d'Antiquités liturgiques*, par M. l'abbé Charvoz, pag. 15.

(3) *Dictionnaire d'Archéologie sacrée*, tom. I^er^, col. 402.

Digitized by Google

» a célébré la messe. » — « Dans toute la Grèce, ajoute M. Di-» dron (1), qu'ils soient anciens ou modernes, les autels ont la » forme d'une table. »

Pendant trois siècles, à partir des temps apostoliques, les chrétiens persécutés furent réduits à se cacher dans des souterrains pour y célébrer les divins mystères. Les catacombes voisines de Rome devinrent à la fois, et des lieux de sépulture pour les nombreuses victimes de la persécution, et des lieux de prière où l'on venait offrir le sacrifice eucharistique. On se servait, pour cela, du tombeau d'un martyr. Saint Jean, dans l'Apocalypse, fait allusion à cet usage, déjà introduit de son temps, lorsqu'il dit : « Je vis sous l'autel les âmes de ceux qui avaient été mis à » mort pour la parole de Dieu et pour le témoignage qu'ils lui » avaient rendu (2). »

Lorsque la paix fut accordée à l'Église, après la conversion de Constantin, on conserva aux autels la forme qu'ils avaient dans les catacombes. Le dessus était une sorte de pierre tombale, souvent de marbre, quelquefois de porphyre ou d'autre matière précieuse. Cette forme a été conservée par tradition : elle convient aux autels catholiques par la gravité de son caractère. De plus, elle est de nature à rappeler aux fidèles qu'aux temps des persécutions, les chrétiens tenaient leurs assemblées dans les catacombes, et que le tombeau de quelque saint martyr leur servait d'autel (3).

La coutume de placer sous les autels des églises d'Occident le corps d'un saint leur a fait donner les noms de *Martyrium*, de *Testimonium* et de *Confessio* (4). Dans le style liturgique, comme dans celui de l'histoire ecclésiastique, ces mots s'appliquent aux tombeaux des saints et aux autels qui ont été placés au-dessus. C'est ainsi qu'on désigne encore à Rome le tombeau de saint Pierre par la *confession de saint Pierre*.

Dans nos anciennes basiliques latines, on pratiquait souvent au-dessous de l'autel une crypte ou caveau dans lequel on déposait le corps d'un saint. C'était là le *Martyrium* ou *Confessio*, On le décorait avec luxe quand les ressources de l'église le permettaient. Quelquefois le *Martyrium* prenait assez de développements pour qu'on y descendît par un grand nombre de marches disposées en avant ou sur les côtés de l'autel. Cette disposition, toutefois, n'était point générale ; elle souffrait, au contraire, de

(1) *Annales archéologiques*, tom. IV, pag. 23.

(2) Vidi subtus altare animas interfectorum propter verbum Dei, et propter testimonium quod habebant. Cap. VI, V. 9.

(3) V. *Encyclopédie catholique*, au mot *Autel*.

(4) Le pontifical romain emploie le terme de *confessio* pour désigner le petit tombeau pratiqué dans les autels portatifs dans lequel on place des reliques de plusieurs saints.

Digitized by Google

nombreuses exceptions. Il arrivait que l'autel, dépourvu de crypte, n'était qu'un sarcophage; ou, si l'on veut, un tombeau extrait des catacombes et servant de support à la table sur laquelle on offrait le saint sacrifice.

L'usage si ancien d'élever un autel au-dessus du corps d'un saint nous fait comprendre celui de placer des reliques dans nos pierres sacrées actuelles. Lorsqu'il fallut multiplier les autels, en raison du nombre incalculable d'églises qui furent fondées jusque dans les plus petites localités, il devint impossible de se procurer le corps entier d'un saint. On se borna à en déposer des parcelles dans une étroite cavité qui conserve encore le nom de *tombeau*, et qui se pratique dans l'épaisseur de chacune de ces pierres assez larges pour contenir le calice, ainsi que la patène, et qu'on fixe au milieu de l'autel.

La coutume de placer ainsi les reliques en forme de sépulture fit que, jusqu'au IXe siècle, on ne vit nulle part des reliquaires sur les autels; sans doute à cause du respect qui est dû à la Sainte-Eucharistie. On n'y plaçait point non plus de statues ni de fleurs, ni de chandeliers. Cet usage est postérieur au Xe siècle. Les chandeliers étaient rangés autour et à distance; car, dès les premiers temps, on alluma des cierges dans les églises (1). Des lampes d'ailleurs brillaient jour et nuit dans le sanctuaire.

Du moment où, dans l'église d'Occident, le culte catholique fut pratiqué publiquement, c'est-à-dire, dès le IVe siècle, on proscrivit toute autre matière que la pierre pour les autels. Cette règle, néanmoins, subit quelques exceptions. On peut consulter, à ce sujet, le savant bénédictin Dom Martène (2). Il n'est pas moins certain, qu'aux temps les plus reculés, l'usage des autels de pierre prévalut. Il fut prescrit en France dès le commencement du VIe siècle. Un concile tenu à Epaone, en 517, présidé par saint Avite de Vienne et saint Viventiole de Lyon, ordonne de ne consacrer, par l'onction du chrême, que des autels de pierre (3).

La pierre a été constamment la matière qu'on choisit de préférence pour l'érection des autels. Les peuples primitifs l'employèrent avant d'élever des temples à la Divinité. Dieu prescrivit lui-même l'usage de la pierre brute pour l'érection de ces monuments. « Quand vous ferez à l'éternel un autel de pierres, » vous ne le taillerez point, car il sera souillé si vous y employez » le ciseau (4). » Les Israélites reçurent le même ordre relativement à l'autel qu'il fallut qu'ils élevassent au Seigneur, après

(1) M. l'abbé Charvoz, œuvre précitée, pages 17 et 18.
(2) De Antiquis Ecclesiæ ritibus, tom. I, pag. 301.
(3) Altaria nisi lapidea chrismatis unctione non sacrentur, Can. 26.
(4) Quod si altare lapideum feceris mihi, non ædificabis illud de

Digitized by Google

le passage du Jourdain (1). Les Grecs adoptèrent cet usage; et l'on sait que nos dolmens et autres monuments druidiques, qui ont rapport au culte, sont de pierre brute non taillée. En sorte qu'il est permis de dire que, par sa nature, l'autel est de pierre.

M. l'abbé Bourassé a fait observer « que les voyageurs ont ren» contré des autels semblables aux dolmens dans les régions les » plus éloignées et les plus étrangères, en apparence, aux tra» ditions et aux influences hébraïques. Ils ont rencontré des dol» mens au Malabar et jusque dans les forêts sauvages du » Nouveau-Monde (2). »

Les autels des églises primitives étaient assez souvent soutenus par des colonnes. Les uns, comme celui qui se fait remarquer encore dans la crypte de l'église de Sainte-Cécile à Rome, n'avaient pour support qu'une seule colonille. D'autres s'appuyaient sur quatre et même sur huit petites colonnes. On trouve également les colonilles employées aux autels des époques romane et ogivale. Toujours on leur a attribué une idée de refuge et de miséricorde. « Ceux qui se réfugiaient dans les temples, a » dit Dom Martène, embrassaient la colonne sacrée. »

Toutefois, il n'y avait point de règle fixe à ce sujet. La forme des autels a varié dès les premiers temps. Il arrivait que la pierre sacrée était posée sur une maçonnerie disposée de manière à renfermer le corps d'un martyr, et l'ensemble du monument affectait la forme d'un sarcophage carré. Le pourtour des autels était garni de riches draperies, et cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours. Ces garnitures eurent pour objet de préserver de la poussière le corps du saint déposé dans le tombeau. Anastase, le bibliothécaire, dans sa *Vie des Papes*, nous a transmis de curieux détails sur la magnificence avec laquelle on décorait les autels, dès le IVe siècle. On y employait les parements les plus riches, ornés de broderies d'or, rehaussées de pierres précieuses, et représentant divers traits de la vie du Sauveur ou des actes des apôtres. Cet auteur rapporte que le pape Sylvestre fit un autel d'or et d'argent orné de deux cents pierres fines de diverses couleurs.

L'autel fixe dont nous avons traité jusqu'à ce moment est, comme on a dû le comprendre, attaché à sa base. La table qui le recouvre doit être formée d'une seule pierre. Celle-ci perd sa consécration, non seulement lorsqu'elle vient à être rompue, mais même lorsqu'on la déplace, attendu que, dépourvue de support, l'autel n'est plus qu'une partie du tout dont il était

sectis lapidibus, si enim levaveris cultrum super eo polluetur, Exod. XX, 25.

(1) Deutéronome XXIII, 2 et suiv.

(2) Loc. cit. Col. 398.

Digitized by Google

composé. Ces inconvénients ont fait abandonner généralement les autels fixes devenus aujourd'hui très-rares. On les a remplacés par des autels mobiles ou portatifs. Ceux-ci, réduits à des proportions fort médiocres, puisqu'il suffit, comme nous l'avons fait observer, qu'ils puissent recevoir le calice et la patène, ne sont pas moins anciens que les précédents. Les prêtres qui suivaient les traces des apôtres pour prêcher l'Evangile chez les nations païennes se munissaient de ces autels pour célébrer les saints mystères. Il en est de même encore dans les missions qui s'exercent aujourd'hui sur divers points du globe. Et, tout récemment, les prêtres, qui, de 1792 à 1800, allaient prêter en secret les secours de la religion dans nos villages et nos bourgades, avaient constamment avec eux un autel portatif ou pierre sacrée.

Il y eut des autels mobiles décorés avec beaucoup de luxe. M. le chanoine docteur Rock en possède un du XIII^e^ siècle qui a beaucoup excité l'attention des connaisseurs à l'exposition archéologique de l'été de 1850, à Londres. M. Didron en a reproduit le dessin dans le douzième volume des *Annales archéologiques* (1).

On plaçait aux angles des autels de nos basiliques, aussi bien en France qu'en Italie, des colonnes richement décorées et surmontées de chapiteaux sur lesquels reposait un entablement supportant un dais qui recouvrait l'autel. On suspendait au point central de cette sorte de dôme le *ciborium* ou *colombarium*, dans lequel on réservait la Sainte-Eucharistie.

Ce ciboire se composait d'une colombe d'or ou d'argent et d'un plateau de même métal sur lequel elle reposait. Les bords du plateau, artistement ciselés, étaient percés de douze petites ouvertures pour attacher les chaînettes qui devaient tenir la colombe suspendue. On avait voulu, dans ces siècles de foi, imiter, pour garder le corps du Sauveur, l'oiseau qui, presque chez tous les peuples de l'antiquité, fut regardé comme le symbole de l'amour (2). Entre les colonnes régnaient des rideaux qu'on tirait au canon de la messe pour cacher les saints mystères (3). Ces sortes de ciboires tombèrent en désuétude à partir du XVI^e^ siècle, et furent remplacés par les tabernacles dont l'usage s'est perpétué jusqu'à nous. Les plus anciens autels de Rome sont tous surmontés d'une petite coupole qu'on nomme *ciborium* et qui est supportée par quatre colonnettes.

Il n'y avait généralement dans les anciennes basiliques latines qu'un seul autel. Les Grecs ont conservé cet usage jusqu'à nos jours. Cette unité a une signification symbolique. Elle représente l'union de Jésus-Christ, de l'Eglise et du sacerdoce.

(1) V. pag. 113 et suiv.
(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tom. V.
(3) *Précis d'Antiquités liturgiques* précité, pag. 19.

Digitized by Google

Toutefois, cette règle a souffert des exceptions dès les premiers temps. La pluralité des autels fut motivée, comme le remarque M. Bourassé, par celle des tombeaux que renfermait la basilique. Il y avait autant d'autels qu'on y avait inhumé de martyrs. C'est ainsi que l'église du Vatican, bâtie sous Constantin, renfermait plusieurs autels. Des faits nombreux établissent cette pluralité dans nos églises de France avant le x^e^ siècle.

Au xi^e^, l'architecture chrétienne subit d'importantes modifications, notamment celle qui concerne le prolongement des nefs autour du chœur. L'établissement des chapelles rayonnantes, qui en devint la suite, fit multiplier le nombre des autels. Ils furent communément fort simples à cette époque. « Ils consistaient en un massif de pierres sans ornement, sans système de décoration architecturale, supportant une large table consacrée. Le centre du massif était communément creux pour recevoir un corps saint. Quelquefois, cependant, les reliques étaient placées dans une petite cavité au-dessous même de la table d'autel... Mais aux jours de grande solennité, cet autel, simple jusqu'à la rudesse, était recouvert de draperies et de parements plus ou moins riches (1). »

Au xii^e^ siècle, les autels conservent leur ancien type, c'est-à-dire, qu'ils sont soutenus tantôt par un massif de maçonnerie et tantôt par une ou plusieurs colonnes. Leur décoration fut proportionnée au revenu des églises. Il en existait alors de très-riches en France. Celui de Saint-Germer, au diocèse de Beauvais, est l'un des plus importants qui aient été conservés. M. Didron en a donné une gravure magnifique dans les *Annales archéologiques* (2).

Personne n'ignore qu'il s'opéra, à la fin du xii^e^ siècle, et au commencement du xiii^e^, une grande révolution dans l'art de bâtir. Le style ogival, qui sut communiquer tant de grandeur et de noblesse aux monuments d'architecture, introduisit des modifications dans le système suivi jusqu'alors pour l'érection des autels. Dans les basiliques latines de style bizantin, le maître-autel était placé vers l'extrémité du chœur, mais en avant de l'abside, dont le fond était occupé par l'évêque ou le célébrant, entouré de prêtres, de diacres et de clercs. Pendant la période ogivale, on plaça le maître-autel au fond de la courbure de l'abside, et cette disposition donna lieu aux développements véritablement gigantesques que prirent les chœurs de nos cathédrales et ceux des autres grandes églises de cette époque.

On conserva néanmoins aux autels, pendant le xiii^e^ siècle, leur ancienne forme de table ou de tombeau. Les uns furent

(1) M. Bourassé. Œuvre précitée. Col. 438.
(2) V. tom. IV, pag. 238.

Digitized by Google

soutenus par des colonnettes, d'autres par des tranches latérales de marbre ou d'autre matière plus ou moins précieuse. Leurs moulures et leurs sculptures les font aisément reconnaître. Ils sont, du reste, à quelques exceptions près, peu remarquables par leur ornementation. Dans les circonstances solennelles, on les recouvrait de draperies et de parements mobiles très-riches. On peut consulter à ce sujet un curieux article de M. Lassus (1) sur un tableau qui orne l'une des sacristies de l'église de Saint-Vaast, et qui représente l'ancien maître-autel de la cathédrale d'Arras.

Il n'était pas rare, au XIIIe siècle, de placer sous les autels à colonnes, de grandes châsses contenant des reliques. Cette coutume rappelait l'ancien usage de déposer dans une crypte, ou immédiatement au-dessous de la table sacrée, les ossements d'un saint.

Les antiquaires font remarquer, néanmoins, qu'on trouve dans cette période plusieurs autels en tombeau ornés d'arcades simulées, de colonnettes à chapiteaux et d'archivoltes à feuillages. Les façades sont enrichies de statuettes placées dans des niches et abritées par des dais fort gracieux. On y voit aussi figurer des médaillons encadrés dans des dessins capricieux, ayant au milieu des bas-reliefs, représentant des traits de l'Evangile ou de la vie des saints.

Mais, quelle que fût la forme de l'autel, pendant ce siècle, la table était constamment couverte de draperies et notamment de nappes blanches. On commença, dans certaines églises, à y placer un coffret, sur le côté, à droite et vers la piscine, pour y déposer la Sainte-Eucharistie; et tel a été l'origine du tabernacle, qu'on substitua au *colombarium*. Ce fut aussi celle des retables, qui prirent de si grands développements au XIVe siècle. Cette innovation fit imaginer plus tard les gradins sur lesquels on posa les chandeliers. On ne voyait sur l'autel, dans les siècles précédents, que les vases sacrés et le livre des Évangiles.

On conserva, pendant le XIIIe siècle, l'usage des voiles ou rideaux autour de l'autel. On en distinguait de trois sortes. Ceux qui entouraient immédiatement l'autel pour cacher les saints mystères, ceux qui séparaient le sanctuaire du chœur, et enfin ceux qui isolaient le chœur de la nef où les fidèles étaient réunis. A l'imitation du voile établi dans le temple de Salomon, ces rideaux étaient décorés de broderies quelquefois très-riches, surtout dans les grandes églises.

Les retables et contre-retables prirent donc naissance au XIIIe siècle et acquirent de grands développements au XIVe. Ces objets d'art ont formé depuis la décoration supérieure des autels. Ils

(1) *Annales archéologiques*, tom. IX, pag. 1re et suiv.

Digitized by Google

comprennent les gradins, les colonnades, les statues, les bas-reliefs et tout autre ornement de sculpture et de peinture qui ornent le dessus des autels. Ce genre d'ornementation donna naissance à de magnifiques tabernacles, qui devinrent, dans nos églises, une sorte de construction à part dressée d'après des plans spéciaux. Et, s'il m'est permis d'usurper ici les expressions du savant M. Bourassé : « L'art épuisa toutes ses ressources et sut atteindre aux suprêmes limites du goût et de la magnificence pour décorer le monument où daignait reposer le corps de Jésus-Christ. Il est difficile à ceux qui n'ont pu en être témoins de se figurer les prodiges créés par le génie des beaux arts pour orner le repos du *corpus Domini*, suivant une expression appliquée au tabernacle dans la langue catholique de certaines contrées. »

Tel est, Messieurs, le résumé fort succinct des modifications apportées aux autels chrétiens, depuis les catacombes jusqu'au XV^e^ siècle. Il nous a paru digne de remarque que les paremens et les draperies dont ils ont été généralement recouverts durant cette longue période de temps ont nui à la richesse de leur ornementation au point de vue de la sculpture. Il s'est rencontré, toutefois, de nombreuses exceptions, puisqu'on trouve encore des autels anciens de divers styles et d'un haut intérêt artistique. On a, en effet, mis à contribution, pour les construire, le marbre, l'albâtre, et jusqu'aux métaux les plus précieux. Quant aux rideaux et paremens qui furent très-longtemps en usage, et dont l'emploi n'est point entièrement oublié, l'histoire constate qu'il y en eut d'une richesse extraordinaire et d'un travail exquis. Nous ne saurions trop encourager les recherches qu'il y aurait à faire sur cette partie de l'iconographie chrétienne. Elle mérite, au plus haut degré, l'attention des artistes qui s'appliquent à reproduire, au moyen du dessin, les broderies exécutées avec tant de luxe et de goût, pendant les diverses périodes du moyen-âge.

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS

DES SAXONS SUR LE LITTORAL DES FLANDRES,

Par M. Harbaville.

CINQUIÈME QUESTION.

« A quelle époque remonte la première occupation du littoral par les Saxons? Fixer l'étendue et les limites du *littus saxonicum.* »

Dès la fin du troisième siècle, les Saxons, peuple d'origine kymrique et dont Ptolémée (1) parle le premier comme habitant les deux rives de l'Elbe, commencèrent à inquiéter par leurs pirateries le nord des Gaules et l'orient de la Grande-Bretagne. Selon le témoignage d'Eutrope (2), ils furent signalés pour la première fois sur nos côtes, l'an 286. Carausius, alors lieutenant de l'empereur Maximien-Hercule, et que la poésie ossianique surnomme le *Roi des vaisseaux* (3), leur donna la chasse et les repoussa de nos rivages (4). Il les ménagea ensuite dans des vues personnelles, et ces pirates continuèrent bientôt leurs incursions sur des côtes que l'empire ne défendait plus que faiblement. Ils y formaient, à l'embouchure des rivières, des établissements qui servaient à la fois de point de ralliement, de dépôt de butin et de lieux de retraite. De là, ils fondaient à l'improviste sur les côtes mal gardées, y exerçaient leurs déprédations et disparaissaient quand on les poursuivait sérieusement (5). La plus formidable de leurs incursions eut lieu en 370 (6). Ils s'avancèrent jusque sur les bords du Rhin et menacèrent d'inonder toutes les Gaules. Le comte Nanneïus, lieutenant de l'empereur Valentinien II, les atteignit et les attaqua avec perte. L'empereur alors envoya contre eux Sévère, un autre de ses lieutenants, qui leur présenta la bataille. Les barbares, effrayés de ce dernier reflet de la puissance romaine, traitèrent et se retirèrent dans leurs marais (7).

(1) Tabula europœa.
(2) Ep. hist. romanæ.
(3) Ossian I. Poème de la guerre de *Caros*.
(4) Paul Oros., historiæ.
(5) Depping. Expéd. des Normands.
(6) J. Pinkerton. Origine des Goths.
(7) L. Echard. Hist. romaine, tome 6.

Digitized by Google

On demandera quels étaient ces Saxons? Ces peuples, selon Strabon (1) et Tacite (2), occupaient les deux rives de l'Elbe vers son embouchure. Ils étaient divisés, en raison de leur résidence, en Saxons *nordalbingi* ou *transalbingi* s'étendant jusque dans le Holstein, et en Saxons *cisalbingi* ou méridionaux s'étendant jusqu'à l'Ems, vers Embden. Ils habitaient des marais inaccessibles, et leurs flottilles de barques trouvaient un abri commode dans les baies profondes, aux embouchures des fleuves. C'est de là que ces pirates s'élançaient pour chercher fortune, ou aller à la conquête de régions plus favorisées du soleil. Dans leur navigation côtière (3), ces précurseurs des Normands suivaient les sinuosités des rivages, attérissaient où il y avait butin à espérer, et versaient de petites colonies où leurs convenances l'exigeaient. C'est ainsi que, dans le cours d'un siècle, ils prirent possession de toutes les côtes de la mer depuis l'Elbe jusqu'à l'Aa.

Lorsqu'ils formèrent, vers le milieu du IVe siècle, leurs premiers établissements dans nos contrées, une communauté d'origine et de langage, une sorte de consanguinité leur assurait un accueil favorable des pauvres habitants du littoral qui, pour la plupart, descendaient de ces Kymris qui, en 311 avant J.-C., occupèrent en Morinie, dit Malbrancq (4), le terrain borné par la mer et les bouches de l'Escaut, et de ceux qui, 113 avant J.-C., envahirent les Gaules. Le grand effort de l'invasion kymrique (5) se porta le long des côtes de l'Océan, et quelques hordes se fixèrent sur le littoral belge, alors presque dépeuplé (6). Meyer ajoute que c'est aux fréquentes incursions des Saxons que les rivages de la Flandre durent d'être appelés *littus saxonicum*. Et c'est pour en arrêter le cours que les Romains avaient établi des cantonnements et préposé des officiers qui avaient mission de les repousser.

La première mention de cette dénomination se trouve dans la *Notice de l'Empire* (7), almanach impérial rédigé sous le règne d'Honorius, vers l'an 400. Ce document important nous fournit la seule indication qui puisse nous guider pour fixer l'étendue et les limites du *littus saxonicum*. Mais avant d'aborder cette partie de la question, il est utile de se rendre compte de la géographie ancienne de la Flandre maritime.

(1) Geographia. Lib. 7.
(2) Germania.
(3) Depping. Expéd. des Normands.
(4) *De Morinis*, tom. 1. lib. 1.
(5) A. Thierry. Hist. des Gaulois, t. 1.
(6) J. Meyer. *Annales rer. Fland.* Sedes fixerunt in ora belgica maritima, cultoribus prope vacua.
(7) Notitia Imperii romani, cum comment. Pancirole.

Digitized by Google

Meyer et Malbrancq, d'après de respectables autorités, pensent qu'avant la conquête du pays par les Romains, la côte, depuis l'embouchure de la Canche jusqu'à celle de l'Aa, se nommait *ruthenicum littus*, et les habitants, *Rutheni* (1) du nom d'un peuple germain de race kymrique qui a laissé des colonies dans plusieurs contrées. Pline nous dit que, sous Auguste, la Belgique s'étendait de la Seine à l'Escaut : « A Scaldi ad Sequanam bel- » gica (2) ». Le même auteur en dénombre les peuples : « A Scaldi » incolunt extera Toxandri, pluribus nominibus. Deinde Mena- » pii, Morini, Oromansaci juncti pago qui Gessoriacus vocatur. » Sous les Romains, le nom des *Rutheni* s'efface, et la côte boulonnaise comprise entre les rivières *Quantia* et *Tabuda* (la Canche et l'Aa), se nomme *littus Gessoriacum*, du nom du port Gessoriac (3).

Ce point établi, la *Notice de l'Empire* nous donne une des limites du littoral saxon, en énonçant : « Sub dispositione viri » spectabilis ducis belgicæ secundæ, equites dalmatæ *Marcis* » *in littore saxonico.* » Ainsi, la rive orientale du delta que formait l'embouchure de l'Aa, près de Mardick, est bien la limite du littoral saxon. *Marcis* où les cavaliers dalmates avaient leurs cantonnements, *Castra stativa* (4), est bien le *Mardicensis portus* ou Mardick. Les données nous manquent pour fixer invariablement l'autre limite. Mais, attendu que personne ne peut prétendre que Quantauvic, nommé *Quartensis aut Hornensis vicus* dans la notice, ni que *Gessoriacum* aient été compris dans le *littus saxonicum*, il faut chercher cette limite de l'autre côté et assigner, avec Malbrancq et d'autres auteurs (5), la rive gauche de l'Escaut, vers son embouchure, pour borne au rivage saxon, et je n'hésite pas à la poser ainsi comme réunissant tous les éléments de probabilité. La notice nous révèle que de l'autre côté du détroit, sur la rive d'Albion correspondante à notre Flandre, existait aussi un rivage saxon placé sous la surveillance d'un comte *(Comes littoris saxonici per Britanniam)*, ayant sous ses ordres neuf corps de troupes établis dans autant de cantonnements permanents, depuis le *Portus Adurni* (Shoreham en Sussex), jusqu'à *Regulbium, Raculf*, dans l'embouchure de la Tamise. Les deux rivages saxons étaient défendus par une flotte nommée *Classis sambrica* ou *sombrica*, du nom de *Sombris*,

(1) *Annales rer. Flandr.* La Flandre a porté le nom de *Ruthenia* ou *Ruthilia.*

(2) Hist. nat. lib. 4, cap. 17.

(3) Ptolémée. *Tab. Europ.*

(4) Pancirole. Comment. in notit. imp. Bucherius, Belgium romanum. — Brusen de la Martinière, Dict. Géogr. Grammaye, etc.

(5) Dewez. Hist. générale de la Belgique. — Hennebert. Hist. d'Artois.

Digitized by Google

Sombres, que portait alors le port *Itius*, et dont l'une des divisions stationnait dans la baie de Canche *(Quartensis sive Hornensis)*, et dont l'autre, commandée par le tribun militaire des Nerviens, stationnait *in portu Æpatiaci*. Quel est ce port Æpatiac? Henry (1) croit fermement que c'est le port Gessoriac; mais la différence de nom est grande, la mutilation d'un nom alors très-connu serait bien forte, et l'étymologiste le plus aventureux n'oserait risquer de soutenir l'identité. Aussi, je laisse ce point qui a d'ailleurs peu d'intérêt.

Je me résume en disant qu'il paraît démontré que la première occupation du littoral par les Saxons doit être placée entre les années 286 et 370 de notre ère, et que les limites du *littus saxonicum* peuvent être fixées de la rive droite de l'Aa, près de Mardick, à la rive gauche de l'Escaut.

HUITIÈME QUESTION

« Quand et dans quelles circonstances eurent lieu les diverses » transportations des races germaniques, et notamment des » Saxons, sur le littoral des Flandres? Comment se forma la » race flamande? »

Cette question, qui paraît être le complément de la cinquième du programme, doit recevoir cependant une solution spéciale. Elle a pour objet de faire connaître la date et les divers modes des établissements germaniques qui se sont successivement formés sur le littoral des Flandres, et notamment des colonies saxonnes. Ces recherches serviront en outre à jeter quelque jour sur les origines de la race flamande.

Vers le milieu du IIIe siècle, sous le règne de Gallien, l'empire romain s'affaissait sous son propre poids et périssait sous les vices d'une administration oppressive. Les frontières, exposées aux fréquentes incursions des Germains, étaient entamées de toutes parts et se dépeuplaient peu à peu. Les Gaules semblaient une proie dévolue à l'avidité des nations d'Outre-Rhin. Aussi, à partir de l'an 260, les Chauques, les Chérusques et les Cattes, grandes nations de la Germanie, en y comprenant les peuplades qui formaient la confédération des Franks, se répandent dans les contrées du nord et de l'est de la Gaule (2). Quelques-unes de ces hordes obtinrent des terres incultes, sous promesse de service; d'autres, sans convention préalable, sans

(1) Essai sur l'arrondissement de Boulogne.
(2) Pinkerton. *Hist. de l'Origine des Scytes ou Goths.*

Digitized by Google

concession des empereurs (1), après avoir erré dans le pays, s'arrêtèrent d'elles-mêmes dans quelques districts désertés des propriétaires, prirent possession de lieux à moitié dépeuplés, et s'y fixèrent. C'est ainsi que des Cattes s'établirent dans l'arrondissement d'Hazebrouck et se cantonnèrent sur un des contreforts du Mont-Cassel, qui, dans la langue savante, en a retenu le nom de *Mons Cattorum*. Il serait facile de retrouver dans les noms de lieux de notre bonne Flandre d'autres traces des migrations de ces peuples.

Vers la même époque, des Germains, sous le nom de *Læti*, après avoir servi comme auxiliaires dans les armées romaines, recevaient dans l'intérieur des Gaules, *en général dans le Nord* (2), des terres où ils s'établissaient sous condition de les cultiver et de les défendre. Ces Lœtes étaient répartis par nations en divers cantonnements (3). Ainsi, les Lœtes nerviens, dont le préfet résidait à Famars, stationnaient dans le canton de Bavay. Ainsi, les Lœtes batayes, divisés en *Juniores*, service actif, et *Seniores*, vétérans, étaient commandés par un préfet résidant à Arras, *Nemetacentium Atrebatis*, dit la *Notice de l'Empire*. Ces Lœtes batayes étaient cantonnés dans le pays de Lalleu et le canton de Cambrin, qui ont porté jusqu'en 877 le nom significatif de *Læticus pagus*. Ces exemples suffisent. Au reste, ces sortes de colonies militaires ne retardèrent pas d'un instant la chute de l'empire, et, lors des grandes invasions du v^e^ siècle, les barbares romanisés retournèrent bien vite à leurs instincts.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire les établissements des pirates saxons sur nos côtes, entre les années 286 et 370, ce point ayant été traité dans la cinquième question, et nous arrivons aux colonies de Charlemagne qui, seules, ont le caractère de *transportation*, et dont les historiens ont exagéré l'importance. L'établissement des Franks, dans les Gaules, n'avait pas arrêté le cours des déprédations des Saxons. Les princes mérovingiens, irrités de leurs ravages, détruisirent quelques-uns de leurs repaires et en mirent à mort un grand nombre en 480 (4). Ils furent encore châtiés, sous Clotaire II, en 615. Pépin, à l'occasion d'un tribut de 300 chevaux qu'il exigeait de ces peuples, leur fit la guerre et les défit en 758, 759 et 760. Charlemagne ensuite commença contre eux, en 772, cette guerre qui dura 33 ans et motiva 18 campagnes ou expéditions.

(1) Guizot. *Essai sur l'Hist. de France.*
(2) Guizot. *Essai sur l'Hist. de France.* — Eumène. *Panegyri. in Constant.*
(3) D. Grenier. *Introduction à l'Histoire générale de Picardie.*
(4) Grégoire de Tours. *Hist. Francorum*, lib. 2, cap. 199.—Sidonius Appollinaris, epist. 8, cap. 69.

Digitized by Google

Il ruina leur forteresse d'Ehresbourg, en Westphalie, et renversa l'idole d'Irmensul, statue élevée à la mémoire d'Arminius, ce vengeur de la liberté germanique. Après des fortunes diverses et des massacres de part et d'autre, il force leur grand chef Witikind à se soumettre et à recevoir le baptême, et il porte à leur égard des lois terribles. Les historiens allemands et nos chroniqueurs disent que l'empereur, fatigué de leurs révoltes, prit enfin le parti de transporter l'élite de la population vaincue dans diverses provinces de ses vastes Etats, et notamment en Flandre, en 795, 796, 798 et 803.

Il est certain que Charlemagne fit transporter, en 803, dix mille familles saxonnes dans ses Etats. Mais faut-il admettre avec nos chroniqueurs que ces familles furent toutes transplantées dans la Flandre maritime? Non. Et j'invoquerai contre leur assertion le témoignage d'un historien contemporain, Eginhard, secrétaire de l'empereur, et qui le suivit dans la plupart de ses expéditions. Dans ses *Annales*, qui comprennent les règnes de Pépin, Charles-le-Grand et Louis-le-Pieux, Eginhard nous dit que ce prince fit beaucoup de prisonniers saxons; mais il se tait sur leur nombre et sur leur sort. Dans sa *Vie de Charlemagne* il dit, chapitre 2 : « La guerre contre les Saxons dura » 33 ans sans interruption. A la fin, ayant battu et subjugué les » plus constants à lui résister, il fit enlever, avec leurs femmes » et leurs enfants, dix mille de ceux qui habitaient les rives de » l'Elbe, et les répartit *çà et là en mille endroits séparés de la* » *Gaule et de la Germanie* (1). » Ce passage est formel; il prouve que la population du littoral flamand ne dut s'accroître que d'un certain nombre de ces familles exilées. Quoi qu'il en soit, Lyderic de Harlebecque, auquel on donne le nom de *grand forestier de Flandre*, ayant été investi, en 792, du gouvernement maritime de Boulogne, à Anvers (2), eut mission de surveiller les nouveaux Saxons et de les convertir à la foi chrétienne. Il s'attacha à les disséminer dans le pays, afin qu'ils ne pussent se réunir pour un mouvement (3); et, ne pouvant vaincre l'obstination des Saxons établis d'ancienneté et qu'une barbarie native éloignait du christianisme, il en déporta un grand nombre en Morinie, et ne laissa que leurs enfants qu'il fit instruire.

On prétend, et ceci est de tradition, que beaucoup de ces exilés se fixèrent dans les lagunes, au nord de Sithieu, où, par la suite, mêlés avec les habitants, ils formèrent ces Flamands du *Haut-Pont*, dont le langage a de l'affinité avec le bas-

(1) Guizot. *Coll. des Mém. relatifs à l'Hist. de France*, tom. III.
(2) Meyer. *Annales, rer. Flandr.*
(3) Malbrancq *De Morinis*, lib. 5, cap. 46.

Digitized by Google

Allemand (1). Mais nous n'avons pas à discuter ce point étranger à la question.

Enfin, il faut mentionner une dernière colonisation par les hommes du Nord. En 921, Siffrid, pirate danois, un de ces wikings ou rois de la mer, dont parlent les Sagas, aborde sur les rivages du Boulonnais, s'empare du château de Guines, en 928, s'y fortifie, fonde, par un mariage avec Elstrude, fille d'Arnoul Ier, marquis des Flamands, la fortune de sa maison, et dissémine ses aventureux compagnons dans le pays jusqu'à *Stenlandia*, Ostende. Ceux d'entre eux qui se fixèrent dans les landes marécageuses des environs de Ghistelles se faisaient encore remarquer deux siècles après, par leur turbulence et leur férocité (2).

C'est ainsi que la race flamande s'est formée des divers éléments germaniques déposés sur le sol et mêlés avec les anciens habitants du pays, notamment les *Phleumosii*, Morins d'origine, qui occupaient les districts d'Ypres, Courtray, Dixmude, Hondschoote et Furnes (3). Ce canton prit, au VIe siècle, le nom de Flandre, que, selon Grammaye, il tire des *Phleumosii*, dont le nom, sous forme tudesque, *Phlemsen*, modifié en composition, *Vlaems* et *Vlaemsche*, a formé le mot *Wlaenderen*, Flandre (4). L'idiome flamand, qui est un dialecte de la langue allemande, est une autre preuve d'une origine commune; enfin les traits généraux de l'espèce, ces hommes à cheveux blonds, au teint coloré, à l'œil bleu, qui habitent le littoral, accusent évidemment le type et la descendance germaniques. C'est dans ces conditions que tous ces éléments, fondus à la longue dans une sorte d'unité, formèrent une nationalité distincte, lorsque le comté de Flandre fut constitué par Charles-le-Chauve, en 863. Bruges, agrandie et fortifiée par le premier marquis des Flamands, Bauduin Bras-de-Fer, en fut d'abord la capitale, et l'église de Saint-Donat, qu'il fonda, peut être regardée comme le premier monument de la nationalité flamande (5). Les cinq principales villes étaient alors Gand, Ostburg, Rodembourg, Thorolt et Aldembourg qui fut, avant les destructions normandes, la métropole de la Flandre maritime.

(1) H. Piers. *Hist. des Flamands du Haut-Pont.*
(2) J. Meyer. *Annales*, à l'an 1083. — Baron Jules de Saint-Génois.
(3) Grammaye. *Rerum flandricarum primitiæ.*
(4) Grammaye. *Loco citato.* — Meyer dit que ce nom signifie *æstus* ou *fluctus marinus.*
(5) Edward Leglay. *Hist. des comtes de Flandre.*

Digitized by Google

TRANSPORTATION
DES RACES GERMANIQUES
SUR LE LITTORAL DES FLANDRES,

Par M. BRUN-LAVAINNE, ancien Archiviste de Lille.

MESSIEURS,

La question qui nous est proposée se divise en deux parties : la première peut aisément être résolue, à l'aide de faits et de dates déjà recueillis par l'histoire; la seconde reste enveloppée d'obscurité, après deux siècles de laborieuses explorations, peut-être, parce qu'on a toujours été chercher au loin une solution qu'on avait sous la main.

En effet, si l'on veut rattacher la formation de la race flamande à l'une de ces causes secondaires nées de la transportation des races germaniques, on retombe inévitablement dans les contradictions sans nombre qui ont réduit la plupart des historiens à ne faire, du sujet qui nous occupe, qu'une question d'étymologie encore pendante.

Mais, avant de nous livrer à un examen plus sérieux, il conviendrait, je crois, de nous entendre sur la signification du mot *race*. Appliquée au règne animal, cette expression sert souvent à désigner une espèce différente des autres, et parfois aussi des variétés d'une même espèce. Appliquée à l'espèce humaine qui est une, qui, malgré ses innombrables nuances, provient tout entière de la même souche, elle n'a plus qu'un sens conventionnel que l'influence de nos institutions efface un peu tous les jours.

L'antiquité païenne ne l'entendait point ainsi. Privée de l'autorité d'une foi commune, elle admettait les traditions des peuples sur leur origine, traditions souvent incertaines ou défigurées. Elle croyait à l'existence de races aborigènes ou autochtones formées on ne sait comment, mais distinguées entre elles par certains caractères particuliers à la constitution physique, au langage, aux mœurs.

Les anciens géographes classaient les différentes races d'hommes d'après ces caractères. Les Galls, Galates ou Gaulois, ayant en général, la taille élevée, le teint blanc, les yeux bleu-clair,

Digitized by Google

l'humeur légère, l'esprit présomptueux, devaient provenir d'une autre souche que les Grecs et les peuples italiques, et même que les Germains, malgré l'extrême ressemblance qui les rapprochait de ceux-ci.

D'illustres modernes se sont ralliés plus ou moins ouvertement à ce système que je crois erroné. Je me contenterai de leur opposer ces paroles si nettes et si précises de l'un d'eux :

« Il faut toujours donner, chez les anciens, aux mots *indigène*, » *aborigène*, *autochtone*, l'acception d'antérieur et de premier » occupant. »

En partant du même principe, je n'admettrai dans l'espèce humaine qu'une seule famille primordiale qui s'est divisée en une infinité de rameaux, et je n'userai du mot de race que pour différencier ces rameaux les uns des autres.

On voit tout d'abord que je me renferme strictement dans les termes de la révélation faite à Moïse par Dieu lui-même. C'est qu'au point de vue de la vérité historique, comme à celui de la vérité religieuse, l'Ecriture sainte est le seul phare sur lequel on puisse se guider sans craindre les écueils. La science a vainement cherché d'autres routes pour remonter à l'origine des peuples; toujours elle a été forcée de s'arrêter en chemin ou de revenir sur ses pas. On a dépensé des trésors d'érudition pour expliquer ce qu'étaient les Gaulois, les Celtes, les Cimbres, les Belges, les Germains; mais quand il a fallu dire d'où venaient ces nations, par quels liens elles se rattachaient à l'homme créé, on n'a pu établir rien de raisonnable, rien de solide, rien de vrai, et l'on s'est tenu prudemment, si toutefois le doute est de la prudence, à la limite où commencent les temps historiques et où finit la révélation.

Dans ma simplicité, je serai plus hardi; mon point de départ sera la Genèse. Ouvrons ce livre inspiré :

« Les fils de Japhet furent Gomer, Magog, Madaï, Javan, » Thubal, Mosocq et Thiras.

» Les fils de Gomer furent Ascenez, Riphat et Thogorma.

» Les fils de Javan furent Elisa, Tharsès, Cetthim et » Dodanim.

» Ils partagèrent entre eux les îles des Nations, s'établissant » en divers pays où chacun eut sa langue, ses familles et son » peuple particulier. »

Les plus savants interprètes sont d'accord sur ce point que, par *les îles des Nations*, il faut entendre les pays situés à l'occident de l'Asie, ce berceau du monde. Les premiers habitants de l'Europe furent donc les descendants de Japhet. Ces pays qu'ils se partagèrent sont les rivages baignés par l'Hellespont, la mer Egée, le Bosphore et le Pont-Euxin jusqu'aux embouchures du Danube. Ils se divisèrent en peuplades distinctes, ainsi que, plus

Digitized by Google

tard, les fils de Jacob donnèrent leurs noms aux douze tribus dont se composa la nation d'Israël. Josephe, cet historien si versé dans les antiquités judaïques, rapporte que les Gaulois étaient anciennement appelés Gomérites, parce qu'ils descendaient de Gomer, fils de Japhet. Eusèbe de Césarée et Isidore de Séville leur attribuent la même origine. A mesure que ces familles devinrent des tribus, ces tribus, des nations, les terres habitées primitivement par elles ne purent suffire à les nourrir. Elles se portèrent en avant vers l'ouest, conduisant leurs troupeaux dans de nouveaux pâturages, et déployant leurs tentes partout où elles trouvaient des ressources pour vivre.

C'est ainsi que les Celtes, « qui dans leur langue s'appelaient Galls » prirent successivement possession, en qualité de premiers occupants, des vastes régions situées à droite du Danube, s'étendant de proche en proche, de génération en génération, et usant des siècles dans cette marche progressive qui les conduisit enfin dans le vaste pays auquel ils donnèrent leur nom.

De nos jours, on voit un mouvement semblable s'accomplir au sein de l'Amérique du Nord dont les hardis pionniers, les regards tournés vers l'Occident, s'avancent sans relâche dans l'immensité du désert et ne s'arrêteront que devant l'immensité de l'Océan. Mais ceux-ci, poussés par les forces exhubérantes de la civilisation et aidés par la vapeur qui tue les distances, accompliront leur œuvre en quelques années.

Les Galls, pendant leur longue pérégrination, avaient vécu de la vie nomade. Une fois fixés sur le sol qui devenait pour eux une nouvelle patrie, ils se livrèrent à la culture et s'organisèrent pour la vie sédentaire. Trop peu avancés dans la science du gouvernement pour se former en un seul corps de nation, ils continuèrent, pour leur malheur, à rester divisés en tribus d'inégale force, se jalousant entre elles, et s'unissant, par circonstances, dans les liens mal tissus de confédérations éphémères.

Mais tandis que les descendants de Gomer consolidaient leur établissement, non-seulement dans la Gaule, mais encore dans les Iles Britanniques et dans l'Italie, qu'ils se répandaient dans la péninsule Ibérique et qu'ils franchissaient le Rhin, une autre branche de la famille Japhétane, sortie plus tard des contrées voisines du Pont-Euxin, celle des Kimris ou Cimbres, errait en hordes nombreuses sur les deux rives du Danube. Laissant parfois derrière elles quelques tribus mieux disposées à mener une vie sédentaire, ces nations vagabondes marchèrent toujours devant elles jusqu'à ce qu'elles eussent touché le sol de la Gaule dont les Galls étaient les premiers occupants.

Ici s'offre, pour la première fois, dans l'Occident, un spectacle que nous verrons souvent se renouveler plus tard : la fusion de deux races.

Digitized by Google

N'oublions pas qu'en employant le mot *race*, je n'entends toujours parler que de rameaux différents du même tronc. C'est ainsi que l'explique M. Amédée Thierry, et je me range volontiers à son sentiment.

Mais cette fusion va-t-elle être complète, uniforme? Point du tout. Des Alpes aux Vosges, du Haut-Rhin à la Loire et à la Garonne, d'après le savant auteur de l'*Histoire des Gaulois*, trois grands peuples, les Arvernes, les Edues, les Sequanes et leur nombreuse clientèle, continuèrent à représenter l'élément Gall sans mélange. Au couchant et au nord de cette limite, s'implanta l'élément Kimri, dont le mélange avec la race gallique fut d'autant plus facile que ces peuples, par leurs mœurs, par leur constitution physique et par une certaine affinité de langage, ne purent méconnaître leur commune origine.

Une remarque importante que je dois faire dès à présent, car elle est la base du système dont ce travail n'est qu'une exposition succincte, c'est que, lors de cette formidable invasion des Kimris, les Galls, leurs prédécesseurs, ne furent ni anéantis, ni refoulés complètement; mais dans un pays si vaste, où il y avait tant de terres incultes, les derniers venus prirent place où ils en trouvèrent parmi les premiers et s'assimilèrent tellement à ceux-ci, qu'avec le temps il ne fut presque plus possible de distinguer les uns des autres.

Mais dans certaines contrées jusqu'alors inhabitées, par exemple, la péninsule Armoricaine, terre sauvage entrecoupée de landes et de forêts, en butte aux fureurs de l'Océan, offrant le long de sa côte déchiquetée par les flots une multitude d'abris pour de hardis pirates, les tribus Kimriques qui en prirent possession, conservèrent intactes leur langue, leurs mœurs et leurs croyances religieuses.

C'est une règle, à laquelle je ne trouve aucune exception dans l'histoire, que dans toute invasion, transportation ou conquête, où le peuple premier occupant n'est pas complètement exterminé, il absorbe bientôt ses vainqueurs et ses maîtres. Il ne se rend pas semblable à eux, mais ce sont eux qui, par la force des choses, sont amenés à la longue, à se rendre semblables à lui.

Bien des siècles s'écoulèrent encore et les Gallo-Kimris avaient accompli de gigantesques entreprises, fait trembler l'Asie, fondé des États et pillé Rome qui devait exercer plus tard de terribles représailles, lorsqu'un nom nouveau retentit sur les bords du Rhin et s'étendit en peu de temps jusqu'à ceux de la Seine. Les Belges arrivaient à leur tour sur ce grand théâtre où les attendait l'histoire.

L'origine de ce peuple ne présente pas la moindre obscurité si l'on s'en rapporte, comme je crois devoir le faire, aux déductions logiques du vénérable Raepsaet. Ce collecteur infati-

Digitized by Google

gable des anciennes lois et coutumes de la Belgique, prend une carte et nous fait suivre, pour ainsi dire, pas à pas, les hordes Belges depuis les Palus-Méotides d'où les chassaient des nuées de Tartares orientaux. Nous remontons après eux le cours du Dniéper où leurs traces existent encore à l'heure qu'il est, dans les terminaisons des noms d'une infinité de lieux. Nous franchissons le faible espace qui sépare la source du Dniéper de celle de la Dwina, et nous redescendons ce nouveau fleuve jusqu'à son entrée dans la Baltique, au milieu des preuves multipliées du passage des futurs habitants de la Flandre. De si persévérantes transmigrations ne s'y sont pas faites, comme le dit Plutarque, *uno impetu*, mais successivement et pendant des siècles. A mesure que la nation croissait en nombre, les terres arides où elle avait cru pouvoir se fixer devenaient insuffisantes à ses besoins; elle se remettait donc en marche, laissant après elle de nombreux trainards, comme avaient fait précédemment les Gaulois et les Cimbres.

Les Belges, à qui l'histoire donne aussi les noms de Bolgs et de Volsques, cotoyèrent ainsi la mer Baltique et se fixèrent quelque temps entre la Vistule et l'Elbe.

Par suite des mêmes nécessités et en suivant à peu près le même chemin, d'autres peuplades, dont les plus célèbres furent les Alains, les Goths, les Vandales, les Marses, les Saxons, les Frisons, les Cattes s'étendirent dans toute l'Europe septentrionale. Outre leurs noms particuliers, elles portaient le nom générique de Suèves, ou *Swevers*, c'est-à-dire, nations errantes, vagabondes, nomades. Les Belges, poussés en avant par cette marée continuelle qui n'avait point de reflux, se portèrent de l'Elbe au Rhin, franchirent ce fleuve et vinrent réclamer leur place dans cette Gaule si douce et si fertile qui semblait la terre promise de tous les exilés de l'Orient.

De même que les Kimris, leurs devanciers, s'étaient, longtemps auparavant mêlés avec les Gaulois, partout, où ils les avaient trouvés établis, les Belges se confondirent avec les Gallo-Kimris, adoptèrent leurs coutumes, se firent des demeures fixes et participèrent d'autant plus aux avantages de la vie civilisée, qu'ils étaient plus rapprochés du centre de la Gaule où il ne restait plus aucune trace de l'état sauvage primitif.

C'est ainsi qu'à l'époque où César entreprit de porter ses armes triomphantes jusqu'aux extrémités de la Gaule, il trouva dans les Rémois, les Suessons, les Atrébates des peuples, en tout semblables à ceux qu'il avait déjà soumis, car il ne faut pas prendre à la lettre ce que dit cet illustre romain des différences de langage qu'il avait remarquées entre les trois grandes divisions de la Gaule; l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique. Ces différences ne pouvaient consister qu'en prononciations locales

Digitized by Google

plus douces vers le midi, plus gutturales et plus rudes vers le nord, comme cela se remarque encore de nos jours entre les patois des provinces. Sans aller chercher bien loin nos preuves, les paysans des environs d'Arras auraient peine à comprendre ceux des environs de Lille. A plus forte raison, un écrivain élégant et correct tel que César, comprenant, sans nul doute, la langue des Gaulois méridionaux, a-t-il pu croire que les Belges, peu familiarisés encore avec la prononciation d'un idiome récemment adopté par leurs pères, ne parlaient pas la même langue que les Celtes et les Aquitains.

Mais, au-delà des Rémois et des Suessons résidait une nation guerrière qui se vantait de descendre des Germains, qui repoussait le commerce avec les étrangers et prohibait l'usage du vin. Que signifie cette affectation des Nerviens de rappeler leur origine germanique, sinon qu'ils parlaient la même langue que les autres Belges? S'ils eussent parlé teuton, il ne leur eût pas fallu dire: Nous descendons des Germains; leur langage eût suffi pour les faire reconnaître. Là est la meilleure preuve que les Nerviens n'étaient pas les premiers occupants du pays où César les trouva établis. Là est la confirmation de ce que je disais plus haut, que la fusion entre deux peuples qui se rencontrent sur le même terrain, se fait toujours en faveur de celui qui a l'avantage de l'antériorité.

Les Morins, dont je n'ai pas encore parlé, occupaient la partie habitable des terres voisines du détroit. Leurs limites naturelles au Nord étaient l'Aa jusqu'au promontoire de Watten et à l'Orient, la frontière des Atrébates. Cette nation comptait dans la grande Confédération-Armoricaine. Elle appartenait évidemment à la branche Gallo-Kimrique renforcée encore par l'élément belge.

Lorsque les Belges s'unirent la première fois pour repousser l'invasion romaine, on vit figurer dans la coalition un peuple nouveau, les Ménapiens, faible peuplade si l'on estime sa puissance d'après le contingent de guerriers qu'elle offrait pour la défense de la patrie; mais il faut considérer que les Ménapiens, rameau détaché de la grande famille des Suèves, chassés probablement de la contrée appelée aujourd'hui Westphalie, étaient entrés après les Belges dans la Gaule du Nord, ou du moins dans les cantons stériles que ceux-ci avaient délaissés pour se porter plus avant dans le pays, qu'ils s'étaient répandus à la fois du Rhin à la Meuse, de la Meuse à l'Escaut et de l'Escaut à l'Aa. Les 9,000 combattants offerts par cette nation n'étaient tirés, selon toute apparence, que de la partie la plus avancée des hordes ménapiennes.

Je les appelle ainsi parce qu'on ne pouvait dire qu'elles formassent positivement un corps de nation. Tribus errantes et

Digitized by Google

sauvages, *Swevers* dans toute l'acception du mot flamand, elles n'avaient point d'établissements fixes, point de villes, point de bourgs, à peine quelques villages, si l'on peut donner ce nom à un certain nombre de huttes éparses dans les bois, isolées les unes des autres, sans lien politique, sans forme de gouvernement.

Etrangers à toute civilisation, les Ménapiens ne se mêlaient avec aucun des peuples Gaulois et Belges dont ils étaient limitrophes. A gauche de la Meuse, ils avaient trouvé de vastes landes, autrefois couvertes par la mer, et ils s'étaient emparés de ce territoire dont personne ne voulait. A gauche de l'Escaut, ils rencontrèrent un pays désert et triste, de vastes marécages et d'impénétrables forêts. Dans certaines parties, des plaines plus basses que la mer dont les flots, à chaque marée, pénétraient fort avant dans les terres, laissant de distance en distance des monticules de sable, véritables îlots où les habitants de la côte construisaient leurs chaumières et attachaient leurs canots creusés dans des troncs d'arbres.

Les Ménapiens avaient donc sur toute l'étendue de leur territoire le droit de première occupation; ils ne durent se fusionner avec personne; leur seul prédécesseur était l'Océan.

De là vient que les Ménapiens conservèrent, même sous la domination romaine, leur rudesse, leur indépendance, leurs coutumes, leurs superstitions et leur langue.

Arrivé à ce point de mon travail, j'apprends que dans les séances précédentes auxquelles je n'ai pu assister, la 8e question a été admirablement traitée par MM. Harbaville et Kervyn de Lettenhove; il ne me reste donc plus qu'à confesser, avec nos savants collègues, que les immigrations volontaires et les transportations forcées de quelques portions des tribus germaniques, et notamment des familles saxonnes, ont exercé, dès les temps les plus reculés, une influence décisive, non pas sur la formation de la race flamande qui était déjà toute formée dans la personnification des Ménapiens, mais sur la conservation jusqu'à nos jours de ce type primitif purement germanique, moins altéré que dans les nations même qui continuèrent d'habiter la Germanie proprement dite. Ce serait abuser des moments que le Congrès veut bien m'accorder, que de rapporter les innombrables preuves sur lesquelles ce fait s'appuie. Je n'en citerai qu'une seule.

Différentes chartes du moyen-âge attestent l'existence d'une contrée appelée encore aux VIIIe et IXe siècles *Pagus Mempiscus* et *Pagus Menapiscus*. Tout le monde sait que ce canton s'étendait depuis les frontières des Morins jusqu'auprès de Bruges. L'ancien *Littus Saxonicum* n'en faisait point partie, ni le *Pagus Leticus*, ni le reste de la Flandre, ni le Brabant méridional, et

Digitized by Google

cependant rien ne distinguait alors, comme rien ne distingue encore aujourd'hui, sauf de légères différences de prononciation, le langage, les mœurs et le caractère des peuples de ces différents pays. D'où je conclus que Ménapiens, Suèves, Cattes, Sicambres et Saxons, car tous ces peuples existèrent ensemble dans la Flandre, n'étaient que des branches identiques d'une même famille, ou si l'on veut d'une même race.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de signaler une erreur fondamentale qui se rattache à la 8e question et dans laquelle sont tombés presque tous les auteurs modernes qui ont écrit sur l'histoire de nos contrées. Cette erreur, je la trouve énoncée pour la première fois dans la *Description de la Gaule-Belgique*, par le père Wastelain, ouvrage très-estimable, du reste, et qui peut, en beaucoup de points, servir de guide.

On lit dans la préface de cet ouvrage :

« L'Eglise reçue dans l'Empire sous Constantin, premier em-» pereur chrétien, ayant fait des progrès sous ses successeurs, » suivit, pour son gouvernement extérieur, la subordination » qu'elle trouva établie dans l'État. Les métropoles civiles de-» vinrent aussi métropoles ecclésiastiques, et le siége d'un » évêque qui en prit le titre de métropolitain on l'appela depuis » archevêque. Chaque cité avait aussi son évêque, subordonné » au métropolitain. La juridiction ecclésiastique et territoriale » des évêques fut exactement mesurée sur l'étendue du territoire » et sur les limites des cités civiles. Toutes les villes qui, dans la » notice, sont marquées métropoles civiles, sont encore aujour-» d'hui métropoles ecclésiastiques, et presque toutes les villes » qui ont le nom de cité, sont des siéges épiscopaux. »

Ce système qui laisse cependant une petite place au doute, puisque l'auteur dit, *presque toutes les villes qui ont le nom de cité*, ce système, dis-je, adopté par Desroches et par l'ancienne académie de Bruxelles, a maintenant acquis l'autorité de la chose jugée. En conséquence, tout le monde prend l'Escaut pour la ligne de démarcation entre les territoires des Nerviens et des Ménapiens, parce que Wastelain a donné au premier toute l'étendue de l'ancien diocèse de Cambrai, au second toute celle de l'ancien diocèse de Tournai.

Il y a peut-être beaucoup de témérité à moi de venir attaquer, dans cette assemblée, une opinion si généralement admise ; mais je ne puis résister au désir de combattre l'erreur partout où je la découvre ; veuillez donc, Messieurs, me prêter encore quelques moments d'attention.

Existe-t-il des titres historiques qui confirment, même en général, l'hypothèse avancée par Wastelain? Je ne le crois pas.

Sous lequel des successeurs de Constantin *la juridiction ecclésiastique et territoriale des évêques fut-elle exactement mesurée*

Digitized by Google

sur les limites des cités civiles? C'est ce que nous ne trouvons nulle part.

Si nous en croyons Baldéric, ce fut le pape Denis qui assigna des limites propres à chacun des siéges des différentes provinces. Il est vrai que, d'après un historien de l'Eglise, ce saint pontife ne fit que rendre des pasteurs aux églises qui les avaient perdus par le malheur des temps, et régler les limites de leur ressort d'une manière plus exacte ou plus fixe qu'auparavant.

Quoi qu'il en soit, le pape Denis mourut le 26 décembre 269, c'est-à-dire, environ trente ans avant le règne de Constantin, et la notice de l'Empire, dont Wastelain invoque l'autorité, fut rédigée sous celui d'Honorius, vers 418.

Or, dès l'an 347, un évêque des Nerviens, Supérior, prenait part aux actes du Concile de Sardique; mais on ne connaît positivement ni les limites, ni même le chef-lieu de son diocèse.

Remarquons en passant, que ce même Concile défendait, par le 6e canon, d'ordonner un évêque pour un village ou pour une ville si petite qu'un seul prêtre y pût suffire.

En 368, le Concile de Laodicée réitérait cette défense. C'est ce qui a fait dire à M. Schayes, dont les excellents travaux ont répandu tant de lumière sur l'état de la Belgique, avant et pendant la domination romaine, qu'il n'y avait, dans ce pays, presque point de villes dignes de ce nom, puisqu'il s'y rencontrait si peu de siéges épiscopaux.

En 386, saint Martin passant à Tournai y fit, dit-on, bâtir une église; mais ce monument religieux disparut bientôt sous les meutes de barbares accourant à la curée du vieil empire qui se mourait.

Un siècle après, saint Eleuthère, élu évêque par une poignée de chrétiens réfugiés au village de Blandain, recevait à Rome l'institution canonique des mains du pape Félix III, et le 27 septembre 492, il transférait son siége épiscopal à Tournai; mais prenait-il le titre d'évêque des Ménapiens? Non, pas plus que saint Vaast, institué vers 500, évêque de Cambrai, ne prit le titre d'évêque des Nerviens.

Pour ne pas sortir de notre rayon, il y avait donc un diocèse des Morins, un diocèse des Atrébates, un diocèse de Cambrai, un diocèse de Tournai, mais point de diocèse de Nerviens, ni de Ménapiens. Que peut signifier cette différence, sinon que conformément aux canons des Conciles de Sardique et de Laodicée, mieux observés dans la Belgique que dans le reste de l'Empire, on n'accordait un évêché qu'aux villes dont la population était assez nombreuse pour mériter cet honneur, sans s'arrêter au titre de cité civile.

Quant aux Ménapiens ou aux Flamands, ils n'avaient point encore de villes, on le sait, car Cassel n'était qu'un poste fortifié

Digitized by Google

construit par les Romains, pour maintenir dans le devoir ce peuple turbulent. Ce peuple, d'ailleurs, restait attaché à son culte barbare, il fallait toute la vertu, tout le courage, tout le dévouement des saints missionnaires qui, des diocèses voisins, accouraient chercher le martyre dans les âpres forêts où s'était réfugié le polythéisme germanique, pour arracher, lambeau par lambeau, ces sauvages populations à leur vieille idolâtrie.

Dans ce pieux démembrement, le diocèse des Morins gagna le *Pagus Mempiscus* et une partie du *Littus Saxonicum* jusques et compris Nieuport; l'évêque de Tournai réunit à son territoire nervien la Flandre proprement dite, le pays de Gand et les Quatre-Métiers; le diocèse de Cambrai eut pour sa part tous ceux des Ménapiens, plus tard appelés Brabançons, qui étaient demeurés à droite de l'Escaut; l'évêque d'Utrecht étendit son pouvoir sur les Toxandres, parmi lesquels se trouvaient encore quelques restes des anciennes familles ménapiennes.

Je viens de parler du territoire nervien de l'évêque de Tournai. C'est qu'en effet il n'est pas raisonnable de donner un autre nom au Tournésis et à la partie de la Châtellenie de Lille comprise autrefois dans ce diocèse. Outre qu'on ne connaît aucun témoignage ancien qui confonde ces deux contrées avec le pays des Ménapiens, outre le langage, le caractère et les mœurs, qui font ressembler, d'une manière frappante, leurs habitants avec les Nerviens de la rive droite de l'Escaut et ne leur donnent aucune affinité avec les Flamands, je citerai deux preuves à l'appui de mon opinion, ne voulant pas en réunir un plus grand nombre qui s'offrent d'elles-mêmes.

La première est tirée du Propre de l'Église cathédrale de Tournai : *Nervii sanctum celebrent parentem!*

La seconde est une médaille décrite par le docteur Lelewel dans ses études numismatiques et dont la date se rapporte, d'une manière certaine, à la révolte d'Ambiorix à laquelle prirent part, comme alliés, les restes des Nerviens. Cette médaille présente une particularité peut-être unique : c'est, d'un côté, le nom de Durnac, de l'autre, celui d'Eburo. Le savant polonais n'hésite pas à reconnaître, dans cette double épigraphe, la preuve matérielle du secours que, suivant César lui-même, les Nerviens prêtèrent aux Eburons. Or, Durnac étant le même mot que Tournai, cette ville et son territoire étaient donc du pays des Nerviens.

Ce point important bien constaté, toutes difficultés sur la formation de la race flamande et sur l'introduction de son idiome dans certains lieux, à l'exclusion de certains autres, s'évanouissent comme les vapeurs du matin.

Un auteur belge dit quelque part : « Après avoir vainement » recherché pourquoi une partie des Nerviens avait adopté la

Digitized by Google

» langue wallonne, termine par cet aveu : Quoi qu'il en soit, » malgré les savantes recherches des Meyer, des Raoux et des » Raepsaet, la cause et l'époque de l'introduction du wallon » dans la Belgique actuelle sont et resteront probablement tou- » jours un des points les plus obscurs de notre histoire. »

Je crois avoir démontré par ce qui précède, combien il est facile de dissiper cette obscurité factice, et l'honorable M. Dumortier en traitant hier, devant vous, la question relative aux Francs-Saliens, avec une érudition si vaste et une élocution si facile, m'a fourni un nouvel argument.

Les Francs parlaient à peu près la même langue que les Flamands. La célèbre bible d'Ulphilas en offre la preuve. Ils séjournèrent, pendant cinq siècles, dans la Campine, le Brabant et la Flandre sans modifier leur idiome ni celui des habitants de ces contrées. Clodion conquit Cambrai, obtint Tournay et déjà, sous Clovis, les Francs s'efforçaient de parler comme les Gallo-Romains. Et la loi salique, argument décisif, présente un assemblage de quelques mots latins, de quelques mots germains, perdus dans un grand nombre de mots celtes.

Si, après cinq siècles de romanisation, les Celtes de l'intérieur avaient, en grande partie, conservé leur langue nationale, pourquoi les Gallo-Belges, devenus Celtes par fusion, l'auraient-ils abandonnée ?

Ainsi l'on a, jusqu'à présent, pris la question à rebours en cherchant quand et comment la race flamande a pu se former. C'était tout simplement une question d'antériorité.

Les premiers occupants dans la Gaule septentrionale jusqu'à l'Aa, jusqu'à la Lys, jusqu'à la partie du Brabant où finit aujourd'hui l'idiome wallon, ont été les Gaulois. Tout ce qui est venu plus tard en deçà de ces limites, Kimris, Belges et Francs, s'est trouvé absorbé par l'élément celte, et a fini par adopter la langue locale.

Au-delà de ces limites, les premiers occupants furent les Ménapiens qui absorbèrent de la même manière les Cattes, les Saxons et une partie de ces mêmes Francs. Le nom flamand servit ensuite à désigner cet assemblage de tribus diverses, mais venant toutes du même pays et de la même souche.

Voilà deux propositions tellement évidentes que je n'insisterai pas davantage sur ce sujet. On n'avait, pour les contredire que l'hypothèse gratuite avancée par Wastelain sur la délimitation des diocèses. Cette hypothèse étant démentie par les faits, il ne restera plus rien, je l'espère, d'un édifice si laborieusement élevé au préjudice de la vérité historique.

Digitized by Google

MÉMOIRE

sur

LES SÉMINAIRES ET COLLÉGES ANGLAIS,

Fondés à la fin du XVI^e^ siècle dans le Nord de la France,

et sur

LES SERVICES QU'ILS ONT RENDUS A LA RELIGION CATHOLIQUE

EN ANGLETERRE,

PAR M. L'ABBÉ C. J. DESTOMBES,

Directeur au Petit Séminaire de Cambrai.

« Ainsi nos Prêtres, en fondant cette maison (le séminaire anglais de Douai), ne s'étaient point trompés : ils avaient dit qu'un jour de ce lieu sortirait la lumière qui éclairerait l'Angleterre, et la lumière a paru, et le feu sacré brille, et il s'étend toujours davantage. »

Paroles du Cardinal WISEMAN, prononcées dans la métropole de Cambrai, le 22 août 1852.

Il y a un an à pareille époque, un prince de l'Église, l'illustre cardinal Wiseman, prononçait du haut de la chaire métropolitaine de Cambrai ces touchantes paroles : « Quand on a le » bonheur d'être catholique anglais, on se trouve dans une se- » conde patrie au milieu de cette belle province où l'hérésie n'a » jamais régné. » Puis, après ce premier tribut de reconnaissance donné à cette contrée qui a tant fait pour la prospérité religieuse de son pays, l'éloquent prélat parlait de ces larmes silencieuses qui coulent des yeux du prêtre anglais, quand il approche de la ville de Douai, et qu'il aperçoit le monument, si simple et si modeste, qui lui rappelle les plus doux souvenirs. « Ah! continue-t-il, c'est que là ont vécu et se sont formés, au » milieu du silence et dans l'oubli du monde, ces hommes qui, » tour à tour et sans interruption, sont venus, au péril de leur » vie, essayer de rallumer dans le cœur de leur patrie, qui leur

Digitized by Google

» était si chère et qui les proscrivait, le flambeau de la foi » catholique, flambeau qui, dans des temps meilleurs, avait » fait de la nation anglaise un peuple de saints. »

Cette gloire nouvelle des provinces du Nord de la France que rappelle si heureusement l'éminent Cardinal, et qui augmente tous les jours avec les progrès étonnants du catholicisme en Angleterre; cette gloire, passée jusqu'ici presque inaperçue comme les humbles missionnaires qui l'ont acquise par leurs vertus, leurs travaux apostoliques et leur martyre; cette gloire, dis-je, où pourrait-elle être plus convenablement célébrée que dans la noble cité d'Arras? Ne sont-ce pas, en effet, ses pontifes qui ont le plus contribué à l'établissement des séminaires anglais sur le continent? Ne sont-ce pas les abbés de ses plus florissants monastères qui leur ont prêté le concours le plus affectueux et le plus efficace? Et cette ville de Douai elle-même, dans laquelle a été fondé le premier séminaire anglais qui donnera naissance à tant d'autres, ne reconnaît-elle pas les évêques d'Arras, auxquels elle était alors soumise, pour les principaux protecteurs de cette œuvre religieuse, comme ils l'ont été de sa célèbre université? Ainsi, et nous aimons à signaler cette circonstance au sein du Congrès scientifique qui recueille en tous lieux, avec une si intelligente sollicitude, les plus nobles souvenirs et les monuments les plus précieux de l'histoire, ainsi c'est de ces mêmes contrées qui virent naître Grimbald, le premier chancelier et peut-être l'un des fondateurs de la célèbre université d'Oxford (1), c'est de ces mêmes contrées que sont partis, six siècles plus tard, les courageux missionnaires qui devaient rétablir peu à peu, avec la vérité catholique, l'ancienne splendeur de cette illustre école.

Tout le monde connaît l'histoire du schisme à jamais déplorable de l'Angleterre, qui ne présente aux regards étonnés de l'observateur, à côté de violences et de cruautés inouïes chez les nations chrétiennes, que les variations les plus humiliantes et les plus inexplicables erreurs. Nous n'avons à rappeler ici qu'un des épisodes de cette sanglante tragédie, un de ces faits providentiels, qui, dans la suite des siècles, devait être pour la coupable Angleterre, une cause de régénération et de retour à la foi. La conservation du sacerdoce catholique, en dépit de toutes les fureurs de l'hérésie, et malgré tous les genres d'obstacles qu'elle lui oppose, la multiplication, sur la terre de l'exil, de cette semence sacrée, qui doit féconder la patrie; les fruits abondants de salut qu'elle produit pendant ce règne d'un demi-siècle, tel est le sujet, aussi consolant pour le catholique qu'intéressant

(1) Anno Dominicæ incarnationis DCCCLXXXVI, anno secundo adventûs sⁱⁱ Grimbaldi in Angliam, incœpta est Universitas Oxoniæ. Annal. Winton. apud. Boll. ad VIII Julii.

Digitized by Google

pour l'historien, que nous osons présenter à cette illustre et docte assemblée.

Élisabeth avait inauguré son règne par le plus audacieux parjure. Au moment où, devant l'autel de Westminster, elle prêtait l'antique serment des rois catholiques ses ancêtres, quelques hommes, réunis par son ordre, élaboraient en secret le plan de la prétendue réforme qu'elle imposerait bientôt à la nation. Sa despotique impatience ne peut souffrir de retard. Deux mois à peine se sont écoulés depuis son avènement au trône, et déjà un parlement, préparé par l'intrigue et gagné par l'intérêt, proclame la suprématie spirituelle de la reine, et la séparation la plus entière de l'Église d'Angleterre d'avec le Saint-Siége apostolique. Une révolution complète s'opérait en ce moment dans ce royaume. « La » religion devenait une simple institution politique, et la foi, une » loi de l'État. Quiconque professera publiquement une foi différente sera regardé comme rebelle aux lois et ennemi de l'État. » De là, les persécutions que subirent les dissidents dans ce » royaume, persécutions purement politiques de leur nature (1). » En effet, les bills les plus tyranniques sont successivement proposés et adoptés dans cette assemblée de laïques, qui prétend prononcer avec pleins pouvoirs sur les questions les plus graves et les plus importantes de la religion. En même temps, les églises sont pillées ou détruites, les évêques chassés de leurs siéges ou emprisonnés, les prêtres, contraints de prêter un serment que repousse leur conscience, et les religieux, réunis en petit nombre depuis quelques années, reprennent tristement le chemin de l'exil (2).

Ces vaillantes milices des ordres religieux, que l'Église a toujours vues avec tant de joie se répandre et se multiplier au sein des nations catholiques, disparaissaient sous les coups de l'affreuse tempête qui, pour la seconde fois, souffle sur la Grande-Bretagne. Les fils de saint Benoît, les successeurs de saint Augustin et des quarante compagnons qui, avec lui, convertirent l'Angleterre à la foi, cherchaient de toutes parts un abri contre la persécution, ou gémissaient au fond des cachots qu'Élisabeth multipliait avec ses victimes. Feckinham, le dernier abbé de Westminster, descendait de la chambre des pairs, où il avait noblement défendu la cause catholique, dans une prison de la Tour de Londres, pour commencer à expier le crime d'avoir été fidèle à sa conscience et à son Dieu. Quand ce vénérable et intrépide vieillard, après une captivité de vingt-cinq ans, expirera enfin dans les fers, il ne laissera après lui, de toute cette congrégation bénédictine d'Angleterre, autrefois si florissante, qu'un

(1) Essai sur l'indifférence, chapitre II, page 83.
(2) Dodd's Church history of England, appendix, tom. II, p. CCXXX.

Digitized by Google

seul membre, aussi retenu en captivité. Et pourtant, c'est à Sigebert Buclée, le digne fils de saint Benoît, qu'il sera réservé de voir un jour renaître, forte et vigoureuse, cette branche antique qu'on croyait arrachée au tronc de l'Église (1).

Une autre branche, non moins belle et non moins féconde, que le protestantisme anglais voulait aussi arracher à jamais, allait refleurir la première et pour des fruits abondants pour le salut de l'Angleterre. Le clergé séculier, en ces jours difficiles, produisait des hommes aux vertus héroïques, aux qualités éminentes, et doués de tous ces dons de la grâce, qui préparent les grandes œuvres et en assurent le succès. Comme dans les premiers âges du catholicisme en Angleterre, le monde étonné allait voir un nouveau Grégoire, du haut de la chaire de saint Pierre, répandre le souffle de son inspiration sur deux des principaux mobiles de toutes les grandes choses qui se font dans l'Église et dans le monde : les missionnaires et les moines.

Chose admirable, et qui nous fait comme toucher du doigt le secret mystérieux des desseins de Dieu sur l'Angleterre! C'est au moment où Élisabeth croit anéantir dans les profondeurs d'un cachot les derniers de ces Bénédictins, qui ont tant contribué à l'établissement et à la propagation de la foi dans ce royaume, c'est au moment où elle interdit aux jeunes catholiques l'entrée des universités d'Oxford et de Cambridge, que Dieu conserve, dans une prison ignorée, l'humble religieux destiné à multiplier un jour les fils de saint Benoît, et qu'il appelle, de l'Université même d'Oxford, le prêtre qui doit contribuer le plus à conserver la vieille foi catholique de l'Angleterre en perpétuant son sacerdoce.

En effet, parmi ces nombreux exilés, ou, comme dit un anglican lui-même, « au milieu de cette fleur des universités d'Oxford » et de Cambridge qui se réfugia dans les pays étrangers et » s'établit dans différentes villes des Pays-Bas » (2), se faisait remarquer Guillaume Allen. Tout annonçait que Dieu l'avait choisi pour conserver et rendre un jour à sa patrie le feu sacré de la foi catholique. Issu d'une noble famille du comté de Lancastre, étudiant, puis docteur à l'université d'Oxford, il avait reçu avec le caractère sacré de la prêtrise, ces grâces spéciales que le Ciel réserve aux âmes privilégiées et destinées à de grandes choses. D'un naturel doux et affable, qui rendait son commerce agréable à tout le monde et lui conciliait l'affection et la confiance de ses amis et de tous ceux qui l'approchaient, d'une piété calme, affectueuse et éclairée, Guillaume Allen joignait encore à ces

(1) Apostolatus Benedictinorum in Angliâ à Clemente Reynero, App. Ia pars. p. 2 et seq.

(2) La politique des Jésuites et les Séminaires anglais, etc.

Digitized by Google

vertus et à ces qualités du bon prêtre la science la plus profonde. Depuis quelque temps déjà, il excitait l'admiration des professeurs les plus renommés de la savante université de Louvain où il s'était retiré. « A l'adresse de l'argumentation et à un talent inimitable pour la controverse, à l'inflexible logique des principes qu'il excellait à opposer aux continuelles variations de l'erreur, le jeune docteur joignait une diction pleine de grâce et de facilité. Il s'était préparé, pour ainsi dire, et avait préludé à ces combats de la parole, dans l'Angleterre même, par tous les actes du dévouement et de la charité la plus touchante envers ses frères. On l'avait vu, pendant plusieurs années, défendre leur cause avec une courageuse intrépidité et une prudence consommée, et sa vie, plus d'une fois, avait été exposée sur cette terre d'Albion qui semblait alors dévorer ses plus dignes enfants. Tous les exilés d'Angleterre, retirés dans les provinces belges, rendaient ce témoignage à Guillaume Allen, et beaucoup parmi eux reconnaissaient que c'était à lui qu'ils devaient le bonheur d'avoir abandonné l'erreur pour rentrer dans le sein de l'Église catholique, leur mère (1). » Ainsi s'exprime, en parlant de son jeune et savant ami, le docteur Jean Vendeville, alors professeur de l'université de Louvain.

Cet illustre docteur venait d'être appelé à Douai, pour donner des leçons de droit dans la célèbre Université fondée dans cette ville par Philippe II, roi d'Espagne. Là il se rencontra avec le vénérable évêque d'Arras, François Richardot, qui avait puissamment contribué, par ses instances pressantes et son influence, à la création de cette célèbre école, si longtemps l'ornement de son diocèse. Ce prélat, l'un des hommes les plus éclairés et les plus savants de son siècle, qui unissait, à toutes les vertus épiscopales, les plus éminentes qualités de l'esprit et du cœur, que les grands appelaient dans leurs conseils, que les docteurs admiraient dans leurs assemblées, et que les petits et les pauvres bénissaient à l'envi sur son passage, ce prélat enfin, que la Providence, pour le faire mieux connaître et apprécier, semble avoir rendu de nos jours à cette antique et florissante église d'Arras, voyait avec bonheur la jeunesse se presser autour des chaires, où les plus habiles professeurs donnaient leurs leçons. Lui-même, malgré les travaux incessants de l'administration épiscopale, venait y expliquer avec un intérêt qui n'était surpassé que par la profondeur de la doctrine, la parole sacrée des Écritures. C'est dans cette savante et religieuse école, c'est au milieu de ces graves et vertueux docteurs que Dieu allait appeler Guillaume Allen, pour l'exécution de ses desseins. Voici la cir-

(1) Epist. Dni Joannis Vendevilli ad præsidem Vigeium, de adjuvandis quibusdam studiosis anglis. Apud Dodd. t. II, p. CCCXXXI ad app.

Digitized by Google

constance providentielle qui détermina cette heureuse vocation.

Depuis plusieurs années, un sentiment vif et intime le portait à entreprendre le voyage de Rome, si connu autrefois de ses religieux compatriotes. Il voulait voir cette ville où tant de rois, Angles et Saxons, étaient venus terminer en paix leurs jours auprès du tombeau des apôtres. Il voulait aller rendre ses hommages à l'auguste pontife, alors assis sur le siége de saint Pierre, et s'inspirer près de lui des sentiments de dévouement qu'on puise toujours aux pieds de la chaire apostolique. Guillaume eut pour compagnons de son pèlerinage Morgan Philips, autrefois recteur du collége Oriel, en Angleterre, et le docteur Jean Vendeville.

Or, un jour que, durant ce voyage, ils s'entretenaient ensemble de saintes pensées et de pieux projets d'avenir, il arriva que le docteur Vendeville manifesta à ses compagnons le dessein qu'il avait conçu de fonder une association pour le soulagement des esclaves des états barbaresques. Cette confidence frappe Allen et jette dans son âme comme un trait de lumière vif et pénétrant. Sur le champ, la parole échappe de ses lèvres et avec l'accent d'une douleur profonde, il se met à déplorer le sort de son infortunée patrie, qui tombera bientôt dans un esclavage pire que celui des nègres, surtout quand la mort aura moissonné les anciens prêtres restés fidèles à la foi. Qui donc, continue-t-il, comblera ces vides du sanctuaire, et quel service immense ne rendraient pas à l'Église de Jésus-Christ les âmes zélées et charitables qui emploieraient leurs richesses et leurs talents à une œuvre si importante! Ces réflexions, présentées d'une manière touchante et persuasive, pénètrent aussitôt jusqu'au fond de l'âme de Jean Vendeville et de Morgan Philips, et cette pensée d'un apostolat, destiné à conserver la foi catholique dans l'Angleterre, que Guillaume Allen vient de leur révéler, les suit maintenant en tous lieux.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis le retour des trois pieux voyageurs, lorsqu'un jour Allen reçoit de Douai une lettre du docteur Vendeville, qui l'engage vivement à venir se fixer près de lui. Outre les grades qu'il lui propose de prendre dans la nouvelle université, il lui donne toutes sortes d'assurances d'amitié et de bienveillance, et lui promet de l'aider de tout son pouvoir à réaliser les religieuses intentions qu'il lui a manifestées. Le secret de Dieu commençait à se révéler. Il semblait désigner Douai comme la ville où serait fondée cette maison, destinée à perpétuer le sacerdoce en Angleterre. Allen se rend donc à Douai, où la réputation de son rare mérite l'avait déjà devancé. Les portes de l'Université lui sont immédiatement ouvertes, et, à la demande des magistrats, une chaire de théologie est offerte au savant anglais qui excite, comme à Louvain,

Digitized by Google

l'admiration de ses nombreux auditeurs. Mais, peu touché de ces applaudissements qu'il renvoie fidèlement à Dieu, Allen pense sans cesse à sa malheureuse patrie et aux moyens de lui rendre ces croyances catholiques, qui ont fait si longtemps sa gloire et sa félicité. Son zèle ne recule point devant les obstacles multipliés que rencontrent ses desseins; il cherche, il interroge, il sollicite, surtout il prie, et Dieu, bénissant enfin sa courageuse persévérance, lui donne la consolation d'ouvrir un petit asile pour les bannis d'Angleterre, dans le courant de l'année 1568.

Sur le champ, Guillaume Allen fait un appel à tous les jeunes étudiants des Universités d'Oxford et de Cambridge, répandus dans les différentes écoles de France et des Pays-Bas. Il les invite à venir se joindre à lui pour former tous ensemble une communauté, et, par leurs efforts réunis, commencer l'œuvre sainte qu'il a entreprise, la restauration catholique de leur patrie par l'apostolat ou par le martyre. A cette voix amie d'un prêtre qui, au plus heureux caractère, à la science la plus profonde, unit l'ascendant d'une vertu éminente, tout s'ébranle, tout s'agite dans les écoles, et de toutes parts on s'empresse de venir à Douai. Dès les premiers jours, on y voit accourir Richard Bristow, Edmond Risdon, Jean Marshal, Jean White, Jérémie Collier et Philippe Raycothan. Les deux derniers sont flamands; mais, comme ces généreux insulaires, ils brûlent de s'enrôler sous cette bannière nouvelle qu'Allen vient de déployer aux regards réjouis de toute la chrétienté. Bientôt ils sont suivis par d'autres personnages dont les noms sont chers à la science, Stapleton, Smith, Hardings, Martin, Webb, Baily et une foule d'autres docteurs.

Rassemblés dans une modeste habitation qu'a acquise Morgan Philips, le maître autrefois et aujourd'hui l'ami et l'admirateur de Guillaume Allen, tous ces jeunes hommes qu'anime une même pensée, un même désir, mettent en commun le peu de biens qu'ils possèdent, afin de se procurer les uns aux autres les choses nécessaires pour la nourriture et le vêtement. Allen y ajoute avec bonheur ses honoraires de professeur de l'Université et tout ce qu'il peut recevoir des personnes charitables et pieuses qui s'intéressent à son entreprise.

Tel est le faible commencement de cette œuvre qui doit avoir de si prodigieux résultats. Telle est la petite semence d'où sortira le grand arbre, dont la sève bienfaisante et vigoureuse a produit dans l'Angleterre tant de fruits salutaires. Tels sont les faits qu'il faut connaître, l'histoire qu'il faut étudier « pour voir, » dit un Anglican, la source et le progrès du catholicisme an» glais, et combien ce collége (de Douai) a été industrieux à » conserver dans notre patrie les restes de cette religion qui en » avait été bannie. »

Digitized by Google

En peu de temps, le nombre des sujets se multiplie au-delà de toutes les prévisions. Malgré les proclamations d'Élisabeth et les sentences rigoureuses de ses lois pénales, malgré la vigilance et les recherches des hommes de la police, malgré les ruses perfides des espions et des traîtres qu'on rencontre en tous lieux, la plus active correspondance s'établit entre les jeunes séminaristes fixés à Douai auprès du docteur Allen et leurs anciens condisciples d'Oxford et de Cambridge. Tout remplis de cette ardeur apostolique et de cette soif des souffrances que Dieu répand abondamment dans leurs âmes généreuses, ils ne cessent de conjurer ces compatriotes, ces amis, ces frères, toujours chers à leur cœur, de venir les rejoindre dans leur paisible retraite. Là, ils recevront avec eux la nourriture sacrée de la vraie doctrine; là, ils pourront servir Dieu comme ont fait leurs catholiques ancêtres pendant tant de siècles; là, ils achèveront, sous les yeux et la sage direction d'un docteur et d'un père, les études qu'ils ont commencées autrefois avec eux. Ainsi retentissait sur toutes les rives et dans tous les comtés de l'Angleterre, l'appel fait par Allen à toute la jeunesse catholique du royaume.

La grâce, si puissante surtout dans les jours de persécution, agissait fortement sur les âmes, et de toutes parts éclataient les actes du dévouement le plus sublime et le plus héroïque. Les positions les plus avantageuses, les promesses les plus séduisantes, l'avenir le plus brillant, les honneurs, la patrie, la famille, rien ne peut mettre obstacle aux résolutions inébranlables qui se produisent chaque jour, et de tous les ports du royaume, l'on voit de jeunes étudiants, des ministres anglicans désabusés, qui naviguent vers les côtes de France pour venir se ranger sous la conduite d'Allen. Aussi le vide se fait de plus en plus dans les écoles les plus célèbres du royaume. Les évêques anglicans, qu'Élisabeth a placés sur les siéges épiscopaux d'où ont été chassés les légitimes pasteurs, s'effraient à la vue des défections continuelles qui grossissent sur la terre de l'exil les défenseurs de cette vérité catholique, qu'ils ont eu la lâcheté d'abandonner. « Notre Université est dans l'état le plus lamentable, s'écrie Jewel, évêque anglican de Salisbury, dans une lettre du 22 mai 1579, il n'y en a pas plus de deux dans Oxford qui partagent nos sentiments. » Tout ce qu'il y avait de pur, de noble, de généreux dans la jeunesse de ces écoles, auparavant si florissantes, se hâtait de prendre la fuite pour venir à Douai auprès de leurs nombreux compatriotes qui les y avaient précédés.

Le docteur Vendeville voyait avec bonheur ces commencements si prospères du premier séminaire anglais fondé sur le continent. Il intéresse en sa faveur trois des principaux monastères du diocèse d'Arras, les abbayes de St.-Vaast, de Marchiennes et d'Anchin. Ces communautés bénédictines, qui com-

Digitized by Google

prenaient si bien et remplissaient si noblement les devoirs de l'hospitalité, s'imposent à elles-mêmes des sacrifices pour venir au secours de cette communauté jeune et étrangère qui se forme auprès d'elles. Leurs largesses augmentent les ressources d'Allen et lui permettent de nourrir les cent vingt prêtres réunis autour de lui, et qui partagent ses privations, ses désirs et ses espérances.

Déjà son œuvre avait pris de tels accroissements qu'il était impossible qu'elle ne devînt pas bientôt un point d'attaque pour les hérétiques. Il était donc d'une bonne et sage politique de s'assurer de la protection des autorités civiles, surtout dans ces temps de trouble et de révolution. Cette fois encore le docteur Vendeville se chargea d'une mission si délicate. Membre du conseil privé des Pays-Bas, et à ce titre jouissant d'une haute considération auprès des grands, il en usa avec sagesse pour faire connaître à Philippe d'Espagne l'établissement nouveau fondé dans une ville de sa domination et réclamer en sa faveur toute la munificence royale. Dès ce jour, le roi catholique se montra l'un des bienfaiteurs les plus dévoués du séminaire anglais de Douai, et de tous ceux qui seront bientôt fondés dans ses États.

Mais c'est au Souverain Pontife, au père commun de tous les fidèles, qu'il était surtout réservé d'établir, d'une manière stable, cette institution éminemment catholique et d'en assurer l'avenir. Déjà, à cette époque, Guillaume Allen avait reçu du Saint Pape Pie V plusieurs lettres très-flatteuses; ce premier succès lui inspira la pensée d'aller une seconde fois à Rome, pour placer lui-même son œuvre sous le patronage et la protection immédiate du Saint-Siége.

Muni donc d'une lettre collective des principaux docteurs de l'université de Douai et des recommandations de plusieurs grandes abbayes du diocèse d'Arras, Allen part pour l'Italie et arrive à Rome en 1575, la troisième année du pontificat de Grégoire XIII. Ce Pape, au cœur noble et généreux, accueille avec bonté l'illustre exilé, et comprenant toute l'importance de son entreprise, il ordonne qu'une somme de deux cents écus d'or soit comptée chaque année sur son trésor pour l'entretien du Séminaire anglais de Douai.

Il était temps, au reste, que Rome prît en main la défense de cette maison qui allait avoir à lutter contre toutes les fureurs de l'hérésie. « Elisabeth, en effet, supportait avec peine que les catholiques, chassés de son royaume, trouvassent un asile et fondassent même un séminaire dans la ville de Douai. Aussi employa-t-elle contre eux cette politique d'astuce et d'intrigue qui lui permit de jeter le trouble dans presque tous les États

Digitized by Google

catholiques (1). » Déjà d'habiles émissaires, répandus dans le pays, cherchaient à inspirer des défiances au petit peuple de Douai; puis, à la nouvelle que quelques villes des Pays-Bas ont été prises et saccagées par les huguenots, ils parviennent à répandre une sorte de terreur parmi les habitants et à leur faire craindre que les Anglais, réfugiés dans leurs murs à cause de leur fidélité au catholicisme, n'y excitent bientôt de semblables désordres.

Le piége était trop grossier et la calomnie trop évidente pour que le bon sens des magistrats n'en fît pas prompte justice. Toutefois, malgré le calme qui avait été rétabli, Allen n'était pas sans de grandes appréhensions. Il connaissait trop bien le caractère despotique et vindicatif de la fille de Henri VIII pour croire qu'elle s'arrêterait à quelques efforts impuissants. L'avenir de son séminaire, si laborieusement fondé, lui paraissait compromis par ces bruits malveillants, perfidement répandus dans le peuple. De nouveaux excès, commis par les huguenots dans les Pays-Bas, réveillent bientôt dans les esprits toutes sortes de craintes chimériques. On se répète de bouche en bouche que des assassins sont entrés dans la ville pour y mettre à mort le docteur Allen, et que des violences sont inévitables si on n'apporte un prompt remède à un tel état de choses. La situation devenait intolérable. Allen, plein de confiance en Dieu, s'éloigne, à la prière de ses disciples, d'une ville où ses jours ne sont plus en sûreté et s'en va chercher un asile pour sa chère communauté que l'orage menace de plus en plus.

A peine a-t-il quitté Douai que cet orage éclate soudain. Les anciens, à qui il a confié la direction des affaires pendant son absence, se montrent fermes et calmes en présence des agitations populaires; ils avaient pour eux le Magistrat, l'Université et un grand nombre des plus respectables citoyens de la ville. Après s'être soumis à de nouvelles mesures par lesquelles on cherchait à satisfaire des esprits prévenus, après avoir adressé des protestations aussi fermes que sages et pleines de dignité, il fallut céder aux cris de la multitude et se préparer à un second exil.

A cette époque déjà, soixante-quatre missionnaires, presque tous anciens élèves des Universités d'Oxford et de Cambridge, avaient quitté le séminaire anglais de Douai, pour retourner dans leur patrie. Répandus dans les différents comtés de l'Angleterre, ils y travaillaient avec un zèle que rien n'était capable de rebuter ni de ralentir, affermissant dans la foi les catholiques éprouvés par la persécution, et réconciliant avec l'église un grand

(1) Patr. Personii Philopater, p. 56.

Digitized by Google

nombre de ceux qui avaient eu la faiblesse de l'abandonner. Déjà l'on reconnaissait aussi l'influence de leur apostolat à une activité et une énergie nouvelle qui se manifestaient parmi les catholiques, aux fréquentes conversions que l'on signalait de toutes parts et aux innombrables victimes qui remplissaient toutes les prisons d'État. En dépit des injonctions de la reine, des hautes commissions nommées par ses ministres, des canons (1) formulés dans les convocations du Clergé Anglican, des statuts tyranniques du parlement et des mesures les plus odieuses employées par les poursuivants, les catholiques ou récusants se multipliaient en tous lieux. Jusqu'ici les amendes, les confiscations et les emprisonnements avaient été la récompense de leur courageuse fidélité ; on allait commencer à verser le sang de leurs prêtres, en attendant que de nouvelles lois pénales fissent couler sur les mêmes échafauds le sang des fidèles avec celui des pasteurs.

Deux victimes, les premières de ce règne pendant lequel plus de douze cents catholiques devaient être immolés, venaient d'expirer dans les plus affreuses tortures. Les détails de leur exécution sanglante avaient traversé le détroit et étaient parvenus jusqu'aux oreilles de leurs frères de Douai et des habitants de la cité. On y entendait dire, avec un sentiment d'indignation et d'horreur, que, dans cette Angleterre, autrefois l'île des saints, on avait vu deux prêtres catholiques, condamnés à mort comme criminels de haute trahison, pour avoir refusé de reconnaître à Élisabeth le titre de chef suprême de l'Église de Jésus-Christ ; qu'ils avaient été traînés par des chevaux sur une claie d'osier, la tête en arrière, à travers les rues de la capitale ; que, près de la porte de Tyburn, ils avaient été suspendus à une potence, puis détachés encore vivants et étendus par les exécuteurs sur le billot ; que là, le bourreau, d'un coup de couteau, avait mutilé chacune de ses victimes, lui avait ouvert la poitrine, arraché le cœur, en avait frappé les joues du patient, puis, le montrant au peuple, avait dit : « Voilà le cœur d'un traître ; » qu'après avoir jeté dans un brasier ardent le cœur et les entrailles, il avait abattu la tête qu'il présenta pareillement au peuple, en s'écriant : « Vive la reine ! » qu'enfin les deux corps, horriblement entr'ouverts, avaient été coupés en quartiers, ces débris sanglants cloués aux portes de la ville, et les deux têtes fixées sur des piques au milieu du pont de Londres (2).

(1) On sait que les Anglicans ont conservé ce mot et plusieurs autres dans leur discipline.

(2) Memoirs of missionary priests, etc., by Challoner, t. I, pag. 12, 20.

Digitized by Google

Au moment où les notables de Douai se répètent les uns aux autres les détails atroces de ces supplices infligés à deux prêtres catholiques qui, pendant trois ans, ont vécu au milieu d'eux, on entend dans les rues de cette ville un crieur public donner lecture de la proclamation suivante :

« On fait commandement, de par Messieurs les eschevins de cette ville, à tous de la nation angloise, de quelle qualité qu'elles soient, estans en cette ville, capables et puissantes à porter les armes, de sortir de cette ville en deux jours, sans y retourner; sauf et réservé les professeurs de l'Université et jeunes enfants estans à l'estude, lesquels l'on ne citeroit de ce qu'ils se contiennent et gouvernent honestement et sans commettre quelque désordre vers les peuples de cette ville; auxquelles l'on défend aussi de n'injurier ou molester ceux ainsi demeurez; de toutes les peines de telles punitions, corrections et amendes que Messieurs trouveront au cas apparentes.

» Publié au son du tambour par les greffiers de la ville, par Pierre Gigault, Cléry Fobert, sergeant à verge et Guillaume Goundelier, sergeant à made, le 14 mars 1578. Collation fait, tesmoin ce 27 avril 1578 (1).

» DUDARD. »

Dieu éprouvait ses serviteurs et les préparait déjà au martyre qu'un si grand nombre d'entre eux devaient souffrir. Il fallait s'éloigner au plus tôt ou s'exposer à une catastrophe qui pouvait éclater d'un instant à l'autre. Et cependant, malgré ses actives recherches, Allen ne trouvait aucun asile où il pût retirer ses disciples bien-aimés. Les docteurs Stapleton, Ely, Wright et Bristow se rendent une dernière fois devant le conseil de la ville pour protester contre les mesures injustes et odieuses dont on use à leur égard. Mais le conseil connaissait trop bien leurs dispositions pour avoir besoin de semblables protestations. Le gouverneur de la ville, le premier, fait un éloge complet de la conduite sage et modérée des élèves du séminaire anglais, et rejette comme vaines et futiles les raisons sur lesquelles on s'appuie pour demander leur expulsion. Le recteur de l'Université parle à son tour et exprime les mêmes sentiments. Tous enfin sont unanimes pour déclarer que les catholiques d'Angleterre pourront rester dans la ville, pourvu qu'ils ne se montrent pas trop publiquement dans les rues, ce qui pourrait entretenir l'esprit de jalousie dont on avait animé le petit peuple contre eux. Les échevins cependant, qui, par leur charge et leur con-

(1) Extrait du Journal du Séminaire anglais de Douai et rapporté par Tierney, dans ses appendices à l'histoire de Dodd., t. II, p. CCCXXXII.

Digitized by Google

dition, étaient plus rapprochés de cette classe de la population, ne croient pas pouvoir obtempérer à cette résolution, et afin d'éviter des violences que les émissaires d'Elisabeth étaient parvenus à faire regarder comme inévitables, ils donnent l'ordre à tous les anglais de quitter la ville dans les vingt-quatre heures sous peine d'y être contraints par la force.

Les disciples d'Allen se disposent donc à quitter Douai. Toutefois, avant de s'éloigner, ils veulent laisser à la postérité une preuve éclatante de leur innocence et adressent tous ensemble au magistrat et à l'Université diverses demandes respectueuses auxquelles on fit justice. Il importe surtout de signaler ici le témoignage que leur rendirent les échevins eux-mêmes qui avaient insisté le plus pour leur expulsion immédiate. Ce document curieux est conçu en ces termes :

« A tous ceux qui ces présentes lettres voiront, eschevins de la ville de Douai, salut. Sçavoir faisons à tous qu'il appartiendra que ce que les escoliers de la nation angloise seroient partis de cette ville, ne seroit advienne pour cause de quelque mesus, delict ou malversation qu'ils ayent fait contre aulqune de ladite ville, ni machiné quelque trahison contre icelle, ains pour la diversité du temps et plus grand appaisement du peuple de ladite ville; les ayant veu et cogneu de toute bonne honesteté et catholique conversation, durant les temps qu'ils ont demeurez et étudiez, et hantez en cette ville. En témoin de quoy nous aux susdites lettres avons fait appendre le scel aux causes de ladite ville, le 23e jour d'avrill, 1578 (1).

» Dudard. »

Étrange condition des malheureux catholiques d'Angleterre! On les représentait dans leurs pays comme des traîtres qui avaient des intelligences avec l'Espagne, et dans l'exil, au milieu de la ville de Douai, soumise à la domination de Philippe II, on leur supposait des relations avec les Français pour trahir cette même cause espagnole! Tant la passion est aveugle et injuste! Tous les intérêts, toutes les haines étaient alors dirigés contre eux; aujourd'hui encore l'Angleterre leur refuse une justice tardive, et ce n'est que dans l'impartiale histoire qu'on trouve d'éclatants témoignages rendus à leur innocence. Les magistrats de Douai venaient de la proclamer hautement; le Cardinal de Guise, archevêque de Reims, la manifeste à son tour, en don-

(1) Extrait du Journal du Séminaire anglais de Douai et rapporté par Tierney, dans ses appendices à l'histoire de Dodd. t. II p. CCCXXXII.

Digitized by Google

nant l'hospitalité dans sa ville métropolitaine à ces illustres bannis.

Le 25 avril, au moment où expiraient les derniers délais laissés aux élèves du séminaire anglais de Douai, Allen recevait de Paris la lettre suivante : « Si l'on dit qu'en faisant le bien nous imitons Dieu, très-docte Allen, plus est grand le nombre de ceux que nous secourons, plus pareillement nous nous approchons de Dieu. C'est pourquoi, vous ayant reçu sous notre protection et vous ayant donné l'assurance d'une retraite, à vous qui manquez aujourd'hui, non de religion, mais de patrie, nous croyons qu'il est convenable pour notre dignité, comme pour la religion, de recevoir avec la même bienveillance les autres anglais vos disciples, qui naviguent sur le même vaisseau, ou plutôt ont été arrachés à un dangereux naufrage. Nous avons envoyé aux magistrats de Reims des lettres dans lesquelles nous leur recommandons non seulement de ne point vous molester ou incommoder, mais de vous rendre tous les bons services de l'hospitalité, et de vous recevoir avec toutes les marques de bienveillance et d'affection. Vous et les vôtres, jouissez de ce bienfait que je vous accorde. Si vous pensiez que je pusse faire quelque chose en faveur de la religion et de vos frères, que notre dignité ne vous empêche point de nous le communiquer. Loin de vous inspirer quelque crainte, qu'elle vous invite plutôt à nous écrire (1). »

Ainsi la providence, qui avait préparé et béni d'une manière si sensible l'œuvre du vénérable Allen, allait continuer de la protéger et de la défendre contre les fureurs de l'hérésie et les faiblesses du pouvoir.

Cette période de quinze ans (1578 — 1593), pendant laquelle le séminaire anglais de Douai résida à Reims, occupe une large place dans l'histoire religieuse de cette époque. C'est alors, en effet, que la mission d'Angleterre est proprement établie sur un plan régulier, que d'autres séminaires en grand nombre se fondent de toutes parts sur le modèle du premier, que le despotisme d'Elisabeth s'appesantit avec plus de rigueur sur ses sujets catholiques, et que le sang des missionnaires coule avec plus d'abondance dans la capitale et les grandes villes du royaume.

Exposons ici rapidement et à grands traits ces développements extraordinaires, et, sans parler du célèbre collége anglais que le Pape Grégoire XIII fonde à Rome, et où Allen envoie les plus brillants élèves qu'il a préparés, sans compter les colléges anglais de Séville et de Valladolid en Espagne, de Lisbonne en

(1) Extrait du Journal du Séminaire anglais de Douai. Dodd's Church History, appendix. T. II. p. CCCXXXIV.

Digitized by Google

Portugal, de Ratisbonne en Bavière, de Gand, de Liége et de Louvain dans les Pays-Bas, faisons connaître ceux qui dans les provinces du nord de la France jetèrent le plus vif éclat et envoyèrent un plus grand nombre d'apôtres dans l'Angleterre.

En l'année 1594, le vénérable Allen, décoré depuis plusieurs années par Sixte V de la pourpre romaine, et nommé à l'archevêché de Malines, expirait tranquillement dans la capitale du monde chrétien (1). Son œuvre, établie depuis vingt-cinq ans à peine, avait déjà produit des résultats immenses. Plus de quatre-vingt-dix prêtres, formés à son école, avaient répandu leur sang pour la foi. Un plus grand nombre avait été jeté dans les prisons humides et infectes de l'Angleterre, où ils convertissaient souvent les malfaiteurs, compagnons de leur captivité; d'autres enfin, cachés dans les maisons des plus courageux catholiques ou dans l'épaisseur des bois, en sortaient souvent le jour et la nuit, pour aller remplir, à l'aide de divers déguisements, les fonctions de leur sacré ministère. On voyait de nobles jeunes gens se faire marchands, voyageurs, pour exercer à leur tour ce dangereux apostolat qui les comblait de joie; d'autres établissaient, dans les parties les plus secrètes de leur demeure, un matériel complet d'imprimerie et multipliaient les livres de controverse et de piété que les missionnaires, dans leur infatigable ardeur, trouvaient encore le temps de composer; plusieurs enfin se constituaient les guides, les gardiens et quelquefois les défenseurs de ces missionnaires dont ils partageaient le zèle et souvent la sanglante couronne. Allen avait connu ces heureux succès de ses enfants, et il emportait en mourant la douce espérance que leur sang, si souvent versé pour la cause de la religion, rendrait un jour à sa patrie bien-aimée, le trésor de la foi qu'elle avait perdu.

Dieu l'appelait à la récompense; il allait donner à d'autres le soin de continuer cette œuvre et de préparer la réalisation des plus ardents désirs de son serviteur.

Depuis plusieurs années, un jésuite anglais, Parsons, l'un des plus actifs missionnaires et des personnages les plus influents de son époque, songeait à former un noviciat dans lequel seraient reçus, tout jeunes encore, les enfants des familles catholiques d'Angleterre. C'était, selon lui, le moyen d'alimenter les différents séminaires où ils iraient ensuite achever leurs études de philosophie et de théologie, et se préparer au sacerdoce et à l'apostolat dans leur patrie. Cette mesure devenait d'autant plus nécessaire qu'une loi nouvelle, portée par le Parlement, forçait tous les parents catholiques à livrer leurs enfants, dès leur plus bas âge, à des instituteurs anglicans, chargés légalement de leur

(1) Flores historiæ cardinalium, auctore Ludovico d'Attichy, episcopo Æduensi, t. III, p. 557. — Item Foppens, Bib. Belgica, t. I, p. 389.

Digitized by Google

enseigner l'erreur. Grâce aux largesses et au crédit de la puissante famille de Guise, Parsons put jeter les fondements de cette nouvelle maison dans la petite ville d'Eu, en Normandie. Mais la catastrophe sanglante qui signala les États de Blois, en 1588, renversa toutes ses espérances. Cette fois encore, on crut devoir recourir à la munificence de Sa Majesté Catholique, le roi d'Espagne, dont les libéralités semblaient inépuisables et cherchaient toutes les occasions de se produire. On exprima au monarque le désir de voir s'élever un établissement pour les jeunes catholiques anglais dans la ville de Saint-Omer (1). La position de cette place, le caractère religieux de ses habitants, sa soumission à la couronne d'Espagne, son éloignement des Pays-Bas qui la mettait suffisamment à l'abri des attaques des calvinistes de ces contrées, la distance enfin à peu près égale qui la séparait des villes de Calais, Gravelines et Dunkerque, par où les jeunes Anglais pourraient arriver à leur destination, tout paraissait confirmer le choix qu'on avait fait de cette ville pour l'établissement d'un collége anglais. Malgré quelques oppositions que les œuvres de Dieu rencontrent presque toujours à leur origine, comme garantie de leurs succès, le collége fut fondé et le père Guillaume Flaccus, appelé de l'Italie pour être le premier chargé de sa direction. En peu de temps, cette maison prend les plus rapides accroissements ; le nombre des élèves augmente chaque année, et de nouveaux édifices s'ajoutent aux premiers pour recevoir les sujets nombreux qui y affluent de toutes parts. Cette prospérité du collége anglais de Saint-Omer croît encore sous le docte et pieux Gilles Schondron, de Bruges, que Dieu avait admirablement doué de toutes les qualités propres au discernement et au gouvernement des jeunes gens. La haute réputation que cet établissement s'était acquise en si peu de temps, y attirait un grand nombre de curieux et de visiteurs, et parmi eux des hérétiques d'Angleterre, qui ne pouvaient s'empêcher d'exprimer leur étonnement et leur admiration.

C'est là que les jeunes catholiques anglais se préparaient, par la pratique de la vertu et l'amour de l'étude et du travail, à soutenir un jour les combats du Seigneur, comme les avaient soutenus leurs pères et leurs aïeux. Outre les souvenirs de la famille persécutée que tous pouvaient se rappeler les uns aux autres, ces jeunes et fervents catholiques voyaient encore souvent au milieu d'eux, pour les former à la sagesse et à la science, des prêtres qui avaient langui de longues années dans les plus infects cachots d'Angleterre et y avaient plus d'une fois enduré de cruelles tortures. Ils apprenaient de la bouche de ces hommes,

(1) Historia missionis anglicanæ societatis Jesu, ab Henrico Moro, lib. v, nº 6.

Digitized by Google

qui avaient déjà passé par le creuset de la souffrance, à résister courageusement aux attaques auxquelles leur foi serait un jour exposée.

La persécution, en effet, sévissait toujours avec une égale rigueur en Angleterre, et chaque année, de nombreux missionnaires étaient arrêtés et jetés dans les prisons de la Tour de Londres, de Newgate, de Hull ou de Wisbick, ou bien condamnés à périr par le supplice des traîtres. Outre les bannissements multipliés qui avaient signalé la fin du règne d'Élisabeth, on avait vu, dans ces trois dernières années, périr par la main du bourreau vingt-trois victimes, prêtres pour la plupart. L'indigne fils de Marie Stuart devait continuer bientôt ces traditions sanglantes que lui léguait la fille de Henri VIII. Mais à de nouvelles persécutions, les vénérables évêques et les abbés des grands monastères de nos provinces du Nord allaient opposer de nouvelles phalanges d'ouvriers évangéliques et de défenseurs intrépides de la foi.

Signalons en premier lieu le pieux évêque de Saint-Omer, Jacques Blase, qui, pendant toute la durée de son épiscopat, porta le plus vif intérêt à la mission d'Angleterre. « Les grandes nécessités de ce royaume, que nous révèlent les gémissements entendus sur cette côte voisine, ont excité en nous une grande commisération, dit-il dans une lettre adressée au vénérable Paul V. La persécution augmente de jour en jour. Par des lois, par des serments, l'ennemi des enfants de l'Église s'efforce de leur enlever, et leurs âmes et leurs biens. Toutefois rien n'est capable d'abattre ces vrais enfants de l'Église. Ils se tiendront fermes et pleins de joie aussi longtemps qu'ils auront auprès d'eux des ministres de Jésus-Christ pour les soutenir..... Toute espérance de retour est dans ces ouvriers apostoliques.... (1). »

Au moment où le vénérable évêque écrivait cette lettre touchante au souverain Pontife, il y avait déjà plusieurs mois qu'il travaillait pour mettre à la disposition des prêtres de la mission d'Angleterre, le prieuré de Watten, bâti en 1072, par Clémence, comtesse de Flandre, épouse de Robert le Frison, et alors abandonné. Ses vœux furent accomplis, et la Morinie vit se multiplier encore dans son sein le nombre des jeunes Anglais, que la Providence destinait à conserver le flambeau de la foi dans leur patrie, et des missionnaires qui devaient la sceller de leur sang.

Mais un événement plus important et plus remarquable, qui eut lieu à cette époque, fut le rétablissement de la congrégation anglaise de saint Benoît. Sans rappeler les circonstances qui déterminèrent la réunion en un seul corps des Bénédictins anglais attachés aux congrégations du Mont-Cassin et de Valladolid, on

(1) Historia missionis Anglicanæ, lib. vii, n° 13.

Digitized by Google

voit, dans les dernières années du XVI^e^ siècle, le père Bradshaw rassembler quelques-uns de ses confrères dans des appartements qui lui sont cédés momentanément par les religieux Trinitaires de Douai. Il était encore réservé à cette ville et au diocèse d'Arras dont elle faisait alors partie, de ressusciter cet ordre illustre et laborieux, qui a de tous temps si bien mérité de l'Angleterre (1).

A cette époque, un des plus célèbres abbés de St.-Vaast d'Arras, dom Philippe de Caverel, avait entrepris à Douai la construction d'un collége connu depuis sous le nom de collége de St.-Vaast. Un jour qu'il s'était transporté dans cette ville pour examiner les travaux déjà avancés, il rencontra un vieux prêtre Anglais, appelé Jean Ishel, chapelain de Notre-Dame, lequel s'était aussi arrêté un moment pour considérer le nouvel édifice. L'abbé s'approchant du vieillard avec respect lui demande ce qu'il pense de cette construction. Le prêtre Anglais lui répond que ces travaux lui paraissent magnifiques et très-convenables pour leur destination. Toutefois il ajoute, avec une liberté permise à son grand âge, que, selon lui, l'abbé de St.-Vaast pourrait exercer sa charité avant tout envers des religieux de son ordre, et qu'il trouverait, dans la ville même de Douai, des bénédictins Anglais qui avaient à peine un lieu pour se retirer et y vivre selon les règles de leur institut. Ces paroles du respectable vieillard font impression sur dom Philippe de Caverel et, dès ce moment, son amitié et sa protection sont acquises aux bénédictins Anglais. En peu de temps, il a obtenu en leur faveur des lettres de recommandation de l'archiduc Albert et du nonce du Pape résidant à Bruxelles. Puis, après leur avoir donné provisoirement un lieu convenable, il fait jeter les fondements de ce collége qu'ils occupent encore aujourd'hui. L'abbé de St.-Vaast pourvut largement à tous les frais de premier établissement et ajouta en plusieurs circonstances des secours particuliers, pour donner à son œuvre toutes les garanties désirables de stabilité.

La congrégation bénédictine, à peine rétablie, se trouva en état de fonder de nouvelles colonies avec les nombreux jeunes gens qui arrivaient de toutes parts à Douai. Pendant que les uns retournent dans leur patrie pour y travailler à la conservation de la Foi catholique, d'autres s'en vont former des établissements à Dieulewart, en Lorraine, et à St.-Malo, en Bretagne, sur les bords de la mer.

Signalons enfin, en terminant, comme une gloire nouvelle de l'église d'Arras, la fondation à Paris d'un collége connu sous le nom de collége d'Arras. C'est là, dans un asile offert encore par la munificence de l'abbé de St.-Vaast, que des prêtres

(1) Dodd's church history of England, t. IV, p. 85 ad notam.

Digitized by Google

Anglais très-doctes et très-pieux, vivant en communauté sous une sage règle, se livraient à la composition d'écrits destinés à battre en brèche les erreurs qui se produisaient chaque jour en Angleterre, et à entretenir dans le cœur de leurs compatriotes catholiques la connaissance et l'amour des saines doctrines.

Ainsi ont été accueillis, nourris et formés dans ces contrées du Nord de la France, les intrépides missionnaires qui, pendant tant d'années, ont arrosé l'Angleterre de leurs sueurs et de leur sang. Ainsi ont été relevés ces antiques ordres religieux qui avaient fait si longtemps la gloire et la prospérité de ce royaume. Ainsi, par le concours des pontifes et des prélats les plus distingués, ont été instruits, dans l'amour de la vérité et la pratique des vertus chrétiennes, tant de jeunes Anglais qui ont perpétué dans leurs familles les traditions les plus pures de la foi et de la fidélité à l'Église romaine. Il fallait toute cette puissance d'action pour que le catholicisme pût survivre dans l'Angleterre à la plus savante comme à la plus odieuse et à la plus tyrannique persécution que l'on rencontre dans les annales des peuples chrétiens. Sans compter les nombreuses victimes qui périrent de misère et d'inanition dans les cachots, plus de deux cents martyrs sont sortis du seul séminaire anglais de Douai, et ont généreusement répandu leur sang, qui est devenu comme une semence de nouveaux catholiques. Ce sont eux qui ont formé ces générations vigoureuses, qui se sont succédé sans interruption jusqu'à nos jours, malgré les tribulations longues et cruelles qu'elles ont eu à endurer. Ce sont eux encore qui ont préparé ce mouvement extraordinaire, qui pousse aujourd'hui l'Angleterre vers le catholicisme et donne l'espérance que « ce noble royaume, pour la grande consolation de l'Église et son propre avantage, se convertira (1) » et rentrera dans le sein de cette Église de Rome, de qui elle a reçu, dès les premiers siècles, la connaissance de la vérité.

C'est sous l'impression de ces douces et consolantes pensées que l'illustre cardinal Wiseman disait encore, dans le discours cité au commencement de ce mémoire: « Oui, un catholique anglais est heureux de se trouver dans cette province et d'avoir à y dire que la foi prend de jour en jour un nouvel accroissement dans sa noble patrie. A cette province, on peut appliquer un passage que nous lisons au second livre des Macchabées. Vous savez qu'avant de quitter la terre de leurs aïeux pour suivre sur la terre étrangère un vainqueur impitoyable, les prêtres du Très-Haut allèrent cacher le feu sacré au fond d'un puits, espérant que plus tard ce feu serait retrouvé et brillerait

(1) Historia missionis Anglicanæ, lib. VII, nº 13.

Digitized by Google

encore sur l'autel. Cette province a été comme ce puits ; c'est ici que nos prêtres, qui échappaient à la persécution, venaient déposer le feu sacré de la foi catholique, dans l'espoir qu'un jour, reporté en Angleterre, il pourrait encore éclairer leur patrie..... Ah ! quand les prêtres de l'ancienne loi fouillèrent le puits sacré, ils ne retirèrent qu'une eau fangeuse, de la boue. Mais ils savaient que Dieu ne leur manquerait pas, et bientôt, en effet, le Ciel s'ouvre, le soleil perce de ses rayons les épais nuages, le feu pétille sur l'autel et consume les holocaustes ; ainsi nos prêtres, en fondant cette maison (le séminaire de Douai), ne s'étaient point trompés. Ils avaient dit qu'un jour, de ce lieu sortirait la lumière qui éclairerait l'Angleterre, et la lumière a paru, et le feu sacré brille, et il s'étend toujours davantage. » Ah ! puisse cette flamme divine éclairer et vivifier de plus en plus les intelligences et les cœurs ! Puisse la vérité catholique venir consacrer l'activité prodigieuse et l'étonnante prospérité du peuple le plus industrieux de l'univers ! Puisse enfin notre siècle, déjà témoin de tant d'évènements extraordinaires et providentiels, voir, avant d'achever son cours, s'accomplir, aux applaudissements du monde entier, la réconciliation tant désirée de l'Angleterre avec cette Église de Rome, « la mère et la maîtresse de toutes les Églises. »

Digitized by Google

FORMATION ET ADMINISTRATION

DES VILLAGES,

Par A. WILBERT, Président de la Société d'émulation de Cambrai, délégué au Congrès d'Arras.

Tacite a dit des Germains qu'ils n'avaient pas de villes, que leurs maisons étaient isolées et éparses, et qu'une fontaine, un champ ou un bois décidaient de leur emplacement (1).

Les Atrébates et les Nerviens avaient les mêmes usages lorsque la fertilité du sol de notre pays les décida à s'y établir (2). Les animaux que renfermaient leurs demeures portaient tous au cou une clochette qui devait, lorsqu'elle était agitée, prévenir leur gardien de leur enlèvement ou de leur fuite (3). On voyait alors généralement une habitation principale entourée d'autres habitations placées sous sa sauvegarde et réunissant en quelque sorte les membres d'une même famille (4). Cet état de choses n'avait pas changé sous Charlemagne (5), non plus qu'à l'époque où l'habitation principale devint le château, et c'est à l'agglomération des diverses habitations qui entouraient le château qu'il faut faire remonter le premier établissement des villages.

On voit dans la Loi Salique qu'aucune clôture n'enfermait les terres ensemencées. Cette loi (6) prononce, en effet, une amende de trois sous contre celui qui faisait passer sa herse ou son charriot dans un champ où le blé commençait à pousser.

Dans la fixation des amendes à payer pour le vol des animaux domestiques, la Loi Salique a égard à leur utilité d'abord, puis au lieu dans lequel le vol a été commis. L'amende est plus considérable lorsqu'il s'agit d'une vache domptée

(1) De moribus Germanorum, § 16.

(2) Cæsar, de bello Gallico, § 4.

(3) La Loi Salique titre 29 de *furtis diversis* punit d'une amende de trois sous le vol de la *sonnette* des bestiaux en général, et d'une amende de 15 sous celui de la *sonnette* d'un cochon ou d'un cheval.

(4) Voir dans les archives du Nord, tome 2, deuxième livraison, l'opinion de M. Guilmot, sur les *castez*, les *courts* et les *manses*.

(5) On lit dans le capitulaire; de villis Karoli Magni art. 2 : « Ut » familia nostra bene conservata sit, et a nemine in paupertate missa. »

(6) Titre 36, *de sepibus*.

Digitized by Google

(vacca domita) ou d'un taureau conducteur du troupeau; l'amende à payer pour le chien conducteur de la meute est également plus forte que celle encourue pour le vol du chien gardien d'une maison ou d'une cour, et cette dernière amende est elle-même plus élevée que celle à payer pour le vol d'un chien de berger (1).

Les châteaux que l'on érigea dans le Cambrésis pendant les X^e^, XI^e^ et XII^e^ siècles devaient présenter le caractère de celui que Nicet, évêque de Trèves, fit bâtir sur les bords de la Moselle antérieurement au VII^e^ siècle: placés sur des éminences où l'on aurait pu les croire suspendus, « *Mons in præ-* » *cipiti suspensâ mole tumescit* » ils étaient renfermés tout » entiers dans leur donjon, « *Mons erat ipsa domus* (2). »

Et, si les populations qui les entouraient n'y trouvaient pas l'administration patriarcale que Charlemagne avait établie dans ses villas, elles étaient sûres du moins d'y avoir un refuge en cas d'invasion des seigneurs du voisinage; aussi n'hésitaient-elles pas à s'y retirer pour les défendre (3).

Baldéric (liv. 3, chap. 35) donne la formule du serment que l'évêque de Cambrai exigeait de son Châtelain; elle peut être ainsi résumée: Je te garderai la foi promise aussi longtemps que je serai *tien* et que je conserverai *tes biens*. (*Fidelitatem* sicut tibi promisi *adtendam quamdiu tuus* fuero *et tua bona* tenuero). A ce serment qu'il rapporte dans son histoire de Cambrai, 1^re^ partie, chapitre 12, Carpentier ajoute, avec Adam Gélicq, qu'il cite à ce sujet, la promesse de défendre les églises, les bourgeois, leurs maisons et leurs meubles (cateus des ciutoiens et ciutoiennes); de ne pas les abandonner aussi longtemps qu'ils auront un danger à courir; à l'occasion, et la guerre étant déclarée, de marcher avec la bannière de l'évêque, ses avoués (avoyez), ses pairs (pers), ses hérault (héralts), ses varlets, et, si besoin est, avec ses échevins et la commune toute entière, (et li commungne), et d'y revenir avec un chacun, en bon ordre; enfin de faire rendre à tous bonne justice.

En échange de cette protection, le châtelain de Cambrai, seigneur de Crèvecœur, d'Arleux, de Rumilly et de St.-Souplet, avait droit au tiers des amendes encourues; il rece-

(1) Voir la Loi Salique, titre 29, *de furtis diversis*.

(2) Fortunat *de Castello* Nicetii episcopi Treverensis *super muselam* cité par dom Bouquet, tome 2, page 484, et par M. de Caumont dans son cours d'antiquités.

(3) Baldéric (chronique de Cambrai et d'Arras, liv. 2, chap. 102) dit qu'à la fin du X^e^ siècle, l'évêque Rothard envahit le château de Vinci, près de Crèvecœur, que le comte de Vermandois se hâtait de faire construire et qu'il en rasa les fortifications et les tours.

Digitized by Google

vait des marchands de Crèvecœur deux deniers cambrésiens à la St.-Remy, deux au Noël et quatre à la St.-Géry; les voitures qui arrivaient de Cambrai, chargées de vin, lui devaient chacune un setier de vin et un denier cambrésien et il recevait un denier de timonage de celles qui venaient du Haynaut.

Cette réciprocité de droits et de devoirs amena tout naturellement la concession des lois que je vais examiner, et qui sont spéciales à celles des communes de l'ancien Cambrésis qui composent aujourd'hui l'arrondissement de Cambrai. Ces lois, au nombre de sept, ont été données : la première à Esnes en 1193; la seconde à Busigny en 1201; la troisième à Solesmes en 1202; la quatrième à Crèvecœur en 1219; la cinquième à Niergny en 1239; la sixième à Haucourt en 1240, et la septième à Walincourt en 1316(1). On ne saurait douter que des dispositions semblables à celles qu'elles renferment réglassent, au XIII^e^ siècle, l'administration des divers villages que l'arrondissement de Cambrai comprend aujourd'hui, quand on sait que des titres généralement postérieurs à l'origine de ces villages, aujourd'hui au nombre de 117, font mention :

De six d'entr'eux au VII^e^ siècle;
D'un au VIII^e^ siècle;
De deux au IX^e^ siècle;
De douze au X^e^ siècle;
De quarante-deux au XI^e^ siècle;
De trente-trois au XII^e^ siècle;
Et de quatorze au XIII^e^ siècle (2).

A Crèvecœur, en 1219, aucun habitant ne pouvait quitter le village sans la permission du seigneur, qui devait examiner avant tout s'il y avait rempli ses obligations particulières, et nul étranger, dans le cas même où il arrivait d'un village dépendant de la même seigneurie (3), ne pouvait s'y établir sans la même permission.

(1) A l'exception de la loi de Crèvecœur, que je crois seul avoir fait connaître (Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, tome 23, 2^e^ partie), M. le docteur Le Glay, archiviste général du département du Nord, a successivement publié les diverses lois que je vais analyser.

(2) Ces titres ont été rappelés par M. Ad. Bruyelle, archiviste de la Société d'Emulation, dans son Histoire des Communes de l'arrondissement de Cambrai.

(3) On voit, dans un dénombrement fait au XVI^e^ siècle des terres qui ont appartenu au bâtard de Bourgogne, que les fiefs dépendants de la seigneurie de Crèvecœur étaient situés à Arleux, Avesnes-lez-Gobert, Beaumont, Béthencourt, Boussières, Lebosquet, La Bove,

Digitized by Google

Autorisé à y résider, il devait, s'il n'occupait qu'un simple manoir (mansus) payer une contribution de trois sous; on exigeait à Esnes la même contribution.

On ne demandait rien à Crèvecœur pour les cultures qui embrassaient moins de quatre mencaudées (1); celles de quatre mencaudées payaient une contribution de six sous.

Celui qui possédait, à Esnes, six mencaudées de terre ou un plus grand nombre, devait payer de plus un sou par chaque mencaudée.

Pour bâtir sur le terrain d'autrui, on devait à Crèvecœur payer, d'abord, le prix de ce terrain, puis donner au seigneur une somme de douze deniers.

Le seigneur ne devait rien négliger pour encourager ces établissements: les pailles qui lui appartenaient n'étaient rentrées qu'après le huitième jour qui précédait celui de la Toussaint; il les laissait jusque-là à la disposition de tous ceux qui en avaient besoin pour couvrir leur habitation ou la grange qui devait recueillir leurs récoltes, et, après avoir ainsi donné l'exemple, le seigneur se croyait en droit d'exiger du propriétaire de quatre mencaudées de terre ensemencées en blé qu'il n'affectât à son usage que la paille produite par l'une d'elles.

La protection du seigneur avait pour objet, tout à la fois, la personne et les propriétés; il devait tenir compte, à ceux qui les avaient perdus, du prix des grains et des animaux volés nuitamment, et il avait ainsi le droit de les rechercher partout.

A Esnes, dès l'année 1193, aucune terre ne pouvait être vendue qu'à celui qui prenait l'engagement de résider dans la commune, et le propriétaire qui voulait l'aliéner devait l'offrir d'abord à son voisin, puis au seigneur; il n'était libre de la vendre à un autre que lorsqu'elle ne convenait pas à ces derniers.

Chacun pouvait à Crèvecœur vendre ou échanger sa maison, mais nul n'avait le droit de la détruire.

Le propriétaire de trois maisons pouvait à Esnes disposer à son gré de celles qu'il n'habitait pas; il lui était également permis de faire sa résidence de celle d'entre elles qui lui convenait le mieux et, s'il cessait d'habiter la commune, il ne pouvait les vendre sans donner au seigneur la moitié de celle que ce dernier avait choisie.

Brancourt, les Castellets, Clary, Clermont, Estourmel, Hainville (entre Graincourt et Inchy), Hollaincourt, St.-Hilaire, Inchy-le-Mort, Niergny, le Praycelle, Prophemont, le Quaisnel, Robersart, Rumilly, St.-Souplet, le Sart-lez-Ronsoy, Selvigny, Seranvillers et Vendhuile.

(1) La mencaudée de Crèvecœur représentait 35 ares 46 centiares.

Digitized by Google

Le seigneur de Niergny n'avait droit qu'à la cinquième partie de la maison ainsi délaissée.

Le seigneur de Crèvecœur devait, en pareil cas, faire accompagner jusqu'aux limites de sa commune, pour protéger sa personne et ses biens, celui qui la quittait pour s'établir ailleurs.

A Busigny, en 1201, et à Crèvecœur, en 1219, lorsque la défense d'entrer dans le bois, dans les prés ou dans les terres ensemencées avait été publiquement faite, on punissait d'une amende celui qui y laissait divaguer son cheval, sa vache, sa chèvre ou sa brebis (1); il devait payer, en outre, cinq sous pour chaque dévastation (2).

A Crèvecœur, le troupeau qui n'avait pas de conducteur n'était rendu à son propriétaire qu'après la réparation du dommage causé. A Busigny, on punissait d'une amende le vol des récoltes, et cette amende était double lorsque le vol avait été commis nuitamment. Si les voleurs étaient coutumiers du fait, le seigneur de Busigny pouvait, d'après la loi de ce village, en disposer comme il l'entendait.

On punissait également d'une amende à Busigny, en 1201, à Haucourt, en 1240, et à Walincourt, en 1316, celui qui abattait les arbres ou qui en coupait les branches pour les emporter sur le dos, sur son cheval ou dans sa voiture, et le seigneur d'Haucourt pouvait, en pareil cas, confisquer à son profit la voiture et le cheval qui la conduisait.

On exigeait une amende de deux deniers, de l'habitant de Crèvecœur qui se laissait prendre dans un chemin non frayé. L'étranger n'était passible que d'une amende moitié moindre.

Après le mois de mai, celui qui avait coupé de l'herbe dans le champ d'autrui, devait payer, comme habitant de Crèvecœur, une amende de six deniers, et, comme étranger, une amende double; la même amende était encourue par celui qui, après la Saint-Jean-Baptiste, coupait de l'herbe dans les champs d'avoine. Celui qui avait conduit sa voiture dans le champ d'autrui, devait payer une amende de deux sous. Le seigneur de Crèvecœur s'était réservé le droit de punir comme il le jugerait convenable, après l'avoir condamné à réparer le dommage causé, celui qui briserait une charrue qui ne lui appartiendrait pas.

(1) Cette amende était de 12 deniers pour une vache, un cheval, ou une chèvre, et de 2 deniers pour une brebis.

(2) La Loi Salique punit, d'une amende de 15 sous, le porcher ou le berger qui laisse pénétrer son troupeau dans le champ d'autrui, et elle lui inflige une amende double quand il l'y a conduit avec intention de nuire.

Digitized by Google

A ces mesures qui avaient pour principe le droit de propriété, on en avait réuni d'autres qui devaient garantir le respect des personnes et la sûreté individuelle : les amendes à payer avaient pour objet les démentis, les injures et les coups.

On payait, pour un démenti, 5 sous à Esnes et à Busigny, et 7 sous à Haucourt, et pour une injure, 8 sous à Haucourt, et 10 sous à Crèvecœur.

Les coups qui n'avaient pas eu pour résultat une effusion de sang, étaient punis d'une amende de 10 sous à Busigny et à Solesmes, et de 20 sous à Crèvecœur, à Niergny et à Walincourt. Quand le sang avait été répandu, on devait payer 60 sous à Busigny, à Crèvecœur et à Niergny, et l'on en exigeait 80 à Walincourt.

La seule menace de frapper de son couteau qu'on avait tiré entraînait à Haucourt une amende de 40 sous. L'usage que l'on faisait de son couteau, même pour se défendre, était puni à Crèvecœur d'une amende de cent sous. Celui qui en frappait un autre de son couteau devait payer à Haucourt une amende de dix livres.

La violation de domicile était punie à Crèvecœur d'une amende de 60 sous. Lorsqu'on s'y introduisait pour en frapper les habitants, l'amende était à Haucourt de 40 sous, à Busigny de 70 et à Walincourt de 80 sous, si les coups n'avaient pas eu pour résultat une effusion de sang; dans le cas contraire, on devait payer à Busigny 60 sous pour l'agression et 60 sous un denier pour l'effusion du sang.

Celui qui attentait à la pudeur de la femme du bourgeois dont il avait violé le domicile, était mis à la disposition du seigneur, et ne pouvait plus résider à Crèvecœur qu'avec la permission de cette femme, ou que du consentement des amis qu'elle y avait.

Dans tous les villages dont il vient d'être question, les coups qui avaient déterminé la mort d'un individu ou la perte de l'un de ses membres exposaient à la peine du talion.

A Busigny, ceux qui entendaient les cris d'un individu attaqué dans sa demeure et qui ne le secouraient pas, étaient passibles d'une amende de six livres; à Haucourt, tous devaient au premier cri d'alarme se rendre au lieu d'où il était parti; on y punissait d'une amende de 20 sous ceux qui ne répondaient pas à cet appel.

Dans tous les autres cas que le vol et pour les délits autres que ceux commis dans les bois, les prés et les terres ensemencées, les amendes à Busigny étaient divisées en trois parties qui appartenaient: la première, à l'église comme suzeraine, la seconde, au prévôt et la troisième, à l'avoué.

L'avoué de l'église, à Busigny, restait nanti des objets

Digitized by Google

volés jusqu'à ce que leur propriétaire les lui réclamât. Si on les laissait en sa possession, il devait en faire trois parts: l'une pour le maire qui lui avait livré le voleur, l'autre pour l'église qu'il représentait et la troisième pour lui-même.

L'abbaye de St.-Denis à Solesmes avait une prison dans laquelle on devait enfermer préventivement les voleurs, les homicides et tous ceux qui avaient encouru une peine capitale. L'avoué de cette abbaye requérait les corvées, nommait et remplaçait les échevins et tenait les plaids en leur présence et devant le prévôt.

A Esnes où il n'y avait pas d'avouerie, les procès entre vassaux, ou entre un vassal et le seigneur, étaient jugés par les échevins de ce dernier de qui émanait toute justice (1).

A Crèvecœur où l'église n'avait pas non plus d'avoué, le maire et les échevins étaient juges de tous les délits commis dans la commune. Ils y fixaient le prix de la bière et du vin, et devaient s'assurer que l'on n'y employait pas d'autres mesures que celles de Cambrai.

Les poids et mesures en usage à Solesmes devaient être ceux de l'abbaye de St.-Denis. Leur inspection appartenait aux échevins, et le prix du vin y était déterminé par le prévôt comme représentant de l'abbaye, par les échevins et par les notables.

On avait également confié aux échevins d'Haucourt et de Walincourt le soin d'y fixer le prix du vin.

Une taille établie en faveur de l'avoué de Solesmes lui rapportait 30 livres à la St.-Denis, et 20 livres à Pâques; sa perception était faite par le prévôt et les échevins. En étaient exempts les clercs, la milice ecclésiastique, le doyen, le meunier, le brasseur, les deux boulangers et les serviteurs de l'abbaye.

L'avoué avait droit en outre à une mesure d'avoine et à une poule, dans chaque maison autre que celles habitées par des individus exempts de la taille.

Il n'avait rien à demander, pour le mariage de ses enfants, son rachat ou le leur en cas de captivité, ni à propos des tournois auxquels il devait assister; à Crèvecœur, au contraire, lorsque le fils du seigneur était armé chevalier, ou lorsque le seigneur mariait sa fille, ou quand il avait une rançon à payer, ou encore quand il voulait racheter une part de son héritage, les bourgeois devaient lui venir en aide. En cas de guerre, le seigneur de Crèvecœur pouvait également requérir les bourgeois de marcher sous son commandement et de mettre à sa disposition leurs voitures.

(1) In manu suâ plenariè retinet, dit la loi de 1193.

Digitized by Google

Au secours à donner au seigneur pour le mariage de ses enfants et pour leur rachat ou le sien (1), la loi d'Esne ajoute celui que le seigneur pouvait réclamer quand il entreprenait le voyage de Jérusalem.

Pour compléter ce que j'avais à dire de l'administration des villages du Cambrésis, je ne dois pas négliger de faire remarquer que, du XIII^e^ siècle à la fin du XVIII^e^, on voit, partout, les terres, possédées en franc alleu, données, louées et vendues devant le maire ou le mayeur, et en présence de ses échevins, et celles qui avaient un caractère féodal, devant le seigneur ou son bailly et en présence des hommes de fief.

La plupart des villages doivent leur nom à leur configuration ou à leur peu d'étendue, à leur situation sur une montagne, sur une colline, ou dans un bas-fonds, près d'un cours d'eau, d'un gué, d'un confluent, d'une rivière, d'un torrent, d'un fleuve ou de la mer, d'un rocher, d'un bois, d'une prairie ou d'un marais (2), et il ne faut pas chercher l'origine des noms de leurs habitants ailleurs que dans leurs qualités physiques (3) et morales (4); dans les professions qu'ils exer-

(1) La seconde loi de Walincourt qui porte la date de l'année 1316, autorise le seigneur à établir des contributions en cas de guerre, et fait mention également du secours à lui donner lorsqu'il devait se racheter, qu'il mariait sa fille ou que son fils était armé chevalier.

(2) Voir à ce sujet dans les Mémoires de la Société de Douai, 2^e^ série, tome I^er^, 1849-1851, un *Essai* de M. Tailliar, *sur l'Histoire des Institutions dans le Nord de la France.*

Après avoir rappelé que les divers territoires étaient divisés en *cantons* ou *pays* (pagi), que les *villes* différaient des *villages*, en cela qu'elles avaient une enceinte fortifiée, et que les places fortes ou *forteresses* étaient des lieux de refuge pour les populations du voisinage, M. Tailliar fait remarquer que les villages n'étaient composés que de métairies dirigées ou surveillées par les propriétaires, et ayant pour annexes, des chaumières de serfs ou de colons; il ajoute qu'auprès des villages, on voyait des manoirs ou simples habitations détachées, des censes ou métairies dirigées par un colon, et des exploitations rurales dont la direction était confiée à un gérant.

Puis il explique le nom des villages par leur racine ou leur désinence, qu'il emprunte ainsi à la langue celtique :

Bois, *gau*, *bucq*, *bos* ou *bosc;*

Chêne, *quesn;* clos, *cin* ou *chin*, suivant la prononciation;

Habitation, *cort;* habitation élevée, *san;* rocher, *fel;* vallon, *comb;* vallon humide, *nant*, *onn;* eau courante, *dour;* fontaine, *bronn;* canal, décharge, gué, *ath;* confluent, *condate;* marais, mer, lagune, *mor*, *noa;* fange, bourbe, *brou*, *breu.*

(3) Le gros, le grand, petit, le blond, le roux, le beau, joli, vilain.

(4) Le doux, le gai, le franc, hardi, vaillant.

Digitized by Google

çaient (1); dans le nom des animaux qu'ils élevaient (2) ou qu'ils avaient à craindre (3); dans la qualification de leurs autorités ecclésiastiques (4) et civiles (5), et généralement dans tous les objets qui les entouraient (6).

(1) Barbier, charpentier, couturier, foulon, lequeux (cuisinier), maréchal, serrurier, lefebvre *(Faber)*.
(2) Le bœuf, cochon, mouton.
(3) Le cerf, le leu ou le loup, l'oiseau, souris.
(4) Canonne (chanoine), doyen, l'évêque.
(5) Le maire, le mayeur, le prévost, le roi.
(6) Du jardin, la grange, maison, moulin, du temple, des fossés, de la fosse, la rivière, vallée, des champs, du mont, du château, du bois, du pin.

Digitized by Google

APERÇU SUR LA DIXIÈME QUESTION

de la section

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE (1),

Par M. l'Abbé LAMORT, Curé-Doyen d'Oisy-le-Verger.

« Progredior ad acta sanctorum sæculi
» septimi quo nullum Belgis illuxit santius
» rerumque gestarum magnitudine ac
» numero mirabilius. »

GHESQUIERUS, Præf. in tom. II de actis S. Belg.

MESSIEURS,

Il n'entre pas, je pense, dans les vues du Congrès de généraliser les questions soumises à son appréciation, soit dans les séances publiques, soit dans les sections particulières. Cependant cherchant à préciser, d'après votre programme, quelle part d'influence ont eue, au VII^e^ siècle sur notre Gaule-Belgique, les enfants de l'antique Hibernie, il m'a été impossible de ne pas remarquer dès lors la mission providentielle de ce peuple dont on connaît mieux, a dit un écrivain, *les malheurs que les services*, et dont peut-être on n'a pas assez étudié l'étonnante vocation.

Lorsque sur les côtes de la Morinie, de la Ménapie, du Brabant et des Flandres, tout ou presque tout, malgré des efforts paralysés par le malheur des temps, paraissait encore enseveli dans les ténèbres du paganisme, le soleil de la foi avait déjà éclairé les collines de l'Hibernie. La semence évangélique, répandue par la main de Pallade, fécondée par les sueurs de Patrice, n'avait pas tardé à s'épanouir en abondante moisson sur cette terre providentiellement préparée, et saint Patrice, son principal apôtre, avait pu voir, avant sa mort en 464, presque toute l'Irlande adorer le vrai Dieu. Le nombreux clergé qu'il avait formé, les écoles attachées aux monastères qu'il fondait, et le célèbre couvent de religieuses établi bientôt

(1) Rechercher les causes qui ont amené dans la Gaule-Belgique aux VI^e^ et VII^e^ siècles des missionnaires Scoto-Irlandais. Quels ont été les résultats de leurs prédications? Le christianisme était-il plus développé à cette époque de l'autre côté du détroit?

Digitized by Google

après à Kildare achevèrent rapidement l'œuvre si admirablement commencée.

Le peuple irlandais, Messieurs, fut dès le principe un peuple monastique. Dès le VI^e^ siècle, on y voit s'élever de toutes parts de nombreux monastères, asiles de la piété et de la science, et on sait que saint Comgal, fondateur de l'abbaye fameuse que la magnificence du chœur de son église fét surnommer Ban-Chor, au comté de Down, ne comptait pas moins de trois mille moines soumis à sa direction. Il faut lire, Messieurs, dans le style imagé de saint-Bernard (1), la magnifique description qu'il nous a laissée de la fécondité de Ban-Chor.

« Cette terre, comme il l'appelle, véritablement sainte, » fertile en saints, et si féconde pour le seigneur que l'un de » ses fils Luwan fut, au récit des anciens, à lui seul le fon- » dateur de cent autres monastères. Ses rejetons, dit-il, » remplissent si bien l'Hibernie et l'Ecosse qu'on serait tenté » de lui appliquer les paroles de David : *Visitasti terram et* » *inebriasti eam multiplicasti locupletare eam*, etc. »

Bientôt, Messieurs, les écoles formées dans les innombrables monastères de la superbe *Erin* (2), furent les plus florissantes de la chrétienté. Leur réputation s'étendit au loin. Durant plusieurs siècles les étrangers y accoururent de toutes parts, et l'Irlande, que les autres peuples avaient traitée de pays barbare, fut comme le rendez-vous général de tout ceux qui voulaient cultiver les sciences, ou se former aux maximes de la perfection monastique (3). O'Connel, Messieurs, aimait à rappeler ces souvenirs glorieux pour sa patrie. Dans ses harangues populaires, il évoquait souvent la mémoire des ordres religieux, institut si précieux pour la religion et la vraie civilisation. Combien de fois ne fit-il pas fondre en larmes son immense auditoire, lorsqu'il rappelait la mémoire des jours heureux « où l'Irlande était couverte de tant de monastères, temples » de la prière, écoles de la sainteté, asiles de la doctrine, re- » fuges des pauvres, qui méritèrent à l'Irlande le nom glorieux » d'*île des saints* ! »

Pendant qu'il projetait une lumière si vive dans les plaines d'Hibernie, le flambeau du christianisme, un moment allumé

(1) S. Bern. de vita S. Malachie, lib. 1.

(2) Nom de l'Irlande au VI^e^ siècle. O'Connell a immortalisé ce nom dans ses harangues populaires.

(3) Les Anglo-Saxons, dit Campden, allaient en Irlande pour y apprendre les saintes lettres. On lit dans la vie de Sulgène qui vivait au VIII^e^ siècle, les vers suivants :

Exemplo patrum commotus amore legendi
Ivit ad Hibernos sophia mirabile claros.

Digitized by Google

dans les régions reculées de la Gaule-Belgique par le zèle des missionnaires venus de Rome, n'avait pas tardé à s'éteindre presque totalement (1). Les Alains, les Vandales et les Huns avaient tour-à-tour dévasté ces riches contrées (2). Tout ce qu'il pouvait y avoir de disciples du Christ avait été ou dispersé ou massacré. Après les invasions de ces peuples, vous le savez, Messieurs, il ne restait plus sur le sol d'autres traces de civilisation que les ruines des monuments abattus et les cadavres des peuples exterminés. A la suite de ces incursions sauvages, le paganisme avait repris peu à peu, et saint-Omer le trouva rétabli chez les Morins, comme un siècle plus tôt saint-Vaast l'avait retrouvé presque dominant chez les Atrébates. Il semble que, pour donner au christianisme un état fixe et permanent dans nos contrées Gallo-Belges, Dieu ait attendu la domination d'un peuple nouveau, destiné lui aussi à être l'apôtre de la civilisation par la foi. Ce nouveau peuple ne se fera pas attendre (3); il arrive à la suite des autres barbares, barbare encore comme eux, et Dieu le révèle dans les plaines de Tolbiac (496).

Vous ne serez pas surpris, Messieurs, de m'entendre évoquer ces glorieux souvenirs. Le baptême de Clovis fut pour les Gaules et, surtout pour nos contrées, le signal d'une ère nouvelle. Le catholicisme inséparable des Francs qu'il vient de dompter, doit s'implanter avec eux sur le territoire gallo-belge pour ne plus le quitter. Le VI^e^ siècle va s'ouvrir, et *saint Vaast*, le catéchiste de Clovis, arrive aux portes d'Arras (499).

Bientôt *saint Achaire* (621) occupe le double siége de Noyon et de Tournai, comme saint Vaast, les siéges réunis de Cambrai et d'Arras. Enfant de Luxeuil comme Achaire, et comme lui disciple de l'Irlandais Colomban, *saint Omer*, suivi d'une troupe d'ouvriers évangéliques, vient prendre possession

(1) Voyez dans les historiens l'état où saint Vaast, saint Omer et les autres missionnaires trouvèrent le pays au VI^e^ et au VII^e^ siècles, après les invasions des barbares.

(2) Saint Jérôme, epist. ad agerruchiam, parle des dévastations accomplies par les barbares dans la Morinie et chez les Atrébates. On connaît aussi le tableau tracé par Baldéric, des désastres qui accompagnaient les invasions; les paroles qu'il met dans la bouche des survivants sont de nature à nous en faire deviner les horreurs: « Qu'avons-nous besoin, disaient ces infortunés, de survivre à notre » religion? Ne vaut-il pas mieux mourir en même temps qu'elle? ». Et plus loin : « Terre des Gaules, tu expiais ainsi ton antique férocité! » Baldéric, chronicon cameracense et atreb. lib. I, cap. 5.

(3) Gens francorum inclita, auctore Deo condita.... Vivat Christus qui diligit francos! Préambule de la loi salique.

Digitized by Google

de Thérouanne et, comme les autres apôtres de ce temps, ne trouve que des ruines au milieu d'un peuple féroce ou païen (637). Bientôt *saint Amand* montera sur le siége épiscopal de Maëstricht (667). C'est le héros et le chef des missionnaires de ce temps : « Homme tout apostolique, dit un histo» rien, il prêcha au loin et au large, non-seulement au pays » de Tongres et des Eburons, mais dans le Brabant, les » Flandres, l'Alsace, la Germanie et chez d'autres peuples (1). C'est vous dire, que le christianisme prenait successivement possession des principaux points du territoire gallo-belge.

Cependant, Messieurs, à côté des évêques à poste fixe, les apôtres permanents du pays, on voyait rayonner une quantité d'évêques régionnaires et sans siége précis qui, tenant leurs pouvoirs de Rome ou des évêques locaux, se portaient partout où les poussait l'esprit de Dieu, où les appelaient les intérêts de la foi. Au milieu d'eux, *Antimond*, contemporain de *saint Vaast*, et comme lui disciple de saint Remy, *Livin*, cet Irlandais, évêque et poète que saint Omer eût si vivement désiré conserver pour l'aider à cultiver et à civiliser ses Morins (*cohonestari et excoli*), *Maxime*, dont l'origine est moins connue, *Silvin*, qui vint un des derniers, et tant d'autres. *Saint Amand* lui-même, avait été longtemps évêque régionnaire, comme nous l'apprend le pieux biographe qui a écrit en vers la vie du saint (2).

C'est à cette époque, Messieurs, et au milieu des grands hommes dont nous venons de rappeler les noms, à la fin du VI^e^ siècle et au commencement du VII^e^, que se manifesta dans nos contrées gallo-belges cette étonnante migration hibernienne, dont l'apparition a frappé tous les historiens, et qui n'est pas, à coup sûr, le phénomène historique le moins intéressant de cette intéressante époque. A la suite de *saint Fursée* ou *Fursy*, l'un des premiers missionnaires irlandais qui parurent dans le Nord des Gaules, des troupes fréquentes de solitaires, de moines et de religieux de la même nation passent les détroits et abordent sur nos rivages. Au témoignage de saint Bernard, ce fut comme l'éruption d'un fleuve qui déborde (3). Le nombre en fut si grand, dit Mabillon, qu'on vit s'élever de

(1) Vir vere apostolicus non solum apud Tongros et Eburones, sed apud Brabantos, Flandros, Alsatios, Germanos, aliosque populos, longè tutèque disseminavit Christi doctrinam. Castillion, sacra belgii chronologia.

(2) Non sedem propriam suscepit Pontificalem sed veluti Paulus populos aggressus Eoos, sic iste occiduas partes transmissus adivit gentibus et sparsis sparsit pia verba salutis. BOLL. VI feb.

(3) *Quasi inundatione facta illa se Sanctorum examina effuderunt.* Bern. de vita S. Malachiæ, lib. I.

Digitized by Google

toutes parts des monastères, dits des Ecossais (1); et indépendamment de ces asiles permanents, il y avait souvent dans les abbayes, un quartier séparé destiné à la phalange errante des enfants de l'Hibernie (2). Où allaient ces hommes? Quel motif les arrachait au repos du monastère, aux douceurs de la patrie? Quelle cause les amenait par troupes sur le sol naguères inhospitalier des Morins, des Ménapiens, des Atrébates et des Nerviens?

Messieurs, le programme du Congrès appelle votre attention sur les causes et le caractère particulier de la grande migration hibernienne, du VI^e^ et du VII^e^ siècles. Aucun sujet historique n'était certainement plus digne de fixer l'attention d'une si docte assemblée. Comme plusieurs d'entre vous, j'ai cherché à me rendre compte de ce mouvement providentiel d'un peuple destiné dès lors, comme aujourd'hui, malgré ses malheurs, ou plutôt par ses malheurs mêmes, à être partout à l'avant-garde de la civilisation par la foi. Je vous soumettrai sur ce point mes pensées, heureux de rencontrer, au milieu de vous, plus d'un noble érudit, dont les appréciations mûries par de longues études viendront, au besoin, rectifier ce qui pourrait se rencontrer d'erroné ou de hasardé dans les miennes.

Ce qui me paraît avant tout incontestable, Messieurs, c'est qu'on ne saurait assigner une seule et même cause à tant d'émigrations successives qui s'accomplirent dans l'espace de près de deux siècles.

Pour quelques-uns plus directement appelés à l'apostolat des nations, ce fut l'unique désir de porter l'Evangile à des régions qui ne l'avaient pas encore embrassé. « On voyait » alors, disent les historiens, une multitude de jeunes gens » sortis des plus nobles familles, fouler aux pieds les pompes » et les vanités du siècle pour se consacrer au service de

(1) Fossense sancti Foaillani monasterium, hoc erat Scottorum ut refert Eginhardus, qualia per Germaniam plurima erant, coloniæ, Herpiboli ac alibi, quæ Scoti sive Hiberni, inquit Tritemius, multis annis inhabitarunt.

Saint Faron fit bâtir, proche de Meaux, un monastère dédié à la Sainte-Croix, et destiné principalement pour servir d'hospice aux Anglais et aux Irlandais qui, dès lors, aimaient fort à voyager. *Hist. de l'Eglise gallicane,* liv. IX.

Erchinoald, maire du palais, fit bâtir un monastère sur le mont des Cignes, proche Péronne, pour des moines irlandais; c'est ce qui donna lieu d'appeler cette ville, *Peronna Scotorum,* comme on voit dans d'anciennes chartes.

(2) Au XII^e^ et même XIII^e^ siècles, on confondait encore l'Écosse avec l'Irlande.

Digitized by Google

» Jésus-Christ. Tous n'ambitionnaient d'autre gloire que celle » d'étendre au loin le règne de la foi. Aussi l'Irlande était » fière, et la Calédonie se réjouissait de donner le jour à des » fils d'un cœur si généreux et si noble qui propageaient, par- » delà les mers, les saintes doctrines de l'Evangile. » Au milieu de ces nouveaux apôtres de la civilisation et de la foi, on voit briller d'abord *Fursée* (655), avec ses deux frères *Ultan* et *Foillan*, tous trois non moins distingués par la vertu que par le rang et la naissance. *Emmien*, *Eloquius* et *Munbole* les suivent et seront chacun à leur tour abbés de Lagny (657). Puis, c'est *Livin*, évêque, poète et martyr, apôtre du Hainaut et du Brabant, l'évêque *Etton* (670) dont la mémoire est encore célèbre en Artois, *Adalgise* comme lui, missionnaire dans la Tiérache, *Kilien* cet Irlandais d'illustre maison qui fut, dit-on, très-versé dans les lettres, *Autbode* qui vint suivi de plusieurs compagnons évangéliser l'Artois, le Hainaut et la Picardie (700), *Vulgan* qui prêcha chez les Atrébates et les Morins. Un peu plus tard, saint *Wasnon*, appelé aussi par cette voix intérieure qui, à cette époque, se faisait si souvent entendre aux enfants de l'*île des saints*, abordait sur nos rivages pour aller porter l'Evangile aux habitants de l'Ostrevant, suivi bientôt de *Wiron* et *Plechelme*, apôtres de la Gueldre : glorieuse et apostolique pléïade de missionnaires irlandais, obéissant pour la plupart à la haute direction de *saint Amand* qui souvent, aux époques du repos, les réunissait avec les *Achaire*, de Tournai, les *Riquier*, de Centulle, soit au monastère d'Haut-Mont (1), près du bienheureux *Maldegaire* (Mauger ou saint Vincent), soit au Castrum de Douai, près du vaillant comte *Adalbaud*, fils d'une sainte, époux d'une sainte, saint lui-même et père de quatre enfants inscrits au livre de vie, *Mauront*, *Eusébie*, *Clotsende* et *Adalsende* (2).

Cependant, Messieurs, il ne paraît pas que le zèle de la

(1) Là, sur ce mont aussi élevé par la sainteté de ses habitants que par le mont qu'il porte, beaucoup d'hommes très-saints se réunissaient et parlaient entre eux du salut des âmes. Boll. vita, s. Madelgarii, XIV Julii.

Les uns après les autres, on voit affluer vers cette sainte montagne, tous les porte-étendards de la milice de Jésus-Christ, comme les industrieuses abeilles qui quittent la ruche et y reviennent d'un vol rapide. Acta SS. Belgii, in vita, s. Maldeg.

(2) Les beaux exemples n'étaient pas rares alors. Sainte Valdetrude (Vaudru), et sainte Aldegonde qui fondèrent les deux monastères de Mons et de Maubeuge, étaient filles de saint Valbert et de sainte Bertille, tous deux de naissance illustre. Sainte Valdetrude fut mariée au comte Maldégaire. L'époux et l'épouse, et quatre enfants qui leur naquirent, Landric, Aldetrude, Maldeberte et Dentelin sont tous honorés comme saints.

Digitized by Google

propagation évangélique ait été l'unique mobile qui amenait dans nos contrées les enfants d'Evin et de la Calédonie. Ainsi à cette époque où les Iles Britanniques commençaient à être déchirées, soit par les discussions intestines, soit par l'irruption des Saxons et des peuples païens, nous voyons les amis de saint Fursée fuir une terre désolée, peu propre désormais à la quiétude des saintes contemplations, et venir chercher dans les nôtres, où les fils des Francs faisaient déjà régner la paix avec l'Evangile, des labeurs plus paisibles et des cellules moins agitées. Les Gaules n'étaient déjà plus, dit l'historien de saint Foillan (1), cette contrée féroce et inhospitalière qui dévorait les saints; on y voyait un saint irlandais parcourir presque en amateur « ces régions où il était déjà doux de » vivre, parce qu'elles étaient peuplées d'hommes saints dont » le zèle faisait briller partout la religion chrétienne, au milieu » desquels se distinguaient Amand d'Elnon, Eloi de Noyon, » Autbert de Cambrai, Théodore de Maëstricht, sous lequel » grandissait Lambert futur martyr de J.-C. »

Nous avons dit un mot, Messieurs, de l'inclination des Irlandais pour les institutions monastiques. Tel fut dès le commencement le génie propre de cette nation, et il ne me paraît pas hors de propos de croire que l'intérêt que devait inspirer, dans ces siècles de foi, tout ce qui se rattachait à un genre de vie, qui semblait alors s'implanter comme naturellement à la suite des prédications évangéliques, n'ait dû avoir une grande part aux pérégrinations irlandaises. On voulait connaître les abbayes du continent qui acquéraient un peu de célébrité. On venait visiter, dans les nombreux monastères des Écossais, des amis, des compatriotes, ou des proches; on venait même en fonder de nouveaux; on accourait à Péronne, à Lagny, *Latiniacum* (2), où le docte Fursée réservait à ses compatriotes une hospitalité aussi cordiale que pieuse et édifiante. On se pressait vers Nivelles de Brabant où la fille d'Itta et de Pépin de Landen appelait avec empressement les fils de l'Irlande que le souffle de la Providence conduisait sur les côtes de France (3). On arrivait en foule à Fosse, où le pieux saint Ulton venait de fonder, avec les conseils de saint Amand, un

(1) Acta SS. Belgii, t. III.

(2) Tandemque post longuos viarum recursus illa peregrina felixque hibernalis catervula *Latiniacum* veniens.... quos lætabundo suscipiens animo, inibi diutius in Christi Domini formavit servitio...

Fossis Dies natalis sancti Foillani qui de Hibernia veniens, germanum suum Ultanum qui Fossensem regebat ecclesiam *visitaturus* in saltu qui corbanorius nuncupatur, martyrisatus est. Ex breviar. Leodiensi.

(3) De transmarinis regionibus gnaros homines ascibat ad docendum

Digitized by Google

nouveau monastère, pépinière nouvelle de nouveaux missionnaires. Souvent on se dirigeait vers Luxeuil (1), où les successeurs de Colomban et de ses douze Irlandais faisaient revivre la science et la piété de Ban-Chor (2). Luxeuil, asile vénéré, la plus célèbre des colonies hiberniennes, d'où nous vint l'apostolique pléiade des *Achaire*, des *Omer*, des *Mommelin*, des *Valéri*, des *Bertin* et des *Ebertrand*, autant d'apôtres et de saints, Luxeuil lieu béni du ciel, dont la fécondité fut telle, dit saint Bernard, « que les chœurs de moines se succédant » sans cesse (3), aucune heure du jour ni de la nuit n'y voyait » interrompu le chant des louanges divines ! »

Cependant, Messieurs, parmi tant de motifs divers qui influèrent sur la grande migration hibernienne du VII^e^ siècle, il en est un qu'il nous est d'autant moins permis de passer sous silence, qu'il est d'un ordre plus élevé et qu'il fait plus d'honneur à cette nation, l'une des plus catholiques du monde. A cette époque, un universel enthousiasme attirait vers Rome des pèlerins de tous les coins de l'Hibernie. Les Irlandais tenaient à honneur d'envoyer leurs plus doctes et plus pieux enfants saluer, dans le vicaire de Jésus-Christ, le Pontife universel. Chaque année voyait sortir de cette terre féconde des essaims de moines pieux qui allaient à Rome recevoir des mains du Pape, ou le Sacerdoce, ou l'Ordination épiscopale, ou quelque mission évangélique que le Seigneur ne manquait pas de bénir (4) et souvent c'était au retour de ce pèlerinage *ad limina apostolorum* que, par une secrète disposition de la Providence, un lieu propre à l'édification d'un monastère était offert et accepté *pro ingenio*, ajoute peut-être un peu malicieusement un historien, *pro ingenio nationis ad vitam peregre agendam proclivis* (5).

divinæ legis carmina ut sibi et suis quid esset meditandum deo inspirante, haberet cornelius smol. Act. S. Belg. t. III.

(1) Monastère célèbre fondé par saint Colomban où furent successivement enfermés Ebroïn et saint Léger ; aujourd'hui chef-lieu de canton, dans la Haute-Saône.

(2) Il y avait deux monastères appelés *Banchor*, l'un et l'autre fort célèbres. Le premier en Angleterre et le second en Irlande. C'est du *Banchor* d'Irlande que venait saint Colomban.

(3) Aiunt tam magnam fuisse gentem ut, succedentibus sibi vicissim choris, continuarentur solemnia divinorum, ita ut ne momentum quidem diei ac noctis vacaret a laudibus. Bern. in vita S. Malach. lib. 1.

(4) Moris erat apud incolas ejusdem insulæ primo pastorem inter eos eligere, tum electum Romam dirigere apostolicis manibus ordinandum, ordinatumque sedem et plebem revisere. Act. SS. Belgii, t. V, vita sancti Veronis.

(5) Contigit autem iste tam frequens Hibernorum in Gallias tran-

Digitized by Google

Au reste, Messieurs, ce pieux entraînement vers l'Eglise, mère et centre de l'unité catholique, ne fut pas seulement le partage des Irlandais ; on peut dire que ce fut le trait caractéristique de l'époque. On y voyait accourir nos plus grands hommes et nos plus saints évêques des Gaules, aussi bien que les enfants toujours un peu pérégrinants des Iles Britanniques. Nous y trouvons saint Ouen, le tendre ami de saint Eloi. Saint Amand y alla jusqu'à trois reprises, comme pour rendre plus sacrés, chaque fois, avec le successeur de saint Pierre, les liens de l'obéissance et du dévouement, comme pour puiser à sa source la ferveur évangélique, rendre son apostolat plus authentique et sa mission plus divine. Saint Eleuthère de Tournai les y avait devancés. Landelin, notre compatriote, Humbert, fondateur de Maroilles, y suivent saint Amand. Nous y verrons paraître tour à tour saint Emmeran et saint Corbinien, saint Vindicien, saint Omer, saint Véron, saint Riquier, cet illustre abbé de Centulle. Un peu plus tard, nous y retrouverons encore saint Bain, cet aimable et doux successeur de saint Omer, et saint Silvin, l'un des derniers évêques régionaires que présente l'histoire ecclésiastique de ces contrées. Un voyage de Rome excitait alors l'enthousiasme universel. Rien ne saurait mieux nous en donner une idée que le récit tracé par l'historien de Saint-Ouen du pèlerinage du saint évêque au tombeau des apôtres. C'est une page à vous lire tout entière, parce qu'elle est une fidèle peinture de la manière dont se faisaient ces voyages inspirés par la foi et bénis par les peuples qui y prenaient un si vif intérêt. « Le bruit s'était répandu du » départ prochain du saint évêque, et, de toutes parts, on » voit accourir en foule, auprès du serviteur de Dieu, des » hommes pleins de piété. Ils lui apportaient de grandes » sommes d'or et d'argent, le suppliant de les porter au tom- » beau des saints apôtres pour la rémission de leurs péchés, » d'en distribuer une partie aux pauvres de Jésus-Christ qu'il » rencontrerait en ces lieux, et de les recommander beau- » coup à Dieu dans ses prières. Le pieux pontife est à Rome. » Partout où il rencontre quelque monument consacré aux » apôtres et aux martyrs, il se prosterne ; il prie pour lui- » même et pour la prospérité de l'Eglise. » — « Mais ses

situs, vel propter crebra inter regulos illarum regionum bella, per quæ in eorum patria minus aptum habebatur vitæ monasticæ otium, vel quod, cum usitata esset Hibernis ad limina apostolorum peregrinatio sæpe fieret ut in itinere aut reditu, deo ita disponente, locus idoneus exstruendo monasterio offerretur et acceptaretur pro ingenio nationis, ad vitam peregre agendam proclivis. Acta SS. Belgii, t. III, de SS. Welfetrude, etc.

Digitized by Google

» yeux, continue le pieux narrateur, laissaient échapper en-
» core plus de larmes que ses lèvres de paroles. Il en répan-
» dait en abondance. Il distribue les aumônes dont il est
» chargé. Les autels en sont couverts, les mains des pauvres
» en sont remplies, toute la ville est dans la joie; il semble
» que ses premiers apôtres soient revenus sur la terre. Mais
» l'heure est arrivée de quitter cet heureux séjour. Le noble
» vieillard revient apportant avec lui quantité de précieuses
» reliques (1). »

Complétons ce touchant tableau, Messieurs, par le récit non moins intéressant des circonstances qui accompagnaient un retour de Rome. C'était en 691, lorsque saint Bain (2) sortit de Rome, non sans y avoir laissé plus d'une preuve de sa sainteté. Il avait reçu du pape Sergius, et emportait les reliques de saint Silos, ce célèbre compagnon de saint Paul. Que pouvait-il obtenir de plus agréable, ou rapporter de plus digne? C'est alors qu'il s'applaudit d'avoir obéi à la voix des anges qui lui inspiraient ce voyage. Mais il a pris congé du Pape, et il n'y a plus pour lui de bonheur, si longtemps que la longueur de la route le retiendra éloigné de ses chers Morins. Il abrége le chemin autant que ses forces peuvent le lui permettre. Enfin le voilà arrivé à Aire; il s'arrête pour prendre le temps d'avertir les abbés et les hommes nobles de la contrée; on n'oublie rien pour préparer une entrée solennelle. Enfin le jour désiré a lui. On voit sortir en foule des murs de Thérouane les habitants avec le clergé. Bientôt les reliques du saint apôtre sont placées dans l'antique basilique aux applaudissements d'un peuple immense accouru des contrées voisines. Chacun veut féliciter l'heureux évêque d'avoir obtenu du père commun des fidèles le corps de Silos, ce collègue de Paul, cette perle du trésor romain qui va devenir l'ornement du sanctuaire de Marie (3). C'est ainsi, que s'accomplissait un pèlerinage à Rome dans ces heureux siècles.

Vous me pardonnerez, Messieurs, ces rapides épisodes qui se rattachent plus directement qu'on ne serait tenté de le croire au sujet qui nous occupe. Car, il y a ici une remarque à faire, une remarque d'autant plus grave qu'elle seule après tout peut donner une explication suffisante du mouvement des peuples, les uns vers les autres, qui fut comme le caractère particulier de ces siècles de transformation sociale. Ce fut, parmi deux peuples surtout, l'un et l'autre appelés à des destinées providentielles, que cette fusion

(1) Boll. vita S. Audoeni, XXIV aug.
(2) Successeur de saint Omer, à Thérouane.
(3) Apud Malbranq, de Morinis et Morinorum rebus.

Digitized by Google

se fit principalement remarquer, les *Irlandais* et les *Francs*. N'entrait-il pas dans les vues de Dieu, qui prend où il veut les artisans de ses œuvres, de choisir dans ces deux peuples, malgré leur diversité d'origine et de mœurs, comme une phalange civilisatrice, appelée sous la direction du Pontife romain à porter le flambeau de la foi dans les vastes contrées de la Germanie, encore presque tout entière ensevelie dans les ténèbres de la barbarie, de telle sorte, Messieurs, que ce coin des Gaules et de la Belgique n'eût été que le rendez-vous, pour ainsi dire, et le point de jonction, de ces milices franco-irlandaises destinées aux nouvelles conquêtes de l'évangile! Il ne vous aura pas échappé, que nous les avons vus ensemble, Irlandais et Francs, à Rome, ce centre de toute catholicité, puisant au cœur du Pontife suprême la mission divine qui seule peut féconder leurs travaux. En effet, vous les voyez bientôt entraînés, comme par un mouvement irrésistible, de la Morinie, de la Ménapie, du pays des Atrébates et des Nerviens, vers le Brabant, le Hainaut, l'Hasbanie et la Gueldre. Willibrord, avec ses onze compagnons venus d'Irlande pénètre dans la Frise que les conquêtes du franc Pepin d'Héristal viennent d'ouvrir au zèle des missionnaires, et qu'évangélisent déjà les moines accourus de Fontenelle, sous la conduite de Wulfran, cet ancien courtisan de Clotaire devenu archevêque de Sens, puis religieux et missionnaire (1). C'est

(1) L'histoire s'est plu à nous conserver la tradition du voyage apostolique des moines de Fontenelle, pour se rendre dans la Frise. « Déjà tout est préparé; on a transporté dans le vaisseau le calice » pour le sacrifice de la Messe, l'autel consacré, enrichi de reliques » saintes dans le milieu et aux quatre extrémités; on voit encore la » boîte enveloppée pour le service des moribonds. Tout est renfermé » avec soin dans le sacrarium du missionnaire; tous sont à bord, ré» citant dévotement les prières du départ. Ils jettent un dernier » regard vers le monastère où se sont écoulées leurs paisibles années, » lui disent un adieu peut-être éternel, puis s'abandonnent au » courant du fleuve qui les conduit à la mer. Acta SS. B. t. VI. Or, » comme ils étaient en face des côtes de la Morinie que l'on aper» cevait à l'horizon, il se fit un grand calme, et le chef de la petite » colonie voulut célébrer les saints mystères. Le marinier jette » l'ancre et le vaisseau reste immobile. Les ministres sacrés se cou» vrent de leurs blanches tuniques; l'évêque Wulfran est revêtu à » son tour des habits pontificaux. Puis il monte à l'autel, environné » de la couronne de ses frères et des compagnons de ses travaux. Çà » et là sur le vaisseau, les matelots se sont agenouillés et, au milieu » de ce calme imposant de toute la nature qui ajoute encore à la » majesté du spectacle, ils demandent à Dieu le salut de leur âme, » et des vents favorables pour la traversée, pendant que saint Wulfran » et ses disciples conjurent le seigneur de répandre ses bénédictions » sur l'église, sur les Francs, sur les frères qu'ils ont quittés, et sur

Digitized by Google

de là que Winfrid (saint Boniface) partira pour se rendre au cœur de l'Allemagne; mais il y sera devancé par les Francs, Emmeran qui fut évêque de Ratisbonne, Corbinien qui s'en vint fixer son siége à Frisingen, et surtout par l'illustre Rupert, ce fils des rois francs, qu'il trouvera avec les douze Francs à sa suite, en possession de la magnifique cathédrale et des deux monastères de Juvavia (Salsbourg); ainsi les Irlandais se montrent partout avec ardeur; ils arrosent de leurs sueurs, et quelquefois de leur sang, ces terres difficiles à convertir; mais partout les Francs sont avec eux et à leur tête : Omer dans la Morinie, Autbert chez les Atrébates, Achaire au pays des Nerviens, Rupert et Emmeron dans la Germanie, Vilfron dans la Frise, Amand et son ami Riquier de Centule partout.

Nous ne devons pas omettre de vous faire remarquer, Messieurs, combien les documents topographiques s'accordent avec les aperçus que nous avons l'honneur de vous soumettre. Prenez la carte des voies romaines récemment publiée par la commission des antiquités départementales, vous y trouverez la confirmation d'une assertion de Malbrancq, plus importante, je pense, qu'on n'a pu le croire. Ce savant historien des Morins nous dit que la Morinie était la tête, le point de départ et le terme de toutes les voies allant par les pays divers (1). Ainsi, comme l'a remarqué, dans une savante dissertation, notre honorable collègue M. l'abbé Parenty, cette grande artère, qui, de Sangatte et du port Ictius passe à Thérouane pour aboutir à Arras, s'appelait au moyen-âge *via sanctorum* ou *via sacra*, la voie des saints, parceque c'était celle que fréquentaient les hommes apostoliques pour se rendre en Morinie, au pays des Atrébates, d'où d'autres routes les conduisaient soit à Tournai, soit à Bavai, les deux clefs de l'Allemagne, pour se diriger ensuite sur Trèves, Cologne et

» ceux vers lesquels la providence les envoie. Acta SS. Belgii t. » VI. »Traduction de M. l'abbé Destombes.

Les historiens ajoutent une autre circonstance; le saint évêque célébrant la messe et, étant venu à l'endroit où le diacre devait lui présenter la patène, il étendit la main pour la recevoir, mais le diacre qui était Vando se prosterna à ses pieds et lui avoua que faisant les préparatifs il l'avait laissé tomber à la mer. Saint Wulfran se mit à genoux et, après avoir fait sa prière, ordonna au diacre de mettre la main à l'endroit où la patène était tombée. Elle revint du fond de l'eau chercher sa main; tous les assistants en louèrent Dieu, et le saint évêque acheva la messe. Apud Malb. Rorhbacher, hist. univ. de l'Ég. liv. L. page 394.

(1) Omnium viarum Morini fuerunt caput, terminus, ac receptaculum.

Digitized by Google

la Hollande, c'est-à-dire, sur toutes les contrées germaniques. N'oublions pas que cette immense forêt d'Arrouaise qui s'étendait, depuis Albert jusqu'à la Sambre et les Ardennes, était elle-même coupée par un grand chemin appelé aussi via *sanctorum* (1).

C'est ainsi, Messieurs, qu'à la fin du VII^e^ siècle tout se trouvait comme préparé pour l'œuvre capitale du VIII^e^, la conversion et la civilisation de l'Allemagne; c'est ainsi que, dans les desseins de Dieu, les nations une fois chrétiennes et catholiques deviennent pour les peuples qui les avoisinent les instruments de la grâce et du salut. Malgré les guerres et les invasions, elles se civilisent les unes par les autres. Malgré les crimes et les évènements tragiques de ces siècles encore trop rapprochés de la barbarie à laquelle ils échappent, on voit s'élever parmi eux une foule de saints personnages et d'apôtres intrépides, à cette époque où commence en Orient, avec le schisme de Photius, cet asservissement des âmes, enfant de la luxure et de l'orgueil, dont l'extrême conséquence est, comme on l'a dit récemment, de nous montrer aux extrémités de l'Europe « un pape militaire ayant pour légats des généraux, pour » missionnaires des cosaques, pour Dieu son propre orgueil. » L'Occident tend à devenir sous l'action des papes une vaste agglomération chrétienne, qui s'épanouit au souffle continuel d'une douce liberté. Peu à peu, ces peuplades disséminées dans de vastes forêts se mettent à cultiver les lettres, les sciences et les arts que Rome leur communique avec la foi, et à se les transmettre par un doux et mutuel échange. Deux nations, nous l'avons dit, sont à l'avant garde du mouvement civilisateur et chrétien, les Irlandais et les Francs. Quel noble et touchant spectacle pour nous, fils des Francs et frères en Jésus-Christ des descendants d'Erin, de voir les enfants de ces deux peuples, où se trouve pour nous la double source de la vie, commencer ici même, sur le sol qui est le nôtre, commencer ensemble leurs glorieux travaux, civiliser par la foi les Gaules occidentales et, ce premier plan de leur mission divine accompli, s'élancer ensemble encore à la conversion des peuples germains! Je ne sais, Messieurs, si je me trompe, mais il me semble que ce sont là pour nous des souvenirs assez glorieux, et des origines bonnes à conserver.

Et maintenant veut-on savoir quels furent pour nos contrées les résultats des prédications, je ne dirai pas comme le programme (*scoto-irlandaises*), car la question en ces termes me paraît mal posée; mais quels furent les résultats des prédications franco-irlandaises? L'histoire est là pour répondre:

(1) Harbaville. Mémorial historique, tom. I, p. 155.

Digitized by Google

vingt-cinq grands monastères, parmi lesquels saint Vaast, saint Bertin et Luxeuil; onze collégiales comme saint Géry de Cambrai, saint Amé de Douai et Notre-Dame de saint Omer; six abbayes de dames nobles, Mons, Nivelles, Maubeuge, Andène et Denain; cinq abbayes de chanoines réguliers comme saint Aubert, Maroilles, saint Eloy, etc, et des paroisses sans nombre; voilà des créations qui n'accusent pas d'infécondité les travaux des missionnaires. Du côté des mœurs, réhabilitation du mariage par la chasteté de la famille, par le lien conjugal; de la société civile, par l'amour des pauvres, la charité et le travail; de la dignité personnelle, par la virginité, la mortification des sens et la prière; de la religion, par l'éloignement des superstitions païennes et la pratique de l'hospitalité. Voilà des succès qu'on peut énumérer avec quelque complaisance.

Ajoutons, Messieurs, un dernier trait à ce tableau. Le résultat de ces œuvres et de ces prédications fut, avec la civilisation, l'assainissement et la fertilisation du pays. Qu'on se rappelle quelle était alors la face de la Gaule Belgique. De tous côtés, des terres incultes, des marais fangeux, des landes désertes et des forêts inabordables. Mais les ouvriers évangéliques sont à l'œuvre; bientôt on voit les abbayes sortir *humbles et laborieuses*. Ici, du fond des marais fangeux, comme Saint-Bertin, Marchiennes, Maubeuge et Saint-Amand, là, du sein des forêts sauvages comme Saint-Ghislain, Wallers, et plus tard, la célèbre maison d'Arrouaise.

Les uns se perchent au sommet des montagnes comme Saint-Eloi, Hautmont, Blandiniacum, Saint-Jean-au-Mont. Les autres vont peupler l'affreuse solitude d'Ursigondus, en y fondant Saint-Ghislain et Crépin, ou les déserts des Ardennes, par la fondation de Saint-Hubert et d'Ourscamps.

Telles sont les œuvres de ce septième siècle, si fécond en créations utiles et durables, véritable époque où cessa la barbarie pour nos contrées, où commença la vraie civilisation.

J'ai voulu, Messieurs, vous exposer sur la 10e question de la section d'histoire, le fruit de mes recherches, ainsi que mes appréciations sur les causes qui ont déterminé au VIIe siècle de notre ère, la grande migration irlandaise. Ces causes vous sont connues, et elles sont glorieuses aux fils toujours généreux de l'antique Hibernie. Si ce n'est pas d'eux que vient le mouvement, il a commencé avec eux, et ils l'ont puissamment secondé. Peuple éminemment missionnaire, il continue encore l'œuvre de ses premiers jours; aujourd'hui encore les pauvres, fils de l'Irlande que l'intolérance et la tyrannie obligent à l'émigration et à l'exil, se dispersent chaque année dans toutes les colonies anglaises, dans les immenses continents de

Digitized by Google

l'Océanie ou de l'Amérique, portant avec eux les glorieuses semences et la confession non moins glorieuse de la foi; moyen inattendu, par lequel l'esprit cauteleux de l'hérésie aura bientôt, sans le vouloir, prêté la main à la fondation de plus d'évêchés aux Indes, dans l'Océanie et dans le Nouveau-Monde, qu'il n'en a jadis détruit en Europe.

Digitized by Google

RÉPONSE

A LA DIX-NEUVIÈME QUESTION

ainsi conçue :

« *Dans une partie des vastes états de* Charles-le-Hardi *(dit* » Charles-le-Téméraire*), duc de Bourgogne et comte des* » *Flandres, on crut quelque temps que ce prince n'avait pas* » *péri devant Nancy, le 5 janvier 1477. Rechercher ce qui a* » *pu donner cours à cette croyance populaire signalée par* » *quelques historiens.* »

Par M. F.-A. PERNOT, Artiste peintre,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Membre de plusieurs Académies, Correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des Arts, près S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique, etc.

« Les richesses de Crésus, le renom » d'Alexandre, les honneurs obtenus par » Pompée; à quoi tout cela leur a-t-il » servi, puisqu'ils devaient bientôt mou- » rir? » ALCUIN.

MESSIEURS,

Ces paroles, écrites et prononcées il y a plus de huit siècles, peuvent s'appliquer entièrement à celui qui a laissé dans l'histoire un nom accompagné de tant d'épithètes terribles...., et dont la mort, arrivée tout-à-coup sur un champ de bataille, fut, pour les populations de ses vastes états, une espèce de mystère, enfin de ce Charles surnommé le Belliqueux, le Hardi, le Victorieux, le Guerrier, le Travaillant, le Bataillard, puis le Téméraire (1), nom sous lequel il est le plus connu. Il fut le dernier de ces ducs de Bourgogne, grandes figures, personnages illustres, tenant une place immense dans notre histoire

(1) Après le sac de Nesle, il eut ce surnom en 1472; il était né en 1433.

Digitized by Google

nationale, histoire qui, ne ressemblant en rien à celle de l'antiquité grecque ou romaine, a cependant quelque beauté et une certaine célébrité, puisqu'elle se lie à celle de l'époque de Louis XI, si pleine d'évènements importants qui surgirent tout-à-coup et se complétèrent plus tard.

Reportons-nous à ces temps qui, s'ils ne procurèrent pas, non plus, tout le bonheur que désirent les peuples, ont cependant quelque chose qui prête à l'imagination; et n'en avons-nous pas la preuve dans deux ouvrages parus de notre temps (1), œuvres littéraires qu'il est inutile de nommer, mais admirables d'exactitude, et peignant ces époques presque fantastiques avec la rectitude des auteurs classiques appréciés à juste titre depuis si longtemps.

Un troisième ouvrage (2) plutôt roman qu'histoire, plein d'imagination et d'anachronismes, manquant de couleur locale, parce qu'il s'appuie sur une grave erreur, eut cependant une espèce de succès, une grande vogue et beaucoup de charme, parce qu'il laissait l'imagination du lecteur dans le vague sur cette question qui tient de la légende, peut-être plus que de l'histoire.... Ce Charles qui fit tant parler de lui, cet homme emporté, ce guerrier terrible, était-il bien mort devant Nancy, avait-il disparu de la scène du monde pour toujours?... Ne devait-il pas, au contraire, dans un temps donné, sortir de sa retraite, du couvent ou du rocher qui l'abritait, pour venir revendiquer ses immenses domaines, que des puissants de la terre s'étaient déjà partagés, à commencer par le roi de France, ce monarque à la piste de tout ce qui peut lui convenir. Cependant ce roi puissant n'entrera pas de « plein pied et les coudées franches en Bourgogne (3) », et en voici la preuve : ce pays aimait ses franchises, ses libertés, comme une seconde vie, et les États de la province apprenant que Charles-le-Téméraire, « ce moult rude archer qui mesurait toutes choses à l'aune de son vouloir.... (4) », proposait de nouveaux et lourds subsides, répondirent ces mots qui leur font honneur encore de nos jours : « Dites à Monseigneur le Duc que nous lui sommes très-humbles et très-obéissants serviteurs, mais que pour ce que vous nous proposez de sa part, il ne se fit jamais, il ne se peut faire, et il ne se fera pas. »

Ces paroles, Messieurs, donnent une autre idée de ces temps qu'on dédaigne trop souvent, parce qu'on les croyait barbares,

(1) *Les ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, et *Charles-le-Téméraire*, par sir Walter-Scott.

(2) *Le Solitaire*, par M. le vicomte d'Arlincourt.

(3) Chroniques de Bourgogne, et l'ouvrage de M. Rossignol, intitulé *les libertés de la Bourgogne par les jetons de ses états*, *1851*.

(4) M. Rossignol, même ouvrage.

Digitized by Google

qu'on ne les connaissait pas, et sur lesquels il faut avoir aujourd'hui une autre opinion et une manière de voir plus sage, plus large et plus juste, pour être dans la vérité historique.

Recherchons dans ces temps si loin de nous, s'il est bien vrai qu'on ne voulut pas croire à la mort de Charles..... Remontons par la pensée le cours des âges, demandons aux vieux murs des cités, aux monuments qui nous restent, aux traditions conservées respectueusement dans cette belle province d'Artois qui nous a si bien reçus, et dont l'élite des habitants nous écoute, demandons, dis-je, les secrets du passé, évoquons ceux qui ne sont plus, voyons leurs mœurs, leurs coutumes, leurs usages et surtout leurs croyances.....

Quand on fait des réponses telles que celles que nous venons de reproduire, l'on n'est pas si esclave qu'on pourrait se le figurer, et comme, malgré quelque opposition, le respect pour le souverain existait toujours, cela explique en partie pourquoi les populations du XV^e^ siècle aimaient leur prince et tenaient à ce duc dont le surnom n'était ni gracieux ni flatteur (1). Cependant pour son temps, il avait des qualités essentielles : « Il était instruit, parlant cinq langues vivantes, entendant bien le latin; exempt de toutes faiblesses pour les femmes, mais figurant très-bien, à l'occasion, dans leur compagnie; vraiment homme de guerre, amateur de la règle et de la discipline.....; habitué au camp, et à se lever le premier et se coucher le dernier. Il était indulgent, avait un grand fond de religion et voulait qu'on la respectât; il tempérait sa fougue par des abstinences (2) qu'il s'imposait. Il souffrait la faim, la soif, la chaleur avec la plus grande patience; il secourait les pauvres, faisait soigner les malades, pansait lui-même les soldats et envoyait des consolations aux affligés...; en un mot, il avait véritablement des vertus chrétiennes.

L'habitude de marcher à la tête des armées l'avait endurci à la fatigue; mais dans le gouvernement de ses peuples, rien ne se sentait de la dureté avec laquelle il se traitait lui-même. « Enfin, homme de guerre remarquable, il était le premier de son temps pour les détails du métier et pour les règlements militaires (3).

(1) Voir les chroniques du temps.

(2) Il ne buvait pas de vin, mais d'une tisane faite de plantes aromatiques.

(3) Quant à la figure, Charles était d'une taille moins avantageuse que celle de Philippe son père; il avait le front grand, l'œil dur, le menton long, le teint basané, les cheveux et les sourcils noirs; il mourut à 43 ans.....

Un beau portrait de Jean de Bruges, vraiment saisissant, formidable, donne une forte impression de l'adversaire de Louis XI.

Histoire générale du Duché de Bourgogne, par dom. Plancher,

Digitized by Google

Ce n'était pas la prospérité qui avait dû dans les derniers jours de sa vie, enivrer l'imagination de Charles. La grande renommée qu'il devait à son antique maison lui faisait croire que ce haut rang dispense l'homme, surtout le prince, des douleurs morales et physiques échues à l'humanité tout entière. Il oubliait que l'individu quel qu'il soit, dans quelque rang que le sort l'ait placé, à quelque degré que ses facultés intellectuelles l'aient fait parvenir, n'allége le poids de la chaîne qui le tient à la terre que par son courage à la supporter.

Charles, on le sait, franc, loyal, ayant peut-être trop de cette valeur guerrière que l'on reproche à notre nation, et pas assez de force morale, demanda à l'ambition, à l'orgueil même, sinon des jouissances enivrantes (comme ces grands personnages despotes et indolents à la fois, qui trop souvent profanent l'histoire de l'humanité), mais une vengeance à exercer.... Voilà l'origine de sa tenacité, de son caractère terrible, et de ses emportements.

Pour lui, l'expérience était nulle; il était toujours prêt à recommencer les mêmes fautes, et ce qui le perdit, c'est qu'il méprisait trop les conseils et les obstacles.

Puis à côté de lui, voyez, pour son malheur, son antagoniste couronné, Louis XI, qui est tout l'opposé, profond dans la connaissance des hommes, paraissant par fourberie et finesse se défier pour ainsi dire de son propre jugement et céder à celui d'autrui; ayant comme roi la conviction d'un devoir supérieur à tous les devoirs humains; combattant chaque jour pour la cause de l'unité de pouvoir et celle du nivellement social, « combat soutenu, (dit un de nos grands historiens modernes (1), à la manière des sauvages par l'astuce et la cruauté, sans courtoisie et sans merci, ce qui fait ce mélange d'intérêt et de répugnance qu'excite en nous ce caractère si étrangement original..... caractère qu'avant nos révolutions, il était impossible de bien comprendre..... Poursuivant sans relâche le même but, nivelant, transformant, civilisant même, et faisant servir à ses fins, à travers tant de difficultés, tout ce qui peut grandir la royauté et non le monarque (2). » Voilà l'opposé, l'antagoniste, le rival de celui qui nous occupe, de ce Charles que nous voyons avec un caractère indomptable, impétueux quand il ne le faudrait pas, « ourdissant des entreprises, dit Paradin, que trente vies d'hommes n'eussent sceu tisser...., » sans fixité dans les idées, d'accord en rien avec lui-même, si ce n'est avec son opiniâtreté, devant à ses impru-

tom IV page 466. Puis, voir une lecture faite à l'académie de Dijon, en 1852, par M. Foisset.

(1) M. Augustin Thierry.

(2) Tiré de notre mémoire lu au Congrès scientifique de France, à Tours 1847, sur le caractère politique de Louis XI. Ce caractère a-t-il été connu des historiens, etc.

Digitized by Google

dences, à son orgeuil, l'insuccès de ses folles entreprises, n'ayant trop souvent, même quand il a raison, qu'une fierté arrogante qui faisait, presque toujours de ses alliés, des ennemis acharnés. Il semblait « que les obstacles que rencontrait sa colère étaient comme des rochers dans le lit d'un fleuve, qui ne peuvent en arrêter le cours, mais qui en font bouillonner et écumer les flots (1). » Rêvant un empire imaginaire, sacrifiant tout pour cette idée qui le perdra..... Et alors, que lui serviront ses richesses, ses grandeurs, son renom de guerrier intrépide..... puisqu'il faudra bientôt mourir?....

Elle viendra cette mort à laquelle les populations ne voudront pas croire..... Elle viendra, et voyez comme elle arrive lentement et de loin par une suite d'évènements fâcheux; comme elle a un cachet providentiel pour un être qui se croit privilégié, fanatique de ses titres, fier de ses nombreux domaines; elle arrive enfin, cette mort, comme pour un simple berger qui serait surpris par une tempête furieuse, au moment où il chercherait un refuge dans une chapelle hospitalière, et dont le cadavre frappé par la foudre, tombé dans un marais fangeux, devenu méconnaissable est retrouvé par hasard (2). Voilà Messieurs, une des leçons terribles pour ces vaillants conquérants qui ont tant fait parler d'eux, et un enseignement pour les populations toujours avides du merveilleux.

C'est une chose reconnue; on ne veut pas qu'un grand personnage, un héros de théâtre, finisse comme le vulgaire; voilà pourquoi on ne croit pas à une mort, suite inévitable d'un grand malheur.

Il faut le dire, au milieu des événements qui se groupent pour former l'histoire, les crimes, les misères qui viennent à la suite des guerres, des transformations, des révolutions; ces événements ne sont pas toujours des trésors de la colère divine, dépensés en vain chez les peuples. Ces crimes et ces misères profitent souvent aux générations subséquentes, « par l'énergie » qu'ils leur donnent, les préjugés qu'ils enlèvent, la haine dont » ils les délivrent, les lumières dont ils les éclairent (3). »

« Il y a pour les peuples, dit le grand historien que nous avons déjà cité, M. Augustin Thierry, il y a des souffrances fécondes comme il y en a de stériles; la distinction des unes et des autres échappe aux générations qui les subissent; c'est le secret de la providence qui ne se révèle qu'au jour marqué pour l'accomplissement de ses desseins. »

C'est aussi ce qui arriva pour la fin si curieuse du xv^e^ siècle,

(1) Sir Walter-Scott, Charles-le-Téméraire.

(2) Allusion à la manière dont Charles fut retrouvé au pied de la chapelle saint Jean, dans l'étang du même nom, près de Nancy.

(3) Chateaubriand.

Digitized by Google

grand siècle à notre avis, époque féconde en événements extraordinaires et même miraculeux (1).

Charles, sans s'inquiéter de l'avenir, ne voyant que la colère du moment, ne connaissant que l'emploi de la force, fut vaincu parce qu'il s'agissait moins (dans la position où il s'était placé volontairement) de la première attaque que de la dernière victoire..... Hélas! il l'avait connue plusieurs fois depuis son brillant fait d'armes de Monthléry, la victoire, mais elle l'avait abandonné pour toujours du moment qu'il avait été injuste pour un peuple nouveau (2), qui venait de surgir au nom d'une liberté sage, puisée dans le vrai patriotisme, la foi chrétienne la plus pure, puis l'amour de ces montagnes que l'on aime tant quand elles vous ont vu naître, et qui ne sont jamais oubliées (3).

Ces paysans suisses, ces *bouviers*, comme il les appelait dédaigneusement, mirent en fuite son armée à plusieurs reprises, « et le désespoir qu'eut Charles de sa honteuse fuite de Granson, renversa tout sens dessus dessous les ressorts de son esprit, comme le disent les chroniques du temps, la fâcherie et l'étonnement lui ayant serré le cœur, depuis cette journée, il fallait lui passer dessus des étoupes ardentes dans des ventouses pour y rappeler la chaleur et le sang (4). »

Enfin, il ne put oncques recevoir de consolations; il ne voulut permettre qu'on lui coupât le poil, ni les ongles, qu'on lui changeât ses habits.... En cet état, le crève-cœur et la vengeance ne lui donnent aucun relâche. Il n'a d'autres pensées que d'exterminer ces *vils paysans* qui l'ont défait; il vient donc assiéger Morat où il trouve encore une cruelle et célèbre défaite qu'un grand poète du siècle dernier peint par ces vers :

« Je vois la liberté répandant tous les biens
» Descendre de Morat en habit de guerrière,
» Les mains teintes du sang des fiers Autrichiens
» Et de Charles-le-Téméraire.
» Devant elle, on portait ces piques et ces dards,
» On traînait ces canons, ces échelles fatales
» Qu'elle-même brisa, quand ses mains triomphales
» De Morat en danger défendaient les remparts. » (5)

(1) La mission de Jeanne d'Arc, qui sauva la France de 1427 à 1429... Charles vint au monde à Dijon quelques années après, en 1433.

(2) Les *Suisses*, connus d'abord sous le nom d'*Helvétiens*, formaient plusieurs petites souverainetés allemandes avant la grande *révolution* du 1er janvier 1308, *révolution* juste et légitime commencée par les cantons de Schwitz (ce qui donna le nom de *Suisse*), d'Uri et d'Underwald.

(3) On connaît l'amour des Suisses pour leurs montagnes.

(4) Mézeray, histoire de France; il donne des détails vrais et précieux sur Charles....

(5) Voltaire.

Digitized by Google

En cette *journée* qui fut le 22 juin 1475, les gens du Duc tournèrent le dos encore plus facilement qu'à celle de Granson.... Lui-même s'enfuit jusqu'à Joigné (1) en Bourgogne, et ces mêmes chroniques que nous nous plaisons à citer, disent naïvement « que cette seconde recharge *rengrégea* de beaucoup la tristesse et le chagrin du Duc; toutefois on ne put dompter son obstination. » Il semblait qu'il voulût ou contraindre le destin, ou suivre ses passions, ou se casser la tête par un opiniâtre désespoir. « Il recommença donc de nouvelles levées, et après être resté six semaines dans un de ses châteaux, dans la solitude et la rêverie, il vint *saheurter* (2) de rechef aux Suisses. Louis XI, dont nous venons de prononcer le nom et de peindre le caractère, et qui n'est point étranger comme nous l'avons fait pressentir, aux malheurs de Charles, prenant occasion de lui nuire, jette 800 hommes d'armes dans le Barrois pour lui donner jalousie; il assiste René, duc de Lorraine, qui recouvre sa capitale.... Deux jours après, le Bourguignon arrive, plante son camp, et à son tour fait le siége de Nancy.

René avec 10,000 Suisses se prépare à faire lever ce siége qui va devenir si fatal au héros téméraire qui nous occupe.... « Le traître, Campo-Basso, deux jours avant la bataille, abandonne son maître; d'autres l'imitent, et le Duc reste avec une armée affaiblie. Il ne veut, selon son usage, écouter aucuns conseils; mais il l'appelle *couardise* (3). Il fait marcher ses troupes et va au-devant du Lorrain. C'était le cinquième de janvier (4); il tombait de la neige en abondance qui *transissait* les soldats de froid et les éblouissait si fort, qu'ils n'y voyaient pas; en un mot, les deux armées en vinrent aux mains. Celle du Bourguignon pour une troisième fois fut défaite, taillée en pièce, ou noyée dans la Moselle. Pour lui, se voyant sans ressources, il suit les transports de son désespoir et se fait tuer sur le champ de bataille, *on ne sait pas bien de quelle sorte.* »

« Ainsi se porta à son malheur, malgré tout le monde, ce prince qui était grand par sa puissance, et l'eût été par ses vertus, s'il n'était pas devenu altier et opiniâtre (5). »

Nous sommes entré, Messieurs, dans ces détails pleins de naïveté et d'intérêt, quoiqu'ils soient bien connus, parce que cette fin tragique et subite a quelque chose de la légende et des traditions locales qui ont tant de charmes quand on étudie avec

(1) Ou Joigny.
(2) Mézeray.
(3) *Saheurter* et *Couardise*, vieux mots expressifs qui sont dans Mézeray qui les aura trouvés dans les chroniques du temps.
(4) Voir plusieurs histoires de cette illustre bataille.
(5) Mézeray.

Digitized by Google

amour l'histoire de son pays (1). J'ai voulu, par mes recherches consciencieuses, et en secondant les désirs exprimés par la question du programme, sinon éclaircir un fait tragique qui eut quelque influence sur les événements de la fin du XV^e^ siècle, j'ai voulu, dis-je, grouper comme en un faisceau tout ce qui a rapport à Charles-le-Téméraire, qui posséda comme domaine le lieu où nous prononçons ces paroles..... Elles sont comme un texte, qui doit servir à ma collection déjà nombreuse de dessins qui rappellent, sous le rapport monumental et pittoresque, tout ce qui se rattache à ce grand et curieux personnage.

Ce fut en Lorraine, à Nancy surtout, (où pendant un Congrès intéressant comme le vôtre, on s'occupa de la défaite du Bourguignon), ce fut à Nancy, qu'on eut la certitude, comme nous allons le prouver, de cette mort si vulgaire pour un grand guerrier, parce que les monuments qui restèrent après l'événement fatal le confirmèrent. Mais dans d'autres provinces, dans l'Artois par exemple, pays qui était sous la puissance de Charles et très-éloigné de la Lorraine, on ignora ce que le personnage si *bataillard* (2), dont on avait tant parlé, était devenu après la déroute (3).

Voici un passage assez naïf, tiré d'un journal d'un religieux de saint Vaast d'Arras, contemporain de Charles et du nom de Gérard Robert; il s'exprime ainsi après avoir raconté tout au long les premières défaites du prince :

« Ledit ducq ne se tint point à tant; il s'en retourna devant Nancy à siége dont paravant il y avait passé et son armée à son honneur. En la fin à son retour audit siége, il perdit tout son vaillant et fust rué jus lui en chief et toute son armée ; *on ne sceut jamais depuis ce qu'il devint* (4). »

Telle était, Messieurs, la croyance presque superstitieuse des Flamands, même des Bourguignons, qui attendirent longtemps leur duc et leur comte, ce prince si *remuant*.

Cependant voici la vérité. Son corps longtemps cherché parmi les morts fut retrouvé et reconnu; il était tombé dans un fossé

(1) Le patriotisme gagnerait beaucoup en pureté et en fermeté, si la connaissance de l'histoire et *surtout de l'histoire de France* se répandait plus généralement chez nous. M. Augustin Thierry.

(2) Une chronique dit que la plus grande partie des nombreux sujets de Charles lui donnaient ce surnom de *préférence*.

(3) Les morts, au nombre de 4,000, furent enterrés à l'endroit où est aujourd'hui la jolie église de Notre-Dame de Bon Secours, bâtie par le roi Stanislas, à la place d'une chapelle que l'on aurait dû conserver, et qui, comme celle de *Morat*, se nomma longtemps *Chapelle des Bourguignons*.

Résumé de l'histoire de Lorraine par M. Henri Etienne.

(4) Communiqué par M. le C^te^ d'Héricourt en 1853.

Digitized by Google

près de l'étang saint Jean, couvert de neige et de glace, frappé de trois coups, l'un de hache qui lui fendait la tête jusqu'aux dents, les deux autres de pique dans les cuisses.

René en ayant avis envoya le médecin et un page du défunt, qui le reconnurent à ses ongles qu'il portait fort longs, à la cicatrice qu'il avait au cou, de la journée de Montlhéri, et aux dents de devant qu'il avait rompues par une chute; d'autres ajoutent aussi par un anneau qu'il avait au doigt. Son corps, porté à Nancy, fut nettoyé, lavé et mis dans son lit de parade. Lui-même, René (1) alla lui rendre les derniers devoirs en qualité de prince et non pas d'ennemi, portant en même temps des marques de deuil et de victoire, une longue robe noire et une barbe d'or au menton, qui lui pendait jusqu'à la ceinture. C'était la mode des anciens preux après un beau fait d'armes. Arrivé devant le lit de parade élevé en l'hôtel du noble Georges Marquiez, où tout avait été fait avec pompe et honneur (2), René s'écria en lui prenant avec larmes la main: « A la mienne volonté, beau cousin, que vostre malheur et le mien ne vous eust réduit icy en ceste estat..... Chier cousin, vos âmes ait Dieu? Vous nous avez faict moult maux et douleur. »

Puis, sur ces cendres, par ses soins, après de somptueuses funérailles, « ainsy que à ung tel prince appartenoit, y employant du sien bien largement, (dit une vieille chronique lorraine) on vit élevé longtemps dans l'insigne église collégiale de Nancy *son moult beau tombeau* (3)». Charles, comme vaincu, était représenté sans cottes d'armes, l'épée ceinte au côté dans le fourreau, les mains jointes devant la poitrine; les armes de Bourgogne, des dix-sept provinces ses souverainetés et ses alliances en décoraient les contours. Ses ossements, en 1550, du consentement de Christine de Danemarck, furent réunis dans Bruges par l'empereur Charles-Quint à ceux de sa fille Marie de Bourgogne. Sur le marbre, on lit ces mots, qui résument toute l'histoire de cet homme très-capable, qui l'eût été davantage « si l'étendue et la force de son intelligence eussent répondu au nombre et à la grandeur démesurée de ses projets (4). »

« CY-GIST

» Très-hault, très-puissant et très-magnanime PRINCE CHARLES » DUC DE BOURGOGNE, DE LOTRYCKE, DE BRABANT &ª..... CONTE

(1) René duc de Lorraine, à l'âge de 26 ans, brisa par sa constance et son courage l'une des plus redoutables puissances de l'Europe. Résumé de l'histoire de Lorraine, par Henri Etienne.

(2 & 3) Voir la chronique intitulée: *Liber nanceidos.*

(4) M. Foisset, lecture sur Charles-le-Téméraire, faite à l'académie de Dijon en Juillet 1852.

Digitized by Google

» DE FLANDRES, D'ARTHOIS, DE BOVRGOGNE, Palatin de Haynnau » &ª.... Marquis du saint Empire, Seigneur de Trize, de Salins et » de Malines... Lequel estant grandement doué de force, constan- » ce, magnanimité, prospéra longtemps en haultes entreprinses, » batailles et victoires..... jusqu'à ce que fortune lui tournant le » doz l'oppressa la nuict des rois 1476 devant Nancy; le corps » duquel déposité audict Nancy fust depuis par le très-hault, » très-puissant et très-victorieux prince Charles, empereur des » Romains 5ième de ce nom, son petit nepveu, héritier de son » nom, victoires et seigneuries, transporté à Bruges, où le roy » Philippe de Castille, Léon, Arragon, &ª, fils dudict empereur » l'a faict mettre en ce tombeau du costé de sa fille et unique » héritière Marie femme et espeuse du très-haut et très-puissant » prince Maximilien, archiduc d'Austrice depuis roy et empereur » des Romains.

» Prions Dieu pour son âme. AMEN. »

Nonobstant toutes les preuves d'une mort trop certaine, les peuples bourguignons et flamands surtout, ne voulurent croire de longtemps que leur prince eût été tué; ils assuraient qu'il s'était retiré, comme après Granson et Morat, en quelque solitude inconnue pour faire une pénitence de sept ans, après laquelle il reviendrait, plus fort que jamais, prendre vengeance de tous ses ennemis..... D'autres prêtaient des sommes d'argent assez considérables et mettaient pour condition qu'on les leur rendrait quand Charles duc de Bourgogne, comte de Flandres, serait de retour dans ses états. Plus tard, les enfants des individus, qui étaient jeunes de son temps, parlaient souvent de lui sans s'apercevoir que le temps avait marché, et ils disaient dans leur simplicité, lorsqu'en fait de gouvernement les choses ne les contentaient pas : « quand le duc reviendra tout changera de face.... et il saura encore se faire obéir. » Eh bien! en calculant les années, leur prince aurait dû avoir plus de cent vingt ans. Pourquoi donc toutes ces croyances qui tiennent du merveilleux et de la superstition? Hélas! Messieurs, c'est que dans tous les temps, les grandes qualités de ceux qui les ont gouvernés, même avec sévérité, restent gravées dans l'esprit des peuples; on oublie vite le mal passé, et l'on ne peut croire à la mort d'un homme supérieur qui a rempli le monde du bruit de ses exploits guerriers.

Mais Dieu en ordonne autrement : « S'il a de grandes faveurs, il a aussi de grandes rigueurs..... Un jour, il choisit un homme, une race, une famille..... Il leur accorde tous les biens de la vie, les mérites supérieurs comme chefs des peuples, les grands succès comme conquérans et législateurs, la fortune, le pouvoir,

Digitized by Google

la gloire..... Puis, un autre jour, il frappe à coups redoublés ; il multiplie ses épreuves sur ceux qu'il avait comblés de ses dons ; il prodigue le deuil, là où il avait prodigué le bonheur.... (1). »

Et la mort du vulgaire, la mort de l'individu, dont on ne parla jamais, devient celle du grand homme, du guerrier célèbre... Alors on s'écrie, en comparant le passé avec ce que l'on voit : « Les richesses de Crésus, le renom d'Alexandre, les honneurs obtenus par Pompée..... la puissance que Charles a voulu augmenter par une ambition téméraire..... à quoi tout cela leur a-t-il servi, puisqu'ils devaient bientôt mourir. »

NOMENCLATURE

DES DESSINS SE LIANT A L'HISTOIRE DE CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

1° Vue de l'étang saint Jean, près de Nancy, lieu où périt Charles-le-Téméraire ; effet de lune.

2° Vue de Morat.

3° Vue du lac Morat.

4° Vue de Granson ; effet de neige.

5° Vue de la chapelle de l'étang saint Jean.

6° Vue de la chapelle des Bourguignons à Nancy.

7° Vue de saint Georges de Nancy, où fut enterré Charles-le-Téméraire, et son tombeau, d'après une ancienne gravure en bois.

8° Une grande quantité de dessins, reproduisant l'étendard de Charles, ses cornettes prises devant Nancy, un fragment de la tapisserie qui ornait sa tente, et tous les ornements de sa chapelle.

Une partie de ces dessins ont été faits, soit d'après nature ou d'après des authentiques.

(1) Inspiré d'un discours prononcé par M. Guizot en Juin 1852.

Digitized by Google

RÉPONSE

A LA DIX-NEUVIÈME QUESTION

ainsi conçue :

» Dans une partie des vastes états de Charles-le-Hardi (dit Le Téméraire), duc de » Bourgogne, on crut quelque temps que ce prince n'avait pas péri devant » Nancy, le 5 janvier 1477. Rechercher ce qui a pu donner cours à cette » croyance populaire signalée par quelques historiens. »

par J.-H. PERIN d'Arras, élève du Collége Rollin.

L'homme s'agite, mais Dieu le mène.
FÉNELON.

MESSIEURS,

Je ne puis réprimer un sentiment de crainte en offrant un travail aussi imparfait aux savants distingués qui m'entendent; c'est avec timidité que j'apporte mon grain de sable au vaste édifice que vous contruisez; jeune encore, il y a sans doute témérité de vous soumettre ces quelques pages qui n'ont d'autre mérite que celui de recherches assez longues et toujours consciencieuses; mais j'ai foi en votre bienveillance éclairée pour un premier essai; je compte sur votre protection pour une plume encore inexpérimentée.

Dans l'histoire des temps modernes, Messieurs, on ne rencontre aucune figure aussi saisissante que celle de Charles-le-Téméraire ; qui n'est frappé en effet par son caractère chevaleresque? Loin de moi est la prétention de jeter une nouvelle clarté sur sa biographie ; je ne veux ici que vous rappeler les diverses traditions qui, au sein des peuples de la Flandre et de l'Artois surtout, firent longtemps douter de la mort du duc de Bourgogne, devant Nancy. L'historique des évènements qui précédèrent cette bataille décisive est inutile, et sortirait des données de la question; je ne fais donc qu'esquisser à grands traits son caractère et son portrait. Sa physionomie était d'une expression mâle et guerrière; il était (dit Olivier de la Marche, capitaine des gardes du duc et l'auteur d'excellents mémoires), « *un homme faict, sage, et de grand entendement, puissant de corps et d'amys, aimé et quis de ses sujets. Il estoit puissant jousteur, puissant archier, et puissant joueur de barres. Il*

Digitized by Google

estoit pompeux d'habillements, et curieux d'estre accompaignié et tenoit grand estat et grande noblesse en sa maison. Il aimoit la chasse sur toutes choses, et voulontiers combattait le sanglier. Il aimoit le vol au héron. Il aimoit la musique, combien qu'il eut mauvaise voix, mais toutes fois il avoit l'art, et fit le chant de plusieurs chansons bien faictes et bien notées. »

Walter-Scott nous a retracé ce vaillant caractère avec vérité sous toutes ses formes, en le faisant ressortir des faits; après M. de Barante aussi, l'on sait combien il serait difficile de réussir dans une peinture des mœurs du duc Charles ; sans plus longs prolégomènes, je passe au sujet.

Le siége de Nuits, dit Commines, *vit le commencement de ses malheurs et de son imprudence; il épuisa tous ses états pour aller perdre l'honneur à Granson, ses forces à Morat.* Le duc vaincu en reçut une vive affliction et jura de ne couper ni sa barbe ni ses ongles avant d'avoir vengé ces défaites ; au milieu de l'hiver, il se mit en campagne, et contre l'avis de ses conseillers, vint assiéger Nancy retombé au pouvoir du duc de Lorraine; le siége traîna en longueur. Enfin le 4 janvier 1477, René à la tête de vingt mille hommes, Lorrains, Suisses, Français, qu'il avait recrutés, franchit la Meurthe et ne se trouva plus qu'à deux lieues du camp des assiégeants.

Charles alors, contre son usage, assembla ses capitaines en conseil : « Or çà, dit-il, puisque ces vilains arrivent à nous, » puisque ces ivrognes viennent ici chercher à boire et à » manger, que convient-il que nous fassions? » Tous lui remontrèrent la misère de ses soldats et leur petit nombre; ils le conjurèrent de se retirer devant ces forces triples des siennes: son armée montait à peine à dix mille hommes, et sur ce nombre, deux mille au plus étaient capables de soutenir un combat; le reste épuisé par le froid et les maladies, ne pouvait supporter même le poids d'une arbalète. Ce fut en vain qu'on le supplia de ne point opposer des soldats aussi faibles et aussi peu nombreux à des troupes fraîches et aguerries; le Duc n'avait assemblé ses serviteurs que pour leur dicter sa volonté, et non pour prendre leur avis : « Mon père et moi, dit-il, nous avons su vaincre les Lor- » rains, et nous les en ferons souvenir. Par saint Georges! » je ne m'enfuierai pas devant un enfant, devant René de Vau- » demont qui, au lieu de se montrer digne chevalier, vient à » la tête de cette canaille; demain nous livrons bataille!... »

Au moment même où le Téméraire parlait avec tant d'assurance, son favori, le comte de Campo-Basso, secrètement vendu à Louis XI, passait avec toute sa cavalerie dans le camp du duc de Lorraine, ne laissant dans l'armée bour-

Digitized by Google

guignonne que 13 à 14 affidés pour crier « Sauve qui peut! » et commencer la déroute. Il faut dire à la louange des capitaines suisses, les alliés de René, qu'ils ne voulurent pas d'un traître dans leurs rangs. Tous s'écrièrent d'une voix unanime : « Nous » ne voulons point que cet Italien combatte à nos côtés; nos » pères n'ont jamais usé de telles gens, ou de telles pratiques » pour gagner l'honneur de la victoire. » Repoussé par ces fiers montagnards, Campo-Basso alla occuper les ponts de Bouxières-les-Dames, sur la Meurthe, et de Condé, sur la Moselle, afin de couper aux Bourguignons le chemin de la retraite.

Les voiles de la nuit se dissipent enfin, et l'aurore du 5 janvier apparaît. Charles s'arme de grand matin, et monte sur un beau cheval noir nommé Moreau; lorsqu'il voulut mettre son casque, le lion d'or qui en formait le cimier se détacha et tomba devant ses pieds : « Hoc est signum Dei! » dit-il alors tristement. C'était le présage des malheurs qui l'attendaient en ce jour! Ce fut lui néanmoins qui donna le signal de la bataille; mais à peine le combat est-il engagé, qu'on entend retentir au loin, et par trois fois, le son des trompes d'Uri et d'Unterwalden. Le duc de Bourgogne reconnaît ce son terrible et se sent glacé au fond du cœur; toutefois son visage ne laisse rien paraître des sentiments qui l'agitent. Environné par une armée trois fois plus nombreuse que la sienne, on le voit aller d'un lieu à l'autre, ranger ses hommes, les ramener par menaces ou par exhortations, et donner ses ordres, tout comme s'il y avait eu quelque espérance à concevoir. Autour de lui, quelques serviteurs fidèles font aussi des efforts surhumains; mais rien ne peut arrêter l'élan furieux des Suisses; la déroute commence, les fuyards croient passer le pont de Custine, Campo-Basso le garde. Pour mettre le comble à la confusion, la garnison de Nancy fait une sortie, et bientôt les Bourguignons voient s'élever derrière eux les flammes qui achèvent de consumer leur camp. L'armée entière est dispersée en quelques instants : les uns se jettent dans la Meurthe pour essayer de la traverser, les autres s'enfoncent dans les bois ou gagnent les campagnes.

Après sa victoire, le duc René reprit le chemin de sa capitale, qu'il venait de délivrer. Il demandait à chacun si l'on n'avait pas quelque nouvelle du duc Charles, si l'on ne savait point quelle route il avait prise, s'il n'était point blessé, ou si quelqu'un ne l'avait point fait prisonnier. Personne ne pouvait lui en rien dire.

Le lendemain, le duc René continua à s'enquérir avec anxiété de ce qu'était devenu le Téméraire. On chercha parmi les morts; on y trouva beaucoup de grands seigneurs de

Digitized by Google

Flandre et de Bourgogne, beaucoup de vaillants gentilshommes, mais on ne découvrit point le corps du duc Charles. Les prisonniers furent interrogés ; il y en avait un grand nombre et des plus illustres, parmi lesquels étaient Olivier de la Marche et le grand bâtard frère du duc ; aucun d'eux ne pouvait dire ce qu'était devenu le prince.

Les uns rapportaient que, lorsqu'il avait vu son armée en déroute, on l'avait entendu crier « à Luxembourg. »

D'autres racontaient qu'au fort de la mêlée, il avait reçu un coup si rude de hallebarde, qu'il en avait été étourdi et ébranlé, mais qu'un de ses serviteurs l'avait soutenu et remis sur ses arçons; qu'alors il s'était de nouveau élancé comme un lion parmi les combattants; le serviteur, abattu au même moment n'avait pu le suivre, ni voir de quel côté il était allé (1). Le duc René pour savoir quelle route il avait pu prendre, envoya des messagers de toutes parts, et fit demander jusqu'à Metz si l'on n'avait rien appris de lui.

Le délai qui s'écoulait avant que son corps fût retrouvé, donna aux bruits qui se répandirent alors, le temps de s'emparer des esprits du vulgaire. Ses sujets qui l'aimaient parce qu'il les aimait, s'opiniâtrèrent à croire qu'il n'était pas mort. En peu d'instants, il se forma dans les pays voisins et de proche en proche, en Flandre, et même dans tout le royaume de France, des opinions diverses sur la disparition du duc de Bourgogne. Ici on affirmait qu'il s'était renfermé dans un château du Luxembourg; là, qu'un de ses serviteurs l'avait ramassé blessé sur le champ de bataille, et le soignait dans une retraite inconnue ; ailleurs, on disait qu'un seigneur d'Allemagne l'avait fait prisonnier et l'avait secrètement emmené de l'autre côté du Rhin. La croyance générale, celle qui plaisait le plus aux peuples comme plus merveilleuse, c'est que bientôt on le verrait reparaître. « Gardez-vous bien, di-» sait-on dans quelques villes de ses états, de vous comporter » autrement que s'il était vivant encore, car ses vengeances » seraient terribles à son retour. »

Cependant à Nancy, Campo-Basso amenait au duc René un jeune page, Jean-Baptiste Colonna, d'une illustre maison romaine qui, disait-il, avait vu de loin tomber son maître, et saurait bien retrouver la place.

Sous sa conduite, on se mit à chercher de nouveau le corps; il se dirigea vers l'étang de Saint-Jean, à environ trois portées de couleuvrine de la ville.

Là, à demi enfoncés dans la vase du ruisseau qui remplit cet étang, étaient une douzaine de cadavres dépouillés. Une

(1) Gollut.

Digitized by Google

pauvre blanchisseuse de la maison du duc, s'était, comme les autres, mise à cette triste recherche : elle aperçut briller la pierre d'un anneau au doigt d'un cadavre dont on ne voyait point la face ; elle avança et retourna le corps : « Ah ! mon prince ! » s'écria-t-elle ; on courut aussitôt à elle ; en dégageant cette tête de la glace ou elle était prise, la peau s'enleva ; les loups et les chiens avaient déjà commencé à dévorer l'autre joue ; en outre, on voyait qu'une grande blessure avait profondément fendu la tête depuis l'oreille jusqu'à la bouche ; en cet état, ce corps était presque méconnaissable ; cependant en l'examinant avec soin, Mathieu Lupi, son médecin, portugais, Denis, son chapelain, Olivier de la Marche, son chambellan, et plusieurs valets de chambre le reconnurent sans en pouvoir douter ; des marques certaines ne pouvaient donner lieu à aucune méprise ; on retrouva au cou la cicatrice de la blessure de Montlhéry ; sa barbe et ses ongles qu'il avait la coutume de porter plus longs qu'aucune personne de sa cour, l'anneau qu'on lui avait vu au doigt, étaient autant de signes assurés. Ce corps ayant été lavé fut pleinement reconnu par ses serviteurs désolés et par le grand bâtard, son frère. Outre la plaie de la tête, il était percé de deux coups de pique : l'un traversait les cuisses, l'autre s'enfonçait au bas des reins.

Comment et par quelle main avait péri le duc Charles ? C'est ce qui ne fut jamais complètement avéré. Bien des gens demeurèrent persuadés que les hommes apostés par Campo-Basso l'avaient tué ou du moins achevé. Toutefois on raconta généralement que le premier coup lui avait été porté à la tête par un boulanger de Nancy, nommé Humbert ; qu'ensuite ayant voulu traverser l'étang Saint-Jean, la glace avait enfoncé sous les pas de son cheval.

Alors, disait-on, il avait crié à un chevalier qui le poursuivait : « Sauve le duc de Bourgogne ! », mais cet homme d'armes qui se nommait Claude de Bazemont, châtelain de la Tour-du-Mont, à Saint-Dié, était sourd ; malheureusement il crut entendre : « Vive Bourgogne ! » et ne reconnaissant pas le duc, lui porta les derniers coups. On prétend qu'il mourut de chagrin, quand il sut que c'était lui qui avait donné la mort à un si grand prince.

Voici comment d'après ces faits, on expliqua la mort infortunée de Charles. On dit qu'ayant vu fuir ses soldats, et ne voulant point survivre à une troisième défaite, il s'était élancé comme un lion au milieu des combattants.

Ainsi mourut à l'âge de 44 ans, Charles-le-Hardi, le Terrible, payant de sa vie le surnom de Téméraire, et que l'on peut appeler le dernier défenseur de la féodalité chevaleresque. Aussitôt que le duc de Lorraine apprit qu'on avait retrouvé le

Digitized by Google

corps du duc Charles, il ordonna qu'on le transportât dans la ville, pour lui faire décerner les derniers honneurs, et qu'on lui fît des funérailles magnifiques, soit pour rendre à la mémoire de ce prince, ce qui était dû à sa noblesse, soit plutôt pour rendre sa mort plus publique.

On dressa sous une tente de satin noir, un lit de parade orné de six grands écussons; on y déposa le corps revêtu d'une camisole de satin blanc et recouvert d'un manteau de velours cramoisi; une couronne ducale, ornée de pierreries, entourait son front défiguré; aux quatre coins étaient des hérauts d'armes avec des torches ardentes.

Le corps resta six jours exposé aux avides regards d'un peuple qui cherchait à reconnaître ce visage qui l'avait tant de fois fait trembler.

René vint lui-même le visiter; il traînait un long manteau de deuil; en s'approchant du lit, le jeune prince ne put retenir ses larmes. Il prit la main du mort et dit : « Dieu ait votre âme, beau cousin; vous nous avez causé bien des maux et des douleurs. »

Charles-le-Téméraire fut solennellement enseveli dans l'église de Saint-Georges, à Nancy, à main gauche du chœur, au-dessous de l'orgue. La cérémonie fut pompeuse; à côté de René, des seigneurs de Lorraine, des capitaines de Suisse et d'Allemagne, se tenaient les gentilshommes bourguignons et les serviteurs du duc qui assistaient tristement aux funérailles de leur maître et de cette superbe puissance de Bourgogne, ruinée et perdue à jamais par sa faute.

Le duc de Lorraine, qui avait tant d'intérêt de constater la mort de ce prince, en fit dresser un procès-verbal que signèrent le grand bâtard, frère de Charles, divers seigneurs et Olivier de la Marche; ce dernier, toutefois, dans le second livre de ses Mémoires, fait aussi mention de la croyance populaire qui eut cours alors et qui est signalée par presque tous les historiens : *Aucuns* (1) *ont voulu dire que le duc ne mourut pas à cette journée.*

Pour perpétuer le souvenir de l'heureuse découverte qu'il avait faite du corps de cet ennemi redoutable, il fit élever sur les lieux où on l'avait trouvé, une grande croix de Lorraine, en pierre.

Le corps de Charles resta jusqu'en 1556, à Nancy, d'où par ordre de Charles-Quint, son petit-fils, qui le redemanda à la duchesse douairière de Lorraine, il fut transféré près des restes de sa fille Marie, dans la cathédrale de Notre-Dame à Bruges, où *il gist encoires pour le présent, soubs une sépulture autant*

(1) Quelques-uns.

Digitized by Google

magnifique que somptueuse, qu'on pourrait trouver au résidu de toute la chrétienté.

Lorsque les Bourguignons et les Flamands apprirent la vérité, presque tous s'imaginèrent que c'était un conte fait à plaisir. Ils ne voulurent pas y croire; ils ne pouvaient s'arrêter à cette idée, qu'un seul coup d'une main d'homme eût pu mettre fin à cette existence de fer. Qui de nous aujourd'hui, après quatre siècles, ne frissonne encore au récit de son trépas? Il est là ce grand duc d'Occident, jadis si superbe, aujourd'hui couvert de boue et percé de mille coups; du duc de Bourgogne, du souverain des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la Flandre, de l'Artois, de notre maître, Messieurs, il ne reste qu'un cadavre mutilé. Nous comprenons bien qu'il pût être difficile alors de persuader aux peuples que Charles-le-Téméraire était mort! Maintes histoires fabuleuses se débitaient comme auparavant. On l'avait vu à tel endroit; c'était en tel pays qu'il était caché; il faisait un pèlerinage dans l'Orient; on publiait que, rongé de chagrin et de douleur, il s'était retiré dans un ermitage pour y subir une pénitence volontaire, et qu'à l'exemple de Nabuchodonosor, il en sortirait dans sept ans et reprendrait le timon de ses Etats, et « *la prévention de quelques-uns fut si forte,* dit Duclos dans son histoire de Louis XI, *qu'en Flandre on prêtait de l'argent à rendre au retour de ce prince.* »

Toutes ces croyances diverses que nous venons de rapporter accrurent encore la renommée de Charles-le-Téméraire et en firent comme une sorte de personnage merveilleux, sujet des entretiens populaires.

Ce duc, disent les mémoires de Commines, n'avait point donné plus de repos à ses peuples qu'il ne s'en donnait à lui-même, et pourtant il laissa tous ses sujets désolés et comme orphelins. En outre, ses vassaux craignaient de tomber dans les mains redoutables du roi de France; ils avaient ouï parler de sa perfidie. Ces bruits s'accréditaient d'autant plus facilement, qu'ils étaient plus conformes avec leurs intérêts, leurs esprits étaient d'ailleurs naturellement disposés à regarder comme vrai, ce qu'ils eussent voulu être la vérité. Il en était beaucoup qui espéraient réellement le retour de Charles; le reste voyait dans cette fiction un moyen de maintenir leur indépendance. Dix ans après, il y avait encore des gens qui faisaient la gageure qu'on allait voir reparaître ce grand duc Charles, et des marchands livraient leur marchandise gratuitement, sous condition qu'on la leur paierait le double, lors de son retour, qui, disait-on, était prochain.

Nulle part, les différents bruits répandus sur Charles-le-Téméraire ne s'étaient enracinés aussi profondément que dans l'Artois, province éloignée du théâtre où s'étaient ac-

Digitized by Google

complis les tristes évènements que nous venons de passer en revue. Au sein de l'antique abbaye de St-Vaast d'Arras, dom Gérard Robert dans son journal (1) au millésime de 1477, après avoir signalé en peu de mots la défaite de Nancy, ajoute à propos du duc Charles : *On ne seult jamais depuis que il devint.*

L'Artois prévoyait les malheurs qui l'attendaient, si son duc n'existait plus, aussi proclamait-il hautement que Charles reparaîtrait. Cette croyance était une arme dirigée contre Louis XI, c'était un prétexte pour rester fidèle à la cause de la maison de Bourgogne, et plus tard, dans les traités écrits que le roi de France conclut avec les habitants de nos provinces pour recouvrer son droit de suzeraineté, il fut obligé d'y mettre cette clause : Les sujets de la maison de Bourgogne seront déliés du serment de fidélité qu'ils prêtent à la couronne de France, si leur duc reparaît quelque jour.

Tout le monde du reste était d'accord sur ce point que l'astuce de Louis XI avait préparé une partie des revers de Charles; le sire de Commines, qui en savait bien quelque chose, nous dit : *Le roy Loys a mieux sceu entendre cest art de séparer les gens, que nul autre prince que j'aye jamais cogneu : et n'espargnoit l'argent, ni ses biens, ni sa peine, et non point seulement envers les maîtres, mais aussi bien envers les serviteurs.*

Après ces longues considérations sur les malheurs d'un grand prince, nous pourrions nous laisser aller à des pensées philosophiques sans nombre, nous pourrions suivre le doigt de la providence dans cette vie commencée par des exploits, par une si haute puissance, et si tristement terminée; aucun souverain n'égalait en richessse et en puissance Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne; mais ce qui fait le véritable bonheur lui manqua toujours: la modération et la sagesse. Il ne cessa de se tourmenter pour être un des fléaux du monde.

Mais, du duc ou de son peuple, e plus à plaindre assurément c'est celui qui reste; Charles périt sur un champ de bataille, sans agonie; ses sujets après sa mort ne connurent plus pendant de longues années ni repos, ni bonheur; ils eurent à supporter guerres civiles, guerres étrangères. De quelle fé-

(1) Ce précieux document, écrit par un modeste religieux, relate lesfaits arrivés de son temps en notre ville; il a été livré à l'impression, et aujourd'hui, grâce aux soins infatigables de la société académique d'Arras, il est dans toutes les bibliothèques, ce qui prouve l'empressement que le public artésien met à s'associer aux travaux dont l'objet est de répandre une nouvelle clarté sur son histoire.

Digitized by Google

licité n'avaient pas joui ces peuples sous leurs trois derniers dues? Ils avaient goûté la douceur de la paix, un calme profond, une heureuse abondance. A la mort du *Turbulent*, que d'infortunes les attendaient !....

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de vous rappeler un fait antérieur de l'histoire des Flandres, où nous retrouvons une croyance populaire du même genre; ce qui, en un mot, prouve un penchant naturel pour de tels faits et atteste que ce peuple se complaisait au milieu de ces incertitudes. Je passe au fait.

Le 16 mai 1204 « à cette heure où Jésus-Christ est né », Baudouin VIII, comte de Flandre, fut couronné empereur de Constantinople. Hélas! il ne devait point garder longtemps le sceptre qu'on lui avait décerné comme au plus digne.

Des nouvelles étranges parviennent en Flandre tout-à-coup; on apprend que l'empereur de Byzance a été vaincu dans une bataille livrée sous les murailles d'Andrinople, par Joannice, roi des Valaques et des Bulgares, en 1205.

Les uns disaient que Joannice avait fait traîner son prisonnier à Ternobe, ville de la Bulgarie, et qu'après onze mois d'une douloureuse captivité, l'infortuné monarque avait été livré à la mort la plus affreuse : Joannice lui avait fait couper les bras et les jambes, et avait ordonné qu'on le jetât dans une vallée profonde, où son cadavre était devenu la proie des vautours. Les autres, et c'était le plus grand nombre, assuraient au contraire que Baudouin avait échappé à la mort et qu'on le verrait reparaître dans ses États.

En l'an 1225, le bruit se répandit tout-à-coup que certain ermite qui habitait la forêt de Glançon, entre Mortagne et Tournai, n'était autre que Baudouin de Constantinople échappé, on ne sait comment, des mains de Joannice. Une vague ressemblance avec l'empereur donnait, au surplus, de la consistance à cette rumeur populaire.

La comtesse des Flandres, Jeanne, se hâte d'accourir à Valenciennes pour embrasser son père; mais, arrivée devant *le pèlerin à la longue barbe*, elle a beau l'envisager, elle ne le reconnaît point; ceux qui accompagnent la comtesse, anciens compagnons d'armes de Baudouin, crient également à l'imposture. Ils se retirent furieux, menaçant le faux empereur de toute la colère du roi de France.

Le peuple, séduit par le merveilleux et entraîné par son penchant pour de telles croyances, jura fidélité au prétendu comte, et partout Jeanne fut reniée; le Hainaut et la Flandre se déclarèrent pour lui, et la comtesse fut forcée de chercher un refuge dans Tournai. Mais Louis VIII ayant évoqué l'affaire

Digitized by Google

devant son tribunal, le prétendu comte de Flandre y vint, et alors on lui fit quelques questions auxquelles lui seul était en état de répondre. On lui demanda entre autres s'il se souvenait du lieu où il avait épousé Marie de Champagne; l'ermite ne se souvenait de rien. Le peuple, si ferme dans ses croyances, disait que les malheurs avaient pu jeter le trouble dans ses idées et dans sa mémoire; mais à force de rechercher qui pouvait être ce mystérieux personnage, on l'avait démasqué; l'évêque de Beauvais assurait que c'était un intrigant qu'il avait tenu dans ses prisons à quelque temps de là. Louis VIII commanda donc au faux Baudouin de vider son royaume dans l'espace de trois jours, sous peine de la hart; étant retourné en Bourgogne, il y reprit son ancien état de ménestrel, et il parcourait le pays, où il était fort connu sous le nom de Bertrand de Rains, lorsqu'un chevalier, l'entendant deviser de ses singulières aventures à la table d'une hôtellerie, l'arrêta et l'envoya à Lille où se trouvait la comtesse Jeanne.

Peu de jours après, un homme, condamné au dernier supplice, était attaché au gibet devant une foule innombrable.

Mieux eût fait Jeanne, si elle eût agi comme Henri VII qui se contenta de reléguer dans ses cuisines, l'imposteur Lambert Simnel qui s'était fait passer pour le descendant d'une branche dont les droits l'emportaient sur ceux du roi d'Angleterre.

Le peuple des Flandres considéra toujours l'ermite comme son souverain légitime, et il ne cessa de crier à l'infamie, au parricide; jamais il ne fut indécis sur la question de savoir si Jeanne fit réellement mourir un imposteur ou l'auteur de ses jours; il en était convaincu, malgré les recherches que Jeanne avait fait faire par des moines sur les lieux où l'on disait que Baudouin avait terminé misérablement ses jours, et bien que la mort de Baudouin lui eût été confirmée. Les Flamands dirent toujours que leur comte n'avait point péri en Bulgarie sous le poignard de Joannice, mais à Lille des mains de sa fille.

Pardonnez-moi, Messieurs, de vous avoir entraîné dans cette longue digression; peut-être ai-je trop développé cet épisode, mais ses rapports étaient trop intimes avec ceux du fait qui nous occupe pour le passer sous silence; nous retrouvons des croyances analogues chez le même peuple. Deux fois les Flamands refusent de croire à la mort de ceux qu'ils aiment; rien ne peut les convaincre du trépas de ceux qui ont péri sur des champs de bataille éloignés; nous avons vu avec quelle facilité de telles opinions prenaient racine chez eux; ne soyons donc pas étonnés, lorsque nous trouvèrons dans

Digitized by Google

leurs cœurs une croyance aveugle, une entière confiance aux légendes, aux traditions: c'est l'un des plus beaux caractères de leur nationalité, et peu leur importe qu'on les critique, car ils en sont fiers.....

Digitized by Google

NOTICE

sur

LA CONSTRUCTION DES ÉGLISES

AU MOYEN-AGE,

par M. LAMORT, curé-doyen d'Oisy.

En profitant aujourd'hui encore, Messieurs, de votre indulgence, je voudrais pouvoir vous dire combien je m'applaudis de la part qu'il m'a été donné de prendre à vos savantes discussions. Il s'agit, au milieu de vous, Messieurs, d'une œuvre à laquelle le prêtre peut participer avec non moins de fruit que de bonheur, parce que nous voyons, avec quel religieux empressement, vous associez dans vos travaux le christianisme et la science. Le christianisme domine les siècles passés; il en explique l'histoire, et si nous ne savions par qui furent conduits à la civilisation ces contrées aujourd'hui si douces à habiter, mais autrefois si âpres et si rudes; si nous ne savions qui a couvert le sol de ses monuments les plus grandioses, qui a doté les hospices, enrichi les bibliothèques, préparé ou accompli l'affranchissement des communes, assurément si nous ne le savions pas, vos travaux, vos patientes investigations dans les champs du passé nous l'apprendraient bientôt, et du sein de cette assemblée, mille voix s'élèveraient pour dire : c'est l'Eglise. Il est deux mots que vous ne séparez jamais dans vos respects : la religion et la science. Permettez-nous de dire, Messieurs, et qu'un prêtre puisse avoir une fois dans sa vie la consolation de le proclamer dans une réunion si haute, il est deux choses que, nous, non plus, nous ne séparons jamais dans notre affection la plus vive : la religion et la patrie.

Parmi les monuments du passé, je ne sais, Messieurs, s'il en est dont, au nom de la patrie même, on puisse être plus justement fier, du moins n'en est-il pas de plus nombreux ou de plus importants que nos monuments religieux. On est surpris en parcourant jusqu'à nos campagnes mêmes, de rencontrer, tout-à-coup, au milieu d'une simple bourgade ou d'un petit village, une modeste mais admirable église, précieux monument de l'art, digne de figurer dans une statistique monumentale, par l'harmonie de son ensemble, la pureté de son architecture, la rare délicatesse de ses ciselures, et même par l'éclat, le coloris et l'importance de ses vitraux antiques. Combien notre vieux sol français était à cet égard richement et magnifiquement doté! Nulle part, les chefs-

Digitized by Google

d'œuvre de l'art n'attestèrent une imagination plus libre, une fécondité plus hardie, des plans plus vastes, une exécution plus heureuse. On a compté qu'il y avait alors en France trente mille grandes églises, quinze cents abbayes, huit mille cinq cents chapelles de communautés, trois mille prieurés, un million sept cent mille clochers, et, comme pour chaque douze clochers on peut supposer un château, il s'ensuit qu'en y joignant nos sept mille villes fortifiées avec tours et créneaux, il y avait un total d'un million huit cent soixante-douze mille monuments, sans compter les palais royaux, les halles et les beffrois. Certes c'était là, Messieurs, un sol bien autrement orné qu'il ne l'est à présent. Et cependant je ne parle que des monuments dignes de frapper l'attention, soit par l'ampleur de leurs formes, soit par leur juste et légitime célébrité.

La foi des populations, l'attention qu'on avait alors pour les intérêts spirituels des pâtres, des bergers et des laboureurs, quelquefois aussi la voix impérieuse du remords, avaient donné naissance à des myriades de chapelles, d'oratoires et d'*ex-voto* dans les lieux les plus incultes, les plus reculés ou les plus périlleux. La pensée dominante dans ces âges de foi était d'élever souvent les regards de l'homme au-dessus de cette enveloppe terrestre, des intérêts du temps. Les croix, les lieux de pèlerinage se trouvaient partout, au milieu des bois (1), sur les montagnes, au détour du chemin solitaire, dans les vastes plaines, le long des rivières et des fleuves. Pourquoi? Messieurs, pour faire aimer à l'homme l'auteur de la nature, en même temps qu'il jouissait de ses ouvrages, pour sanctifier la pensée du fidèle, agrandir le cercle de ses espérances, mêler des pensées plus douces aux amertumes de la vie, faire incessamment briller aux yeux de tous, dans la vue des édifices sacrés, comme un vivant souvenir des enseignements divins. L'Eglise connaissait trop bien la propension des pauvres mortels à s'occuper des créatures, en se séparant de celui qui les a faites, et elle voulait, par des monuments visibles, symboles toujours présents des vérités d'un autre ordre, faire de toute la vie de l'homme un hymne, un soupir d'espérance, un chant de louanges ou d'actions de grâces.

C'est là, oui c'est là, n'en doutons pas, le secret de l'étonnante multiplication des monuments religieux au moyen-âge, disons-nous, dans les âges de foi. Mais comment furent élevées ces églises magnifiques, dont les dépenses sembleraient être aujourd'hui au-dessus des ressources d'une ville et même d'un gouvernement? Comment? Messieurs, avec rien d'abord; sinon

(1) Le roi de France Robert avait coutume de bâtir beaucoup d'églises dans le milieu des grandes forêts. — LEBŒUF, hist. de Paris, VII.

Digitized by Google

avec la confiance en Dieu, le zèle et la charité. *Folcuin*, dans son histoire des abbés de Lobbes, nous apprend qu'il se tint une grande assemblée sur le lieu où devait être bâtie leur église, dont si grande était la dévotion qu'on ne le saurait décrire, et c'est avec l'argent produit par cette assemblée pieuse qu'on traça les fondements de cette église et qu'on la commença. Hélas! quand, et par qui sera-t-elle achevée, se demandaient les moines? C'est, ajoutaient-ils, ce qui dépend de la Providence.

Messieurs, après la foi qui était toujours le premier mobile des constructions chrétiennes du moyen-âge, la source la plus féconde où l'on puisait d'abord pour l'érection des églises, c'était la munificence des rois et des grands. Lorsque Fulbert voulut rebâtir la cathédrale de Chartres, il écrivit au roi Robert, appelé le *père de l'architecture religieuse*, à tous les souverains de l'Europe civilisée, aux princes et aux gentilshommes de France, pour les engager à coopérer par leurs bienfaits à cette grande œuvre, et son appel fut entendu (1). Lorsque Suger rebâtit l'abbaye de St.-Denis, le roi avec toute sa cour voulut assister à la pose de la première pierre, et quand le chœur en vint à chanter les paroles du psalmiste : *omnes muri tui lapides pretiosi*, *tous les murs sont de pierres précieuses*, le roi tira de son doigt un anneau de grande valeur, et le jeta dans les fondations; tous les grands en firent de même.

Souvent aussi on faisait appel au concours des populations, car alors la vie était laborieuse, le régime peu coûteux, et la simplicité des vêtements permettait des économies dont on aimait à consacrer le résultat aux besoins de ce culte où chacun voyait la réalisation de ses vœux, la douceur du présent avec l'espérance de l'avenir. En 1210, lorsque la cathédrale de Reims fut détruite par le feu, les chanoines eurent recours à un moyen qui atteste la foi de cet âge regretté. Ils prirent sur leurs épaules les reliques de l'église et les bulles apostoliques; ils sortirent accompagnés de tout le clergé qui les conduisait au chant des psaumes et des cantiques, et le peuple les suivit jusqu'à la ville la plus prochaine. Là, après avoir déposé dans l'église leur précieux dépôt, les chanoines montèrent sur une tribune érigée devant le porche du lieu saint et haranguèrent la foule qui était venue de loin pour faire ses offrandes. Ils visitèrent ainsi toute la contrée, et l'année suivante on put jeter les fondements nouveaux de la merveille champenoise dont Robert de Coucy fut l'architecte, et où l'on sacrait les rois.

Dans les âges de foi, Messieurs, on ne se contentait pas de contribuer par de pieuses libéralités à la construction des églises. On y apportait le secours de son bras et de son génie. Nous ve-

(1) L'abbé Bulteau. Description de la cathédrale de Chartres.

Digitized by Google

nons de voir comment les offrandes populaires suffisaient à les commencer, souvent à les finir. Voici en quels termes saint Victrice, archevêque de Rouen, se dépeint lui-même travaillant avec son clergé à la construction de l'église de Dieu dans cette ville. « Si vous eussiez vu, d'un côté, nous dit-il, une » foule de moines austères, de l'autre, des troupes enfantines qui » faisaient retentir l'air de leurs innocentes voix; un peu plus » loin, c'est un chœur de tendres vierges qui portent l'étendard » de J.-C., ou bien un groupe de veuves dévotes qui ne portent » aucun des ornements que rejettent les serviteurs du Christ. » Tout y était divin. Les richesses des sacrés cantiques y écla- » taient, et il n'y avait pas une veille ni une nuit qui ne fût » éclairée pour elle. »

On voit l'enthousiasme que produisit, au XII^e^ siècle, la construction de la cathédrale de Chartres. On s'y engageait par vœu, comme à une croisade pacifique (1). De toutes parts, on formait des associations dans le même but, associations toutes saintes où nul n'était admis qu'il ne se fût confessé, ni ne fût réconcilié avec ses ennemis. « C'était, dit Raymond (2), un prodige inoui » que de voir des hommes puissants, fiers de leur naissance » et de leurs richesses, accoutumés à une vie molle et volup- » tueuse, s'attacher à un char avec des traits, et voiturer les » pierres, le bois et tous les matériaux nécessaires; quelquefois » mille personnes, hommes et femmes, sont attelées au même » char, tant la charge est considérable, et cependant il règne » un si grand silence qu'on n'entend point le moindre murmure. » Quand on l'arrête dans les chemins, on parle, mais seulement » de ses péchés dont on fait la confession avec des larmes et » des prières. Alors les prêtres engagent à étouffer les haines, » à remettre les dettes, etc., et s'il se trouve quelqu'un assez » endurci pour ne pas vouloir pardonner à ses ennemis, » aussitôt il est détaché du char et chassé de la sainte compa- » gnie. » Voilà, Messieurs, comment prit naissance à Chartres le pieux usage de se réunir pour travailler à l'œuvre des cathédrales (3), usage qui devint général en Normandie et dans toute la France, surtout quand il s'agissait des temples dédiés à la mère de Dieu. C'est à l'aide de ces cotisations volontaires, et non par des taxes frappées sur l'indigence, par des coopérations spontanées, et non par des corvées ignobles qu'on voyait grandir les édifices aux proportions colossales, s'étendre ces voûtes dont l'œil étonné mesure à peine la hardiesse, s'élancer légères

(1) Historiens des Gaules, tom. XIV, p. 319. Lettre de Hugues Archev. de Rouen, à Théodoric, évêque d'Angers.
(2) Relatio de miraculo Beatæ Mariæ.
(3) Historiens des Gaules, tom. XIII.

Digitized by Google

et joyeuses ces flèches aériennes, symboles de foi et d'espérance, ou se dresser, dans leur majestueuse attitude, ces tours séculaires que le voyageur chrétien ne contemple jamais sans un secret sentiment d'admiration pour les générations encore trop peu vantées qui les ont construites.

Notre siècle, Messieurs, laissera-t-il un pareil témoignage de son passage ici-bas? Fils de nos pères, nous sommes les héritiers de leur gloire; si la foi qui les animait réchauffe encore nos âmes, pourquoi ne produirait-elle plus des œuvres pareilles? N'avons-nous pas vu se manifester de nos jours ce culte des monuments antiques qui sera la gloire et le cachet de notre époque? Puis-je oublier que je parle ici devant le fondateur de cette *Société française* qui s'est vouée à la conservation des monuments antiques, au milieu des représentants de tant de sociétés savantes qui, sur tous les points de l'Europe, se montrent animés d'un égal respect pour les créations des âges de foi! Certes, Messieurs, il y a déjà un symptôme rassurant dans cette admiration pour les œuvres du passé, mais nous ne nous en tiendrons pas là. Déjà, la résurrection du zèle constructeur s'est révélée parmi nous, Messieurs, et comment ne pas citer, dans cette ville d'Arras, ce monument si gracieux, si frais, si délicat et si svelte où se révéla le génie d'un artiste qui n'est plus déjà à son coup d'essai? Admirateurs du passé, soyons justes pour le présent, pleins de confiance en l'avenir. Grâces à Dieu, nous ne sommes pas déshérités de cette foi qui remua jadis tant de pierres. Le flambeau du génie n'est point éteint au cœur de nos artistes. Nos populations savent encore répondre aux appels qui faisaient jadis tressaillir nos ancêtres, et notre âge, je l'espère, pourra occuper sur le livre des générations, une page qui ne sera pas à cet égard sans quelque gloire.

Je vous ai entretenus, Messieurs, avec une certaine complaisance du zèle de nos pères pour la construction des églises; comment, en effet, raconter froidement les merveilles de ces âges de foi? Et à qui appartient-il mieux qu'au prêtre de parler de nos édifices sacrés, lui qui est appelé par ses pensées de chaque jour à l'honneur de les protéger et de les défendre? L'église, Messieurs, le prêtre ne s'est-il pas comme identifié avec elle? N'est-ce pas là que se déroulent pour lui les scènes les plus imposantes de la vie, que s'accomplissent les fonctions les plus hautes de son divin ministère? N'est-ce pas là qu'il va déposer ses peines, prier pour les malheureux qui n'ont plus de consolation sur la terre, puiser ce dévouement qui le fait voler dans la chaumière des pauvres et au chevet des mourants? N'est-ce pas là qu'à son entrée dans la vie, il reçoit le nouveau-né pour l'introduire dans le divin bercail, qu'il bénit les liens qui forment la famille, et qu'il consacre par la prière les restes

Digitized by Google

du chrétien qui va habiter sa dernière demeure sur la terre? Heureux sommes-nous, Messieurs, de nous concentrer dans le même amour avec des hommes aussi distingués que vous, par les vues larges et générales, par la noble passion des arts utiles, par l'émulation légitime des créations saintes, ou des restaurations nécessaires qui seront, je l'espère, le caractère et l'honneur de notre époque! Heureux encore, ajouterai-je, si nous trouvons dans cette tendance qui nous est commune, dans les réunions solennelles qu'elle provoque, chaque année, un lien de plus, une occasion de nous connaître mieux, de nous serrer davantage quelles que soient nos positions dans la vie. Cette pensée seule nous eût fait saisir avec empressement l'occasion qui nous était offerte, de prendre part à cet échange des pensées, à cette douce communication des lumières dont toute la gloire vous appartient; nous nous réservons seulement le bonheur et le mérite d'en profiter.

Digitized by Google

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Digitized by Google

Digitized by Google

PHILOLOGIE.

QUELQUES MOTS

sur les

INSCRIPTIONS SINAÏTIQUES,

Par M. l'Abbé VAN DRIVAL.

1° EXPOSÉ.

Des milliers d'inscriptions, en caractères inconnus jusqu'ici, se trouvent dans les vallées et sur les collines qui s'étendent depuis la montagne du Sinaï, vers le nord-ouest, jusqu'à la côte orientale du golfe de Suez. Ces inscriptions sont tellement nombreuses que les voyageurs, qui se rendent du couvent de Sainte-Catherine au mont Sinaï, à Suez, les verront, quelque route qu'ils prennent, sur les rochers de la plupart des vallées qu'ils traverseront jusqu'à environ une demi-journée de la côte. De semblables inscriptions existent aussi, en très-grand nombre, sur le *Serbal*, au sud des routes que nous venons d'indiquer. On en trouve également, mais moins fréquemment, dans quelques vallées au sud du Sinaï lui-même.

Mais la vallée qui, plus que toutes les autres, mérite notre attention, est celle qui s'étend de la côte orientale du golfe de Suez, vers le midi, sur une longueur de deux ou trois lieues.

Là, le voyageur trouvera, à gauche, une suite de rochers de grès rouge, *perpendiculaires comme des murs*, qui, du midi jusqu'au soir, prêtent leur ombre contre les rayons brûlants du soleil. Ces rocs surtout contiennent une quantité d'inscriptions assez bien préservées, d'où est venu à la vallée le nom de *Wady Mokatteb*, vallée écrite. A côté, il y a également un mont dont les rochers sont aussi couverts d'inscriptions et qui porte à cause de cela le nom de « Djebel Mokatteb, » montagne écrite. On trouve encore souvent, mêlées avec ces inscriptions, diverses figures d'un style très-grossier, faites évidemment avec le même instrument qui a servi à tailler les inscriptions et qui, par leur proximité des lettres des inscriptions, indiquent

Digitized by Google

qu'elles sont de la même main. Voici celles de ces figures qui se rencontrent le plus souvent.

Des chameaux debout, en mouvement, courant ou chargés, des chèvres de montagnes, des lézards, des serpents, des chevaux et des mulets, des chiens, des autruches, des tortues, des hommes debout ou en mouvement, levant les mains au ciel, regardant par terre, assis sur des chameaux soit chargés soit déchargés, sur des chevaux ou des mulets, debout sur des chameaux ou des chevaux, conduisant des chameaux, armés de lances, d'épées ou de boucliers, combattant, tirant de l'arc, à pied ou à cheval, à la chasse, sur une croix.

Il est même souvent difficile de distinguer les figures des lettres, puisque les auteurs de ces inscriptions se sont servis d'images comme partie de lettres et vice-versa, d'images à la place de lettres.

Toutes ces inscriptions sont du même style, du même caractère, et ont dû être l'ouvrage du même siècle.

Elles s'étendent sur la longueur de plusieurs lieues. Elles sont placées à des hauteurs telles qu'elles ne sont accessibles qu'à l'aide d'appareils dont il est impossible de supposer que des voyageurs, bien moins des pèlerins, aient pu se pourvoir. Plusieurs sont taillées dans des proportions telles qu'elles ont dû exiger un travail immense et de longue durée. Voici ce que le comte d'Entraigues en disait vers la fin du dernier siècle. « Les rochers sont couverts de caractères jusqu'à leurs sommets. Les lignes sont droites, mais leurs extrémités se replient jusqu'à la jonction de la ligne supérieure et forment une écriture à sillons (ou Boustrophédon). Sur le rocher droit, en venant de Tor, il y a en tout 67 lignes ; 41, sur le rocher à gauche. Les caractères ont un pouce de relief et un pied de longueur. Au côté gauche, il y a dans la partie du rocher la plus élevée, les caractères qu'on nomme *le titre*. Ce qui leur a fait donner ce nom, c'est que les lettres qui le composent ont six pieds de hauteur, et trois pouces de relief.

Il faudrait six mois d'un travail opiniâtre pour dessiner la totalité de ces caractères.

Par qui ces inscriptions mystérieuses ont-elles été tracées, et que signifient-elles ?

2° SYSTÈME D'INTERPRÉTATION PROPOSÉ PAR M. FORSTER.

M. Forster est connu depuis longtemps dans le monde savant par ses beaux travaux sur le Mahométisme dévoilé et surtout sur la géographie historique de l'Arabie. Dans ce dernier ouvrage,

Digitized by Google

à l'aide d'une méthode comparative analogue à celle que suivit avant lui notre Champollion, il est parvenu à lire une inscription himyarite, relative au fait biblique des sept années d'abondance suivies de sept années de famine au temps où le patriarche Joseph administrait l'Egypte. Cette inscription, découverte il y a peu d'années, à Hassan Ghorâb, près d'Aden, dans l'Arabie-Heureuse, par un officier de la marine anglaise, se trouvait, par un hazard providentiel, traduite en arabe dans l'ouvrage de Al. Karwini, géographe célèbre, qui rapporte qu'elle fut aussi découverte, au VII^e^ siècle, sous le règne de Moawiyah, le premier des califes Ommiades, par Abderrhaman, vice-roi de l'Yémen, pendant qu'il faisait un voyage officiel le long de la côte d'Hadramaut. Ce fut la comparaison de cette inscription avec celles du Sinaï, qui suggéra d'abord à M. Forster la possibilité de s'en servir comme clef pour ces dernières; c'est là, à vrai dire, le point de départ réel de ce savant, et le premier anneau de cette chaîne de découvertes qu'il développe dans son beau livre: la voix d'Israël du haut des rochers de Sinaï. Si, comme nous le pensons, M. Forster est fondé dans son mode d'interprétation, les vallées du Sinaï contiennent le plus curieux, et, pour les chrétiens, le plus important monument qui ait jamais été découvert.

Citons seulement la traduction de quelques-unes de ces inscriptions, telles que M. Forster les a lues.

C'est d'abord une inscription qui a rapport aux miracles de Mara et Meriba, consignés au livre de l'Exode et racontés en même temps par les rochers du désert. Vous y retrouvez les figures et les comparaisons de la Bible.

« Le peuple, la bouche contre terre, boit aux fontaines d'eau.
» Le peuple aux deux fontaines d'eau
» Lance le pied comme un âne.
» Frappant avec la branche d'un arbre
» Le puits d'amertume, il guérit. »

Puis vient la magnifique inscription déjà citée par le comte d'Entraigues et dont nous n'avons encore en Europe que le titre. Voici, d'après M. Forster, la traduction de ce titre:

« S'enfuit le cheval rapide, élevant ses deux jambes de devant, » et dans sa course jette par terre son cavalier. Pharaon courant » à toutes jambes, comme un cheval rapide, s'enfuit élevant les » deux mains pour accélérer sa fuite. »

Ce titre indiquerait que l'inscription elle-même a rapport au passage de la mer Rouge et à la destruction de l'armée égyptienne qui poursuivait les Israélites.

Une coïncidence, au moins fort singulière, vient, ce semble, confirmer cette induction; le nombre des lignes qui composent

Digitized by Google

cette majestueuse inscription correspond exactement au nombre de celles qui sont employées dans l'hébreu au cantique de Moïse; peut-être avons-nous là, gravé sur le roc, et en caractères contemporains des faits mêmes qu'ils racontent, l'original de cet admirable chant de victoire! C'est ce que conjecture M. Forster. Combien n'est-il pas à regretter qu'aucun voyageur n'ait pu, jusqu'à présent, nous transmettre une copie exacte de cette inscription, qu'il serait si important d'étudier et de traduire!

D'autres inscriptions ont trait à la chute des cailles, ou plutôt des oies rouges d'Egypte dans le camp d'Israël :

» Les oies rouges montent de la mer,
» Le peuple qui convoite mange jusqu'au rassasiement. »

Une autre rappelle le combat de Raphidim où les Israélites battirent les Amalécites. Au-dessus de cette inscription, composée d'une seule ligne tracée sur une pierre détachée, un homme est représenté les bras levés au ciel, dans la position où était Moïse pendant le combat; la traduction de M. Forster est encore on ne peut plus conforme au récit de nos livres sacrés :

» Le prophète sur une grosse pierre dure prie Dieu,
» Aaron et Hur soutenant ses mains. »

Il en est une autre encore qui raconte le fléau des serpents à la morsure brûlante, et le remède, à la fois surnaturel et prophétique indiqué à Moïse par le Seigneur. Au milieu même de cette inscription si remarquable, on voit s'élever la figure *cruciforme* du serpent d'airain dressé par le prophète dans le désert. Beaucoup d'autres pièces non moins précieuses ont été reproduites et interprétées, avec le même bonheur, par M. Forster, dans les planches nombreuses et les légendes détaillées, avec analyses grammaticales comparatives, en vieux langage himyarite, en arabe, en hébreu, en latin, en anglais, qui accompagnent son beau travail.

Il faudrait bien plus d'espace que ne peuvent nous en laisser les limites nécessairement restreintes d'une seule des nombreuses questions de ce Congrès scientifique, pour donner une idée complète de ce livre; mais nous devons nous hâter, car il nous reste à aborder la question elle-même, c'est-à-dire, à apprécier ce système ou mode d'interprétation que propose le savant anglais.

3° APPRÉCIATION DU SYSTÈME DE M. FORSTER.

Disons d'abord que M. Forster n'a guère trouvé d'adversaires

Digitized by Google

sérieux dans la presse scientifique depuis l'apparition de son livre.

Le recueil périodique intitulé *The church of England*, dans son numéro de juillet 1851, a parlé de ce livre d'une manière pleinement approbative. Dans son numéro d'octobre 1845, la même revue avait apprécié, avec les mêmes marques de sympathie, les autres ouvrages de M. Forster. En même temps et dans le même mois d'octobre 1845, un autre recueil (*The theologian*) appréciait favorablement ces mêmes publications qui, nous l'avons fait pressentir en commençant, ont les plus grands rapports et une connexion intime avec celle que nous examinons aujourd'hui.

En France, le *Journal asiatique* publia, au mois de juillet 1851, un article de M. Garcin de Tassy, favorable au système de M. Forster.

Le mois précédent, *les Annales de philosophie chrétienne* avaient rendu compte de la manière la plus détaillée et la plus sérieuse du même travail, en adoptant les conclusions du savant orientaliste anglais.

En même temps toutefois, en juillet 1851, *le Journal des savants* parlait aussi du livre de M. Forster, dans un sens moins favorable, mais il ne l'examinait pas à fond; il n'entrait pas assez avant dans la discussion du système; il l'effleurait à peine et se contentait de faire à l'auteur quelques objections relatives à des points tout-à-fait secondaires et qui, fussent-ils prouvés être faux, n'en laisseraient pas moins à l'ensemble même des interprétations toute leur valeur.

Nous dirons tout-à-l'heure ce qu'il y a à répondre au mode d'interprétation proposé par un savant allemand le P.r Beer.

Examinons maintenant, non plus les circonstances extérieures qui ont aidé et conduit, en quelque sorte, l'auteur dans sa marche assurément fort difficile, mais bien les notions intimes et les raisons intérieures qui appuient et recommandent son mode d'interprétation et de lecture à l'attention la plus sérieuse du monde savant; en d'autres termes, voyons si son système de lecture est exact et si réellement il peut être démontré vrai.

Nous ferons observer, d'abord, que M. Forster n'est pas le premier qui ait attribué aux enfants d'Israël le travail de ces mystérieux monuments du désert.

Au commencement du VIe siècle de l'ére chrétienne, un voyageur d'Alexandrie nommé Cosmas, allant au Thibet pour ses affaires, se joignit à une caravane qui traversait les vallées du Sinaï, et comme, tout en songeant à son négoce, il prenait des notes sur les sujets les plus intéressants qu'il découvrait sur sa route, il fut frappé du grand nombre d'inscriptions qu'il vit gravées sur les rochers. Elles étaient toutes, dit-il, en carac-

Digitized by Google

tères qui lui étaient inconnus, mais des Juifs, qui faisaient partie de la même caravane, lui assurèrent que ces caractères avaient été tracés par leurs ancêtres lors de leur sortie d'Egypte. Le marchand d'Alexandrie consigna ces observations dans ses notes, et plus tard, devenu moine et écrivain, il publia ses découvertes, dans un ouvrage qu'il intitula *Topographie chrétienne*, et que Montfaucon inséra dans sa collection des Pères grecs, au tome second.

La tradition était donc d'accord avec le système adopté par le savant anglais.

Partant de ce point, voici comme il procède :

« Si les inscriptions sinaïtiques, dit-il, se montrent ce que » Cosmas et les Juifs ses compagnons de voyage ont cru qu'elles » étaient, c'est-à-dire, les archives autographes d'Israël dans le » désert, il n'est que raisonnable de supposer que les caractères » qui y sont employés doivent avoir une affinité frappante avec » ceux de la langue écrite de l'Egypte. Comme la divine provi- » dence ne se sert jamais de moyens extraordinaires quand elle » peut employer ceux qui sont les plus ordinaires, nous sommes » fondés à dire, n'y ayant ni preuves ni présomptions contraires, » que les Israélites dans le désert se servaient de la langue et » des caractères qu'ils avaient appris en Egypte pendant un » séjour de deux siècles et demi. »

Or, cette ressemblance, ou plutôt cette identité parfaite entre les lettres qui forment les éléments de ces inscriptions et les caractères de l'alphabet égyptien (formes abrégées ou démotiques), est une chose tellement frappante, qu'il nous semble bien difficile d'en faire l'objet d'un doute sérieux après les démonstrations graphiques données d'une part dans l'ouvrage de M. Forster d'après ses inscriptions himyarites, et d'autre part dans les ouvrages de Champollion. Il y a plus, et les procédés graphiques, employés à la fois en Egypte et au Sinaï, sont tellement les mêmes que, ici comme là, les trois méthodes d'écriture sont employées simultanément et parfois dans une seule et même inscription. Ainsi, comme nous le disions tout-à-l'heure, on trouve ordinairement, et le plus souvent, des signes d'une valeur purement alphabétique, et c'est là comme la base et le fond même de ces inscriptions, c'est là l'élément que l'on peut appeler dominant. Mais, à côté de ces signes de lettres, nous trouvons des signes d'idées, des signes de mots, des images purement imitatrices des objets, puis des symboles ou signes conventionnels d'idées, en un mot des hiéroglyphes égyptiens dans l'acception propre du mot.

C'est donc sur des éléments certains et constatés vrais que M. Forster s'est appuyé pour lire ces inscriptions comme il l'a fait, et la contre-épreuve de son mode d'interprétation, fournie

Digitized by Google

par l'inscription himyarite d'Hassan Ghorâb et la découverte à laquelle nous faisions allusion plus haut, ne laissent pas de doute sérieux sur l'ensemble du système.

Je dis l'ensemble du système, car il est quelques détails sur lesquels nous aurions à présenter des observations; par exemple, certaines formes alphabétiques par lesquelles le savant anglais nous semble s'être trompé dans le tableau, d'ailleurs si frappant de justesse et de parallélisme ingénieux, des 42 alphabets comparés, qui orne et enrichit son travail; mais ce sont là de ces tâches légères dont notre Champollion lui-même n'est pas entièrement exempt et qui, tout en prouvant l'infirmité native de l'intelligence humaine, ne sauraient porter une atteinte sérieuse aux profondes intuitions de l'homme de génie. Au reste, ces légères imperfections n'affectent en rien le fond du système; elles ne devaient donc être signalées qu'en passant.

Voici maintenant l'objection, sérieuse en apparence, que l'on fait au système de M. Forster, et c'est sur cette idée que nous allons combattre, que le professeur Beer a basé tout un autre mode d'interprétation que du reste personne ne paraît plus soutenir. Le signe de la croix se rencontre souvent dans ces inscriptions; donc, dit-on, ces inscriptions ont été tracées à une époque relativement récente et par des chrétiens. Cette objection paraît forte, elle n'est que spécieuse.

En effet, ce même signe de la croix se trouve sur tous les monuments égyptiens à toutes les époques. Ce signe est à la main de tous les personnages qui composent le panthéon de l'Égypte, assemblage si complet, si étrange au premier aspect, et pourtant si mystérieux et si profond dans son symbolisme.

Considéré comme élément alphabétique, ce même signe se retrouve encore dans l'alphabet, tel que Champollion nous l'a fait connaître. Il y a plus, et ce même signe de la croix se retrouve dans la plupart des alphabets anciens des langues de l'Asie, dans l'hébreu primitif, dans le phénicien ou samaritain, et jusque dans le chinois. Ce signe n'a donc pas de rapport direct avec les symboles du christianisme, et généralement ce n'est rien autre chose que la lettre thau, notre T moderne, qui, dans sa forme expédiée aujourd'hui encore, représente une croix, la lettre thau, qui, chez les anciens, répondait à l'idée de *signe* en général, comme nous en trouvons un exemple dans ce passage de nos livres sacrés : *Signa* THAU *in frontibus eorum*, mettez un signe sur leurs fronts. L'objection n'est donc pas sérieuse et elle ne saurait infirmer en quoi que ce soit le système de M. Forster.

CONCLUSION.

En finissant cet examen, nécessairement fort incomplet,

Digitized by Google

puisqu'une discussion proprement dite de cette question nécessiterait l'accompagnement de nombreux dessins que nous avons donnés ailleurs, et des détails de linguistique et de lexicographie qui nous auraient conduit bien au-delà des bornes assignées à une lecture de ce genre, qu'il nous soit permis d'exprimer un vœu.

Le musée du Louvre possède aujourd'hui la copie d'environ trois cents des inscriptions dont il s'agit ici, lesquelles ont été décalquées par l'infatigable et ingénieux voyageur, M. Lottin de Laval. Puisse la publication de ces inscriptions ne pas se faire longtemps attendre; puisse cette collection se compléter encore par les soins de la France, qui, depuis un demi-siècle, a déjà enlevé à l'Égypte et aux contrées qui l'avoisinent, tant de secrets bibliques qu'elle renfermait, et que, sans nul doute, elle renferme encore! Alors la prétendue philosophie, légère et railleuse du siècle dernier, sera une dernière fois convaincue d'ignorance, et la réalité de nos faits bibliques, devenue évidente pour tous, aura victorieusement répondu au scepticisme et au mythisme de l'école moderne.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LES TENDANCES DE LA PEINTURE

Au XIXe siècle,

PAR M. LECESNE.

MESSIEURS,

La peinture française a cela de particulier qu'elle n'a jamais été exclusive. Représentant, pour ainsi dire, la mobilité de la nation, elle a successivement essayé tous les genres sans se laisser dominer par aucun. Tandis que l'école italienne s'est vouée au culte du grand et du beau, que l'école flamande s'est attachée à plaire et à séduire, l'école française a été tout à la fois magistrale et maniérée, idéaliste et positive, poétique et matérielle. Depuis le Poussin jusqu'à Watteau, elle a parcouru tous les tons de la gamme artistique.

C'est que les Français ne sont pas peintres par génie et par nature; ils ne le sont devenus que par étude et par réflexion. Dans les œuvres de l'esprit, la France a eu pour destinée de recueillir des successions, et de ne point faire elle-même sa fortune. Héritière des Grecs et des Romains en littérature, elle s'appliqua soigneusement à suivre la même route que ses illustres devanciers. Excitée par l'exemple de l'Italie et de la Flandre, elle adopta en peinture des errements connus; elle n'en découvrit point de nouveaux. Il est vrai que quand la France s'approprie quelque chose, elle y imprime aussitôt le cachet de son savoir-faire. Ainsi, quand elle voulut des littérateurs, elle eut Racine et Corneille; quand il lui fallut des peintres, elle trouva Lesueur et Claude Lorrain.

La peinture française n'est donc que le reflet des traditions étrangères. Lorsqu'elle sortit, pour ainsi dire, tout armée du cerveau du Poussin, elle fut une reproduction de la pensée italienne, une réminiscence des inspirations de Léonard de Vinci, de Raphaël et du Dominiquin. Pendant tout le XVIIe siècle, elle persista dans cette voie, passant par Lebrun et Mignard, pour arriver à Jouvenet et à Rigaud.

Au XVIIIe siècle, le genre flamand commença à prendre faveur en France. Proscrit par Louis XIV, qui s'écriait devant une collection de tableaux de Téniers: « Qu'on m'enlève ces magots, » il fut adopté par la réaction artistique qui substitua

Digitized by Google

le gracieux au grandiose, le pompadour au solennel. Pour répondre à ces goûts pleins d'afféterie et de recherche, on inventa dans les arts une manière plus brillante que solide, qui parlait aux yeux et non aux cœurs, flattant les sens aux dépens de la raison. Les boudoirs se couvrirent de scènes pastorales, plus ou moins mondaines; les salons furent ornés de déesses qui empruntaient la plus grande partie de leurs charmes à l'humanité; de toutes parts, la forme l'emporta sur le fond. Ce fut le beau temps de Watteau et de *ses fêtes galantes*, de Boucher et de *ses bergeries*, de Lancret et de *ses conversations*. C'est à peine si Vanloo protesta dans des essais, souvent malheureux, en faveur de la grande peinture, et si Greuze revendiqua les droits de la morale dans des œuvres encore entachées des vices de l'époque.

Mais enfin on se dégoûta de ce genre faux et prétentieux. On avait emprunté aux Flamands leurs scènes d'intérieur, la richesse de leur coloris, la séduction de leur arrangement; mais on avait outré leur manière. On avait remplacé la naïveté par l'affectation, l'éclat par l'enluminure, la disposition par le pêle-mêle. Tant que cette espèce de féerie fut exploitée par des hommes de talent, l'illusion continua; mais quand les imitateurs eurent gâté le métier, on brûla ce qu'on avait adoré. Alors, comme il arrive presque toujours, un excès en amena un autre. On ne voulait plus entendre parler de *galanteries*, on se jeta à corps perdu dans l'*antiquité*. Cette *révolution*, favorisée par les mœurs publiques, s'empara du domaine des arts, et inaugura une nouvelle période. Née avec Vien, l'imitation de l'antique triompha définitivement avec David.

Ce genre régna sans partage à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, et, il faut le remarquer, surtout aujourd'hui qu'il est tout à fait détrôné, il ne fut pas stérile pour la France. La pensée qui inspira des artistes tels que Gérard, Girodet, Gros et surtout Prud'hon, ne pouvait pas être aussi déraisonnable qu'on s'est plu à le répéter. Sans doute, l'exagération en ce genre, comme dans les autres, amena la satiété; sans doute, la manie de transformer tout en Grecs et en Romains, dégénéra en ridicule; sans doute, la plupart de ces grandes machines, qu'il y a quarante ans on appelait des *tableaux d'histoire*, ne sont que des chefs-d'œuvre de recherche et de raideur; mais il ne faut pas jeter l'arbre entier au feu parce qu'il a produit quelques mauvais fruits, et l'on ne saurait avoir trop de reconnaissance pour une école qui a donné les *Horaces*, la *scène du déluge*, l'*entrée d'Henri IV*, la *coupole de Sainte-Geneviève* et la *justice poursuivant le crime*.

C'est que le principe lui-même sur lequel s'appuyait le *genre de l'empire* était loin de mériter le blâme. Ce principe, c'est l'imitation de l'antique, et il faudra toujours y revenir quand on voudra faire du grand et du beau. C'est lui qui a guidé les ci-

Digitized by Google

seaux et les pinceaux du XVIe siècle ; c'est à lui que nous devons les statues de Michel-Ange et les compositions de Raphaël. Il importe aussi de ne pas oublier ce que l'école de David a valu à la France. Jusque-là, la peinture française recevait et ne donnait point. A partir de cette époque, elle a acquis une force d'expansion qui l'a fait admettre de toutes parts et l'a imposée comme type et comme modèle. Par elle, nous avons régné dans le monde des arts, nous avons fait subir notre goût à toute l'Europe, nous avons eu un genre triomphant et universel.

Il est seulement à regretter que ce genre ne puisse pas soutenir sa réputation et qu'il ne soit pas réservé à faire souche. Cela tient à ce qu'on a pris l'apparence pour la réalité, qu'en cherchant l'antique, on n'a trouvé que le dessin, qu'on a eu des figures et pas d'âmes. C'est pour cela que ce genre a été abandonné avec juste raison, et que s'il a créé des *maîtres*, il sera toujours impuissant à former une *descendance*.

L'école actuelle a sucé le lait des traditions de David, et néanmoins elle s'en est affranchie complètement. Façonnés dès leurs débuts au culte académique, nos artistes ont rejeté loin d'eux ce bagage devenu ridicule. Géricault donna, peut-être sans le vouloir, le signal de cette levée de boucliers. A son exemple, on s'empressa de toutes parts de courir sus aux vieilles croyances, et les anciennes divinités ne rencontrèrent plus que quelques rares adorateurs. Mais il est plus facile de détruire que de remplacer. Quand on eut fait table rase, il se trouva que personne n'avait une autorité assez grande pour commander en maître. Aussi chacun s'en alla, suivant son caprice, dans des directions les plus diverses et les plus opposées. Au lieu de cette sévère discipline qui asservissait tout à une règle commune, on ne prit conseil que de soi-même et du *libre penser*. Dès lors, il n'y eut plus d'*école*, il n'y eut que des *ateliers*. Ainsi l'abolition d'une direction unique, l'indépendance du talent, tel fut le point de départ du mouvement artistique après la chute du système de David.

Cette émancipation avait son bon et son mauvais côté. Certes, il était avantageux de livrer à elles-mêmes les intelligences emprisonnées depuis trop longtemps dans un cercle infranchissable. Il y avait abus et même folie à vouloir ramener toutes les idées dans un seul et même centre, à les façonner dans un moule invariable, à les courber sous un niveau despotique. C'était aller contre cette vérité aussi incontestable dans les arts que dans la littérature :

> La nature, fertile en esprits excellents,
> Sait entre les auteurs partager les talents.

En demandant à tous la même chose, on se privait d'une foule de productions originales, on forçait les caractères, on s'expo-

Digitized by Google

sait à ne rencontrer que l'abjection dans l'esclavage. Ce fut donc un véritable service rendu à l'art que la ruine des doctrines académiques. Par là, chacun fut livré à ses inspirations et à sa propre responsabilité. On put désormais s'abandonner à toute la fougue de ses pensées; il ne fallut plus s'incliner devant un aréopage de gérontes, qui proscrivait jusqu'au plus léger écart. Tous les genres furent admis, excepté *le genre ennuyeux*.

Mais cette excessive tolérance eut aussi ses inconvénients; comme dans toutes les démagogies, la licence ne tarda pas à remplacer la liberté. Les œuvres les plus bizarres se produisirent à la faveur du *laisser-faire* et du *laisser-passer*. On voulut imposer au public des systèmes évidemment subversifs de toute peinture. Il n'est sorte d'excès qu'on ne se permit pour se distinguer de la foule; la fantaisie et *l'humour* dégénérèrent en excentricité et en dévergondage. Ce fut une grande satisfaction pour les prophètes de malheur qui avaient prédit que la *diffusion* amènerait la *confusion*; ce fut un grand désappointement pour ceux qui espéraient que le bien naîtrait du choc des idées.

Au reste, l'innovation n'amena même point la nouveauté. On remonta d'un degré dans l'échelle des temps; on ne put s'affranchir de l'imitation. Ce résultat était infaillible. Au point où la peinture est parvenue chez les modernes, après avoir été exploitée par Giotto, Pérugin, Raphaël, le Titien, le Corrège, Rubens, Van-Dyck, Rembrandt, Holbein, le Poussin, Lesueur, Murillo et Vélasquez, il est à peu près impossible de trouver une carrière inexplorée. Tout ce qu'on peut espérer, c'est de refaire avec talent ce qui a déjà été fait avec génie. Le goût moderne n'échappa point à cette nécessité; il s'attacha à faire revivre, d'une façon plus ou moins heureuse, les œuvres des anciennes écoles. Les uns s'appliquèrent à reproduire les procédés de la peinture byzantine; les autres s'inspirèrent de la naïveté du moyen-âge; ceux-ci suivirent les traces magistrales des Romains et des Bolonais; ceux-là s'attachèrent à rendre l'éclat éblouissant des Flamands et des Vénitiens. Le clair-obscur trouva des enthousiastes forcenés; la lumière fut préconisée avec passion. Enfin chacun, en se livrant sans frein à l'entraînement de ses caprices, adopta pourtant un modèle dont il renouvela les allures.

Ainsi la tendance de l'école française de nos jours peut se traduire par ces deux mots: *diversité* et *imitation*. Tous les genres sont essayés; les peintres ont touché à tout : *Nil intentatum liquere*. S'ils n'ont pas trouvé un point de ralliement, ce n'est pas faute d'avoir battu le terrain, je ne dis pas la campagne. Cette diversité, du reste, ne manque pas de charme: elle procure des jouissances pour tous les goûts; elle met l'art à la portée de toutes les intelligences; elle élargit le cercle des adeptes, jusqu'ici restreint à un petit nombre. Tandis qu'anciennement il n'était pas possible de faire schisme, qu'il fallait ad-

Digitized by Google

mirer *sur la parole des maîtres*, aujourd'hui, quelque sympathie que vous professiez, vous êtes sûr de trouver des productions qui répondent à vos désirs et à vos inclinations. L'histoire n'est plus uniquement en faveur dans la peinture; elle y occupe encore une large et honorable place, mais elle partage l'estime publique avec d'autres branches de l'art qui étaient jadis tombées en discrédit. Le genre, le paysage et même le portrait ont relevé le niveau de leur considération. Si l'on veut un tableau de chevalet, une scène d'intérieur, une reproduction de la vie champêtre, on peut trouver à qui parler; on n'en est plus réduit comme autrefois à des toiles d'une même fabrique.

Cette situation a quelque analogie avec ce qui se vit en Flandre à la fin du XVI^e^ et au commencement du XVII^e^ siècle, c'est-à-dire, aux beaux temps de la peinture dans ce pays. Alors, comme aujourd'hui, le goût semblait s'éparpiller dans toutes les directions; les manières les plus opposées enfantaient des productions de toute espèce; chaque divinité avait son autel et son culte. La peinture historique et religieuse était représentée par Rubens et Van Dyck; le paysage, par Ruysdaël; le portrait, par Rembrandt; les scènes populaires, par Teniers; les animaux, par Paul Potter; les marines, par Van de Velde; les chevaux, par Wouvermans; les fleurs, par Van Huyssum. Epoque privilégiée, où les yeux ne s'arrêtaient que sur des chefs-d'œuvre, et où, au milieu de tant de créations séduisantes, on n'avait que l'embarras du choix, où la variété et la perfection se donnaient la main.

Il serait facile de retrouver de nos jours les traces reconnaissables des maîtres flamands dans nos artistes en réputation, et, s'il n'était fort épineux de citer des noms en pareille matière, nous pourrions, sur chaque talent, écrire l'étiquette de son *bouquet* et de sa *provenance*. Souvent même l'imitation a dégénéré en *pastiche*.

En effet, l'art moderne à bout d'expédients, fatigué de tourner toujours dans un même cercle, témoin de l'admiration légitime qu'excitent les temps anciens, n'a pas craint de *copier* ce qu'il aurait dû seulement *imiter*, et de calquer au lieu de *reproduire*.

Ce n'est pas à dire, pour cela, que l'école française de nos jours soit dénuée de mérite. Au contraire, il faut reconnaître qu'elle est dans une bonne situation. D'abord, le nombre des peintres s'est accru à vue d'œil dans ces dernières années; cela prouve au moins que le goût des arts tend à se répandre et que les *appelés* espèrent qu'il y aura beaucoup *d'élus*. Cette espérance n'est pas chimérique. En effet, à voir l'empressement général, le sens d'appréciation qui pénètre partout, l'amour du beau qui distingue les connaisseurs, on peut dire que le talent ne risque plus de rester *incompris*, et que tout ce qui s'élève a chance d'être exalté. Il n'y a, à notre avis, qu'un obstacle à cette heureuse

Digitized by Google

disposition, et il faut bien en parler, quoique ce soit peut-être descendre dans des détails un peu vulgaires, c'est le prix excessif des bons tableaux.

Autrefois, un bourgeois d'Anvers ou d'Amsterdam pouvait, pour quelques florins, se procurer un Téniers ou un Rembrandt. De nos jours, les œuvres de quelque mérite ne sont accessibles qu'aux plus riches financiers : les Turcarets seuls peuvent se passer la fantaisie d'une belle toile. Il est fâcheux que cette délicieuse jouissance ne soit pas à la portée d'un plus grand nombre d'amateurs, et qu'en fait d'objets d'art, le public en soit toujours réduit *à regarder et à ne pas toucher*.

Si la peinture ne laisse rien à désirer sous le rapport de la quantité, en est-il de même de la qualité? Personne n'oserait soutenir que nous sommes parvenus à la perfection, et que nous avons aujourd'hui des Raphaël et des Rubens. Pourtant il serait souverainement injuste de déprécier outre mesure notre époque. Sans doute, bien des productions médiocres sont sorties du pinceau de nos artistes; sans doute la bile peut avec raison s'échauffer à la vue d'une foule de *platitudes* qui figurent à nos expositions annuelles; pourtant le nombre des mauvais ouvrages diminue sensiblement, et le niveau de l'art tend continuellement à monter. D'un autre côté, les œuvres estimables ne font point défaut : *les moissonneurs*, *la Jane Gray*, *le saint Symphorien*, *la naissance de Henri IV*, *la mort de César* sont des morceaux d'un mérite incontestable et qui resteront dans les fastes de la peinture. On peut donc avancer, sans crainte d'être démenti, que, si nous sommes inférieurs à l'Italie et à la Flandre, nous avons encore notre valeur, que nous portons dignement le poids de l'antique réputation française, et que cette chaîne glorieuse qui commence à Louis XIV, ne paraît pas encore devoir se briser entre nos mains.

Au reste, si nous avons quelque motif d'être satisfaits de nous-mêmes, c'est surtout par la comparaison avec les autres écoles de nos jours. Toute vanité nationale à part, nous pouvons prétendre que nous marchons aujourd'hui à la tête de l'Europe pour la peinture. En effet, que voyons-nous dans les autres pays? L'Italie n'est plus même l'ombre d'un grand nom. En Angleterre, depuis la mort de Lawrence, la peinture a cessé d'exister, car on ne peut appeler ainsi les amalgames obscurs de Martins. Il faut avoir visité une *exhibition* anglaise pour comprendre à quel degré de décadence sont tombés les successeurs de Reynolds, de West et de Wilkie. A part quelques essais agréables d'aquarelles et de *landscapes*, la médiocrité règne sans partage. L'Allemagne, qui avait un moment jeté quelque éclat par ses réminiscences de l'antiquité et du moyen-âge, a bientôt perdu son prestige emprunté. L'école de Munich s'est épuisée dans des efforts stériles, et, après avoir produit deux hommes de talent, Overbeck et

Digitized by Google

Cornelius, elle est retombée dans l'impuissance et le néant. L'académie de peinture de Dusseldorf a produit dans ces derniers temps quelques artistes estimables; mais les œuvres de Schadow, Sohn et Bendemann ne seront jamais de nature à briller au premier rang : c'est un succès de circonstance, ce n'est pas une gloire solidement assise. La Belgique a sans contredit plus de titres de recommandation; mais ces titres, elle les emprunte à la France. Les peintres belges ont suivi soigneusement les traces que nous leur avons indiquées; ils ne doivent rien à eux-mêmes. Wappers s'est attaché aux traditions classiques de l'Empire; Gallais reproduit avec talent, mais sans originalité, les procédés de notre école moderne. Il n'y a point là le feu sacré du génie.

Au milieu de cet abaissement universel de la peinture au XIX^e^ siècle, la France seule soutient encore avec quelque gloire les colonnes du temple prêt à s'écrouler. Elle impose son goût aux autres nations; elle a pour ainsi dire le monopole de l'art. De St.-Pétersbourg à Alexandrie, les artistes français voient leurs œuvres recherchées à l'exclusion de toutes autres. Quand le Czar ou le Pacha d'Egypte veulent perpétuer par la peinture des souvenirs glorieux pour leurs armes, c'est à Horace Vernet qu'ils s'adressent; quand les souverains désirent avoir leurs portraits, ils ont recours au pinceau de Winterhalter; partout on rend hommage à notre supériorité et à notre manière.

C'est que véritablement il y a lieu de s'applaudir des résultats que nous avons obtenus; c'est que le talent ne manque pas, et que les tendances artistiques sont engagées dans une bonne voie. Pour bien juger d'une école, il ne faut pas vivre au milieu d'elle : les passions du moment peuvent nuire à l'impression qu'elle nous fait ressentir. Souvent on est plus rigoureux pour le présent que pour le passé. Devant une production contemporaine, nous ne voulons pas risquer une appréciation, nous comprimons notre enthousiasme, nous craignons que l'avenir ne nous donne tort. Mais quand l'art a reçu la consécration du temps, nous ne connaissons plus de bornes à nos éloges, et nous admirons à outrance ce qui n'est plus exposé aux retours de la fortune. C'est ce qui arrivera probablement à notre école : *sa gloire n'est pas de ce siècle*. Mais dans les âges suivants, elle sera appréciée à sa juste valeur; on lui tiendra compte des efforts qu'elle a faits pour sortir de l'ornière où elle était exposée à périr, et si ses œuvres ne figurent pas au premier rang, elles obtiendront certainement une place honorable dans l'estime de la postérité.

Digitized by Google

QUESTION D'ART.

DES TENDANCES DE LA PEINTURE MODERNE,

Par M. ONÉSIME SEURE.

La peinture, que nous appellerions volontiers la poésie des yeux, ne semble pas avoir été définie de la même manière par tous les maîtres et dans toutes les grandes écoles. Pour les uns, elle n'*est que l'imitation de la nature;* pour les autres, c'*est l'expression de l'idéal*. Tous admettent pourtant la nécessité de l'invention sans laquelle il n'y a pas de génie. Mais l'invention pour les uns est la création des types de beauté; pour les autres, c'est le choix des réalités à reproduire. En deux mots, dans la peinture comme dans les écoles de philosophie, nous avons eu et nous avons encore des réalistes et des nominaux.

Les anciens n'admettaient, dans les arts, qu'une imitation embellie, et assujétissaient, à certaines règles d'élégance, les formes mêmes de leurs cyclopes et de leurs harpies. Ils ne copiaient pas la laideur; ils l'inventaient à plaisir, afin que la poésie du fond l'emportât sur les monstruosités de la forme, et, dans ces monstruosités, leur amour de la beauté se révélait par de fantastiques et singulières harmonies.

Les plus grands maîtres de la renaissance ont suivi en cela les traces des anciens, et ont affranchi les beaux-arts des rêves hybrides du moyen-âge. Les démons de Michel-Ange, avec leurs effroyables figures et leurs torses titaniers, sont d'une épouvantable beauté; l'ange rebelle de Raphaël, sous le pied aérien du guerrier céleste, révèle encore sa grandeur déchue et son immortalité toujours durable par la puissance et la sombre harmonie de ses formes. Chez les grands artistes, l'image des passions les plus désordonnées gagne en énergie ce qu'elle perd en harmonie et en grâce; or, l'énergie d'un pinceau habile et puissant est encore une âpre et saisissante beauté.

Mais les anciens se préoccupaient peut-être trop exclusivement des lignes, et le calme que respire toujours la sobriété de leurs compositions, ne saurait rendre toutes les inspirations de nos époques inquiètes et tourmentées. Depuis que le christianisme nous a fait aspirer à l'infini et a soulevé, par la compression, l'orage de toutes les passions si difficilement soumises; depuis que le pâle séjour des ombres qu'entrevoyait Virgile, est devenu

Digitized by Google

le gouffre, tout palpitant et tout vivant de douleurs humaines et immortelles; depuis que les combats de l'esprit et de la science ont ameuté de nouveaux Titans, les arts peuvent bien se réfugier encore dans ces retraites sereines que leur offrent les hauteurs de la méditation abstraite; mais, s'ils veulent toucher à la vie réelle, s'ils veulent exprimer une pensée ou une émotion sympathique, il faut qu'ils revêtent, comme nous, la tunique de Déjanire; il faut qu'ils luttent, qu'ils pleurent, qu'ils se tordent dans notre enfer pour nous y conquérir, nous y prendre et nous transporter dans leur ciel. C'est dire assez que les belles et majestueuses simplicités de la ligne ne suffisent plus, et qu'il faut tous les prestiges de la couleur, toutes les oppositions les plus inattendues des ombres et de la lumière, pour animer les simulacres du pinceau et les rendre toujours sympathiques à nos âmes laborieuses et troublées, à nos esprits tour à tour envahis par les ténèbres, ou conquérants incertains d'une fugitive et désespérante clarté.

Deux écoles, dans notre peinture moderne, représentent les souvenirs que je viens d'évoquer, et les besoins d'innovation que je suis forcé de reconnaître : l'une est savante, mais froide; l'autre est audacieuse, mais elle a trop de présomption. Les disciples des vieux maîtres semblent aspirer moins à devenir maîtres qu'à se faire vieux avant le temps; les jeunes révolutionnaires de la couleur permettent tout à leur pinceau, et ne s'inquiètent guère de faire quelque chose de mauvais, pourvu qu'ils fassent quelque chose de nouveau.

Ces deux écoles opposées, entre lesquelles s'aventurent quelques tentatives de conciliation ou de synthèse, appartiennent également, quoique d'une manière différente, à ce que j'appellerais volontiers la religion de l'art, c'est-à-dire, au spiritualisme en peinture.

Nous ne pensons pas, en effet, que les anciens, ces sévères adorateurs de la forme idéalisée, puissent être accusés de matérialisme. Diviniser la forme, c'est, en quelque façon, la spiritualiser, et le resplendissement de la beauté antique a quelque chose de si lumineux que son éclat pénètre le marbre même et semble le rendre diaphane. Le Jupiter de Phidias et l'Apollon du Belvédère sont des créations non moins spirituelles que les hymnes d'Orphée ou de Cléanthe. Or, nous sommes forcé de prendre les statues des anciens pour point de départ et pour terme de comparaison dans les appréciations que nous cherchons à faire de leur peinture dont il ne nous reste, par malheur, ni modèle, ni copie.

Mais tout en élevant les auteurs connus ou inconnus de nos admirables antiques à la dignité d'idéalistes ou de croyants, à la spiritualité de l'idée, et, par conséquent, à l'immortalité de

Digitized by Google

l'âme, que pourrons-nous dire de ceux qui, après la grande révolution religieuse que le christianisme est venu faire dans le monde, après les miracles de l'évangile, après les transfigurations des martyrs et les extases des anachorètes, cherchent encore leurs inspirations spirituelles dans les types effacés des dieux surannés de l'Olympe? Que pourrions-nous même en penser, sinon que ce sont des somnambules qui veulent galvaniser des morts?

Sans doute, il faut conseiller aux jeunes élèves l'étude des anciens, et la copie assidue des modèles antiques sera toujours, et doit être certainement le travail obligé de l'école. Mais des études ne sont pas des œuvres, et l'on ne saurait créer une seconde fois ce qui a été fait et bien fait.

Les spiritualistes de l'ancienne école ressemblent un peu à ces hommes, profondément estimables d'ailleurs, qui, dans leur sympathie plus ou moins réfléchie pour de nobles et précieux souvenirs, font remonter à leur amour le cours du temps, et se retiennent, pour ne pas être entraînés par le siècle, à la colonne des tombeaux.

Une autre école de spiritualistes, plus hardie, plus jeune, plus aventureuse, est celle des coloristes, qu'on appelait encore dernièrement, nous ne saurions dire pourquoi, les romantiques de la peinture. Ennuyés des routes battues, et indociles à l'expérience des anciens, ils ont pour système absolu la triple devise de Danton: *De l'audace, de l'audace, puis encore de l'audace.* — Ils ont pour maître et pour modèle parmi nous, un homme que ses disciples ne savent pas admirer avec retenue, et qu'on s'est découragé de critiquer avec amertume. Eugène Delacroix est d'ailleurs un artiste de premier ordre, et ses chefs-d'œuvre l'ont prouvé; mais à côté du grand peintre, il y a le chef de parti, et celui-là fait souvent le plus grand tort à l'artiste éminent qui s'abandonne à ses inspirations. La verve semble s'enorgueillir, chez lui, de faire violence au dessin, et se produit par ces allongements, ou ces dislocations de membres qui distinguent de la réalité les fantômes aperçus dans l'hallucination, ou pendant le sommeil. La couleur, pour être originale et vigoureuse, se fait surnaturelle et impossible; puis la manière du pinceau, naturellement grasse et primesautière, se fait, à force de complaisance de la part des amis du peintre, paradoxale et violente. Les contours oscillent, les plis des étoffes se mêlent, les nus sont violacés et noirâtres. Or, c'est par ces énormités mêmes que le chef d'école séduit et fanatise ses admirateurs, comme autrefois Victor Hugo transportait certains collégiens, non point par ses beautés réelles, ni par la vigueur de ses créations, mais par ses expressions les plus bizarres et ses vers les plus hazardés.

Digitized by Google

L'école des coloristes mérite, après tout, les plus jeunes et les plus ardentes sympathies, puisqu'elle sait tout sacrifier à la pensée et au mouvement. Ce n'est pas elle d'ailleurs qu'on accusera de sensualisme. M. Delacroix est le seul artiste de talent qui ait osé supposer la laideur physique chez Marguerite de Goëthe, et jusqu'au milieu du plus beau rêve d'amour de Roméo et de Juliette. Cette protestation contre lignes convenues, contre les habitudes prises et par le cœur et par les yeux, c'est encore de la révolte et de la liberté en peinture. Aussi le chef des coloristes est-il compris, surtout par ces âmes inquiètes et aventureuses qui nient tout ce qui est, et presque tout ce qui est possible, pour se jeter à cœur perdu dans les licences de l'idéal. En résumé, M. Delacroix, comme le Victor Hugo du romantisme, restera grand, malgré ses excentricités, mais il sera le désespoir et la perte de tous ses jeunes imitateurs.

Entre ces deux écoles extrêmes se placent, hors ligne, quelques grands hommes de synthèse, qui dessinent comme Raphaël, et pensent aussi hardiment que Goëthe, Schiller, ou Shakespeare. Les Marguerite et les Mignons de Scheffer, ses beaux Christ, son saint Augustin rêvant au ciel près de sa mère, sont des créations où se résument toutes les aspirations chrétiennes. Mais Scheffer ne peut être compris que du petit nombre; c'est le peintre des âmes pures et des natures délicates; c'est assez dire que parmi ceux qui ont droit de l'apprécier, il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.

Léopold Robert, cet illuminé si triste et si sublime au milieu des splendeurs de sa palette, Léopold Robert, qui mourut dévoré par les beautés qu'il pressentait derrière le voile transparent de la nature, a légué à Gleyre ses rêves si beaux qu'ils tourmentent l'âme et l'entraînent dans une immensité où ils la laissent seule et pensive. Le soir de la vie est le tableau le plus pur, le plus gracieux et le plus triste qu'on puisse garder dans ses souvenirs, et c'est pour cela peut-être qu'on ne peut le voir sans y arrêter longtemps le regard, qu'on ne peut l'avoir vu sans se le rappeler toujours.

Paul Delaroche est moins mystique, et doit être plus populaire; c'est le Casimir Delavigne de la peinture française. Son pinceau est celui d'un maître irréprochable, et son talent est celui d'un poète qui entend le drame moderne, en faisant une sorte de compromis entre Victor Hugo et Ponsard.

Je n'ai pas nommé Ingres, parce que j'ai parlé de Raphaël, dont les chefs-d'œuvre, il est vrai, sont et seront de toutes les époques, et n'appartiennent pas, pour cette raison même, exclusivement à la nôtre.

Les maîtres exceptionnels que je viens de nommer n'ont d'ailleurs pas encore fait école, et leurs élèves, jusqu'à présent, se

Digitized by Google

sont régulièrement enrôlés, au sortir de leurs ateliers, les uns sous les bannières de l'académie, les autres sous le drapeau rouge des coloristes exclusifs.

Après avoir rendu à la peinture spiritualiste tous les honneurs qu'elle mérite, il faut bien en venir à passer en revue le camp le plus indiscipliné et le plus nombreux, celui des peintres matérialistes qui font, comme on dit, de l'art pour l'art, ou plutôt de l'art pour de l'argent. Ceci est une querelle qu'il faut faire à la nécessité de vivre plutôt qu'aux dégénérescences de l'art. Ces artistes envers lesquels on nous pardonnera d'être sévères, ce sont ceux qui exploitent indignement le scandale, et qui, par des banalités lascives, caressent les plus grossiers penchants. Nous ne dirons rien à ces imitateurs serviles d'une nature que souvent ils enlaidissent. Ce sont des ouvriers qui s'exercent, et il faut les laisser faire. Mais ces prétendus réalistes ne savent peut-être pas que, de toutes les tâches, ils ont choisi la plus difficile et la plus longue. Si l'on veut avoir pour tout mérite l'imitation exacte de la nature, il faut la patience des Flamands, la loupe de Denner ou de Quintin Melsis, la lumière de Claude Lorrain, le soleil de Decamps, les études et la touche de Rosa Bonheur. Dans cette voie, sans doute, on peut retrouver encore la poésie et la pensée ; l'infini ne se retrouve-t-il pas dans chacune des œuvres de Dieu? Le *petit pauvre* de Murillo est une réalité de triste nature, mais c'est une idéalité de pinceau. La science d'ailleurs se forme d'études réelles, et en peinture, comme dans tous les autres arts, c'est la nature qu'il faut étudier. Ce n'est pas à dire pourtant qu'il faille, au milieu des tristesses d'une cérémonie funèbre, copier la *trogne* d'un chantre, ou *déshabiller* en public de grosses et malhonnêtes commères; on ne saurait trop vouer au ridicule ces plaisanteries de mauvais goût, qui ressemblent à la littérature défunte de Vadé, et elles ne peuvent obtenir un succès de contradiction et d'étonnement que par des expédients indignes, je ne dirai pas d'un artiste, mais d'un homme bien élevé.

Je crois avoir signalé, à travers quelques digressions, trois tendances bien marquées dans la peinture moderne : l'une, conservatrice des traditions; l'autre, aventureuse et amie du progrès; une troisième, enfin, qui voudrait allier la forme à la pensée, et le dessin à la couleur. Cette dernière, quoique la moins suivie, nous paraît incontestablement la meilleure. Nous en avons vu la preuve dans les productions choisies des deux écoles rivales. Dans son tableau de *Dante aux enfers*, M. Delacroix, par exemple, a dessiné comme Michel-Ange, et a revêtu des formes non moins audacieuses que correctes de cette couleur dont il semble avoir seul le secret. En s'écartant de cette voie, le grand artiste est devenu chef de parti; mais s'il y eût marché avec persévérance, il régénérait la peinture.

Digitized by Google

Du reste, ce qui rend rares les hommes de synthèse à notre époque de scepticisme et de division des esprits, c'est le manque d'idées universellement admises, et de convictions bien arrêtées. Jamais peut-être la science du dessin et les ressources de la couleur n'ont été plus développées que de nos jours, mais c'est l'enthousiasme qui fait les chefs-d'œuvre. Et où voulez-vous que puisent l'enthousiasme ceux qui ne savent plus ce que c'est que la foi et qui ne croient pas même à la science? Voilà pourquoi les uns se livrent à l'étude du passé, dans l'espoir que l'étude assidue des anciens hiéroglyphes de l'art leur en fera deviner le sens, et leur révèlera la foi ou la science d'autrefois, tandis que les autres, s'abandonnant à des explorations insensées, pensent qu'à force de mouvement, ils trouveront enfin la vie, et qu'à force d'agiter leur pinceau, comme une baguette divinatoire, ils feront jaillir l'eau du rocher.

A une pareille époque, les vrais croyants, lorsqu'il s'en trouve, ne peuvent être ni appréciés, ni compris, et doivent se résigner même à être repoussés et exclus des expositions annuelles. On ne doit pas escompter l'avenir; il faut l'attendre, et celui qui est plus artiste que son siècle doit s'attendre à n'être pas compté dans la mêlée des partis auxquels il demeure étranger, et à n'avoir souvent d'autre appréciateur et d'autre consolateur que lui-même.

Je termine en faisant des vœux pour que la science se décide, pour que la foi renaisse, pour que la lumière se fasse; jusque-là, nous n'aurons en peinture, comme en toutes choses, que des tâtonnements et des essais. Quand le soleil se lève, les fantômes de la nuit se dissipent, les monstres nocturnes rentrent dans leurs retraites, la nature se montre radieuse, et l'homme, élevant ses mains vers le ciel, prélude à ses travaux de la journée par cette prière qui est le cri de l'âme et du cœur, le chant harmonieux de l'espérance et de l'amour.

Digitized by Google

CAUSES DE DÉCADENCE

de

LA PEINTURE RELIGIEUSE;

Moyens de la régénérer;

Quelle direction conviendrait-il de lui donner dans l'intérêt même de l'art?

Par M. Charles Demory.

MESSIEURS,

Une question aussi importante que celle qui traite des *moyens de régénérer la peinture religieuse*, présente de bien grandes difficultés que nous craignons de ne pouvoir suffisamment résoudre.

Essayons cependant de répondre à l'appel du Congrès. Il serait doux à toute âme vraiment chrétienne de voir la religion reprendre dans les arts le haut rang qui lui appartient. C'est ce sentiment qui m'a porté à entreprendre le faible travail que je soumets à la sagesse de la docte assemblée qui m'écoute.

On a dit avec raison que les arts ont pour mission d'exciter dans l'âme humaine les sentiments généreux, d'alimenter et de perpétuer la vertu. Ils inspirent généralement la passion du bien, et l'homme, formé par eux, acquiert une sensibilité exquise et délicate qui le rend meilleur et plus propre à pratiquer la vertu dans toutes les circonstances de la vie. Ainsi, d'après l'idée que nous en avons conçue, l'art doit être un vaste mode d'enseignement pour les peuples qui reçoivent par là des leçons plus efficaces que celles mêmes des philosophes, parce que celles-ci s'adressent souvent à des esprits distraits et prévenus, tandis que les premières parlent aux yeux des spectateurs et qu'elles ressortent naturellement des faits retracés par un pinceau fidèle. Telle était la pensée d'Horace :

« Segnius irritant animos demissa per aures
» Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus. »

Sans entrer plus avant dans ce parallèle, nous nous demanderons quelle est, parmi les diverses formes de l'art, celle qu'on doit regarder comme la plus salutaire et la plus influente? Serait-ce la peinture historique? Sans doute, elle peut nous

Digitized by Google

donner l'idée du grand, du beau; elle peut retracer à nos yeux une action héroïque, une bataille, des faits qui excitent et charment notre imagination, qui éveillent notre patriotisme. Le paysage même, en nous montrant la nature, peut bien élever nos pensées vers le créateur de toutes choses; mais est-il une peinture plus capable de nous entraîner à la vertu, à la vérité, que la reproduction des différents traits des histoires sacrées?

En est-il une plus sublime et plus noble que celle qui exprime, tantôt les attitudes de la prière et de la contemplation, tantôt les diverses phases des martyrs, symboles de la foi et de l'espérance? La plus humble, la plus modeste des vertus chrétiennes, exprimée par un habile pinceau, n'est-elle pas bien propre à faire surgir en nous les sentiments les plus purs et les plus élevés? C'est donc surtout dans ce genre que l'on doit rechercher, non pas seulement le beau idéal qui était le but de l'art antique, mais le beau céleste qui est, en quelque sorte, l'idéal de l'idéal même. Toutefois, si on ne comprenait dans l'acte que l'imitation plus ou moins apparente de la nature, il faudrait passer sous silence les premiers siècles du christianisme. A cette époque, tout était en décadence dans l'Empire romain, puissance, mœurs, religion; et pendant longtemps la peinture chrétienne, n'ayant pas une théorie nouvelle, emprunta les formes de l'antiquité; mais il faut envisager l'art sous un autre point de vue, quand on songe que ces grossières esquisses sont les gages que les peintres primitifs nous ont laissés de leur enthousiasme et de leur foi. C'est dans les catacombes que l'on retrouve le berceau de la peinture chrétienne, berceau que teignit si souvent le sang des martyrs, ces héros sublimes d'amour et de sacrifices qui, en face des supplices les plus cruels, s'écriaient: oui, nous sommes chrétiens.

L'art devait alors chercher à fortifier l'âme de ces pieux néophytes contre les outrages de leurs bourreaux et la crainte de la mort. Sans cesse menacés par la persécution, les artistes chrétiens imaginèrent, pour suppléer à la franche exposition de leurs dogmes, un style symbolique et allégorique, et, par une sublime abnégation d'eux-mêmes, ils évitaient avec soin toute représentation de leurs supplices. Avec le triomphe de la religion qui revêtit la pourpre avec Constantin, la peinture prit un rapide essor; mais elle était bien déchue, quant à la forme, de la splendeur de l'antiquité, et lorsque se débarrassant des formes allégoriques qu'ils avaient été forcés d'employer, les artistes commencèrent à représenter les visages célestes, ils n'osèrent leur accorder cette beauté divine qui leur convient.

Peut-être craignaient-ils que l'idolâtrie, à peine abattue, n'eût laissé trop de souvenirs pour que la plupart pussent ne pas confondre un chef-d'œuvre de l'art avec la divinité même. Une

Digitized by Google

autre cause fut cette doctrine que les pères de l'église grecque et les moines de Saint-Basile soutenaient contre l'Occident et saint Jean-Chrysostôme, que le Christ et les personnages sacrés étaient les plus laids des enfants des hommes. L'esprit byzantin a été aussi fatal à l'art qu'à la religion; dans l'un, il a altéré le type du beau, comme dans l'autre, le type du vrai; il a attaqué la divinité du christianisme par l'introduction de types affreux, et a cherché à détruire par la rage des iconoclastes ce qu'il n'avait pu corrompre. Bien qu'il ne soit pas parvenu à y réussir, l'art éprouva néanmoins une rude secousse, et les moines grecs, chassés à la suite de cette persécution, auraient anéanti l'art par leurs types ignobles, si une ère nouvelle n'était apparue.

Charlemagne se montre pour arracher tous les restes du paganisme; mais il fallait un nouvel élément pour coopérer à la régénération de l'art chrétien : cet élément fut l'esprit germain, et M. Rio donne à cette nouvelle école le nom de germano-chrétienne, comme il a donné à la précédente celui de romano-chrétienne. Cette dernière, qui devait s'éteindre complètement dans le XIII^e^ siècle, avait servi d'intermédiaire entre les primitives inspirations de l'art chrétien des catacombes et les écoles nouvelles, destinées à augmenter le fond qu'elles avaient reçu de leur devancière. Quant à l'école germano-chrétienne, l'avènement de Charlemagne lui fit prendre un grand accroissement; ce grand empereur chargeait les *missi dominici* d'inspecter les églises et de veiller à ce qu'elles fussent couvertes de peintures; et les évêques, et les abbés rivalisèrent entre eux par un tel luxe de décorations, que les moines sévères de Citeaux signalèrent ce luxe comme un dangereux abus sans pouvoir l'arrêter.

Vers la fin du X^e^ siècle, la France put revendiquer la gloire de l'invention de la peinture sur verre qui, avec les miniatures des manuscrits, sont les principaux monuments de l'école germano-chrétienne. Cette découverte a beaucoup contribué au développement de l'art moderne et à la majesté du culte catholique, puisque ces vitraux devaient servir de catéchisme et d'instruction au peuple. Aussi l'originalité des écoles de France, de Cologne, de Belgique, du X^e^ au XIII^e^ siècle, ne peut être contestée, et on a eu tort de prétendre qu'elles s'étaient traînées sur les traces de l'art byzantin, puisqu'il y a entre ces écoles une différence entièrement à l'avantage des peuples germaniques, qui se distinguent par un choix plus heureux de procédés, une plus grande pureté de formes et la fécondité d'invention.

L'Italie commença au XIII^e^ siècle à voir naître des écoles de peinture, et Sienne, qui s'honorait du titre de cité de la Vierge, est la première qui puisse fournir une date certaine. On voit encore quelques ouvrages de ses premiers maîtres si purs, si religieux, entre autres Guido de Sienne, dont la grande madone,

Digitized by Google

dans l'église des Dominicains, porte la première date authentique (1221). Même quand cette république commença à perdre ses richesses et son influence, la peinture ne la suivit pas dans son déclin, et en 1235, les peintres s'érigèrent en corporation. La plupart de ces artistes s'écartèrent peu des types traditionnels, et cherchèrent la douceur dans l'expression plutôt que la dignité. Leurs sujets favoris étaient empruntés à la portion la plus pure des traditions byzantines, et représentaient la vie extérieure des pères du désert, compositions qui, malgré le manque de perspective et les incorrections du dessin, n'en sont pas moins un chef-d'œuvre de grâce et de simplicité naïve.

L'école de Florence, née un demi-siècle après celle de Sienne, est en quelque sorte le trône généalogique de la peinture moderne. Cimabué, que l'on a longtemps appelé son fondateur, a été impuissant à réformer le dessin ignoble des artistes grecs, mais il est pour ainsi dire le chaînon qui lie la peinture antique avec la moderne. C'est à Giotto qu'appartient plutôt le titre de régénérateur de la peinture, puisqu'il brisa définitivement les types byzantins. Mais si, dans Florence, il ne se trouva personne qui combattît la révolution opérée par lui, il en fut autrement dans les petites républiques voisines, entre autres à Arezzo, où Margaritone, imitateur fanatique de la doctrine byzantine, mourut de dégoût et de chagrin de voir ses œuvres méprisées et tous les honneurs réservés aux peintres de la nouvelle école. A Rome, un élève de Giotto, Cavallini, épris du même goût que le précédent, ne put produire qu'un mélange du style byzantin avec celui de son maître.

L'art est loin d'avoir été stationnaire depuis Giotto jusqu'à Masaccio, c'est-à-dire, au moment où le naturalisme commence à l'envahir. Ce qu'on pouvait prendre pour une décadence n'était que la conséquence de l'imitation servile des nombreux disciples de Giotto pour les ouvrages de leur maître. En rompant sans retour avec les types byzantins, il fallait chercher, tâtonner, jusqu'à ce qu'on leur eût substitué des types nouveaux que devait donner le christianisme. Toutefois, parmi les successeurs de Giotto, on en trouve plusieurs qui l'ont égalé sinon surpassé; tels sont Caddéo-Gaddi, Agnolo-Gaddi, son fils et Giottino, qui bien que son nom semble un diminutif de Giotto, fut un artiste de progrès, et laissa derrière lui tous ses devanciers; enfin André Orcagna, dont la supériorité dans la peinture, la sculpture et l'architecture, lui a fait donner le nom de Michel-Ange de son siècle. Il clôt dignement la période commencée par Giotto, et semble ouvrir une ère nouvelle à la peinture, à la sculpture et à l'architecture. A cette époque se fait sentir l'influence du poète du Dante sur l'imagination des peintres. Mais Orcagna, tout en s'inspirant du génie du poète

Digitized by Google

a su rester original dans ses tableaux du jugement dernier et de l'enfer, qui respirent cette terreur mystique dont est empreinte la divine comédie. Si nous résumons les progrès de la peinture à cette époque, nous verrons qu'ils ont profité aux autres villes d'Italie.

Déjà des améliorations ont été faites dans les procédés techniques; le dessin des figures est plus correct; Stéfano commence le premier à observer la perspective; enfin l'expression devient plus gracieuse et plus variée; les sujets sont exclusivement religieux. Les artistes vivaient entre eux avec une touchante fraternité qui avait pour base l'esprit chrétien de leurs travaux, et comme preuve de leur piété, Vasard rapporte ces paroles de Buffulmacco : « Nous autres peintres, nous ne nous occupons d'autre chose que de faire des saints et des saintes sur les murs des autels, afin que par ce moyen les hommes, au grand dépit des démons, soient plus portés à la vertu et à la piété. » Dans la seconde période de l'école florentine, l'unité disparaît; on voit se développer lentement et dans l'ombre, un germe de décadence qui doit anéantir l'art chrétien, pendant que, sous d'autres rapports, la peinture marchera rapidement à sa perfection. Le paganisme, né d'une admiration outrée pour les restes de l'art antique, et d'abord introduit à titre de remplissage dans le domaine de l'art chrétien, finit par le supplanter, et la peinture devint tributaire du pédantisme classique, du luxe et de la vanité des patriciens qui, en multipliant les portraits dans les tableaux religieux, engendrèrent une nouvelle cause de décadence, dont les funestes progrès furent si rapides, que bientôt les artistes n'eurent plus honte de peindre la mère du Christ sous les traits des courtisanes de Florence.

Aussi voyons-nous dans cette école trois tendances différentes : 1° les continuateurs du style de Giotto, représenté par Lorenzo, Bicci et Chellini; 2° ceux qui protestèrent par leurs ouvrages mystiques contre les innovateurs de la peinture profane; enfin ceux qui cherchèrent à perfectionner la forme, même aux dépens de l'esprit chrétien. A leur tête se placent Gmiberti, Masolino et Masaccio qui acheva de peindre la chapelle *Del carmine*, commencée par le précédent, et exerça par cette œuvre une telle influence sur son époque, que l'on est tenté de supposer une lacune dans le développement jusqu'alors si régulier de l'art, tant est grande la différence entre ses œuvres, et celles de ses prédécesseurs, et même de ses contemporains. Elles devinrent alors un foyer d'inspirations pour une foule de peintres dont les plus célèbres sont : le moine Lippi, ardent imitateur de Masaccio, et le premier paysagiste de l'école florentine; Ghirlandajo qui a su tourner le naturalisme au profit de ses travaux, et qui le fait trop participer au caractère gran-

Digitized by Google

diose de toutes ses compositions, pour que l'imagination n'en soit pas satisfaite.

Vers la fin du xv^e^ siècle, Sixte IV ayant appelé les artistes florentins pour la décoration de la chapelle Sixtine, un champ plus vaste et plus glorieux s'ouvrit devant eux. Léonard de Vinci ouvre cette seconde époque, et nous montre, dans ses trop rares compositions, un dessin pur et noble, mais qui ne s'élève jamais au-dessus de la nature. La Cène qu'il peignit à fresque dans le réfectoire des Dominicains, à Milan, nous donne la mesure de son talent. Il fit de bons élèves; mais tous disparaissent devant l'éclatante renommée de Michel-Ange, qui aurait dû épargner à Léonard de Vinci, les dégoûts dont il abreuva sa vieillesse. Il faisait consister tout le mérite de la peinture dans le dessin, et l'étude de l'anatomie lui avait donné une connaissance intime des plus secrets mouvements des muscles, qu'il cherchait à faire valoir avec une affectation que l'on pourrait appeler pédantesque. Il a introduit dans l'art un matérialisme immodéré, qui protestait d'une manière fatale contre le spiritualisme des peintres primitifs; son génie enclin à exagérer la nature, en plaçant dans ses tableaux le nu de la sculpture grecque, fit disparaître les types mystiques et presque divins de Fra Angélico-da-Fiesole. On lui reproche aussi d'avoir profané le lieu saint en introduisant dans son jugement dernier une foule de nudités, et d'avoir mêlé la mythologie païenne avec les vérités du christianisme, en représentant, dans un sujet chrétien, le nocher Caron avec sa barque; enfin de s'être livré sans réserve à la bizarrerie de son imagination, au lieu de se pénétrer de la terreur religieuse qu'il devait éprouver.

Avant d'entreprendre l'école ombrienne dont Pérugin et Raphaël sont les plus beaux produits, si nous passions en revue la peinture depuis le xv^e^ siècle, nous verrions d'un côté les progrès de l'art proprement dit, et de l'autre la décadence du sentiment chrétien. Il suffirait pour cela de comparer les fresques de Lorenzo-Bicci avec celles de Michel-Ange. L'art en se développant se divise, et les artistes s'en partagent le domaine, les uns en restant fidèles aux inspirations d'en haut, tandis que les autres, et ce sont les plus nombreux, se jettent dans le naturalisme. Ces derniers n'ont plus qu'un but, l'imitation servile de la nature; avec cette tendance, les sujets mystiques ne pouvaient pas rester longtemps en vogue, et quelques-uns, incompatibles avec le nouveau développement, tombèrent entièrement en désuétude, et finirent par disparaître du domaine de l'art : tels sont, le couronnement de la sainte Vierge, et le mariage mystique de sainte Catherine. Le naturalisme profitait plutôt au genre historique; c'est pourquoi les sujets religieux de l'Ancien-Testament étaient exploités de préférence aux sujets tirés de l'Evangile. Il fallait avoir l'âme exclusivement chrétienne, pour rendre digne-

Digitized by Google

ment les scènes de la vie de notre Sauveur ; aussi plus on avance dans l'histoire, plus on se plaint de la manière dont les peintres naturalistes traduisent l'Ecriture-Sainte, et ce retour vers le paganisme rend la décadence de l'art plus inévitable que jamais. Les inspirations païennes venaient aux artistes de deux côtés à la fois, de Rome et des Médicis. Il était difficile que l'imagination la plus chrétienne ne se laissât pas séduire par ces beaux restes de l'antiquité. Il est vrai que ces vieilles mosaïques des basiliques chrétiennes tempéraient bien ces impressions et en laissaient même de plus durables, car Ghirlandajo disait que la mosaïque était la vraie peinture pour l'éternité. On résistait difficilement au paganisme de la cour des Médicis, paganisme né de la corruption des mœurs, bien plus que des progrès de l'érudition ; il aurait fallu avoir le courage de renoncer à ce patronage si vanté dans l'histoire : en sorte que si d'un côté la peinture avait pris un grand accroissement dans ses parties extérieures, depuis Masaccio, elle avait perdu sa pureté primitive et avait cessé pour beaucoup d'artistes d'être une des formes de l'inspiration chrétienne.

Nous n'avions pas encore eu jusqu'à présent l'occasion de parler de l'école mystique : pendant le XIV^e^ siècle, elle ne se distingue nullement des autres, car les artistes chrétiens savaient renfermer le naturalisme dans des limites étroites, et le paganisme était alors trop impuissant pour qu'on s'en inquiétât. Mais, dans la première moitié du XV^e^ siècle, l'accroissement des richesses publiques, la vanité patricienne et les encouragements des Médicis contribuèrent beaucoup à faire passer un grand nombre de peintres florentins dans le camp du naturalisme. Ce fut au sein des couvents que la peinture chrétienne trouva un refuge, loin du tumulte du monde. C'est surtout dans les miniatures des livres religieux que s'est conservé dans toute sa pureté le spiritualisme de l'art. Et de là est sortie une école qui compte parmi ses plus grands peintres, Taddée-Cartolo et Fra Angelico da Fiesole, que l'on a surnommé *Il Beato*. Il semble dans ses compositions avoir éprouvé le ravissement et l'avant-goût de la béatitude céleste ; les émotions profondes qu'on ne peut rendre si on n'en est pénétré, il les communique au spectateur, et tout chrétien, à la vue d'une de ses compositions, est pénétré de recueillement et de piété, car il sent que sur cette toile est passée toute l'âme du peintre qui jamais ne se mettait à l'œuvre sans avoir imploré la bénédiction du Ciel.

Ses disciples chéris, Bonnozo Gazzoli et Gentile de Fabiano peuvent servir d'intermédiaires entre lui et l'école ombrienne qui, issue de celles de Sienne et de Florence, et transplantée dans le voisinage du tombeau de saint François d'Assise, a brillé de tout son éclat avec le Pérugin et Raphaël.

Digitized by Google

Le Pérugin, dont la vocation comme artiste chrétien était déjà fixée, sut joindre les progrès qui s'étaient faits jusqu'alors dans le coloris et le dessin, avec la pureté des traditions mystiques. Par une rare exception, la décadence qui se fait remarquer dans les produits de sa vieillesse, fut loin de contribuer à la chute de son école qui se contentait du perfectionnement de certains types, sans recourir aux sujets mythologiques, ni même aux peintures historiques de l'Ancien-Testament.

La gloire de l'école ombrienne est d'avoir poursuivi, sans s'effrayer, le véritable but de l'art chrétien et d'avoir répandu son heureuse influence sur toute l'Italie. Sienne fut la première ville qui s'en ressentit. Bientôt, ses traditions mourantes renaissent, et grâce à deux tableaux du Pérugin, l'école siennoise redevient aussi brillante que jamais. Bologne surtout, qui avait conservé le caractère religieux de ses premiers artistes, garda une empreinte encore plus profonde de l'école ombrienne, empreinte que ne put effacer le voisinage dangereux de l'école florentine que le naturalisme envahissait de plus en plus. Ce qui la mettait surtout à l'abri, c'était la piété traditionnelle de ses artistes, qui se reflétait dans leurs ouvrages, et faisait éprouver tout le bonheur que peuvent procurer les merveilles de l'art chrétien. Et cela, au point que le Guide restait en extase à la vue d'une des madones de Lippo Dalmazio, qui ne se mettait à l'œuvre qu'après s'y être préparé par un jeûne austère et par la communion.

Francia fut le point culminant de cette première école de Bologne, et l'amitié qui le lia avec le jeune Raphaël, nous amène tout naturellement à ce dernier, qui a eu la gloire de porter l'art chrétien à son plus haut degré de perfection. D'abord disciple docile du Pérugin, Raphaël s'assimila promptement la manière de son maître. Après s'être trempé à Pérouse dans la source de l'art naïf et religieux du moyen-âge, il sentit le besoin de s'approprier le perfectionnement de la peinture moderne. Mais dans son premier voyage à Florence, où le naturalisme triomphait, il chercha ses amis dans le parti vaincu, entre autres Fra-Bartholoméo et Ghirlandajo, sur lesquels il exerça une très-grande influence, quoiqu'en profitant des conseils du premier. Nourri des traditions de l'école ombrienne et familiarisé depuis longtemps avec l'allégorie religieuse, il compose cette œuvre sans rivale qui embrasse la théologie, la philosophie, la poésie et la jurisprudence.

Mais la dispute sur le Saint-Sacrement est comme la limite que l'art chrétien proprement dit ne devait pas franchir. Raphaël s'écarte de la route qu'il avait suivie tout d'abord, pour suivre de nouvelles idées que lui avait suggérées la vue de la chapelle sixtine. Car, au milieu de la lutte des écoles, il les imita en grand

Digitized by Google

maître et se distingua par un éclectisme puissant, qui est comme le cachet de son talent. Sans embrasser le matérialisme outré de Michel-Ange, sans être aussi spiritualiste que les premiers peintres du Campo-Santo de Pise, pendant la première moitié de sa carrière il resta fidèle aux anciennes traditions, en cherchant seulement à leur donner une forme plus correcte et plus pure. Mais dès que l'art cesse d'être exclusivement catholique, les réminiscences grecques le détournent bientôt de la route dans laquelle il était entré. Raphaël, convaincu que l'art romain n'était qu'une imitation de l'art grec, voulut remonter aux sources de ce dernier; aussi, l'antiquité revit dans ses ouvrages, mais avec un sens moral emprunté au christianisme, et il a su illuminer la beauté de la forme, par un reflet divin de la beauté intérieure. On a prétendu qu'il avait fait prendre à l'art une mauvaise voie, en abandonnant sa première manière. Sans doute, l'art proprement dit ne pouvait perdre entre des mains si habiles, mais l'essence poétique n'y gagna rien de bon. Dès cette époque, on traita moins de sujets religieux, on oublia les types traditionnels de certains personnages, et on vit poindre un mélange de mythologie, d'histoire et de fantaisies mystiques, auxquelles ne préside plus aucune idée grande et générale. L'œuvre la plus sublime de la seconde manière de Raphaël est la Transfiguration. Elle porte, il est vrai, l'empreinte du naturalisme; mais elle nous montre une expression si noble, et dans la tête du Christ, une beauté si majestueuse, que Raphaël, mort avant ce chef-d'œuvre, on aurait pu douter qu'il l'ait jamais fait; mort après, on peut croire qu'il aurait encore été plus loin

L'école vénitienne est celle qui a conservé le plus longtemps sa pureté; elle préféra, aux inspirations païennes qui venaient de Florence, le contact de l'école ombrienne, et celui des écoles allemande et flamande, pleines d'originalité, de jeunesse et de vie. Les Visarini peuvent être considérés comme les véritables pères de la peinture catholique à Venise; après eux, les frères Bellini commencent la série des artistes qui ont participé au grand mouvement de l'art. Jean Bellini avait une tendance tout-à-fait mystique et une imagination d'une pureté irréprochable. Gentil, son frère, crut pouvoir joindre aux souvenirs du christianisme son goût pour l'antique, et ses tableaux révèlent une âme vraiment chrétienne. Ces deux artistes ont la gloire d'avoir fondé une école qui, jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, sut conserver les traditions de l'art chrétien, malgré la dangereuse rivalité du Giorgione et du Titien, qui entraînèrent dans leur parti tous ceux qui cherchèrent le perfectionnement extérieur, aux dépens de la poésie intérieure de l'art. On a souvent reproché à ces artistes, des anachronismes choquants, conséquence inévitable de cette manie d'introduire des portraits dans les compositions; et pour

Digitized by Google

n'en citer qu'un exemple, Paul Véronèse, dans son magnifique tableau des Noces de Cana, a représenté, à côté de Jésus-Christ, de la Vierge et des Apôtres, une foule de princes, de poètes, de musiciens du XVI^e^ siècle, en les affublant de costumes empruntés à tous les pays.

Revenons pour un instant à l'école bolonaise, mais ce n'est plus à cette école religieuse des XIV^e^ et XV^e^ siècles, c'est l'époque des Carrache, du Guide, du Dominiquin. Le génie et la foi étaient morts en Italie; un homme essaya de relever la peinture: ce fut Louis Carrache, qui, aidé de ses deux cousins Augustin et Annibal, fonda une école d'où sont sortis des artistes célèbres, mais bien inférieurs à leurs prédécesseurs, quant à la peinture chrétienne. Si l'on est attiré par le goût céleste du Guide, on est bientôt repoussé par la vue des sujets qui lui ont été imposés. Le Guerchin était plutôt un de ces hommes tels qu'il en faut pour traiter les sujets religieux; doué d'une foi fervente et profonde, sa vie fut celle d'un sage, et son art s'inspira tout entier de la vertu qu'il pratiquait. Les derniers représentants de la peinture en Italie sont Luca Giordano et Francesco Solimone, artistes napolitains. Après eux, plus d'écoles, plus de traditions, plus de maîtres ni d'élèves, sur cette terre qui avait vu naître tant de grands artistes, d'où sont sortis de si grands chefs-d'œuvre.

En Espagne, nous voyons apparaître cette multitude de tableaux religieux enfantés par la foi vive et passionnée qui échauffe l'âme du peintre et l'imagination du peuple. Il faut avouer que les nombreux couvents qui couvraient la Péninsule influençaient les esprits. Les sujets gracieux, tels que les madones, les annonciations, etc., souriaient à l'imagination des jeunes peintres, tandis que les flagellations, les Christ au tombeau, les martyrs, étaient des épisodes que saisissaient les artistes dont la conscience timorée considérait ces tableaux comme une offrande expiatoire. La cause des anachronismes qu'on reproche souvent à ces sortes de productions, ce sont les Religieux qui, tout en comprimant l'inspiration des peintres par les scrupules des théologiens, avaient toujours soin de faire introduire dans les compositions un ou deux moines revêtus de l'habit de leur ordre. C'est aussi par leur influence que ces artistes, nés comme les Italiens sous un heureux climat, ne varièrent jamais leurs compositions qui sont toutes religieuses. Les trois principaux peintres espagnols sont: Vélasquez, Ribeira et Murillo. Autant la vie du premier fut luxueuse et splendide, celle du second, guerroyante et agitée, autant celle de Murillo s'écoula calme et paisible. Doué d'une imagination brillante, animé de sentiments délicats et tendres, il affectionnait surtout les sujets sacrés, dans lesquels il est permis à l'art de franchir les bornes de la nature, pour s'élancer dans l'idéal. On ne retrouve chez aucun

Digitized by Google

autre peintre, cette expression grandiose et inspirée qu'il réservait à ses Vierges, et ce caractère divin et surnaturel qu'il savait donner à Jésus, soit qu'il le peignît dans son enfance ou dans son âge viril.

En Allemagne, si l'art n'a pas eu un aussi grand développement que partout ailleurs, c'est le pays qui a gardé les traces les plus profondes de la peinture chrétienne. Toutefois le style des Allemands ne ressemble en rien à celui des autres peintres italiens, et quoiqu'ils traitent les mêmes sujets, il y a entre eux une différence visible. Ces derniers cherchent à développer le beau physique comme une expression du beau moral, tandis que les peintres allemands se sont attachés à rendre la vérité des formes, mais en dirigeant surtout leurs efforts pour exprimer les sentiments de l'âme et le recueillement. Depuis Giotto jusqu'à Raphaël inclusivement, les peintures italiennes respirent les joies du paradis ; les saints y sont peints dans leur état de glorification, tandis que celles allemandes, de Van-Dyck, Albert Durer ont un aspect austère et mélancolique qui rappelle les souffrances attachées à l'humanité, et représentent les saints avec tous les caractères inhérents à la condition humaine. Cependant avec le XVI^e^ siècle, les peintres, s'abandonnant à l'inspiration donnée par l'Italie, conservèrent la vérité du moyen-âge en y joignant toute la splendeur de l'art moderne. Albert Durer est le fondateur et le roi de l'école allemande. Il devait tout à son génie, et bien que l'on ait de nombreux défauts à reprocher à ses tableaux, on est attiré vers eux par le parfum de chasteté qui s'exhale de ses peintures de la Vierge, à laquelle il semble avoir voué un culte ardent et enthousiaste.

En Flandre, la peinture fut exclusivement religieuse jusqu'à la moitié du XVI^e^ siècle, avec Jean de Bruges et son disciple Hemmeling, le plus suave, le plus gracieux et le plus mystique de tous les peintres de cette école. Mais le relâchement dans les mœurs du pays amena une révolution analogue dans la peinture. Ce qu'il fallait à ces bourgeois sensuels et amollis, c'étaient de vives et vraies couleurs, des émotions puissantes, des fêtes où les femmes fument, boivent et dansent lourdement ; c'étaient, dans les tableaux de sainteté, des vierges à la beauté toute matérielle, et presque indécente. Chez eux, la noble figure du Christ prend les formes d'un hercule trapu et vigoureux ; leurs tableaux de martyrs sont de véritables scènes de boucherie, qui étalent aux yeux des chairs pantelantes. Dans l'un d'eux, on voit un des bourreaux arracher un lambeau de chair du corps de la victime, et le donner aux chiens ; un autre tient à la bouche son couteau tout dégouttant de sang. Alors paraît comme le dieu de la peinture, Pierre-Paul Rubens, ce fougueux génie, qui introduisit dans l'art une apothéose effrénée

Digitized by Google

de la nature. Il n'avait pas comme Raphaël cette inspiration qui se manifeste par des effets doux et gracieux comme elle; mais il avait cet emportement, ce feu intérieur qui cherche à s'élancer au dehors. Il était plus capable de rendre les fortes émotions que les sentiments calmes et paisibles, et dans son tableau représentant Judith et Holopherne, il a déployé toute l'horreur de son sujet. Il nous montre une juive inspirée, ou plutôt une bouchère hâchant le col d'un homme endormi.

Le rôle de Rubens est d'une grande importance dans l'histoire de l'art. Le premier d'entre les modernes, il a cherché la beauté autre part que dans l'idéalisation. Il a accepté la nature telle qu'elle était, en ayant soin toutefois de ne jamais rien prendre de trivial, et dans ses chairs pleines de vie, il y a toujours quelque chose de grand et d'élevé. Ses ouvrages et ceux des peintres qui suivirent la carrière qu'il leur avait ouverte, forment avec les types du beau italien un contraste visible et fertile en enseignements pour les artistes. Toutefois, on remarque avec peine qu'après quelques peintres tels que Van-Dyck, Crayer, Seghers et plusieurs autres, leur nombre diminue considérablement en Flandre, et les arts ont fini par s'éteindre presqu'entièrement dans ce beau pays.

Quant à Philippe de Champagne, il occupe une place à part, et bien qu'il soit né à Bruxelles, les Français ont de justes droits pour le ranger parmi les peintres de leur école, puisque c'est au milieu d'eux qu'il a acquis toute sa gloire, et puisqu'il fut l'élève et l'ami du Poussin. Son désir le plus ardent était de consacrer son talent aux sujets religieux, et il le fit avec un amour qui reflète pour ainsi dire, l'âme si calme et si douce de l'artiste.

On peut juger de l'état de la peinture religieuse en Hollande, en examinant Rembrandt, son plus grand artiste. Rembrandt; qui vivait au milieu d'une population nourrie de la Bible, ne s'est point inspiré directement des livres saints, mais il les a rajeunis par les légendes sorties de l'imagination populaire. Il ne voit dans le Christ que le grand guérisseur, et il nous le montre au milieu des malades, et ressuscitant Lazare. Bien qu'il prît souvent ses types dans les classes les plus basses, il a su rendre précieuses les plus pauvres demeures par son esprit et la fantasmagorie de sa lumière; et des visages des derniers des hommes, il sut faire la figure sublime du Christ d'Emmaüs. Rembrandt n'a pas malheureusement su toujours éviter la trivialité qu'il rencontrait dans ses modèles; mais, en revanche, quelle magie de couleur, quelle intelligence du clair-obscur! Il se sépare encore plus nettement que Rubens des grandes écoles d'Italie, et on ne peut se lasser d'admirer l'originalité de ce maître qui, peut-être seul entre tous, n'a pas encore trouvé d'imitateurs.

Digitized by Google

Nous devons le dire avec regret, la France a été longtemps sans avoir d'école religieuse, à moins que l'on ne décore de ce nom les peintures sur verre et les miniatures des manuscrits. La plupart de ses premiers peintres étaient des religieux qui passaient leur vie à décorer les églises. Charlemagne, comme nous l'avons déjà dit, avait chargé les procureurs impériaux qui parcouraient les provinces, de veiller à ce que les églises fussent couvertes de peintures. C'étaient pour la plupart des sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, et destinés à donner des idées pieuses aux fidèles et à leur servir d'enseignement. Le plus ancien des peintres français fut Jean Cousin qui ne fit, pour ainsi dire, que copier les antiques. Après lui, la peinture, appelée à participer aux largesses et aux encouragements de François Ier, resta stationnaire sous le règne des derniers Valois, et il existe une lacune jusqu'à Simon Vouet, qui, s'il eut la gloire de former Lesueur, Lebrun, Mignard, mérite le reproche d'avoir persécuté, par jalousie, le Poussin, un de nos plus grands peintres. Le Poussin n'est plus un peintre religieux, comme l'école ombrienne nous en a montré beaucoup, mais il mérite le surnom de peintre de la raison, et de philosophe de la peinture. En effet, ses ouvrages renferment tout ce que la philosophie, l'histoire, la poésie et la morale ont de force, de vertu et de charme. Ses sérieuses et puissantes compositions des sept sacrements peuvent être comptées parmi les plus beaux monuments élevés en l'honneur de la religion, et dans cette représentation des rites chrétiens, l'esprit et l'âme trouvent un sujet inépuisable d'étude et de méditations. Arrivons à l'une des gloires les plus pures de notre école, à Lesueur, qui semble un ange descendu du ciel pour offrir à sa patrie la peinture dans toute sa pureté. Il ne doit rien à l'Italie qu'il ne vit jamais, et ne reçut que quelques conseils du Poussin. Son esprit et son cœur furent les sources de son talent, et son âme semble n'avoir jamais été agitée que par les passions douces qui le conduisirent au sublime sans efforts. On a comparé quelquefois Lesueur à Raphaël. Quelle ressemblance, mais à la fois quelle différence entre ces deux génies! Leur destinée fut la même, tous deux sont morts à 38 ans, mais Raphaël, comblé de richesses et d'honneurs, admiré, recherché par tous, habite les palais somptueux, et vit dans l'intimité de deux papes et des plus grands seigneurs de son temps. Lesueur, au contraire, pauvre et humble, trop modeste pour se produire à la cour, passe sa vie dans les couvents qu'il enrichit de ses chefs-d'œuvre. Il est, pour ainsi dire, le christianisme dans l'art. A côté des scènes douloureuses ou austères, il sait peindre les sujets tendres et gracieux; comme dans le christianisme, à côté de la souffrance et de la résignation, viennent la

Digitized by Google

la foi et l'espérance. Aussi, qui mieux que lui a compris les touchantes mélancolies de la vie monastique? L'histoire de saint Bruno nous montre le degré le plus élevé du recueillement, de l'humilité et du ravissement.

Que sont auprès de ces tableaux les naïves et mystiques compositions tant vantées de Fra Angelico? Elles languissent auprès de ces peintures qui expriment, par leur caractère touchant et ascétique, la perfection du genre religieux que Lesueur avait embrassé. Et pourtant, ce que Vouet avait fait contre le Poussin, Lebrun, ce lourd imitateur des Carrache, le renouvela contre Lesueur, et trouva moyen de se poser en souverain des arts, au détriment d'un artiste qui valait mieux que lui. Sous la direction de Lesueur, on eût préféré à la mensongère grandeur de Lebrun, la beauté noble des têtes, la vérité de l'expression et la simplicité. Peut-être aussi le mauvais goût aurait-il été longtemps avant d'envahir notre école; mais les imitateurs de Lebrun prirent ses défauts sans prendre ses beautés. Déjà dans les compositions de Mignard, on n'est plus attiré que par la fraîcheur du coloris et une certaine grâce répandue sur tout l'ensemble. Et si nous continuons à parcourir notre école, nous voyons le mauvais goût, l'affèterie du XVIIIe siècle avec Vanloo, Watteau, Lancret, Boucher. Enfin paraissent Vien et David qui, en revenant à l'étude de l'antique, arrêtèrent le désordre. Mais bientôt on déserte les Grecs et les Romains, et l'école française se divise en deux camps qui, sous le nom d'écoles classique et romantique, se proscrivent mutuellement.

Arrivés à ce point, essayons de récapituler les diverses causes de décadence que l'on a pu remarquer dans les écoles que nous avons parcourues. Du moment où Raphaël et ses prédécesseurs venaient de trouver d'immenses moyens de perfectionnement pour la partie technique de l'art, on commença à négliger les types supérieurs qui sont en quelque sorte sa tradition, pour diriger tous les efforts vers les parties accessoires de l'art, si on l'envisage dans ses rapports avec la poésie chrétienne. Dès lors, cet art, que l'esprit vital abandonnait, se brisa en cessant d'être chrétien. A Florence, nous avons vu les progrès de l'érudition, l'accroissement des richesses et l'influence des Médicis, rejeter l'art dans le paganisme. D'un autre côté, les artistes sont entraînés invinciblement vers les magnifiques ruines de la Rome païenne, et y puisent leurs inspirations, de préférence aux anciennes traditions. En Flandre, c'est le relâchement des mœurs qui amène une révolution analogue dans la peinture; et en général, les dissensions entre les membres du clergé, les schismes, les hérésies, la prétendue réforme, le défaut d'encouragement des autorités ecclésiastiques, tout cela contribua à faire dégénérer la peinture, cette véritable forme de la poésie chrétienne.

Digitized by Google

Que faudrait-il donc pour que l'art chrétien reprît sa première splendeur? Rendez-nous d'abord, si cela est possible, cette foi vive et ardente qui animait toutes les nations, lorsqu'au cri : *Dieu le veut !* elles se précipitaient en masse vers l'Orient pour la délivrance des Lieux-Saints. Si cette foi naïve est morte, une piété tendre et réfléchie ne peut-elle la remplacer? En effet, on ne saurait trop le dire aux générations qui s'élèvent, la condition essentielle de la peinture chrétienne, c'est la foi, et une foi vive en la religion dont on veut rendre les mystères, dont on veut retracer l'histoire. N'allons pas chercher nos modèles dans cette multitude de tableaux dont on tapisse nos églises et qu'on voit en grand nombre à nos expositions. On les fabrique aujourd'hui, je le sais, avec une prodigieuse facilité, non pour produire des tableaux religieux, mais seulement des tableaux de défaite, comme on dit en terme de marchand. Aussi la plupart n'ont de sujets de piété que le nom. Consultons plutôt les chefs-d'œuvre de l'école ombrienne; on trouvera dans Raphaël le type du beau idéal, et en suivant ses traces, on aura le moyen de raviver le feu sacré de la peinture chrétienne. Maintenant que l'art paraît mort en Italie, toutes nos espérances doivent se tourner vers la France et l'Allemagne. En examinant même les tendances de ces deux écoles, il n'y a point à désespérer. D'un côté, Overbeck avec son école s'est levé en Allemagne pour accuser d'hérésie notre siècle où le peu de foi qui subsiste encore a abandonné la partie traditionnelle du catholicisme pour se faire philosophique. Overbeck avec son parfum d'antique ascétisme est un rejeton de l'école florentine; mais ce ne sont ni Michel-Ange, ni même Masaccio et Ghirlandajo qu'il a choisis pour maîtres, ils sont déjà trop hérétiques pour lui : l'étoile qui le guide et qu'il suit systématiquement, c'est Fra Angelico da Fiesole. Aussi on ne peut voir pour la première fois une œuvre d'Overbeck sans ressentir une émotion d'admiration et de recueillement qui est le triomphe des arts : mais on est presque repoussé à la fin par cette naïveté et cette simplicité monotone et systématique. La peinture en Allemagne est toute poétique; son seul but est de recueillir le sentiment qui s'exhale de l'âme de l'artiste. En France, au contraire, on consulte le bon sens et la raison bien plus que l'imagination et la tradition chrétienne. L'école française est encore trop philosophique; il faut qu'elle devienne plus religieuse. En peu de mots, quels sont les moyens à prendre pour ramener l'art à son antique perfection? Les voici selon nous.

Donner aux jeunes artistes une éducation catholique, qui s'adresse non-seulement à leur esprit, mais à leur imagination; les prémunir contre le faux goût et la tentation d'une industrie mercantile; les préserver de l'engouement pour les formes

Digitized by Google

païennes; mettre toujours de beaux modèles sous leurs yeux; enfin leur apprendre à combiner, autant que possible, la *manière* de l'école allemande, avec le *savoir-faire* de notre école nationale : par là nous aurions un mélange de la piété, de la foi et de la poésie germanique, avec la composition savante et le dessin plus soigné de l'école française.

Digitized by Google

ANALYSE

DU

ROMAN DU HEM,

par

M. PEIGNÉ-DELACOURT,

Membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

MESSIEURS,

Il existe au département des manuscrits de la bibliothèque Impériale, à Paris, sous le n° 7609, un volume contenant plusieurs pièces rimées, entre lesquelles *li Rouman du Hem*, d'une écriture du XIV^e^ siècle. Malheureusement le premier feuillet de ce poème manque, et, vers la fin, plusieurs vers ont été rognés par la pourriture du parchemin.

L'auteur du *Roman du Hem* prend soin de se nommer au début, et en parlant du tournoi qui aura lieu,

> Au bel castel de Hem sour Somme
> Sarrasin dist en sa parole
> C'un rommant i vaurra extraire
> Selon çau qu'il en vaura faire.

A l'explicit on lit :

> Ci fine li *Remans du Hen*,
> Et Sarrasins, s'il l'en est miex,
> Dist que boine part i ait Diex.

L'œuvre de Sarrasin est, en 4,500 vers de huit syllabes, le curieux et naïf récit d'une fête complète, tournoi, danses, banquets, représentations d'épisodes où figurent dames et chevaliers, sous les noms des héros de la Table-Ronde, chantés par Chrétien de Troyes : Artus et la reine Genièvre, Ivain, le Chevalier au lion, et, comme toujours, le Sénéchal, le fameux Queux.

La date de l'année et même le jour de la fête ne sont pas oubliés par notre trouvère.

Digitized by Google

Et pour çou qu'il en souvenra
Ciaus qui venront en nascion,
Vous di qu'en l'incarnation
Avoit XII.e ans en conte,
Themoins celui qui fist ce conte,
Et puis LX et X et VIII,
Ni avoit plus ne jour ne nuit.

Nous verrons plus tard que ce fut au jour de Saint Denis.

Quant au lieu, théâtre de ces joûtes, je dois avouer que, sur la foi, et de l'inventaire du trésor des chartes (titres de Picardie), et des historiens de Picardie, incliné d'ailleurs à doter la ville de Ham qui m'est chère, j'avais d'abord compris ce tournoi dans le bagage des faits historiques qui se passèrent sous ses murs.

On voit en effet que Guillaume de Longueval, en cédant, en l'année 1266, la châtellenie de Péronne au roi Louis IX, fit la réserve de *villâ de Hem*, mots traduits en français, dans l'inventaire mentionné, par ceux-ci : la ville de Ham, ce qui est une erreur évidente du traducteur.

L'abbé de la Rue, dans son ouvrage sur les trouvères, place en cette ville la fête contée par Sarrasin.

M. Francisque Michel en publiant, en 1840, dans la collection in-8° de la *Société de l'Histoire de France*, le *Roman de Ham*, n'éleva point de doutes sur ce point; s'il eût connu les lieux, sa science et son grand esprit de critique n'auraient point été en défaut. Je lui ai soumis mes observations; il m'a pleinement autorisé à déclarer qu'il partageait entièrement mon opinion, à savoir que le Hem, actuellement simple hameau, situé entre Péronne et Bray, est bien le lieu où les seigneurs de Longueval et de Montauban donnèrent cette mémorable fête, et non la ville de Ham, en Vermandois.

Ces deux chevaliers pouvaient très-bien donner rendez-vous à la noblesse au Hem, placé à proximité de leurs manoirs; Ham en eût été fort éloigné, et le sire de Longueval ne figure aucunement dans les actes de cette époque concernant cette ville du Vermandois. Le Hem, au contraire, était sur les marches de l'Artois.

J'ai voulu visiter le Hem, en compagnie de M. l'abbé Decagny, consciencieux auteur de l'histoire de l'arrondissement de Péronne; nous avons vu, entre les masures qui subsistent encore le long de la Somme et la ferme située sur la même ligne, une plaine suffisamment étendue et offrant une déclivité douce et régulière vers la rivière. A ce point, quelques traces d'une chaussée conduisant à travers le maré-

Digitized by Google

cage à un îlot distant de 25 à 30 mètres, aujourd'hui baigné presque constamment par les eaux retenues pour le service des moulins de Fargny qu'on aperçoit à Curlu non loin de là, en aval.

De temps immémorial, les habitants du lieu retirent de cet endroit des matériaux façonnés, des pierres de grand et petit appareil, des grès taillés, des débris de tuiles.

Evidemment il y eut là, autrefois, il y a moins de six cents ans, d'importantes constructions, un manoir, un château fort, bornier, dont il ne reste ni souvenirs sur les lieux, ni titres, ni documents que je sache, autres que ceux relatés ci-dessus.

Et pourtant, ce fut là que les nobles du nord de la France, de l'Artois surtout, vinrent donner, pour la dernière fois, carrière à ces montres de bravoure et de galanterie déjà défendues, comme dangereuses, par saint Louis et Philippe-le-Hardi, et bientôt entièrement prohibées.

Pour la dernière fois aussi, l'on y vit les joûtes chevaleresques entremêlées d'épisodes scéniques tirés des aventures des héros de la Table Ronde. A moins de nouvelles découvertes, nous ne saurons jamais qui représenta Bruiant, le chevalier au lion, le brave Ivain, qui fut le grand Sénéchal, le fameux Queux; quant à la belle Genièvre, ce fut une parente du comte d'Artois, et le chevalier au lion est bien le comte Robert II d'Artois, surnommé le beau, le gentil chevalier.

Sarrasin débute par l'éloge de Charles d'Anjou, roi de Sicile, frère de saint Louis; se souvenant sans doute de Mainfroi et de Conradin, il dit :

Tout cil qui à lui afaire ont
Le prisent pour sa loialté
Et doutent pour sa cruauté :

Puis il donne un souvenir au roi d'armes, Fauviaus de Suzanne.

Si bon qu'il ni avait que dire :

J'ai retrouvé, après bien des recherches sans résultats, la curieuse lame de ce chevalier, et cela en plein Montfaucon (1). En voici l'inscription, telle que lui-même l'avait recueillie à l'abbaye du Mont-St.Quentin, près de Péronne :

Chi gist de Suzane Fauviaus,
Roi d'armes fors preux et loiaus,
Plains des meurs de chevalerie

(1) *Les monuments de la monarchie françoise*, tom. II.

Digitized by Google

Espéranche de se lignie.
Vainquierres fu, et nient vaincus.
Par tout fu moustrer ses escus.
Robers fu apelés par non,
Li vrai Dix li fâche pardon.
M. CC. et LX ans
Mourut dont mains homs fut dolens.

Vient ensuite l'éloge de Robert de Ronsoy, celui-là des environs de Cambrai, de la lignée des Couci, portant leurs armes, frère de la dame Béatrice d'Offemont qui donna 10 liv. de rente à l'Abbaye d'Ourscamp « où li cors de son frère gist en l'église. »

Preus fu et preus et bien apris,
Et courtois et bien entechiés
Et à tous biens faire adrechiés :
Convoitiés fu pour sa biauté,
Et convoitiés pour sa bonté
En ces lieus où il ne fu mie ;
Tex n'en set mot, qui a amie :

J'ai cité ces deux derniers vers, bien empêché d'en trouver le véritable sens; ainsi ferai-je encore plus d'une fois dans le cours de cet examen.

L'auteur continue ainsi le portrait de Robert de Ronsoi :

Il fu preus en bacelerie,
Il fu larges et mout loiaus ;
De menestreus et de hiraus
Estoit adiés ses ostex plains ;
Tousjors donoit il à II mains.

En toute occasion, notre trouvère tient grand compte de la largesse.

Suit un blâme vigoureux aux gens qui ont conseillé au roi de défendre les tournois où chacun pouvait s'avancer par les armes, et où hérauts, lormiers, maréchaux et selliers trouvaient à gagner leur vie.

Neis cil qui oevrent en gisant.

Aussi, ceux qui vendent commins, pertris et plouviers (*lapins et pluviers*) et bons vins, maudissent ces défenses.

Digitized by Google

La défense fut toutefois levée en cette occasion. L'auteur ne fournit point d'explications à cet égard.
Il met en présence.

Doi Baceler, dont li mains preus
Est preus et vaillans et courtois;
Ils sont de la marce d'Artois.

Longueval et Basentin sont de la Picardie; mais on voit que la plupart des nobles chevaliers du tournoi sont de la comté d'Artois.

Preu et vaillant et de grant pris;.....
Li uns à l'autre se conseille
Com bon ami et bon voisin;

Certes, sire de Basentin, dit le sire de Longueval :

Une cose vous conteroie
Mout volentiers, si jou osoie.

Il propose au sire de Basentin d'aler as armes plainement sous un mois; celui-ci répond :

« Je sai auques que vous pensés;
» Il a bien iiij jours passés
» Que vous alés en tour le pot.
» N'onques ne m'en désistes mot;.....
» Tant que je puisse trouver fin
» Por mettre en gages Bazentin
» Et Montauban et Ribercourt,
» Ne vous faurrai de compaignie! ».....

Aux confins de Ribécourt (Oise), vers Pimprez, existent les lieux dits les Basentins cette terre est tombée dans la maison de Flavy par le mariage de l'héritière de Basentin; Guillaume de Flavy, le commandant de Compiègne lors de la prise de Jeanne d'Arc, en l'an 1430, était seigneur de Ribécourt.

Mesire Aubers de Longueval
A dit : « si me gart Dix de mal,
Sire, sire de Basentin,
Pour IIc livres d'argent fin,
Se vous le me's aviés donné,

Digitized by Google

Ne vous séussé-jou tel gré
Que de çou que me présentés.

D'accord, ils conviennent alors qu'on criera de par eux deux une fête à Ham sour Somme, où chaque chevalier entrera muni de trois lances. Arrive dame Courtoisie. Elle se présente à nos deux bons chevaliers; comme elle est pauvre et nue, ils ne la reconnaissent pas d'abord; elle se découvre à eux, et reçoit leurs excuses, *mout bonement*. Ensemble les trois personnages arrêtent le programme de la fête qu'on publiera partout :

De Rome *dusk'à* Constantinople.
On y viendra d'Angleterre,

A Warennes et à Noyon
Si haut que partout l'oie-on.
Là trueve-on les bons joustéours
Les durs, les roides et les fors.

On enverra en Normandie, en Auvergne, en Champagne. Partout on saura que la reine Genièvre y sera. Pourront venir

..... Au jour de Saint-Denise
En tel manière et en tel guise .....
..... Tous ciaus qui voelent avoir
Pris d'armes et joie d'amours.

Les dames y seront bien reçues.
Quant à la noble reine elle s'y rendra modestement.

Assès en faut de III milliers
Tant en seut-elle bien mener.

Rien ne manquera à cette fête.

Vins ne viande ne vitaille
Tel comme au jour appartient....

On y verra telles aventures qu'on *esgardera voleatiers*.
Ici le poète donne quelques détails.
Dame Courtoisie quitte nos chevaliers en leur promettant d'assister à la réunion du Hem. A l'époque assignée, la reine Genièvre arrive. Elle avait

Priéevement un peu de gent :

Digitized by Google

Elle n'amène que sept cents chevaliers, dames et *puceles*.

Le poète raconte qu'une pucelle, Sore d'Amour, vient au Hem montée sur un roncin, qu'un nain tient par la bride, se plaindre de la dame de Hébrison

Qui tient son ami en prison
Pour çou qu'il ne la veut amer;
J'ai iiij fois passé (dit-elle à la reine) la mer
D'Escoche et de Norhombelande ;
Or vous voi chi, si vous demande
S'il a en vostre cour vassal
Qui viegne armés sor son ceval
O moi pour mon ami rescourre....
Madame Genevièvre se taist :
Quand pensé ot, si respondi,
Que toute la Cours l'entendi :
« Damoiselle Sore d'Amours,
A moi arés-vous bon secours
Et as chevaliers de ma court. »

Plus de cent champions se présentent devant la reine, empressés d'obéir à son ordre ; mais Genièvre

Lor dist : « Signeur, alés mengier
C'o li n'en ira c'uns tous seus. »

Messire Keus réclame son droit de partir le premier pour délivrer le chevalier captif ; il prend congé : la dame et le nain l'accompagnent. — L'auteur dit qu'il revint plus tard, *mal bailli* de son aventure.

Autre épisode :

Quatre puceles la roïne,
Ce fu Marote et Englentine
Si fu Cardonale et Plaisans...
Cevaucent en pur les chiefs
En septembre (trois semaines avant la fête)
Sans nule compaignie d'omme.

Voient pendue une lettre en parchemin qui annonçait qu'en un château voisin, sept chevaliers se tenaient prêts à jouster —à tous venants.—Elles pénètrent dans le manoir; le maître les fait entrer en sa salle, et leur demande où elles se rendent.

Digitized by Google

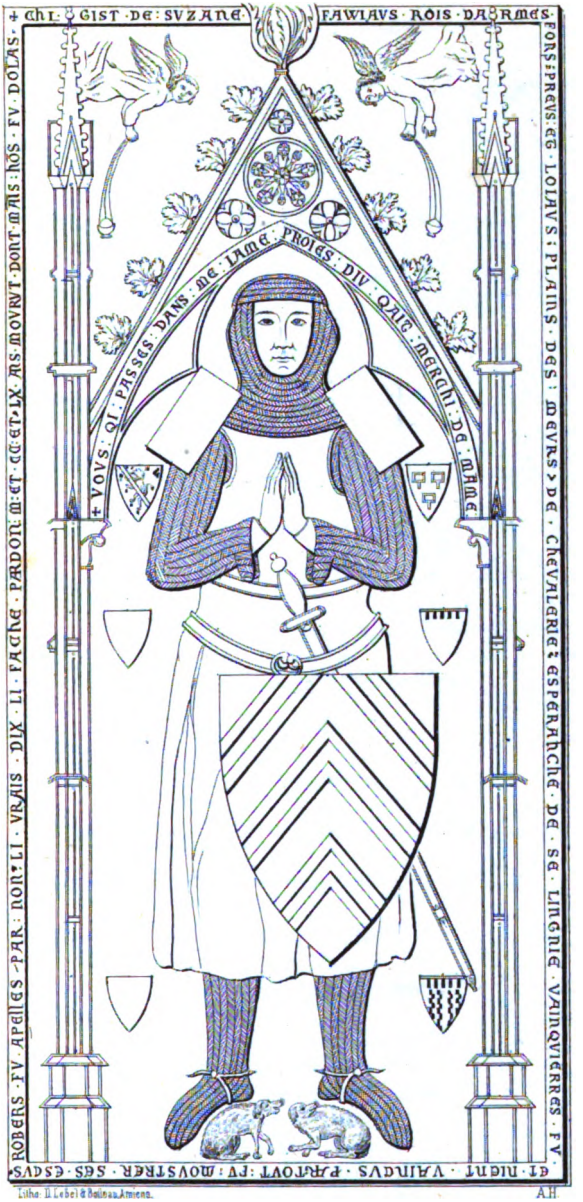

Litho. H. Lebel & Boileau, Amiens. A.H.

PIERRE TOMBALE DE ROBERT FAUVEL DE SUZANNE

Chevalier, Roi d'Armes.

(relevée par dom Montfaucon.)

ABBAYE DU MONT ST QUENTIN PRÈS PÉRONNE

Page 6 de l'analyse du Roman du Hem par Mr Peigné-Delacourt.

Digitized by Google

Digitized by Google

Elles de répondre qu'elles vont au Hem, où la dame Genièvre ornera la fête et la joûte, et que lui et les sept autres chevaliers y trouveraient à qui parler. Nous irons, reprend le seigneur, mais prisonniers de la reine, pourvu qu'elle envoie qui pourra me mettre à merci. — Il garde les quatre pucelles captives en son château, et donne avis par message à Genièvre, pour lui signifier ce qu'il a dit et fait. La princesse prie le *Chevalier au lion* d'aller délivrer ses pucelles; ainsi fait-il. Après avoir erré depuis la fête de saint Jean jusqu'à la semaine devant la feste saint Denis, il rencontre un écuyer qui le mène au château, près des sept braves. Le *Chevalier au lion* s'avance, la lance droite et haute, et la visière baissée, contre le maître du château pareillement armé. Au choc leurs lances se brisent.

Les quatre dames, du haut d'une tour, voyant la lutte, encouragent du geste et de la voix le preux qui vient pour les secourir.

On présente aux champions une seconde lance, qu'à cette seconde rencontre, tous deux brisent également jusqu'aux poings. A la troisième passe, les deux heaumes des chevaliers volent en éclats,

Les jeunes filles tombent étonnées en reconnaissant dans leur libérateur, le comte d'Artois.

Un varlet en prévient le maître du château.

Si li dist : « Sire, vous avés
Jousté (et si ne le savés)
Au conte d'Artois vraiement. »

Il est venu de par la reine Genièvre; rendez-lui les prisonnières, il les a conquises.

Le seigneur vient au *Chevalier au lion* : celui-ci

Se main devant son vis tenoit :
Pour Diu prie c'on li aport
Son hiaume sans plus de deport;
Mais li chevaliers du Castel
Li dist : « Sire, s'il vous est bel,
O nous hebergerés anuit;
Et pour Dieu, qu'il ne vous anuit,
Volentiers vostre non saroie,
Se demander le vous osoie. »
Et li quens li dist en apert :
« Mon parin ot à non Robert. »
Et li chevaliers com courtois

Digitized by Google

Li dist : Vous eates quens d'Artois ;
Vers nous ne vous devés couvrir.
J'ai jà fait vo castel ovrir :
Vés chi vos clés, je les vous rent.
Sire, pour Dieu ! menés-nous-ent
En tel prison que vous vaurrois ;
Car il est bien raison et drois,
Quant vous m'avés d'armes outré....
Nous nous rendons, sauves nos vies,
Et nos armes et nos amies :

Tous entrent dans la salle où le comte d'Artois reçoit, des jeunes filles à genoux, leurs grands remerciements de les avoir délivrées.

Lui, de son côté, s'agenouille tout armé, — de sanc et de sueur moilliés, — il ne se relevera point qu'elles ne lui aient pardonné le retard qu'il a mis à accomplir sa mission. Puis les sept chevaliers du château viennent lui crier merci. — Pour leur rançon, il les invite à la fête du Hem. Ceux-ci s'y rendent :

Et li chevaliers du castel
Salue la roïne et dist :
« Ma dame, sans nul contredit
Nous venons metre en vo prison
De par le vassal au lyon. »
Et la roïne les retient
En manière qu'il leur convient
Oster lour hiaumes de lour ciés :
Erramment les ont deslaciés,
Si c'on les vit apertement ;
Et messire Kex erramment,
Et dist au signeur voiant tous :
« Certes, vous me sanlés mout dous
Et mout simples à vos resgart ;
Vous feriez jà mout grand essart
En une bataille mortel :
Si tout vo compaignon sont tel,
Vous estes perilleuse gent.
Du cors estes-vous bel et gent ;
Mais du surplus ne sai parler. »
Mesire Quex prist à aler
De l'un à l'autre et dist ses cox,
Et dist : « Vous me sanlés mout mox, »
Dist mesire Kex à l'un d'eus :

Digitized by Google

« C'est grans damages et grans deus
Que vous vn estes si cruel
Que par droite faide mortel
Vous a uns chevaliers conquis.
Par amours, qu'estes-vous chi quis ?
Venés-vous femes demander?
Cil li set mout bien commander,
Qui volroit faire ses commans;
Et cis rous-là, qui est si grans,
Aroit tost fait un home cous;
Et cil-là aroit tost rescous
Plain hanap de vin au besoing;
Et cil là est venus de loing,
Qui si est magres et hallés;
Et cil là est mout enfonsés
De car; je croi qu'il soit mout mous. »

Comme de coutume ces mauvais quolibets de Queux choquent la reine Genièvre; elle réprimande vivement le sénéchal auquel elle reproche, et son défaut de retenue, et le blâme qu'il jette sur chacun.

Toutes grossières que fussent les apostrophes du Thersite du moyen-âge, elles excitaient, il n'en faut pas douter, les rires de la foule, chevaliers, dames et peuple. Ce sont les mœurs du temps; les jeunes bacheliers se rappelaient à l'occasion, soit dans les joûtes, soit dans les combats, le *væ victis*.

On se mit à souper, puis la reine

A fait commencier les caroles
Qui durerent près que la nuit.

Sarrasin revient cependant sur plusieurs joûtes de cette journée, dont il n'avait rien dit d'abord.

Li huis des lices fu ouvers,
Si entroit chevaliers à masse;
Trestous li mondes s'i amasse,
Ainc n'en vi tant à nul marcié.
Li palic furent si carcié
Qu'ils rompirent en plus d'un lieu.

Le Corbiois (un héraut d'armes) crie de par la reine

Que vienne jouter, qui trouvera un jouteur.

Digitized by Google

Messire de Longueval et Baudouin, châtelain d'Arras, se présentent, saluent courtoisement la reine et les dames. Ce dernier, qui était venu en nombreuse compagnie de chevaliers de son pays, va faire les préparatifs de joûte.

Que li sires de Longueval
Est tout armés sour son cheval
Au bout du renc, ù il l'atent
Com cil qui gaires ne s'entent
Combien li blés vaut el marchié :
Et tenoit l'escu embrachié
Sour un destrier qui n'est pas lais.
Devant les dames un eslais
Fait pour son ceval essaiier.

La lutte commence, la reine tremble pour l'un des chevaliers qui était son frère germain..... Ce passage donne à connaître que la dame Genièvre, du jour, était la proche parente du sire de Longueval. — Le poète ne la désigne pas autrement.

V. C. quidièrent qu'il tonnast
Des grands cox qu'il s'entredonerent ;
Li tronçon plus haut en volerent
C'uns hom ne ruast à le main.

La reine se pencha vers les champions

Un chevalier de grans bontés,
Qui sour un ceval ert montés
Em pur le corps sans arméure
Gilles de Nœve-Vile ot non
« Alés-lor de par moi priier (dit-elle),
Que il se gardent de cukier,
Si kier que cascuns a m'amour. »

Je m'en garderai bien, madame, répond le chevalier, je ne serai jamais messager pour défendre de se faire honneur, et pour entreprendre honte.

Et li castelains comme sages
Vint à son renc le petit pas.

Voici les deux jouteurs — poignant à l'encontre.
« La reine détourne les yeux. Dieu les garde, dit-elle. »

Digitized by Google

Dieu les garda en effet; ils dépiécèrent leurs lances et ne furent pas blessés. A peine leur troisième course était-elle fournie que survient le Sénéchal; il demande à grands cris qu'on fasse droit à son privilége, d'ouvrir la carrière, mais son joûteur ne vint point. — Des échafauds, les dames lui répondent en riant; vous avez bien le temps de vous faire battre, grand abatteur de gens.

Queux honteux s'esquive.

Toujours, on le voit, la petite scène comique pour intermède de celle chevaleresque et émouvante. Maintenant c'est le tour du Sours de Seuni et de Mathieu de Wallaincourt.

Quanques cheval peurent destendre
Se vont entreferir d'eslais,
Des escus percierent les ais
Et les grans pelates d'acier

Penchées sur les balustrades, les dames et pucelles

Mout volentiers les regarderent.

Vinrent ensuite deux autres chevaliers

Les dames de seur l'escafaut
Demanderent à ceus d'aval :
« Signeur, qui sont cil doi vassal? »
Giles de Nœvile en Artois,
Qui tous jours a esté courtois,
Respont as dames : » li uns est
Fiex le droit signeur de Hangest. »
« Li quès. » — « C'est cis eschekerés,
Dit vous ai ce que vous querés;
Sires en ert après son pere.
Et Jehan messire de Clere
A à non cil qui à lui vient. »
Cil de Hangest sa lance tient,
Que on li a bonne baillie,
Grosse et quarée et bien taillie;
Mal baillis est s'il ne l'emploie.
Si s'estent que l'eskine ploie
Au destrier dessus coi il sist.....
Cil de Hangest, lance sour fautre
Li vient mout bien, et mout à droit.

Digitized by Google

Ils brisent leurs trois lances; la reine et les dames trouvèrent qu'ils avaient bien joûté; et chacun de s'écrier: *C'est bien fait.*

Vous le voyez, Messieurs, nulle étude ne peut-être plus profitable que celle de ce monument de l'art poétique, au XIII^e^ siècle, pour connaître les usages et les détails pratiques des tournois et des fêtes qui les accompagnaient.

Chaque rencontre est racontée par le trouvère en termes techniques admirablement variés.

Boisset et Monard de Ralengues, brisent parfaitement leurs lances.

« Tés bacelers doit-on prisier,
» Dist la Roïne, et je le pris:
» De lor mestier sont bien apris. »

Drieu de Morlaines et Guis de Neuville s'élancent l'*écu en cantel.* On s'écrie, ils vont se choquer; cependant ils se rencontrent en passant bien à point; chacun dit que tous *ont bien fait.*

Le poète ajoute ensuite:

Je vous dirai à peu de plait
Les joustes; que se je disoie
Que cascuns fit et dévisoie
Trop vous anuieroit, je croi.

Vous me permettrez aussi d'abréger et, pour ne pas abuser de votre attention et de votre temps, je ne citerai que les épisodes principaux.

Geoffroy de Clere, joûta ensuite contre Guillaume, de Beauvais, qui

Li donna un cop si pesant
Qu'il ne volsist pour I besant
Que ses pelates fuissent hors,
Feru l'éust parmi le cors;

Messire Geoffroy lui brisa sa lance à la gorge, ce que prisa toute la compagnie.

Chacun de dire qu'ils ont fait beaux coups.

Messire Queux, sous l'échafaud, se tourmente toujours de ne point voir venir son adversaire; celui-ci se présente enfin.

Prenez garde, crient les dames, au Sénéchal, d'ensemencer le terrain.

Digitized by Google

« Pléust Dieu que desous le trosne,
Dist mesire Quex, n'éust fame
Qui langue éust ! Et male flame
Vous puist les vostres embraser,
Tant estes prestes de p(i)a(i)ller
Et de dire cose qui cuit ! »
— « Mesire Qué, ne vous anuit,
Dist li nains, qui mout fu rebors;
Les femmes ont du poil de l'ours :
Femmes dient que dire suelent,
Et en ce font ce que faire voelent;
Femme est li froumages buskex ? »

J'avoue que cette apostrophe me paraît, en plusieurs passages, inintelligible, et je recevrai de grand cœur les bons éclaircissements qui, sans doute, ne me manqueront pas.

Le Sénéchal se réjouit du secours que le nain lui a prêté.

Kex, cependant, prend une lance et essaie son cheval. Le bon Aubert de Longueval lui présente un destrier qu'il refuse, trouvant le sien très-bon.

Toute la fête se rassemble pour assister à la joûte du Sénéchal.

Jean de Gestes, son adversaire,

Chevaliers est grans et fors,
Bien fais et de membre et de cors,
Preus et vaillans de grant vaillance;
Il est tout près et tient sa lance,
Dont il pense à faire biaus caus.
Mesire Quex li senescaus
Ne targe plus, ançois li muet
Quanques chevax porter le puet.

Les chevaliers disent les voyant s'approcher : « Jà chuqueront, s'il ne se gardent. »

Ils se choquent, en effet, si fortement qu'ils rompent poitrail et estriers. Or, l'adresse des joûteurs consistait à diriger leurs chevaux, pendant l'allonger, de telle façon qu'en s'entredonnant de la lance, toujours on la dirigeait vers la visière, obliquant aussi peu que possible, pour mieux assurer le coup. Mais se heurter était marque de maladresse, et souvent cause de chûtes graves des chevaux et des jouteurs.

Pour faciliter la rencontre, on plaça plus tard des barrières qui servaient aussi de guides.

Digitized by Google

Mais nus ne wida le destrier,
Et ne pourquant si laidement
Chukierent que certainement
Quida-on qu'ils fuissent crevé.
La roïne en a mout grevé,
Qui mout aime mon signeur Keu.
I chevalier vaillant et preu
Envoie pour savoir k'il font;
Mais lour gens remonté les ont
Cascun desseur I paleffroy,
Si n'en fu pas en tel effroi
La roïne comme devant.
Et mesire Kex vient avant,
S'a la roïne saluée.
Ele s'est contre li levée,
Car ele l'aimme et crient et doute.

Le Sénéchal, comme de coutume, s'adresse assez vilainement aux dames qui l'avaient elles-mêmes, il faut le dire, assez vivement apostrophé. Il finit en leur disant :

« Et si dirai-ge ma goulée.....
Tele est droite, qui tost querroit
S'ele estoit asprement requise.....
Que Dix vous doinst toutes mal jor! »

Le comte de Clermont se met en rang...

A la roïne congié prent
Que par III lances le retiengne
De sa maisnie et c'à li viegne
Jouster un de ses chevaliers.

La reine demande conseil à ses barons; elle ne veut pas que le comte, frère germain du roi, ait un joûteur qui lui déplaise. Le sire de Longueval s'écrie : En trouverez-vous un entre tous ceux de votre suite, madame, qui soit plus preux que le seigneur de Basentin.

« Je vous di voir par Saint-Quentin! »
Il fu mandés et il i vient,
Tous prest de quanque il li convient;
Et la Roïne li commande,
Que par nul autre ne le mande,
Qu'encontre le frère le roy

Digitized by Google

Voist jouster, et de tout desroi
Se gart, ele li em prie.
Huars l'entend, mout l'en mercie
Et fait tout son commandement.
Lour lances prendent erramment,
Et muevent sans plus délaiier.

Montjoie! crie le comte de Clermont; Huart de Basentin dit : Amours!

Al alongier nus deus ne faut,
Ains brisent andoi dusk'es poins.
Cascuns passe outre, en lescu joins,
Et sont à leur rens retourné,
Il sanloit qu'ensi fuissent né,
Si estoient-il noble et bel.
Cascuns tint léscu en quantel,
Et s'esmuevent sans plus atendre ;
Quanque cheval pueent destendre
Se vont grans cox entre-paiier,
Mout durement font esmaiier
Lour gens à la lance seconde.
Mangouniaus ne piere ne fonde
Ne descoche plus radement
Qu'il venoient, certainement,
Au tiemoing de chiaus qui i furent.

Les nobles champions brisent également avec succès leur troisième lance; le comte fit bien

Et si chevaleureusement
Que tout li mondes l'en prisa.....
Es-vous un hiraut qui acourt
Et escrie : « Wuidiés les rens! »
Regardés fu de maintes jens
Messire Wistace de Sisi.
Cis jousta encontre Ridel ;
Un mot en dist courtois et bel
Mesire Gilles à sen fil :
« Ridel, Dix vous gart de peril
Entre ti, et ton compaignon! »

Chacun d'eux brise ses lances avec adresse et vigueur :

Digitized by Google

» C'est là une jus mout perilleus,
» Dist uns vilains qui les regarde :
» D'ex et des autres soit Dix garde!

Vient ensuite le tour de Robert de Montigny, contre Guillaume d'Aunoi. Tous deux s'en tirent à merveille. Enguerrand de Bailleul se met en rang, plus noir que fer en son costume. Le brave Pierre de Fonconcourt vient contre lui,

Mais ses chevax, qui bien li court,
Ne l'osa onques aprocier,
Tant le séust poindre et brocier.

Drieu du Plaissie, petit et court, se présente contre le sire de Hamelincourt, qui, près de son adversaire, a l'air d'un géant. Ils s'approchent à toute course.

De cors, de cevax et de pis
S'entr'encontrent : si en fu pis
Lor cevax, et si les greverent,
Que onques puis ne releverent.
Li monsigneur Drieu fu frois mors.
Nus des chevaliers de sen cors
Ne fu bleciés ne malmis :
Joie fu à tous ses amis.
Cil doi jousterent bien et fort;
S'on ne les prise, c'est à tort.

A ceux-ci succèdent Driues de Praïaus, avec messire Robert d'Oineval.

De lors escus si bien se cuevrent
Que li uns ne fist l'autre grief.

Aigres joûte à son tour avec Huon de Conflans; ils brisent (sauf une) toutes leurs lances. Se présente alors

Mesire de Ghines li quens,
Certes, qui est vaillant et buens
Et mout a amé le mestier.

On lui envoie un chevalier (messire Simon de Beronne),

De son aaige, bon et preu
(Li rois ne fait mie sen preu,
Qui desfent l'aler au tournoi.)

Digitized by Google

Encore une lamentation du bon trouvère, sur la guerre faite à ces réunions chevalereuses.

Et si keurent bien leur chevax
Que cascuns fist comme vassax.
Et ont de lor lances brisies
Tant que leur joustes sont prisies
De mout de jent, si com moi sanle.

Deux chevaliers de renom, l'un nommé Guillaume de Bloseville, l'autre Jean de Jumeles firent de leurs trois lances, des *asteles*; tous deux vigoureux et prêts à bien faire.

Messire Vautier de Sorel, sur un beau destrier noir, joûte contre Pieron de Bailleul; jamais on ne vit chevalier mieux venant.

Dagras de Bourc se plante bien joint à son escu; Pieres de Molaines, encouragé par Solars, son oncle, fit bien son devoir: grands coups furent donnés de part et d'autre.

Le sire de Montmorenci et le seigneur Bernard de Moreuil joûtent à leur tour. Ils s'avancent l'un sur l'autre en tout abandon; ils mettent leurs trois lances en éclats, rien ne manqua à leur succès. Après eux se présentent le sire de Saleri contre messire Raoul de Maignelai; son compagnon et lui se conduisirent avec honneur et courtoisie, ils fracassèrent leurs lances jusques à la poignée.

S'en vient ensuite en grande allure, Mathieu de Trie contre Renaut de Montauban.

Il n'en ot mie trois au Han,
Mien escient, plus biaus de lui....
Nature, n'i oublia rien....
De lour VI lances nus ne faut.

Les voyant tous deux, jeunes, combattre avec vigueur:

« A foi! honnis soit cist mestiers,
Dict mesire Gilles adonques,
Qui cil qui riens n'en firent onques
Sont vaillant dès le premier jour:
En cest mestier n'a point d'onnour. »

Deux chevaliers qui voulant joûter à l'ordinaire mettent chacun la lance *sur fautre*. Ce sont Muidavaine, et Pierre de la Malmaison.

Les hérauts crient: *Hiencourt li chevalereus* (car Muis d'A-

Digitized by Google

vaine est de cette noble race), prends garde qu'on puisse citer de toi vilain fait, ni vilaine œuvre.

Que vous feroie lonc devise?
Ils se sont noblement passé.

Voici alors le Fosseux de Moyencourt qui se met en rangs, attendant qu'on lui remette sa lance. Son joûteur se nommait Pierrart de Chenevières.

Andoi frappent des esperons
Quanques ceval pueent aler;
Grans cox se vont entre-donner,
Lor lances brisent et revienent;
Des autres lances que il tienent
Font tronçons, asteles et clices.

Les dames placées sur les lices les prisèrent fort tous deux.

En sont andoi entre-blechié.
Après sont as rens adrecié
Doi, ki bien fisent la besoigne:
Messire Iehans de Couloigne
Et messire Mahieus de Ver,
Voir vous dirai à l'autre ver,
Ils jousterent et bien et fort.
Or me plaist que je vous recort
D'une jouste mout mervilleuse,
Qui moult fu dure et perilleuse;
Li uns ot non, que je bien sai,
Bauduins de Saint-Nicolai,
Et li autres Flamens de Mons:

Il abattit son compagnon et son cheval d'un coup de lance devant la reine; les vilains entrent dans la lice, et jettent à terre Flamens et son cheval.

Et ils éreintent presque son varlet.

Il leur en coûta cher.

Que ceci apprenne à ne se mettre en lice qu'avec un bon destrier.

Alors se mettent en rang Jean de Moreuil et Mathieu de Montmorenci; je ne crois pas qu'il y eut au Hem jeunes gens mieux joûtant.

Le seigneur Pierron de Wailli bon et vigoureux quoique déjà âgé, joûta bien contre Jean de saint Martin.

Digitized by Google

Après vint li sires de Chanle,
Bien acesmés de biaux adous :
« Certes, cis est et biaus et dous, »
Dist une dame qui fu haut....

Messire Jean de Pierre s'avance ; ils brisent leurs trois lances et s'en vont.

Mesires Nicoles Donchart
Et Jehan de Fenieres muevent
Nule si fort lance ne truevent ;
Qu'il ne froissent tout et esmient,
Si ke néis les dames dient;
« Cil de Fenieres l'a bien fait. »

Nicolas de Barbançon et Jean d'Itre, Messire Robert de Moreuil et Jean de Carois, paraissent ensuite et se montrent à leur avantage. Le brave chatelain de Beaumetz entre en lice; il eût été, ce jour là, bien aimé de dame ou damoiselle, s'il n'avait eu femme.

Il prend l'escu par les enarmes
Et muet contre Gerart de Canle,
Qui sour son hiaume ot, che me sanle,
Oisiaus vis en une gaiole.
Lanche roide, ne mie mole,
Ot cascuns mise en son goucet.
Li uns et li autres s'esmet
Quanque ceval pueent porter ;
Grans cox se vont entre-donner,
Que lour VI lances sont froissies.
Les dames qui sont apuies
O la Roïne, dient bien
Qu'en ceste jouste ne faut rien.

Le fils du comte de Guines se fit voir digne

De porter mance u cuevrechief;
Il jousta, se vint bien a chief,
Contre le seigneur d'Aveluis.
Es lices entra par mi l'uis
Mesires Amaurris de Saint-Cler
Contre un angle riant et cler,
Qui portoit l'escu Nevelon
Qui de Molains à le surnon.

Digitized by Google

Li angles venoit noblement
Tost et près et hardiement;
Et ses trois lances emploia
Si c'onques lance n'en ploia.

Voici un chevalier en costume d'ange; nous trouverons dans un instant, Enguerrant de Bailleul, en malfé, ou en diable. Lunès et Jean de la Couture en joûtant,

Des grans cox qu'il s'entre-donerent
Ca peu qu'il ne s'entrestonerent....
Aimers de Noevile errant
S'en vint sur un destrier corant
Contre monsigneur Engherran
De Bailluel, qui jousta au Han
Primes an guise d'un malfé.
Andoi vienent plus escauffé
Que doi lyon u doi lupart;
Cascuns en fist bonne sa part.

Gui de Tor de Mence joûta ensuite avec Giles de Chenevieres. Autant en firent Girard de Moislaines et Jehan de Mesles.

La Reine voit venir de son échafaud

IIII puceles d'un sanlant:
Lour palefroi furent amblant;
Et sont si bien faites de taille,
Je ne quic mie que j'en faille,
Qu'ainc plus beles veist nus hom.

Elles précèdent le chevalier qui les délivra du Castel. Celui-ci dépêche Mademoiselle Souffre-Peine, mal vêtue, jaune, noire et de grande taille; il la charge d'aller trouver la Reine, et de lui porter une lettre scellée d'un *mireour*. Messire Quex vous introduira près d'elle lui dit-il. Elle part; en effet Quex l'aborde, et lui dit: soyez la bien-venue, c'est vous sans doute qui avez causé la mort de tant de chevaliers; par ma tête, vous ne quitterez pas ce lieu, si vous voulez m'entendre sans avoir un ami; votre beauté me transporte.

La demoiselle s'aperçoit que Quex se moque d'elle; elle se tait et va saluer la reine qui se lève.

Le Sénéchal dit à Genièvre, voici une dame

Qui une lettre vous aporte;
Puisqu'ele entra dedens le porte,

Digitized by Google

Le m'a-on hapée trois fois
Pour sa biauté. —Taisiez vous cois,

Messire Quex, dit la reine, vous avez toujours de mauvais propos à tenir; aussi chacun vous tient rancune.

Mais il est drois qu'espine poingne
Et que male langue parole.
Il n'est nus qui jamais vous tole
Vostre usage, que si est vieus ;
De Casstiier cat qui est vieux
Ne puet nus hom venir à cief. »

La reine prend la lettre que lui présente la demoiselle,

...et huce un chapelain
Qui li devise mot à mot (1).

Dès qu'elle entend que le chevalier au lion demande à faire partie de sa cour,

S'en est la roïne si lie
Qu'ele ne set que devenir.

Demoiselle Souffre Peine, sur l'invitation de la dame Genièvre, retourne vers le chevalier au lion, lui conte ce qu'elle a vu et entendu, et lui dit :

« La roïne n'a nul desir
Si grant comme de vous véoir. »

Le chevalier prend son lion ; les pucelles l'accompagnent, chantant mieux que des sirènes.
Chacun court au devant du cortège.

Il i a trompes et taburs.
Es lices entrent par mi luis,
Si ordené que riens n'i faut.

Les dames, du haut des hourds, n'ont des yeux que pour voir le chevalier, son lion et ses pucelles.

(1) La science de lecture n'était pas ordinaire même chez les grandes dames ; cela le prouve.

Digitized by Google

« Par le cief saint Jehan d'Amiens !
Dit Forterece, cis est vassaus ;
Et, si puisse-jou estre saus,
Je ne vi onques de mes iex
Nul homme qui resanlat mix
Monsigneur le conte d'Artois. »

Le chevalier se tient à l'entrée des lices, attendant qu'on lui envoie un compagnon, ce qui lui fera grand plaisir, attendu qu'il pourra se rendre près des dames, (suivant la loi du tournoi), mais seulement après avoir joûté.

Li chevaliers a tant esté
A l'uis des lices contreval
Que li sires de Longheval
Se met ès rens de l'autre part ;
Et li escrie qu'il se gart,
Au plus hautement que il puet.
Li chevaliers au lyon muet
Quanqu'il puet traire du destrier.
Amours ! commence à escrier
Mesire Aubers de Longueval.
Or ler gart Dix andeus de mal,
Qu'ils vienent près et tost et droit,
Et li renc sont auques estroit !
Bien le sevent et bien le voient,
Et en courant les dames oient,
Qui pour aus prient doucement.
Bien et chevalereusement
Vient li chevaliers au lyon :
Tel cop donne son compaignon
Que sa lance froisse et esmie (1),
Li bon Aubers ne se faint mie,
Ains li donne tel cop et paie
Que ses lyons forment s'esmaie
Pour çou qu'il oï tel effrois.

La reine dit :

« Ci a jouste pesant et dure. »

Les quatre pucelles ramènent le chevalier au lion; Sire, lui disent-elles, vous qui nous avez secourues dans

(1) Mettre en miettes.

Digitized by Google

notre peine et notre douleur, vous avez accru votre gloire. Si vous suiviez mon conseil, reprend Cardonale, vous resteriez de la cour de madame.

« Ce conseil ne refus-je mie,
Dist li quens d'Artois ; alons m'ent. »

Il emmène avec lui les pucelles près de la reine qu'il salue en homme bien appris ; voici vos messagères, lui dit-il, qui vous amènent un chevalier prêt à vous servir à votre gré.

Sire Vc mercis vous rent
De l'ounour que faite m'avés.
Ore alés, si vous désarmés
Et revenés o nous séoir;
Si porés les joustes véoir,
Que j'ai mout à vous à parler...
Par devers les tentes à destre
Voient en air une capele,
Qui à merveilles estoit bele,
Et venoit en air vers les tentes.
Pluisour metoient lor ententes
A adeviner que c'estoit.....
C'estoit li dus de Loeraine
Qui ne pooit en nule paine
Estre hors de cele prison,
Se par IIII puceles non.

Les demoiselles de la reine ouvrent son pavillon ; il en sort richement vêtu.

Et sa chote et ses II bracieres
Furent, ç'oï dire, plus cieres
De Vc livres tournois.....

On lui envoie un bon joûteur, chevalier de grand prix, Wautier de Fouilloi ; celui-ci pique de ses éperons d'acier, en avise le duc et brise en éclats sa lance ; le duc assène à Wautier, un tel coup en l'écu, qu'il s'en fallut peu qu'il ne le désarçonnât.

Ambedoi ont tout depechié
Le bos c'on leur mist entre mains.

Digitized by Google

Ici le poète se montre de nouveau sensible à un manque de générosité; il ajoute à ce qui précéde :

Il m'en convient passer à mains
Du duc, pour çou que rien ne mist
A le feste, et dedens se mist
Le premier jour c'on i jousta;
Mais je croi bien qu'il l'oublia,
Car il est larges et courtois.

Sarrazin donne le chiffre de la générosité d'autres seigneurs.

Li quens de Clermont et d'Artois
I donna cascuns IIc livres.

Puis il revient au tournoi qui continue :

Es rens se mettent sans demour
Doi baceler de bon renom.

Raoul d'Estrées, fils du maréchal de France, et Vautier de Halin (de Halewin). Ils sont bons et vaillants. Deux autres chevaliers se présentent. Mathieu de Waulincourt donne à Mathieu de Vaudricourt un tel coup en pleine poitrine, que 500 personnes qui le virent, le crurent mort; mais bien que blessé, il brisa sa lance. La reine le vit de loin, pâmé sur son cheval, mais le métier le veut ainsi.

On vit alors les chevaliers venir joûter en cinq ou six rangées.

Jean de Chatenai monté sur un beau cheval, suivant Guillaume Donsèle, pique des éperons contre lui. Ils rompent parfaitement leurs trois lances.

Ici une scène nouvelle :

Une jeune fille belle et blonde se présente à la reine, chevauchant sur un *roncin* blanc et maigre, sans selle, portant à son cou une lance, et d'autre part, une épée. Un affreux nain monté sur un cheval maigre et *beauçant*, la frappait à chaque pas sur les épaules et les bras d'une courroie pleine de nœuds. Son amant la fait traiter si vilainement

Pour çou, sans plus, qu'ele prisa
Les bons chevaliers la roïne.

Le chevalier suivait la dame ainsi traitée :

Et, pour li faire plus de honte
Oïssiés escrier le nain :
» Alés avant, dame putain,
» Orde ribaude, orde loudiere! »

Digitized by Google

La pauvre pucelle pleure et crie; chacun en prend pitié; la foule s'amasse.— Le méchant chevalier passe, tout armé et le heaume en tête, devant la reine qu'il salue. La reine attendrie demande à la jeune fille la cause du mauvais traitement qu'elle subit.

» Ha! dame! toute ceste honte
Ai-ge pour vous et cest anui...

Elle lui expose alors que douze semaines auparavant, comme on parlait devant son ami, de prouesses de chevaliers, il lui arriva de dire que l'on ne pourrait en trouver de meilleurs que ceux de la reine Genièvre; il n'eut pas de répit qu'il ne l'eût ainsi outragée. Madame, dit-elle, ayez pitié de moi; il a fait serment d'en agir ainsi à mon égard, tant qu'un de vos chevaliers n'aura pas joûté contre lui;

.... et li premiers
Qui la jouste demandera,
Sachiés qu'il me déliverra. »
Un chevalier ot là endroit
Devant la roïne tout droit,
Très-bien armés et bien monté;
Et portoit I escu bullé
De geules et de fin argent
A une bende, bel et jent,
Voire et à V quoquilles d'or;
Et séoit sour I cheval sor.

La reine le prie de ne pas laisser la pucelle au chevalier qui la desprise. Il prend une lance et se présente en face de Robert de Coupigny, au moment où il disait à la jeune fille : Vous allez avoir le cœur dolent quand Robillard de Coupigny abattra devant vous votre champion.

La lutte s'engage, Vautier de Hardecourt brise sa lance, et Robert de Coupigny manque son coup; plein de courroux, il retourne à son rang; à la seconde rencontre, il manque également son adversaire *une seconde fois*, ayant visé trop haut. Vautier est le vainqueur.

Or fu delivre la pucele.

Le chevalier vainqueur dit à la belle affligée, nous avons vu comment vous traitait votre ami, il vous menait comme ennemie; puis il ajoute

.... « Pucele, vous irés,
Avoec le quel que vous vaurrés,

Digitized by Google

Soit o moi u à vostre ami ;
Mais li nains demourra à mi
Qui vous a tenue si court.....
Or estes hors de son dangier :
Prendés lequel c'avez plus cier.
Ou r'aler avoec vostre ami,
Ou estre avoec ma dame chi,
Qui vous tenra à grant honnour. »
La demoiselle sans demour
Et sans nul conseil demander
Courut son ami acoler,
Et voiant tous l'acole et baisc.
« Ci ne voi rien qui ne me plaise
Çou a dit Kex li senescaus
Que plus ferés femes de max
Et de hontes et de vieutés,
Plus ara à vous d'amités
Et en ferés mix vo talent. »

Le chevalier et la pucelle prennent congé de la reine qui invite le Sénéchal à faire mettre les tables ; mais auparavant, dit-elle, il y aura encore une joûte ou deux.

Le bon Mathieu de Hiencourt se meut encontre Guillaume des Granges ; ils brisent leurs lances sans délai, et chacun en dit du bien.

Deux chevaliers des meilleurs, Messire Guillaume de Careu et Jean de Bailleul, laissent aller leurs chevaux ; il font voler les débris de leurs lances à plus de 40 pieds de haut ; les hérauts crient à haute voix :

« Par ci gaste de gaste bois ! »

Mathieu de Roye, qui est sire de Garmegni, fit ensuite sa joûte contre Jean de Soisi, qui de la première lance reçoit en pleine poitrine un choc terrible ; puis, de la seconde ; celui-ci à son tour le touche à la gorge et brise sa lance en éclats. De toutes leurs grosses lances de sapin, ils font à tous coups des tronçons et s'entrefrappent leurs blasons.

Après jousta uns chevaliers,
Qui bien jousta et volontiers ;
Jake du Bos l'oï nommer.
Son compaignon n'en puis blasmer,
Monsigneur Jehan du Faï :
De ses III lances n'i fali
Nès une, ains les brisa.

Digitized by Google

La roïne à tant avala
Des loges et va ou castel.
Par ces loges braient cil hirel :
« Qui veut mengier si viengne à cort !
Nus n'i venra qui s'en retourt,
S'ara et mengié et béu
Et le plus bel atour véu
C'onques fust à court de roïne ;
Ne de corde ne de caïne
Ni ara huimais pont levé. »
On trompe l'iauwe, et ont lavé
Et se vont au mengier séoir ;
De toutes pars puet-on véoir
Vins et viandes metre as tables.
N'i oïssiés romans ne fables,
Mais parler d'armes et d'amour.
Les caroles dessi au jour
Durerent, que peu s'en fali.
Un peu se coucent, s'ont dormi
Les dames et li chevalier ;
Puis oent messe et vont lacier...

En peu de mots, on le voit, notre Sarrazin fait la peinture des usages suivis alors dans les châteaux; puis il reprend le récit des aventures du jour suivant.

Messire Guis de St.-Pol

Vint sour un grand destrier morel
Contre le signeur de Sorel.

La reine assiste à la joûte avec intérêt ; elle voit Messire Gui qui frappe sur la tête du léopard que Sorel porte sur son écu et tour-à-tour voler leur six lances en éclats. Messire Gérard de Boubers joûte contre Jean de Fegères, chevalier

Bon et vigreux et fort et fier.

Chacun prise fort leur rencontre.

Jean des Barres vient ensuite, avec Jean de Coing; chacun d'eux rompit, sans faillir, ses trois lances.

S'il vous arrive de visiter l'église d'Oisery, aux environs de Meaux, vous trouverez la statue d'un chevalier, de ce nom, dont on voit l'écu losangé. De chaque côté, deux autres statues, celles de ses deux femmes. On lit à cet égard au

Digitized by Google

bulletin archéologique, cette note qui pourra vous intéresser.

« La célébrité de Jean des Barres eut la singularité suivante. Guillaume, père de Jean des Barres, était parti pour la 7e croisade, mais la mort le surprit dans l'Ile de Chypre. Jean des Barres s'empressa de partir pour le remplacer; il était de l'arrière-ban commandé par le comte de Poitiers, lequel n'arriva en Egypte qu'en 1249.

» De grands revers accueillirent alors l'armée Française. Malgré des prodiges de valeur, Jean des Barres tomba entre les mains des musulmans. Ses manières nobles et engageantes lui gagnèrent le cœur de son maître qui devint bientôt son ami.

» Il ne restait plus au chevalier qu'à désirer la liberté, le musulman la lui accorda. Il voulut même lui faire épouser une de ses parentes, et pour le contraindre à accepter son offre, il le menaça de mort, singulier retour à la violence. On peut juger de l'embarras du chevalier; la jeune fille était musulmane, et, de plus, il avait laissé en France une femme à laquelle il avait promis la foi conjugale. Le parti fut néanmoins accepté, mais Jehan persuada à la musulmane de vivre avec lui comme un frère. Il la convertit même à la foi chrétienne et revint en France auprès de son épouse. Celle-ci étant morte quelque temps après, le chevalier put enfin s'unir à sa libératrice. Ces deux femmes sont vêtues de même. On sait seulement que la première se nommait Pétronille, et la seconde Elisabeth. »

Comme trente ans s'étaient écoulés depuis l'arrivée en Egypte de ce Jean des Barres, ce fut son fils, sire de Chaumont sur Oise, qui figura probablement au tournoi de 1278.

Jean de Boseais entre en lice avec Alemard Eselinghehem; Giles d'Oisy a pour adversaire Jean de la Tournelle. Michel Couplinaus joûte contre Jean d'Espagny, ainsi que Gérard d'Escaillon contre Soillars de Morlaines; tous

S'entre-viennent tost et hardiement.

Chacun d'eux fait bien et chevaleureusement. Le vidame de Picquigny en bat dans les lices contre Reneaut de St-Maat, et le bon Jean de Harcourt

Muet contre Adan de Cardonnoi.

Tous brisent leurs lances sans faillir, ainsi que Vautier d'Antoing et Anciaux de Chevreuse; puis notre poète cite

Cil d'Olehain Escarboniaus,

qui se comporta bien; mais il ne donne pas le nom de son compagnon (d'un adversaire, *pugnare cum*, nous avons, dans

Digitized by Google

les variations de notre langue, fait un *Socius*, un ami, un associé).

Li jours estoit et clers et biaus
Et li solaus resplendissoit
Qui en ces armes reluisoit
En l'or, en l'argent, en l'asur.
Messire Kex desur le mur
Et voit comment cascun le fait.

Le sénéchal avait, en ces occasions, la police et la garde de l'enceinte.

Messire Geoffroi de Milli joûta alors contre Messire Waleran de Luxembonrg : l'auteur ne peut rendre compte de cette lutte ; il ne put la voir. Mais il peut parler, parcequ'il était là, de celle de Mathieu d'Espagni contre Gossuin de Saint-Aubin. Ceux-ci

Jousterent bien, et fort et dur ;
Il jousterent devant le mur
Près des dames, que gi estoie.
A tant ès vous Driuon de Roie
Et Henri de Soiri en vient.
La roïne, bien m'en souvient,
Pria pour eus de cuer entier,
Qu'il sont mout jone chevalier.

Ils piquent tous deux des éperons, percent les ais de leurs écus, et brisent et froissent tout à plain leurs trois lances. Jean de Brimeu vint à son tour joûter contre Jean de Fouconcourt, et Adam de Blineus contre Enguerrand de Boves ; tous ont bien brisé.

A tant ès vous de Manicourt
Le maisnant (1) qui es rans accourt,
L'escu au col, le lance ès pons.

Jean de Contens vient contre lui ; le maisnant lui porta de sa lance un coup trop haut ; il le frappa dans les yeux ; du reste, les autres lances furent brisées bien à point de part et d'autre.

Voici l'oncle de Friencourt, contre Adam Gourlé,

Qu'il donna l'oncle un cop si grant,
Si malaisu et si pesant
Qu'il en ot mout à soustenir.

(1) Le puîné.

Digitized by Google

Puis ce fut le tour de Pierre de Houdenc avec Jean de Bois Giriaume,

L'auteur s'excuse ici de ne pas donner de grands détails.

De IX vins joustes qu'il i ot.

De Hoteri et Jean de Gannes, le sire de Caieu et le seigneur de Cramaille viennent tour à tour.

Messire Keux, à l'arrivée de ces derniers, fait crier par les hérauts :

« Ohi vont li gastéonr de bois ;
« Cist feront ja de bos essart. »

Toutefois nos chevaliers pour avoir visé trop haut manquent leur premier coup, l'un et l'autre.

S'en sont mout durement courcié,
A l'autre cop sont esforcié
De venir tost et près et droit.

Ils brisent leurs lances jusqu'aux poings ; tous deux se tiendraient pour *mal baillis*, s'il n'en était ainsi. Leurs femmes sont sur les échafauds avec la reine.

Messire Aubert de Longueval voit qu'il a besoin d'intervenir ; il se met en rang contre Wautier d'Antoing. L'un et l'autre brisent leurs lances d'une telle force que leurs chairs sentent le fer ; tout blessé qu'il fut,

Mesire Aubers de Longueval,
Ne pour angoisse ne pour mal
N'en fist sanlant dusk'à la nuit.
» Dame, dist Kex, ne vous anuit ;
Vos frères l'a mix fait de moi :
Encore ne sai-je ne voi
Que ses chevaux soit riens grevés. »
« Certes, Quex, vous fuissiés crevés
Si vo pensée ne fust dite.
Que l'eure puist estre maldite
Que fustes si mal enteciés ! »

On voit par ce passage que ce fut une sœur d'Aubert de Longueval qui remplit le rôle de la reine Genièvre.

Aigres vient joûter contre Guillaume de Liere, Jean de Perremont et Raoul d'Estrées, Jean de Jumeles et Guillaume

Digitized by Google

de Huerle. Guion du Plessier et Jean de Lonc en Ponthieu entrent tour à tour en lice, et à leur honneur. Messire Enguerrand de Rougi et Pierre l'Orible (1) joûtèrent; ce dernier ne rompit que deux lances, et manqua la troisième. Ce fut une mésaventure pour lui, mais à ce métier, il y a gens plus ou moins habiles. Messire Hernou de Fosseux vint ensuite encontre Bernard du Plessier; ils brisent leurs lances à la satisfaction des dames, qui se trouvaient avec le Comte d'Artois sur les échafauds. Ce dernier voit venir un chevalier armé de toutes pièces.

Sans plus dire, li quens s'en court,
Si s'arme et monte et vient ès rens.

Il demande à la reine congé de joûte, s'il li plaît; elle lui baille et accorde mout volentiers, tout en le priant de revenir, sans s'être mis en danger, se placer près d'elle.

Li quens, sans plus dire, s'esmuet,
La lame u puing, l'iaume lachié,
Et tint son escu embrachié
Contre son pis, et muet d'amont
Contre Pieron de Baeffremont,
Qui bien lour vient, ce m'est avis.
De lour lances en mi le vis
S'entre-donerent sans deport.
Le bien fait se je je (sic) le cort,
Nus ne m'en doit mal gré savoir;
Mais je ne puis le grasse avoir
Des malvais et des mesdisans.
Certes qui vivera X ans,
Pour envieus faire crever
Verra-on le conte grever.
De tes coses empera-il.
« E, dix! chis jours, quand venra-il,
Qu'envieus morront à destrece? »
—Ce sera tost, ce dist Fortrece,
Que mesires li quens d'Artois
Est si largues et si courtois
Et si loiaus et si entiers
Et tant aime les chevaliers
Qu'il ne penra en nule terre,

(1) Pierre l'Orible figure comme créancier du comte d'Artois, aux registres de Godefroy, à Arras, t. 1.

Digitized by Google

Soit pour tournoi ou soit pour guerre,
Qu'il ne truist compaignie assés,
Car il ne fu onques lassés
De tous biens faire, ne jà n'ert :
Il fait bien çou c'à lui affiert.
Sarrasin, et je te requier,
Si com tu m'aimes et as chier,
Que tu dies de cascun bien ;
Et s'aucuns fait aucune rien
Qui face a taire et à celer,
Tant soit de povre baceler,
Di le bien, et si lai le mal :
Tout cil qui sont bon et loial
T'en ameront et tenront cier. »
— » Veés là homme bel chevaucier,
Dit Gillart de Noevile, et bel. »
Li quens met l'escu en cantel,
Qui bien et bel en set sen roi.
Cil de Beffremont à desroi
Li vient encontre d'autre part ;
Et li quens, lués qu'il se départ,
L'avise à ferir en ès dens ;
Et cil, qui est de grant apens
A chou c'on li a ensignié,
N'a mie le conte espargnié,
Ains li donne ens en mi l'escu ;
Mais de tant com jou ai vescu
Ne vi si grant cop recevoir
Sans cors de chevalier mouvoir.
Et li quens grand cop le refiert
En mi les dens, où il le quiert ;
Si s'en passe outre, et ont brisié :
Che cop ont moult de gent prisié.
Des tierces lances s'entr'estonent
Si k'il les brisent et arçonnent,
Et volent lour hiaumes des ciés :
« Dix gart nos amis de mesquiés ! »
Dist la roïne, je l'en proi.

Le trouvère Sarrazin, après avoir plus d'une fois célébré son souverain et l'un des seigneurs auteurs de la fête, fait la part du seigneur de Basentin ; il fait intervenir Fortrèche, qui prie la reine de donner, comme étant chevalier de grande valeur,

Digitized by Google

le sire de Basentin, pour joûteur avec sire Landegrave ; ce dernier fournit sa carrière.

A la maniere d'Allemaingne.
Montauban escrie s'ensegne
Cil qui porte les flours de lis.

Des deux côtés, même adresse, même vigueur.

Ils s'esmuevent de grant randon,
Mais nieut très plus que doi brandon
Pueent durer encontre fu
Ne pueent durer lour escu.

Puis, la lutte finie,

Devant les dames, à cheval
S'entre-saluent et s'en vont.
Dieu de lassus loé en ont
Les dames qui ne sont blecié.

Le sire Henri de Soiri et Jean de Neuville se présentent. Ce dernier, que Sarrazin nomme Ex-de-fer (œil de fer), donne un si grand et si beau coup que les dames l'en prisent entièrement; et c'est bien fait, car le

Preus est et larges et loiaus.

Notre poète ajoute qu'il ne voit aucun des

De Noeville qui le rataigne,
Prouece et larguece se baingne
En son cuer, sans jamais partir.
Par saint Estene le martir!
Se j'estoie de France rois,
Avoec moi porteriés la crois
Rois de France, bien vous fiiés
Là ù Dieus fu crucefiiés.
Rois de France, bien vous fiiés
En lui, se le poés avoir :
Vous ferés et preu et savoir.

Enguerrand de Mainnés (de Magny-Guicard?) se met en rangs ainsi que Messire Jean de Douai. Ils arrivent bien et chevaleureusement; toutefois, du premier coup de lance, ils faillirent l'un et l'autre; il en fut de même de la seconde.

Ore l'oiissiés mesprisier
A ses voisins mont durement,

Digitized by Google

Mais à la troisième lance, ils réparent leur déconvenue et brisent l'un et l'autre jusqu'au poing. Jean de Dompierre joûte encontre Tolart du Haitiel ; ils brisent à point.

Jean de Dompierre travailla en homme de cœur, et il envoya à son adversaire un palefroi.

Henri de Soiri et Pierre de Montagu, Mathieu de Vis et Bretoul de Houdencourt, Wautier de Fouilloy et Huet de Halluin font leur joûte en chevaliers bien appris.....

Est venu li quens de Clermont,
L'escu au col, le hiaume u cief :
« Sire, Dix vous gart de meschief,
Dist la roïne, et tout si saint!
Ne puet laissier qui ne les aint;
Et le commande au Saint Esprit. »

Le comte joûte avec Erart de Braine ; tous deux font voler en éclats leurs trois lances.

Et li quens, l'escu en cantel,
S'em passe devant la roïne,
Si le salue et si l'encline ;
Et ele li rent son salu ;
Et a au conte tant valu
Que les dames de cief en cief
Boute cascune avant son chief,
Et damoiseles ensement ;
Se l'saluent mout doucement ;
Et il les regarde et remire,
Et dist : « Dame, Dix le vous mire
Et grand honnour vous puist venir !
Riens ne vous puist mesavenir ! »
Le cheval tourne et si s'esmuet,
Quanques chevax porter le puet
S'en va des esperons broçant,
Et ses compains li vient à tant.
Grans cax et rades s'entre-donent,
Lour lances brisent et arçonent,
Que li plus longue, sans mentir,
N'avoit pas une aune d'entir.
A tant li quens s'en retourna,
Et la roïne se tourna
As fenestres del escaffaut,
Se li a escrié en haut
Qu'il se voist desarmer à tant ;
Et il si fist.....

Digitized by Google

Gaucher d'Autreche et Jean de Fenières se présentent ; tous deux

Bien le firent et bien brisierent
Tant que les dames les prisierent.

L'échiqueté d'Hangest se met sur les rangs contre Robert Wavrin (que l'auteur surnomme Burnel).

Buridans de Waulaincourt joûte contre Nicole des Armoises qui eut les côtes bien froissées par la lance de son adversaire.

Jean de Perremont et Henri de Bacile, Aubert de Hangest et Gautier de Chatillon, le plus jeune sans doute, prennent leur tour. A l'occasion de ce dernier, messire Queux s'écria :

Q'en cest siècle deus coses sont
Dont maistre sont li aprentis.
Uns Bacelers de bon renon
S'en vint armés devers la court :
Che fu Jehans de Hargicourt
Contre Jehan de Lin-de-Buef.

Viennent ensuite Boiset joûtant contre Wautier du Heurle. (Le poète ne sait lequel l'emporta). Puis arrive Louis de Beaujeu, battant des éperons ; il s'avance contre Robert de de Wavrin,

Et s'entre-donnent tel tatin
De lour lances à tout les fers
Que la main senestre et les ners
Ot mesire Loïs brisie,
Sa jouste éust été prisie
S(e il) fust tous sains demorés :
» Nostre Sires soit aourés
Dist-il, de quanques il m'envoie ! »
Erramment s'est mis à la voie
Jehans de Vilers, sans targier
Broce des esperons d'acier
Encontre Willaume de Gistele ;
Tel cop li donne qu'en astele
A mise la lance qu'il tint,
Et de l'autre si li avint
Qu'il la deffroisse et debrisa.
A la tierce jouster ala
De cors, de pis et de cheval.
« Tes Bacelers gart Dix de mal !
Dient les dames sour le mur ;
Il a jousté et bien et dur.

Digitized by Google

Et cil de Gistele li vint
Mout bien. » Et après jouster vint
Drieus de Salive et Boursaus
De Mequelines, qui les saus
S'en venoit sour .I. bon destrier.
Andoi vienent sans manecier,
Et s'entre-fierent ès escus
Si qu'il les ont frains et rompus,
Et brisierent, bien m'en souvient.

A leur tour, Guillaume de Locques se mesure avec Jean de Soiri; Boiset, avec Wautier de Haluin (de Hallewin sans doute). Ceux-ci

De lour fer et de lour acier
Faisoient salir le cler fu.

Jehan de Francieres,

Bons bacelers, preus et vassaus,
Sour I destrier les menus saus
Vient jouster à Rogier d'Englume.
Peu s'en faut c'on ni alume,
Que la nuis durement aproce.

Jean de Francieres touche en telle façon son compagnon qu'il chancelle ;

» A, douce Mere Dieu, ajue (1)!
Dient se gent, hui en cest jour
Nous eskievés de deshonour! »

Mais, Dieu merci, tout se passe bien.

Pour la nuit qui vient et aproce,
Pieres de Houdenc point et broce
Le destrier encontre Boisart
De Relengues; mais il fu tart,
Si que ne sai k'il leur avint.
Daulés de Wavegnies vint
Contre Engherran de Gheulesin:
L'uns donne l'autre tel tatin
Qu'il fierent et brisent ensanle;
De lour trois lances, ce me sanle,
N'ont nule entiere retenue.
Pour la nuit qui tost est venue,
Se haste cascuns quanqu'il puet.

(1) Adjuva, aide-moi.

Digitized by Google

Le sire de Moreul (de Moreuil) se rencontre avec Monard de Laleng ; Bridous de Baillet avec Robert d'Englos : tous font bien;

Mesire li quens de Clermont,
Qui molt est et frans et courtois,
Et mesire li quens d'Artois
Vienent à la roïne haut,
Qui encore est sour l'escafaut,
Qui voit les joustes et esgarde
Et ne s'en donna onques garde ;
Si les voit à jenous à terre,
Et dient ; « Dame, pour vous querre
Somes venu, s'il ne vous grieve. »
La roïne en estant se lieve
Et les salue et lour dist tant :
« Biau signeur, à vostre commant ;
Hui, mais est tans d'aller a cort. »
Kex li senescaus devant cort,
Et fait tant alumer tortis
Que il sanloit que tous espris
Fust et li castiaus et li pars....
Puisque la roïne s'en vint,
I ot-il joustes plus de vint
Dont je ne sai conte tenir.
A la candeille vi venir
Jouster Garin de Montagu :
Mais s'il joustast de fer agu,
Robert Burnel éust blecié.

Ce passage indique l'espèce de tournoi qui eut lieu, savoir à armes courtoises.

Si a-il son cop adrecié ;
Mais Diu merci ! il n'ot nul mal.
La roïne est venue aval,
Si entre ès cambres et s'atourne ;
En petit d'eure s'en retourne,
Si corne-on l'iauwe et ont lavé.
Ne quist mi palais pavé
La roïne pour asséoir ;
Mais là où ele pot véoir
Plus grant plenté (1) de chevaliers

(1) Prononcez : (Pleneté) de Plenus.

Digitized by Google

S'ala séoir, et li mengiers
Vient as tables, c'on i aporte.
Et la roïne se deporte
A la compaignie qu'ele a ;
Mais en une pensée entra
Dont mout de gent sont mervillié,
Et s'en ont assés murmillié ;
Mais nus n'ose parler a li.
Elle pensa et fu ensi
Plus d'une lieue à tout le mains,
Et tint en une de ses mains
I petit Kenivet agu.
En ce pensé ù ele fu
Rist et demaine mout grant joie
Il n'i a ame qui le voie (1)
Qui n'en soit liés et esbadis ;
Et pensent, puisque ele a ris,
Que n'a chose qui li anuit.
Lors a li quens de Clermont dit
Et il et mesires d'Artois,
Comme sage et comme courtois ;
» Dame, vous avés peu soupé.

Ici le manuscrit a été rongé et détérioré de telle façon qu'il ne reste plus que quelque syllabes des vers suivants. On peut comprendre seulement que Kex engage la dame Genièvre à aller se reposer ; puis on lit le mot *caroles* plusieurs fois répété, ce qui fait supposer que des danses eurent lieu pendant la nuit pour clore la fête.

Le poème finit ainsi :

(Sa)rrasins en un petit livre
(M)ist les joustes qu'il vit molt dures ;
(Et) si i mist les aventures,
(D)ont vous avez oï de beles,
Des chevaliers et des puceles
Et du chevalier au Lyon,
Qui bons est et de grant renon,
Et toute l'afaire qui i fu ;
Et la roïne qui là fu
Li commanda et si li dit
Que, s'il en faisoit un bel dit,
Qu'ele li paieroit si bien

1) On dit encore : (Il n'y avait là âme qui vive).

Digitized by Google

Qu'il ne s'en plainderoit de rien,
Et feroit à sa gent paiier.
« Tu ne t'en doit mie esmaiier,
Dist li sires de Basentin :
Je sui pleges, par saint Martin !
S'ele men prie tant ne quant. »
— » Sire, je m'en tieng bien à tant ;
Mais je ne vous refuse mie,
Que vous arés et crouste et mie,
Je pens et croi, encore au wen (1) »
Ci fine li Remans du Hen ;
Et Sarrasins, s'il l'en est miex,
Dict que boine part i ait Diex.

P. S. J'ai lu cette note à Arras lors de la réunion en l'année 1853. Mon intention a été de provoquer l'attention sur ce poème picard-artésien, et d'inviter les personnes qui pourraient me fournir des renseignements, soit historiques, et héraldiques ou généalogiques, soit philologiques ou archéologiques, sur les personnages qui figurent dans le Roman du Hem, à ne pas me refuser leur bonne assistance.

J'ai déjà réuni des matériaux assez nombreux, destinés à être joints à l'édition que je prépare de cette œuvre du XIII^e^ siècle, intéressant spécialement les deux provinces. Les noms des seigneurs qui prirent part à ce tournoi sont presque tous des environs du Hem ; il serait bon d'avoir, sinon pour tous, du moins pour le plus grand nombre, des détails qui échappent nécessairement à une personne seule.

Puisque j'en trouve l'occasion, je m'empresse de renouveler ma prière.

Comme un seul exemplaire manuscrit est connu, la découverte d'une seconde leçon serait précieuse. Elle servirait très-probablement à compléter le chant du trouvère Sarrazin.

Je termine en invitant les érudits à l'examen de certains passages fort alambiqués, pour l'élucidation desquels j'avoue humblement mon insuffisance.

(1) Vinum ?

Digitized by Google

UN MOT

SUR LA SIXIÈME QUESTION

ainsi conçue :

« *A-t-il existé des monnaies de verre chez les Gaulois*, » *spécialement chez les Gallo-Belges*? »

Par M. DANCOISNE.

—

MESSIEURS,

Je crois répondre affirmativement à cette question du programme, en vous entretenant un instant d'une découverte récente qui, encore bien qu'elle soit isolée, m'a semblé assez importante pour appeler l'attention des amis de la science numismatique (1).

A Fresnicourt, village entre Arras et Béthune, dans un site d'un aspect aussi majestueux que sauvage, on voit encore d'immenses blocs de grès amoncelés çà et là, restes imposants de plusieurs dolmens que le temps et la main des hommes ont été impuissants à détruire. Près de ces monuments aux dimensions colossales, on en découvre fréquemment d'autres bien plus modestes : ce sont des monnaies gauloises, des haches en silex et des fragments de poteries grossières, de couleur noire ou grise.

C'est là qu'en 1851 furent trouvées ensemble les deux monnaies et l'objet en verre placés en ce moment sous vos yeux. Ces médailles, de l'époque gauloise, sont celles qu'on rencontre le plus fréquemment dans ce pays. La première, et la plus commune, est de potin : elle offre à l'avers un cheval libre galopant à droite, un croissant et trois globules ; au revers une plante, une branche de gui ou un palmier (2).

(1) Dans une notice manuscrite sur les monnaies gauloises de l'Atrébatie, que je lus, le 20 Juillet 1852, à mes savants et zélés collègues de la commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, je leur fis part de cette intéressante trouvaille qu'ils ont accueillie avec un vif intérêt.

(2) Diverses variétés de cette pièce ont été publiées par M. Lelewel, (*Type Gaulois*, pl. IV, nos 59, 60, 61), par M. de la Saussaye (*Revue numismatique*, 1847, pl. 14) et par M. Duchalais (*Description des Médailles du cabinet du Roi*, nos 666 et suivants.)

Digitized by Google

La seconde qui est en cuivre et unitype, représente aussi le cheval tourné du même côté, accompagné du croissant et des globules.

Quant à l'objet en verre, dont la conservation ne laisse rien à désirer, il est unitype, rond, épais, transparent et de couleur vert-foncé (1). Il ressemble tout-à-fait aux monnaies unifaces de la Gaule-Belgique, par sa grandeur, sa forme et son type. Il représente un cheval libre galopant à gauche (2); au-dessus est un croissant ou une partie de rouelle. Le doute n'est pas permis sur l'authenticité de cette pièce que nous tenons de la personne même qui l'a trouvée; son origine gauloise ne saurait non plus être contestée sérieusement, quand nous n'aurions pas à invoquer les circonstances de sa découverte.

On sait que les anciens ont employé pour leurs monnaies l'or, l'électrum, l'argent, le bronze, le potin, le billon, le fer, l'étain, le plomb, même le cuir, le bois et les coquillages. Pour ce qui concerne la matière des monnaies gauloises en particulier, on a trouvé l'or, l'électrum, l'argent, le bronze, le potin, le fer et le plomb; y aurait-il lieu de s'étonner que le verre fût ajouté à cette liste déjà si longue (3) ?

S'il m'était permis de parler d'autres temps et d'autres lieux, je dirais que le système de monnaie particulière en verre est très-répandue dans certaines contrées de l'Asie, notamment dans l'Indo-Chine. Vous en jugerez, Messieurs, par les nombreux et curieux spécimens que je vous présente de ces singulières monnaies locales.

Revenant à mon sujet, je me bornerai à dire que les recherches auxquelles je me suis livré pour découvrir l'usage de mon étrange objet de verre antique, m'ont confirmé dans

(1) Le verre antique est facile à reconnaître, sous le rapport de la couleur: il est d'une teinte verdâtre presque toujours plus prononcée que celle du verre moderne; il offre souvent, comme caractère distinctif, un aspect irisé qui provient de la désagrégation de ses éléments.

Les peuples les plus civilisés de l'antiquité connurent le verre de bonne heure et l'employèrent à divers usages domestiques et surtout à la décoration intérieure de leurs édifices. Cette matière fut toujours assez rare chez les Gallo-Belges, à en juger par les trouvailles qui en sont faites.

(2) M. Lelewel voudrait y voir un autre quadrupède, un chien ou un loup.

(3) Quand on considère les progrès étonnants de la numismatique gauloise pendant nos vingt dernières années, on ne saurait prévoir où s'arrêtera cette science.

Digitized by Google

mes conjectures : cette pièce ne peut être qu'une monnaie et doit appartenir à nos contrées. Telle est aussi l'opinion de plusieurs savants numismatistes, au nombre desquels j'aime à citer MM. Duchalais, de Coster, Rigollot et Rouyer.

Toutefois, j'admettrais bien volontiers que cette monnaie tout-à-fait exceptionnelle ait été émise dans des temps difficiles, ou dans des circonstances toutes particulières. On doit toujours supposer, d'après sa rareté, qu'elle n'aura eu qu'un cours très-restreint et de peu de durée. Il est facile de concevoir qu'un tel système monétaire fut bientôt supprimé à cause des nombreux inconvénients qu'il présentait (1).

C'est à vous, Messieurs, d'apprécier le mérite de l'attribution que je soumets à votre examen. Pour ma part, j'ai foi dans l'avenir : j'espère qu'il est prochain le jour où de nouvelles découvertes viendront dissiper les doutes que cette nouveauté numismatique peut encore inspirer aujourd'hui.

Après cette communication, la quatrième section a prié son auteur de lui donner quelques détails sur les monnaies Indo-Chinoises déposées sur le bureau. M. Dancoisne s'est empressé de se rendre à ce désir en lisant l'extrait suivant d'une lettre de M. l'abbé Dupont, missionnaire apostolique dans le royaume de Siam :

Monnaie de verre.

« On l'appelle *pi* dans le pays; la valeur des plus grosses est de 15 sous ou un *chelun*; la valeur des plus petites est d'un *tuang* ou sept sous et demi.

« Cette monnaie a cours dans tout le royaume, mais elle n'est pas monnaie royale et par conséquent n'a pas un cours général, c'est-à-dire, que chaque quartier a sa monnaie particulière qui n'est pas reçue ailleurs, et *vice versâ*. Cette monnaie est frappée par des Chinois qui sont maîtres de feu ; ils obtiennent du roi le monopole du feu pour un quartier, une ville ou une province, selon qu'il est déterminé, et paient une somme fixe à sa Majesté. Le maître de feu, ainsi autorisé, fait frapper de cette monnaie autant qu'il en veut et de la forme et de la grandeur que bon lui semble, et elle a cours dans le district de son monopole et pas au-delà. Chaque maître de feu a la sienne; ainsi vous voyez qu'il y en a une foule d'espèces différentes. Puis, pour prévenir la fraude, le maître de feu a soin de les changer souvent. Pour faire ce changement, rien de plus facile : on publie qu'à telle époque la monnaie sera changée; de suite, ceux qui en ont, vont la

(1) Peut-être aussi n'est-ce qu'un essai.

Digitized by Google

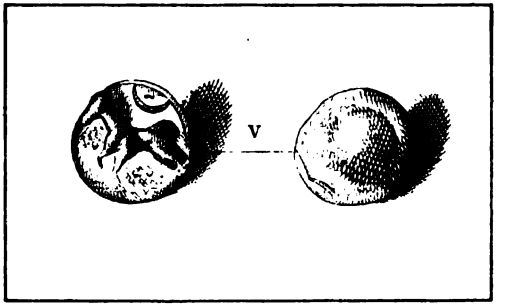

MONNAIE GAULOISE EN VERRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

porter au maître de feu qui tient note de ce qu'on lui apporte ; au jour fixé, la nouvelle monnaie est annoncée, et chacun va reprendre en nouvelle monnaie ce qu'il avait porté d'ancienne, et dès lors l'ancienne n'a plus de valeur.

« En prendre de toutes les espèces eût été trop dispendieux; j'ai pensé que quelques-unes vous suffiraient, mais le zèle de mon émissaire fut encore un peu trop grand; je lui remis quelques *ticaux* et le chargeai d'en chercher des plus remarquables et de formes très-différentes; il s'imagina qu'il en fallait de tous les quartiers différents et il se mit en course. Heureusement que la fatigue et le soir l'obligèrent à revenir, sans quoi ma bourse y aurait passé. J'en ai quelques-unes des provinces, mais du reste c'est partout le même système. »

Digitized by Google

DE LA MUSIQUE

DES

ANCIENS GRECS,

par M. VINCENT, Membre de l'Institut.

MESSIEURS,

Entreprendre de traiter, dans toute son étendue, la 12e question proposée par votre programme serait abuser du temps que vous pouvez m'accorder.

Je me hâte donc d'entrer en matière, et, sans autre préambule, je réduirai la question de la musique des anciens Grecs, à ces deux points: le *ton* et le *genre*, et je vais tâcher d'expliquer en quoi, sur ces deux points surtout, la musique des anciens grecs différait de la nôtre.

Le mot *ton*, comme le mot Τονος chez les Grecs, a reçu plusieurs significations différentes; mais par *tons* nous entendons ici ce que les philosophes et les musicographes grecs nomment *harmonies*, et que nous appelons, nous, des *modes*. Le mot *ton* avec ce sens, est encore employé dans le chant ecclésiastique; il y a *huit tons* dans les chants d'église, tandis que nous n'avons que *deux modes:* le *majeur* et le *mineur*. Ces tons ou ces modes dérivent des anciennes harmonies des Grecs; dans le langage de Platon, d'Aristote, de Plutarque, d'Athénée, *harmonie* signifie *la manière d'accorder* l'instrument, ou, si l'on veut, la manière d'établir les rapports des intonations des divers degrés de l'échelle musicale. En deux mots, les *modes* sont les *espèces d'octave*, et l'on doit avoir grand soin de les distinguer des tropes, qui, consistant uniquement dans le degré d'acuité ou de gravité d'une même échelle, ne diffèrent en rien des tons de la musique moderne, avec lesquels cependant on les confond souvent par erreur (1).

Je crois avoir démontré dans le recueil des *notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Impériale* (tome XVIe, 2me

(1) M. Meybanu, en latin Meibomius (antiquœ musicœ aretores septem, Amstel Elzevir. 1652. 2 vol. in-4°), en rendant le mot grec Τροπος par *modus*, a induit en erreur tous ceux qui ont voulu étudier la musique des grecs d'après sa traduction latine.

Digitized by Google

part. note A, pages 73 et suivantes, et je rappellerai dans un instant mes principaux arguments), que le mode majeur doit être assimilé à l'harmonie phrygienne, et le mode mineur à l'harmonie dorienne. Outre ces deux harmonies, les Grecs, comme je vais l'expliquer, en reconnaissaient plusieurs autres dont les deux principales sont l'harmonie *lydienne*, harmonie essentiellement plaintive, qui avait pour cordes principales celles de la fausse quinte *fa, mi, ré, ut, si;* ou *si, la, sol, fa, mi;* puis l'harmonie mixolydienne, harmonie éminemment tragique, qui s'établissait sur les cordes *si* (bécarre), *la, sol, fa, mi.*

Je n'indique ici, comme on le voit, de part et d'autre, qu'un intervalle de quinte, parce qu'en effet les Grecs, plus sobres que nous dans l'emploi des moyens, réduisaient dans la pratique au plus petit nombre possible les cordes dont ils faisaient usage; la simplicité était à leurs yeux une qualité qu'ils estimaient si haut, qu'au rapport de Plutarque (de musica, chap. XVIII), deux musiciens du plus grand génie, dont les compositions furent jugées dignes de servir de modèle à la postérité, mais qui laissèrent bien loin derrière eux tous leurs imitateurs, Olympe et Terpandre enfin, n'employaient presque jamais que trois *notes*.

Et n'est-ce point encore aujourd'hui, cette qualité qui nous émeut si profondément dans ces admirables chants dithyrambiques de la *préface de la messe* et de l'*oraison dominicale*, qui pourtant ne roulent presque exclusivement que sur trois notes, c'est-à-dire, sur les cordes caractéristiques du mode dorien et du mode phrygien, comme je l'expliquerai dans un instant.

Quoi qu'il en soit, nous savons par un passage d'Athénée (liv. IV, à la fin), que c'était sur le mode phrygien que sonnaient les trompettes et les autres instruments de guerre: c'est là une des nombreuses raisons qui démontrent que l'harmonie phrygienne est identique à notre mode majeur, puisque les colonnes d'air vibrant à plein tuyau dans les tubes, qui ne sont armés ni de clefs ni de pistons, ne peuvent donner que les harmoniques du son fondamental, ce qui conduit nécessairement et exclusivement au mode majeur de la musique moderne.

Ayant ainsi déterminé la place de l'harmonie phrygienne dans l'échelle musicale, et connaissant d'ailleurs la loi d'après laquelle les diverses harmonies sont échelonnées entre elles, il est facile, étant données les cordes du mode phrygien, d'en déduire les cordes des autres modes en procédant pour cela par degrés conjoints.

Nous trouvons, Messieurs, un *criterium* de l'exactitude de notre théorie, dans la comparaison que nous pouvons, et que nous allons faire entre les caractères attribués par les anciens à leurs modes ou harmonies, et ceux que présentent les tons du

Digitized by Google

plain-chant, restes vénérables de la musique antique, dont on ne saurait élever assez haut la valeur, en ne les considérant même que sous les rapports purement scientifique et historique.

L'harmonie phrygienne, avons-nous dit, était essentiellement guerrière, et elle correspondait à notre mode majeur.

Aussi, d'après Aristote (polit. VIII, 7), était-elle éminemment propre à produire l'enthousiasme, à exciter les passions, le courage, la fureur même. Suivant Platon (Rép. III, traduct. de Burette dans sa note CII sur Plutarque), « elle imite la voix » et les accents de ceux qui marchent au combat, qui affrontent » sans crainte les périls des blessures, de la mort et de toute » autre calamité, et qui soutiennent constamment les plus » violents assauts de la fortune.

» Nous attribuons cette harmonie, dit dans son rituel inédit » (MS. suppl. de la bibl. nat.le, n° 66, fol. 48) Gémiste » *Pléthon*, l'un des Grecs les plus savants de la renaissance, » nous attribuons cette harmonie aux dieux de l'Olympe, parce » qu'elle est propre à peindre l'admiration pour les grandes » choses. »

Voici, pour vérification, un chant d'église établi sur ce mode: Ton royal, 6e mode ou plutôt 14e; liturgie parisienne (Voyez pl. 1, lettre A).

Passons à l'harmonie dorienne : « Elle représente l'homme, » dit Platon, (l. cité, trad. du même Burette), dans un état de » tranquillité qui s'emploie volontairement à persuader et à » instruire les autres, qui adresse à la Divinité des prières et » des vœux, ou qui se rend lui-même accessible aux supplica- » tions, se laisse dissuader, et qui, ayant obtenu ce qu'il » souhaite, n'en est pas plus fier, mais sait jouir de sa fortune, » quelle qu'elle puisse être, avec modestie, avec tempérance et » avec fermeté. » (Platon, Rép. III, traduction de Burette dans sa note CII sur Plutarque). Le même philosophe, Platon, va plus loin encore dans le Lachès; car là il proclame le mode dorien comme « le seul véritablement grec. »

Ecoutons encore Aristote (polit. VIII, 7) : « Tout le monde, dit-il, s'accorde sur le caractère grave et viril du mode dorien » puis Héraclide de Pont, dans Athénée (liv. XIV, pag. 624) : « L'harmonie dorienne présente un caractère mâle et grandiose, » propre à réprimer le penchant au désordre et le goût des » plaisirs; en repoussant le brillant et l'éclat, elle a quelque » chose d'austère et de grave, etc. » Pindare (1), Aristoxène (2),

(1) Schol. sur la 1re olymp. v. 25.
(2) Dans Plutarque, *De musica*, chap. XVII.

Digitized by Google

Musique & Chants cités dans l'ouvrage.

A

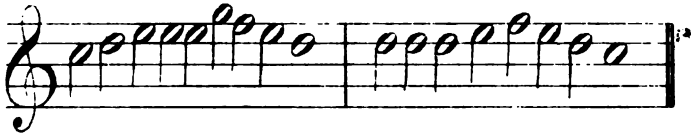

B

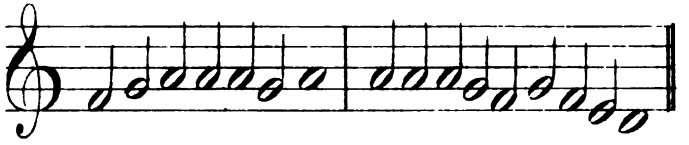

C

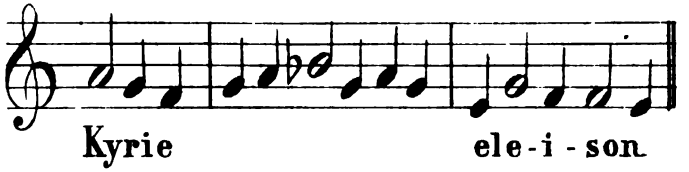

D

E

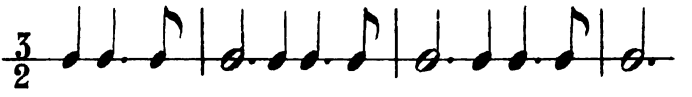

Digitized by Google

Pl. 2.

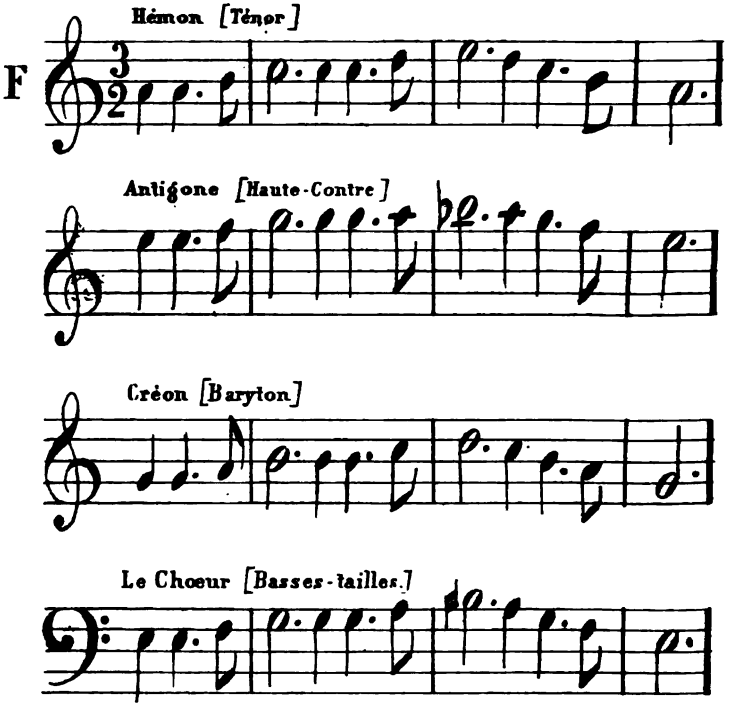

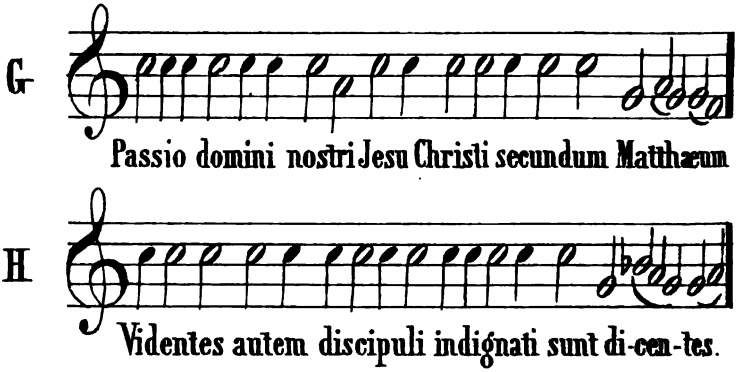

Digitized by Google

Pl. 3.

I

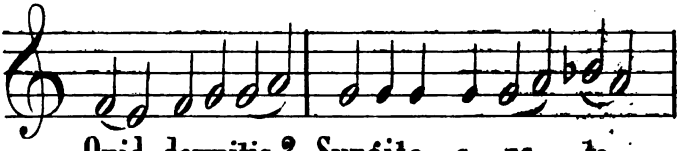

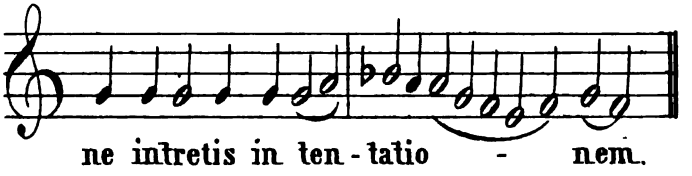

J

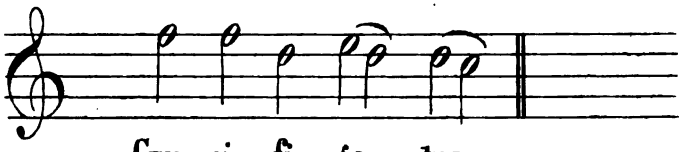

K

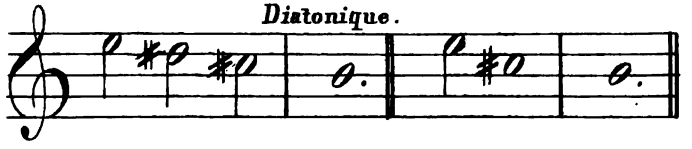

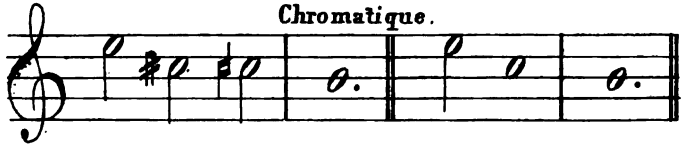

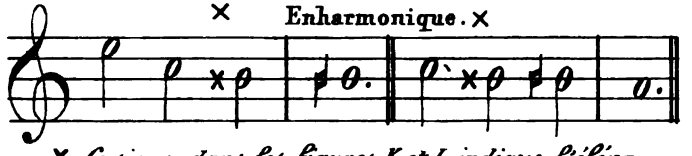

× *Ce signe, dans les figures K et L, indique l'élévation d'un quart de ton.*

Digitized by Google

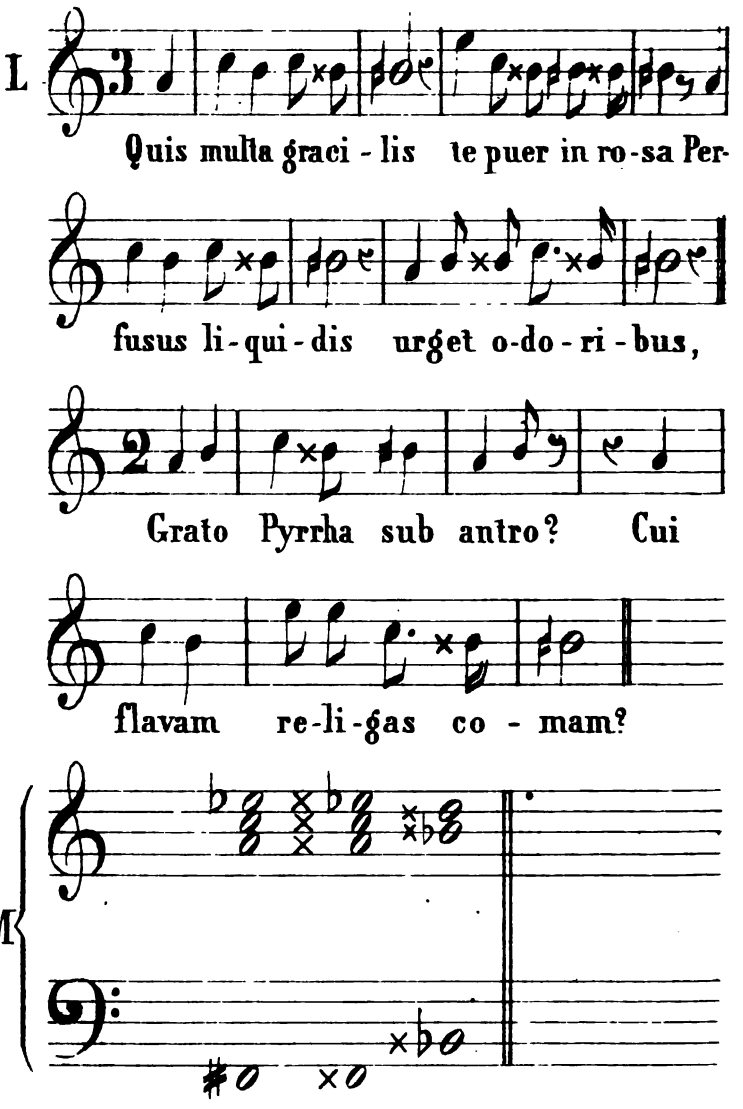

Digitized by Google

Proclus (1), Plutarque (2), Apulée (3), Lucien (4), rendent également justice au caractère majestueux du mode dorien.

Galien raconte à ce sujet (de Hipp. et Plat. Dogm. IX, 5), que Damon, le musicien, se trouvant avec une joueuse de flûte qui, en exécutant sur le mode phrygien, faisait faire des extravagances à quelques jeunes gens pris de vin, lui ordonna de jouer sur le mode dorien, et qu'aussitôt les folies cessèrent.

Saint Bazile (προς τους νεους) raconte, d'après Fabius Quintilien, une anecdote à peu près semblable qu'il attribue à Pythagore.

Voici encore comment s'exprime le rituel de Gémistus-Pléthon, au sujet de l'harmonie dorienne qu'il juge supérieure à la phrygienne :

« Nous attribuons, dit-il, cette harmonie à Jupiter roi et aux » autres dieux, à cause de son caractère de grandeur, et parce » qu'il n'en est aucune qui convienne mieux à l'expression des » sentiments nobles, généreux et braves ».

On trouve de fréquents exemples de ce mode dans les chants d'église. En voici un exemple (5) : Voyez pl. Lettre B.

Quant à l'harmonie lydienne, nous avons déjà eu l'occasion de dire que les anciens lui attribuaient un caractère *mou* et *relâché*. Plutarque la considère comme propre à peindre et à exciter la tristesse et les lamentations.

On en trouve cet exemple dans les *Litanies des Rogations* : Voyez pl. Lettre C.

Enfin, l'harmonie mixolydienne se distingue par son caractère essentiellement pathétique :

« Cette harmonie, dit Pléthon, est attribuée aux hommes et » à la divinité qui préside aux destinées humaines, parce » qu'elle est propre à peindre les combats de notre nature sans » cesse glissante et chancelante, et toutes les vicissitudes et les » embarras de la vie ».

En voici un exemple (6) : Voyez pl. Lettre D.

Observons sur ce mode mixolydien, que, d'après Aristote, il était employé surtout dans la tragédie, et qu'il y était presque exclusivement affecté au chœur, par cette raison entre autres,

(1) Schol. sur Platon. Ruhnk., pag. 15; et Boëckh, *De metris Pindari*, pag. 239.
(2) Lieu cité, ch. XVI et XVII.
(3) Florides, I. — Lisez dans le texte *Iastium* au lieu de *asium*, *bellicosum* au lieu de *religiosum* et vice versa.
(4) Harmonide.
(5) Premier mode.
(6) Quatrième mode.

Digitized by Google

qu'il était le plus grave de tous, et que « les sons graves, dit » cet auteur (probl. 49 du § xv), sont ceux qui s'accordent le » mieux avec les sentiments doux et paisibles. » Au contraire, les modes les plus aigus du système étaient exclus des chœurs, « parce qu'ils sont, dit le même auteur (probl. 48), éminem- » ment propres à l'action; or, les personnages sont les héros; » c'est à eux qu'appartient l'énergie, l'enthousiasme, tandis que » le chœur, c'est le peuple, être essentiellement faible et » passif (1) ».

Quoi qu'il en soit, les résultats précédents nous expliquent, pour le dire en passant, comment, ainsi que le dit Horace (Ép. IX, v. 5), on pouvait, sans choquer l'oreille et sans blesser le sentiment de la tonalité, chanter sur un ton et s'accompagner sur un autre.

> Sonante mixtum tibiis carmen lyra,
> Hâc Dorium, illis Barbarum.

Ils nous expliquent encore comment, suivant Aristote, les divers interlocuteurs du drame pouvaient dialoguer en suivant une mélodie différente et un mode propre à chacun, comme nous le voyons pratiquer encore à l'Église dans cét admirable chant de la Passion, inappréciable reflet de la tragédie antique.

Ainsi, pour fixer les idées sur ce point, et faire mieux comprendre ma pensée, je prends cette phrase très-simple qui reproduit le rhythme du vers iambique trimètre, du vers de la déclamation tragique. Voyez pl. Lettre E

Voulez-vous voir, Messieurs, sur cette phrase si élémentaire, ce qu'un simple changement de ton ou d'harmonie peut prêter de force et de variété à l'expression dramatique. Imaginons une scène tragique entre trois personnages; que ce soit, par exemple, Hémon, Antigone, Créon, dialoguant entre eux, puis le chœur leur répondant. Je demande s'il n'est pas vrai qu'au

(1) Quelques auditeurs ont paru croire que sur la question des tons ou modes de l'église, je me trouvais en contradiction avec M. le Grand-Chantre. Cela n'est pas et ne peut pas être. D'ailleurs, je répéterai à cette occasion et je répéterai bien haut, une déclaration que j'ai déjà faite : c'est qu'en venant visiter un diocèse gouverné par le savant et vénérable auteur de la lettre pastorale sur le chant ecclésiastique (Langres, 1846), un diocèse où la musique liturgique est vivifiée par un artiste d'autant de savoir et de goût que M. l'abbé Planque, où sa théorie et son histoire sont éclairées des savantes recherches de M. l'abbé Cloët, en me rendant, dis-je, au Congrès d'Arras, pour y traiter la première partie de la douxième question, j'ai annoncé formellement que sur la deuxième partie, je ne venais pas pour donner des leçons, mais pour en prendre.

Digitized by Google

ton de la phrase, on pourrait reconnaître chacun des personnages tout aussi bien qu'on le ferait aux traits de son masque. Voyez pl. Lettre F.

Ne distinguez-vous pas ici, tour à tour, la passion calme et concentrée de l'amant, la douce et pieuse résignation d'Antigone, l'inflexible sévérité du père, et enfin l'exclamation lamentable du chœur venant s'interposer dans le dialogue. Or, si une seule et même phrase musicale, transportée ainsi dans différents modes, présente cependant une telle variété d'expression, une telle richesse pour peindre à la fois d'une couleur propre à chacun, les sentiments (l'ἦθος) des divers personnages, vous êtes à même de juger, Messieurs, comment, malgré cette apparente monotonie, le poète, tout en *conservant à chacun son propre caractère*, en conservant, dis-je, à la mélopée de chacun son invariable unité, comme il conservait aux traits de son masque l'invariable empreinte de son impassible passion, pouvait néanmoins, par cette abondante simplicité de moyens, parvenir à frapper les âmes d'une indicible terreur, ou les briser sous les étreintes d'une déchirante pitié.

Ce n'est pas tout, Messieurs: je vous ai dit que le chant sacré de *La Passion* offrait une réminiscence de la mélopée tragique des Grecs; examinons en effet comment se compose la musique de ce drame lugubre.

Nous remarquons d'abord trois ou quatre formules (toutes écrites sur le même trope), appropriées à chacun des personnages.

Le mode phrygien grave sert d'introduction à cette terrible épopée de la Passion du Sauveur, et domine toute la composition. Voyez pl. Lettre G.

L'Évangéliste parle-t-il en son nom pour annoncer la parole du Christ, une tierce mineure, donnant un instant la sensation du mode dorien, vient tempérer la sévérité du phrygien. Voyez pl. Lettre H.

Jésus parle-t-il! La douceur dont sa parole est empreinte se reconnaîtrait à la quinte diminuée, caractéristique du mode lydien, sur laquelle se fait une chute momentanée; mais le discours se relève aussitôt avec dignité pour finir sur le mode phrygien. Voyez pl. Lettre I

Enfin les Juifs viennent-ils pour le couvrir d'invectives et réclamer sa mort, le phrygien sur-aigu sert à l'expression de leur fureur. Voyez pl. Lettre J.

Arrêtons-nous un instant et, après avoir parlé des *modes* ou *harmonies*, parlons maintenant des *genres*. C'est surtout ici, Messieurs, que le sujet réclame et mérite, je crois, toute votre attention.

Digitized by Google

Je prends pour base cette suite de notes descendantes :

MI RÉ UT SI LA SOL FA. MI.

Cette suite peut être analysée ainsi : deux tétracordes formant chacun l'intervalle que nous nommons *quarte* :

1er Tétracorde : MI RÉ UT SI;
2e Tétracorde : LA SOL FA MI (1);

composés chacun de deux tons à l'aigu et un demi-ton au grave, séparés ou disjoints par un *ton* : SI-LA.

Or, les notes extrêmes de chaque tétracorde (MI-SI, LA-MI), restent fixes ou *stables* ἑστῶτες, tout aussi bien dans le système ancien que dans le système moderne. Quant aux notes intermédiaires ou mobiles, κινούμεναι, de chaque tétracorde (RÉ-UT, SOL-FA), tandis que, dans les principes de la musique moderne européenne, les intervalles partiels déterminés par ces notes moyennes, et composant l'intervalle total des deux notes extrêmes ou stables, sont constamment les mêmes pour le même ton et le même mode; au contraire, dans les principes de la musique des Grecs, les notes moyennes pouvaient, en se portant au grave, le ton et le mode restant les mêmes, prendre une infinité d'intonations diverses, jusqu'à ne différer plus entre elles et de la note grave (SI ou MI), que d'un intervalle de quart de ton. La constitution du tétracorde résultant de chacune de ces variations établissait ce que l'on nommait un *genre*. Il y avait trois principaux genres : 1° le genre *diatonique*, le plus *dur* ou le plus *tendu* de tous, συντονον, c'est-à-dire, dans lequel les notes variables sont le plus aiguës possible ; c'est celui que nous pratiquons exclusivement aujourd'hui et que j'ai pris pour point de départ; 2° le genre *enharmonique*, le plus *mou* de tous ou le plus *relâché*, μαλακον, c'est-à-dire, dans lequel les notes variables sont le moins aiguës et par suite celui qui emploie les deux quarts de ton au grave du tétracorde, comme je l'ai indiqué plus haut. L'intervalle restant à l'aigu, équivalant à notre tierce majeure, se nommait δίτονον, c'est-à-dire, *double ton*, parce qu'en effet sa valeur était de deux tons; mais il restait indécomposé, ἀσύνθετον. Quant aux trois cordes graves présentant ce système de deux quarts de ton successifs, leur ensemble forme ce que les Grecs nommaient le πυκνον, c'est-à-dire, le *groupe serré*.

Entre les deux genres limites que nous venons de considérer,

(1) En baissant le *si* d'un demi ton, on a un nouveau tétracorde, *ré, ut, si* bémol, *la*, conjoint du précédent, *à l'aigu* de celui-ci, par le moyen de la note commune *la*.

Digitized by Google

il y avait, comme il résulte de ce qui précède, une *infinité* d'autres genres. Le principal d'entr'eux, nommé *chromatique*, parce qu'il servait, disent certains auteurs, à colorer les deux autres genres, sans doute à tort, car il résulte d'un passage de Plutarque, (*De Musica, cap. 20*), que le genre chromatique est plus ancien que l'enharmonique, différait de l'enharmonique en ce que le πυκνον ou *groupe serré*, formé par les cordes graves, était composé de deux demi-tons au lieu de deux quarts de ton; quant au διτονον restant du genre enharmonique, il était remplacé par un Τριημιτονιον ou *triple demi-ton* équivalant à notre tierce mineure; mais il était également indécomposé.

Les anciens avaient reconnu que les tensions des deux cordes moyennes de chaque tétracorde ont une extrême influence sur le *caractère moral* ηθος du genre qu'elles déterminent, c'est-à-dire, sur l'impression qu'elles produisent dans l'âme, sur l'affection qu'elles expriment ou la passion qu'elles peuvent exciter. Les genres les plus *mous*, c'est-à-dire, qui portent le plus à la tristesse, sont ceux, nous l'avons déjà dit, dans lesquels l'*intervalle aigu* du trétracorde est le *plus grand;* les plus *durs*, au contraire, sont ceux dans lesquels cet intervalle est le *plus petit*.

Les genres les plus mous, dit Ptolémée (I. XII, p. 30), *resserrent l'âme et l'énervent; les plus durs la dilatent et l'excitent.* Tel est, à notre avis, le grand secret de la musique des Grecs, dans ce que les prodigieux effets que l'on nous en raconte peuvent avoir de réel.

Voici, Messieurs, les preuves de nos assertions. Nous allons faire entendre la composition du tétracorde grec, dans les trois genres diatonique, chromatique, enharmonique, à la suite l'un de l'autre, en les séparant, ou plutôt en les reliant par quelques notes communes destinées à leur servir de transition. Veuillez observer comment le caractère de la mélodie, d'abord au plus haut degré diastaltique, comme disent les Grecs, c'est-à-dire, *dilatante, excitante*, se resserre graduellement jusqu'à devenir au plus haut point *systaltique*, c'est-à-dire, *comprimante, resserrante* ou *énervante*, capable en un mot, de *serrer le cœur* (telle est, en effet, la force de l'expression grecque), au lieu d'être, comme dans le premier cas, propre à *l'épanouir*. Voyez pl. Lettre K.

Le peu de fragments de musique ancienne que le temps nous a conservés, sont tous écrits dans le genre diatonique;(1) nous

(1) Ceci ne s'applique point à la musique du moyen-âge. Depuis le Congrès, j'ai retrouvé l'emploi du quart de ton dans le célèbre manuscrit *Digrapte* de Montpellier. (Bibl. Imple suppl. Latin. nº 1307).

Digitized by Google

pouvons d'ailleurs, jusqu'à un certain point, nous faire une idée du genre chromatique, puisqu'en définitive toutes les cordes dont il fait usage appartiennent à notre système. Mais il n'en est pas de même du genre enharmonique dont certaines cordes, étrangères aux habitudes de notre oreille, auront besoin d'être entendues plusieurs fois, expérimentées pendant un certain temps, pour acquérir parmi nous, si l'on peut parler ainsi, leur droit de cité. C'est pourquoi, je vous demanderai la permission, Messieurs, de vous faire entendre un chant enharmonique que je suppose de nature à être appliqué à une ode d'Horace, l'une de celles où le poète veut peindre les sentiments qu'exprime si bien le genre enharmonique, surtout si on l'adapte au mode lydien.

Ne pouvant la chanter, je vais en lire la première strophe en la scandant, non à la manière ordinaire, mais d'après les principes que j'ai exposés dans le recueil des *Notices*, ainsi que dans mon *Analyse du Traité de Musique de St.-Augustin*, en les scandant, dis-je, d'après les principes, non de la simple *métrique*, mais de la *hythmique*; c'est-à-dire, qu'en prenant la durée de la syllabe brève pour unité, j'admets des longues de *deux* et de *trois* temps, et certains *temps vides*, ou *silences*, aux places convenables, suivant les principes de la hythmique des anciens et notamment les règles posées par Aristide Quintilien (p. 32 et 33), le Scholiaste d'Héphestion (p. 150, ed. Gaist), Denys d'Halicarnasse (de l'arrangement des mots, § XI et XV), Fabius Quintilien (IX,4), et surtout St.-Augustin dans son précieux traité *De la musique*, que je viens de citer.

J'espère toutefois, en employant ce vieux procédé, ne pas trop blesser l'oreille des personnnes le plus habituées à apprécier les beautés de la poésie lyrique des anciens uniquement d'après la métrique des scholiastes.

Je vais donc, comme je viens de le dire, scander la première strophe de l'ode cinquième du premier livre d'Horace, *Ad Pyrrham*, puis je ferai entendre l'air que j'ai essayé d'y appliquer. Voyez pl. Lettre L.

L'invention du genre enharmonique que vous venez d'entendre, Messieurs, est due, suivant Aristoxène, à un personnage nommé Olympe, disciple de Marsyas, fils d'Hyagnis. Quant à ce dernier, il se trouve mentionné à l'année 1242 de la chronique de Paros, c'est-à-dire, 1506 avant la venue de J.-C. Plutarque décrit avec détail le procédé par lequel Olympe parvint à l'invention du genre enharmonique, genre entièrement inconnu avant lui.

Je ne rapporterai point ici le récit de Plutarque; je me borne

Digitized by Google

à citer sa conclusion : « En un mot, dit cet auteur, il paraît » qu'Olympe fit des augmentations dans la musique, et y intro- » duisit quelque chose de nouveau et d'inconnu à ceux qui » l'avaient précédé. En sorte que l'on doit le regarder comme » le maître de la belle musique chez les Grecs ».

Quoi qu'il en soit, moins de vingt siècles après Olympe, le genre enharmonique était entièrement tombé en désuétude, et voici à cette occasion un curieux passage que Photius (p. 1051 de l'éd. de 1653) a extrait de Damascius. Ce dernier auteur raconte que « le philosophe Asclépiodote, son maître, et dis- » ciple de Proclus, quoique très-heureusement né pour la mu- » sique, ne fut cependant pas capable de sauver le genre enhar- » monique alors perdu ; il eut beau subdiviser et rapetisser les » intervalles, il ne put parvenir à trouver le genre enharmo- » nique, quoiqu'il eût déplacé et changé une multitude de che- » valets. La cause de son manque de succès, continue l'auteur, » fut la petitesse excessive de l'intervalle enharmonique nommé » diésis (c'est-à-dire du quart de ton). C'est cet intervalle qui, » perdu pour notre oreille, a entraîné la perte du genre enhar- » monique lui-même ». Ainsi parle Photius. Mais, Messieurs, ce que la science ne pouvait faire à l'époque où vivait Asclépio- dote, elle peut le faire aujourd'hui que l'on est parvenu à me- surer jusqu'à un millième de ton. Depuis longtemps déjà j'ai fait construire un instrument sur lequel on peut réaliser, non- seulement le genre enharmonique, mais tous les genres de la musique des Grecs, avec toutes leurs variétés désignées en général par un mot, χρόα, qui signifie *couleur*. Cet instrument d'ailleurs n'est pas nouveau : il n'est en réalité qu'un perfec- tionnement, sous le rapport mécanique, de celui que Ptolémée décrit au livre II, chap. 2, de ses *Harmoniques* (Wallis. Opp., tom. III, p. 51), et auquel il donne le nom d'*Hélicon*, « en » mémoire, dit Porphyre dans son commentaire (page 333), de » la montagne où, suivant la fable, le chœur des muses a fixé » son séjour. » On n'a fait, en quelque sorte, qu'y ajouter des *chevalets mobiles* ou *curseurs*, qui peuvent se placer, avec la plus grande facilité, à un point quelconque de chaque corde, point marqué par le calcul, conformément aux longueurs qui constituent le genre que l'on veut produire.

Mais je n'ai voulu qu'indiquer ici cette description qui a déjà été publiée plusieurs fois, pour servir en quelque sorte de transition à cet autre instrument que je vous ai fait entendre et qui est entièrement divisé par quarts de ton.

Il se compose en effet de deux claviers dont chacun en par- ticulier ressemble aux claviers ordiniaires, mais les touches de chacun divisent en deux parties égales l'intervalle compris entre deux touches successives de l'autre. Or, il va vous

Digitized by Google

être démontré par le fait, que l'on peut, par des transitions artistement ménagées, passer d'un clavier à l'autre, et même toucher les deux claviers à la fois. Maintenant, cette expérience supposée admise, il résulte de l'existence d'un semblable instrument et de la possibilité d'en faire un emploi que l'oreille ne repousse pas, il en résulte, dis-je, le droit évident de poser les conclusions suivantes, susceptibles elles-mêmes d'une foule de corollaires.

1° *Les échelles musicales désignées sous le nom de gammes n'ont nullement pour fondement et pour principe les sons harmoniques produits par la résonnance d'un corps sonore quelconque.* J'ajoute que les consonnances d'octave, de quarte et de quinte, sont les seules dont on retrouve ici l'existence comme nécessaire, et qui paraissent former l'unique fondement réel et essentiel des divers systèmes de musique. La tierce même, dont nous ne reconnaissons que deux espèces, majeure et mineure, pouvait avoir, suivant les Grecs, une infinité de valeurs différentes.

2° *La résolution d'un accord dont les sons élémentaires appartiennent à une échelle musicale donnée* (en prenant ici le mot échelle dans le sens vulgaire), *peut se faire sur un accord dont les sons élémentaires n'ont absolument rien de commun avec l'échelle des premiers.*

Il y a une infinité de manières de justifier cette conclusion par des exemples.

Pour n'en citer qu'un, prenons, sur un quelconque des deux claviers, une septième diminuée; faisons descendre la basse d'un quart de ton, et monter les notes aiguës d'un quart de ton; les parties forment alors un accord de septième de dominante sur le second clavier; il n'y a qu'à le résoudre sur ce même clavier. Voyez pl. lettre M.

Je me borne à cet exemple; on en trouvera une infinité d'autres que je formulerai d'une manière générale en disant que toute marche harmonique qui procède par demi-tons dans le système ordinaire, pourra ordinairement donner lieu à une marche harmonique correspondante procédant par quarts de ton.

Une objection pourrait se rencontrer parfois dans la bouche de quelques personnes qui n'auraient pas suffisamment réfléchi à la nature du sujet: que telle succession, par exemple, n'est pas admise par les harmonistes. Or, on comprendra, sur-le-champ, la nullité d'une pareille objection, en observant que s'astreindre à suivre les règles posées par les harmonistes, ce serait par là même s'interdire l'usage du quart de ton, ce qui est contradictoire. Pour un art nouveau, il faut des lois nouvelles.

Digitized by Google

La seule règle invariable, la règle des règles écrites, est de satisfaire l'oreille : cette condition remplie, le problème est résolu ; que les harmonistes fassent ici ce qu'ils ont toujours fait, c'est-à-dire, qu'ils consultent l'oreille ; et alors ils pourront écrire un nouveau chapitre intitulé : *Règles particulières au système enharmonique.*

3° *On peut, par la simple distinction des genres admis par les Grecs, imprimer des modifications profondes, et aujourd'hui méconnues, au caractère moral de la musique.*

Aussi, Messieurs, je ne crains pas de le dire, la musique est un véritable levier moral, mais dont la puissance est aujourd'hui malheureusement, en partie oubliée. Et comment toutefois pourrait-on douter de son efficacité, lorsque dans cent endroits divers de ses immortels ouvrages, on voit le divin Platon, suivi en cela par son disciple et si souvent son contradicteur, Aristote, suivi, dis-je, par Aristote, Plutarque, Aristide Quintilien, Maxime de Tyr, Athénée, Polybe, Cicéron, Fabius Quintilien, proclamer la musique comme la base de toute éducation morale.

« Ce n'est pas seulement pour notre agrément personnel, dit » Aristote (Rép. VIII, p. 346 c.), que la musique doit être cul- » tivée, mais pour l'utilité générale, je veux dire pour l'ins- » truction des masses et pour la purification des mœurs ».

« Anciennement, dit Athénée (Deipnos. p. 627), la musique » était un excitant à la vertu. »

« Faut-il s'étonner, dit Aristide Quintilien (p. 64), que les » anciens aient obtenu tant de beaux résultats au moyen de la » musique ? C'est qu'ils avaient bien reconnu sa puissance et » son efficacité naturelles. — Il n'est aucun enseignement, dit-il » ailleurs (p. 73), qui ait une pareille puissance pour établir » la discipline dans la cité, et pour l'y maintenir »

Ailleurs encore (p. 66), le même auteur considère la musique comme étant la médecine de l'âme. « A chaque maladie de » l'âme, dit-il, la musique apporte un moyen de guérison » approprié ; il n'existe pas d'autre soulagement pour elle quand » le trouble est porté à l'excès ».

Or, cette puissance de la musique sur la multitude n'est-elle pas une simple conséquence de celle qu'elle exerce sur les individus ? Je ne finirais pas, si je voulais rappeler toutes les autorités qui témoignent en faveur de ce second point de vue. Je me bornerai à en citer deux, celui de Plutarque et celui de Cicéron.

Voici ce que dit Plutarque, aux ch. 41 et 42 de son traité de musique :

« Celui, dit-il, qui dès sa tendre jeunesse, s'étant adonné » avec application à l'étude de la musique, en aura suffisam- » ment approfondi les principes, celui-là saura goûter et hono- » rer le beau [et le bon], et flétrir ce qui leur est opposé, non

Digitized by Google

» seulement en musique, mais en toutes autres choses. Il ne » souillera pas sa vie par des actions indignes d'un honnête » homme, et il recueillera de la musique ce fruit précieux, de » devenir un homme utile à lui-même et à la patrie, ne se per- » mettant, dans ses discours et sa conduite, rien qui blesse » l'harmonie, et gardant toujours et partout les lois de la dé- » cence, de la modestie et de la sagesse. — Or, que dans les » gouvernements bien réglés, on ait apporté les soins les plus vigi- » lants à conserver, au caractère de la musique, sa noblesse et » sa pureté, c'est ce que l'on peut prouver par les témoignages » les plus nombreux et les plus variés.....

» En vérité, la plus belle et la plus noble fonction de la mu- » sique est de servir à exprimer nos sentiments de reconnais- » sance envers les Dieux; la seconde, qui ressort naturellement » de la première, consiste à purifier l'âme, en y faisant régner » la consonnance et l'harmonie. »

Voici maintenant le passage de Cicéron (Lois II, 15) : « Je » suis, dit-il, de l'avis de Platon, que rien ne s'insinue aussi » facilement dans les esprits encore tendres et faibles, que la » variété des modes de la musique, et il est impossible de dire » jusqu'où va l'influence qu'ils peuvent avoir pour le bien ou » pour le mal. Ils ont la puissance de ranimer la langueur, de » modérer la fougue, de relever les esprits, de les apaiser, et » c'était un principe dans la plupart des villes de la Grèce, » de conserver intacts les anciens chants. » — « Aussi, l'homme » le plus sage de la Grèce, et de beaucoup le plus savant, » montre-t-il combien il redoute une telle corruption, car les » lois de la musique, dit-il, ne peuvent changer, sans que les » lois publiques ne changent avec elles. » Platon avait dit plus exactement que « *tout changement introduit dans les » modes de la musique est une altération, et l'une des plus » graves, que les mœurs publiques puissent subir.* »

Je voulais finir par là, Messieurs, mais je ne puis résister à la tentation de citer encore un passage d'Aristide Quintilien. C'est l'épilogue de son élégant traité de musique que je vous demande la permission de lui emprunter pour en faire celui de ce discours.

« Cultivez donc, dit-il, enseignez dans toute sa perfection » cette digne et fidèle compagne de la philosophie, je veux dire » la musique; rendez à chacune, en observant les rapports du » petit au grand, l'honneur et la considération qui sont dus à » leur divin caractère; travaillez à resserrer leur alliance comme » la plus légitime et la plus noble qui se puisse voir. En effet, » si l'une est la fleur qui couronne toute science parvenue à » l'état parfait, l'autre est la tige qui lui a donné les premiers » sucs; l'une conduit l'être à la perfection accomplie, en purgeant

Digitized by Google

» l'âme des éléments grossiers qu'y a introduits le hasard de la
» naissance, et la rappelant à la pureté de son origine, l'autre
» est une initiation, une inauguration propice, qui nous donne
» un avant-goût des fruits que la philosophie doit conduire à
» leur parfaite maturité. En un mot, la musique nous donne les
» prémices de toute science, la philosophie nous met en jouis-
» sance de toute leur plénitude. Et maintenant, parvenu à la fin
» de notre discours sur la musique, si nous avons réussi dans
» notre travail, rendons grâce au dieu qui régit le chœur des
» muses, de nous l'avoir inspiré, et de nous avoir permis de le
» conduire à bonne fin ; si nous avons laissé quelque chose à
» dire, ne soyez pas trop sévères ; au moins la route est frayée,
» et ceux qui viendront après nous: auront tout le loisir de
» compléter notre œuvre. »

Digitized by Google

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

—

VŒUX ÉMIS DANS LA XX^e SESSION.

—

DEUXIÈME SECTION.

Agriculture, Industrie, Commerce.

1° Le Congrès scientifique, persuadé que les bases de toute amélioration agricole sont le goût du propriétaire pour son bien, et la connaissance, chez le propriétaire et le fermier, de certains principes élémentaires qui seuls peuvent les amener à passer des contrats qui concilient leurs intérêts, dans le but commun de l'amélioration du sol, émet le vœu :

Que le gouvernement fasse une part sérieuse à l'enseignement agricole dans l'éducation à tous les degrés, soit par des cours sédentaires ou ambulants, soit par l'étude des manuels les plus estimés;

Que le gouvernement fasse dresser pour chaque région agricole des modèles de baux, applicables aux différentes natures de biens, et ayant pour but l'*amélioration du sol et la conciliation des intérêts du propriétaire avec ceux du fermier;* que chaque notaire soit tenu d'avoir ces modèles dans son étude, et soit engagé à les communiquer à ses clients; que de plus ces modèles soient déposés dans chaque mairie.

2° Le Congrès, reconnaissant l'insuffisance de la loi du 31 mai 1836 sur les chemins vicinaux, émet le vœu que cette loi soit révisée dans l'intérêt de l'agriculture.

3° Le Congrès émet le vœu que les cultivateurs aient plus

Digitized by Google

souvent recours aux analyses chimiques faites par des hommes spéciaux pour s'assurer de la valeur des engrais qu'ils veulent acheter.

4° Le Congrès émet le vœu que les sociétés de crédit foncier de France soient invitées à faire des études sur un mode d'emprunt d'une durée de 18 à 25 ans, avec intérêt réduit en raison de la plus value qu'acquerraient les terres, lequel aurait pour résultat de permettre aux propriétaires et aux fermiers de se procurer l'argent nécessaire aux travaux de drainage et de rendre cette utile pratique plus facile et plus générale.

5° Le Congrès émet le vœu que le gouvernement fasse étudier cette question : Quels seraient les avantages qui résulteraient de la suppression, par voie d'expropriation ou d'indemnité à l'amiable, des usines alimentées par les cours d'eau dont le niveau exhaussé s'oppose au dessèchement des sols riverains, et le bénéfice que l'on obtiendrait en effectuant alors le dessèchement de ces terres par des travaux de drainage qui développeraient la production agricole dans ces localités.

6° Le Congrès émet le vœu que dans tous les départements on prenne des mesures analogues à celles qui sont en vigueur dans la Loire-Inférieure, et qui déjà ont été employées avantageusement dans les départements d'Ille-et-Vilaine et de Seine-et-Marne. Ces mesures consistent principalement dans l'analyse chimique des engrais, dans la garantie sur facture détaillée des matières azotées et des phosphates qu'ils contiennent, dans les dépôts d'engrais analysés, établis dans des locaux fermés et disposés par l'autorité municipale, accumulés en tas, avec indication de leur composition.

7° Le Congrès émet le vœu que, dans toutes les villes, on

Digitized by Google

s'occupe de recueillir les urines, qu'on évite la déperdition des principes fertilisants qu'elles contiennent, et qu'on charge des ingénieurs spéciaux d'étudier les moyens de les mettre économiquement à la portée de l'agriculture.

8° Le Congrès émet le vœu que les agriculteurs fassent l'essai comparatif en grand du traitement des fumiers par arrosages avec le purin et les urines humaines, mêlés préalablement soit avec 2 kilos de sulfate de fer par hectolitre d'urine, soit avec 2 ou 3 kilos de plâtre en poudre fine, soit enfin avec 3 kilos de chaux éteinte en poudre, en ayant le soin, dans ce dernier cas, d'ajouter la chaux aussitôt que l'urine est émise, ou mieux encore de mettre la chaux d'avance dans les récipients à urine, et de remuer de temps à autre le mélange liquide, afin que la chaux se trouve en contact avec l'urine toute récente; d'engager en outre les agriculteurs à préserver les tas de fumier de déperdition en les couvrant d'argile sèche, ou mieux, calcinée.

TROISIÈME SECTION.

Sciences médicales.

Le Congrès émet le vœu que, sous les auspices du gouvernement et son autorité, il soit fondé une société de secours mutuels, composée de tous ceux qui professent légalement l'art de guérir;

Qu'un édifice disposé pour contenir une école ou collége et 200 appartements distincts, soit élevé en faveur de la profession médicale;

Que l'Académie Impériale de Médecine soit investie du droit de présentation à son Excellence le Ministre de l'Intérieur qui soumettrait la liste des candidats à l'approbation de l'Empereur.

Digitized by Google

QUATRIÈME SECTION.

Histoire et Archéologie.

Le Congrès scientifique de France, considérant que la plupart des sociétés instituées dans les départements pour encourager, dans les limites de leurs ressources, les sciences, les lettres et les arts, ont, en outre, pour objet la situation de l'agriculture, et qu'elles s'efforcent de l'améliorer par la publication des enseignements qu'elles doivent à l'étude de ses besoins;

Considérant que ces enseignements sont nécessaires aux cultivateurs pour s'affranchir de l'esprit de routine qui n'a pas cessé d'être pour eux le plus grand obstacle à surmonter;

Considérant qu'en réglementant les comices, le gouvernement français n'a pas entendu les charger d'autre chose que des intérêts pratiques de l'agriculture; son intention, formellement exprimée, ayant été de seconder toujours par ses subventions les sociétés agricoles qui continueraient de se recommander par leurs travaux;

Considérant que les comices, qui devaient antérieurement leurs ressources aux cotisations de leurs membres et aux subventions du gouvernement et des conseils généraux, sont, en outre, arrivés aujourd'hui à les augmenter en partageant, avec les sociétés mixtes, les fonds que ces dernières avaient seules obtenus des conseils municipaux et dont elles continuaient d'avoir la libre disposition;

Considérant que les réclamations faites à ce sujet, par les sociétés mixtes, n'ont pas été jusqu'à ce moment accueillies;

Considérant que, pour donner une satisfaction aux sociétés agricoles et aux comices, il est indispensable d'établir, dans une juste proportion, la répartition des subventions qui leur sont nécessaires;

Digitized by Google

Considérant aussi que les intérêts matériels ne sont pas les seuls qui doivent occuper les conseils généraux, et que, pour civiliser en éclairant le pays auxquel ils appartiennent, les sciences, les lettres et les arts ont toujours besoin de leur patronage;

Persuadé que M. le Ministre de l'agriculture n'oubliera aucune des promesses qu'il a faites aux sociétés qui continueront de se faire remarquer par leurs travaux, et par ceux qui seront le résultat des concours ouverts par elles;

Recommande à la sollicitude des conseils généraux et municipaux la situation qu'a faite aux sociétés mixtes la nécessité de partager avec les comices les subventions qu'elles affectaient antérieurement aux seuls intérêts intellectuels.

CINQUIÈME SECTION

Littérature et Beaux-Arts.

Le Congrès recommande aux administrateurs des musées de recueillir surtout les monuments relatifs aux localités environnantes, car les musées doivent avoir, avant tout, un intérêt départemental;

Et, considérant, en particulier, l'état précaire où se trouvent un grand nombre d'artistes, il émet le vœu :

1° Que des artistes obtiennent, dans les localités qui le demanderont, des places de professeurs de dessin et de conservateurs du musée;

2° Que des peintres, ayant déjà fait leurs preuves, soient chargés de reproduire, pour chaque département, les monuments historiques, les champs de bataille, les points de vue remarquables; de telle sorte, en un mot, qu'en ce qui regarde les sciences et les arts, un musée devienne surtout l'expression de toutes les richesses de la contrée au milieu de laquelle il se trouve.

Digitized by Google

COMPTE DÉFINITIF DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE

TENU A ORLÉANS EN SEPTEMBRE 1851.

RECETTES.

1852.		Solde en caisse suivant compte approuvé au Congrès de Toulouse en 1852.	2205 37
1853 Janvier.	21	De M. Guillory d'Angers, cotisation.	10 »
			2215 37

TOTAL DES RECETTES . . . 2215 37

Orléans, le 4 Août 1853.

Le Trésorier de la section d'Orléans au Congrès,

A. GERMOND,

Vu et approuvé, Orléans, le 12 Août 1853.

Le Secrétaire Général,

L. DE BUZONNIÈRE.

DÉPENSES.

1852 Sept.	6	à Jacob, imprimeur, solde des 2 volumes compte rendu du Congrès et avis et circulaires.	2022 85
1853 Avril	16	à Derache, libraire, pour honoraires de dépot des volumes et port de ces volumes à Paris. . . .	37 40
»	»	à M. de Buzonnière, menus frais.	7 75
Mai.	3	Insertion au Moniteur du Loiret. .	6 »
»	10	à Alph. Gatineau, distribution des volumes.	30 »
		En caisse.	111 37
		Cet encaisse a été remis à M. le Secrétaire Général pour le Congrès d'Arras, ainsi qu'il suit :	
		1 mandat sur M. Fagniez à Arras. 110 77	
		Frais de ce mandat. . . » 60	
		Solde égal . . 111 37	
			2215 37

TOTAL ÉGAL DES DÉPENSES . . . 2215 37

Digitized by Google

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

—

XX^e SESSION.

—

ARRAS.

Août 1853.

—

CATALOGUE DES OUVRAGES

offerts

AU CONGRÈS

Et remis par l'Archiviste-Trésorier à la Bibliothèque communale.

ANCELON. De la transformation des fièvres essentielles, 1853, brochure, 12 pages.

— Sur la constitution épidémique actuelle, 1852-53, brochure, 16 pages.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association normande, 1853, 19^e année, 1 vol. in-8°.

AUBER. (l'abbé) Instruction de la Commmission archéologique diocésaine établie à Poitiers, sur la restauration, l'entretien et la décoration des églises, Paris, 1851, brochure in-8°, 72 pages.

BEAULIEU. Du Rythme, des effets qu'il produit et de leurs causes, in-8°, 105 pages.

BERTINI. Relazione del Congresso scientifico Francen tenutosi in Tolosa nel settembre 1852, Torino, 1852.

BERTY. Vocabulaire archéologique français-anglais et anglais-français, par Adolphe Berty, architecte, avec renvoi aux 1700 vignettes illustrant le glossaire d'architecture, publié par J.-H. Parker (d'Oxford), 1853.

BISEUL., Mémoire sur les voies romaines de la Gaule-Belgique, et en particulier de celles du Morbihan, Caen, 1843.

BLANCHARD, E. Du système nerveux chez les invertébrés (mollusques et annelés) dans ses rapports avec la classification de ces animaux, Paris, 1849, brochure, 12 p.

Digitized by Google

Bordeaux, R. Principes d'Archéologie pratique à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises, etc. Caen, 1853, in-8°.

Bression. Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, fondée en 1830, et de la Société française de statistique universelle, sous la direction de M. P. Aymar Bression, janvier à août 1853, sept liv.

Caumont (de). Association normande, séances générales, 18 et 19 avril 1834, Caen, 1834.

— Note sur les tombeaux et les cryptes de Jouarre (Seine-et-Marne), Caen, 1843, brochure.

— Rapport verbal sur une excursion archéologique aux environs d'Orléans et en Bourgogne, fait à la Société française pour la conservation des monuments, le 30 octobre 1851, Paris, 1852, 43 pages.

— Réponse à quelques demandes adressées au Directeur de la Société française, 1/4 de feuille.

— Guide des baigneurs aux environs de Trouville, Caen, 1853, 1 vol. in-8°.

Chevereau. (l'abbé) Discours prononcé par M. l'abbé Chevereau à la réunion générale de la Société française pour la conservation des monuments, juin 1837, brochure de 16 pages (deux exemplaires).

Cloet. (l'abbé) De la restauration du chant liturgique ou ce qui est à faire pour arriver à posséder le meilleur chant romain possible, Plancy, 1852.

Congrès. Bulletin bibliographique des Sociétés savantes des départements, publié avec le concours du Congrès scientifique de France, 1853.

— Congrès scientifique de France, xi^e session, tenue à Angers en septembre 1843, 2 vol. in-8°, Angers, 1843.

— Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Lille par la Société française pour la conservation des monuments historiques, Paris, 1846, 1 vol. in-8°.

— Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Metz, à Trèves, à Autun, à Chalons et à Lyon, en 1846, par la Société française pour la conservation des monuments historiques, Paris, 1847, 1 vol. in-8°.

— Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Sens, à Tours, à Angoulême et à Limoges, en 1847, par la Société française pour la conservation des monuments historiques, Paris, 1848, 1 vol. in-8°.

— Congrès scientifique de France, xvi^e session, tenue à

Digitized by Google

Rennes, en septembre 1849, 2 vol. in-8°, Rennes, juin 1850.

— Congrès scientifique de France, XVII^e session, tenue à Nancy, en septembre 1850, 2 vol. in-8°, 1850.

— Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Auxerre, à Cluny, et à Clermont-Ferrand, en 1850, par la Société française pour la conservation des monuments historiques, Paris, 1851, 1 vol. in-8°.

— Congrès scientifique de France, XIX^e session, tenue à Toulouse, en septembre 1852, 2 vol. in-8°, 1852.

COUSIN. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences et des arts. Discours prononcé par M. L. Cousin, président, dans la séance du 27 juin 1853 (1853).

DÉCORDE. (l'abbé) Essai historique et archéologique sur le canton de Blangy (pays de Bray), Seine-Inférieure, Neufchâtel, 1850.

— Essai historique et archéologique sur le canton de Londinières (pays de Bray), Seine-Inférieure, 1851.

— Dictionnaire du patois du pays de Bray, par l'abbé J.-C. Décorde, curé de Bures, 1852.

DENOIX DES VERGNES. F. Guerrières et sentimentales (poésies).

DERBIGNY. Fables, contes et autres poésies, 1 vol. in-8°, mars 1853.

DERODE, V. Histoire de Dunkerque, 1852, 1 vol. gr. in-8°.

— La famille Prudhomme, mœurs lilloises au XVI^e siècle, Lille, 1853, 2 vol.

DINAUX, A. Bataille de Jules-César contre les Nerviens; lettre adressée à MM. les membres de l'Académie royale de Belgique, in-8°.

DOCUMENTS pour servir à l'étude de la maladie de la vigne, Bordeaux, 1853.

DUFOUR, CH. Notice historique sur le Congrès d'Amiens, 1852, un vol. in-8°.

— Calendrier picard pour 1852, vol in-8°.

DUPEYRAT. Culture pratique du maïs à la ferme-école de Beyrie (Landes), 1853, in-8°.

FAYET. Essai sur l'accroissement de la population et sur les progrès de la criminalité en France, 1846, br. 34 p.

— Observations sur la statistique intellectuelle et morale de France, pendant la période de vingt ans, 1828-1847, brochure, 55 pages.

— Analyse d'une communication sur la statistique intellectuelle et morale comparée des départements de la France, brochure, 28 pages.

— Essai sur la statistique intellectuelle et morale comparée des départements de la France, période de 1827-1836 et 1837, 1840, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

— Statistique intellectuelle et morale. Profession des accusés pendant la période de 1829-1844, 2 br.
— Essai sur la statistique de la population du département du Pas-de-Calais, brochure, 19 pages.
— Progrès de la charité en France, ou essai sur les institutions et les sociétés philanthropiques, charitables, religieuses, etc., brochure, 27 pages.
— Essai sur la statistique de la population d'un département (Pas-de-Calais), 1852, 1 vol in-8°.

GIRARDIN, J. Mémoire sur le moyen de reconnaître l'existence de l'acide sulfureux dans l'acide hydrochlorique du commerce, Rouen, 1835, brochure de 16 pages.

GUILMOT, D. De la prééminence de la femme sur l'homme, 1852.

JANVIER, Ate. Notice historique sur la milice amiénoise, milice communale, garde bourgeoise et compagnies privilégiées, Amiens, 1851.

LABOURT. L'eau de mort ou les funestes effets de l'ivrognerie, Paris, 1853, 1 vol. in-16, relié, doré sur tranche.

LACOMBE, R. P. DOM. Manuel des sciences ecclésiastiques, Paris, 1850, 1 vol. in-8°.

LACURIE. (l'abbé) Dissertation sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et de Bertrand de Got, Saintes, 1849, brochure, 62 pages.
— Notice sur le pays des Santones à l'époque de la domination romaine, Saintes, 1851, brochure, 52 pages.
— Excursion archéologique de Saintes à Luçon et retour en août et septembre 1851, Paris, 1853, brochure.
— Histoire de l'abbaye de Maillezais depuis sa fondation jusqu'à nos jours, suivie de pièces justificatives, la plupart inédites, Fontenay, 1852, in-8°, 593 pages.

LE GALL. Flore du Morbihan, Vannes, 1852.

LEMAISTRE D'ANSTAING. Cathédrale de Tournay, restauration du portail roman, rose et verrière nouvelles, Bruxelles, 1852, brochure, 16 pages.

LEMAITRE (Mme PH.) Lettre à Julie sur la botanique et la physiologie végétale, 1839, 1 vol. in-8°.
— Description de la baronnie de St.-Philibert-sur-Risle (Eure) et documents historiques sur la femme de Guillaume-Longue-Épée, 2e duc de Normandie, Rouen, 1850.
— Recherches historiques sur le château et les communes de St.-André et de St.-Benoit d'Hebertot, 1852.
— Le Château de St.-Mard-sur-Risle, jadis Anscréville (Eure), 1852, brochure, 15 pages.
— Notice sur les vitraux de St.-Ouen de Pont-Audemer (Eure), 1853.

Digitized by Google

MACQUART. Les arbres et arbrisseaux d'Europe, et leurs insectes, Lille, 1852, 1 vol. in-8°.

MANSE DU BOIS DES EUTES. Rapport présenté au Conseil général de l'Institut des Provinces, siégeant à Orléans pour l'année 1846, sur l'origine, les travaux et l'influence de la Société royale d'émulation d'Abbeville, brochure, 8 pages, 1846.

MAURENG. Projet d'organisation des moyens d'améliorer l'agriculture, présenté par D. Maureng, Paris, 1850, brochure, 14 pages.

MÉMOIRES de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille, 1852.

MÉMOIRE de la Société d'émulation d'Abbeville, 1849, 1850, 1851 et le 1er semestre de 1852, Abbeville, 1852, 1 vol. in-8°.

NAMUR. Rapport du conservateur-secrétaire sur les travaux de la Société archéologique du Luxembourg, pendant l'année 1852 (1853), brochure in-4°.

— Notice sur un véritable lacrymatoire, découvert en 1852, dans le grand duché de Luxembourg.

— Inscription votive au Dieu Silvano Sinquati, 3 pages.

— Mélanges numismatiques, 2 pages.

— Notices sur les tombes gallo-frankes du Grand-Duché de Luxembourg, 1853, brochure in-4°.

PÉLIGOT. Mémoire sur la composition du blé lu à l'Académie des Sciences, le 5 février 1849, in-8°.

PERNOT, J.-A. Jeanne-d'Arc Champenoise et non Lorraine, 1852.

REVUE normande, rédigée par une Société de savants et de littérateurs de Rouen, de Caen et des principales villes de la Normandie, sous la direction de M. De Caumont, 1 vol. in-8°, Caen.

RIBOLI, Dr. Nuovi studii antropolagici del dottor Timoteo Riboli, 1852.

RIGOLLOT, Dr. Catalogue de l'œuvre de Léonard de Vinci, Paris, 1849, brochure, 112 et XXXIII pages.

SAUVAGE, Hypte. Chronique de Merton, feuilleton du journal le Mortenais, des 23 et 30 octobre 1850, brochure de 20 pages, 1850.

SEURE, O. Croyances, Paris, 1852, 1 vol. broché.

— Le Divorce, Paris, 1851.

— La vieillesse de Milton, poème qui a remporté le prix à l'Académie des Jeux Floraux, Paris, 1853.

SOCIÉTÉ dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1er et 2e bulletin, Dunkerque, 1852.

STASSART (Bon DE). Examen de la lettre et de la note de M. le

Digitized by Google

chevalier Lelièvre de Staumont sur les synonymes français, rapport par M. le baron de Stassart.

— Note sur Corneille de Nelis, 1853.

— Le Coursier réformé, fable, à M. le baron Pétiet.

TERNINCK, A. Notre-Dame du Joyel ou histoire légendaire et numismatique de la Chandelle d'Arras et des cierges qui en ont été tirés, Arras, 1853, 1 vol. in-4°.

— Essai historique et monographique sur l'ancienne cathédrale d'Arras, avec planches, Arras, 1853, 1 vol. in-4°.

TERWANGNE, L^s. Rouissage des plantes textiles mode français, bréveté. — Système de broyage et teillage mécaniques, in-8°.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

QUI ONT ADHÉRÉ AU CONGRÈS.

MESSIEURS,

ADAM (O. ✱), président du conseil général, à Boulogne.

ADVIELLE (Auguste), à Arras.

ADVIELLE (Omer), négociant, à Arras.

ALLART, avoué, à Arras.

AMART, docteur en médecine, à Saint-Venant.

ANCELON, docteur en médecine, à Dieuze (Meuse).

ARNOUTS, ✱, premier adjoint, au Maire, à Arras.

ARONIO DE ROMBLAY, propriétaire, à Lille.

ASNIÈRES (Cte Henri d'), Labarde, par Jamac (Charente).

AUDIBERT (Evariste), professeur à l'école régimentaire du génie, à Arras.

BACON DE SAINS, ✱, propriétaire, à Sains (Pas-de-Calais).

BACON (Léonce), à Sains (Pas-de-Calais),

BAILLY (l'abbé) prévot du chapitre, à Arras.

BALLY, ✱, ancien président de l'Académie de médecine, à Villeneuve-Saint-Josse.

BARIOT, notaire, à Arras.

BARY (Michel), docteur en médecine, à Albert, (Somme).

BAUCHART (Virgile), membre du conseil général de l'agriculture et du commerce, vice-président du comice agricole de St.-Quentin, à Benoite (Aisne).

BAUCHART D'ORIGNY, membre du comice agricole de Saint-Quentin, à Benoitte (Aisne).

BAUDELET D'HAUTE-FONTAINE, propriétaire, à Arras.

BAUDIER, membre du conseil général.

BAZIN (Théodore-François) (O. ✱) colonel du génie, directeur des fortifications, à Arras.

BEAULAINCOURT (Cte Edouard de) propriétaire-agriculteur, à Vaudricourt.

Digitized by Google

BEAULAINCOURT (Cte Frédéric de) propriétaire, à Marles (Pas-de-Calais.)

BEAUMONT (Elie de), (C. ✱) membre du sénat et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Paris.

BELIN DE SENERCY, membre du comice agricole de l'arrondissement de St.-Quentin, à Sery-lez-Mézières (Aisne).

BERNARD, ✱, capitaine du génie, à Arras.

BERNARD-GAYANT, ✱ ancien chef d'escadron d'état major, à Arras,

BERTINI (O. ✱), conseiller de la faculté de médecine à l'Université de Turin, député au parlement, à Turin.

BERTOULT (de), propriétaire, Hulluch (Pas-de-Calais).

BESSON (G. O. ✱), préfet du Nord, Lille.

BESSY (Emile), membre de la société archéologique de la Côte-d'Or, Dijon.

BEUGNET, contrôleur des contributions indirectes, à Arras

BEUGNY D'HAGERUE (Amédée de), membre de la commission des antiquités départementales, de la société française pour la conservation des monuments, maire à Loziughem (Pas-de-Calais).

BEUGNY D'HAGERUE (de) membre du conseil général, Maire de Nordausques (Pas-de-Calais).

BIDART, docteur en médecine, à Arras.

BIGANT, ✱, président de chambre à la Cour Impériale de Douai.

BILLET, avocat, membre de l'Académie, à Arras.

BLANCHARD (Emile), naturaliste et professeur suppléant au muséum d'histoire naturelle, à Paris.

BLATAIROU, (l'Abbé), doyen de la faculté de Théologie, à Bordeaux.

BLONDEAU, ✱ ancien directeur de l'école de droit, membre de l'Institut, à Paris.

BLONDEL D'AUBERS, ✱, membre du conseil général, à Vendin-le-Viel (Pas-de-Calais).

BOCQUET, membre du conseil municipal, à Arras.

BOISLEUX, membre du conseil général du Pas-de-Calais, à Wancourt.

BOLLET, notaire, à Arras.

Digitized by Google

BONIFACE (l'abbé) chanoine honoraire, curé de la paroisse de St-Jean-Baptiste, à Arras.

BONIFACE, agent de change, à Arras.

BONNAFONT (Jean-Pierre), ✱, médecin principal à l'hôpital militaire du Gros-Caillou, à Paris.

BONNART, professeur, à Vervins (Aisne).

BONVOISIN, inspecteur des écoles primaires, à Arras.

BONVOISIN, professeur, à Arras.

BORDEAUX (Raymond), inspecteur divisionnaire de l'association normande, à Evreux.

BOTSON, docteur en médecine, à Pont-à-Marq (Nord).

BOUCHER DE PERTHES, ✱, président de la Société Impériale d'émulation de la Somme, à Abbeville.

BOUCHET, directeur des mines, à Lillers.

BOUDOUSQUIÉ, ✱, ingénieur en chef des mines, à Valenciennes.

BOUILLET (J.-B.), ✱, à Clermont-Ferrant (Puy-de-Dôme).

BOURGOIS (Auguste), architecte-adjoint de la ville d'Arras, à Arras.

BOUTAULT (C. ✱) général du génie, commandant l'école Polytechnique, à Paris.

BOUTHORS, greffier en chef de la Cour Impériale, président de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

BOUTTEMY, chef d'institution, à Arras.

BOUTRY, juge d'instruction, membre du conseil général, à Arras.

BRACQUEMONT (Louis-Adrien de) ingénieur civil, directeur des mines de Vicoigne et de Nœux, à Raismes (Nord).

BRAINE, négociant, à Arras.

BRAINE (Auguste), notaire, à Arras.

BRANDT (Rodolphe de) C^te^ de GALAMETZ, à Amiens.

BRAUX, docteur en médecine, à Bapaume.

BRÉMART, docteur en médecine, à Arras.

BRESSION (Aymar), secrétaire perpétuel de l'Académie nationale agricole, manufacturière etc., à Paris.

BRISSY (Alphonse), imprimeur, à Arras.

BRONGNIART, (Jules), propriétaire, à Arras.

BROY, ancien professeur, membre de l'Académie, à Arras.

Digitized by Google

BRUN-LAVAINNE, ancien archiviste de Lille, directeur de la *Revue du Nord*, à Tourcoing.

BRYAS (Cte Charles de) ancien représentant, à Bryas (P.-de-C.)

BUISSART de CARDEVACQUE (Charlisse), à Arras.

CAFFIN, ancien rédacteur de l'annuaire du Pas-de-Calais, à Arras.

CALLART (l'abbé) curé, à Duisans, (Pas-de-Calais).

CAMUS, commissaire de surveillance administrative au chemin de fer du Nord, (station d'Arras), à Arras.

CARDEVACQUE (Adolphe de), contrôleur des contributions directes, à Arras.

CARDEVACQUE (Alphonse de), ancien magistrat, à Saint-Omer.

CARON, professeur au collége, membre de l'Académie, bibliothécaire, à Arras.

CARRÉ, architecte, à Arras.

CAUCHY-BOCQUET, chef d'institution, Ste-Catherine-lez-Arras.

CAULAINCOURT (Cte Anatole de), propriétaire, à Lille.

CAUMONT (de), ✱, membre du conseil général de l'agriculture, directeur de l'Institut des provinces, fondateur des Congrès scientifiques de France, délégué de l'association normande et de l'Académie des sciences, belles-lettres de Caen, à Caen.

CAVENNE, ✱, directeur des contributions directes, à Arras.

CAVROIS (Adolphe), agent-voyer, à Béthune.

CAVROIS (Narcisse), agent-voyer en chef du département, à Arras.

CHARLIER, médecin-vétérinaire, délégué de l'Académie de Rheims.

CHARVET, conseiller de préfecture, secrétaire général, à Arras.

CHATIN (docteur) membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris.

CIROT DE LA VILLE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'écriture sainte à la faculté de Théologie, membre de l'Académie, à Bordeaux.

CLOET (l'abbé), curé d'Annay (Pas-de-Calais).

COFFIN, (Marie-Jules) juge-de-paix, à Saint-Pol.

COLIN, (Maurice) (O. ✱) ancien maire d'Arras, membre de l'Académie, à Arras.

Digitized by Google

COLIN, (Henri), membre de l'Académie, à Arras.

COPIÉTERS, (Henri-Louis), docteur en médecine, à Ypres.

CORNILLE, président du tribunal civil d'Arras, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Arras.

COSTE, propriétaire, à Arras.

COURCELLES (Auguste de), membre de la société impériale des sciences de Lille, à Lille.

COUSIN, président et délégué de la société dunkerquoise, à Dunkerque.

COUSSEMAKER (DE), ✱, membre du conseil général du département du Nord, juge, à Dunkerque

CRESPEL-DELLISSE, ✱, fabricant de sucre, membre de l'Académie, à Arras.

CRESPEL-PINTA, fabricant de sucre, à Arras.

CRESPEL (Tiburce), ✱, propriétaire-agriculteur, à Saulty (Pas-de-Calais).

CUELLAR, Licencié, à Yévénés (Espagne).

CUSSY (Vte de), (O. ✱) ancien officier supérieur, membre de plusieurs sociétés savantes, à Vouilly par Joigny (Calvados).

DAMOISY, secrétaire du comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin, à Parpeville (Aisne).

DANCOISNE (Louis), délégué de la société impériale de Douai, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

DANEL-RIGO, administrateur des hospices, vice-président de la commission administrative de l'Académie impériale de musique, à Lille.

DANSOU, médecin, à Béthune.

DANVIN (Bruno), docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Saint-Pol.

DASSONNEVILLE, docteur en médecine, membre de l'Académie, à Arras.

DAUCHEZ (Ludovic), avocat, directeur du crédit foncier du département du Pas-de-Calais, à Arras.

DAVAINNE, ✱, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Arras.

DAVERDOING, conseiller de préfecture, à Arras.

DAVIDSON (Thomas), membre étranger de l'institut des provinces, membre de la société géologique de France, de Londres, etc., etc., à Londres.

Digitized by Google

DEBRAY (l'abbé), curé-doyen, à Arras.

DECORDES (l'abbé), curé de Bures-en-Bray, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bures (Seine-Inférieure).

DECROMBECQUE (Guislain) ✱, maître de postes et fabricant de sucre, maire, à Lens.

DECROMBECQUE, maître de postes, à Arras.

DEHÉE-CAYET, à Arras.

DEHÉE-BRAINE, négociant, à Arras.

DEHÉE, (Narcisse), propriétaire, à Arras.

DELADERRIÈRE-HURET, propriétaire, à Arras.

DELAIR, propriétaire, ancien avoué, à Arras.

DELALLEAU (O. ✱), recteur, membre de l'Académie, à Arras.

DELANGE, propriétaire, à Neuville-Vitasse (Pas-de-Calais).

DELANOUE, Jules, à Raismes (Nord).

DELAPLACE, conseiller de préfecture, à Arras.

DELATTRE-LEFEBVRE, à Sauchy-Lestrée (Pas-de-Calais).

DELAVALLÉE (Amable), à Arras.

DELHOMEL, membre du conseil général, à Montreuil (Pas-de-Calais).

DELÉTOILE-COQUELLE, membre du conseil municipal et juge suppléant au tribunal de commerce, à Arras.

DELLISSE-ENGRAND, fabricant de sucre, à Béthune.

DEMARQUETTE, docteur en médecine, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais.)

DEMARQUETTE, (Désiré-Albert), avocat à la Cour Impériale de Douai, à Harnes (Pas-de-Calais.)

DEMORY (Charles), à Arras.

DENIS ✱, homme de lettres, ancien maire, à Commercy (Meuse.)

DENISART-HURTREL, propriétaire, à Arras.

DENOIX DES VERGNES (Mme Fanny), membre des académies d'Arras et d'Amiens, à Beauvais.

DERBIGNY, ✱, ancien directeur des domaines, membre de plusieurs sociétés savantes, à Arras.

DE RETZ (Célestin), membre du conseil municipal, à Arras.

DERGUESSE (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

DERHEIMS (H. J. J.), bibliothécaire-archiviste, à Calais.

Digitized by Google

DERODE, délégué de la société dunkerquoise, à Dunkerque.

DERON (Jean), avocat, à Arras.

DERUELLE, notaire, à Sus-Saint-Léger (Pas-de-Calais.)

DESCHAMPS DE PAS (Auguste), propriétaire, à Saint-Omer.

DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Omer, membre correspondant du comité des arts et monuments, des sociétés des Antiquaires de France, de la Picardie et de la Morinie, à Saint-Omer.

DESMOULINS (Charles), sous-directeur de l'institut des provinces, président de la Société linnéenne, à Bordeaux.

DESGARDINS-DESVIGNES (Ildefonse), à Arras.

DESAVARY, professeur au collége, à Arras.

DESBOVES, professeur au lycée Bonaparte, à Paris.

DESLONGCHAMPS (Eudes), ✻, doyen de la faculté des sciences, correspondant de l'Institut, membre de l'Institut des provinces, à Caen.

DESTOMBES (l'abbé), directeur du Séminaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cambrai.

DEVIGNE, directeur de l'Académie de peinture, à Gand.

DEWILDE, aîné, à Arras.

DIDRON, aîné, ✻, secrétaire de l'ancien comité historique des arts et monuments, à Paris.

DISSAUX (l'abbé Bruno-Benjamin), chanoine et grand archidiacre, à Arras.

DINAUX (Arthur), ✻, membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, rédacteur des archives historiques du Nord, à Valenciennes.

DORESMIEULX DE FOUQUIÉRES, ancien officier de cavalerie, propriétaire, à Fouquières (Pas-de-Calais.)

DOUAY, ancien représentant, propriétaire, au Rault par Estaires (Nord.)

DOVERGNE, adjoint au maire, à Hesdin (Pas-de-Calais.)

DRÉOLLE DE NODON (Ernest), rédacteur en chef du journal de Saint-Quentin, à Saint-Quentin.

DROUET, avocat, à Arras.

DUBOIS DE FOSSEUX, propriétaire, à Fosseux (Pas-de-Calais.)

DUBRULLE, membre du conseil général, à Rouvroy (P.-de-C.)

DUDOUIT, ✻, ancien maire d'Arras, membre de l'Académie, à Arras.

Digitized by Google

DUMONT (Adolphe), agent-voyer, à Haillicourt (Pas-de-Calais.)

DUMORTIER (B.-C.), membre de la chambre des représentants, à Tournay.

DUMORTIER, (B.-N.), fils, à Tournay.

DUPEYRAT (Auguste), directeur de la ferme école des Landes, à Beyrie, par Moiron (Landes).

DUPRÉ (Prosper), ✱, lieutenant-colonel du génie, à Arras.

DURAND DE VILLERS, ✱, capitaine du génie, à Arras.

DURAND DE LANÇON, receveur des finances, à Béthune.

EPELLET, architecte en chef du département et des édifices diocésains, à Arras.

ERNOUF (Alfred-Auguste, baron), à Paris.

FAGNIEZ, banquier, à Arras.

FAUCHISON (l'abbé), chanoine, à Arras.

FAULTRIER (Alphonse-Louis) (O. ✱), chef de bataillon au 1er régiment du génie, commandant l'école régimentaire, à Arras.

FAVREL (l'abbé), vicaire-général du diocèse, à Arras.

FAYET ✱, recteur de l'Académie de la Hte-Marne, à Chaumont.

FEUILLET, Joseph, juge-de-paix, à Lyon.

FONTAINE (Benjamin de), propriétaire, à Liévin.

FOULER (Cte de), membre du conseil général, à Lillers.

FOULON, ancien notaire, à Douai.

FOULON (Louis-Théophile), notaire, à Vitry (Pas-de-Calais.)

FRANCIOSI (Ch. de), homme de lettres, à Lille.

FROMENTINE (Armand), contrôleur retraité, à Arras.

GACHET (Emile), chef du bureau paléographique, à Bruxelles.

GARNIER, secrétaire perpétuel de la société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

GAUCHEREL (Léon), dessinateur et graveur, à Paris.

GAUGAIN, chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre, membre de l'Institut des provinces, à Bayeux.

GAUTIER (Pierre-Louis-Joseph), économe des hospices d'Arras et directeur de l'école gratuite de dessin, à Arras.

GENOUILLAC (Vte Paul de), à La Chapelle-Chaussée, près Bécherel (Ile-et-Vilaine).

GERMINY (Cte de), à Lille.

Digitized by Google

GIVELET (Charles), inspecteur des monuments de la Marne pour la société française, à Reims.

GIVENCHY (Charles de), membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

GODEFROY-MENILGLAISE, ✻, (marquis de), à Lille.

GODIN (Alexandre), archiviste en chef du Pas-de-Calais, membre de plusieurs sociétés savantes, secrétaire-général trésorier du Congrès, à Arras.

GOFFINT-DELRUE, avocat, secrétaire annuel de la société littéraire du Hainaut, à Mons.

GOMART (Charles), secrétaire-général du Comice agricole de Saint-Quentin.

GOMER (C^te^ de), propriétaire, à Arras.

GONSSÉAUME, propriétaire, à Arras.

GOUILLART (Adolphe), agent-voyer, à Béthune.

GRANDGUILLAUME, professeur à l'école régimentaire du génie, à Arras.

GRARDEL (Alexandre), avocat, à Arras.

GRAUX, membre du conseil général, maire, à Saint-Pol (Pas-de-Calais.)

GUESNON, professeur d'anglais au collége, à Arras.

HAERNE (Louis-Henri de), commissaire royal d'arrondissement, à Turnhout (Belgique.)

HALLO (Charles), avoué, à Arras.

HAMEL (C^te^ Victor du) (O. ✻), commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, préfet du Pas-de-Calais, à Arras.

HARBAVILLE, ✻, ancien conseiller de préfecture, membre de l'Académie, président de la commission des antiquités départementales, à Arras.

HARDUIN, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Arras.

HARLÉ D'OPHOVE, ✻, ancien pair de France, à Arras.

HAUTECLOCQUE (Alfred de), à Arras.

HAUTECLOCQUE (Baron de), ✻, ancien maire d'Arras, à Arras.

HAUTECLOCQUE (Constantin de), ✻, propriétaire, à Arras.

HAUTECLOCQUE (Edmond de), à Wail (Somme).

HAUTECLOCQUE (Ludovic de), à Royon (Pas-de-Calais.)

HAUTECLOCQUE (Gustave de), à Arras.

Digitized by Google

HAVRINCOURT (Marquis d'), ancien représentant, membre du conseil général, à Havrincourt.

HÉLART (l'abbé), curé, à Souchez.

HÉMART, conservateur des hypothèques, à Arras.

HÉRICOURT (C^te d'), ✱, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, françaises et étrangères, secrétaire-général de la XX^e session du Congrès scientifique, maire, à Souchez.

HERLINCOURT (Léon d'), ✱ député au Corps législatif, président de la société d'agriculture du Pas-de-Calais, etc., à Eterpigny (Pas-de-Calais.)

HERMAN (Alexandre), ✱, président de la société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

HERMANT, professeur, à Arras.

HERRENG (Jules), à Bouvignies (Pas-de-Calais.)

HERRENG (Victor), à Bouvignies (Pas-de-Calais.)

HESPEL (V^te d'), conseiller de préfecture de la Marne, à Châlons.

HOCÉDÉ (Albéric), ✱, membre de la chambre consultative d'agriculture, secrétaire de la société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais, maire, à Basseux.

HOVINE, notaire, à Arras.

HURTREL-LETOMBE, ✱, président de la chambre de commerce, à Arras.

IMBERT DE LA PHALECQUE (Eugène), à Lille.

IZAMBARD-GAMOT, père, propriétaire, à Arras.

JACQUET-ROBILLARD, inventeur-mécanicien, à Arras.

JACQUIN DE CASSIÈRES (Jean-Jules), (C. ✱), colonel du génie en retraite, à Arras.

JANVIER (Omer-Auguste), membre de la société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

JOURDAIN, membre du conseil général du Pas-de-Calais, à Montreuil.

JOURDIER, rédacteur du *Moniteur* et du *Journal d'Agriculture pratique*, membre du conseil d'administration de la société d'encouragement pour l'industrie nationale, à la ferme du Vert-Galant, par Livry (Seine-et-Oise.)

KERVYN DE LETENHOVE, membre de plusieurs sociétés savantes Belges et étrangères, à Bruges.

LABOURT (Louis-Auguste), ancien magistrat, membre de plusieurs sociétés savantes, maire, à Doullens.

Digitized by Google

LACOMBE (le R. P. Dom.), bénédictin, à Solesmes.

LACURIE (l'abbé), chanoine honoraire de la Rochelle, membre de l'Institut des provinces, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, à Saintes (Charente-Inférieure.)

LAMBERT (Guillaume), ingénieur des mines, secrétaire-général de la société littéraire du Hainaut, à Mons.

LAMORT (l'abbé), curé-doyen, à Oisy.

LANTOINE-BLONDEL, propriétaire, à Arras.

LAPLANE (Henri de), ancien député, secrétaire perpétuel de la société des Antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, à Saint-Omer.

LAROCHE, propriétaire, maire, à Duisans.

LA TOUR D'AUVERGNE (l'abbé prince de), vicaire-général à Arras.

LAW DE LAURISTON, percepteur, à Arras.

LEBLANC (Edouard), ingénieur des ponts-et-chaussées, à Calais.

LECESNE, avocat, adjoint au maire de la ville, membre de l'Académie et secrétaire-général du Congrès, à Arras.

LEDIEU (le docteur), directeur de l'École de médecine, membre de l'Académie d'Arras, à Arras.

LEFEBVRE-DESAIN, membre du comice agricole de St.-Quentin.

LEFEBVRE-DUPRÉ (O. ✱), vice-président du conseil général, président honoraire du tribunal de Béthune, à Arras.

LEFEBVRE-HERMAN ✱, député au Corps législatif, membre du conseil général, à Arras.

LEFRANC, imprimeur, à Arras.

LEGALL, ✱, conseiller à la cour d'appel de Rennes, membre de l'institut des provinces, etc., à Rennes.

LEGENTIL, avocat, juge-suppléant au Tribunal civil, à Arras.

LEGLAY (André), ✱, chevalier de l'ordre de Léopold, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut, à Lille.

LEMAIRE, notaire, à Arras.

LEMAIRE, délégué par l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, à Valenciennes.

LEMAIRE-JOURNEL, membre du comice agricole de St-Quentin.

LEGRAND (Pierre), avocat, député au Corps législatif, à Lille.

LEGROS-DEVOT, ✱, ancien représentant, membre du conseil général, à Calais.

Digitized by Google

Lemaistre d'Anstaing, propriétaire, membre de la société archéologique, à Tournay.

Lemaître (Mme Philippe), membre de plusieurs sociétés savantes, à Illeville-sur-Montfort (Eure).

Lenglet (Emile), ancien représentant, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Arras.

Le Petit (l'abbé), secrétaire-général de la société française, membre de l'Institut des provinces, chanoine de Bayeux, à Tilly-sur-Aube (Calvados).

Lequette (l'abbé Jean-Baptiste), chanoine et directeur du grand séminaire, à Arras.

Leroy, docteur-médecin, à Béthune.

Leroy, cultivateur, maire d'Illies, à Illies.

Leroy de Bunneville, propriétaire, à Arras.

Lescardé, médecin, à Arras.

Lesire, ✻ colonel de gendarmerie, à Arrrs.

Leroux du Chatelet, maire de Rœux, membre de plusieurs sociétés savantes, à Arras.

Lespine (vicomte de), à Paris.

Lestoquoy (Désiré), docteur en médecine, à Arras.

Lestoquoy (Louis-Michel), docteur en médecine, à Arras.

Leviez (Jules), docteur en médecine, à Arras.

Linas (Ch. de), membre non résidant du comité historique, de l'Académie d'Arras, et d'un grand nombre de sociétés savantes, françaises et étrangères, secrétaire-général du Congrès, à Arras.

Livois (Baron de), maire, à Tilloy-lez-Mofflaines (Pas-de-Cal.)

Lorel, membre du conseil général, à Montreuil.

Lourdel-Ledieu, négociant, ancien membre de la chambre de commerce et ancien juge-suppléant au tribunal de commerce d'Arras, à Paris.

Macquart (Justin), ✻, président de la société impériale des sciences de Lille, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, françaises et étrangères, à Lille.

Madre (de), maire, à Mont-Saint-Eloy (Pas-de-Calais.)

Magdelaine (Augustin), ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, en retraite, membre de la société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Digitized by Google

MALLORTIE (H. de), professeur au collége, secrétaire de l'Académie d'Arras, secrétaire-général du Congrès, à Arras.

MARCHE, agent-voyer principal, à Béthune.

MARTIN (le R. P. Arthur), à Paris.

MAURICE, docteur en médecine, à Arras.

MAZINGHEM (de), membre du conseil général, maire, à Aire.

MELLET (C^te de), membre de l'Institut des provinces de France, de l'Académie de la religion catholique de Rome, etc., à Chaltrait, par Montmort (Marne.)

MENNECHEZ, médecin vétérinaire, à Arras.

MÉRODE (C^te Félix de), ✻, commandeur de l'ordre de Léopold, ministre d'Etat de Belgique, à Bruxelles.

MIEULLE (Louis-Alfred de), ✻, receveur-général des finances, à Arras.

MINART, banquier, à Arras.

MONCOMBLE, propriétaire, à Arras.

MONNOT-LEVOY, fabricant de sucre, à Pontru (Aisne).

MOREL (Aubert), propriétaire, président de la société philharmonique, à Arras.

MOREL-PLAISANT, rentier, à Arras.

MORIÈRE, membre de l'Institut des provinces, à Arras.

NOCQ-DEUSY, maire, à Sainte-Catherine.

NOIZET DE SAINT-PAUL (Georges), ✻, officier supérieur d'artillerie en retraite, à Arras.

PAGART, procureur impérial, à Arras.

PAGNOUL (aîné), professeur de physique, à Arras.

PAILLOUX (le docteur), ✻, à Saint-Ambreuil, près Châlons-sur-Saône.

PAILLOUX (M^me), à Saint Ambreuil, près Châlons-sur-Saône.

PARENTY (l'abbé), vicaire-général, président de l'Académie d'Arras, à Arras.

PARENTY (Auguste), chef de division à la préfecture du Pas-de-Calais, à Arras.

PARENTY (l'abbé Robert), à Saint-Omer.

PARISIS, M^gr (O. ✻), évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, membre de l'Institut des provinces, de l'Académie d'Arras, etc., à Arras.

Digitized by Google

PAYEN, ✻, membre de l'Institut, président de la société centrale et impériale d'agriculture, à Paris.

PEIGNÉ-DELACOURT, propriétaire, à Ourscamp (Oise.)

PELANNE, propriétaire, à Arras, faubourg Ronville.

PÉLIGOT, ✻, membre de l'Institut, directeur de la Monnaie, à Paris.

PERIN (Hyacinthe), membre du conseil municipal, à Arras.

PERIN (Joseph), négociant, à Arras.

PERNOT, ✻, correspondant du comité des arts et monuments près du ministère de l'instruction publique; délégué pour représenter la société libre des beaux-arts, à Paris.

PERROT, ✻, avocat, ancien conseiller de préfecture, à Arras.

PETIT, Octave, membre de plusieurs sociétés savantes, à Arras.

PETIT-LAFITTE (Auguste), membre de l'Institut des provinces, commissaire-trésorier de la société linnéenne, à Bordeaux.

PEZIER (Edmond), pharmacien, professeur de chimie industrielle, à Valenciennes.

PIEN, correspondant de l'Institut, professeur de chimie à la faculté de Caen, à Caen.

PIGAULT DE BEAUPRÉ, ✻, propriétaire, ancien membre du conseil général et correspondant du ministère de l'instruction publique, à Calais.

PIFTEAU (Azarie), avocat, secrétaire-général de la mairie de Toulouse, membre de la société de la Haute-Garonne et de la société archéologique du Midi de la France, trésorier de la XIX^e^ session du Congrès scientifique, à Toulouse.

PINART, ✻, membre du conseil général, à Marquise (Pas-de-Calais.)

PLANQUE (l'abbé), chanoine, à Arras.

PLICHON, ✻, ancien représentant, membre du conseil général, maire de la ville d'Arras, à Arras.

PLICHON fils, docteur en droit, à Arras.

PLOUVIEZ (Guilbert-Joseph), docteur en médecine, à Lille.

POITEAU, médecin, à Bienvillers-au-Bois.

PRÉTREL, professeur au lycée de Douai, à Douai.

PREVOTS DE WAILLY, maire, à Wailly.

PRONIER, ancien professeur, à Arras.

Digitized by Google

PROYART (l'abbé), chanoine, vicaire-général, vice-chancelier de l'Académie d'Arras, à Arras.

PROYART, propriétaire, à Inchy (Pas-de-Calais.)

PROYART, maire de Morchies, membre du conseil général, à Morchies (Pas-de-Calais.)

PROYART (Augustin), propriétaire, à Hendecourt.

PROYART (François), propriétaire, à Ervillers.

QUENSON, (O ✱), président du Tribunal civil de Saint-Omer, membre du conseil général du Pas-de-Calais et de plusieurs sociétés savantes, à Saint-Omer.

QUÉQUET (Adrien), à Ligny (Pas-de-Calais.)

QUINET, homme de lettres, à Mons (Belgique).

RAFFENEAU DE LILE (Adrien), membre de plusieurs sociétés d'agriculture, maire, à Louez, par Arras.

RANCHICOURT (de), membre de plusieurs sociétés d'agriculture, membre du conseil général du Pas-de-Calais, maire de Ranchicourt, à Ranchicourt.

RASSE (de), échevin de la ville de Tournai (Belgique.)

REICHENSPERGER (Auguste), député à la seconde chambre du parlement prussien, conseiller à la cour d'appel de Cologne.

RENARD DE SONGNIES, négociant, membre du conseil municipal, à Arras.

RENAULT, membre de l'Institut des provinces, inspecteur divisionnaire de l'association normande, vice-président du Tribunal de Coutances, à Coutances.

RENOUARD, ✱, capitaine au 2e cuirassiers, à Arras.

RÉPÉCAUD (C. ✱), colonel du génie en retraite, membre de l'Académie d'Arras, etc., à Arras.

RIBOLI (Thimothée), docteur en médecine et chirurgie, membre de plusieurs académies scientifiques italiennes et françaises, à Parme.

RICHARD (O ✱.), sous-intendant militaire, à Arras.

RICHOUFFTZ (de), membre du conseil général du Pas-de-Calais, maire, à Manin.

RICOUR (Auguste), professeur de sciences, membre du comité flamand, à Dunkerque.

RIGOLLOT, ✱, président de la société des antiquaires de picardie, à Amiens.

RITTIER, ✱, capitaine du génie, à Béthune.

Digitized by Google

ROBITAILLE (l'abbé), supérieur du grand séminaire d'Arras, chanoine titulaire, membre de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.

ROBERT (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de plusieurs sociétés savantes, curé du Transloy (Pas-de-Calais).

ROBERT (Victor), journaliste, à Paris.

ROCHEFORT (François), professeur à l'école régimentaire du génie, à Arras.

ROGER (l'abbé), curé, à Achicourt (Pas-de-Calais).

ROGUIN (Alexandre), ✱, payeur du département du Pas-de Calais, membre du conseil municipal, à Arras.

ROISIN (B^on^ de), ✱, propriétaire, membre de l'institut des provinces, de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, à Kierentz (Prusse.)

ROUS (l'abbé), à Lasauvetat (Gers).

ROUSSEAU, homme de lettres, délégué de la société industrielle d'Angers, à Saint-Georges-le-Thouseit, par le Baziers.

ROUSSEL-DÉFONTAINE, membre du conseil municipal, à Tourcoing.

ROUX, ✱ sous-directeur de l'institut des provinces, président des assises scientifiques du midi de la France, secrétaire général de la société des Bouches-du-Rhône à Marseille.

SAINT-AMOUR (Victor), directeur de l'enregistrement, à Arras.

SARGET (B^on^), propriétaire, à Bordeaux.

SAUVAGE, directeur de la ferme école de l'Aisne, à Goug.

SENS, chef de division à la préfecture, à Arras.

SENS (Edouard), ingénieur des mines, à Arras.

SERRÉ, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés scientifiques et médicales, à Arras.

SEURE (Onésime), professeur de l'université, à Paris.

SOULTRAIT (C^te^ Georges de), membre non résidant du comité historique, membre du conseil général de la Nièvre, à Paris.

SOUQUET (Gustave), propriétaire, vice-consul du roi de Sardaigne, à Étaples.

SOURDAT (Auguste), substitut du procureur impérial, à Arras.

STASSART (B^on^ de), G. O. ✱, ministre d'Etat du royaume de Belgique, président de l'académie royale de Belgique et

Digitized by Google

de la 20e session du Congrès scientifique, de l'Institut de France, grand-croix de l'ordre de Saint-Stanislas, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'Etoile polaire en brillants, de l'ordre Tyrolien, de l'ordre du Mérite civil de Bavière, etc., etc., à Bruxelles.

STEVERLYNCK (A), propriétaire, à Arras.

STEVERLYNCK (C), propriétaire, à Arras.

STIVAL, docteur en médecine, à Arras.

STRATEN-PONTHOZ (Cte de), membre de l'académie de Metz et de plusieurs autres sociétés, à Metz.

TAFFIN (Alfred), propriétaire, à Gosnay.

TAMBOISE, fabricant de sucre et agriculteur, à Rouvroy (Pas-de-Calais).

TERNINCK (l'abbé), chanoine, secrétaire général de l'Évêché, à Arras.

TERNINCK (Auguste-Edmond), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bois-Bernard (Pas-de-Calais).

TERWANGNE (Louis), à Lille.

TESSE (le docteur), délégué pour représenter la société médicale de Douai, à Douai.

THELLIER DE SARS, ancien président du tribunal civil, membre de l'académie d'Arras, à Arras.

THIEBAULT (Louis), membre du conseil général du Pas-de-Calais, maire de Beaurains.

TIERNY, (Auguste) imprimeur, propriétaire du journal le Courrier du Pas-de-Calais, à Arras.

TOPINO (Théodore), libraire, à Arras.

TRANNOY, avocat, membre du conseil municipal à Arras.

TRÉCA (Célestin), propriétaire, à Douai.

TRIDON (l'Abbé) délégué de la société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

VAHÉ, juge-de-paix, à Arras.

VAILLANT (Léon), à Basseux, (Pas-de-Calais).

VALICOURT (Edmond de), propriétaire, membre de la société des antiquaires de Picardie, à Bécourt, (Somme).

VANACKÈRE, libraire-éditeur, à Lille.

VANDENBROUCK, professeur de chimie, à Mons.

VANDERCRUISSE DE WAZIERS, propriétaire, à Lille.

Digitized by Google

VANDERCRUISSE DE WAZIERS (Louis), à Lille.

VAN DRIVAL (l'Abbé), chanoine honoraire et professeur au grand séminaire, membre des sociétés asiatiques de Londres et de Paris, de la société impériale des antiquaires de France, etc., à Arras.

VASSE, professeur de physique et de chimie, à Douai.

VASSELLE, notaire, à Arras.

VASSILLIÈRE, ✱, médecin en chef de l'hôpital militaire, à Arras.

VAUBAN (Cte DE), (O. ✱) colonel du génie, à Arras.

VIGNERAL (Cte de), président des assises scientifiques de la Somme, membre de l'institut des provinces et d'un grand nombre de sociétés d'agriculture, à Argentan, (Orne).

VIGNERON, garde du génie en retraite, à Arras.

VINCENT, ✱, membre de l'institut, de la société des antiquaires de France, etc., etc., à Paris.

VINCHON.

VION, membre de la société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

WARENGHIEN (baron de), (O. ✱) ancien maire de Douai, sous-intendant militaire en retraite, à Douai.

WARENGHIEN (Charles de), ✱, conseiller à la cour impérfale de Douai, membre des sociétés savantes de Douai, Lille, Arras, à Douai.

WARTELLE (Charles), ✱, ancien représentant, membre du conseil général du Pas-de-Calais et de l'académie d'Arras, à Arras.

WARTELLE (Constant), juge-de-paix, à Arras.

WATTEBLED, député au corps législatif, membre du conseil général du Pas-de-Calais, à Arras,

WICQUOT, professeur de logique au collége d'Arras, à Arras.

WILBERT (Al.), président de la société d'émulation, à Cambrai.

WINS (Camille), avocat, ancien président de la société littéraire du Hainaut, à Mons.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

Pages.

DEUXIÈME SECTION. — Agriculture, Industrie, Commerce. . . 1

Sciences agricoles. — Des contrats de louage des terres et des moyens de concilier l'amélioration du sol, les intérêts du propriétaire et ceux du fermier, par M. le Mis d'Havrincourt, ancien représentant, membre du Conseil général du Pas-de-Calais. 3

Mémoire sur les modifications à la loi des chemins vicinaux, par M. le Vte de Genouillac. 23

Rapport sur la betterave, par M. Tiburce Crespel. 32

Argile brûlée. — Fabrication des engrais artificiels, par M. Léon d'Herlincourt, membre du Corps Législatif. . . . 36

Quelques considérations sur la castration des vaches laitières, par M. Charlier. 38

TROISIÈME SECTION. — Sciences médicales. 51

De l'organisation d'un service de santé pour les indigents des campagnes, par M. le Dr Ledieu, directeur de l'École de Médecine d'Arras. 55

Exposé de l'état actuel, des ressources, des proportions et de la distribution de l'assistance hospitalière en France, et des moyens de l'étendre à toutes les contrées qui en sont dépourvues, par la création d'hôpitaux-hospices régionaux, par M. le Dr B. Danvin, de St.-Pol. 71

Des avantages de la réunion des hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance, sous une seule administration d'assistance publique, dans les grands centres de population, par M. L. Gautier, économe des hospices d'Arras. 132

Du meilleur mode d'appliquer le chloroforme, et des moyens de combattre les accidents dont il est susceptible, par M. le Dr Plouvier, de Lille. 143

Du traitement des affections typhoïdes, par les émissions sanguines au début et par l'eau froide (*intus* et *extra*), pendant toute la durée de la maladie, par M. le Dr Leroy, médecin de l'hôpital de Béthune. 154

Mémoire sur la nécessité d'opérer un assainissement général des contrées marécageuses, et surtout de celles arrosées par le Delta du Gange, comme seul moyen prophilactique efficace à opposer aux ravages et aux diverses invasions de l'épidémie cholérique, par M. Bonafont, médecin pricipal des armées. 165

Quels sont les avantages et les inconvénients de la suture pratiquée sur la section faite à l'utérus dans l'opération césarienne, et comment cette suture devrait-elle être faite? par M. le Dr Lestoquoy. 175

Digitized by Google

De la possibilité de guérir l'épilepsie, par M. le Dr Plouviez, de Lille. 185
QUATRIÈME SECTION. — Histoire et Archéologie. 199
Recherches sur la forme des autels, par M. l'abbé Parenty, Vicaire-Général. 201
Etablissements des Saxons sur le littoral des Flandres, par M. Harbaville. 209
Transportation des races germaniques sur le littoral des Flandres, par M. Brun-Lavainne, ancien archiviste de Lille. 216
Mémoire sur les séminaires et les colléges anglais fondés à la fin du XVIe siècle dans le nord de la France, et sur les services qu'ils ont rendus à la religion catholique en Angleterre, par M. l'abbé C. J. Destombes, directeur du Séminaire de Cambrai. 227
Formation et administration des villages, par M. A. Wilbert, président de la Société d'émulation de Cambrai. 247
Aperçu sur l'influence des missionnaires Scoto-irlandais, par l'abbé Lamort, Curé-Doyen d'Oisy-le-Verger. 256
Des traditions relatives à la mort de Charles-le-Téméraire, par M. F.-A. Pernot, artiste peintre. 271
Mémoire sur le même sujet, par M. J.-H. Perin, d'Arras, élève du collége Rollin. 282
Notice sur la construction des églises au moyen-âge, par M. l'abbé Lamort, Curé-Doyen d'Oisy. 289
CINQUIÈME SECTION. — Littérature et Beaux-arts. 295
Philologie. — Quelques mots sur les incriptions sinaïtiques, par M. l'abbé Van Drival. 297
Mémoire sur les tendances de la peinture au XIXe siècle, par M. Lecesne. 305
Question d'art. — Des tendances de la peinture moderne, par M. O. Seure. 312
Causes de décadence de la peinture religieuse; moyens de la régénérer; quelle direction conviendrait-il de lui donner dans l'intérêt même de l'art? Par M. Charles Demory. . . 318
Analyse de *Roman du Hem*, par M. Peigné-Delacour, membre de la société des Antiquaires de Picardie. 334
Un mot sur les monnaies de verre dans le nord des Gaules, par M. Dancoisne. 374
De la musique des anciens Grecs, par M. Vincent, de l'Institut. 378
Compte définitif du Congrès scientifique tenu à Orléans en 1851. 397
Catalogue des ouvrages offerts au Congrès. 398
Liste des membres du Congrès scientifique. 404

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google